

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

BRUXELLES. — F^{ÇOIS} GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCCESSEUR D'EMM. DEVROYE.

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

—

5e SÉRIE. — TOME I.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—

1869



REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

DOUZIÈME ARTICLE.

6^4. 2 *gros de Prusse*. — Semblable au n° 6^3.

Rev. Semblable au n° 6^2, mais de l'année 1760.

Arg. Grote, *idem*, n° 31.

d. 6^5. 2 *gros de Prusse*. — Semblable au n° 6.

Rev. Semblable au n° 6, mais de l'année 1761.

Arg. Cabinet des médailles de l'État, à Bruxelles.

6^6. 2 *gros de Prusse*. — Semblable au n° 6, mais avec les lettres des légendes un peu plus grandes, et de l'année 1761.

Arg. Grote, *Blätter für Münzkunde*, t. II, p. 181, n° 69.

7. *Gros de Prusse.* — MONETA · ARGENTEA — Semblable au n° 6.

Rev. Dans le champ, on lit : ❋ I ❋ - GROSSUS — REGNI — PRUSS — 1759.

Arg. Grote, *idem*, n° 23.

7². *Gros de Prusse.* — · MONETA · ARGENTEA — Semblable au n° 6.

Rev. Semblable au n° 7, mais le chiffre I, entre deux feuilles de trèfle.

Arg. Grote, *idem*, n° 24.

d. 7³. *Gros de Prusse.* — Semblable au n° 7.

Rev. Semblable au n° 7, mais de l'année 1760.

Arg. Cabinet des médailles de l'État, à Bruxelles.

7⁴. *Gros de Prusse.* — MONETA : ARGENTEA — Semblable au n° 6.

Rev. Dans le champ, on lit : ❋ I ❋ — GROSSUS — REGNI · — PRUSS — 1761.

Arg. Grote, *Blätter für Münzkunde*, t. II, p. 185, n° 70.

8. *Schilling de Prusse.* — Le chiffre de l'impératrice E P (*Elisabeth Petrowna*) entrelacé et couronné, entre deux branches de laurier.

Rev. Dans le champ, on lit, sous une petite rosette : SOLID — REGNI — PRUSS — 1759.

Cuivre. Baron de Chaudoir, t. II, p. 158, n° 1381.
Grote, *Blätter für Münzkunde*, t. II, p. 183, n° 25.

8^2. *Schilling.* — Semblable au n° 8, mais la couronne est plus grande.

Rev. Semblable au n° 8.

Cuivre. Grote, *idem*, n° 26.

8^3. *Schilling.* — Semblable au n° 8.

Rev. Semblable au n° 8, mais le millésime est plus grand.

Cuivre. Grote, *idem*, n° 27.

8^4. *Schilling.* — En tout semblable au n° 8, sauf la date qui est ici 1760.

Cuivre. Grote, *idem*, n° 32.

8^5. *Schilling.* — Semblable au n° 8^4, mais 176° (*sic*).

Cuivre. Grote, *idem*, n° 33.

d. 8^6. *Schilling.* — En tout semblable au n° 8, mais de l'année 1761.

Cuivre. Cabinet des médailles de l'État, à Bruxelles.

8^7. *Schilling.* — Semblable au n° 8, mais les lettres de la légende du revers plus serrées et le millésime plus grand.

Cuivre. Grote, *Blätter für Münzkunde*, t. II, p. 185, n° 72.

KOSEL.

Bloquée par le général Laudon, en 1760.

1\. . . . . . .? — Monnaies de carton, émises par le lieutenant-général Christophe-Frédéric Von

Lattorf, commandant la forteresse, et revêtues de son sceau et de sa signature.

Papier. D^{r} baron de Koehne.

Assiégée par le même, en 1761.

2. *Gros*. — Dans le champ, les armes de la ville, qui sont trois têtes de bélier, placées 2 - 1. Au-dessus, on lit : COSEL — I. Au-dessous, 1761 — GG.

Cuivre. — Uniface.

d. 3. *Gros*. — Dans le champ, on lit : COSEL — I — GG — 1761.

Cuivre. — Uniface.

Cabinet de M. Friedländer, à Berlin.

d. 4. *Grosche*. — Dans le champ, une tête de bélier à gauche, accostée de I — GR. Au-dessous, on lit : COSEL — 1761.

Cuivre. — Uniface.

Même cabinet.

d. 5. *Kreutzer*. — Dans le champ, deux têtes de bélier affrontées; au-dessous, on lit : I COSEL X — 1761.

Cuivre. — Uniface.

Même cabinet.

LANDAU.

Assiégée par les Impériaux, en 1702.

d. 1. *4 livres 4 sols*. — Dans le champ, les armes de M. de Mélac, gouverneur de la ville. La pièce est timbrée sur ses bords de neuf fleurs de lis.

Au-dessous des armoiries, une estampille renfermant la valeur, le nom de la ville et l'année : 4 LIVRES · 4 S — LANDAV 1702.

Arg. — Uniface, irrégulière.

Van Loon, t. IV, p. 383, nº 1.
Duby, pl. XVIII, nº 1.

d. 1². *4 livres 4 sols.* — Variété du nº 1, sous le rapport de la forme de la pièce.

Arg. — Uniface, irrégulière.

Van Loon, t. IV, p. 383, nº 2.
Duby, pl. XVIII, nº 3.

* 2. *2 livres 2 sols.* — Semblable au nº 1, avec cette différence qu'elle est plus petite, qu'elle est timbrée sur ses bords de huit fleurs de lis et que sous les armoiries il y a deux estampilles placées l'une sous l'autre; la 1re indiquant la valeur : II · LIVRES en dehors, II S., la 2e, LANDAV -- · 1702.

Arg. — Uniface, octogonale, irrégulière.

Duby, pl. XVIII, nº 2.

* 2². *2 livres 2 sols.* — Semblable au nº 2, avec cette différence qu'elle est plus petite, qu'elle est timbrée sur ses bords de six fleurs de lis et que sous les armoiries il y a une grande estampille renfermant : 2 · LIVRES · 2 · S · — · LANDAV · 1702.

Arg. — Uniface, octogonale, irrégulière.

Van Loon, t. IV, p. 383, nº 3.
Duby, pl. XVII, nº 9.

3\. 2 *livres* 1 *sol.* — Semblable au n° 1, avec cette différence qu'elle est timbrée de six fleurs de lis et que l'estampille renferme : 2 · LIVRES · 1 · S · — LANDAV · 1702.

Arg. — Uniface, ronde.

Conbrouse, n° 217.

* 4. 1 *livre* 1 *sol.* — Semblable au n° 1, avec cette différence qu'elle est timbrée de quatre fleurs de lis, une à chaque coin de la pièce, et que l'estampille renferme : 1 · LIVRE · 1 · S — LANDAV — · 1702.

Arg. — Uniface, carrée, irrégulière.

Van Loon, t. IV, p. 383, n° 4.
Duby, pl. XVII, n° 8.

Assiégée par les Français, en 1713.

d. 5. *Double ducat.* — Au centre de la pièce, le chiffre couronné du duc de Wurtemberg. Elle est timbrée aux quatre coins de ses armes couronnées, au-dessous desquelles se trouve l'année 1713. En haut de la pièce, une estampille renfermant : — PRO — CÆS : & IMP : en bas une seconde estampille renfermant : BEL : LANDAU — 1 · DOP.

Or. — Uniface, carrée, aux angles arrondis.

Van Loon, t. V, p. 237, n° 3.
Duby, pl. XIX, n° 10.

* 6. 2 *florins* 8 *kreutzer.* — Au centre de la pièce, les

armes couronnées du duc de Wurtemberg, entourées des lettres C — A — H — Z — W. Au-dessous, l'année 1713. La pièce est timbrée aux quatre coins du chiffre couronné du duc. En haut, une estampille renfermant : — PRO — CÆS : & IMP. En bas, une seconde estampille renfermant : BEL : LANDAU · — 2 FL : 8 X.

Arg. — Uniface, rectangulaire, aux angles coupés.
Van Loon, t. V, p. 233, n° 7.
Duby, pl. XIX, n° 7.

7. 1 *florin 4 kreuzer.* — Semblable au n° 1, avec cette différence qu'elle est plus petite et que la valeur est : 1 · FL : 4 X.

Arg. — Uniface, carrée, aux angles coupés.
Van Loon, t. V, p. 237, n° 2.

* 8. *Demi-florin 2 kreutzer.* — Semblable au n° 5, mais ayant la valeur : ½ FL · 2 X.

Arg. — Uniface, rectangulaire, aux angles coupés.
Van Loon, t. V, p. 237, n° 4.
Duby, pl. XIX, n° 9.

L'ÉCLUSE.

Voy. Écluse (l'), p. 148.

LEIPSICK.

Assiégée par Jean-Frédéric, électeur de Saxe, en 1547.

d. 1. . . . . . . ? — Dans le champ, entouré d'une guirlande de feuillage, on lit : MORI · — HER ·

Z · S · (*Maurice, duc de Saxe*). Au-dessous, les armes de Saxe.

Rev. Dans le champ, entouré d'une guirlande de feuillage, on lit : HER — · HANS · — FRID · BE — LEGERT · LE — IPZIG · MEN — SE · IAN · AN · — MDXLVII. Au-dessous, les armes de la ville de Leipsick, accostées de deux petites croix.

Or. — Losange.

Van Mieris, t. III, p. 165, n° 1.
Duby, pl. XXI, n° 7.

d. 2. . . . . . . ? — Semblable au n° 1, mais plus petite et quelques différences dans les ornements de la pièce.

Or. — Losange.

Van Mieris, t. III, p. 165, n° 2.

d. 3. . . . . . . ? — Dans le champ, entouré d'une guirlande de feuillage, les armes de Saxe; au-dessus, les initiales · M · — H · Z · S.

Rev. Dans le champ, entouré d'une guirlande de feuillage, on lit : · H · HFRI — BELEG · — ERT · LEIP · — ZIG · MENS — IAN · AN · — MDXL — VII.

Or. — Losange.

Van Mieris, t. III, p. 165, n° 3.

d. 4. . . . . . . ? — Dans le champ, les armes de Saxe, accostées de la date 15 — 47. Au-dessus, les lettres M H Z S; en bas, la lettre L dans un petit

cercle. Les quatre coins de la pièce sont ornés d'une grande fleur de lis.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Mieris, t. III, p. 165, n° 5.
Duby, pl. XXI, n° 9.

d. 5. . . . . . .? — Dans le champ, les armes de Saxe, accostées de la date 15 — 47. Au-dessus, les lettres M H I S.

Arg. — Uniface, carrée, deux angles coupés.

Van Mieris, t. III, p. 165, n° 8.

* 6. . . . . . .? — Semblable au n° 5, mais avec les lettres M H Z S, et sous l'écusson, la lettre L dans un petit cercle.

Arg. — Uniface, octogonale.

Van Mieris, t. III, p. 165, n° 6.

d. 7. . . . . . .? — Variété du n° 6, sous le rapport de la forme de la pièce.

Arg. — Uniface, losange.

Van Mieris, t. III, p. 165, n° 7.

d. 8. . . . . . .? — Grande pièce ronde, portant les coins de toutes les pièces frappées pendant le siége, lesquels sont arrangés symétriquement.

Arg. — Uniface.

Van Mieris, t. III, p. 165, n° 4.
Duby, pl. XXI, n° 8.

Monnaie de nécessité frappée à Leipsick pendant la guerre de Sept ans, 1756-1763?

* 9. 3 *pfenning.* — Pièce triangulaire, estampillée aux trois angles d'un petit écusson aux armes de Saxe. Au milieu, la valeur 3 PF.

Cuivre. — Uniface.

LE QUESNOY.

Voy. Quesnoy (le).

LEOPOLDSTADT.

Monnaies de nécessité frappées par les mécontents de la Hongrie, de 1704 à 1705.

* 1. 10 *poltura.* — Dans le champ, les lettres L S entrelacées (*LeopoldStadt*), des deux côtés la date 17 — 04.

Rev. Dans le champ, on lit : — EX — NECESSITATE. Au-dessous, dans un cartouche orné, la valeur X.

Cuivre. *Numismatische Zeitung* de 1835, p. 54, nº 42.

* 1[2]. 10 *poltura.* — Semblable au nº 1, mais de l'année 17—05.

Rev. Dans le champ, on lit : — EX — NECESITATE (*sic*). Au-dessous, dans un cartouche orné, la valeur X.

Cuivre.

* 1^{3}. 10 *poltura.* — Semblable au n° 1^{2}, mais plus mince et d'un module plus petit.

Cuivre.

1^{4}. 10 *poltura.* — Semblable au n° 1^{2}, d'un autre coin, avec cette différence que les chiffres de la date sont plus rapprochés l'un de l'autre.

Rev. Semblable au n° 1^{2}, mais avec une contremarque.

Cuivre. Catalogue Wellenheim, n° 1028.

1^{5}. 10 *poltura.* — Semblable au n° 1^{2}, d'un autre coin, avec cette différence que les lettres L S sont plus espacées et qu'il n'y a pas de date.

Cuivre. Catalogue Wellenheim, n° 1029.

1^{6}. 10 *poltura.* — Semblable au n° 1^{2}, d'un autre coin, avec cette différence que les lettres L S sont dans un carré perlé.

Cuivre. Catalogue Wellenheim, n° 1030.

1^{7}. 10 *poltura.* — Semblable au n° 1^{6}, avec cette différence que la lettre L est retournée.

Cuivre. Catalogue Wellenheim, n° 1031.

1^{8}. 10 *poltura.* — Semblable au n° 1^{6}, avec cette différence que la lettre L est couronnée et qu'elle est accostée de la date 17 — 04.

Cuivre. Catalogue Wellenheim, n° 1032.

* 1. 10 *poltura.* — Semblable au n° 1.

Rev. Dans le champ, on lit : — PRȮ — NECESSITATE. Au-dessous, dans un cartouche orné, la valeur X.

Cuivre.

* 2. . . . . .? — Dans le champ, les lettres L S entrelacées.

Cuivre. — Uniface.

3. . . . . .? — FOR : 8 (*sic*) EL · 1705. Dans le champ, un bras nu, armé d'une épée, sortant d'un nuage.

Rev. Dans le champ, double aigle couronnée, portant sur la poitrine un écusson et tenant une épée et un sceptre. En bas, dans un cercle, le chiffre 3 retourné.

Cuivre. Catalogue Wellenheim, n° 1033.

LERIDA.

Monnaies de nécessité frappées par la ville pendant la guerre contre la France, de 1808 à 1814.

d. 1. 5 *pesetas*. — Dans le champ, les armes couronnées de la ville ; au-dessous, dans un petit cartouche touchant à l'écusson, les lettres : ILD. Le bord de la pièce est orné de hachures.

Rev. Dans le champ, 4 estampilles, savoir : en haut la valeur 5. PS, à droite et à gauche le nom

du roi : FER · — VII; en bas, 1809. Le bord de la pièce est orné comme la face.

Arg. Cabinet de M. Vidal Ramon, à Barcelone.

d. 2. 5 *pesetas.* — ∴ FERNANDO · VII — REY · DE · ESPANA. Buste du roi à droite, les cheveux courts et le cou nu.

Rev. ∴ LERIDA ∴ ANO ∴ DE ∴ 1809. ∴. Les armes couronnées d'Espagne, accostées de la valeur : 5—P.

Arg. Salat, pl. V, nº 18.

LEYDE.

Monnaie de nécessité frappée par l'hôpital de Sainte-Catherine, pendant le blocus de la ville par les Espagnols, en 1573.

* 1. *Liard.* — Dans le champ, une roue couronnée, entourée de plusieurs faux, armes de l'hôpital.

Rev. ✠ · GEDENCT + DEN + ARMEN · Les armes de la ville de Leyde. Au-dessus, la date : 1573.

Cuivre. Van Loon, t. I, p. 179, nº 1.
Duby, pl. IV, nº 3.

Assiégée par les Espagnols, en 1574.

* 2. 20 *sols.* — ✠ HÆC ∗ LIBERTATIS ∗ ERGO ∗ Sous une couronne, lion debout, à gauche, tenant

dans ses pattes une lance surmontée du chapeau de la liberté. Des deux côtés, la date : 15—74. La pièce est contre-marquée aux armes de Hollande.

Rev. ❁ — GODT + ❁ + BEHOEDE · ❁ ·LEYDEN ×. Les armes de la ville de Leyde, entourées d'un ornement et des lettres, + N + O + V + L + S — G + I + P + A + C + (*Nummus Obsessæ Vrbis Lugduni, Sub Gubernatione Illustrissimi Principis Auraici Cusus.*

Papier. Van Loon, t. I, p. 179, nº 1.
Duby, pl. IV, nº 5.

2². 20 *sols.* — Semblable au nº 2, mais sur flan en argent.

2³. 20 *sols.* Semblable au nº 2, mais sur flan carré en or.

Cabinet de M. Geelhand.

* 2⁴. 20 *sols.* — Semblable au nº 2, mais sur flan carré en argent.

2⁵. 20 *sols.* — Semblable au nº 2, mais sur flan octogone, en argent.

* 3. 5 *sols.* — PVGNO * PRO * PATRIA + 1574. — Sous une couronne, lion deboût, à gauche, sur un tertre, tenant de la patte droite, un sabre nu, et de la gauche, l'écu de Leyde. La pièce est contre-marquée aux armes de Hollande.

Rev. Au milieu d'une couronne civique, on lit :

— ∘ — + LVG — DVNVM — + BATAVO — RVM +

Papier. Van Loon, t. I, p. 179, n° 2.
Duby, pl. IV, n° 4.

* 3². 5 *sols.* — Semblable au n° 3, mais sur flan en argent.

3³ 5 *sols.* — Semblable au n° 3, mais sur flan carré en argent.

3⁴ 5 *sols.* — Semblable au n° 3, mais sur flan oblong en argent.

d. 4. 30 *sols.* ·⁝· HÆC ·⁝· LIBERTATIS ·⁝· ERGO ·⁝·. Sous une couronne, lion debout, à gauche, sur un tertre, tenant de la patte droite un sabre nu et de la gauche les armes de la ville. Des deux côtés de la couronne, la date : 15 — 74.

Rev. ·⁝· NVM · OB · VRB · LVGD · SVB · GVB . IL · PR · Æ · CVS. — Dans le champ, on lit : — GOTT — BEHOEDE — LEYDEN. Au-dessous, les armes de la ville, accostées de la valeur : 30 — ST.

Papier. Catalogue F. Heussner, 1857, n° 335.

* 5. 28 *sols.* — ✣ HÆC ✠ LIBERTATIS ✠ ERGO ✠ 1574. — Lion debout, à gauche, sur un tertre, tenant de la patte droite un sabre nu et de la gauche l'écu de Leyde.

Rev. Au milieu d'une couronne civique, on lit : GOTT — BEHOEDE — LEYDEN — 28 — ST.

Papier. Van Loon, t. I, p. 186, n° 1.
Duby, pl. IV, n° 6.

5^2. 28 *sols*. — Semblable au n° 5, mais sur flan en argent.

* 5^3. 28 *sols*. — ⁘ PVGNO · PRO · PATRIA · 1574. Semblable au n° 5.

Rev. Au milieu d'une couronne civique, on lit : NVMMUS. — OBSES · VRB. — LVGDVN : SVB · — GVB · ILL · PRIN · — AVRA . CUS.

Papier. Van Loon, t. I, p. 186., n° 2, Duby, pl. IV, n° 9.

5^4. 28 *sols*. — Semblable au n° 5^3, mais sur flan en argent.

* 5^5. 28 *sols*. — HÆC LIBER — TATIS ERGO 1574 — Lion debout, à gauche, sur un tertre, tenant de ses deux pattes l'écu de Leyde et une lance surmontée du chapeau de la liberté.

Rev. Semblable au n° 5^3, mais avec une différence dans le feuillage de la couronne.

Papier. De Vries et de Jonge, pl. II, n° 4.

d. 5^6. 28 *sols*. — Semblable au n° 5^5, mais sans tertre sous le lion.

Rev. Semblable au n° 5.

Papier. De Vries et de Jonge, p. 29,

6. 18 *sols*. —

Papier. Catal. de Roye van Wichen, n° 2311.

7. 16 *sols*. —

Papier. Catal. de Roye van Wichen, n° 2311.

d. 8. 14 *sols*. — PVGNO · PRO · PATRIA · 1574 — Sous une couronne, lion debout, à gauche, tenant de la patte droite un sabre nu, et de la gauche l'écusson de Leyde.

Rev. HÆC · LIBERTATIS · ERGO — Sous une couronne, lion debout, à gauche, tenant de ses deux pattes une lance surmontée du chapeau de la liberté. Dans le champ, la date 15 — 74.

Papier. Van Loon, t. I, p. 186, n° 3.
Duby, pl. IV, n° 8.

8ª. 14 *sols*. — Semblable au n° 14, mais sur flan en argent.

* 9. 12 *sols*. — Pièce irrégulière, estampillée de deux clefs en sautoir, armes de la ville de Leyde et du nombre 12.

Arg. — Uniface.

Catalogue Van Dueren, n° 4536.

10. 10 *sols*. — Semblable au n° 9, mais avec le nombre 10.

Arg. — Uniface.

Catalogue J. Van Dam, n° 4557.

* 11. 8 *sols*. — Semblable au n° 9, mais avec le chiffre 8.

Arg. — Uniface.

Catalogue de Roye Van Wichen, n° 2314.

* 12. 7 *sols*. — Semblable au n° 9, mais avec le chiffre 7.

Arg. — Uniface.

Catalogue Van Dueren, n° 4536.

d. 13. 6 *sols.* — Semblable au n° 9, mais avec le chiffre 6.

Arg. — Uniface.

Cabinet de M. Geelhand.

* 14. 4 *sols.* — Semblable au n° 9, mais avec le chiffre 4.

Arg. — Uniface.

Même cabinet.

* 15. 3 *sols.* — Semblable au n° 9, mais avec le chiffre 3.

Arg. — Uniface.

Catalogue H. Salm, n° 96.

16. 2 *sols.* — Semblable au n° 9, mais avec le chiffre 2.

Arg. — Uniface.

Catalogue de Roye van Wichen, n° 2311.

* 17. 1 *sol.* — Semblable au n° 9, mais avec le chiffre 1.

Arg. — Uniface.

Catalogue H. Salm, n° 96.

* 18. $\frac{1}{2}$ *sol.* — · HEERE + ONTBERMT + HOL ❁. Sous une couronne, lion debout, à gauche, accosté de la date 7 — 4 (1574).

Rev. ✠ ENDE + SALICHT + LEYDEN. Les armes ornées de la ville.

Cuivre. Van Loon, t. I, p. 186, n° 4.
Duby, pl. IV, n° 7.

* 18². $\frac{1}{2}$ *sol.* — Semblable au n° 18, mais sur flan d'argent.

* 18³. $\frac{1}{2}$ *sol.* — Semblable au n° 18, mais sur flan carré d'argent.

* 19. . . . . . . ? — Dans le champ, deux clefs en sautoir ; au-dessous, six globules posés .·:·. — Cuir. — Uniface.

Assiégée par les Français, en 1673 (¹).

d. 20. ⁜ AVITÆ VIRTVTIS · MEMOR. Dans le champ, on voit la ville de LEYDE dépouillée de ses jardins ; en haut, un ange tient les armes de la ville, en bas, la date 1673.

Rev. ✱ GODT ✣ BEHOEDE ✣ LEYDEN. Les armes ornées de la ville, entourées des lettres N ÷ O ÷ V ÷ L ÷ S — G ÷ I ÷ P ÷ A ÷ C.

Arg. Van Loon, t. III, p. 108.
Duby, pl. XVII, nº 5.

LILLE.

Assiégée par les alliés, en 1708.

* 1. 20 *sols.* — Dans le champ, les armes couronnées de M. de Boufflers, gouverneur de la ville, placées sur deux bâtons de maréchal, mis en sautoir, et sur un manteau ducal. Elles sont entourées des colliers des trois ordres de Saint-Louis, de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

Rev. Dans le champ, on lit : — XX · S : — ·

(¹) Les magistrats de la ville de Leyde, satisfaits des conseils et des mesures prises pour la défense de la ville par l'avocat Gérard de Munt, lors de l'approche des Français, lui firent présent de la médaille décrite ci-dessous.

PRO · — DEFENSIONE — · VRBIS · ET · — · PATRIÆ · — 1708.

Cuivre. Van Loon, t. V, p. 110, nº 1. Duby, pl. XVIII, nº 7.

* 2. 10 *sols.* — Dans le champ, les armes couronnées de M. de Boufflers, sur deux bâtons de maréchal placés en sautoir.

Rev. Semblable au nº 1, mais avec la valeur : X · S·

Cuivre. Van Loon, t. V, p. 110, nº 2. Duby, pl. XVIII, nº 8.

* 3. 5 *sols.* — Semblable au nº 2.

Rev. Semblable au nº 1, mais avec la valeur : V : S :

Cuivre. Van Loon, t. V, p. 110, nº 2. Duby, pl. XVIII, nº 9.

LIMA.

Monnaie de nécessité frappée par les Espagnols, lors de la reprise de cette ville sur les Péruviens, en 1824.

d. 1. *Piastre.* — Piastre péruvienne sur le revers de laquelle on a estampillé une couronne royale, avec la date 1824.

Arg. Alphonse de Bonneville, pl. I, nº 7.

LIVONIE.

Monnaie de nécessité frappée par Guillaume de Furstenberg, général des troupes de la Livonie, en 1559.

1. *Thaler.* — Dans le champ, écu aux armes de

Furstenberg, posé sur la croix de Livonie. Au-dessous, la date 5 — 9 (1559).

Arg. — Uniface.

Ruder, n° 29.

Monnaies de nécessité frappées par Gothard de Kettler, grand-maître de l'ordre teutonique, en 1559.

d. 2. *Thaler*. — Dans le champ, un carré renfermant un écu composé aux 1er et 4e de la croix de Livonie, aux 2e et 3e de Kettler. Au-dessus, les lettres : GM&ZL (*Gothard Meister Zum Lieflande*. L'écu est accosté de deux petites feuilles de trèfle. En bas la date 15—59.

Arg. — Uniface.

Duby, pl. XXII, n° 8.

3. *Demi-Thaler*. — Semblable au n° 2.

Arg. — Uniface.

Catalogue H. Salm, n° 17.

LUXEMBOURG.

Assiégée par les Français, en 1795.

* 1. 72 *asses*. — Dans le champ, la valeur : — LXXII — ASSES. — Au-dessous, dans une couronne de chêne, le numéro 13.

Rev. Dans le champ, on lit : — AD — USUM — LUXEMBURG — $\overline{\text{CC}}$ VALLATI — 1795. — Deux petites palmes et une petite feuille de trèfle.

Arg. Hennin, pl. LXVI, n° 658.

* 2. *Un sol.* — Dans le champ, on lit : — 1 — SOL — 1795 —

Rev. Dans le champ, les armes couronnées de Luxembourg, accostées de : · F · — II (*François* II).

Cuivre. Hennin, pl. LXVI, nº 659.

LYON.

Monnaie de convention particulière, frappée à Lyon, en 1792.

* 1. 2 *sols.* — · CLEMENSON ET Ce N^{ES} PLACE CONFORT A LYON. Trophée composé de drapeaux, d'un canon et de tambours; au milieu est le faisceau surmonté du bonnet de la liberté. *Exergue :* LAN IV DE LA — LIBERTE I —.

Rev. sols. — VIVRE LIBRE OU MOURIR xxxxx. Dans le champs, on lit : — ✠ — MEDAILLE — DE CONFIANCE — DE 2 · S — A ECHANGER CONTRE — DES ASSIGNAT ET — MANDAT DE TOUTE — VALEUR — M · LCC · XCII — ✠ —

Cuivre. Hennin, pl. XLIII, nº 44.

Assiégée par les Français, en 1793.

d. 2. 20 *sols.* — Dans le champ, une épée sur la pointe de laquelle est placé le bonnet de la liberté. Le bord de la pièce est orné de fleurons.

Rev. — · VINGT : SOLS · (5 *fleurons*). Dans le champ, un petit lion très-grossièrement fait.

Cuivre. Conbrouse, pl. LXXVIII.

d. 3. 3 *sols.* — Semblable au n° 2.

Rev. TROIS ✕ SOLS (6 *fleurons*). Semblable au n° 2.

Cuivre. Hennin, pl. LI, n° 531.

* 4. 6 *sols.* — Dans le champ, les deux lettres J⊙T. Au-dessous, une rosace. Des fleurons entourent le champ.

Rev. — · SIX · SOLS · (5 *rosaces*). Dans le champ, un croissant.

Cuivre. Hennin, pl. LI, n° 532.

* 5. 3 *sols.* — Dans un cercle, une épée sur la pointe de laquelle est placé le bonnet de la liberté.

Rev. TROIS ꕥ SOLS, ꕥꕥꕥ Dans le champ les lettres J · T.

Cuivre.

* 6. *Assignat de* 20 *livres.* — Dans un encadrement orné, on lit : n° 28518 SIEGE DE LYON. — 1793, *l'an 2 de la République Française.* — SUBVENTION CIVIQUE. — *Bon pour* VINGT LIVRES. — *A échanger par somme de* 400 *livres contre assignats.* En bas les signatures de *Clamaron* et *Poivre.* Deux timbres secs, l'un au milieu du billet, l'autre en bas à droite. Ils repré-

sentent un trophée composé de drapeaux, de canons et de tambours; au milieu est le faisceau surmonté du bonnet de la liberté. Des deux côtés, la date : 17 — 93. Au-dessous LYON ASSIÉGÉ.

Papier blanc, lettres et dessins noirs.
Conbrouse, n° 650.

* 7. *Assignat de 5 livres.* — Dans l'encadrement orné, on lit, en haut et en bas : SUBVENTION CIVIQUE. A gauche et à droite : *Siége de Lyon.* A l'intérieur du billet, dans les coins supérieurs, 5 L. Au milieu, n° 79152. — B*on pour* CINQ LIVres. — *A échanger par somme de* 400 *livres contre assignats.* — 5 LIV. En bas, à gauche, la signature de *Bourdin.* A droite, le timbre sec, comme au n° 5.

Papier blanc, lettres et dessins noirs.
Conbrouse, n° 651.

* 8. *Assignat de* 50 *sols.* — Dans l'encadrement orné, on lit, en haut et en bas, la valeur : 50 S. A l'intérieur du billet, dans les coins supérieurs ; 50. Au milieu, SIEGE DE LYON. — B*on pour* CINQUANTE S*ous* — *A rembourser en* Assi*gnats de* 50 *liv. à* 400 *liv.* — 50 --; à gauche, la signature de *Bourdin;* à droite, le timbre sec, comme au n° 5.

Papier blanc, lettres et dessins noirs.
Conbrouse, n° 652.

* 9. *Assignat de* 25 *sols*. — Dans un encadrement orné, on lit, dans les coins supérieurs : XXV. Au milieu, SIEGE DE LYON. — *Bon pour* VINGT CINQ *Sous* — *A rembourser en Assignats de* 25 *livres à* 400 *livres*. — XXV — A gauche, la signature de *Choppin ;* à droite, le timbre sec, comme au n° 5.

Papier blanc, lettres et dessins noirs.
Barthélemy, pl. V, n° 289.

MAESTRICHT.

Assiégée par les Espagnols, en 1579.

1. 40 *sols*. — PROTE · D · POPV · TV · — · PROP · NO · TVI · GLO — Les armes de la ville de Maestricht, surmontées d'un heaume et de lambrequins, accostées de la date 15—79.

Rev. Dans le champ, une main tenant une épée coupe en deux l'inscription : — * — * — TRA — IEC * — AB · HIS — : OBSES — PRO : IVS — · CAVSÆ — DEFE — SIONE. — A l'exergue, la valeur XXXX.

Cuivre. Van Loon, t. I, p. 263, n° 1.
Duby, pl. VIII, n° 4.

* 2. 16 *sols*. — PROTE ∘ D ∘ POPV ∘ TV ∘ — ∘ PROP ∘ NO ∘ TVI ∘ GLOR. — Écusson ovale et orné, aux armes de Maestricht, surmonté d'un heaume et de lambrequins, accosté de la date 15—79.

Rev. Dans le champ, une main tenant une épée

coupe en deux l'inscription : - ⁎ — ⁎ — TRA — IEC . — AB · HIS — : OBSES — PRO : IVS — · CAVSÆ — DEFE — SIONE. — A l'exergue, la valeur XVI.

Cuivre. Van Loon, t. I, p. 263, n° 2.

2[2]. 16 *sols*. — Semblable au n° 2.

Rev. Semblable au n° 2, sauf une différence dans la légende : — ⁎ — ⁎ — TRA — IEC — AB · HIS — : OBSES — PRO · IVS — · CAVSÆ — DEFE - SIONE. — A l'exergue, la valeur XVI.

Cuivre. Cabinet de M. Dumoulin, à Maestricht.

d. 2[3]. 16 *sols*. — Semblable au n° 2.

Rev. Semblable au n° 2, sauf une différence dans la légende, — ⁎ — TRA — IEC . — AB HIS — : OBSES — PRO : IVS — CAVSÆ — DEFE — SIONE. — A l'exergue, la valeur XVI.

Cuivre. Même cabinet.

d. 2[4]. 16 *sols*. — Semblable au n° 2.

Rev. Semblable au n° 2, sauf que la garde de l'épée se trouve entre les mots IVS et CAVSÆ, au lieu d'être au-dessous, et qu'il y a une différence dans la légende — ⁎ — — TRA — IEC — AB · HIS — : OBSES — PRO . IVS — CAVSÆ — DEFE — SIONE. A l'exergue, la valeur XVI.

Cuivre. Même cabinet.

* 2^3. 16 *sols.* — Semblable au n° 2, sauf qu'il y a GLO au lieu de GLOR.

Rev. Semblable au n° 2, sauf une différence dans la légende, — ✶ — ✶ — TRA — IEC — AB · HIS — ⁚ OBSES — PRO . IVS — · CAVSÆ DEFÊ — SONE (*sic*). A l'exergue, la valeur XVI.

Cuivre. Même cabinet.

* 3. 8 *sols.* — PROTE · D · POPV · TV · — · PROP · NO · TVI · GLO. — Les armes de la ville de Maestricht, surmontées d'un heaume et de lambrequins, accostées de la date 7—9 (1579).

Rev. Dans le champ, une main tenant une épée coupe en deux l'inscription — ✶ — ✶ TRA — IEC · — ✶ AB ✶ — HIS — PA — NIS ✶ — ✶ OB — SES. A l'exergue, la valeur VIII.

Cuivre. Van Loon, t. I, p. 263, n° 3.
Duby, pl. VIII, n° 5.

d. 3^2. 8 *sols.* — Semblable au n° 3.

Rev. Semblable au n° 3, sauf une différence dans la légende — ✶ — ✶ — TRA — IEC · — ✶ AB ✶ HIS — PAN — IS ✶ OBS — ESS. A l'exergue, la valeur VIII.

Cuivre. Cabinet de M. Dumoulin, à Maestricht.

d. 3^3. 8 *sols.* — PROTE · D · POPV · TV — PROP · NO · TVI · GLOR. — Écusson orné aux armes de Maestricht, surmonté d'un heaume et de lambrequins, accosté de la date 15—79.

Rev. Semblable au n° 3^2.

Cuivre. Même cabinet.

* 4. 24 *sols*. — Dans le champ, écusson ovale et orné aux armes de Maestricht, surmonté d'une épée coupant en deux l'inscription —* — * — TRA — IEC * — AB * HIS — * OBSES — PRO * IVS — * CAVSÆ — DEFĒ — SIONE. — * 1 * 5 7 * 9 *.

Rev. Dans le champ, on lit : — * — PROTEGE DÑE * POPVLV̄ — TVVM ⁑ PROP * — * NOMI * TVI * GLORIAM. — A l'exergue, la valeur — * XXIIII *.

Cuivre. Van Loon, t. I, p. 263, n° 4. Duby. pl. VIII, n° 6.

* 5. 12 *sols*. — Dans le champ, écusson ovale et orné aux armes de Maestricht, surmonté d'une épée coupant en deux l'inscription : — TRA — IEC AB * HIS — *OBSES — PRO * IVS — *CAVSÆ DEFĒ — SIONE — * 1 * 5 — 7 * 9 *.

Rev. Dans le champ, on lit : — * — PROTEGE — DÑE * POPVLV̄ — TVVM * PROP * — * NOMI * TVI * — GLORIAM. — A l'exergue, la valeur XII.

Cuivre. Van Loon, t. I, p. 263, n° 5.

d. 5². 12 *sols*. — Semblable au n° 5, sauf qu'il y a une petite étoile de chaque côté de la pointe de l'épée, au-dessus de l'inscription.

Rev. Dans le champ, on lit : PROTEGE — DÑE *POPVLV̄ — TVVM * PROP — NOMI * TVI * — GLORIAM. — A l'exergue, la valeur XII.

Cuivre. Cabinet de M. Dumoulin, à Maestricht.

* 6. 2 *sols*. — Dans le champ, écusson orné aux armes de Maestricht, surmonté d'une épée coupant en deux l'inscription : — ∗ — ∗ — PRO — IVS — TÆ ∗ — ∗ CAV — SÆ ∗ – DEFE — NSI — ONE — 15—79 — ∗ — ∗ —

Rev. Dans le champ, on lit : — ∗ — TRAIEC — TO ∗ AB ∗ HIS — PANIS ∗ OB — SESSO ∗ A l'exergue la valeur II.

Cuivre. Van Loon, t. I, p. 264, n° 8.
Duby, pl. VIII, n° 5.

* 7. *Sol*. — Dans le champ, écusson orné aux armes de Maestricht, surmonté d'une épée coupant en deux l'inscription : — PRO — ∗ IVS — TÆ ∗ — CAV — SÆ ∗ – DEFE — NSI — ONE — ∗ 15—79 ∗ — ∗ — ∗.

Rev. Dans le champ, on lit : — ∗ — TRAIEC — TO ∗ AB ∗ HIS — PANIS ∗ OB — SESSO ∗. A l'exergue la valeur I.

Cuivre. Van Loon, t. I, p. 264, n° 7.

* 8. *Demi-sol*. — Dans le champ, une épée coupant en deux l'inscription : — ∗ — ∗ — PRO — IVS — CAV — SÆ ∗ — DE — FEN — ∗ – ∗ —.

Rev. Dans le champ, on lit : ∗ TRA ∗ — AB ∗ HISP — ∗ OBSES ∗. A l'exergue, l'écu de Maestricht, accosté de la date 15 — 79.

Cuivre. Van Loon, t. I, p. 264, n° 8.
Duby, pl. VIII, n° 7.

Assiégée par les Français, en 1794.

d. 9. 100 *sols.* — TRAIECTUM AD MOSAM (*deux petites branches de laurier*). Dans le champ, entourée d'un grènetis, une grande étoile à cinq pointes, armes de Maestricht.

Rev. URBE 1794 OBSESSA (*deux petites branches de laurier*). Dans le champ, entourée d'un grènetis, la valeur, en deux lignes, 100 — STRS.

Épreuve en argent.

Cabinet de M. Geelhand.

d. 10. 100 *sols.* — Semblable au n° 9.

Rev. Dans le champ, quatre estampilles placées l'une sous l'autre, savoir : la première donnant le millésime 1794, la deuxième, l'étoile de Maestricht, la troisième, la valeur 100 ST, et la quatrième, la marque de l'essayeur juré.

Épreuve en argent.

Cabinet de M. Dumoulin, à Maestricht.

* 11. 100 *sols.* — Semblable au revers du n° 10.

Arg. — Uniface.

Hennin, pl. LXIV, n° 640.

* 12. 50 *sols.* — Semblable au revers du n° 10, sauf que la pièce est d'un module plus petit et que l'estampille de la valeur porte 50 ST.

Arg. — Uniface.

Hennin, pl. LXIV, n° 641.

MAGDEBOURG.

Assiégée par les alliés de l'empereur, en 1551, pendant la guerre de Smalkalde.

d. 1. *Double ducat.* — Dans le champ, entouré d'un grènetis circulaire, saint Maurice, patron de l'église de Magdebourg, tenant de la main gauche une bannière, et appuyant la main droite sur un écusson armorié. Des deux côtés S · — M.

Rev. Semblable à la face, mais d'un dessin plus petit, et · S — M.

Or. — Carrée.

Duby, pl. I, n° 15.

d. 2. *Ducat.* — Dans le champ, les armes de Magdebourg, accostées de deux petites étoiles.

Rev. Dans le champ, on lit : 15 · — BELAG — RVNG MAG — DBVRG — · 5 · 1.

Or. — Carrée.

Cabinet de M. Serrure.

d. 3. . . . . . .? — Dans un carré, les armes de Magdebourg, accostées de deux petites rosaces. Au-dessus, on lit : MAGDE : au-dessous, la date 15 — 51.

Rev. Dans le champ, on lit : (*fleuron*) — ANNO — DOMINI — ·:· 1 ·:· 5 ·:· 50 ·:· — IN ·:· DEM ·:· MONT ·:· — OCTOBER ·:· ISTH ·:· — DIE ·:· ALTE ·:· STHAT ·:· — ·:· MAGDEBVRGK

·:· — ·:· BELAGERTH ·:· — ·:· WORDEN (*une branche de chêne*).

Arg. — Carrée.

Van Mieris, t. III, p. 265, nº 1.

4. . . . . . . ? — Semblable au nº 3.

Rev. Dans le champ, deux figures ressemblant, l'une à un fléau et l'autre à une bêche, placées en sautoir et cantonnés des lettres C — P.

Arg. — Carrée.

Ruder, nº 22.

d. 5. . . . . . . ? — Semblable au nº 3.

Arg. — Uniface, carrée.

Duby, pl. XXII, nº 4.

d. 6. . . . . . . ? — Dans un carré, les armes de Magdebourg, accostées de deux étoiles. Au-dessus, 15 M 51.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Mieris, t. III, p. 265, nº 4.
Duby, pl. I, nº 13.

d. 7. . . . . . . ? — Dans un carré, les armes de Magdebourg, accostées de deux étoiles.

Rev. Dans le champ, on lit : · 15 · — BELA — GRVNG · M — AGDBVRG — · 51.

Arg. — Carrée.

Van Mieris, t. III, p. 265, nº 2.

d. 8. . . . . . . ? — Dans le champ, les armes de Magdebourg.

Rev. Dans le champ, on lit : — · 15 · BELAG — RVNG MAG — DBVRG : — · 51.

Arg. — Carrée, irrégulière.

Duby, pl. I, nº 14.

d. 9. . . . . . . — Semblable au nº 6, mais d'un module plus petit.

Arg. — Uniface, carrée, irrégulière.

Van Mieris, t. III, p. 265, nº 3.
Duby, pl. I, nº 11.

d. 10. . . . . . .? — Dans un écusson, les armes de Magdebourg, accostées de deux petites étoiles. Au-dessus, 15 M 51.

Arg. — Uniface, ronde.

Van Mieris, t. III, p. 265, nº 5.
Duby, pl. I, nº 10.

* 11. . . . . . .? — Dans un écusson, les armes de Magdebourg. Au-dessus, 15 — 51.

Arg. — Uniface, ronde.

Assiégée par les Impériaux, en 1629.

d. 12. 12 *gros*. — MO · NO — MAGDEBURGENSIS. Dans le champ, les armes de Magdebourg.

Rev. (*tulipe*) NECESSITAS · LEGEM · NON · HABET. — Dans le champ, on lit : — · XII · — GROSCHEN — MAGDEBVR : — STATGELT · — · 1 · 6 · Z · 9.

Arg. Duby, pl. XXIV, nº 2.

* 13. *Gros.* — Dans le champ, les armes de Magdebourg.
Rev. NECESSI · CR · REI · LEGE · 1 · 6 Z 9. La rose de Magdebourg.

Arg.

P. Mailliet.

(*Pour être continué.*)

LES PRINCIPAUX TYPES

DES

MONNAIES RUSSES,

AU MOYEN AGE.

PL. I ET II.

A M. R. CHALON, *président de la Société royale de numismatique, à Bruxelles.*

MONSIEUR,

La connaissance des monnaies russes du moyen âge est peu répandue, malgré les ouvrages qui ont paru depuis quelques années; c'est ce qui m'engage à vous adresser cette lettre dans laquelle il n'est question que des principaux types de ces monnaies, sans description des pièces et sans indication des légendes.

Je tiens surtout à en donner les dessins, auxiliaires indispensables à toute étude numismatique. Ces dessins sont tirés des planches annexées à l'ouvrage en langue russe de M. de Tchertkof (*Description des anciennes monnaies russes*), ils surpassent environ de moitié la grandeur des originaux. L'auteur, n'étant pas toujours certain de reconnaitre

l'animal qu'on a voulu représenter sur la pièce, a soin, dans ce cas, de faire suivre son texte d'un point d'interrogation. De ce nombre sont les nos 23, 24, 25, 26, 27 de la pl. II.

Chaudoir est d'opinion « que ce sont les Grands Princes « de Russie qui les premiers ont fait frapper de la mon- « naie, et qu'on n'en connaît avec certitude jusqu'à pré- « sent que depuis le milieu du XIVe siècle. » Dans le fait, l'ouvrage de M. Tchertkof décrit des monnaies frappées de 1353 à 1547, or, c'est à cette dernière époque que le grand prince Jean IV prit le titre de Tsar. Le catalogue Reichel a pour point de départ l'année 1363, et l'ouvrage de Chaudoir l'année 1362. Schoubert cite comme seul exemplaire connu une monnaie de la grande principauté de Moscou, émise sous Jean Danilovitch qui a régné de 1328 à 1340.

Quelle est l'origine des monnaies russes? Comment ont-elles remplacé les fourrures dont on se servait alors, soit pour payer les impôts, soit dans les transactions commerciales? « Quant aux grands payements, ils se faisaient en « lingots et en monnaies étrangères, au poids et comme « marchandise. »

Lorsque la Russie passa sous la seconde domination des Mongols, en 1240, les tributs exigés par le vainqueur ne purent être payés qu'en une monnaie métallique. Voilà pourquoi on adopta, pour ce premier monnayage russe, le mode des monnaies mongoles ou tartares, monnayage d'un caractère oriental dans lequel se formule la pensée de l'époque.

Plusieurs de ces monnaies offrent une inscription en langue arabe seulement. D'autres sont bilingues; la légende

russe annonce le nom du prince qui les a fait frapper ; la légende arabe le nom du khan tartare régnant, ses titres et ses qualifications, avec un vœu de pure flatterie. En voici quelques exemples : Le sultan Toktamych-Khan, qu'il vive longtemps ! Le très-sublime sultan Djani-Bek-Khan ! Le sultan Bayezid, que son règne dure !

Le mot Khan est le titre que prenaient au moyen âge les grands chefs des peuples mongols. Presque toujours ce mot s'ajoute à la suite du nom du souverain, par exemple : Toktamych-khan, Djani-Bek-khan.

Les ouvrages sur la numismatique russe disent tantôt légende orientale, tantôt légende arabe, légende tatare ; cependant il y a une différence entre ces appellations. « Par Tatares il faut comprendre ces peuplades du Tur-« kestan que les Mongols avaient entrainées à leur suite et « qui composèrent l'élément principal de cette Horde d'Or « qui avait établi ses campements sur les bords du Volga. » Les Tatares, après avoir été subjugés par les Mongols, furent incorporés à leurs armées, c'est ce qui fait souvent appliquer le nom de Tatares aux Mongols eux-mêmes.

Les monnaies arabes ne manquent pas d'ornements ; ce sont des étoiles, des encadrements, des rosaces, des points dont le nombre varie et qui sont généralement groupés. On retrouve tous ces symboles sur les monnaies russes du moyen âge, ainsi qu'un signe arabe caractéristique nommé Tamgha, c'est le tamgha de la Horde d'Or. Nous avons vu, dans un article précédent, que les Mongols l'exigeaieut sur les monnaies russes comme marque de soumission. Le mot horde a plusieurs significations ; il signifie un camp, une armée, une tente, un campement de peuplades errantes.

Le mot tatare est Ordo, les Turcs disent Ordou, les Russes Orda. *V.* pl. II, fig. 28 à 38, les différentes formes du tamgha.

Passons maintenant une revue rapide des principaux types des monnaies qui font l'objet de cette notice, et signalons en premier lieu celui du prince à cheval, tenant un glaive devant lui, ou une pique baissée, ou un sabre levé au-dessus de sa tête, perçant un dragon de sa pique. Pl. I, fig. 1, 3, 4, 5. Il est représenté aussi à cheval, couronné, revêtu d'une cuirasse et d'un manteau flottant en arrière.

Un type indiquant la souveraineté est celui du prince assis sur un trône, tenant de la main droite le glaive, la main gauche levée, derrière le tamgha. Aux côtés du trône, deux lions. Pl. I, fig. 6 et 7.

Il est souvent question d'un troisième type, c'est celui du prince à cheval, tenant un faucon sur le poing. Pl. I, fig. 2.

La fauconnerie a été probablement empruntée de l'Orient. On sait que la chasse au faucon se faisait chez les Mongols avec tout son développement et dans tout son éclat. Pour avoir une idée du luxe que les Mongols déployaient à cette occasion, voici un passage extrait de l'ouvrage de Karamzine.

« Uzbek, khan du Kiptchak (1305-1342), partant pour
« la chasse avec toute son armée, était accompagné d'un
« grand nombre de princes tributaires et d'ambassadeurs
« de différentes nations. Cet amusement favori des khans
« durait ordinairement un ou deux mois, et donnait une
« grande idée de leur puissance; plusieurs centaines de

« milliers d'hommes en mouvement; chaque soldat vêtu « de son plus bel habit et monté sur son plus beau « cheval; des marchands qui transportaient dans d'in- « nombrables chariots les objets les plus précieux des « Indes et de la Grèce, offraient le coup d'œil le plus « magnifique; le luxe et la gaieté regnaient dans des camps « immenses, qui au milieu de déserts sauvages présentaient « l'aspect de villes brillantes et tumultueuses. »

La représentation des animaux sur les anciennes monnaies russes paraît fréquemment, surtout celle des animaux fantastiques : les harpies, le griffon, le dragon, le centaure, les sirènes, le triton.

Parmi les oiseaux : le coq, la grue, le faucon, la cigogne, le cygne, l'aigle, etc. Les autres animaux sont la panthère, l'ours, le lion, le cerf, le serpent; ceci ne demande pas de développement, et parmi les animaux domestiques le chien, qui est du nombre des dix animaux que la mythologie mahométane fait entrer dans le paradis.

Il est aussi question dans la numismatique russe du moyen âge du quadrupède ailé à tête humaine. En remontant bien haut, nous trouvons cette figure dans les ruines de Ninive, où nous voyons le taureau et le lion ailés à l'entrée des palais de Nimroud et de Khorsabad. Ils sont figurés dans l'ouvrage de M. Feer (*les Ruines de Ninive*). Ce qui est particulier, nous dit l'auteur, c'est que les lions ailés offrent une bien remarquable coïncidence avec la description de la vision du prophète Daniel. (Daniel, VII, 4.)

Mais revenons à la monnaie russe où ce type est représenté. M. de Tchertkof, dans la note qui accompagne la description de cette pièce, ajoute que cette image vient des

Mongols, et que, sur un pareil animal, Mahomet parcourut les cieux et retourna sur la terre. Le Koran fait allusion à ce fameux voyage dans le ciel que le prophète fit en esprit sous la conduite de l'ange Gabriel. La tradition donne à cette monture le nom de Borâq, quadrupède ailé ayant le visage d'une femme et la queue d'une comète. Si la mythologie musulmane parle de ce voyage, la mythologie celtique nous fait connaître celui d'Odin, ce dieu suprême qui montait « le cheval Sleipner, le plus grand des chevaux « ayant huit pieds, et le dieu, avec ce secours, passait « rapidement d'un bout du monde à l'autre et traversait « les mers même sans danger. »

Disons en peu de mots ce qu'on peut dire des animaux fantastiques figurés sur les monnaies russes du moyen âge.

Les harpies que la fable nous dépeint au corps de vautour, au visage de vieille femme, au bec et aux ongles crochus, ne se trouvent que sur peu de monnaies; elles sont représentées les ailes éployées retournant la tête; harpie ailée dont la partie postérieure a la forme d'une queue nouée. Pl. I, fig. 8 et 10.

Le griffon, pl. I, fig. 12, 15, 16 et 17. Il a la tête et les ailes d'un aigle, le corps, les jambes et les griffes du lion. Nous le voyons représenté ayant une aile relevée. Le même type, mais derrière la tête du griffon un tamgha. Griffon courant à gauche et dessous un homme renversé à terre. Griffon ailé, les ailes relevées et une jambe levée. Selon la fable, on attribue au griffon la garde des trésors.

Le dragon, regardé par les Chinois comme l'auteur et le principe de leur bonheur, a naturellement passé chez les Mongols; les monnaies le représentent ailé, tirant la

langue, les ailes relevées et la queue terminée en flèche. Pl. II, fig. 11, 13 et 14. Par son volume, la queue du dragon indique la puissance, par sa tortuosité, l'astuce.

Les centaures sont représentés tenant d'une main un glaive, de l'autre une coupe; ailés, courant à gauche, tenant des deux mains une pique, tirant de l'arc. Pl. I, fig. 18 à 20.

Les sirènes, que les anciens monuments représentent ayant le visage de la femme et à partir de la ceinture un corps d'oiseau ou de dauphin, n'ont pas été négligées comme type par les monnayeurs de l'époque dont nous nous occupons. Pl. I, fig. 22, 23 et 24. Sirène tournée à droite, ayant des pattes au lieu de mains, sirène ailée tenant de la droite une conque marine, et de la gauche une baguette. On les dépeint aussi couronnées, se dressant sur la pointe d'un écueil au milieu des flots agités, tenant un peigne ou un miroir.

Le triton, moitié homme moitié poisson, n'est figuré, d'après l'ouvrage de M. de Tchertkof, que sur une monnaie, dont le droit représente, croit-il, un triton nageant du côté gauche, la tête tournée en arrière, la queue relevée. Pl. I, fig. 21.

Le cygne, ce bel oiseau consacré à Apollon et qui joue un si grand rôle dans la mythologie grecque, paraît avoir peu attiré l'attention des monnayeurs. Il est figuré sur quelques monnaies des princes apanagés. Cygne retournant la tête, laquelle est quelquefois garnie d'une huppe. Cygne ayant une longue queue frisée, étendant une de ses ailes et la nettoyant avec son bec. (Monnaie de la grande principauté de Moscou.)

La numismatique arabe signale l'aigle à double tête, entre autres, sur des monnaies du Kipchaq ou de la Horde-d'Or, pays qui s'étendait dans l'Asie septentrionale; il forma plusieurs royaumes, ceux de Kasan, d'Astrakhan, de Crimée. L'aigle à deux têtes se voit sur des monnaies sans nom de prince qui sont probablement du règne de Jean III. (1462-1505.) Pl. II, fig. 4 et 5.

Les armoiries des Grands Princes de Russie avaient toujours été un saint George à cheval; ce fut le grand prince Jean III, qui, après son mariage avec Sophie, nièce du dernier empereur de Byzance, Constantin Paléologue, prit pour emblème de la monarchie russe l'aigle à deux têtes.

Les types des oiseaux sont les plus nombreux et les plus variés. Les aigles sont figurées à ailes éployées, à ailes relevées. Pl. II, fig. 1, 2 et 3. Les oiseaux sont représentés volant à gauche, volant de face, perchés sur un tronc d'arbre, ayant sur le dos un symbole semblable à un trident. Un oiseau ayant sur le dos une fleur à trois pétales, un oiseau avec une tête humaine, ces derniers types dénotent évidemment une origine ancienne et orientale. Pl. II, fig. 6, 7 à 22. On sait que les Égyptiens avaient pour les oiseaux un culte spécial.

Les monnaies russes de la fin du XIVe siècle et du commencement du XVe nous offrent pour type : Samson sur le lion, Samson déchirant la gueule du lion, coïncidence remarquable avec ce que nous lisons sur Samson dans le *Livre des Juges*, chap. XIV, v. 5. Quant aux monnaies arabes, le lion se voit sur celles des mammelouks, milice qui devint redoutable aux sultans et dont les chefs gouvernèrent l'Égypte pendant plus de deux siècles.

De même que les monnaies arabes, les monnaies russes ont des lettres isolées dont quelques-unes indiquent probablement le nom du monnayeur ou la ville où elles ont été frappées.

Le type des étoiles est assez rare. En général, on en voit deux séparées par un globule. L'étoile est quelquefois remplacée par une rosette, ou bien encore c'est une roue sans cercle à huit rayons. Pl. I, fig. 25 et 26. Une monnaie de la principauté de Tver nous présente pour type une étoile à six rayons ayant à chaque pointe un globule; serait-ce peut-être une allusion au soleil que parfois on indique par une étoile à six pointes.

Une autre imitation d'un ornement des monnaies arabes est celle des encadrements. Ici, ils renferment soit le nom du prince russe, soit une inscription arabe, soit la figure de quelque animal, etc. On peut, entre autres, citer une monnaie de prince apanagé dont un côté nous offre un homme à mi-corps, tenant une hache d'armes et un glaive, et, le revers, une bordure, ou un encadrement composé de lignes droites et de quatre demi-cercles ou arcs de cercle.

Les têtes humaines sont tantôt de profil, tantôt de face, coiffées d'un bonnet; souvent deux têtes sont adossées, au dessous le tamgha. Le bonnet ne peut-il pas être pris pour une couronne? Pl. I, fig. 27 à 32.

Feu M. de Reichel fait remarquer que les monnaies russes du moyen âge se distinguent des monnaies de tous les autres pays de l'Europe en ce qu'elles n'offrent pas de croix, des images du Sauveur ou des saints, ou quelques autres symboles du christianisme. Aussi regarde-t-on comme exception une pièce du grand prince Wasili l'Aveu-

gle (1425-1462) offrant, d'un côté, la Vierge et un ange tenant tous les deux une croix, et au revers une colombe prenant son vol à droite.

Les monnaies émises sous les Grands Princes de Kief (980-1078) ont le caractère imitatif du type byzantin, ce qui fait que quelques auteurs ne les ont pas classées parmi les monnaies nationales proprement dites. Ainsi elles offrent les symboles du christianisme, tels que le buste du Christ, le livre des Évangiles, le grand candélabre d'église, le Christ donnant la bénédiction.

Pour en revenir aux anciennes monnaies russes, nous voyons qu'à dater du règne du grand prince Vasili, (1505-1533), elles n'ont plus de légendes arabes. Il faut cependant citer une monnaie du grand prince Jean IV, (1533-1547), avant qu'il prît le titre de tsar, ayant, outre la légende russe, une inscription arabe qui n'est que le nom de Jean (Ivan) en lettres arabes. M. de Tchertkof croit que ces dernières monnaies bilingues étaient émises en vue des Tatares devenus sujets de Jean IV.

Le type du prince à cheval s'est conservé jusqu'au règne de Pierre le Grand. Après cette époque on a cessé de frapper en argent les pièces dont nous venons de voir les principaux types, pièces dites Copeks, qui sont de formes très-variées, oblongues, irrégulières, rondes ou à peu près. « Ce n'est qu'en 1700 que commencent des pièces plus « grandes, et un système de monnaies qui s'est soutenu « avec peu de changements jusqu'à nos jours. »

Les monnaies russes du moyen âge perdent leur caractère arabe à dater de 1480, époque à laquelle, sous le règne du grand prince Jean III, la Russie secoua définitivement

le joug des Mongols, après l'avoir subi près de trois siècles.

Agréez, Monsieur, les assurances de ma parfaite considération.

FR. SEGUIN.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots sur les animaux hybrides dont il est ici souvent question. Ceux qui désirent à cet égard des notions étendues, peuvent consulter les articles de Mme Félicie d'Ayzac, dans la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, tome VII, journal publié sous la direction de M. César Daly.

Avant de quitter ce sujet, je crois devoir faire aussi mention d'un ouvrage que vient de publier ici M. Hammann, sous le titre de *Portefeuille artistique et archéologique de la Suisse*, dans lequel un chapitre entier est consacré à la description des briques suisses ornées de bas-reliefs du XIIIe siècle. La décoration de ces briques consiste en grande partie dans la représentation d'animaux fantastiques : la licorne, le griffon, le basilic, les sirènes, etc., animaux dont il est question dans les bestiaires du moyen âge.

Genève, le 24 juillet 1868.

MÉDAILLE DE BOENDAEL.



Le hameau de Boendael, dépendant actuellement de la commune d'Ixelles, existait déjà, d'après l'*Histoire des environs de Bruxelles*, par M. Wauters, en 1234. Il est situé dans une vallée qui, dit cet auteur, doit son nom à la culture des fèves (*boenen*) fort répandue en cet endroit.

Boendael fut longtemps sous la dépendance de la paroisse d'Uccle. Vers 1458, Guillaume de Heulsbosch y fit construire une chapelle dans laquelle maître Paul de Rola, vicaire de l'évêque de Cambrai, vint célébrer la messe le 24 mai 1463. Cette chapelle fut agrandie, vers 1474, et consacrée à la Vierge et à saint Adrien. Deux ans après, on y institua une confrérie et une procession annuelle.

En 1658, on plaça au-dessus de la porte les armoiries du Serment des Arquebusiers de Bruxelles qui prenaient à leur charge l'entretien de la chapelle.

A la demande du proviseur et du maître de chapelle, du chef doyen et des anciens de ce Serment, le magistrat de Bruxelles, le 6 juin 1763, les autorisa à exempter deux

personnes de l'obligation de monter la garde, moyennant verser 200 florins chacune, destinés à payer les travaux qu'on exécutait à la chapelle de Boendael.

La médaille de plomb, dont nous donnons ci-dessus le dessin, appartient évidemment à la chapelle de Boendael. On voit d'un côté saint Adrien debout tenant de la main droite l'épée haute, et de la gauche un édicule représentant la chapelle. Un lion est couché à ses pieds. Autour : S. ADRIEN DE BOENDAEL.

Au revers, deux arquebuses en sautoir posées sur une plante en fleur, qui pourrait vouloir représenter une fève, mais qui n'y ressemble guère; au bas, la chapelle sous la figure séditieuse d'une lanterne, le tout accosté des lettres : B et R (Bruxelles?)

D[r] Dugniolle.

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES RARES OU INÉDITES.

ONZIÈME ARTICLE.

Pl. III.

Médaillon barbare. — Triens de Dinant. — Deux esterlins énigmatiques. — Méreau de Soignies. — Une monnaie de Cunre. — Encore une énigme. — Église wallonne de Delft.

I.

Ce médaillon d'argent, qui a servi de fibule, paraît avoir été coulé, il pèse 22 gr. 34 cent. C'est une imitation plus que barbare d'un médaillon romain des dernières années de l'Empire d'Occident. Les lettres individuellement reconnaissables, mais tournées dans tous les sens, comme au hasard, n'offrent (au moins pour nous) aucun mot lisible, aucune interprétation possible. L'espèce de diable cornu qui figure au revers, n'est évidemment que la Victoire crucigère qu'on voit si fréquemment à cette époque.

Notre savant confrère, M. Meyer, à qui nous devons la communication de cette énigme, se demande si ce ne serait pas là quelque ancien roi frison? Que la pièce appartienne aux barbares du Nord, danois ou frisons, on peut, je pense, l'affirmer sans crainte; mais qu'on ait eu l'intention d'y représenter autre chose qu'une tête impériale, maladroitement copiée, la conjecture parait peu probable.

Ce médaillon fait partie de la belle collection de M. le professeur Baart de la Faille, qui va être prochainement vendue.

II.

Tête de profil tournée à droite, coiffée d'une couronne perlée sur des cheveux hérissés : DEVNANTEX.

— Croix d'une forme singulière, ayant la branche supérieure repliée, posée sur une base composée de six globules : AMERINO MO.

Or. 1.20, Chez M. L. de Coster.

Nous avons publié dans cette Revue, il y a hélas! vingt-trois ans (1), un tiers de sol de Dinant, trouvé aux environs de Mons, et qui ressemble beaucoup à celui-ci. Le nom du monétaire s'y lisait Amerno, ce qui est bien le même personnage que notre Amerino. Du côté de la tête, il y avait Deonantex. La forme Deunant doit être ajoutée aux différentes formes que prit successivement le nom de la ville de Dinant sur Meuse.

(1) T. II, p. 301.

III.

Écusson triangulaire au lion rampant : ✠ D ∘ HOII ЄЄΠΛЄ.

— Croix à doubles bandes terminées par des globules, coupant la légende et anglée d'une croisette et des lettres L Є D entre un double grènetis : IWO | RIЄ | ΠΛ ✱✠✱.

Arg. Gr. 1.15. Ma collection.

IV.

Écusson triangulaire au lion rampant ✠ HЄNRIЄ VS⁑ DNS.

— Croix à doubles bandes terminées par des globules, coupant la légende et anglée des lettres Λ Π Ω I. Entre un double grènetis : HΛΠ | HΛW | ΩVDI HNB⁑.

Arg Gr. 1.30. Ma collection.

Cette pièce et la précédente offrent une double énigme dont le mot, croyons-nous, n'a pas encore été dit. Elles faisaient partie d'un dépôt considérable de monnaies, toutes appartenant à la seconde moitié du XIIIe siècle, découvert l'été dernier dans les environs de Diest. Le type de ces esterlins, imités d'une monnaie de Jean Ier de Brabant (1261-1294), a été surtout employé dans la Gueldre et les seigneuries des environs, Limbourg, Herstal, Heinsberg, Vorst, etc. C'était donc de ce côté qu'il fallait porter les investigations. Nous nous sommes adressé, dans

ce but, à deux numismates des plus autorisés, M. Du Moulin, de Maestricht, et M. Hooft Van Iddekinge, de Paterswolde, et voici les nombreuses — trop nombreuses — conjectures qu'ils nous ont communiquées.

« Maestricht, 17 juin 1868.

« MONSIEUR ET HONORÉ PRÉSIDENT.

« Depuis plusieurs jours je me suis vainement tracassé l'esprit pour découvrir l'atelier monétaire, auquel il faudrait probablement attribuer l'esterlin énigmatique dont vous m'avez communiqué une empreinte.

« En le comparant avec les pièces au même type frappées par Henri Ier, sire de Herstal (*Revue de la numismatique belge*, t. I, pl X, 1 et 2), vous serez convaincu que le graveur de votre atelier a voulu imiter ces dernières. Le droit est copié servilement du n° 2, le revers quoique imité moins servilement, offre aussi quelque ressemblance avec celui des esterlins de Herstal, d'abord en ce qui regarde les lettres dont la croix est cantonnée, et ensuite par rapport aux lettres du commencement de la légende.

« Dans ISTA figurent les lettres IS du mot GhIS.

« Si un jour nous rencontrions un exemplaire de l'esterlin de Herstal, qui comme ceux de Maestricht, Rolduc, Dalhem, etc., portait la croix cantonnée du nom du lieu, par exemple hSTA ou quelque chose d'analogue (comparez *Revue de la numismatique belge*, l. c., n° 3), ce qui me paraît bien probable, alors il ne manquerait à la lettre I qu'un petit trait pour que l'imitation soit parfaite.

« Par les lettres HAT HAW le graveur aura peut-être voulu imiter le mot HA(*rs*)TAL.

« Reste la question quel est le petit dynaste qui, en frappant votre esterlin, aura probablement voulu imiter la monnaie de Herstal.

« Puisque j'ai commencé par me lancer sur le terrain des conjectures, je me permettrai de continuer mon chemin sur ce terrain, en hasardant une attribution.

« Selon Butkens, *Trophées*, pp. 607 et 622, etc., Jeanne de Louvain, fille de Godefroid, sire de Leeuwe, Gaesbeke, Herstal, etc., et sœur de Henri de Louvain, sire de Herstal, épousa, en 1253, Thierry, sire de Heinsberg, etc. De ce mariage sont issus cinq enfants, parmi lesquels un du nom de Henri, mentionné en 1282 (*Revue de la numismatique belge*, t. V, p. 264), mort en 1287, d'après Butkens.

« Le chevalier de Corswarem mentionne, dans son *Mémoire sur les anciennes limites et circonscriptions de la province de Limbourg*, p. 44, ce qui suit :

« Vers cette époque, la seigneurie de Sittard doit avoir « été détachée de celle de Fauquemont, et reçue en apa- « nage ou héritée par une branche cadette des sires de « Fauquemont et de Hinsberg, puisque Godefroid, sei- « gneur de Hinsberg et de Blankenberg, — qui était « probablement un fils de Renand, sire de Fauquemont « et de Hinsberg, — donna les terres de Wassenberg, Sit- « tard, Dalenbroek et Nyle, à son fils Jean de Hinsberg, « auquel la propriété en fut assurée par l'accord fait, le « 13 mars 1331, avec son frère aîné Thierry, seigneur de « Hinsberg et de Blankenberg, qui devint comte de Looz,

« en 1338, et qu'en 1342, Jean de Fauquemont était « seigneur de Born et de Sittard. »

« Ce qui précède m'a suggéré l'idée que peut-être le sire Henri, mentionné en 1282, était ce membre de la branche cadette de Hinsberg qui, selon le chevalier de Corswarem, doit avoir reçu en apanage la seigneurie de Sittard et peut-être aussi celles de Wassenberg, Dalenbroek et Nyle.

« En admettant cette conjecture, je serais tenté d'attribuer votre esterlin à Henri, sire de Wassenberg, Dalenbroek et Sittard. Dans cette hypothèse je proposerais de lire le revers comme suit : HΆΤ pour MTA (moneta) H pour H*enrici* Ά W*aSsenberg* V (?) DIKNB (Dihlenbroek pour Dahlenbroek) S I T(*t*)A(*rt*).

« Je vous avouerai, mon cher Président, que je considère toutes ces suppositions comme bien hasardées; mais en considérant aussi que parfois les solutions proposées, si invraisemblables qu'elles paraissent, ont le mérite de suggérer de nouvelles idées, j'ai cru devoir vous les soumettre, si hypothétiques qu'elles soient.

« En voici encore quelques-unes :

« MATHAV*us* pour Matheus, Mathieu ou Mathias Van...?

« N(*umism*)ATH(*eodorici*) AW...?

« S(*anc*)T(*us*) I(*o*)A(*nnes*).

« TIAS pour MATHIAS, Thys.

« Veuillez, etc,

« DUMOULIN, *notaire*. »

« Maestricht, 30 juillet 1868.

« Monsieur et honoré Président.

« . . . .

« J'aurais certes déjà répondu à votre dernière lettre, si j'avais pu vous soumettre quelque conjecture, tant soit peu admissible, sur l'esterlin problématique que vous venez de me communiquer.

« Malheureusement, je n'ai jusqu'ici réussi à composer aucune légende qui puisse être agréée par les moins difficiles.

« En supposant que IWO ou IWORIC*us* soit synonyme d'Ywan, alors je serais d'avis que votre esterlin a été frappé par un petit dynaste d'Entre-Meuse et Rhin ou des environs, du nom de Jean. Je crois me rappeler d'avoir lu quelque part, que le nom d'Ywan, originaire de la Livonie et désignant Jean, a été introduit dans notre pays, après la conquète de cette contrée, par les chevaliers de l'ordre Teutonique, qui a eu lieu, si je ne me trompe, pendant le XIIIe siècle.

« Ceci admis, votre pièce pourrait provenir du même personnage qui a fait frapper l'esterlin publié dans la *Revue de la numismatique belge,* t. VI, pl. I, n° 2.

« Resterait la question à quel Jean faudrait-il l'attribuer, ce qui dépendra naturellement de la manière dont on pourrait lire les légendes.

« Puisqu'en tout cas il n'est pas sans intérêt de faire des propositions, si hasardées qu'elles soient, parce qu'elles peuvent parfois servir à mettre sur la voie, je me permettrai d'en faire une, en attribuant l'esterlin en question, à Jean, comte de Looz (1273-1279).

« Pour motiver cette attribution, je lirais : D(*enarius*), NO(*vus*) M(*o*)CEΓΛC(*ensis*). (Nouveau denier de Maeseyck — Mosacum).

« IICEΓΛ doit probablement imiter le mot MONEΓΛ de la pièce, qui a servi de modèle ; ceci pourrait à la rigueur expliquer la forme bizarre de M(*ocetacensis*) au lieu de M(*osacensis*).

« IWO (= IWAN, Jean) RICTAI ? peut-être aussi IWORIC pour Theodoric (Thierry de Heinsberg, en 1338, comte de Looz ?

« On pourrait encore attribuer cette pièce à Frédéric, seigneur de 'S Heerenberg, dont il y a des monnaies portant WRIDERICVS pour Fredericus, en lisant, par exemple, H(*o*)NEΓΛ C (pour D. MO) (M(*oneta*) D(*omini*) de N (pour M) (O*nte*); et au revers IWORIC pour WRIDERIC.

« Les lettres D, E, L, qui se trouvent entre les branches de la croix, me font penser à l'esterlin de Dalhem, dont le vôtre est peut-être une imitation. En attribuant votre pièce à Thierry de Heinsberg, ces lettres pourraient être interprétées de différentes manières, comme par exemple, par : DE(*narius*), L(*ossensis*), — D(*ominus*), E(*insbergensis*), L(*ossensis*), — DE(*dericus*), L(*ossensis*).

« Je vous avouerai franchement qu'aucune de ces attributions ne me satisfait, et qu'étant pour le moment à bout de mon latin, j'espère avoir l'un ou l'autre jour plus de chance et pouvoir vous soumettre une attribution plus acceptable.

« Veuillez, etc.

« Dumoulin, *notaire*. »

« Paterswolde, 20 août 1868.

« Monsieur et très-cher Confrère !

« . . . .

« Quant à vos esterlins énigmatiques, je leur ai cherché en vain depuis deux jours une attribution quelque peu passable. Je vous remercie pourtant de m'avoir posé cette question, car si je ne trouve pas ce que je cherche, j'apprends maintes choses en cherchant. Voici quelques observations que j'ai trouvées ainsi :

« L'esterlin avec HENRICVS DNS' n'est pas tout à fait isolé. Je vois une pièce dont le revers est presque identique avec la vôtre, mais dont le droit porte : D+E—CAL — IDO, sur la planche n° 34, accompagnant la Notice sur un dépôt de monnaies découvert à Grand-Halleux ([1]). Serait-il impossible que cet : DE CALIDO, ECALIDOD ou, lu à rebours, DOEILACE cache le nom de l'atelier où le seigneur Henri fit forger la monnaie? La légende du revers, le « Nat naw svdi, » etc., me semble trop difficile à expliquer. Des lettres A — M — Ω — I j'ai fait A(*nhol*)M(*en*)SI(*s*), mais faute de livres sur l'histoire de cette seigneurie, je n'ai pu savoir si là il y a eu quelque seigneur du nom de Henri.

« Voici divers personnages de ce nom que j'ai trouvés dans les environs de la Gueldre, au XIIIe et au XIVe siècles.

([1]) Le revers du no IV : HATHAWω VDI, etc., mais joint à un droit différent, se trouvait dans le dépôt du Grand-Halleux. L'auteur de la description de ce dépôt, en parlant de cette pièce énigmatique, avoue « qu'il n'était pas encore parvenu à la déterminer. » Cet aveu nous console de n'avoir pas été plus heureux que lui.

« *Henri de Selwerd* (Groningue), cité en 1332-1360. (Son beau-fils ou petit-fils a frappé monnaie.)

« *Henri de Kuinre*, miles. — 1352.

« Un autre *Henri de Kuinre*, famulus, est cité en 1294. (V. d. Chijs, p. 147.)

« *Henri Ier* de Borculo, 1232-1275, et son successeur

« *Henri II* de Borculo, 1275-1285, seigneurs de Koevorde.

« *Henri*, seigneur de 's Heerenberg, 1224-1243 et un *Henricus de Monte*, cité en 1309.

« *Henri*, seigneur de Borculo, 1324-1337, (V. d. Ch., p. 248.)

« *Henri*, seigneur de *Eze* +-1336, puissant seigneur de l'Overyssel, parent des seigneurs de Kuinre.

« *Henri Stakenborch*, auquel l'évêque Jean d'Arckel engagea son château d'Arkelstein, près de Bathmen et des frontières de la Gueldre. (V. d. Chijs, p. 63.)

« *Henri de Hoynstein*, cité en 1334. (Leitzmann, *Wegweiser auf dem Gebiete der deutschen Münzk.*, p. 305.)

« Enfin, il y avait encore en Overyssel les seigneurs de Diepenheim et de Goor, qui ont été assez puissants et dont on retrouvera peut-être un jour des pièces. Les comtes de Goor du moins ont été plus puissants que les seigneurs d'Almelo dont on connaît les monnaies.

« Et pour finir, il y avait une seigneurie de Zalk et Vecaten, avec le château Buckhorst, dont les anciens seigneurs portaient d'argent *au lion couronné* de sable, écu qui ressemble à celui figuré sur la monnaie du Grand-Halleux.

« Cette seigneurie n'avait pas seulement haute et basse juridiction, mais elle fut une des plus anciennes et des plus étendues de l'Overyssel. (Comparez *Overysselseche Volksalmanak*, 1843, p. 144.)

« Voilà toute une armée de Henri, mais sans qu'il y ait beaucoup d'espoir d'y trouver le personnage qui peut avoir frappé ces mystérieux esterlins. Néanmoins je chercherai encore.

« L'autre esterlin me paraît un peu moins difficile à déchiffrer. Cette monnaie est sans doute une imitation assez servile d'un esterlin de Jean Ier, duc de Brabant 1261-1294). Je prendrai, par exemple, le n° 6 de la pl. V, de M. Van der Chijs. Cette pièce porte : Є+D—VXBRA—BANTI, le vôtre a C+D — MOII — (C) ЄTA.

« Je crois donc que ce C + D ne signifie rien ici et que l'inscription se borne au mot MONЄTA. Le revers est en partie copié d'après la même pièce :

+ — MO — NЄ — TA et B.R.V.X.

+ — IWO—RIC—TAI et L.Є.D.X.

« Il ne reste qu'a déchiffrer cette légende ; voici une conjecture.

« I(*e*)WORI(*ensis*) C(*api*)TA(*n*)I et dans les lettres L. Є. D. ou D. Є. L le nom de ce *capitanus*.

« Le mot Jever se trouve écrit *Jeweren*, dans un vieux manuscrit. (Comp. Dirks, *Koophandel der Friesen*. p. 153, et Van der Chijs, *Munten van Friesland*, etc., p. 91.) Jewor et Jewer ne diffèrent pas beaucoup et C'TAI pour *capitani* n'est pas impossible. Il y a plus de difficulté pour les lettres L Є D. Je ne trouve, dans les livres à ma disposition, que les seigneurs, depuis *Edo Ier*, Wieneken, (1355

1414), qui vécut trop tard pour lui attribuer cette pièce.

« Nous devons donc chercher quelque *Hoveling* parmi ses prédécesseurs. A Jever on frappa monnaie depuis des siècles; M. Dirks cite un passage dans l'ouvrage nommé plus haut, d'où il résulte que Charlemagne ordonna de battre monnaie à Staveren et à Jever. Même quand cela serait fabuleux, il reste encore probable qu'on frappa assez tôt monnaie à Jever, car dans une charte de 1182 il est question de monnaie de cette localité. (Leitzmann, *l. c.*, p. 573). Les seigneurs qui ont imité les gros au châtel de Tours, peuvent aussi bien avoir copié les deniers brabançons assez en vogue dans ces contrées. Mais c'est toujours une conjecture, et une conjecture bien hasardée. J'ai pensé encore à DEL (*menhorst*). J'ai changé le D en E et ces lettres mises avant l'inscription circulaire :

« EELIWORI(*ensis*) E(*api*)TA(*n*)I
ZELWORD(*ensis*). . . . .

me donnaient une lecture qui ressemblait quelque peu au *zelwordensis* d'une monnaie décrite par M. Van der Chijs. De toutes ces conjectures, la première me plaît encore le mieux.

« Mais c'est assez de ces pièces; etc.

« Agréez, etc.

« Hooft Van Iddekinge. »

Après avoir remercié nos honorables collaborateurs des recherches qu'ils ont bien voulu faire, qu'il nous soit permis de leur soumettre à notre tour, et sous toutes réserves, une modeste conjecture.

Tous ces esterlins sont assez faibles de poids, peut-être

même l'argent n'en est-il pas d'un titre aussi élevé que celui des pièces de Brabant. La bizarrerie de leurs légendes indéchiffrables ne devrait-elle pas faire supposer qu'il s'agit ici d'esterlins de fabrique ([1]), et cette supposition n'est-elle pas corroborée encore par cette circonstance, autrement inexplicable, d'un même revers joint à deux droits différents?

Que, maintenant, si l'on repousse cette explication trop facile, et s'il nous fallait choisir entre toutes les autres conjectures, nous donnerions, pour la pièce avec *Henricus dominus*, la préférence à ce Henri, fils puîné de Thierry de Heinsberg, mentionné par Butkens comme étant mort en 1287, et qui aurait été apanagé de *Sittard*, localité dont le nom SITA, se trouve dans les angles de la croix. Mais que faire du HAT HAW SVDI?

V.

Écusson aux armes de la ville ou du chapitre de Soignies, de sinople à la croix d'argent, parti d'or à trois chevrons de sable : ✱ O BEAT ⁖ PATER ⁘ VINCHENTI ⁘.
— Un grand S dans le champ accosté de deux étoiles à dix rais : ✱ SALVE ⁖ REGINA ⁖ MISERICODIE (*sic*) ⁘.

C. jaune. Ma collection.

Ce jeton ou ce méreau appartient-il à la ville ou au chapitre de Soignies? La question est assez difficile à résoudre, les armoiries étant les mêmes et n'étant, ici, accompagnées d'aucun accessoire qui puisse nous guider.

([1]) *Counterfeit sterlings.*

On sait que ce chapitre de Soignies avait été, en 935, substitué par Brunon, archevêque de Cologne et légat apostolique, à l'abbaye fondée en 650, par saint Vincent, époux de sainte Waudru. Il se composait d'un prévôt, d'un doyen, d'un trésorier et de trente chanoines.

Au siècle dernier, ces bons chanoines jouissaient, dans le Hainaut, d'une réputation toute particulière, pour la supériorité de leurs caves et le culte qu'ils rendaient à la dive Bouteille. La *coutume* de Soignies, disait-on, déclarait nuls, *ipso facto*, toutes les conventions, actes et contrats faits *post quintum horam*, chacun, après cinq heures de relevée, étant censé n'avoir plus la conscience de ce qu'il faisait. Nous ne savons pas si cette plaisanterie d'avocat a été recueillie par la Commission des anciennes lois.

VI.

Écusson des seigneurs de Cunre (bandé d'or et de gueules de huit pièces), dans un cartouche trilobé et entouré de trois annelets. Dans un double grènetis : ✠ MONETA DE CVENRENS.

— Croix pattée. Dans un double grènetis : ✠ SIT NOME DNI × BNDICTV.

B. B. Gr. 0. 53 — Bibliothèque royale.

Les comtes ou seigneurs de Cunre (Kuinder, *Cunera*), dans l'Overyssel, ont été d'intrépides monnayeurs. On peut consulter, à leur égard, Verachter, Lelewel, Grote et surtout Van der Chijs qui a fait connaître un grand nombre de leurs monnaies.

La petite pièce que nous donnons ici paraît être plus moderne que toutes celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour.

C'est, sans doute aussi, l'imitation de quelque monnaie du voisinage. Elle ne porte pas de nom de comte; mais elle doit être de l'un des derniers seigneurs de Cunre, avant la cession de leur comté à l'évêque d'Utrecht, Frédérick de Blanckenhem, cession qui eut lieu, selon Dumbar, le 3 février 1407.

VII.

Écusson triangulaire, au lion, sans légende.

— Croix pattée, anglée de deux points et des lettres A T.

Arg. Gr. 0.32. Coll. de M. Hooft Van Iddekinge.

Voici encore une monnaie énigmatique et sur laquelle les déchiffreurs de pièces pourront s'en donner à cœur joie. Des lettres A T ou T A, on fait à peu près tout ce qu'on veut.

A(*bbatissa*) T(*horensis*) — A(*l*)T(*ena*). Grote cite un Arnould d'Altena (1174-1202). — A(*lmelo in*) T(*uentia*) ou T(*ubantia*) Twenthe. Les monnaies des seigneurs d'Almelo sont mentionnées dans les comptes de la ville de Deventer, au XIVe siècle. (V. D. CHIJS, *Overyssel*, p. 345.) — A(*duar*)T, ou bien T(*ybaldus*)A(*bbas*). L'abbé Thibaut d'Aduard, qui vivait de 1352 à 1371, viendrait peut-être un peu tard pour cette monnaie. — T(*erwisg*)A, ancien château en Frise dont les seigneurs avaient la haute justice, etc.

Une dernière conjecture et qui paraît la plus acceptable.

A(*enhol*)T. Les seigneurs d'Aenholt ont longtemps frappé monnaie, et le type de notre petite pièce a été employé par leurs voisins, les ducs et comtes de Clèves et de Gueldre.

VIII.

Écusson aux armes de Delft (d'argent au pal ondé de sable). Entre un double grènetis : EGLISE· WALONNE· DE· DELFT.

— Dextrochère sortant d'un nuage et tenant une couronne. Entre un double grènetis : A· CELVI· QVI· VAINCRA· 2· TIM 478.

Étain. Coll. de M. le Cte de Nédonchel.

L'église wallonne de Delft passe généralement pour avoir été fondée en 1585. Son origine, d'après M. Ch. Rahlenbéek, devrait être au moins de dix ans plus ancienne. Son sceau qui représente un navire battu par la tempête, porte la devise : REPOS AILLEURS, qui est celle de Philippe de Marnix. Or on sait que Marnix résida à Delft, en 1572 et 1573, en qualité de gouverneur. Il est donc plus que probable que ce fut sous ses auspices et sous sa devise que s'organisa cette communauté de langue française à laquelle, dès 1575, devait appartenir Charlotte de Bourbon, la troisième femme du Taciturne.

Au fond de la salle du consistoire de l'église française de Delft, se voient deux écussons ovales. L'un aux armes de Delft, l'autre avec l'emblème du vaisseau et la devise de Marnix.

C'est aussi à Delft, dans la vieille église réformée, que

se trouve le splendide mausolée d'Élisabeth de Marnix, fille du célèbre révolutionnaire, décédée en 1608.

Ce monument a été complétement restauré, il y a quelques années, aux frais des Marnix, de Bruxelles.

Nous devons à M. Rahlenbéek la liste ci-dessous des premiers pasteurs de l'église wallonne de Delft :

1582 Pierre Moreau.
1583 Philippe de la Motte.
1619 Jacques Delacroix.
1630 Isaïe Dupré.
1651 David de la Roche.
1670 Elie Saurin.

Tous ces noms appartiennent à des familles montoises, et la chose s'explique assez quand on se rappelle que l'un des plus célèbres réformateurs aux Pays-Bas, Gui de Bray ou de Brés, l'auteur de la *Confession de foy* de 1561, était natif de Mons.

Après Élie Saurin, l'élément français paraît avoir absorbé, dans la communauté de Delft, l'élément belge ou wallon. C'était une conséquence inévitable de la révocation de l'édit de Nantes, qui peupla la Hollande d'exilés français.

Le bras sortant d'un nuage, qui figure sur le revers de la pièce, est un type que les églises wallonnes paraissent avoir particulièrement affectionné. Le sceau de la petite église de Dalhem, près de Visé, offre cette variante que le dextrochère est armé d'un drapeau ou d'une banderolle portant le nom de Dieu en lettres hébraïques.

Quant à la légende : *A celui qui vaincra*. 2 *Tim* 478,

(c'est-à-dire deuxième épitre à Timothée, chap. IV, versets 7 et 8), elle résume le sens de ces deux versets :

7. *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi.*

8. *In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illa die justus judex : non solum autem mihi, sed et iis qui diligunt adventum ejus. Festina ad me venire cito.*

Maintenant quelle était la destination de ce jeton? Rien dans son type et dans ses légendes ne le fait connaître. M. Rochedieu, ancien pasteur de l'église wallonne de Delft, aujourd'hui à Bruxelles, pense que c'était un jeton ou méreau de communion, mais il affirme que depuis deux siècles, au moins, il avait cessé d'être en usage.

R. Chalon.

QUATRE MÉDAILLES

RARES ET INÉDITES

DE LA COLLECTION DE M. VAN MIERT, DE MONS.

PLANCHE IV.

L'année qui va finir a vu mourir un numismate distingué, M. Dominique Van Miert, vice-président du Cercle archéologique de Mons.

Savant modeste et consciencieux, chercheur infatigable, M. Van Miert était parvenu, au prix de grands sacrifices et de patientes investigations à rassembler une des belles collections qui existent dans notre pays.

Le médaillier qu'il laisse se compose principalement d'une série grecque, d'une suite romaine nombreuse et émaillée de raretés, d'une précieuse collection de monnaies françaises, enfin d'une brillante série de pièces belges (monnaies, médailles et jetons), qui peut, surtout pour le Hainaut, rivaliser de richesse et de beauté avec les suites les plus renommées.

Le travail considérable du classement définitif, retardé par suite de circonstances particulières, ne permet pas de fixer avant les derniers mois de 1869 l'époque de la liquidation de cette collection. Nous croyons, en attendant, faire chose agréable aux lecteurs de la *Revue numismatique,* en leur offrant un aperçu des joyaux qui scintilleront prochai-

nement devant leurs yeux. A cet effet, nous publions quatre médailles inédites jusqu'à ce jour, et que nous devons à l'obligeance de M. Jules Decat, de Mons, détenteur actuel de ce trésor.

Voici tout d'abord (pl. IV, n° 1) une monnaie d'or qui pourrait bien avoir été frappée chez les Nerviens ; le droit, avec son cheval à la gorge détachée du corps, et ses autres attributs nous le fait induire par analogie. Mais que signifie ce revers et ses lignes croisées ou coupées en sens différents ? Sont-ce tout bonnement des hachures burinées dans le coin en place d'une tète, ou bien est-ce là une page nouvelle à déchiffrer dans l'histoire du type celtique ? Nous laissons à un spécialiste plus heureux que nous — profane en cette matière — le soin de le décider, lui abandonnant la gloire d'être le Champollion de ces hiéroglyphes gaulois.

Nous donnons ensuite (pl. IV, n° 2) un médaillon de bronze de l'empereur Commode et dont voici la description :

Buste jeune de Commode, lauré, à droite, avec le *paludamentum* et la cuirasse : IMP · CAES · L · AVREL · COMMODVS · GERM · SARM.

Rev. Commode à cheval, au pas, à droite, levant la main droite : TR · POT · COS. (à l'exergue). (Module 11 de l'échelle de Mionnet.)

Ce médaillon, peut-être unique, a été frappé pendant la seconde expédition que l'empereur Marc Aurèle, accompagné de son fils Commode, entreprit contre les Germains révoltés. La légende du revers, dont le temps a quelque peu altéré les lettres POT, fixe comme date de son émission l'an de Rome 930 (après Jésus-Christ, 177) qui

correspond au premier consulat de Commode, alors âgé de seize ans.

Dans sa *Description historique des médailles impériales,* M. Cohen, à qui notre médaillon était inconnu, décrit (t, III, page 53, n° 3) une médaille d'or également antérieure à l'avénement de Commode au trône et dont le type du revers a sans doute servi de modèle à celui de la pièce que nous présentons ici.

Nous extrayons enfin de la série des vingt médaillons contorniates que possède la collection Van Miert deux de ces tessères qui méritent une attention toute spéciale [1]. La première de ces médailles (pl. IV, n° 3) porte :

Buste barbu, à gauche, casqué et cuirassé, et tenant un bouclier.

Rev. Deux poissons placés horizontalement : celui de dessus, tourné à gauche, celui de dessous, à droite. (Module 11 de l'échelle de Mionnet.)

La face de ce médaillon nous montre une tête que nous ne rencontrons sur aucun autre contorniate. Faut-il y reconnaître Jupiter ou Hercule ou encore l'empereur Commode qui plusieurs fois durant sa jeunesse descendit dans l'arène d'où il sortit avec le surnom d'Hercule romain? — L'incertitude du type à l'époque où l'on présume que ces sortes de pièces furent frappées ne nous permet de rien préciser à cet égard.

Une hypothèse possible serait de voir dans cette figure

[1] M. Sabatier, dans sa *Description des médaillons contorniates,* en a déjà cité deux autres (pl. V, n° 14, et pl. VI, n° 2), qu'il considère comme uniques.

un émule des Gérontius, des Asturius, des Flavianus et de tant d'autres auriges, gladiateurs ou bestiaires dont les noms nous sont parvenus. Notre lutteur, que sa gloire n'a pu protéger de l'anonymat auprès de la postérité, pourrait, grâce à son bouclier et à son casque, passer pour un *mirmillo*, catégorie de gladiateurs qui combattaient armés d'une faux contre les *retiari* dont la tactique consistait à étrangler leurs adversaires en les prenant dans un filet. Les deux poissons représentés au revers donneraient peut-être quelque vraisemblance à cette manière de voir. Resterait toutefois à découvrir sur le casque du personnage le poisson dont les *mirmillones* surmontaient leur coiffure.

Mais il est plus probable que nous avons là un gladiateur qui s'était assuré, par sa valeur et ses succès, les sympathies du corps ou collége des poissonniers (*cetarii.*) Cette association a dû former, sur le déclin de la Rome impériale, une fraction notable de l'un des partis les *Bleus* et les *Verts* qui résumaient, dans leurs luttes bruyantes et leurs discordes acharnées, toute la vie politique du Bas-Empire. Rien ne s'opposerait donc à croire que cette corporation ait voulu, dans un jour de triomphe, immortaliser par le bronze les traits de son héros favori.

Sur le second des médaillons contorniates (pl. IV, n° 4) nous voyons :

Buste lauré de Trajan, à droite, avec le *paludamentum* et la cuirasse : DIVO NERVAE TRAIANO AVG.

Rev. Cybèle, allant à gauche, dans un char traîné par un sanglier et un lion ; au-dessus, une Victoire. Devant le bige, Hercule, la massue sur l'épaule droite, et s'apprêtant à frapper. (Module 11.)

Cette tessère nous offre tout d'abord cette singularité, remarquée également ailleurs, qu'elle porte une légende dont nous ne retrouvons pas de semblable à l'époque de Trajan. Le style de cette pièce, comme celui de la précédente, nous permet, d'un autre côté, de lui assigner une date postérieure au règne de Constantin le Grand.

Quant au revers, nous nous sommes posé la question de savoir si, dans le personnage qui nous paraît représenter Cybèle, privée ici de son traditionnel tympanon, il ne vaudrait pas mieux reconnaître un *Essidarius* combattant du haut d'un chariot? Notre Hercule descendrait alors de son rang de demi-dieu pour n'être qu'un simple bestiaire, arrêtant dans leur course le lion et le sanglier qui traînent le char. Mais si cette interprétation a l'avantage de jeter quelque jour sur le fait de voir attelés ensemble deux animaux d'espèce si différents, elle offre, d'autre part, l'inconvénient de ne pouvoir expliquer rationnellement la Victoire qui surmonte le groupe. En négligeant toutefois cette particularité, qu'en aucune façon, d'ailleurs, nous ne pouvons parfaitement expliquer, la supposition d'un *Essidarius* pourrait se confirmer de cette circonstance que la coiffure du personnage du char nous paraît être un casque à crinière.

Peut-être aussi, en admettant que ce soit bien Cybèle qui se trouve représentée dans le bige, pourrait-on voir dans la figure qui l'accompagne son compagnon Atys, fils d'Hercule et d'Omphale, que nous retrouvons avec elle, armé du *pedum,* sur plusieurs autres contorniates.

Notons que M. Sabatier, à qui dernièrement, à Paris, nous avons communiqué ce curieux médaillon, et dont nous avons adopté la description générale, a cru reconnaître

deux lions dans les deux animaux trainant le char. Malgré tout le respect que nous professons pour la sagacité et les lumières du savant rénovateur de la science des tessères, nous ne pouvons, après un nouvel examen, que maintenir notre opinion première.

La présence d'un sanglier, au lieu d'un lion, au char de Cybèle bouleverse quelque peu sans doute nos notions mythologiques. Mais ne perdons pas de vue qu'il s'agit ici de médaillons contorniates, genre essentiellement bizarre et fantaisiste, où le caprice et l'ignorance du graveur remplacent très souvent l'exactitude scientifique et la vérité historique.

Nous nous bornons pour le moment à ces quatre citations, espérant pouvoir prochainement encore, pour quelques raretés inédites du Bas-Empire, du moyen âge et des temps modernes, recourir à la gracieuse hospitalité que la *Revue* a bien voulu nous offrir.

CHARLES PARMENTIER.

Mons, 15 décembre 1868.

ACTES OFFICIELS.

Règlement sur les frais de fabrication des monnaies d'or et d'argent.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu l'art. 2 de la loi monétaire du 21 juillet 1866;

Voulant régler les frais de fabrication des monnaies d'or et d'argent indiquées dans les art. 2 et 3 de la convention monétaire du 23 décembre 1865, approuvée par la loi précitée;

Sur la proposition de Notre Ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Les frais de fabrication des monnaies d'or et d'argent indiquées aux art. 2 et 3 de la convention monétaire du 23 décembre 1865, sont fixés, tous déchets compris :

A. Par kilogramme de monnaie d'or, à six francs soixante-dix centimes (6 fr. 70 c.);

B. Par kilogramme de monnaie d'argent, à un franc cinquante centimes (1 fr. 50 c.).

Art. 2. Notre Ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera obligatoire le jour de sa publication.

Donné à Bruxelles, le 25 mars 1867.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des finances,

Frère-Orban.

Règlement sur les frais d'affinage des matières d'or et d'argent.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu l'art. 2 de la loi monétaire du 21 juillet 1866 ;

Voulant régler les frais d'affinage des matières d'or et d'argent et les conditions dans lesquelles les matières présentées au bureau du change de la Monnaie, seront passibles de ces frais ;

Sur la proposition de Notre Ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Les frais d'affinage des matières d'or sont fixés, tous déchets compris, à quatre francs (4 fr.) par kilogramme de leur poids brut.

Sont considérés comme matières d'or, tous lingots contenant *au moins* cent cinquante millièmes d'or (0.150).

Art. 2. Les frais d'affinage d'un kilogramme d'argent sont fixés, tous déchets compris, à quatre-vingt-dix centimes (90 c.),

Ces frais seront augmentés d'un centime (0,01) par kilogramme du poids brut des matières d'argent pour chaque *centième* (0,01) de diminution de titre au-dessous de mille (1000).

Les fractions inférieures à un centième de titre seront négligées.

Sont assimilés aux matières d'argent tous lingots contenant de l'or en qualité inférieure à cent cinquante millièmes (0.150).

Art. 3. Les matières d'or et d'argent, présentées au bureau du change, seront passibles des frais d'affinage :

1° Lorsqu'elles seront au-dessus du titre de neuf cents millièmes (0.900).

Dans ce cas, le montant de ces frais sera calculé sur la portion de matières qui devra être affinée pour élever la totalité au titre de neuf cents millièmes (0.900).

2° Lorsqu'elles contiendront des métaux autres que le cuivre qui devront être séparés de l'or ou de l'argent.

Art. 4. Notre Ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera obligatoire le jour de sa publication.

Donné à Bruxelles, le 25 mars 1867.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des finances,

Frère-Orban.

Tarif des frais d'affinage des matières d'or et d'argent

1° Matières d'or.

Par kilogramme de poids brut : de 1,000 millièmes à 150 millièmes de fin, 4 francs.

2° Matières d'argent.

Par kilogramme de poids brut :

TITRES.	PRIX.	TITRES.	PRIX.	TITRES.	PRIX.	TITRES.	PRIX.	TITRES.	PRIX.
Millièmes.	Fr. c.	Millièmes.	Fr. c.	Millièmes	Fr. c.	Millièmes.	Fr. c.	Millièmes	Fr. c.
1,000	» 90	800	1 10	600	1 30	400	1 50	200	1 70
990	» 91	790	1 11	590	1 31	390	1 51	190	1 71
980	» 92	780	1 12	580	1 32	380	1 52	180	1 72
970	» 93	770	1 13	570	1 33	370	1 53	170	1 73
960	» 94	760	1 14	560	1 34	360	1 54	160	1 74
950	» 95	750	1 15	550	1 35	350	1 55	150	1 75
940	» 96	740	1 16	540	1 36	340	1 56	140	1 76
930	» 97	730	1 17	530	1 37	330	1 57	130	1 77
920	» 98	720	1 18	520	1 38	320	1 58	120	1 78
910	» 99	710	1 19	510	1 39	310	1 59	110	1 79
900	1 00	700	1 20	500	1 40	300	1 60	100	1 80
890	1 01	690	1 21	490	1 41	290	1 61	90	1 81
880	1 02	680	1 22	480	1 42	280	1 62	80	1 82
870	1 03	670	1 23	470	1 43	270	1 63	70	1 83
860	1 04	660	1 24	460	1 44	260	1 64	60	1 84
850	1 05	650	1 25	450	1 45	250	1 65	50	1 85
840	1 06	640	1 26	440	1 46	240	1 66	40	86
830	1 07	630	1 27	430	1 47	230	1 67	30	1 87
820	1 08	620	1 28	420	1 48	220	1 68	20	1 88
810	1 09	610	1 29	410	1 49	210	1 69	10	1 89

Le contrôleur au change et au monnayage,
A. Brichaut.

Arrêté royal portant organisation du bureau de change de la Monnaie.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu les art. 2 et 3 de la convention monétaire du 23 décembre 1865, approuvée par la loi du 21 juillet 1866;

Vu Nos arrêtés de ce jour, réglant :

A. Les frais de fabrication des monnaies d'or et d'argent indiquées aux art. 2 et 3 de la convention précitée ;

B. Les frais d'affinage des matières d'or et d'argent et les conditions dans lesquelles les matières présentées au bureau du change seront passibles de ces frais ;

Voulant organiser le bureau du change de la Monnaie ;

Sur la proposition de Notre Ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. La valeur du kilogramme d'or pur est fixée à 3,444 fr. 44 c. ^{444}. Celle du kilogramme au titre monétaire de 0.900 à 3,100 francs, et celle du kilogramme d'or aux différents titres en proportion.

Le kilogramme d'or pur sera payé au bureau du change, déduction faite des frais de fabrication, 3,437 fr. ; le kilogramme d'or à 0.900, titre monétaire 3,093 fr. 30 c., et les autres titres en proportion, sauf la retenue des frais d'affinage, s'il y a lieu.

Art. 2. La valeur du kilogramme d'argent pur est fixée à 222 fr. 22 c. ^{222}, celle du kilogramme au titre monétaire de

0.900 à 200 francs, et celle du kilogramme d'argent aux différents titres en proportion.

Le kilogramme d'argent pur sera payé au bureau du change, déduction faite des frais de fabrication, 220 fr. 55 c. ^{555}, le kilogramme d'argent à 0.900, titre monétaire 198 fr. 50 c., et les autres titres en proportion, sauf la retenue des frais d'affinage, s'il y a lieu.

Art. 3. Notre Ministre des finances établira des tarifs de la valeur par kilogramme des espèces et matières d'or et d'argent d'après les bases indiquées ci-dessus. Les titres des espèces et des matières d'or et d'argent y seront exprimés en millièmes et en dixièmes de millièmes, et il sera tenu compte aux porteurs de matières de cette dernière fraction, tant pour le poids que pour le titre.

Les tarifs seront publiés et affichés au bureau du change de la Monnaie.

Art. 4. En cas de contestation sur le titre et la nature des espèces et des matières d'or et d'argent, présentées au bureau du change, le commissaire des monnaies, après avoir fait vérifier, au laboratoire des essais, le titre et la nature desdites espèces et matières, statuera conformément aux dispositions à arrêter par Notre Ministre des finances.

Art. 5. Notre Ministre des finances déterminera les sommes pour lesquelles des espèces d'or et d'argent seront fabriquées journellement pour les versements faits au bureau du change de la Monnaie.

Ces sommes serviront de bases pour l'inscription et la délivrance des bons de monnaie aux porteurs de matières.

Art. 6. Notre Ministre des finances fixera également le poids des matières d'or et d'argent qui devra être affiné journellement pour les versements faits au bureau du change.

Ce poids servira de base pour l'enregistrement et la délivrance des bons d'affinage aux porteurs de matières.

Art. 7. Les bons d'affinage porteront le poids et le titre des matières d'or et d'argent exprimé en millièmes et en dixièmes de millièmes, et il sera tenu compte au porteur de matières jusqu'au dixième de millième inclusivement de l'or et de l'argent contenus dans les matières.

Art. 8. Les lingots affinés porteront la marque de la Monnaie, la désignation en chiffres du poids et du titre en millièmes et en dixièmes de millième, la marque du poinçon de l'essayeur qui aura fait la détermination du titre et le numéro d'ordre du registre de l'essayeur.

Art. 9. L'arrêté royal du 4 octobre 1832 est rapporté.

Art. 10. Notre Ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera obligatoire le jour de sa publication.

Donné à Bruxelles, le 25 mars 1867.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des finances,

Frère-Orban.

Arrêté ministériel réglant la somme des monnaies et le poids des matières d'or et d'argent à fabriquer et à affiner journellement pour les versements faits au bureau du change.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Vu les art. 5 et 6 de l'arrêté royal du 25 de ce mois, n° 3;

Voulant fixer la somme des monnaies et le poids des matières d'or et d'argent à fabriquer et à affiner journellement pour les versements faits au bureau du change;

Voulant prescrire en même temps les règles à suivre pour la délivrance, l'enregistrement et le payement des bons de monnaie et des bons d'affinage;

Sur la proposition du commissaire des monnaies;

Le secrétaire général entendu,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS:

ART. 1er. La somme des monnaies à fabriquer journellement pour les versements faits au bureau du change est fixée:

a. Pour les monnaies d'or à cinq cent mille francs (500,000 fr.);

b. Pour la monnaie d'argent (pièce de 5 francs) à cent cinquante mille francs (150,000 fr.).

Ces valeurs pourront être respectivement portées à un million de francs (1,000,000 de fr.), ou à trois cent mille francs (300,000 fr.); mais dans ce cas, la moitié de toutes les fabrications sera exclusivement réservée à la Banque Nationale, si, d'après l'état de son encaisse, elle juge nécessaire de la réclamer.

Art. 2. Il sera admis journellement pour être soumis à l'affinage :

a. Un poids de matières d'or brutes représentant cent cinquante kilogrammes d'or fin ;

b. Un poids de matières d'argent brutes, représentant six cent cinquante kilogrammes d'argent fin.

Ces poids seront élevés respectivement à trois cents (300) et à treize cents (1,300) kilogrammes, lorsque les matières d'or et d'argent seront présentées à la fois, pour l'affinage et le monnayage et que les besoins du monnayage réclameront des poids de métaux fins s'élevant à ces chiffres.

Art. 3. Les bons de monnaie et les bons d'affinage souscrits et délivrés seront enregistrés dans l'ordre de date de la présentation des matières d'or et d'argent, au bureau du change.

Pourront être considérées comme présentées au bureau du change pour être monnayées et affinées :

1° Les matières et espèces d'or et d'argent appartenant à la Banque Nationale ;

2° Les lingots et monnaies d'or et d'argent déposés à la Banque Nationale et sur lesquels des avances de fonds ont été faites ;

3° Les lingots et monnaies d'or et d'argent en simple dépôt à la Banque Nationale.

Pour jouir de cette faculté, les porteurs de matières seront tenus de déposer entre les mains du directeur de la fabrication, en présence du contrôleur au change et au monnayage, un extrait, certifié conforme par le gouverneur de la Banque Nationale ou son délégué, du dépôt de matières effectué à cet établissement, indiquant la nature, le poids et le titre des matières déposées soit pour le monnayage, soit pour l'affinage, soit pour l'affinage et le monnayage à la fois.

L'enregistrement de cet extrait de dépôt aura lieu d'aprè l'ordre de date de sa présentation au bureau du change et de la même manière que les bons de monnaie et les bons d'affinage.

Des bons de monnaie ou des bons d'affinage seront souscrits et délivrés successivement, jusqu'à l'épuisement des matières inscrites sur l'extrait de dépôt.

Art. 4. Les bons de monnaie et les bons d'affinage pourront être payés par anticipation, mais leur payement devra toujours se faire dans l'ordre de leur *enregistrement au bureau du change.*

Art. 5. En cas de contestation sur la somme à inscrire sur les bons de monnaie, sur le poids des matières d'or et d'argent à inscrire sur les bons d'affinage, sur la date, sur l'ordre d'enregistrement et de payement des bons en général, le commissaire des monnaies fixera cette somme, ce poids, cette date, cet ordre d'enregistrement et de payement, après avoir entendu le contrôleur au change et au monnayage.

Art. 6. Le présent arrêté sera affiché dans le bureau du change de la Monnaie.

Art. 7. Le secrétaire général et le commissaire des monnaies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 25 mars 1867.

Le Ministre des finances,
Frère-Orban.

Loi relative à la liberté du travail des matières d'or et d'argent ([1]).

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ART. 1er. Est déclarée libre la fabrication à tous les titres des objets d'or et d'argent. En conséquence, le contrôle obligatoire de l'État est supprimé.

ART. 2. Toutefois les ouvrages d'or et d'argent fabriqués à l'un des titres indiqués ci-après peuvent être soumis, par le vendeur ou par l'acheteur, à la vérification et à la marque de l'essayeur nommé par le Gouvernement.

([1]) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1866-1867.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 28 novembre 1866, pp. 53-56. — Rapport, séance du 15 mai 1867, pp. 413-416.

Session de 1867-1868.

Annales parlementaires. Discussion. Séances des 19 novembre 1867, pp. 155-163, et 20 novembre, pp. 165-166. Adoption. Séance du 20 novembre, p. 167.

SÉNAT.

Session de 1867-1868.

Documents parlementaires. Rapport. Seance du 25 mars 1868, p. XV et XVI.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 26 mars 1868, pp. 100-103.

Pour l'or	1er titre,	800	millièmes.
—	2e	—	750	—
Pour l'argent,	1er	—	900	—
—	2e	—	800	—

Art. 3. Les ouvrages d'or et d'argent qui, sans être au-dessous du plus bas des titres fixés par la loi, ne sont pas précisément à l'un d'eux, sont marqués au titre légal immédiatement inférieur à celui qui est constaté par l'essai.

Art. 4. Dans toute vente ayant pour objet des ouvrages d'or ou d'argent, le vendeur est tenu de délivrer à l'acheteur qui en fait la demande, une facture indiquant l'espèce, le poids, le titre et le prix des objets vendus.

Art. 5. Le gouvernement détermine la forme des poinçons de l'État ; il fixe les conditions dans lesquelles les ouvrages d'or et d'argent devront se trouver pour être admis à la vérification du titre, ainsi que la tolérance des titres indiqués à l'art. 2. Il fixe également les frais d'essai à percevoir au profit de l'État et arrête les autres mesures d'exécution.

Art. 6. Les dispositions des articles précédents deviendront obligatoires le 1er juillet 1869. A partir de cette date, seront abrogés la loi du 19 brumaire an VI et l'arrêté du 14 septembre 1814, ainsi que toutes les autres dispositions qui concernent la garantie des ouvrages d'or et d'argent, à l'exception de celles du code pénal.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

Art. 7. A partir du onzième jour qui suivra la publication de la présente loi et jusqu'à la date à laquelle les art. 1 à 6 deviendront obligatoires, le second titre de l'argent sera abaissé

à 800 millièmes, et l'argenterie à ce titre, de provenance étrangère sera admise au contrôle de la garantie.

Les ouvrages d'or et d'argent destinés à l'exportation pourront être fabriqués à tous les titres en exemption du droit de garantie. Un arrêté royal déterminera les conditions auxquelles cette double exception doit être subordonnée. Toutefois le poinçon de l'État ne sera pas apposé sur des ouvrages d'un titre inférieur à 750 millièmes pour l'or et à 800 millièmes pour l'argent.

A dater du 1er juillet 1868, le droit de garantie sera réduit à 10 francs par hectogramme d'or et à 50 centimes par hectogramme d'argent.

Les centimes additionnels au principal du droit de garantie sont et demeureront supprimés.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État, et publiée par la voie du *Moniteur*.

Donné à Bruxelles, le 5 juin 1868.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des finances,

FRÈRE-ORBAN.

Vu et scellé du sceau de l'État.

Le Ministre de la justice,

JULES BARA.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu l'art. 7 de la loi du 5 juin 1868, portant, entre autres, les dispositions ci-après :

« A partir du onzième jour qui suivra la publication de la présente loi et jusqu'à la date à laquelle les art. 1 à 6 deviendront obligatoires, ... les ouvrages d'or et d'argent destinés à l'exportation pourront être fabriqués à tous les titres en exemption du droit de garantie. Un arrêté royal déterminera les conditions auxquelles cette double exception doit être subordonnée. »

Sur la proposition de Notre Ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Les orfèvres et bijoutiers qui veulent fabriquer des ouvrages d'or et d'argent destinés à l'exportation à un titre inférieur à 750 millièmes pour l'or et à 800 millièmes pour l'argent, sont tenus, avant que les ouvrages soient achevés, de remettre au bureau de la garantie une déclaration préalable du nombre, de l'espèce et du poids de ces ouvrages et de souscrire l'engagement de les y apporter dans un délai à fixer de commun accord entre le contrôleur de la garantie et les fabricants, sauf recours au commissaire des monnaies en cas de contestation.

Art. 2. Les ouvrages mentionnés à l'article précédent, après que l'identité en a été reconnue, sont emballés en présence du déclarant et de deux agents de la garantie. Les colis sont dûment plombés par la douane pour être livrés à l'exportation dans les formes ordinaires.

Art. 3. Les dispositions des art. 1 et 2 sont applicables aux orfèvres et bijoutiers qui voudront fabriquer des objets d'or

et d'argent à l'un des titres légaux pour l'exportation en exemption du droit de garantie.

Notre Ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 6 juin 1868.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des finances,

FRÈRE-ORBAN.

Arrêté royal réglant le type des matrices et la forme des poinçons de titre des matières d'or et d'argent.

LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Vu l'art. 5 de la loi du 20 juin 1868, ainsi conçu :

« Le gouvernement détermine la forme des poinçons de l'État..... »

Voulant :

Régler le type des matrices et la forme des poinçons destinés à marquer le titre des matières d'or et d'argent ;

Approuver les matrices nécessaires au prélèvement de ces poinçons ;

Sur le rapport de Notre Ministre des finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1er. Les matrices des poinçons porteront soit l'initiale du mot *or*, soit l'initiale du mot *argent* comme indication de la

nature du métal et le chiffre 1 ou 2 comme indication du titre de l'alliage.

Toutefois la caractéristique du titre sera supprimée sur les types de dimension réduite.

ART. 2. La matrice du poinçon pour les matières d'or du premier titre portera un O gothique minuscule, au centre duquel se trouvera le chiffre 1. La forme extérieure du poinçon sera celle d'un rectangle à angles coupés.

La matrice du poinçon pour les matières d'or du second titre aura un O gothique majuscule contenant au centre le chiffre 2. La forme extérieure du poinçon sera ronde.

ART. 3. La matrice du poinçon pour les matières d'argent du premier titre portera un A gothique majuscule renfermant à l'intérieur le chiffre 1.

La forme extérieure du poinçon sera celle d'un triangle à angles coupés.

La matrice du poinçon pour les matières d'argent du second titre aura également un A gothique majuscule portant au haut et à droite le chiffre 2. La forme extérieure de ce poinçon sera celle d'un carré à angles coupés.

ART. 4. Les matrices gravées d'après les types indiqués aux articles précédents et qui ont fourni les poinçons dont les empreintes sont annexées au présent arrêté sont approuvées (1).

ART. 5. Les poinçons qui seront prélevés sur ces matrices seront employés pour la marque du titre des matières d'or et d'argent (2).

(1) *Voy.* planche V.

(2) L'art. 180 du code pénal dispose :

Seront punis de la réclusion :

Ceux qui auront contrefait ou falsifié..... les poinçons servant à marquer les matières d'or ou d'argent;

Ceux qui auront fait usage de.... poinçons contrefaits ou falsifiés.

Notre Ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 1er juillet 1868.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des finances,

FRÈRE-ORBAN.

Valeur nominale des monnaies a l'effigie de Sa Majesté Léopold II, fabriquées et mises en circulation, de 1866 à 1869.

(Suite aux tableaux publiés [1] par la *Revue de la numismatique belge*, t. IV, 4e série, pp. 523 à 529).

[1] Il est à remarquer que les chiffres publiés pour l'année 1865 ne comportent que la fabrication des onze premiers mois de cette année; on avait omis de l'indiquer. La rectification est faite sur les nouveaux tableaux.

ANNÉES.	EN PIÈCES D'OR.				EN PIÈ[CES ...]		
	de 25 FRANCS.	de 20 FRANCS.	de 10 FRANCS.	TOTAL.	de 5 FRANCS.	de $2\frac{1}{2}$ FRANCS.	de 2 FRAN[CS.]
Reports.	13,640,875	20,522,060	1,005,150	35,168,085	145,180,490	6,803,532 50	4,511
1866	»	10,639 260	»	10,639,260	»	»	3,884
1867	»	26,826,140	»	26,826,140	18,465,720	»	7,578
1868	»	27,634,980	»	27.634,980	32,852,820	»	4,328
TOTAL.	13,640,875	85,622,440	1,005,150	100,268,465	196,499,030	6,803,532 50 (a)	20,301

ANNÉES.	EN PIÈCES DE NICKEL.				EN PI[ÈCES ...]	
	de 20 CENTIMES.	de 10 CENTIMES.	de 5 CENTIMES.	TOTAL.	de 10 CENTIMES.	de 5 CENTI[MES.]
Reports.	360,734	4,189,317 30	2,048,814 50	6,598,865 80	308,913 30	2,644,82
1866	»	»	»	»	»	»
1867	»	»	»	»	»	»
1868	»	»	»	»	»	»
TOTAL.	360,734	4,189,317 30	2,048,814 50	6,598,865 80	308,913 30	2,644,82

…ENT.					
…	de 50 CENTIMES.	de ¼ DE FRANC.	de 20 CENTIMES.	TOTAL.	*Observations.*
…55566	2,748,373 50	616,760 75	626,189 20	165,045,025 95	
…04000	3,403,000 »	»	»	10,328,000 »	
…65000	507,000 »	»	»	33,202,720 »	
…57000	537,932 »	»	»	38,394,212 »	
…92566 (a)	7,196,305 50 (a)	616,760 75	626,189 20 (a)	246,969,957 95	

(a) Du 1er janvier 1866 jusqu'au 1er décembre 1868, il a été retiré de la circulation et converti en monnaies divisionnaires au titre de 0,835 de fin :

1,368,000 fr. en pièces de 2 1/2 fr.
1,705,000 — 2 francs.
1,558,000 — 1 franc.
814,000 — 1/2 franc.
204,000 — 20 cent.

5,649,000 francs.

…CIVRE.			TOTAL GÉNÉRAL DES MONNAIES DE TOUTE ESPÈCE fabriquées et mises en circulation.		
…MES.	de 1 CENTIME.	TOTAL.	DANS L'ANNÉE.	DEPUIS 1832.	*Observations.*
…54922 60	615,245 76	7,118,310 71	25,107,805 94	213,930,287 46	
	»	»	20,967,260 »	234,897,547 46	
	»	»	60,028,860 »	294,926,407 46	
	»	»	66,029,192 »	360,955,599 46	
…54922 60	615,245 76	7,118,310 71			

Pour extrait conforme :

Le contrôleur des monnaies,

A. BRICHAUT.

MÉLANGES.





La maison C.-J. Thieme de Leipzig publie, dans le nº 16 de ses « Feuilles pour les amis de la numismatique, » une notice sur le territoire neutre de Moresnet et sur une monnaie historique de ce petit État libre. Nous laissons parler M. G. ([1]), l'auteur de l'article :

« Depuis plus de cinquante ans, le territoire neutre de Moresnet présente une anomalie singulière dans le système des États européens. Le traité définitif du 9 juin 1815, art. 25 et 66, détermina la frontière de Prusse et des Pays-Bas vers Aix-la-Chapelle. Ces deux puissances confirmèrent la décision par un traité particulier daté du 26 juin 1816. Conformément au traité de Vienne, des lignes de démarcation attribuaient une partie de la commune de Moresnet aux Pays-Bas et une autre partie à la Prusse, mais les lignes tracées, il restait sans propriétaire, à une lieue d'Aix-la-Chapelle, une manière de

([1]) Le docteur Gersdorf.

triangle aigu, mesurant vers l'ouest mille quatre cent trente-trois verges, et du côté de l'est mille cinquante-cinq verges en longueur ; au sud, la chaussée d'Aix-la-Chapelle à Liége clôt le triangle sur une étendue de cinq cent cinquante et une verges ; la superficie du territoire est de mille quatre-vingt-huit arpents, sur lesquels, à l'époque de la délimitation des frontières, se trouvaient disséminées une cinquantaine de maisons et de huttes comptant tout au plus deux cent cinquante habitants. Les deux puissances élevaient des prétentions sur la possession du triangle, non que, pris à sa surface, il présentât une grande valeur, mais à cause de la mine importante de calamine, appelée l'Altenberg (Vieille-Montagne.) C'était là le fond du débat.

De jour en jour, l'Altenberg rapportait davantage, et il convenait hautement à l'industrie du zinc de Belgique et de Prusse de le posséder. Un partage était impossible et l'on se décida à considérer le sol en litige comme territoire neutre, tout en gardant l'espoir de voir l'affaire se régulariser un jour. Les ouvertures faites dans ce dessein ne donnèrent aucun résultat.

Ce territoire qui n'appartient ni à la Belgique ni à la Prusse est donc possédé en société, et il a pu se garer de tous les changements que les lois politiques et judiciaires des deux États ont éprouvés depuis 1815.

Toutes les formes de législation et d'impositions usitées au temps de la domination de Napoléon Ier y sont encore en vigueur. Un commissaire belge et un commissaire prussien président à l'administration.

Les actions civiles sont, au choix du demandeur, déférées à la justice de paix ou au tribunal le plus rapproché.

La poursuite des délits est confiée par le bourgmestre, suivant les circonstances qui les caractérisent, à la justice de Belgique ou de Prusse. Les habitants, qui formaient un nombre total de deux mille sept cent trente-trois, en 1864, se répartissent en deux cent soixante-treize aborigènes, si l'on peut dire, soixante-cinq émigrants, mille cent quatre-vingt-six Prussiens, onze Allemands non prussiens, neuf cent six Belges et deux cent quatre-vingt-douze Hollandais. La Vieille-Montagne compte une église catholique, une école reconstruite, une cure et un bureau des pauvres ; les évangélistes ont une église sur la partie prussienne du territoire de Moresnet.

Une monnaie historique ayant trait à Moresnet neutralisée, nous vient d'être communiquée de la façon la plus obligeante. Elle porte au droit : SUB | DUPLICI | PRAESIDIO | LIBERTAS, 1848. Dans un grènetis, deux têtes : à droite, Léopold Ier, Roi des Belges ; à gauche, Frédéric-Guillaume IV, roi de Prusse ; sous les deux figures F. R. O, en petits caractères.

Au revers, on voit les écus de Belgique, au lion, et de Prusse, à l'aigle. (Ici, l'auteur de la notice fait la remarque que l'écu de Prusse n'est point dessiné d'une manière complète. On constate, en effet, que, ainsi que le lion, l'aigle est sans couronne.)

Un bâton portant le chapeau de la liberté sépare les écus, au-dessus desquels se voit la désignation de la valeur 2 F., et le symbobe de l'union, deux mains qui se serrent : Lég. COMMUNE LIBRE DE MORESNET.

La pièce est fortement cannelée et pèse 10 gr. Nous ne sommes point parvenu à connaître le lieu de prove-

nance de cette jolie et rare monnaie, et nous prions les personnes mieux instruites que nous de bien vouloir nous renseigner à cet égard. »

CAM. P.

Les journaux belges ont reproduit, d'après le *Journal des Débats*, une longue lettre de M. Michel Chevalier sur les tentatives que l'on fait actuellement pour parvenir à l'établissement d'une monnaie unique. Le savant français traite de main de maître et avec sa lucidité ordinaire cette grande question plus facile à résoudre qu'on ne le croit généralement et qu'on a beaucoup trop embrouillée. Il établit, d'abord, comme axiomes, ou comme principes indiscutables, les points suivants :

1° Les monnaies ne sont et ne peuvent être que de véritables lingots dont la marque établit et certifie le titre et le poids.

2° Leur valeur n'est que celle du métal précieux, l'or ou l'argent, qu'elles contiennent.

3° L'existence d'un double étalon est impossible. Le rapport de valeur de deux métaux, rapport essentiellement variable, ne peut être fixé par une loi.

4° Les monnaies ont commencé par être des poids. Quand elles ont cessé d'être identiques aux poids, elles en ont même conservé les noms : drachmes, livres, etc.

La France, qui a un système monétaire absurde, qui a deux métaux, l'or et l'argent, dans le rapport forcé de 1 à 15 ¹/₂, qui a deux espèces de monnaies d'argent à des

titres différents, voudrait faire adopter, *hic et nunc*, son système aux autres pays. Elle doit échouer, dit M. Chevalier, auprès de l'Angleterre et des Etats-Unis. Ces deux grands pays de la circulation, qui ont l'or pour seule monnaie, ne voudront pas, d'ailleurs, un peu par fierté nationale, endosser l'uniforme français, prendre la pièce de 20 francs ou une pièce future de 25 francs qui ne seraient pas des multiples du gramme, qui seraient étrangères au système métrique, système auquel l'argent seul se rattache.

M. Chevalier propose donc d'adopter pour unité monétaire universelle le *gramme d'or*, en laissant à chaque pays la faculté de frapper tels multiples du gramme qu'il jugerait convenable. Il admettrait même pour les grands payements, l'usage de gros lingots, certifiés et marqués. Au surplus, pour ces grands payements, l'usage s'établirait, sans doute, de peser la masse et d'établir ainsi le nombre de grammes.

Ces idées sont celles que nous avons, à diverses reprises, émises dans la Revue, et récemment encore, à propos d'une brochure de M. Léon. (*Voir* le volume de 1868, page 345.) Le grand obstacle à toute transaction, à toute conclusion, c'est que la France ne veut transiger en rien et que toutes ses propositions se bornent à ces trois mots : *prenez mon ours*.

R. Ch.





A l'exemple de ce que faisait, il y a quelques dix ans, la Société des Joyeux, M. Ghémar, artiste aussi connu par son talent que par son caractère humoristique, s'est imaginé de parodier de la façon la plus comique et souvent la plus heureuse, les principaux peintres contemporains.

Il a fait de cette singulière galerie, qui défie l'analyse, une exposition au bénéfice des pauvres ; et pour en perpétuer le souvenir et tout à la fois parodier aussi la numismatique, il a fait frapper la *médaille* ci-dessus, dont il pourrait bien être l'auteur anonyme.

R. Ch.

Parmi les médailles remarquables qui ont paru depuis quelques années, nous nous plaisons à signaler celle que la colonie italienne du Pérou a offerte aux docteurs Augustin Nélaton et Ferdinand Zanetti, pour les remercier des soins donnés par eux au glorieux vaincu d'Aspromonte.

Cette pièce de grand module (60 millimètres) offre, d'un côté, la belle et énergique tête de Joseph Garibaldi ; de l'autre, le serpent d'Esculape dans une couronne de lauriers, et accosté des instruments de chirurgie qui ont servi à extraire la balle du talon du nouvel Achille.

Autour : AD AUGUSTO NELATON E A FERDINANDO ZANETTI. A l'exergue : GLI ITALIANI INCOLI DEL PERU RICONOSCENTI DD. 1862. Un exemplaire d'or a été offert à chacun des deux docteurs. Il en existe un petit nombre d'épreuves en cuivre. Cette belle médaille, gravée par L. Seregni, attaché à la monnaie de Milan, a été frappée dans cet établissement, en 1864.

R. Ch.





Les Français ont toujours eu une prédilection marquée pour la lanterne. Précurseur de la guillotine, elle servit d'abord à propager et à inculquer les immortels principes de quatre-vingt-neuf : on y accrochait les aristocrates, au chant du « Ça ira ! »

Aujourd'hui c'est la lanterne qu'on accroche à tout, qu'on assaisonne à toutes sauces. Breloques de montres, pendants d'oreilles, boutons de chemises, lanternes, toujours lanternes ! On en fait des boites, des étuis ; on l'imprime, comme les chevaux des Benoiton, sur les étoffes ; les

pommeaux de cannes, les foyers de pipes prennent la forme des lanternes. La numismatique ne pouvait échapper à cette contagion. Voici l'empreinte d'une espèce de jeton qu'on nous a récemment communiqué et dont rien n'indique la destination. Cette pièce d'une gravure soignée et parfaitement frappée, parait être de fabrique anglaise.

R. Ch.

On a trouvé, l'hiver dernier, dans un jardin potager près d'Utrecht, un florin d'or inédit de Zweder (Assuerus) de Culenbourg, évêque élu d'Utrecht en opposition à Rodolphe de Diepholt. Cette pièce est une copie servile du florin d'or de l'évêque Frédéric de Blankenheim,

G. F. G. Meyer.

Le n° 4 — juillet et août — de la *Revue numismatique française* se compose des articles suivants :

1° De quelques espèces de monnaies grecques mentionnées dans les auteurs anciens et dans les inscriptions (3e article), par M. F. Lenormant, 11 pages.

2° Mélanges numismatiques, iv. Médaillons contorniates inédits, par M. Ch. Robert, 14 pages et une planche.

Dans cet article, si plein d'érudition, M. Robert décrit et explique quatre médaillons contorniates des plus curieux. C'est un supplément indispensable au grand ouvrage de

M. Sabatier sur cette singulière série des médailles romaines.

3° Examen de documents apocryphes relatifs aux monnaies. Monnaie du Mans, par M. A. de BARTHÉLEMY, 10 pages.

Il s'agit, ici, de deux diplômes dont M. de Barthélemy, contrairement à l'opinion de M. Hucher, conteste l'authenticité; une charte de Thierry accordant à l'évêque du Mans le droit de frapper monnaie, et une autre charte de Louis le Débonnaire lui reconnaissant et lui confirmant le même droit.

4° Monnaies de Charles VI et de Charles VII, rois de France, frappées à Gênes, par M. A. de LONGPÉRIER, 13 pages et deux planches.

5° Histoire monétaire d'Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, par M. Edg. BOUTARIC, 18 pages.

6° *Chronique*, 6 pages.

On trouve, sous cette rubrique, une réclamation de M. le Dr P. Becker, professeur à Odessa, contre un plagiat dont il se dit victime et qui serait d'une audace inouïe.

M. Becker fit imprimer, en 1852, un mémoire en langue russe sur une monnaie inédite de *Tius de Bithynie*. Ce mémoire, un peu abrégé, fut donné par lui, en allemand, dans les *Archiv für Philologie und Pädagogik*, tome XIX, p. 189 à 209.

En 1864 et 1867, un M. Alex. Boutkowski fit paraître à Paris et à Heidelberg, sous le titre : *Recherches historiques sur la ville de Tium, en Bithynie, et monographie de plusieurs médailles inédites de cette ville*, etc., deux brochures successives qui, selon M. Becker, ne sont que la traduction littérale, de son mémoire russe et de son abrégé allemand. Le plagiaire a même été jusqu'à reproduire les fautes d'impression qui se trouvaient dans son modèle.

Voici une circonstance assez plaisante que rapporte l'auteur russe. M. Boutkowski prétend qu'il a reçu l'exemplaire décrit par lui de la monnaie de Tius « d'un de ses correspondants de l'île de Leucé » (île des Serpents).

Or, cette île, toujours d'après M. Becker, n'est qu'un rocher désert, stérile, sans eau, sans arbres et qui n'est habité que par des oiseaux de mer qui y font leurs nids. Il en conclut que le correspondant de M. Boutkowski ne peut être qu'un canard.

R. Ch.

The numismatic chronicle and Journal of the numismatic Society.

Le n° XXX de la nouvelle série de cette importante revue renferme les articles suivants :

1° Monnaies des successeurs d'Alexandre en Orient. Première partie. Les rois grecs de la Bactriane, du Korassan et de l'Inde, par le major général A. Cunningham, 45 pages, avec une planche représentant les anciens alphabets arias et indiens.

2° Sur des monnaies anglo-saxonnes et des bijoux d'or et d'argent trouvés à Trewhiddle, près de St-Austell (Cornwall) en 1774. Et quelques observations sur d'autres trésors anglo-saxons, par Jonathan Rashleigh, esq., 45 pages.

3° *Groats* de Henri IV, Henri V et Henri VI, frappés à Londres et à Calais, par J.-F. Neck, Esq., 22 pages et une planche.

4° Mélanges et publications nouvelles.

R. Ch.

On trouve dans la deuxième livraison du *Mémorial numismatico español*, de 1868 :

1° Une monnaie inédite d'Ebusus (l'île d'Ivica), par M. Alvaro Campaner y Fuertes, 32 pages et 2 planches.

2° Complément à la numismatique hispano-sarde, par le même, 11 pages et une planche.

3° Monnaies espagnoles du moyen âge inédites, 23 pages et une planche, par M. Arthur Pedrala y Moliné.

4° Correspondance. — Supplément à la liste des médailles de proclamation, donnée dans le numéro précédent, 5 pages.

5° Mélanges, annonces de publications nouvelles, etc., 9 pages.

R. Ch.

Der Kawallener Silberfund, Münzen und Schmuckstücke, um das Jahr 1010 *nach Christi Geburt vergraben. Nebst einem Anhange über einen Silberfund von Schimmerau*, in-4°, 7 pages et une planche.

Dans cette notice, sans doute extraite d'une revue ou d'un recueil académique allemand, M. le Dr Julius Friedlaender, directeur du cabinet royal des médailles, à Berlin, décrit des monnaies inédites et fort curieuses trouvées, en 1867, à Kawallen, cercle de Trebnitz, et à Schimmerau, dans le voisinage de la même localité. Toutes ces monnaies, à l'exception d'un denier d'Otton, frappé à Deventer (*Daventria*), sont étrangères aux Pays-Bas.

R. Ch.

Le deuxième volume du grand et splendide ouvrage de M. Aloïs Heiss sur les monnaies chrétiennes de l'Espagne, vient, dit-on, d'être terminé. Pourvu que les troubles qui agitent la Péninsule permettent à l'auteur de mener à bonne fin son immense entreprise !

R. Ch.

Die wichtigsten Exemplare in meiner Sammlung Römischer Münzen, von Dr Elberling. II. Abtheilung. Munzen des Romischen Kaiserreiches. Fünfte Fortsetzung. Luxemburg, V. Bück, 1868, in-4°, 2 planches.

Dans ce cahier, M. le Dr Elberling continue la description des médailles romaines les plus remarquables de sa riche collection. Voici les noms des empereurs et des impératrices dont les monnaies sont décrites : Severus Alexander, Sallustia Barbia Orbiana, Julia Mamaea, Maximinus I (Thrax), Paulina, Maximus, Gordianus Africanus pater, Gordianus Africanus filius, Balbinus, Pupienus, Gordianus III, Philippus pater, Marcia Otacilia Severa, Philippus filius, Pacatianus, Trajanus Decius, Etruscilla, Herennius Decius, Hostilianus, Trebonianus Gallus, Volusianus. Æmilianus, Cornelia Supera, Valerianus pater, Mariana. Les deux planches marquées IX et X donnent les dessins de 57 pièces de différents modules et de différents métaux.

Cam. P.

La Monnaie de Bruxelles a fabriqué, pendant l'année qui vient de s'écouler, 37,000,000 de pièces de *Dieci Centesimi* en bronze, à l'effigie de **VITTORIO EMANUELE II RE D'ITALIA.**

Ces monnaies représentent une valeur nominale de 3,700,000 francs et un poids total de 369,907 kilogrammes, 213 grammes.

A. Br.

Notre savant chimiste, M. Jean-Servais Stas, commissaire des monnaies, à Bruxelles, ayant été, dans le courant du mois de juin dernier, visiter la Monnaie d'Utrecht, eut l'occasion de rendre quelques services à cet établissement. Pour l'en remercier, MM. les commissaires généraux de la Monnaie des Pays-Bas firent frapper la médaille dont nous donnons ici l'empreinte et l'envoyèrent à M. Stas, peu après son retour à Bruxelles, comme un témoignage de leur reconnaissance. Cette médaille est très-rare et n'a été frappée qu'à un très-petit nombre d'exemplaires. Nous avons été heureux d'en obtenir un et de pouvoir ainsi la reproduire dans cette revue.

Cam. P.


SERVATI.STAS. ET. VSQVE. MEMORIA. STABIS
QVÆ.NOVIT
DOCVIT
SVPERIORA
PETIT


OB. HVMANITATEM. LIBERALITATEM. SVIQVE. STVDIVM
IAN.SERV.STAS
MONETÆ BRVXELLENSI
PRÆFECTO
MDCCCLXVIII
III.VIRI.A.A.A.F.F
HOC. DECVS
DECREVERVNT

L'importante opération de la refonte des monnaies de cuivre, faite en France, de 1852 à 1855, a fourni à M. E. Dumas, ancien directeur de la Monnaie de Rouen et directeur de la Monnaie de Bordeaux, le sujet d'un mémoire fort curieux qui a paru l'année dernière, sous le titre de : *Notes sur l'émission en France des monnaies décimales de Bronze*, Imp. impériale, in-4° de 107 pages, avec nombreuses figures dans le texte.

R. Ch.

On trouve dans le n° 5 (juillet et août 1868) du *Bullettino di numismatica italiana,* de M. Caucich.

1° Un mémoire de M. Attilio Portioli, sur la monnaie de Mantoue. Cet article sera continué.

2° Une médaille d'or de Guidobaldo II, duc d'Urbain (1538-1574), avec une vignette, par M. A. R. Caucich. Cette médaille porte, au revers, le plan d'une enceinte bastionnée. Elle a dû être frappée, entre les années 1553 et 1555, en mémoire des travaux que le duc avait fait exécuter aux fortifications de Sinigaglia ou Senigallia, port de mer dans le duché d'Urbain.

3° La première partie d'un article sur la monnaie d'Ascoli, par M. Ernesto Tambroni Armaroli.

4° Un article de M. Caucich, sur une monnaie inédite, et jusqu'à présent unique, des comtes de Santa Fiora.

5° Revue bibliographique et variétés.

Le numéro 6 du même recueil, qui termine la deuxième série, contient la suite du mémoire sur les monnaies de

Mantoue; la suite, également de la notice sur les monnaies d'Ascoli, avec une planche; une lettre de M. Carlo Kunz à M. Caucich, sur une monnaie de Fabriano; enfin, une note de M. A. Bruti sur une monnaie inédite d'Ascoli (Piceno). La direction du *Bullettino* termine cette livraison par un nouvel appel aux souscripteurs, et réclame le concours des amateurs et des numismates. On y trouve la liste des *associati* (souscripteurs); renseignement précieux que nous désirons donner depuis longtemps pour la Revue belge, mais que nous ne pouvons obtenir de MM. les libraires. R. Ch.

Mémoire sur la composition chimique des monnaies néerlandaises et sur la volatilisation de l'argent; par A.-D. Van Riemsdijk, docteur ès-sciences, essayeur-adjoint à la Monnaie royale des Pays-Bas. (Extrait des *Archives néerlandaises,* t, III, 1868. 38 pages in-8°.

Curieux et savant mémoire sur les divers procédés employés pour approcher, le plus possible, du titre fixé par la loi, dans la fabrication des monnaies. L'auteur rend, dans ce travail, pleine justice aux recherches faites, et aux méthodes inventées par notre célèbre chimiste M. J.-S. Stas, commissaire de la Monnaie de Bruxelles. Il constate que, grâce à ce « coryphée de la science, » les pièces belges sont de toutes les monnaies modernes qu'il a eu l'occasion d'essayer, celles dans lesquelles la proportion d'oxygène est la plus faible.

R. Ch.

Berliner Blätter für Münz- Siegel- und Wappenkunde, XI[er] und XII[er] Heft. (Vierten Bandes, zweites und drittes Heft.) Berlin, Ferd. Schneider, 1868, in-8°, 8 planches.

La dernière livraison de la Revue berlinoise de numismatique forme un gros volume de près de 250 pages. Voici les titres des vingt-quatre articles qu'elle contient :

1° La septième année égyptienne du gouvernement d'Aurélien, par le D[r] ALFRED VON SALLET ;

2° Sur les prétendues monnaies phéniciennes de Neapolis en Campanie, et sur quelques monnaies italiques de découverte récente, par M. le D[r] JULIUS FRIEDLAENDER ;

3° Une fille de Niobé sur une médaille de Béotie, par le même ;

4° Article pour servir à l'étude de la numismatique ancienne. — Le sigle L sur les monnaies égyptiennes, par le même ;

5° Les Comnénates de Trébisonde, par M. G. BLAU ;

6° Monnaies inédites du moyen âge : Schwarzbourg, Schlotheim, Querfurt, Thuringe, Reinstein-Blankenbourg, Stolberg, Wernigerode, Mansfeld, Quedlinbourg, Goslar, Brême, par M. H. DANNENBERG ;

7° Fragments pour servir à l'histoire monétaire de la Prusse, par M. VOSSBERG ;

8° Une monnaie du Woiwode de Valachie, Radou III, par M. J. JVERSEN ;

9° Cesare Fiore et ses médailles, par M. le D[r] VON DUISBURG ;

10° Les œuvres du médailleur Frédéric Hagenauer, par le même ;

11° Les prétendues monnaies de Misocco, du catalogue Wellenheim, par M. C. F. Trachsel ;

12° Les pièces de trois polcher de Jean-Casimir de Pologne, par M. J. Iversen ;

13° Médailles données par Pierre le Grand, article de M. le baron B. de Koehne ;

14° Médailles hongroises du couronnement de 1867, par M. le chev. de Bergmann ;

15° Monnaie d'or inédite de l'ordre Teutonique en Livonie ;

16° La numismatique à l'exposition universelle de Paris ;

17° Sceau de René d'Anjou, seigneur de Mézières, par M. le baron B. de Koehne ;

18° Les sceaux des régiments suisses au service de France, par M. le baron B. de Koehne ;

19° Mélanges. — Le savant directeur de la Revue de Berlin y consacre quelques lignes d'éloge et de regret à notre honorable confrère, M. Alp. Vandenpeereboom, qui s'est retiré, il y a à peu près un an, des affaires publiques, et qui pendant qu'il était ministre de l'intérieur, s'est signalé par la protection éclairée qu'il donnait aux beaux-arts et à l'archéologie ;

20° Les monnaies de nécessité de Munster et d'Erfurt, par M. Schlickeysen ;

21° Un plagiat. — Il s'agit d'une brochure de M. le professeur Paul Becker, sur une monnaie inédite de Tius de Bithynie, que M. Alexandre Butkowski a à peu près littéralement traduite et publiée sous son nom ;

22° Les dernières monnaies ;

23° Les dernières médailles ;

24° Et enfin une revue critique très-complète et dont la plupart des articles sont dus à M. le baron B. de Koehne.

Cam. P.

L'Art gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles, par M. E. Hucher.

Ce singulier et important ouvrage, dont nous avons eu déjà plusieurs fois occasion de parler dans la Revue, vient d'être terminé. Aux *cent et une planches,* représentant des monnaies gauloises grossies à la loupe, ainsi qu'on le fait pour différents objets d'histoire naturelle et de botanique, l'auteur a joint un texte explicatif très-curienx et qu'on lit avec le plus vif intérêt.

Maintenant, M. Hucher, qui, dans ce volume, s'est principalement occupé des monnaies du centre de la France, sollicité par un grand nombre de ses souscripteurs de compléter son œuvre, en traitant également des pièces du midi et du *nord* des Gaules, s'est décidé à entreprendre une nouvelle série complémentaire de *cent planches* qui, par souscription, ne coûtera que 20 francs. Ce prix, d'une modicité à laquelle on n'est pas habitué en France, pour des ouvrages de numismatique, engagera, sans doute, un grand nombre d'amateurs à se procurer la nouvelle série — qui sera la dernière — des monnaies gauloises de M. Hucher. Disons, enfin, que les souscripteurs à cette série auront le droit d'obtenir, au même prix de 20 francs, le premier volume qui, seul, en coûte 30.

R. Ch.

Le deuxième fascicule du *Dictionnaire d'archéologie gauloise,* que publie la Commission des Gaules, contiendra une innovation importante au point de vue de la numismatique. C'est la reproduction des types, par découvertes *authentiques* et *en nombre.* On y trouvera les pièces recueillies à Alise, à la Ville-Neuve-au-Roi, au Mont-Bauray, près d'Autun, etc., avec le nombre de chaque type. Cette innovation, due à M. Anatole de Barthélemy, secrétaire de la Commission, sera accueillie avec plaisir par tous les travailleurs.

R. Ch.

Souvenir des fêtes anniversaires de septembre 1868.

Une polémique s'est engagée dans ces derniers temps, entre des journaux du pays, au sujet d'une médaille que l'un d'eux proposait de frapper, en l'honneur du prince royal, à l'occasion des fêtes anniversaires de septembre 1830.

Sans entrer dans l'examen des opinions émises, alors, sur l'opportunité de cette démonstration, nous nous contenterons de donner ici l'empreinte de la médaille. Suspendue





à un ruban tricolore belge, elle est en métal britannique, sans date ni nom de graveur, et mesure 24 millimètres. La

face, à l'effigie du prince, porte cette légende, *Léopold-Ferdinand, duc de Brabant, comte de Hainaut, né le* 21 *juin* 1859.

Le revers est aux armes du royaume avec la devise nationale en chef

L'UNION FAIT LA FORCE.

Cette œuvre éphémère a reçu un accueil sympathique de la part des gardes civiques et surtout des riflemen anglais fraternisant avec toute la population belge. Les circonstances lui donnèrent un petit reflet politique.

A. Br.

Collections de l'hôtel des Monnaies de Bruxelles.

En Belgique où les études historiques ont pris un essor qui a si heureusement coïncidé avec notre régénération politique, l'organisation bien entendue d'un dépôt de coins, poinçons et matrices de monnaies, médailles, jetons, sceaux, cachets et timbres appartenant à l'État, ne pouvait manquer d'appeler sérieusement l'attention du Gouvernement.

Par arrêté du Ministre des finances, en date du 29 janvier 1852, une commission fut chargée « de la description « et du classement des matrices, coins de médailles et « d'anciennes monnaies. » Le catalogue de ces objets précieux à plus d'un titre, comprenait à cette époque, 2,215 articles (¹).

(¹) *Catalogue du dépôt des coins, poinçons et matrices.* Bruxelles, Heussner, libraire, place Sainte-Gudule, 16. In-8°.

Le Département de l'Intérieur, continuant avec suite et persévérance l'entreprise commencée, a successivement doté le dépôt de l'hôtel des Monnaies de :

1° Cent quarante-neuf pièces, poinçons, matrices, etc., dus au burin de Van Berckel ;

2° Deux cent cinquante-sept pièces représentant l'œuvre à peu près complète de Braemt ;

3° Un nombre à peu prés égal de coins gravés par Jouvenel ;

4° Une autre œuvre, laissant encore quelques lacunes à combler, comprenant les quarante-quatre pièces de dix-huit médailles gravées par Veyrat et ayant, pour la plupart, trait à l'histoire nationale et à l'époque de la révolution de 1830 ;

5° Soixante et dix coins de grandes médailles historiques signés Jacques et Léopold Wiener, Alex. Geefs, Hart, Leclercq, Dargent ;

Enfin, plus de deux cent soixante et dix médailles gravées en Belgique.

Grâce donc à la sollicitude et aux sympathies du Gouvernement, le dépôt de l'hôtel des Monnaies renfermera un jour, réunis en un seul faisceau, les monuments épars de notre histoire numismatique.

A ces dons sont venus se joindre d'autres objets spéciaux dus à la générosité intelligente d'administrations communales, de sociétés et de particuliers.

Puisse cet exemple trouver de nombreux imitateurs. Ces accroissements qui promettent encore une si riche moisson aux hommes studieux élèvent l'inventaire du dépôt à près de trois mille numéros.

A. Br.

On assure que la commission des coins, dont il est parlé ci-dessus, sera prochainement réorganisée et que le Musée, à l'exemple de ce qui se fait à Paris, deviendra accessible au public, sous la garde et la responsabilité d'un des membres de la commission. Nous ne pouvons qu'applaudir à ce projet.

L. D.

Le 18 janvier prochain, commencera à Paris la vente de la belle collection de médailles grecques, romaines, etc., des pierres gravées, des ivoires, bronzes, antiquités, sceaux, terres cuites, émaux, etc., délaissés par feu M. Badeigts de la Borde. Le catalogue de cette importante collection, rédigé par M. Henri Cohen et orné d'une belle planche gravée par L. Dardel, se distribue chez M. H. Hoffmann, expert, 17, rue Bleue, chargé de diriger la vente.

R. Ch.

Par arrêté royal, en date du 15 décembre 1868, la décoration de seconde classe des *travailleurs industriels* a été décernée au graveur ordinaire de la Revue, M. Pierre de Cleermaecker. L'arrêté indique, comme un des motifs de cette distinction, les travaux faits par de Cleermaecker pour la numismatique.

R. Ch.

Münzstudien. — *Neue Folge der Blätter für Münzkunde.* Herausgegeben von H. Grote. — N° XIX, siebenter Band, erstes Heft. Leipzig, Hahn'sche Verlagshandlung, 1868, in-8° et 5 planches.

La dernière livraison des Études numismatiques de M. le Dr Grote, contient les articles suivants :

1° Les monnaies des comtes et ducs de Berg.

Ce travail sur les monnaies du comté de Berg, près du Rhin, intéresse tout particulièrement la numismatique des Pays-Bas. Il est suivi d'un essai sur les monnaies de l'abbaye de Siegbourg ;

2° Les monnaies des comtes d'Arnsberg ;

3° Monnaies de Trèves. — Obole de Coblence, Moneta Wissensis ;

4° Découvertes de monnaies à Siedenbourg, à Rahden et à Volkmarst ;

6° Étude sur les monnaies du 11e siècle, portant l'inscription néerlandaise *hier steit de Bischop ;*

7° Un denier indéterminé de Westphalie ;

8° Projet de législation monétaire ;

9° Biographie de M. le Dr Hermann Grote. — Médaille gravée par M. Bremer en l'honneur de ce numismate.

Cam. P.

Die Münzen und Medaillen Bonn's, beschrieben von E. A. Wuerst. Bonn, 1868, in-4°, 2 planches.

M. Wuerst, un des dignitaires de l'excellente Société des Antiquaires du Rhin, vient de publier la Description des

médailles et des monnaies de la ville de Bonn. On sait que cette ville relevait de l'archevêché de Cologne, dont elle fut en quelque sorte le satellite.

Nous avons pour l'époque franke deux triens d'or avec *bonafitur* et *bonnacasti*; le triens de la collection impériale de Vienne, avec la légende *civitas boncolunia*, est généralement attribué à Cologne. Nous passons les monnaies de Charlemagne, de l'empereur Sigismond et des évêques, pour arriver aux quatre précieux esterlins de la bibliothèque royale de Bruxelles, décrits par M. Wuerst dans le premier supplément de son ouvrage. Voici ses paroles : « Ces esterlins, inédits jusqu'à présent, sont d'un intérêt tout particulier et fournissent la preuve que la ville de Bonn a appartenu pendant quelque temps au duc de Brabant-Limbourg. Ce dut être apparemment dans les années 1288 et 1289, peu avant et peu après la bataille de Woeringen. » Ces quatre monnaies frappées au nom du duc de Brabant-Limbourg, portent, au revers, *moneta bunnensis* et *civitas bunnensis*.

Cam. P.

M. le D[r] C. J. Tornberg a publié, dans le dernier volume de la Revue orientale d'Allemagne, une notice sur les découvertes de monnaies arabes, en Suède. Depuis l'année 1861, il a examiné plus de quatre mille dirhems provenant de vingt-sept fouilles différentes, faites toutes, à l'exception de quatre qui s'opérèrent sur le continent, dans l'île de Gotland. Les monnaies décrites par le savant orientaliste, d'après son ouvrage intitulé *Symbolæ ad*

rem numariam Muhamedanorum, Upsaliae, 1862 appartiennent aux classes suivantes : I Oumaïades ; II Abbasides ; VI Tahirides ; VII Saffarides : VII[a] Ahmed-ben-Abdallâh ; IX Samanides ; Jahia ben-Ahmed ; X Enderâba 265, Enderêba 290 ; XIV Bouweihides : XV Hamdanides ; XIX Merwanides et Ali ben-Mouhammed.

CAM. P.

Nous croyons être agréable aux collecteurs de monnaies orientales, en leur signalant un court, mais très-intéressant et très-substantiel article de M. le Dr C. J. Tornberg, et publié dans le dernier volume de la Revue orientale d'Allemagne, pp. 626-632. Il a trait à ce que l'on appelle communément des désignations de valeur sur les monnaies mahométanes. Notre savant confrère s'attache à combattre l'opinion de M. le professeur Meier ; il voit dans la plupart des signes mystérieux et abréviatifs que l'on considérait comme indiquant la valeur et l'aloi de l'argent, de simples souhaits de prospérité, des devises comme « la justice fait la force, » etc. Il ne nous appartient pas d'entrer dans d'autres détails : nous nous contentons de prendre note pour nos lecteurs d'un travail que le nom de son auteur leur recommande.

CAM. P.

Notre jeune et intelligent collaborateur, M. Camille Picqué, secrétaire de la Société royale de numismatique,

vient de donner à la *Revue trimestrielle* [1] un excellent article de 12 pages sur l'*uniformité monétaire*. M. Picqué analyse et apprécie, dans ce travail, les deux lettres de M. Michel Chevalier à M. Bertin, et la brochure de M. Léon, signalée dans le volume de l'année dernière. Nous avons été heureux de voir M. Picqué adopter et soutenir des principes que nous croyons être vrais et qui sont ceux que nous avons à diverses reprises défendus dans ce recueil.

R. Ch.

Un petit journal, qui se publie à Bruxelles, sous le titre *les Nouvelles du Jour* contenait dans le n° du 23 novembre dernier, un article fort bien fait et très-agréablement écrit, sur les diverses opérations auxquelles donne lieu la fabrication des monnaies belges. Cet article, de trois petites colonnes d'impression, en apprend plus, sur cet objet, que maint gros volume ; il a sur eux l'avantage d'être parfaitement intelligible, d'éviter les termes techniques, les formules dites savantes, faites, comme le latin de Molière, pour stupéfier et (en argot moderne) *épâter* les profanes.

R. Ch.

[1] Cette publication périodique qui, depuis près de quinze ans, sous la direction de M. Van Bemmel, a rendu aux lettres les plus grands services, va cesser de paraître. Elle laissera une lacune difficile à combler.

— On sait que la Grèce avait manifesté, il y a quelques temps déjà, l'intention d'adhérer à la convention monétaire de 1865. Les quatre puissances signataires avaient consenti, et l'on se disposait à signer, lorsqu'une difficulté s'est présentée. D'une part, il était impossible à la Grèce de supprimer immédiatement ses anciennes monnaies en circulation, et d'autre part, il n'était pas moins impossible à la France, à l'Italie, à la Suisse et à la Belgique d'autoriser la circulation chez elles de ces vieilles monnaies grecques. Comment faire? Après de longs pourparlers, il vient enfin d'être convenu que la Grèce sera admise dans la convention monétaire, que ce pays sera autorisé à conserver ses anciennes monnaies jusqu'au 1er janvier 1878, mais que ces monnaies n'auront pas cours en dehors du pays. — C'est peut-être ici le moment de rappeler que l'adhésion du saint-siége à l'Union n'est pas encore chose consommée [1].

(*Écho du Parlement*, 5 nov. 1868.)

[1] Si l'adhésion du saint-siége à l'Union n'est pas encore consommée *en droit*, elle l'est *en fait*, puisque, depuis deux ans, le gouvernement romain fait frapper des pièces de deux francs, d'un franc et de cinquante centimes, conformes à celles de France, de Belgique, etc. Il est encore un autre gouvernement qui a accédé indirectement à l'Union, c'est la principauté de Monaco. Par le traité du 9 novembre 1865, art. 17, le prince s'est engagé éventuellement à ne faire forger ses monnaies qu'à la Monnaie de Paris, et à les faire égales de poids et d'aloi aux pièces françaises. Jusqu'ici il n'a pas, que nous sachions, fait usage de ce droit.

NÉCROLOGIE.

Dominique Philibert Van Miert, né à Mons, le 2 janvier 1796, et décédé dans la même ville, le 1er avril 1868, faisait partie de notre Société depuis sa fondation. Il était, depuis longtemps, le seul amateur qu'il y eût à Mons, et sa profession de pharmacien, qui le mettait en rapport avec beaucoup de monde, qui le forçait d'être, toute la journée, accessible au public, lui avait procuré de grandes facilités pour accaparer les trouvailles qui se faisaient dans les environs. Van Miert réunissait un peu de tout, mais il s'attachait de préférence aux médailles romaines. Il en forma une suite assez nombreuse qu'il a léguée à son neveu, ainsi que ses autres collections.

Il avait été successivement major de la garde civique, membre du conseil communal, de la chambre de commerce, de la commission médicale du Hainaut, etc., etc.

R. Ch.

Hiver, président de chambre à la Cour d'appel de Bourges, est décédé dans cette ville, le 7 octobre dernier. C'était un amateur passionné, ce qu'on appelait jadis *un curieux*. Vieux meubles, livres précieux, médailles, il colligeait tout, mais avec science et discernement.

Il a laissé un assez grand nombre d'ouvrages et d'opuscules disséminés dans divers recueils auxquels il collaborait (1). Nous ne citons que ceux qui concernent les médailles.

Dans la Revue française de Numismatique, tome II : *Notice sur un atelier monétaire, découvert à Damery, en* 1830. Tome III : *Trouvaille de monnaies*. Tome IV : *Considérations sur les monnaies de Champagne*. Dans la Revue du Berry, 1864 : *Recherches sur les monnaies et sur la valeur de l'argent en France jusqu'à François* Ier.

Les collections du président Hiver seront-elles disséminées ? Nous l'ignorons.

R. Ch.

Encore une nouvelle perte et une perte douloureuse à enregistrer !

Le 7 décembre dernier, est décédé à Tongres, dans la soixante-deuxième année de son âge, M. Antoine-François-Charles-Théodore Perreau, agent de la Banque nationale, président de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, correspondant de la commission royale des monuments.

M. Perreau était membre de notre compagnie depuis sa création. Il a largement collaboré à la rédaction de la Revue et il avait entrepris un travail bien considérable, la *Monographie des monnaies liégeoises*. Le catalogue provi-

(1) Le nom de M. Hiver a été oublié (ainsi que beaucoup d'autres) dans *la Littérature française contemporaine* de MM. Bourquelot et Maury.

soire de ces monnaies, qu'il a inséré dans notre recueil, servira de point de départ à celui qui voudrait reprendre cette œuvre importante et la mener à bonne fin.

R. Ch.

La numismatique, et surtout la numismatique orientale, vient de faire une perte sensible par la mort de M. Henricus Christiaan Millies, professeur de langues orientales à l'université d'Utrecht.

Le 25 novembre 1868, dans l'après-midi, après avoir quitté l'auditoire de l'université, où il s'était senti déjà indisposé, il fut atteint d'une attaque d'apoplexie, à la suite de laquelle il succomba le lendemain matin, à l'âge de cinquante-huit ans.

Il était en train de publier un grand travail in-4°, en français, sur l'histoire des monnaies des peuples de l'archipel indien, qui était sous presse et dont une épreuve lui fut adressée le jour même de sa mort. Les 21 planches, destinées à accompagner cet ouvrage, sur lesquelles sont représentées 229 monnaies, sont déjà achevées.

Ce dernier travail du digne et savant défunt sera publié par l'institut royal « *Voor de taal- land-en- volkenkunde van Nederlandsch-Indië* » à La Haye.

On doit en outre à sa plume savante les publications suivantes sur la numismatique :

1° *De Munten der engelschen voor den oost-indischen archipel*, à Amsterdam, 1852, in-8°, 118 pages, 3 planches.

2° *Notice sur les nouvelles monnaies pour les colonies*

orientales néerlandaises, in-8e, 18 pages et une planche. (*Revue de la numismatique belge*, 3e série, tome III.)

3° *Onderzoek van eene verzameling oostersche Munten* in-8°, 14 pages et 1 planche. (Annales de l'Académie royale des sciences à Amsterdam, section de littérature, tome V.)

4° *Over de arabische Munten uit Zuidbarge*, in-8°, 6 pages (*Algemeene konst en letterbode*, n° 13, année 1860.)

On se souviendra que M. Millies fut invité par le ministre des colonies, en décembre 1852, à lui communiquer ses idées sur la forme la plus convenable à adopter comme type de la nouvelle monnaie d'appoint d'argent et de cuivre, pour les Indes orientales néerlandaises, et comment il s'est empressé de satisfaire à cette demande, en développant son opinion sur la réforme monétaire projetée, sur l'étalon monétaire et sa division, sur le type, les figures, symboles et légendes qui seraient propres à des monnaies indiennes.

Il inventa et dessina un grand nombre de types différents, dont quelques-uns furent approuvés.

Il avait réuni une très-belle et riche collection de monnaies orientales qui est d'autant plus curieuse que ces pièces s'obtiennent difficilement.

Cte MAURIN NAHUYS.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1868.

Revue trimestrielle, 2e série, 19e volume, 15e année, t. III, juillet 1868.

Biographie départementale du Nord, A. Desplanque, Valenciennes, 1868. No 4, M. de la Fons, baron de Mélicocq.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, etc., de Belgique, 37e année, 2e série, t. XXVI, nos 8, 9, 10 et 11.

Messager des sciences historiques, etc. Année 1868, 3e livraison.

Revue numismatique française. Nouvelle série, t. XIII. Année 1868, no 4, juillet-août.

Blätter für Münzfreunde. Beilage zum numismatischen Verkehr. No 16, 4e année, octobre 1868.

Numismatischer Verkehr. Nos 8 et 9, octobre 1868.

Die Münzen und Medaillen Bonn's, beschrieben von E.-A. Würst, Bonn, 1868.

Zur Münzkunde Westphalens und der Rheinprovinz, von A. Würst. Bonn, 1868.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. V, 1868, 3e livraison.

Zeitschrift des Vereins zur Erforschung der rheinischen Geschichte und Alterthümer in Mainz, 1868. Dritten Band, erstes Heft.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1868, nos 1 et 2,

Le Cabinet historique, 14e année, 4e et 5e livraisons, avril-mai 1868. 6e livraison, juin, 9e livraison, septembre 1868.

The numismatic chronicle, 1868. IIIe partie, nouvelle série, no XXXI.

Neues lausitzisches Magazin. Görlitz, 1868.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. X, 2e livraison, 1868.

Revue bibliographique universelle. 1re année, 1re, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e livraisons, t. Ier, t. II, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons, 1868.

CABINET NUMISMATIQUE.

DON DE M. A. BRICHAUT.

Petite médaille de bronze *inédite* sur la prise de la citadelle de Liége et du fort de la Chartreuse, en 1830.

Bruxelles, le 20 décembre 1868.

Le Bibliothécaire,

Guioth.

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

TREIZIÈME ARTICLE.

MAJORQUE.

Monnaies de nécessité frappées à Palma, pendant la guerre contre la France, de 1808 à 1814.

* 1. 30 *sols.* — Dans le champ, écu losangé aux armes de Majorque, avec cette différence que dans les quartiers 1—4, on voit la lettre M sommée d'une palme.

Rev. Dans le champ, deux estampilles portant, la première FER., et la seconde le chiffre VII. Au-dessus, on a gravé la valeur 30 · —S. Au-dessous la date 1808.

Arg. — Rectangulaire aux angles coupés.

Salat, pl. V, nº 20.

d. 1². 30 *sols.* — Dans le champ, écusson couronné aux armes de Majorque. Le bord de la pièce est orné d'un feston dentelé avec points et rameaux.

Rev. Dans le champ, en haut, la valeur 30 · —S., au milieu FER. — VII, en bas, la date 1808. Le bord de la pièce est orné comme la face.

Arg. Cabinet de M. Vidal Ramon, à Barcelone.

d. 1[3]. 30 *sols*. — Semblable au n° 1[2], d'un autre coin, avec cette différence, que la couronne est plus grande et que le bord de la pièce est orné de cannelures.

Rev. — Semblable au n° 1[2], mais avec une différence dans la forme des chiffres, indiquant la valeur et la date, lesquels sont entourés d'un petit ornement. Le bord de la pièce est orné comme la face.

Arg. Même cabinet.

d. 1[4]. 30 *sols*. — Semblable au n° 1[3], d'un autre coin, avec cette différence que la couronne a une autre forme.

Rev. Semblable au n° 1[3], mais avec 30. S[s] et une différence dans les ornements qui encadrent les chiffres et les lettres.

Arg. Salat, pl. V, n° 19.

d. 2. 12 *deniers* (*peso doce dineros*). FERDIN · VII · DEI · GRATIA · 1812. Buste lauré du roi à gauche, dans un grènetis.

Rev. HISP · ET · BALEARIUM · REX · Écusson couronné d'Espagne, ayant au centre une croix pattée, accosté de la valeur : P · — 12.

Cuivre. Salat, pl. VII, n° 6.

N. B. Les monnaies décrites t. V, 4e série, pp. 65 et 66, sous les nos 8, 9, 10, 11, 12 et 13, doivent être placées avant cette dernière pièce.

Monnaie de nécessité frappée en 1821.

* 3. 30 *sols.* — Dans le champ, écu losangé aux armes de Majorque. Au-dessous, une estampille, renfermant les mots : SALUS POPULI. Le bord de la pièce est orné de cannelures.

Rev. Dans le champ, quatre estampilles portant, la première en haut, la date 1821, la seconde et la troisième, à gauche et à droite, FR° · — VII, et la quatrième en bas, la valeur : 30 · SOUS. Le bord de la pièce est orné comme la face.

Arg.

MALTE.

Assiégée par les Anglais, en 1799.

d. 1. 17 *écus,* 3 *carlins,* 5 *grains.* — Dans le champ, écu rond au lion.

Rev. Dans le champ, ᘓᘔ 17. 3 · 5 (*indication de la valeur*), au-dessus, le numéro d'ordre 26. Au-dessous, la lettre I, signe monétaire.

Sur la tranche, une petite contre-marque représentant un mouton.

Or. — Rectangulaire, irrégulière.

Hennin, pl. XCII, n° 900.

d. 2. 3 *écus,* 5 *carlins*, 18 *grains.* — Semblable au n° 9.

Rev. Dans le champ, ᘓᘔ 3 . 5 . 18 (*indication de la valeur*). Au-dessus, le numéro 18. Au-dessous, la lettre L, signe monétaire.

Sur la tranche, une petite contre-marque représentant un objet incertain.

Arg. — Irrégulière.

Hennin, pl. XCII, n° 901.

3. . . . . 3.

Cuivre. Conbrouse, n° 275.

MANRESA.

Monnaies de nécessité frappées par la ville pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 1. 5 *réaux.* — · PHI...... — . — HISPANIARV · Écu couronné de Catalogne posé sur la croix de Sainte-Eulalie, et accosté de la valeur : V — R
Rev. — CIVITAS — MINO — RI . . — 1641. Croix barcelonaise coupant la légende, et cantonnée aux 1[er] et 4[e] d'un annelet, aux 2[e] et 3[e] de trois besants.

Arg. — Irrégulière.

Cabinet de M. Vidal Ramon, à Barcelone.

d. 2. 5 *sols.* — PH . . . . D. G — R HISPANIAR. Semblable au n° 1, mais avec la valeur : V — S.
Rev. — . . . . — MINO — RISA — 1641. Semblable au n° 1.

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

d. 3. *Sixain.* — PRINCIPAT' · CATALO. Écu couronné de Catalogne.

Rev. — ✠ — CIVITAS — M — INORISA — Écu losangé aux armes de la ville, posé sur la croix de Sainte-Eulalie.

Cuivre. Salat, pl. IV, nº 24.

3². *Sixain.* — PRINCIPAT. CATAL. Semblable au nº 3.

Rev. — ✠ CIVI — TAS — M — INO · 1642. Semblable au nº 3.

Cuivre. Achille Colson, *Revue numismatique française,* de 1855.

3³. *Sixain.* — PRINCIPAT. CATA. Semblable au nº 3.

Rev. — Semblable au nº 3².

Cuivre.

4. *Menu.* — PRINCIPAT. CATALON. Semblable au nº 3.

Rev. CIVITAS M. Semblable au nº 3.

Cuivre. Salat, p. 283.

MANTOUE.

Assiégée par l'empereur Ferdinand II, en 1630.

' d. 1. . . . . ? — NIHIL · ISTO — T — R — ISTE · RECEPTO. Saint André, debout, embrassant la croix du bras droit, et tenant de la main gauche un ciboire contenant le sang de J.-C.

Exergue. · MAN · OBSES.

Rev. — (*ciboire*) DOMINE · PROBABITI · (*sic*) ME · E · COGNOVISTI · ME · Dans le champ, un creuset entouré de flammes, dans lequel est un faisceau de lames d'argent.

Arg. Carlo Morbio [1], pl. V, nº 6.
Klotz, p. 337, nº 44.

d. 2. . . . . . . ? — MANTVÆ · ANNO SALVTIS · S · 1630 — les armes couronnées des Nevers.

Rev. Dans le champ, un tournesol, entouré d'un grènetis et d'une couronne de laurier. En bas, sous la couronne, la date 1630.

Arg. Carlo Morbio, pl. VI, nº 7.

d. 3. . . . . ? — SANCTVS — (*Anselmus*). Le saint, mitré, assis à gauche, il tient la crosse de la main gauche et bénit de la droite.

Rev. Dans le champ, grand M couronné, dans une épicycloïde à cinq lobes.

Exergue. Une étoile à gauche du chiffre 7, représentant probablement la valeur.

Plomb. — Irrégulière.
Carlo Morbio, pl. VI, nº 8.

d. 4. . . . . ? — SANC . . . — · · SELMVS. Semblable au nº 3, mais d'un module plus petit.

[1] *Rivista della numismatica*, 1865.

Rev. Dans le champ, le chiffre 7 dans un écusson orné entouré d'étoiles.

Plomb. — Irrégulière.

Carlo Morbio, pl. VI, n° 9.

d. 5. — Dans le champ, les armes des Gonzague, entourées du collier de l'ordre de la Toison d'or.

Rev. Dans le champ, le chiffre 6, entouré d'un ornement.

Plomb. — Irrégulière.

Carlo Morbio, pl. VI, n° 17.

Assiégée par les impériaux, en 1799.

* 6. 10 *sols.* — ASSEDIO DI MANTOVA ANNO VII · R · Le faisceau avec la hache, surmonté du bonnet de la liberté.

Rev. Dans le champ, au milieu d'un liséré en forme de couronne de laurier, on lit : — X — SOLDI — DI — MILANO.

Cuivre. Hennin, pl. XCIII, n° 907.

* 7. 5 *sols.* — ASSEDIO DI MANT · AN · VII · R · semblable au n° 6.

Rev. Dans un entourage semblable au n° 6, on lit : SOLDI — DI — MILANO — V.

Cuivre. Hennin, pl. XCIII, n° 908.

* 8. 1 *sol.* — ASSEDIO · —MANTOVA. Au milieu de deux branches de laurier, est le faisceau avec la hache, surmonté du bonnet de la liberté. Au-dessous, A · 7 · R.

Rev. Dans le champ, entouré d'un grènetis, on lit : — UN — SOLDO — DI — MILAN°.

Cuivre. Hennin, pl. CXIII, n° 909.

Monnaies de nécessité frappées par le général Gorkowski, pendant le siége de 1848.

* 9. 30 *kreutzer*. — FERD · I · D · G · AUSTR · IMP · HVNG · BOH · R · H · N · V. Tête laurée de l'empereur, à droite. En bas, sous le col, les lettres G · M.

Rev. REX · LOMB · ET · VEN · DALM — GAL · LOD · ILL · A · A · 1848. Dans le champ, aigle biceps éployée, portant une triple couronne, tenant dans ses serres le glaive et le globe crucigère, et portant sur la poitrine les armes de l'empereur entourées du collier de l'ordre de la Toison d'or. En bas, la valeur : 30.

Arg.

*10. 20 *kreutzer*. — Semblable au n° 9.

Rev. Semblable au n° 9, mais avec la valeur : 20.

Arg.

* 11. 3 *kreutzer*. — Semblable au n° 9.

Rev. Semblable au n° 9, avec cette différence que les armoiries sont remplacées par un écu rond, renfermant le chiffre 3.

Arg.

MARTORELL.

Monnaie de nécessité frappée par la ville, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 1. 5 *réaux.* — PRINCIPA — T — : CA · · · · · · · Écu couronné de Catalogne, posé sur la croix de Sainte-Eulalie, et accosté de la valeur : V — R.

Rev. VILLE — M · · · — · · · · · — · · · · Croix barcelonaise coupant la légende et cantonnée aux 1er et 4e de trois besants, aux 2e et 3e d'un annelet.

Arg. — Irrégulière.

Cabinet de M. Vidal-Ramon, à Barcelone.

MATARO.

Monnaies de nécessité frappées par la ville, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 1. 5 *réaux.* — : PRI · · · · · AT. — V — · ALONI : . Écu couronné de Catalogne, posé sur la croix de Sainte-Eulalie, et accosté de la valeur : V — R.

Rev. O · · · — · · MA — TARO : — 1641. Croix barcelonaise coupant la légende et cantonnée aux 1er et 4e de trois besants, aux 2e et 3e d'un annelet.

Arg. — Irrégulière.

Cabinet de M. Vidal Ramon, à Barcelone.

d. 1². 5 *réaux.* — Semblable au n° 1.

Rev. OPIDV — MATA — RONI — S · 1641. Semblable au n° 1.

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

d. 1³. 5 *réaux.* — Semblable au n° 1.

Rev. · · · · — · · · A — TARON — IS : 164 · . Croix barcelonaise coupant la légende et cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

d. 1⁴. 5 *réaux.* — Semblable au n° 1.

Rev. OPPID — VM · M · — · · · · 1642. Semblable au n° 1.

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

MAYENCE.

Monnaie de nécessité frappée par la ville, pendant l'occupation française, de 1688 à 1689.

* 1. . . . . ? — KURF MAINZ — NOTH * MUN * — Ecusson orné aux armes de Mayence, tenu par un griffon et surmonté du bonnet électoral. Au-dessus dans un petit cartouche, la date 1688.

Arg. — Uniface, rectangulaire.

Catalogue des monnaies nationales de France, collection de M. J. Rousseau.

N. B. Cette pièce est apocryphe, on l'attribue au faussaire Bekker; son style, du reste, lui assigne une date postérieure à 1688.

Assiégée par les impériaux, en 1689.

d. 2. *Florin ou ²/₃ de rixdale.* — MONETA · NOVA · ARGENTEA — Écusson orné renfermant un chiffre composé de quatre L entrelacées, et surmonté d'une couronne.

Rev. ∴ GLORIA · IN · EXCELSIS · DEO · 1689. Dans le champ, la valeur : $\frac{2}{3}$.

Arg. Duby, pl. XXV, n° 1.

d. 2². *Florin.* — Écusson orné, renfermant un chiffre composé de quatre L entrelacées, surmonté d'une couronne, laquelle est accostée de la date 16-89.

Rev. ∴ GLORIA · IN · EXCELSIS · DEO. Dans le champ la valeur : $\frac{2}{3}$.

Arg. Duby, pl. XXV, n° 2.

2³. *Florin.* — Semblable au n° 2², mais l'ornement de l'écusson légèrement varié et sans l'année.

Rev. Semblable au n° 2².

Arg. *Numismatische Zeitung* de 1865 p. 52, n° 9.

3. *¹/₂ florin ou ¹/₃ de rixdale.* — Semblable au n° 2, mais avec la valeur : $\frac{1}{3}$.

Arg. *Idem,* n° 10.

4. 2 *sols.* — MONE · NOV — ARGENTEA. — Semblable au n° 2, mais au-dessous de l'écusson, le chiffre (3).

Rev. (*Rose*) GLOR · IN · EXCELS · DEO. Dans le champ, (*rose*) — II (*rose*) — SOLS — 1689.

Arg. *Idem*, n° 11.

5. *Sol.* — Semblable au n° 2, mais sans la légende et sans le chiffre (3).

Rev. Dans le champ, la valeur : 1, sans autres inscriptions.

Arg. *Idem*, n° 12.

Assiégée par les alliés, en 1793.

* 6. 5 *sols.* — RÉPUBLIQUE - FRANÇAISE — Au milieu d'une couronne de chêne, est le faisceau surmonté du bonnet de la liberté. En bas : 1793 L'AN 2e.

Rev. MONOYE DE SIÉGE DE MAYENCE (*sic*). Dans le champ : ✻ 5 ✻ — SOLS — ✻ —

Cuivre. Hennin, pl. XLVIII, n° 504.

d. 7. 2 *sols.* — RÉPUBLIQUE — FRANÇAISE — Au milieu d'une couronne de chêne, est le faisceau surmonté du bonnet de la liberté. La couronne est formée de deux branches de chêne peu touffues. En bas : 1793 L'AN 2e.

Rev. MONOYE DE SIÉGE DE MAYENCE (*sic*). Dans le champ : ✻ 2 ✻ — SOLS — ✻ —.

Cuivre. Hennin, pl. XLVIII, n° 505.

* 7². 2 *sols.* — Semblable au n° 7, avec la seule différence, que la couronne est formée de deux branches de chêne très-touffues.

Rev. Semblable au n° 7.

Cuivre. Hennin, pl. XLVIII, n° 506.

* 8. 1 *sol.* — RÉPUBLIQUE — FRANÇAISE. — Au milieu d'une couronne de chêne, est le faisceau surmonté du bonnet de la liberté. En bas : 1793 L'AN 2ᵉ.

Rev. MONOYE DE SIEGE DE MAYENCE (*sic*). Dans le champ : ✱ I ✱ — SOL — ✱ — .

Cuivre. Hennin, pl. XLVIII, n° 507.

* 9. *Assignat de 50 livres.* — Au verso d'un assignat français ordinaire, de 25 livres, on a écrit : N° 1657. *Assignat monnoye de siége, cinquante livres, — remboursable en espèces.* Au-dessous, six signatures. En bas, à gauche, un timbre circulaire avec l'inscription : — SIÉGE — DE MAYENCE — MAI 1793 — 2ᵉ DE LA REP — FRANC :

Papier blanc, lettres noires, timbre rouge.

* 10. *Assignat de 20 livres.* — Au verso d'un assignat français ordinaire, de 10 livres, on a écrit : N° 3840. *Assignat monnoye de Siége — vingt livres remboursable en espèces.* Au-dessous, six signatures. En bas, à gauche, le timbre, comme au n° 9.

Papier blanc, lettres noires, timbre rouge.

* 11. *Assignat de 3 livres.* — Dans un encadrement, on lit : N° 42500 — *Monnoye de Siège* — Trois Livres *à échanger contre du numéraire.* — 3 Livres S · A . Au-dessous, trois signatures. En bas, à gauche, le timbre comme au n° 9.

Papier blanc, lettres rouges, timbre noir.

* 11². *Assignat de 3 livres.* — Semblable au n° 11, mais portant le n° 212, et sans les lettres S · A · indiquant la série.

Papier blanc, lettres rouges, timbre noir.

* 12. *Assignat de 20 sols.* Au verso d'un assignat français ordinaire de 10 sols, on a écrit : N° 10. *Assignat monnoye de Siège — vingt sols — remboursable en espèces.* Au-dessous, six signatures, En bas, à gauche, le timbre comme au n° 9,

Papier blanc, lettres noires, timbre rouge.

* 13. *Assignat de 10 sols.* — Dans un encadrement, on lit : N° 90505 M*onnoye* de *Siège* — Dix Sous *à échanger contre Billon ou Monoye (sic) de métal de Siège.* 10 Sols — S · A · Au-dessous, trois signatures. En bas, à gauche, le timbre comme au n° 9.

Papier blanc, lettres noires, timbre rouge.

* 14. *Assignat de 5 sols.* — Dans un encadrement, on lit : N° 16311 M*onnoye de Siège* — Cinq Sous à échanger contre — *Billon ou monoye (sic) de métal de Siége.* 5 Sols. Au-dessous, trois

signatures. En bas, à gauche, le timbre comme au n° 9.

Papier blanc, lettres noires, timbre rouge.

Monnaies de nécessité frappées par Frédéric-Charles-Joseph, archevêque et électeur de Mayence, pendant l'occupation française, de 1794 à 1796.

d. 15. *Ducat.* — FRID · CAR · IOS · A EP · ET EL · MOG · EP · W — Buste de l'électeur de Mayence, à droite. Au-dessous, les lettres F · S ·

Rev. — SALVS — PVBLICA — Les armes ornées de l'électeur surmontées du bonnet électoral. En bas, 17-95 ; sous l'écu, les lettres I · A.

Or. Hennin, pl. LXXI, n° 711.

* 16. *Thaler.* — FRID · CAR · IOS · A EP · ET · EL · MOG · EP · WOR. — Buste vu de trois-quarts de l'électeur de Mayence, à droite, sous le buste, on lit : I · LINDEN SCHMIT.

Rev. En haut : X EINE FEINE MARK. Dans le champ, entre deux branches d'olivier, on lit : — EX VASIS — ARGENT · CLERI — MOGVNT · PRO — ARIS ET FOCIS — A · MDCCXCIV — I · A. En bas, les lettres I · L.

Arg. Hennin, pl LXV, n° 655.

MEXIQUE.

Monnaies de nécessité frappées par Jean Morellos, chef de l'insurrection dans le Sud, pendant la guerre de l'indépendance, de 1811 à 1815.

d. 1. *Piastre ou* 8 *réaux.* — Dans le champ, sous la lettre 𝔐 (*Mexique*), la valeur 8 R, et plus bas, la date 1812.

Rev. Dans le champ, un arc armé de sa flèche (*armes des Indiens*), au-dessous, le mot SUD.

Arg. *Blätter für Münzfreunde, Beilage zum numismatischen Verkehr*, 1866, pl. IV, n° 2.

d. 1[2]. *Piastre ou* 8 *réaux.* — Dans le champ, entouré d'une guirlande de feuillage, la lettre 𝔐. Au-dessous, la valeur 8 R · et plus bas, la date 1813.

Rev. Dans le champ, entre deux branches de palmier, un arc armé de sa flèche, au-dessous le mot SUD · et plus bas, une espèce de fer à cheval d'où sortent deux branches de palmier.

Arg. Alphonse Bonneville, pl. I, n° 5.

d. 2. 2 *réaux.* — Semblable au n° 1, mais avec Ƨ R (2 *retourné*) et la date · 1811.

Rev. Semblable au n° 1, mais avec : ∘ SUD ∘

Arg. *Blätter, idem*, 1866, pl. IV, n° 1.

d. 2². 2 *réaux*. — Dans le champ, entre deux espèces de tours reliées par des ornements, Ab — 2 R — 1812.

Rev. — Semblable au n° 1².

Arg. Alphonse Bonneville, pl. I, n° 6.

MIDDELBOURG.

Assiégée par les Zélandais, en 1572.

1. 2 *daalder*. — Dans le champ, entouré d'un cercle, on lit : · ✠ · — D · R · P · — F · MIDD — 1 · 5 · 7 · Z. La pièce porte deux contre-marques aux armes de la ville et deux aux armes de la Zélande.

Arg. — Uniface, carrée.

Catalogue Keer, n° 2897.

* 2. 50 *sols*. — Semblable au n° 1, avec cette différence qu'il n'y a pas de points des deux côtés de la croisette et que la pièce porte trois contre-marques, savoir : en haut et à gauche, aux armes de la Zélande, à droite, aux armes de la ville.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 156, n° 1.
Duby, pl. III, n° 1.

* 2². 50 *sols*. — Semblable au n° 2, avec cette différence que la pièce ne porte que deux contre-marques, savoir : à gauche, aux armes de la Zélande, à droite, aux armes de la ville.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 156, n° 2.

2³. 50 *sols*. — Semblable au n° 2.

Rev. — Dans le champ, on a gravé les mots : LA GRANDVR DE PAYS (*sic*). Au-dessous, les plans des villes de Middelbourg, de Flessingue, de Veere, de Arnemuiden et de Rammekes; avec leurs noms gravés au-dessous.

Arg. — Carrée.

Catalogue Théodore Bom, du 24 septembre 1866, n° 5106.

d. 3. 25 *sols*. — Semblable au n° 2, mais d'un module plus petit.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 156, n° 3.

* 3². 25 *sols*. — Semblable au n° 2², mais d'un module plus petit.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 156, n° 4.

d. 3³. 25 *sols*. — Semblable au n° 3².

Rev. — Dans le champ, on a gravé un écusson orné, ayant au sommet une fleur de lis, et portant deux tinets en sautoir auxquels est suspendu un tonneau, et trois feuilles de trèfle.

Arg. — Carrée.

Cabinet de M. Van Gelder, à Velp.

3⁴. 25 *sols*. — Semblable au n° 3².

Rev. — Dans le champ, on a gravé l'inscription :

GHEERTKE SIMONS DOCHR ANNO 1598.

Arg. — Carrée. Catalogue Théod. Bom, du 24 septembre 1866, n° 5114.

4. 12 *sols.* — ?

Plomb. Catalogue Van Damme, n° 4514.

* 5. 6 *sols.* — Dans le champ, une tour crénelée, armes de la ville.

Rev. — Dans le champ, le chiffre VI, indiquant la valeur.

Plomb. Van Loon, *Ned. pen.*, p. 182.

Assiégée par le prince d'Orange, en 1573.

* 6. 4 *ducats.* — Dans le champ, entouré d'un cercle et d'un grènetis, on lit : · + · — · DEO · — REGI · PA : — TRIÆ · FIDEL — MIDDELB : — · 1 · 5 · 7 · 3 · La pièce porte deux contremarques, savoir : une à gauche, aux armes de la Zélande, et une à droite, aux armes de la ville. En bas, dans un écusson, le chiffre 4, indiquant la valeur.

Rev. — Dans le champ, on a gravé l'inscription suivante : — · DOEN · — · IC · WAS · — · GESLEGEN · — · WAS · MIDDEL : — BVRGH · BELEGEN · — · SO · DAT TERT VOLCK · — · AT · VAN · HONGERS · WEGEN · — · PAEDEN · HONDEN · HVEN · — · DVER · NOOT · KATTEN · RAT : — TEN · ENDE · LINSAET · WAFE : — LEN · VOOR · BROOT. Au-dessous, dans un écusson, le monogramme : 4 D D+E

Or. — Carrée.

7. 2 *ducats.* — Semblable au n° 6, mais avec le chiffre 2, indiquant la valeur.

Rev. — Dans le champ, on a gravé l'inscription suivante : *Doen — ik was — gheslegen — was middelburg—belegen,* etc., sans le monogramme.

Or. — Carrée.

Catalogue Théod. Bom, du 24 septembre 1866, n° 5172.

d. 8. *Ducat.* — Dans le champ, entouré d'un cercle et d'un grènetis, on lit : · + · — · DEO · — · REGI · PA : — TRIÆ · FIDEL — MIDDELB : — · 1 · 5 · 7 · 3. La pièce est contre-marquée à gauche des armes de la Zélande, à droite de celles de la ville.

Rev. — Dans le champ, on a gravé l'inscription suivante : *Doen — ic was — gheslegen — was middelburg — beleghen zo dat het — volc at van hongers — weghen peerden honden — huyen deur noot cattē — ratten ende lesaē — waefelen voor broot.*

Or. — Carrée.

Van Loon, t. I, p. 169, n° 4.
Duby, pl. III, n° 14.

* 8². *Ducat.* — Semblable au n° 8, mais uniface.

Or. — Carrée.

d. 9. 30 *sols.* — Dans le champ, au milieu d'une couronne civique, on lit : D R P F — MIDDELB — 1573.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 169, n° 2.
Duby, pl. IV, n° 1.

d. 10. 15 *sols*. — Semblable au n° 9, mais d'un module plus petit.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 169, n° 1.
Duby, pl. III, n° 12.

d. 11. . . . . . . ? — Dans le champ, entouré d'un cercle, on lit : — DEO — REGI : PA — TRIÆ : FIDEL — MIDDELB — 1573. Trois contre-marques, en haut les armes de la Zélande, à droite et à gauche, celles de la ville.

Papier. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 169, n° 3.
Duby, pl. III, n° 13.

* 12. . . . . ? — Dans le champ, entouré d'un cercle et d'un grènetis, on lit : — · ✠ · — DEO · — · REGI · PA : — TRIÆ · FIDEL — MIDDELB · — 1573. Trois contre-marques comme au n° 11, mais plus grandes et d'un autre dessin.

Cuivre. — Uniface, carrée.

d. 13. . . . . ? — Dans le champ, entouré d'un grènetis entre deux cercles, les lettres : — ∘∘ — MD — ∘∘ —

Plomb. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 169, n° 5.
Duby, pl. IV, n° 2.

Monnaies frappées par ordre des états de la Zélande, pour éterniser la mémoire de la délivrance de Middelbourg, le 8 février 1574.

* 14. *Ducat.* — Dans le champ, au milieu d'un cercle perlé, on lit : — · 1 · 5 · — · LIBERT : — · REST :— · S · P · Q · ƷEL : — · SOLI · DEO · — · HONOR · — · 7 · 4. Au-dessus, une contre-marque aux armes de la Zélande.

Or. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 178, nº 1.

* 15. 50 *sols.* — Dans le champ, entouré d'un cercle perlé, on lit, sous un ornement feuillu : — · 1 · 5 · 7 · 4 · — · LIBERT : REST : — · S · P · Q · ƷEL : · — · SOLI · DEO · — · HONOR. — Au-dessous, un ornement feuillu. Dans l'angle supérieur de la pièce, une contre-marque aux armes de la Zélande.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 178, nº 2.

* 15². 50 *sols.* — Semblable au nº 14, mais d'un module plus grand et une grande contre-marque aux armes de Middelbourg.

Arg. — Uniface, carrée.

* 16. 25 *sols.* — Dans le champ, entouré d'un cercle et d'un grènetis, on lit : — ∘ 1 ∘ 5 ∘ — · LIBERT ⸰ — ∘ REST ⸰ — ∘ S ∘ P ∘ Q ∘ ƷEL ⸰ — ∘ SOLI ∘ DEO ∘ — ∘ HONOR ∘ — ∘ 7 ∘ 4 ∘. Au-dessus, une contre-marque aux armes de la Zélande.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 178, nº 3.

MINDEN.

Assiégée par le duc Georges de Brunswick-Lunebourg, en 1634.

* 1. 8 *groschen.* — Dans le champ, au milieu, d'un grènetis, et sous une petite étoile entre deux points, on lit : MINDA — OBSESSA — · 1 · 6 · 3 · 4.

Rev. — Au milieu d'un grènetis, on lit : — · 8 · — GROS · — CHEN · — . ✠ . La pièce est contre-marquée aux armes de la ville.

Arg. — Carrée.

Duby, pl. XII, nº 7.

* 2. 8 *gros.* — ✱ MINDA ✱ OBSESS ✱ Aº : 16 · 34. Dans le champ, deux clefs en sautoir, armes de la ville.

Rev. — ✱ NECESSITAS ✱ DVRVM ✱ TELVM. Dans le champ, sous une petite rosace, la valeur : ∘ VIII ∘ — GROS. Au-dessous une petite rosace.

Cuivre.

* 3. 4 *gros.* ✱ MINDA ✱ OBSESSA ✱ AO · 16 · 34. Semblable au nº 2.

Rev. — Semblable au nº 2, mais avec la valeur : ∘ IIII ∘ GROS.

Cuivre.

* 3². 4 *gros.* — Dans le champ, sous les armes de la ville, entourées d'un cercle, la valeur IIII G.

Cuivre. — Uniface, carrée.

* 4. 3 *gros.* — Semblable au nº 3.

Rev. — Semblable au n° 2, mais avec la valeur : · III GROS.

Cuivre.

* 5. 1 *gros.* — Dans le champ, — ✝ — MIN : — OBSES : . Au-dessous, les armes de la ville accostées de la date ; 1 · 6 — 34 et de deux petites étoiles.

Rev. — Dans le champ, — ✻ I ✻ — · — GROS. Au-dessous, une petite étoile.

Cuivre.

6. . . . . ? Dans le champ, MIN · OBSESS Les armes de la ville, au-dessous, 1634.

Rev. — Dans le champ, EIN MATTIER.

Cuivre. Reinhardt, n° 5544.

* 7. 3 *pfenning.* — Dans le champ, entouré d'un cercle formé de petites étoiles, les armes de la ville accostées de 1 — 6, au-dessous, 34.

Rev. — Dans le champ, entouré comme la face, la valeur : — ⋆ III ⋆ — · — · PENNI · Au-dessous, uue petite étoile.

Cuivre.

MODÈNE.

Monnaies frappées au nom de Louis XIV, roi de France, pendant l'occupation française, de 1704 à 1705.

* 1. . . . . . . ? — LVD + XIV + D + G + — ✱ — FR + E NAV + R + Buste drapé et lauré du roi, à droite. Au-dessous, une fleur de lis, entre deux petites croix.

Rev. — S + GEMIN + — MVTINÆ + PROTEC +
Saint Géminien debout, de face, appuyant la main gauche sur un écusson orné, aux armes de Modène, et soutenant de la droite un liston avec la devise : AVIA PERVIA. A *l'exergue* : la date 1705.

Arg.

d. 2. . . . . . . ? — LVD + XIV + D G + — FR + E N + REX. Buste drapé du roi, à droite. Au-dessous, trois fleurs de lis.

Rev.— MVTINÆ · ANNO · M · DCCIV. Les armes ornées de Modène, surmontées du liston avec la devise : AVIA PERVIA.

Billon. Bessy-Journet [1], pl XIII, n° 211.

d. 3. . . . . . . ? LVD · XIIII · D · G · FR · ET · NAV · RE. Semblable au n° 2, mais d'un module plus petit, et sous le buste, une étoile au lieu de trois fleurs de lis.

Rev. — MVTINÆ — MDCCIV. Semblable au n° 2.

Billon. Bessy-Journet, pl. XIII, n° 212.

d. 4. . . . . . ? — LV · XIV · D · G F — ET · NAV · REX. Tête laurée du roi, à droite.

Rev. — S · GEM · PROT — ECT · MVTINÆ. Saint Géminien, à droite, la mitre en tête, tenant la crosse de la main gauche, est agenouillé devant une chapelle et parait implorer le ciel. En bas, la date 1704.

Billon.

[1] *Essai sur les monnaies françaises du règne de Louis XIV.*

d. 5. . . . . . ·? — LVD · XIIII · — D · G · FR · ET · N · R. Buste du roi, à droite. Au-dessous, la date 1704.

Rev. — S · GEM · PROTECT · MVTINÆ. Saint Géminien agenouillé, à droite, la mitre en tête et tenant une crosse; devant lui, une chapelle.

Billon. Charvet [1], nº 174.

6. . . . . . .? — L · D · XIV. Profil royal à droite. 1705.

Rev. — PROTEGE MVTINAS. L'évêque assis, à droite.

Cuivre. Conbrouse, nº 145.

MOLDAVIE.

Monnaie de nécessité frappée par Jean-Basile Héracles, despote, pendant la guerre contre Alexandre, vayvode de Moldavie, en 1562.

d. 1. *Ecu.* — ∘✠∘ HERACLIDIS · DESPOTÆ · PATRIS · PATRIÆ. Buste armé et couronné de Jean, à droite; il tient de la main droite une épée nue à l'épaule, et de la gauche, le globe couronné. Dans le champ, la date : 15 — 6Z.

Rev. — VINDEX · ET · DEFENSOR · LIBERTATIS · PATRIÆ — Écusson à vingt quartiers,

[1] *Description de monnaies françaises royales et féodales.*

posé devant une double aigle dont on ne voit que les deux têtes surmontées d'une couronne.

Arg. Duby, pl. XXII, nº 9.

MOLDAVIE ET VALACHIE.

Monnaies de nécessité frappées pendant l'occupation russe, de 1771 à 1774.

* 1. 2 *para.* — МОН · МОΛΔ : И · GAΛОСК . (MON · MOLD : I · VOLSK). Les armes accolées de la Moldavie et de la Valachie, surmontées d'une couronne. A l'exergue 1773.

Rev. — Dans le champ, un carré formé d'une torsade, renfermant la valeur : — 2 — ПАРА — un double trait — 3 — КОПѢКЪ (— 2 — PARA — 3 — KOPEK).

Cuivre.

* 1². 2 *para.* — Semblable au nº 1, mais de l'année 1774.

Rev. — Semblable au nº 1.

Cuivre.

2. *Para.* — 3 ΔЄНГИ — 1717 · (3 DENGA). Dans le champ, le chiffre couronné de l'impératrice — E · II —.

Rev. — МОΛΔ · ПАРА · ПОΛО (MOL · PARA · POLO). L'aigle impériale de Russie, portant sur la poitrine les écus de Moldavie et de Valachie. Au-dessous, la lettre S.

Cuivre.

* 2². *Para.* — Semblable au nº 1, mais d'un module plus petit et de l'année 1772.

Rev. — Dans le champ, un carré renfermant la valeur. — ΠΑΡΑ — un double trait — 3 — ΔΘΗΓΗ (— PARA – 3 — DENGA).

Cuivre.

MONTALCINO.

Monnaies de nécessité frappées par les réfugiés siennois, au nom de Henri II, roi de France, de 1555 à 1559.

d. 1. *Quatre écus d'or.* — ⚜ · R · P · SEN · IN · M · ILICINO · HENRICO · II · AV · Louve allaitant les jumeaux. Au-dessous la date 15 A 56.

Rev. — ✠ · TVO · CON — FISI · PRAESIDIO. La madone nimbée, entourée de huit chérubins, sur des nuages.

Or. D. Promis [1], pl. VIII, nº 91.

d. 2. *Écu d'or.* — ⚜ R · P · SEN IN · MONTE · ILCINO — Semblable au nº 1.

Rev. — ⚜ HENRICO · II · AVSPICE · Écusson ovale très-orné, renfermant dans une bande transversale le mot LIBERTAS —

Or. Idem, pl. VIII, nº 92.
Leblanc, pl. L, nº 10.

d. 2². *Écu d'or.* — ⚜ R · P · SEN · IN MONTE 'ALICINO — Semblable au nº 1, mais 15 A 59.

Rev. — · HENRICO · II · AVSPICE · Semblable au nº 2.

Or. Cabinet de M. R. Chalon.
Rev. num. belge de 1860, pl. XII, nº 12.

[1] *Monete della republica di Siena.*

d. 3. *Demi écu d'or.* — R · P · SEN · IN · MONTE · ILICINO · Dans le champ, la lettre S ornée.
Rev. — · HENRI · — · II · AVSP · Écusson ovale orné, renfermant dans une bande transversale le mot LIBERT —

Or. D. Promis, pl. VIII, n° 93.

d. 4. *Double teston.* — Semblable au n° 1.
Rev. — Semblable au n° 1.

Arg. Cabinet impérial de Vienne.

d. 4². *Double teston.* — ⚜ · R · P . SEN · IN · M · ILICI · HENR · II · AVTP · Semblable au n° 1, mais avec la date 15 A 58.
Rev. — · TVO CONFISI PRAESIDIO · La madone de face, assise sur un nuage et entourée de huit chérubins.

Arg. D. Promis, pl. VIII, n° 94.

d. 5. *Teston.* — ⚜ R · P · SEN · IN · M · ILICINO · HENRICO · II · AVSP — Semblable au n° 1.
Rev. — · TVO CONFISI PRAESIDIO · La madone assise, les mains levées vers le ciel et soutenue par des nuages et deux chérubins.

Arg. Idem, n° 95.
Conbrouse, n° 863.

d. 5². *Teston.* — Semblable au n° 5.
Rev. — TVO CONFI — SI NVMINE — La madone debout, nimbée, entourée de quatre chérubins et soutenue par un cinquième.

Arg. D. Promis, pl. VIII, n° 96.

d. 5³. *Teston.* — ⚜ R · P · SEN · IN · M · ILICI · HEN · II · AVSP — Semblable au n° 1, mais avec la date 15 A 58.

Rev. — TVO CONFISI — PRESIDIO — (*sic*). La madone debout, couronnée et nimbée, soutenue par des anges et des nuages; elle porte l'enfant Jésus sur le bras gauche et tient un sceptre de la main droite.

Arg. Leblanc, pl. L, n° 8.

d. 6. *Parpayole.* — ⚜ · R · P · SEN · IN · MONTE · ILICINO . Louve allaitant un des jumeaux, l'autre se trouvant sur le dos de la louve. Au-dessous, la date 1556.

Rev. — A · HENRI · CO · II · AVSPICE · Croix fleurdelisée recroisettée.

Billon. D. Promis, pl. VIII, n° 97.

d. 6². *Parpayole.* — ⚜ R · P · SEN · IN · MONTE · ILICINO · Louve allaitant les jumeaux. Au-dessous, la date 1558.

Rev. — A HENRICO · II · AVSPICE — Semblable au n° 6.

Billon. D. Promis, pl. VIII, n° 98.
Revue numismatique française, de 1859.

d. 7. *Demi-parpayole.* — ⚜ R · P · SEN · IN · MONTE · ILICINO — Semblable au n° 6², mais avec la date 1557.

Rev. — A HENRICO · II · AVSPICE · Semblable au n° 3, mais dans la bande transversale les lettres S · P · Q · S ·

Billon. D. Promis, pl. VIII, n° 99.
Catalogue des monnaies nationales de France.
Collection Rousseau, n° 1123.

d. 7². *Demi-parpayole.* — Semblable au n° 7.

Rev. — A · HENRICO · II · AVSPICE · Semblable au n° 7, mais l'écusson a une autre forme.

Billon. D. Promis, pl. VIII, n° 100.

d. 8 *Denier.* — R · P · SEN · IN · M · ILICINO : Dans le champ, une S majuscule.

Rev. — ·:· · HENRICO · II · AVSPICE. Dans le champ, on lit, en trois lignes : LI—BERT—AS.

Cuivre. D. Promis, pl. VIII, n° 101.
Catalogue des monnaies nationales de France.
Collection Rousseau, n° 1124

MUNSTER.

Assiégée par son évêque, en 1660.

* 1. 3 *ducats.* — MONAST : WESTPH : OBSESSVM — Les armes ornées de la ville de Munster, au-dessus, la date 16-60.

Or. — Uniface, carrée.

* 2. 50 *sols.* — MONAST : WESTPH : OBSESSVM · 1660 — Les armes ornées de la ville de Munster.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. II, p. 467, nº 1.
Duby, pl. XVI, nº 10.

* 3. 25 *sols.* — Semblable au nº 1.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. II, p. 467, nº 2.
Duby, pl. XVI, nº 12.

4. 12 *pfenning.* —

Cuivre. Catalogue Van Bockel, nº 2370.

* 5. 6 *pfenning.* — · STADT · MVNSTER · A · Nº 1602. Écusson orné aux armes de la ville, sur lequel on a estampillé la date 1660 et un T.

Rev. — Dans un écusson carré et orné, la valeur : VI.

Cuivre. Van Loon, t. II, p. 467, nº 3.
Duby, pl. XVI, nº 11.

* 6. 3 *pfenning.* — Semblable au nº 5, mais sans la lettre T.

Rev. Dans le champ, la valeur : III, entourée de beaucoup d'ornements.

Cuivre.

* 7. *Pfenning.* — STAD · MVNSTER. Les armes de la ville.

Rev. Dans un carré orné, la valeur : I, entre deux étoiles.

Cuivre.

(*Pour être continué.*) P. MAILLET.

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES RARES OU INÉDITES.

DOUZIÈME ARTICLE.

PL. VI.

Un écu de Masserano. — Ducat des francs-maçons. — Un esterlin de Jean de Bohême. — Un écu d'Ernest de Bavière, évêque de Liége. — Demi-griffon de Jean, seigneur de Heinsberg. — Triens de Metz. — Une énigme. — Pièce uniface de Gueldre.

I.

Buste de profil à droite, cuirassé et avec la fraise à l'espagnole : . FER · MA · CRE : E · C · D · S · R · E · F (¹). MDCVXVIII · P.

— Navire voguant à toutes voiles ; dans le ciel, six étoiles : NON ALIVNDE · SEDEBO. A l'exergue : · L · I · (Sans doute le nom du graveur.)

A. gr. 31. Collection de M. le comte de Robiano.

(¹) Cette lettre, oblitérée par un tréflage, n'est plus distincte. Il n'en reste que la hampe ; mais un thaler cité par Madai, sous le nº 4487, et dont nous parlons plus loin, prouve que ce doit être un F.

La légende autour de la tête, évidemment arrangée pour imiter une pièce d'un Ferdinand quelconque, et probablement de Ferdinand, duc de Toscane, est assez difficile à lire, bien qu'elle ne laisse pas de doute sur le personnage représenté. Nous proposons de commencer par la lettre P, qui semble être la dernière, et de dire : P(*rinceps*) ou P(*aulus*) FER(*rerus*) MA(*sserani*) CRE(*picordii*) E(*t*) C(*andeli*) ([1]) D(*ominus*), S(*acræ*) R(*omanæ*) E(*cclesiæ*) F(*eudarius*) ([2]). Le millésime estropié qui suit nous paraît inexplicable; en admettant toutefois que les deux V ne soient que des X mal formés, on aurait la date possible de 1633. Le type du bateau, au revers, paraît avoir été emprunté à un écu de François I[er], duc de Modène (1629-1658), dont la légende est: NON ALIO SIDERE.

Masserano, ou Messerano, que les Français disent Masseran, était un fief enclavé dans les États sardes ([3]). L'Eglise en possédait la suzeraineté. Dans le XVI[e] siècle, Masserano passa, par un mariage, de la famille Fieschi dans celle des Ferrero di Biella ([4]). Cette terre, qui portait le titre de principauté, comprenait la ville de Masserano et le bourg et marquisat de Crevacuore ([5]).

([1]) Les Ferrero étaient comtes de *Candelo*, près de Biella. L'initiale C pourrait aussi indiquer leur fief de *Casalvallone*, dans le Novarais.

([2]) DUCANGE, *Feodarius, Feudatarius, Feudarius, Feodarius ecclesiæ Romanæ* — vassal de l'église; ce qu'était le prince de Masserano.

([3]) *Masserano*, à 7 ½ lieues N. O. de Novare, aujourd'hui chef-lieu de mandement dans la province de Verceil, petite ville de 3,500 habitants.

([4]) *Biella*, ville des Etats sardes, à 14½ lieues N. N. E. de Turin, chef-lieu de province, 8,000 habitants.

([5]) *Crevacuore* (Crèvecœur), petit bourg à 9 lieues N. O. de Novare, sur la rive gauche de la Sessera. Environ 1,000 habitants.

Le prince Paolo Besso Ferrero, à qui appartient la monnaie dont nous avons donné, ci-dessus, la description, était le second fils du prince Francesco Philiberto. Né en 1608, il avait été destiné à l'état ecclésiastique; mais la perte de son frère aîné, tué en 1624 par les habitants de Masserano qu'exaspérait son atroce caractère, lui fit abandonner les études théologiques, après, toutefois, qu'il eût obtenu, en 1628, le grade de docteur. Le 15 septembre de l'année suivante, la mort de son père le fit héritier de Masserano et de Crevacuore. Cependant, la peur que lui inspiraient ses vassaux révoltés, et la guerre entre les Français et les Espagnols qui désolait le nord de l'Italie, l'empêchèrent de prendre immédiatement possession de son domaine. Le pape Urbain VIII, considérant qu'il n'était pas solidaire des fautes de son père, lui en avait reconnu la légitime propriété.

Les ducs de Savoie, qui commençaient déjà à grignotter l'Italie en attendant de l'avaler toute entière, convoitaient surtout Masserano, enclavé dans leurs possessions. On offrit donc à Paolo, s'il voulait céder ses prétentions, des compensations territoriales et d'autres avantages : il conserverait *le droit de battre monnaie;* il aurait à la cour de Turin le premier rang après les princes du sang, etc., etc. Paolo semblait assez disposé à accepter cet arrangement; mais le pape, son suzerain, coupa court à la négociation en refusant son consentement.

Cependant, Masserano et Crevacuore continuaient à être occupés militairement par des garnisons espagnoles, qui, du reste, ne s'ingéraient en rien dans l'administration civile du pays. La paix de Ratisbonne, de 1630, ne les ayant

pas déterminés à quitter leur poste, Paolo, pour les en déloger, se jeta dans les bras du duc de Savoie, Victor-Amédée Ier. Par le traité qui intervint entre eux, en 1631, le duc s'engageait à mettre à sa disposition des soldats pour l'assister à récupérer ses domaines et à contenir ses vassaux dans l'obéissance; il devait, de plus, relever, à ses frais, les murailles de Crevacuore et expulser du Piémont les ennemis de la famille Ferrero. Paolo, de son côté, ne pourrait, à l'avenir, nommer sans l'assentiment du duc les gouverneurs de Crevacuore et de Masserano. Ce fut à l'occasion de cet arrangement qu'il reçut l'ordre de l'Annonciade.

Bien qu'on eût prodigué dans le traité la formule « sans préjudice aux droits du Saint-Siége, » le commissaire apostolique, Cardella, voyant que la maison de Savoie ne songeait qu'à gagner du terrain, se hâta de réconcilier le prince avec ses vassaux. Le 4 mars 1632, il fut convenu que Paolo accorderait une amnistie complète et générale; qu'il renoncerait à toute indemnité pour les dégâts et pillages exercés pendant les troubles; qu'il ne pourrait, à l'avenir, imposer ses sujets sans leur consentement; qu'il abandonnerait toute prétention sur le terrain du jeu de paume, où la commune de Masserano faisait bâtir l'église des SS. Charles et Sébastien, en exécution d'un vœu fait pendant la peste. Paolo revint alors à Masserano, où les habitants lui jurèrent fidélité, le 4 mai 1632. Il continua, toutefois, de résider à Biella, en attendant qu'on relevât le palais que ses sujets avaient saccagé pendant les troubles qui avaient marqué le règne de son père. En 1633, il fit un nouveau traité avec le duc de Savoie au sujet du com-

merce et du transport du sel ; mais comme la guerre continuait toujours et que les Espagnols n'avaient pas quitté ses États, le prince, en réalité, était fort peu maitre chez lui. Urbain VIII aurait bien voulu faire respecter la neutralité d'une principauté qui relevait de l'Église, mais la crainte du duc de Savoie lui inspirait un langage plein de circonspection. Sur ces entrefaites, Paolo vit de nouveau ses domaines bouleversés par la révolte. Un parti de mécontents avait pris les armes ; grâce aux secours que fournirent au prince le duc de Savoie et l'évêque de Novare, il parvint à mettre les insurgés en fuite dans les montagnes de Pianeri et remporta sur eux une victoire complète, le 3 juillet 1635.

En 1636, le duc de Savoie, allié aux Français, gagna la bataille de Tornavento, et les Espagnols furent alors contraints d'évacuer Masserano. Mais pour se venger du prince qui, sans l'avouer ouvertement, favorisait leurs ennemis, ils confisquèrent les trois fiefs que la famille Ferrero possédait dans le Novarais, et qu'elle ne récupéra qu'en 1648, à la paix d'Aix-la-Chapelle ([1]).

Paolo s'était marié, en 1634, avec Marguerite del Carretto, fille de Philibert, marquis de Bagnasco et de Saliceto ; il en avait eu deux fils. Devenu veuf, le 8 février 1638, il reprit la carrière ecclésiastique, se fit prêtre, en 1639, et devint prélat domestique, référendaire des deux seings. Il avait à peine reçu les ordres que, sans respect pour sa tonsure, les tribunaux de Milan le condamnaient à mort (par contumace), parce qu'il avait empêché ses vassaux de

([1]) Ces fiefs étaient Casalvallone, Villata et Ponsana.

prendre du service dans les rangs espagnols. Il fut obligé, pour terminer l'affaire, d'accorder cette autorisation, et, pour contenter tout le monde, de permettre également des enrôlements pour le duc de Savoie. Le 16 novembre 1640, ses vassaux de Crevacuore lui renouvelèrent le serment de fidélité. En 1645, les Espagnols envahirent encore une fois ses États, et le marquis de Velada, gouverneur de Milan, lui prit Crevacuore, qu'il abandonna peu après. Ce ne fut qu'à la paix des Pyrénées, de 1659, que Masserano fut complétement délivré de l'occupation étrangère. Cette occupation, du reste, n'avait jamais été que militaire et n'avait pas mis en question les droits du prince. Ce n'était pas tant l'étranger qu'il avait à craindre que ses propres sujets auxquels il inspirait la haine et la répulsion la plus vive. Paolo, dit Litta, l'historien de sa famille, était prêtre; mais, portrait vivant de son père et de son frère, c'était un homme fier, un despote, vindicatif et arrogant. On l'accusait d'avoir usurpé les biens d'autrui, d'avoir même fait commettre des assassinats par ses sicaires. Alexandre VII, comme suzerain de la principauté, se décida à lui en enlever l'administration, qu'il confia à un certain abbé Laureti; il ordonna, de plus, d'abattre immédiatement les fortifications de Masserano et de Crevacuore, pour ôter aux étrangers l'envie de s'en emparer.

En apprenant cette résolution, Paolo furieux voulut empêcher par la force la démolition de Crevacuore, mais les habitants ne lui en laissèrent pas le temps et incendièrent le château. Le pape envoya, alors, à Masserano, monseigneur Villani, chargé de mettre un terme à ces éternelles contestations. Une nouvelle transaction fut con-

clue, par ses soins, devant un notaire de Biella, le 1er septembre 1660; mais Paolo, se souvenant de la fin tragique de son frère, ne se hasarda pas de retourner chez lui : il fixa sa demeure à Biella. Ce ne fut que plus tard, et vers la fin de sa vie, quand l'irritation fut un peu calmée, qu'il s'établit dans sa principauté. Dès 1649, il avait augmenté les revenus de la collégiale et érigé la chapelle de Saint-Antoine de Padoue dans l'église des Frères-Mineurs. En 1650, Ferdinand II lui avait confirmé ses priviléges, et le 8 octobre 1666, il était rentré en possession de ses fiefs du Novarais.

Pour bien finir, et, sans doute, dans l'espoir de racheter ses nombreux péchés, cet aimable prince fit un testament par lequel, s'il mourait sans enfants, il léguait toute sa succession aux jésuites. Par malheur pour les révérends pères, un fils lui survécut, François-Louis, né à Masserano, le 24 janvier 1638, mort le 8 juin 1685 ([1]), et sa descendance se continua jusqu'au prince Charles-Louis, mort à Paris, le 6 mars 1833. Nous ignorons si les jésuites revendiquèrent, alors, l'héritage de Paolo; toujours est-il qu'une sentence de la *Camera regia* de Turin, en date du 24 mars 1836, l'adjugea à la branche des Ferrero, marquis de Marmora, qui en est aujourd'hui en possession.

Les monnaies de Masserano sont généralement fort rares ([2]), et les quelques-unes que l'on connait du prince

([1]) Cet enfant, d'après Litta qui nous a conservé cette curieuse particularité, fut, à l'âge de 3 ans, *exorcisé* par un révérend père capucin du nom de Francesco Ludovico de Campiglione. Quelle famille de possédés !

([2]) Le tarif d'Anvers de 1633, dit *Carte* ou *Liste*, etc., mentionne cinq

Paolo Besso se distinguent par l'originalité des revers, sur lesquels on ne voit pas, comme aux pièces de son père, des éternelles armoiries.

Un magnifique écu de lui, gravé dans les *Münz-belustigungen*, de Köhler, t. XXII, p. 17, offre, au revers, le soleil sur le zodiaque, au milieu d'un ciel étoilé qu'entoure la légende *Nunquam retro cursum verto* (je ne recule jamais). La collection Reichel possédait cette pièce; *voir* n° 2345.

Appel mentionne un florin d'or aux mêmes types, sous le n° 2173.

M. Caucich, dans son *Bullettino*, anno II, n° 1, a récemment publié un écu de Paolo Besso, ayant au revers saint Georges à cheval, la légende *protector noster aspice*, et, à l'exergue, des lettres qu'il n'explique pas, non plus que le millésime (est-ce un millésime?) de MXXXIII.

Madai donne, sous le n° 4487, et parmi les monnaies de Mantoue, trompé sans doute par les lettres M A, un thaler qui paraît composé d'un droit semblable à celui de M. de Robiano et d'un revers pareil à celui de M. Caucich, sauf en plus, au revers, le nombre MDCXXIII; ce qui lui fait une double date. Madai, qui n'avait pas reconnu le personnage à qui cette pièce appartient, et qui ne pouvait l'expliquer, s'en tire en disant : *Ist gleichfalls ein falsche thaler* [1].

thalers différents de Francesco Philiberto, mort en 1629. Quatre de ces pièces un peu variées et dont deux portant les dates de 1612 et 1613 se trouvaient dans la collection Reichel.

[1] Il venait d'en décrire une de Francesco qu'il n'avait pas mieux comprise.

Toutes ces monnaies sont du même graveur, qui les signe L. I.

II.

Un livre ouvert, sur les pages duquel on lit :

DAS	GE-
GAN-	HEIM
TZE	NÜS.

(*Secret complet.*) Au-dessus, une paire de lunettes.

— Trophée d'instruments maçonniques, couvert du tablier en guise de pavillon ou manteau royal. Au-dessus : DER FREYMÆUER. (*Le franc-maçon.*)

Or. gr. 3.50. Ma collection.

On a, souvent, reproché aux jésuites de s'être fait, ou d'avoir voulu se faire souverains, comme, par exemple, au Paraguay, à Muno [1] et ailleurs. Il paraît que leurs émules, les frères de la truelle, n'ont pas été moins ambitieux dans leurs prétentions. Se décorer, à huis-clos, de croix, de cordons et de plaques, comme de vieux maréchaux de France, se donner, aussi à huis-clos, les titres superbes de princes du Liban, de princes de Jérusalem, de souverains-princes du Royal Secret et d'autres lieux (secrets), ne leur a pas suffi. Ils ont fait plus que les seigneurs du Paraguay et de Muno, ils ont frappé monnaie (sans doute toujours à huis-clos), et monnaie d'or, comme des princes de l'Empire.

[1] *Les Seigneurs de Muno,* par Renier Chalon. Bruxelles, 1861, in-8°.

Et qu'on n'aille pas croire que le *ducat* que nous publions ici est une invention nouvelle. Il remonte évidemment au siècle dernier, puisqu'on le trouve mentionné dans divers catalogues antérieurs à 1800. Merzdorf qui le décrit, page 40, mais qui n'en donne pas le dessin, dit que la tradition l'attribue au comte de Zinzendorf ([1]), fondateur de la secte des Herrnhuters, espèce de frères moraves, dont les relations avec la franc-maçonnerie sont assez connues.

Au reste, ce n'est pas la seule monnaie ou pseudomonnaie maçonnique qu'on puisse citer. Le supplément au *Ducatenkabinet*, imprimé à Hambourg, en 1784, qui n'a pas signalé notre pièce, mentionne *un ducat* de la loge de Berlin, déjà décrit dans Köhler, tome XV, page 417, et un *double ducat* de la loge de Brunswick, du 12 février 5744 (en style vulgaire et profane, 1744).

III.

Tète de face et couronnée; type ordinaire des esterlins anglais. ✠ EDVVANES DN . . REYI'.

— Croix des esterlins, anglée de douze besants : VILL | ABR | ISTO | LLIE.

C. gr. 1.05. Ma collection.

Cette pièce est de Jean de Bohême, duc de Luxembourg. Les premieres et les dernières lettres de la légende, du côté de la tête, ont été altérées à l'effet de ressembler, le

([1]) Né en 1700, mort en 1760.

plus possible, à la pièce anglaise d'Edward, que l'on imitait. C'était, du reste, l'habitude des monétaires de Jean l'Aveugle, de défigurer son nom de toutes les manières. M. de La Fontaine a réuni bon nombre de ces pièces sur les planches, malheureusement encore inédites, de la monographie luxembourgeoise, promise depuis tant d'années! Mais, comme celle-ci ne s'y trouve point avec le même revers, nous avons cru devoir la donner.

On remarquera que le X du mot REX est devenu un Y. Il est suivi d'une hampe à laquelle devaient se souder deux boucles, pour en faire un B, mais que le défaut d'espace, mal calculé par le graveur, a dû faire supprimer. Au lieu d'avoir REXB(*ohemie*), on avait alors les deux dernières lettres de la légende anglaise, YB' (*Hybernie*).

Quant à la *villa Bristollie* du revers, il faut y voir un emprunt dans le genre du *civitas London* sur des esterlins du Hainaut, ou du *Turonus civis,* dont tout le monde s'était emparé.

La pièce est de cuivre, et semble, par places, avoir été argentée, ce qui faisait supposer qu'elle était l'œuvre d'un faux monnayeur. A cette opinion, notre savant ami M. L. de Coster oppose cette réflexion judicieuse qu'un faussaire eût, de préférence, imité la pièce anglaise dont la circulation devait être plus facile et plus étendue. Le faussaire, selon lui, ne peut donc être que Jean de Bohême lui-même.

IV.

Tête de profil à droite avec une barbiche impériale et des moustaches de cuirassier. Dans deux cercles concentri-

ques, la légende suivante : ❋ **ERNESTVS · D · G · AR · COL · ELCT · EPS · LEOD · ADM · HILD · MON — ❋ ET · FREIS · PAL · RE · DVX · BA · AN · WES · ET · BVL.**

— Les armes de Bavière supportées par deux lions et sommées du bonnet ducal. Dans le champ, aux deux côtés du bonnet, l'année : 16 08. Autour, au lieu de légende, seize écussons d'armoiries.

A. gr. 29.00. Cabinet de S. A. S. le duc d'Arenberg.

Ernest de Bavière, évêque de Liége, de 1581 à 1612, était un prince actif et intelligent. Il avait les qualités d'un bon souverain, dit l'*Art de vérifier les dates,* mais des défauts peu compatibles avec le caractère épiscopal. Comme son contemporain le Béarnais, il aimait avec excès les femmes et le vin. Aussi ne fut-il jamais évêque, archevêque et abbé que de nom, seulement pour jouir des revenus et de l'autorité. Malgré les instances du pape, il ne consentit jamais à se laisser sacrer.

Ce fut un des plus grands cumulards de son époque. Il réunit, sur sa tête, l'archevêché de Cologne, ce qui le faisait électeur de l'Empire, duc de Westphalie, d'Engern, comte d'Arensberg ; les évêchés de Hildesheim, de Freisingen, de Munster et de Liége, qui comprenaient le duché de Bouillon, les comtés de Hornes, de Looz, le marquisat de Franchimont ; les abbayes de Stavelot et de Malmédy, le comté de Logne, etc.

Le graveur d'Ernest de Bavière a profité de ses nombreux blasons pour en former le revers de sa belle monnaie. Cette disposition gracieuse d'une guirlande d'écussons,

déjà employée plusieurs fois dans le xvie siècle, fournit à Van Berckel, en 1790, le type de sa magnifique monnaie des *Patriotes*.

Voici la nomenclature et l'explication des seize armoiries d'Ernest :

1° Archevêché de Cologne. *D'argent, à la croix de sable.*

2° Évêché de Hildesheim. *Parti d'argent et de gueules.*

3° Évêché de Freisingen. *D'argent, au buste d'un maure de sable couronné d'or à l'antique et vêtu de gueules.*

4° Abbaye de Malmédy. *D'argent, au basilic passant de sable, sur un tertre de sinople.*

5° Duché de Westphalie. *De gueules, à un cheval garni d'argent.*

6° Duché de Bouillon. *Parti de Bouillon (de gueules à la face d'argent) et de Liége (de gueules au péron d'or).*

7° Comté d'Arensberg. *D'azur, à une aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or.*

8° Comté de Logne. *D'azur, à une tête de pucelle de face, au naturel* (1).

9° Comté de Hornes. *D'or, à trois huchets de gueules, virolés d'argent.*

10° Comté de Looz. *Burelé d'or et de gueules.*

11° Marquisat de Franchimont. *D'argent, à trois lionceaux couronnées de sinople, armés et lampassés de gueules.*

12° Duché d'Engern. *De gueules, à trois cœurs d'or.*

(1) D'après Del Rez, *Continuation du Miroir des nobles de la Hesbaye.* Sur notre pièce, de même que sur le sceau qui sert de fleuron de titre à l'histoire de Stavelot de M. A. De Noue, cette tête de pucelle ressemble beaucoup à une tête de Méduse.

13° Comté palatin. *De sable, au lion rampant d'or, couronné de gueules.*

14° Abbaye de Stavelot. *D'argent, à l'arbre nourri sur un tertre de sinople et un loup passant au naturel, tenant de la patte dextre une crosse d'or passée en barre* (¹).

15° Évêché de Munster. *D'azur, à la fasce d'or.*

16° Évêché de Liége. *De gueules, au péron d'or.*

Ce beau thaler, qui n'est pas complétement inédit, puisqu'il est porté dans plusieurs catalogues, mais que nous n'avons pas trouvé gravé, a-t-il été fait pour Liége, pour Cologne, ou pour une autre des nombreuses souverainetés d'Ernest? Cette question est assez difficile à résoudre; elle est au moins controversée. Köhler, dans ses *Münz-belustigungen,* tome IV, préface, en parle et l'attribue à Liége. Le *Thaler cabinet,* tome I, n° 444, le donne à Cologne, de même que Wallraf, dans le catalogue Merle, page 269. Mais ce dernier, faisant une monographie colonaise, cherchait à tout annexer à sa collection. Ce n'est pas un juge désintéressé.

(¹) Telles devraient être les armoiries, mais sur notre pièce, on voit distinctement *deux arbres.* Au reste, ce n'est pas la seule erreur qu'on ait commise au sujet des armoiries de Stavelot. Dans l'ouvrage intitulé *les Souverains du Monde,* etc., le loup est devenu un *agnus Dei,* et, sur le sceau du dernier abbé, dom Célestin, il paraît être un cheval. Le loup figure là en vertu d'une vieille légende. Saint Remacle, occupé à bâtir son monastère, vit un loup dévorer un des ânes qui transportaient les matériaux. Il ordonna au féroce animal de prendre la place de l'âne, ce que le loup s'empressa de faire de la meilleure grâce du monde. Depuis lors, le loup, apprivoisé, ne quitta plus le saint.

V.

Griffon assis, à gauche, et tenant l'écusson aux armes de Heinsberg : ✠ IOhS : DE : LOEH : DHS : IVLIA : hEHSB' : LE.

— Croix pattée traversant la légende sur une épicycloïde à quatre lobes et ayant, au centre, un écusson au lion, dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles sailants. Chaque bras de la croix accosté de deux rosettes : ✠ PAX : DH | I : SIT : HO | BEV : Z : M | AEAT SEP (*Pax Domini sit nobiscum et maneat semper*).

A. gr. 1.75. Ma collection.

Ce demi-griffon de Jean I[er], de Looz, seigneur de Heinsberg et Leeuwenberg, seigneur de Juliers (pour une partie), etc. etc. ([1]), est une imitation complète d'une pièce semblable frappée par son fils, Jean de Heinsberg, évêque de Liége (1419-1456). Le père aura imité le fils qui, devenu prince-évêque de Liége, était plus grand seigneur que lui, et il l'a imité sans vergogne en donnant même à sa pièce un revers identique à celui du griffon de l'évêque.

C'était, sans doute, une spéculation ; car la pièce parait être d'assez mauvais argent. Mais le fils aurait-il pu, décemment, décrier les monnaies de son père et le déclarer faux monnayeur ?

([1]) 1395-1438.

VI.

Tête de profil à droite, ceinte d'une couronne perlée : METIꙌ CIVETATI.
— Croix haussée dans un cercle en grènetis, accostée à sa base des lettres C A : ✠ ꞬODECNVꙌ MONETA.

Or. gr. 1.40. Collection de M. De Coster.

Ce triens d'une frappe et d'une conservation irréprochables, est une variété nouvelle à ajouter à la numismatique de la cité de Metz, sous les Mérovingiens, et que n'a pas connue M. Ch. Robert. (Voy. *Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France*. Metz 1852, in-4°.)

Le nom de *Godecnus*, d'une lecture incontestable, ne figure pas dans la liste donnée par M. Cartier au volume des tables de la Revue française.

VII.

Écu à l'aigle éployée, sommé d'une église à deux tours de hauteur inégale : S : BALD EWINVS.
— Croix pattée dans un cercle : MONETA · NOVA · FONTEN.

B. B. gr. 0.45. D'après un dessin de M. Hooft Van Iddekinge.

Cette petite pièce est une imitation d'une monnaie d'Aix-la-Chapelle. Les seigneurs de Rekheim ont également emprunté ce type. (*Voir* Vander Chijs, *Leenen van Brabant*, pl. XXVI n°s 17 et 18, et pl. XXXI, Rekheim 1 et 2.)

Elle se rattache, évidemment, à la monnaie que nous avons donnée dans le neuvième article des *Curiosités numismatiques,* tome IV, 4e série de la Revue ; elle en est une subdivision. Toutes les deux sont une énigme dont nous demandons le mot.

VIII.

Deux écussons suspendus à une espèce d'anneau ; l'un au lion rampant à queue fourchue, l'autre au lion rampant à simple queue, chacun sommé de la lettre G ; G(*elderland*) et G(*ulick*), Gueldre et Juliers. Au bas, la lettre R.

B. N. gr. 0.20. Dessin de M. Hooft Van Iddekinge.

Cette pièce est uniface, une demi-bractéate; genre de fabrication monétaire presque inconnu dans nos provinces. On doit l'attribuer à Renaud IV, duc de Gueldre et de Juliers (1402-1423). La lettre R, placée au bas, entre les deux écussons, serait l'initiale de son nom.

R. Chalon.

DÉPOT DE MONNAIES

TROUVÉ A NOORDHORN

(PROVINCE DE GRONINGUE).

PLANCHE VIII.

Il est, aujourd'hui, devenu incontestable que la description d'un dépôt de monnaies, surtout quand il s'agit de monnaies du moyen âge, peut avoir quelque utilité pour la science numismatique, et nous osons soutenir qu'il est du devoir de tout amateur assez heureux pour mettre la main sur une trouvaille, d'en rendre compte aux numismates ses confrères.

Afin de prouver notre thèse par un exemple, nous allons offrir aux lecteurs de la Revue la description d'un dépôt de monnaies, peu nombreuses, il est vrai, mais contenant des pièces intéressantes, découvertes il y a quelque temps dans nos contrées.

Un journalier, à Noordhorn, village florissant dans la partie occidentale de la province de Groningue, était occupé dans le courant du mois de novembre de l'année 1867 à déblayer le terrain où se trouvait autrefois une maison. Il n'eut pas travaillé longtemps que sa bêche mit au jour un dépôt de monnaies contenant trois pièces d'or, soixante-

cinq d'argent et quelques-unes de cuivre, qu'il jugea dans son ignorance ne valoir point la peine d'être recueillies et qui sont ainsi perdues pour toujours. Son premier soin fut d'aller « à la ville » comme on le dit ici, d'aller à Groningue et d'offrir ses monnaies à quelque orfèvre. Le premier n'en voulait point, un autre mieux avisé lui acheta son petit trésor et le vendit le lendemain à notre ami M. J.-D. Hesselink, amateur et possesseur d'une jolie collection à Groningue.

Celui-ci nous fit part de son acquisition. C'est à son extrême obligeance que nous devons le plaisir de publier cette description, et nous l'aurions fait depuis longtemps, si d'autres occupations ne nous en avaient point empêché.

Les soixante-huit monnaies en question appartiennent à la Frise, Groningue, Ostfrise, Oldenbourg, Iever et Clèves, et furent frappées de 1491 jusqu'à 1509. Les voici décrites dans cet ordre.

MONNAIES DE FRISE.

ALBERT, DUC DE SAXE, GOUVERNEUR DE FRISE (1498-1500.)

1. Aigle biceps, au-dessous l'écusson incliné aux armes de Frise, le tout dans une épicycloïde à quatre lobes dont les angles rentrants sont remplis par des tréfeuilles.

Lég. ✠ ALB'TVS * DVX * SAXO' * Z * GVB'-NA' * PhR'.

Rev. Croix pattée cantonnée de quatre étoiles à six raies, coupant les légendes.

Lég. ext. * DEI * GR — ACIA * R — EGES * RE — GNANT.

Lég. int. ANN' — DOMI — I'* M ° C — CCCC.

Double jager ou pièce de deux sous, un exemplaire.
Van der Chijs, pl. VI, 5.

GEORGES, DUC DE SAXE, GOUVERNEUR DE FRISE (1504-1515).

2. Écusson à cinq quartiers remplissant le champ.

Lég. ✠ MONETA * NO' * DUX * SAXON' * GUB' * FR'.

Rev. Croix pattée et évidée, cantonnée de deux lions contournés et de deux aigles. Au centre, un petit écu aux armes de Saxe.

Lég. × ANNO — × A × NAT — ALI × DO — MI' × 1505.

Demi-sou, quatre exemplaires. Van der Chijs, pl. VIII, 6.

3. Même pièce, variété. Petit aigle au lieu de l'écu au centre de la croix.

Deux exemplaires. Inédit.

VILLE DE LEEUWARDE.

4. Aigle biceps, au-dessous un écu incliné aux armes de Leeuwarde.

Lég. ✠ MON' * NOVA * — * LEWARDIE.

Rev. Croix pattée et évidée coupant la légende : ANNO — DOMI — MCCC — C * XCI. (Pl. VIII.)

Demi-sou, un exemplaire. Inédit.

VILLE DE GRONINGUE.

5. Aigle biceps, au-dessous l'écusson incliné à la fasce, armes de Groningue.

Lég. ✠ MON' * NOVA — GRONINGE'.

Rev. Croix pattée et évidée, coupant la légende. Au centre, une étoile à six raies.

Lég. ANNO * — DOMI — M * CCC — C * XCI *

Demi-jager ou demi-sou, deux exemplaires.

Van der Chijs, pl. XIII, 82.

6. Même type que le n° 5.

Lég. ✠ MONET'* NOVA * — * GRONIGENSIS.

Rev. Croix pattée et évidée, coupant la légende. Au centre, une étoile à huit raies.

Lég. ANNO — DOMIN' — M CCCC — XCVIII.

Jager ou sou, deux exemplaires.

Van der Chijs, pl. XIII, 88.

7. Même pièce, variété : GRONINGES.

Un exemplaire. Van der Chijs, pl. XIII, 89.

8. Droit et revers le même type que le n° 6.

Lég. ✠ MONETA * NOV' — GRONINGEN'.

Rev. Lég. ANNO — DNI' * M — CCCC * — XCIX *

Jager ou sou, cinq exemplaires.

Van der Chijs, pl. XIV, 100.

9. Même pièce, variété : XCIX ⁑

Dix exemplaires. Van der Chijs, pl. XIV, 101.

10. Même pièce, variété : GRONIGENS'*.

Un exemplaire. Van der Chijs, pl. XIV, 102.

11. Même pièce, variété : ✠ MONETA' * NOVA * — * GRONINGES.

Quatre exemplaires. Van der Chijs, pl. XIV, 103.

12. Même pièce, variété : ✠ MONE'∴NOVA∴, etc.

Trois exemplaires. Inédit.

13. Saint Martin debout, tenant une crosse de la main gauche, et bénissant de la droite.

Lég. ○ — S* MARTIN' — * PRO* GRONI.

Rev. Dans un encadrement formé de trois arcs de cercle et de trois arcs saillants, un écusson portant l'aigle biceps, chargé d'un petit écusson à la fasce, armes de Groningue.

Lég. ✠ MONETA * NOVA * AVREA * GRONIN

Demi-florin d'or ou *cnapkoek,* un exemplaire.
Van der Chijs, pl. XV, 109.

14. Même pièce, variété.

Lég. ×○× — S'* MARTIN'* — PRO'* GRONIN' et ✠ MONETA * NOVA * AVREA * GRONI.

Un exemplaire. Van der Chijs, pl. XV, 110.

15. Même pièce, variété.

Lég. ○ — * S'* MARTI — * PRO'* GRONI'* et ✠ MONETA * NOVA * AVREA * GRONI *

Un exemplaire. Van der Chijs, pl. XV, 111.

16. Aigle biceps, au-dessous l'écusson à la fasce.

Lég. ✠ MONETA * NO — VA * GRONING'.

Rev. Écusson à la fasce sur une croix pattée, le tout dans un grènetis.

Lég. ✠ ANNO * DOMINI * M * CCCCCIIII.

Quart de sou, cinq exemplaires de coins variés.

Van der Chijs, pl. XV, 112.

17. Même pièce, variété : GRONINGE et * M * CCCCC ⁑ 4.

Deux exemplaires Van der Chijs, suppl., pl. XX, 28.

18. Même pièce. Droit comme n° 16. Revers comme n° 17.

Un exemplaire. Inédit.

19. Même pièce, variété : ✠ MONETA N — O: GRONIN:.

Rev. Comme n° 17.

Un exemplaire. Inédit.

20. Type comme le n° 6.

Lég. ✠ MONETA ∘ NOV' — ∘ GRONINGEN.

Rev. Type comme le n° 6.

Lég. ANNO — DOMI — N' ∘ MCC — CCC ⁚ V ∘.

Jager ou sou, un exemplaire. Comp Van der Chijs, pl. XV, 121.

21. Aigle biceps, au-dessous deux écussons juxtaposés aux armes d'Ostfrise (Cirezena) et de Groningue.

Lég. ⚜ MO: NO* COMI — ⁑ — *SENAT: GRO'.

Rev. Croix ornée et évidée portant au centre un petit écu à la fasce, coupant la légende et posée sur une épicycloïde à quatre lobes dont les angles rentrants se terminent en feuilles trilobées.

Lég. ANNO * — DOMII * — M * CCC — CCVII.

Blanc, *jager* ou sou, quatre exemplaires.

Van der Chijs, pl. XVI, 129, 130.

22. Comme n° 21.

Lég. * MO'* NO'*, etc.

Rev. Comme n° 21. Au centre de la croix, étoile à six raies.

Lég. ANNO — * DOMI * — M'CCC—CC * VII *.

Demi-blanc, *jager* ou sou, quatre exemplaires.

Van der Chijs, pl. XVI, 133.

23. Comme n° 21.

Rev. Comme n° 21.

Lég. ANNO — * DNI' * M — CCCC — C * VIII.

Blanc, *jager* ou sou, deux exemplaires.

Van der Chijs, pl. XVI, 136.

24. Même pièce, variété : ANNO — DOMIN — MCCC — CCVIII.

Un exemplaire. Inédit.

COMTÉ D'OSTFRISE.

EDZARD Ier (1491-1528).

25. Harpie couronnée dans une épicycloïde à quatre lobes, les angles rentrants ornés de tréfeuilles. Dans le champ, quatre étoiles : ⚜ EDZARD: COMES * FRI ORIENTA'.

Rev. Croix pattée coupant les légendes, cantonnée de quatre étoiles.

Lég. ext. DA * PAC — EM * DNE — * IN * DIEB — VS * NRIS.

Lég. int. ANN'* — DOMI' — M° CC — CCC * 4.

Double gros, un exemplaire. Grote [1], pl. XXVI, 398.

[1] GROTE, *Blätter für Münzk.*, II band. Leipzig, 1836, in-4°.

26. Harpie couronnée accostée de deux étoiles, au-dessous deux écussons juxtaposées chargé l'un de la harpie, l'autre d'un lion : * EDZARD * COI — ∘*∘ — FRI'* OIENTA'.

Rev. Écusson à cinq quartiers sur une croix pattée coupant les légendes.

Lég. ext. DA * PAC — EM * DNE — IN * DIEB — VS * NRIS'.

Lég. int. ANN — DOMI — M° * CC — CCC4.

Gros, deux exemplaires.

27. Même pièce, variété : ⚜ au commencement de la légende.

Gros, un exemplaire.

COMTÉ D'OLDENBOURG.

JEAN XIV (1500 - 1526).

28. Écusson incliné, sommé d'un heaume couronné orné de lambrequins et timbré d'une étoile à huit raies entre deux cornes de buffle.

Lég. IOHA'* COM — ∴ IN × OLD · BOR'.

Rev. Croix pattée, évidée et chargée au centre d'une étoile à huit raies, coupant la légende. Un des bras de la croix plus court que les autres est orné d'une épine soutenant une étoile à huit raies : ANNO — DOMI — N'× MCC — CCCII.

Flindrich, un exemplaire. Variété de la pièce décrite par Grote, pl. XIX, 281, et Merzdorff [1], p. 38, n° 33.

[1] Merzdorff, *Oldenburgs Münzen und Medaillen*. Oldenb., 1860, in-8°.

29. Comme n° 28, seulement l'étoile entre les cornes manque : * IOhS' * COMS' — * * IN OLDEBOR (O et R en monogramme).

Rev. Comme n° 28. ANNO — × DOMI — I × MCC — CCC × V.

Flindrich, un exemplaire. Inédit. Le droit est identique avec la gravure de Grote, pl. XIX, 281.

SEIGNEURIE DE IEVER.

EDO WIEMKEN II (1468–1511.)

30. Lion assis, la tête contournée, tenant un écusson aux armes de Iever.

Lég. .... ONE* NOVA * EDONS* CAP* IEV ...

Rev. Croix pattée, évidée, ornée d'une étoile à six raies, et coupant la légende : DA * PA — C ····· — * IN * DIE — * NRIS. (Pl. VIII.)

Schaaf (?), un exemplaire. Inédite. Consulter la pièce décrite par Merzdorff [1], p. 30, n° 15.

DUCHÉ DE CLÈVES.

JEAN II (1481 - 1521).

31. Écusson de Clèves, au-dessus W.

Lég. ✠ IOhS* DVX * CLIVENS* z * CO * MAR*.

[1] Merzdorff. *Die Münzen und Medaillen Ieverland's.* Oldenb., 1862, in-8°.

Rev. Écusson de La Marck sur une croix pattée, coupant la légende : REDDI — ME ✱ DEO — DVE ✱ DE ✱ — I ✱ SV 1509.

Gros, un exemplaire.

Cette dernière pièce étant neuve, nous supposons que ce dépôt fut caché dans le cours de l'année 1509, et que son ci-devant propriétaire, probablement un paysan de ce temps-là, périt, soit par l'inondation qui dévasta cette province en 1509, soit par la guerre intestine qui troubla ce pays pendant les premières années du XVIe siècle et qui ne finit qu'en 1536, quand l'empereur Charles V se rendit maître de Groningue et des pays environnants.

Il est remarquable que toutes ces monnaies se ressemblent, qu'elles ont pour ainsi dire un trait de famille. Au XVe siècle, les villes de la Frise imitèrent les types en usage à Groningue, et ici on copia plus ou moins fidèlement le numéraire des comtes d'Ostfrise; mais tous, presque sans exception, employèrent un billon affreux, de sorte qu'on ne rencontre le plus souvent que des monnaies de cuivre saussé.

Les monnaies d'Oldenbourg, nos 28 et 29, ont été frappées probablement en vertu d'une convention de 1502 entre le comte Jean XIV et la ville de Groningue, confirmée en 1503 (1).

Quant à ce qui regarde les demi-florins d'or, no 13-15,

(1) Cette confirmation existe encore aux archives de Groningue. M. Van der Chijs l'a insérée dans son ouvrage *De Munten van Friesland, etc.*, p. 503.

ces pièces ont été frappées en 1502 ou 1503. L'or en est très-pâle et de bas aloi, mais il faut avouer aussi que le maître de la monnaie, Corneille de Leide, qui les fabriqua, s'éclipsait lorsqu'on lui reprochait d'avoir battu plus d'une fois de la fausse monnaie.

Hooft van Iddekinge.

JETONS DE MARIAGE.

DEUXIÈME ARTICLE.

PLANCHE VII.

Lorsque, il y a deux ans, dans le t. V, 4e série de cette Revue, nous avons commencé la description de ces jetons de mariage, nous ne nous étions pas dissimulé les difficultés de l'entreprise; mais ces difficultés ont surpassé nos prévisions. Aussi, ce n'est que grâce aux renseignements que nous a si obligeamment fournis notre savant confrère, M. le comte de Limburg-Stirum, que nous sommes parvenu à déchiffrer, à peu près, les sept jetons suivants.

I.

Écusson à trois loups, ou chiens, passant, timbré d'un heaume, ayant pour cimier un loup issant, accosté du millésime 1575, autour : VERHOPT BETER ·:·. (*Espérez mieux.*)

— Écusson en losange, parti des mêmes armoiries et de trois chevrons : IC · LEVE · + · IN · HOPE (*je vis en espoir*), et le signe de la monnaie d'Anvers, où le jeton a été fait.

Collection de M. Vander Auwera.

Une famille Wolfaert, du Brabant, et qui a fourni un

drossart à cette province, portait, pour armoiries, trois loups de sable sur champ d'argent. Les Van Sompecke portaient d'argent à trois chevrons de gueules. Dans un manuscrit appartenant à M. le comte de Limburg-Stirum, se trouve le fragment généalogique suivant :

Guillaume Van Doorne dit Van Sompecke ou Sombeecke.	Jean	Charles, épouse : 1° Catherine d'Itterbeke. 2° Isabelle Van Berchem, fille d'Adrien.	Jeanne, épouse Adrien Corneille Van der Noot. *Marie*, épouse Jean *Wolfart.* Isabelle, épouse . . . de Wilde ou de Milde.

C'est donc, ici, un jeton frappé pour Jean Wolfart ou Wolfaert et sa femme Marie Van Sompecke, fille de Charles, † en 1537, et d'Élisabeth Van Berchem, sa seconde femme.

Par ce mariage, Jean Wolfart était devenu le beau-frère du fils de Jean Vander Noot, échevin d'Anvers, le fécond et singulier poëte polyglotte, bien connu des bibliophiles.

Remarquons, toutefois, que la date de 1575 ne paraît pas pouvoir être celle du mariage lui-même. En effet, Charles Van Sompecke étant mort en 1537, d'après Azevedo, sa fille Marie devait avoir *au moins* quarante ans en 1575, puisqu'on lui connaît une sœur cadette. C'était un peu tard pour se marier et avoir progéniture; la chose était, cependant, encore possible. Mais voici un autre fragment généalogique, qui prouve à l'évidence que la date de 1575 ne peut pas être celle du mariage de Marie Van Sompecke et de Jean Wolfaert :

Clément Wolfaert épouse : Marguerite Sterck.	*Jean*, bourgmestre d'Anvers, épouse : *Marie* Van Sompecke.	Jean, drossart de Brabant, épouse : Marie Henniart, † 29 septembre 1623.

Cė dernier, qui était drossart de Brabant en 1592, n'aurait eu, au plus, que seize ans, si ses parents s'étaient mariés en 1575. Le jeton n'a donc pas été fait à l'époque du mariage, mais, très-probablement, à l'occasion de son 25e anniversaire, date que l'on avait l'habitude de fêter, dans les familles, avec une certaine solennité.

Ce Jean Wolfaert fut bourgmestre d'Anvers en 1569 et en 1570, et plusieurs fois échevin.

L'épitaphe de son fils, le drossart, a été reproduite par Le Roy, mais la date de sa mort est effacée ou restée en blanc.

Il avait pour ses quatre quartiers *Wolfaert*, *Sterck*, *Sompeke*, *Berchem*, ce qui concorde parfaitement avec les deux fragments généalogiques que nous avons cités.

II.

Écusson de sable à deux quintefeuilles d'argent au franc-canton d'or, chargé d'un double roc d'échiquier de gueules; cimier, un vol de sable, chaque aile chargée d'une quintefeuille d'argent (armes de la famille *Maes*) : AGE + AGE + AGE · 1575.

— Écu en losange, parti de *Maes* et de *Boischotte d'Erps;* d'or à trois fers de moulin d'azur : ☝ ARMORVM VTI ANIMORVM CONIVNCTIO. Dans le champ IB. M. (J.-*Baptista Maes*); M. B. (*Maria Boischotte*).

Collection de M. Vander Auwera.

Ce jeton, frappé à Anvers, a été fait à l'occasion du mariage de Jean-Baptiste Maes, seigneur de Bousval et

Laloux, conseiller et avocat fiscal au conseil de Brabant, avec Marie de Boischotte, sœur de Ferdinand, comte d'Erps, chancelier de Brabant, et fille de Jean de Boischotte, membre du conseil privé.

Jean-Baptiste Maes était le second fils de Jacques Maes, conseiller au conseil de Brabant, et d'Aleyde de la Tour-Tassis. Il était frère d'Englebert Maes, chef et président du conseil privé des Pays-Bas; oncle d'un autre Jean-Baptiste Maes, premier commis aux finances du roi, etc., etc.

Cette famille Maes était nombreuse. Elle occupa, pendant près d'un siècle, les principaux emplois du pays et s'allia aux plus grandes familles. C'étaient évidemment des gens remuants, et la devise *age, age, age*, leur allait à merveille.

Les branches mâles sont aujourd'hui éteintes; mais le nom de Maes est encore très-répandu à Bruxelles. Ces Maes actuels descendent-ils d'enfants naturels ou de branches collatérales anciennes restées dans la roture? Nous l'ignorons.

III.

Écusson d'or aux trois lions naissant de sable, couronnés d'or, timbré d'un heaume couronné. Pour cimier, un hibou les ailes éployées : IN · TYTS · VANDER · STRAETEN. (*A temps Vander Straeten.*)

— Écusson en losange sommé d'une couronne de baron. Dans le champ, quatre rosaces à cinq feuilles. L'écu écartelé aux 1 et 4 de . . . . à la fasce brétessée de . . . ., aux 2 et 3 de . . . . à trois fleurs de lis de . . . . : NAERT · BOVHVIS · ANNO · 1561. (*Vers Bouhuis.*)

Collection de M. Vander Auwera.

Joseph Vander Straeten, qui fit frapper ce jeton, était de Bruges, mais n'appartenait pas à la grande famille des Vander Straten. Il était frère de François Vander Straeten, échevin et bourgmestre du Franc de Bruges, de 1554 à 1566, mort en 1572, et de Jean Vander Straeten ou *Stratius,* chanoine de Saint-Donat, mort en 1552.

Après avoir fait vendre ses biens, à Bruges, Joseph quitta sa ville natale et vint se fixer à Anvers, où il décéda en 1572. On ignore s'il a laissé des enfants.

Il avait épousé — en 1561 — la fille de Baudouin Bouhuis, Bauwhuys ou Bauhuus, famille sur laquelle nous n'avons trouvé aucun renseignement, et dont les armoiries ne sont pas blasonnées dans l'immense *armorial* de Rietstap.

IV.

Écusson timbré d'un heaume avec lambrequins, ayant un vol pour cimier, écartelé de *Oudart,* d'argent à trois merlettes de sable, et de *Wesemael*, de gueules à trois lis d'argent au pied nourri : POVR · ADDRESSER OVDAERT.

— Écusson en losange parti des mêmes armes et de *Douvrin,* d'or au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent : CONCORDIA · RES · PARVÆ · CRESCVNT · ✋.

Collection de M. Vander Auwera.

Nicolas Oudart, seigneur de Ranst et de Milleghem, né en 1517, conseiller au conseil de Brabant, mourut en 1577 et fut enterré, avec sa femme, dans l'église de Sainte-

Gudule, à Bruxelles. Il était, d'après Azevedo (*Généalogie de la famille Vander Noot*), fils de Jean et de Catherine Blonden, petit-fils d'Ambroise et de Jeanne de Wesemael. C'est du chef de sa grand'mère qu'il tenait la brisure des trois fleurs de lis.

Il avait épousé Marie de Douvrin, née en 1519 et morte en 1578, fille d'André de Douvrin, seigneur de Droogenbosch et de Bodeghem, sommelier du corps du roi des Romains et de Hongrie, Ferdinand, depuis empereur, et de Marie de Coudenberghe. Marie de Douvrin était veuve, en premières noces, de Philippe Vander Noot.

Le jeton de Nicolas Oudart n'est pas inédit. Van Mieris le donne t. III, p. 45; mais, comme il en a mal lu la première légende, nous avons cru devoir le reproduire. Van Mieris y voyait MESSIRE OUDART POUR ADDRE, qu'il traduisait : *Myn heer Oudart om op te tellen.* Faisant de ADDRE un verbe qu'on chercherait en vain dans les glossaires, et qu'il supposait venir du latin *addere,* additionner, compter.

V.

Écu timbré d'un heaume avec lambrequins : * IN * GODES * SEGEN * IST * ALES * GELEGHEN * en flamand d'aujourd'hui : in 's Godes zegen is alles gelegen. (*Tout dépend de la grâce de Dieu.*)

— Deux D opposés et entrelacés. Dans l'ovale du milieu, un oiseau entouré de trois étoiles : * MISCENTVR * IN * VNVM * 1657.

Collection de M. le colonel Mailliet.

La famille Goos, de Flandre, portait d'or à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'argent.

Une famille Stegemans portait d'argent à la bande de sable, chargée de trois étoiles d'or.

Les Boddaert, famille zélandaise, portaient d'argent à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'or.

Les Vinchant, du Hainaut, portaient d'azur à la bande d'or chargée de trois étoiles de gueules. Nous ne les citons ici que pour mémoire. L'usage de ces jetons n'a pas été, que nous sachions, introduit dans le Hainaut; puis la légende flamande prouve assez que cette pièce ne peut pas appartenir à une famille wallonne.

Quant au revers du jeton, voici quelques renseignements qui pourront mettre sur la voie pour le déchiffrer.

Une famille Meyninex portait d'azur à un oiseau d'argent accompagné de trois étoiles d'or. Ce sont bien là les armoiries qui occupent le centre du monogramme. Reste à trouver (et là-dessus les documents nous manquent) une alliance entre une Meyninex et un Stegemans ou un Goos. Les deux D, étant évidemment les initiales des prénoms des deux époux, qui, selon leur devise, n'en faisaient plus qu'un « *miscentur in unum* », fournissent une indication de plus.

La famille Goos n'a été anoblie, d'après Rietstap, qu'en 1676, mais elle pouvait, comme beaucoup de familles bourgeoises, avoir des armoiries. C'est peut-être pour cela que le heaume ne porte pas de cimier. Il fallait ne pas effaroucher la susceptibilité des hérauts d'armes.

VI.

Écusson timbré d'un heaume avec lambrequins et, pour cimier, une tête de . . . . : × VNG × POVR × TOVT. — Un écusson en losange parti des mêmes armoiries et d'un homme sauvage portant une massue : CORONA · VIRI · MVLIER · SAPIENS, à l'exergue : 1560

Collection de M. le colonel Maillet.

Ces armoiries, qu'il est impossible de blasonner, à défaut de l'indication des couleurs, ressemblent à celles que donne Butkens, t. III, p. 371, au chancelier Jean de Scheyfve, mort à Anvers en 1581. Seulement, elles ont de plus une étoile, brisure que peut avoir prise un membre de la famille.

M. Huyttens, dans son *Art* (passablement embrouillé et incomplet) *de vérifier les généalogies,* ne parle pas des Scheyfve. Quand une famille est éteinte, qu'il n'y a plus personne intéressé à « payer sa gloire », c'est assez l'habitude de MM. les généalogistes de la passer sous silence. Il est, en effet, plus lucratif de fabriquer des ancêtres aux Roberts-Macaires enrichis, que de satisfaire l'inutile curiosité de quelques chercheurs.

Une famille Reulin ou Ruelin avait pour écusson, d'or à l'homme sauvage tenant une massue au naturel, ou bien d'azur.

En attendant mieux, nous proposons de donner ce jeton à un Scheyfve, fils, frère ou cousin du chancelier, qui avait épousé une Reulin.

La devise « solidaire » : *un pour tous, tous pour un*, est, croyons-nous, celle des cantons suisses. Quand à la légende : *Corona viri mulier sapiens*, nous l'avons déjà rencontrée sur un jeton de 1547, publié dans cette Revue, 4e série, t. V, p. 344. C'est le 4e verset, chap. XII des Proverbes de Salomon, qui, en fait de femmes, avait pour lui une nombreuse expérience.

VII.

Écusson sans timbre et sans lambrequins, d'argent à trois lions de sable, armés et lampassés de gueules, couronnés d'or; brisé en abyme de l'écu de Limbourg, d'argent au lion de gueules, armé et couronné d'or, et lampassé d'azur : · A · MESVRE · HALEWYN · ✋.

— Écusson en losange, parti des mêmes armoiries et des armes de la famille Bette (et non pas Betz, comme dit la légende), qui sont d'azur à trois *taus* d'or : ⋆ SANS : CHANGER ⋆ BETZ ⋆.

Collection de M. Vander Auwera.

François de Halewyn, fils de Josse et d'Adrienne de Blasere, fut seigneur de Sweveghem et Saint-Joris, bourgmestre du Franc de Bruges, en 1569, gouverneur par intérim, avec quatre commissaires, de Malines, depuis le 18 octobre 1572, jusqu'au 8 octobre 1574, bailli de Courtrai en 1580, etc. M. Kervyn de Volkaersbeke a publié récemment ses *Mémoires* dans la collection d'histoire de Belgique.

Il épousa, en premières noces, Jeanne Bette, fille

d'Adrien, seigneur de Schellebelle, grand-bailli de Termonde, et de Jacqueline de la Verdière; en secondes noces, Anne Van Moorslede, et, en troisièmes, Marie de la Barre.

La brisure de l'écu en abyme avait été adoptée par la branche des Halewyn qui posséda la seigneurie de Merckem et à laquelle appartenait le seigneur de Sweveghem.

Ce jeton a été fait à Anvers, ainsi que l'indique la *main* qui termine la légende. Gérard Van Orden l'a compris dans son catalogue, mais sans l'expliquer.

R. Chalon.

LA TROUVAILLE DE PINGJUM (FRISE),

EN JUIN 1868.

PLANCHE VIII.

Pingjum est un village assez important de la Frise, dans la commune de Wonseradeel, à deux lieues (N. O.) de l'ancienne ville de Bolsward et à une demi-lieue du Zuiderzee. Son nom primitif était *Pyanghum*. Les nombreux petits châteaux (*stinsen*), maintenant convertis en fermes, qui l'entourent, et qui se nommaient ou se nomment encore *Tania*, *Hiddema*, *Adelen*, *Wattinga* et *Aggema*, ainsi qu'une prévôté dite *de Wyngaard des Heeren* (*Vinea Domini*), déjà mentionnée en l'an 1287, prouvent que ces lieux étaient habités dans le moyen âge. La trouvaille de l'an 1868 fait reculer cette date jusqu'au neuvième siècle. Une statuette superbe en bronze de Mercure (il ne manque que le caducée), une *fibula* et une monnaie romaine de bronze, de Marc Aurèle Antonin (161-180), trouvée la même année dans le grand tertre au sud de Pingjum, nous rapportent même vers les premiers siècles de notre ère. — Une chose digne encore d'être remarquée, c'est que le village avec ces petits châteaux ou *villae* est entouré d'une forte digue en forme de cercle, d'environ trois lieues de circonférence, se rattachant par un bras très-court à la digue de mer.

Cette digue séparée porte le nom caractérisque *de Gulden Halsband, le Collier d'or de Pingjum*. En vérité, une telle digue vaut *de l'or*, lorsque la digue extérieure succombe aux flots, qui se brisent contre le coin ou le cap de *Surich,* village tout près de là, avec une force redoublée par cet obstacle à leur libre cours.

Nous pensons même que ce *Collier d'or* fut une des premières digues érigées dans la Frise, et qu'elle fut construite avant que cette partie du pays reçût une digue continue, protégeant toute la côte occidentale, depuis Staveren jusqu'à Harlingue. La situation exposée au vent N.-O. qui faisait entrer la mer du Nord par les ouvertures, canaux et détroits, entre les îles de Texel, Vlieland, Ter Schelling et Ameland, dut forcer les habitants de ces lieux à s'entourer de ce collier en forme de cuirasse. Ils ne se fiaient plus seulement à leurs tertres ou collines artificielles, mais, en entourant une demi-douzaine du *Collier d'or,* ils en formaient une île protégée par ses digues contre les grandes marées. Néanmoins, les moines de *Vinea Domini* durent, en 1287, quitter pour un temps la prévôté, à cause de la terrible inondation du mois de décembre, qui les priva entièrement de vivres. Ils se transportèrent à Bolsward, en 1509, après l'inondation de cette année. Peut-être doit-on à leurs soins le *Collier d'or*, s'il ne remonte encore plus haut.

Des ouvriers, en enlevant le tertre de Pingjum, situé entre ce village et le hameau *Lutke* (*Little*) *Pingjum*, trouvèrent, au mois de juin 1868, une grande quantité de monnaies d'argent, dont une forte partie disparut dans le creuset. Grâce aux soins assidus de M. A. H. Van Ringh, médecin à Pingjum, sollicité par nous, le reste fut sauvé.

Heureusement, la perte de la partie détruite n'était pas si grande qu'elle me sembla d'abord; car la partie sauvée me parut bientôt se composer d'un seul type. Cette circonstance me fournit le plaisir de pouvoir en offrir quelques douzaines à des amis numismates, les priant de les distribuer parmi leurs amis qui collectionnent les monnaies du moyen âge.

Jusqu'ici, le type de cette monnaie était assez rare; je dis *type*, car, si je ne me trompe pas, la trouvaille de Pingjum n'offre que des variétés inédites du même type. Je ne me suis pas assez fatigué les yeux à examiner les 257 exemplaires acquis, pour pouvoir assurer par combien de coins toutes les pièces ont été frappées. J'en ai trouvé plusieurs, avec l'aide de mon ami M. Hooft van Iddekinge, mais les coins représentés sous le n° 4 y dominent entièrement. La gravure de ces deux coins prouve par son inscription rétrograde du droit et les lettres à peu près illisibles (*cunéiformes*) du revers, que le graveur n'était parvenu qu'à faire une *contrefaçon barbare*. Tel est le nom qu'il faut donner à ces monnaies. La description prouvera ce que j'ai avancé.

Denarius, denier d'argent.

Croix large [1] à branches égales et toute simple, entourée d'un grènetis; légende, entourée d'un grènetis, lue rétrogade, en lettres assez barbares :

HLVDOVVICVS PIVS.

Les trois premières et les quatre dernières lettres, sont, surtout, très-mal gravées.

[1] Quelques rares exemplaires ont la croix mince.

Rev. En deux lignes, en lettres extrêmement défigurées, entourées d'un grènetis, quelque chose qui doit indiquer : ARGENTINA CVTAS ou ARGENTI CVNAS. Les lettres cunéiformes sont si indescriptibles que nous renvoyons nos lecteurs à la planche VIII, n° 4 ([1]). Notre attribution à *Strasbourg* (*Argentoratum*) se fondait sur la ressemblance de la monnaie de Pingjum avec celle que figure Le Blanc (éd. 1698, p. 108, n° 2), n° 28, ayant :

✠ HLVDo VVICVHIVS et
ΛRCENTI
HACYTAS (*Voy.* le n° 1.)

Je communiquai mon attribution à notre cher président et ami Chalon, qui (21 juin 1868) m'écrivit : « Je « la crois une imitation barbare faite dans quelque officine « seigneuriale ou même clandestine de la pièce de Stras- « bourg donnée par Fougères et Combrouse, n°s 99 et 302. « Le nom de PIVS ne se trouve que sur cette pièce et sur « une imitation que jusqu'à présent on n'a pas lue ; le n° 97 : « SITDAILLIIƆ . II (peut-être *Silvanectis*, Senlis).

« Les auteurs indiqués disent tout simplement de ces « monnaies :

N° 99. HLVDoVVICVS PIVS.

Rev. ARGENTINA CVTAS (une croix dans le champ). C'est la pièce de Le Blanc.

([1]) Quelques exemplaires n'ont pas la légende *rétrograde*, mais celle-ci + HLVDOVVICVZIVZI. Ces pièces ont pourtant le nom du revers aussi défiguré que les autres.

N° 302. HLVDoVVICVS PIVS. Croix.

Rev. ARGENTI CVNAS (Strasbourg) *Obole* (Mader). (*Voy.* n° 2.)

Cappe (*die Münzen der deutschen Kaiser*, etc., t. III, p. 31), nous offre aussi une pièce de ce type (notre n° 3), mais de Charles le Simple (912-923). La légende, entre deux forts grènetis, se lit + KAROLVS PIVS REX. Le revers en deux lignes :

ARCEHTI
HACIVITS.

Les deniers de Pingjum sont de beaucoup inférieurs en poids à ceux frappés pendant le règne de Ludovicus Pius (814-840).

Voici quelques chiffres que je dois à l'obligeance de M. Hooft Van Iddekinge :

Denier de Louis cité avec : XRISTIANA RELIGIO.

a. A fleur de coin (Vander Chijs), pl. XXI, 13)	1.62	grammes.
b. Très-bien conservé	1.56	—
c. Bien conservé.	1.43	—
d. Moins bien conservé.	1.25	—
e. Encore moins bien conservé . .	1.24	—
f. Exemplaire très-oxydé	1.22	—

Poids moyen $\frac{8.32}{6} = 1.39$ grammes au moins, puisque les trois derniers, *d-f*, étaient détériorés par le temps et ainsi dans un état anormal quant à leurs poids.

Le denier de Pingjum ne pèse que 1.21, un peu plus

ou moins. La différence est donc trop grande pour pouvoir attribuer cette pièce à un atelier contemporain de Ludovicus Pius.

Le nom seul de *Pius* indique aussi que la monnaie est plus jeune que l'an 840. L'empereur n'aurait pas permis, de son vivant, d'ajouter cette épithète à son nom sur ses monnaies. Mais après sa mort, la modestie cessa, et Strasbourg et Senlis (?) glorifiaient la piété de l'empereur décédé, quittant en même temps un peu le type et détériorant les lettres plus achevées, plus exactes, des monnaies, avec la légende : HLVDOVVICVS IMP.

Les monnaies de Pingjum se distinguent encore de celles de Strasbourg par leur plus grande barbarie.

« Comparées techniquement, c'est M. Hooft van Iddekinge qui parle, avec les deniers de Hludovicus Imp., les deniers de Pingjum, sont plus minces, les bords sont plus rudes et tranchants. Les lettres sont plus grosses; elles ressemblent à celles des premières monnaies de Charlemagne. Surtout le V sur le denier de *Ludovicus Imp.* se présente sur les monnaies de Pingjum comme une lettre cunéiforme, et ainsi de suite pour d'autres lettres. La croix *pattée* ✠ des deniers de Louis le Débonnaire est remplacée par la croix large, carrée +.

« Le grènetis est moins prononcé. »

La formation suivie de la dégradation du nom ARGENTINA CIVITAS ou CITAS se présente dans quelques exemplaires, d'où il résulte que les points entre les trois premières lettres des deux lignes sont des restes de la lettre R; quelques pièces n'en ont qu'un, d'autres deux et la plupart trois, mais quelques-unes de celles-ci ont les

points placés entre les quatrièmes lettres. Comparez le nº 3 où un point et un petit coin sont encore aussi à observer sur le denier postérieur de Charles le Simple.

Pourquoi une si grande quantité de monnaies du même type et quand furent-elles confiées au tertre de Pingjum? Probablement au milieu du neuvième siècle ou quelques années plus tard, lorsque les Normands ravagèrent la Frise de fond en comble. Était-ce un marchand frison qui, ayant vendu ses bœufs et craignant de s'en voir enlever le prix, confia ses 400 à 500 deniers à la terre, ou était-ce un Normand qui les avait pris et qui succomba, ici, dans une de ces fréquentes descentes? Quoi qu'il soit, il est remarquable que toute la collection se compose de deniers d'un seul et même type.

J. Dirks.

Leeuwarde, 20 février 1869.

MÉDAILLES ET MONNAIES

découvertes dans les Pays-Bas,

PENDANT LE XVIIIe SIÈCLE ET ANTÉRIEUREMENT.

Lettre à M. Chalon, président de la Société royale de numismatique.

Mon cher Président,

Vous avez cru que m'occupant d'inscriptions, voire même de celles des potiers, je devais nécessairement arriver à étudier les inscriptions les plus répandues, celles qu'ont répétées à foison les souverains régnants, sur les monnaies frappées en leur nom.

J'ai donc accepté *lubenter,* mais, permettez-moi de le dire, non *merito,* l'honneur que vous m'avez fait en m'agrégeant à l'excellente société dirigée par vous.

Il faut que j'essaye de faire mes preuves; je m'exécute.

Comme, cependant, mon bagage scientifique, en fait de numismatique, est bien léger jusqu'à présent, je revêtirai tout simplement l'habit d'autrui, sauf à y faire de temps en temps quelques coutures ou quelques reprises.

J'ai donc pris le parti d'annoter les découvertes

inédites de monnaies anciennes ou les renseignements nouveaux sur des découvertes connues, que je trouverais en d'anciens manuscrits; ce que je vous livre aujourd'hui sont des annotations extraites d'un manuscrit de la Bibliothèque royale de La Haye, manuscrit dû à la plume de GÉRARD, secrétaire de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, mort en 1814. Ce manuscrit, coté n° B 39, est de 93 (plus exactement 98) feuillets et porte le titre suivant : *Recueil des antiquités et médailles découvertes dans les Pays-Bas pendant le dix-huitième siècle* (¹).

J'en extrais ce qui concerne les monnaies, mais je me borne à des renvois pour les découvertes copiées par GÉRARD dans des ouvrages imprimés. Vous remarquerez à ma copie que ces renvois réduisent considérablement les extraits que j'avais faits. Eh bien ! je n'en doute pas, si j'avais eu plus d'ouvrages à ma disposition, la réduction eût encore été plus grande.

— Heel (près de Ruremonde), 1714, HEYLEN, *Mémoires de l'*(ancienne)*Académie de Bruxelles,* IV, p. 415.

— Vers l'année 1715, l'on trouva à Bavay, ville du Hainaut français, une médaille d'Helvius Pertinax; quelques années auparavant, on y avait trouvé plusieurs autres en

(¹) A la fin des extraits, on trouvera des découvertes antérieures au XVIIIe siècle, également renseignées par GÉRARD.

or, en argent et en bronze, de plusieurs empereurs romains.

— Assche (Brabant), 1717, HEYLEN, p. 418.

— Il y a au village de Masnuy en Ostrevant (Hainaut), un château où il y a une tour très-ancienne qu'on croit être l'ouvrage des Romains. On trouva, l'année 1733, dans un champ des environs, plusieurs urnes avec des médailles d'Auguste et de Néron, etc. [1].

— [2] Entre Courcelles et Planques, route de Douay à Saint-Omer, 1753, médailles de Postume à Dioclétien [3]; HEYLEN, *l. cit.*, p. 422; DE BAST, *Recueil d'antiquités gauloises et romaines trouvées dans la Flandre*, pp. 225 et 226.

— Marcke (près Courtray), 1753, DE BAST, p. 177; et HEYLEN, *l. cit.*, p. 359.

— Route de Saint-Omer (près Cassel), 1753, DE BAST, p. 244.

— Autres trouvailles de Cassel, XVIIIe siècle, ID., *ibid.*, qui cite SCHRIECKIUS et VREDIUS.

[1] Les *etc.* signifient ici et ailleurs : *et d'autres antiquités;* j'ajouterai cependant les ossements brûlés et les urnes cinéraires, parce que, dans ce cas, les monnaies ont sans doute une date mieux déterminée.

[2] GÉRARD n'a pas pris note de la découverte, en 1736, d'une monnaie arabe ou persane du VIIIe ou IXe siècle, faite à Nîmes (près Marienbourg). Voy. *Bullet. de l'Institut archéologique liégeois*, II, pp. 407 et 408.

[3] Ne croyez-vous pas, mon cher Président, qu'en notant la date des dernières monnaies des trésors enfouis, on ne parvienne un jour à avoir une carte des courants d'invasion des barbares, ou d'autres événements de guerre, auxquels les enfouisseurs n'ont pas survécu?

Ainsi HEYLEN, *l. cit.*, IV, p. 416, cite un trésor contenant des monnaies de César à Vespasien, et parle de semblables trésors qui, d'après le baron Le Roy, auraient été découverts à Arendonck et Grobbendonck. A Givet, *ibid.*, p. 423, un trésor découvert daterait seulement de Gallien et Postume.

— L'année 1757, on trouva, dans un champ près de la ville de Bavay, un grand nombre de médailles de l'empereur Antonin, des deux Faustines, et quelques-unes de Lucille.

Les médailles des Faustines trouvées à Bavay, dont j'ai vu un grand nombre, avaient pour légendes, les unes :

FAVSTINA AVGVSTA

Les autres :

FAVSTINA AVG. PII AVG. FIL.
DIVA AVGVSTA FAVSTINA.

Les médailles de Lucille portaient les légendes :

LVCILLA AVGVSTA
LVCILLAE AVG M. ANTONINI AVG

Les médailles d'Antonin avaient pour légende :

ANTONINVS AVG PIVS TR. P XXIIII
ANTONINVS AVG PIVS

— On découvrit vers le milieu de l'année 1760, près de la ville d'Arlon, dans le Luxembourg, plusieurs médailles d'argent et de bronze de Gordien, de Philippe et de Postume.

Sur le revers d'une de Gordien, on lisait :

LAETITIA AVG. (1)

(1) Gordien-Pie : monnaie d'argent, Cohen, IV, p. 130, n° 50, ou monnaie de bronze, *ibid.*, p. 157, nos 242 à 244. Les deux autres Gordien n'ont pas ce revers.

Sur une de Philippe :

FIDES MILIT [1]

Sur une de Postume :

SAECVLI FELICITAS [2]

Sur une autre du même :

SALVS AVG [3]

Sur une autre du même :

FIDES EXERCITVS [4]

— On découvrit, pendant l'année 1763, près de la ville de Bavay en Hainaut, une très-grande quantité de médailles de moyen bronze, dont j'ai vu environ une centaine. Elles étaient la plupart d'Antonin, de Faustine, de Marc-Aurèle, de Lucille, de Commode et de Septime-Sévère.

— Bliquy (près Ath), 1765, Heylen, p. 423.

— Oedelhem (Flandre occidentale), 1765, de Bast, p. 349.

— Vucht, du côté d'Esch (Pays-Bas), 1766, Van Wyn, *Historische en letterkundige avondstonden,* p. 22.

— En 1768 et 1769, on a découvert à Bavay un grand nombre de médailles d'argent, en grand, en moyen et petit

(1) Philippe père : monnaie d'argent, Cohen, IV, p. 177, nos 23 à 26 (en bronze FIDES MILITVM, p. 191). Philippe fils n'a pas ce revers.

(2) Cohen, V, p. 36, no 136; p. 54, no 293.

(3) Id., V, pp. 36 et 39, nos 158 et 159; p. 54, nos 295 à 298.

(4) Id., V, pp. 18 et 19, nos 37 et 38; p. 45, no 216.

bronze, la plupart impériales, quelques-unes consulaires, et deux ou trois gauloises.

— Des paysans ôtant des mauvaises herbes sur le bord d'un champ, en l'année 1770, découvrirent à peu de profondeur, au village de Nylen, près de la ville de Lierre, un pot de terre rempli de médailles d'or, dont la valeur montait à plus de 1,700 florins de Brabant, qu'ils partagèrent et vendirent à des orfèvres à Malines et à des particuliers. J'ai vu plusieurs de ces médailles qui étaient aussi belles que si elles sortaient de la Monnaie.

Ces médailles portaient les effigies de Jules-César, d'Auguste, de Tibère, de Claude, d'Agrippine, de Néron, de Galba, de Vitellius, de Tite, de Vespasien et de Domitien ([1]).

— Malines (*Koey-poorte*, près du château de Koudendaele), 1770, Heylen, pp. 418 et 457.

— On a trouvé en 1770, à Bavay, près des remparts de la ville, sur la route de Cambray, un tombeau, avec une urne de marbre, qui renfermait des médailles portant l'empreinte de l'empereur Auguste, etc.

— Au mois de septembre 1772, on trouva à quelque distance de Bavay, près de la chaussée Brunehaut qui conduit à Tongres, au-dessus du village de Harnies-Cauchie ([2]), un tombeau et un grand nombre de médailles.

([1]) Heylen, p. 416, parle aussi de cette trouvaille, mais avec d'autres détails.

([2]) Il y a aux environs de Bavay deux communes, toutes deux situées sur la route romaine, Hargnies et Wargnies. *Voy.* Piérard, *Excursion archéologique et historique sur le chemin de fer de Saint-Quentin à Maubeuge*, pp. 158 et 161. Il est probable qu'il s'agit de la première.

— On déterra, l'année 1774, près du chemin qui conduit d'Enghien à Mons, quelques médailles de l'empereur Antonin, etc.

— Gand (*Ketelpoorte*), vers 1774, DE BAST, p. 23.

— Au mois de septembre 1775, des paysans labourant la terre découvrirent, au pied du Mont-Parisel, près la ville de Mons, plusieurs médailles romaines qu'ils vendirent à diverses personnes. M. Kovahl, conseiller au conseil de Hainaut, m'en procura une sur laquelle il y avait le buste de Faustina et la légende : **FAVSTINA AVGVSTA.**

Sur le revers, une femme debout tenant de la main droite une lance, et quelque chose qui était effacé dans la main gauche. A l'un des côtés de ladite femme, il y avait la lettre S, de l'autre la lettre C.

La légende était en partie effacée; on n'y lisait plus que les lettres FEC; il y avait sans doute eu sur cette médaille : **FECVNDITAS.**

Cette médaille était de moyen bronze [1].

— Beerlaere (près Termonde), 1776, DE BAST, p. 413.

— Tongres, 1776, HEYLEN, p. 455.

— *Oude-Werelt* (île de Goerée), 1777, voy. *Mémoires de l'*(ancienne)*Académie de Bruxelles,* III, p. x.

— Wareghem (environs de Courtray), janvier 1778, DE BAST, p. 162; GHESQUIÈRE, *Mémoires de l'*(ancienne) *Académie de Bruxelles,* IV, p. 359. (Trésor contenant des

(1) Cette circonstance permet d'exclure les mêmes légendes qui, appliquées à *Faustina Pii,* ne se trouvent qu'en grand bronze. Il s'agit donc du nº 165 de COHEN, II, p. 596 : FAVSTINA AVGVSTA, son buste à droite, quelquefois diadémé. — *Rev.* FECVNDITAS. S C. La Fécondité debout à droite, tenant un sceptre et un enfant.

monnaies de Nerva jusqu'à Alexandre-Sévère [année 228].)

— Tongres, 1778 et 1779, Heylen, pp. 420 et 454 (¹).

— Bornhem et Hingene (province d'Anvers), mai 1781, de Bast, pp. 388 et 395.

— Hever, bruyères d'Heverleyde (près Malines), 1782, Heylen, *l. cit.*, pp. 418-419.

— Meerlebeke (près Gand), 1782, de Bast, p. 98.

— Un paysan conduisant une charrue, découvrit vers le milieu du mois d'avril 1784, dans un champ près de Castiau, dans la province de Hainaut, à la droite de la chaussée qui mène de Bavay, par Mons, à Enghien, une urne contenant six à sept cents médailles d'argent, qui furent d'abord vendues à différentes personnes. J'en ai vu vingt-trois qui avaient été achetées par le marquis de Chasteler, membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, dont la plus ancienne était de l'empereur Marc-Aurèle Antonin, et la plus nouvelle de Gallien.

Voici les légendes de ces vingt-trois médailles :

1. IMP CAES. M. AVR. ANTONINVS AVG
Rev. P M TR. P COSS PP (²)

2. IVLIA MAESA AVG
Rev. PVDICITIA (³)

3. IMP. C. M. AVR .... ALEXANDER AVG
Rev. P M. TR .... OS II PP (⁴)

(¹) Ajoutez à cela les découvertes de monnaies, etc., faites à Tongres, dont s'enrichit la collection Van Muyssen en cette ville, *Esprit des journaux*, mars 1780, p. 224 et février 1781, p. 282.

(²) Manque à Cohen ; peut-être erreur de copie.

(³) Cohen, III, p. 559, nº 14.

(⁴) Id., IV, pp. 18 et suiv., nºˢ 127 à 157 : au consulat IIᵉ d'Alexandre-

4. IMP. C. M. AVR. SEV. ALEXAND AVG
Rev. P. M. TR. P. II COS. PP (1)

5. IMP ALEXANDER P
Rev. P M. TR. P ... X .. COS III. PP. (2)

6. IMP CAES. M. ANT. GORDIANVS AVG
Rev. AEQVITAS AVG. (3)

7. IMP. GORDIANVS PIVS. FEL. AVG.
Rev. P. M. TR. P. IIII COS II. PP (4).

8. IMP M. IVL. PHILIPPVS AVG
Rev. PAX AETERNA (5)

9. M. OTACIL SEVERA AVG

Sévère correspond la puissance tribunicienne Ve, VIe et VIIe (an 226 à 228), de manière qu'on peut compléter le revers TR P V (VI ou VII) COS II, etc.

(1) Cohen, IV, p. 15, nos 100, 102, 103, 104, etc. (de l'an 223).

(2) A en juger par les lacunes de la légende du revers, on peut compléter celle de face (supposée également usée) : IMP ALEXANDER P(ius aug), et alors elle correspond aux monnaies d'argent comprises entre les nos 173 à 184 de Cohen, IV, pp. 23 et suiv., et surtout depuis le no 180, TR P XII, chiffre qui semble indiqué par la lacune entre X et COS (an 233).

(3) L'absence du *cognomen* : AFR(icanus) et l'absence de ce revers pour les deux premiers Gordien, attribue cette monnaie à Gordien-Pie, pour lequel Cohen, IV, p. 126, nos 6 et 10, donne en effet deux pièces analogues.

(4) *Voy.* Cohen, IV, p. 137, nos 107, 109, 110, 111 (an 241).

(5) En l'absence d'autres indications, on ne peut déterminer auquel des deux Philippe (tous deux M. IVL), appartient cette monnaie. *Voy.* Cohen, p. 179, no 44, et p. 218, no 47.

Rev. CONCORDIA AVGG ([1])

10. MARCIA OTACIL SEVERA AVG
Rev. PVDICITIA AVG ([2])

11. HER. ETRVSCILLA AVG
Rev. PVDICITIA AVG ([3])

12. Idem.

13. Idem.

14. HER. ETRVSCILLA AVG
Rev. FECVNDITAS AVG ([4])

15. C VALENS HOSTIL MES. QVIAT N.C
Rev. MARTI PROPVGNATORI ([5])

16. IM. E. C VIL. TREB. GALLVS AVGG
Rev. PIETAS AVGG ([6])

17. IMP CAE. C VIL VOLVSIANO AVG
Rev. CONCORDIA AVGG ([7])

([1]) Cohen, IV, p. 207, n° 7.
([2]) Id., IV, p. 209, n°s 24 et 25.
([3]) Id., IV, p. 249, n°s 10 et 12.
([4]) Id., IV, p. 248, n° 5.
([5]) Id., IV, p. 260, n° 11; rectifier QVINT pour QVIAT (erreur de copiste?) : il est à remarquer néanmoins que Cohen donne en toutes lettres QVINTVS, comme la plupart des médailles d'Hostilien (*voy.* cependant n° 36, p. 263 : OVINT), ce qui nous donnerait une variété nouvelle. N C signifient, on le sait, *Nobilis Caesar,* titre de la décadence.
([6]) Cohen, IV, p. 274, n° 47; rectifier : IMP C C VIB TREB GALLVS AVG.
([7]) Id., IV, p. 289, n° 15, rectifier : IMP CAE C VIB, etc.

18. IMP. VOLESIANVS P. F. AVG
Rev. SPES PVBLICA (¹)

19. DIVAE MARINIANAE
Rev. CONSECRATIO (²)

20. IMP GALLIENVS AVG
Rev. VICTORIA GERMANICA (³)

21. SALONINA AVG
Rev. VENVS FELIX (⁴)

22. Idem.

23. Idem.

— Heusden (environs de Gand), 1786, DE BAST, p. 91.

— Courtray, 1786, *id.*, p. 172; *voy.* aussi SANDERUS, *Flandria illustrata,* III, p. 2, pour des découvertes antérieures.

— On découvrit, en 1786, dans les débris d'une ancienne maison, à Tournay, environ deux cents quinaires de Vic-

(¹) Manque à Cohen. La particularité d'un E pour V dans la seconde syllabe du nom ne se rencontre pas ailleurs et est sans doute due à une erreur de copiste. Les lettres P F ne peuvent indiquer *Publii filius,* car *Trebonianus Gallus,* père de Volusien, s'appelait Caius.

(²) COHEN, IV, pp. 344 et 345, *voy.* aussi pl. XVI, fig 6. A partir de Gallien, dont Mariniane, épouse ou sœur de Valérien, est à peu près contemporaine, COHEN ne considère plus les monnaies d'argent que comme du billon, *voy.* t. I, p. XIV, jusqu'au temps de Dioclétien.

(³) *Voy.* COHEN, IV, p. 427, n° 622 (billon), avec la légende de face GALLIENVS AVG GERM; mais la légende signalée dans le texte se rencontre avec le revers VICTORIA GERMAN, *ibid.*, n° 620. Notre pièce est donc une variété nouvelle.

(⁴) *Voy.* COHEN, IV, p. 472, n°ˢ 78 et 79 (billon).

torin, de Claude le Gothique, de Quintille, de Tetricus, père et fils.

Et l'on a encore découvert en différents temps pendant le XVIII[e] siècle dans des décombres des maisons plusieurs médailles romaines, entre autres :

Deux d'Auguste Une de Tibère Une d'Antonin le Pieux Une de Maximin Et une de Maxime	en bronze.

Et sept en argent, savoir :

Une d'Auguste,
Une de Septime-Sévère,
Deux de Caracalla,
Une de Dèce Trajan,
Une d'Étruscille,
Et une de Salonine.

M. l'abbé de Witry d'Everlange, chanoine de la cathédrale de Tournay ([1]) et membre de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles, m'a donné une des médailles d'Auguste en moyen bronze. On y voit d'un côté la tête d'Auguste et celle d'Agrippa, avec la légende : IMP. DIVI F. P : P, c'est-à-dire Empereur, fils du divin César, père de la Patrie.

([1]) Il y eut deux barons d'Everlange de Witry reçus chanoines de Tongres, l'un en 1758, l'autre en 1780. Celui qui mourut à Tongres s'appelait Antoine. (*Bulletins de la Société scientifique et littéraire de Tongres*, VII, pp. 20 et 22.)

Sur le revers, un crocodile attaché à un palmier, avec la légende : COL NEM (*Colonia nemausensis*) [1].

— Vlierzele (environs d'Alost), 1786, de Bast, p. 433.

— [2] On a découvert, au commencement de l'année 1787, au pays de Liége, dans un hameau situé à une lieue de l'abbaye d'Alne, nommé *Hamiau* ou *Hamia,* en la langue du pays, sur le haut d'une des montagnes qui bordent la rivière de Sambre, au-dessous du château et hameau du Monceau, entre le bourg de Marchiennes-au-Pont et le village de Landelies, plusieurs monuments composés de quatre grandes tuiles à rebords; dans un de ces monuments, sous un vase cinéraire de terre blanche, on trouva une médaille; sous des fioles deux autres médailles, et sous un petit plateau, une quatrième médaille; dans un autre, deux médailles, une sous une petite cruche dite *ampulla*

[1] Cohen, I, p. 111, se borne à indiquer Nîmes comme une des colonies où des médailles de moyen bronze d'Auguste et d'Agrippa ont été frappées. Cette monnaie, du reste connue, est figurée notamment dans de Bast, pl. V, fig. IX.

[2] Complétons ici l'énumération de Gérard, en transcrivant une note manuscrite entourant des monnaies en la possession de M. Phil. de Limbourg, à Theux : « Six pièces de monnaie trouvées l'an 1786, dans les terres de la partie du cimetière (de Theux), dans le transport des terres depuis l'escalier de l'église jusqu'à la maison Marcotte. » Ces six pièces sont romaines, en petit bronze, dont une de Constantin.

Cette découverte de Theux est importante, en ce que des fouilles ont été faites récemment à Juslenville, hameau de cette commune, et que l'on y a trouvé, au lieu dit « *Sur les Minir*, » un cimetière de l'époque romaine, qui semble avoir fourni uniquement, comme des fouilles précédentes au même endroit, des monnaies de l'époque des Antonins. Le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* a déjà eu à s'occuper de ces monnaies; il y reviendra ultérieurement.

de terre cuite rouge, et l'autre sous une pareille cruche, mais de terre blanche.

Les médailles mentionnées ci-dessus étaient de bronze du moyen et du grand module, et avaient été frappées sous les Antonins, sauf une qui était d'argent frappée sous Septimius Geta, et parmi ces médailles, il n'y en avait aucune qui ne fût bien commune dans la Belgique.

— Merendré (environs de Gand), 1787, de Bast, p. 84.

— Saint-Denis-Westrem (près Gand), 1787, *id.*, pp. 109, 110, 113.

— Audenarde, 1788, *id.*, p. 134.

— Bruges, 1788, *id.*, p. 335.

— Entre Vucht et Boxtel (Pays-Bas), 1789, Van Wyn, *l. cit.*, p. 22.

— Tronchiennes, Wondelghem et Destelberghe (près Gand, 1789, de Bast, pp. 83 et 87.

— Harlebeke (près Courtray), 1789, *id.*, pp. 167 et 168; Gramaye, *Antiquitates Flandriae*, p. 69.

— En 1790 et depuis, on a découvert à Bavay, entre la rue des Juifs et le rempart, un tombeau; il y avait au fond des urnes cinéraires, des médailles, etc.

A Court-Tournant, petit faubourg à la porte orientale de Bavay, entre le chemin de Longueville et la voie romaine, on a trouvé un grand nombre de médailles en argent, en bronze, et quelques-unes en or, etc.

Dans le même endroit, on a encore trouvé cent quatre-vingt-deux médailles en bronze, dont la plus moderne est d'Alexandre-Sévère, etc.

Dans un puits entre le rempart de Bavay et le pont de

Moulçon, on a déterré sept médailles romaines, dont la moins ancienne est de Gordien le Pieux, etc.

Dans un endroit nommé *le champ de l'Abbayette,* qui s'étend le long de la chaussée romaine, on a découvert en un tombeau une boîte ronde de plomb, dans laquelle il y avait des ossements brûlés et deux médailles romaines.

Dans un puits près du rempart, plusieurs médailles romaines, etc.

Au champ vis-à-vis la porte de Gomerie, on a trouvé plusieurs médailles gauloises, dont deux en argent, etc.

— Entre Dixmude et Merckhem (Flandre occidentale), 1793, DE BAST, p. 292.

— Meerlebeke (près Gand), novembre 1797 et mai 1800, *id.,* pp. 99, 100 et 105.

— Vers le milieu de l'année 1800, des ouvriers qui démolissaient l'ancienne église paroissiale de Saint-Géry, à Bruxelles, découvrirent une petite caisse dans laquelle ils trouvèrent plusieurs petites monnaies d'argent, qu'ils vendirent d'abord à différentes personnes.

— En 1801, on découvrit dans les tourbières au village de Slype, entre Bruges et Nieuport, plusieurs médailles d'argent du bas-empire, etc.

— Destelberghe (près Gand), 1802, DE BAST, p. 91.

— La même année, en excavant dans une maison rue Perdue, à Tournay, on y trouva plusieurs vases antiques de terre cuite, des ossements, des médailles de bronze des empereurs Néron, Probus, Constance, etc.

— Vers le même temps, des ouvriers creusant une fosse à Pottes, arrondissement de Tournay, y trouvèrent un vase

de terre cuite brisé, qui renfermait une grande quantité de médailles romaines.

— Vers la même année, un cultivateur déterra dans un village près de Saint-Amand, pays de Waes, dix-neuf médailles romaines de troisième module :

Sept de Tétricus,

Cinq de Claude le Gothique,

Quatre de Gallienus,

Une de Victorin,

Une de Maximin,

Et une de Constantin.

— En 1806, on déterra au milieu d'une terre qu'on labourait au village d'Aerdrycke, situé à deux lieues et demie de Bruges, quelques médailles en or, parmi lesquelles il y en avait cinq dont voici la description :

Sur l'une, le buste de l'empereur Néron avec la légende : NERO CAESAR AVGVSTVS.

Au revers, on voit Auguste et Livia debout : Auguste a la tête radiée et porte dans sa main droite une branche de laurier, dans sa gauche une haste. La main droite de Livie est chargée d'une patère et la gauche d'une corne d'abondance. La légende est : AUGUSTUS. AUGUSTA [1].

Sur la seconde médaille est le buste de Néron avec la légende : IMP NERO CAESAR AVGVSTVS.

Au revers, Jupiter assis tenant de la main droite la

[1] Cohen, I, p. 179 : *Rev.* AVGVSTVS AVGVSTA. Auguste radié, debout, tenant un sceptre et une patère, et Livie voilée, debout, tenant une patère et une corne d'abondance. La différence dans les attributs d'Auguste, si elle ne repose pas sur une erreur, constituerait une variété nouvelle.

foudre, de la gauche une haste avec la légende : IVPITER CVSTOS ([1]).

Sur la troisième médaille, le buste de l'empereur Trajan, avec la légende : IMP. TRAIANO. AVG. GERM. DAC. P M. TR. P.

Au revers, une femme debout et la légende : COS. V. P. P. S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI ([2]).

Sur la quatrième médaille, le buste de l'empereur Hadrien, avec la légende : HADRIANVS AVGVSTVS.

Au revers, l'empereur à cheval et la légende : COS III ([3]).

La cinquième médaille a d'un côté le buste de l'empereur Marc-Aurèle et la légende : AVRELIVS CAESAR AVG. PII F.

Au revers, une femme debout qui porte de la main droite une branche d'olivier, et de la main gauche une corne d'abondance, et la légende : COS. II ([4]).

— ([5]) Vers le milieu de l'année 1804, M. Van Dorselaer, avocat et propriétaire dans le village d'Aeltre, situé sur le canal de Bruges, à quatre lieues de Gand, trouva dans un

([1]) Cohen, *ibid.*, n° 14 : *Rev.* JVPPITER CVSTOS. Jupiter assis à gauche, tenant un foudre et un sceptre.

([2]) Cohen, II, pp. 6 et suiv., parmi les n°s 21 à 59, qui tous ont PRINC, au lieu de PRINCIPI en toutes lettres.

([3]) Cohen, II, p. 121, n° 174.

([4]) Id., II, p. 460, n° 38 : AVRELIVS CAESAR AVG PII F. Sa tête ou son buste jeune, nu, à droite. — *Rev.* COS II. L'Allégresse debout à gauche, tenant une longue palme et une corne d'abondance (an 145 ou 146).

([5]) *Voy.* aussi de Bast, p. 351.

champ voisin de ce village une médaille de Vespasien, en or, du poids d'environ 23 francs, ayant d'un côté la tête de cet empereur couronnée de laurier.

Sur le revers, une femme à côté d'un autel et la légende : PAX. AVG. ([1]).

— Au mois d'août 1804, on a trouvé sous les racines d'un hêtre, dans la forêt de Mornal ([2]), plusieurs médailles romaines qui remontent du règne de l'empereur Commode jusqu'à celui de Vespasien.

— Le 14 novembre 1808, on trouva près du village de Lomme, situé à une demi-lieue de Lille, une médaille d'or d'Antonin le Pieux.

On y voit d'un côté la tête de cet empereur, avec la légende : ANTONINVS. AVG. PIVS. P. P. TR. P. XV.

Sur le revers, une figure debout, vêtue d'une longue robe, tenant un globe de la main droite, avec la légende : CO. III ([3]).

— Vers le même temps, on découvrit à Mons en Barœul, près de Lille, une médaille d'or de Placide Valentinien.

— On découvrit en 1808, entre les villages de Pont-à-

([1]) Sans doute, Cohen, p. 286, nos 143 et 144 : *Rev.* PAX AVG. La Paix debout, à gauche, près d'un trépied, sur lequel on voit la bourse de Mercure, tenant un caducée ailé et une branche d'olivier (de l'an 72 à l'an 75).

([2]) Sans doute la forêt de Mormal, près Landrecies et Valenciennes.

([3]) Sans doute le n° 124 de Cohen, II, p. 293 : ANTONINVS AVG PIVS P P TR P XV, sa tête laurée à gauche. — *Rev.* COS IIII. Antonin debout à gauche, tenant un globe (de l'an 152).

Marcq et Bersée, situés entre Lille et Douai, dix-huit médailles :

Une de Gordien le Pieux,
Trois de Gallien,
Une de Volusien,
Et treize de Postume.

— Un journalier découvrit, en 1809, à Sevenaeken, village à trois lieues de la ville de Gand, une médaille du premier module en bronze, représentant d'un côté la tête radiée de Postume, avec la légende : IMP. C. M. CASS. LAT. POSTVMVS P. F AVG.

Au revers, une galère et la légende : LAETITIA AVG (1).

— Au mois de mai 1809, un paysan labourait sa terre au village d'Elkeghem (2), situé en Brabant, près de la ci-devant abbaye d'Afflighem, et un des pieds de son cheval s'étant enfoncé, il fouilla en cet endroit et trouva un pot qui était cassé par le pied de son cheval, et qui était rempli de quelques milliers d'anciennes très-petites monnaies d'argent; on m'a dit qu'un orfèvre d'Alost les avait achetées au poids et qu'il en avait donné audit paysan 5 à 600 florins. La plupart de ces monnaies ne valaient en argent qu'environ 6 liards de Brabant.

Presque sur toutes ces monnaies, dont je me suis procuré seize, il y avait d'un côté une croix semblable à une croix de Malte; entre les bras de quelques-unes de ces

(1) Cohen, V, p. 49, no 245.
(2) Lire Hekelghem.

croix, il y avait une lettre : B. A. T. I. Sur d'autres : B. A. S. T.

Sur le revers de quelques-unes, il y avait un lion au milieu d'un écusson, se tenant sur ses deux pieds; sur d'autres, un lion se tenant sur ses quatre pieds, sans écusson ; sur d'autres, un aigle; sur d'autres, un double aigle; sur d'autres, un lion heaumé tenant une pique; sur d'autres, une hoière, qu'on dit en français une hie ou hire, en latin *fistuca*, qui sert à enfoncer le pavé, ainsi qu'il s'en trouve sur une monnaie frappée à Valenciennes.

J'ai quelques-unes de ces monnaies, entre autres une sur laquelle il y a d'un côté le buste d'un homme avec un casque sur la tête; de l'autre côté, un globe surmonté d'une croix; il n'y a aucune inscription ([1]).

— Lors de l'aplanissement du terrain dans la grande plaine au quartier de Saint-Pierre, à Gand, en 1810, on y déterra un grand nombre de médailles romaines en bronze des trois modules, et quelques-unes en argent. Il y en avait de Néron, de Vespasien, de Nerva, de Trajan, d'Hadrien, de Sabine, d'Antonin le Pieux, de Faustine, de Vérus, de Lucille, de Commode, de Septime-Sévère, de Caracalla, d'Élagabale, de Sévère-Alexandre, de Gordien-Pie, de Philippe, de Gallien, de Postume, de Probus, de Constantin le Grand, de Constant et de Valentinien.

— On a trouvé, au mois de juillet 1810, près de la porte

([1]) GÉRARD revient plus loin sur la même découverte, en citant, à ce sujet, DE BAST, IIe *supplément*, p. 189, qui parle de cette découverte comme faite à Essche (Esschene?).

de Gand, à Courtray, quatre médailles : une de Vespasien, une d'Hadrien et deux consulaires.

— La même année, un cultivateur trouva près de Lokeren, pays de Waes, deux médailles de Néron en bronze.

— On a découvert à Tronchiennes, vers 1811, quelques médailles romaines : trois d'Auguste, deux de Sabine et trois d'Hadrien.

Sur l'une d'Auguste, cet empereur est représenté tête nue, avec la légende : **DIVVS AVGVSTVS PATER.**

On voit sur le revers un aigle posé sur un globe ([1]).

Sur la deuxième médaille d'Auguste, on voit la même légende, et sur le revers, il y a un autel et le mot : **PROVIDENT** ([2]).

La troisième représente les têtes d'Auguste et de son gendre Agrippa avec la légende : **IMP . DIVI . F . P . P .**

Au revers, il y a un crocodile attaché à un palmier avec ces mots : **COL NEM.**

— Antiquités découvertes dans la ville de Bavay et dans les environs, qui étaient en 1812, dans le cabinet de M. Carlier, curé de ladite ville :

([3]) 15. Vingt médailles impériales en or;

16. Douze cents pareilles médailles en argent, parmi lesquelles il y en a un dixième de consulaires;

17. Neuf cents médailles impériales en grand bronze;

([1]) Sans doute Cohen, I, p. 72, n° 282. *Rev.* Aigle éployé sur un globe regardant à droite (moyen bronze), frappée sous Tibère.

([2]) Moyen bronze, Cohen, I, p. 71, n° 272.

([3]) Extrait de ce catalogue.

18. Mille médailles impériales en moyen bronze, dont environ un quart de consulaires;

19. Dix-huit cents médailles en petit bronze;

20. Dix médailles gauloises en or;

21. Dix médailles gauloises en argent;

22. Deux cents médailles gauloises en bronze;

Etc.

— Famars (près Valenciennes), anciennes découvertes, Bucherius, *Belgium romanum,* p. 495.

— Antiquités découvertes à Bavay, en différents temps:

Des médailles d'Auguste, de Tibère, de Claude, de Néron, de Vespasien, de Philippe, de Postume, de Faustine, de Constantin le Grand, etc.;

Près du rempart, un grand nombre de médailles depuis Auguste jusqu'à Commode;

Et un peu plus loin, des médailles depuis Commode jusqu'à Arcadius et Honorius.

Médailles, etc., découvertes pendant le XVIIIe siècle sans qu'on puisse désigner l'année :

— Melle, Meerlebeke et Zwynaerde (près Gand), de Bast, pp. 97 et 108.

— Auweghem, Huysse et Lede-Saint-Denis (près Audenarde), *id.,* pp. 114 et 116.

— Oycke, Eyne, Beveren, Mooreghem et Peteghem (environs de la même ville), *id.,* pp. 119, 121, 126, 127 et 128.

— Audenarde, *id.,* pp. 130 et 131.

— Eename, Bas-Eename, Materen, Kerkhem, Melden

et Kerckhove (près Audenarde), *id.*, pp. 135, 136, 160, 161 et 162.

— Anappes (près Lille), vers 1780, *id.*, p. 236.

— Entre Courcelles et Planques, rappel de la découverte de 1753 ci-dessus.

— Zedelghem (près Bruges), fin du XVIII[e] siècle, DE BAST, p. 326.

— Breskens (à sept lieues de Gand), *id.*, p. 357.

— Environs de Lokeren et Waesmunster (pays de Waes), *id.*, pp. 362, 364 et 365.

— Saint-Amand (près Termonde), *id.*, p. 405.

— Pays d'Alost, *id.*, p. 428.

— Mespelaer (pays d'Alost), trésor considérable, de Domitien jusqu'à Commode, trouvé en l'année 1607, DE BAST, p. 413; HEYLEN, *l. cit.*, p. 420; MIRAEUS, *Chronicon Belgicum*, ad ann. 1607, p. 457; LINDANUS, *de Teneraemunda libri tres*, pp. 224, 225; VAN GESTEL, *Historia archiepiscopatus Mechliniensis*, II, p. 181 (1).

(1) *Voy.* aussi sur cette découverte de Mespelaer, M. GALESLOOT, *Revue d'histoire et d'archéologie*, I, p. 264. Commode n'est représenté dans ce trésor que par une seule monnaie, portant comme légende de face : COMMODVS CAES. AVG. F, titre qu'il porta de 175 à 177 du vivant de son père Marc-Aurèle. C'est donc le règne de celui-ci qu'elle indique. Il se pourrait ainsi que l'événement de guerre qui a donné lieu à l'enfouissement de ce trésor important (1,500 pièces d'or avec des pierres précieuses), a été l'invasion des Chauques de l'an 178, qui, de la Hesbaye, où j'ai cru en constater les traces, se serait portée, non vers la province de Namur, mais vers la Flandre, où il faudrait chercher le champ de la bataille que leur livra Didius Julien. *Voy.* ce que j'en ai dit dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, V, p. 513 et VI, p. 295; *Annales de la Société archéologique de Namur*, X, p. 169.

— Grobbendonck (environs d'Anvers), XVI[e] siècle, Goropius Becanus, *Origines Antverpienses,* p. 42 (1).

J'ai l'honneur, etc.

H. Schuermans.

Liége, janvier 1869.

(1) *Voy.* aussi Heylen, *l. cit.*, p. 119.

CORRESPONDANCE.

Extrait d'une lettre de M. Hooft Van Iddekinge *à* M. R. Chalon.

Patersvolde, 23 décembre 1868.

..... Je veux parler de la monnaie de Cunre ([1]). C'est une pièce intéressante, et je crois que c'est une imitation d'une monnaie groningoise encore inconnue. Je possède une monnaie inédite de cette ville, un billon, de même grandeur, dont le droit porte la légende : ✠ MONETA · DE · GRONENS, autour d'un écusson fascé. Le revers, vous le trouverez chez Vander Chijs, pl. VIII, n° 7, quant au type; pl. IX, n°s 42, 43, pl. XXII, n° 8, quant au type et à la légende. *Sit nomen Domini benedictum* est répété, à l'infini, sur les monnaies de Groningue.

Votre monnaie de Cunre doit, en admettant cette imitation, être du commencement du xve siècle. Je n'ose pas l'attribuer à Herman, dernier seigneur de Cunre, dont M. Vander Chijs ne décrit qu'une monnaie, un *botdrager* (pl. XX, n° 11), mais dont on a retrouvé plus tard de petites pièces de billon, à cause que ce seigneur avait soin

([1]) *Voy.* ci-dessus, pl. III, n° 6, et p. 65.

d'inscrire toujours son nom sur les monnaies. Ne serait-il pas plus probable que cette pièce a été frappée après la cession de 1407, par le délégué de l'évêque d'Utrecht qui gouvernait pour lui le pays. Il serait, en effet, peu probable que l'évêque n'eût pas fait usage de son droit de battre monnaie dans l'atelier de Cunre. Cet atelier avait fonctionné trop longtemps pour le fermer tout à coup et perdre ainsi les avantages d'une fabrication lucrative. Encore un argument en faveur de ma conjecture : l'absence d'un nom de seigneur et la réapparition des armoiries des anciens possesseurs du pays. Ces armoiries, primitivement toutes personnelles, ont été ensuite et sont encore aujourd'hui les armes de la seigneurie et de la localité. Cunre, ainsi que Groningue, fut, après la cession de 1407, une possession de l'évêché d'Utrecht. Tous les deux eurent des gouverneurs ou des préfets, remplaçant jusqu'à un certain point l'évêque. La ressemblance des monnaies de ces localités n'est donc point surprenante.....

Agréez, etc.

J. E. H. Hooft van Iddekinge.

Extrait d'une lettre de M. Burman-Becker, *de Copenhague, à* M. le comte Maurin Nahuys.

Copenhague, 3 janvier 1869.

..... Voici un trait de patriotisme qui mérite d'être signalé. La grande collection de *monnaies du moyen âge,*

que feu le directeur du cabinet des médailles à Copenhague, M. C.-F. Thomsen, avait laissée, et qui devait être vendue en détail, vient d'être acquise en masse par quelques riches seigneurs du pays, au prix de 15,000 écus, et offerte par eux à l'État (1).

Cette collection contient 12,500 pièces, dont un grand nombre d'or. Elle commence en 395 et va jusqu'à l'année 1520, comprenant tous les pays de l'Europe et les empires chrétiens et musulmans de l'Asie occidentale et du nord de l'Afrique, et pour quelques périodes, elle est extraordinairement riche. On estime sa valeur réelle à 26,000 écus; mais en la vendant de la main à la main, les héritiers se sont épargné des frais considérables. C'est le 18 décembre dernier que M. le directeur actuel, le professeur Müller, en a pris possession. Le cabinet numismatique de Copenhague est devenu ainsi un des plus riches et des plus curieux de l'Europe.

Le catalogue des monnaies du moyen âge va être publié,

(1) Cette donation si généreuse et dont on ne saurait trop louer les auteurs, cet acte de patriotisme éclairé, leur a été principalement inspiré par M. de Hersbt, attaché au cabinet des médailles. Croirait-on que la *petite presse* de Copenhague (la petite presse est la même partout) a trouvé moyen de critiquer amèrement cette donation, en invoquant l'intérêt de la science, qui, disait-on, eût plus profité de la dispersion des pièces. On a su que ces critiques étaient l'œuvre d'un M. ***, qui avait le projet et l'espoir d'acheter la collection en bloc pour la revendre à Paris, où il se proposait de s'établir marchand de médailles. N'avons-nous pas vu, ici, la direction du Musée royal d'antiquités également attaquée pour avoir conservé au pays des objets précieux, qui, sans son intervention, eussent probablement été s'engloutir dans le British Museum? Elle fait concurrence aux brocanteurs. *Inde iræ.* R. Ch.

en français, avec des planches. Il formera un précieux manuel pour cette partie de la numismatique.

On sait que M. Thomsen, tout en recherchant principalement le moyen âge, n'avait pas négligé l'antiquité, ni les temps modernes. Ses médailles antiques, dont la description forme le premier volume de son catalogue, se divisent en deux sections : la première contenant les monnaies romaines de la république et de l'empire, jusqu'au dernier empereur d'Occident, fut vendue publiquement en 1867. Sa description, *en français*, comprend 6,000 pièces, parmi lesquelles on peut mentionner une monnaie extrêmement bien conservée, frappée par Lucius Clodius Macer, propréteur en Afrique, sous Néron, et qui, après la mort de celui-ci, proclamé empereur par ses soldats, fut bientôt après tué par un des généraux de Galba. Cette rare pièce, qui eût été un des joyaux du musée danois, fut achetée à très-haut prix par le cabinet de Berlin. La seconde section, qui sera vendue le printemps prochain, se compose des monnaies antiques *non romaines*, c'est-à-dire des monnaies grecques des rois, des peuples et des villes; des monnaies coloniales et municipales sous les Romains; des monnaies phéniciennes, perses, ibères, gauloises, germaniques et autres nommées *barbares*. La description en est sous presse, également *en français*, et se composera de 3,000 numéros.

Un catalogue, *en danois*, a été publié l'année dernière pour les *monnaies modernes*, de 1788 à 1865 (période de la vie de Thomsen), à l'exception des monnaies scandinaves, de celles du Holstein et du Sleswig. Ces *modernes*, ainsi que nombre de médailles, furent vendues au printemps de 1868.

On remarquera, dans cet ensemble immense, une lacune, de la fin du moyen âge à la Révolution française: mais cette lacune n'existe pas pour sa suite de prédilection, les monnaies scandinaves et holsteinoises. Cette partie, au contraire, est d'un choix et d'une richesse incroyables. Elle fera la première section du troisième volume.

Veuillez agréer, etc.

BURMAN-BECKER.

ACTES OFFICIELS.

Déclaration constatant l'accession de la Grèce à la convention monétaire du 23 décembre 1865.

Sa Majesté le roi des Hellènes ayant accédé à la convention monétaire conclue à Paris, le 23 décembre 1865, entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse, par la déclaration d'accession dont la teneur suit :

« Le soussigné, ministre des affaires étrangères de Sa Majesté le roi des Hellènes, déclare que son souverain, après avoir eu communication de la convention monétaire conclue à Paris, le 23 décembre 1865, entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse, faisant usage du droit réservé par l'art. 12 de cette convention à tout autre État qui en accepterait les obligations et qui adopterait le système monétaire de l'Union, en ce qui concerne les espèces d'or et d'argent, accède à ladite convention, laquelle est censée insérée mot à mot dans la présente déclaration, et s'engage formellement envers Sa Majesté l'empereur des Français, Sa Majesté le roi des Belges, Sa Majesté le roi d'Italie et la Confédération suisse, à concourir, de son côté, à partir du 1er janvier 1869, à l'exécution des stipulations contenues dans ladite convention, conformément aux dispositions de la loi sur le système monétaire promulguée en Grèce, le 10 avril 1867 ; il déclare, en outre, que, aux termes des art. 9 et 13 de ladite loi, l'émission des monnaies d'appoint en argent ne pourra dépasser la proportion de six drachmes par habitant, et que la fabrication des nouvelles espèces d'or et d'argent, les seules

admises dans les États de l'Union, sera autorisée et effectuée dans un des hôtels des monnaies de France [1].

« Il est d'ailleurs entendu que les anciennes monnaies grecques, bien que n'étant admises dans aucun des États de l'Union monétaire, pourront demeurer dans la circulation à l'intérieur du royaume de Grèce jusqu'au 1er janvier 1872, époque à laquelle elles devront en avoir été retirées.

« En foi de quoi, le soussigné, dûment autorisé, a signé la présente déclaration d'accession, sous réserve de l'approbation de la chambre des députés de Grèce, et y a fait apposer le sceau de ses armes.

« Fait à Athènes, le 26 septembre (8 octobre) 1868.

« (*L. S.*) *Signé* DELYANNI. »

Le ministre secrétaire d'État au département des affaires étrangères de S. M. l'empereur des Français, dûment autorisé, déclare que le gouvernement impérial accepte formellement cette accession, tant en son nom qu'au nom des autres Hautes Puissances contractantes, et s'engage à exécuter envers Sa Majesté le roi des Hellènes les stipulations contenues dans ladite convention monétaire.

En foi de quoi, le soussigné a dressé la présente déclaration et l'a revêtue du cachet de ses armes.

Fait à Paris, le 18 novembre 1868.

(*L. S.*) *Signé* MOUSTIER.

Certifié par le secrétaire général du ministère des affaires étrangères,

Bon LAMBERMONT.

[1] Pourquoi de France plutôt que d'un autre État de l'Union monétaire? La France voudrait-elle s'arroger le monopole de la fabrication au détriment de ses coassociés? R. CH.

Démonétisation des pièces de cinq et de dix centimes en cuivre.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu l'art. 9 de la loi du 20 décembre 1860;

Voulant faire cesser le cours légal des pièces de cinq centimes et de dix centimes en cuivre, frappées en vertu de la loi monétaire du 5 juin 1832;

Sur la proposition de Notre Ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Les pièces de cinq centimes et de dix centimes en cuivre, fabriquées en vertu de la loi monétaire du 5 juin 1832, cesseront d'avoir cours légal à partir du 10 mars 1869.

Art. 2. Du 10 mars 1869 au 11 juin 1869 inclusivement, ces pièces seront échangées contre des monnaies d'appoint de nickel, à la Banque nationale à Bruxelles, aux agences de la Banque dans les provinces et aux bureaux des receveurs des contributions des villes et des communes dans lesquelles il n'existe pas d'agence du caissier de l'État.

En outre, ces pièces démonétisées seront reçues jusqu'au 11 juin 1869 aux caisses publiques de l'État en acquit de droits ou de contributions, ou pour tout autre payement.

ART. 3. Notre Ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 6 mars 1869.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des finances,

FRÈRE-ORBAN.

PIÈCES DÉMONÉTISÉES.



MÉLANGES.

Revue numismatique (française), 1868, n° 5, septembre-octobre.

Ce numéro contient :

1° Trésor de Tarse, par M. A. de Longpérier, 28 pages et 4 planches.

Le Trésor de Tarse, composé de monnaies d'or romaines, de bijoux, etc., est l'un des plus riches que l'on ait exhumés depuis longtemps. Il s'y trouvait trois médaillons d'or d'Alexandre le Grand, restitués, à ce que croit M. de Longpérier, par l'empereur Alexandre-Sévère, et pesant chacun environ cent grammes; des *aureus* inédits et un superbe médaillon du même Alexandre-Sévère.

2° Note sur une légende monétaire de Constantin le Grand, par M. le Bon J. de Witte, 8 pages et vignettes dans le texte.

3° Deniers de Charlemagne trouvés près de Sarzana, par M. A. de Longpérier, 12 pages et une planche.

4° Examen de documents apocryphes relatifs aux monnaies. — Monnaies de Souvigny, par M. A. de Barthélemy, 8 pages.

Il s'agit, dans cet article, d'une prétendue charte du roi Hugues, imprimée pour la première fois dans le *Recueil des historiens de France*, tome X, p. 565, et donnée comme authentique. Cet acte a été depuis reconnu faux, et on en

attribue la paternité à un certain R. P. carme du couvent de Moulins, nommé le P. André de Saint-Nicolas, qui, à la fin du XVIIe siècle, exerçait la spécialité lucrative de fabriquer des généalogies. C'est rendre à la science un grand service que de la débarrasser, comme le fait M. de Barthélemy, des prétendus monuments ou documents qui ne peuvent qu'égarer les érudits.

5° Histoire monétaire d'Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse (suite et fin), par M. Edg. Boutaric, 23 pages.

6° Bulletin bibliographique et chronique, 17 pages.

R. Ch.

La seconde année (1868) du *Memorial numismatico español,* de don Alvaro Campaner y Fuertes, est actuellement terminée. Elle forme un volume de 284 pages in-8°, orné de 8 planches. Le dernier cahier se compose des articles suivants :

1° Monnaies romaines de bronze. — Nature du métal, module, poids, dénomination et valeur nominale. Unité monétaire, par M. J. Sabatier.

2° Restitution à don Alphonse le Batailleur, roi d'Aragon, d'une pièce avec le titre d'*imperator,* par don Alvaro Campaner y Fuertes.

3° Essai de restitution de l'antique alphabet celtibérien, par M. Aloïs Heiss.

4° Quelques observations sur un *semis* inédit de Ulia, par don Alvaro Campaner y Fuertes.

5° Matériaux pour une monographie numismatique des colonies espagnoles, par le même.

6° Monnaies frappées à Girone, et leur âge, par M. Arturo Pedrals y Moliné.

7° Correspondance et Mélanges.

Dans cette dernière partie, le directeur rend compte de ce que contient la Revue belge. On y trouve aussi l'annonce d'un nouveau numéraire en Espagne, où l'on a adhéré à la convention du 23 décembre 1865. Le type de cette nouvelle monnaie sera, d'un côté, une femme représentant l'Espagne, et de l'autre, les armes du pays.

R. Ch.

Un amateur, un professeur et un graveur qui se sont trompés.

Quand un numismate signale quelque chose à ses confrères, c'est le plus souvent une pièce jusqu'alors inconnue ou bien fautivement attribuée. Quelquefois aussi, il fixe leur attention sur des monnaies à retrouver, dont l'existence lui a été révélée par de vieilles chartes dénichées elles-mêmes dans quelque coin obscur.

Nous allons faire précisément le contraire; en d'autres termes, signaler aux amateurs une monnaie décrite et gravée par un savant renommé, qui fut dans la plus ferme conviction qu'il avait devant lui un monument authentique, et qui pourtant était dans la plus grande erreur, car la monnaie n'existe pas, n'a jamais pu exister.

M. Vander Chijs a décrit, dans son livre sur les monnaies anciennes de Frise, Groningue et Drenthe, une pièce, qui aurait été frappée par le duc Albert de Saxe, comme possesseur ou gouverneur de Groningue, et il fit graver (pl. XIV, n° 106) cette monnaie d'après l'unique exemplaire connu, conservé dans la riche collection de feu M. Baart de la Faille.

Nous nous sommes toujours méfié de cette monnaie, parce qu'Albert de Saxe, décédé le 12 septembre 1500, pendant le siége de Groningue, n'était pas homme à faire la sottise de frapper une monnaie aux armes d'une ville qu'il ne possédait pas encore et dont il n'était pas certain de jamais se rendre maître; mais il n'y avait rien à dire contre un argument tel que la présence de la monnaie elle-même.

Après la mort de notre ami, M. de la Faille, nous eûmes l'occasion de voir à notre aise la fameuse monnaie groningo-saxonne, et voici ce que nous trouvâmes alors.

Cette monnaie n'était autre chose que le double jager ou pièce de deux sous, frappé pour la Frise (Vander Chijs, pl. VI, n° 5), mais usé de manière que l'écu aux armes de Frise avait été totalement effacé. On avait plus tard gravé ou inscrit bien grossièrement la fasce de l'écusson de Groningue sur la place jadis occupée par les lions dont on remarque encore quelques faibles vestiges.

Nous comprenons qu'un amateur puisse être la dupe d'une pièce ainsi fabriquée; mais ce que nous ne concevons guère, c'est qu'un graveur, se servant de l'original pour graver une planche, se soit laissé éblouir par cette grossière falsification.

H. V. I.

La commission monétaire chargée par M. Magne de poursuivre l'étude de la question d'étalon, et dans laquelle ont été réunies plusieurs notabilités financières et économiques, notamment MM. de Parieu, Dumas, Rouland, de Lavenay, Wolowski, Michel Chevalier, Busson-Billaut, etc., a tenu sa huitième séance vendredi dernier au conseil d'État.

On assure que la commission s'est prononcée pour l'adoption de l'étalon d'or unique, au moins sous le rapport des avantages de la circulation intérieure et de l'unification monétaire. La commission s'occupe de discuter le mérite du même principe sous le rapport des intérêts du commerce extérieur de la France.

On croit que la commission, après cette dernière discussion, n'aura plus à examiner que certains détails, notamment l'opportunité de l'émission de pièces de 25 francs, dont M. Dumas a fait fabriquer des spécimens qui ont été justement remarqués. La commission a reçu communication d'une lettre d'un député suédois, qui assure que la Suède émettra des pièces de 25 francs dès que l'exemple lui en sera donné par la France.

(*Écho du Parlement.*)

Le *Numismatischer Anzeiger*, organe de la Société numismatique de Hanovre, paraît régulièrement deux fois par mois, depuis le mois de juillet dernier. On y trouve le résumé des procès-verbaux des séances de cette société, ainsi que des notes sur les actes des sociétés numisma-

tiques de Dresde, de Berlin et de Prague. Chaque numéro, de 8 pages, petit in-8°, est terminé par une liste de monnaies et médailles, offertes à prix fixé.

R. Ch.

M. le Dr Gersdorff, dans le 17e numéro de sa Gazette numismatique de Leipzig, traite de nouveau la question des *Regenbogen-Schusselchen*. Cette feuille, qui paraît quatre fois par an, accompagne le catalogue périodique de pièces offertes en vente par la maison C.-G. Thieme.

R. Ch.

Le 1er numéro de la 3e année du *Bullettino di numismatica italiana,* de M. A.-R. Caucich, se compose des articles suivants :

Notes sur l'atelier monétaire de Mantoue (*suite*), par M. Attilio Portioli. — Monnaies rares et inédites, par M. Caucich. — Deniers de Pavie, du xe siècle, par M. Ernesto Tambroni Armaroli. — Revue des publications nouvelles, par M. Caucich. — Une médaille commémorative (avec vignette). Cette médaille, en l'honneur du baron Raphael Abro, a été gravée par M. Adolphe Pieroni, de Lucques.

R. Ch.

Utrechtsche Gildepenningen. Notre savant confrère, M. J. Dirks, de Leeuwarden, vient de faire paraitre, sous ce titre, une petite brochure de 12 pages in-8°, avec une planche représentant sept méreaux de corporations ouvrières d'Utrecht.

R. Ch.

La nouvelle revue italienne (*Periodico di numismatica*) de M. le marquis Carlo Strozzi, de Florence, continue à paraître avec une régularité à laquelle les publications italiennes ne nous ont pas habitué. Le numéro 4 se compose de :

— Quelles sont les premières médailles faites au moyen âge? par M. Julius Friedlaender.

— Examen du mémoire de M. Promis, fils, sur l'origine du monnayage vénitien, par M. Bartolomeo Cecchetti.

— Deux lettres de M. le commandeur Michele Lopez, sur la monnaie de Crémone.

— Le musée Bottacin, annexé à la bibliothèque et au musée de Padoue, par M. Carlo Kunz.

— Sceaux italiens du musée de Parme, par M. Luigi Pigorini.

Deux planches, comme on sait les faire en Italie, c'est-à-dire, supérieurement gravées, accompagnent cette livraison.

R. Ch.

A l'époque de la mort de M. Vander Chijs, la Revue de la numismatique belge a donné une courte notice sur ce zélé directeur du cabinet numismatique de Leyde. Regrettable sous plus d'un rapport, sa perte a failli être spécialement funeste à la collection qu'il avait réunie avec tant de persévérance et d'assiduité. Les annexions sont aujourd'hui de mode, et le gouvernement s'était laissé entraîner à l'idée d'annexer le cabinet de Leyde à celui de La Haye. Un obstacle imprévu vint renverser cette combinaison. Divers legs faits au cabinet, et particulièrement celui de feu M. Pilaer, jadis consul général des Pays-Bas à Lisbonne, s'y opposaient formellement. Le projet d'annexion paraît donc abandonné, ou du moins, provisoirement ajourné, à la grande satisfaction des amateurs hollandais qui auraient vu avec peine supprimer une des collections publiques de ce genre, déjà trop rares dans les Pays-Bas. Mais, ce qui ne laisse pas que d'avoir étonné tout le monde, c'est le choix du nouveau directeur. Certes, M. Janssen, depuis longtemps conservateur de la section des antiquités, est un archéologue d'une réputation européenne que personne ne pourrait contester; est-il également numismate? Il est permis d'en douter. Comment l'Université n'a-t-elle point fait choix d'un homme qui avait fait ses preuves? Et, s'il en manquait dans le pays (ce qu'il nous serait difficile d'admettre), ne pouvait-elle pas avoir recours à l'Allemagne, ainsi qu'elle l'a fait récemment pour plusieurs professeurs de la faculté de médecine?

L'amateur qui, pour ses études, doit recourir au cabinet de Leyde, est déjà forcé, vu l'absence de catalogues descriptifs, de faire lui-même et au hasard les recherches qu'un

directeur versé dans la science lui rendrait certes moins difficiles.

V. B.

Supplément à la Numismatique lilloise (partie monétaire), par ÉDOUARD VAN HENDE. Lille, Danel, 1868, in-8°; 28 pages et 3 planches.

On voit assez rarement, en France, les auteurs d'une monographie s'astreindre à y donner des suppléments. M. Van Hende est une heureuse exception.

La *Numismatique lilloise* parut en 1858. L'année suivante, M. Van Hende y ajoutait une courte notice sur une *décoration* maçonnique *des Philalètes* de Lille, qu'il avait retrouvée. En 1863, c'étaient *cinq jetons de la chambre des comptes* qui venaient compléter cette partie de son travail. Aujourd'hui c'est le tour des monnaies, auxquelles ce supplément — qui, sans doute, ne sera pas le dernier — vient ajouter vingt-sept pièces, parmi lesquelles plusieurs pièces très-importantes.

Nous ne pouvons trop féliciter l'auteur sur sa persévérance et sur le succès avec lequel il accomplit son œuvre.

R. CH.

Programme de la seconde société Teyler, à Harlem, pour l'année 1869.

La seconde société de la fondation Teyler a décidé de

mettre au concours pour l'année 1869 une question prise dans la science numismatique; elle demande :

« Un mémoire sur les monnaies qui ont eu cours aux Pays-Bas pendant la période mérovingienne. Les concurrents prendront pour base de leur travail les découvertes de monnaies de cette époque, qui ont été faites dans les Pays-Bas. Les mémoires devront être accompagnés de bons dessins, fac-simile ou clichés des diverses monnaies et des divers types, ainsi que d'une description explicative concise.

« Dans la classification et la description, on aura à tenir compte de la distinction entre les monnaies franques, gothiques, anglo-saxonnes, etc., et on précisera cette distinction autant que possible. »

Le prix proposé pour la meilleure réponse, laquelle devra d'ailleurs donner une solution satisfaisante de la question, consiste en une médaille d'or d'une valeur intrinsèque de 400 fl[illegible]s, [illegible]uv[illegible]

Les mémoires devront être rédigés en hollandais, français, anglais ou allemand, et écrits en *caractères latins*, bien lisiblement et *d'une autre main que celle de l'auteur*. Ils devront être envoyés tout achevés avant le premier avril 1870, afin d'être jugés avant le mois de mai 1871.

Tous les mémoires adressés resteront la propriété de la société. Celle-ci insérera dans ses publications, avec ou sans traduction, la pièce couronnée, dont l'auteur renoncera au droit de publier lui-même son travail sans l'autorisation de la fondation. La Société se réserve aussi le droit de faire des pièces non couronnées tel usage qu'elle jugera convenable ; soit sans mention du nom de l'auteur, soit en

citant ce nom; dans le dernier cas, toutefois, elle n'agira *pas* sans le consentement de l'auteur. Les auteurs des mémoires non couronnés ne pourront en faire prendre des copies qu'à leurs propres frais. Les mémoires destinés au concours devront n'avoir en signature qu'une simple devise et être accompagnés d'un billet cacheté portant en suscription la même devise et indiquant à l'intérieur le nom et le domicile de l'auteur; ils seront adressés à la *Maison de fondation de feu* M. P. Teyler van der Hulst, à Harlem.

La question monétaire a été discutée dans le conseil d'État turc : on pense qu'elle sera résolue dans le sens de l'unification.

A. B.

La Bibliothèque impériale de France a acheté, au prix de 1,000 francs, à la vente Laborde, une médaille de Valens, que l'on regarde comme unique.

A. B.

M. le chevalier Baralis, directeur de la Monnaie de Naples et correspondant de la Société royale de numismatique de Belgique, vient d'être nommé commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, et officier de l'ordre de Léopold.

A. B.

Notice sur un denier carlovingien frappé au Puy et portant le nom du roi Raoul, par M. Aug. Chassaing. Le Puy, 1868, in-8°, 14 pages et 2 vignettes.

En 1866, on découvrit en Espagne un trésor de monnaies arabes, auxquelles étaient mêlées une vingtaine de pièces carlovingiennes. C'étaient des deniers de Charles le Gros (*Toulouse, Bourges, Nevers*), d'Eudes (*Limoges*), de Charles le Simple (*Melle,* deniers et oboles), de Lothaire (*Quentovic*), de Guillaume (*Brioude*), d'Orléans, de Tours, de Chinon (à la tête), et deux exemplaires d'un denier nouveau de Raoul, ayant, d'un côté, le monogramme de Radulfus, entouré de ✠ ANITO CIIVIT. Au revers, une croix pattée dans un cercle de grènetis et la légende : ✠ RADVLFVS REX.

Anito pour *Anitio* (le second I transposé se retrouve en trop dans CIVIT*as*) est l'ancien nom de la ville du Puy-en-Velay. M. Chassaing démontre, par des raisons trop longues à rapporter ici, que ce denier a été frappé par les évêques du Puy, en suite d'une concession royale, du 8 avril 924.

L'un de ces deux rares deniers est entier et d'une belle conservation ; l'autre a été coupé par l'orfèvre à qui on avait présenté le petit trésor. Cet intelligent industriel s'est attaqué, comme toujours, à la pièce la plus précieuse du dépôt.

M. Chassaing nous révèle, à l'occasion de ces deniers, un fait des plus curieux et qui mérite d'être signalé. Il s'agissait de conserver au Puy ces petits monuments précieux, surtout pour la localité. Le Musée n'avait pas de fonds

disponibles. Une souscription fut ouverte parmi les habitants, réalisée en quelques heures, et les deniers sont aujourd'hui la propriété du Musée. Il est évident que les idées positivistes et utilitaires n'ont pas encore pénétré jusqu'au Puy. Qu'on essaie, ici, de faire souscrire les bourgeois pour acheter, plus qu'au poids de l'or, de vieux deniers hors de cours et de mauvais argent, le résultat sera curieux.

R. Ch.

Notice sur une découverte de monnaies carlovingiennes, par M. Ch. Bouchet. Vendôme, 1867, in-8°, 9 pages et une planche.

Des vingt deniers d'argent qui composaient le petit dépôt découvert, en 1866, à Nourray, canton de Vendôme, deux, emportés par les ouvriers, n'ont pas été retrouvés. Les dix-huit autres, chose étonnante! sont tous, sauf un seul, des deniers au monogramme de Charles le Chauve et presque tous de villes différentes. Il y en a parmi eux de très-rares, et M. Bouchet signale comme inédit un denier portant ✠ AQVIS GRANI PAL' (le palais d'Aix-la-Chapelle). L'auteur fait remarquer que ce denier de Charles le Chauve à Aix-la-Chapelle doit avoir été battu entre le milieu de septembre 869 et les premiers jours de l'année suivante, après la mort de Lothaire II, roi de Lorraine, dont Charles envahit momentanément les États.

R. Ch.

Le *Journal de la Société d'archéologie et du Comité du Musée lorrain,* qui paraît à Nancy tous les mois, contient dans le n° 2 de cette année un mémoire, accompagné d'une planche, par M. L. Quintard, sur deux pièces relatives à la Révolution. La première, que Hennin n'a pas connue, est une médaille en l'honneur du jeune Des Isles et en mémoire de son dévouement pour empêcher la guerre civile, le 31 août 1790. L'autre un essai de monnaie de bronze par Thuillié, fondeur à Nancy. (Hennin, n° 770.)

On trouve, dans le même numéro, et également accompagné d'une planche, un compte rendu excessivement bienveillant de notre mémoire sur les monnaies de Florennes, par notre savant et indulgent confrère, M. Bretagne.

R. Ch.

La *Société française de numismatique et d'archéologie,* dont l'incessante activité semble redoubler de jour en jour, va joindre à son *Annuaire* deux publications périodiques. Les *procès-verbaux* des séances de ses neuf sections paraîtront par cahiers, deux fois par mois, et tiendront les membres étrangers au courant des travaux de la Société. Un recueil in-4°, paraissant tous les mois, renfermera les *Mémoires* plus spécialement consacrés à l'archéologie; la numismatique proprement dite continuera à faire seule les frais de l'*Annuaire.*

R. Ch.

On lit dans le numéro de janvier dernier, de la *Revue bibliographique universelle :*

« On nous assure qu'au séminaire de Châlons-sur-« Marne, *un cours de numismatique* vient d'être établi. « Une telle innovation est digne des plus grands éloges. « Aujourd'hui que l'étude des monnaies antiques et des « monnaies du moyen âge permet de faire servir la numis-« matique aux travaux historiques, nous voyons avec « grand plaisir cet enseignement s'introduire dans les sémi-« naires, et nous espérons que l'exemple donné à Châlons « trouvera des imitateurs. »

Il y a longtemps que la *Revue de la numismatique belge* a exprimé le vœu de voir introduire dans les colléges l'enseignement de la numismatique. Cet enseignement fournirait, tout à la fois, aux élèves, une distraction utile et un excellent procédé mnémotechnique pour apprendre l'histoire.

R. Ch.





Nous donnons ici l'empreinte de la nouvelle drachme grecque, frappée en suite de l'accession de la Grèce à la convention du 23 décembre 1865. Cette pièce a été faite à Paris; elle porte la marque de la monnaie de Paris et

celle de son directeur de fabrication. Les multiples et sous-multiples, ainsi que la pièce d'or de 20 drachmes, n'existent pas encore, et l'émission de la drachme s'est bornée à une somme totale d'environ 250,000 francs.

Cette nouvelle drachme, égale au franc, est un peu plus forte que la drachme antérieure, qui pesait 4 grammes 477 milligrammes d'argent à 900.

L'ancienne pièce de 5 drachmes valait fr. 4-70, la nouvelle vaudra 5 francs.

R. Ch.

Le nº XXXI de la Revue anglaise de numismatique (*The Numismatic Chronicle*) se compose des mémoires suivants :

1° Monnaies des successeurs d'Alexandre en Orient (suite), par le major-général A. Cunningham. 33 pages et une planche représentant des monogrammes.

2° Monnaies arméniennes (suite), par Edw. Thomas, Esq. 9 pages, avec vignettes dans le texte.

3° Sur quelques médailles romaines d'or, rares et inédites, par J. Evans, Esq. 13 pages et une planche.

4° Note sur deux pièces d'or de Henry III, par S.-F. Corkran, Esq. 2 pages.

5° Sur deux nouveaux deniers d'Écosse, au nom de Jacques VI et de Charles Ier, etc., par le Rév. J.-H. Pollexfen. 14 pages.

6° Publications nouvelles et mélanges. 4 pages.

R. Ch.

La Revue archéologique de Paris, envahie et accaparée par les égyptologues et leurs hiéroglyphes, s'occupe rarement de numismatique. On trouve cependant, dans un des derniers numéros, la suite et la fin d'un mémoire de M. Henri de Longpérier sur les *Insignes de la questure et les récipients monétaires*. Ce mémoire, dont il existe un tirage à part, corrigé et augmenté, présente pour les numismates un intérêt tout spécial, car c'est principalement sur des médailles que s'appuie l'auteur pour expliquer les *insignes* des questeurs et les différentes formes qu'avaient, dans l'antiquité, les meubles, coffres et bourses destinés à renfermer du numéraire. Ce sujet, qui, à première vue, semble assez ingrat, a fourni à l'auteur la matière d'une dissertation très-intéressante et formant une brochure d'environ 100 pages.

R. Ch.

M. Charles Wiener vient de terminer deux médailles parfaitement bien réussies. L'une à l'effigie du chevalier E. Pycke, gouverneur d'Anvers, l'autre en l'honneur de J.-A. Mullié, bourgmestre de Saint-Genois.

A. B.

Nous venons de recevoir de l'université de Lund, en Suède, le volume commémoratif de la célébration de son jubilé bi-séculaire, du mois de mai 1868, ainsi que la belle médaille frappée à l'occasion de ce même jubilé.

Cette pièce, de grand module, porte d'un côté la tête du roi Charles XV, avec la légende : CAROLUS XV REX SVECIAE ET NORVEGIAE. Au revers, Minerve debout pose, sur une espèce de cippe ou d'autel antique, une couronne de lauriers ; à ses pieds, la chouette ; derrière la déesse brûle une lampe sur un candélabre. La légende est : ACADEMIA CAROLINA CONCILIATRIX SACRA SAECULARIA ITERUM CELEBR · MDCCCLXVIII. A l'exergue se lit le nom de l'auteur de cette œuvre remarquable, le graveur Johan Ericsson.

R. Ch.

Les numismates belges et français apprendront avec plaisir que la *Monographie monétaire du duché de Luxembourg,* par M. De la Fontaine, attendue depuis si longtemps, ne tardera plus à paraître.

R. Ch.

M. A. Brichaut, contrôleur à la Monnaie et membre de la Société royale de numismatique, vient de recevoir de S. M. le roi de Portugal la croix de chevalier de l'ordre du Christ.

R. Ch.

Bibliographie numismatique italienne. — *Monete di Messerano e Crevacuore*, etc., par le commandeur Domenico Promis. — *Monete di Zecche Italiane inedite* (memoria seconda), par le même. — *Sull' origine della Zecca Veneta*, par Vincenzo Promis.

Le premier de ces volumes, annoncé depuis longtemps et impatiemment attendu, donne, pour la première fois, aux amis de la numismatique italienne, un ensemble complet des monnaies émises, pendant deux siècles environ, par les Fieschi et les Ferrero, à Crevacuore et à Messerano.

Onze pièces anonymes, et toutes destinées à contrefaire des espèces étrangères, révèlent dès le début la nature équivoque des premières opérations de ces ateliers.

Plus tard, sous Louis II et Pierre-Lucas II, la monnaie n'est plus anonyme, mais pour cela elle ne perd pas son caractère d'*imitation;* et l'on peut ériger en principe que née de l'irrégularité, elle s'y est maintenue jusqu'à la fin, sans prendre un seul instant un type personnel et particulier à la localité. Louis et Pierre-Lucas, auxquels on pourrait avec probabilité attribuer tout ou partie des anonymes précités, n'ont fourni à l'ouvrage de M. D. Promis que quatre pièces, deux *testons*, un *cornabó* et un *rolabasso.*

Il faut, à mon avis, rattacher à ce règne une pièce fort importante qui a échappé aux patientes recherches de l'auteur. Je veux parler d'un *écu d'or,* anonyme et inédit, qui fait partie de la riche collection du cabinet impérial de France. On y voit, d'un côté, l'aigle à deux têtes chargé en cœur d'une targe sans armoiries, avec la légende MONETA · NOVA · AVREA · MESERANI, et, au revers, la croix

fleurdelisée entourée des mots **XPS · VINCIT · XPS · REGNAT · XPS · IMPERAT.**

Cette précieuse et unique monnaie était digne de figurer en tête de la publication de M. D. Promis, mais on oublie bien vite son absence à la vue des nombreux types qui se succèdent sous les règnes suivants. La variété en est remarquable ; on le comprend d'ailleurs sans peine, puisque le graveur des coins avait mission de puiser à pleines mains dans les inventions d'autrui. Souvent banales, ces imitations se distinguent par une exécution assez généralement bonne et qui atteint même une véritable beauté, surtout sous Pierre-Lucas II. Les testons figurés à la pl. IV, aux nos 1 et 4, méritent d'attirer les regards.

M. D. Promis a négligé, sans doute avec intention, de donner quelques variantes connues surtout pour l'époque de Paul Besso Ferrero (1629 à 1667). Ces différences consistent, pour la plupart, dans le mélange des revers adaptés tantôt à une face, tantôt à une autre.

C'est au même prince qu'appartient le bel écu publié récemment dans cette Revue par notre diligent directeur R. Chalon. Une variété assez marquée, quant au type, donne avec la même légende **NON · ALIVNDE · SEDEBO.** Un simple mât de navire au lieu du navire complet.

Comme tant d'autres pays, Messerano a voulu fabriquer de ces *luigini,* si prisés en Orient depuis leur émission par la princesse Anne-Marie, à Dombes. Le buste de cette dernière s'y trouve remplacé par celui de Marie-Christine de Simiane, femme de François-Louis Ferrero ; la ressemblance est complète ; au revers se trouvent les armes de la maison de Simiane.

Je me bornerai à ces courtes citations que l'on pourrait facilement multiplier, mais ce qu'il faut mentionner surtout, c'est le soin avec lequel le savant auteur a décrit toutes les monnaies contenues dans son excellent livre. Chaque pièce porte l'indication exacte de son poids et de son titre, et plus encore le nom usuel qui lui a été donné dans le temps, soit dans les ordonnances de fabrication, soit dans les usages ordinaires de la circulation.

Les planches dessinées par l'habile Carlo Kunz, de Venise, ne laissent rien à désirer, si ce n'est peut-être l'indication du métal des diverses pièces représentées.

Un autre travail du même auteur a déjà paru depuis quelque temps, et nous sommes fort en retard à son égard. Dans un nouveau mémoire consacré à diverses monnaies inédites, non pas toutes italiennes, mais au moins fabriquées par des Italiens, M. le commandeur D. Promis révèle l'existence de vingt-deux pièces fort précieuses, pour la plupart de véritables perles numismatiques.

Le morceau le plus important de cette publication est celui qui a trait à la monnaie des Gattilusi pour Metelin. Ce sujet déjà traité dans le temps par deux célébrités, MM. le baron de Köhne et Friedländer, contient d'utiles additions et rectifications.

Il faut citer aussi l'article Tino (l'ancienne Tenos), qui contient la description d'un précieux tournois de Giorgio Ghisi, frappé pour cette localité.

Le rarissime atelier d'Incisa est représenté par une monnaie nouvelle, un *tirolino*.

M. Vincenzo Promis, digne émule de son père, vient de publier une dissertation remarquable sur les origines

de la monnaie de Venise. Le sujet n'est pas nouveau, mais l'auteur a su lui donner un vif intérêt par la manière dont il est traité. Passant en revue toutes les théories qui se sont succédées, M. V. Promis les discute une à une avec la solidité d'un savant profondément versé dans la connaissance des chartes. On lira avec fruit ce travail bref et consciencieux, dans lequel l'auteur se revèle avec un véritable talent, et qui, je l'espère, n'est que le prélude de publications plus considérables sur la monnaie vénitienne.

A. M. F.

Le gouvernement de la république de Saint-Marin vient de demander son admission à la convention monétaire internationale de 1865, entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse. Le gouvernement français s'est prononcé contre cette admission, parce qu'il croit que la demande n'a été faite que dans l'intention de pouvoir faire frapper la petite monnaie en argent selon les stipulations de cette convention.

La France propose donc aux puissances signataires du traité d'inviter la république de Saint-Marin à conclure à ce sujet un traité spécial avec l'Italie. Le gouvernement suisse, de son côté, a été d'avis de rejeter la demande d'admission de la république, mais en même temps elle refuse l'autorisation demandée pour la conclusion du traité spécial entre le royaume d'Italie et la république, tant que l'Italie n'aura pas retiré les billets de banque d'un et de deux francs émis par elle en concurrence avec la monnaie d'argent.

(*Écho du Parlement,* du 25 mars 1869.)

Bijdragen tot de numismatiek van Gelderland, 2e stuk. (Berg — s'Heerenberg — Batenburg — Baar); door De Voogt. Arnhem. — Is. An. Nijhoff en zoon. — 1869, in-4°.

Cette nouvelle publication d'un numismate distingué de la Hollande, M. De Voogt, vient enrichir d'un nombre considérable de monnaies inconnues les séries déjà si importantes des comtes de s'Heerenberg et des seigneurs de Batemburg. En publiant, il y a quelques années, notre histoire de la souveraineté de s'Heerenberg, nous étions parvenu à réunir sur nos planches cent sept pièces de types différents. M. De Voogt a pu ajouter à ces monnaies *dix-huit* pièces nouvelles, dont cinq, il est vrai, d'après des placards des États-Généraux des Provinces-Unies, que nous n'avions pas consultés.

Parmi les treize numéros décrits et figurés d'après les exemplaires mêmes, nous remarquons un florin d'or et deux ducats. Ce florin d'or (le n° 2 de la planche I) est une monnaie du plus haut intérêt. On en a trouvé dans ces derniers temps deux exemplaires légèrement variés, dont l'un appartient à M. De Voogt, et dont l'autre fait partie de la collection de M. le comte F. de Breda, à Paris. Voici la description de cette pièce :

KARO · ROMANO — R — UM · IMPERAT. Saint Jean debout tenant l'agneau.

Rev. MONETA · NOVA · AUREA · MONTENS. Croix fleurdelisée, dans les bras de laquelle sont placés les écus de Berg, Culembourg, Meurs-Sarwerden et Egmond.

C'est une imitation fidèle des florins d'or de Brandebourg, dont le suivant (que nous croyons inédit, à cause de la date) est, pensons-nous, l'un des plus anciens.

FRIDRICI · D · G · — MARCH · BRAN · Saint Jean debout tenant l'agneau ; entre les pieds du saint, une tête de chien.

Rev. MONE · NOVA · SWOBACH · 1ᴧ99. Croix fleurdelisée, dans les bras de laquelle sont placés quatre écussons.

Quoiqu'imitée du florin brandebourgeois, la pièce de s'Heerenberg est un peu plus récente. Le nom de l'empereur Charles (qui ne peut être autre que Charles-Quint) la place nécessairement après l'avénement de ce prince au trône d'Allemagne, c'est-à-dire au plus tôt à 1519 (1).

Il faut donc nécessairement l'attribuer à Oswald II, qui fut comte de s' Heerenberg de 1511 à 1546. C'est ce qui concorde du reste parfaitement avec le texte d'une ordonnance de l'empereur Ferdinand, datée de Vienne, le 1er avril 1552, et rapportée par M. De Voogt, où il est dit :

« *Grave van Berge,* auff de ain seytten Sanct Johans, auf die andern seytten ein creutz dairin des graven wappen, so graf Oswaldt von Bergen geschlagen, und sehen der Brandenburgescher goldgulden vast gleich, und nach derselben abcontrafeit. — 55 kreutzer. »

Le nom de l'empereur d'Allemagne, qui figure sur cette

(1) Charles-Quint fut élu empereur à Francfort le 28 juin 1519, et couronné à Aix-la-Chapelle le 21 octobre de la même année.

curieuse monnaie, prouve une fois de plus que les comtes de s' Heerenberg prétendaient relever directement de l'Empire. Le monnayage de ce florin d'or était un véritable défi lancé au duc de Gueldre, Charles d'Egmont; et l'histoire est là pour prouver que ce prince dut permettre au comte de s' Heerenberg ce qu'il ne savait empêcher.

Les trois ducats signalés par M. De Voogt présentent le type hongrois; les deux premiers (pl. I, n° 8 et pl. III, n° 3) sont du comte Guillaume IV (1546-1586); le troisième, quoiqu'anonyme (pl. III, n° 4), est indubitablement de son frère Frédéric.

Parmi les pièces d'argent, nous remarquons un écu carré (*klippenthaler*) et deux autres écus de Guillaume IV, un demi-écu au type de saint Pancrace; un écu de Fréderic au type, si commun pour Guillaume, du buste de saint Oswald, enfin un quart d'écu de l'époque du comte Henri de Berg.

Pour Batenburg, M. De Voogt figure sur ses planches *dix-neuf* pièces nouvelles, dont quatre d'après des anciens tarifs, les autres d'après la monnaie même. Parmi celles-ci, nous remarquons deux crusades d'or et un ducat, que ni Vander Chijs, ni Verkade, n'avaient connus en nature, deux klippenthalers, deux écus et un demi-écu, le piedfort en argent d'un liard, etc., etc.

Enfin, et ce n'est pas la partie la moins intéressante du travail de M. De Voogt, le zélé numismate consacre un chapitre à réclamer pour les seigneurs de Baar (en Gueldre) ces écus au buste de saint Ludger, qui étaient restés jusqu'ici une énigme. Les légendes *denarius novus dom. in. b.*; — et : *moneta nova · argentea · i · b · ba,* s'ex-

pliquent par : *dominus in Baar; in baronatu Baarensi.* La baronnie (banheerlijkheid) de Baar et Lathem fut vendue en 1562 par Lamoral, comte d'Egmont, à Thierry de Bronkhorst, de la maison de Batenburg. C'est probablement à ce dernier qu'il faut attribuer ces écus, qu'on était unanime à classer aux Pays-Bas, mais dont personne, avant M. De Voogt, n'avait pu indiquer la véritable origine.

A côté des pièces figurées sur les planches, le travail de M. De Voogt comprend encore la description de nombreuses petites variétés; celles-ci n'ont certainement qu'un intérêt secondaire, mais cependant on fait bien de ne pas les négliger.

Nous approuvons complétement l'idée de M. De Voogt de changer le format de ses publications; comme elles sont des appendices aux ouvrages de Vander Chijs et de Verkade, tout engage l'auteur à adopter également l'*in-quarto.*

C. A. S.

Une nouvelle édition a paru, en 1868, du règlement et des statuts de la Société numismatique de Rhode Island (États-Unis). Elle forme une petite brochure de dix pages. Les statuts comprennent dix-huit articles et le règlement quatre.

R. Ch.

Blätter für Münzfreunde. Beilage zum numismatischen Verkehr. N° 18.

Ce recueil trimestriel, qui accompagne les catalogues de médailles à prix fixés de la maison C. G. Thieme de Leipzig, est dirigé par M. le Dr Gersdorff. Il semble avoir principalement pour but de faire connaître les publications récentes, qui paraissent dans les différents pays, sur la numismatique. M. Gersdorff ne manque jamais de donner *in extenso* l'indication des articles que contient la Revue belge. Nous trouvons ici l'occasion de le remercier de son obligeance.

Une planche accompagne chaque numéro. Cette fois-ci, la planche est photographiée; elle représente, entre autres pièces, deux grandes médailles de bronze faites à l'occasion du jubilé du roi de Suède, Charles XIV. Le procédé photographique est, sans contredit, le plus rigoureusement exact, mais il se prête peu à la reproduction des médailles modernes de bronze. Pour obtenir un résultat satisfaisant, il faudrait, avant de présenter la pièce à l'objectif, l'enduire d'une couche très-légère de blanc mat. On aurait ainsi les demi-teintes, on éviterait les points brillants que donne le poli du bronze et qui contrastent trop durement avec le fond noir de la pièce.

R. Ch.

La *Gazzetta di Venezia,* du 26 mars dernier, parle d'un *dirhem* abbasside, trouvé récemment à Venise dans le sol de la place Saint-Marc. La découverte de monnaies arabes ne doit pas être rare, croyons-nous, dans une ville qui a

eu tant de rapports de commerce avec les États musulmans de l'Égypte et de la Syrie.

R. Ch.

Bullettino di numismatica italiana. Anno III, num. 2, 8 pages in-4° et une planche.

On sait que ce recueil paraît tous les deux mois, à Florence, sous la direction de M. A. R. Caucich. Le numéro que nous annonçons, et qui est celui des mois de janvier et février derniers, se compose des articles suivants :

1° *Suite du mémoire de* M. Attilio Portioli *sur la monnaie de Mantoue*. Le paragraphe IX, qui occupe dix colonnes du journal, traite des monnaies municipales. Ce travail sera continué.

2° *Musées de l'Italie, chapitre IX*. Lettre adressée à M. Caucich par le marquis Catiglioni de Botontano, donnant un aperçu des différentes séries qui composent son cabinet numismatique.

3° *Deux monnaies pontificales inédites*. Ces deux pièces sont : une monnaie de la Marche d'Ancône, au nom de Paul II, et un *mezzo grosso* de Ferrare, au nom de Grégoire XV.

4° *Monnaies inédites ou rectifiées*. Il s'agit ici de l'écu de *Masserano*, déjà publié dans le n° 1 de l'année précédente, et dont M. Caucich rectifie la lecture ; puis d'une monnaie d'or de Nice, de l'année 1564, frappée pour le duc de Savoie Emmanuel-Philibert.

R. Ch.

Le *Numismatischer Anzeiger* (1), de M. le Dr Grote de Hanovre, parmi les renseignements nombreux qu'il renferme, donne une indication qui sera bien utile aux amateurs. C'est la liste, par ville ou localité, des personnes qui collectionnent des médailles ou des sceaux, et la désignation des suites qu'ils recherchent plus spécialement.

R. Ch.

S. Ex. M. le chevalier de Britto, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur du Brésil, a visité, ces jours derniers, l'hôtel des Monnaies de Bruxelles, où l'on fabrique, en ce moment, les nouvelles pièces de bronze à l'effigie de don Pedro II. A l'occasion de cette visite, qui n'avait été annoncée que la veille, on a frappé, en présence de M. de Britto, une médaille qui lui a été offerte. Cette médaille dont il n'existe qu'un très-petit nombre d'exemplaires porte, d'un côté, la tête de S. M. Léopold II, et, de l'autre, dans un cartouche orné, l'inscription suivante :

26 MARS 1869
LE CHEVr DE BRITTO
MINISTRE DU BRÉSIL
VISITE
LA MONNAIE
DE
BRUXELLES.

R. Ch.

(1) Il ne faut pas confondre cette publication périodique avec le catalogue de Wesener à Berlin, qui porte le même titre.

NÉCROLOGIE.

Le grand amateur de jetons, M. Joseph-Lambert-Alfred d'Affry de la Monnoye est mort à Passy, le 30 septembre dernier. M. d'Affry était né à Liége (sans doute de parents français), le 25 juin 1811. Membre titulaire de la Société des antiquaires de France, chevalier de la Légion d'Honneur, notre demi-compatriote avait exercé les fonctions importantes de directeur des perceptions municipales de la ville de Paris. La Revue française lui doit plusieurs articles. Son immense collection de jetons a été léguée par lui au Musée de Cluny, à charge de porter son nom et de n'être jamais confondue avec aucune autre.

R. Ch.

M. Jean-Daniel Landré, d'Amsterdam, associé à notre Compagnie depuis 1859, est décédé le 23 janvier dernier, à l'âge de soixante-dix ans, à la suite d'une longue maladie.

R. Ch.

SOCIÉTE ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 11 janvier 1869.

Sur la proposition du président, le titre d'*associé étranger* est conféré à M. Teixeira de Aragão, conservateur du cabinet des médailles de S. M. le roi de Portugal, à Lisbonne.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Joseph Neumann, de Prague, auteur du nouveau *Kupfercabinet* ([1]), par laquelle ce savant confrère fait appel aux membres de la Société et les prie de bien vouloir lui communiquer la description des « jetons et méreaux de toute espèce, concernant les Pays-Bas (Belgique et Hollande), qu'ils considèrent comme inédits, depuis les plus anciens jusqu'à ceux d'aujourd'hui. » La coopération du plus grand nombre possible de possesseurs de collections est indispensable pour réaliser l'œuvre immense qu'a entreprise M. Neumann, et il est à espérer que les amateurs de Belgique le seconderont comme l'ont fait ceux d'autres pays.

([1]) *Beschreibung der bekanntesten Kupfermünzen*, in-8° (six volumes déjà publiés).

Le président communique ensuite à la Compagnie la résolution qu'a prise M. Durand de Lancy de se séparer de la collection, unique au monde, qu'il a formée, de médailles concernant les *numismates, les graveurs, les ateliers monétaires, les administrations des monnaies,* etc.

Mais avant de laisser disperser ce magnifique ensemble, M. Durand en a rédigé et écrit de sa main un catalogue très-détaillé, dont il fait hommage à la Société royale de numismatique, pour être déposé et conservé dans ses archives. Des remercîments seront adressés à M. Durand.

En examinant ce catalogue, on ne peut s'empêcher de témoigner le regret, que doivent éprouver tous les amateurs, de voir se disperser une semblable collection, et d'exprimer le désir qu'elle soit acquise en bloc par un gouvernement ou un établissement public. Cette acquisition serait d'autant plus facile que M. Durand ne demande de toutes ses suites réunies, comprenant 1,498 médailles, et de sa bibliothèque numismatique, composée de 1,194 numéros, qu'un prix excessivement minime, à la condition, toutefois, qu'elles seront conservées entières et sans dispersion.

Le Secrétaire,
CAM. PICQUÉ.

Le Président,
R. CHALON.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1869.

Messager des sciences historiques, etc. Année 1868, 4e livraison.

Memorial numismático español, etc., t. II, 1868. Barcelone.

Revue numismatique française. Nouvelle série, t. XIII. Année 1868, no 5, septembre-octobre.

Le Cabinet historique, 14e année, 10e et 11e livraisons, 1868, octobre-novembre.

Supplément à la numismatique lilloise, par Ed. Van Hende, 1868.

Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 35e année, 1869.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, etc., de Belgique, 37e année, 2e série, t. XXVI, no 12, 1868; 38e année, 2e série, t. XXVII, nos 1 et 2, 1869.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. V, 1868, 4e livraison; t. VI, 1869, 1re livraison.

Notice sur un denier carlovingien, frappé au Puy et portant le nom du roi Raoul, par M. Aug. Chassaing, archiviste-paléographe, etc., 1868. Don de l'auteur.

Revue bibliographique universelle, 1re année, t. II, 3e livraison, décembre 1868; 2e année, 1re, 2e et 3e livraisons, janvier, février, mars, 1869, Paris.

Lunds universitets andra secularfest. Mai 1868. Lund.

Notes on Illion, numismatic and historical. London, 1868. Hommage de l'auteur.

Bijdragen tot de numismatiek van Gelderland, 2e stuk. (Berg — s'Heerenberg — Batenburg — Baar); door W.-J. De Voogt, 1869. Don de l'auteur.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 30e année, 6e série, t. V, 1re livraison, 1869.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. IX, 1re livraison, 1868.



CABINET NUMISMATIQUE.

DON DE L'UNIVERSITÉ DE LUND.

La médaille commémorative du jubilé bi-séculaire de l'université de Lund. (Bronze.)

Bruxelles, le 1er avril 1869.

Le Bibliothécaire,
GUIOTH.

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

QUINZIÈME ARTICLE.

NANCY.

Monnaie de nécessité frappée au nom de Charles IV, pendant l'occupation française de cette ville, en 1633 (1)?

d. 1. . . . . ? — MONETA · NOVA · NANC · Les écussons accostés de Lorraine et de Bar, surmontés d'une couronne. Au-dessous, la lettre G.

Rev. — MONETA · NOVA · NANCEI · CVS · Alérion couronné.

Billon. Catalogue Wellenheim, n° 1548.
De Saulcy, pl. XXVI, n° 12.

NANTES.

Monnaie de nécessité frappée lors de l'investissement de cette ville par les Vendéens, en 1793?

d. 1. 25 *sols*. — Dans le champ, sous un bonnet de la liberté, la valeur 25.

Cuivre. — Uniface.
Catalogue Van Bockel, n° 2535.
Cabinet de M. T. Codevelle, à Paris.

(1) D'après Wellenheim, cette pièce fut frappée pendant l'occupation française de Nancy, en 1633; mais d'après DE SAULCY (*Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*), elle serait un *lapsus monetarii* comme on en rencontre sous les règnes précédents.

NAPLES.

Monnaies de nécessité frappées par la ville, au nom de Henri de Lorraine, duc de Guise, lors de la révolution de 1648.

* 1. 15 *grains.* — HENR · DE · LOREN · DVX · REIP · NEAP · Écusson orné et couronné, renfermant dans une bande horizontale les lettres S P Q N.

Rev. — S · I · REGE · ET · PROT · NOS · 1648 · Saint Janvier à mi-corps, de face, mitré et nimbé, sortant des nuages; il tient la crosse de la main gauche et bénit de la droite. Dans le champ, les lettres : N — $\frac{\text{GAC}}{\text{S}}$.

Arg. Duby, pl. XXIV, nº 5.

* 2. 3 *tornesis.* — HEN · DE · LOR · DVX · REI · N · Écusson couronné, renfermant dans une bande horizontale les lettres : S P Q N.

Rev. — PAX · ET · VBERTAS · 1648. Dans le champ, une gerbe d'épis et de fleurs. Au-dessus, les lettres $\frac{\text{GA}}{\text{C}}$. En bas, une étoile.

Cuivre. — Irrégulière.

Duby, pl. XXIV, nº 6.

d. 3. 2 *tornesis.* — Semblable au nº 2, mais avec une légère différence dans la forme de l'écusson et REIP.

Rev. — HINC · LIBERTAS · 1648 · Dans le

champ, une corbeille remplie de fruits et d'épis. En bas, sur le côté, les lettres GA / C.

Cuivre. Duby, pl. XXIV, nº 7.

* 4. 1 *tornesi.* — Semblable au nº 2.

Rev. — LETIFICAT · 1648 · Dans le champ, une grappe de raisins. En bas, à gauche, les lettres GA / C; à droite, une croix (+).

Cuivre. Duby, pl. XXIV, nº 8.

NEWARK.

Assiégée par les parlementaires, en 1645 et 1646.

* 1. *Demi-couronne.* — Dans le champ, entouré d'un grènetis, une grande couronne royale, accostée des lettres : C—R. Au-dessous, la valeur : XXX.

Rev. — Dans le champ, entouré d'un grènetis, on lit : OBS : — NEWARK — 1646.

Arg. — Losange.

Ruding, pl. XXVIII, nº 7.
Duby, pl. XV, nº 8.

* 2. *Shilling.* — Semblable au nº 1, mais avec valeur : XII.

Rev. — Semblable au nº 1.

Arg. — Losange.

Ruding, pl. XXVIII, nº 8.
Duby, pl. XV, nº 7.

* 2². *Shilling.* — Semblable au n° 2.

Rev. — Semblable au n° 1, mais avec NEWARKE — 1645.

Arg. — Losange.

d. 3. 9 *sols.* — Semblable au n° 1, mais avec la valeur : IX.

Rev. — Semblable au n° 1. La pièce est timbrée d'un grand écusson aux armes d'Angleterre.

Arg. — Losange.

Ruding, pl. XXVIII, n° 9.
Duby, pl. XV, n° 9.

d. 4. 6 *sols.* — Semblable au n° 1, mais avec la valeur : VI.

Rev. — Semblable au n° 1.

Arg. — Losange.

Ruding, pl. XXVIII, n° 10.
Duby, pl. XV, n° 10.

NICE.

Assiégée par les Turcs et les Français, en 1543.

d. 1. . . . . . .? — ✠ KROLVS · SECVNDVS · DVX · SABAVDI. Écusson couronné aux armes de Savoie.

Rev. — Dans le champ, on lit : — NIC · A · TURC — ET · GAL · OBS — 1543.

Or. Duby, pl. XXI, n° 3.

d. 2. ......? — Dans le champ, on lit : — * — KROLVS · I·I · — D · SABAVDI. — * —
Rev. — Semblable au n° 1.

Arg. *Mémoires de l'Académie des sciences de Turin*, t. XXIX.

NOVARE.

Assiégée par les armées de la ligue vénitienne, papale et milanaise, en 1495 [1].

d. 1. ......? — ⚜ LVDOVICVS · DVX · AVR · MLI · AC · AST · D · Porc-épic tourné à gauche, tenant une barre de fer entre les dents.

Rev. — + SANCTVS — GAVDECIVS · P N — Dans le champ, buste de face du saint, mitré et nimbé.

A l'exergue, on lit : NOV · OBS.

Cuivre.

d. 2. ......? — ⚜ DX ARE ISIS M ET. Dans le champ, une L gothique.

Rev. — + N VAR IN OB NE. Dans le champ, une croix anglée.

Cuivre.

d. 3. *Teston.* — ⚜ LVDOVIC DVX AVR MED AC ASTD. Le buste du duc, à gauche, coiffé d'un bonnet.

[1] Extrait de l'article de M. Carlo Morbio, dans la *Rivista della numismatica*, publiée à Asti.

Rev. — ⚜ NOVARIA OBSESSA ANNO 1495.
Écusson aux armes de France et de Milan.

Cuivre.

NUREMBERG.

Monnaies de nécessité frappées par la ville, en 1600, 1607 et 1613?

* 1. ......? — Dans le champ, entouré d'un grènetis, les écus accostés de l'Empire et de Nuremberg. Au-dessus, la date : 1600. Au-dessous, la lettre N.
Rev. — Semblable à la face.

Arg. — Carrée.

* 2. ......? — Semblable au nº 1, mais avec la date : 1607.
Rev. — Semblable à la face.

Arg. — Carrée.

3. ......? — La forteresse de Nuremberg, entourée de trois écussons.
Rev. — Dans un cercle, la date : MDCXIII.

Arg. — Triangulaire.
Catalogue Van Bockel, nº 2252.

Guerre de Trente-Ans, 1618-1648.

* 4. *Ducat.* — Dans le champ, entouré d'un ornement, on lit : — NVMVS — AVREVS — PRO AERA-RIO — REIPVBL : — NORIBERG : Au-dessous, un monogramme composé des lettres L·V·O·

Rev. — ANNO DOMINI — MDCXXI — Trois écussons ornés, placés 1-2, séparés par des palmes et des branches de feuillage. Au-dessous, le même monogramme que sur la face.

Or.

NUYS.

Assiégée par le duc de Parme, en 1586.

d. 1. 20 *kreutzer.* — Dans un cercle, écusson aux armes du palatinat, de Cologne et de Bade ; au-dessus, la date : ·86· (1586). En haut, une estampille renfermant la valeur : 20. En bas, une seconde estampille renfermant les lettres F H — C. (*Frédéric-Herman Cloeth*).

Étain. — Uniface, carrée.

Duby, pl. X, n° 1.

2. 10 *kreutzer.* — Semblable au n° 1, mais plus petite et avec le nombre 10 au-dessus de l'écusson.

Étain. — Uniface, carrée.

F. Van Merle [1], p. 287.

d. 3. 6 *kreutzer.* — Semblable au n° 1, mais plus petite et avec le chiffre 6 au-dessus de l'écusson.

Étain. — Uniface, carrée.

Zeitschrift für kunst wissenschaft und geschichte des krieges, de 1846, pl. I, n° 5.

[1] *Beschreibung der köllnischen Münzsamlung des Domherrn und kurfürstlich-weltlichen Hofgericht Praesidenten von Merle*, par F. Wallraf, prof. in Köln, 1792.

OLOT.

Monnaies de nécessité frappées par la ville pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 1. 5 *réaux*. — PHILIPVS · D — G · — HISPANAR · Écu couronné de Catalogne, posé sur la croix de sainte Eulalie, et accosté de la valeur : V—R.

Rev. — · · · · — ERIT · — OL · · — 1641. Croix barcelonaise, coupant la légende et cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Arg. — Irrégulière.

Cabinet de M. Vidal Ramon, à Barcelone.

d. 1². 5 *réaux*. — Semblable au n° 1.

Rev. — VNIV — ERIT · — OLO · — · · · ·. Croix barcelonaise, coupant la légende et cantonnée aux 1er et 4e de trois besants, aux 2e et 3e d'un annelet.

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

d. 1³. 5 *réaux*. — Semblable au n° 1.

Rev. — · · · · — · · · · — OLOT — · · · · . Semblable au n° 1².

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

d. 2. 5 *sols*. — PHILIPS D — G — HI · · · · A · : Écu couronné de Catalogne, posé sur la croix de sainte Eulalie, et accosté de la valeur : V—S.

Rev. — VNIV — ·TAS — OLO — T 1641. Croix barcelonaise, coupant la légende et cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

OPSOLO.

Voy. Danemark, monnaies frappées par Christian II, p. 110.

ORAN.

Assiégée par les Maures, en 1733.

1. 8 *réaux.* — . . . . ANIARVM · · · · Dans un cercle perlé, un écusson couronné aux armes de Castille et de Léon, avec une grenade au bas de l'écu ; des deux côtés, à droite, un T sous un O, à gauche la valeur VIII (couchée).

Rev. — Dans un cercle perlé, le nom de la ville O — R — A — N placé en croix, et une petite croix au centre de la pièce.

Cuivre. — Irrégulière.

Numismatische Zeitung de 1849, p. 156, n° 208.

d. 2. 4 *réaux.* — Semblable au n° 1, avec cette différence qu'il n'y a pas de trace de légende et que la valeur est IIII (couchée).

Rev. — Semblable au n° 1.

Cuivre. Duby, pl. XXVII, n° 7.

OSNABRUCK.

Assiégée par les Suédois, en 1633.

* 1. *Thaler.* — Dans le champ, entouré d'une guirlande de feuillage, saint Pierre, de face, la triple couronne en tête, tenant une clef dans la main droite et un livre dans la gauche. Devant lui, un écusson aux armes d'Osnabruck et du Palatinat. Des deux côtés, la date 16-33.

Arg. — Uniface, carrée, irrégulière.

Duby, pl. XII, n° 4.

2. *Demi-thaler?*

d. 3. 12 *heller.* — Dans le champ, un monogramme composé des lettres FW · E (*François, Wilhelmus, c^te de Wurtemberg, évêque d'Osnabruck*), surmonté d'une couronne et entouré d'ornements.

Rev. — Dans le champ, en haut, les armes de la ville accostées de la date : 16-33. Au-dessous, la valeur : X · I · I ·. Le tout entouré d'ornements.

Arg. Grote, pl. XXVI, n° 395.

d. 4. 3 *silbergros.* — Semblable au n° 3, mais d'un module plus grand.

Rev. — Semblable au n° 3, mais avec la valeur : I · I · I S.

Cuivre. Cabinet de M. le comte de Robiano.

d. 5. . . . . . . ? — Dans le champ, les armes de la ville; au-dessus, un W.

Cuivre. — Uniface, rectangulaire.

H. Grote (¹), pl. VI, nº 116.

OUDEWATER.

Assiégée par les Espagnols, en 1575.

* 1. 40 *sols.* — Dans le champ, les armes de la ville, entourées de cinq estampilles, savoir : trois avec les mots, GODT — MET — ONS. La quatrième porte la date 1575, et la cinquième, la valeur : 40.

Cuivre. — Uniface.

Van Loon, t. I, p. 204, nº 1.

* 2. 20 *sols.* — Semblable au nº 1, mais d'un module plus petit, et avec la valeur : 20.

Étain. — Uniface.

Van Loon, t. I, p. 204, nº 2.
Duby, pl. V, nº 1.

* 3. 10 *sols.* — Semblable au nº 1, mais d'un module plus petit, les estampilles placées différemment et avec la valeur : 10.

Étain. — Uniface.

(¹) *Münzstudien*, 1855.

PALMA-NOVA.

Assiégée par les alliés, en 1814.

* 1. 50 *centimes.* — NAPOLEONE IMP^{R} E RE. Dans le champ, — CENT^{I} — 50. Le bord de la pièce est orné d'une guirlande de tulipes.

Rev. — MON^{TA} D'ASSE^{O} PALMA. Dans le champ, la couronne de fer. Au-dessous, la date : 1814. Le bord de la pièce a un grènetis.

Cuivre. Millin et Millingen, pl. LXXIII, n° 492.

d. 2. 25 *centimes.* — NAPOLEONE IMP^{R} E RE. Dans le champ, CENT^{I} — · — 25.

Rev. — MON^{TA} D'ASSE^{O} PALMA · 1814. Dans le champ, la couronne de fer.

Cuivre. Carlo Kunz [1], pl. I, n° 12.

PARIS.

Monnaies particulières qui eurent un cours facultatif et volontaire, depuis le 31 décembre 1791, jusqu'au 3 septembre 1792.

* 1. 5 *sols.* — VIVRE LIBRE — OU MOURIR. La France assise sur un piédestal, ayant près d'elle l'écu de France et un autel orné du médaillon de Louis XVI, présente aux fédérés la table de la constitution, sur laquelle on lit : CONSTI — TUTION — DES — FRAN — ÇAIS. Les fédérés étendent

[1] *Miscellanea numismatica.*

le bras pour prêter le serment; sur l'un des drapeaux qu'ils tiennent, on lit : VIVRE LIBRE OU MOURIR. Au haut de l'ovale qui entoure la composition, il y a : PACTE FEDERATIF. Près de l'autel, des rouleaux et des papiers déchirés, sur lesquels on lit : DIME — PRIV ; sur la base du piédestal où est assise la France, on lit : DUPRÉ · F ·

Exergue : XIIII JUILLET — MDCCXC.

Rev. — MONNERON FRERES NEGOCIANS A PARIS. En bas : 1791. Dans le champ : MEDAILLE — DE CONFIANCE — DE CINQ — SOLS — A ECHANGER CONTRE — DES ASSIGNATS DE — 50L ET AU DESSUS — L'AN III DE LA LIBERTE.

Sur la tranche : DEPARTEMENTS · DE · PARIS · DE · RHONE · DE · LOIRE · ET · DU · GARD.

Cuivre. Hennin, pl. XXXII, n° 340.

d. 1². 5 *sols.* — Semblable au n° 1, sauf que les mots de la légende sont placés différemment.

Cuivre. Hennin, pl. XXXII, n° 341.

* 1³. 5 *sols.* — Semblable au n° 1, mais à l'exergue : 14 JUILLET — 1790.

Rev. — MONNERON FRERES NEGOCIANS A PARIS. En bas : 1792. Dans le champ : MEDAILLE — DE CONFIANCE — DE CINQ · SOLS — REMBOURSABLE — EN ASSIGNATS — DE 50₶ ET AU DESSUS — L'AN III DE LA — LIBERTE.

Sur la tranche : DEPARTEMENS DE PARIS · RHONE ET LOIRE · DU GARD &C.

Cuivre. Hennin, pl. XLII, n° 430.

* 1⁴. 5 *sols.* — Semblable au n° 1³.

Rev. — Semblable au n° 1³, mais : L'AN IV DE LA — LIBERTÉ.

Tranche. Semblable au n° 1³.

Cuivre. Hennin, pl. XLII, n° 431.

* 1⁵. 5 *sols.* — Semblable au n° 1³.

Rev. — REVOLUTION — FRANÇAISE. En bas : 1792. Dans le champ : MEDAILLE QUI SE — VEND 5 — SOLS A — PARIS CHEZ MONNERON PATENTÉ.

Exergue : L'AN IV DE LA — LIBERTE.

Sur la tranche : BON POUR · LES · 83 · DEPARTEMENS.

Cuivre. Hennin, pl. XLII, n° 432.

d. 1⁶. 5 *sols.* — Semblable au n° 1³.

Rev. — REVOLUTION FRANÇAISE. En bas : 1792. Dans le champ : MEDAILLE — QUI SE VEND — CINQ — SOLS — A PARIS CHEZ — MONNERON — (PATENTÉ).

Sur la tranche : LA CONFIANCE · AUGMENTE LA VALEUR.

Cuivre. Hennin, pl. XLII, n° 433.

* 1⁷. 5 *sols.* — LES FRANÇAIS UNIS SONT INVINCIBLES. Hercule, ayant près de lui sa massue et la peau du lion, fait d'inutiles efforts pour rompre un faisceau. A droite, la mer et des vaisseaux.

Exergue : L'AN IV DE LA — LIBERTE.

Rev. — REVOLUTION FRANÇAISE. En bas : 1792. Dans le champ : MEDAILLE — QUI SE VEND — CINQ — SOLS — A PARIS CHEZ — MONNERON — (PATENTÉ).

Tranche : Semblable au nº 1[6].

Cuivre. Hennin, pl. XLII, nº 434.

d. 1[8]. 5 *sols*. — Semblable au nº 1[7], d'un autre coin, avec de très-légers changements.

Rev. — Semblable au nº 1[7], d'un autre coin, avec de très-légers changements ; le plus remarquable, c'est qu'il n'y a pas de cédille sous le C du mot FRANCAIS.

Tranche : Semblable au nº 1[6].

Cuivre. Hennin, pl. XLII, nº 435.

d. 1[9]. 5 *sols*. — ·V· GIVRY PASSAGE DU PERON Nº 93. Dans un cercle formé par un grènetis, on voit une fleur de lis.

Rev. Dans le champ : * 5 SOLS — A ECHANGER — CONTRE DES — ASSIGNATS — ····· .

Cuivre. Hennin, pl. XXXII, nº 347.

* 2. 2 *sols*. — LIBERTE SOUS LA LOI. La Liberté assise, à gauche, tenant la pique surmontée du bonnet. Elle est appuyée sur la table de la déclaration des droits de l'homme; on y lit : DROITS — DE — L'HOMME — ARTIC — V —. Derrière, on voit une colonne sur laquelle est le coq. Au-dessus, le soleil rayonnant.

Exergue : L'AN III DE LA — LIBERTE.

Rev. — MONNERON FRERES NEGOCIANS A PARIS. Dans le champ : MEDAILLE — DE CONFIANCE — DE DEUX SOLS A — ECHANGER CONTRE — DES ASSIGNATS DE — 50L ET AU DESSUS — 1791 —

Sur la tranche : BON POUR BORD MARSEIL · LYON · ROUEN · NANT · ET · STRASB.

Cuivre. Hennin, pl. XXXII, n° 342.

d. 2^2. 2 *sols.* — Semblable au n° 2, mais d'un autre coin, avec quelques différences, surtout dans le soleil et le coq.

Rev. — Semblable au n° 2, d'un autre coin, et avec de légers changements. Il se trouve un point après les mots ASSIGNATS DE 50L. Ce point ne se trouve pas dans l'autre pièce.

Tranche : Semblable au n° 2, sauf qu'il se trouve deux points après le mot ROUEN :

Cuivre. Hennin, pl. XXXII, n° 343.

d. 2^3. 2 *sols.* — Semblable au n° 2, d'un autre coin, avec quelques différences, surtout dans le coq et le soleil. On lit sur la table : DROITS — DE — L'HOMM — ARTIC — V, et au-dessous, quatre lignes de caractères légèrement indiqués. Sur la base de la colonne à droite, on voit les deux lettres : M · R · La figure est d'un relief plus élevé que dans les deux coins précédents.

Rev. — Semblable au n° 2.

Tranche : BON POUR PARIS BORDEAVX MARSEIL LYON NANT · STRASB.

Cuivre. Hennin, pl. XXXII, n° 344.

* 2^4. 2 *sols.* — Semblable au n° 2.

Exergue : L'AN IV · DE LA — LIBERTÉ.

Rev. — REVOLUTION FRANÇAISE. En bas : 1792. Dans le champ : MEDAILLE — QUI SE VEND — DEUX — SOLS — A PARIS CHEZ — MONNERON — (PATENTÉ).

Sur la tranche : LA CONFIANCE · AUGMENTE · LA · VALEUR.

Cuivre. Hennin, pl. XLII, n° 436.

d. 2^5. 2 *sols.* — Semblable au n° 2^4, d'un autre coin ; les caractères ont très-peu de corps.

Rev. — Semblable au n° 2^4, d'un autre coin ; les caractères ont très-peu de corps.

Cuivre. Hennin, pl. XLII, n° 437.

* 2^6. 2 *sols.* — Semblable au n° 2^4.

Rev. — Semblable au n° 2^4, sauf que le mot PATENTÉ est sans parenthèses.

Cuivre. Hennin, pl. XLII, n° 438.

* 2^7. 2 *sols.* — LA SAGESSE GUIDE SA FORCE. Hercule assis, ayant près de lui sa massue et la peau du lion, brise le sceptre sur son genou. A ses pieds est la couronne également brisée. A droite, la mer et des vaisseaux ; à gauche, un piédestal décoré du faisceau surmonté du bonnet phrygien ; sur le piédestal, on voit une chouette.

Exergue : LA FIN DU — DESPOTISME.

Rev. — RESPUBLICA GALLICA ANNO · I.^o^. Une pyramide. Dans le lointain, on voit quelques édifices.

Exergue : ÆRE PERENNIUS — 1792.

Sur la tranche : LA CONFIANCE · AUGMENTE · LA VALEUR.

Cuivre. Hennin, pl. XLII, nº 439.

d. 3. 3 *sols.* — CAISSE DE BONNE FOI ETABLIE A PARIS 1791. Deux mains jointes tiennent une pique surmontée du bonnet de la liberté, sur lequel est représenté le coq. Dans le champ : B · P · 3 · S — TROIS — SOLS · En bas : L'AN III DE LA LIBERTE (*sic*).

Rev. — PAYABLE EN ECHANGE D'ASSIGNATS. Le génie de la liberté tenant un foudre et une pique ayant une banderole, et surmontée du bonnet. Il est placé sur un cygne, un serpent à plusieurs têtes et autres emblèmes. A gauche, un autel surmonté du coq, et sur lequel on lit : DROI — DE — L'HOM — ME — ARTI — V. En bas : THEVE.

Cuivre. Hennin, pl. XXXII, nº 345.

* 4. 2 *sols,* 6 *deniers.* — CAISSE DE BONNE FOY ETABLIE A PARIS. En bas : 1791. Au milieu de deux branches de chêne, deux mains jointes tiennent chacune une pique, et ces deux piques soutiennent le bonnet de la liberté, sur lequel est représenté le coq. Dans le champ : 2 · S — 6 D — B · P · SIX — BLANCS. Sur une banderole, il y a : DROITS DE — L'HOMME ART · V.

Rev. — PAYABLE EN ECHANGE D'ASSIGNATS. En bas : L'AN 3ME DE LA LIBERTE. Buste

de Minerve, casquée et cuirassée. A gauche, sur le bord du bras, on lit : MONTAGN.

Cuivre. Hennin, pl. XXXII, n° 346.

* 5. 1 *sol.* — Semblable au n° 1[7], mais d'un module plus petit.

Rev. — Semblable au n° 1[7], d'un autre coin, avec cette différence, qu'il y a UN — SOL au lieu de CINQ — SOLS, que le mot PATENTÉ est sans parenthèses, et qu'il n'y a pas d'inscription sur la tranche.

Cuivre.

(*Pour être continué.*) P. MAILLET.

ANCIENS JETONS

DES

RECEVEURS DE BRUXELLES.

QUATRIÈME ARTICLE.

Pl. IX.

I

Écusson triangulaire, émanché, au chef chargé de trois molettes d'éperon : WI LL EM.

— Croix ancrée formée d'une double bande et cantonnée de quatre étoiles à six rais.

C. Collection de M. J. Rouyer.

Ces armoiries, bien que n'ayant pas le même nombre de pointes à l'émanche que sur l'écusson des Kesterbeke [1] donné par MM. Henne et Wauters, dans leur *Histoire de Bruxelles*, doivent appartenir à un membre de cette famille. L'irrégularité peut être le fait du graveur.

Parmi les échevins de Bruxelles, antérieurs à la création de la charge distincte de receveur ou trésorier, on trouve :

[1] *Kesterbeke*, émanché d'argent et de gueules au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or. (Rietstap.)

1° Un Guillaume de Kesterbeke, qui fut échevin en 1285, 1288 et 1302.

2° Un autre Guillaume, fils de Guillaume (du précédent), qui fut échevin en 1321.

C'est évidemment à l'un ou à l'autre de ces deux personnages que doit être attribué le jeton de M. J. Rouyer. La dimension, le style de la pièce, la forme des lettres de la légende, indiquent également la fin du XIIIe siècle ou le commencement du XIVe.

Les autres Kesterbeke, du prénom de Guillaume, qui figurent plus tard sur la liste des magistrats de Bruxelles, avaient des armoiries différentes.

II

Écu triangulaire parti ; au 1, dix billettes, posées 4, 3, 2 et 1 ; au 2, trois fleurs de lis au pied nourri.

— Grande fleur de lis florencée remplissant le champ.

C. Collection de M. J. Rouyer.

Cet écu parti ne se trouve pas dans le livre de M. Wauters. Il doit appartenir à un membre de la famille de Coninck, qui s'était allié à l'une des nombreuses familles de Bruxelles qui portaient les fleurs de lis au pied nourri, comme les Cassaert dit Plaetman, les Clutinck, les Issche, les Meyer, les Spout, etc.

Si le revers est considéré comme une armoirie, il doit appartenir à la famille Van Aa ou à la famille de Roede. Mais on peut admettre, vu l'absence d'écusson, que ce lis, de même que la croix du jeton précédent, n'a pas de signi-

fication héraldique, mais est plutôt un emblème religieux.

A qui donner cette pièce, évidemment bruxelloise? Une généalogie de la famille de Coninck permettrait, peut-être, de répondre à cette question.

En attendant, on trouve comme échevin, en 1342, *de Coninck,* en 1354, *sire Arnoul de Coninck,* probablement le même personnage. Ce de Coninck a pu, a dû même, être receveur, comme c'était la coutume, à l'expiration de l'un de ses échevinats. Vers la même époque, des Clutinck, des Plaetman, faisaient également partie de la magistrature de Bruxelles. Si nous aimions les romans numismatiques, il y aurait ici de quoi en faire un, et qui finirait par un mariage. L'échevin de Coninck épouserait la fille ou la sœur de son collègue.

Ajoutons qu'en 1344 et en 1349, un Franc de Roede était échevin, et qu'il a pu être receveur en même temps que de Coninck. Ceci expliquerait la fleur de lis.

III

Écusson à cinq coquilles rangées en croix dans un entourage composé de trois arcs de cercle et de trois angles saillants.

— Écusson au lion rampant accosté de deux faucilles, dans un entourage formé de cinq arcs de cercle et d'un angle saillant.

C. J. Collection de M. Vanden Broeck.

Les premières de ces armoiries semblent être celles de la famille Van der Noot : *d'or à cinq coquilles de sable*

rangées en croix. L'écussion du revers ne se trouve pas dans l'*Histoire de Bruxelles* de MM. Henne et Wauters, mais on pourrait l'attribuer à un membre de la famille Van den Winckele, qui aurait pris le petit lion central pour brisure au lieu de l'étoile.

En 1476, on trouve, comme trésoriers, Jean, fils de J. Van der Noot, et Franc Van den Winckele. On serait donc tenté de leur attribuer ce jeton. Mais il y a à cela une objection sérieuse, c'est la pièce elle-même. A l'époque de Jean Van der Noot et de Franc Van den Winckele, les jetons des receveurs portaient une date et le nom des titulaires; ils étaient aussi d'un tout autre style et d'une gravure élégante, comme le prouve le jeton de 1474, aux noms de Jean Van Poelke et Walter Van den Heetvelde, publié dans cette revue, tome II, 4e série, page 234.

Il faudrait donc chercher à une époque antérieure, peut-être de trente ou quarante ans, deux receveurs ayant géré simultanément et portant ces deux armoiries.

Les cinq coquilles peuvent appartenir aux familles Van der Noot, de Coninck, de Mons, Uyttensteenweghe dit *Platea* et de Mol (cette dernière avec un maillet au franc-canton).

Les faucilles figurent dans le blason des Van den Winckele, des Van Cotthem et des Van Brabant.

Le jeton de M. Van den Broeck est de cuivre jaune, ce qui se rencontre rarement parmi les jetons des magistrats de Bruxelles. On n'en connaît, je pense, que quatre ou cinq de ce métal.

Celui que M. J. Van der Maelen nous a communiqué jadis, et qui a été décrit tome Ier, 4e série, page 408, doit

être restitué à Franc de Pape et à Walter Van den Winckele, qui ont été receveurs en 1433. Cette attribution, qui paraît incontestable, fournira une date certaine et un point de repère utile pour le classement des jetons d'un style analogue.

IV

Dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle, un écu triangulaire, billeté, au lion rampant non couronné.

Écu triangulaire semé de tourelles (ou d'une espèce de fleur), à trois lions rampants.

C. Collection de M. Vanden Broeck.

Le lion sur champ billeté peut appartenir aux familles Hinckaert, Taye et Zwaef. Les trois lions, sur champ semé de tours, ne se trouvent pas dans le livre de MM. Henne et Wauters ; mais plusieurs familles portaient les trois lions, couronnés ou non couronnés, sur champ uni ou chargé d'un chevron, comme les Van Schore, les Pollaert, les de Leeuw, les Liedekerke, etc.

Un Alméric Taye fut échevin en 1350 avec un Michel Leo (De Leeuw). Il est infiniment probable, que par suite de la rotation ordinaire dans ces magistratures annuelles, ces deux échevins furent trésoriers l'année suivante, 1351, dont les titulaires ne sont pas connus.

C'est par erreur que MM. Henne et Wauters donnent comme receveurs, en 1351, Guillaume de Hertoghe et J. Minnen, qui n'ont été élus que pour 1352-1353. Il en est de même d'Éverard de Huldenberghe, qui figure en 1352, bien qu'il n'ait été nommé que pour 1353-1354. Nous

devons cette observation, ainsi que presque toutes les conjectures dont se compose cet article, à notre excellent confrère M. Vanden Broeck.

V

Dans un cartouche quadrilobé, un écusson écartelé aux 1 et 4 chargé de huit billettes, aux 2 et 3 d'une barre losangée.

— Dans un même cartouche, un écu chargé de trois fleurs de lis au pied nourri.

C. Collection de M. Vanden Broeck.

Ces premières armoiries ne se trouvent pas dans le livre de MM. Henne et Wauters. La famille Heyenbeke portait également les huit billettes, mais écartelées avec un lion. La barre losangée appartenait à la famille de Monte. Ce mélange d'armoiries peut provenir d'une alliance entre les deux familles.

Les trois fleurs de lis au pied nourri désignent les familles Cassaert dit Plaetman, Clutinck, Issche, Meyer, Spout, etc.

René Clutinck fut receveur en 1388, époque à laquelle conviennent parfaitement le style et la dimension du jeton. Le nom de son collègue fait lacune dans la liste. Ne serait-ce pas à ce collègue inconnu de René Clutinck qu'appartiendrait l'écu écartelé? Un Égide Van Hamme est échevin en 1389, un Waleran de Monte en 1388. Ces familles étaient alors sur le pavois municipal, et se partageaient, nous l'avons déjà dit, toutes les fonctions.

VI

Dans un cartouche quadrilobé, un écusson aux dix billettes, au lambel à trois pendants brochant en chef.
— Dans un cartouche à trois lobes, un écu triangulaire aux dix billettes, sans lambel ; dans les angles du cartouche, trois tours. (Les trois tours du lignage de Coudenberg ?)

C. Collection de M. Vanden Broeck.

Ces deux armoiries appartiennent à la même famille, les de Coninck, qui portaient de gueules à dix billettes d'or.

Un Gérard de Coninck fut échevin en 1376. Il a dû, peu après, exercer les fonctions de trésorier. De 1378 à 1384, les titulaires sont inconnus. N'est-il pas à supposer que Gérard vient combler une de ces lacunes, et, comme l'indique l'écusson au lambel, avec un membre plus jeune de la famille, fils, frère cadet, neveu ou cousin ?

Au reste, les de Coninck abondaient, à cette époque, à Bruxelles. On lit dans Wauters, *Environs de Bruxelles*, tome III, page 733 : « Le vendredi avant le *Sint-Junxes* « *dach* 1404, l'*Hoff te Sollenberghe,* fief relevant de la « seigneurie d'Aa, fut vendu au chapitre de Cambrai, par « Guillaume et Giselbert, fils du chevalier Arnoul de « Coninc, Guillaume et Arnoul, fils d'Arnoul de Coninc, « et consors. » Les mêmes personnages vendirent, à la même époque, et au même chapitre de Cambrai, vingt-

quatre bonniers de bois compris dans la paroisse de Buysinghen. Il y avait donc, à Bruxelles, dans la dernière moitié du XIVe siècle, sans compter le Gérard de 1376, un Giselbert, deux Guillaume et trois Arnoul de Coninck. Nous n'avons que l'embarras du choix ([1]).

Et voyez comme des circonstances, en apparence insignifiantes, de petits détails auxquels on ne prend pas garde peuvent parfois conduire à des conclusions bien inattendues. Voici que ce pauvre petit jeton nous revèle sur le caractère, la vie intime, les opinions politiques des deux de Coninck pour qui il a été frappé des renseignements qu'on chercherait vainement dans toutes les archives.

Le père, le vieux, le chef de la famille, celui qui porte les armoiries plaines, conserve la forme antique et officielle des écus triangulaires. C'était un conservateur. Le jeune, fils, frère ou neveu, lancé dans les idées nouvelles, dans le progrès, adopte l'écusson arrondi, l'écusson à la mode.

([1]) Cette famille paraît éteinte, du moins dans ses prétentions nobiliaires. D'autres familles du même nom, mais portant d'autres armoiries, ont été anoblies au XVIIe siècle et au XVIIIe. Ainsi :

Gilles de Rey *aliàs* de Coninck, par lettres du 29 décembre 1617.

Simon de Coninck, fait chevalier, par lettres du 28 septembre 1629.

Jean-Albert de Coninck, natif de Gand, anobli par lettres de Charles II, du 9 avril 1687.

Abraham-Joseph de Coninck, conseiller au conseil de Flandre, maintenu dans sa noblesse et « anobli si besoin était, » le 2 mars 1719. Ce diplôme fut confirmé, pour ses enfants, le 16 mars 1735.

Le Hainaut, alors département de Jemmappes, a joui, sous le premier empire, d'un préfet de ce nom, qui devint, sous le roi Guillaume, ministre de l'intérieur.

C'était évidemment un libéral de ce temps-là, un avance, peut-être.

Et dire que tout cela se lit couramment, et bien autre chose encore, à l'aide des besicles de la foi numismatique!

R. Chalon.

DEUXIÈME LETTRE A M. CHALON,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,

AU SUJET DE

DÉCOUVERTES DE MONNAIES ANCIENNES

EN BELGIQUE.

Mon cher Président,

Vous avez fait si bon accueil à ma première lettre, que je me hasarde à vous adresser d'autres extraits de manuscrits, extraits concernant la numismatique.

Celui dont j'ai à vous entretenir m'a été signalé par vous-même : c'est un journal de Gisbert Cuper, député à l'armée de la part des deux provinces de Gueldre et d'Over-Yssel pendant la campagne de 1706, dans les Pays-Bas espagnols : l'original de ce manuscrit a été donné par M. Bosscha de Deventer à la Bibliothèque royale de La Haye, et mes extraits sont pris d'après une copie qu'a fait faire et que conserve la société pour la publication d'anciens documents historiques, présidée par l'honorable premier président Tielemans, et dont M. Campan est le secrétaire. J'ai obtenu

de l'obligeance de ces savants la communication de cette copie, d'où j'extrais ce qui va suivre.

Gisbert Cuper, auteur de plusieurs ouvrages intéressants d'archéologie [1], ne pouvait dépouiller le

[1] GISBERT CUPER, né en 1644, mourut en 1716 professeur d'histoire à Deventer; il fut correspondant de l'Institut, *voy.* le vol. III de l'Académie des inscriptions et les *Mémoires* de NICERON; il a laissé les ouvrages suivants :

— *Observationum libri III, in quibus multi auctorum loci explicantur et emendantur, varii ritus eruuntur, et nummi elegantissimi illustrantur.* Utrecht, 1670, in-8°; IVe livre à Deventer, 1678, au dernier feuillet : *Hasselti, typis Hermanni Rampen, urbis typographi*, 1678. Édition complète à Leipzig, 1772, in-8°.

— *Harpocrates, sive Explicatio imagunculae quae in figuram Harpocratis repraesentat solem.* Accedit : *Monumenta antiqua.* Utrecht, 1676; 2e, 1687, in-4° (POLENUS, II, pp. 405 et 533, du supplément au *Thesaurus* de GRAEVIUS).

— *Apotheosis seu consecratio Homeri.* Accedit : *Gemmae Augusteae explicatio.* Amsterdam, 1683 (POLENUS, II, pp. 17 et 193).

— *Notae in Lactantii tractatu de morte persecutorum*, Abo, 1684; Utrecht, 1693, in-8°.

— *Historia trium Gordianorum.* Deventer, 1697, in-8°.

— *De Elephantis in nummis obviis.* La Haye, 1719, in-fol. (SALLENGRE, supplément à GRAEVIUS, III, p. 18).

— Lettres dans les *Amoenitates litterariae de* SCHELHORN, — le *Sylloge epistolarum* de BURMANN, — le *Thesaurus Lacrozianus*, — les *Nouveaux mélanges* de Leipzig, — le *Recueil de littérature* de JORDAN, etc.

— *Lettres de critique, de littérature, d'histoire*, etc. Amsterdam, 1743 et 1755, in-4°, publiées par BEYER, gendre de CUPER.

— *Fasciculus epistolarum ad Marq.* WILDIUM. In *Musei Helvetici* parte I, pp. 49-79, Tiguri, 1746, in-8°.

— *De Aris et lapidibus votivis ad Neomagum et Sanctenum effossis epistolae.* Neomagi, 1783, in-8° (edidit IN DE BETOUW).

vieil homme : tout en endossant l'habit officiel, tout en suivant l'armée à laquelle il est appelé à donner parfois le mot d'ordre, il n'oublie pas ses souvenirs classiques; n'en citons qu'un trait assez original, et laissons parler notre savant, en l'honneur duquel le célèbre duc de Marlborough avait ordonné une revue de l'armée.

« Les gardes se mettoient partout sous les armes, et le tambour battoit, ce qui faisoit un effet admirable. J'étois un petit peu touché de l'honneur que j'y reçus, et de l'autre côté, il me vint dans la pensée que Sénèque dit dans sa lettre 88 : *O quantum erat saeculi decus imperatorem triumphalem, censorium, et quod super haec omnia est, Catonem, uno caballo esse contentum, et ne toto quidem, partim enim sarcinae ab utroque latere dependentes occupabant*. Dieu me garde que je fasse quelque comparaison entre ce grand et renommé bourguemestre de Rome et un petit duumvir de la ville de Deventer, mais je dois pourtant dire que je me souvenois de ce passage, que je n'avois rien sur moy, et que mon valet suivoit à cheval avec le manteau pour me garantir de la pluye qui nous menaçoit. »

— *Inscriptiones et marmora antiqua exposita et illustrata.* — Poleni, *Thes. ant. suppl.*, II, p. 241. (*Voy.* ibid., pp. 203, 277, d'autres opuscules de Cuper.)

— *De Mercurii, Harpocratis, aliisque Romanorum sigillis ad Neomagum erutis et inscriptionibus antiquis* Gisberti Cuperi *epistolae*. Neomagi, 1783, in-8° (edidit In de Betouw).

Pareil homme ne pouvait se laisser absorber par ses opérations politiques ; loin de là, il y a même place chez lui pour la propagande protestante. Ne va-t-il pas se permettre, par exemple, de dire au curé de Laeken, qui lui parlait des miracles de la Vierge de son église : « A coup sûr, le sculpteur de cette Vierge doit être sauvé ! » et qui rit sous cape du sérieux avec lequel le curé lui répond pour soutenir que la façon n'entraîne pas pareille conséquence.....

Ici, nous condamnerons, sans doute, mon cher Président, l'intolérance du protestant qui ne veut pas laisser chacun tranquille dans sa croyance ; mais où nous l'admirerons sans restriction, c'est dans son zèle à prendre note de toutes nos antiquités. Je lui dois, outre diverses mentions intéressantes sur nos anciennes inscriptions, les indications que voici, relatives à la numismatique.

Je transcris mon auteur, en me permettant de rajeunir l'orthographe (la copie est fautive pour le latin ; mais là, je ne me permets pas de correction) :

A Bruxelles, j'allai voir les Jésuites. Il y avait des médailles anciennes d'argent, mais elles n'étaient pas mises en ordre, et quelques grecques, dont l'une d'argent aussi était de Mausole, de la grandeur d'un demi-écu. On voyait d'un côté la tête de ..... et de l'autre la statue de Jupiter Labradensis : ΜΑΥΣΩΛΟΥ

J'y remarquai aussi un Antoine et Cléopâtre, chacun d'un côté, dont la première légende est : M. ANT. APME-

ΝΙΑΝ ΚΑΤΑΔΟΥΛΟΣ, — la seconde : ΚΛΕΟΠΑΤΡΑ ΤΟΙ ΒΑΣΙΛΙΣΣΑ. Mais je n'en prétends pas être garant, quoiqu'elle semblât être authentique.

Je pris dessin de quelques médailles.

La première est d'un Ptolémée, roi d'Égypte. Les deux lettres Π Ι semblent être les premières de la ville où elle a été battue, et le monogramme qui suit pourrait être l'ère, et l'autre la marque du monétaire.

La deuxième est d'Athènes et me semble représenter la tête de Jupiter ornée d'un diadème.

La troisième est de Sicile et nous représente *Junonem Ammoniam*, ou peut-être le génie d'un fleuve. ΕΤΑ n'est autre chose qu'*anno primo*.

La quatrième me paraît être battue en Sicile.

— J'y vis aussi quelques belles médailles d'un demi-écu de valeur; l'une nous représentait la tête du soleil, comme elle est sur les médailles de Rhodes, et de l'autre [côté?] un Jupiter debout, tenant de sa main gauche une pique et de sa droite une hache en posture de férir. Derrière lui était une couronne de laurier ou d'un autre arbre, et devant, cette légende : ΜΑΥΣΣΩΛ ([1]), qui est le nom d'un roi de Carie, célèbre par le tombeau qui lui a été érigé par la reine Artemisia son épouse.

L'on voyait sur une autre la tête d'une déesse, Minerve à ce que je crois, avec un casque sur le sommet duquel s'élevait un homme à demi-corps, *extensis manibus*. De l'autre côté, un Hercule étranglant entre ses bras un lion.

([1]) *Voy.* plus haut; ce passage est relatif à une visite ultérieure de Cuper aux jésuites de Bruxelles; il revient ici sur le même sujet.

Entre ses pieds était le hibou et la légende en était : ΚΑΛ ΗΡΑΚ ΝΙΩΝ ou ΗΡΑΚΛΕΩΣ, car je ne la pouvais pas bien lire. Le bibliothécaire, nommé le père Volkarts, né à Courtray, fort civil et obligeant, croyait que c'était le lion Caledonius, et que cela était marqué par les lettres ΚΑΛ.

Il y avait encore une autre médaille d'argent de la valeur d'un demi-écu. D'un côté était la tête d'un roi, sans légende; de l'autre, au milieu, un cheval ailé et la légende et des caractères, comme s'ensuit :

ΒΑΣΙΛΕΩΣ

☪	EQUUS	ΒΙΣ
MEDIA LUNA	PASCENS	
ET STELLA	ALATUS	

ΜΙΘΡΙΔΑΤΟΥ
ΕΥΠΑΤΟΡΟΣ
Δ

Et je crois que le Δ marque l'année de son règne, à savoir la quatrième, et les trois lettres l'époque du règne de ces rois : 102.

— A Louvain, les moines célestins d'Hever avaient quelque peu de médailles qui ne valaient pas grand'chose; et ils dirent que la plus rare était en ville, et qu'elle était un des 30 deniers pour lesquels Notre-Seigneur a été vendu. Je les questionnai sur elle, et, à ce qu'ils m'informèrent, je crois que ce devait être un tétradrachme des Rhodiens, qu'on débite ordinairement pour cela. Voilà comme de la même parle l'auteur des *Additions* à Guicciardin : .... *altera flos cum epigraphe* : ΡΟΔΙΟΝ.

— A Bruxelles, plusieurs manuscrits, entre autres une

collection et explication de médailles anciennes et d'autres antiquités, tant grecques que romaines, des inscriptions avec des tailles-douces. Si elles ne sont pas imprimées, ce sont des choses fort rares et de grand prix. Mais je crois que Landus est l'auteur de l'explication des médailles, et nonobstant cela, je l'ai acheté à tout hasard, avec les lettres du pape Adrien, pour 18 francs.

— Malines, cabinet du pensionnaire Cuper (1). Il y avait quelques médailles.

Cabinet de M. d'Einate (2). Il y avait une grande quantité de médailles, etc.

— *Notae in nummos argenteos Q. Pomponii Musae*, per Dionysium Villerium, canonicum tornacensem, ms. chez Laur-L. de Cocq, quaestor aedif. reg. et ecclesiae S. Gaugerici (3).

M. Cocq me fit le plaisir de faire un extrait de diverses antiquités, qui avaient été, selon le témoignage de Villerius (4), trouvées près de Bruxelles, et l'on en peut voir que les Romains y ont été et y ont fait quelque séjour.

Ex MS D^ni Villerii :

(5) *Anno MDLXXXVI, non longe a Bruxellis, in vico Scarebecano, erutus thesaurus argenteorum numismatum,*

(1) Homonyme, mais non parent de notre savant.

(2) D'Eynaten.

(3) Saint-Géry, à Bruxelles.

(4) Ce Villerius est sans doute le chanoine Villers, de Tournay, qui vivait au XVIe siècle, et dont parle de Bast, dans ses *Antiquités gauloises et romaines de la Flandre*, p. 191.

(5) Après une narration des fouilles du tumulus de Saventhem, qu ont été récemment publiées, d'après d'autres manuscrits, dans la *Revu d'histoire et d'archéologie*, par M. Galesloot, etc.

quae venum allata in urbem ab agricolis, partim mihi visa, apud aurifabros, omnes pene Vitellii, Vespasiani, Titi, Domitiani, Nervae, Trajani, Hadriani, Antonini effigies praeferebant (¹).

Anno LXXXIX (²), *mense aprili, in agro quodam Anderlacensi, prope Bruxellas, vulgo dicto* Avelt, *reperta ab arante olla plena nummis argenteis Postumorum, Gallienorum, Valerianorum, cum uxoribus* (³).

Anno circiter LXXIV, circa pagum Caistre (*quod Castra sonat) inter arandum similiter detecta urna aerea continens circiter sexcentos argenteos Gordianos, Philippum patrem et filium. Nescio an huc Grudios an Liliacos* (sic) *habitasse, potius credam quam Lovanii, ubi nulla hujusmodi antiquitatis indicia, neque fontium copia, situsque non ita amoenus.*

A propos de ce manuscrit et de ces antiquités qui étaient reliées avec les inscriptions d'Apianus, je crois que le mien dont j'ai parlé est du même Villerius (⁴). Ce n'est pas la même main, mais la même manière d'expliquer les médailles, et l'on ferait sans doute plaisir au public si l'on voulait publier l'un et l'autre.

— A propos d'une citation de Miraeus, dans sa vie de Juste-Lipse : *Nec abs re erit ex eadem vita hoc in itinera-*

(¹) Cette découverte de Schaerbeek, qui confirme, mon cher Président, le résultat de vos fouilles et celles de M. Lehon au même endroit, n'a pas encore été publiée, que je sache

(²) Sans doute 1589, comme plus loin 1574.

(³) Cette découverte d'Anderlecht est également inédite.

(⁴) Ce manuscrit est sans doute à la Bibliothèque de La Haye. (*Voy.* plus loin.)

rium traducere ea quae de Villerio et Langio (1) *notantur. Condiscipulos inter Dionysius Villerius tunc fuit, nunc canonicus et cancellarius Tornaci apud Nervios, qui praeter insignem bibliothecam* (*qualem nemo in Belgica nostra privatus forte possidet*), *numismata Romanorum plura exotica item cimelia ex alter* (?) *allata studiose adservat....*

— Cabinet de médailles, etc., chez la veuve de Simoni.

— J'ai vu environ ce même temps, à mon retour à la Haye, quelques médailles qui sont assez singulières, une chez M. Holtenus : CAΛ. XPYCOΓONH CEB. Le revers : une *Juno pronuba cui Victoria dextra coronam, sinistra patinam tenens, imponit coronam* : VΠAIΠHNΩN EΠ . ΣTPA . KONΔIANOY.

Chez M. ..... une d'argent : NEPΩN KΛAYΔIOΣ, *a posteriori parte capitis absque ulla alia ins.* Revers : *Roma galeata sedens sin. sceptrū d. Victoriam* : PΩMH L[E].

Une d'argent de moyenne grandeur de Claude, *cui incusae hae litterae* : P . RO . BON . MP . *Explicabat hasce siglas vir eruditus et elegans* : Populus Romanus Bononia *et* moneta publica ; *putabatque illum nummum memoriae intio* (?) *causa fuisse signatum, et inde Bononiae factam esse monetam.* Mais cette explication est sujette à caution, et l'on en pourrait faire avec autant de vraisemblance : *Populus romanus bono imperatori* (2).

(1) Lange ou Langius (Charles), mort à Liége en 1573, fut chanoine de Saint-Lambert en cette ville. Il laissa plusieurs manuscrits dont Laevinus Torrentius fit l'acquisition, et que celui-ci légua à l'Université de Louvain ; ils sont aujourd'hui à la Bibliothèque royale.

(2) Il est à supposer qu'il s'agit uniquement d'une contre-marque, ou signe par lequel les monnaies d'un règne précédent étaient parfois

Et sur une autre de Gallien, il se lisait : CONCORDIA PROVINCIARVM, *dea tenens cornucopiam* ([1]).

— Je parlai à M. Cocq du livre de Villerius, et je le priai de le vouloir faire imprimer, quand je trouverais un libraire qui se voulût appliquer à ce que j'avais de cet illustre savant. Il me le promit; mais après-midi, je vis le livre sur ma table, et il ne le voulut pas reprendre, quoi que je pusse dire.

— Chez le marquis de Westerloo, je vis aussi une grandissime quantité de médailles romaines en cuivre; mais le mal était qu'elle n'était pas en ordre, et beaucoup d'un même revers. On en pourrait faire cinq ou six suites, si un connaisseur s'y voulait appliquer.

J'y trouvai une grecque, dont la légende était : ΦΟΥΡ ΓΡΑΧΙΚΥΛΛΙΝΑ CAB. Revers : un Bacchus tenant de la droite un pot à deux oreilles, et de sa gauche une pique avec la légende : ΕΠΙ ΑΡΙΣΤΟΝΕΙΚΟΥ.

— (A Anvers, collége?), les pères Papebroek, Janning et du Soulier ([2]). Le dernier était connaisseur des médailles, et en effet il l'était.

confirmées ou approuvées, par exemple pour les faire circuler hors de Rome. Cette approbation, dit Cohen, I, p. xxv, était exprimée par les mots BON ou PROB, qui se retrouvent ici tous les deux : PROB et BON (B servant aux deux mots?) ou par des initiales ou noms abrégés des empereurs, la plupart du temps avec des monogrammes, comme est ici l'accolade MP peut-être (IMP). Il est à remarquer que les contremarques sont très-rares sur la monnaie d'argent. Cohen, I, p. xxvi, n'en connaît qu'un exemple.

([1]) Médaille tout-à-fait nouvelle; les différentes monnaies de Gallien présentent *Corcordia exercitus, — augustorum, — militum*; aucune *provinciarum*.

([2]) Lire du Solier.

Je vis le cabinet que le comte (de Soye?) avait légué à ce collége (?), et il y en avait assurément de très-belles et de très-singulières .... qu'on ne les trouvera pas dans aucun autre cabinet.

— Pièces à l'appui :

Nummi isti argentei reperti fuere in arce hac britannica, quorum alter Ausonum ut indicant litterae ΑΥΣ, *alter Velitorum est. Populos utrosque magnae Graeciae fuisse constat. Verum de his antiquorum scriptorum industria nihil quod sciam ad memoriam usque nostram pervenit. Potentem profecto et omnium artium genere excultam fuisse rempublicam colligere ut in numismatibus antiquis cum titulo reip.* ΟΥΕΛΗΤΩΝ *sculpturae elegantia praeclaris, quorum ingens multitudo passim reperitur per Italiam, Ausonum nomen felicius fuit. Auctorum quippe veterum diligentia magis celebratum. Num de his pulchre Dionys. Halicarnass., lib. VI., Livius, lib. VIII, Plinius et Solinus, Suidas et Festus. Porro Jo. Tzetzes, historiarum Chiliade quinta,* ποδὲν Ἄυσονες λέγονται, *Aurunses solis* (?) *recte dici Ausones testatur, qui mediam regionem inter Volscos et Campanos ad mare colebant, licet veteres saepius Italiam totam Ausoniam appellarint.*

Ausonum nummus Proserpinae caput refert, diademate floribus liliisve ornato cinctum. Quum dea quod flores e terra proferat Antisphoria *vocata est; cujus rei Plutarchus in Lucullo meminit. Ab altera parte nummi bos est, ut in suprascriptum* ΙΑΣΩ. *Bovem Cereri sacrum esse ob agriculturam nemini ignotum. De Jasonii vero herois concubitu cum Cerere dea, in Tripoli Cretae insulae Hesiodus, circa finem Theogoniae, ubi pulchre Jo. Tzetzes commen-*

tator fabulam trahit ad allegoriam non ineptam. Meminerunt item Hyginus in Astronomico, Dionysius Antiquitatum primo, Diodorus Siculus. Sed ex his aliqui ad historiam reducunt fabulam. Velitorum nummus habet Palladis caput, galea coopertum, et ab altera parte leonem, supra quem Hygeiae signum sculptum est. Fit autem in quinque lineis ita conjunctis ut tres triangulos inter se conserant, et stellae formam pentagono constituant. Cujus figurae meminit Lucianus ubi agit de eo qui lapsu (?) *in verbo erat inter salutandum. Salutis augurium Romam appellari solitum multi opinantur, sed nescio quam recte. Ad Victoriam autem plurimum conferre putabantur ob Antiochi Soteris historiam. Quem ferunt in bello contra Gallo-Graecos admodum periculoso ab Alexandro magno monitum in somnis fuisse ut, si victoriam sibi cuperet, Hygeiae symbolum pro tessera dant* (?), *et militum vestibus insuerit* (?). *Unde etiam illud signum in ejus antiquis numismatibus adhuc cernitur. Leo adjunctus solis symbolum est, nec inepte. Quia manifestum corporum salubritatem solis vigore constitui, ut testatur Pausanias in Achaicis. Quin etiam Minervam* (*cujus effigies ab altera parte nummi est*) *Hygeiam cognomento dictam in arce Atheniensium cultam fuisse leges apud Pausaniam in Atticis. Meminit etiam Harpocratem, super orationem Lycurgi* περι *..... Latini Minervam medicam appellarunt, quae Romae colebatur in Viminali ut ex P.* (?) *Victore cognoscimus.*

J'ai l'honneur, etc.

H. Schuermans.

Liége, mars 1869.

Post-scriptum. — La *pièce à l'appui* qui figure à la fin des extraits de CUPER ne s'appliquait à rien : je me suis adressé à M. CAMPBELL, directeur à la bibliothèque de la Haye, pour être édifié sur la relation que je n'avais pu saisir entre cette pièce et le restant du manuscrit. Voici ce qu'il me répond : « Le manuscrit indiqué porte à la bibliothèque royale de la Haye l'indication : *Fonds* CUPERUS, *supplément.* La note dans les pièces à l'appui se rapporte à deux monnaies en argent trouvées dans les fondements de l'*Arx Britannica* (Brittenburg), dont à marée basse on voyait encore des vestiges du temps de CUPER. Ce Brittenburg se trouvait sur le bord de la mer, près de Katwyk, village dans le voisinage de la ville de Leyde. Moi, non plus, je ne trouve la raison pourquoi cette pièce a été ajoutée à ce manuscrit. CUPER, du reste, bourgmestre de Deventer et commissaire à l'armée, était antiquaire avant tout, et cette pièce lui sera venue en mains lors de la rédaction de ce journal. Une autre supposition : les manuscrits de CUPER, pendant plus d'un siècle, ont été gardés par sa famille à Deventer. Peut-être la feuille volante s'est-elle envolée de sa place pour aller se caser là où elle ne devait pas se trouver.

« Les deux monnaies avaient rapport, l'une aux *Ausones,* l'autre aux *Veleti,* toute deux nations de la Grande-Grèce. »

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MÉDAILLES ET MONNAIES RARES OU INÉDITES.

TREIZIÈME ARTICLE.

Une énigme. — Cuno de Falkenstein. — Tourelle de Clèves. — Florin de Frédéric, margrave d'Anspach. — Pièce unique de Stavelot. — Médaille pseudochinoise.

Pl. X.

I.

Tête de profil à droite, dans un cercle en grènetis. Dans le champ et devant la figure, la lettre E sous une croix pattée anglée de quatre points. La légende circulaire est remplacée par des triangles accouplés et des annelets qui séparent chaque groupe.

— Croix pattée dans un cercle en grènetis et anglée de quatre E. Même simulacre de légende qu'au droit.

A. Gr. 0.57. Collection de M. Hooft Van Iddekinge.

On cherche en vain quelle peut être la patrie de cette singulière monnaie, qui, du reste, n'est pas seule de sa famille.

Van Alkemade, le premier, dans la préface de son

in-folio sur les monnaies des comtes de Hollande ([1]), en a publié deux du même genre, mais en les défigurant, comme on faisait alors sous prétexte de les embellir.

Van der Chijs, d'abord dans son *Tydschrift*, puis dans ses comtes de Hollande ([2]), en publia quelques autres (pl. XXXV, n°s 1 à 4, et pl. XLIII, n° 1). De même que Van Alkemade, il veut y voir des monnaies hollandaises, et les attribue, soit aux premiers comtes de Hollande qui auraient gardé l'anonyme, soit à des princes de leur famille, apanagés de quelque seigneurie. Tout cela ne semble guère concluant; et, d'ailleurs, les pièces, par leur style, leur fabrication, leur aspect général, ne paraissent pas pouvoir appartenir à la Hollande. Elles ont beaucoup plus d'analogie avec les monnaies de l'Artois, du Luxembourg, de la Lorraine même.

Que plusieurs de ces pièces aient été trouvées en Hollande, ce n'est pas, non plus, une raison suffisante pour les attribuer à ce pays. On en a rencontré également ailleurs; Holmboe ([3]) en donne même une déterrée en Norvége. Et, cependant, parmi toutes les monnaies décrites par cet auteur, comme provenant de dépôts norvégiens, on n'en voit pas une seule des comtes de Hollande, mais bien quelques-unes attribuées, plus tard, aux évêques d'Utrecht, et des petits deniers de Gand au nom de Gérolf. Cela prouverait ou du moins pourrait faire croire que les

([1]) *De Munt der graaven van Holland*. Delft, 1700.

([2]) *De Munten der voormalige graafschappen Holland en Zeeland*. Haarlem, 1858, in-4°.

([3]) *De prisca re monetaria Norvegiæ*. Christianiæ, 1854, in-4°.

monnaies dont nous parlons ne couraient pas mêlées aux monnaies hollandaises proprement dites. On peut leur trouver aussi quelque ressemblance, dans le genre de gravure, avec celles que Vander Chijs a données comme indéterminées, dans son mémoire sur les monnaies d'Utrecht (1), pl. VII, nos 16 à 19; mais c'est une ressemblance assez éloignée. La coiffure de la tête rappelle encore, si l'on veut, celle des pièces attribuées à l'évêque Othon de Gueldre ou Othon Ier (1212-1215), pl. VI, no 1, et pl. VII, no 3.

Parmi les pièces décrites par Vander Chijs, les unes ont devant la figure et dans les angles de la croix la lettre Z; d'autres la lettre I; une autre, au lieu d'une lettre, a devant le buste, une étoile; une autre, enfin, qui semble avoir égalcment une étoile, offre un revers pareil à celui des petits deniers du Hainaut, la croix fortement pattée et anglée de croissants.

Maintenant, si l'on demande à quelle attribution il faut s'arrêter, répondons par cette phrase, si sage et si bien dite, de notre illustre maître à tous, M. F. de Saulcy : « Mieux vaut, mille fois, dire *je ne sais pas*, que de s'évertuer à inventer des solutions qui s'évanouissent au premier souffle qu'elles subissent (2). »

Et cependant, quelle pièce se prêterait mieux à un joli roman numismatique? Ne pourrait-on pas, par exemple, en faire une monnaie namuroise de plus, la donner à Henri l'Aveugle, qui, de même que les Italiens, écrivait son

(1) *De Munten der bisschoppen, van de Heerlijkheid en de Stad Utrecht.* Haarlem, 1859, in-4°.

(2) *Revue française,* 1868, p. 411.

nom sans H, par un E, ENRICVS? Ou mieux encore à sa fille, l'innocente Ermesinde, cette enfant de sa vieillesse, si indignement dépouillée du comté de Namur et reléguée à Luxembourg par son ambitieux cousin, le comte de Hainaut? Il y aurait là place à une de ces histoires « ravissantes et touchantes » qui font venir la larme à l'œil. Et quant à la croix, devant la figure en extase (car elle parait être en extase), pourquoi ne serait-ce pas une de ces croix lumineuses, dans le genre de la croix de Migné, si fréquentes au moyen âge? On découvrirait, je gage, facilement, dans quelque légende ou vieille chronique de moine, le rapport qu'elle doit avoir avec Ermesinde. Enfin, il n'est pas jusqu'aux simulacres de lettres, autour de la pièce, qui ne trouveraient ainsi leur explication. Ces triangles et ces cercles représenteraient les bastions et les tours du château de Namur, séjour de la princesse. Il est vrai, qu'on pourrait tout aussi bien y voir celui de Luxembourg, et mieux encore pas de château du tout.

II.

Saint-Pierre vu à mi-corps, ayant devant lui un écu aux armes de l'évêque (de sable au chef cousu d'argent) : CVNO AREPS TREVE.

— Grande croix pattée, coupant la légende et anglée de trois besants dans les 1er et 4e cantons : MON | ETA : E | ONFL | VENE.

A. Gr. 0.58. Chez M. Serrure fils.

Cette petite monnaie, que Bohl et Dinget n'ont pas connue, appartient à l'archevêque-électeur, Cuno de Falken-

stein, qui régna de 1362 à 1388. Elle a été frappée à Coblentz.

III.

Écusson de Clèves, de gueules aux rais d'escarboucle, pommeté et fleuronné d'or de huit pièces, posé devant un bâtiment crénelé et à trois tours, imitation du type de la tourelle de Louvain de la duchesse Jeanne : ✠ ADOLP. DVX · COM ES : CLEVE SI : — Croix ailée et pommetée dans un cercle en grènetis : ✠ MONETA : NOVA : DE : CALKARE.

A. Gr. (ébréchée). Collection de M. Hooft Van Iddekinge.

Adolphe II, comte de Clèves, de 1394 à 1448, avait été créé duc, par l'empereur Sigismond, au concile de Constance, le 28 avril 1417. Cette pièce, imitation de la tourelle de Louvain de la duchesse Jeanne (1392-1406), est nécsssairement postérieure à 1417, puisqu'Adolphe y prend le titre de duc. Elle a été frappée à Calcar, petite ville du pays de Clèves et à trois lieues sud-est de cette ville.

Le père de cet Adolphe, Adolphe Ier, comte de Clèves, de la famille de La Mark, avait institué, en 1381, le jour de Saint-Cunibert (12 novembre), une singulière confrérie ou ordre de chevalerie, l'*ordre des Foux*. Trente-cinq gentilshommes en formèrent le premier noyau. Les insignes ou la décoration de l'ordre était *un fou* qu'on portait en plaque d'argent sur le manteau. L'ordre des Foux n'existe plus depuis longtemps. Serait-ce à défaut de sujets dignes d'en faire partie?

Si l'on retrouvait une de ces plaques de fou, cette note

servirait à la faire reconnaitre; et son possesseur pourrait se vanter d'avoir là ce qu'on appelle aujourd'hui une *haute* curiosité.

IV.

Saint-Jean, debout, drapé et nimbé, tenant de la main gauche un livre fermé sur lequel repose l'agneau pascal, également nimbé; entre les jambes du saint, une tête de chien : FRIDRICI · D : G MARCH : BRAN. — Croix ailée et terminée en pommes de pin. Dans chaque canton de la croix, un écusson d'armoiries : ✠ MONE : NOVA : AVR : SWOBACH : 1A99.

Or. Gr. 3.22. Chez M. Serrure fils.

Ce florin a été frappé à Schwobach, en Franconie, ville située à quatre lieues sud-ouest de Nuremberg, dans le margraviat d'Anspach, au nom de Fréderic de Brandebourg, margrave d'Anspach et de Bayreuth [1], né le 2 mai 1460, et mort le 4 avril 1536.

Spies [2] a décrit deux pièces aux mêmes types : l'une du même Frédéric et de son frère Sigismond, de qui il hérita Bayreuth, le 25 février 1495, l'autre de ses deux fils, Casimir et Georges, frappée du vivant de leur père et portant la date de 1516.

(1) Les margraves d'Anspach appartiennent à la famille des électeurs de Brandebourg (rois de Prusse), branche cadette de la maison de Hohenzollern, dont elle descend par Conrad, burgrave de Nuremberg. Cette famille de Zollern, qui a donné à la Belgique S. A. R. la comtesse de Flandre, est l'une des plus anciennes de l'Europe. Les tables généalogiques d'Hubner la font remonter à Pharamund, roi des Franks, † 425.

(2) *Der Brandenburgischen historischen Münzbelustigungen*. Anspach, 1768, in-4°, 5 vol.

Les quatre écussons posés en croix sont :

1° Brandebourg, *d'argent à l'aigle de gueules, becquée, membrée et couronnée d'or; chaque aile chargée d'un demi-cercle tréflé du même;* 2° Poméranie, *d'argent au griffon de gueules;* 3° Nurnberg (Burgraviat), *d'or au lion de sable couronné de gueules, à la bordure componée de gueules et d'argent;* 4° Zollern, *écartelé d'argent et de sable.* Ce sont les armes de la famille. Le cimier de ces armes, qui est une tête de chien, figure entre les jambes de saint Jean.

Le *Ducaten Cabinet* cite des florins de Frédéric pour diverses années, mais la date de 1499 n'était pas connue, à ce que nous croyons.

Le type de Saint-Jean et des quatre écussons a été employé par divers princes et jusque par les comtes de s'Heerenberg.

V.

Buste de l'empereur, à mi-corps, cuirassé et tourné à droite, la tête couronnée. Il tient le sceptre de la main droite et de la gauche le globe crucigère. Dans le champ, 15-68 : * MAXIMI × II × ROMA × IMP × SEM × AVGVS.

— Écusson à cinq quartiers timbré d'un heaume de face, à lambrequins, ayant pour cimier, entre deux queues de paon, un petit écusson aux armes de Blankenheim : CHRIS × C × A × MAND × D × G × AB × STA × ET × PR.

A. Gr. 7.12. Collection de M. Ulysse Capitaine.

Christophe de Manderscheidt succéda, en 1547, à son oncle, Guillaume de Manderscheidt, dans la dignité d'abbé

de Stavelot-Malmedy et de Prum ; il mourut en 1576, selon Fisen, ou en 1577, selon les chroniques du pays, de chagrin d'avoir vu son abbaye de Prum *annexée* à l'électorat de Trèves.

— Le quart de thaler de Christophe de Manderscheidt paraît être d'une extrême rareté. M. Capitaine le considère même comme une pièce unique. Le thaler est connu et a été gravé dans plusieurs ouvrages.

Voici l'explication de l'écusson de ce triple abbé, qui, chose étonnante, n'y a pas fait figurer les armoiries de ses abbayes : Aux 1 et 4, Manderscheidt, *d'or à la fasce vivrée de gueules* : au 2, Blanckenheim, *d'or au lion de sable, au lambel de cinq pendants de gueules, brochant sur le lion ;* au 3, Roucy, *d'or au lion (d'azur* selon Rietstap, *de gueules,* selon Koehler ; sur le tout, Daun, *d'or fretté de gueules.*

VI.

Personnage vêtu d'une longue robe, la tête couverte d'un bonnet de juge ou de chinois, assis sur un trône élevé de trois marches. Le trône est abrité par un dais et une vaste draperie s'étale derrière et sur les côtés : C : Q : KY . PO . SIN . IMP . I . VOL . OEC . ORD . GOR . FUND . ANNO . INSTITUTION . 8800.

— La face du soleil, entourée de rayons droits et flamboyants alternés. Au-dessus, le dragon (impérial de la Chine). Sur une banderolle : UNIVERSUS . SPLENDOR . UNIVERSA . BENEVOLENTIA.

A. Gr. 27.71. Collection de M. Ch. de Prins, à Lille.

Cette singulière médaille est coulée et repassée à la main. Que signifie-t-elle? Son possesseur, qui a réuni une des plus belles suites qu'on puisse former de pièces maçonniques, avait vu d'abord qu'elle ne pouvait avoir rien de commun avec les Loges. Le chiffre seul, 8800, est de beaucoup trop élevé pour le comput des Francs-Maçons ; il conviendrait mieux aux *Silexophiles*. Comme il s'agit, dans la légende, d'un empereur chinois, SIN(*arum*) IMP(*erator*), M. de Prins s'était alors demandé si cette pièce n'avait pas rapport à quelque confrérie, sodalité ou ORD(*re*) fondé en Chine par les missionnaires. Mais l'absence de tout signe de christianisme prouve assez que cette supposition ne peut être admise et que la médaille n'est pas plus jésuitique que maçonnique. Ky-Po, est, au surplus, un empereur de la Chine qu'on ne trouve pas dans l'*Art de vérifier les dates*.

Cette pièce doit, sans doute, avoir été faite pour une de ces sociétés badines et bachiques, si nombreuses au siècle dernier, et sur lesquelles M. Arthur Dinaux avait composé deux volumes in-8°, publiés après sa mort (1).

Il faudrait chercher le nom de cette association dans la légende baroque du droit. Serait-ce la Société des Chinois ou du Chinois? Que veut dire I. VOL. OEC. ORD. (sans doute *ordinis*) GOR? Les pédants de la Renaissance ont dit *Gorduni*, pour dire les Gantois. S'agirait-il, ici, d'une société flamande dans le genre des *Carpilaires* de Gand?

(1) Arthur Dinaux, *les Sociétés badines, bachiques, chantantes et littéraires, leur histoire et leurs travaux*. Paris, Bachelin Deflorenne, 1867, 2 vol. in-8°.

Mais assez de conjectures comme cela : cet article commence par une énigme, il finira par un logogriphe.

R. CHALON.

UNE MÉDAILLE

INCONNUE A VAN LOON.

LE POËTE HOUWAERT.

Pl. IX.

Jean-Baptiste Houwaert, dont le *mouvement flamand* a galvanisé la mémoire, et en l'honneur de qui la commune de Saint-Josse-ten-Noode érige en ce moment une fontaine monumentale, naquit à Bruxelles, en 1533, d'une famille patricienne qui se rattachait au lignage des Sweerts.

Au début de la lutte acharnée que les Belges soutinrent contre Philippe II, Houwaert, jeune alors, embrassa avec transport les principes de la révolution et même ceux de la réforme religieuse. Incarcéré au Treurenberg, par ordre du duc d'Albe, en 1568, il en fut relâché, on ne sait trop comment, peut-être au prix d'une abjuration momentanée.

On le voit, quelques années après, remplir le rôle de directeur des travaux publics, tant au canal de Willebroeck qu'aux remparts de la cité. Mais il était surtout le grand ordonnateur des fêtes populaires, de ces cavalcades si chères aux Flamands et aux Brabançons. Il y trouvait l'occasion de mettre en scène ses fictions poétiques et

ses allégories; il y trouvait en même temps un placement naturel pour ses vers et ses chronogrammes.

Quand il advint que la lutte, concentrée en Hollande au bénéfice du Taciturne, fut reconnue impossible en Belgique; quand il fallut traiter avec l'Espagne et accepter Farnèse triomphant, le patriote Houwaert — il avait vieilli de vingt ans — parait avoir accepté, avec assez de résignation, de facilité même, ce retour *ad vomitum* (1). Il contribua à la reddition de Bruxelles, en 1585; et, chose plus étonnante, en 1593, redevenu bon catholique et royaliste zélé, il consacra un de ses nombreux poëmes à chanter la gloire et les vertus du nouveau gouverneur général, l'archiduc Ernest. Doit-on lui en faire un crime? Houwaert était, avant tout, poëte, et les poëtes sont un peu comme les cloches, qui carillonnent pour tout le monde. Puis elle est rare la vocation du martyr. Houwaert était, au contraire, un joyeux sybarite, un agathopède, pour qui les rigueurs de l'exil devaient avoir peu d'attraits. Fuir en Hollande, en Allemagne, quand sa charmante villa de Ten Noode (2) le retenait ici, c'eût été trop exiger. Aussi, comme Henri IV,

(1) Expression énergique, mais par trop *réaliste*, employée sur un jeton hollandais de 1581, *potius mori quam ut canis ad vomitum.*

(2) La villa de Houwaert, qui existe encore aujourd'hui, et sur laquelle on lit cette devise juste-milieu qu'il affectionnait : Houdt middelmate (*inter utrumque tene*), appartient actuellement à un M. Verboekhaven. Elle est située rue du Mérinos, près de l'abattoir de Saint-Josse-ten-Noode, et dans le voisinage du Maelbeck, ruisseau, ou plutôt égoût infect et pestilentiel, qu'Houwaert comparait alors aux plus célèbres fontaines de l'antiquité classique et dont il chantait les eaux limpides et pures. *Quantum mutatus ab illo.*

il se dit sans doute que la chose valait bien une messe et un poëme par-dessus le marché. Les poëmes lui coûtaient si peu !

Il resta donc, et mourut dans son lit, le 11 mars 1599. On peut voir encore sa pierre tombale dans le mur de gauche de la crypte, où on l'a scellée lors de la construction de la nouvelle église de Saint-Josse [1].

Les poésies d'Houwaert sont nombreuses ; elles jouirent d'une grande réputation. Dans deux articles publiés par la Revue trimestrielle de 1862 et de 1863, M. Charles Stallaert en donne la liste et l'analyse. Il n'appartient pas à un Wallon de se prononcer en pareille matière — *ne sutor ultra crepidam*. — Admirons donc de confiance.

Comme la plupart des poëtes qui ont chanté l'amour, Houwaert ne s'était pas contenté de la théorie pure. Il paraît, d'après un curieux document publié par notre spirituel ami, M. Charles Ruelens [2], qu'il y joignait souvent la pratique. A l'âge de soixante-cinq ans, sa conduite fut l'objet d'une espèce d'enquête faite par l'officialité [3], à l'effet de savoir de quelle nature étaient les rapports qu'il avait, les conversations qu'il tenait, avec deux fillettes nommées *Fransken* et *Jenneken*, qui demeuraient, sans payer de loyer, dans un pavillon de jardin appartenant au galant poëte. Le trop curieux official fit comparaître devant lui voisins et voisines, écouta leurs cancans, leurs insinua-

(1) *Histoire de Saint-Josse-ten-Noode*, etc., par Eugène Van Bemmel, 1869, 1 vol. in-12.

(2) *Le Bibliophile belge*, t. III, p. 31.

(3) Tribunal ecclésiastique.

tions peu charitables. On ignore quelles suites il donna à cette affaire, dans laquelle, suivant l'indulgent M. Ruelens, « il n'y avait pas de quoi fouetter un chat. »

Van Loon a fait connaitre deux médailles d'Houwaert, de grandeurs différentes, mais aux mêmes types. D'un côté, son buste de profil, à droite, avec la légende : IEHAN · BAPTISTA HOVWAERT · ÆT · 45 · 1578.

Au revers, une bêche, une plume et un compas, réunis par une couronne de laurier, entre un aigle et une corne d'abondance. Au-dessous, une tortue et une écuelle, puis la devise en deux lignes :

HOVDT MIDDEL
MATE.

Ce qui signifie, dit Van Loon, « que pour obtenir la « couronne d'une gloire immortelle par le travail des « mains ou de l'esprit, il faut garder un juste milieu entre « l'aigle qui s'élève dans l'air et la tortue qui rampe à « terre; entre l'abondance et la mendicité. »

C'est très-beau, mais le commentaire de Van Loon n'était pas inutile. Faisons remarquer encore que la bêche rappelle les goûts horticoles du propriétaire de la Petite Venise, comme il appelait sa villa; la plume le fécond poëte que vous savez, et le compas l'habile ingénieur, directeur des travaux de la ville de Bruxelles.

Les deux médailles données par Van Loon se trouvent à la Bibliothèque royale, et ce cabinet possède, de plus, une variété notable de la plus grande des deux. La tête est

bien la même, à quelques détails de ciselure près, mais le buste, au lieu d'être couvert de la cuirasse du guerrier, porte la toge du magistrat.

M. Van Bemmel parle d'une « quatrième médaille, d'un module moyen. » Comme il ne dit pas où se trouve cette médaille, il nous est impossible de savoir s'il n'a pas fait confusion avec la pièce que nous allons décrire et dont nous devons la communication à l'obligeance de notre excellent confrère M. Vander Auwera de Louvain.

Cette charmante médaille d'argent, véritable objet d'art et probablement unique, se trouvait chez un descendant d'Houwaert, où M. Vander Auwera en fit l'acquisition dans une vente après décès.

Le côté de la tête, à peu près semblable à la petite médaille de Van Loon, porte pour légende: IAN · BAPTISTA · HOVWAERT · ÆT · 38.

Le revers n'est rien autre que le sceau de notre poëte, c'est-à-dire ses armoiries [1], disposées comme on les voit sur les sceaux de l'époque, avec la légende : S * IAN * BAPTISTA * * HOVWAERT * 1571.

Toutes ces médailles d'Houwaert sont d'argent, coulées et ciselées par un artiste tout à fait hors ligne, et dont, chose singulière, on ne connaît pas d'autres œuvres. Il a signé la plus grande de ces médailles ALEXANDER · P · F.

[1] La famille Houwaert portait *d'or à la fasce d'azur accompagnée en chef d'un lion naissant de gueules armé et lampassé d'azur, mouvant de la fasce; sur le tout de* SWEERTS *qui est émanché en pal d'argent et de gueules de dix pièces.*

(RIETSTAP, *Armorial.*)

Notre savant confrère M. Pinchart, dont l'Académie vient de couronner le Mémoire sur l'histoire de la gravure en médailles, pense qu'*Alexander* est le nom de l'artiste, que la lettre P signifie *pater* et F *fecit*, mais il a cherché en vain à Bruxelles des orfévres de ce nom.

R. Chalon.

LA QUESTION

DE

L'UNIFORMITÉ INTERNATIONALE DES MONNAIES,

CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE HISTORIQUE.

Comment se fait-il qu'aujourd'hui l'importante question de l'uniformité des monnaies excite à juste titre et si généralement l'attention, non-seulement des économistes et des commerçants, mais, en un mot, de tous les hommes éclairés du monde civilisé?

A quoi faut-il attribuer ce mouvement et cette tentative internationale, si louable au double point de vue de l'intérêt du commerce et de la fraternité des peuples?

Pourquoi l'établissement d'une mesure universelle destinée à régler les transactions humaines, et commune à toutes les marchandises, rencontre-t-elle aujourd'hui tant de partisans chaleureux chez tous les peuples civilisés, et à quoi tient-il que ce problème si ancien fasse chaque jour de si immenses progrès?

Voilà des questions que sans doute beaucoup de personnes se seront faites.

La réponse, on doit la chercher dans l'histoire. Par l'étude du passé, on parvient à comprendre le présent.

De tout temps, les peuples civilisés ont eu l'idée de faciliter les échanges, soit par l'établissement d'une monnaie uniforme, soit au moyen de l'assimilation du numéraire métallique.

Dans l'antiquité, les Grecs eurent recours au second moyen : la diversité de la monnaie. Par l'emploi de pièces de valeurs différentes, ils mirent, en certaine mesure, leur système monétaire en rapport avec les divers systèmes des peuples avec lesquels ils entretenaient des relations commerciales.

Le puissant empire romain, qui avait étendu son pouvoir sur tant de peuples, réalisa en quelque sorte l'idée de l'uniformité monétaire [1].

Ceci était le résultat de la puissance et de la domination.

On vit la même chose sous Charlemagne et sous Napoléon I[er]. L'unification des monnaies fut introduite, sous le règne de chacun de ces deux grands conquérants, dans les pays qu'ils avaient soumis à leur domination.

Mais les plus grands bienfaits, quand ils sont imposés, sont rarement appréciés, et souvent follement rejetés comme souvenirs pénibles d'une domination étrangère, le jour du retour de l'indépendance nationale.

[1] Même dans la Scandinavie, les monnaies romaines ont eu cours En 1865, on a trouvé en Fionie, près du village de Brangstrup, en fouillant la terre, quarante-six monnaies romaines d'or, appartenant à l'époque entre l'an 249 et l'an 351. *Voy.* le mémoire de M. Herbst, intitulé *Brangstrup-Fundet*, et notre lettre à M. R. Chalon, insérée dans la *Revue numismatique belge*, 4e série, t. VI, p. 189.

Dieu merci, nous n'en sommes plus là ; ce n'est heureusement plus par ce moyen despotique qu'aujourd'hui l'uniformité monétaire doit se réaliser. Au contraire, la tendance générale qui se manifeste si vigoureusement vers l'unité doit sa naissance aux principes toujours grandissants de la liberté, au progrès et à la civilisation, qui font respecter les nationalités, tout en rapprochant les peuples et en consolidant leur estime mutuelle.

Chez les peuples de l'antiquité, les monnaies furent désignées par leur poids ; ainsi les Grecs avaient leur *drachme* et leur *talent,* les Romains leur *as,* comme aujourd'hui l'on a encore conservé la dénomination de la *livre* et du *marc.*

Lors de la décadence de l'empire romain, les empereurs altéraient sans cesse la composition des espèces, et lorsqu'au moyen âge, l'Europe fut enveloppée de ténèbres, on ne se forma plus une idée claire de la monnaie. On oublia que la monnaie ne reçoit point sa valeur de l'autorité, que ce n'est pas l'empreinte, mais la matière, qui en fait la valeur.

Ce précepte immuable de l'économie politique fit place à la doctrine aussi fausse qu'audacieuse que c'était l'image ou le nom du souverain, empreint sur la pièce, qui en faisait la valeur.

Plusieurs princes altéraient la monnaie sans le moindre scrupule, ou toléraient que leurs officiers monétaires commissent l'abus honteux d'abaisser le titre ou le poids des espèces. Ils ne se rendaient pas compte que l'empreinte sert à certifier le poids et le titre du numéraire, qui par là est garanti par l'État. La sérénité de conscience qui provenait chez la plupart des princes, à cette époque, de la

fausse idée qu'ils se faisaient de la monnaie, rendait de tels procédés à peu près uniformes dans l'Europe entière.

M. Wolowski, le célèbre économiste, a dit, à propos de l'état d'ignorance dans lequel on se trouvait au moyen âge à l'égard de la monnaie :

« Il fut un temps où les faux monnayeurs ne se cachaient point dans des cavernes pour exercer leur industrie. Ils gouvernaient l'État et faisaient leur métier en toute sécurité de conscience. La volonté du souverain ne suffisait-elle pas pour donner de la valeur aux disques de métal mis en circulation, afin de représenter tous les autres produits? Attribuer un certain prix à une certaine pièce de monnaie, n'était-ce pas assez pour donner à cette pièce la valeur que portait le titre? Cependant, quelles que fussent leur autorité et la violence qui en accompagnaient l'exercice, ils échouaient toujours dans ces entreprises et ils ne pouvaient rien comprendre à ces échecs ([1]). »

Sous l'empire mérovingien, on se servait de l'or pour matière des monnaies; à la fin de la première race, lorsqu'on n'eut plus d'or à faire monnayer, après qu'on eût fondu les pièces romaines d'or, ou qu'on les eût surfrappées après un martelage préalable destiné à faire disparaître la première empreinte, on commença à altérer le titre et le poids des espèces.

L'affaiblissement de l'autorité royale, sous le gouvernement des maires du palais, apporta du relâchement dans la discipline des monnaies. Les officiers monétaires chargés

([1]) *La Monnaie, entretien sur le traité de la monnaie de Copernic*, pp. 19-20.

de garantir leurs œuvres, en les marquant de leur nom, commirent les plus grands abus dans leurs fonctions ([1]).

« Voilà en peu de mots, » comme le dit si bien M. Louis de Coster ([2]), l'éminent numismate à qui l'on doit la restitution des deniers au monogramme à Charlemagne, « l'histoire de l'agonie du monnayage de l'or, à la fin de la première race; les monuments monétaires en sont la preuve évidente. »

Afin de remédier à ces désordres qui jetaient nécessairement une bien grande perturbation dans les relations commerciales, il fallut l'énergique et vigoureuse autorité des descendants de la race des Pepins. L'argent fut donc substitué à l'or, et en effet, comme le fait remarquer M. de Coster, l'altération de l'argent devait offrir un médiocre appât au préposé infidèle, la police du monnayage s'exercer avec plus de facilité sur les espèces d'argent que sur celles d'or, enfin, l'usage de ce métal apporter plus de commodité dans les menues transactions.

Plus tard, la cupidité de plusieurs princes et seigneurs leur fit inventer un autre procédé qui leur fournit de larges bénéfices, mais qui fut plus honteux encore parce qu'ils avaient la pleine conscience de ce qu'ils étaient de faux monnayeurs. Ils copiaient des pièces étrangères qu'ils savaient être recherchées, mais à un poids et à un titre bien inférieurs à celles-là. Ils imitaient le type de ces pièces

([1]) *Quatrième lettre de M. Cartier sur l'histoire monétaire de France.* (*Voy.* la *Revue numismatique française*, année 1837, p. 252.)

([2]) *Considérations à propos de quelques deniers inédits de Pepin le Bref et de Charlemagne.* (Voy. *Revue de la numismatique belge*, 3e série, t. III, p. 211.)

étrangères le plus souvent avec tant de fidélité, que parfois les numismates se sont mépris sur leur origine.

Nous citerons ici, comme un exemple, les esterlings de Luxembourg, fabriqués sous Jean, roi de Bohème (1309-1346), qui furent servilement copiés des pièces anglaises et frappés au nom du roi Éduard, comme si celui-ci y avait sa domination ([1]).

L'imitation des types étrangers était devenue très-générale à cette époque.

La grande diversité des monnaies au moyen âge et à la renaissance, lorsque presque chaque seigneurie, chaque ville, avait sa monnaie particulière, ne contribua pas peu à faciliter l'exercice de ce procédé frauduleux.

Quelquefois, l'Église voulut châtier de pareilles pratiques; les papes lançaient des bulles d'excommunication contre les falsificateurs de la monnaie. La grande querelle entre Philippe III, dit *le Bel,* roi de France et de Navarre (1285-1311), et le saint-siége se rattache en partie à l'altération de la monnaie. Le Dante, dans sa *Divina Commedia,* précipite les faux monnayeurs au fond des enfers, et parmi ces damnés figure le roi Philippe le Bel.

L'abbé Ghesquière ([2]) signale la conduite qu'ont tenue quelquefois certains princes, qui ont voulu gagner sur la fabrication de la monnaie, 20, 30 et 40 p. %. Il dit qu'il gardait une monnaie assez moderne sur la fabrication

([1]) *Voy.* LELEWEL, *Observations sur le type du moyen âge de la monnaie des Pays-Bas,* p. 24, fig. n° 46.

([2]) *Mémoire sur les trois points intéressants de l'histoire monétaire des Pays-Bas,* p. 63.

de laquelle un prince a voulu gagner environ 150 p. °/₀.
« Je puis, dit-il, la faire voir à tout curieux honnête. »

Notre ami, M. Renier Chalon, président de la Société royale de numismatique de Belgique, donne une exacte idée de la diversité des monnaies au moyen âge, lorsqu'il dit : « A mesure que le pouvoir central s'effaçait, que l'État se subdivisait de plus en plus en innombrables souverainetés féodales, la monnaie elle-même allait se fractionnant, se rapetissant comme la nationalité ; et tout en perdant de sa valeur, elle perdait également son unité primitive. Chaque province, chaque localité, voulut avoir sa monnaie particulière, différant de type, de poids et d'aloi avec les monnaies voisines (1). »

Le système *tournois* établi en France par saint Louis (1226-1270) fut le signal du retour de la grosse monnaie. Ses *gros* furent imités successivement par plusieurs princes et seigneurs, surtout dans les Pays-Bas, où les monnaies, bien qu'elles perdirent dans la suite des temps la forme extérieure des *gros* français, conservèrent toutefois un rapport de valeur avec les monnaies de ce royaume, qui s'appréciait exactement en *tournois,* l'unité monétaire.

L'esterlin, importation anglaise, n'était autre chose qu'un tiers de *gros* (2). Par là, on voit, comme le fait remarquer M. Chalon, que la conformité de système monétaire entre la France et la Belgique n'est pas une nouveauté qui date de 1830.

(1) *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut,* p. 2.

(2) R. Chalon, *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut,* p. 2.

Les florins d'or à la fleur de lis, type de Florence, furent frappés au XIVe siècle dans presque toute l'Europe.

Au XIVe siècle, on était parfaitement convaincu de l'utilité de l'unification des monnaies ; les conventions monétaires conclues à cette époque dans le but de faciliter les relations commerciales en fournissent la meilleure preuve. Comme exemple, nous citerons : le traité du 3 décembre 1339, conclu à Gand, entre Jean III, duc de Brabant, et Louis, comte de Flandre, par lequel il fut convenu qu'on ferait fabriquer une monnaie commune qui circulerait dans les deux États (1); la convention monétaire de 1342, entre Jean, roi de Bohême, comte de Luxembourg, et Henri, comte de Bar, qui est à peu près semblable à la précédente (2), et la convention contractée vers 1371, entre le comte de Luxembourg et l'archevêque de Trèves, relativement à l'émission de monnaies communes qui auraient cours dans les deux États (3).

Au moyen âge, la valeur (le poids et le titre) des monnaies du même nom variait souvent, lors même qu'elles étaient frappées au nom et aux armes d'un même prince. Par exemple, Louis II, de Male, comte de Flandre, fit frapper, entre 1346 et 1370, des *moutons* et des *gros* qui varient en poids et en titre, selon l'époque à laquelle ces pièces ont été fabriquées (4).

(1) GHESQUIÈRE, *Preuves*, p. 189.

(2) ID., *ibid.*, pp. 190-191.

(3) JOACHIM LELEWEL, *Observations sur le type du moyen âge de la monnaie des Pays-Bas*, p. 32 ; et HONTHEIM, *Hist. Trev.*, t. II, p. 255.

(4) VICTOR GAILLARD, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre*, pp. 160-164.

Les continuels changements dans le poids et le titre des espèces expliquent pourquoi, dans les contrats et autres actes, quand il s'agissait d'affaires pécuniaires, on avait soin de stipuler en quelles espèces la somme devrait être acquittée ; mais comme cela n'offrait pas assez de garantie contre les chances de perte, on a eu recours à un autre moyen plus sûr, savoir d'attacher au contrat un ou deux échantillons de la monnaie avec laquelle le payement devait se faire.

A une charte de l'an 1494, dans laquelle il est stipulé qu'un certain payement doit se faire en *briquets* de Philippe le Beau, frappés à une date antérieure à celle que porte la charte, on a suspendu, en outre, en guise de sceau, deux briquets de Philippe le Beau, pour la Gueldre, frappés à Malines en 1492, servant, ainsi qu'il est dit dans l'acte, comme échantillons, afin qu'on puisse toujours en connaître la valeur [1].

Il n'est pas étonnant qu'aux siècles passés, des hommes éclairés ont élevé leur voix contre les abus commis par plusieurs princes, et que, par suite des graves inconvénients résultant de la grande diversité qui existait dans la valeur des monnaies, l'idée de l'uniformité monétaire trouva chez les divers peuples des partisans parmi les esprits les plus éminents et les plus élevés.

A la fin du XIVe siècle, Nicolas Oresme, évêque de Lisieux, conseiller de Charles V, dit *le Sage*, roi de

[1] *Voy.* notre notice *Charte de l'an 1494, à laquelle sont suspendues deux monnaies comme échantillons*, insérée dans la *Revue de la numismatique belge*, 4e série, t. VI, pp. 409-417, pl. XVII.

France, posa avec une précision merveilleuse les vrais principes touchant la monnaie. Un siècle plus tard (1473), naquit à Thorn, dans la Prusse polonaise, un génie puissant, qui pénétra les mystères du mouvement des corps célestes; son nom, mes bienveillants lecteurs, vos lèvres l'ont déjà prononcé. Copernic, dont la rectitude de vue, la sûreté de jugement, lui avaient fait découvrir les lois du système du monde, le guidèrent également, lorsqu'il aborda dans un traité très-important et trop peu connu le sujet délicat, compliqué et difficile de la monnaie.

On doit à la plume savante de M. L. Wolowski, le célèbre économiste, des détails on ne peut plus précieux sur ce travail remarquable (¹). Après avoir démontré comment Copernic a merveilleusement défini le caractère, les fonctions de la monnaie et les conditions requises pour la garantir contre toute atteinte portée à son intégrité, M. Wolowski fait remarquer que le génie de Copernic, après avoir dévoilé les harmonies célestes, lui a fait entrevoir un des aspects essentiels des harmonies sociales, c'est-à-dire qu'il considérait du plus haut intérêt la question de l'unité monétaire, qui, selon ses propres mots, ne serait pas d'une médiocre importance pour la conciliation des esprits et la conclusion des affaires (²).

Au commencement du XVIᵉ siècle, l'illustre landgrave de Hesse, Philippe le Magnanime, comprit tous les avantages qui résulteraient de l'adoption de l'uniformité des monnaies, des poids et des mesures. « Si nous avions, disait-il,

(¹) *La Monnaie, entretien sur le traité de la monnaie de Copernic.*
(²) *Ib.*, p. 49.

tous un poids, une mesure, une monnaie, le monde irait bien mieux. »

Le puissant empereur Charles-Quint suivit dans les Pays-Bas la méthode employée dans l'antiquité par les Grecs, pour établir une certaine harmonie entre les principaux systèmes monétaires de l'Europe.

En faisant frapper des monnaies de différentes valeurs, il institua des convertibilités et des commensurabilités faciles entre les principales unités monétaires existant à cette époque. Les espèces flamandes qui suivaient le système français, fraternisaient avec celles de l'empire, d'autres encore avec celles de l'Angleterre, etc.

Unum pondus, mensura una, moneta sit una,
Status et illœsus totius orbis erit!

Voici comment on retrouve, en Allemagne, au milieu du XVI[e] siècle, l'idée de l'uniformité des poids, mesures et monnaies, dans ces deux vers latins du poëte Jean Stigelius, né en 1514, à Gotha, en Thuringe, mort le 21 février 1562.

A la fin du XVI[e] siècle, Simon Stévin, natif de Bruges, un des plus célèbres mathématiciens de son temps, dont les mérites furent beaucoup appréciés par le prince Maurice d'Orange, proposa la décimalisation des poids, mesures et monnaies. A cette même époque, un gentilhomme italien, le comte Gaspard Scaruffi, natif de Reggio, dans l'Émilie, remplit les fonctions de directeur de l'hôtel des monnaies dans sa ville natale. Dans le but de mettre un terme au désordre monétaire, devenu de jour en jour plus désolant par suite des guerres de Charles-Quint, il

fut député par la ville de Reggio auprès du duc Alphonse de Ferrare, ce prince si tristement connu dans l'histoire des lettres pour avoir fait enfermer dans une maison d'aliénés la gloire de l'Italie, l'immortel auteur du célèbre poëme *la Jérusalem délivrée*, qui fut ainsi la victime de l'oppression et de son amour malheureux pour Éléonore.

Après avoir fait des études et des recherches sérieuses sur les moyens qui pourraient apporter de l'amélioration à l'état déplorable dans lequel se trouvait la monnaie, Scaruffi publia, en 1582, un traité des monnaies, qu'il rédigea pour le duc de Ferrare, connu sous le titre de : *Discorso sopra le monete*, mais dont l'édition originale portait le titre suivant : *L'Alilinonfo di M. Gasparo Scaruffi Reggiano, per far ragione e concordanza d'oro e d'argento; che servirà in universale, tanto per provvedere agli infiniti abusi del tosare e guastare monete, quanto per regolare ogni sorte di pagamenti, e riddure anco tutto il mondo ad una sola monete*. Reggio, 1582 (1).

Ce travail est évidemment fort remarquable, attendu que cet auteur du XVIe siècle proposa ni plus ni moins qu'un système monétaire universel.

Ce système, bien que présentant des imperfections, témoigne de l'esprit ingénieux de son auteur, qui sut s'élever au-dessus des préjugés de son temps, en proclamant hautement la grande idée de l'unification des monnaies.

En voici une analyse, que nous empruntons à l'article intéressant de M. de Parieu, *de l'Uniformité monétaire,*

(1) E. DE PARIEU, *de l'Uniformite monétaire; Journal des économistes*, juin 1867, note à la p. 332.

inséré au *Journal des économistes*, juin 1867, pp. 332 et suivantes :

« Ce système peut se ramener à sept points principaux, suivant l'analyse qu'en donne Scaruffi lui-même :

« 1° Le rapport de l'or à l'argent serait fixé dans la proportion de 1 à 12.

« 2° L'or serait évalué à 72 livres impériales l'once, la livre impériale étant l'unité de valeur du système, et l'once d'argent vaudrait douze fois moins, c'est-à-dire 6 livres impériales.

« 3° Toute infraction aux titres fixés pour les alliages serait interdite.

« 4° Les poids usités pour les métaux précieux seraient ramenés exactement à la livre en usage à l'hôtel des monnaies de Bologne. Cette livre se diviserait en 12 onces, chaque once en 24 deniers, et chaque denier en 24 grains.

« 5° Ceux qui fabriqueraient les monnaies ne pourraient se payer de leur travail sur le corps des pièces de monnaies en retirant une partie du métal précieux qu'elles doivent contenir. Ce serait aux personnes qui se servent d'eux à les indemniser.

« 6° Toutes les monnaies, tant d'or que d'argent, devraient porter empreinte sur l'une de leurs faces des signes indiquant le montant de leur valeur en livres impériales, de leur degré de finesse et du nombre que la livre en renferme.

« 7° Les monnaies devraient être fixées et fabriquées d'après des règles uniformes, pour prévenir toute cause de diversité entre elles.

« On voit clairement par le premier paragraphe que, sans formuler la théorie du double étalon, Scaruffi en faisait la base de son système, et il semblait n'admettre aucune variation possible dans les rapports de l'or et de l'argent. Pour les monnaies de cuivre, il établit le rapport de ce dernier métal avec l'argent et l'or dans les proportions suivantes :

« 1 once d'or = 12 onces d'argent = 1440 onces de cuivre.

« Ce qui suppose la proportion de 1 à 120 entre l'argent et le cuivre.

« Il est à remarquer aussi que Scaruffi ne proposait pas l'unité d'alliage pour toutes les monnaies, comme cela existait dans ces derniers temps pour les monnaies françaises d'or et d'argent, frappées indistinctement, quelle que fût leur valeur, à 900 millièmes de fin. Dans le système de Scaruffi, le poids diminue à mesure que l'alliage s'élève, et c'est en faisant bizarrement concourir ensemble ces deux moyens à l'inverse l'un de l'autre, et par deux abaissements de valeur parallèles, qu'il arrivait à donner aux monnaies des valeurs différentes pour chaque genre de pièces.

« Ainsi, pour les monnaies d'or, il proposait de les fabriquer, la plus forte pièce en or pur, avec un poids de 3 deniers et une valeur de 9 impériales; les autres plus faibles avec des poids inférieurs et des alliages d'argent ou de cuivre, s'élevant à $^1/_{12}$ ou $^1/_3$ du poids de la pièce, suivant les cas. Scaruffi créait donc ainsi trois titres pour l'or, à savoir : 1000, 917 et 666 millièmes de fin.

« Pour les monnaies d'argent, même procédé : les

alliages auraient été de $^1/_{24}$, $^1/_{12}$, $^1/_6$, $^1/_3$, $^2/_3$, $^5/_6$, de cuivre, ce qui crée les six titres différents de 958, 917, 833, 666, 333, 166 millièmes de fin.

« Il est inutile de dire, on le voit assez par tout ce qui précède, que Scaruffi faisait reposer son système sur la base duodécimale, le nombre 12 étant suivant lui le nombre parfait. Il est assez vraisemblable, qu'indépendamment de certains avantages qu'aurait le système duodécimal, avec 12 signes particuliers pour représenter les chiffres au lieu de 10, Scaruffi a pu être porté à l'adoption de ce système particulier de numération par cette singularité que, de son temps, l'or valant 12 fois l'argent, et l'argent 120 fois le cuivre, il semblait que les rapports mutuels des métaux précieux rendissent hommage, eux aussi, à ce système. Scaruffi toutefois a sacrifié un peu sur l'autel de la décimalisation, lorsqu'il a divisé son unité de valeur, la livre impériale, en 20 sous ; mais le sou se divisant en 24 deniers, on voit que son infidélité au nombre 12 n'était pas longue.

« A l'appui de son système, Scaruffi énumère les avantages qui, suivant lui, résulteraient de son adoption. Ces avantages sont les suivants :

« 1° Il n'y aurait plus de discussion sur la valeur réciproque des monnaies;

« 2° Les monnaies ne seraient plus détériorées à force d'être refaites;

« 3° Les princes fabriquant de belles monnaies, il serait plus difficile de les imiter et d'en monnayer de fausses ; »

« 4° Les poids deviendraient uniformes ;

« 5° On ne pourrait plus se refuser à recevoir des monnaies dont la valeur serait fixe et inscrite sur l'une des faces de chaque pièce de monnaie ;

« 6° Les contrats y gagneraient de la clarté, leurs stipulations n'énonçant plus que des valeurs fixes ;

« 7° Les calculs deviendraient plus faciles ;

« 8° Les monnaies de tous pays pourraient être acceptées ;

« 9° Toute personne pourrait faire monnayer des lingots ;

« 10° Les erreurs et désordres commis avec les anciennes monnaies seraient découverts ;

« 11° Les hôtels des monnaies ne travailleraient plus que sur des lingots, et n'auraient pas à refondre constamment les monnaies en circulation ;

« 12° Enfin, la valeur des monnaies, inscrite sur chaque pièce, serait connue de toute personne sachant lire, et même de celles qui ne sauraient pas lire, lorsqu'elles seraient dans l'habitude de les manier fréquemment. »

Malgré les grands avantages qu'offrait l'idée de Scaruffi, les gouvernements de cette époque ne se laissaient pas convaincre de l'utilité de l'unification des monnaies, et le projet ingénieux dont nous venons de reproduire les principaux traits resta sans résultat.

Au commencement du xviie siècle, le frère Jean Marquez, prédicateur de Philippe III, roi d'Espagne, religieux de l'ordre de Saint-Augustin, recommanda l'uniformité monétaire dans son *Gobernador christiano*, ouvrage qui a eu plusieurs éditions à partir de 1612, en Espagne et dans les Pays-Bas. Voici les termes dans lesquels il expose son idée,

que nous tirons de l'article précité de M. de Parieu : « Il faudrait que les princes, par leurs ambassadeurs, se missent d'accord pour que les monnaies eussent un même alliage dans tous leurs États, d'autant plus que les transactions sont aujourd'hui plus fréquentes que jamais ; et cela me paraît nécessaire pour éviter aux populations, et le soin de rechercher le pays, c'est-à-dire, la proportion des monnaies d'un lieu à l'autre, et aussi les chances de pertes dans les échanges, pertes faites à chaque moment par ceux qui n'ont point connaissance de ce rapport. Cela ne serait pas impossible, attendu que le rapport de l'or à l'argent est le même dans tous les pays, ou que si quelque différence existe à ce sujet, elle n'est pas de grande considération (¹). »

A la fin du même siècle, le célèbre Vauban recommandait la réunion d'une assemblée de députés de la part de toutes les principales têtes couronnées de la chrétienté, qui avaient droit de battre monnaie, afin de convenir d'un titre et d'une monnaie universelle, et de décrier de concert et en même temps toutes les autres.

Ici nous trouvons la grande pensée d'une conférence monétaire de délégués officiels de toutes les nations exprimée dans les termes les plus clairs, il y a deux siècles, par une des illustrations de la France ; pensée qui a été réalisée en 1867 et dont l'honneur de l'initiative revient à S. M. Napoléon III, empereur des Français.

Au XVIIIe siècle, le marquis de Santa-Cruz de Marcenado, qui écrit en 1732, émit en Espagne des vœux pour l'uniformité des monnaies, tandis qu'en 1765, une union

(¹) T. Ier, livre II, chap. XXXVII, p. 225, 3e édition d'Anvers, 1625.

monétaire fut établie entre Mayence, Trèves, le Palatinat, Hesse-Darmstadt et Francfort.

Le savant professeur Dietrich-Hermann Hegewisch, de Kiel, conseiller d'État du roi de Danemark, né dans le Holstein en 1760, mort vers 1815, aborda, avec beaucoup de talent, la question de l'établissement d'une monnaie universelle. Il recommanda cette idée avec énergie et conviction, en démontrant les immenses avantages qui résulteraient de cette réforme (1).

Il voulait que ce projet fût examiné par un congrès de toute l'Europe, attendu que la création d'une monnaie universelle ne pouvait être réalisée que par une convention des nations européennes.

Il proposa l'or pour l'étalon monétaire général ; l'argent disait-il, pourrait alors être conservé dans chaque pays sur la base qui y est actuellement en usage, aussi longtemps qu'il le faudrait pour écarter du chemin tous les obstacles qui semblent s'opposer à un système monétaire universel fondé sur l'or (2).

Mirabeau, dans son remarquable projet de réforme monétaire, fondé sur les bases du système métrique et décimal, qu'il présenta le 12 décembre 1790 à l'Assemblée nationale, avait été guidé par la pensée de l'établissement d'une monnaie universelle; en donnant à la France une meilleure monnaie, il fallait, selon ce grand orateur, tendre à la solution de cet important problème.

(1) Büsch's *Sämmtliche Schriften über Banken und Münzwezen*. Hambourg, 1801.

(2) E. de Parieu, *de l'Uniformité monétaire*. Voy. *Journal des économistes*, juin 1867, p. 337.

Le 6 juillet 1785, le congrès des États-Unis de l'Amérique adopta, sur la proposition de M. Jefferson, le système décimal pour la division de la monnaie. Une loi du 8 août 1786 autorisant la fabrication des nouvelles espèces (le *dollar*, divisé en 10 décimes, *dîmes*, et en 100 centimes, *cents*), fut exécutée en 1793, après l'établissement d'un hôtel national des monnaies à Philadelphie.

On a prétendu que les États-Unis avaient adopté, avant toute autre nation, le système décimal pour la division de leur monnaies [1]. C'est une grande erreur, attendu que dès le milieu du XVIIe siècle, la Russie avait appliqué déjà ce système à sa monnaie, en divisant le *rouble* en 100 *kopeks*. La priorité revient donc à l'empire moscovite.

Peut-on s'étonner que l'utilité d'une monnaie universelle et les grands avantages qui en résulteraient pour le commerce n'ayent pas échappé à la vue pénétrante de l'empereur Napoléon Ier?

« Une loi, un poids, une mesure, une monnaie sous des coins différents, » voilà ses propres paroles prononcées à Saint-Hélène.

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, l'uniformité monétaire fut introduite par lui dans la partie de l'Europe qu'il avait soumise à sa domination.

En Hollande, le système décimal fut appliqué aux monnaies sous le règne du roi Louis-Napoléon. En vertu du décret royal du 26 décembre 1806, on frappa à la Monnaie d'Utrecht, en or, des pièces de 20 et de 10 florins ; en argent, des pièces de 2 1/2 florins ou de 50 sous, d'un florin

(1) *Journal des économistes*, avril 1868, p. 49.

ou de 20 sous, et d'un demi-florin ou de 10 sous ([1]). Après la réunion de la Hollande à l'empire français, en 1810, un décret impérial du 4 janvier 1811 ordonna le maintien de l'hôtel des monnaies à Utrecht, et le 16 novembre 1812, on y procéda à la fabrication des espèces françaises. A partir de cette époque jusqu'au 2 novembre 1813, on a monnayé à Utrecht, en espèces d'argent, pour la valeur de 2,271,678 francs, savoir : 416,582 pièces de cinq francs; 50,682 de deux francs; 81,448 d'un franc et 11,912 d'un demi-franc ([2]), tandis que ce ne fut qu'en 1813 qu'on fit à Utrecht des espèces d'or, dont on fabriqua pour la valeur de 1,801,980 francs, savoir : 90,099 pièces de 20 francs ([3]).

Par une loi du 28 septembre 1816, le système du florin contenant 9,613 grammes d'argent fin, l'unité monétaire, divisé en 100 cents, fut établi dans le royaume des Pays-Bas, avec le maintien du double étalon, qui fut toutefois abandonné par la loi du 26 novembre 1847, n° 69, adoptant l'étalon unique d'argent.

Le baron de Stassart avait vainement fait ressortir, dans un discours très-remarquable, prononcé dans la seconde chambre des états généraux, l'intérêt qu'il y avait pour les Pays-Bas, en réformant son système monétaire, de le mettre en rapport avec le système monétaire français, de manière que le florin représentât exactement la valeur de la pièce de 2 francs.

([1]) *Voy.* notre *Histoire numismatique du royaume de Hollande sous le règne de S. M. Louis-Napoléon*, pp. 107-109.

([2]) *Voy.* notre *Histoire numismatique de la Hollande pendant la réunion à l'empire français*, p. 204.

([3]) *Ibid.*, p. 207.

Un coup d'œil sur les phases diverses de la question de décimalisation du *sovereign* et de celle de l'uniformité monétaire en Angleterre, en rapport avec la question de l'adoption du système métrique, suffira pour convaincre nos lecteurs combien elles ont acquis de popularité dans l'esprit de la nation anglaise, et que ce n'est ici que la ténacité de son gouvernement, jouissant d'une réputation on ne peut plus usurpée de libéralisme, qui refuse obstinément au peuple une réforme si importante, que les représentants du commerce, les économistes et l'opinion publique, qui s'est prononcée avec une énergie qui fait le plus grand honneur à l'esprit pratique des Anglais, demandent depuis si longtemps avec tant d'instances.

En 1824, lord Wrottesley proposa dans la Chambre des communes de décimaliser les monnaies, en établissant l'équation : 10 *doubles shillings* = 1,000 *farthings*. Cette proposition fut écartée, en raison des inconvénients qu'on prétendait qu'amènerait son adoption. En 1841 et et en 1843, des commissions chargées d'examiner la question arrivèrent à la même conclusion. Le 27 avril 1847, la question fut portée devant le Parlement, par une motion de sir John Bowring, demandant la création des pièces d'argent de $^1/_{10}$ (2 *schillings*) et de $^1/_{100}$ du *sovereign* ou de la livre sterling. Grâce à l'influence de feu S. A. R. le prince Albert, la première de ces pièces fut frappée sous le nom de *florin* [1], le reste de la motion fut rejeté.

[1] *Voy.* sur l'incident qui obligea de retirer immédiatement de la circulation la première émission de cette nouvelle monnaie décimale, frappée en 1849, notre traité *État de la question de l'uniformité des monnaies, des poids et des mesures*, p. 9.

Une commission parlementaire, chargée d'examiner de nouveau la question de décimalisation monétaire, fut nommée le 12 avril 1853, à la suite d'une motion de M. Brown à la Chambre des communes.

Son rapport, qui fut déposé le 1er août de cette même année, était très-favorable à cette réforme et concluait que si le gouvernement britannique agissait avec énergie, les obstacles n'étaient pas de nature à faire douter de l'opportunité de l'introduction du système décimal pour les monnaies. Mais aussi ce rapport n'amena aucun résultat pratique.

En juin 1854, l'initiative privée fonda en Angleterre, sous le nom de « *decimal association,* » une société chargée d'agir en faveur de l'adoption d'un système décimal de poids, mesures et monaies. M. Brown, son président, proposa au Parlement, le 12 juin 1855, la création de monnaies d'argent, « *cents,* » représentant $^1/_{100}$ de la livre, et de pièces de cuivre, « *mils,* » de $^1/_{1000}$ de la livre.

Après un long débat dans la Chambre des communes, cette proposition fut rejetée. Une nouvelle commission, composée de trois membres : lord Monteagle of Brandon, lord Overstone et M. Hubbard, Esq., fut chargée d'étudier la question. Une grande enquête fut ouverte, des renseignements furent demandés aux nations étrangères, chez lesquelles le système décimal est en vigueur, etc. Le 4 avril 1857, cette commission fit un rapport préliminaire, et le 5 avril 1859, elle apportait sa conclusion, dont il résultait qu'il ne semblait pas désirable, tant que le système en vigueur des poids et mesures resterait intact, et aussi longtemps qu'on laisserait indéterminé le principe sur lequel doit s'appuyer sa simplification, de troubler les vieilles

habitudes du peuple en égard aux monnaies en usage en Angleterre, par l'essai partiel d'un principe nouveau dans le système monétaire isolé.

En 1861, les chambres de commerce en Angleterre se sont prononcées à l'unanimité pour l'adoption du système métrique.

En 1862, une grande enquête fut ouverte relativement à la question de l'adoption du système métrique dans la Grande-Bretagne. Le 8 avril, la Chambre des communes avait résolu d'établir un comité pour examiner la question, ce comité, composé de quinze membres, fut nommé le 1er mai suivant, et publia son rapport, qui fut on ne peut plus favorable à l'adoption du système métrique, le 15 juillet de cette même année. Dans ce rapport, le comité ajouta la déclaration que les témoignages produits devant lui tendaient à le convaincre qu'un système décimal monétaire devrait, aussi près que possible, accompagner un système décimal de poids et mesures.

Au mois de septembre 1864, la section F (*Economic science and statistics*) de la *British Association for the advancement of science,* qui se vit réunie à Bath, proclama entre autres que l'adoption du système métrique, comme étant le meilleur des systèmes décimaux, serait très-désirable, tandis que la réunion dite *International Association for obtaining an uniform decimal system of measures, weigths and coins* (*british branch*), poursuit constamment avec zèle sa tâche importante. Un article de l'*Économiste anglais,* du 15 septembre 1866, a fait ressortir avec force les avantages de l'union monétaire entre les divers peuples, tels que Hegewisch les avait sommairement indiqués.

L'association des chambres de commerce en Angleterre, dans son adresse au secrétaire d'État de Sa Majesté, votée dans sa réunion du 27 novembre 1868, a exprimé l'espoir qu'il sera conclu un arrangement de nature à empêcher le commerce britannique d'être exclu des grands avantages d'un système monétaire international.

Ce vœu émis en termes aussi positifs par les représentants du commerce de la Grande-Bretagne, devrait au moins déterminer le gouvernement anglais à ne pas priver plus longtemps le commerce de son pays d'une mesure aussi importante pour lui. On verra plus loin ce que le gouvernement anglais a fait à cet égard.

Par la convention monétaire de Dresde, du 30 juillet 1838, un accord fut établi entre divers États de la Confédération germanique pour ce qui concernait les espèces d'argent.

Par le traité monétaire de Vienne, du 24 janvier 1857, on adopta, dans toute l'Allemagne, à l'exception du Schleswig, du Holstein et des villes libres de Hambourg et de Brême, la livre de 500 grammes d'argent pur (*zollpfund*), comme poids monétaire, et les monnaies d'argent comme étalon commun, sous les trois termes de l'équation, 2 thaler = 3 florins d'Autriche = 3 ½ florins de Francfort. L'or ne fut admis que comme monnaie de commerce sous la forme de couronnes et demi-couronnes de 10 et de 5 grammes d'or pur.

Au mois de mai 1861, la diète commerciale (*Handelstag*) réunie à Heidelberg, proposa, dans son projet tendant à introduire en Allemagne le système décimal pour les monnaies, tout en conservant le *vereins thaler* comme

grosse monnaie, de recommander comme unité de compte générale allemande pour l'avenir, le tiers du *thaler* sous la dénomination de marc, subdivisé en 100 *pfennigs*.

On frapperait des thalers ou pièces de 3 marcs, des pièces de 2 marcs, d'un marc, d'un demi-marc, ou pièces de 50 *pfennigs*, et des pièces de 20, de 10, de 5, de 2 et d'un *pfennig*.

En 1865, le *Handestag* de Francfort, en confirmant le vœu précédent pour la création du marc, subdivisé en 100 *pfennigs*, demanda l'émission d'une monnaie d'or à 9/10 de fin, représentation exacte de la pièce de 20 francs, qui serait admise dans les caisses publiques à un cours fixe notifié à des époques périodiques.

Le *Bremer Handelsblatt*, du 24 novembre 1866, émit le vœu que l'or français pût être admis dans la circulation de l'Allemagne du Nord, sur le pied de 5 thaler devant constituer la monnaie divisionnaire du napoléon de 20 francs.

Une manifestation des plus imposantes en faveur de l'uniformité internationale des monnaies eut lieu au congrès de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales, tenu à Bruxelles en septembre 1862.

Dans la séance du 25 septembre, 5e section (économie politique), nous eûmes l'honneur d'être le premier, comme l'a rappelé en termes si gracieux M. le conseiller d'État Bachiene [1], à agiter cette question importante au sein d'une réunion de savants illustres, d'esprits distingués et d'amis du progrès de toutes les nations de l'Europe [2].

(1) *De Internationale Munt-conferentie in 1867*, door PH.-J. BACHIENE (extrait de l'*Économiste*, 1868), p. 26.

(2) *Annales du congrès de Bruxelles*, 1862, p. 688.

La sympathie unanime et les applaudissements prolongés avec lesquels la proposition de M. Émile de Girardin fut accueillie par cette assemblée internationale, tendant à déclarer comme un progrès social l'adoption des mêmes monnaies dans les divers pays de l'Europe ([1]), a évidemment dû contribuer à convaincre les gouvernements de l'utilité et de l'opportunité d'une si belle réforme.

En septembre 1863, le congrès international de statistique à Berlin recommanda, pour les monnaies, le système au titre décimal, chaque pièce à frapper au titre de 9/10 de fin.

Au congrès de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales, tenu à Amsterdam en septembre 1864, la question du double étalon fut vivement discutée. Après un long débat sur les moyens pratiques par lesquels on arriverait à réaliser, dans un avenir prochain, l'uniformité des monnaies, des poids et des mesures, auquel nous nous étions mêlé pour faire ressortir qu'il s'agissait avant tout de convaincre les gouvernements de la nécessité de cette réforme, opinion qui fut appuyée par M. Demeur de Bruxelles et M. Hermitte de Bordeaux, dans leurs discours prononcés avec tant d'éloquence, une commission fut instituée, sur notre recommandation et sur la proposition de M. Wichmann père, de Hambourg, pour arriver à l'uniformité des monnaies, des poids et des mesures. Cette commission, comptant parmi ses membres un grand nombre de célébrités européennes, nomma M. Wichmann père président et M. Wichmann fils secrétaire ([2]).

([1]) *Annales du congrès de Bruxelles,* 1862, p. 689.

([2]) *Annales du congrès d'Amsterdam,* 1864, pp. 688-707 et p. 79.

Au congrès de cette même Association internationale, en 1865, à Berne, M. Édouard Sève, de Bruxelles, en l'absence de M. Wichmann, présenta, au nom de la commission instituée au congrès d'Amsterdam, un rapport sur ses travaux, tandis que les points suivants, après avoir été mis aux voix, furent adoptés :

1° Déclarer la commission internationale permanente et lui donner le pouvoir de former des comités nationaux dans tous les pays ;

2° Mettre la commission en rapport direct avec la société anglaise poursuivant le même but, afin de tâcher, par des relations réciproques, de travailler conjointement avec elle à la réalisation de cette œuvre si importante pour l'humanité (propositions des membres néerlandais) ;

3° S'adresser, par écrit, aux divers gouvernements de l'Europe, afin de les engager à prendre des mesures qui pourraient conduire à la réalisation de cette uniformité si désirable (proposition de l'auteur de cette notice) ;

4° Charger M. Bachiene, conseiller d'État, et le comte Maurin Nahuys de la rédaction de la lettre aux gouvernements, maintenir MM. Wichmann père et fils dans leurs fonctions, l'un de président et l'autre de secrétaire de la commission internationale, et leur voter des remercîments pour le zèle dont ils ont fait preuve (proposition de M. Ed. Sève) (1).

Un projet d'adresse aux divers gouvernements fut déposé

(1) *Annales du congrès de Berne,* 1865, pp. 604-635. — *Circulaire de M. Wichmann,* du 22 août 1865. — *Revue trimestrielle,* octobre 1865, p. 265.

dans l'assemblée générale de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales, du 19 octobre 1866, à Bruxelles, par les deux membres qui avaient été chargés de sa rédaction. Cette lettre resta toutefois en état de projet, par suite des incidents déplorables qui se produisirent dans les assemblées générales du 12 mai et du 2 juin 1867, et qui ont placé ladite association dans une situation d'inaction, qui malheureusement n'a pas encore cessé d'exister.

MM. Wichmann, père et fils, ayant donné leur démission comme président et secrétaire de la commission internationale pour arriver à l'uniformité des monnaies, des poids et des mesures, MM. Louis Geelhand de Merxem, de Bruxelles, et Maurin Nahuys, d'Utrecht, furent nommés en leur place par le conseil d'administration, le 19 octobre 1866. M. le conseiller d'État Bachiene, de la Haye, qui par sa science avait rendu des services si importants à l'œuvre de l'unification des monnaies, poids et mesures, avait cru ne pas devoir accepter le titre de président [1]. On doit reconnaitre que l'élection de M. Louis Geelhand,

[1] *De Internationale Munt-conferentie in 1867*, door Ph.-J. Bachiene (extrait de l'*Économiste*, 1868), p. 29. Relativement à la démission de MM. Wichmann, nous croyons devoir reproduire ici un passage de la circulaire de M. N.-D. Wichmann, du 22 août 1865, p. 6. « En même temps, je vous prie, si la proposition de déclarer notre commission permanente était acceptée, de nommer un autre président et un autre secrétaire, lesquelles fonctions nous avons seulement acceptées pour ne pas laisser tomber entièrement une si grave question.

« Je prends encore la liberté de proposer de nommer M. le conseiller d'État Bachiene, président, et M. le comte Maurin Nahuys, secrétaire, persuadé que dans leurs mains l'affaire sera le mieux soignée. »

qui est tout à la fois un économiste et un numismate distingué, était des plus heureuses.

Pour ne pas se voir condamnée à l'inaction et afin d'empêcher la commission internationale de partager le triste sort de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales, dont elle était émanée, ladite commission décida, le 2 juin 1867 : 1° de se constituer en commission indépendante de l'Association internationale sous le nom de *Commission internationale pour l'unité monétaire ;* 2° de concentrer ses efforts exclusivement sur l'uniformité à apporter dans les monnaies, vu que, comme M. Wichmann l'avait dit déjà [1], « la question des poids et des mesures est décidée et qu'on est en train de préparer les voies pour son introduction ; » 3° d'adresser une circulaire aux délégués des divers États de l'Europe qui se rendraient à la conférence monétaire internationale de Paris.

A Paris, le congrès de statistique constitua, en 1855, un comité international pour rechercher les moyens les plus propres à réaliser le grand projet de l'unification des monnaies, des poids et des mesures, et il plut à S. M. l'empereur Napoléon III de donner une preuve éclatante de l'intérêt qu'il portait à cette œuvre, en mettant à la disposition de cette association son propre salon au palais de l'industrie, où l'assemblée tint ses séances sous la présidence du baron Rothschild. A l'exception de la section anglaise, on n'a plus rien appris des opérations de cette association.

[1] *Circulaire de M. Wichmann* de mai 1865, p. 4.

En 1865, le gouvernement français prit l'initiative en faveur d'un système monétaire international; ses efforts amenèrent la conclusion de la convention monétaire du 23 décembre 1865, entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse. Par ce traité, qui a établi l'uniformité complète des monnaies des États précités, il fut convenu que, dans chacun de ces pays, les espèces seraient frappées dans des conditions identiques de poids, de titre et de diamètre; que les pièces de 5 francs d'argent continueraient à être frappées au titre de 900 millièmes de fin, tandis que les pièces d'argent de 2 francs, d'un franc, de 50 et de 20 centimes seraient fabriquées au titre de 835 millièmes de fin [1]. Par conséquent, la pièce de 5 francs constitue aujourd'hui l'unité monétaire de ce système, tandis que la pièce d'un franc, qui reste l'unité de compte, est transformée ainsi que la pièce de 2 francs en monnaie d'appoint [2].

Le double étalon d'or et d'argent, non détruit, mais affaibli par cette convention, est maintenu et représenté d'une part par les pièces d'or de 20, 10 et 5 francs, et d'autre part par la pièce de 5 francs d'argent.

En conservant l'étalon d'argent, il ne fallait jamais

[1] En France, une loi du 3 mai 1864 avait réduit déjà le titre des pièces d'argent de 50 et de 20 centimes, de 900 millièmes à 835 millièmes de fin, tandis qu'en Suisse, la loi fédérale du 31 janvier 1860 avait réduit le titre des pièces de 2 francs, d'un franc et de 50 centimes au titre de 800 millièmes de fin.

[2] *Voy.* les nouvelles pièces divisionnaires françaises d'argent de 2 francs, d'un franc, de 50 et de 20 centimes, *Revue de la numismatique belge*, 4e série, t. V, pl. V, et les nouvelles monnaies belges d'argent de 5 francs, de 2 francs, d'un franc et de 50 centimes, *Revue de la numismatique belge*, 4e série, t. IV, pl. XIX.

affaiblir le titre des pièces d'un franc et de 2 francs, attendu que l'unité monétaire et ses multiples forment la véritable monnaie légale, et que par conséquent ces pièces doivent toujours valoir autant comme matière que comme monnaie, sauf la retenue sur le métal des frais de fabrication.

Nous avons condamné ce procédé comme étant vicieux ([1]), en recommandant un moyen facile, simple, éminemment pratique, et dont la base économique concorde avec les règles de la probité financière, qui fournirait aux États, dont la monnaie devrait subir une entière réforme, le moyen de compenser plus que suffisamment les frais d'une refonte et ceux d'une fabrication nouvelle. Ce moyen consiste à retirer de la circulation une valeur en métal précieux, employé aujourd'hui inutilement; c'est-à-dire en y substituant, pour les monnaies divisionnaires d'argent de 50 et de 20 centimes, le nickel, le bronze, le bronze d'aluminium, ou tout autre métal peu coûteux ([2]).

([1]) *Voy.* notre brochure *de l'Établissement d'une monnaie universelle,* 1865, pp. 14 et 15.

([2]) *Ibid.*, pp. 8-18. Cette mesure a été appliquée en partie en Belgique. Une loi du 20 décembre 1860 ayant substitué aux pièces d'argent de 20 centimes des pièces de nickel de 20 centimes.

Le moyen proposé par nous dans cette brochure n'a pas échappé à l'attention de beaucoup de personnes, qui en ont reconnu l'utilité. Tandis que S. Exc. M. Charles Rogier, ministre des affaires étrangères à Bruxelles, nous fit l'honneur de nous adresser, le 22 décembre 1865, ses félicitations sur ce travail, S. Exc. M. Drouyn de L'Huys, ministre des affaires étrangères à Paris, nous écrivit le 20 décembre 1865 : « Cette publication, dont j'ai pris connaissance avec intérêt, m'a paru de nature à être mise utilement à la disposition de la conférence monétaire internationale qui siége en ce moment à Paris, et dans laquelle sont repré-

La convention monétaire du 23 décembre 1865, conclue entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse, est incontestablement de la plus haute importance; elle peut être considérée, sauf les modifications dont elle pourrait être susceptible, comme ayant posé la base du système qui est appelé à devenir celui de la monnaie universelle. Par elle, il a été établi un système monétaire international, autour duquel l'agglomération des législations monétaires des divers États peut s'effectuer sans trop de difficultés et sans froisser l'amour-propre national, attendu qu'il est exempt de tout caractère qui soit propre à une nation particulière; c'est un système monétaire international

sentées la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse. » Par lettres de S. Exc. le ministre des affaires étrangères à Berlin, du 9 octobre et 20 décembre 1865, n°s 15078 et 18978, nous fûmes instruit que la question importante de l'uniformité monétaire a fait depuis longtemps l'objet des méditations sérieuses du gouvernement de S. M. le roi de Prusse, et que nos travaux relatifs à ce sujet avaient été remis à S. Exc. le ministre du commerce pour qu'il en prît connaissance. M. R. Chalon, le savant président de la Société royale de numismatique de Belgique, dans son compte rendu de notre brochure (*Revue de la numismatique belge,* 4e série, t. IV, p. 161), a recommandé la mesure proposée par nous comme étant « un moyen *honnête* qui peut être utilement employé. » Aussi, M. Camille Picqué, l'honorable secrétaire de ladite Société, a rappelé récemment ce moyen dans son excellent article sur l'*Uniformité monétaire* (*Revue trimestrielle,* 2e série, t. XX, octobre 1868), en citant le susdit compte rendu de notre travail par M. Chalon, et il nous a fait l'honneur de juger très-favorablement la proposition faite par nous, en disant qu'il n'y a « rien de plus juste ni de plus pratique. »

Nous croyons avoir démontré clairement dans cette brochure, pp. 8-18, que les pièces divisionnaires ou d'appoint ne peuvent pas être considérées, dans l'acceptation du mot, comme étant de la monnaie.

en vigueur chez plusieurs peuples différents, qui par conséquent ne porte l'empreinte d'aucune nationalité.

Ainsi que nous l'avions prédit en 1865 ([1]), la réunion à Paris des représentants de la France, de la Belgique, de l'Italie et de la Suisse, qui eut pour résultat la conclusion de ladite convention, a été le précurseur de la grande et officielle conférence monétaire internationale de 1867.

Ayant acquis l'heureuse certitude que la plupart des gouvernements européens, avec lesquels nous nous étions mis en rapport direct, étaient d'accord sur la grande utilité de l'unification des monnaies, ce n'était plus qu'une conférence de délégués des divers États, dans laquelle tous les problèmes relatifs aux monnaies seraient examinés, qui, selon notre opinion, offrirait un moyen pratique à la solution de cette question importante.

MM. Demeur et Hermitte émirent le vœu qu'une telle réunion de délégués des divers peuples pût se réaliser ([2]); nous recommandions une conférence monétaire internationale dans nos deux brochures relatives à cette question ([3]), tandis que nous nous hasardions de nous adresser à S. M. l'empereur Napoléon III, par lettre du 26 septembre 1865, pour le prier de vouloir prendre l'initiative pour réunir une conférence de délégués officiels des divers États. Le 1er décembre de la même année, nous nous

([1]) *De l'Établissement d'une monnaie universelle*, 1865, p. 22.

([2]) *Annales de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales, congrès d'Amsterdam*, 1864, pp. 702-704 et 706-707.

([3]) *État de la question de l'uniformité des monnaies, des poids et des mesures*, 1865, p. 41; *de l'Établissement d'une monnaie universelle*, 1865, p. 22.

adressions, dans le même but, à Leurs Exc. MM. Drouyn de L'Huys, ministre des affaires étrangères, et Achild Fould, ministre des finances, à Paris, en soumettant ce projet à leur jugement éclairé. Le 26 septembre 1863, nous nous adressions également à S. Exc. le comte de Bismark-Schönhausen, ministre président à Berlin, pour le persuader de l'utilité d'établir un rapport entre les monnaies allemandes et celles de la France, de la Belgique, de l'Italie et de la Suisse, convaincu que si S. M. le roi de Prusse daignait prendre l'initiative d'une telle réforme, les États de la Confédération germanique ne tarderaient pas à suivre l'exemple donné par la Prusse.

C[te] Maurin Nahuys.

(Pour être continué.)

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. Baudouin de Jonghe *à* M. R. Chalon, *président de la Société royale de Numismatique.*

Bruxelles, le 19 mai 1869.

Monsieur le Président,

Vander Chijs, dans son *Mémoire sur les monnaies des ducs de Brabant,* cite parmi les pièces frappées sous le règne de Jean IV, le *kleine gouden moetoen, of mottoenke* (le petit mouton d'or ou aignel).

Cette monnaie a été forgée à Maestricht, entre le 18 décembre 1418 et le 1er septembre 1419.

Il résulte des comptes de la monnaie qu'il n'en a été frappé que 820 pièces seulement.

Vander Chijs n'avait pas vu cette monnaie qui n'existait dans aucun cabinet de Hollande et de Belgique; mais il avait entendu dire qu'un amateur français en possédait un exemplaire. Cet amateur était M. Dassy, de Meaux, dont la vente a eu lieu à Paris, le 3 de ce mois. L'*aignel* de Jean IV figurait au catalogue sous le n° 1665, et c'est ce *seul exemplaire connu* qui, maintenant revenu en Belgique, fait partie de ma collection.


OR


OR

Inutile de faire remarquer que c'est une imitation assez servile des *aignels* français de Charles VI. Nous avons, malheureusement, toujours été un peu trop enclins à imiter nos voisins du Midi. (*Voir* planche ci-contre.)

J'ai cru, Monsieur le Président, que cette conquête pouvait intéresser les lecteurs de la Revue, et je me suis empressé de vous en faire part. D'autres pièces brabançonnes inédites se trouvent aussi dans ma naissante collection. Si vous jugez qu'il puisse être utile à la Revue de les publier, je me ferai un devoir de les mettre à votre disposition.

Veuillez agréer, etc.

BAUDOUIN DE JONGHE.

Extrait d'une lettre de M. l'avocat SERRURE *à* M. CHALON, *président de la Société.*

. . . .

Comme vous êtes sur le point de publier une nouvelle livraison de la Revue, je vous engage à mettre au concours la question suivante :

« Depuis quelle époque et jusqu'à quelle époque a-t-on « frappé, sous les empereurs romains, des médaillons de « *deux cuivres*. Décrire ceux que l'on connaît. Indiquer les « procédés de fabrication, etc. »

La Société offre un exemplaire de la Revue à celui qui

fournit le meilleur travail sur la numismatique ancienne. Voici un sujet qui vous attirera la colloboratiou de numismates étrangers, de M. Cohen, peut-être; ne pourrait-on pas le recommander spécialement (1)?

Veuillez, etc.....

C. A. Serrure.

(1) Nous nous empressons de satisfaire au désir de notre savant confrère.

(*Note de la rédaction.*)

ACTES OFFICIELS.

Monnaie de cuivre de 1 et 2 centimes.

TYPE ET DIAMÈTRE.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu les art. 2 et 10 de la loi monétaire du 21 juillet 1866;

Voulant régler le type et le diamètre des monnaies de cuivre de 1 et de 2 centimes;

Sur la proposition de Notre Ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Les monnaies de cuivre porteront, d'un côté, notre chiffre sommé d'une couronne royale, pour légende les mots : LÉOPOLD II, ROI DES BELGES, et au bas le millésime; et de l'autre côté, le lion belge appuyé sur la table de la Constitution, en haut la devise nationale : L'UNION FAIT LA FORCE, et au bas l'indication de la valeur.








Art. 2. Les pièces auront respectivement vingt et un millimètres et demi et seize millimètres et demi de diamètre, et seront frappées en virole cannelée.

Art. 3. Notre Ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 27 mars 1869.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des finances,

Frère-Orban.

MÉLANGES.

Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules, au IIIe *siècle de l'ère chrétienne,* par J. DE WITTE. Lyon; imprimerie Louis Perrin. 1868, in-4°, 202 pages et 49 planches (première partie).

Voici bien le plus splendide et le plus important ouvrage de numismatique qui ait paru depuis longtemps. Cette première partie comprend les planches, au nombre de quarante-neuf, et leur description.

L'ouvrage, proprement dit, l'histoire des empereurs romains qui ont régné dans les Gaules, histoire difficile et obscure, que M. De Witte est parvenu à reconstruire à l'aide des monuments monétaires et épigraphiques, suivra de près cette première partie. L'auteur semble ne l'avoir livrée que pour calmer l'impatience des amateurs. Il n'a fait que redoubler l'envie d'avoir le reste.

Nous reviendrons sur ce livre quand il aura paru en entier.

R. CH.

Periodico di numismatica e sfragistica per la storia d'Italia, diretto dal MARCH. CARLO STROZZI. Firenze, 1869, in-8°.

La cinquième livraison de la nouvelle *Revue numisma-*

tique de M. le marquis Strozzi se compose des articles suivants :

1° Deux monnaies de la reine Philistide, par M. le professeur Antonino Salinas. 161 pages et une planche.

On peut consulter, sur cette reine grecque de la Sicile, la dissertation inaugurale de l'université de Giessen, pour l'année 1825, par M. Frédérik Osann : *de Philistide Syracusanorum regina.*

2° Lettre de M. le commandeur Lopez à M. le directeur du *Periodico*. — Supplément à l'histoire de la monnaie de Parme du père Irénée Affò, par le même M. Lopez, ancien directeur du Musée royal d'antiquités à Parme. 15 pages.

M. Lopez se plaint, dans sa lettre, du retard qu'a éprouvé la publication de son Mémoire dans la Revue d'Asti. Il l'envoie donc au *Periodico* du Mis Strozzi, « ch' Ella saggiamente dirige. »

3° Le musée Bottacin annexé à la bibliothèque et au musée de la ville de Padoue, par M. Carlo Künz (*suite*). 15 pages et une planche admirablement gravée par l'auteur.

4° Monnaies obsidionales inédites de Volterra, Empoli, Lecco, Casale et Sabbioneta, par M. Carlo Morbio. 6 pages et une vignette.

R. Ch.

Le n° 6 de la *Revue numismatique française,* qui termine le volume de 1868, contient les Mémoires suivants :

1° Lettres à M. A de Longpérier sur la numismatique gauloise. — XXIXe lettre. Révision des dix premières lettres, par M. F. de Saulcy. 14 pages et 4 vignettes.

Quand M. de Saulcy croit devoir modifier une opinion émise

par lui, il n'hésite jamais à le faire, et de la meilleure grâce du monde. Cette franche modestie sied à la force. L'obstination dans l'erreur, au contraire, est le fruit ordinaire de l'ignorance vaniteuse et d'un esprit étroit.

2° De quelques espèces de monnaies grecques mentionnées dans les auteurs anciens et dans les inscriptions (*suite et fin*), par M. F. Lenormant. 13 pages.

3° De la numismatique de Pescennius Niger, par M. H. Cohen. 14 pages et une planche.

4° Numismatique byzantine. Les deux Gabalas, Léon et Jean, seigneurs de Rhodes au xiiie siècle, par M. A. De Longpérier. 7 pages et 2 vignettes.

5° État actuel de la numismatique de Toul. Monnaies mérovingiennes, par M. Ch. Robert. 14 pages et une planche.

6° Trouvaille de petites pièces du moyen âge frapppées en Alsace, par M. le baron de Pfaffenhoffen. 8 pages et une planche.

7° Chronique. 21 pages.

R. Ch.

Essai sur l'atelier monétaire de Valenciennes et sur le monogramme de la monnaie des comtes de Hainaut, par L. Cellier, Valenciennes (1869), in-8°, 32 pages et une planche.

L'auteur de cet essai, archiviste à Valenciennes, a réuni différents passages de chartes et chroniques où il est parlé de la monnaie de cette ville. Son travail tend à prouver

que le type, si spécial, de la monnaie du Hainaut, type que le chroniqueur Wicart appelle l'*estaple*, n'est que la marque qu'on apposait sur les marchandises vendues au libre marché, à l'*étape* de Valenciennes; que ce signe n'a rien de commun, ni aucune ressemblance avec l'initiale de Hannonia, etc.

M. Ch. Robert a publié, dans cette revue (1859, p. 133), un denier carlovingien, au temple à double fronton, nuance intermédiaire entre le denier primitif et le petit denier muet donné planche VI, nº XLII, du *Supplément aux recherches sur les monnaies du Hainaut*.





Le monogramme, le prétendu monogramme selon M. Cellier, est donc le temple carlovingien dégénéré; — M. Cellier veut bien l'admettre—mais dégénéré en quoi? En *estaple* dit Wicart; en une *eschelle*, disent Simon Leboucq, Coquiau et une charte de Marguerite de 1353; en une *chose quarrée* dit un manuscrit de 1465.

Une échelle, soit! on sait quelle est la figure d'une échelle, mais celle d'une *étape?* à moins que ce signe



ne soit le plan du bâtiment où se tenait la franche foire?

L'autre thèse que soutient M. Cellier, c'est :

« Qu'il n'y a jamais eu de monnaies du Hainaut, mais « une monnaie de Valenciennes adoptée par les souverains « du Hainaut (page 8); que le comté de Valenciennes, « jusqu'au jour où il a été réuni à *la grande famille fran-* « *çaise,* a formé UN ÉTAT PARTICULIER, indépendant du comté « dans lequel il se trouvait enclavé, etc., » (même page).

Il n'y a que des archivistes capables de refaire ainsi l'histoire !

Mais que dit M. Cellier des esterlins de Mons, si nombreux, de Maubeuge, des pièces avec *moneta Hannonie, moneta Montensis?* Cette dernière, croit-il, a été faite par les monnayeurs de Valenciennes, puisqu'elle porte l'*estaple.*

Quant à l'autonomie du comté de Valenciennes, où la trouver? Valenciennes envoyait des députés aux états; le grand-bailli y exerçait son autorité comme dans le reste de la province. Les comtes de Hainaut n'ont jamais ajouté à leurs titres celui de comte de Valenciennes, et cette *incorporation* remonte bien haut, puisque Gilbert, qui écrivait au XII[e] siècle, dit en parlant de la comtesse Richilde et de son mari : « *Comitatum Valencenensem comitatûs Hanoniensis et Castri Montensis honori addiderunt.* En dirait-on plus en France du comté de Nice ou de la Savoie?

La vérité est que Valenciennes avait des *coutumes,* des lois spéciales, comme beaucoup d'autres localités du Hainaut, et que parfois le grand conseil de Malines a voulu attirer à lui et contester au conseil souverain de Mons la juridiction d'appel sur la ville et la banlieue de Valenciennes.

Ces observations, que nous avons cru devoir faire, n'empêchent pas de reconnaître tout l'intérêt que présentent les recherches de M. Cellier. Nous l'engageons, au contraire, à les poursuivre, principalement pour les époques antérieures au Hainaut, sur lesquelles on a si peu de renseignements. On connaît des monnaies carlovingiennes de Valenciennes, *Valentianis portus;* découvrira-t-on quelque triens mérovingien de cette localité ? Qui oserait dire non?

R. Ch.

Obole Duno-Vendômoise inédite, par M. Ch. Bouchet. (*Extrait du Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.* (Vendôme, typographie Lemercier, 1869, in-8°, 17 pages.

L'obole qui fait le sujet de cette dissertation, et dont le Musée de Vendôme vient de s'enrichir, présente, d'un côté, le châtel tournois renfermant une fleur de lis; au-dessous, un croissant les pointes en bas, en haut, une croix, avec la légende : CASTRIDVHI.

Au revers, une croix pattée, dans un cercle en grènetis, anglée au deuxième canton d'une fleur de lis, et la légende : ✠ VIDOCIHENSIS.

Cette pièce singulière et qui semble provenir d'un mélange fortuit de coins dans la fabrication, se compose du droit d'une maille de Raoul de Clermont, vicomte de Châteaudun (1259-1291), et du revers d'une maille de Jean V, comte de Vendôme (1271-1315).

L'auteur ne s'explique l'existence d'une pareille pièce que

par une contrefaçon ou par une association monétaire. Il écarte, à cause de la gravure de la pièce, et sans doute, du titre de l'argent, la supposition d'une contrefaçon qui, du reste, eut été fort maladroite, et voit dans cette obole la preuve d'une association monétaire entre les deux seigneurs ci-dessus nommés, association dont il ne reste autre trace. Il serait curieux de savoir si le même atelier, les mêmes ouvriers ou le même entrepreneur n'ont jamais pu servir, à la fois, à fabriquer les monnaies des deux princes. On trouverait là l'explication de l'énigme.

R. Ch.

Monete dei Grimaldi, principi di Monaco, raccolte ed illustrate, dal cav[re] professore Girolamo Rossi. Oneglia, 1868, in-8°, 113 pages et 10 planches.

Monographie fort intéressante, mais dont, malheureusement, les planches sont d'une exécution médiocre, surtout quand on les compare aux délicieuses gravures auxquelles nous ont habitués les ouvrages publiés en Italie.

Tobiesen Duby et, depuis lui, M. A. de Barthelemy avaient avancé cette idée que l'origine de la monnaie de Monaco était une concession faite par Louis XIV, le 16 octobre 1643. C'était une erreur. L'ordonnance de Louis XIV ne fait que permettre, en France, la circulation des pièces de la principauté. Les princes de Monaco, à titre de souverains ne relevant d'aucun autre prince, ont naturellement pu frapper monnaie à une époque bien antérieure; et

peut-être, un jour, retrouvera-t-on de ces pièces qui ont échappé jusqu'à présent aux recherches des curieux.

La plus ancienne qu'on puisse citer (bien antérieure du reste à Louis XIV), se trouvait dans la collection de M. B. Fillon ([1]). C'était un *écu au soleil* au type de ceux de Louis XII, et frappé au nom et aux armes de Lucien Grimaldi, qui régna de 1505 à 1525. L'authenticité de cette précieuse monnaie avait d'abord été mise en doute. On disait que dans les actes, même émanés de son gouvernement, Lucien n'avait pas pris le titre de prince, inscrit sur la monnaie; qu'il se qualifiait seulement de seigneur souverain. Mais *princeps* en latin veut-il dire autre chose? On essaya ensuite de prétendre que le C du mot LVC était une erreur du graveur, qui aurait dû mettre un D, et l'on donna alors la pièce au prince Louis I[er] (1662-1701), comme si à cette époque on eût pu songer à copier une pièce de Louis XII. Enfin, les doutes firent place à l'évidence.

Le nombre total des pièces décrites par M. Rossi ne s'élève qu'à cinquante, qui se répartissent entre les princes suivants : Lucien (1505-1525); Honoré II (1605-1662); Louis I[er] (1662-1701); Antoine I[er] (1701-1731); Honoré III (1732-1795), et Honoré V (1819-1841). Il reste là, sans doute, plus d'une lacune à combler.

Le prince actuellement régnant, S. A. S. Charles III, n'a pas encore usé du droit de battre monnaie, qui lui a été solennellement reconnu par les traités.

R. Ch.

([1]) *Voy.* Catalogue Jean Rousseau, préface, p. xxxiii.

Étude sur quelques monnaies en or et en argent de l'époque mérovingienne portant le nom de la ville de Troyes, par M. JULIEN GRÉAU. Troyes, 1867, in-8°, 57 pages et 8 planches.

Cette monographie, fort intéressante, ne se borne pas aux monnaies mérovingiennes; elle donne plus que ne promet son titre. Ce sont d'abord les monnaies gauloises des Tricasses, et, à leur occasion, une planche entière comprenant des monnaies des Carnutes, des Senons, des Catalauni, des Meldi, des Lingons, des Remi, des Parisii. Puis vient une pièce de la transition, un triens de Justin, au type de la Victoire, ayant, dans le champ, les lettres A T, initiales, dit l'auteur, de *Augustobona Tricasium*. Dix-huit monnaies d'or et quatre deniers (saïgas) d'argent sont ensuite décrits et reproduits sur deux planches. Mais le nombre total de pièces citées par M. Gréau est de trente. Vingt-six triens et quatre saïgas.

Les autres planches reproduisent : 1° une inscription lapidaire conservée au musée de Lyon; 2° une pointe de lance et trois haches de bronze conservées au musée de Troyes; 3° une figurine de bronze représentant, d'une manière archi-barbare, un quadrupède gros et massif, mais ayant des espèces de bois de renne; 4° deux haches ou coins de silex non poli, comme on en trouve partout.

R. CH.

La Société française de numismatique, qui s'est subdivisée en sections et qui est devenue un véritable institut

comprenant toutes les branches de l'archéologie et des sciences historiques, depuis le blason jusqu'à la bibliographie, vient de faire paraître les trois premiers cahiers de ses Mémoires.

Ces trois cahiers, qui appartiennent aux sections de *sigillographie*, de *céramique* et d'*archéologie monumentale*, contiennent les travaux suivants :

1° *L'Armorial des évêques de Troyes*, par M. l'abbé Coffinet, chanoine titulaire de la cathédrale de Troyes; avec 46 blasons gravés.

2° *L'Armorial des évêques de Dijon*, par M. Baudot, président de la commission archéologique de la Côte-d'Or; avec 10 blasons gravés.

3° *Les Faïences de Rouen*, par M. Possesse, auditeur au conseil d'État.

4° *Les Faïences d'Orléans*, par M. le comte Arthur de Bizemont.

5° *Les Poteries antiques chez les peuples scandinaves*, par M. Léouzon Le Duc.

6° *Découverte d'un cimetière antique à Garin* (Haute-Garonne), par M. Henry Poydenot.

7° *Antiquités romaines, byzantines, gallo-romaines et celto-cimbriques trouvées dans le Nord de l'Europe* (premier mémoire), par M. Léouzon Le Duc.

Pour faire juger de l'étonnante activité de cette jeune société, il nous suffira d'énumérer les mémoires qu'elle a sous presse et qui vont paraître dans les cahiers suivants, ce sont :

1° *L'Itinéraire suivi par Jésus-Christ pendant ses pré-*

dications et sa passion, d'après la topographie de la Terre-Sainte et de Jérusalem, par M. de Saulcy, sénateur, membre de l'Institut.

2° *Les Musées de Paris,* par M. Lemaitre.

3° *Nouveau système de chronologie,* par M. Oppert, professeur à l'École orientale des langues vivantes.

4° *La Condition des femmes chez les anciens peuples scandinaves,* par M. Léouzon Le Duc.

5° *Les Antiquités de Vienne en Dauphiné,* par M. Froehner, conservateur adjoint au Musée du Louvre.

6° *Découverte d'un cimetière gallo-romain au Pouzin* (*Ardèche*), par M. le docteur Lamotte.

7° *Étude, au point de vue de la métrologie gauloise, des dimensions de quelques monuments épigraphiques de l'antiquité celtique et gallo-romaine,* par M. Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

8° *Dictionnaire des peintres miniaturistes,* par M. Maze-Sencier.

9° *Vies des saints, traitées au point de vue de la géographie historique.* (Recueil de documents pour la géographie historique du moyen âge), par les membres de la section de géographie historique.

Le *Recueil des Mémoires*, in-4°, est uniquement destiné aux travaux qui ne se rattachent pas directement à la science des médailles. La *Numismatique* proprement dite conserve exclusivement son organe, l'*Annuaire,* d'un format différent, et dont le troisième volume va paraître.

R. Ch.

Nous apprenons avec plaisir que notre savant confrère, M. l'archiviste Alex. Pinchart vient d'être nommé correspondant de la Société impériale des Antiquaires de France. Cette honorable distinction n'a pas été prodiguée en Belgique.

R. Ch.

Un musée de timbres-poste vient d'être installé dans une des salles de l'hôtel des Monnaies, à Paris, par les soins de M. Dumas, président de la commission.

La collection des timbres-poste de France est complète. Voici d'abord les timbres créés sous la seconde république; ils sont de 1 franc, de 40 c., de 25 c., de 20 c., de 15 c. et de 10 c.; puis viennent les timbres du règne de Napoléon III, formant deux émissions. Les derniers ont la face laurée et sont *pointillés,* comme les timbres anglais et belges.

Une case momentanément inoccupée est destinée à recevoir les timbres de *cinq francs*, dont la création est décidée depuis déjà quelque temps, mais qui n'ont pas encore paru.

Il y a également dans ce petit musée les timbres des colonies, avec l'aigle aux ailes déployées, ainsi que tous les timbres mobiles pour effets de commerce, depuis ceux de 5 c. jusqu'à ceux qui coûtent 10 francs.

(*Étoile belge.*)

Essai sur la numismatique de l'abbaye de Saint-Vaast. Par L. Dancoisne. Arras, 1869, in-4°, 39 pages et 4 pl.

Il existe une série de petits deniers d'argent fin, un peu plus grands et plus pesants que les artésiens, moins grands que les deniers français. Ces pièces d'un genre tout spécial et qu'on n'a, jusqu'ici, rattachées à aucun système, ont toutes, d'un côté, le mot *Robert, Roberti*, ou simplement l'initiale R, sans désignation de titre ; de l'autre, *Vedaste, Vedastu, Monetae, Ego sum, Destera....* (pour *Dextra)* et enfin la légende : *Masvsrem.*

On se rappelera, peut-être, les contestations ultra-vives que souleva jadis l'attribution de ces monnaies, entre M. Alex. Hermand, qui voulait les donner à Robert II d'Artois, et MM. Serrure fils et L. De Coster, qui, les croyant beaucoup plus anciennes, les revendiquaient pour Robert Ier, ou pour son successeur, Robert, dit de Jérusalem, comtes de Flandre (1071-1111).

Depuis lors, ces deux opinions se partagèrent le monde numismatique ; et, récemment encore, M. de Wismes, dans son magnifique ouvrage sur les monnaies de l'Artois, renouvela les arguments employés par son compatriote, M. Hermand, et se rangea résolument de son côté.

M. Dancoisne, lui, comme le juge dans l'*Huître et les plaideurs,* donne tort aux deux contestants et adjuge l'objet en litige à son abbaye royale de Saint-Vaast, d'Arras, dont le nom, du reste, *Vedaste* se trouve en toutes lettres sur quelques-uns de ces deniers. Pour lui, Robert, sans titre, n'est qu'un monétaire, un entrepreneur de la monnaie, comme les Philippe, les Arnol, les Gérolf et les Simon, sur d'autres monnaies flamandes du XIIe siècle.

M. Dancoisne décrit et reproduit neuf de ces jolies pièces, et de plus, un grand denier de billon, genre français et d'un tout autre style, mais portant également la double légende MONΘTA — ROBΘRTI, pièce que M. B. Fillon avait fait connaître le premier, je pense, dans ses *Lettres à M. Dugast-Matifeux* (1), p. 168.

Cette monnaie singulière a, d'un côté, pour type une espèce de monogramme, dans lequel M. Dancoisne voit une double crosse et les lettres M N V, qu'il lit : M(*onasterium*) N(*obiliacum*) V(*edasti*).

M. Fillon y avait vu « un signe dont il ne pouvait » déterminer la valeur et les lettres NAM. » Il proposait donc de la donner au comte de Namur (toujours Namur) Robert II, qui vivait au commencement du onzième siècle. Mais comme la pièce lui paraissait de beaucoup plus récente, c'était disait-il, une *empreinte perpétuée*.

Nous n'avons pas cru devoir discuter ni même mentionner cette attribution.

Ce denier provient-il du même Robert qui a fait les neuf autres avec lesquels il n'a rien de commun ? La chose paraît difficile à croire. Y a-t-il eu, à Saint-Vaast, dans les fonctions de monétaire, une succession de personnages du même nom, une dynastie de Robert? Ce serait plus admissible.

Nous avons parlé, ci-dessus, d'une légende énigmatique qui se trouve sur l'un de ces petits deniers : MASVSREM. M. Dancoisne — et ici nous ne pouvons le suivre — propose de lire M(*onet*)A S(*ancti*) V(*edasti*) RE(*galis*) M(*onas-*

(1) Paris, 1853, in-8°.

terii). Cette lecture hardouinesque rappelle une histoire déjà ancienne et plus authentique que la pièce qui y avait donné lieu. Une *maille* ou plutôt un petit denier au type de Gand portait d'un côté G.E.R.R.E.M. et de l'autre M.V.D.E. Il s'agissait d'un *Gerrem* Goethals, seigneur de Mude. Un fin curieux, dans la main de qui cette pièce était tombée, y avait lu d'emblée : GUERRE (pour *guerræ*) M(*oneta*) — M(*ajori*) V(*alore*) D(*ecemplicatâ*) E(*missa*), (monnaie de guerre, monnaie de nécessité, émise à une valeur dix fois plus grande). Puis venait toute une histoire sur les troubles de Flandres, les guerres de la ville de Gand, etc., etc. Depuis lors, je me défie des initiales.

A la suite de ces dix pièces, qui remplissent la planche I, l'auteur décrit les méreaux, presque tous de plomb et fort grossiers, qu'il attribue à l'abbaye. Ces pièces occupent les planches II et III. La planche IV comprend six médailles de pèlerinage ou de dévotion, et un joli jeton, le seul connu des abbés de Saint-Vaast, celui de Jean Sarrazin, abbé en 1578, et promu à l'archevèché de Cambrai, en 1596.

M. Dancoisne, l'auteur de la *Numismatique béthunoise* du *Recueil des monnaies et médailles de Douai,* est un des vétérans de la numismatique. On ne devait attendre de lui qu'un bon et solide travail. L'*essai* qui vient de paraître (puisqu'il a eu la modestie d'appeler essai un mémoire aussi complet) est digne d'être reçu avec la même faveur que ses aînés.

R. Ch.

Le troisième volume du magnifique ouvrage de M. Heiss sur les monnaies chrétiennes de l'Espagne va bientôt paraître. Cet infatigable auteur travaille, en même temps, à une monographie nouvelle des *monnaies celtibériennes*, qui formera un fort volume orné de soixante planches. On sait que ces monnaies, *desconocidas*, comme disent les Espagnols, ont provoqué, depuis une trentaine d'années, les recherches de MM. de Saulcy, de Lorichs, Boudart, etc., sans que l'on soit positivement parvenu à tomber d'accord sur leur lecture. Espérons que M. Heiss, profitant des études de ses devanciers, leur fera dire enfin leur dernier mot.

R. Ch.

On lit dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, nº 106, du 25 mai dernier.

« Jeton de présence de la troupe Molière. — Quelque lecteur de l'*Intermédiaire* pourrait-il nous dire s'il connaît un *jeton de présence* qui se donnait aux comédiens dans la troupe de Molière? Ce jeton était d'argent; il est aujourd'hui rarissime. A défaut de l'original, pourrait-on indiquer une *empreinte* ou une *gravure* dudit jeton, mais d'une fidélité bien authentique. C. D. »

Nous ne connaissons pas ce jeton *rarissime;* et nous voudrions bien savoir si l'usage de pareils jetons a jamais existé, en France ou ailleurs, à l'époque de Molière.

En attendant, il est prudent de douter de l'existence de

cette pièce, que M. C. D. dit être d'argent, mais qu'il n'a jamais vue. Molière est en hausse. Ses autographes se vendent par centaines de francs. Un jeton de lui serait chaudement disputé. Il est bon d'être sur ses gardes.

R. Ch.





Le Grand Orient de Belgique a célébré avec pompe les funérailles de Léopold Ier, roi des Belges. Pour conserver le souvenir de cette imposante cérémonie, on a frappé la médaille dont nous donnons l'empreinte. Elle porte pour légende : *Cérémonie funèb.·. 10e j.·. 12e M.·. en mém.·. du T.·. C.·. F.·. Léopold de Saxe-Cobourg, roi des Belges.*





L'installation du nouveau grand maître national, le frère P. Van Humbeeck, a été l'occasion de la frappe de la médaille ci-dessus, ainsi que de la suivante, où l'on voit,

au droit, le lion belge couché au milieu d'emblèmes maçonniques :





Cam. P.

Le 14 juin de cette année, à Dresde, MM. Jules et Albert Erbstein, docteurs en droit, continueront la vente de l'immense collection de M. le chevalier de Schulthess-Rechberg. Le catalogue de la seconde partie comprend la suite et la fin des vieilles maisons princières (de la Hesse au Wurtemberg), les nouvelles maisons princières, comtales et baronales, l'Italie, la Suisse, les Pays-Bas, les villes, les *varia* et les médailles de particuliers. On sait que ce catalogue est le supplément du *Thaler-Cabinet* de M. de Schulthess-Rechberg.

Nous informons nos lecteurs qu'il a paru deux éditions de cette seconde partie (de grand et de petit papier), aux prix de 3 et de 1 1/2 thaler. Après la vente, les curieux pourront se procurer la liste des prix d'adjudication. Les cinq planches qui accompagnent la seconde partie du catalogue donnent le dessin d'une vingtaine d'écus de la plus grande rareté et du plus vif intérêt. Cam. P.

Le *Numismatischer Anzeiger*, de M. Grote, de Hanovre, continue à paraître avec régularité. Nous avons reçu, il y a peu de jours, les nos 8 et 9 de cette année. Cette petite revue bimensuelle, dont l'utilité est incontestable, tient les amateurs au courant des *nouvelles du jour*. On y trouve l'indication des découvertes de monnaies, des publications récentes sur la numismatique, des médailles nouvellement frappées, des ventes, etc. Elle donne aussi le sommaire des actes de la Société numismatique de Hanovre dont elle est l'organe officiel. A la fin de chaque numéro se trouve une liste de pièces à vendre à prix fixés.

R. Ch.

Le savant orientaliste suédois, C.-J. Tornberg, professeur à l'université de Lund, a publié, l'année dernière, dans la *Revue orientale allemande*, une notice sur des *monnaies révolutionnaires mahométanes*. Ces curieuses monnaies ne devraient-elles pas entrer dans le cadre que s'est tracé M. le colonel Mailliet?

R. Ch.

Le n° 3, de cette année, du *Bullettino di numismatica italiana* de M. R. Caucich, donne la description et le dessin d'un *quarto di fiorino d'oro* — un quart de florin de Florence — seul exemplaire connu de cette petite monnaie d'or. Son type est celui des florins : Saint Jean-Baptiste d'un côté et la grande fleur de lis florencée de l'autre.

Le texte du numéro est rempli par des observations sur

la monnaie de Mantoue, échangées par lettres entre le Dr Giovanni Vergani et le très-révérend D. Attilio Portioli.

Sous la rubrique *Varietà,* le *Bulletino* annonce la mort de deux numismates distingués, le chevalier Carlo Gonzales, député au Parlement italien, et Orazio Batelli, de Florence.

Le premier s'était spécialement attaché à l'étude des médailles antiques, le second recherchait les monnaies du moyen âge et les pièces remarquables comme œuvres d'art.

R. Ch.

Le nº XXXII de la Revue anglaise de numismatique (*the Numismatic Chronicle*) contient les articles suivants :

1° Monnaies des successeurs d'Alexandre en Orient, 1re partie. Rois grecs de la Bactriane, de l'Ariane et de l'Inde (*suite*), par le major-général A. Cunningham. 28 pages et 2 planches.

2° Monnaies arméniennes (*suite*), par Edw. Thomas, Esq. 21 pages.

3° Analyse chimique des pièces de la Bactriane, par Walter Flight, Esq. 5 pages.

4° Sur quelques tétradrachmes inédits d'Alexandre le Grand, par E. H. Bunbury, Esq. 13 pages.

5° Notes numismatiques et historiques sur Ilion, par Barclay Vincent Head, Esq. 19 pages et une planche.

6° Sur le *Mullet-marked* groat., par le rév. Assheton Pownall. 7 pages.

7° Publications nouvelles et mélanges.

Le n° XXXIII, qui forme le premier de 1869, se compose de :

1° Sur quelques médailles inédites de Lysimaque, par E. H. Bunbury, Esq. 18 pages.

2° Sur une médaille de Nicocréon, roi de Chypre, par D. Pierides, Esq. 6 pages.

3° Sur une monnaie de Glauconnesus, par le général C. R. Fox. 3 pages.

4° Monnaies des successeurs d'Alexandre en Orient (*suite*), par le major-général A. Cunningham. 19 pages.

5° Monnaies romaines trouvées dans la plaine de Salisbury, par C. Roach Smith, Esq. 7 pages.

6° Remarques sur les monnaies des rois anglo-saxons et danois du Northumberland, par J. Rashleigh, Esq. 54 pages et 2 planches.

7° Les médailles (décorations) de Waterloo, anglaises et étrangères, par W. S. W. Vaux, Esq. 10 pages et vignettes dans le texte.

Les médailles décrites sont au nombre de cinq :

La médaille du Prince Régent pour les soldats anglais ; celle du même prince pour l'armée hanovrienne ; la médaille du duc de Nassau ; celle du duc de Brunswick, et enfin celle de l'armée prussienne.

Nous avons, depuis longtemps, formé le projet de réunir et de publier la suite la plus complète que possible des médailles, jetons, décorations, etc., etc., qui ont rapport à la célèbre journée du 18 juin 1815.

La *Numismatique de Waterloo* est bien plus nombreuse qu'on ne le croirait à première vue.

8° Publications récentes, relatives à la numismatique. 3 pages.

R. Ch.

NÉCROLOGIE

Antoine Namur.

La Société historique du grand-duché de Luxembourg vient de faire une grande perte dans la personne de M. Antoine Namur, décédé le 31 mars 1869, à l'âge de cinquante-sept ans.

Né le 12 mars 1812, M. Namur fit ses humanités à l'athénée de Luxembourg. Il se rendit ensuite à l'université de Bonn, où, sous la direction de Welker et de Ritschl, il se voua entièrement à l'étude de la philosophie. Plus tard, cette université lui conféra le titre de docteur en philosophie et lettres.

M. Namur débuta de bonne heure dans la carrière de l'enseignement. En 1833, il fut chargé de la régence d'une des classes inférieures de l'athénée de Luxembourg, où il se fit remarquer par la solidité de son enseignement et le maintien d'une discipline très-sévère. Il continua à enseigner les langues anciennes et modernes jusqu'en 1868, où un grand affaiblissement de ses forces physiques l'obligea à résigner ses fonctions de professeur. Au mois d'octobre de la même année, le gouvernement grand-ducal le mit en disponibilité avec un traitement d'attente.

En 1842, il fut nommé bibliothécaire de la ville de Luxembourg, et il occupa ce poste jusqu'au 26 décembre 1867.

M. Namur fut un des membres fondateurs de la Société historique du grand-duché de Luxembourg. Lors de la création de cette corporation, en 1845, il en fut nommé secrétaire-conservateur. En cette qualité, il rendit de grands services à cette compagnie. Les nombreux articles qu'il publia dans les annales de cette société sont une preuve incontestable de la solidité et de la variété de ses connaissances. Aussi, plus de quarante sociétés savantes de l'étranger s'empressèrent-elles de s'agréger le savant et laborieux secrétaire-conservateur.

M. Namur avait toujours montré un goût prononcé et une aptitude particulière pour l'archéologie et la numismatique. Il fit insérer d'assez nombreux articles dans la *Revue de la Numismatique belge*, et fut élu membre effectif de la Société royale de Numismatique, le 4 juillet 1852. Après qu'il eût donné sa démission, en mai 1864, la Société, qui ne voulait pas se séparer complétement d'un membre qui lui avait témoigné tant de zèle, l'inscrivit au nombre de ses associés étrangers.

Le 31 mars dernier, pendant qu'il était occupé à relire la *Biographie*, qu'il venait de terminer, d'un de ses anciens collègues, le professeur Al. Maris, il se sentit frappé d'un mal qui l'enleva, presque subitement, à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

Dr SCHOETTER.

Le 14 mai dernier, est décédé à Paris, à l'âge de quarante ans, M. LOUIS-VICTOR LANGLOIS, orientaliste, connu

par ses travaux sur la langue arménienne et par différents ouvrages de numismatique :

Les monnaies de la Géorgie — de l'Arménie — des Nomes d'Egypte — des grands-maîtres de Rhodes. — Des Arabes avant l'Islamisme, etc., etc. M. Langlois a fourni plusieurs articles à notre Revue, ainsi qu'à la Revue française et à la Revue archéologique de Paris.

R. Ch.

On nous annonce la mort d'un amateur dont la collection jouit d'une grande réputation, M. le baron Michiels Vander Duynen, de Maestricht. Cette collection sera dispersée en vente publique. Le *catalogue*, qui est sous presse, paraîtra dans quelques semaines ; il contient, dit-on, un grand nombre de pièces inédites.

S'adresser, pour l'obtenir, à M. le notaire Du Moulin, à Maestricht.

R. Ch.

SOCIÉTE ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 8 avril 1869.

Sur la proposition écrite de M. Brichaut, appuyée par M. Chalon, le titre d'associé étranger est conféré à M. Achille Voltolin, secrétaire de la Monnaie de Venise.

Le Secrétaire,
CAM. PICQUÉ.

Le Président,
R. CHALON.

Réunion extraordinaire du 23 mai 1869, à Bruxelles.

Présents : MM. CHALON, président; DUGNIOLLE, vice-président; ED. VANDEN BROECK, trésorier; GUIOTH, bibliothécaire; HERRY DE COCQUEAU, contrôleur; PICQUÉ, secrétaire; COCHETEUX, MAILLIET, MAUS, L. GEELHAND, comte de ROBIANO, BRICHAUT, PINCHART, L. DE COSTER, baron SURMONT, VANDER AUWERA, membres effectifs; COUBEAU, vicomte DE JONGHE, et AMÉDÉE LIEDTS, correspondants regnicoles.

MM. le chanoine BÉTHUNE et ULYSSE CAPITAINE s'excusent, par lettres, de ne pouvoir assister à l'assemblée.

M. le secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente, lequel est approuvé.

MM. le vicomte de Ponton d'Amécourt, Liedts, Schuermans et Labatut remercient la Société de leurs nominations respectives.

M. le président annonce à la Société la perte regrettable qu'elle vient de faire par la mort de deux de ses membres fondateurs MM. Perreau, de Tongres, et J. De Meyer, de Gand.

M. Mailliet formule la proposition suivante :

« Les membres devront faire hommage à la Société royale de numismatique de leurs productions relatives à la science qui ne seraient pas insérées dans la Revue. Celle-ci en rendra compte. »

L'assemblée pense qu'il est impossible en cette matière d'établir une règle invariable, et que la Société doit se borner à exprimer le vœu que ses membres lui fassent parvenir leurs écrits relatifs à la numismatique.

M. Brichaut, contrôleur des monnaies, distribue à ses confrères des médailles de la visite du chevalier de Britto, ministre du Brésil, à la Monnaie de Bruxelles, et de la mort du jeune comte de Hainaut.

M. le président, au nom de M. Dirks, de Leeuwarden, membre honoraire de la Société, donne aux membres présents à la réunion des pièces de la trouvaille de Pingjum, ainsi que des notices sur ces monnaies.

M. Brichaut remet aux membres présents des exemplaires des nouvelles monnaies de cuivre du Brésil, frappées à la Monnaie de Bruxelles.

Dans sa prochaine assemblée générale, la Société pour-

voira au remplacement de trois membres effectifs (MM. Perreau et De Meyer, décédés, et M. P. Cuypers van Velthoven, démissionnaire) et de quatre membres correspondants regnicoles.

Des membres présents à la réunion proposent pour cette dernière place les honorables numismates dont les noms suivent :

MM. le baron Jules de Chestret, à Liége, présenté par MM. Chalon et de Coster ;

Pasquier, ex-directeur de la pharmacie centrale de l'armée, à Bruxelles, présenté par MM. Dugniolle et Mailliet ;

Alphonse Le Roy, archéologue, à Liége, présenté par MM. Ulysse Capitaine et Chalon ;

Vander Looy, numismate à Molenbeek, présenté par M. Guioth.

Blommaert, littérateur à Gand, présenté par MM. le baron Surmont et Picqué ;

Le Catte, archéologue à Namur, présenté par MM. Brichaut et Pinchart ;

De Schot, directeur au ministère des finances, présenté par MM. Dugniolle et de Coster ;

Van Even, archiviste de la ville de Louvain, présenté par MM. Vander Auwera et Herry de Cocqueau :

Derre, numismate, à Bruxelles, présenté par MM. Geelhand et le comte de Robiano ;

Épiphane Martial, avocat et numismate, à Liége, présenté par MM. de Coster et Vander Auwera.

M. le comte de Robiano émet le vœu que la Société répartisse, autant que possible, ses nominations entre les diverses provinces belges.

M. Vanden Broeck pense qu'il conviendrait de prier le gouvernement de faire déposer au cabinet de numismatique de l'État des exemplaires des monnaies belges avec toutes leurs variétés de millésimes.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

M. L. Geelhand exhibe une belle médaille de Hubert Goltzius (?) et donne lecture d'une notice explicative du sujet traité par l'artiste : « Médaille inédite portant la date de 1570. Elle est uniface et représente le Temps découvrant la Vérité. Son diamètre est de quatre-vingt millimètres. Elle se distingue par la beauté de sa composition et la hauteur de son relief. Elle est signée H. G., et se compose d'une mince plaque de cuivre repoussée, qu'on a appliquée sur une rondelle d'étain ou de plomb, pour la consolider et en assurer la conservation.....? »

M. B. de Jonghe communique à l'assemblée un exemplaire unique de l'*aignel d'or* de Jean IV, duc de Brabant. Agneau à gauche, entouré d'un cercle à dix lobes ; dessous, I . DX . B . — *Rev.* XPC, etc. Croix fleuronnée cantonnée de quatre lis. Style des monnaies de Charles VI et Charles VII de France.

M. Picqué exhibe deux nouvelles monnaies inédites frappées à Bonn par le duc de Brabant Jean Ier le Victorieux. Elles portent, la première MONЄ . BVN . ЄNSIS, écu aux deux lions. — *Rev.* CIVITAS BVNЄNS. ; la seconde, DVX LIMB — BVRGIE, écu aux deux lions MONETA BONNEN.

(*Voir* les quatre autres monnaies de la Bibliothèque royale,

dans l'ouvrage de M. Wuerst sur la numismatique de Bonn.)

M. Vander Auwera exhibe un très-curieux jeton de Bruxelles, du seizième siècle, en cuivre jaune, aux armes de la ville, d'un côté, et aux armes d'une abbaye, de l'autre.

Le Secrétaire,
CAM. PICQUÉ.

Le Président,
R. CHALON.



SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1869.

Acta universitatis Lundensis, Lunds universitets Ars-Skrift, 1867, Mathematik och Naturvetenskap; Philosophi, Sprakvetenskap och Historia. Lund, 1867-1868.

Lunds universitets-bibliotheks, accessions-katalog, 1867. Lund, 1868.

The Numismatic Chronicle, 1868, IVe partie, nouvelle série, no XXXII.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, etc., de Belgique, 38e année, 2e série, t. XXVII, nos 3 et 4, 1869.

Messager des sciences historiques, etc. Année 1869, 1re livraison.

Revue bibliographique universelle, 2e année, t. III, 4e et 5e livraisons, avril et mai, 1869.

Revue numismatique française. Nouvelle série, t. XIII. Année 1868, no 6, novembre-décembre.

Le Cabinet historique, 15e année, 3e livraison, mars 1869.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, t. VIII et IX.

Essai sur l'atelier monétaire de Valenciennes, etc., par L. Cellier, 1869.

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg. Année 1866, t. XXII et Ier, 1868.

Revue trimestrielle, 2e série, 20e volume, 15e année, t. IV, octobre 1868, janvier 1869.

Bulletin de la Société des antiquaires de France, 3e et 4e trimestres 1867, 1er et 2e trimestres 1868.

A Mayar tudomanyos akademia Jegyzökönyvei. Elso kötet, 1863, I füzet; mäsodik kötet, I et II füzet, 1864; harmadik kötet, 1865, I et II füzet; negyedik kötet, 1866, I et II füzet.

Magiar tudomanyos akadémie almanach, MDCCCLXVI-RA, csillagaszati és közönségis; MDCCCLXVIII-RA, elsö füzet, naptari rész; Masodik füzet.

Archaeologiai közlemények, III kötet, IV füzet, Pest, 1863; IV kötet, II füzet, I et III, 1864; V kötet, I et II füzet, 1865; VI kötet, I et II füzet, 1866; VII kötet, I füzet, 1867; VII kötet, II füzet, 1868.

Székes-fehérvari Asatasok eredménye, 1864.

Compte rendu de la commission impériale archéologique (de Russie) pour les années 1863, 1864, 1865 et 1866 (avec l'atlas).

Neues Lausitzisches Magazin. Zweites Heft, 1869.

Jahrbücher und Jahresberichte, etc., 1868.

Register über die ersten dreissig Jahrgänge der Jahrbücher und Jahresberichte, etc., 1866.

Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen, 1866.

Quartalbericht des Vereins für Meklenburgische Geschichte und Alterthumskunde Schwerins, im Januar 1868, XXXIII, 2 et 3.

Ueber muhammedanische Revolutions-Münzen, von C.-J. Tornberg.

Bibliothèque de l'École des Chartes, 30e année, 6e série, t. V, 2e livraison, 1869.

CABINET NUMISMATIQUE.

1° Jetons et monnaies divers, en argent, au nombre de douze, et vingt-neuf monnaies, médailles et jetons de cuivre. (*Don de M. Vander Noorda, de Dordrecht.*)

2° Médaille du jubilé bi-centenaire de l'université de Lund, en Suède. (*Offerte par le conseil académique.*)

3° Médaille de bronze : visite du chevalier de Britto à la Monnaie de Bruxelles. (*Don de M. Brichaut, contrôleur des monnaies.*)

4° Deux médailles de bronze : Alexandre Rodenbach, et le mariage de S. A. R. le comte de Flandre, et deux médailles d'argent pour les académies. (*Don de M. le Ministre de l'Intérieur.*)

5° Médaille frappée à l'occasion de la construction de la prison cellulaire de Louvain. (*Envoi de M. le Ministre de la Justice.*)

Bruxelles, le 6 juin 1869.

Le Bibliothécaire,
GUIOTH.

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

SEIZIÈME ARTICLE.

---

* 6. 20 *sols.* — LEFEVRE LESAGE ET COMP[IE] N[ET] A PARIS. Cette légende occupe tout le tour de la pièce sans espace vide à la place de l'exergue et sans point entre la première et la dernière lettre. La Liberté, assise à gauche, s'appuie sur un faisceau, dont la pique est surmontée d'un bonnet, et sur lequel pose un livre ouvert, où on lit : DROITS — DE — L'HOMME — ARTIC — V. A gauche, une colonne, sur laquelle est placé un coq.

Rev. — Dans le champ : B · P · — 20 SOLS — A ECHANGER — EN — ASSIGNATS — DE 50℔. Autour : ET AU DESSUS LAN 4ME DE LA LIBERTE. En bas : 1792. Les nombres 20 et 50℔ sont plus grands que les lettres de la légende.

Arg. Hennin, pl. XLIII, n° 440.

* 6². 20 *sols.* — Semblable au n° 6, d'un autre coin ; la légende laisse, à la place de l'exergue, un espace vide où il y a un point.

Rev. — Semblable au n° 6, d'un autre coin; les nombres 20 et 50₶ ne sont pas plus grands que les lettres de la légende.

Arg. Hennin, pl. XLIII, n° 441.

* 7. 10 *sols.* — Semblable au n° 6, mais d'un module plus petit, et un point à la fin de la légende.

Rev. —Semblable au n° 6, mais : B · P · — 10 SOLS .§.

Arg. Hennin, pl. XLIII, n° 442.

d. 7². 10 *sols.* — Semblable au n° 7, d'un autre coin; la légende laisse, à la place de l'exergue, un espace vide où il y a un point.

Rev. — Semblable au n° 7.

Arg. Hennin, pl. XLIII, n° 443.

* 8. 5 *sols.* — LEFEVRE LESAGE ET COMP^IE N^GT A PARIS. Deux cornes d'abondance unies avec deux branches de chêne; au milieu, une pique, sur laquelle est placé le bonnet de la liberté. En bas : 1792.

Rev. — Dans le champ : B · P · — 5 SOLS — A ECHANGER — EN — ASSIGNATS — DE 50₶. Autour : ET AU DESSUS LAN 4ME DE LA LIBERTE. Les nombres 5 et 50₶ sont plus grands que les lettres de la légende.

Arg. Hennin, pl. XLIII, n° 444.

d. 8². 5 *sols*. — Semblable au n° 8, d'un autre coin; les caractères ont moins de corps que ceux de la pièce précédente.

Arg. Hennin, pl. XLIII, n° 445.

Les quatre pièces suivantes furent émises par le propriétaire de la manufacture de porcelaine de la rue Crussol pour le payement des ouvriers de cet établissement. Cet industriel se nommait Potter.

d. 9. 20 *sols*. — SEULEMENT POUR FACILITER LA PAYE DE MES OUVRIERS. Dans le champ, sous deux palmes en sautoir, on lit : A LA — MANUFACTURE — DE — PORCELAINE — RUE — DE CRUSSOL — A PARIS — 1792.

Rev. — Dans le champ : 20 SOLS — BON POUR — PAYABLE — A VUE EN — ASSIGNATS — DE 50₶. Autour : BILLETS D'ARGENT * POUR PARIS *.

Arg. Hennin, pl. XLIII, n° 446.

d. 9². 20 *sols*. — Semblable au n° 9, avec la différence qu'elle porte, par erreur : 1972 au lieu de 1792.

Arg. Hennin, pl. XLIII, n° 447.

d. 10. 10 *sols*. — Dans le champ : — * — A LA — MANUFACTURE * DE * PORCELAINE — RUE — DE CRUSSOL — A PARIS. — 1792

Rev. — Dans le champ : — 10 SOLS — BON POUR — PAYABLE — A VUE EN — ASSIGNATS — DE 50₶.

Arg. *Revue numismatique française*, de 1842, pl. XII.

d. 11. 7 *sols.* — Semblable au n° 10, mais d'un module plus petit.

Rev.— Semblable au n° 10, mais : B · P· — 7 SOLS ₰.

Arg. Hennin, pl. XLIII, n° 448.

d. 12. 5 *sols.* — Semblable au n° 10, mais d'un module plus petit.

Rev. — Semblable au n° 10, mais : B · P · — 5 SOLS — ₰.

Arg. Hennin, pl. XLIII, n° 449.

La caisse métallique, établie en 1792 à Paris, avait pour but d'émettre cette petite monnaie de billon, échangeable à la volonté des porteurs contre des assignats.

* 13. 18 *deniers.* — CAISSE METALLIQUE · ETABLIE · A PARIS · Dans le champ : — EN — ECHANGE — D'ASSIGNATS — DE 5₶ — 1792.

Rev. — DIXIEME · D'ARGENT · FIN · La pique surmontée du bonnet de la liberté, entre deux faisceaux en sautoir. Dans le champ : 18 — D.

Exergue : L'AN 4 DE LA — LIBERTE.

Billon. Hennin, pl. XLIII, n° 450.

d. 13². 18 *deniers.* — Semblable au n° 13.

Rev. — Semblable au n° 13, mais avec une branche de chêne et une épée en sautoir au lieu de deux faisceaux.

Bilion. Hennin, pl. XLIII, n° 451.

d. 13³. 18 *deniers*. — DIXIEME · D'ARGENT · FIN · La pique surmontée du bonnet de la liberté, entre deux faisceaux en sautoir. Dans le champ : 18 — D.

Exergue : L'AN 4 DE LA — LIBERTE.

Rev. — DIXIEME D'ARGENT · FIN · La pique surmontée du bonnet de la liberté, entre une branche de chêne et une épée en sautoir. Dans le champ : 18 — D.

Exergue : L'AN 4 DE LA — LIBERTE.

Billon. Hennin, pl. XLIII, nº 452.

d. 14. *Un sol six deniers*. — · BOYERE · NEGOCIANS · A PARIS — 1792. Dans le champ, on lit : PIECES DE — CONFIANCE — DE 1ˢ 6ᴰ A ECHAN — GER CONTRE DES — ASSIGNATS DE — 60 ET AU · · · ·

Rev. — X IEME D'ARGENT FIN. Dans le champ, la pique surmontée du bonnet de la liberté, entre deux faisceaux en sautoir.

Exergue : L'AN · IV · DE — LA · LIBERTE.

Arg. Hennin, pl. XLIII, nº 453.

d. 15. 2 *sols*. — Dans le champ : MONOYE — D'URGENCE A — ECHANGER DANS — TOUS LES DISTRICTS — CONTRE DES — ASSIGNATS DE — CINQ LIVRES.

Rev. — BON POUR DEUX ✶SOLS · COMME · CI · CONTRE · 1792. Champ lisse.

Billon. Conbrouse, pl. LXXXVI.

PAVIE.

Assiégée par les Français, en 1524.

d. 1. . . . . ? — Dans le champ, entouré d'un grènetis, on lit : — ✠ — AL — 15Z4. (*Antoine Leva.*)

Or. — Uniface, octogonale, irrégulière.
Van Mieris, t. II, p. 201.
Duby, pl. I, nº 2.

d. 2. . . . . ? — Dans le champ, entouré d'un grènetis, on lit : — 15Z4 — CES — P͡P · OB. (CES*areis* PaP*iæ* OB*sessis.*)

Arg. — Uniface, octogonale, irrégulière.
Van Mieris, t. II, p. 200.
Duby, pl. I, nº 2.

PÉROU.

Monnaie de nécessité frappée pendant la guerre de l'indépendance, 1821-1824.

* 1. *Quarto de peso.* — Dans le champ, des montagnes, au pied desquelles un lama est couché ; à quelque distance de lui, un poteau surmonté du bonnet de la liberté. Le tout est éclairé par un soleil levant qui dissipe les nuages.

Rev. — · REPUBLICA PERUANA · M · En bas 1823 · A · Dans le champ la valeur QUARTO DE PESO.

Cuivre. Collection de M. Léop. Hamburger, de Francfort-sur-Mein.

PERPIGNAN.

Monnaies de nécessité frappées par la ville, pendant l'occupation française, de 1644 à 1655 [1].

1. 2 *sols*. — PERPIGNAN * VILLE. Sous une grande couronne à cinq trèfles, l'écu losangé de Catalogne, accosté de quatre annelets posés ⁘ et de la date $\frac{1-6}{4-4}$ en chiffres serrés contre l'écu et de petites dimensions, quatre annelets séparent les trèfles de la couronne.

Rev. — ∘ ✠ INTER NATOS ∘ ⚜ ∘ MVLIERVM ∘ Saint Jean debout, vu de face, la tête nimbée, tenant dans le bras gauche l'agneau pascal porte-bannière, qu'il indique de la main droite. A ses pieds, deux touffes d'herbe, surmontées à droite d'une étoile, à gauche du chiffre romain II, indication de la valeur.

Arg. [2]

1[2]. 2 *sols*. — Variété, l'écu est losangé; au centre, une fleur de lis, le millésime est plus grand.

Arg.

1[3]. 2 *sols*. — Variété, la valeur indiquée par le chiffre 2, entre trois annelets posés un et deux $\overset{\circ}{\underset{\circ\circ}{2}}$.

Arg.

(1) Extrait d'un article de M. Achille Colson, publié dans la *Revue numismatique française* de l'année 1855.

(2) La plupart de ces pièces portent pour contre-marque une main tenant par les cheveux la tête de saint Jean-Baptiste.

1⁴. 2 *sols.* — Variété, le chiffre 2 n'est accompagné que d'un annelet placé au-dessus $\overset{\circ}{2}$.

Arg.

d. 1⁵. 2 *sols.* — · PERPINIANIVILE · Semblable au n° 1⁸.

Rev. — ✠ · INTER · NATOS · ⚜ · MVLIERVM. Semblable au n° 1, mais le chiffre romain II est remplacé par le chiffre 2 retourné, placé entre un annelet et deux points.

Arg. Bessy-Journet, pl. VIII, n° 134.

d. 1⁶. 2 *sols.* — Semblable au n° 1⁵, mais d'un module plus petit.

Arg. Bessy-Journet, pl. XV, n° 257.

d. 1⁷. 2 *sols.* — PERPINIANI VILE · Sous une grande couronne à deux trèfles et trois croix, l'écu losangé de Catalogne surchargé d'un lis au centre, accosté de quatre annelets et du millésime $\frac{1\text{-}6}{4\text{-}5}$.

Au-dessus de la couronne, cinq annelets.

Rev. + INTER NATOS · ⚜ MVLIERVM. Saint Jean debout, vu de face, la tête nimbée, tenant de la main gauche une bannière; derrière lui, l'agneau pascal couché à gauche. Dans le champ, le chiffre 2 entre trois annelets.

Arg. Joachim, pl. XI, n° 77, du t. II.

1[8]. 2 *sols.* — Variété du n° 1, de l'année $\frac{1\text{-}6}{4\text{-}S}$ (l'S pour 5), lis au centre de l'écu, point d'annelet sous le chiffre 2.

Arg.

1[9]. 2 *sols.* — Semblable au n° 1[3], mais au millésime de 1646 posé $\frac{1\text{-}6}{4\text{-}6}$.

Rev. Semblable au n° 1[3], une étoile dans le champ, à droite.

Arg.

1[10]. 2 *sols.* — Variété de l'année 1647.

Arg.

2. *Sol.* — PERPINIANI VILLE. Écu carré et couronné aux armes de Catalogne, surchargé d'un lis au centre et accosté du millésime $\frac{1\text{-}6}{4\text{-}4}$, un annelet sous les deux 4.

Rev. ✠ ◦ INTER NATOS ◦ MVLIERVM · Saint Jean debout, etc., entre un trèfle à gauche et une étoile à droite. Dans le champ, le chiffre I indiquant la valeur.

Arg.

2[2]. *Sol.* — PERPINIANI ✱ VILLE · Même écu accosté des chiffres $\frac{1\text{-}6}{4\text{-}S}$ (l'S pour 5), sans annelets.

Rev. — ✠ ◦ INTER NATOS ◦ MVLIERVM ◦ Saint Jean debout, etc., entre deux trèfles. Dans le champ, le chiffre I surmonté d'un annelet.

Arg.

2[3]. *Sol.* — ∘ PERPINANI VILLE ∘ (*sic*). Même écu accosté de $\frac{1-6}{4-5}$.

Rev. Même type et même légende. Le trèfle de droite surmonté d'une étoile.

Arg.

d. 3. *Menut.* — ✠ LVDOVICV ⚜ S · XIIII · D · G · Le monogramme de Perpignan, composé de deux P liés, surmonté d'un A entre quatre annelets.

Rev. — ∘ ✠ ECCE · AGNVS · DEI ✠ ∘ Saint Jean debout, portant l'agneau, entre deux annelets.

Cuivre. Bessy-Journet, pl. VIII, nº 135.

3[2]. *Menut.* — Entre deux grènetis : LVDOVICVS ∘ ⚜ ∘ XIIII ∘ 1644 ∘ Le reste semblable au nº 3.

Rev. — Entre deux grènetis : ✠ ∘ ∘ ECCE ✱ AGNVS ∘ DEI. Saint Jean debout, etc., entre deux annelets. Dans le champ, à gauche, la lettre P, initiale de Perpignan.

Cuivre.

3[3]. *Menut.* — Variété de la même année, point de P dans le champ du revers.

Cuivre.

3[4]. *Menut.* — Variété de la même année, point d'annelet après LVDOVICVS.

Cuivre.

3[5]. *Menut.* — Variété de la même année, point de grènetis intérieur ni de P au revers.

Cuivre.

3[6]. *Menut.* — Variété de l'année 1645, sans grènetis à l'intérieur ni de P au revers.

Cuivre.

3[7]. *Menut.* — LVDOVICV ∘ ⚜ ∘ XIIII ∘ 1647. Monogramme de Perpignan entre quatre annelets posés ∘∘–∘∘.

Rev. — ∘ ECCE ✱ AGNVS ∘ DEI. Saint Jean debout, etc., entre deux annelets.

Cuivre.

d. 3[8]. *Menut.* Semblable au n° 3[7], mais 1648 et le monogramme entre deux annelets, sans la lettre A.

Rev. — Semblable au n° 3[7].

Cuivre. Conbrouse, pl. CCII, n° 3.

3[9]. *Menut.* — LVDOVICV ⚜ XIIII ∘ 1649. Semblable au n° 3[7].

Rev. Semblable au n° 3[7].

Cuivre.

3[10]. *Menut.* — Variété de l'année 16S0 (S pour 5).

3[11]. *Menut.* — Variété de l'année 1651.

PESTH.

Monnaies de nécessité frappées à Pesth sous Ragotski.

1. 4 . . . . ? — Double aigle couronnée, ayant une auréole autour de chaque tête et sur la poitrine un écusson renfermant C · VI.

Rev. — Dans une couronne de laurier, la valeur 4.

Cuivre. *Numismatische Zeitung* de 1847, p. 196, n° 75.

2. 2 . . . . ? — Semblable au n° 1, mais avec la valeur 2.

Cuivre. *Idem*, n° 77.

3. 1 . . . . ? — Semblable au n° 1, mais avec la valeur 1.

Cuivre. *Idem*, n° 79.

4. 3 . . . . ? — Semblable au n° 1.

Rev. — Dans le champ, entouré d'un ornement formé de palmes, on lit : — 3 — PESTIEN — SIS · — XENODOCHII — MONETA — MILITARIS.

Cuivre. *Idem*, n° 80.

5. 1 . . . . ? — Semblable au n° 1.

Rev. — Semblable au n° 4, mais · (I) — PESTIEN — SIS · — XENO — DOCHII — MONETA — MILITA — RIS.

Cuivre. *Idem*, n° 81.

6. ½ . . . . ? — Semblable au n° 1.

Rev. — Dans un cartouche entouré de deux branches de palmier, la valeur $\frac{1}{2}$. Au-dessous : — PESTIEN — SIS · — XEN : MON : MIL :

Cuivre. *Idem*, p. 197, n° 82.

PHILIPPSBOURG.

Monnaies frappées par Philippe-Christophe, évêque de Spire, pendant la guerre de Trente-Ans.

d. 1. *Ducat.* — ✠ · PHIL · CHRI · D · G · ARCH · TREV · P · E · EP SPIR : Écu couronné, posé sur une crosse et une épée en sautoir dont on ne voit que les extrémités supérieures, accosté de la date 2—6 (1626).

Rev. — MONETA · NOVA · AVREA . PHILIPSBVRG : La sainte Vierge, debout de face, couronnée et nimbée, portant sur le bras gauche l'enfant Jésus, également couronné et nimbé, et tenant un sceptre de la main droite ; à ses pieds, le croissant. Le tout entouré en partie d'une auréole.

Or. — Carrée.

Collection de M. L. Hamburger, à Francfort-sur-Mein.

* 2. . . . . ? — Semblable au revers du n° 1, mais un peu plus grande.

Arg. — Uniface, carrée.

Assiégée par les alliés, en 1675.

3. *Thaler.* — La forteresse de Philippsbourg sur le Rhin, avec les batteries qui servirent à l'attaquer. La forteresse est désignée par PHILIPSBVRG et le Rhin par RHENVS.

Rev. — Dans le champ, en sept lignes, on lit : VON : DER : RÖM : KAĪ : MAIT : VND DES H : R : REICHS : WEGEN BELAGERT : VND : EROBERT : IM IAHR : 1676 DEN · 7 · VND · 17 : SEPTEMBER. Au-dessous, une branche de palmier et de lierre en sautoir.

Arg. Madai, n° 7203.

POLOGNE.

Monnaie de nécessité frappée par Sigismond II Auguste, pendant la guerre contre les Russes, en 1564.

1. *Thaler.* — Réal d'Espagne, sur lequel on a estampillé un écusson, renfermant les lettres S—A, initiales de Sigismond Auguste, surmontées d'une couronne, et le millésime 1564.

Arg. Ruder, n° 34.

Monnaies de nécessité frappées par Sigismond III, pendant la guerre contre Maximilien, archiduc d'Autriche, en 1587.

d. 1. *Thaler.* — SIGISM · III · D · G · REX (*petit écu au lion*) POL · DES · SVECIE. Buste drapé et couronné du roi, à droite.

Rev. — ✠ PRO · IVRE · ET · PRO · POPVLO. Dans le champ, une épée en pal.

Arg. — Carrée.

Duby, pl. XXIII, n° 2.

d. 2. . . . . . . ? — Dans un carré, l'aigle éployée et couronnée de la Pologne, portant sur la poitrine la lettre P.

Rev. — Dans un carré, la déesse Bellone armée et casquée, tenant de la main droite une lance et appuyant la main gauche sur un bouclier.

Arg. — Carrée.

Duby, pl. XXIII, n° 3.

(*Pour être continué.*) P. Maillet.

LES DIFFÉRENTES FORMES DES AIGLES

SUR

LES MONNAIES RUSSES.

PLANCHE XI ET XII.

La première mention du type de l'aigle sur les monnaies russes se trouve dans la description de monnaies de cuivre, sans nom de prince, qui paraissent appartenir au règne du grand-prince Vasili l'Aveugle, 1425-1462. Ces monnaies offrent, au droit, l'aigle monocéphale à ailes déployées (pl. XI, fig. 1), et au revers, on lit en langue russe : *Poul de Moscou*. Les monnaies primitives de cuivre en Russie étaient nommées *Poul* ou *Poulo*. Le mot *Poul* existe dans la langue turque et signifie écaille ou obole.

« L'aigle monocéphale se trouve sur un sceau apposé à « un traité entre le grand-prince Vasili et les princes de « Mojaisk, Jean et Michel (1433). » Mojaisk, principauté indépendante, finit par être incorporée à la grande-principauté de Moscou au commencement du XVI[e] siècle.

L'aigle à deux têtes apparaît sur les monnaies de cuivre qui sont aussi sans nom de prince et probablement du règne de Jean III (1462-1505). Dans le fait, « cette aigle « paraît, ce semble, pour la première fois sur une charte « du grand-prince Jean III en 1497. » Pl. XI, fig. 3.

Ces aigles dont nous venons de faire mention appar-

tiennent aux anciennes monnaies russes et sont figurées sur les pièces dites copeks, qui sont toutes de petite dimension. Remarquons que ces aigles ne sont pas couronnées et ne présentent pas les insignes de la souveraineté, savoir le sceptre et le globe. Ces insignes ne se voient pas non plus sur les monnaies d'or des tzars ; ils commencent à paraître sur celles frappées pendant la régence de la princesse Sophie, sœur aînée de Pierre le Grand, 1682-1689. Néanmoins, il existe une monnaie ou médaille du tzar Alexis, 1645-1676, qui offre, au droit, un buste couronné, de face, tenant le sceptre et le globe. Autour de la tête est une auréole. Les noms russes de ces emblèmes sont assez expressifs ; le globe (impérial) se dit *derjava,* c'est-à-dire puissance ; auréole se dit *slava*. c'est-à-dire gloire.

Une monnaie d'or du grand-prince Vasili (1505-1533) présente, au revers, l'aigle à deux têtes couronnée. Plus tard, nous la voyons triplement couronnée, type qui s'est maintenu jusqu'à nos jours.

Nous avons déjà vu que l'aigle à deux têtes devint l'emblème de la monarchie russe après le mariage du grand-prince Jean III (1472) avec Sophie, nièce du dernier empereur de Byzance, Constantin Paléologue. Il en adopta les armoiries comme héritier de ces princes déchus.

« L'aigle à deux têtes fut d'abord en usage chez les « empereurs d'Orient, qui par ce symbole désignaient « leurs droits à l'empire d'Orient et à celui d'Occident. « Les empereurs d'Occident l'empruntèrent à l'Orient. « Ce fut Othon IV qui le premier s'en servit dans son « sceau ; de là, il passa sur les enseignes et sur les mon- « naies, » et ce sont peut-être, nous dit le *Groschen-Cabi-*

net, les plus anciennes monnaies au type de l'aigle. Depuis lors, ce type passa sur les monnaies d'un grand nombre de pays. Des détails à cet égard se trouvent dans Lelewel et surtout dans le *Neue eröfnetes Groschen-Cabinet.*

« Il faut distinguer le mot déployé du mot éployé. La « première épithète s'emploie pour indiquer que les ailes « sont ouvertes et étendues; la seconde s'applique à la « tête et au cou de l'aigle, qui, étant ouverts et comme « séparés en deux, semblent faire deux cous et deux « têtes. »

Les grands-princes de Russie et les tzars n'ont pas émis de fortes pièces d'argent; la monnaie courante était les copeks en argent. « C'est le tzar Alexis qui fit frapper les « premiers roubles en 1657, en se servant à cet effet pour « faire ces roubles d'écus étrangers, qu'on refrappait avec « des coins nouveaux de la grandeur de l'écu; le revers « de ces roubles offre l'aigle à deux têtes. » Pl. XI, fig. 2. C'était une monnaie de nécessité, qui fut bientôt mise hors de cours. C'est en 1704 que parut sous Pierre le Grand le premier rouble effectif, dont le revers nous offre l'aigle à deux têtes triplement couronnée, tenant dans ses serres le sceptre et le globe. Depuis cette époque, ces emblèmes ont toujours figuré sur les monnaies russes. Pl. XI, fig. 4.

L'écusson qu'on remarque sur le revers d'un ducat en date du règne du grand-prince Jean III, est l'écusson aux armes de Hongrie. Il est naturel de se demander quelle fut l'origine de cette armoirie étrangère sur une monnaie russe qui a pour légende en langue nationale : *Le grand-prince Jean de Vasili.* « Vers l'an 1483, le roi de Hongrie, « Mathias Corvin, envoya des monnayeurs au grand-prince

« Jean; il paraît que ce ducat, pièce d'épreuve, a été « frappé à l'imitation de ceux de Hongrie. »

Les relations entre le grand-prince Jean III et le roi de Hongrie étaient très-amicales. Ce dernier, à la demande du grand-prince, envoya en Russie des artistes, des fondeurs de canons, des ingénieurs, des architectes. C'est sous le règne de Jean III qu'on fit la découverte de mines d'argent et de cuivre aux environs de la Petchora, fleuve qui prend sa source sur la pente occidentale de l'Oural. C'est encore sous ce règne qu'on vit venir d'Italie plusieurs artistes, entre autres des monnayeurs, parmi lesquels le célèbre Aristoteles, habile dans l'art de battre monnaie, de fondre des cloches, etc.

Cet écusson aux armes de Hongrie nous conduit à connaître ceux qui sont placés sur les monnaies d'or des tzars, savoir : l'écusson aux armes de Moscou (saint Georges à cheval terrassant avec sa lance le dragon), l'écusson sur lequel est représentée une licorne. Ce dernier type se voyait déjà sur les monnaies du grand-prince Jean IV, avant qu'il prît le titre de tzar (1533-1547), et fut continué, à peu d'exceptions près, jusqu'au règne du tzar Alexis (1645-1676); après cette époque, il n'en est plus question. Nous faisons figurer l'écusson sur lequel on voit une licorne sur le droit d'une monnaie d'or du tzar Michel Romanof (1613-1645). Pl. XII, fig. 18.

Ajoutons quelques détails sur l'emblème remarquable de la licorne.

Les tzars de Russie, nous dit un auteur russe, tout pénétrés d'idées bibliques, ne voulurent-ils pas présenter sous l'image symbolique de la licorne leurs diverses vic-

toires, en se rappelant des expressions du psalmiste : *Et ma force s'élèvera comme la corne de la licorne.* Effectivement, on avait vu le grand-prince Jean III faire la conquête de Novgorod, abolir presque entièrement le système des apanages, viser à l'unité de la monarchie, réunir dans la personne du prince souverain l'autorité suprême, et, après avoir secoué le joug des Mongols, établir des relations politiques avec divers États, recevoir des ambassadeurs de l'empereur d'Allemagne, du pape, du roi de Pologne, etc. Sous le règne suivant, celui du grand-prince Vasili, on vit les principautés de Pskof, de Smolensk, de Riazan, etc., incorporées à la grande-principauté de Moscou ; sous le tzar Jean IV, la conquête des royaumes de Kasan et d'Astrakan.

Mais revenons à l'emblème de la licorne.

On sait que, chez les Hébreux, la corne est le symbole de la puissance. Dans le fait, il existe un animal qui se trouve plusieurs fois indiqué dans le texte hébreu de la Bible : c'est celui qui est désigné par le mot *Reèm.*

Dans la prophétie de Balaam, on trouve ces mots : « C'est Dieu qui a tiré les Israélites de l'Égypte; il a une élévation comparable à celle du *Reèm.* » La version des Septante a rendu le mot *Reèm* par μονόκερως, parfaitement traduit en russe par celui de *édinorog* (*unicornis*).

On lit dans le même chapitre : « Le Dieu qui l'a tiré d'Égypte (Jacob) est pour lui comme la force du rhinocéros.» On pense que les anciens ont vu les licornes dans le rhinocéros, qui n'a en effet qu'une seule corne.

« La voix de l'Éternel brise les cèdres, il fait trembler le Liban comme les petits du rhinocéros. » (Ps. XXIX.) L'Éternel

brise la licorne comme un faon de licorne. La puissance du *Reèm* n'est-elle pas clairement indiquée dans le cantique de Moïse, où Joseph est représenté ayant des cornes semblables à celle du *Reèm,* avec lesquelles il doit frapper tous les peuples jusqu'aux extrémités de la terre. (Deut., XXXIII, 17.)

Ces exemples tirés de la bible suffisent pour appuyer l'opinion de l'auteur russe sur les idées religieuses des tsars et pour nous faire comprendre le motif du choix de la licorne dans leurs armoiries de famille et sur leurs cachets particuliers.

L'emblème de la licorne figure sur plusieurs anciens monuments russes, entre autres sur les haches d'armes nommées en russe *berdiches.* Les strélitz en ont fait usage jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Les strélitz, ou plutôt streltsi, composaient une milice établie en 1545 par le tsar Jean IV, qui les arma de fusils. Cette milice fut cassée par Pierre le Grand.

La licorne passe pour être l'emblème de la pureté de la foi ; à cet égard, elle est bien propre à figurer dans les armoiries. On la voit sur celles de plusieurs familles d'Allemagne et de France. L'exemple le plus remarquable comme supports est bien celui que présentent les armes souveraines d'Angleterre.

Les ouvrages sur le blason nous disent que, de tous les oiseaux figurés dans les armoiries, l'aigle est celui qui se rencontre le plus fréquemment. L'aigle en qualité de roi des oiseaux est attribué à Jupiter, auquel il apporte la foudre, et prend alors la signification de la domination et de l'autorité. Dans ce sens, nous trouvons l'aigle comme

insigne et symbole des peuples, des monarques et des armées.

Les monnaies dites roubles, émises sous Pierre Ier, Catherine Ire et Pierre II, n'ont aucun emblème sur la poitrine de l'aigle. Ces monnaies offrent une grande diversité dans la forme des aigles; nous allons rapidement les passer en revue. Les revers de plusieurs roubles sous Pierre II (1727-1730) offrent quatre П (P) couronnés placés en croix. Ce type est imité des derniers roubles frappés sous Pierre Ier, et se retrouve plus tard sur les monnaies de Pierre III et de Paul Ier.

Passons maintenant aux différentes formes des aigles et commençons par les monnaies de Pierre Ier. Les descriptions sont tirées de l'ouvrage du baron Chaudoir.

Rouble de l'année 1704, — il en est parlé plus haut, — aigle à deux têtes triplement couronnée; sur les têtes, couronnes ouvertes, au-dessus, couronne fermée; tenant le sceptre et le globe.

Rouble de l'année 1707. Même type, petite couronne sur l'aigle (couronnes royales). Pl. XI, fig 5.

Rouble de la même année. Même type, couronnes royales, celle du milieu très-grande, pièce remarquable par la disposition des ailes de l'aigle. Pl. XI, fig. 6.

Rouble de 1714. Même type, grande différence dans la position des ailes et dans la forme de la queue de l'aigle. Pl. XI, fig. 7. Les premiers roubles émis sous Pierre Ier indiquent la date en caractères slaves, ceux frappés depuis 1722 ont la date en chiffres arabes.

Catherine Ire. Les roubles de ce règne de l'année 1725 ont le buste tourné à gauche; sur les autres, il est tourné à

droite. Quant à la forme de l'aigle, nous mentionnerons celle figurée pl. XI, fig. 8, et pl. XI, fig. 9. Cette dernière se trouve sur une monnaie de la valeur de deux roubles.

Une forme particulière de l'aigle se trouve sur une monnaie de cuivre de Catherine I[re]; il faut remarquer les dix globules placés aux côtés de la queue de l'aigle : ils indiquent la valeur de la pièce, c'est-à-dire dix copecks. Pl. XII, fig. 10. Cette manière d'indiquer la valeur de la pièce était en usage sous Pierre I[er], et se trouve sur plusieurs monnaies des règnes suivants.

Des monnaies de bronze de diverses villes de la Grande-Grèce et de la Sicile portent des globules ou d'autres indications qui doivent avoir été en rapport avec les valeurs légales de ces pièces. Hennin, I, pp. 178 et 194.

Sous le règne de Pierre II, le type de l'aigle n'a subi aucun changement; mais sous celui de l'impératrice Anne, et à dater de cette époque, nous voyons sur la poitrine de l'aigle l'écusson aux armes de Moscou, entouré du grand collier de l'ordre de Saint-André, type qui s'est perpétué jusqu'à nos jours. Pl. XII, fig. 11.

Il n'y a aucune remarque à faire sur les monnaies émises au nom de Ivan III, qui n'a jamais régné. Pendant son enfance, la régence fut confiée à sa mère, la princesse Anne, qui avait épousé un duc de Brunsvick (1740-1741).

La grande-duchesse Élisabeth, seconde fille de Pierre I[er], fut proclamée impératrice en 1741. Nous voyons sur quelques monnaies de cette souveraine un type tout particulier de l'aigle; voici celui qui se trouve sur une pièce de cuivre de un copek : dans une cartouche en forme d'écusson,

il est écrit en langue russe *un copek;* l'écusson est couronné et orné de fleurs, supporté par une aigle monocéphale ayant les ailes éployées et posée sur des nuages. Pl. XII, fig. 12.

Sous le règne de l'impératrice Élisabeth, éclata la guerre fameuse dans l'histoire sous le nom de guerre de Sept-Ans. Cette princesse prêta secours à l'Autriche et fit frapper des monnaies spéciales d'argent et de billon pour la solde des troupes qu'elle envoya en Prusse. Il serait trop long d'énumérer toutes ces pièces; on en trouve le détail dans l'ouvrage du baron Chaudoir, dans la *Revue de la numismatique belge*, année 1868, et dans la *Revue numismatique*, année 1847. Ce sont de véritables monnaies prussiennes, pièces historiques remarquables en ceci qu'elles offrent, d'un côté, le nom et l'effigie d'une impératrice de Russie, et, de l'autre, l'aigle de Prusse à une tête couronnée tenant le sceptre et le globe, et indiquant en langue allemande la valeur de la pièce. Nous faisons figurer la plus forte de ces pièces, qui est un tiers d'écu de Prusse. Pl. XII, fig. 13.

Les roubles émis sous Pierre III sont semblables à ceux des règnes précédents; les monnaies de cuivre nous offrent un tout nouveau type : c'est celui d'un trophée d'armes, de drapeaux et d'instruments, type qui ne s'est pas reproduit. Sous le règne précédent d'Élisabeth, une petite monnaie de cuivre offre ce même type, au revers d'une pièce d'épreuve. Outre la dénomination de la monnaie de cuivre de Pierre III, la valeur en est indiquée par des étoiles; ainsi, par exemple, sur la pièce de dix copeks cuivre, dix étoiles sont disposées autour de l'aigle. Après le règne d'Alexan-

dre Ier, cet usage ne se voit pas sur les monnaies de Nicolas Ier ni sur celles du règne actuel.

En examinant les roubles émis sous Catherine II, nous voyons trois types différents. Les premiers roubles offrent le buste de l'impératrice orné d'une fraise, les suivants n'ont pas de fraise, les derniers ont la tête laurée sans la fraise. L'aigle n'a pas subi de changement, ni sous les deux règnes suivants; nous la voyons autrement représentée sur les monnaies de Nicolas Ier et d'Alexandre II. Mais mentionnons celle sur une monnaie de Héraclius II, tsar de Georgie : c'est une aigle à une tête sans couronne, à très-petites ailes relevées tenant le sceptre et le globe; sous l'aigle, le millésime de 1796. Pl. XII, fig. 14. « Héraclius II, « tsar de Géorgie (1760-1798), menacé d'un concurrent « par le souverain de la Perse, Kérim-Khan, s'allia « aux Russes et finit par se reconnaître leur vassal, « en 1783. »

Sous le règne de l'empereur Nicolas Ier, le type de l'aigle subit deux changements. Le premier nous présente l'aigle à deux têtes, sans couronnes, les ailes très-déployées, tenant conjointement un double flambeau et la foudre, une couronne de laurier et un ruban flottant; sur la poitrine, un écusson aux armes de Moscou, dont la pointe supérieure s'élève au-dessus des têtes d'aigles et soutient la couronne impériale; dessous, le millésime. Pl. XII, fig. 15.

Le second type, en date de 1831; l'aigle a de nouveau les ailes relevées et chargées des écussons aux armes de Kazan, d'Astrakhan, de la Sibérie, de la Pologne, de la Tauride et de la Finlande. Pl. XII, fig. 16.

Je termine cet article en donnant le dessin du rouble tel qu'il circule aujourd'hui. Pl. XII, fig. 17.

F. Seguin.

Genève, 27 mai 1869.

NUMISMATIQUE BRUXELLOISE.

LA MÉDAILLE DE LA GARDE BOURGEOISE EN 1813.

Planche XIII.

Malgré la censure et le silence forcé des journaux, malgré la terreur qu'inspirait la police impériale, la nouvelle de la déroute de Leipzig (18 octobre 1813) parvint à Bruxelles dans les premiers jours de novembre.

On se racontait à l'oreille, et quand on se croyait à l'abri des mouchards, les détails, amplifiés sans doute, de cette horrible boucherie. Ces détails étaient apportés par quelque voyageur isolé, quelque déserteur peut-être.

Bientôt après, on sut vaguement que la Hollande s'insurgeait. Les employés français, qui fuyaient devant l'émeute, traversaient la Belgique, mornes et consternés. Le doute n'était plus possible. La chaine que nous trainions depuis vingt ans allait se rompre ; l'empire touchait à sa fin.

Les dépôts de troupes, les vétérans comme les conscrits, les restes de garnisons, les gardes de préfecture, tout était dirigé vers le Rhin, que les alliés commençaient à franchir.

Le préfet de la Dyle, baron d'Houdetot, se voyant à

Bruxelles sans force armée, sans moyen de maintenir l'ordre à l'intérieur, que des soulèvements de la populace, des pillages pouvaient compromettre, décréta, le 26 novembre, la réorganisation de la *garde bourgeoise* qui avait été créée, en 1809, lors de l'expédition anglaise dans l'île de Walcheren ([1]).

([1]) *Extrait des registres des arrêtés du préfet du département de la Dyle.*

Bruxelles, le 26 novembre 1813.

Le Préfet,

Considérant que les circonstances peuvent appeler hors des murs de Bruxelles les troupes qui y sont en garnison;

Considérant que la généralité des habitants de la ville a manifesté le désir qu'il fût formé une garde chargée de maintenir l'ordre dans la ville et de veiller à la conservation des personnes et des propriétés;

Considérant enfin que dans un moment où la ville de Bruxelles reçoit un grand nombre d'étrangers de toutes les conditions, il importe de veiller à ce que la tranquillité des citoyens ne soit pas troublée par des gens sans aveu et mal intentionnés;

Arrête :

Art. 1. La garde bourgeoise, formée en 1809, sera de suite réorganisée.

Art. 2. Cette garde sera chargée de veiller au maintien de la tranquillité publique, en occupant les postes qui lui seront confiés, et en faisant des patrouilles dans les principaux quartiers de la ville.

Art. 3. La garde bourgeoise n'ayant à faire qu'un service intérieur et ne pouvant, en aucun cas, être appelée hors l'enceinte de la ville, le service sera personnel, et aucun habitant qui en fera partie ne pourra se faire remplacer.

Art. 4. M. d'Assche, propriétaire, à Bruxelles, et l'un des anciens capitaines de la garde bourgeoise, est nommé commandant de cette garde.

Cette garde se composait de huit compagnies. Le même arrêté lui donnait pour commandant M. d'Assche (le marquis) ([1]), ayant pour adjudant-major M. Rouppe, celui qui depuis fut bourgmestre de Bruxelles, et à la mémoire de qui est érigée, auprès de la station du Midi, la petite fontaine qui porte son nom ([2]).

La *garde bourgeoise*, qui n'avait pas pour mission de défendre la puissance expirante de nos maîtres, put assister, l'arme au bras, à l'entrée des cosaques à Bruxelles, le 1er février 1814. Elle continua, sous le gouvernement provisoire des alliés, sous celui du prince-souverain, puis roi des Pays-Bas, à maintenir l'ordre et la police dans la ville.

En 1815, après la bataille de Waterloo, la municipalité de Bruxelles imagina, pour récompenser les services gratuits et désintéressés des membres de cette garde, de les décorer d'une médaille de bronze.

Art. 5. M. le maire de la ville de Bruxelles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour expédition conforme :

Le Préfet,

Signé, Baron d'Houdetot.

(Archives de la ville. Carton intitulé *Garde bourgeoise*.)

([1]) M. le comte Cornez de Grez lui succéda peu après dans ce commandement.

([2]) Une fontaine est, à Bruxelles, le monument ordinaire consacré à la mémoire des bourgmestres morts en fonctions. *Voy.* sur Nicolas-Jean Rouppe, une notice par notre ami et excellent confrère M. Van den Broeck, t. III, 4e série, p. 312 de cette Revue.

Cette médaille, qui se suspendait à un ruban orange liséré de vert, de deux centimètres de largeur, et qui fut confectionnée, dit-on, par le sieur Jouvenel père, graveur de S. A. R. le prince d'Orange, porte, d'un côté, un écusson sans couronne, aux armes de Bruxelles (*de gueules au Saint-Michel d'or terrassant un démon de sable*) [1], et la légende : **MAGIST. BRUX. CIVIB. SUIS OB ASSERT. URB. SECUR.**

Au revers, dans une couronne de chêne :

[1] Ces armoiries ont souvent et beaucoup varié. Ce fut, sur les plus anciens sceaux, un ange debout, de face et long vêtu, sans diable aucun. Puis l'ange, ou plutôt l'archange, foule aux pieds le démon, sur lequel il appuie une longue croix processionnelle qu'il tient de la main droite; la gauche est posée sur un écusson aux quatre lions Un siècle plus tard, en 1567, l'archange est court vêtu, il a laissé la croix pour prendre le glaive du guerrier.

Au XVIIe siècle, la croix reparaît, et les émaux indiqués sont *de gueules, au Saint-Michel d'or terrassant un diable de sable.*

Sous l'empire (c'était le règne du sabre), l'épée a de nouveau chassé la croix et les émaux ont changé. « La *bonne* ville de Bruxelles était autorisée, par un décret du 6 juin 1811, à porter pour armoiries *de gueules au Saint-Michel d'or terrassant le démon de même, armé et allumé de sable;* au chef cousu des bonnes villes, qui était *de gueules a trois abeilles d'or en fasce.* »

Le 30 mars 1819, le conseil supérieur de noblesse confirma Bruxelles dans la possession de son Saint-Michel, en modifiant, on ne sait pourquoi, les émaux. Ce fut *de gueules au Saint-Michel d'*ARGENT terrassant un diable de sable. Le diable avait repris sa couleur traditionnelle, le noir.

Enfin, par un arrêté du 25 mars 1844, le roi Léopold rendit à Bruxelles ses anciens émaux. L'archange, vêtu en soldat romain, se sert pour arme d'une croix longue, comme frère Jean des Entommeures dans le célèbre roman de Gargantua.

BELGICI
REGNI
HABENAS CAPESSENTE
WILHELMO
NASSOVOEO
MDCCCXV

Voir pl. XIII, n° 1. Il en existe des exemplaires, plus rares, de cuivre jaune qui, dit-on (car nous n'avons rien pu trouver de positif à cet égard), étaient destinés aux tambours et aux fifres ([1]).

Le prince héréditaire d'Orange voulut faire lui-même la distribution de cette décoration municipale aux gardes qu'il passa en revue, à l'Allée-Verte, le 25 septembre 1815.

Cependant, cette médaille ne tarda pas à soulever diverses difficultés. On ne contestait pas aux gardes le droit de la porter quand ils étaient sous les armes, mais, sur les réclamations du chancelier de l'ordre du Lion Belgique, il fut arrêté que, pour la porter hors de service, il fallait une autorisation spéciale ([2]).

D'après un arrêté du 27 septembre 1817, cette autorisation pouvait être révoquée pour cause d'inconduite. Un autre arrêté du 9 novembre suivant défendit de la détacher du ruban, ou plutôt, de porter le ruban sans la médaille.

([1]) Bien que cette pièce n'ait été frappée qu'à un petit nombre d'exemplaires, on remarque plusieurs variétés de coins.

([2]) Quelques demandes de porter la médaille bruxelloise ont été renouvelées en 1846 et en 1848. C'était peut-être une manière adroite de faire penser à soi pour l'ordre de Léopold.

Un troisième arrêté, du 12 janvier 1818, autorisa le port de semblables médailles d'une dimension réduite, qui, toutefois, ne pouvait pas être inférieure à celle des pièces de cinq cents des Pays-Bas (1).

(1) Wij, Willem, bij de gratie Gods, Koning der Nederlanden, Prins van Orange-Nassau, Groot-Hertog van Luxemburg, enz., enz., enz.;

Op de voordragt van den Minister kanselier der orde van den Nederlandsche Leeuw, van den 7 dezer;

Hebben goedgevonden en verstaan te bepalen, dat het een ieder, welke tot het dragen van eerepenningen aan een lint, na de verandering van zaken in den jare 1813, zijn gemagtigd of verder zullen worden gemagtigd, vrij zal staan dezelve penningen tot eene kleinere dimensie, die niet minder zal mogen zijn dan de grootte van een Nederlandsch vijf cents stuk, te dragen;

Zullende in geen geval geoorloofd zijn het dragen van de voorm. eerepenningen op eene *barette*.

En is de Minister kanselier van de orde van den Nederlandsche Leeuw belast met de executie dezer, waarvan ten dien einde afschrift aan hem zal worden gezonden.

'S Gravenhage, 12 januarij 1818.

(*Geteekend*) Willem.

Van wege den Koning:

(*Geteekend*) A.-R. Falck.

Accordeert met deszelfs origineel.

De griffier ter Staats secretary,

(*Geteekend*) L.-H. Elias Schorel, *l. g.*

Voor eensluidend afschrift.

De thesaurier der orde van den Nederlandschen Leeuw, belast met de waarneming van het secretariaat,

Van Zuylen van Nyevelt.

(Archives de la ville, *loc. cit.*)

Nous attribuons à cette indulgente permission l'existence des pièces gravées sous les n[os] 2 et 3.

La médaille, il faut en convenir, n'était pas belle. Elle ressemblait à un gros sou, et on lui en avait donné le nom; sa couleur chocolat n'était pas agréable à l'œil. Il arriva donc ce que nous avons vu depuis pour la médaille de Sainte-Hélène; on chercha à l'embellir, on la voulut plus mignonne, brillante et dorée. Pour les plus raffinés même, ce ne fut pas assez.

C'était alors la mode, quand on n'était pas en uniforme, de porter sur un habit de pékin les décorations réduites en petit format, soudées sur une espèce de boucle que traversait le ruban.

Le sieur Dupont, bijoutier de LL. AA. R. et I. le prince et la princesse d'Orange, imagina d'exploiter la mode des boucles au moyen de la médaille. Il composa un élégant bijou d'or recouvert d'émail translucide et représentant le côté principal de la pièce. Ce joli médaillon pouvait se porter suspendu au ruban, comme on le voit pl. XIII, n° 4, ou bien soudé à une boucle (1).

On ne savait trop, alors qu'on sortait d'un régime où tout était défendu, si la confection de pareils bijoux ne serait pas regardée comme un délit. M. Dupont, en homme prudent, crut donc devoir s'adresser à la régence de Bruxelles, à l'effet d'obtenir, par son intermédiaire, l'autorisation de fabriquer ses médaillons et ses boucles, qu'il

(1) L'exemplaire d'essai et probablement unique que nous avons reproduit appartient, ainsi que les autres pièces, à notre zélé confrère M. Louis Geelhand de Merxem, qui a bien voulu nous les communiquer.

appelle des *barettes* [1]. Cette autorisation lui fut refusée.

Voici, *in extenso*, la requête du sieur Dupont. Elle contient des détails curieux sur l'usage des boucles et des décorations de fantaisie. Nous en devons la communication à la complaisance de notre savant confrère, M. l'archiviste Wauters.

« *Aux nobles et honorables seigneurs le bourgmestre et les échevins de la ville de Bruxelles.*

« NOBLES ET HONORABLES SEIGNEURS,

« Informés que j'étais occupé à confectionner des barettes pour les membres de la garde bourgeoise qui avaient été autorisés à porter leur médaille, vous m'avez fait l'honneur de m'appeler auprès de vous pour voir les barettes.

« M'étant rendu à l'hôtel de ville, vous avez eu la bonté de me dire que vous vouliez bien vous charger de transmettre ces barettes à Son Excellence le chancelier de l'ordre du Lion Belgique, en le suppliant de vouloir autoriser les bourgeois de Bruxelles décorés de la médaille de la ville à la porter en négligé.

« J'ai donc l'honneur, nobles et honorables Seigneurs,

(1) Ce mot ne se trouve, avec cette signification, dans aucun dictionnaire que nous ayons consulté. Il vient, sans doute, des deux petites barres qui formaient la boucle. Le roi Guillaume, en répondant à la demande du sieur Dupont, s'en sert également : *op eene barette.*

de vous en transmettre une ci-joint, que je vous prie de vouloir faire parvenir à Son Excellence pour obtenir son autorisation à ce sujet.

« Mais, en vous l'adressant, je crois devoir me permettre de vous faire les observations suivantes, qui m'ont engagé à confectionner ces décorations de fantaisie.

« Quelques membres de la garde bourgeoise ayant leur brevet pour porter la médaille de la ville, sont venus me consulter pour savoir s'il n'était pas possible de leur confectionner une boucle avec une médaille en petit, (qu'ils) puissent porter tous les jours en négligé, parce qu'ils disaient avec raison que s'ils perdaient par malheur cette décoration de négligé, ils pourraient toujours s'en procurer une autre, tandis qu'en perdant leur médaille, ils ne pourraient plus s'en procurer.

« J'essayai donc et je réussis bientôt à faire la barette ci-jointe; elle porte précisément les armes de Bruxelles, le fond de gueules au Saint-Michel en relief d'or, telles que sont les armes reconnues de cette ville; j'ajoutai autour l'inscription exacte de la médaille; je rassemblai le tout sur la boucle et j'en formai des barettes, que tous ceux qui les ont vues ont approuvées.

« Il n'y aurait pas plus d'inconvénient, je pense, d'embellir une petite médaille pour porter en négligé, en suivant toujours l'ordonnance et seulement dans la vue de conserver la médaille reçue des mains de S. A. R. le prince d'Orange.

« Je ne pense pas, nobles et honorables Seigneurs, que personne veuille s'opposer à ce que les bourgeois brevetés puissent porter ces barettes ou ces médailles enjolivées,

puisque, dès que le milieu représente la médaille, ils se conforment à l'ordre qui leur a été donné de ne point porter le ruban sans la médaille.

« J'ai confectionné sans obstacle des barettes dans le même genre pour les personnes décorées de la médaille d'argent de Nassau; elles la portent sans opposition. Ceux décorés de la médaille d'Autriche portent aussi des barettes à peu près semblables. Pourquoi voudrait-on faire une exception pour la médaille de la ville de Bruxelles? Monsieur le colonel du régiment de Nassau, à Namur, quoique seulement décoré d'une médaille d'argent, porte une barette que je lui ai confectionnée, et dont le fond est bleu d'azur émaillée, l'inscription tout autour en lettres d'or, et la tête en argent. C'est bien là la médaille; il en est de même de la barette ci-jointe; ainsi, il ne peut y avoir plus lieu de défendre l'une que l'autre.

« D'ailleurs, nous avons sous les yeux un exemple encore plus frappant : l'ordre du Lys, donné en France, n'était qu'une fleur de lys; on en porte cependant en barette, en croix, en sautoir, et personne n'y a jamais trouvé à redire.

« Je pourrais vous citer encore bien d'autres exemples, mais je suis assuré que ceux ci-dessus suffiront pour vous convaincre, nobles et honorables Seigneurs, que ces barettes, etc., peuvent être portées sans inconvénient.

« Je supplie en conséquence vos nobles et honorables Seigneurs de vouloir bien appuyer de ces raisons la demande que vous voudrez bien faire à Son Excellence le chancelier de l'ordre du Lion Belgique, d'autoriser les gardes bourgeoises qui auront obtenu des brevets de porter

en négligé les barettes et en grand costume la médaille qu'ils ont reçue.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, nobles et honorables Seigneurs,

« Votre très-humble, obéissant, zélé serviteur,

« F.-I. Dupont.

« Joaillier et bijoutier de Leurs Majestés et de Leurs Altesses Royales et Impériales.

« Bruxelles, 24 décembre 1817. »

La médaille de la garde bourgeoise de Bruxelles n'est pas la seule décoration municipale que nous puissions citer. Déjà, dans le tome IV, 3e série de ce recueil, page 87, nous avons vu qu'en 1807, un maire de Mons, le comte Duval, avait, le 15 août, à l'occasion de la fête de l'empereur, remis, au nom de la ville de Mons, une médaille-décoration aux blessés de Jena, Eylau et Friedland, qui se trouvaient alors dans le département de Jemmapes.

Récemment encore, la ville de Bruxelles a distribué aux *riflemen* qui avaient assisté au tir international de 1866, une décoration spéciale suspendue à un ruban rouge. La même année, à la suite du choléra, les communes d'Ixelles et de Laeken ont décerné aux personnes qui s'étaient le plus distinguées par leur zèle charitable pendant l'épidémie, des décorations, ma foi, fort jolies, avec diplômes sur parchemin, scellés comme des lettres de noblesse.

Ces décorations municipales soulèvent diverses ques-

tions plus curieuses qu'importantes, et que nous n'essaierons pas de résoudre. Et d'abord, on se demande de quel droit une administration locale crée et distribue un genre de récompense, qui paraît être l'apanage exclusif du chef de l'État ?

Les communes ont généralement une tendance à s'émanciper du pouvoir central. On cherche à ressusciter les anciennes franchises, les immunités, les priviléges des vieilles communes flamandes, toutes choses qui avaient leur raison d'être quand on pouvait dire comme La Fontaine :

« Notre ennemi c'est notre maître. »

quand l'État était représenté par un gouverneur espagnol ou autrichien. Mais aujourd'hui, que la souveraineté réside dans la nation, « que tous les pouvoirs émanent d'elle, » aujourd'hui, avec notre *self-government,* il n'y a, à proprement parler, qu'une seule commune, la Belgique, qu'un seul bourgmestre, le roi. La commune telle qu'on voudrait la faire revivre ne serait qu'un affreux anachronisme, une anarchie générale, et, pour les administrés, la plus gênante de toutes les tyrannies, celle qu'on a continuellement sous les yeux, et qui s'exerce, en quelque sorte, jusqu'au foyer domestique.

Mais revenons à nos médailles.

Comment pourrait-on empêcher quelqu'un, à qui ces décorations n'auraient pas été données, de les suspendre à la boutonnière? L'envie n'en prendra, sans doute, à personne. C'est une question purement spéculative qui ne trouvera jamais son application. Mais voyons ce que dit à ce sujet le nouveau code pénal; comme il a réglé la

matière, les règlements spéciaux sont virtuellement abrogés (art. 6.)

Art. 228. Toute personne qui aura publiquement porté un costume, un uniforme, une décoration, un ruban ou autres insignes d'un *ordre* qui ne lui appartient pas, sera punie d'une amende de 200 francs à 1,000 francs.

Art. 229. Le Belge qui aura publiquement porté la décoration, le ruban ou autres insignes d'un *ordre* étranger, avant d'en avoir obtenu l'autorisation du roi, sera puni d'une amende de 50 francs à 500 francs.

L'art. 228 défend d'abord de porter publiquement un costume, un uniforme.

Bien que la loi ne le dise pas, il s'agit sans doute, ici, d'un uniforme ou d'un costume *officiel*. Car nous ne croyons pas qu'on puisse défendre à quelqu'un de s'habiller en Rubens, comme le faisait Wiertz, ou en magyar, comme le fait encore le comte de L...

L'article ajoute : Une décoration, un ruban ou autres insignes d'un *ordre*.

A prendre la chose à la lettre, et les lois pénales sont de stricte interprétation, il s'agirait uniquement ici de la décoration, ruban, etc., d'un *ordre*. Or, comme il n'y a, en Belgique, qu'un seul *ordre,* celui de Léopold, on pourrait en déduire que les autres médailles et croix peuvent impunément être usurpées.

Pour l'empêcher, il faudrait soutenir qu'une médaille est un costume, un costume officiel.

Ce serait un peu fort ; cependant, il ne serait pas prudent de s'y fier. On ne sait pas toujours ce dont un juge est capable.

Mais que dirait-on d'une breloque quelconque, d'une croix de fantaisie, qui ne serait ni étrangère, ni officielle, ni même communale, d'une clef de montre, par exemple, émaillée, enjolivée et faisant l'admiration des badauds? Peut-il être défendu de pendre la clef de sa montre à la boutonnière de l'habit plutôt qu'à celle du gilet?

On voit que la loi aurait pu, sans inconvénient, être un peu plus claire.

Quant à l'art. 229, il ne parle positivement que des insignes d'un *ordre étranger*. Il faut donc, avant tout, que ce soit un *ordre;* et les décorations étrangères, qui ne sont pas celles d'une ordre, la médaille de Sainte-Hélène, par exemple, peuvent, semble-t-il, être portées sans autorisation.

Enfin, outre les décorations de *fantaisie individuelle*, il est encore toute une classe d'objets du même genre, et une classe nombreuse, dont la loi ne parle pas, ce sont les décorations de *fantaisie collective.* Les insignes des sociétés d'arbalète, d'arc, de tir, de musique, d'harmonie, de chant, etc., les bijoux maçonniques, la croix émaillée des Templiers, l'*Huître d'or*, le *Porc d'argent* des Agathopèdes, la *dent d'argent* des mangeurs de Zellick, les petits poissons des *Carpilaires de Gand*, etc., etc.

Tout cela est, sans doute, parfaitement permis, parfaitement innocent; et cependant, on ne peut nier que ce ne soit une concurrence fâcheuse pour les véritables décorations.

R. Chalon.

JETONS HISTORIQUES

DE LA

COLLECTION DE M. VANDER AUWERÁ.

TROISIÈME ARTICLE.

Pl. XIV.

Les trois premiers jetons que nous publions aujourd'hui furent frappés pour divers services de la maison des ducs de Bourgogne de la race des Valois. Le quatrième appartient à la minorité de Philippe le Beau, et les deux derniers ont servi à des corporations civiles des Pays-Bas.

N° 1. Quelques lettres de la légende sont effacées. — ✠ (*lec*)TOIRS : D : COMPTES : D : BRABAN(*t*). Écu écartelé de Bourgogne et de Brabant-Limbourg, entouré de huit arcs de cercle à crochets.

Rev. ✠COMPTES : IECTES : SEVREMENT. Un heaume ayant pour cimier une fleur de lis, comme sur les doubles gros, les gros et les demi-gros de Jean sans Peur et la monnaie d'or d'Antoine de Bourgogne.

Voilà certainement un des jetons les plus vénérables qui

puissent attirer l'attention des amateurs. Il est en cuivre rouge. A défaut de la légende et des armoiries, son style le fait remonter aux premières années du quinzième siècle. On a fait usage de ce *jectoir* à la chambre des comptes d'Antoine de Bourgogne, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, marquis du saint-empire. En 1404, Antoine, second fils de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et de Marguerite, comtesse de Flandre, avait été institué gouverneur du duché par Jeanne de Brabant. Un des premiers actes de son administration fut de créer pour le Brabant une chambre des comptes, imitée de celle que son père avait établie à Lille en 1404. Une patente du 15 novembre 1406 est la première pièce où se rencontre la qualification de chambre des comptes [1]. Les membres qui la composaient devaient veiller « à la conservation du domaine ducal et des explois, amendes et fourfaitures qui y sont escheues et escherront » et à l'examen des comptes de tous les officiers de service. Un mandement du 12 juin 1412 à la chambre des comptes de Brabant prescrit au comptable « paravant la clocture de ses comptes, d'affermer par serement qu'il n'a aucune chose recelé en recepte. » Comme on vient de voir, notre jeton est un des premiers dont les princes de la maison de Bourgogne se soient servi dans les Pays-Bas.

N° 2. ✠ IETTOIRS ⁑ DV ⁑ B VREAV DE ⁑ MAD. Dans une clôture faite avec des pieux, en flamand

[1] *Inventaire des archives des chambres des comptes*. Bruxelles, 1837, t. I, pp. 8 et suiv.

tuyn (synonymes *haghe* fl. *sepes*, *septum*, Kilian), un phylactère sur lequel nous lisons *vive* . . . . (be)*auté* ⁑ . . . .

Rev. ⁑ QVI ⁑ BN ⁑ GETTERA ⁑ LE ⁑ COMPTE ⁑ TROWERA. Les armoiries de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, figurées de la même manière que sur les *vierlander* du duc et occupant tout le champ divisé par moitié de haut en bas.

La clôture ou barrière que nous rencontrons sur notre jeton est empruntée à des monnaies belges. Au commencement du quinzième siècle, on entourait d'une palissade, soit un ange, comme sur la monnaie d'or de Guillaume IV de Hainaut (1404-1417), récemment acquise par la bibliothèque royale de Bruxelles, soit un lion tenant un écusson armorié; il y en a un au milieu d'une clôture, sur des monnaies hollandaises de Jacqueline de Bavière et de Jean de Brabant. Un tiers de *tuyn* — les monnaies à la clôture s'appellent ainsi — montre l'écu de ce dernier prince placé au milieu de pieux réunis par des branches entrelacées. C'est la haie symbolique, l'*Hortus conclusus*, semblable au cercle palissadé du jardin de la *Pucelle de Hollande*, et dans lequel est assise la Vierge, accompagnée de sainte Catherine, de sainte Barbe et de sainte Dorothée, de l'estampe de la bibliothèque de Belgique, portant la date de 1418. Sur notre jeton, la palissade ne contient qu'une banderole où nous lisons, si nos yeux ne nous trompent, *vive beauté*...

Isabelle, fille de Jean Ier, roi de Portugal, épousa Philippe le Bon, à Bruges, en 1430. Elle était sa troisième femme. Elle donna le jour à Charles le Téméraire, en 1433, et se retira du monde en 1457. C'était, comme

dit M. Vallet de Viriville, une personne grave, habile, sagace et très-propre à soutenir le rang d'une grande princesse du moyen âge.

La légende du jeton que nous publions indique l'usage auquel il servait. Il se peut qu'il ait été frappé à l'époque du mariage de Philippe le Bon. La duchesse avait sa chambre aux deniers. Madame jetait-elle en *jects* d'or, comme faisait son mari? C'est probable. La frappe des jetons des ducs de Bourgogne et de leurs officiers était confiée aux hôtels des monnaies de ces princes. Testard du Biez, tailleur des coins de la monnaie de Flandre, reçut vingt sous de gros en 1430 « pour avoir taillié ij pilles et iiij tourseaux aux armes de Monseigneur et de Madame, pour faire des jectoirs pour la chambre des comptes à Brouxelles. » Peut-être le même du Biez grava-t-il le jeton du bureau de Madame.

N° 3. ✱ GETTOIRS ⁑ DES ⁑ FINANCES ⁑ DV ⁑ DVC. Les lettres C et M, réunies par un entrelacs, comme sur les vitraux de Notre-Dame de Bruges représentant Charles le Téméraire et Marguerite d'York.

Rev. ✱ VIVE ⁑ LE ⁑ NOBLE ⁑ DVC ⁑ DE ⁑ BOVRGOING. Le bélier de la Toison d'or suspendu à deux briquets.

M. Vander Auwera possède le jeton portant, au droit, saint André, et, au revers, la légende et le bélier dont nous venons de parler. Ce jeton, qui rappelle les florins d'or de Charles le Téméraire, a été publié par MM. Jules Rouyer et Eugène Hucher, dans leur *Histoire du jeton au moyen âge*, pl. XII, fig. 101.

La légende qui entoure l'apôtre est : + MONIOIE : SANS : BLAME : VIVE : BOVRG. Cri de guerre de la maison de Bourgogne, *Monjoie sans blâme....* fait allusion encore aux statuts de la Toison d'or dont les chevaliers devaient être sans reproche ([1]).

Notre honorable confrère et ami, M. le colonel Mailliet, a bien voulu nous communiquer l'importante variété que nous avons fait graver sous le n° 3. C'est un des jetons qui furent frappés lors du mariage de Charles le Téméraire avec sa troisième femme, Marguerite d'York. Le jeton de M. Vander Auwera est en cuivre rouge, celui que nous publions est en cuivre jaune. Sa gravure n'est guère soignée ; les caractères sont assez grands et empreints d'une main ferme.

N° 4. REKEPENN' ⁝ VOOR . DEN ⁝ MV'T-MEESTR. Les armoiries de Philippe le Beau entourées du collier de l'ordre de la Toison d'or.

Rev. + VA' DEN . H'TOGHE . PH'S . GRAVE . VA' . VLA'. L'écu de Flandre au lion, bordé de cinq arcs de cercle dentelés.

La légende du revers complète la légende du droit, et nous lisons : *Jeton pour le maître de la monnaie du duc Philippe, comte de Flandre.* Sur un autre jeton de la collection de M. Vander Auwera, aux mêmes types et publié par MM. J. Rouyer et E. Hucher (p. 145, fig. 104) nous lisons : *Rekepenn : voor den muntmeester* = + *vander : munte van Vlaenderen* (*jeton pour le maître des monnaies*

([1]) J. Rouyer et E. Hucher, *Histoire du jeton*, p. 142.

de la monnaie de Flandre). Suivant les auteurs de l'*Histoire du jeton au moyen âge*, la frappe de cette pièce date de la minorité de Philippe le Beau, et ils ajoutent que « le type du lion, d'un côté, les armes de l'archiduc Philippe, de l'autre, donnent au jeton une analogie frappante avec les doubles gros forgés à Gand (1488-1489) pendant la révolte des Flamands contre Maximilien, qu'ils ne voulaient pas reconnaître pour tuteur de leur jeune comte. Ils durent cependant finir par lui laisser la tutelle... »

Une instruction relative à la fabrication des monnaies pendant l'année 1486 ([1]) nous apprend que le maître général de toutes les monnaies était alors Gérard Loyet. Le maître général des monnaies de Flandre s'appelait Philippe Van den Berghe. M. Deschamps de Pas, dans son dernier article de la *Revue numismatique* de Paris, donne encore les noms de quatre maîtres particuliers de la monnaie de Flandre. Notre jeton ne portant point de date, il n'est guère possible de dire auquel de ces maîtres il faut l'attribuer.

N° 5. ✠ O × MATER × DEI × ME × MENTO × MEI. Les Colonnes d'Hercule réunies par un phylactère, sur lequel on lit PLVS HOVLTER (*plus ultra*).

Rev. ✠ POVR × LA LOGE × DES BOVRGOES : A : BRVGES. Dans le champ, les armes de Bruges, qui sont un écu fascé d'argent et de gueules de huit pièces, au lion grimpant d'azur, armé et lampassé de gueules, cou-

([1]) L. Deschamps de Pas, *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison d'Autriche.* (*Revue numismatique*, 1869, p. 104.)

ronné d'or avec croix pendante. L'écu a pour tenant un ours grimpant de couleur naturelle.

La *Loge des Bourgeois* de Bruges, en flamand, *Poorters-Huys*, *Loodze*, *Logie*, remonte aux premières années du quatorzième siècle. Elle est située non loin de l'ancienne maison consulaire des Biscaïens ou *Domus Cantabrorum*. Elle a conservé à peu près sa forme primitive. A un de ses coins est placé un ours dans une niche. Cet ours, à ce qu'il semble, remplit à Bruges l'office du fameux torse de Pasquin au coin du palais des Orsini. On y placarde des épigrammes. « Au quatorzième siècle, nous écrit M. Émile Vanden Bussche, archiviste de l'État à Bruges, les habitants de la ville se réunissaient dans la *Loge des Bourgeois* pour se récréer. La célèbre société de l'Ours blanc y avait ses jeux et esbattements. Plus tard, en 1510, la confrérie ou corporation des escrimeurs s'y établit, et vers 1650, la société de rhétorique, dite du Saint-Esprit, y installa sa *chambre*. Enfin, en 1719, le magistrat y établit l'académie de dessin et d'architecture. A cette époque, on cessa d'appeler ce bâtiment la *Loge des Bourgeois*. » D'après ce qui précède, nous pouvons dire que le très-rare jeton de plomb de M. Vander Auwera a servi de marque de présence aux escrimeurs de Bruges sous le règne de Charles-Quint.

N° 6. VERBVM . CARO FACTVM . EST. Une fontaine en forme de croix dont l'eau tombe dans une coupe aux larges bords qui sert à la fois de vasque et de pied de fontaine. Au-dessus de la croix, le soleil, la lune et une étoile. Près des bords de la coupe, deux contre-marques, F, L.

Rev. SICVT . LILIVM . INTER . SPINAS. Des fleurs de lis sortant d'un vase élégant; dans le champ, 15-73.

De tous les jetons de sociétés de rhétorique qu'il nous a été donné de connaître, celui-ci parait le plus intéressant à cause de sa date et des noms des sociétés pour lesquelles il fut frappé. La *Fontaine* et le *Lis* étaient deux importantes et vieilles chambres de rhétorique gantoises. La première publia ses statuts le 9 décembre 1448 ([1]). Le blason de la société représente une fontaine dont l'eau tombe dans une vasque en maçonnerie. Elle est à trois jets, par allusion à la Sainte-Trinité.

La devise de la chambre est ALST PAST BI APETITE, *quand l'occasion se présente.* Ces armoiries et cette devise sont gravées dans l'article de M. Blommaert, que nous venons de citer.

Pourquoi notre jeton n'a-t-il point traduit en latin la devise consacrée, et pourquoi cette parole empruntée à l'évangile de saint Jean : *Le Verbe s'est fait chair ?* Quarante ans auparavant, à Munster, les Anabaptistes inscrivaient sur leurs monnaies aux légendes menaçantes : DAT WORT IST FLEISCH GEWORDEN, VND WANET IN VNS, *verbum caro factum est, et habitat* (sic) *in nobis.* Nous n'aimons pas les interprétations hasardées ; nous reconnaissons cependant que cette parole évangélique, devenue en quelque sorte séditieuse par l'usage que d'intrépides sectaires en avaient fait, donne lieu à d'étranges conjectures. En effet, l'année 1573 que porte notre jeton, est l'année de

([1]) Ph. Blommaert, *Beknopte geschiedenis der kamers van rhetorica te Gent,* dans le *Belgisch Museum.*

la prise de Harlem par les troupes du duc d'Albe. La terreur espagnole régnait à Gand; tous les jours on décapitait, on brûlait et on pendait les hérétiques et les rebelles. Sous la date du 5 août, le P. Bernard de Jonghe, dominicain, dans ses *Histoires gantoises,* rapporte le fait suivant : « Le même jour, on arrêta quatre ou cinq familles d'anabaptistes. Cette circonstance fit découvrir la plupart des membres de cette communion, car l'on trouva chez ces familles un livre où étaient inscrits les noms et les prénoms de ceux qui donnaient chaque semaine des secours pour l'entretien des pauvres de la secte. Il résulta de cette découverte que beaucoup d'anabaptistes prirent la fuite et se retirèrent en d'autres lieux. »

Nous faisons ce rapprochement sans y attacher plus d'importance qu'il ne faut. Toujours est-il que ce jeton, aux contremarques F, L, *la Fontaine* et *le Lis?,* a été frappé en un temps calamiteux et où l'on ne devait guère songer aux « esbatemens, aux mistères et histoires, » comme dit l'extrait suivant d'un règlement des *Fontainistes,* lequel émane de Charles le Téméraire : « Que doresnavent ils puissent à leurs despens faire faire et porter robes et chapprons broudées de nostre devise du fusil et de nos couleurs de noir et de sanguin, toutes les fois que bon leur semblera, et que ceulx d'icelle confrarie soient avant tous aultres préférés à jouer *esbatemens, mistères et histoires,* qui se feront en nostre dicte ville de Gand, sans qu'ils soyent tenuz de lothir ou gester sort, ainsi qu'il a esté faict par cydevant.... »

[1] *Gendsche geschiedenissen, ofte kronyke van de beroerten en ketterye binnen en ontrent de stat van Gend.*

L'emblème de la société *Maria t'eeren, pour honorer Marie,* consistait en des fleurs de lis. On la nommait aussi *le Lis* (1). *Comme le lis entre les épines* est une devise tirée de l'office de la Vierge, elle contraste avec la légende du droit de notre jeton et fait écarter toute idée de scission religieuse que l'on serait tenté d'attribuer aux rhétoriciens gantois. Toutefois, il est certain que le gouvernement les voyait de très-mauvais œil à cause de leur esprit satirique et de la hardiesse de quelques-uns de leurs écrits. En 1597, on renouvela contre les chambres de rhétorique un placard de 1559, interdisant la divulgation de certaines compositions littéraires. Lorsque les Espagnols se furent rendus maîtres de Gand, en 1584, la *Rhétorique* y déclina et ne fut bientôt plus qu'un souvenir.

Un dernier détail, c'est que les confrères du Lis avaient été contraints, en 1509, par les échevins de la ville, à ôter les lis de leurs manches et à les porter au bas de leur tunique. Le lis sur la manche était le privilége d'une autre corporation.

CAMILLE PICQUÉ.

(1) SCHOTEL, *Geschiedenis der rederijkers in Nederland,* t. II, p. 251.

QUELQUES PIÈCES INÉDITES

DU CABINET NUMISMATIQUE

DE FEU M. LE BARON MICHIELS VAN VERDUYNEN.

Pl. XV et XVI.

Le royaume des Pays-Bas vient de perdre un de ses plus grands collectionneurs et la science numismatique un de ses plus passionnés adeptes, dans la personne de M. Alexandre-Clément-Hubert baron Michiels van Verduynen, conseiller à la cour provinciale du Limbourg, décédé à Maestricht, le 2 avril 1869.

Antiquaire et numismate accompli, jouissant d'une position qui lui permettait de satisfaire amplement ses inclinations favorites, le baron Michiels n'épargna ni soins ni sacrifices pour se procurer tout ce que les antiquités et la numismatique offrent de plus intéressant, de plus remarquable.

Parmi les nombreuses collections en tous genres que le défunt s'est efforcé de réunir et qui bientôt seront offertes en vente publique et, par suite, éparpillées de nouveau, sa collection numismatique est certes une de celles qui jouissent, à juste titre, d'une grande réputation.

Composée d'une masse de monnaies, médailles, jetons, etc., tant anciens que modernes, de tous les pays de

l'Europe, et principalement des anciennes provinces des Pays-Bas et de leurs enclaves, cette collection se distingue surtout par le grand nombre de pièces uniques ou extrêmement rares qu'elle renferme.

Quoique bon nombre de ces pièces aient été publiées dans la *Revue de la numismatique belge* et dans le grand ouvrage de feu le savant professeur Vander Chijs, nous croyons cependant qu'il s'en faut de beaucoup que toutes les perles de ce célèbre médaillier aient déjà eu l'honneur d'une publication.

Ceci nous engagea à demander aux héritiers du grand numismate dont nous déplorons la mort, de vouloir nous permettre de publier quelques raretés de son précieux cabinet, et notre demande ayant été favorablement accueillie, nous nous empressons de signaler aujourd'hui quelques pièces, que nous croyons inédites, de ce trésor jusqu'ici caché pour la plupart des numismates, et dans lequel, au printemps prochain, chacun d'eux sera admis à puiser.

ÉVÊCHÉ DE LIÉGE.

Jean de Bavière (1390-1418).

1. Personnage debout, à tête nue, et revêtu d'une cotte de mailles ; il tient de la main droite l'épée à l'épaule, et de la main gauche l'écusson de Bavière ; au-dessous du bras droit, un lion rampant. Légende : IOH•B — AVARIE*DVX — * — COM * LOS ×/×

Rev. Dans un entourage formé de huit arcs de cercle avec des annelets dans les angles rentrants, l'écusson écar-

telé aux armes de Bavière et du Palatinat. Légende : ✠ FLORINI ⁑ DE ⁑ SCO · TRVDONE.

Florin d'or.

Une particularité digne de remarque, c'est que Jean, duc de Bavière, qui, en sa qualité d'évêque élu de Liége, avait le droit de porter le titre de comte de Looz, ne se trouve pas qualifié sur cette pièce du titre d'évêque ou d'élu de Liége, qui seul lui donnait le droit de frapper monnaie à Saint-Trond.

Le type et la majeure partie des légendes de cette pièce paraissent servilement copiés du florin d'or que le duc Albert de Bavière, père de l'évêque, fit frapper comme comte de Hollande, et qui se trouve figuré dans Vander Chijs, *De Munten der voormalige graafschappen Holland en Zeeland*, pl. VII, n° 4.

Pour donner le change, en imitant autant que possible le mot ALBERTVS par lequel commence la légende de la monnaie d'Albert, le graveur a imaginé de placer sur cette pièce le commencement de la légende de telle manière, que le premier A du mot BAVARIA se trouve justement là où ordinairement commencent les légendes, en ayant soin de donner à la lettre V qui suit une forme si bizarre, qu'au premier abord on la prendrait pour la lettre L, et que par suite, on confondrait cette pièce avec celle du comté de Hollande.

Le mot FLORINI, au lieu de FLORINVS, qui se trouve sur le florin d'or du comte Albert, erreur qui a été littéralement copiée par le graveur de son fils, prouve à l'évidence que ce dernier a fait imiter, sinon contrefaire, la

monnaie de son père, dont le poids est, d'après Vander Chijs, de 3.5 grammes, tandis que celle-ci pèse à peine 2.8 grammes.

Qu'une pièce soit unique, d'une conservation admirable, et se distingue, en outre, par la singularité de sa conception, comme c'est le cas avec celle qui nous occupe, ce sont là certes trois circonstances que l'on trouve rarement réunies.

Aussi, nous comprenons que le défunt, qui à juste titre considérait cette monnaie comme une des plus précieuses de sa collection, s'était imposé un grand sacrifice pour la faire passer d'un cabinet particulier des plus importants dans le sien.

2. Type ordinaire des moutons; la bannière losangée de Bavière. Au-dessous de l'agneau : IOH' — DVX. Légende: AGN ∘ DEI ∘ BVLLONE ∘ GRA ∘ EPVSCOPVS ∘ LEODIEN'.

Rev. Croix fleuronnée, cantonnée de quatre fleurs de lis et ayant en cœur une rose dans un cartouche composé de quatre demi-cercles alternant avec autant d'angles saillants; dans les rentrées des angles, huit fleurs de lis. Légende : ✠ XP'C ⁑ VINCIT ⁑ XP'C ⁑ REGNAT ⁑ XP'C ⁑ IMPERAT.

Variété de la pièce mentionnée dans le catalogue du cabinet de M. de Jonghe sous le n° 1531, celle-ci portant AGN au lieu de AGNVS.

Grand mouton ou agnel d'or.

3. Dans le champ, un griffon assis tenant un écusson aux

armes de Bavière et du Palatinat. Légende : ✠ IOH'S ⁑ DE ⁑ BAVAIA ⁑ EL'C ⁑ LEOD' ⁑ ⁑ CO ⁑ LOS'S ⁑.

Rev. Croix très-ornée, ayant au centre l'écusson de Bavière dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants fleuronnés; entre les fleurons de la croix, quatre lions. Légende : ✠ SIT ⁑ NOMEN ⁑ DOMINI ⁑ BENEDICTVM ⁑ X ⁑ HOC (*sic*).

Double griffon d'or ou écu d'or au griffon.

Notre honoré président, M. Chalon, a déjà fait observer dans cette Revue (3e série, t. V, p. 146) que l'auteur de l'*Histoire numismatique de l'évêché de Liége* a publié cette pièce sous le nº 2 de la pl. IX de son ouvrage, mais que M. de Renesse, à ce qu'il parait, n'a pas eu la pièce originale sous les yeux, puisqu'il l'a fait figurer avec les légendes en caractères romains, ce qui prouve que cette figure a été empruntée à l'*Ordonnance et instruction pour les changeurs,* Anvers, 1633, tarif dans lequel cette pièce et, du reste, toutes les monnaies du moyen âge se trouvent figurées de la sorte.

Cette observation est pleinement confirmée par l'exemplaire de feu M. Michiels, puisqu'il nous fournit la preuve que le graveur du tarif a commis la bévue de prendre pour la lettre E les deux petits sautoirs qui précèdent la lettre X placée à la fin de la légende du revers, erreur qu'on retrouve dans la figure de l'ouvrage de M. de Renesse.

Les lettres problématiques X ⁑ HOC ne paraissant pouvoir se rapporter à la légende, à la suite de laquelle elles se

trouvent placées; nous supposons avec M. Chalon qu'elles ne doivent leur origine qu'à un mécompte du graveur, qui aura dû les ajouter pour remplir tout le bord de la pièce.

Érard de la Marck (1505-1538).

4. Croix fleuronnée et ornée de quatre écussons. Légende : ✠ERARD + DE + MARKA + CAR + ET + EPS' + LEOD'.

Rev. Saint Lambert assis sur un trône, tenant de la main droite une crosse et de la gauche un livre ouvert; à ses pieds, l'écusson de La Marck. Légende : × SANCTVS × — + LAMBERTV'

Florin d'or (*Sint Lambrechts gulden*).

Les détails des figures et les légendes de ce florin d'or diffèrent tant de celui au même type publié par le comte de Renesse, pl. XX, n° 1, que nous supposons que, s'il ne s'agit ici d'une notable variété de coin, cette figure de de Renesse est probablement encore une copie de l'un ou l'autre placard ou *beeldenaer*.

Georges d'Autriche (1544-1557).

5. Écusson aux armes de l'évêque dans un cartouche contourné et en haut et en bas fleuronné; aux côtés, la date 15-57. Légende : ✠ GEORG * AB * AVS' * D' * G' * EP' * LEO' * D' * BVL' * C' * LO'.

Rev. Double aigle de l'empire couronnée. Légende : CAROLVS * V * ROM * IMP' * SEMP' * AVGV'.

Demi-thaler, au type du thaler figuré dans l'ouvrage de de Renesse, pl. XXVIII, n° 13.

Robert de Berghes (1557-1563).

6. Les armoiries de Berghes, divisées en trois, dans un cartouche formé d'ornements en volutes et accosté de deux petits ornements en forme de fleurs de lis; au-dessus, le millésime 15-57. Légende : ✠ ROBERTVS * A * BERGIS * EPS' * LEO' * D * BVL' * C' * LO'.

Rev. Double aigle impériale couronnée. Légende : CAROLVS * V * ROMANO' * IMP' * SEMP' * AVG'.

Demi-thaler.

Cette pièce est une variété de celle portant la date aux côtés de l'écusson, qui a été publiée par M. Chalon dans cette Revue, 4e série, t. III, pl. X, n° 6.

Lambert de Liverlo, chancelier de Son Altesse Sérénissime (Maximilien-Henri) le prince-évêque de Liége.

7. Buste à droite avec col rabattu et manteau d'hermine; la tête, à longue chevelure, couverte d'une calotte; en dessous : HERARD . F. Légende : LAM · DE · LIVERLO · S^{ae}. EP · ET · P · LEOD · CANCELLARIVS.

Rev. Dans un cercle cordonné, une balance (symbole de la justice), avec bassins, dont l'un penche sous le poids de trois banderolles portant les inscriptions : ECCLESIA — PRINCEPS — PATRIA, tandis que l'autre contient la tête de Méduse posée sur une épée. Légende : · NEC · METV · NEC · INVIDIA · (Ni par crainte ni par envie.) Exergue · 1670 ·

Médaille frappée en argent.

Le même, comme archidiacre de la Hesbaye et prévôt de Fosses.

8. Buste à droite comme ci-dessus. Légende : LAMB · DE · LIVERLO · ARCH · HASBANIÆ · PREP · FOSSEN · 1683.

Rev. Dans une couronne formée de deux branches de laurier, l'inscription en trois lignes de la même devise du chancelier qui compose la légende du revers de la médaille précédente; au-dessus, la date 1683.

Médaille à belière en argent, coulée et travaillée au burin. Diam. 61 millimètres.

Ernest de Lynden (1603-1636).

9. Cavalier galopant à droite et tenant un sabre. Légende : * SANCTVS · GEO. . . . . PATRO. Exergue : REHM (sanctus Georgius patronus Recheimensis.)

Rev. Sur une croix pattée traversant la légende, un écusson portant deux lions debout et affrontés ; le champ billeté. Légende : MONET — A · NOVA — REC· · · — MENSIS.

Peerdeken, imitation de la monnaie municipale de Ruremonde.

10. Un faisceau de sept flèches dans un cartouche de forme ovale et très-orné. Légende : MON · NO · BELGICA · E (*rnesti*) · A · R (*eckheim*) * 1595.

Rev. Croix pattée et fleuronnée. Légende : * CONCORDIA · RES · PARVÆ · CRES.

Demi-sol, imitation de la monnaie de la Frise.

Ferdinand de Lynden (1636-1665).

11. Écusson surmonté d'une couronne, portant deux lions superposés courant à gauche ; le champ parsemé de billettes. Aux deux côtés I — S. Légende : . . . ERDIN. . . ES . . .

Rev. Croix ailée traversant la légende et posée sur une épicycloïde à quatre lobes dont les angles rentrants se terminent en feuilles trilobées. Dans le cœur de la croix : LY (Lynden). Légende : DEVS — . . . . — . . . . — NOST : (*Deus fortitudo nostra?*)

Sol, imité des monnaies de West-Frise et d'Utrecht.

SEIGNEURIE DE GRONSVELD.

Guillaume de Bronckhorst (15...-1563).

12. Écusson en losange, accosté des lettres S — N — D — B (*Sit nomen Domini benedictum*) et portant au 1 le lion de Bronckhorst, au 2 les quatre forces de Batenbourg posées en sautoir, et sur le tout, l'écu aux trois tourteaux de Gronsveld. Légende : GVILHELMI · ᗭE · BRONCK-HORST ꝸ BATOB.

Rev. Le champ rempli par l'inscription suivante en sept lignes : BΛRO — NIS · IN · GRŌS — FELT ᗭONVM IN MEMORIAM — NATIVITΛTꝫ — ᗭOMINI — 1558.

Jeton d'argent, gravé à la main et percé d'un trou.

Guillaume de Bronckhorst-Batenbourg, seigneur de Gronsveld, etc., épousa Agnès de Bylant. Ils procréèrent trois enfants, savoir : 1° Théodore, épouse de Thierry Kett-

ler; 2° Josse, premier comte de Gronsveld par diplôme de l'empereur Rodolphe II, et mort sans laisser de postérité, et 3° Jean II, qui succéda à son frère. (Wolters, *Recherches sur l'ancien comté de Gronsveld*, Gand, 1854, p. 36.)

Nous supposons que l'allégresse que ressentit le seigneur Guillaume à la naissance de son premier rejeton mâle, s'est traduite par la confection et la distribution de ce précieux jeton.

DUCHÉ DE GUELDRE.

Marie de Bourgogne (1477-1482).

13. Deux lions assis, affrontés; entre eux, le bijou de la Toison d'or et étincelles; dans l'exergue, trois étoiles à cinq pointes. Légende : ✠ MARIA * DVCISSA * B'G' * Z * GELRIE.

Rev. Écusson à sept quartiers sur une croix fleuronnée. Légende : ✠ SALW * FAC * PPLM * TW * DOMINE.

Double briquet.

Feu Vander Chijs, qui n'a pas connu cette pièce, prédisait dans son ouvrage intitulé : *De Munten der voormalige graven en hertogen van Gelderland*, Haarlem, 1852, p. 92, qu'on trouverait probablement un jour ou l'autre le double briquet de Marie de Bourgogne comme duchesse de Gueldre.

Cette prédiction se trouve donc réalisée par l'exemplaire de feu le baron Michiels van Verduynen.

DUMOULIN,
notaire.

Maestricht, août 1869.

HISTOIRE MONÉTAIRE CONTEMPORAINE.

FRAGMENTS.

PREMIER ARTICLE.

Pl. XVII, XVIII, XIX et XX.

Les questions qui intéressent l'unification monétaire appelée à faciliter l'émission internationale des monnaies, sont plus que jamais à l'ordre du jour.

Nous avons pensé qu'il n'était pas indifférent de résumer ici, autant que possible, ce qui a trait, de loin ou de près, à d'importantes négociations, dont les heureux effets se font déjà sentir et autour desquelles viennent se grouper de nouvelles adhésions.

Nous avons également pensé que, comme conséquence naturelle, il convenait de mentionner, à côté de l'indication des modifications monétaires projetées ou exécutées à l'étranger et en Belgique, les détails généraux dont nous disposions en ce qui concerne la fabrication.

A la suite de la Convention signée le 23 décembre 1865 par les gouvernements de la Belgique, de la France, de l'Italie et de la Suisse, d'autres pays, appréciant les avan-

tages du traité, firent frapper ou résolurent de faire frapper des monnaies au même titre, poids et diamètre que celles des États contractants.

Évidemment, les gouvernements de ces pays agissaient ainsi en vue de se joindre un jour aux signataires de la Convention de Paris.

Ces prévisions ne tardèrent pas à se réaliser.

A la célèbre Conférence Internationale de 1867, vingt-et-un États étaient représentés par des sommités de la science et de la finance.

Il est à regretter que du côté de l'Autriche, disposée à prendre des engagements, la question de l'unification monétaire soit encore sans solution.

Pour en venir à la réalisation des projets consacrés par le traité de 1865, M. le Ministre des finances en France nomma une commission à la date du 7 février 1857.

L'enquête qui s'est ouverte alors est volumineuse : elle comprend six forts volumes in-folio.

Deux reproduisent les « Délibérations des chambres de commerce françaises et étrangères et celles des commissions consultatives des arts et manufactures, etc., etc. »

Les quatre autres font connaître les dépositions des délégués des parties intervenues.

Cette enquête n'est point susceptible d'être analysée, même sous la forme la plus succincte, non plus que le remarquable rapport sans conclusions résumant l'enquête.

Nous devons remercier la France d'avoir entrepris la publication d'un travail immense, qui ne laisse dans l'oubli aucun des points qui intéressent une question économique dominante.

Cependant, en France, des pétitions combattant le système des réformes d'unification monétaire étaient prises en sérieuse considération par le Sénat.

L'une concluait « à la confection d'une pièce d'or de 31 francs; une autre s'élevait contre la trop grande circulation de la monnaie de billon, signalait des inconvénients pratiques relativement à la pièce de 5 francs en or, et demandait la restriction de la fabrication de ces deux monnaies et la modification du système en vigueur, surtout dans ses dénominations. »

L'académie des sciences morales et politiques a consacré à l'examen purement économique de la question monétaire deux séances, examen auquel prirent part MM. Michel Chevalier, de Wolowski, Mey et de Parieu, vice-président du conseil d'État.

On assure que dans une séance prochaine, MM. Levasseur et Dumon sont inscrits aux fins d'émettre leurs idées sur la question.

Je me borne à faire des citations, mon but n'étant que de consigner ici les faits acquis et les tendances qui se produisent; c'est ainsi que je mentionne d'abord le mémoire de M. Soetbeer, concluant à l'unification des systèmes monétaires de l'Allemagne sur la base de l'étalon d'or et du système décimal; et ensuite, le memorandum adressé à l'Allemagne par MM. Geelhand et le comte Nahuys pour engager ce pays à prendre part à la réforme monétaire; puis, enfin, un travail important du baron Eugène Nothomb sur le système monétaire à adopter par l'Allemagne, avec la chance de le rendre universel, en admettant une couronne de 10 grammes d'or fin.

La commission internationale monétaire, appelée, dit-on, à se réunir bientôt à Paris, examinera sans doute dans leurs détails comme dans leur ensemble les idées émises dans ces derniers temps.

Ces données générales rappelées, résumons les faits monétaires qui se produisent à l'étranger et en Belgique.

L'ordre alphabétique nous a paru convenable à suivre.

Angleterre.

Pendant les négociations de la convention de Paris, cette conquête des temps modernes, le Royaume-Uni étudiait attentivement les réformes nécessaires à introduire dans son régime monétaire :

Les pièces représentées nos 1 et 2, pl. XVII, auraient un cours international; l'une en or, au titre de 0.900, représenterait une double valeur, 5 francs et le double florin anglais aux poids et diamètres déterminés par la Convention; l'autre en argent vaudrait à la fois un franc et *ten* (10) *pence*.

Je dois la possession de ces précieux spécimens d'une rareté excessive à la gracieuseté de M. Ch. Fremantle, délégué du Grand-Maître des Monnaies d'Angleterre et membre de notre Société.

Depuis, M. Lowe, chancelier de l'Échiquier, a présenté de nouvelles considérations sur la question monétaire. Voici ce que dit à ce sujet cet homme d'État :

« On m'a demandé quelle était notre intention au sujet de la création d'une monnaie internationale.

« Le gouvernement français nous a posé la même ques-

tion. Je n'étais pas en mesure de donner une réponse définitive avant d'avoir consulté la Chambre, mais je me suis permis de faire observer qu'il n'y avait aucun espoir d'arriver à établir une monnaie internationale, en négociant avec un pays qui possède deux étalons.

« La France a un étalon d'or et un étalon d'argent. L'étalon d'or et l'étalon d'argent ne sont pas un double étalon, mais un étalon alternatif. Ils varient constamment dans leurs rapports, et comme il est dans la nature des choses que le métal le moins cher chasse le plus cher, nous assistons à un va-et-vient continuel.

« L'étalon d'argent chasse la monnaie d'or de la circulation, et ne nous laisse d'autre point de comparaison pour la monnaie internationale que l'étalon d'argent, avec lequel elle n'a pas de rapport exact.

« C'est ce qui m'a fait déclarer qu'il me semblait impossible d'arriver à une assimilation des monnaies avant que la France eût renoncé à l'étalon d'argent pour n'avoir plus qu'un étalon d'or, et je suis heureux de pouvoir annoncer que la France est favorable à l'idée d'abandonner l'étalon d'argent.

« Je crois, en outre, que nous ne pouvons jamais admettre une monnaie internationale sans l'identité de poids, de titre et de droit de fabrication.

« Voilà ce que j'ai répondu au gouvernement français. Ce sont là les conditions élémentaires et essentielles du débat. Mais je crois que l'Angleterre et la France pourraient arriver à un résultat en se faisant quelques légères concessions d'amour-propre, et voici dans quelles conditions.

« La France a l'intention de frapper une pièce de

25 francs, qui vaudrait 22 centimes de moins que notre *souverain*. Si nous établissons un droit régalien de 1 p. %, en le prenant sur la monnaie, notre *souverain* serait identique à la pièce française de 25 francs. Il resterait monnaie courante en Angleterre au même taux qu'aujourd'hui, et aurait, en outre, l'avantage d'être identique à la pièce de 25 francs. Mais pour arriver à cela, il faudrait que la France fît un sacrifice.

« Je ne sais pas au juste quel est son droit de fabrication, mais je crois qu'il est de 1/8 ou de 1/4 p. %, et il faudrait qu'elle se décidât à le porter à 1 p. %.

« En agissant de la sorte, elle résoudrait le problème de la monnaie internationale en ce qui concerne l'Angleterre, et il est vraiment curieux de constater combien de monnaies se rapprocheraient de la même valeur, exemples : le doublon espagnol, le frédéric prussien, l'aigle américain. Si la France voulait marcher avec nous dans cette voie, nous arriverions à un résultat hautement avantageux pour l'Europe et à un grand progrès pour la civilisation.

« Je soumets ces considérations à l'examen de la Chambre. La question me paraît moins difficile à résoudre qu'on ne se l'imagine, et par une mesure très-simple, nous pouvons remédier aux vices de notre système monétaire et créer une monnaie qui aurait l'avantage de devenir internationale. »

On peut d'avance être assuré que le génie éminemment pratique de cette grande nation découvrira la route qui doit la conduire au but, si la chose n'est pas au-dessus de la puissance humaine.

En 1869, l'Angleterre fit frapper des pièces en nickel de *one* (1) et *half* (1/2) *penny*, pour la Jamaïque.

Gravées ainsi que celles de 1867 et 1868 par M. L. Wyon, Graveur Général des monnaies anglaises, toutes ces pièces sont charmantes, tant au point de vue de l'art que sous le rapport de la frappe.

Elles sont respectivement aux poids de 8 grammes 900 et 5 grammes 370 ; aux diamètres de 30 et 25 millimètres. On ne trouvera ici, n° 3, pl. XVII, que la plus grande des deux pièces de la Jamaïque, l'autre étant identique sous le rapport de la gravure. C'est le mode que je me propose d'adopter dans la suite de ce travail.

Chine.

Le n° 4, pl. XVII représente un essai monétaire en laiton destiné au Céleste Empire. La gravure date de 1866 ; elle est due à M. Barre, Graveur Général des Monnaies de France. Le poids de la pièce est de 1 gramme 480 milligrammes ; le diamètre de 20 millimètres.

Égypte.

Le bronze égyptien frappé à Paris a été gravé par M. Barre.

Ce bronze comporte des pièces de 20, 10 et 5 piastres, aux poids respectifs de 12 grammes 500, 6 grammes 000 et 2 grammes 500, pour les diamètres : 32, 30 et 22 millimètres. Le n° 5, pl. XVII, représente la pièce de 20 piastres.

Espagne.

M. Mesdach, notre confrère, a bien voulu nous remettre des spécimens des nouvelles pièces divisionnaires d'argent espagnoles conformes aux stipulations de la convention monétaire, n[os] 6 et 7, pl. XVII et XVIII.

La pièce de 5 *pesatas* porte sur la tranche l'inscription *Soberania Nacionale*, celles de 2 et 1 *pesatas* ont la tranche cannelée.

En Espagne, MM. Oeschger et Mesdach frappent encore aujourd'hui du bronze à l'effigie de l'ex-reine Isabelle, n° 8, pl. XVII, à savoir :

Pièces de	Alliage.	Poids.	Diamètre.
Medio reales......	95 p. % cuivre.	12.500 grammes.	32 millim.
Quartillos decimos.	4 p. % étain..	6.250 —	25 —
Media............	1 p. % zinc ..	2.500 —	18 —
Décimos..........		1.250 —	15½ —

Les flans sortent des usines spéciales de Biache (département du Pas-de-Calais), propriété de M. M. Oeschger et Mesdach, domiciliés à Paris.

C'est à Biache qu'ont été refondues, sous la surveillance d'une commission espagnole, les vieilles pièces données par le gouvernement en échange de la nouvelle monnaie.

Les coins, viroles, etc., ont été fabriqués par ces messieurs. Leurs moteurs, au nombre de plus de vingt-quatre presses, système Uhlhorn et Tonnelier, sont répartis dans leurs établissements monétaires, situés à :

Barcelone, qui fournit	1,000,000	kilogr.
Jubia	775,000	—
Ségovie.	375,000	—
Séville	1,000,000	—
Total. . .	3,350,000	—

somme équivalente à 576,200,000 pièces.

Le n° 9, pl. XVIII, est la représentation d'une pièce rare, qui emprunte son caractère de curiosité aux événements dont l'Espagne fut le théâtre dans ces derniers temps.

Cette pièce de bronze fut frappée à Ségovie en 1868. L'Espagne s'apprête à faire frapper ses nouvelles pièces dites *diez centimos* également en bronze, n° 10, pl. XVIII.

États Romains.

Le gouvernement de ce pays a émis des pièces d'or de la valeur de 20 *lire* et des pièces divisionnaires en argent de 2 *lire*, 1 *lira* et 10 *soldi*.

La gravure reproduit ici la pièce de 20 *lire* sous le n° 11, pl. XVIII, titre 0.900.

On retrouvera les autres, planches II et III, tome IV, 4[e] série, de la *Revue de la Numismatique belge*.

En agissant ainsi, le gouvernement romain n'a évidemment d'autres vues que celles d'adhérer un jour à la convention de Paris.

France.

Le gouvernement de l'empereur, aussi préoccupé de la création d'une monnaie internationale, fit graver par

M. Barre et frapper en 1867 deux pièces de 25 francs en or à tranche cannelée, dont le titre est de 0.900, le poids de 8 grammes 063 milligrammes, et le diamètre de 24 millimètres.

Comme le montrent les dessins n[os] 12 et 13, pl. XVIII, cette pièce sera successivement assimilée à une valeur de 5 dollars, 10 florins, et toujours tenant compte de certaines différences connues, la nouvelle pièce française équivaudrait à peu près à 1 livre sterling, à 6 roubles, à 5 piastres.

Les spécimens d'essai de cette pièce excessivement rare m'ont été donnés par M. le Sénateur Dumas, Président de la Commission des Monnaies de France.

Grèce.

La Grèce, admise au sein de la Convention monétaire, en suite de la déclaration du 18 novembre 1868, a fait récemment frapper des pièces d'argent de 2 et 1 *drachmes*, 50 et 20 *lepta*.

Ces pièces sortent des ateliers de la monnaie de Paris; j'en suis redevable à notre confrère M. Clérot, conservateur du musée monétaire du quai Conti.

A Strasbourg, se continue la frappe d'autres pièces en bronze, 1 *lepton*, 2, 5 et 10 *lepta* (double obole), aux poids respectifs de 10, 5, 2 et 1 gramme, diamètres de 30, 25, 20 et 15 millimètres. (*Voy.* pour ces monnaies les n[os] 14, 15 et 16, pl. XVIII et XIX.)

Italie.

Les établissements monétaires de Naples, Milan, Turin,

Strasbourg et Paris furent d'abord chargés de frapper des pièces de bronze de 10 *centesimi* du poids de 10 grammes, 31 millimètres de diamètre, pour compte du gouvernement de Victor-Emmanuel II.

Nous ferons connaître bientôt en lieu et place un autre auxiliaire auquel ce gouvernement confia une notable partie de la fourniture.

Norwége.

L'ordonnance royale du 31 juillet 1868 concerne l'émission de pièces de 10 francs d'or, ou de 1 *carolin* au titre de 0.900, poids 3 grammes 225, diamètre 19 millimètres, n° 17, pl. XIX.

Persistant dans la voie que nous venons d'indiquer, ce gouvernement semble tout disposé à faire frapper des monnaies divisionnaires et des pièces d'un poids plus élevé.

Portugal.

Des pièces en bronze de la valeur de V *reis*, n° 18, pl. XIX, ont été frappées à Lisbonne, au poids de 6 grammes 450 et au diamètre de 27 millimètres.

Roumanie.

Les pièces de 10, 5, 2 et 1 *banni* roumaniens ont été frappées en 1867, à Birmingham, sous la direction de MM. Heaton et fils, aux poids respectifs de 10, 5, 2 et 1 grammes et aux diamètres de 30, 25, 20 et 15 millimètres.

Le dessin n° 19, pl. XIX, représente la pièce de 10 *banni*.

Saint-Marin (République de).

Ce petit État, dont les pièces de 5 *centesimi* en bronze sortent des ateliers de Milan, est en instance aux fins d'être placé sous le régime de l'unification monétaire. On pourra consulter, pour le bronze de ce pays, la page 403, tome VI, 4e série, de la *Revue de la Numismatique belge*.

Uruguay (République de l').

Des monnaies semblables à celles que représente le n° 20, pl. XIX, furent gravées en 1856 par M. Barre et frappées à Lyon.

Celles au millésime de 1869 sont dues au burin de M. Fasset.

Ces pièces de 4, 2 *centesimos* et 1 *centimo* ont respectivement un poids de 20, 10 et 5 grammes et un diamètre de 35, 30 et 25 millimètres.

Vénézuela (République de).

C'est à Paris que furent frappées les pièces d'argent de 10, 4, 2, 1, 1/2 *réales*, au titre de 0.800 et à l'effigie de Paez.

Elles ont été gravées par M. Barre, qui nous a offert, avec tant d'autres, les précieux spécimens que nous possédons.

La tranche de ces pièces est unie; les poids de 25, 10, 5, 2 et 1 gramme et les diamètres de 37, 27, 23, 18 et 15 millimètres.

Dix pièces d'essai seulement ont été frappées en 1865, et

la chute du Président suspendit l'émission de cette nouvelle monnaie.

La pièce de 10 *réales* est représentée par le dessin n° 21, pl. XIX.

Belgique.

Faisons connaître, aussi brièvement que possible, le rôle de la Belgique pendant ces dernières années, au double point de vue de la fabrication nationale et de celle dont elle fut chargée pour compte de gouvernements étrangers.

Il ne sera peut-être pas inutile de rappeler à propos des essais d'une nouvelle pièce d'or française mentionnée plus haut, que la loi du 31 mars 1847 créait une pièce de 25 francs pour la Belgique. Le nombre des pièces de l'espèce frappées représentait une valeur de 13,640,875 francs.

Une autre loi du 28 décembre 1850 rapportant celle de 1847, ces pièces furent mises au creuset.

Cette monnaie que l'on ne rencontre point dans la *Revue de la Numismatique belge,* figure ici sous le n° 22, pl. XX.

Cette lacune comblée, ne perdons pas de vue ce que nous avons dit au sujet du bronze italien.

Les établissements que nous avons mentionnés ne furent pas seuls chargés de la frappe de cette monnaie.

En six mois, l'Hôtel des Monnaies de Bruxelles, appelé à y prendre part, versa du chef de sa provenance au Trésor italien un nombre de 37,220,380 pièces, équivalant à 3,700,000 francs et à un poids de 369,907 kil., 213 gr. (n° 23, pl. XX), poids 10 grammes, diamètre 30 millimètres.

Les flans fournis à M. Allard, Directeur de la Fabrication, sortaient de l'usine de Biache Saint-Vaast.

Le Brésil eut recours à notre pays pour la frappe de jolies pièces de bronze, de 20 et de 10 *reis*, n° 24, pl. XX, poids respectif 7 grammes et 3 grammes 500, diamètre 25 et 20 millimètres.

Précédemment, le gouvernement grand-ducal luxembourgeois s'était entendu avec l'Hôtel des Monnaies de Bruxelles pour la frappe des pièces de monnaies de bronze de 10, 5, 2 ½ centimes, respectivement du poids de 10 gr., 5 gr. et 2 grammes 500, et du diamètre de 31, 25 et 21 millimètres.

Quant à la représentation de ces pièces, nous nous bornerons à renvoyer au tome IV, p. 249, de la *Revue de la Numismatique*.

Le même recueil, tome V, pl. V, VI, VII, VIII et IX, reproduit une série d'essais monétaires qui sortent des ateliers de Bruxelles. Dispensons-nous de nous appesantir plus longtemps sur ce sujet et mentionnons les autres essais de provenance belge qui complètent cette liste jusqu'à ce jour, à savoir :

1° Brésil, pièce de 40 *reis* en nickel et en bronze;

2° Portugal, pièces en bronze de 20, 10 et 5 *reis;*

3° Russie, pièces de 2 *copecks* en nickel et en bronze;

4° Suisse, pièces de 2 centimes en cuivre.

La plupart de ces jolis essais sont dus à M. L. Wiener, Graveur Général des Monnaies belges.

Les dessins n°s 25, 26, 27 et 28, pl. XX, reproduisent quatre de ces essais.

L'Hôtel des Monnaies de Bruxelles s'est acquis un rang

remarquable parmi les établissements de l'espèce; il peut être utile, je pense, d'entrer dans quelques détails en ce qui concerne les opérations monétaires.

C'est de la fabrication des monnaies de nickel que date l'importance de notre Hôtel des Monnaies, dont le matériel fut considérablement augmenté quand il s'est agi de la fabrication du bronze italien; importance que vinrent accroître encore dans un autre ordre d'idées les nouveaux règlements du 25 mars 1867, en imprimant un si notable élan, grâce au puissant appui de M. Stas, Commissaire des Monnaies.

Rendons-nous compte au moyen de données numériques et autres de la situation de la fabrication.

En ce qui concerne les espèces d'or et d'argent, l'Hôtel des Monnaies de Bruxelles a frappé :

	Pièces de 20 francs.	Pièces de 5 francs.
En 1865. . . .	20,522,060	4,536,800
— 1866. . . .	10,639,260	—
— 1867. . . .	26,826,140	18,465,720
— 1868. . . .	27,639,980	32,852,820
— 1869 (six mois).	24,689,480	28,034,725
Totaux. . . .	110,317,920	83,890,065

Indépendamment de ces résultats, indépendamment de tous les travaux qui se rattachent à la monnaie de nickel, portons en compte : d'abord la fabrication de 32 millions de monnaies divisionnaires d'argent belge, représentant le contingent autorisé par la Convention de Paris, ensuite la conversion de nos pièces de 10 et 5 centimes en pièces de 2 centimes.

Le mode adopté pour obtenir cette conversion fut simple et ingénieux ; il fut introduit par M. Allard et l'on se servit à cette fin d'appareils inventés par lui.

Les pièces de 10 et 5 centimes, promptement démonétisées, furent laminées et découpées ensuite en flans : la première donna 2 flans, la seconde 1, au moyen desquels on frappa plus tard des pièces de 2 centimes.

Ces opérations s'effectuent à peu de frais, sans perte de métal à la fonte, qui par ce procédé n'est plus de nécessité, et les retailles se vendent facilement. (*Voy.* la fig. nº 29, pl. XX.)

A ce bilan vient se joindre le bronze brésilien déjà mentionné.

125,000 kilogrammes ou 24,000,000 de pièces de 20 et 10 *reis*, dont les flans sont fabriqués par M. Watt, de Londres, sont frappées mensuellement.

Tout permet de supposer qu'à l'expiration de l'exercice 1869, on aura atteint le chiffre énorme d'un million de kilogrammes répartis comme suit : 20 reis, $^2/_3$, 10 reis $^1/_3$, soit environ 200,000,000 de pièces.

Ces fabrications sont entourées de garanties complètes sous la haute surveillance des fonctionnaires supérieurs de l'Administration des Monnaies, investis des pouvoirs nécessaires délivrés par le Ministre des finances.

A. Brichaut.

Bruxelles, le 1er septembre 1869.

MÉDAILLE ANGLAISE

DE

PALLADIUM ET D'HYDROGÉNIUM.





On sait que sir Thomas Graham, Grand-Maitre des Monnaies d'Angleterre désigne, sous le nom d'hydrogénium, l'hydrogène solidifié tel qu'il existe dans la combinaison qu'il contracte, soit avec le palladium seul, soit avec le palladium allié à l'or, à l'argent ou au nickel, combinaisons découvertes tout récemment par l'illustre chimiste anglais.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans des considérations chimiques ou scientifiques sur ce sujet, qui du reste sont exposées dans les comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris, du 18 janvier 1869; je me bornerai à résumer les renseignements qui me semblent de nature à trouver place dans notre revue, en représentant l'un des *rares* exemplaires de la médaille en palladium et hydrogénium qui m'a été offert par M. Graham lui-même.

Cette médaille, à l'effigie de la reine d'Angleterre, est d'un diamètre de 20 millimètres et d'un poids de 2 grammes 350 milligrammes ; elle contient neuf cents fois son volume d'hydrogène, soit 179 centimètres cubes ou la capacité de quatre verres à vin.

Cette charge d'hydrogène peut être donnée au palladium en plaçant ce métal au pôle négatif d'une pile décomposant de l'eau acidulée.

Sous l'influence de la pression opérée par le balancier, l'hydrogène combiné ne s'échappe pas sensiblement et l'alliage conserve son aspect métallique.

A. Brichaut.

ACTES OFFICIELS.

Titre des ouvrages d'or et d'argent. — Poinçons.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu l'art. 5 de la loi du 5 juin 1868, ainsi conçu :

« Le gouvernement détermine la forme des poinçons de l'État; il fixe les conditions dans lesquelles les ouvrages d'or et d'argent devront se trouver pour être admis à la vérification du titre, ainsi que la tolérance des titres indiqués à l'art. 2. Il fixe également les frais d'essai à percevoir au profit de l'État et arrête les autres mesures d'exécution. »

Revu notre arrêté du 1er juillet 1868, réglant la forme des poinçons ;

Sur la proposition de Notre Ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Sont admis à la vérification du titre :

a. Les ouvrages d'or et d'argent homogènes dans leur masse et pleins ;

b. Les ouvrages d'or et d'argent homogènes dans leur masse et creux, mais susceptibles d'être ouverts, en tout ou en partie, et sans détérioration, de manière à permettre de s'assurer qu'ils ne contiennent ni métaux, ni alliages, ni corps étrangers.

Sont considérés comme homogènes dans leur masse, les

ouvrages d'or et d'argent dont l'alliage est identique de composition dans toutes ses parties, à la tolérance des titres près.

Art. 2. La tolérance des titres des ouvrages d'or et d'argent *francs de soudure* est de trois millièmes pour l'or et de cinq millièmes pour l'argent.

La tolérance des titres du corps des ouvrages d'or et d'argent *à soudure* est également de trois millièmes pour l'or et de cinq millièmes pour l'argent. Toutefois, la tolérance totale des titres pour l'or et pour l'argent des ouvrages *à soudure* est de vingt millièmes, la soudure comprise.

Art. 3. Le Commissaire des monnaies statue sur les contestations relatives à l'admissibilité des ouvrages d'or et d'argent, à la vérification et à la marque du poinçon de l'État.

Art. 4. Les frais d'essai sont fixés, savoir :

1° A 10 francs par hectogramme d'ouvrages d'or ;

2° A 50 centimes par hectogramme d'ouvrages d'argent.

Les ouvrages d'or pesant moins d'un gramme sont taxés pour un gramme.

Les ouvrages d'argent pesant moins de 10 grammes sont taxés pour 10 grammes.

Le poids est établi par décigramme pour les ouvrages d'or et par gramme pour les ouvrages d'argent.

Art. 5. Les cadres et le traitement des essayeurs sont fixés au tableau suivant :

NOMBRE D'EMPLOIS.	CLASSE.	TRAITEMENT.
3	1re	3,500
3	2e	3,000
4	3e	2,500
4	4e	2,000

Art. 6. Les essayeurs sont nommés et démissionnés par le Roi.

Art. 7. Il est créé des emplois d'essayeur dans les villes ci-après :

Anvers	2
Bruxelles	2
Louvain	1
Bruges	1
Courtrai	1
Gand	1
Mons	1
Tournai	1
Liége	1
Hasselt	1
Arlon	1
Namur	1

Art. 8. Les essayeurs sont responsables des ouvrages d'or et d'argent qui leur sont remis pour en vérifier le titre. Ils les inscrivent immédiatement sur un registre à souche.

L'Inspecteur Général des essais de l'Administration des monnaies surveille les opérations d'essai et les écritures qui s'y rapportent.

Art. 9. Les frais d'essai sont perçus par les receveurs des contributions directes, douanes et accises désignés par le Ministre des Finances.

Art. 10. Le loyer des locaux affectés au service de la vérification, le matériel et les agents chimiques nécessaires aux essais, la fourniture des poinçons et les autres frais d'administration sont à la charge du Trésor.

Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 10 juin 1869.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

MÉLANGES.

Nous devons à l'obligeance de notre nouveau confrère, M. Louis Mesdach, directeur des usines monétaires de Biache, la communication de deux médailles, récemment frappées en France, et qui se distinguent par une exécution des plus remarquables.

La première, pieux hommage à la mémoire du graveur général des monnaies, Jacques-Jean Barre, par ses fils Auguste et Albert, offre d'un côté la tête énergique et accentuée de l'artiste, et de l'autre, une inscription en caractères romains, de forme antique, portant ses noms, son titre, la date de sa naissance (3 août 1793) et celle de sa mort (10 juin 1855).

Cette œuvre d'art, qui rappelle les belles médailles ciselées du seizième siècle, a été frappée à coins libres, et la tranche en est arrondie.

L'autre médaille, commandée par M. Dumas, président de la commission des monnaies, consacre le souvenir de la découverte de la planète Neptune. Elle est l'œuvre d'un jeune graveur français, M. Alphée Dubois, grand prix de Rome, et elle a obtenu le grand prix à la dernière exposition de Paris.

Elle porte d'un côté les têtes de profil, à gauche et superposées, des trois célèbres astronomes J.-R. HIND, H. GOLDSCHMIDT et R. LUTHER.

Au revers, la Nuit soulevant son voile et planant sur un ciel étoilé, indique du doigt le nouvel astre. La légende est : CENT PLANÈTES DÉCOUVERTES ENTRE MARS ET JUPITER, 1861-1868., et à l'exergue : 1er JANVIER 1801. PIAZZI. OLBERS. HENCKE. 8 DÉCEMBRE 1845.

M. Dubois a été attaché à la fabrication des monnaies de bronze espagnoles, entreprise par M. Mesdach. Il alla pendant un an résider à Barcelone, où sa mission était de perfectionner les poinçons généraux et la reproduction des coins. Depuis lors, M. Dubois a obtenu au concours la double commande de la tête et du revers de la médaille du *centenaire de Napoléon*. Ce sera, dit-on, la plus grande médaille connue (1).

A. Br.

Descriptive catalogue of a cabinet of roman family coins belonging to His Grace the Duke of Northumberland, R. G. by rear-admiral William Henry Smyth. K.S.F., D.C.L., F.R.S., etc., printed for private circulation, MDCCCLVI, in-4°, 323 pages.

Ce splendide volume, qui n'est pas dans le commerce, et qui porte la date, déjà ancienne, de 1856, vient d'être gracieusement distribué aux membres de la Société numis-

(1) Sera-t-elle plus grande que la médaille du Congrès national, par Hart, que nous avons décrite dans le volume de 1867, et qui a 150 millimètres de diamètre?

(*Note de la direction.*)

matique de Londres, par ordre de S. G. le duc de Northumberland.

Les monnaies romaines appartenant à ce riche seigneur sont divisées en quatre collections ou cabinets : les grands bronzes ; les moyens et petits bronzes ; les deniers impériaux, et, enfin, les monnaies consulaires ou des familles. C'est cette quatrième partie, et la plus importante, qui a été décrite par feu l'amiral Smyth. Mais il ne faut pas croire que l'auteur se soit borné à cataloguer. Chaque pièce, au contraire, est soigneusement expliquée dans ses types et ses légendes, et accompagnée d'une notice historique toujours pleine d'intérêt et qui fait le plus grand honneur à l'érudition classique du savant amiral.

La noblesse, en Angleterre, ne cherche pas, comme dans d'autres pays, à s'isoler de la nation. Elle se mêle au contraire à tout. On la rencontre dans l'armée, dans la magistrature, dans les sciences. Ces fils de lords, riches à millions, reçoivent dans leur jeunesse une éducation mâle et forte, qui les rend propres à tout et qui pourrait, au besoin, en faire des parvenus. C'est bien là une véritable aristocratie selon la signification du mot, la puissance au meilleur, au plus digne.

Aussi, quel noble usage ces grands seigneurs savent-ils faire de leurs fortunes princières !

R. CH.

***Aanteekeningen betrekkelijk de leg- of rekenpenningen van de geldersche rekenkamer*, door W.-J. De Voogt. (*Niet in handel.*) Amsterdam, 1869, in-8°, 23 pages et une planche.**

M. De Voogt, qui continue ses explorations de la numismatique gueldroise, traite dans cette nouvelle brochure des jetons de la chambre des comptes de la Gueldre, dont il a réuni trente-sept variétés. C'est à l'aide de ces travaux spéciaux, dans le genre de ceux que publie M. De Voogt, qu'on parviendra, plus tard, à construire une œuvre d'ensemble, à établir le bilan *définitif* de notre numismatique nationale. Nous ne faisons encore que réunir les matériaux et déblayer le terrain en attendant l'architecte.

R. Ch.

L'influence d'Offenbach sur le type des billets de banque. — Les billets de la Banque nationale sont devenus, en Belgique, une véritable monnaie. On les donne, on les reçoit partout, de préférence même au numéraire métallique. La Revue a donc le droit de dire quelques mots du changement de type que l'on fait subir à cette monnaie de papier. La nouvelle coupure de vingt francs, en circulation depuis quelques mois, est *illustrée* d'une scène de la *Belle Hélène*. D'un côté, le beau *breger* avec son bâton pastoral et sa pomme, de l'autre, l'épouse légère du roi Ménélas, sous les traits piquants de Mme Delvil. On ne saisit pas très-bien, de prime abord, le rapport qu'il peut y avoir entre notre grand établissement financier et ces personnages des

temps héroïques de la Grèce; mais on comprend encore moins l'inscription menaçante qui brille comme le *Mane thecel pharès,* dans le médaillon central, entre la reine et le berger :

LA LOI PUNIT LE CONTREFACTEUR DES TRAVAUX FORCÉS.

Pour avoir l'envie de contrefaire les travaux forcés, ne faudrait-il pas être dix fois possédé du démon « belge » de la contrefaçon?

Puis, l'on sera puni.... de quelle peine? *That is the question.*

On assure que le général Boum et la grande-duchesse vont figurer sur les billets de mille francs, et ainsi des autres.

V. D. B.

La *Revue française de numismatique,* dont la publication avait été quelque peu retardée, vient de faire paraître, en une double livraison, les cent quarante-huit premières pages du volume de 1869. L'importance des articles qui composent ce savant recueil est toujours la même. On y trouve :

1° Lettres à M. Ad. de Longpérier sur la numismatique gauloise, par M. F. de Saulcy. 13 pages et 2 vignettes.

Cette trentième lettre est destinée à compléter et à rectifier les lettres onze à vingt-huit. Contrairement à beaucoup d'autres, quand M. de Saulcy croit s'être trompé, il est le premier à signaler l'erreur et à la corriger.

2° Lettre à M. Ad. de Longpérier sur quelques monnaies

celtiques, par M. le baron DE PFAFFENHOFFEN. 16 pages et 2 planches.

3° Médailles relatives aux Θέμιδες de l'Asie-Mineure, par M. HENRI DE LONGPÉRIER. 40 pages et 1 planche.

4° Louis d'Outre-Mer en Normandie. Trouvaille d'Évreux, par M. AD. DE LONGPÉRIER. 15 pages et 2 planches.

5° Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison d'Autriche, et classement de leurs monnaies, par L. DESCHAMPS DE PAS. 19 pages.

Cet article, qui fait suite au précédent *Mémoire sur les monnaies des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne,* sera continué. Espérons que la Revue fera pour celui-ci ce qu'elle a fait pour l'autre, c'est-à-dire qu'elle donnera les planches qui doivent nécessairement l'accompagner.

6° Examen de diverses monnaies italiennes attribuées à Mademoiselle de Montpensier, par M. AD. DE LONGPÉRIER. 9 pages.

M. de Longpérier rectifie plusieurs attributions de *Luigini* énigmatiques, commises par M. Poey d'Avant et ses prédécesseurs. Parmi les divers ouvrages où il est parlé de ces monnaies et que cite le savant directeur de la Revue française, nous avons été assez surpris de ne pas voir figurer la Revue belge. Il aurait pu constater dans le volume de 1863, page 306 et suivantes, que nous nous sommes rencontré avec lui dans plus d'une lecture. Accord fortuit dont nous sommes trop flatté pour ne point le faire remarquer.

7° Lettre à M. Ad. de Longpérier sur les monnaies de l'abbaye de Disentis dans le canton des Grisons, en Suisse, par M. C.-F. TRACHSEL. 5 pages et 3 vignettes.

8° Sur trois méreaux relatifs à la construction du canal de Briare, par M. A. DE CHARMASSE. 4 pages et 3 vignettes.

9° CHRONIQUE. Trésor de Tarse. — L'attribut d'*Ubertitas*. — Médaillons d'or faux. — Document monétaire relatif aux seigneurs de Nesles. — Prix de quelques médailles antiques. 16 pages.

R. CH.

M. le Dr Grote, dans le n° 11 de son *Numismatischer Anzeiger* de cette année, annonce la prochaine fondation d'une société numismatique, à Vienne.

La ville où l'illustre Eckhel a écrit et publié sa *Doctrina numorum veterum* ne pouvait se passer plus longtemps d'une semblable institution. Déjà le comité d'organisation a créé un organe qui, sous le titre de *Numismatische Zeitschrift*, formera, pour l'année 1869, un volume d'environ vingt-quatre feuilles et douze planches gravées sur cuivre (1). S'adresser pour les souscriptions, etc., à l'un des membres du comité, M. le Dr Jos. Karabacek, Beatrix Gasse, 26, à Vienne.

Nous venons de recevoir la première livraison (double) de cette importante et savante revue qui se compose de treize mémoires.

1° Monnaies des Ptolémées qui se trouvent dans les musées de Munich, de Gotha et de Berlin, par M. C.-W. HUBER.

2° Liste des *Alexandres* de la collection de M. PROKESCH-OSTEN, qui ne se trouvent pas dans le catalogue de M. Müller (en français).

(1) Vienne avait déjà une autre Revue numismatique, le *Wiener Numismatische Monatshefte* du Dr G.-A. EGGER.

Ce petit supplément ne se compose que de quatre cent trente et une pièces.

3° Deux tétradrachmes d'Alexandre le Grand, comme fondateur d'Alexandrie, par M. le professeur Dechant.

4° Monnaie de bronze de Pompeiopolis, par M. le Dr Kenner.

5° Treize monnaies d'*Ælia Capitolina* (supplément à l'ouvrage de M. de Saulcy), par M. H.-C. Reichardt.

6° Sur les divers systèmes de classement des monnaies romaines impériales, par M. A. Tauber.

7° Un *aureus* inédit de Sévère II, par M. N. Dechant.

8° La réforme monétaire sous Aurélien et Dioclétien, par M. le Dr Missong.

9° Contrefaçons de pièces espagnoles, arabes et allemandes faites pour la Pologne, par M. le Dr Karabacek.

10° Numismatique du moyen âge dans le Tyrol, par M. le Dr A. Luschin.

11° Ducats de Charles-Quint comme comte du Tyrol et duc de Carinthie, ainsi que les *groschen* de Vienne de 1520, par le M. Dr Bergmann.

12° Monnaies d'intronisation de la maison de Habsbourg en Sicile, en 1720, par M. le Dr A. Missong.

13° Monnaies du prince Michel Obrenowich III, de Servie, par M. le Dr Karabacek.

14° Ouvrages nouveaux sur la numismatique et mélanges.

Cette livraison comprend deux cents pages de texte et six planches.

R. Ch.

La 6e livraison qui termine le tome Ier de la nouvelle revue numismatique italienne (*Periodico di Numismatica*) se compose de quatre mémoires :

1° Le musée Bottacin, annexé à la bibliothèque et au musée de Padoue; IIIe partie. — Mantoue et les autres ateliers inférieurs des Gonzagues, par M. Carlo Kunz.

2° Le sequin du pape Pie III, par M. le Dr Friedlaender.

3° De quelques sceaux des abbés de Monte-Cassino, par M. A. Caravita.

4° Le sceau de Florence au type de l'Hercule, par M. L. Passerini.

Ce premier volume contient 288 pages de texte et 13 planches admirablement gravées sur cuivre d'après les dessins de M. Kunz.

R. Ch.

A guide to the study and arrangement of english coins, giving a description of every denomination of every issue in gold, silver et copper, from the conquest to the present time, etc., by Henry William Henfrey. London, John Russell, 1869. Petit in-8°.

Il manquait, depuis longtemps, aux amateurs qui collectionnaient les monnaies anglaises, un court et bref résumé, d'un prix accessible à tous, donnant la liste et l'explication de toutes les pièces d'or, d'argent et de cuivre qui se sont succédées dans la Grande-Bretagne.

Le plus ancien ouvrage sur cette matière, les *Views* de Thomas Snelling, publié de 1763 à 1766, se rencontrent

difficilement. Ruding a plutôt fait une histoire de la monnaie qu'un manuel pour les amateurs, puis son livre est aussi d'un prix assez élevé. L'ouvrage de M. Hawkins, publié en 1841, est sans doute excellent, mais il ne traite que des monnaies d'argent.

M. H.-W. Henfrey veut combler une lacune. Nous sommes certain du succès de son petit manuel, méthodique, facile, et pouvant être mis en poche comme un livret de chemins de fer. Ce sera le *vade-mecum* de tous les amateurs. Ajoutons à cela qu'il ne coûtera que la somme bien modique de 6 schellings, ce qui est aussi un élément de succès.

R. Ch.

Pendant le 1er semestre 1869, il a été frappé à la Monnaie de Bruxelles :

En pièces d'or de 20 francs pour une valeur nominale de. . . . . . . fr.	24,689,480
En pièces d'argent de 5 francs pour une valeur nominale de	28,034,725
En pièces d'argent de 1 franc pour une valeur nominale de	1,393,608
Soit un total général de . . . fr.	54,117,813

A. Br.

L'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* dans sa séance du 2 juillet dernier, a décerné le prix de numismatique à M. Eugène Hucher pour son beau livre intitulé *l'Art gaulois ou les Gaulois d'après leurs médailles,* un vol. in-4°, 1868.

R. Ch.

Tavole sinottiche delle monete battute in Italia e da italiani all' estero, dal secolo VII *a tutto l'anno* MDCCCLXVIII, *illustrate con note dall' avvocato* Vincenzo Promis, *assistente alla bibliotheca di S. M.* Torino, 1869, in-4°, de LXXIX et 252 pages.

Ce répertoire de toutes les monnaies italiennes connues a dû exiger, de la part de l'auteur, des recherches immenses. Par le procédé synoptique et la disposition qu'il a employée, M. Promis est parvenu à les condenser dans le cadre d'un seul volume in-4°. Voici, pour cela, le plan ingénieux qu'il a suivi.

Il donne : 1° la liste, très-longue, des ateliers dont les produits sont connus; 2° celle des ateliers dont il est probable qu'on retrouvera les monnaies ; 3° les villes et seigneuries auxquelles on a erronément attribué un atelier monétaire.

La 4° table est celle des personnages au nom de qui on a frappé des monnaies, avec renvoi aux pages où elles sont citées.

La 5°, qui est très-étendue, est la liste alphabétique des ouvrages dans lesquels les monnaies ont été publiées. Ces ouvrages sont précédés d'un numéro d'ordre qui recom-

mence à chacune des lettres de l'alphabet et dont nous allons voir l'usage.

La 6e, enfin, donne la liste des recueils ou collections dans lesquels plusieurs des ouvrages précédemment cités se trouvent.

La table synoptique des monnaies, la partie principale du livre, comprend 249 pages et forme une espèce de tableau statistique composé de cinq colonnes :

1° Le nom du prince ou de la république à qui l'on doit la monnaie ;

2° L'année du règne ;

3° Le métal ;

4° Les ouvrages où la pièce se trouve publiée ;

5° Observations.

Le nom de la ville précède chaque sorte de pièces.

Un exemple fera mieux comprendre la chose que toutes les explications, ainsi :

ANCONA.

Bonifacio IX, papa.	1389-1404	A.	P. 75, tav. 1, n° 4.	Questo deve essere il primo papa que vi batté moneta a suo nome.

P. 75 : signifie : Promis, *Monete di zecche italiane inedite. Memoria seconda.* Torino, 1868, in-4°. Une lettre et un chiffre remplacent un long titre d'ouvrage ; il suffit pour cela de chercher, à la 5e table, le 75e article de la lettre P.

R. Ch.

Berliner Blätter fur Münz-, Siegel- und Wappenkunde. XIII Heft (Fünften Bandes, erstes Heft). Berlin, 1869. W. WEBER, avec 5 planches et 1 portrait lithographié.

La dernière livraison de la Revue numismatique de Berlin contient les articles suivants :

1° La biographie de Joseph von Mader, par M. le Dr F. FRIEDLANDER ;

2° Monnaies grecques inédites de la collection Rauch, par M. A. VON RAUCH ;

3° Monnaies grecques de la collection de M. F. Imhoof-Blumer à Winterthur, par M. FR. IMHOOF-BLUMER ;

4° Monnaies inédites du moyen-âge. (Wurzbourg, Bâle, Bavière), par M. H. DANENBERG ;

5° Notes sur la monnaie de Hohenzollern, par M. VON MULVERSTEDT ;

6° Un *zecchino* du pape Pie III, par M. J. FRIEDLAENDER ;

7° Papier obsidional d'Erfurt, par M. SCHLICKEYSEN ;

8° Mélanges, les dernières monnaies courantes et les dernières médailles, et revue bibliographique.

CAM. P.

La numismatique orientale semble être, plus que jamais, en faveur en Allemagne. Voici quelques travaux récents sur cette branche, peu cultivée chez nous, de la science des médailles, que nous nous plaisons à citer :

Die Kûfischen Münzen des steiermärkisch-ständischen

Joannneums in Graz, beschrieben und erklärt von Joseph Karabacek. Wien, 1868, in-8°, 71 pages et une planche.

Geschichte der Kupferwährung unter Sultân Suleimân II, bis zu ihrer Aufhebung nach dessen Tode (nach gleichzeitigen, grösstentheils bisher noch unbenützten türkischen Berichten), von Joseph Karabacek. Wien, 1868, in-8°, 23 pages et 1 vignette.

Ces deux mémoires sont extraits de la Revue de M. Egger, revue qu'on ne sait plus avoir en Belgique.

Bericht über zwei kûfische Münzfunde, von Joseph Karabacek, in-8°, 15 pages et 1 planche (extrait du *Zeitschrift des deutschen morgenlandischen Gesellschaft in Leipzig.* Tome XXI.

La numismatique ancienne de l'Égypte a fourni aussi à M. C.-W. Huber, l'un des fondateurs de la nouvelle Revue viennoise, le sujet d'un travail considérable, qui a paru dans le Recueil de M. Egger; mais qui, tiré à part, forme un vol. de 230 pages, orné de 5 planches.

R. Ch.

Le conservateur des collections de la société provinciale d'Utrecht, M. G.-A. Hulsebos, vient de faire paraître une courte notice sur les accroissements de son musée en 1869. Ces accroissements consistent spécialement en monnaies et médailles. Une planche lithographiée avec une grande perfection et représentant 5 pièces, accompagne les 8 pages in-8° de texte.

R. Ch.

Notre savant et zélé confrère, M. Hooft Van Iddekinge, a rendu compte, dans le *Nederlandsche Spectator*, du mémoire de M. W.-J. De Voogt, dont nous avons parlé, sur la *Numismatique de la Gueldre* (*Berg — Batenburg — Baar*). La note de M. Hooft Van Iddekinge, tirée à part, forme 7 pages in-8°.

R. Ch.

Le n° XXXIV de la Revue numismatique anglaise (*The Numismatic Chronicle*) contient les articles suivants :

1° Monnaies des successeurs d'Alexandre en Orient (*suite*), par le major-général A. Cunningham.

2° Sur les monnaies de Tomi, Callatia, etc., de la collection de M. W.-H. Cullen, par M. S.-W. Vaux.

3° Monnaies et médaillons romains récemment acquis par le British Museum, par S.-F. Corkran, Esq.

4° Pièces romaines trouvées à la surface du sol, à Duston, près de Northampton, par S. Sharp, Esq.

5° Différentes notes sur l'ancien monnayage anglais, par le Rév. D.-H. Haigh.

6° *Groats* de Henry IV, Henry V et Henry VI. Réponse à la notice de M. Pownall sur le *Mullet-groat*, par J.-Fréd. Neck, Esq.

7° Le buste royal sur les premiers *groats*, par le Rév. Assheton Pownall.

8° Nouvelles publications numismatiques et Mélanges.

R. Ch.

Essai de rapprochement entre les monnaies celtiques du Danube et quelques monnaies anépigraphes de la Gaule cis-rhénane. 6 pages in-8° et une planche.

Cette courte notice, extraite des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions,* 2e série, t. IV, p. 424, ne porte pas de nom d'auteur dans le tirage à part, mais il n'y a pas d'indiscrétion à dire qu'elle est l'œuvre d'un numismate dont tous les lecteurs de la Revue connaissent les excellents travaux, de M. Charles Robert, membre honoraire de la Société royale de numismatique de Belgique.

M. Robert, avec la sagacité et la clarté d'exposition qui distinguent tous ses écrits, prouve par des exemples irrécusables que les *Regenbogen schüsselchen* appartiennent à la race celtique. Il montre l'analogie que ces pièces ont avec différentes monnaies de la Gaule proprement dite, et, enfin, — nouvelle qui sera accueillie avec joie par tous les amateurs qui réunissent les monnaies gauloises, — il annonce qu'il n'a pas abandonné le projet de publier (avec M. de Saulcy) son grand travail d'ensemble sur les anciennes monnaies de la Gaule.

R. Ch.

La Revue italienne de M. le marquis Carlo Strozzi (*Periodico di Numismatica*) commence sa seconde année et parait avec une régularité à laquelle les Italiens ne nous ont pas habitués. Le premier fascicule de cette seconde année se compose des articles suivants :

1° Adelgise, prince de Bénévent (853-878), par M. Carlo Kunz.

Le denier d'argent qui fait le sujet de cette courte et curieuse dissertation porte, d'un côté, autour d'un monogramme composé des lettres I O A I, la légende ADELGYPRN. Au revers, entre deux rosaces : SCAMR. Un exemplaire, qui se trouve à Vienne avait été lu :

A(*malricus*) DE L(*usignan*) CYP(*ri*) R(*ex*) N(*icosiæ*), et attribué à Amalric, seigneur de Chypre (1194), puis roi de Chypre (1196), et enfin roi de Jérusalem (1198 † 1205). Du monogramme, on ne savait que faire, non plus que de l'inscription du revers, qu'on lisait S'CANR.

Le style seul de la pièce prouvait assez qu'elle était plus ancienne. Laissant là la lecture hardouinesque de Vienne et le roman numismatique d'Amalric, M. Kunz a lu tout simplement, tout couramment :

+ ADELGI(*sius*) PR(*i*)N(*ceps*). Le monogramme est celui du pape Jean VIII, qui avait protégé Adelgise auprès de l'empereur Louis II, et le revers n'est rien autre que S(*an*)C(*t*)A M(*a*)R(*ia*), la sainte Vierge, patronne de Bénévent.

2° Suppléments au mémoire du père Ireneo Affò sur l'atelier et la monnaie de Parme. Études du commandeur M. Lopez, directeur honoraire du Musée de Parme.

3° Autres monnaies inédites de l'atelier de Mantoue, au Musée royal de Florence, par M. G.-F. Gamurrini.

4° Un *picciolo* inédit de Frédéric II, duc d'Urbain, par M. P. Tonini.

5° L'atelier et les monnaies de Milan, par M. Carlo Morbio.

6° Variétés : Dépôt votif de monnaies romaines dans une fontaine, près d'Arezzo, par M. G.-F. Gamurrini.

Deux planches admirablement gravées sur cuivre accompagnent cette livraison.

R. Ch.

Nous venons de voir la médaille offerte par le *Cercle artistique et littéraire* d'Anvers à H. Leys, à l'occasion de son triomphe à l'Exposition universelle de 1867. Cette médaille, due au ciseau de M. Léopold Wiener, porte, d'un côté, le portrait, fort ressemblant, de l'illustre peintre, et, sur le revers, la figure de saint Luc, d'après le tableau que Leys a peint lui-même dans sa salle à manger. Cette médaille fait honneur à M. Wiener, dont la réputation se fonde sur tant d'autres œuvres remarquables.

(*Écho du Parlement.*)

La médaille que le gouvernement a fait frapper en vue du festival est une véritable œuvre d'art. Elle représente, à l'endroit, le profil très-ressemblant, très-vivant, de Léopold II. Au revers, un groupe représente la Législature remettant à la ville de Bruxelles le décret instituant les festivals annuels ; à gauche de cette figure, est l'Histoire inscrivant la date du premier festival à Bruxelles.

(*Idem.*)

NÉCROLOGIE.

Le 22 juillet dernier, est décédé à Rotterdam M. Léonard-Jean-Frédéric Janssen, qui, depuis un an à peine, occupait les fonctions de conservateur du cabinet numismatique, à Leyde.

M. Janssen, né le 23 décembre 1806, à Herwen, dans la province de Gueldre, était originaire de Zevenaar, où il passa son enfance. Ce fut à Utrecht qu'il étudia la théologie. Il fut d'abord, en 1831, ministre à Noerlangbroeck, puis, de 1831 à 1833, recteur *ad interim* du gymnase de Zevenaar. En 1835, il obtint la place de conservateur en second du Musée des antiquités de Leyde, et remplit ces fonctions jusqu'en 1868, époque à laquelle il devint conservateur du cabinet numismatique.

Comme archéologue, M. Janssen jouissait d'une grande et légitime réputation. On a de lui un nombre considérable d'ouvrages et de notices sur les antiquités.

R. Ch.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale annuelle du 4 juillet 1869, à Bruxelles.

Présents : MM. Chalon, président : Dugniolle, vice-président ; Ed. Vanden Broeck, trésorier ; Guioth, bibliothécaire ; Herry de Cocquéau, contrôleur ; Picqué, secrétaire ; Cocheteux, Mailliet, baron de Pitteurs, Léop. Wiener, L. Geelhand, L. de Coster, Brichaut, baron Surmont, Kl. Wytsman, Vander Auwera, Pinchart, comte de Nédonchel, Ulysse Capitaine, Meyers et Maus, membres effectifs ; Am. Liedts, vicomte B. de Jonghe, Ch. de Brou et Coubeaux, correspondants régnicoles, et comte M. Nahuys, membre honoraire.

MM. le comte M. de Robiano, chanoine Béthune et Schuermans, s'excusent, par lettres, de ne pouvoir assister à l'assemblée.

M. le secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente, lequel est approuvé.

M. le trésorier donne lecture de son compte, lequel est arrêté et approuvé jusqu'à la date du 1er janvier 1869.

conformément à la décision prise dans l'assemblée générale de 1868.

M. le président raconte l'histoire de la Société dans les lignes qui suivent :

« Messieurs,

« Notre Société entre aujourd'hui dans la vingt-neuvième année de son existence! C'est un grand âge que vingt-neuf ans pour une association de ce genre, un âge que peu de Revues ont atteint en Belgique. Et cependant, Messieurs, je ne crois pas me faire illusion en disant que la Société royale de numismatique est loin d'être caduque, en affirmant, au contraire, que jamais elle n'a été plus prospère, plus pleine de vie, de jeunesse et d'activité.

« C'est qu'aussi, Messieurs, elle se renouvelle sans cesse. Quand les rangs s'éclaircissent, ils sont aussitôt remplis.

« Des trente-quatre membres (trente-cinq en y comprenant notre illustre président d'honneur, Joachim Lelewel) qui composaient la société à sa naissance, savez-vous combien il en reste? Neuf, le quart! Et de ces vingt-six membres effacés de nos listes, quatre seulement l'ont été par suite de démissions ; les vingt-deux autres sont morts.

« L'histoire de notre compagnie doit donc être pour la plupart d'entre vous, Messieurs et chers confrères, quelque chose d'antédiluvien, qui se confond avec la période des silex et des mastodontes. Permettez donc à un des rares débris de ces temps anciens de vous en dire quelques mots :

« Ce fut au printemps de 1841, à table, chez notre excellent ami de Coster, alors à Héverlé, que fut émise,

pour la première fois, l'idée de publier chez nous une Revue numismatique dans le genre de celle que M. Cartier avait créée en France depuis quelques années, et, pour atteindre ce but, de former une association des amateurs les plus connus du pays.

« A quelques mois de là, l'un des convives de M. de Coster, M. l'abbé Louis, directeur du collége communal de Tirlemont, nous convoqua chez lui pour aviser aux moyens de réaliser le projet d'Héverlé. On résolut de constituer la société et de recueillir des adhésions au nombre limité de trente-cinq. Ce nombre fut bientôt atteint.

« M. Louis, nommé secrétaire de la nouvelle association, se chargea des soins matériels de l'impression de la Revue. Celle-ci débuta par le catalogue provisoire des monnaies du Hainaut, qui devait servir plus tard à faire la monographie des monnaies de cette province.

« Le premier volume fut assez lent à paraître, et à peine était-il terminé, que M. Louis quittait Tirlemont. Le secrétariat fut alors remis à M. Goddons, trésorier, qui remplit cumulativement les deux fonctions. La rédaction de la Revue fut confiée à une commission composée de trois membres, et sa propriété cédée à un éditeur, M. le libraire Van Dale.

« Cependant, la Société elle-même n'avait pas de direction permanente. A chaque réunion, on acclamait, comme dans les meetings, un président pour la séance. Notre président d'honneur, M. Lelewel, par une modestie exagérée, ne voulait pas même présider l'assemblée, encore moins s'ingérer dans l'administration de la société.

« Cette période dura jusqu'en 1849. Quatre volumes

seulement avaient paru. La faillite de notre éditeur mettait fin au contrat qui nous liait. Il fallut de nouveau et comme au début prendre à notre charge la publication de la Revue. L'établissement d'une direction était devenu indispensable. Le nouveau règlement, adopté dans la séance du 9 avril 1849, confia l'administration de la Société à un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. On y ajouta depuis un contrôleur et un bibliothécaire.

« Le nombre des membres composant la direction de la Revue n'est pas fixé par le règlement. Il était primitivement de trois, puis de deux, puis encore une fois de trois, nombre qui n'a jamais été dépassé et qui ne pourrait l'être sans inconvénients.

« La Revue, Messieurs et chers confrères, depuis le nouveau règlement, a paru avec une régularité sans exemple dans les publications de ce genre. Cette régularité, à laquelle j'attache personnellement la plus grande importance, a été, j'en suis convaincu, une des causes principales du succès de notre recueil.

« Il me reste, Messieurs et chers confrères, à renouveler une double prière que je vous adresse chaque année.

« Que ceux d'entre vous qui n'ont pas les loisirs nécessaires pour collaborer à la Revue, veuillent du moins nous fournir des matériaux, en communiquant les pièces inédites qu'ils possèdent.

« Puis, cherchons tous, dans la mesure de notre influence et de nos rapports avec les numismates étrangers, à recruter de nouveaux abonnés à la Revue. Avec un peu de zèle et de bonne volonté, je suis certain qu'on arriverait faci-

lement à augmenter d'un tiers le nombre de nos souscripteurs. »

M. le secrétaire fait un rapport sur les travaux de la Société royale de numismatique pendant l'année 1868.

Le scrutin pour l'élection de trois membres effectifs, en remplacement de MM. Perreau, de Meyer et Cuypers van Velthoven, confère ce titre à MM. Ch. de Brou, vicomte de Jonghe et Henri Schuermans.

MM. V. Pasquier, baron de Chestret, A. Le Catte et Edward Van Even sont nommés membres correspondants régnicoles.

Le bureau, par l'organe du président, propose le maintien de la cotisation annuelle, ce qui est accepté à l'unanimité.

Avant de procéder au scrutin pour le renouvellement du bureau et de la commission directrice de la Revue, le président fait remarquer que, d'après une décision prise dans l'assemblée générale de l'année 1868, le vice-président ne pourra plus, à l'avenir, être réélu qu'après un intervalle de trois ans. Le scrutin donne les résultats suivants :

Président :	MM. R. Chalon ;
Vice-président :	le comte de Robiano ;
Trésorier :	Ed. Vanden Broeck ;
Bibliothécaire :	Brichaut ;
Contrôleur :	Herry de Cocquéau ;
Secrétaire :	Cam. Picqué.

L'assemblée décide, par acclamation, que M. Guioth conservera le titre de bibliothécaire honoraire.

MM. Chalon, de Coster et Picqué sont élus directeurs de la Revue pour 1869.

M. le trésorier distribue aux membres présents à la réunion un exemplaire du jeton de la Société, frappé spécialement pour cette séance.





LECTURES ET COMMUNICATIONS.

M. Picqué exhibe une médaille, délicatement ciselée, relative à l'expulsion des réformés évangéliques de l'archevêché de Salzbourg, en 1731. Il donne lecture d'une notice explicative des figures gravées par l'artiste.

Au droit, on voit les émigrants en marche.

Légende en allemand : *Act. ch.* VII, *v.* 3.

Quitte ton pays et ta parenté.

Rev. Un prince sur son trône indique aux émigrants le pays qu'il leur assigne.

Légende : La fin du verset précédent :

Et viens dans le pays que je te montrerai.

A l'intérieur de la médaille qui est évidée et dont les deux côtés se vissent l'un à l'autre, la carte de l'archevêché de Salzbourg, gravée par Daniel Höckinger, à Augsbourg,

et au fond du couvercle opposé, les environs de Königsberg en Prusse.

M. Léop. Wiener communique à ses confrères la médaille destinée aux académies de dessin. Elle porte, d'un côté, la tête du roi Léopold II, et, de l'autre, la composition exécutée jadis par Th.-V. Van Berckel pour une médaille académique.

M. L. Geelhand exhibe 1° un grand médaillon, portant la date de 1634 et représentant Marguerite Verbeeck, et 2° une belle médaille ciselée de Henri VIII ; légende ODOR EJUS UT LIBANI, puis une rose.

M. le comte M. Nahuys exhibe la nouvelle médaille offerte par le conseil administratif de l'union de défense néerlandaise au tir national.

M. Brichaut fait passer sous les yeux de l'assemblée les nouvelles monnaies frappées par ordre du gouvernement provisoire de Madrid.

M. le baron de Pitteurs exhibe une grande médaille relative à la reddition de Namur en 1695, et M. Vander Auwera deux jetons inédits de Philippe le Hardi et de Jean-sans-Peur.

Le Secrétaire, *Le Président,*
CAMILLE PICQUÉ. R. CHALON.

Réunion du bureau du 4 juillet 1869.

Sur la proposition de MM. Chalon, Dugniolle et Brichaut, le titre d'associé étranger est conféré à :

MM. Paul Clérot, chevalier de la Légion d'Honneur, conservateur du musée monétaire de l'hôtel des Monnaies à Paris, etc.

Louis Mesdach, directeur des usines monétaires de Biache (Saint-Waast, Pas-de-Calais), à Paris, rue Saint-Paul, 28.

Le Secrétaire, CAM. PICQUÉ.

Le Président, R. CHALON.

Réunion du bureau du 23 juillet 1869.

Sur la proposition de MM. Chalon et Brichaut, le titre d'associé étranger est conféré à :

M. Charles Fremantle, délégué du grand-maître de la Monnaie de Londres et contrôleur des monnaies.

Le Secrétaire, CAM. PICQUÉ.

Le Président, R. CHALON.

Réunion du bureau du 4 août 1869.

Sur la proposition de M. Chalon, le titre d'associé étranger est conféré à :

M. le D[r] Josef Karabacek, directeur du journal numismatique de Vienne, *Numismatische Zeitschrift*.

Le Secrétaire,
CAM. PICQUÉ.

Le Président,
R. CHALON.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1er OCTOBRE 1869.

MEMBRES HONORAIRES [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Yong-Akerman (John), secrétaire de la Société des antiquaires de Londres..................	4 juillet 1841.
De Longpérier (Adrien), membre de l'Institut de France, etc..............................	—
De Saulcy (le baron Frédéric), sénateur, membre de l'Institut de France, etc.................	—
De Koehne (S. E. le commandeur baron), conseiller d'État actuel, directeur du bureau héraldique, etc., à Saint-Pétersbourg..............	—
De Pfaffenhoffen (le baron), chambellan de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Donaueschingen.	—
De Meyer (le docteur), conservateur du cabinet des médailles, à Zurich......................	—
Meyer (J.-F.-G.), conservateur du cabinet royal des médailles, à La Haye..................	—
Promis (le commandeur Dominique), conservateur des musées royaux, etc., à Turin............	20 septembre 1846.

[1] Le nombre des membres honoraires est fixé à vingt-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
De la Saussaye (L.), ex-directeur de la *Revue numismatique,* recteur de l'Académie de Lyon...	20 septembre 1846.
Sabatier (J.), membre de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, à Paris.......	4 mars 1849.
Castellanos (don **Basilio Sebastian**), président de l'Académie royale d'archéologie, à Madrid..	6 juillet 1851.
Fustagueras y Fuster (don **Jaime**), archéologue, à Barcelone............................	—
De Bernabé (don **Ramon Polo**), président du séminaire de Sarragosse....................	—
Dirks (J.), avocat, à Leeuwarde, membre des états généraux et de l'Académie royale des Pays-Bas................................	—
Hildebrand (B.-E.), conservateur du musée des antiques, à Stockholm........................	—
Leitzmann (le révérend J.), directeur de la *Revue numismatique de Weissensée*...............	—
Mantellier (P.), président à la Cour d'appel d'Orléans, etc..............................	—
Tornberg, professeur à l'université de Lund......	—
Robert (Charles), intendant général, à Paris....	5 juillet 1863.
De Rauch (A.), chambellan de S. M., secrétaire de la Société numismatique, etc., à Berlin.......	—
Nahuys (le comte **Maurin**), archéologue, à Utrecht.	2 juillet 1865.
Deschamps de Pas (L.), ingénieur, à Saint-Omer..	1 juillet 1866.
Morel-Fatio, archéologue, etc., à Paris.........	—
Muller (le docteur L.), archéologue, à Copenhague.	7 juillet 1867.
Ponton d'Amécourt (vicomte de), président de la Société française de numismatique, à Paris.	5 juillet 1868.

MEMBRES EFFECTIFS [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
CHALON (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale, etc., à Bruxelles..........	Fondateur.
DE BÉTHUNE (LE CHANOINE), secrétaire de l'évêché, à Bruges	—
DE COSTER (Louis), membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.......................	—
DE LA FONTAINE (LE BARON), président du conseil d'État du grand-duché, à Luxembourg.......	—
DE PITTEURS DE BUDINGEN (LE BARON), propriétaire, à Namur...........................	—
DE ROBIANO (LE COMTE Maurice), sénateur, membre du conseil héraldique, à Bruxelles...........	—
GUIOTH (J.-L.), ingénieur en chef honoraire, à Bruxelles...........................	—
MEYERS (M.-B.), colonel du génie, à Liége........	—
SERRURE (C.-P.), docteur en droit, correspondant de l'Académie royale, à Moortzeele...........	—
HERRY DE COCQUEAU (François), docteur en droit, à Bruxelles...........................	6 octobre 1844.
NOTHOMB (LE BARON), membre de l'Académie royale, ministre plénipotentiaire de Belgique, à Berlin.	20 septembre 1846.
LEFEVRE (E.-C.), rentier, à Gand...............	—
PINCHART (Alexandre), chef de section aux archives de l'État, à Ixelles..................	1 juillet 1849.
PETY DE THOZÉE (J.), propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Grune..........	4 juillet 1852.
DE WITTE (LE BARON J.), membre de l'Académie royale, associé de l'Institut de France, etc., à Wommelghem	5 juillet 1857.
COCHETEUX (C.), major du génie, à Anvers	—

[1] Le nombre des membres effectifs est fixé à trente-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Dugniolle, docteur en médecine, à Ixelles.......	5 juillet 1857.
Vander Auwera, conseiller provincial, receveur de la ville, à Louvain..........................	5 juillet 1858.
Capitaine (Ulysse), secrétaire de l'institut archéologique, à Liége..........................	8 juillet 1860.
Picqué (Camille), attaché à la section des médailles de la Bibliothèque royale, à Bruxelles........	—
Vandenpeereboom (Alph.), ministre d'État, président de la Société archéologique d'Ypres.	5 juillet 1863.
De Nedonchel (le comte Georges), membre de la Société historique de Tournay	—
Cajot (le chanoine), membre de la Société archéologique de Namur..........................	—
Vanden Broeck (Ed.), agent de change, à Bruxelles	3 juillet 1864.
Mailliet (V.), lieutenant-colonel pensionné, à St-Josse-ten-Noode......................	—
Wiener (Léopold), statuaire et graveur en chef des monnaies, etc., à Bruxelles............	—
Wystman (Clément), notaire et archéologue, à Termonde.............................	—
Surmont (le baron), archéologue, à Gand........	2 juillet 1865.
Maus (C.), conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.	7 juillet 1867.
De Limburg-Stirum (le comte), à Gand.........	—
Brichaut (Auguste), contrôleur des monnaies, à Bruxelles..............................	5 juillet 1868.
Geelhand (Louis), homme de lettres et archéologue, à Bruxelles.......................	—
De Brou (Charles), archéologue, etc., à Bruxelles.	4 juillet 1869.
De Jonghe (le vicomte Baudouin), à Bruxelles..	—
Schuermans (Henri), conseiller, etc., à Liége....	—

CORRESPONDANTS REGNICOLES (1).

MM. NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
Helbig (Henri), archéologue, à Liége...........	7 juillet 1861.
Serrure (C.-A.), avocat, etc., à Gand	5 juillet 1863.
Onghena (Charles), graveur, etc., à Gand.......	3 juillet 1864.
Coubeaux (Hippolyte), archéologue, à Bruxelles.	—
Kluyskens (Hippolyte), professeur, à Gand	2 juillet 1865.
Liedts (Amédée), docteur en droit, à Bruxelles..	—
De Chestret (le baron J.-R.-M. Jules), à Liége.	4 juillet 1869.
Pasquier (Victor), à Bruxelles.................	—
Le Catte (Auguste), à Namur..................	—
Van Even (Edward), archiviste à Louvain.......	—

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

Nijhoff (Martinus), libraire, à la Haye.........	14 octobre 1856.
Duquenelle (Victor), membre de l'Académie impériale de Reims, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Reims..........	28 octobre 1856.
Saubinet (Étienne), trésorier de l'Académie, etc., à Reims..................................	—
Boulanger (G.), ingénieur, à Paris.............	3 novembre 1856.
Penon (Casimir), conservateur du musée des antiques, au château Borely, à Marseille......	—
Morin-Pons, fils, banquier, à Lyon	—
Bretagne, directeur des contributions directes, à Nancy..................................	—
Salmon (Philippe), avocat, à Paris.............	—
Dancoisnes (L.), notaire, à Henin-Liétard.......	—
Minart, conseiller, à Douai.....................	—
De Veye de Burine, général, à Utrecht	—
Hucher (E.), magistrat, au Mans................	10 avril 1857.

(1) Le nombre des correspondants regnicoles est limité à dix.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
De Voogt (W.-J.), à Amsterdam	10 avril 1857.
Dumoulin (F.-J.-L.), notaire, à Maestricht.......	—
Bascle de Lagrèze (G.), conseiller, à Pau.......	30 août 1857.
Boudard (P.-A.), archéologue, à Béziers.........	5 octobre 1857.
Colson (Alex.), docteur en médecine, à Noyon...	15 avril 1859.
Landré (J.-D.), à Amsterdam..................	6 mai 1859.
Van Geuns, à Dieren, près d'Arnhem............	—
Roach Smith (sir Ch.), à Strood, comté de Kent.	6 septembre 1860.
Preux, avocat général, à Douai.................	—
De Roemer (le baron), membre de la première Chambre du royaume de Saxe, à Dresde.......	4 juin 1861.
Van Hende (Édouard), auteur de la *Numismatique lilloise,* à Lille.......................	—
De Wismes, archéologue, à Saint-Omer..........	29 novembre 1861.
Bazot (A.), notaire, à Amiens, membre de la Société des antiquaires de Picardie, etc.............	2 novembre 1862.
Durand (A.), à Lancy, près de Genève..........	27 février 1863.
Rouyer (Jules), directeur des postes, à Nancy...	20 mars 1863.
Friedlaender (le docteur D.-J.), archéologue, à Berlin................................	10 décembre 1863.
Compère (Amédée), consul de Belgique, à Oléron.	—
Beale-Poste, Esq., archéologue, à Maidstone (Kent)................................	—
Pauly (Henri), recteur de l'école supérieure, à Montjoie................................	3 juillet 1864.
Elberling (le docteur), numismate, etc., à Luxembourg................................	19 novembre 1864.
Maggiora-Vergano-Brichetti (le chevalier), à Asti................................	14 janvier 1865.
S. A. S. Monseigneur le prince de Hohenlohe-Waldenbourg, au château de Kupferzell (Wurtenberg)............................	14 janvier 1865.
Barozzi (Nicolas), directeur du musée Correr, à Venise................................	27 octobre 1865.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Madden (W. Frédéric), du British Museum, secrétaire de la Société numismatique de Londres.	27 octobre 1865.
Hooft Van Iddekinge (le chevalier J.-E.-H.), à Paterswolde (province de Groningue).......	4 août 1866.
Don Alvaro Campaner y Fuertes, directeur du *Memorial numismatico*, à Barcelone	18 décembre 1866.
Caucich (A.-R.), directeur du *Bullettino*, etc., à Florence..............................	18 janvier 1867.
Seguin (F.), à Genève........................	—
Bergmann (le Dr Jos.), conservateur du cabinet des médailles, etc., à Vienne...............	19 avril 1867.
Heiss (Aloïs), archéologue et numismate, à Madrid.	—
Pigorini (Louis), directeur du musée royal des antiquités, à Parme........................	28 août 1867.
Ricard (Adolphe), archéologue, à Montpellier...	7 octobre 1867.
Brambilla (Camille), archéologue, à Pavie......	—
Baralis (le chevalier), directeur de la Monnaie de Naples................................	22 avril 1868.
Ramon (Vidal), numismate, à Barcelone........	24 mai 1868
Labatut (Édouard), docteur en droit, secrétaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris	17 juillet 1868.
Teixeira de Aragao, conservateur du cabinet des médailles de Sa Majesté, à Lisbonne..........	11 janvier 1869.
Voltolin (Achille), secrétaire de la Monnaie, à Venise	8 avril 1869.
Clérot (Paul), conservateur du musée monétaire à la Monnaie de Paris......................	4 juillet 1869.
Mesdach de ter Kiele (Louis), directeur des usines monétaires de Biache, à Paris	—
Fremantle (Charles), délégué du grand maître des monnaies d'Angleterre, etc., à Londres.......	25 juillet 1869.
Karabacek (Josef, le Dr), directeur du *Numismatische Zeitschrift*, à Vienne.................	4 août 1869.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1870.

Président :	M. Renier Chalon.
Vice-Président :	M. le Cte M. de Robiano.
Contrôleur :	M. Herry de Cocqueau.
Trésorier :	M. Vanden Broeck.
Bibliothécaire :	M. A. Brichaut.
Secrétaire :	M. Camille Picqué.

COMMISSION DE LA REVUE.

MM. Renier Chalon.
Louis de Coster.
Camille Picqué.

Nous apprenons à l'instant et avec une vive satisfaction, que notre zélé collaborateur, M. le chevalier Hooft van Iddekinge, vient d'être nommé directeur du cabinet numismatique de Leyde. Il était impossible de faire un meilleur choix.

R. Ch.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1869.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. VI, 2e livraison; 1869.

Baltische studien herausgegeben von der Gesallschaft für bommersche Geschichte und Alterthumstunde. Zweiundzwanzigstes Jahrgang; 1868, deux exemplaires.

The Numismatic Chronicle, etc., 1869, part. I, new series, no XXXIII, 1869, part. II, new series, no XXXIV.

Revue bibliographique universelle, 2e année, t. III, 6e livraison, juin 1869, t. IV, 1re livraison, juillet 1869; t. IV, 2e livraison, août 1869. Paris.

Le Cabinet historique, 15e année, 4e, 5e et 6e livraison, avril, mai, juin 1869.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. X, 3e livraison, 1869.

Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur, 1868.

Institut archéologique de la province du Luxembourg. Annales, t. V, 2e et 4e cahier. Arlon, 1869.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. VIII, 1869.

Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique. Année 1869, 2e livraison. Gand.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, t. IX. Tongres, 1868.

Bibliothèque de l'école de Chartres, 30e année, 6e série, t. V, 3e livraison. Paris, 1869.

Revue numismatique. Nouvelle série, t. XIV, nos 1 et 2, janvier-avril, 1869. Paris.

A Guide to the Study and arrangement of english coins; by Henry William Henfrey. London, 1869. (Hommage de l'auteur.)

Aanteekeningen betrekkelijk de leg- of rekenpenningen, van de geldersche rekenkamer, door W.-J. de Voogt. Amsterdam, 1869.

Bijdragen tot de numismatiek van Gelderland, 2e stuk. Berg (s'Heerenberg) — Batenburg—Baar; door W.-J. de Voogt. Arnhem, Is.-An. Nijhoff en zoon, 1869, in-4o, met drie platen. (Hommage de l'auteur.)

Förteckning öfver Mynt och Medaljer m. m. till salu hos Selling et Sahlström i Göteborg, Torggatan, no 22, 2 trappor upp, no 5, juli 1869.

Uniformité monétaire. Nouveau memorandum. Adresse à l'Allemagne, signée, pour la commission internationale, le président L. Geelhand, le secrétaire Maurin Nahuys.

Compte rendu de la Commission impériale archéologique (de Russie) pour l'année 1867 (avec atlas).

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 38e année, 2e série, t. XXVII, nos 5 et 6; t. XXVIII, no 7.

CABINET NUMISMATIQUE.

DON FAIT PAR M. LE COMTE NAHUYS.

Nouvelle médaille à bélière offerte par le conseil administratif de l'union de défense néerlandaise, au tir national; 1868, 47 millimètres, bronze.

DON FAIT PAR M. LÉOPOLD WIENER.

Médaille de prix des académies; L. Wiener, bronze, 51 millimètres.

DON FAIT PAR M. LE BARON DE PITTEURS.

Grande médaille relative à la reddition de Namur en 1695; 43 millimètres, argent.

DONS FAITS PAR M. L. MESDACH DE TER KIELE.

1° Médaille frappée en l'honneur de M. de Parieu, vice-président du conseil d'État; Borrel, 1868, 68 millimètres, bronze.

2° Jacques Barre, graveur général des monnaies de France, par Aug. et Alb. Barre, 1855. Médaille frappée à l'antique; 60 millimètres, bronze.

3° Aurore de la liberté espagnole. Médaille gravée par Garcia et frappée à Barcelone, 1868; 47 millimètres, argent. (Rare.)

4° Médaille républicaine frappée à Barcelone, gravure de Carraieo; 32 millimètres, argent. (Rare.)

Le Bibliothécaire,
Guioth.

Bruxelles, le 30 septembre 1869.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

CORRESPONDANCE.

ACTES OFFICIELS.

MÉLANGES.

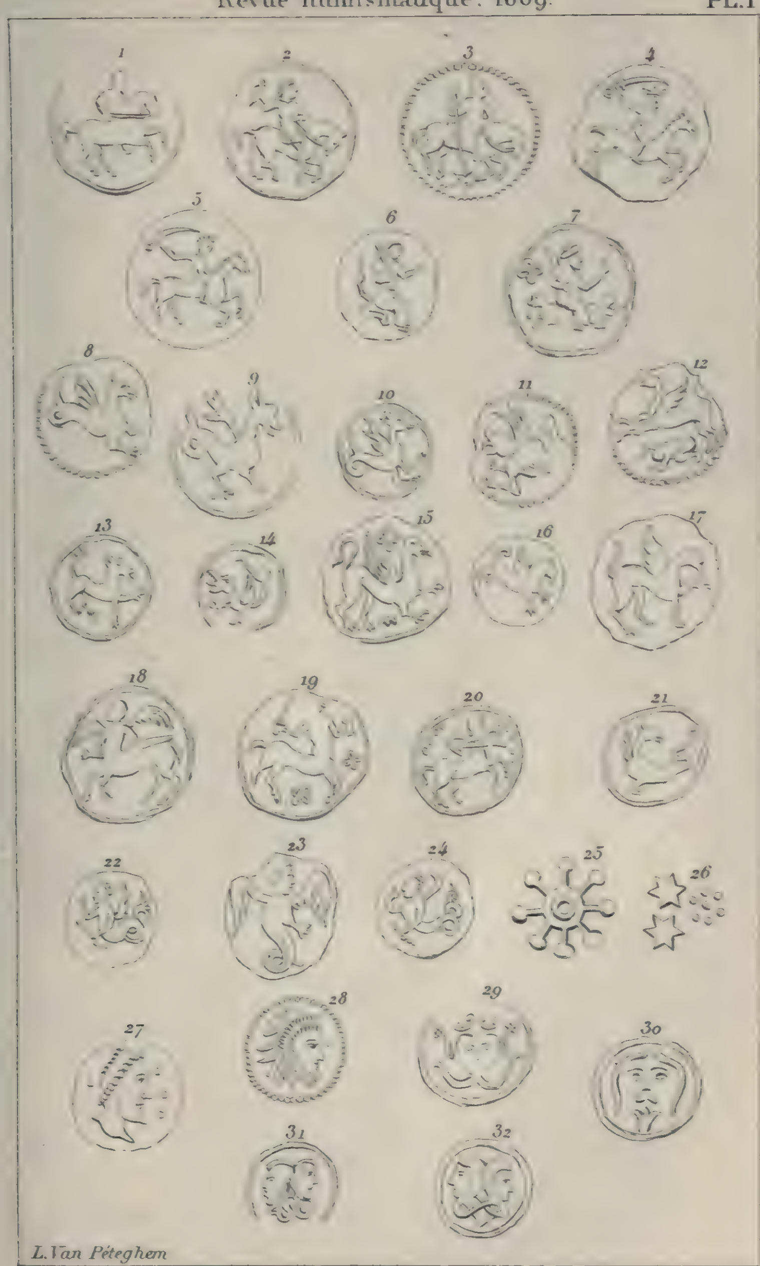


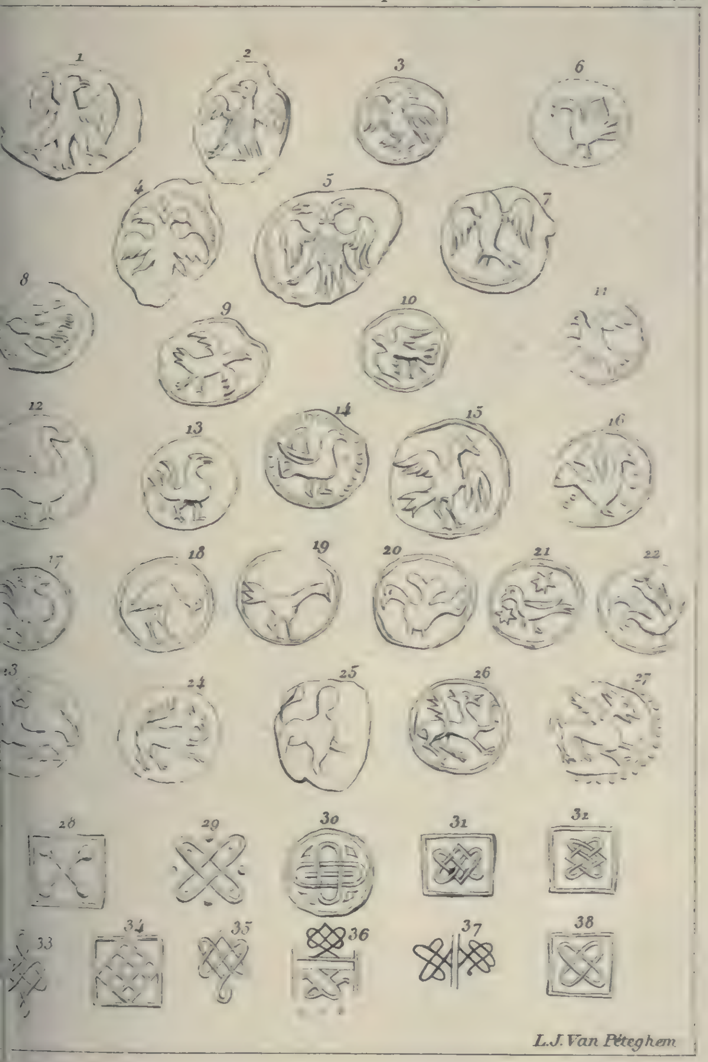
ERRATA.

Page 273. Quinzième article : *lisez* quatorzième.
— 401. Seizième article : *lisez* quinzième.

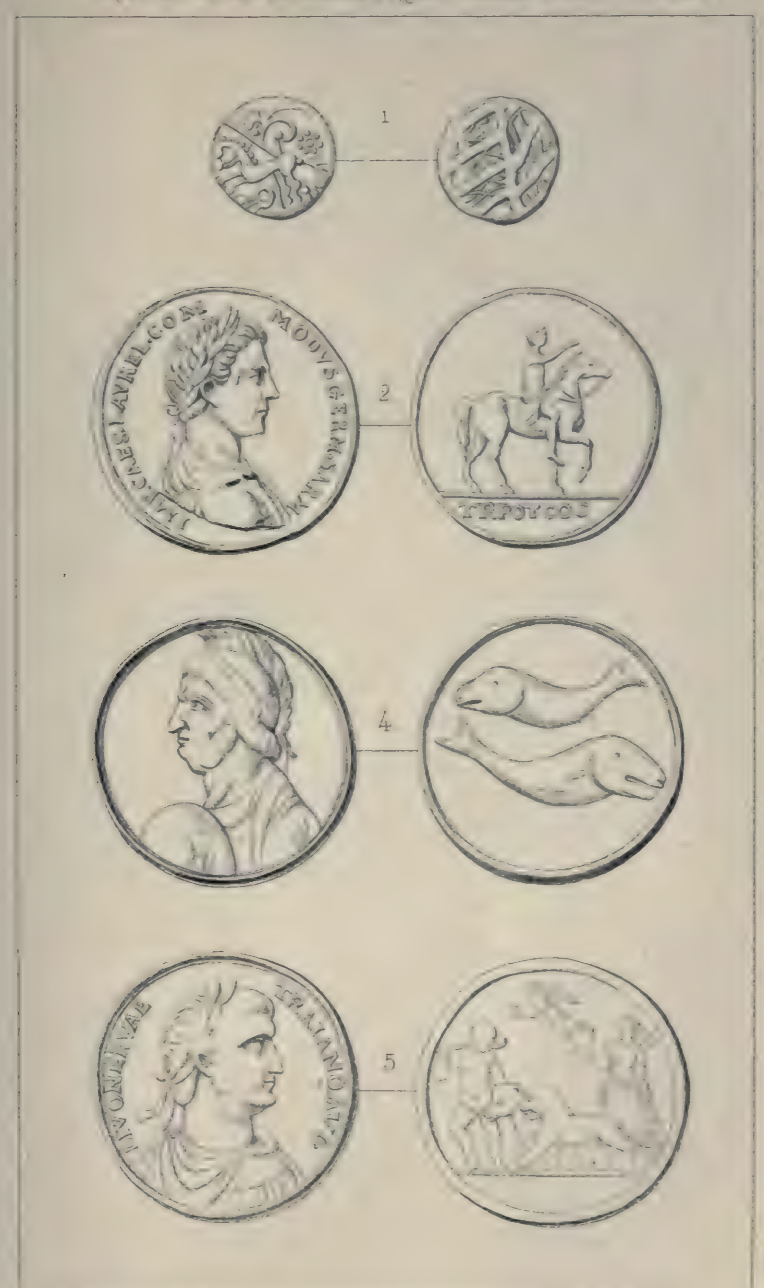
TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OU ELLES SONT EXPLIQUÉES.


1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
L. Van Péteghem


L.J. Van Péteghem


1
A
2
O
3
A
4
A
5
C
6
BB
7
A
8
E


1
2
IMP. CAES. AVREL. COM MODVS GERM. SARM
4
5

TABLEAU

DES TYPES DES POINÇONS

de la Garantie, annexés à l'Arrêté Royal du 1er Juillet 1868

(*Communication de M. BRICHAUT Contrôleur des Monnaies*)

Distinctions		Types.	Grandeur de la Marque.	Distinctions		Types.	Grandeur de la Marque.
Titres de l'Or. (Gros.)	1r			Titres de l'Or. (Petits)	1r		
	2e				2e		
Titres de l'Argent. (Gros)	1r			Titres de l'Argent. (Petits)	1r		
	2e				2e		



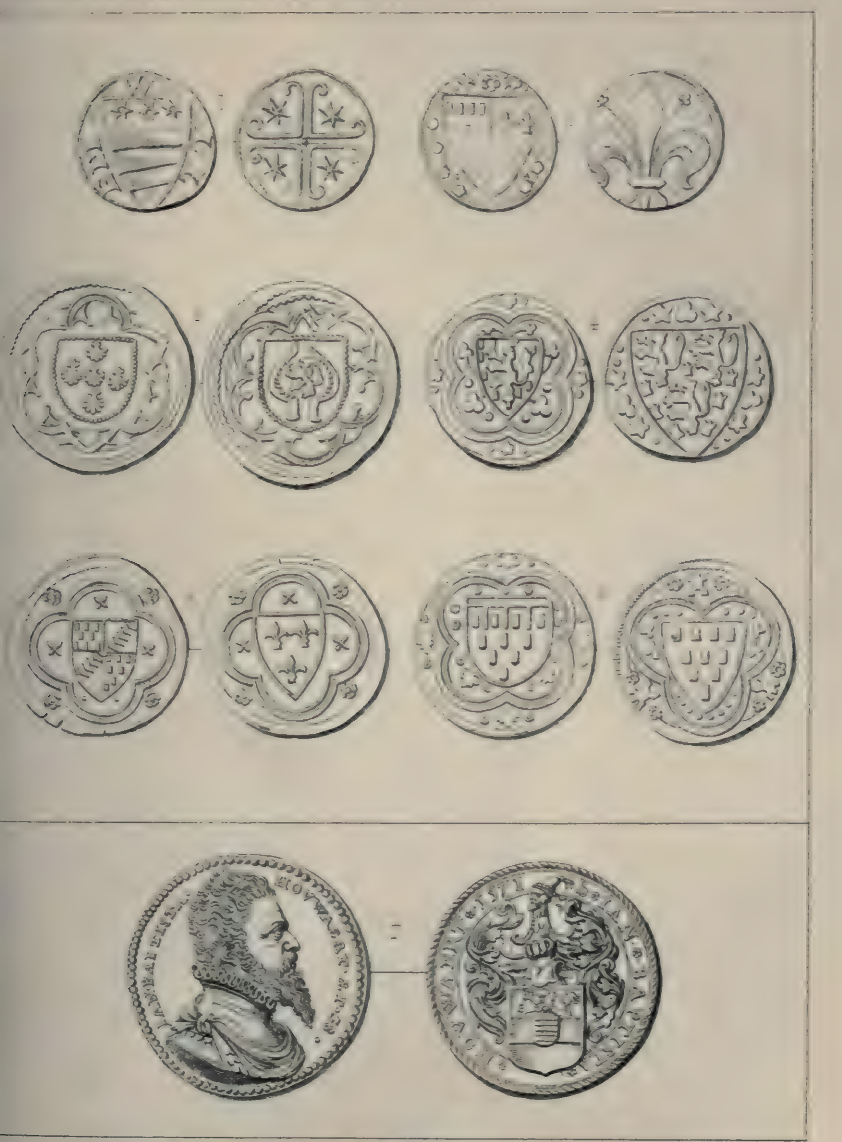

1
2
3
4
5
6
7

DÉPÔT TROUVÉ À NOORDHORN



DÉPÔT TROUVÉ À FINGJUM





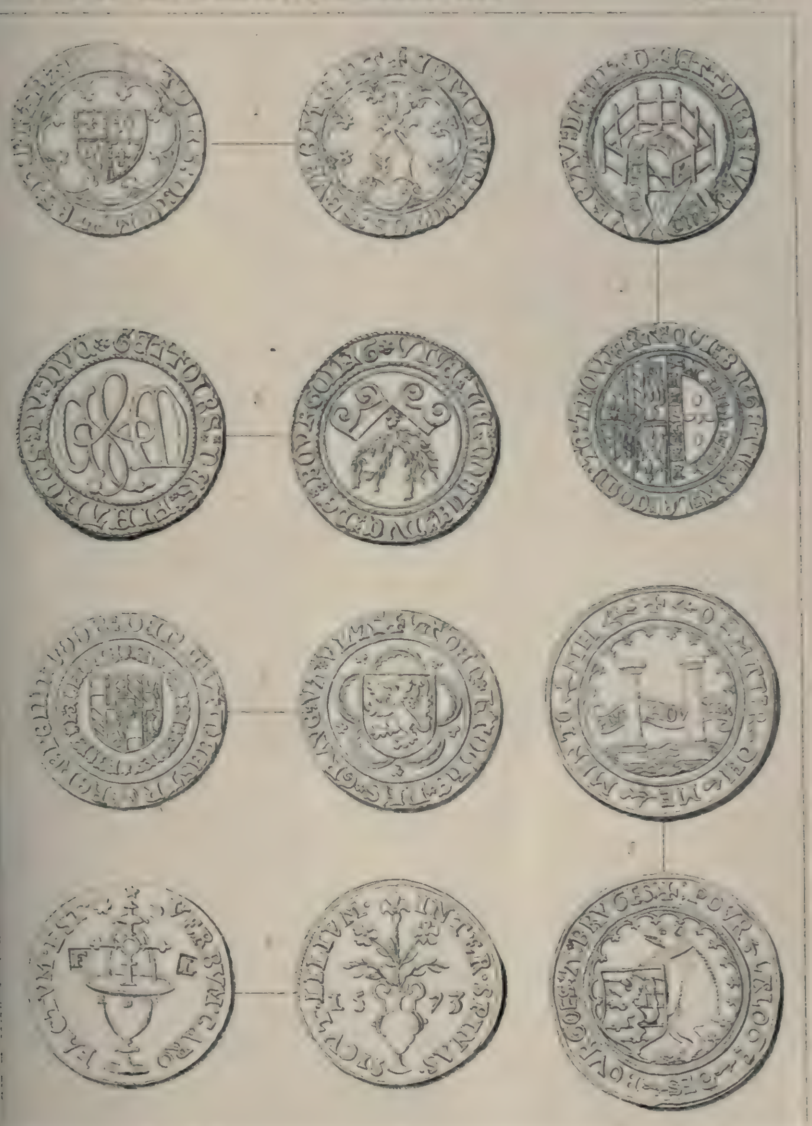

UNIVERSOS · SPLENDOR · UNIVERSA · BENEVOLENTIA

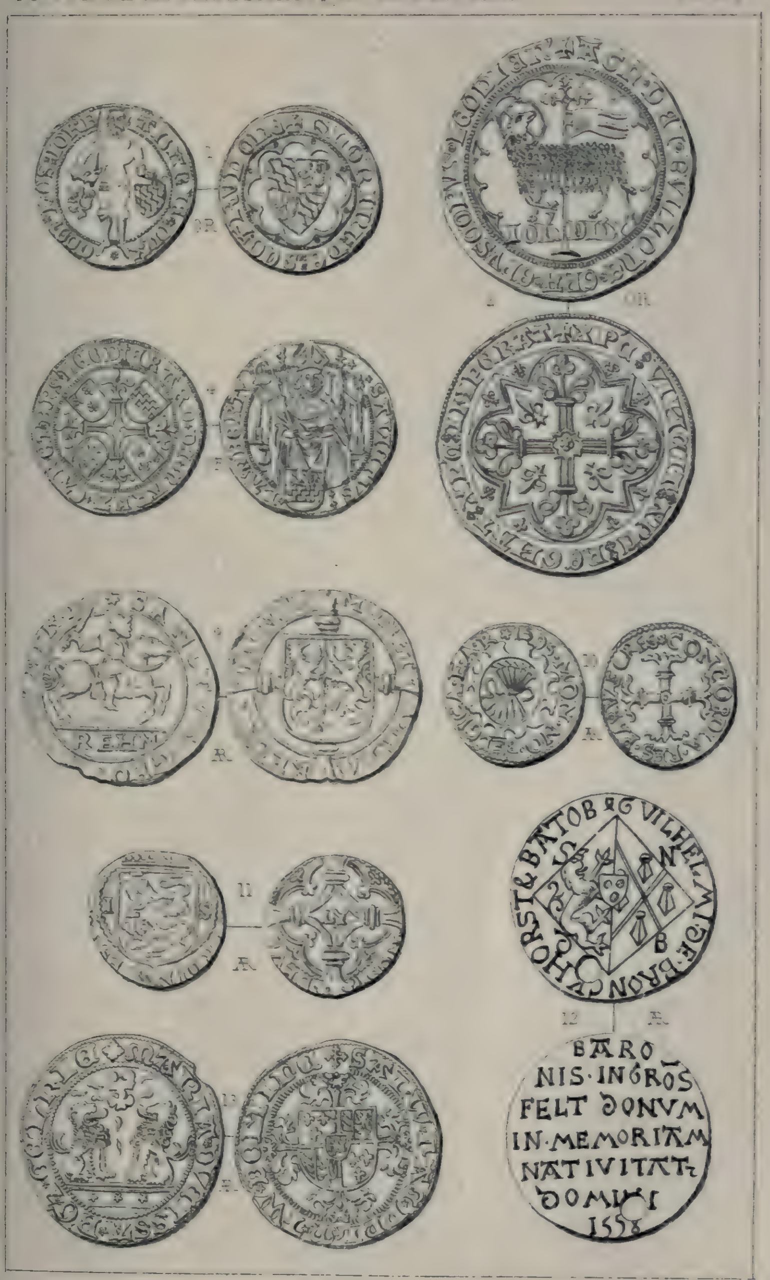


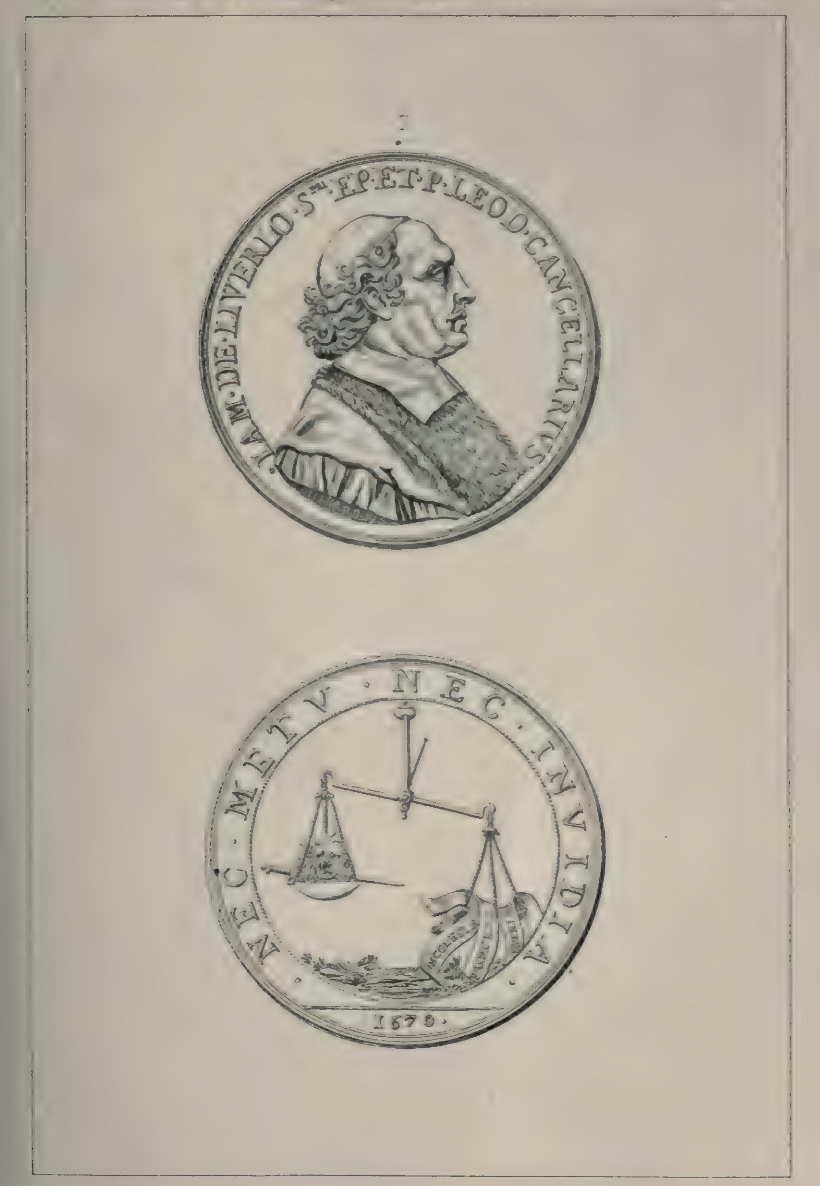


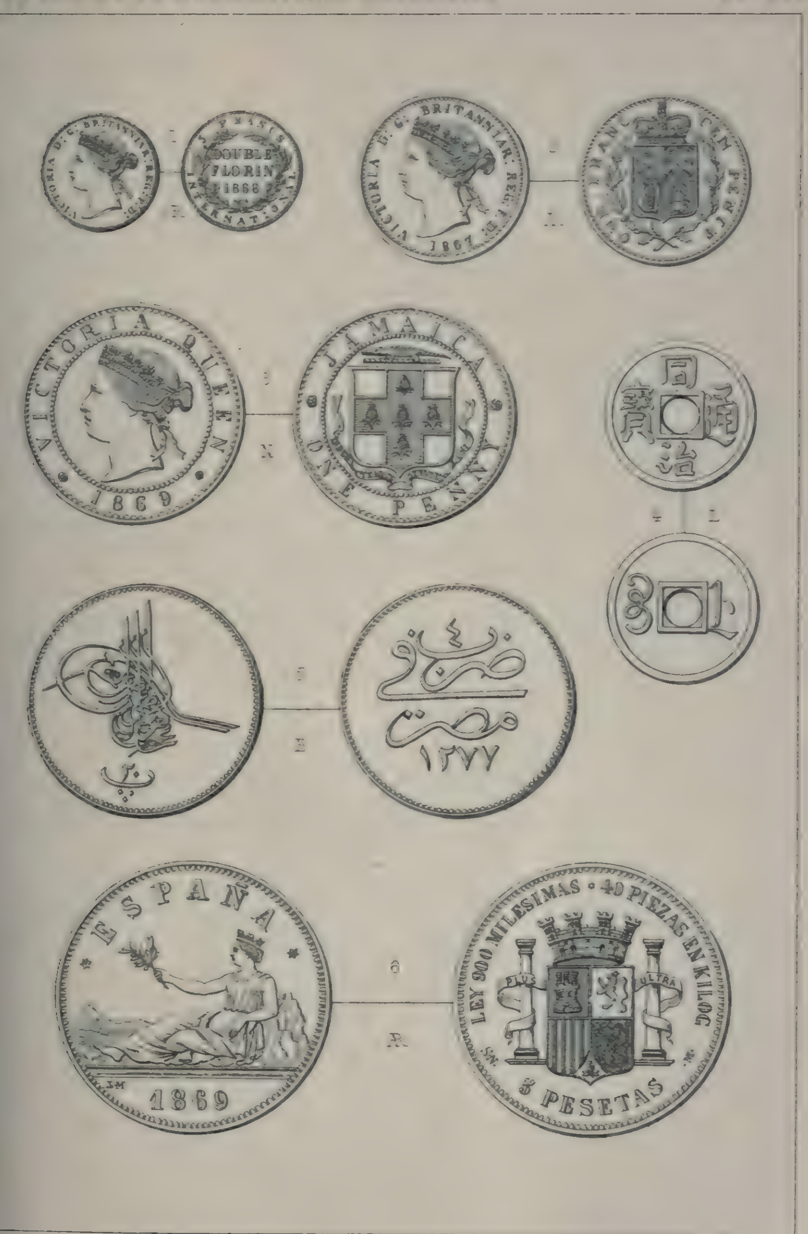
3.EINRTH
COUR


MAGIST. BRUX. CIVIB. SUIS OB ASSERT. URB. SECUR.
BELGICI
REGNI
HABENAS CAPESSENTE
WILHELMO
NASSOVICO
MDCCCXV.
OR.
OR.

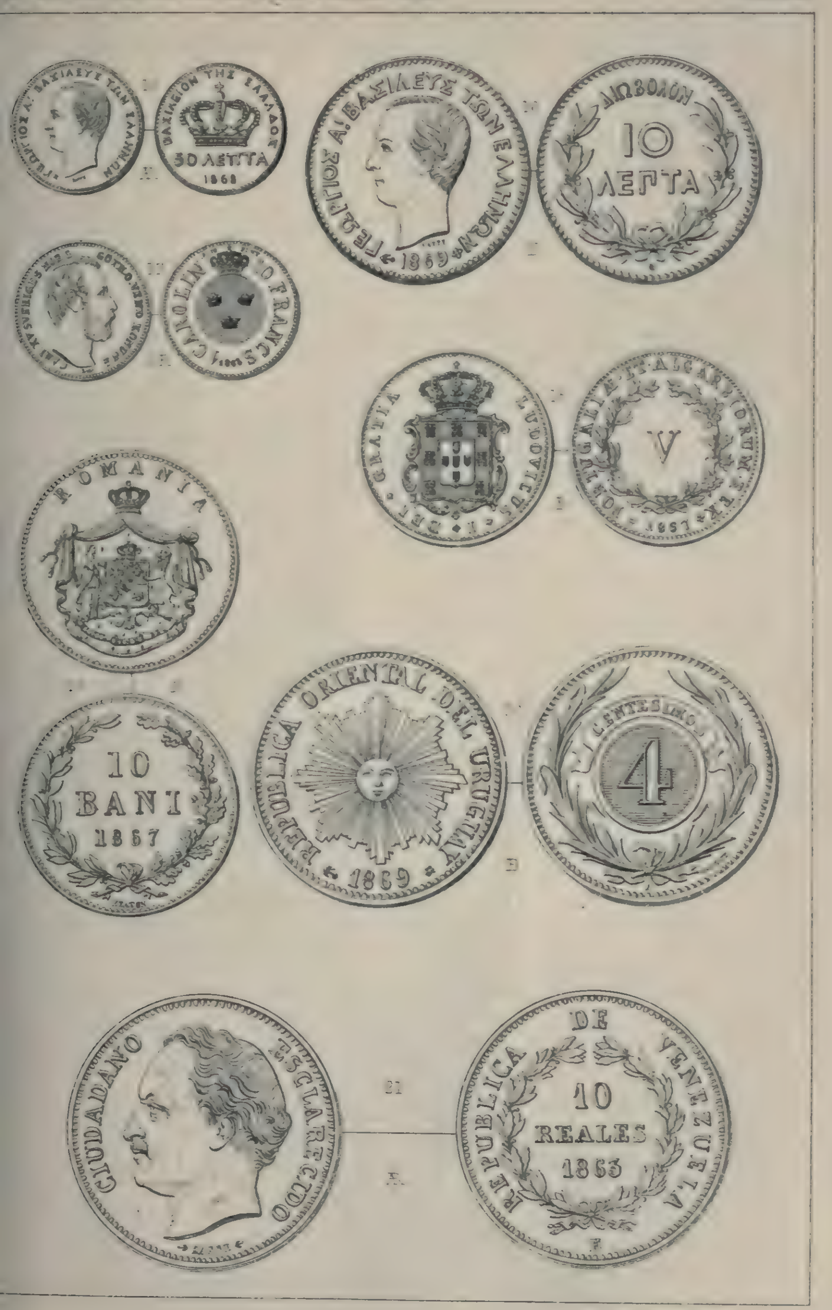

15 73


OR.
AR.
BARO
NIS·INGROS
FELT DONVM
IN·MEMORIAM
NATIVITAT
DOMINI
1558


1
IAM·DE·LIVERLO·S^{TUS}·EP·ET·P·LEOD·CANCELLARIUS
NEC · METV · NEC · INVIDIA ·
1670


VICTORIA D: G: BRITANNIAR: REG: F: D:
5 FRANCS
DOUBLE FLORIN 1868
INTERNATIONAL
VICTORIA D: G: BRITANNIAR: REG: F: D: 1867
FRANC CENT PENCE
VICTORIA QUEEN 1869
JAMAICA
ONE PENNY
ESPAÑA
1869
SM
LEY 900 MILESIMAS 40 PIEZAS EN KILOG
PLUS ULTRA
5 PESETAS
S.N.
M.
1
2
3
4
5
6


GOBIERNO PROVISIONAL
1869
7
200 PIEZAS EN KILOGRAMO
S.N. M.
UNA PESETA
ISABEL II POR LA GRACIA DE DIOS Y LA CONST.
1868
8
B
REINA DE LAS ESPAÑAS
5 CENTIMOS DE ESCUDO
SOBERANIA NACIONAL.
9
B
ESPAÑA LIBRE
29 DE SETIEMBRE 1868
DOS MILESIMAS DE ESCUDO
DIEZ GRAMOS
1869.
10
B
CIEN PIEZAS EN KILOG.
DIEZ CENTIMOS
PIUS IX PON. MAX. AN. XX
11
OR
STATO PONTIFICIO
20 LIRE 1866
OR. ESSAI MONETAIRE
5 DOLLARS 25 FRANCS
1867
12
OR
13
OR
10 FLORINS 25 FRANCS
1867
ΓΕΩΡΓΙΟΣ Α. ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΤΩΝ ΕΛΛΗΝΩΝ
14
BΑΣΙΛΕΙΟΝ ΤΗΣ ΕΛΛΑΔΟΣ
2 ΔΡΑΧΜΑΙ


ΒΑΣΙΛΕΙΟΝ ΤΗΣ ΕΛΛΑΔΟΣ
50 ΛΕΠΤΑ
1868
ΓΕΩΡΓΙΟΣ Α! ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΤΩΝ ΕΛΛΗΝΩΝ
1869
ΔΙΩΒΟΛΟΝ
10
ΛΕΠΤΑ
CAROLIN
DEI GRATIA LUDOVICUS I
V
PORTUGALIAE ET ALGARBIORUM REX 1867
ROMANIA
10
BANI
1867
REPUBLICA ORIENTAL DEL URUGUAY
1869
CENTESIMOS
4
CIUDADANO ESCLARECIDO
REPUBLICA DE VENEZUELA
10
REALES
1863


LÉOPOLD PREMIER ROI DES BELGES
L'UNION FAIT LA FORCE
25 F.
VITTORIO EMANUELE II RE D'ITALIA
PETRUS II D.G.C.IMP. ET PERP. BRAS. DEF.
1869
20 Rs.
10
CENTESIMI
1867
PETRUS II D.G.CONST. IMP. ET PERP. BRAS. DEF.
ENSAIO
MONETARIO
40 Rs.
ENSAIO MONETARIO
2½ R
2
КОПѢЙКИ
ESSAI DE MONNAIES SUISSES
REFONTE
2
CENTIMES
LUDOVICUS I DEI GRATIA REX
XX
REIS

Les éditeurs de la traduction de l'*Histoire métallique des Pays-Bas* commencent ainsi leur dédicace au prince Eugène de Savoie, généralissime des armées impériales :

« De toutes les voies que l'amour de la gloire et le désir de l'immortalité a fait inventer aux hommes pour sauver leurs noms et leurs belles actions de l'oubli, on peut dire avec vérité qu'il n'y en a point de plus propre à les flatter de cette espérance, ni tout à la fois de plus noble et de plus ingénieuse que les médailles. »

Nous relevons cette belle phrase pour la satisfaction des amateurs de médailles : nous n'oserions la produire pour notre justification. On a abusé du

métal comme de toutes choses. Mais si nous usons de réserve quant à l'importance morale des médailles, prônée par les trois éditeurs, nous n'hésitons pas à constater avec eux que ce sont là des monuments en quelque sorte indestructibles, parce qu'à la solidité du métal ils joignent la multiplicité des exemplaires :

Primo avulso, non deficit alter;

ÆN., VI, 142.

Nous pourrions aussi abonder dans le sens de l'historien métallique lui-même, qui dit, dans l'introduction de son gigantesque ouvrage, « que si les médailles anciennes ont l'avantage de l'antiquité, les modernes ont celui de la clarté; qu'on doit les estimer les unes et les autres; mais que les dernières nous touchant de plus près, méritent particulièrement notre attention. » Le journal quotidien aujourd'hui prime et devance les médailles. Elles ne se produisent plus qu'après coup, ne sont plus que le résumé du sentiment public. Au temps de Van Loon, il n'en était pas encore ainsi. C'étaient surtout les médailleurs qui travaillaient aux renommées. Les gazetiers ne sortaient guère du cercle des nouvelles du jour. Puis, le numismate hollandais, en parlant comme il le faisait, ne songeait pas seulement aux médailles frappées pendant près de deux siècles dans les Pays-Bas, il avait encore sous les yeux un nombre considérable de jetons se rapportant à des

événements dont le souvenir, bien qu'éloigné, vivait pourtant dans les mémoires. A son point de vue, Van Loon avait raison, mais nous qui ne décrirons que des médailles actuelles, nous ne pouvons prétendre à ce grand intérêt. Aussi n'avons-nous d'autre but en commençant cette publication, que de conserver la mémoire des médailles historiques frappées en Belgique à partir de la mort de Léopold Ier. M. Guioth, notre devancier, dans son grand ouvrage sur la numismatique de la Belgique indépendante, a tout recueilli, médailles, jetons, décorations, pièces satiriques. Nous ne nous proposons pas de former une collection complète de tous les petits monuments métalliques qui verront le jour; nous nous bornerons à recueillir les médailles historiques et, pour ainsi dire, officielles. Décrites au moment de leur apparition, elles joindront à l'intérêt de l'art l'intérêt de l'actualité.

MÉDAILLES HISTORIQUES

DE

BELGIQUE.

N° 1, pl. I. Les effigies accolées de Léopold I[er], roi des Belges, et de la reine Marie-Louise d'Orléans.

Sous les deux têtes, LÉOPOLD WIENER.

Rev. L'intérieur de l'église de Laeken, près de Bruxelles.

Dans le champ, à gauche :

LÉOPOLD I ROI DES BELGES.
† A LAEKEN
10 DÉC. 1865.

Dans le champ, à droite :

LOUISE REINE DES BELGES
† A OSTENDE.
11 OCT. 1850.

Dans l'exergue :

INHUMÉS A LAEKEN.
JACQUES WIENER F.

Léopold-George-Chrétien-Frédéric, de Saxe-Cobourg-Saalfeld, naquit à Cobourg, le 16 décembre 1790. Proclamé roi des Belges par le Congrès national le 4 juin 1831, il jura d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, le 21 juillet de la même année, et régna jusqu'à sa mort, qui arriva le 10 décembre 1865.

La reine Marie-Louise-Thérèse-Caroline-Isabelle d'Orléans était née à Palerme le 3 avril 1812. Elle épousa le roi des Belges à Compiègne le 9 août 1832. A sa mort (11 octobre 1850), des souscriptions furent ouvertes dans tout le pays afin d'élever un monument grandiose qui servît de sépulture à la famille royale de Belgique. La première pierre de l'église de Laeken fut posée le 27 mai 1854.

Le droit de cette belle médaille est l'œuvre de M. Léopold Wiener, graveur en chef de l'hôtel des monnaies de Bruxelles. Le relief de la tête du roi est fortement accusé; il tranche heureusement, par son contour d'un dessin expressif et arrêté, sur les plans unis et délicats de la tête de la reine Marie-Louise.

Le revers témoigne de l'habileté de burin avec laquelle M. Jacques Wiener, frère du graveur des monnaies, réussit à donner de la profondeur à ses perspectives linéaires.

N° 2, pl. II. Tête de Mgr Victor-Auguste-Isidore Dechamps, archevêque de Malines, primat de Belgique.

Sous la tête, une croix tréflée, et CH. WIENER.

Lég. VICTOR AUGUST · ISIDOR · DECHAMPS · CONGR · S· S · REDEM · ARCHIEP · MECHLIN · PRIMAS BELGII.

Rev. BENEDICTUS QUI VENIT IN NOMINE DOMINI.

Les armes du prélat, à la devise PERVIA COELI PORTA MANE, dans des feuilles de chêne. Inscription :

MDCCCLXVIII
V. KALEND. FEBRUARIAS
ILLUSTR. IN CHRISTO PATER
VICTOR AUGUSTUS ISIDORUS
DECHAMPS
ARCHIEPISCOPUS MECHLINIAM
SOLEMNITER INTRODUCITUR
OVANTIBUS CLERO CUM
POPULO.

Mgr Dechamps est né à Melle (Flandre orientale) en 1811. Il entra dans la congrégation des rédemptoristes après avoir achevé ses études à Louvain. Appelé en 1865 à remplacer Mgr Deheselle sur le siége épiscopal de Namur, il ne tarda point à être nommé au siége archiépiscopal de Malines, laissé vacant par la mort de S. E. le cardinal Sterckx. L'installation du nouvel archevêque de Malines s'est faite le 28 janvier 1868.

N° 3, pl. III. Les effigies accolées de LL. AA. RR. le comte et la comtesse de Flandre, à gauche.

Lég. LL. AA. RR. LE COMTE ET LA COMTESSE DE FLANDRE.

Sous les deux têtes : LÉOPOLD WIENER.

Rev. Les écus d'armoiries de LL. AA. RR. portés et couronnés par cinq petits amours. Au-dessus du groupe : 25 AVRIL 1867.

Sous le groupe : LÉOPOLD WIENER.

Le 20 avril 1867, il a été procédé, à Berlin, à l'échange des ratifications sur le traité de mariage de S. A. R. le prince Philippe-Eugène-Ferdinand-Marie-Clément-Baudouin-Léopold-George, comte de Flandre, avec S. A. S. Mme la princesse Marie-Louise-Alexandrine-Caroline de Hohenzollern-Sigmaringen.

Le mariage fut célébré, le 25 avril 1867, par le prince-évêque de Breslau, dans l'église Sainte-Hedwige, à Berlin.

M. Léopold Wiener a rendu avec bonheur les traits délicats de la comtesse de Flandre. Un portrait en bas-relief ressemblant, et un portrait de femme surtout, est chose rare. Nous aimons à le dire, M. Wiener a parfaitement réussi. Le revers est gracieux et d'une composition assez nouvelle. Cinq petits amours portent les écus princiers et les décorent de couronnes de chêne et de roses.

N° 4, pl. IV. Tête de Mgr. le cardinal Engelbert Sterckx, archevêque de Malines, primat de Belgique, à droite.

Sous la tête, une croix tréflée, et : CH. WIENER D'APRÈS J. P. GROOLAERS.

Lég. EMIN · DNUS · ENGELBERTUS STERCKX · ARCHIEP · MECHL · PRIMAS BELGII ·

Rev. Les armes du prélat, à la devise PAX VOBIS, dans des feuilles de laurier. Inscription :

MEMORIÆ

EMINENT · DNI · ENGELBERTI

CARDINALIS STERCKX

ARCHIEP · MECHLIN · BELGII PRIMATIS

DE ECCLESIA ET REPUBLICA MERITISSIMI

OB PIETATEM ET DOCTRINAM A

GREGORIO PAPA XVI PURPURA

EXORNATI . OBIIT PRID . NONAS

DECEMB . MDCCCLXVII.

Le cardinal Engelbert Sterckx était né au village d'Ophem, près de Bruxelles, le 2 novembre 1792. En 1821, il fut appelé à la cure de Bouchout, près de Lierre, et trois années après, il devint curé-doyen de Notre-Dame d'Anvers. Vicaire général de Mgr. de Méan, treizième

archevêque de Malines, il recueillit, en 1832, la succession de ce prélat, et fut élevé au cardinalat, le 13 septembre 1838, par le pape Grégoire XVI, sous le titre de Saint-Barthélemy en l'Ile. Le cardinal de Malines mourut le 4 décembre 1867.

N° 5, pl. V. Tête de Mgr. le cardinal Engelbert Sterckx, archevêque de Malines, primat de Belgique, à gauche.

Sous la tête : F. BAETES. ANTW.

Lég. KARDIN. AARTSB. ENGELB. STERCKX.

Rev. Dans un encadrement trilobé, le corps du cardinal exposé sur un lit de parade ; dans le champ, les armes du prélat entourées du collier de l'Ordre de Léopold de Belgique, et dans le lobe de droite : F. BAETES.

Lég. En deux lignes circulaires :

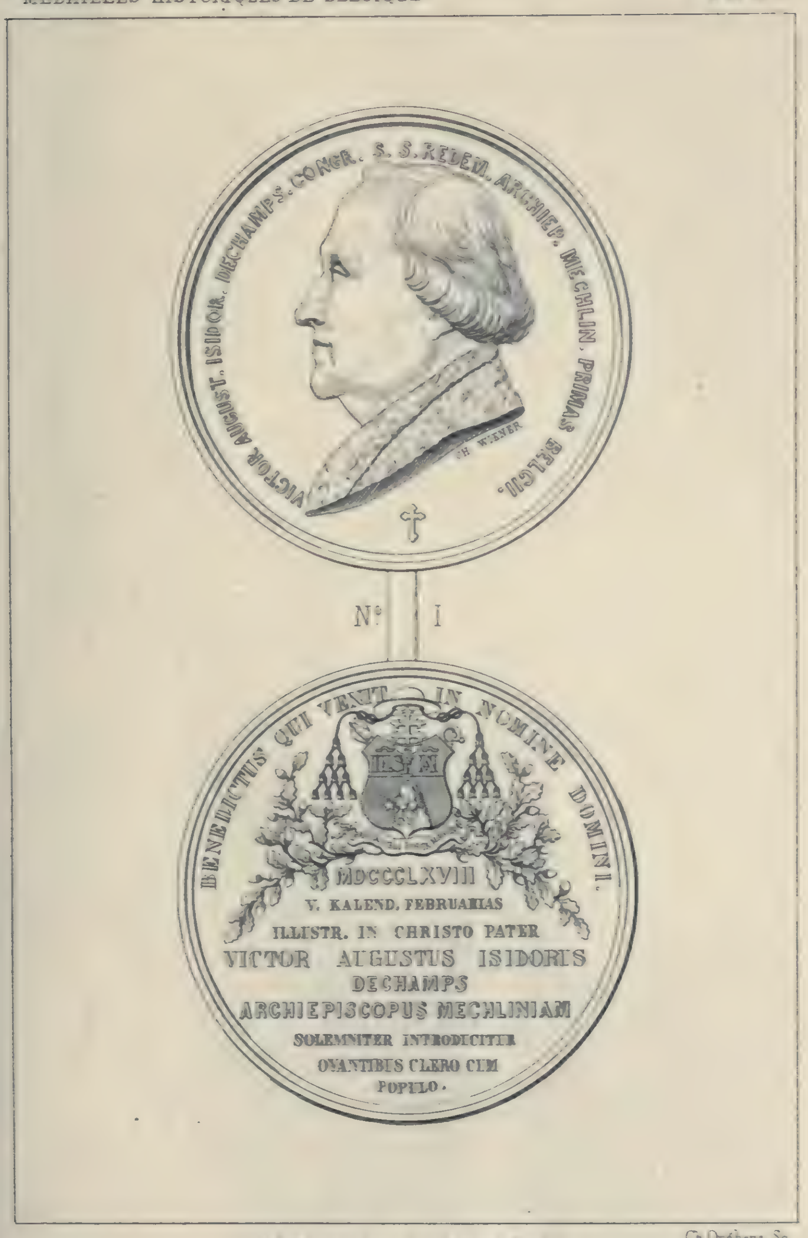
GEBOREN TE OPHEM 2 NOV : 1792 ✠ PRIESTER GEWIJD 1815 ✠ PASTOR TE BOUCHOUT 1821 ✠ PASTOR-DEKEN VAN O. L. V. KERK TE ANTWERPEN 1824

AARTSBISSCHOP GEWIJD 1832 ✠ KARDINAAL BENOEMD 1838 ✠ OVERLEDEN TE MECHELEN 4 DECEMBER 1867.



Règne de Léopold II.

Ch. Onghena Sc.



Règne de Léopold II.

Ch Onghena Sc



Règne de Léopold II

Ch. Onghena Sc



Ch. Onghena Sc.

Règne de Léopold II.



Règne de Léopold II

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

5e SÉRIE. — TOME II.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1870

F^ois GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCCESSEUR D'EMM. DEVROYE.
Bruxelles, rue de Louvain, 40.

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

SEIZIÈME ARTICLE.

POLTAVA.

Monnaie de nécessité frappée en 1724?

d. 1. *Ducat.* — ѠБГА * — ИИМПЕРАТОРА. Un couronne royale, posée sur un coussin, le tou placé sur un piédestal sur la face duquel on lit : НАПАМЯТБ.

Exergue : ОБѠАЯРАΔОСТS. Au-dessous, une petite rosace.

Rev. — Dans le champ, sous une couronne royale, on lit : ЕКАТЕРИНАIМПЕРА — ТРИПАКО РОНО — ВАНА ВМОСКВ ⊥ — 1724 ГОАУ.

Or. Cabinet de M. Van Gelder, à Velp.

PONTEFRACT.

Assiégée par les troupes de Cromwell, en 1648.

d. 1. *Shilling.* — DVM : SPIRO · SPERO. — Dans le champ, sous une couronne royale, les lettres C · R.

Rev. — Château fort à trois tours, ayant au sommet de celle du milieu un drapeau; des deux côtés de cette tour, les lettres P — C (P*onsfractus*-C*ivitas*). A droite du château, les lettres OBS; à gauche, une main sortant du flanc de la tour et tenant une épée. Au-dessous, la date 1648.

Arg. — Octogonale, irrégulière.

Ruding, pl. XXIX, n° 10.
Duby, pl. XVI, n° 4.

d. 2. *Shilling.* — DVM : SPIRO : SPERO. — Semblable au n° 1, d'un autre coin, avec cette différence que la couronne est plus grande, les lettres C · R plus petites et que les caractères de la légende sont plus petits.

Rev. — Château fort à trois tours. A droite les lettres OBS, à gauche P — XII — C. Le P et le C mis en travers. En bas, la date 1648.

Arg. — Carrée.

Ruding, pl. XXIX, n° 11.
Duby, pl. XVI, n° 3.

d. 3. *Shilling.* — Semblable au n° 1, d'un autre coin, avec cette différence que la couronne est un peu plus grande et n'a pas de perles.

Rev. — Semblable au n° 2, mais avec un drapeau au sommet de la tour du milieu, et pas de cercle ni de grènetis.

Arg. — Losange.

Cabinet de M. Schultze, à Gotha.

d. 4. *Onze sols.* — DVM : SPIRO SPERO. — Semblable au n° 3, d'un autre coin, avec cette différence qu'il n'y a pas de points entre les lettres C R, que la couronne et la légende ne sont pas entourées d'un cercle avec grènetis et que la légende n'a pas de second cercle.

Rev. — Semblable au n° 2, mais avec P — XI — C et pas de cercle avec grènetis.

Arg. — Losange.

Köhler [1], t. I, p. 337.

d. 5. . . . . . . ? — CAROL' : II : D : G : MAG : B : F : ET : H : REX. — Dans le champ, sous une couronne royale, on lit en trois lignes séparées par des traits : — HANC : DE — VS : DEDIT — 1648.

Rev. — · POST : MORTEM : PATRIS : PRO : FILIO. — Château fort à trois tours, ayant au sommet de celle du milieu un drapeau. Des deux côtés les lettres P — C. A droite, les lettres OBS; à gauche, on voit la bouche d'un canon sortant du flanc de la tour.

Or. — Octogonale, irrégulière.

Ruding, pl. XIV, n° 3.

[1] *Münz-Belustigungen.*

d. 6. *Shilling.* — CAROLVS : SECVNDVS : 1648 .— Semblable au revers du n° 5.

Rev.—DVM : SPIRO : SPERO. — Dans le champ, sous une grande couronne royale, les lettres C R.

Arg. — Octogonale, irrégulière.

Ruding, pl. XXIX, n° 12.
Duby, pl. XVI, n° 5.

d. 7. *Shilling.* Semblable au n° 5, d'un autre coin, avec cette différence que les caractères des inscriptions sont plus petits.

Rev. — Semblable au n° 5.

Arg. — Octogonale, irrégulière.

Ruding, pl. XXIX, n° 13.
Duby, pl. XVI, n° 6.

PORTUGAL.

Monnaie de nécessité frappée par Sébastien Ier, roi de Portugal, pendant son expédition en Afrique, en 1578.

d. 1. . . . . . . ? — SEBASTIAN · I REX · PORTV. Les armes couronnées de Portugal, accostées des lettres G — A.

Rev. — + IN — HOC — SIGNO — VICES (*sic*). Croix de Portugal, coupant la légende et cantonnée de la date 1 — 5 — 7 — 8.

Arg. — Carrée.

Ruder, n° 101.
Luckius, p. 270.

PRAGUE.

Assiégée par le duc de Saxe, en 1631.

1. 20 *kreutzer*. — ?

Arg.

Assiégée par les Français, en 1739.

2. 1/4 *de thaler*. — Le buste de l'empereur Charles VI, avec une estampille renfermant la date 1739.

Arg. Catalogue Wellenheim, n° 11972.

Bloquée par les Prussiens, en 1757.

* 3. *Florin*. — M · THERESIA · D · G · — R · IMP · GE · HU · BO · REG · Buste diadémé de l'impératrice, à droite.

Rev. — ARCHID · AUST · DUX · — BU · SI · M · MO · 1754 · ✕. Dans le champ, l'aigle biceps nimbée et surmontée d'une couronne, portant sur la poitrine un grand écusson couronné.

Étain. Catalogue Wellenheim, n° 11977.

4. 1/20 *de florin*.

Étain. Catalogue Wellenheim, n° 11978.

* 5. 1/10 *de florin*. — M · THERESIA · D · G · R . — IMP · GE · HU · BO · REG · Dans une couronne formée d'une branche de palmier et d'une branche de laurier, le buste diadémé de l'impératrice, à droite.

Rev. — ARCH · AUST · DUX · — BUR · SI · M · MO · 1757 · ✕. Dans le champ, l'aigle biceps nimbée et surmontée d'une couronne, portant sur la poitrine un écu couronné au lion. L'aigle est posée sur un autel placé entre une branche de palmier et une branche d'olivier, et sur le devant duquel on voit le nombre 10 représentant la valeur.

Étain. Catalogue Wellenheim, n° 11979.

* 6. 3 *kreutzer.* — M · THERESIA · D · G · — R · I · GER · HU · BO · REG · Buste diadémé de l'impératrice, à droite.

Rev. — ARCH · AUST · DUX — · BU · SI · M · MO · 1754 · ✕. Dans le champ, l'aigle biceps nimbée et surmontée d'une couronne, portant sur la poitrine un écu couronné au lion. En bas, un écusson renfermant le chiffre 3.

Étain. Catalogue Wellenheim, n° 11980.

* 7. *Kreutzer.* — M · THERES · D · G — · R · I · GE · HU · BO · R · Buste diadémé de l'impératrice, à droite.

Rev. — ARCH · AU · DUX · — BU · SI · M · MO · 1757. Semblable au n° 6, mais avec le chiffre 1, sans écusson.

Étain. Catalogue Wellenheim, n° 11981.

PUYCERDA.

Monnaies frappées par la ville pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 1. 5 *réaux*. — PROVINCIA — ⚜ — CA·····. Écu couronné de Catalogne, posé sur la croix de sainte Eulalie et accosté de la valeur : V — R.

Rev. — OPIDV — M · PODI — CERETA — NI · 1641. Croix barcelonaise coupant la légende et cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Arg. — Irrégulière.

Cabinet de M. Vidal Ramon, à Barcelone.

d. 1^{2}. 5 *réaux*. — PROVINCIA — · — CATHALONI. Semblable au n° 1.

Rev. — Semblable au n° 1.

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

d. 1^{3}. 5 *réaux*. — PROVINCI · — CATHALONE. Écu couronné de Catalogne, accosté de la valeur : V — R.

Rev. — OPIDV — M · PODI — CERETA — NI ···· Semblable au n° 1.

Arg. — Irrégulière.

Salat, pl. IV, n° 31.

d. 2. 5 *sols.* — PR·······ON. Écu couronné de Catalogne, accosté de la valeur — V — S.

Rev. — OPIDV — M PODI — ····· — ····· I. Semblable au nº 1.

Arg. — Irrégulière.

Cabinet de M. Vidal Ramon, à Barcelone.

Monnaie frappée par la ville, au nom de Louis XIII, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1642.

3. *Menut.* — LVDOVIC⁹ · D · C · R. Écu losangé de Catalogne.

Rev. — PODI CERITA · 1642. Dans le champ, une cloche, armoiries de la ville.

Cuivre. Achille Colson, *Revue numismatique française* de 1855.

Monnaie frappée par la ville, au nom de Louis XIV, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1643 à 1652.

d. 3^2. *Menut.* Semblable au nº 3, sauf le millésime qui est ici 1644.

Cuivre. Bessy-Journet, pl. XXV, nº 247.

QUESNOY (LE).

Assiégée par les Français, en 1712.

* 1. 4 *sols.* — Les armes du général Ivoy, gouverneur de la ville.

Rev. Dans le champ, on lit : 4 · *sols* — *Quesnoy* — *gouvern* · — *Ivoy.*

Papier. — Octogonale, irrégulière.

Van Loon, t. V, p. 220.
Duby, pl. XIX, n° 6.

N. B. Cette pièce est un morceau de carte à huit pans, où l'on voit, d'un côté, l'empreinte des armes du gouverneur sur un pain à cacheter rouge, couvert de papier, et de l'autre côté, la légende donnée plus haut, écrite à la main.

RATISBONNE.

Occupée par les Impériaux et les Bavarois, en 1632.

d. 1. *Ducat.* — FERDINAND : II ROM : IMP : SEM : AVGVST : Aigle biceps éployée et nimbée, tenant sceptre et épée, portant sur la poitrine les armes d'Autriche. Entre les deux têtes de l'aigle, le globe crucigère surmonté d'une couronne.

Rev. — · EXTREMVM · SVBSIDIVM · RATISPO : * 16 — 32. Dans le champ, les armes ornées de la ville.

Or. Duby, pl. XXIV, n° 4.

d. 2. *Thaler.* — FERDINANDVS + II + D + G + ROM ⁑ IMP ⁑ SEMP ⁑ AVGV ⁑ 1632. Semblable au n° 1.

Rev. — MONE ⁑ REIPVB ⁑* — RATISPONENSIS *. Un ange, de face, les ailes éployées, tenant devant lui les armes ornées de la ville.

Arg. Duby, pl. XXIV, n° 3.

REUS.

Monnaies frappées par la ville, de 1811 à 1814.

d. 1. *Piastre.* — · FERDIN. VII — DEI GRATIA. Buste drapé du roi, à droite, les cheveux courts, la tête ceinte d'un bandeau. En bas, la date 1811.

Rev. — HISPANIARVM · REX. Les armes couronnées d'Espagne, accostées de R 4 / C — SF.

Argent. Salat, pl. VI, n° 12.

d. 2. *Peseta.* — · FERDIN · — VII DEI · G. Buste drapé du roi, à droite, les cheveux courts. En bas, la date 1811.

Rev. — Semblable au n° 1, mais l'écu est accosté de R 2 / C — S · F.

Argent. Salat, pl. VI, n° 13.

d. 3. *Réal.* — Semblable au n° 2, mais * 1811 *

Rev. — Semblable au n° 1, mais R — 1 / C SF.

Argent. Salat, pl. VI, n° 14.

d. 4. *1/2 réal.* — · FERDIN · VII · — DEI · GRATIA. Buste drapé et lauré du roi, à droite. En bas, la date 1813.

Rev. — Semblable au n° 1, mais C — S.

Argent. Salat, pl. VI, n° 15.

ROME.

Assiégée par les troupes de Charles-Quint, en 1527.

d. 1. .....? — ✠ CLEMENS · VII · PONT · MAX · AN · III · M · D · XXVII. Buste barbu du pape, à droite.

Rev. — Représente l'adoration des mages. Au-dessus d'eux, l'étoile conductrice.

Argent. Carrée.

Van Mieris, t. II, pp. 267, n° 1.
Duby, pl. XX, n° 6.

d. 2. .....? — CLEMENS · VII · PON · — · AX · AN · III · M.D.XXVII. Les armes du pape surmontées de deux clefs en sautoir et de la tiare.

Rev. — S · PETRVS — S · PAVLVS. Saint Pierre et saint Paul debout, de face, chacun sur un piédestal.

Arg. — Carrée.

Van Mieris, t. II, p. 267, n° 2.
Duby, pl. XX, n° 7.

Monnaies de nécessité frappées par le pape Pie VI, en 1796.

* 3. 2 *baïoques.* — S · P · — APOSTOLORVM PRINCEPS. Buste nimbé de saint Pierre, à gauche; il tient les clefs dans la main droite.

Rev. — Dans le champ, sous trois petites rosaces, on lit : BAIOCCHI — DVE EMEZZO — ROMANI — 1796.

Cuivre.

* 4. 2 *baïoques.* — APOST — PRINCEPS. Saint Pierre à mi-corps, la tête tournée à droite et nimbée; il tient les clefs dans la main gauche.

Rev. — Semblable au n° 3.

Cuivre.

Monnaie de nécessité frappée pendant l'occupation française, en 1799?

* 5. 5 *baïoques.* — SANCTA DEI GENITRIX — Buste nimbé de la Sainte-Vierge, à gauche.

Rev. — PIVS PAPA SEXTVS ANNO XXIII — 1799. — Dans le champ, sous une petite étoile, on lit : — BAIOC — CHI — CINQVE.

Cuivre.

Assiégée par les Français, en 1849 (¹).

* 6. 40 *baïoques.* — Dans un octogone perlé, la louve allaitant les jumeaux. En haut, le millésime AN II. En bas, 1849; à gauche et à droite, la valeur : XL — B.

Rev. — Dans le champ, un petit cercle perlé renfermant le mot R — M • A — O. Au-dessus du cercle, on lit : ROMA — OBSESSA — AB EXERCITV — FRANCORVM. Au-dessous du cercle :

(¹) Ces monnaies sont apocryphes; elles ont été frappées à Paris après le siége.

MAZZI · ARMELI · SAFF · III VIRIS — ∘ ÆRE ∘ ∘ FERRO ∘ — ∘ FERIENDO — ∘ FLANDO.

Métal blanc. — Carrée.

* 7. 20 *baïoques.* — Dans un pentagone perlé, la louve allaitant les jumeaux. Des deux côtés, la valeur : XX — B.

Rev. — Dans le champ, on lit : · XX · B · — PRO DEFENSIONE — REIPVBLICÆ — ROMAN · — 1849.

Métal blanc. — Carrée.

* 8. 10 *baïoques.* — Dans un carré perlé, la louve allaitant les jumeaux. Des deux côtés, la valeur : X — B.

Rev. — Au centre d'un carré perlé, le chiffre X indiquant la valeur. Le long des côtés intérieurs du carré, on lit : ROMA — CIRCVM — VALLATA — 1849.

Métal blanc. — Carrée.

* 9. 5 *baïoques.* — Dans un triangle perlé, la louve allaitant les jumeaux. Des deux côtés, la valeur : V — B.

Rev. — Dans le champ, entre deux cercles perlés, on lit : ROMA · OBSESSA · 1849. Au centre, le chiffre V, indiquant la valeur.

Métal blanc. — Carrée.

RUSSIE.

Monnaies de nécessité frappées par le czar Alexis Michaelowitz, pendant les guerres contre la Suède et la Pologne, de 1648 à 1663.

1. *Rouble.* — (*Légende en vieux caractères russes, signifiant: Par la grâce de Dieu, le grand Gossoudar czar et grand duc Alexis Michaelowitz de toute la grande et petite Russie.*) Le czar couronné, à cheval, allant au pas à droite, tenant le sceptre de la main droite.

Rev. — Aigle à deux têtes triplement couronnée, sans écusson, dans un cadre carré entouré d'ornements, formé d'une double ligne avec des globules ; au-dessus : (*vieux caractères russes signifiant : An* 7162 *ou* 1654), au-dessous : (*rouble, en vieux caractères russes*).

Arg. — Bon de Chaudoir, t. II, p. 60, no 406.

d. 1². *Rouble.* — Semblable au no 1.

Rev. — Semblable au no 1, mais le cadre n'est formé que d'une simple ligne de grènetis.

Arg. — Idem, no 407.
Grote, t. I, pl. XI, no 149.

d. 2. *Rouble.* — Sur un thaler de Jean-George, duc de Saxe, Juliers, Clèves et Berg de 1628, on a frappé deux timbres, l'un rond, offrant le czar couronné à cheval, allant au pas à droite, revêtu d'une cuirasse, le manteau flottant en arrière et tenant

la pique baissée; sous le cheval M̊ (*Moscou*), le tout dans un cercle de grènetis; l'autre timbre, carré, oblong, avec la date 1655, est au-dessus.

Arg. Cabinet des médailles de l'État, à Bruxelles.

d. 3. *Rouble* — Thaler de l'empereur Rodolphe II pour Rostock, de 1610, avec les mêmes timbres.

Arg. Même cabinet.

d. 4. *Rouble.* — Thaler de Bogislas XIV, évêque, duc de Stetin, de 1635, avec les mêmes timbres.

Arg. Même cabinet.

* 5. *Rouble.* — Daelder à la croix de Philippe IIII, frappé à Anvers, en 1527, avec les mêmes timbres.

Arg.

* 6. *Rouble.* — Daelder pour la Zélande, frappé à Middelbourg, en 1655, avec les mêmes timbres.

Arg.

7. *Rouble.* — Thaler d'Auguste, duc de Brunswick, de l'année 1651, avec les mêmes timbres.

Arg. Bon de Chaudoir, idem, no 408.

8. *Rouble.* — Thaler de Frédéric-Ulric, duc de Brunswick, de l'année 1619, avec les mêmes timbres.

Arg. Bon de Chaudoir, idem, no 409.

9. *Rouble.* — Daelder pour Utrecht de l'année 16·0, avec les mêmes timbres; mais celui qui repré-

sente le czar n'est pas entouré du cercle de grènetis.

Arg. B[on] de Chaudoir, idem, n° 411.

Ces timbres ont été apposés sur ces pièces pour hausser leur valeur de 50 copeks à 64 copeks. On les trouve sur des écus de presque tous les pays.

10. *Demi-rouble.* — Une moitié d'un écu d'Allemagne coupé par le milieu, sur laquelle est frappé un timbre rond, montrant le czar à cheval, comme sur les pièces précédentes, dans un cercle de grènetis.

Arg. — Segment.

B[on] Chaudoir, idem, n° 412.

* 11. *Quart de rouble.* — La quatrième partie d'un écu coupé en quatre morceaux triangulaires, sur laquelle est frappé un timbre rond, montrant le czar à cheval dans un cercle de grènetis, comme les pièces précédentes, mais tenant le sceptre; dans les coins sont disposés (*des caractères en vieux russe signifiant : Pol poltin ou demi-poltina*); autour, des ornements.

Rev. — (*Légende en vieux caractères russes*) dans un cercle de grènetis, hors duquel on voit dans le coin à gauche deux signes russes ; au-dessus, une ancre couchée. (7160 ou 1652.)

Arg. — Triangulaire.

B[on] de Chaudoir, idem, n° 413.
Pl. XI, 8, n° 2.

* 11². *Quart de rouble.* — Semblable au n° 11.

Arg. — Triangulaire.

Bon de Chaudoir, idem, pl. II, 7, n° 8.

11³. *Quart de rouble.* — Semblable au n° 11, mais à la face, en dehors du cercle, à gauche et à droite, deux caractères en vieux russe, 7160 ou 1652.

Arg. — Triangulaire.

Bon de Chaudoir, idem, n° 414.

(*Pour être continué.*) P. Mailliet.

LA QUESTION

DE

L'UNIFORMITÉ INTERNATIONALE DES MONNAIES,

CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE HISTORIQUE.

(SUITE ET FIN.)

Au commencement de 1867, une commission fut instituée en France, sous la présidence de M. de Parieu, vice-président du conseil d'État, chargée de l'étude de la question de l'étalon monétaire. Dans cette commission, le principe de l'emploi simultané de l'or et de l'argent pour l'étalon monétaire prévalut.

A peu près à la même époque, en Autriche, une commission semblable, réunie sous la présidence du baron von Hock, vota à l'unanimité pour l'étalon unique, en donnant la préférence à l'étalon d'or exclusif.

Grâce à l'initiative féconde de la France et à la gloire éternelle du gouvernement de S. M. l'empereur Napoléon III, la question si importante de l'uniformité monétaire internationale, sortant enfin des limbes de l'utopie, est entrée résolument dans le domaine des faits. En décembre 1866, le gouvernement français fit un appel aux gouvernements étrangers.

Le 17 juin 1867 eut lieu à Paris l'ouverture solennelle

de la conférence monétaire internationale, dans laquelle les divers États de l'Europe et le gouvernement de Washington se firent représenter par des délégués officiels, sur l'invitation du gouvernement français, en vue de rechercher les moyens pour arriver à l'établissement d'une monnaie universelle.

S. Exc. le marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères, après avoir prononcé un discours dans lequel il exposa l'intérêt de l'unification monétaire pour les transactions internationales, fut remplacé dans la présidence par M. de Parieu, qui la remit dans la séance du 26 juin à S. A. I. le prince Napoléon.

Voici en quelques mots les résultats des délibérations de la conférence.

Les représentants des vingt et un États se sont prononcés à l'unanimité pour le système d'unification monétaire opéré *a posteriori*, par l'extension du système de la convention du 23 décembre 1865, conclue entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse. Ils demandèrent seulement que l'étalon d'or régnât exclusivement, et que là où la monnaie d'argent avait encore un cours illimité, elle fût réduite au rôle de monnaie d'appoint.

Tous les représentants ont reconnu que la monnaie internationale devrait être une monnaie d'or, et qu'il convenait de mettre partout cette monnaie à 9/10 de fin, tandis que la grande majorité se prononça en faveur de la pièce de 5 francs, à adopter comme type.

L'adoption commune d'une unité monétaire nouvelle, composée d'un nombre de grammes d'or métriquement arrondi, n'a trouvé presque aucun adhérent dans cette

conférence et a paru devoir céder la place à l'idée théoriquement peut-être moins satisfaisante, mais pratiquement beaucoup plus commode et plus simple, de l'agglomération des législations monétaires autour du système fondé dans la convention du 23 décembre 1865, entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse. On a fait remarquer que non-seulement aucun État n'était disposé à accepter ce nouveau système, mais encore que l'expérience qui en avait été faite en Allemagne avait tourné contre le système lui-même.

Nous n'entrerons pas ici dans des détails, s'il faut que l'unité monétaire représente l'unité de poids, pour ne pas détacher la mesure des valeurs du système métrique, et s'il faut donner à la monnaie, qui au fond est un poids de métal, des noms qu'on a voulu appeler des noms de fantaisie, mais qui ne sont autre chose que des noms historiques, tel que le franc, le florin, le thaler, le rouble, etc., ou se contenter de lui donner le nom du poids; attendu que la première de ces questions a été résolue en sens contraire par la conférence, comme étant d'avance condamnée par l'expérience et par la pratique, et que la seconde est au fond si peu importante, pourvu que les pièces soient partout identiques en valeur, c'est-à-dire en poids, en titre et en dimension. Peu importe qu'on appelle ce poids de métal constituant une valeur et destiné à servir de mesure aux autres valeurs, gramme, décagramme ou franc, florin, thaler ou tout autre nom. La question du nom est évidemment la moins importante. Nous sommes même d'avis qu'il est préférable de conserver aux monnaies, comme mesure de la valeur, un nom particulier, pour qu'elles ne se confondent pas avec la mesure de la pesanteur. Il faut dans

tous les cas l'emploi de plusieurs métaux, l'or, l'argent, le cuivre ou le nickel, soit comme monnaie légale, soit comme monnaie d'appoint. Comment désigner ces différents métaux monnayés par leur poids? Que signifierait le nom de gramme, si on avait des grammes d'or, des grammes d'argent, des grammes de cuivre, des grammes de nickel?

Nous ne voyons aucune nécessité d'établir un rapport exact entre le système métrique et la monnaie, au préjudice d'intérêts plus importants. Dans tous les cas, si la pièce d'or de 5 francs ne se rapporte pas au système décimal quant au poids, elle s'y rattache au moins quant au titre de 900 millièmes de fin.

On ne peut pas supposer que des hommes sérieux voudraient tout à la fois insister sur l'adoption de tels perfectionnements imaginaires en poursuivant l'idéal impossible, et se faire passer pour des partisans de l'uniformité monétaire. Ceux qui veulent prétendre pouvoir concilier ces deux pensées opposées sont les ennemis les plus dangereux de cette grande et belle réforme sociale, parce qu'ils s'enveloppent du manteau de la science en produisant une foule de théories impossibles à réaliser, sans autre but que d'ajourner indéfiniment les rapprochements monétaires. Aussi, comme nous l'avons fait remarquer déjà, les représentants à la conférence monétaire ont cru ne pas devoir se mettre à la poursuite d'un système idéal et par conséquent chimérique. L'idée de la création d'un système n'ayant aucune affinité avec ceux aujourd'hui existant leur a paru devoir être écartée, et ils ont cru devoir adopter pour type celui des quatre États signataires de la convention du 23 décembre 1865.

Conformément aux dispositions prises le 2 juin 1867, la commission internationale pour l'unité monétaire siégeant à Bruxelles adressa, le 10 du même mois, une circulaire aux délégués des divers États représentés à la conférence monétaire de Paris, accompagnée : 1° d'un excellent rapport du digne et savant président de la commission, M. Louis Geelhand, un résumé scientifique et pratique des idées sorties du débat, d'où il résulte : qu'il faut donner la préférence au système décimal; qu'il faut chercher, au début, beaucoup moins à identifier qu'à assimiler et à raccorder; qu'il semble pratique de procéder à l'unification du numéraire métallique, en commençant de préférence par les degrés supérieurs de l'échelle; qu'il faudrait prendre comme type de cette forte unité la pièce de 5 francs, sous le nom d'*écu de l'union;* qu'on pourrait convenablement se récupérer des pertes occasionnées par la refonte, en substituant aux pièces d'argent de 50 et de 20 centimes des pièces de nickel, de bronze d'aluminium ou de tout autre métal moins coûteux; 2° de nos deux brochures relatives à la question ([1]), dans l'une desquelles nous avons entre autres proposé et développé l'idée de remplacer les monnaies d'appoint d'argent de 50 et de 20 centimes par des pièces d'un métal peu coûteux.

La commission a eu la satisfaction que la proposition d'opérer, par la forte unité (la pièce de 5 francs), le rapprochement des divers systèmes monétaires en usage, idée émise dans le rapport de son honorable président, M. Louis

([1]) *État de la question de l'uniformité des monnaies, des poids et des mesures,* 1865, et *De l'Établissement d'une monnaie universelle,* 1866.

Geelhand, a été reconnue par la conférence à la grande majorité, comme étant le meilleur moyen pour rendre ce rapprochement plus facile.

A la même époque que siégeait la conférence monétaire internationale officielle, le comité pour les poids, mesures et monnaies, institué par la commission impériale de l'exposition universelle à Paris, se réunit en conférence libre, sous la présidence de S. A. I. le prince Napoléon, pour examiner la question de l'uniformité monétaire. Dans cette conférence libre, on est arrivé à peu près aux mêmes conclusions de la conférence officielle, tandis qu'on a émis le vœu que les gouvernements s'entendent pour adopter des mesures communes de contrôle, afin de garantir l'intégrité des monnaies.

La conférence internationale ayant été unanime pour reconnaître l'or comme étalon monétaire, tout en considérant le double étalon comme pouvant avoir des raisons d'être temporaires dans la législation de certains États, habitués à ce régime ou placés jusqu'à présent sous la loi de l'étalon d'argent exclusif, et ayant en second lieu décidé à la grande majorité qu'il fallait rechercher la base d'un système fixe dans la coordination des systèmes existants, en donnant la préférence à celui fondé par la convention du 23 décembre 1865; le gouvernement français, en reconnaissant que l'adoption de l'étalon d'or unique, au lieu du double étalon, semble être jusqu'à certain point le prix auquel, sous l'empire de leurs traditions scientifiques et pratiques, les nations qui ne se sont pas encore ralliées à l'union monétaire ont déclaré vouloir prendre pour base et pour centre d'agglomération le système monétaire de

ladite convention, modifié en ce sens, que le dernier lien qui se rattache au double étalon déjà affaibli serait définitivement supprimé dans les pièces d'argent de 5 francs, s'est demandé si ce ne serait peut-être pas une obligation réciproque pour la France de ne point tenir avec une ténacité excessive aux bases anciennes d'un système dont la modification est demandée avec une singulière unanimité [1].

Par conséquent, une enquête a été ouverte en 1868, par le gouvernement français, auprès des receveurs généraux et des chambres de commerce dans l'empire, sur la question de savoir s'il serait opportun de passer du système du double étalon à celui de l'étalon unique d'or. Bien qu'il ne soit pas résulté de cette enquête la même unanimité d'opinion qu'à la conférence internationale, elle est toutefois favorable à l'adoption de l'étalon unique d'or.

Si l'on tient compte des faits nouveaux qui se sont produits, de la hausse générale de toutes les denrées, des besoins qui naissent des transactions internationales qui se multiplient si prodigieusement, enfin, de l'importance chaque jour plus grande qu'acquiert la monnaie d'or dans la Grande-Bretagne, aux États-Unis de l'Amérique, et en France, en Belgique, en Italie, en Suisse, etc., depuis la convention monétaire du 23 décembre 1865, par laquelle la monnaie légale d'argent de ces pays est réduite seulement à la pièce de 5 francs, dernier vestige de l'étalon d'argent, on doit reconnaître que la monnaie d'or est désormais destinée à devenir la monnaie universelle. Bien que

(1) De Parieu, *Situation de la question monétaire internationale.* Voy. *Journal des économistes,* avril 1868, p. 41.

la monnaie d'argent offre l'avantage de ne pas être aussi sujette que l'or à la hausse ou la baisse, la monnaie d'or est celle qui représente la plus forte valeur sous un plus petit volume, c'est la monnaie portative par excellence. Il résulte de recherches faites avec soin que la monnaie d'or résiste beaucoup mieux au frottement que la monnaie d'argent. M. G. du Puynode évalue l'action annuelle du frai à $^1/_{800}$e sur la monnaie d'or et à $^1/_{200}$e sur la monnaie d'argent [1].

Il est évident que l'or doit être l'étalon prédominant et le régulateur de la circulation dans tout le monde à cause de sa commodité et de sa résistance métallique supérieure [2].

En adoptant l'or comme étalon unique, la monnaie d'argent serait réduite au rôle de monnaie d'appoint, et alors l'affaiblissement du titre des pièces de 1 franc et de 2 francs, de 900 millièmes à 835 millièmes de fin, ne constituerait plus un procédé vicieux.

Sans méconnaître le mérite de l'étalon d'or unique, nous croyons que pour le moment il ne serait pas dans l'intérêt de la solution du grand problème de l'unification des monnaies de supprimer tout de suite le double étalon qui a été conservé quant à la pièce de 5 francs, sous réserve d'avenir, dans la convention de 1865; qu'il serait par conséquent prudent d'opérer graduellement les transitions à l'étalon d'or unique; qu'il ne faudrait dans tous les cas jamais procéder

(1) *De l'Uniformité monétaire et de l'unité d'étalon*, par M. Charles Le Touzé. *Voy.* le *Journal des économistes*, mars 1868, note à la p. 416.

(2) Quand les divers pays conserveraient leurs différents systèmes monétaires, nous croyons que l'étalon unique d'argent serait préférable, parce que ce métal n'est pas aussi sujet que l'or à la hausse ou à la baisse; mais en vue d'une monnaie universelle, on ne peut pas se passer de l'or.

brusquement à la démonétisation des pièces d'argent de 5 francs; qu'il suffirait de ne plus faire frapper de ces espèces.

Le maintien provisoire du double étalon pourrait être admis à titre transitoire et même facultativement, afin d'empêcher la hausse subite de l'or, de ne blesser l'amour-propre de personne, de ne pas soulever les susceptibilités nationales et de détruire toutes les hésitations qui peuvent naître des habitudes, des traditions, des intérêts nationaux, dont on doit tenir compte sous peine d'échouer.

Quant à la question si souvent discutée du double étalon ou de l'étalon unique, question plus subtile que réelle, elle ne se fonde que sur le nom inexact d'*étalon monétaire*. On arrive quelquefois par la confusion du langage à une confusion dans les idées.

L'honorable M. Wolowski [1] a si clairement démontré qu'il n'y a pas, à proprement parler, d'étalon monétaire; ou que, du moins, cette expression, quand elle est appliquée à la monnaie, a une signification toute autre que lorsqu'elle s'applique aux mesures de longueur, de poids ou de capacité. Le mètre est lui-même une longueur abstraite et invariable, comme le gramme est lui-même un poids déterminé et invariable. Voilà de véritables étalons.

La monnaie au contraire, cet instrument des échanges, qui est destiné à mesurer la valeur, et qui, par conséquent, ne peut faire cette fonction que parce qu'elle est elle-même une valeur, une marchandise, est une mesure qui contient une certaine valeur, mais qui n'est toutefois nullement une

[1] *Quelques notes sur la question monétaire*, 1868.

valeur invariable. Il ne peut donc jamais être question d'étalon monétaire dans le même sens du mot de l'étalon des poids et des mesures, attendu que par *étalon* on suppose une fixité, une véritable invariabilité que la valeur ne peut jamais avoir. « On ne saurait vouloir un double étalon, a dit M. Wolowski, là où il n'en existe même pas un seul. »

« La perfection, a si bien dit le comte Foucher de Careil ([1]), n'est pas de ce monde, et l'absolu dans les questions commerciales est toujours rigoureusement égal à zéro. Sachons donc nous contenter des premiers résultats obtenus, sans tout compromettre par amour des mathématiques. »

Les aspirations générales des peuples sont visibles vers une union plus intime; des encouragements considérables sont ressortis de la conférence internationale de 1867, pour tous les partisans de l'idée d'un système monétaire universel, tandis que des résultats éclatants ont été obtenus sur ce terrain mouvant; mais pour favoriser cette réforme, il est essentiel qu'on sache faire quelques concessions réciproques.

En effet, vouloir poursuivre avec ténacité un système idéal, comme le voudraient peut-être quelques économistes par trop rigides, qui ne s'occupent que de théories sans se préoccuper le moins du monde de la pratique, ne serait qu'arrêter et entraver le mouvement qui se manifeste si généralement vers cette unité, et qui, comme nous allons le voir, a eu déjà des résultats si étonnants.

([1]) *Journal des économistes*, décembre 1868, p. 462.

Par un édit pontifical du 16 juin 1866, le principe du système monétaire établi par la convention du 23 décembre 1865 a été adopté dans les États de l'Église. L'art. 1er de cet édit est conçu en ces termes : « La nouvelle unité monétaire de l'État pontifical est basée sur la valeur de 5 grammes d'argent et de 0 grammes 32258 d'or, l'une et l'autre au titre de 900 millièmes de fin, et elle prend le titre de *livre pontificale* (1). » Plus tard, l'État pontifical a accédé complétement à ladite convention monétaire et depuis, le coin de la pièce d'un *lira* (1 franc) a été quelque peu modifié. La légende du droit est devenue tout à fait la même que celle de la pièce de deux *lire* et de celle de dix *soldi* (50 centimes). C'est-à-dire avec l'abréviation PON. (*tifex*) au lieu de PONT.(*ifex*).

La Grèce a également accédé à la convention du 23 décembre 1865. Une loi du 10 avril 1867 ordonna la fabrication de *drachmes* à 100 *leptas*, au même titre et au même poids des pièces d'un franc. A la monnaie de Paris, on est occupé à frapper les nouvelles espèces helléniques.

La Roumanie s'est aussi ralliée au système de la convention ; toutefois, les monnaies d'argent qui sont fabriquées aux mêmes conditions de celles de l'union y restent la seule monnaie légale. L'unité de compte s'appelle *lei*, et est

(1) *Voy.* les nouvelles monnaies décimales d'argent et de bronze de l'État romain de 2 *lire*, de 1 *lira*, de 10 *soldi*, de 4 *soldi*, de 2 *soldi*, de 1 *soldo*, de ½ *soldo* et de 1 *centesimo*. *Revue de la numismatique belge*, 4e série, t. IV, pl. XX et XXI, et *Blätter für Münzfreunde*, no 14, avril 1868, taf. XIII, nos 9 et 10.

divisée en 100 *bans* ([1]). La nouvelle loi monétaire est entrée en vigueur le 1[er] janvier 1868.

Conformément à la proposition de M. Wallenberg, délégué de la Suède à la conférence internationale de 1867, et suivant l'ordonnance royale, du 31 juillet 1868, le gouvernement suédois a fait frapper déjà des pièces d'or de la valeur de 10 francs, au titre de 900 millièmes de fin, appelées *carolins*.

Le gouvernement provisoire de l'Espagne, qui s'est acquitté si dignement et si admirablement de sa tâche tout à la fois difficile et grandiose, en introduisant dans ce beau pays, dans un si court laps de temps, les belles et grandes réformes sociales, n'a pas négligé la question monétaire. Le ministre des finances, S. Exc. Laureano Figuerola, un des économistes les plus éminents de l'Espagne, publia, le 19 octobre 1868, un décret relatif aux monnaies, aux termes duquel l'Espagne adopte les principes et les types de la convention du 23 décembre 1865. L'unité de compte sera la *pezeta,* équivalant à 100 centimes (1 franc). On frappera des monnaies d'or de 100, de 50, de 20, de 10 et de 5 *pezetas;* des monnaies d'argent de 5, de 2, de une *pezeta,* de 50 centimes ou une *demi-pezeta,* et de 20 centimes. Ce système devra être mis en vigueur à partir du 31 décembre 1870. L'énergique gouvernement provisoire de l'Espagne à prouvé que vouloir c'est pouvoir ([2]).

([1]) *Voy.* les pièces de 10, 5, 2 et 1 *ban* frappées à la monnaie de Londres. *Blätter für Münzfreunde,* n° 15, juillet 1868, taf. XIII, n[os] 2-5.

([2]) Relativement à ce décret, nous avons eu l'honneur de recevoir une lettre autographe de S. Exc. le maréchal François Serrano y Dominguez, duc de la Torre, datée de Madrid, le 23 octobre 1868, dont nous reproduisons le passage suivant, si encourageant pour les partisans de

L'accession de l'Autriche à la convention du 23 décembre 1865 peut être considérée comme certaine. Par la convention préliminaire du 31 juillet 1867, entre la France et l'Autriche, cet État accèderait à l'union monétaire spécialement en ce qui concerne les monnaies d'or, et sous diverses réserves; c'est ainsi que l'Autriche conserverait la dénomination de florin pour son unité.

Dans le Pérou, la Nouvelle-Grenade et au Mexique, le système monétaire français a également été adopté (1).

En Brésil, où l'étalon d'or existe seul et où la monnaie d'argent n'est que monnaie d'appoint, un décret impérial rendu récemment à Rio de Janeiro, sur la monnaie brésilienne, ordonne que les pièces de 2,000 reis pèseront 25 grammes au titre de 900 millièmes de fin; la largeur du module sera de 39 millimètres, par conséquent exactement la pièce de 5 francs.

Par un *ukase* impérial du 11 novembre 1865, le gouvernement russe a introduit dans le grand-duché de Finlande un nouveau système monétaire, à peu près semblable à celui de l'union. Le *markka* est divisé en 100 *pennia* (2).

Quant à l'adoption en Russie du système monétaire

l'unification monétaire : « Quand vous recevrez la présente, vous saurez déjà par notre journal officiel, la *Gaceta de Madrid*, le décret que le ministre des finances du gouvernement provisoire, que j'ai l'honneur de présider, a expédié, adoptant pour notre pays le système monétaire accepté déjà par plusieurs nations, et qui, moyennant vos efforts, deviendra dans un bref délai le système monétaire de tous les pays. »

(1) Friedrich Xeller, *die Frage der internationalen Münzeinigung*, p. 86.

(2) *Voy.* ces nouvelles monnaies finlandaises, d'argent et de cuivre, *Blätter für Münzfreunde*, n° 13, janvier 1868, taf. XII, nos 8-12.

international, on ne peut plus en douter. Les grandes réformes sociales qui caractérisent si essentiellement le règne de S. M. l'empereur Alexandre II, et qui font le bonheur de la Russie ainsi que l'admiration de tout homme vraiment éclairé, sont des garanties plus que suffisantes pour que ce puissant empire ne reste pas en arrière quand il s'agit d'une réforme aussi utile. Pour ceux qui néanmoins oseraient encore en douter, il suffira, pour les convaincre que nos espérances ne sont pas vaines, que nous citions quelques passages d'un excellent article de S. Exc. le commandeur baron de Kœhne, conseiller d'État actuel, à Saint-Pétersbourg, membre honoraire de la commission internationale pour l'unité monétaire, article inséré dans le *Courrier russe*, du 19 septembre (1er octobre) 1868.

Voici comment s'est exprimé ce haut et influent fonctionnaire de l'État et éminent numismate, qui s'est fait une réputation si bien méritée dans la science : « Une des questions les plus graves dont s'occupe en ce moment la science économique est celle de l'unité monétaire. Quel immense avantage ce serait pour les rapports internationaux, si, enfin, la même monnaie pouvait être reçue, sans diminution par le change et sans aucune perte, à Saint-Pétersbourg, à Paris, à Berlin, à Vienne et à Naples; si le voyageur pouvait faire le tour du monde sans avoir besoin de changer son argent à chaque frontière, toujours avec perte d'un ou de deux pour cent ! On se rappelle l'histoire de cet Anglais qui, en arrivant en Hollande, échangea un souverain en monnaie hollandaise; puis en France, cette monnaie en argent français ; puis à la frontière espagnole, la monnaie française en argent espagnol, et qui, après

avoir fait le tour de l'Europe, ne rapporta en Angleterre de son souverain qu'un seul penny!

« Nous devons à la commission internationale pour l'union monétaire, qui, sous la présidence de son digne fondateur, M. L. Geelhand, siége à Bruxelles, des travaux préparatoires très-remarquables, parmi lesquels il faut compter les publications du secrétaire de la commission M. le comte Maurin-Nahuys, d'Utrecht.

« Il n'y a pas de doute que la monnaie d'or la plus commode et la plus répandue est la pièce de *vingt francs*. Elle est la base des transactions commerciales en Belgique, en France, en Suisse et en Italie, la monnaie de plus de quatre-vingt millions d'âmes.

« La rareté croissante de l'argent prouve que l'étalon qui a pour base ce métal est difficile à maintenir, et les économistes allemands comprennent déjà que, dans un laps de temps assez rapproché, le thaler d'argent devra être remplacé par une monnaie d'or.

« Mais quand il s'agit des progrès de la civilisation, la Russie ne reste jamais en arrière. Chez nous, l'adoption de l'unité monétaire générale est même moins difficile qu'en Allemagne. Notre rouble vaut exactement 4 francs. Si donc, au lieu de la demi-impériale de 5 roubles 15 copeks, peu commode et reçue à l'étranger toujours avec perte, le gouvernement se décidait à frapper une demi-impériale de 5 roubles et au titre des pièces de 20 francs, la Russie, avec ses quatre-vingt-deux millions de sujets, entrerait aussi dans la grande unité monétaire, et son exemple serait peu à peu suivi par tous les autres gouvernements de l'Europe.

« La mesure proposée serait d'autant plus opportune, que pour le moment, la monnaie d'or russe n'est pas en circulation en Russie ; elle sert presque exclusivement pour les transactions du gouvernement et du commerce avec les pays étrangers. Raison de plus de l'adapter au système monétaire le plus usité, et qui ouvrirait à la nouvelle demi-impériale une active circulation dans la plus grande partie des pays européens, tandis qu'aujourd'hui notre belle monnaie d'or, à peine frappée, passe dans les creusets des bijoutiers de Paris, de Genève et de Hanau.

« Il va sans dire que provisoirement la base de notre système monétaire doit rester encore le rouble d'argent au titre de 83 $^3/_8$ de fin. Mais l'adoption d'une monnaie d'argent à $^9/_{10}$ de fin, dans les États où règne le système du franc, et la nécessité croissante d'adopter l'étalon d'or forceront peu à peu les gouvernements émettant une monnaie d'argent plus fine que $^9/_{10}$ à changer de système. »

Le savant auteur termine son exposé, dans lequel il saisit si bien la véritable situation de la question, en démontrant sur le terrain de la pratique le rôle prédominant que l'or est appelé à remplir, par ces mots remarquables :

« Pour aider le pays dans ses efforts persévérants, l'adoption de l'unité monétaire générale est nécessaire; et nous ne doutons pas que le ministre des finances, à qui la Russie doit déjà tant de réformes utiles, ne soit disposé à prendre en considération une question aussi grave. »

M. Sherman a présenté, le 7 janvier 1868, au sénat des États-Unis de l'Amérique, un bill demandant l'adoption de l'étalon d'or exclusif, la suppression du dollar d'argent comme conséquence, et une réduction de 4 grains 71 sur

le poids du demi-aigle de 124 grains 29, et de ramener ainsi sa valeur exacte à 25 francs d'or; les autres pièces d'or subiraient proportionnellement une réduction analogue.

La commission du sénat chargée d'examiner la proposition de M. Sherman en a adopté le principe à la majorité en mars 1868 ; la discussion du bill monétaire est remise jusqu'après l'élection présidentielle.

L'opinion du gouvernement américain sur la grande question de l'uniformité monétaire se trouve précisée dans un mémoire publié par M. Ruggels, délégué des États-Unis à la conférence de 1867.

En voici un extrait que nous empruntons à l'article intéressant de M. Charles le Touzé, *de l'Uniformité monétaire et de l'unité d'étalon* [1] :

« On demande au nom des États-Unis, que la France, dans un esprit de sage libéralité, contribue, comme elle le peut facilement, à la grande œuvre de l'unification monétaire, en ajoutant à sa monnaie la pièce de 25 francs, qui, circulant côte à côte et en parfaite égalité avec le demi-aigle des États-Unis et le souverain d'Angleterre fraternellement unis et différant seulement par leur emblème, feront la main dans la main le tour du monde, ayant cours dans les deux hémisphères. On demande encore à la France pour compléter l'œuvre d'unification le sacrifice de l'étalon d'argent, c'est-à-dire, la reconnaissance officielle de l'or comme étalon unique. »

[1] Cet article est inséré dans le *Journal des économistes*, mars 1868, pp. 418-419.

Sur cela, le gouvernement français a institué l'enquête relativement à l'opportunité de la suppression du dernier vestige de l'étalon d'argent dans la pièce de 5 francs, dont nous avons déjà parlé, tandis qu'il a fait une proposition à l'Angleterre de s'associer à la convention monétaire du 23 décembre 1865, au moyen de l'abaissement du *sovereign*, qui vaut aujourd'hui 25 francs 20, à une valeur exacte de 25 francs.

Le type d'une pièce d'or de 25 francs a été recommandé spécialement dans la conférence de 1867, par les représentants de l'Autriche et des États-Unis, et a été accepté à l'unanimité des États votants, dans la discussion de la question 9, mais à titre facultatif.

A la suite de la proposition de la France, le gouvernement anglais a nommé une commission royale ([1]) chargée de faire une enquête sur la nécessité d'une réforme monétaire, sur sa possibilité, et enfin sur le système qu'il paraitrait le plus désirable d'adopter.

Cette commission, qui s'est réunie sous la présidence du vicomte Halifax (sir Charles Wood), a déclaré qu'elle ne pouvait pas recommander l'adoption du *sovereign* réduit à une valeur de 25 francs, attendu que de cette mesure il résulterait de nombreux inconvénients dans les comparaisons des sommes exprimées en Angleterre en *pence*, en France en *centimes*, aux États-Unis en *cents*, et qu'en elle-même, la mesure ne serait qu'une mesure partielle. Quant à la question d'une réforme monétaire dans le but d'arriver à l'uniformité internationale du numéraire métallique, la

([1]) *Royal commission of international coinage.*

décision de la commission est absolument négative et proclame, sinon l'impossibilité complète, du moins l'inopportunité de la réalisation de cette grande et belle idée, en concluant au maintien du *statu quo*.

Cette décision a évidemment produit une impression bien pénible chez tous les amis du progrès et chez tous les partisans du principe du libre échange, car il est évident que l'accession du puissant empire britannique aurait été un nouveau grand triomphe pour la cause que nous défendons.

Après le verdict de la science, après l'accord unanime de tous les hommes de progrès sur l'immense utilité de ce projet d'unification, et en dernier lieu, après l'exemple donné déjà par tant d'autres États, on avait le droit d'attendre une autre manière d'agir de la part de la Grande-Bretagne, qui prétend être le champion du *free trade*.

Si, toutefois, cette décision inconcevable, pour ne pas nous servir d'une autre expression, pouvait exercer une influence fâcheuse sur les esprits indécis, elle ne produira heureusement aucun doute et aucun changement dans les opinions des hommes d'État et du monde scientifique et éclairé, sur les grands avantages que cette uniformité offrirait au commerce et à l'industrie de chaque peuple et sur l'opportunité de cette réforme; car enfin, il faut le dire, on est aujourd'hui habitué à l'attitude d'opposition que prend le gouvernement anglais dans les grands projets internationaux. On n'a qu'à se rappeler comment lord Palmerston, premier ministre du Royaume-Uni, a cru pouvoir prononcer une désapprobation arrogante et décisive dans le Parlement anglais sur le grand et beau projet du perce-

ment de l'isthme de Suez, en déclarant qu'il croyait que le projet n'était pas exécutable, opinion soutenue par un des plus célèbres ingénieurs anglais, membre du Parlement, M. Stephenson, qui osa dire qu'il était arrivé après avoir fait des examens sérieux à la conclusion que la chose est, il dirait absurde, si d'autres ingénieurs dont il respectait les opinions n'avaient également exploré le terrain et déclaré que l'entreprise était possible ([1]). Malgré ces déclarations du premier lord de la trésorerie et du savant ingénieur, membre du Parlement, malgré l'opposition entêtée de l'Angleterre contre le canal de Suez, soutenu pendant tant d'années, que voit-on aujourd'hui? L'état de cette œuvre colossale est tel, que M. Ferdinand de Lesseps, l'infatigable champion de ce projet gigantesque, a pu annoncer que le canal de Suez sera entièrement terminé et ouvert à la grande navigation maritime de tous les pavillons du monde, le 1er octobre 1869. Voici la situation des choses déclarées impossibles par les hommes d'État de la Grande-Bretagne.

Après l'enquête en France auprès des receveurs généraux et des chambres de commerce, le ministre des finances a constitué, par arrêté du 22 juillet 1868, une nouvelle commission chargée de poursuivre les études sur la question de l'étalon monétaire.

Pour ce qui concerne maintenant le centre de l'Europe, cette belle Allemagne, où la sympathie pour l'idée de l'unification monétaire s'est manisfestée si généralement, on ne saurait douter de la réussite de cette réforme.

([1]) Le *Times*, du 10 juillet 1857.

Le gouvernement énergique de S. M. le roi Guillaume I[er], qui, en opérant l'union de la grande nation germanique, en agglomérant toutes les petites souverainetés allemandes autour de la Prusse devenue si puissante sous ce règne et exerçant aujourd'hui une influence prépondérante dans toute l'Allemagne, se voue, après ses victoires, avec ardeur à l'œuvre de la paix, et s'occupant de l'organisation de son propre État et de la Confédération de l'Allemagne du Nord, fondée par lui et placée sous son hégémonie, ce gouvernement ne perd pas de vue l'importance de l'une des plus belles et utiles réformes, qu'il est appelé, par son pouvoir et son initiative, à accomplir dans la Germanie.

Nous savons que le gouvernement prussien a adopté en principe l'idée d'émettre des monnaies d'or identiques à celles de l'union.

Dans la séance, du 13 juin 1868, de la diète de la Confédération de l'Allemagne du Nord, on a demandé l'adoption d'un nouveau système monétaire fondé sur le système décimal, en recommandant surtout qu'on opérât cette réforme de manière qu'elle pût se rattacher à un système monétaire général de toutes les nations civilisées.

Les principes de la conférence monétaire internationale de 1867 ont été acceptés dans diverses assemblées économiques et commerciales de l'Allemagne.

Le commerce allemand désire l'adoption d'une monnaie d'or, équivalente à la pièce de 20 francs, ou 5 *thalers* 10 gros de Prusse.

Le congrès des économistes allemands, réuni à Hambourg, a adhéré, dans sa séance du 28 août 1868, aux

principes posés par la conférence internationale de Paris, de 1867, et s'est déclaré pour l'adoption simultanée de l'étalon d'or, en adhérant le mieux possible à la convention monétaire du 23 décembre 1865 et aux principes recommandés par la conférence monétaire internationale de Paris de 1867.

Quant à la monnaie d'or, la fabrication fut recommandée de nouvelles pièces d'or allemandes communes de $^9/_{10}$ de fin, lesquelles seraient dans un rapport simple avec la pièce d'or de l'union de 5 francs.

Le comité permanent du *Handelstag*, ou réunion syndicale des chambres de commerce allemandes, à Berlin, a mis à l'ordre du jour de la dernière assemblée de ces chambres la question de l'union monétaire allemande, en recommandant l'adhésion aux règles de la convention passée entre la France, la Belgique, l'Italie et la Suisse, tandis qu'il avait mis au concours l'étude des moyens de transition pour passer de l'étalon d'argent à l'étalon d'or.

M. Friedrich Xeller, essayeur à la monnaie de Stuttgart, recommande également comme base d'un nouveau système monétaire de l'Allemagne une pièce d'or équivalant en valeur à celle de 5 francs (1), tandis qu'il reconnait que la pièce de 25 francs est appelée à remplir le rôle de monnaie universelle (2).

L'idée de l'émission d'une pièce d'or de 25 francs trouve aujourd'hui en Allemagne beaucoup de partisans. Le gou-

(1) *Die Frage der Internationalen Münzeinigung und der Reform des deutschen Münzwesens*, pp. 154-155.

(2) *Ibid.*, pp. 157-158.

vernement du grand-duché d'Oldenbourg a proposé de faire fabriquer une pièce de 25 francs comme monnaie commune, à laquelle le *sovereign*, le *dollar* et le *florin* d'Autriche pourraient s'accorder ([1]).

M. Weibezahn, secrétaire de la chambre de commerce, à Cologne, a développé cette pensée avec beaucoup de clarté dans une brochure ([2]).

En rendant hommage à la France qui s'est déclarée disposée à faire frapper des pièces de 25 francs, dans l'intérêt international, il démontre que cette pièce offrirait, plus que toute autre, non-seulement pour l'Angleterre et les États-Unis de l'Amérique, mais aussi pour l'Allemagne et l'Autriche, un moyen facile pour coordonner leurs systèmes monétaires avec celui de l'union.

Par conséquent, il propose pour l'Allemagne l'adoption d'une monnaie d'or identique en poids et en titre à la pièce de 25 francs, et comme unité de compte, la dixième partie de cette pièce, le florin de 100 kreuzers = 2 francs 50 centimes.

Il voudrait que l'on frappât, en or, des pièces de 20 florins = 50 francs, de 10 florins = 25 francs, et de 5 florins = 12 francs 50 centimes; en argent, comme monnaie d'appoint, des pièces de 1 florin = 2 francs 50 centimes, de 50 kreuzers = 1 franc 25 centimes, de 20 kreuzers = 50 centimes, et de 10 kreuzers = 25 centimes; et en cuivre, des pièces de 5, 2, 1 et 1/2 kreuzer. Il voudrait placer comme emblèmes sur les monnaies d'or une cou-

([1]) F. Xeller, *die Frage der Internationale Münzeinigung*, p. 158.
([2]) *Der Goldgulden als die demnächtige deutsche Rechnungs-Münze.*

ronne, sur les monnaies d'argent un aigle, et sur les monnaies de cuivre une croix.

Le royaume des Pays-Bas suivra, quand la Prusse aura donné l'exemple.

Dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, ces leviers puissants de la civilisation matérielle, comme au nom de l'humanité, du rapprochement des peuples et de la paix, la commission internationale pour l'unité monétaire s'est adressée, par circulaire du 27 juin 1868, aux divers gouvernements, pour les conjurer de ne pas perdre de vue l'importance incontestable de l'unification des monnaies, et pour démontrer que c'est une erreur de croire qu'une réforme monétaire, qui occasionne naturellement des frais, imposerait aux peuples de trop grands sacrifices, attendu qu'une telle réforme peut s'effectuer, sans que les frais qu'elle entraine soient sentis par la nation, en substituant aux monnaies divisionnaires d'argent de 50 et de 20 centimes des pièces en nickel, en bronze ou en tout autre métal peu coûteux, moyen proposé par nous dans une de nos brochures, et recommandé par M. Louis Geelhand dans son excellent rapport du 10 juin 1867, avec l'idée d'opérer, par la *forte unité*, le rapprochement des divers systèmes monétaires en usage.

Si l'on considère maintenant que dans l'espace de quelques années seulement, l'idée aussi ancienne de l'unification des monnaies a pris un essor si prodigieux qui a conduit déjà à des résultats des plus éclatants, on doit reconnaitre que ce succès, comme tant d'autres, est obtenu, grâce à l'application de la vapeur, la plus belle et plus grande invention du génie humain, qui efface les distances

en nous transportant en quelques heures d'un pays dans un autre, qui rapproche les peuples en les mettant en communication constante, qui a multiplié si prodigieusement les relations internationales et qui a contribué si puissamment au développement du commerce et de l'industrie.

« Les chemins de fer, a dit un grand homme d'État, n'ont pas encore dit leur dernier mot. »

Nous ne saurions admettre la possibilité qu'il puisse exister encore des incrédules à l'égard de la réalisation de ce grand problème international, mais nous conjurons les théoriciens par trop rigides de ne pas être cause que les ennemis du progrès profitent de leur manie de poursuivre l'idéal, pour maintenir trop longtemps des barrières regrettables entre les circulations monétaires des diverses nations civilisées.

Qu'on sache faire réciproquement des concessions; « les questions monétaires, a-t-on dit à la diète commerciale allemande de Francfort en 1864, sont avant tout des questions pratiques, » et il faut bien qu'on se souvienne que le *meilleur est l'ennemi du bon.*

MAURIN NAHUYS.

Utrecht, le 25 décembre 1868.

NOTE ADDITIONNELLE.

La commission chargée de poursuivre l'étude sur la question de l'étalon monétaire, constituée en France par arrêté du 22 juillet 1868, s'est prononcée pour l'adoption de l'étalon d'or unique et pour l'émission de pièces de 25 francs.

La question monétaire a été discutée dans le conseil d'État turc, et on a l'espoir qu'elle sera résolue dans le sens de l'unification.

Cette question importante a aussi été mise à l'ordre du jour de la diète suédoise ; M. Wallenberg, directeur de la « Stockholms Enshilda Bank, » et membre de la première chambre, ayant fait une motion de la teneur suivante :

1° La monnaie en or, qui, suivant l'ordonnance royale du 31 juillet 1868, est appelée « *carolin* » = 10 francs, et dont 31 pièces = 100.900 grammes d'or fin, sera l'unité monétaire de la Suède.

2° Outre le *carolin,* il sera frappé des pièces de 2 ½ *carolins* = 25 francs.

3° Le dixième d'un *carolin* sera appelé « *mark;* » le *mark* = 1 franc deviendra l'unité de compte du nouveau système monétaire et sera divisé en 100 « *ore.* »

4° L'aloi de la monnaie à frapper en argent sera de 20 *mark* = 100.835 grammes d'argent fin.

5° De cet aloi, il sera frappé des pièces de 2 *mark,* 1 *mark,* 50 *ore* et de 20 *ore.*

6° Personne, excepté la couronne, ne sera obligé de recevoir plus de 10 *mark* en argent à la fois.

7° Il sera frappé des pièces en métal monétaire (95 portions de cuivre, 4 portions d'étain et une portion de zinc) dont 80 *ore* auront le poids de 100 grammes.

8° De ce métal il sera frappé des pièces de 5 *ore*, 2 *ore* et de 1 *ore*.

9° Personne, excepté la couronne, ne sera obligé de recevoir plus de 100 *ore* en cuivre à la fois.

10° Conformément au règlement monétaire du 3 février 1855, la monnaie royale frappera jusqu'à nouvel ordre deux pièces de monnaie, 1 *riksdaler specie* et ¼ *riksdaler specie*, d'après le pied fort de 1830.

11° Toutes les pièces de monnaie en argent, au-dessous de ¼ *riksdaler specie*, seront, à partir de 1870, regardées comme de la petite monnaie, dont personne, sauf la couronne, n'est obligé de recevoir à la fois plus de 4 *riksdaler riksmynt*.

12° Pour ce qui est du « remedium » par rapport au poids et au titre de la petite monnaie, on appliquera autant que possible les règlements actuels.

Le rapport de la commission chargée d'examiner la question composée des comités de la banque et de législation réunis comme comité combiné, fut tout à fait favorable à cette motion. Le § 72 de la constitution, qui dit « que les billets seront payés par la banque à vue et en *argent*, » y fut expliqué de manière qu'il n'y aurait rien qui pût empêcher la banque d'émettre des billets payables en *or*. Par conséquent, le comité a proposé à la diète de déclarer un changement du système monétaire actuel désirable et nécessaire et de s'adresser au roi pour prier Sa Majesté de vouloir faire approfondir la question, si un système basé sur l'or serait, comme le croit le comité,

propre à atteindre le but, et de faire parvenir à la diète une proposition à ce sujet.

La question fut discutée le 21 avril 1869, dans la première chambre, et tous les membres, à l'exception d'un seul, furent d'accord à reconnaître l'utilité ou plutôt la nécessité de la réforme. Quelques membres du comité ayant trouvé la forme du rapport adopté par la majorité trop catégorique à l'égard l'explication du § 72 de la constitution, en avaient formulé un autre conçu dans des termes moins explicites ; celui-ci fut soumis à la diète comme un amendement du comte O. Mörner, et adopté par la chambre, après avoir été modifié ultérieurement par l'élimination de quelques mots.

Le 23 avril suivant, l'excellente proposition de M. Wallenberg, destinée à se rallier au système de l'union et à adopter l'or comme base avec la pièce de 25 francs, fut discutée dans la seconde chambre. A cette occasion, S. Exc. M. le comte Wachtmeister, ministre des affaires étrangères, a donné des renseignements très-précieux sur la situation de la question, en exprimant la conviction que l'on verrait bientôt le système fondé sur l'or adopté partout, et fit aussi ressortir que lorsque, il y a quelques temps, il quittait Copenhague, l'on avait l'espoir que le Danemark adopterait le système de l'union, système qui d'après ce que Son Excellence avait eu l'occasion d'apprendre, a aussi en Norwège de nombreux partisans. Cet homme d'état éclairé, qui comprend si bien les véritables intérêts de son pays, ajouta encore qu'il ne serait pas sage que la Suède fût une des dernières nations à adopter un système qui nécessairement deviendra universel, et qu'un tel retard occasionnerait des pertes réelles pour le commerce national. S. Exc. le Ministre des finances, ainsi que d'autres orateurs, ont démontré l'impossibilité pour la Suède de conserver à la longue un système monétaire ayant l'argent pour base, quand les pays avec lesquels

la Suède a des rapports commerciaux les plus étendus acceptent l'or.

La décision de la première chambre fut adoptée par soixante-dix-huit voix contre soixante-quatorze, qui se prononcèrent pour la proposition du comité.

M. N.

5 mai 1869.

LE TEMPLE DE JUPITER CAPITOLIN,

D'APRÈS LES MÉDAILLES.

PLANCHE III.

Les plus anciennes médailles, ayant pour sujet le temple de Jupiter Capitolin, sont les deniers du triumvir monétaire Petillius Capitolinus. L'un offre, d'un côté, la tête de Jupiter Capitolin, tournée à droite, et derrière, l'inscription : CAPITOLINVS. Au revers, on voit un temple hexastyle, le fronton orné d'un bas-relief, et le toit de figures indistinctes; trois *tintinnabula* sont suspendus entre les colonnes du milieu. A l'exergue : PETILLIVS.

Sur l'autre denier, le droit représente l'aigle de Jupiter, debout sur le foudre et tournée à droite. Autour on lit : PETILLIVS CAPITOLINVS. Au revers, un temple semblable à celui de la pièce précédente, mais entre les figures indistinctes, placées sur le toit du temple, on reconnait clairement deux figures debout, s'appuyant sur des hastes. Sur quelques exemplaires de ce denier, on trouve aux côtés du temple les lettres S-F ou F-S, que feu Mgr C. Cavedoni a bien expliquées par *Sacrum Fulminanti* ou *Fulminatori*.

Riccio [1] décrit le temple du second denier, *spesso*

[1] *Monete delle famiglie di Roma*, pl. XXXV, 1, 2. Les gravures chez COHEN, *Monnaies de la république*, pl. XXX, sont également inexactes. Au lieu des deux figures tenant des hastes, on y voit quatre figures sans hastes.

ornato di statue et quelche volte di bighe e prore. » Cette description est loin d'être exacte. Un examen attentif et à la loupe de plusieurs exemplaires prouve que la figure, *in culmine*, est le quadrige en argile ou celui en bronze placé sur ce temple, en 458 de Rome, par les frères Cn. et Q. Ogulnii, les mêmes qui, selon Tite-Live, firent exécuter, de l'argent provenant des amendes, le groupe de bronze représentant Romulus et Remus nourris par la louve, sous le figuier du Rumon (1).

Les Petillii, famille plébéienne, paraissent avoir eu l'inspection du temple de Jupiter Capitolin. Notre Petillius est peut-être le même qui était faussement accusé d'avoir volé une couronne appartenant à ce temple. Il était ami d'Horace, qui dit de lui :

Mentio si qua
De Capitolini furtis injecta Petilli
Te coram fuerit, defendas, ut tuus est mos :
Me Capitolinus convictore usus amicoque
A puero est, causaque mea permulta rogatus
Fecit, et incolumis lætor quod vivit in urbe.
Etc. (2).

Ces deux deniers se sont trouvés dans le trésor de San Bartolommeo, déposé entre 710 et 711 (44 et 43 de J.-Ch.); or, si Petillius, compagnon d'enfance d'Horace, né en 689, était du même âge que le poëte, il comptait vingt et un ou vingt-deux ans, lorsque, étant triumvir monétaire, il fit frapper les monnaies en question (3).

(1) *Zeitschrift für Münz-, Siegel- und Wappenkunde*, V, p. 69 et suiv.
(2) *Serm.*, lib. I, sat. IV.
(3) *L. c.*, p. 165.

Nous voyons sur ces deux deniers deux temples semblables, mais bien distincts dans quelques détails. Tous les deux ont les coins du toit ornés de figures qui, selon les auteurs, sont des aigles; et en effet, on les reconnaît sur les beaux exemplaires de la première médaille, où elles sont représentées les têtes tournées vers le fronton. Une de ces aigles est gravée sur le droit de la seconde médaille. Ces aigles étaient en bois ([1]).

Entre les aigles et le *culmen* du fronton, on distingue sur le premier denier des ornements en forme de pointes hérissées, tandis que sur l'autre denier on voit clairement des statues debout et tenant des sceptres. Mais le relief dans le fronton est le même sur les deux médailles.

Si on l'examine bien à la loupe, on y reconnaît le sujet très-connu de *Dea Roma,* assise sur des boucliers, appuyée sur une haste et observant le vol des oiseaux. Devant elle, Romulus et Remus sous la louve.

Ce type se rencontre sur des deniers sans nom de monétaire, de la dernière époque de la république ([2]). Ils ont été restitués par Trajan ([3]). Eckhel fait observer avec beaucoup de raison que ce type doit être imité d'une célèbre statue de *Dea Roma*. Rien n'était plus naturel que de reproduire le bas-relief du fronton dont le principal temple de Rome était orné.

([1]) Tacite, *Hist.*, III, 71.

([2]) Patin, *Familiæ Romanæ*, p. 303, 7. Riccio, *l. c.*, pl. LXXI, n° 5. Cohen, *l. c.*, pl. XLIII, 14.

([3]) Eckhel, *Doct. num.*, V, 43. Cohen, *l. c.*, pl. XLV, 18, mais sur cette gravure, l'artiste a représenté, au lieu des oiseaux, des proues de vaisseaux!

Les monnaies dont nous venons de parler nous donnent seulement une *idée* du premier temple de Jupiter Capitolin, fondé par Tarquin l'Ancien, commencé sous Tarquin le Superbe, après la prise de Suessa Pometia, mais achevé et inauguré après la chute de ce roi, sous le consul M. Horatius Pulvillus (1). Selon Denys d'Halicarnasse (2), ce temple s'élevait sur une terrasse, dite l'*Area Capitolina;* il avait une circonférence de huit cents pieds. A son entrée principale, située vers le midi, il y avait un portique de trois rangs de colonnes, et aux côtés, des portiques de deux rangs de colonnes. A la partie postérieure du temple, ainsi que M. Ottf. Müller l'a prouvé, il n'y avait pas de colonnes. Plutarque dit que les fondements de ce temple avaient coûté 40,000 livres d'argent (3).

Les savants italiens pensent que ce temple était construit là où se trouve aujourd'hui l'église de Santa-Maria in Ara Cœli, mais les savants allemands, par des raisons graves, prouvent à l'évidence que le temple de Jupiter Capitolin se trouvait sur la colline occupée aujourd'hui par le Palazzo Caffarelli et l'Institut archéologique (4).

Le temple des Tarquins était d'architecture toscane; il était divisé en trois nefs, dont la principale, savoir celle du milieu, était consacrée à Jupiter; la seconde, savoir celle

(1) Tacite, *Hist.*, III, 72.

(2) IV, 61.

(3) *Poplicola,* XV.

(4) Canina, *Indicazione topografica di Roma antica*, p. 190. Bunsen, *Beschreibung der Stadt Rom*, III, pp. 201 et 651. Becker, *Handbuch der römischen Alterthümer*, I, p. 387. Reber, *Die Ruinen Roms*, pp. 294, etc.

à la droite de la statue du dieu, à Minerve, et la troisième à Junon. Les autels de Terminus et de Juventas, qui existaient en cet endroit avant la construction du temple, furent conservés et se trouvaient tous les deux dans la *cella* de Minerve.

Jupiter était représenté assis. La première statue du dieu était en terre cuite, la figure teinte de minium, la tunique et le manteau ornés de peintures, à peu près comme les statues étrusques en argile du Musée du Louvre, provenant de la galerie Campana. Cette statue était l'œuvre de Turanius, sculpteur de Frégelles [1]. On ne connait pas l'auteur des statues de Minerve et de Junon; elles étaient sans doute, aussi d'argile cuite.

Sur l'acrotère de la façade principale était placé un quadrige en terre cuite. Exposé aux intempéries des saisons, ce quadrige était probablement endommagé en 458 de Rome, lorsque les Ogulnii, qui contribuèrent beaucoup à l'embellissement de Rome, le remplacèrent par un quadrige en bronze. M. Becker, cependant, pense que l'ancien quadrige en terre cuite fut conservé et qu'il décorait la façade du midi, tandis que celui en bronze surmontait celle du nord. Mais l'opinion de cet illustre savant n'offre pas trop de probabilité. Le quadrige n'était pas vide. Il y avait la statue de Jupiter, probablement la même qu'on voit sur les premiers deniers de la république (avec la tête de Janus, au droit). Jupiter y est représenté dans un quadrige lancé au galop. Il tient le foudre dans la main droite, et un long sceptre de la main gauche. Derrière lui, une petite Victoire

[1] Becker, *l. c.*, p. 397.

tenant les guides des chevaux. Ce sujet est reproduit sur un grand nombre de deniers postérieurs. Peut-on supposer que le même sujet de Jupiter dans un quadrige, une fois en terre cuite et une fois en bronze, fût représenté sur les deux frontons du temple?

Quant aux sonnettes (*tintinnabula*) qu'on distingue entre les colonnes du milieu, Suétone raconte ([1]) qu'elles furent suspendues par ordre d'Auguste, en suite d'un songe de cet empereur, non pas au temple de Jupiter Capitolin, mais bien à celui de Jupiter Tonans, que l'empereur considérait comme le portier, *janitor,* du Capitolin. Les sonnettes ont ici la signification des sonnettes de maisons, suspendues près de la loge du portier.

Le temple était rempli de trophées et de dons votifs. Il y avait, entre autres, une Victoire dorée, envoyée par le roi Hiéron de Syracuse ([2]), des boucliers dorés suspendus aux colonnes et aux murs, un tableau de Nicomachos, représentant l'enlèvement de Proserpine ([3]), des vases d'argent dédiés par les Ogulnii ([4]), trois coupes d'or données par Camille ([5]), la statue de Jupiter Imperator enlevée de Præneste par T. Quinctius Cincinnatus ([6]); bref, le temple était

([1]) *Auguste,* 91. Cum dedicatam in Capitolio ædem Tonanti Jovi assidue frequentaret, somniavit queri Capitolinum Jovem cultores sibi adduci : seque respondisse Tonantem pro janitore ei appositum ; ideoque mox tintinnabulis fastigium ædis redimivit, quod ea fere januis dependebant.

([2]) Tite-Live, XXII, 37.

([3]) Pline, *Nat. hist.*, XXXV, 40.

([4]) Tite-Live, X, 23.

([5]) *Ibid.*, VI, 4.

([6]) *Ibid.*, VI, 29.

si encombré, que les censeurs M. Fulvius Nobilior et M. Æmilius Lepidus se virent forcés de faire enlever tous les objets fixés aux colonnes. On les plaça dans les magasins établis dans les souterrains du temple.

Le premier temple de Jupiter Capitolin devint, en 670, du temps des guerres civiles entre Sylla et Marius, la proie d'un incendie, *fraude privata,* dit Tacite [1]. Sylla soigna lui-même la reconstruction du temple; il fit venir des colonnes du temple de Zeus Olympios d'Athènes et se procura les plus beaux matériaux. Mais il manqua à son bonheur, comme dit Tacite, de voir ce temple achevé. La forme du nouveau temple était exactement celle du premier: les prêtres ne permirent pas de changements, même l'escalier que Lutatius Catulus, préposé à la réédification du temple, proposa de construire, en diminuant l'*area,* fut refusé, car les prêtres ne voulaient pas sacrifier les *cellæ* dans lesquelles on conservait les objets du culte, les livres sibyllins et d'autres trésors.

C'est le second temple, celui de Sylla, que représentent les deniers de Petillius.

Mais comment expliquer les deux toits différents, l'un orné de deux statues et l'autre d'ornements en forme de pointes hérissées? Nous ne pouvons pas supposer que l'une de ces médailles offre la façade septentrionale et l'autre la façade méridionale du temple. Nous croyons reconnaître dans les bas-reliefs des deux frontons le même sujet de *Dea Roma augurium capiens,* et il n'est pas à admettre que ce même sujet était répété dans les deux frontons. A l'ex-

[1] *Hist.*, III, 72.

ception des figures debout, au lieu des pointes hérissées, les deux façades se ressemblent tout à fait. D'ailleurs, ainsi que M. Ottf. Müller l'a si bien prouvé, la façade du midi était close et sans colonnes.

Il paraît donc que, du temps de Petillius, le toit du temple a été orné des deux statues en question, et qu'en conséquence, le premier denier a été frappé avant que ces statues fussent élevées, et l'autre peut-être en souvenir de l'érection de ces figures, qui, sans contredit, représentent Minerve et Junon.

Nous avons donc sur le toit du temple la répétition des statues des trois *cellæ,* savoir, au milieu, Jupiter dans le quadrige, imité de celui des Ogulnii, et sur la pente du fronton, Minerve et Junon.

Le temple de Sylla fut détruit en 823 de Rome ou 70 de Jésus-Christ. Alors les Gaules, l'Espagne, la Bretagne, la flotte et la majeure partie de l'Italie s'étaient prononcées en faveur de T. Flavius Vespasianus et contre l'indigne A. Vitellius. Flavius Sabinus, frère de Vespasianus, avait conclu un traité avec Vitellius, qui, moyennant une rente de cent millions de sesterces, avait promis d'abdiquer et de se retirer à la campagne, où il pouvait tranquillement se vouer aux plaisirs de la bonne chère.

Mais les soldats de Vitellius et le *mob* de Rome, ne voulant pas reconnaître l'abdication de leur empereur, se ruèrent sur le Capitole, défendu par Sabinus à la tête des partisans de son frère. Après un terrible carnage, pendant lequel le temple de Jupiter Capitolin fut dévoré par les flammes, Sabinus fut vaincu et fait prisonnier. Tacite dit expressément que le feu fut nourri par les aigles en vieux

bois qui soutenaient le fronton du temple : « *Mox sustinentes fastigium aquilæ vetere ligno traxerunt flammam alueruntque* (1). »

Tacite, qui décrit d'une manière admirable ce combat, où une poignée d'hommes se défendit vaillamment contre les fameux troupiers de Vitellius, s'indigne que la destruction du principal temple de Rome pût avoir lieu *furore principum,* que ce sanctuaire qu'il appelle *pignus imperii,* fût incendié par les Romains eux-mêmes !

Sabinus et le consul Quinctius Atticus furent conduits en présence de Vitellius, qui tâcha en vain de les sauver, mais la canaille (*sordida pars plebis*, dit Tacite) les massacra en présence de l'empereur et traîna leurs cadavres aux Gémonies (2).

Domitien, qui était avec son oncle, se sauva, aidé d'un affranchi ; vêtu de la tunique de lin que portaient les serviteurs du temple d'Isis, il se rendit, inconnu du peuple, chez un client de son père, Cornelius Primus, qui le cacha dans sa maison, située près du Palatin. Après l'avénement de son père, Domitien, en souvenir de la conservation de ses jours, fit construire, sur l'endroit de cette maison, une chapelle à Jupiter Conservator; elle était ornée d'une inscription commémorative sur marbre. Devenu empereur, il fit élever un grand temple à Jupiter Custos (3). Selon Suétone (4), ce temple était construit sur le mont Capitolin.

(1) *Hist.*, III, 71.

(2) Les *Scalæ Gemoniæ*, à l'entrée de la prison Mamertine, au pied du Capitolin, du côté du Forum.

(3) Tacite, *l. c.*, 74.

(4) *Domitien*, V.

Le premier soin de Vespasien, après son entrée à Rome, fut la réédification du temple de Jupiter Capitolin. Pour donner l'exemple au peuple, il déblaya lui-même et le premier les ruines du Capitole ([1]). Dans la reconstruction du temple dirigée par L. Vestinus, on employa un grand nombre d'esclaves juifs. Vespasien ordonna aussi que les deux drachmes que tout juif était tenu de payer tous les ans pour l'entretien du temple de Jérusalem, fussent versées pour la reconstruction de celui de Jupiter Capitolin ([2]). Les haruspices voulaient que les débris de l'ancien temple fussent jetés pour combler des marais, et que la circonférence du nouveau temple fût exactement celle de l'ancien. *Nolle Deos mutari veterem formam* ([3]).

Le 11 des kalendes de juillet 824 de Rome (21 juin 71 de Jésus-Christ), la première pierre du nouveau temple fut posée avec grande solennité; la place était ornée de banderoles et de couronnes. Elle était occupée par des soldats portant des rameaux; suivaient les vestales, accompagnées de jeunes garçons et de jeunes filles (de parents encore vivants), qui aspergeaient l'endroit d'eau fraiche. Les sacrifices (suovetaurilia) furent dirigés par le pontife Plautius Ælianus. Puis, les magistrats, les prêtres, le sénat et les chevaliers traînèrent au moyen de cordes, un grand quartier de rocher, qui servit de pierre fondamentale. Quelques-uns jetèrent dans les fondements des monnaies d'or et d'argent et des morceaux de métaux.

([1]) Suétone, *Vespasien*, VIII.
([2]) Dion, LXVI, 10.
([3]) Tacite, *Hist.*, IV, 53.

Il n'est pas dit que Vespasien assista à cette cérémonie.

Le nouveau temple, exactement semblable aux précédents, mais seulement plus élevé, fut terminé en peu de temps. Le dessin de ce temple est conservé sur les grands bronzes de cet empereur, gravés dans le *Traité élémentaire de numismatique,* d'Eckhel (¹), et reproduit, dans une proportion de huit fois le diamètre de l'original, par Donaldson, dans son *Architectura numismatica.* Les détails du temple y sont représentés à la loupe et avec grande exactitude.

Le temple est hexastyle comme les premiers, mais les colonnes sont d'ordre corinthien et le bas-relief du fronton diffère tout à fait de celui des temples de Tarquin et de Sylla.

On y voit Jupiter entre Minerve et Junon, et près d'eux, à gauche, Vulcain, assisté d'un cyclope, forgeant la foudre de Jupiter, et à droite, deux personnages sur lesquels il est impossible de donner des renseignements précis. Les coins du fronton sont ornés des mêmes aigles qu'on rencontre à la même place sur le temple de Sylla.

L'objet surmontant l'apex, n'est pas tout à fait distinct, mais nous ne doutons pas qu'il ne fût le même quadrige avec la statue de Jupiter, représenté *in culmine* du temple antérieur. Aux côtés du toit, sur la pente, sont placés deux biges, probablement avec les statues de Minerve et de

(¹) Pl. IV, n° 6. La gravure, chez M. Cohen, *Méd. impériales*, vol. I, pl. XV, n° 409, n'est pas aussi exacte. M. Cohen donne sept médailles, au même revers, *voy.* p. 349, n°ˢ 403 à 409. Elles sont des consulats, III, V, VII et VIII ou des années 71 à 78.

Junon, ou peut-être avec celles de Diane et de Sol, figurées dans le fronton du temple de Domitien.

Au centre du temple, on reconnait, sur un piédestal élevé, Jupiter assis tenant la foudre et s'appuyant sur un sceptre. A sa droite est debout, sur un piédestal moins élevé, Minerve, l'*aulopis* en tête, une lance à la main droite et appuyant la gauche sur le bouclier. A la gauche du dieu, sur un piédestal semblable, Junon debout avec une patère et un sceptre. Sur la gravure de Donaldson, cette déesse est représentée la partie supérieure du corps nue, ce qui ne peut être qu'une inexactitude du graveur.

Aux côtés du temple, on voit deux figures d'hommes de proportion colossale, peut-être deux figures d'empereurs, si nombreuses au Capitole.

Ce temple de Vespasien brûla sous Titus, en 833 de Rome, 80 de Jésus-Christ. Dion [1] et Suétone [2] parlent de ce sinistre qui dévasta Rome pendant trois jours et autant de nuits.

Titus commença immédiatement le quatrième temple de Jupiter Capitolin, mais il mourut bientôt, en septembre 81, et Domitien acheva l'œuvre de son frère.

Le nouveau temple, représenté sur un médaillon d'argent de 835 de Rome, 82 de Jésus-Christ [3], n'était pas hexastyle, mais bien tétrastyle. Ceci est également prouvé par le bas-relief du palais des conservateurs dont nous

(1) LXVI, 24.
(2) *Titus*, VIII.
(3) Cohen, *Méd. impériales*, I, p. 387, n° 1. M. Cohen dit que cette pièce est frappée en Asie.

parlerons plus loin. L'opinion de M. Bunsen que le quatrième temple de Jupiter Capitolin était aussi hexastyle, mais que les médailles ne représentent que le milieu du temple, avec les *cellæ* des divinités et sans les portiques latéraux ([1]), nous parait tout à fait erronée.

Ce quatrième temple fut construit avec grande somptuosité. Les colonnes, d'ordre corinthien, étaient de marbre pentélique. Plutarque les vit à Athènes, d'où elles furent expédiées à Rome. Le même auteur porte à douze mille talents la valeur des dorures dont ce temple était enrichi ([2]). Les portes principales étaient couvertes de plaques d'or massif. La médaille de 835 représente dans le centre du temple les mêmes figures de Jupiter entre Minerve et Junon qu'on voit sur le grand bronze de Vespasien. La légende est : CAPIT RESTIT (*Capitolinum restitutum*).

Le sujet du fronton est plus clair sur le bas-relief mentionné, publié par M. le docteur Brunn. Ce marbre, muré pendant longtemps dans l'intérieur de l'église de Sainte-Martine, a été transporté au seizième siècle dans le palais des conservateurs, au Capitole ([3]). Il représente Marc-Aurèle sacrifiant dans le temple de Jupiter Capitolin. Dans le fronton du temple (tétrastyle comme sur le grand bronze),

([1]) *Beschreibung Roms*, IV, p. 654. M. Cohen cite un moyen bronze de Domitien, dont le revers offre un temple hexastyle avec statues, que ce savant prend pour celles de Jupiter, de Junon et de Pallas. Il attribue cette médaille à l'année 825 de Rome (72 de Jésus-Christ) ; elle représente donc le temple construit par Vespasien, pp. 444 et 466.

([2]) *Poplicola*, XV.

([3]) *Annali dell' instituto di corriss. archeol.*, 1851, pp. 289 et suiv., pl. XXXVI.

est représenté, au centre, Jupiter assis, entre Junon et Minerve. Mais les deux déesses ont changé de place. Junon se trouve à la droite du dieu et Minerve à la gauche. Au-dessous de Jupiter, une aigle colossale, et près d'elle, un éphèbe, que M. Brunn prend pour Ganymède. Près de Minerve est debout Mercure, et devant elle, deux figures, probablement Salus et Esculape. Puis sont sculptés sur des chars et allant à gauche, Diane et Sol et, enfin, dans les coins, à gauche, Vulcain aidé de deux cyclopes et forgeant la foudre de Jupiter, et à droite, un groupe de trois figures que M. Brunn n'explique pas, et pour lesquelles il serait difficile de trouver quelque analogie.

Sur le toit, on reconnaît *in culmine* Jupiter dans un quadrige, et aux côtés deux biges avec les statues de Minerve et de Junon, mais tournées vers le quadrige.

Domitien institua à Jupiter Capitolin des jeux qui devaient être célébrés tous les cinq ans. Il y avait une lutte musicale, une course de chevaux et des jeux gymniques, auxquels prirent part aussi des jeunes filles. Vêtu de pourpre et orné d'une couronne d'or avec les images de Jupiter, de Junon et de Minerve, l'empereur présida à ces jeux ([1]). Il consacra à Jupiter Capitolin une couronne remportée dans une victoire sur les Sarmates ([2]).

Tel a été le temple de Jupiter Capitolin, la gloire de Rome païenne.

C'est dans ce temple que les consuls faisaient des sacrifices solennels le jour où ils prenaient les rênes du gouver-

([1]) Suétone, *Domitien,* IV.
([2]) Id., *ibid.*, VI.

nement; c'est ici que les grands capitaines, en partant pour la guerre, faisaient des vœux (*vota nuncupabant*); c'est dans ce temple que se rendaient les triomphateurs, entourés de trophées, pendant que les prisonniers, menés en triomphe, expiraient étranglés dans la prison Mamertine. Des séances du Sénat se tenaient aussi quelquefois dans ce temple.

Mais, lorsque l'esprit du christianisme se mit à pénétrer dans la ville éternelle, le temple de Jupiter fut négligé. Sous l'empereur Honorius, Stilichon fit enlever les plaques d'or dont les portes étaient recouvertes (¹). Le Vandale Genséric s'empara de la moitié des tuiles de bronze doré (²). Des statues, des fragments d'architecture, servirent à créer à la hâte des fortifications, du temps des Vandales, des Goths et d'autres peuples qui occupaient Rome plus ou moins longtemps. Puis, l'ancien temple païen, négligé, abandonné, tomba en ruines. On se servit des pierres et des autres matériaux pour construire des églises et des maisons. Des fragments de marbre pentélique des colonnes furent cédés aux sculpteurs.

Rome chrétienne se concentra d'abord au Latran, et plus tard au Vatican, où, sur l'emplacement du cirque de Néron, où l'on vit tant de martyrs verser leur sang pour la foi du Christ, s'élève aujourd'hui la célèbre cathédrale de Saint-Pierre, ce chef-d'œuvre de l'art chrétien, qui fait oublier le principal temple de l'époque du paganisme.

LE B[on] B. DE KOEHNE.

(¹) ZOSIME, V, 38.
(²) *Beschreibung der Stadt Rom*, IV, p. 22.

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MÉDAILLES ET MONNAIES RARES ET INÉDITES.

QUATORZIÈME ARTICLE.

PLANCHE I.

Clinkart de Jean de Heinsberg. — Monnaie de Marche. — Esterlin de Florent de Hollande. — Monnaie de Luxembourg. — Jeton de la Monnaie de Bruges. — Médaille de l'âne.

I

Personnage couronné, assis de face, sur un trône gothique à six clochetons. De la main droite il tient l'épée haute, et appuie la gauche sur un écusson écartelé de Looz-Chiny et Heinsberg, avec un petit écusson au lion sur le tout : ✠ IOhS ⁝ DEI ⁝ GRA × EPS × LEOD ⁝ Z ⁝ COM ⁝ LOS.

— Dans une épicycloïde à quatre lobes, croix formée d'une triple bande, évidée, ornée et feuillue : ✠ XPC ⁝ VINCIT ⁝ XPC ⁝ REGNAT ⁝ XPC IMPERAT ⁝.

Or. Gr. 3.50. Collection de M. le Dr Dugniolle.

Ce *clinkart*, imitation servile de ceux de Philippe le Bon, a été fait par son contemporain, l'évèque de Liége, Jean VIII, de Heinsberg. L'exemplaire de M. le D[r] Dugniolle, que nous décrivons ici, diffère notablement, par la légende, de celui qu'a donné M. de Renesse dans son *Histoire numismatique*, pl. X, n° 2, et que cite M. Perreau dans son catalogue général des monnaies liégeoises.

II

Lion rampant à queue fourchue, dans un cercle en grènetis : ✠ IO....S DEI : GRA : RE : P.

— Grande croix pattée coupant la légende : MON | ETA | MAR | ....

Arg. Gr. 0.88. Collection de M. Wystmann.

La légende du revers est malheureusement incomplète, mais il nous paraît impossible d'y voir autre chose que le nom de *Marche*, petite ville du duché de Luxembourg, qui reçut, en 1327, sa charte d'affranchissement de Jean de Bohème, duc de Luxembourg et roi de Pologne (RE*x* Polonie), *in partibus infidelium*. Les lettres illisibles seraient alors CHIE, qui rempliraient bien l'espace vide dans le premier canton de la croix.

M. Serrure fils a décrit, dans le tome II, 2[e] série de la Revue belge (pl. II, n° 10), une pièce d'un type tout à fait semblable à la monnaie de Marche et qui doit en être ou le modèle ou la copie. Cette pièce, de Thierry de Heinsberg, comte de Looz (1336-1361) a été frappée à Hasselt.

Nous n'avons pas vu, en nature, la pièce de M. Serrure;

mais celle de Marche nous a frappé par son caractère sauvage. Le lion du droit ressemble moins au roi du désert qu'à un ours blanc qui sort de son bassin en secouant sa fourrure mouillée.

Cette pièce est, croyons-nous, la première monnaie de Marche qu'on ait signalée. On savait, par une note insérée dans un compte de la prévôté de Mons, que Philippe le Bon, en 1443 ou 1444, avait fait forger, dans cette petite ville du duché dont il venait d'obtenir la mambournie, des *mailles d'or*, égales en poids et valeur aux mailles du Rhin, mais ces pièces sont encore à retrouver [1].

III

Tête de face, couronnée de trois roses : ✠ FLORENTIVS COⅭⅮS.

— Croix pattée, coupant la légende et anglée de douze globules : DVR | DRE | NCIS | CIVI'.

Arg. Gr. 1.30. Collection de M. Serrure fils.

On ne connaissait pas d'esterlin à tête, frappé en Hollande, mais il était à présumer que ce type, qui avait joui d'une si grande faveur dans les autres provinces des Pays-Bas, n'avait pas été négligé par les comtes de Hollande, parents de Jean d'Anvesnes, le grand fabricant d'estrelins. Cette présomption s'est réalisée.

La pièce que nous donnons ici, appartient à Florent V (1256-1296), qui régna pendant quarante ans et qui fut

[1] *Revue de la numismatique belge*, t. I, 2e série, p. 432.

un des premiers à imiter les gros tournois de saint Louis. Elle a été frappée dans la ville monétaire des comtes de Hollande, à Dordrecht. Le mot *Durdrencis*, en latin, est l'une des nombreuses formes du nom de cette ville, qu'on trouve écrit *Dorrechtsdrecht, Doertrecht, Toerdrecht, Thordrecht, Thurendrecht, Durdrecht*, etc, et sur l'étymologie duquel les opinions varient. (*Voy.* Vander Aa, *Aardrykskundig Woordenboek*, t. III, p. 456.)

N'oublions pas de dire, ce qui intéresse surtout les amateurs, qu'il a été trouvé deux exemplaires de cette pièce, dont l'un en mauvais état de conservation, l'autre très-beau, que nous avons fait graver.

IV

Lion rampant, entouré de la légende : ✠ MONETA + LVCEB. Bordure des gros tournois composée d'un petit lion et de onze trèfles.

— Croix pattée, coupant la légende intérieure : OCE | MBO | VR · D | VXL. (*Dux locembour*). Légende extérieure : ✠ BNDICTV · SIT · NOME · DNI · NRI · IhV · XPI.

Arg. Chez M. Justen.

Cette jolie petite monnaie ne porte pas le nom du duc qui l'a fait frapper; mais comme elle est une imitation parfaite d'un tiers de gros ou de *blanc au lion* de Louis de Male, comte de Flandre (1346-1384) (¹), on ne peut

(¹) Gaillard, pl. XXVII, nº 222.

la donner qu'à l'un de ses contemporains, Charles, roi de Bohême (1346-1353), ou plutôt Wenceslas (1353-1383).

V

Balancier monétaire ou presse à vis : FELICITAS PUBLICA. A l'exergue : SACRA MONETA.

— Dans une couronne de laurier, en six lignes : CAROLO LOTH : PRINC : MONETÆ BRVG : PROTECTORI S.P.V.O.D.D. 1749 : Au-dessous, un petit lion, marque de la monnaie de Bruges.

Cuivre. Collection de M. le Dr Dugniolle.

A la suite du traité d'Aix-la-Chapelle, du 18 septembre 1748, les Français durent évacuer notre pays qu'ils avaient envahi trois ans auparavant. Le prince Charles de Lorraine, beau-frère de l'impératrice Marie-Thérèse, fut nommé gouverneur général des Provinces Belgiques. Ce prince, dont la mémoire est restée populaire parmi nous, étendit sa sollicitude vraiment paternelle, sur toutes les branches de l'administration.

Un placcard, en date du 19 septembre 1749, décréta la refonte de toutes les monnaies antérieures et la frappe de nouvelles espèces. Cette fabrication allait rendre l'activité aux trois hôtels des monnaies qui existaient alors à Anvers, à Bruxelles et à Bruges. Le jeton ci-dessus a été fait à Bruges pour remercier le prince de la part qu'il avait prise à cette mesure, et pour réclamer sa protection. Il est probable que l'existence de l'atelier de Bruges était déjà menacée. Quand Joseph II, dans ses idées de centralisation excessive,

le supprima définitivement, par un édit du 5 avril 1786, il était fermé, de fait, depuis plusieurs années.

Ce jeton est très-rare, nous ne savons pourquoi, et l'auteur de la Description des médailles du règne de Marie-Thérèse ne l'a pas décrit ([1]). La Monnaie de Bruxelles en possède encore les coins; ils sont portés dans le catalogue imprimé sous les n°s 711 et 712.

VI

Le 29 mai 1793, les Lyonnais, qui depuis six mois tremblaient sous la dictature d'un démagogue épileptique, d'un séïde de Marat, nommé Chalier, s'insurgèrent contre cet assassin fanatique, chassèrent les deux commissaires de la Convention, Nioche et Gauthier, et mirent en jugement Chalier lui-même. Malgré les menaces terribles de la Convention, ce fou furieux fut exécuté le 18 juillet 1793, six jours après que Marat, son modèle, eut perdu la vie de la main de Charlotte Corday.

Cette exécution coûta cher aux Lyonnais. Après un siège de soixante-dix jours, la ville, écrasée par les bombes et réduite par la famine, dut se rendre aux troupes de la Convention. Un décret du 12 octobre (21 vendemiaire) ordonnait la destruction de Lyon, dont le nom même ne devait plus être prononcé. Trois commissaires étaient chargés de mettre ce beau décret à exécution, *Collot d'Herbois*, ancien comédien, *Laporte* et *Fouché*, oratorien défroqué, démo-

([1]) *Médailles frappées sous le règne glorieux de l'Impératrice-Reine Marie-Thérèse.* Vienne, 1782, in-fol., 416 pages.

crate farouche, ce même Fouché qui, dix ans plus tard, dans la grande mascarade du premier empire, s'affublait, sans rire, d'un manteau de velours, d'une toque à plumes, et se faisait appeler *Monseigneur le duc d'Otrente.*

Ces trois énergumènes devaient commencer leur mission par venger Chalier en faisant massacrer six mille habitants dont le Rhône charria les cadavres. Ils procédèrent ensuite à l'apothéose du martyr de la Liberté, et, bien qu'il n'eût pas été brûlé, exhumèrent ses cendres (style d'alors) pour les déposer au Panthéon.

Voici comment un historien lyonnais [1] raconte cette singulière cérémonie :

« A partir du 10 novembre, toutes les églises furent fermées, et le culte chrétien demeura alors interdit. Ce jour était un dimanche; on célébrait à Paris la fête de la Raison. Une autre cérémonie, plus odieusement grotesque, remplaçait, sur les rives du Rhône, les antiques solennités de la religion populaire.

« Cette fête fut appelée l'Apothéose de Chalier. Le buste du tribun et une urne qu'on disait contenir ses cendres, furent promenés processionnellement dans la ville, comme des objets sacrés, et installés dans l'église de Saint-Nizier. Chalier fut appelé *un dieu sauveur, mort pour tous.* On l'encensa, on l'adora, au pied de la lettre. Cet hommage étrange fut accompagné de profanations, encore plus révoltantes envers le culte qu'on imaginait abolir pour

[1] J. Morin, *Histoire de Lyon depuis la révolution de 1789*, etc. Lyon, 1847, in-8°. Cet ouvrage devait avoir cinq volumes; trois seulement ont paru. (*Voy.* pour l'apothéose de Chalier, t. III, pp. 412 et suiv.)

toujours. Des chants grossièrement impies se faisaient entendre. Les vases sacrés, dont on avait dépouillé les églises, étaient portés en triomphe par une troupe de forcénés, qui les agitaient en l'air avec des cris de dérision. Au milieu d'eux marchait un âne couvert d'une chape et coiffé d'une mitre; un calice était pendu à son cou; à sa queue étaient attachés le Crucifix, la Bible et l'Évangile. Ensuite un brasier fut allumé, les assistants l'environnèrent, le Crucifix et l'Évangile furent détachés de l'âne et jetés dans les flammes : l'âne se vit présenter à boire dans le calice.

« Les trois proconsuls, Collot d'Herbois, Fouché et Laporte, c'est-à-dire les trois délégués du gouvernement, ceux qui représentaient, à Lyon, la majesté de la France, assistaient officiellement à la cérémonie, dont ils avaient été publiquement les ordonnateurs; revêtus de leurs insignes, ils avaient leurs rangs dans la procession sacrilége. Quand le cortége fut arrivé à la place des Terreaux, au lieu où Chalier avait perdu la vie, un autel de gazon reçut les restes du dieu nouveau. Les trois commissaires de la convention s'avancèrent l'un après l'autre, et lui firent, agenouillés, leur hommage.

« Dieu sauveur, dit Collot d'Herbois, vois à tes pieds « la nation prosternée; elle te demande pardon de l'impie « attentat qui a mis fin à la vie du plus vertueux des hommes. « Mânes de Chalier, vous serez vengés! Nous en jurons par « la République. » Les allocutions de Fouché et de Laporte ne sont que des variantes de celles de Collot. »

La médaille que nous avons fait graver sous le n° 6, a évidemment rapport à la procession de l'âne, et à l'apo-

théose de Chalier. Elle porte d'ailleurs, en toutes lettres, le nouveau nom de Lyon, *Ville affranchie.* Bien qu'elle soit très-rare et qu'on l'ait payée en vente publique jusqu'à 80 francs ([1]), elle passe pour apocryphe. Hennin, ni les auteurs du Tresor de Glyptique ne l'ont pas connue, ou du moins ne l'ont pas publiée.

Dire d'une pièce qu'elle est fausse, qu'elle est apocryphe, c'est parfois un moyen facile d'éviter une discussion, cela coupe court à tout.

Si la pièce à l'âne est apocryphe, la vente de 1843 prouve qu'elle est, du moins, antérieure à 1848, époque à laquelle on a fabriqué un si grand nombre de ces *grossièretés numismatiqnes.* Les industriels d'alors, qui avaient des ateliers montés, pouvaient fort bien avoir eu l'idée de *restituer* des pièces à la première révolution. A vendre des médailles d'étain 80 francs, l'entreprise devenait magnifique. Nous avions d'abord pensé à cette origine posthume ; mais le catalogue de 1843 nous fit renoncer à cette idée. Il y avait donc là un petit problème à résoudre et, pour y parvenir, c'était à Lyon même qu'il fallait s'adreser.

A la demande de notre savant confrère, M. Morin-Pons, M. E.-C. Martin-Daussigny, conservateur du Musée archéologique de Lyon, a bien voulu nous adresser, à ce sujet, la lettre suivante :

« Lyon, ce 14 septembre 1869.

« Monsieur,

« Mon confrère de l'académie, M. Morin-Pons, m'a

([1]) Vente Tabard et Griége, faite à l'*Alliance des arts* de Paris, en 1843.

communiqué votre lettre du 28 août dernier, en me priant de vous donner les détails que vous demandez au sujet de la médaille commémorative de la procession de l'âne mitré, du 10 novembre 1793.

« Il existe trois médailles rappelant ce fait. Une en plomb, frappée, une en cuivre jaune, fondue, et une en cuivre rouge, frappée; cette dernière est fausse et apocryphe : les deux premières sont parfaitement authentiques.

« Parlons d'abord de celle de plomb ([1]). L'âne tourné à droite, est coiffé de la mitre épiscopale, son dos est couvert d'une chasuble sur laquelle est couchée une croix, à ses épaules est ajusté un manipule, à son cou pend un calice, sur le flanc est suspendu un ostensoir et un ciboire est attaché à la queue. Le calice, le ciboire et l'ostensoir sont renversés. L'âne foule aux pieds l'Évangile, les cierges, la croix pastorale et la crosse épiscopale.

Dans le champ, au-dessus, est un triangle entouré de rayons lumineux. La légende de droite porte : MORT AU FANATISME, la légende de gauche ajoute : ET A LA SUPERTITION (*sic*). En exergue, on lit : VILLE AFFRANCHIE L'AN II. R. F. (République française.)

« La médaille est octogone, mais oblongue, c'est-à-dire à pans inégaux. Sa largeur est de 39 à 40 millimètres, sa hauteur de 58 millimètres, auxquels il faut ajouter 4 millimètres pour la belière. Elle a été portée comme insigne.

« Le revers de cette pièce est fort singulier; c'est une

([1]) Collection Vaganay.

croix latine occupant toute la grandeur de la médaille, croix dont la partie verticale, ainsi que les bras, offre une largeur de 13 millimètres et se compose de petites étoiles en relief, placées diagonalement. (*Voy.* l'estampage n° 1 et 1*bis*.)

« La seconde médaille (¹) est, comme je l'ai dit, en cuivre jaune et fondue. Elle offre un droit identique à celle de plomb, mais ses dimensions sont un peu différentes. Elle est large de 38 millimètres et haute seulement de 35 millimètres. Elle n'a pas de belière et n'était que commémorative. Cette différence de module provient, sans doute, du rétrécissement du moule en argile dans lequel elle a été coulée.

« Son revers est très-différent de celle de plomb. Il représente Minerve s'appuyant de la main gauche sur une pique, et posant la droite sur un bouclier ovale portant ces mots : LA LIBERTÉ OU, un squelette armé d'une faux et vêtu d'un linceuil, se tenant un peu en arrière, complète la phrase : *La liberté ou la mort.* Dans le champ, au-dessus, est un bonnet phygien, au centre de rayons lumineux. En exergue on lit :

« B. v N. c G. p C. j R. g R. l D. c T. c B. M. e B.

« (*Voy.* pour cette pièce les estampages n° 2 et 2*bis*).

« Ces deux médailles sont les seules vraies et authentiques.

« La troisième médaille en cuivre rouge, frappée (²), est fausse et apocryphe. C'est une contrefaçon exécutée, en 1814 ou 1815, pour M. Rosaz, grand collectionneur

(¹) Musée de Lyon.

(²) Musée de Lyon.

lyonnais, qui vendit son cabinet à la ville en 1836, et n'avait jamais pu se procurer un exemplaire de la véritable médaille de 1793. Elle est gravée d'après la médaille moulée ou plutôt fondue, ce qui est évident, c'est que son coin a reproduit les accidents arrivés au moule de l'ancienne, accidents qui ne sont point dans la médaille de plomb que probablement M. Rosaz n'a jamais vue.

« Il est à remarquer, cependant, que la médaille Rosaz est plus grande que celle qui lui a servi de modèle et que ses dimensions sont exactement celles de la pièce de plomb. Elle a aussi une belière. (*Voy.* les estampages n° 3 et 3*bis*).

« Venons maintenant à l'explication des lettres placée en exergue :

« B. Bertrand, maire,
« c G. Claude Gravier,
« J R. Jean Richard,
« L D. Louis Dubois,
« c B. C. . . Bouchenu,
« E B. Étienne Boyet,
V N. Vincent Noël,
P C. Pierre Chazot,
G R. Gilbert Roch,
C T. Charles Turin,
M. Milon,
« officiers municipaux.

« M. l'abbé Gonon, dans sa *Bibliographie,* p. 295, a donné cette explication; mais n'ayant pas la médaille sous les yeux, il a transformé le c B. en C. B. et a fait ainsi d'un simple prénom un nom de famille. Il a interprété le C. par Carteron, et le B. par Bouchenu.

« Le sieur Carteron a bien été aussi, il est vrai, officier municipal en même temps que Bouchenu. J'ai vu leur signature à tous deux sur les mêmes actes, mais rien ne

prouve qu'il ait pris part à la procession de l'âne mitré. D'ailleurs, les officiers municipaux étaient en plus grand nombre que les dix dont les initiales sont sur la médaille qui ne désigne que ceux qui ont joué un rôle dans cette mascarade, résultat de l'effervescence des clubs, et n'ayant aucun caractère officiel, puisqu'elle n'a été qu'un épisode de la cérémonie de l'apothéose de Chalier.

« Les noms que porte la médaille sont ceux seulument d'entre les officiers municipaux qui ont voulu par ce monument perpétuer le souvenir de cette protestation contre le culte catholique.

« Puis enfin, une autre preuve de l'erreur de M. l'abbé Gonon, c'est que, sur la médaille, le c est petit, tandis que le B est grand, donc le c n'est qu'un prénom. D'ailleurs, des points séparent chaque nom, il n'y en a pas après le c mais bien après le B.

« Nous devons à Chinard, célèbre statuaire lyonnais, un souvenir artististique de cette burlesque cérémonie. C'est une statuette de la Liberté placée sur un piédestal rond, autour duquel se déroule la procession de l'apothéose de Chalier, et dans laquelle figure l'âne mitré. Cette œuvre curieuse et fort belle sera probablement un jour au Musée de Lyon.

« Je souhaite, Monsieur, que ces détails écrits, les trois médailles sous les yeux, puissent vous être de quelque utilité, et vous prie d'agréer l'hommage de mes sentiments de considération la plus distinguée.

« E.-C. Martin-Daussigny,

« Conservateur des musées archéologiques de la ville de Lyon. »

Après avoir remercié M. Martin-Daussigny de son obligeante communication et des curieux renseignements qu'il a bien voulu nous donner, nous lui demanderons la permission de lui soumettre quelques observations que sa lettre nous suggère :

La pièce n° 2, *coulée* et de cuivre jaune, ne peut être que surmoulée sur une pièce antérieure, et cette pièce antérieure n'est pas celle au revers de la croix étoilée. Ne serait-ce pas plutôt celle qu'il attribue à Rosaz et dont le Musée de Lyon possède un exemplaire de cuivre rouge et frappé? Les dimensions, un peu plus petites, de la pièce coulée peuvent être l'effet de la dessication du moule de sable et du retrait du métal. On remarque sur la pièce Rosaz, derrière l'âne, un défaut provenant d'une cassure du coin. Le même défaut se voit sur la pièce coulée; circonstancee difficile à expliquer en supposant que cette dernière ait servi de modèle à l'autre.

N'est-il pas probable que Rosaz, au lieu d'avoir fait faire ou d'avoir fait de nouveaux coins, s'est contenté de reproduire la pièce à l'âne par le moulage, et que c'est à lui qu'il faut attribuer la pièce coulée de cuivre jaune?

L'exemplaire que nous avons fait graver et qui appartient a notre excellent confrère, M. Vanden Broeck, est d'étain et frappé. C'est la même pièce que celle de cuivre rouge. M. Durand de Lancy la possédait également d'étain, et son exemplaire est passé, avec toute la suite de la Révolution qu'il avait réunie, dans le riche cabinet de M. Codeville, à Paris.

M. Durand avait aussi une autre pièce, complétement inédite, et qu'il décrit en ces termes :

An. II. Lyon. Tète d'un âne avec chasuble au cou, devant un ratelier.

Rev. Lisse.

Plomb. 79 millimètres.

On avait assuré à M. Durand que c'était là *la seule véritable* médaille à l'âne. Pourquoi n'aurait-on pas fait deux et même trois médailles pour conserver le souvenir d'une aussi *auguste cérémonie* que l'apothéose du dieu Chalier?

R. Chalon.

LES ANGLO-SAXONS

ET

LEURS PETITS DENIERS DITS SCEATTAS.

ESSAI HISTORIQUE ET NUMISMATIQUE.

If there be an epoch in the early history of our country, which, above all, excites the curiosity and raises the interest, it will probably be acknowledged by all historical inquirers to be, that period which intervenes between the whithdrawal of the lights supplied by the Roman writers and the evidence afforded by the Saxon historians. D. U. HAIGH, *the Conquest of Britain by the Saxons*, London, 1861, p. 1, from C. ROACH SMITH, preface to *Inventorium sepulchrale*.

The study of the antiquary are not so dry, so useless as many have led to suppose. *The Celt, the Roman and the Saxon*, by Th. WRIGHT, London, 1852; preface, VI.

Le mot *essai* convient parfaitement aux notices historiques et numismatiques que nous avons l'audace de mettre sous les yeux des historiens et des numismates qui se sont occupés des Anglo-Saxons, et spécialement de leurs monnaies primitives, à peu près sans légendes, dites *petits deniers* ou *sceattas* (1).

Ce n'est, en réalité qu'un *essai*, une tentative que je

(1) Voy. l'explication de ce nom dans la seconde partie de notre travail.

risque pour faire disparaître ou du moins diminuer l'obscurité qui règne sur les premiers siècles de l'envahissement de la Bretagne par des peuples du continent, envahissement si complet que même le nom de *Bretagne, Britannia* dût faire place à celui d'*Engaland, Engeland, Angleterre, Anglia.*

Turner, qui publia son *History of the Anglo-Saxons* entre les années 1799 et 1805, pouvait, à juste titre, se plaindre (1) qu'alors *the anglo-saxon coinage* en entier était encore un sujet très-obscur à traiter et que les nuées qui longtemps l'avaient enveloppé n'étaient pas encore alors dissipées. — Grâce aux travaux de plusieurs numismates distingués, cette assertion serait maintenant inexacte. — Il reste pourtant une partie de la numismatique anglo-saxonne encore plongée dans une obscurité assez profonde. Elle comprend le temps primitif, *die Urzeit,* du coinage anglo-saxon ; celui des petits deniers ou *sceattas* à peu près muets, qui a précédé celui des grands deniers anglo-saxons avec légendes ou inscriptions.

La cause principale de l'abandon dans lequel on a laissé ces pièces se trouve dans leur manque à peu près total de légendes qui permissent de les reconnaître et de les classer immédiatement. Surtout quand on les rencontre séparément, la chose devient encore plus difficile. Ce ne sont que les dépôts de quelque importance, qui peuvent nous renseigner tant soit peu sur leur origine et qui permettent d'oser aborder la classification de leur type et leur attribution.

(1) Fifth edition. London, 1828, t. II, p. 501.

On peut parfaitement leur appliquer ce qu'a dit un numismate français, M. André Jeuffrain : « Des monnaies « anciennes prises isolément, *surtout parmi celles d'un « petit module*, sont impuissantes à donner une idée des « types qu'elles renferment et l'on doit s'aider du rappro- « chement de leurs analogues [1]. » De même, notre ami M. de Koehne [2] observe judicieusement que ce n'est que dans les temps récents qu'on a commencé à utiliser les résultats importants que nous procurent l'étude d'une trouvaille entière, comme le plus sûr moyen pour déterminer l'âge de beaucoup de monnaies. — Ailleurs, il exprime le souhait, que dorénavant les trouvailles de monnaies soient mises en entier entre les mains d'un numismate compétent pour en pouvoir tirer tous les fruits possibles [3].

M. Jeuffrain a donc raison de dire : « L'occasion de se « procurer la masse des monnaies qui forment le corps d'un « enfouissement est une bonne fortune pour un numis- « mate [4].

Les quatre dépôts de petits deniers anglo-saxons ou *sceattas* découverts depuis quelques années dans notre pays natal, la Frise, et qui n'ont pas été dispersés, nous engagent vivement à nous en occuper dans leur ensemble et à tâcher d'en tirer quelques conclusions pas trop hasardées.

Il est vrai que les monnaies sans légendes ou inscriptions

(1) *Essai d'interprétation des types de quelques médailles muettes émises par les Celtes-Gaulois*, Tours, 1846, p. 32.

(2) *Zeitschrift für Münz-, Siegel- und Wappenkunde*, Berlin, 1843, III, p. 129.

(3) *Berliner Blätter*, III, p. 300.

(4) *Essai*, p. 81.

se prêtent volontiers à des hypothèses ordinairement assez gratuites. Mais nous nous en abstiendrons autant que possible. La numismatique est une science trop réelle et trop solide pour quitter la terre ferme et se perdre dans les nuages ([1]). Craignons le sort du pauvre Icare et, observant la maxime : *qui bene distinguit, bene docet*, divisons notre travail d'une manière à en rendre la lecture plus facile et moins désagréable au lecteur peu versé dans l'histoire ancienne et obscure de la Bretagne.

Jetons d'abord un fondement historique pour pouvoir y élever notre modeste construction numismatique.

I. Histoire.

A. *Avant l'arrivée de Jules-César* (an 68 avant le Christ.)

Les îles britanniques étaient appelées par les Grecs Κασσιτέριδας du mot κασσίτερος, *étain :* c'est pourquoi Bochart ([2]) voulut dériver le nom *Britannia* du mot punique *Bărăt Ānăk, le pays de l'étain*. On se rappelle que les Phéniciens, les Carthaginois et les Grecs visitaient ces contrées lointaines pour y chercher un métal nécessaire à la composition du bronze, ce mélange de cuivre et d'étain, dont les produits, armes, ustensiles, etc., étaient un des principaux objets de leur commerce d'échange avec les barbares.

([1]) *Berliner Blätter*, 1866, III, pp. 169, 175.

([2]) Dans son ouvrage *Canaan*, l. I, c. XXXIX, p. 120; selon J. Bosworth, *The Elements of Anglo-Saxon grammar*, London, 1823; préface, p. IV (6).

Il nous semble plutôt que le nom de *Bretons, Bretagne, Britannia* indique une origine cimbrique et un nom déjà porté par eux sur le continent, avant qu'ils eussent passé la mer du Nord pour aborder les îles de l'étain qui étaient au-delà. Nous rencontrons du moins, plus tard, sur ces côtes, un peuple habitant des tourbières le long de la rivière de l'Ems, maintenant le marais de Bourtange, les *Bructeri* ([1]). *Britten* est encore, en Frise, le nom des morceaux de tourbe.

Pline ([2]) mentionne aussi une peuplade de *Britanni* fixée entre Boulogne et Amiens, dans la Gaule belgique. Ce qui, selon Lappenberg, *l. l.*, prouve des relations et des communications directes et très-anciennes entre les deux rivages opposés. Les Belges avaient pris possession de la partie la plus riche de la Bretagne méridionale, et ils avaient conclu une alliance étroite avec leurs frères de l'autre côté de la Manche ([3]).

([1]) *A history of England under the Saxon Kings, translated from the german* of Dr J.-M. Lappenberg, by Benj. Thorpe, London, 1845, t. I, p. 7.

Bructeri, prononcez *Broekteri*, et rappelez-vous le village rendu fameux par Murray *e tutti quanti : Broek in Waterland*, situé dans une contrée très-marécageuse.

([2]) *Hist. nat.*, l. IV, c. XVII.

([3]) Wright, *l. l.*, p. 5; R.-G. Latham, dans son opuscule curieux : *the Ethnology of the British Islands*, London, 1852, p. 64, dit que si les Belges étaient des Germains au temps de Jules-César, les populations de Kent, Surrey et Sussex étaient aussi des Germains. « What is true of the northern coast of Gaul is true of the southern coast of Britain. » Ces mots, selon lui, sont du défenseur le plus convaincu de l'origine germanique des Bretons du sud-est, c'est-à-dire de M. E. Adams, dans ses *Remarks on the probability of Gothic settlements in Britain previous to anno Domini 450.* — *Philological transactions*, n° CIII.

Les *Hedui* de Somersetshire, les *Morini* de Dorset, les *Senones* de Hampshire, les *Rhemi* de Berkshire et Surrey, les *Atrebates* leurs voisins, les *Cimbres* aux bords du Devon, les *Parisii* sur la côte orientale de l'île, avaient tous leurs synonymes ou représentants dans la Gaule [1].

Tout le pays, le long de la côte, depuis l'embouchure de l'Humber jusqu'au Devonshire (Plymouth), et comprenant peut-être à l'intérieur encore les comtés modernes de Hertford, Buckingham et Berkshire, était en possession de tribus qui avaient passé la Manche ou la mer du Nord, et avaient délogé et refoulé les aborigènes dans l'intérieur de l'île [2]. Ceux-ci se retiraient, fuyant comme plus tard les Indiens dans les Amériques devant les blancs d'outre-mer.

Ces envahisseurs, surtout ceux de Kent, se distinguaient par quelque civilisation, par leurs demeures permanentes et par l'agriculture, et l'emportaient sur les Bretons primitifs, qui, comme les Arabes, erraient avec leurs troupeaux de province en province.

Wright [3], en énumérant les tribus britanniques le long de la côte orientale, dit que probablement toutes ces tribus étaient des colonies ayant délogé les habitants primitifs et dont plusieurs avaient une origine germanique. La chevelure rouge et la forme masculine des Calédoniens (Écossais) indiquent selon Wright une origine germanique. Un

(1) Wright, *l. l.*, p. 15.
(2) *Ibid.*, p. 17.
(3) *Ibid.*, p. 44.

autre auteur, M. Vaurin, dit : « On sait que Pinkerton donne aux *Pictes* une origine germanique ([1]).

Il était nécessaire de constater ici les relations déjà fréquentes du continent avec la Bretagne dans ces temps reculés. Poursuivons-les pendant la seconde période.

B. *La Bretagne sous les Romains jusqu'en l'an* 410 *de Jésus-Christ.*

Laissant de côté l'histoire intérieure de la Bretagne pendant la domination romaine, qui, tentée par Jules-César l'an 68 avant Jésus-Christ, finit par l'évacuation, sous l'empereur Flavius Honorius, l'an 410, nous citerons seulement les faits qui, relatifs aux invasions subséquentes, en furent les préludes ou qui les favorisèrent.

Taylor ([2]) observe que les légions romaines étaient pour la plupart composées de Germains, ce qui doit avoir introduit un élément germain considérable dans la population bretonne. Il affirme même que la piraterie saxonne commença déjà pendant le gouvernement d'Agricola dans la

([1]) M. Vaurin, *Études relatives à l'état politique et religieux des îles Britanniques au moment de l'invasion Saxonne.* (T. V des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*) Paris, 1852, p. 13 (42). Comparez Francis Palsgrave, *the Rise and progres of the english commonwealth,* London, 1832, in-4°, vol I, p. 467 (2). Les Pictes étaient des Bretons non *romanisés.* Ils avaient conservé leur *picture* ou tatouage.

([2]) *Words and Places,* or *Etymological illustrations of history, ethnology and geography,* by the Rev. Isaac Taylor, London and Cambridge, 1865, 2e édition, p. 136 (4), et ses sources. Leo, *Vorlesungen,* I. p. 268. Wright, *on the Ethnology of south Britain at the extinction of the Roman government. Essays,* I, pp. 70-71.

Bretagne, c'est-à-dire à la fin du premier siècle ([1]). Mais le nom saxon ne se rencontre qu'à la fin du IIe siècle ([2]). Ptolémée (*Geographia*, II, 2) les cite comme possédant alors les îles situées à l'embouchure de l'Elbe et probablement les districts vis-à-vis du Holstein et du Hadeln. Dans le siècle suivant, leurs pirateries les rendirent si dangereux pour l'empire romain, déjà si affaibli, que, pour repousser leurs attaques et protéger les côtes de la Bretagne et de la Gaule, on désigna, sous les empereurs Dioclétien (285-305) et Maximien Hercule (286-305), un chef spécial nommé Carausius ([3]).

Les Saxons tiraient probablement leur nom du *Seax*, grand couteau qu'ils portaient toujours sur eux ([4]).

Comme leurs voisins les Danois, c'étaient des brigands et des pirates de profession, tels qu'on ne les retrouve plus maintenant qu'aux Indes orientales et dans les mers

([1]) *L. l.*, p. 136 (3). Il cite Poste, *Britannic Researches*, p. 20.

([2]) Lappenberg, *l. l.*, I, p. 44.

([3]) Avant l'an 286, lorsque *Carausius*, passant en Bretagne (Angleterre), se fit reconnaître empereur.

([4]) Taylor, *l. l.*, p. 82. Dans l'origine, c'était un grand couteau de pierre, *saxum*, puis de fer, *l. l.*, 147. *Voy.* Wright, *l. l.*, à la planche vis-à-vis de la p. 404, nos 13-16, et J. Strutt, l'*Angleterre ancienne* ou *Tableau des mœurs*, etc., t. I, p. 40, pl. XXII, nos 12-13. J. Bosworth, *A Dictionary of the Anglo-Saxon language*, London, 1838, préface, § 48, p. LI, dit : « In East Friesia, *Saeghs*, a little sabre. Cfr. *The Anglo-Saxon Home, a history of the domestic institutions and customs of England from the fifth to the eleventh century*, by John Thrupp, London, 1862, p. 5 (2). L'usage de ce couteau n'est pas encore oublié dans la Frise, la gaîne en est de cuir, le manche quelquefois en argent. On le porte dans la poche droite de la culotte.

de la Chine. Le vol et l'occupation des biens d'autrui formaient leurs principales ressources ([1]). Plusieurs causes énoncées ci-après, favorisaient cet état anomal de tout un peuple.

Quand dans la Germanie ou la Scandinavie une peuplade trouvait ses moyens de subsistance insuffisants, et était incapable de subvenir à des accroissements constants, elle abandonnait le sol natal et se dirigeait, tout entière ou en partie, à la recherche de contrées plus vastes ou plus fertiles.

Cette émigration était volontaire ou déterminée par le sort, ou bien encore imposée aux membres jeunes de la peuplade, qui alors se réunissaient ordinairement autour d'un chef de clan ([2]).

Si les émigrants prenaient le chemin de la mer, le chef de ces tribus ou du clan équipait une ou plusieurs de ces barques ([3]) fragiles sur lesquelles ces marins intrépides osaient braver l'Océan. Le chef, maître du vaisseau, devenait un *viking* ou pirate. Sa famille, son entourage de jeunes gens (*clientes*), formaient l'équipage de sa flotte.

S'ils avaient l'intention de se fixer quelque part et d'y transporter leurs pénates, ils emportaient une colonne de bois consacrée ou le poteau de la porte de leur demeure

([1]) Thrupp, *l. l.*, p. 285.

([2]) Le *Senior* ou *Alderman*, *Ealdorman*. Palsgrave, *l. l.*, pp. 353 et 425. Chef ou général; il était le *duc*, *dux*, *herctoch*, *herzog*. *Ibid.*, p. 425. « Quod pagos, tot pene duces, » dit *Saxo poeta*, chez Bouquet, V, p. 138.

([3]) Leurs barques primitives étaient d'osier natté, doublé de cuir. Lappenberg, *l. l.*, I, p. 5 (2).

abandonnée. En approchant de la côte, vers laquelle ils se dirigeaient, ils lançaient la colonne à la mer et débarquaient à l'endroit du rivage où le flux ou le vent l'avait jetée. C'était la place indiquée par le sort comme leur demeure future, et les malheureux colons étaient forcés d'expulser ces intrus de vive force, ce qu'ils purent faire rarement faute de moyens suffisants ([1]). *Beati sunt possidentes,* tel était ordinairement le résultat de l'invasion.

Carausius, Ménapien, Batave ou Breton ([2]), d'origine obscure, pirate un peu lui-même, fut donc chargé du commandement d'une flotte pour défendre les côtes de la Grande-Bretagne et de la Gaule-Belgique ([3]). Non content de ce rang, il attira bientôt des pirates saxons, passa la Manche, se fit reconnaître empereur (286) et régna jusqu'à l'an 294, quand il fut assassiné par Allectus, son successeur (294-296).

La défense des côtes fut alors confiée à un *comes maritimi tractûs,* nommé depuis *comes littoris Saxonici.* Ce titre se trouve cité pour la première fois dans la *Notitia dignitatum* ([4]), compilation du temps d'Arcadius (382-408) et d'Honorius (390-423) ([5]).

([1]) Thrupp, *l. l.*, pp. 178, 184, 285. Taylor, *l. l.*, p. 126.

([2]) Lappenberg, *l. l.*, I, p. 44 (2), a recueilli des indications sur sa naissance.

([3]) *Ibid.*, I, p. 44 (3).

([4]) *Voy.* Dr A.-F.-H. Schaumann, *Zur Geschichte der Eroberung Englands durch germanische Stämme.* Göttingen, 1845, p. 8(1). Lappenberg, *l. l.*, I, p. 44 (3), Wright, *l. l.*, pp. 351 et 382, Latham, *l. l.*, p. 99, sont d'accord, à peu près, sur le temps de cette compilation.

([5]) *Notitia utraque dignitatum, cum orientis, tum occidentis, ultra*

Comme nous devrons, de nouveau, citer ce *littus Saxonicum* en déterminant un des types des *sceattas*, la recherche de son emplacement et de son origine est nécessaire. Voici comment Schaumann, professeur (1845) à Göttingue, juge très-compétent dans cette matière, les détermina à peu près ([1]).

L'Armorique, pays situé le long ou de l'autre côté de la mer ([2]), était primitivement le nom général des *civitates* gauloises, sur le littoral de l'Océan. Restreint depuis, comme *tractûs Armoricanus* ([3]), il désigne le rivage entre les embouchures de la Loire et de l'Escaut. Enfin, la *Notitia dignitatum* appelle une grande partie de ce *tractûs* : « *Littus Saxonicum.* » Ce *littus* ou *litus Saxonicum* comprit la partie septentrionale de la *provincia Lugdunensis secunda.*

Mais en même temps que la *Notitia dignitatum* était compilée et qu'elle donnait des indices sur le *littus Saxonicum* (*gallicum*), la Grande-Bretagne avait aussi déjà son *littus Saxonicum* (*britannicum*). Il comprenait, selon

Arcadii Honoriique tempora et in eam G. Panciroli *commentarius*, etc. Lugd., 1608, in-fol., cap. LXXII, p. 161. — *Ex nova recensione* Phil. Labbe. Parisiis, 1651, in-12; E. Böcking, *Ueber die Notitia dignitatum utriusque imperii. Eine Abhandlung zur ihre Literatur-Geschichte und Kritik.* Bonn, 1834. Il publia, plus tard, à Bonn, en 1839 ou 1840, la meilleure édition de cet ouvrage.

([1]) *L. l.*, § 1. *Geschichte des Litus Saxonicum an der Nordkuste Frankreichs*, pp. 5-29, Cfr. Molhuysen, *Bydragen*, VI, pp. 244-248.

([2]) *Ar* = *le long*; *mor*, *mer*, *mare*, la mer, eau, Schaumann, *l. l.*, § 5. *Ar- mor* = *over-sea* (*outre-mer*), Latham, *l. l.*, p. 223.

([3]) Sub dispositione viri spectabilis ducis tractûs Armoricani et Nervicani, tribunus cohortis primæ novæ Armoricæ, Grannona (Granville, en Normandie) in litore Saxonico. Schaumann, *l. l.*, p. 6.

cet ouvrage, la côte depuis Douvres, avec neuf villes ou ports de mer (1).

La source indiquée, la *Notitia* fait même croire à Schaumann (1845) qu'il faut spécialement chercher dans la Grande-Bretagne, l'ancien principe de la division territoriale par les Romains et de la modification du nom.

Quoi qu'il en soit, il est constaté que les côtes opposées de la Gaule et de la Bretagne formaient un *littus*, un seul territoire nommé *comitis maritimi tractûs*, dont des auteurs plus anciens que la compilation de la *Notitia* font déjà mention (2).

(1) Palsgrave, *l. l.*, supposa, déjà en l'an 1832, treize ans avant Schaumann, que des Saxons, avant la descente de Hengist et Horsa, s'étaient établis dans la Grande-Bretagne. Il en trouve précisément la preuve dans ce nom de *rivage Saxon*, emprunté, non aux invasions fréquentes des Saxons dans ces contrées ou à la situation de l'île qu'ils ravageaient, mais plutôt à leurs demeures établies sur ce rivage. Ce serait d'ailleurs une chose anomale de nommer une contrée d'après ses envahisseurs et non d'après ses habitants, I, p. 384. — En Bretagne le *Littus Saxonicum* comprit plus tard les territoires d'Essex et d'East-Anglia, I, p. 412.

Latham, *l. l.* (1852), p. 199, énumérant les paragraphes de la *Notitia* qui font mention d'un *Littus Saxonicum* dans la Gaule et dans la Grande-Bretagne, trouve, dans le dernier pays, les localités suivantes : Brancaster, Yarmouth, Reculvers, Richborough, Douvres, Lymne et l'embouchure de l'Adur. « Putting this together, it is safe to say that « the whole line of coast from the Wash to the Southampton water was « in the reign of Honorius (390-423), *if not earlier*, a *Littus Saxonicum*. »

Taylor (1865), *l. l.*, p. 137, dit aussi qu'avant *Constantin* (306-337), autant dans la Grande-Bretagne que dans la Gaule, il y avait un *Littus Saxonicum*. Dans le premier pays, son extension était de Brancaster en Norfolk jusqu'à Shoreham en Sussex.

(2) Lappenberg, *l. l.*, I, p. 44 (3). « Earlier writers name him *comes*

Ce territoire formait le centre de l'empire d'un usurpateur hardi comme Caurausius et de son meurtrier Allectus qui lui succéda.

Après eux, un nouveau district se forma des provinces arrachées en quelques années (286-296) à l'empire et qui bouleversa l'ancienne division du territoire.

Le *comes littoris Saxonici*, nouvel officier revêtu de ce titre, séjourna dans la Grande-Bretagne.

Le *Littus Saxonicum Gallicum* était une dépendance de la Grande-Bretagne. Ces rivages avaient emprunté leur nom des Saxons émigrés, qui, refoulés, par la formation d'un empire scandinave, quittaient successivement leurs anciens territoires dans la Chersonèse cimbrique. Dépassant les Frisons, race fédérée, aussi fidèle au sol que vaillante, ils fondirent en pirates sur des peuples alors moins unis et moins bien gouvernés, par suite de la décadence constante de l'empire romain.

Bientôt leurs habitudes de rapine font place à une colonisation forcée, à un séjour et le *littus saxonicum* se fonda des deux côtés de la Manche.

Cet événement remarquable eut lieu, d'après Schaumann, à la fin du troisième siècle, et Carausius (286-294) en fut le principal fauteur.

Maximien Hercule (l'an 286) le soupçonna d'avoir attiré des barbares saxons et francs sur le territoire qu'il devait administrer. Carausius, ayant appris que la peine capitale lui était réservée, hâta sa révolte en faisant la

maritimi tractûs, a circumstance not to be overlooked, on account on the importance of the Littus Saxonicum for the history of the Saxons. »

paix avec les Saxons et les Francs qu'il devait combattre, gagna toute l'Armorique à lui, et passant dans la Grande-Bretagne, s'y fit proclamer empereur.

Maître du territoire depuis appelé *Littus Saxonicum*, fort de la position isolée de sa résidence, il forçait, par ces deux avantages, les empereurs légitimes à conclure la paix avec lui et à le reconnaître comme leur collègue (1).

Le *Littus Saxonicum* de l'autre côté de la mer comprenant les lieux d'embarquement et de débarquement *Bononia* (Boulogne-sur-Mer) et *Rutupiae portus* (Richborough) (2), Carausius se hâta de renforcer son armée et sa flotte par des pirates, soit en les engageant sous main, soit en les faisant venir de leur pays natal.

L'énorme quantité de numéraire (3) que *Carausius* fit frapper pendant son règne si court (286-294), doit sans doute son origine à ses grands embarras pécuniaires, pour s'attirer d'abord des partisans et payer ensuite la solde des

(1) *Voy.* la monnaie ou médaille rare et intéressante de l'an 289 de *Carausius, Dioclétien* et *Maximien Hercule.* Chez M. Cohen, t. V, p. 539, et t. VII, p.362.

Droit. Caravsivs et FRATRES svi. Buste radié de *Carausius*, à gauche, *accosté* des bustes nus de *Dioclétien* et de *Maximien Hercule,* tous trois avec la cuirasse.

Rev. Pax Auggg. La Paix debout, à gauche, tenant une branche d'olivier *et un sceptre*. Dans le champ S. P., à l'exergue C.

(2) Schaumann, *l. l.*, p. 11 (2).

(3) Dans l'ouvrage important *Monumenta historica britannica* or *Materials for the history of Britain from the earliest period to the end of the reign of king Henry VII. Published by command of Her Majesty,* London, 1848, vol. I, in-fol., on trouve 10 planches avec 338 monnaies de *Carausius.* M. Cohen, t. V, pp. 501-539, cite 277 de ces pièces; et, t. VII, p. 360, 17 autres.

barbares saxons et peut-être aussi des Francs ([1]), ainsi que celle des légions et des cohortes prétoriennes ([2]).

Son successeur *Allectus* suivit sans doute son exemple; du moins, les monnaies frappées sous lui, durant son règne très-court (294-296) sont aussi assez nombreuses ([3]); nous en verrons paraître des types sur les *sceattas* ou petits deniers anglo-saxons.

Carausius fut donc le fondateur principal du *Littus Saxonicum* et de la dignité de *comes littoris saxonici*,

([1]) Latham, *l. l.*, p. 96, fixe l'attention sur un passage du panégyriste *Mamertin*, contemporain de l'empereur *Maximinien* (285–305), qui loue son maître d'avoir chassé *une armée mercenaire de Francs* de la ville de Londres. Probablement ce fait eut lieu peu après la mort d'Allectus (296), mais il faut observer qu'alors des *Saxons étaient aussi compris sous le nom de Francs*, comme Palsgrave, I, p. 377, l'observe. C'étaient alors des noms généraux, comme aujourd'hui ceux d'Américains, Allemands, etc.

([2]) Genebier, dans une *Explication des médailles qui font mention des cohortes et des différentes légions de Carausius*, s. l. et an, in-12, p. 22, prouve que *Carausius*, suivant ces médailles, avait au moins une armée de 64,000 hommes, *sans y comprendre ses forces maritimes*.

([3]) Les *Monumenta* cités pl. XV-XVI, en représentent 73. M. Cohen, t. V, pp. 540-548, en cite 65, et t. VII, p. 363, encore 2. Wright, *l. l.*, pp. 115, 355 et 364, fixe aussi l'attention sur la grande quantité de monnaies frappées par ces deux usurpateurs, mais il n'en dit que « that they were not neglectful of commemorating themselves. » Il assure que ces monuments de métal jettent quelque lumière sur leurs caractères et leur histoire, et il espère que sous les mains d'un intelligent antiquaire, ils pourront un jour y contribuer plus encore. *Voy.* aussi dans son ouvrage, pp. 371–373, des tables indiquant les nombres relatifs des monnaies de quelques empereurs romains découvertes à Richborough et Caerlon (*Cæsaris legio*). Parmi 1,144 pièces provenant du premier lieu, *Carausius* figure pour 94, *Allectus* pour 45. Parmi 268 pièces du dernier lieu, *Carausius* figure pour 21 et *Allectus* pour 4.

créée après lui ([1]). Des relations intimes, des communications fréquentes doivent avoir eu lieu entre la Bretagne et la Gaule septentrionale à la fin du IIIe siècle et au siècle suivant ([2]).

Une carte intéressante, signalée dans TAYLOR (l. l., p. 132), nous indique une quantité de noms saxons dans la Picardie et l'Artois, entre Calais, Boulogne et Saint-Omer. Presque chaque village ou hameau y porte un nom saxon, quelquefois synonyme ou correspondant avec des noms de l'autre côté de la Manche ([3]).

Il donne des indications pour prouver que la colonisation saxonne de cette partie de la Gaule doit avoir été effectuée par des colons appartenant à des familles teutoniques fixées sur la côte opposée, car les huit dixièmes de ces patronymiques forment le commencement de noms propres, se retrouvant dans la Grande-Bretagne ([4]). Taylor prouve encore que ces colons sont arrivés de l'Ouest (et non du Nord ou de l'Est). Le district de Saint-Omer était évidemment colonisé par des immigrants qui abordèrent à Boulogne, à l'ouest, et non à Dunkerque, au nord de Saint-Omer ([5]).

([1]) LAPPENBERG, tit. II, pp. 44-46; SCHAUMANN, *l. l.*, p. 12.

([2]) *Voy.* par exemple la note 52.

([3]) TAYLOR, *l. l.*, p. 133. Par exemple, en France : *Warhem* = *Warham* dans le Norfolk, etc.

([4]) TAYLOR, *l. l*, p. 134. Par exemple, en France : *Alencthun* = *Allington*, en Kent, etc. *Voy.* surtout chez lui l'Appendice *B*, pp. 491-495. *Saxon Patronymics in Artois and in England.*

([5]) Le village *Marck*, près de Calais, indique aussi par son nom la limite ethnologique. Un diplôme (souvenir posthume) de l'an 843 de Charles le Chauve (840-877) parle d'un *Comitatus Bajacossinus* (Bayeux) et d'un

Il faut donc reculer le commencement de la colonisation saxonne de la Grande-Bretagne au moins de deux cents ans, sinon plus longtemps, avant la date de l'an 449 que l'on fixe ordinairement, quoique par erreur, comme nous verrons plus tard, à la fameuse et un peu apocryphe arrivée de Hengist et de Horsa, et à la première descente des Saxons dans la Grande-Bretagne ([1]).

Après la mort d'Allectus (296), Constance-Chlore devint maître de la Grande-Bretagne. Il mourut à York (306), ayant désigné pour son successeur Constantin, depuis dit le Grand, qui fut reconnu par l'armée britannique. Nous trouvons alors dans cette armée un roi ou chef de clans teutoniques, dit Crosus ou Erosus ([2]). Sous le règne de Constantin le Grand (306-337), l'immense empire romain, à peu près reconstitué, était divisé en quatre gouvernements. Les départements différents de l'administration dans la Grande-Bretagne avaient à leur tête le chef de la Gaule occidentale ([3]), Magnentius (350-353). Celui-ci, peut-être

Pagellus Otlingua Saxonica (Ot = Out = *alt*, vieux). SCHAUMANN, *l. l.*, p 27, cite la trouvaille, faite en l'an 1818, d'une monnaie avec le monogramme de Charles le Chauve et l'inscription du revers : I(n) CURTI SASONIEN. (*Mémoires des antiquités de la Normandie*, citées par SCHAUMANN, p. 27.) Il mentionne, pp. 28-29, les traits de ressemblance encore existants entre des usages westphaliens ou bas-saxons, et quelques-uns de la Normandie. Cfr. TAYLOR, *l. l.*, p. 141. *Saxon settlement near Caen.* « The country by Caen is divided by thick hedgerows into smal. irregular crofts, and the cottages are unmistakally English rather than French in structure and appearance. »

([1]) TAYLOR, *l. l.*, p. 136; THRUPP, *l. l.*, p. 4, compte au moins 300 ou 400 ans avant cette première invasion.

([2]) PALSGRAVE, I, p. 379.

([3]) WRIGHT, *l. l.*, p. 358.

un Breton, créé *imperator* à Autun par les légions et les auxiliaires, se rendit maître de la Gaule et de la Bretagne, s'allia avec des barbares, parmi lesquels on nomme des Saxons ([1]). L'historien Ammien-Marcellin ([2]) nous raconte que, pendant les années 364-368, des Pictes, des Saxons, des Scots et des Attacots ravagaient continuellement les provinces romaines de la Bretagne. Le *comes* Théodose, père de Théodose le Grand (379-395), débarquant à Rutupia, l'an 368, marcha vers Londres ([3]), entourée de barbares, et délivra cette ville de cette position dangereuse, en divisant leurs forces combinées et en les combattant ensuite séparément. Néanmoins, cette confédération était si forte, que seulement l'année suivante (369), et après avoir attiré à lui par des promesses d'impunité une partie des alliés, il osa quitter Londres. Ayant enfin défait les barbares, il nomma la province récupérée Valentia, en l'honneur de son maître Flave Valentinien (364-375). Si l'on peut ajouter foi aux panégyristes Claudien et Pacate, Théodose fut victorieux sur terre et sur mer, et poursuivit les Pictes, les Scots et les Saxons jusqu'aux îles d'Orkney ([4]).

Sans doute, ces *Saxons* étaient des pirates débarqués ou

([1]) Palsgrave, *l. l.*, I, p. 380.

([2]) *Hist.*, lib. XXVI et XXVII, cap. VIII et IX; Haigh, *l. l.*, p. 142, Picti *Saxonesque* et Scotti et Attacotti Britannos ærumnis vexavere *continuis;* Latham, *l. l.*, p. 98, appelle l'attention sur ce dernier mot *continuis*.

([3]) Palsgrave, *l. l.*, I, p. 385. « Lundinium (l'ancien nom, le nom nouveau était *Augusta*). It is amusing to read such at the present day. »

([4]) Haigh, *l. l.*, p. 143, notes 27 et 28.

Maduerunt Saxone fuso, Orcades.... Claudianus. Saxo consumptus bellis navalibus offeretur.... Pacatus.

aidant avec leurs navires à bloquer Londres et à prendre d'autres ports de la Bretagne.

Maxime (*Magnus Maximus*) se révolta en l'an 383 dans la Grande-Bretagne et s'y fit proclamer Auguste. Passant la Manche pour combattre Gratien, il emmena avec lui une telle quantité de jeunes et de nobles Bretons, que l'on suppose qu'une colonisation de l'Armorique en fut la suite ([1]).

A la fin de son règne (383-388), l'an 387, Maxime envoya Gratien Municeps pour secourir les Bretons contre les invasions des *Pictes*. *Stilicon*, général de l'empereur Flavius Honorius (390-423), les défit en l'an 397. Il répara le rempart d'Antonin et fortifia le *Littus Saxonicum*.

Les tyrans se succédaient alors tellement dans la Bretagne que leur grand nombre devint proverbial ([2]). Marcus († 407), Gratien-Municeps-Constance (408-411). Ce dernier quitta l'île pour envahir la Gaule et l'Espagne. Les Pictes et les Scots profitèrent de son absence pour assaillir les Bretons. Ceux-ci appelèrent les Romains à leur aide et Sevère-Acquile fut envoyé à leur secours ([3]).

Il défit pour la dernière fois les Pictes et les Scots.

D'autres tyrans, Victorin et Héraclius; d'autres gouverneurs, Placidus et Castius, furent défaits et battus par les Pictes et les Scots. Le dernier succomba en l'an 410, et les vainqueurs inondèrent la Bretagne. Les Romains quit-

([1]) Palsgrave, *l. l*, I, pp. 381-382.

([2]) *Hieronymus* in *Ctesiam*. Palsgrave, *l. l.*, I, p. 386 (43).

([3]) Haigh, *l. l.*, p. 19, qui ne cite pas ses sources, place tous les événements depuis *Marcus* jusqu'à *Castius* entre les années 407-410.

tèrent alors pour toujours l'île, et c'est en vain que les Bretons s'adressèrent à l'empereur Honorius (390-423). Il repondit que dorénavant ils devaient s'aider eux-mêmes ([1]). *La Bretagne devint indépendante de Rome* ([2]).

C. *La Bretagne indépendante* (410-428); *soumise peu à peu par les Jutes, les Saxons et les Angles* (428-586) *et enfin christianisée* (596-688).

Depuis l'évacuation de la Bretagne (410) jusqu'à la fin du VIe siècle, l'histoire de ce pays est enveloppée d'une obscurité profonde ([3]). Les indications, jusque là rares et vagues des écrivains romains et grecs manquent totalement. Les annalistes, ou ne remontent pas si haut, ou ne sont à consulter qu'avec la plus grande réserve ([4]). Leurs récits paraissent empruntés de poèmes ou de chansons, traditions orales défigurées par les transmissions successives de bouche en bouche et arrivées à l'état de roman ([5]).

La chronologie établie par les auteurs, même les plus

([1]) Zosimus, lib. VI, cap. X; Wright, p 385 (1).

([2]) Palsgrave, *l. l.*, I, p. 387.

([3]) Wright, *l. l.*, p. 385. « In profound obscurity and to understand it all, we must glance back on what has been the state of the island under Roman rule. »

([4]) Lappenberg, *l. l.*, I, p. 71. « For a period of nearly a hundred and fifty years, we are unable to adduce a single trustworthy authority for the history of the pagan Anglo-Saxons. »

Latham, *l. l.*, p. 117 (*). « The year 417 is the year in which *Orosius* concluded his history. It leaves as near as may be, a century between the last of the Roman informants and the birth of the earliest British. »

([5]) Palsgrave, *l. l.*, I, pp. 389-390, 392.

renommés, est souvent fautive. Se fiant à l'autorité d'un écrivain comme Bède, dit le Vénérable, ils prétendaient toujours que le premier débarquement des chefs jutes, Horsa et Hengist, eut lieu l'an 449, tandis que l'on admet maintenant l'année 428 ([1]) comme date du commencement des invasions continuelles par mer, qui finirent par subjuguer la Bretagne.

Un écrivain anglais, surtout, M. Daniel H. Haigh qui, il y a quelques années (1861), fit tous ses efforts pour rédiger une bonne liste chronologique des événements accomplis depuis l'an 385 jusqu'à l'an 534, nous assure ([2]) qu'en adoptant l'année 428, les récits britanniques et saxons s'accordent pendant une période de soixante et dix ans (années 428-498) jusqu'à l'an 498 où Decius Paulinus et Joannes Scytha furent consuls, et que, depuis cette époque, l'histoire anglo-saxonne commence à reposer sur des bases plus certaines ([3]).

Nous ne communiquons les faits principaux de cette liste chronologique, que dans l'impossibilité où nous nous trouvons d'en établir une meilleure, et sous la réserve expresse de ne pas adopter aveuglément toutes les théories ou assertions ([4]) de cet écrivain distingué, quoique cri-

([1]) M. Hardy, dans la préface intéressante des *Monumenta*, pp. 114 et suivantes, admet l'année 428. Cfr. Lappenberg, *l. l.*, I, pp. 62-63; Turner, *l. l.*, I, p. 168; Haigh, *l. l.*, p. 19.

([2]) *L. l.*, p. 174.

([3]) Haigh donne, p. 167, le fondement, et pp. 173-174, le résultat de sa chronologie.

([4]) Par exemple, p. 20, anno 445. Stonehenge erected about this time (!). Une assertion défendue très-faiblement, p. 261.

tiqué par un autre auteur anglais assez hardi, lui-même, dans ses conjectures et ses conclusions (1).

Nous nous permettrons d'y ajouter quelques observations :

Année 425. Vortigern usurpe le trône. Son armée est défaite par les Pictes. Il appelle à son aide des Saxons.

Année 428. Horsa et Hengist arrivent, *par un cas fortuit,* et sont enrôlés dans les troupes de Vortigern; ils livrent bataille aux Pictes près de Stamford et reçoivent des renforts de leur pays (Jutland). Ils livrent un nouveau combat aux Pictes dans le Yorkshire et le Northumberland.

Année 429. Des renforts frais arrivent, envoyés par les Jutes. Une autre bataille est livrée dans le Northumberland. Horsa est désigné pour défendre les côtes du S.-E. Hengist épouse la fille de Vortigern, nommée Rumwen. Kent est cédé aux Jutes. Octa et Ebissa se rendent en Bretagne et arrivent avec Childéric.

Année 433. Vortigern est détrôné et Vortimer élevé sur le trône : il défait les Jutes sur les bords du Derwent, et, de retour à Aylesthorpe, en 434, il remporte, en 435, la victoire appelée Alleluia, et gagne la bataille d'Episford où Horsa succombe. Hengist succède à celui-ci comme roi de Kent. Il est défait par Vortimer et expulsé de la Bretagne.

Année 436, Vortimer étant mort, Vortigern est ré-

(1) M. Taylor, *l. l.*, p. 309 (2), dit de l'ouvrage de M. Haigh, *Conquest of Britain*, p. 257. « This is an uncritical work, but contains a *large store of carefully collected and sometimes valuable facts.* »

tabli: il invite Hengist à revenir. Hengist, à son retour, défait les Bretons qui l'attendaient à Crayford.

Année 437. Essex et d'autres provinces sont cédées à Hengist.

Année 441. Il réussit à subjuguer une partie de la Bretagne.

Année 443. Ambrosius défait Hengist, le prend et le met à mort. Il fait la paix avec Octa, Ebissa et Ossa. Les Saxons sont chassés de Londres.

Année 444. Combat entre Ambrosius et Hengist II (personnage créé par M. Haigh. *Voy.* p. 289-299). Paix (l'an 444-449).

Année 450. Octa, Ebissa et Paccent (Saxons) descendent à Menevia. Guerres intestines (l'an 450-452).

Année 457. Ælle et ses fils arrivent et s'établissent sur les côtes de Sussex.

Année 465. Ils s'avancent dans l'intérieur du pays et demandent des renforts.

Année 467. Hengist II meurt. Son fils Aesc-Occa donne la Northumbria à Colgrim et lui succède dans le Kent. Commencement du règne d'Arthur. Ses hauts faits, assez mythologiques (l'an 467-493). Sa mort, etc., etc.

M. Haigh a fixé les dates de ces faits, assez douteux, comme points de repère de son essai pour mettre en harmonie (comme le titre de son livre l'indique) : « *The historia Britonum*, les ouvrages de Gildas, le *Brüt* et le « *Saxon Chronicle.* » Ses dates diffèrent quelquefois avec celles qui se trouvent dans l'important *Chronological abstrait*, des *Monumenta Britannica*, vol. I, p. 129-146, et comprenant les années A. D. 59-488. Elles sont tirées des

ouvrages contenus dans le premier volume (le seul paru jusqu'ici, 1869) de cette importante collection; ouvrages dont la valeur historique est jugée dans la préface, p. 106-128 ([1]), comme chez *Lappenberg*, t. I, p. XXVI-LVIII dont l'introduction littéraire, p. XXIII-LXVIII, est digne de l'ouvrage qu'elle précède.

En parcourant les listes chronologiques que nous avons mentionnées, en les critiquant et en les confrontant, on s'assure que Beda s'est trompé d'une vingtaine d'années, en fixant l'arrivée de ces fameux Horsa et Hengist en

([1]) Pour notre époque, ce sont principalement les ouvrages suivants :

I. GILDÆ *Sapientis de excidii Britanniæ historia*, pp. 1-15, et *Epistola ejus*, pp. 16-46, Gilda naquit l'an 516. *Monumenta*, I, p. 15 (6). LATHAM, *l. l.*, p. 127. Son jugement sur cet auteur est très-défavorable, pp. 116-118. « He tells so little, that the question as to the value of his authorities is reduced to nearly nothing. » HAIGH, *l. l.*, pp. 3-6, défend l'authenticité de Gilda, que WRIGHT, *l. l.*, p. 298, dit avoir attaqué dans la *Biographia Britannica Literaria*.

II. *Eulogium Britanniæ sive historia Britonum*, auctore NENNIO, pp. 47-82. Nennius, disciple de l'évêque Elbot († 809), naquit vers la fin du VIIIe siècle, et écrivit son histoire des Bretons en l'an 858. *Monumenta*, p. 47 (o). LATHAM, *l. l.*, p. 120, dit qu'il n'y a pas de traces dans *Nennius* d'un historien. Sur ses sources, voyez *Monumenta*, I, p. 47 (6).

III. *Venerabilis* BEDÆ, *Chronicon sive de sex hujus seculi ætatibus*, p. 83-102. *Historia ecclesiastica gentis Anglorum*, p. 103-289. Beda, moine et prêtre, naquit l'an 673 et mourut l'an 735. Il finit son *Historia* l'an 731. *Monumenta*. I, p. 103 (a). LAPPENBERG, *l. l.*, I, p. 76, dit de lui : « Beda, whose glaring deficiency in historic criticism has never been dulty attended to *followed in the one account the Kentish narratives, in the other, the Nord-Anglian authorities.* » « Beda haud semper sibi constare videtur. » *Monumenta*, I, p. 13 (a).

IV. *The Anglo-Saxon Chronicle*, pp. 291-466, etc., etc.

l'an 449, au lieu de l'an 428 ([1]). La Bretagne paraît avoir compris, entre les années 410-428 et peu après, quelques *civitates* (républiques) indépendantes, sans cesse rivales et bientôt subjuguées par des tyrans militaires, puisque, comme dit Turner ([2]), dans ce mal, le pire de tous, « la furie civile, » c'est l'épée qui finit par prévaloir. Un de ces tyrans, Gurthigernus (selon Gilda) ou Vortigern, paraît avoir dominé les autres dans la partie méridionale de l'île, lorsque Horsa et Hengist abordèrent les côtes ([3]).

C'est ici le lieu de dire quelques mots de ces personnages un peu mythologiques, du lieu de leur débarquement et de leur première possession, l'île de Thanet, à l'embouchure de la Tamise.

Horsa et Hengist sont cités comme ceux qui abordèrent les premiers dans la Bretagne pour aider les Bretons assaillis par les Pictes et les Scots. Ce rôle leur est attribué non-seulement dans les annalistes anglo-saxons, mais aussi dans les légendes frisonnes, coordonnées par les annalistes frisons ([4]), ainsi que dans les légendes des Nord-Frisons,

([1]) Lorsque les Romains quittèrent (410) la Bretagne, l'énumération des dates selon le style Romain, par consuls et empereurs, cessa. On ne commença pas alors à compter par les années écoulées depuis la naissance du Christ. Ce ne fut que dans le VIe siècle, que *Dionysius Exiguus* introduisit cette méthode, et on ne l'adopta en Angleterre qu'après la conversion de quelques rois anglo-saxons. LAPPENBERG, *l. l*, I, p. 71.

([2]) *L. l.*, I, pp. 193-194 (2). Il cite PROCOPE, *Hist. Vandalorum*, qui affirme que depuis l'évacuation (410), l'île fut gouvernée par des despotes, « τυράννοις. »

([3]) TURNER, I, pp. 196 et 253.

([4]) LAPPENBERG, *l. l.*, I, p. 79 (3). Son traducteur Thorpe indique

et des habitants des îles longeant la côte du Schleswig. Ces dernières les font partir du Lister-Tief, détroit entre les îles Röm et Sylt, séparant encore aujourd'hui les Jutes des Nord-Frisons ([1]). Nous verrons qu'en réalité les premiers qui abordèrent la Bretagne étaient des Jutes ([2]) habitant la Chersonèse Cymbrique et y relégués maintenant jusque dans sa partie septentrionale. Une preuve convaincante de cette assertion se trouve dans le royaume Jute, le seul que ce peuple forma, de Kent, de l'île de Wight et d'une partie du Hampshire ([3]). C'étaient des aventuriers ou des exilés que le hasard fit aborder dans la Bretagne méridionale avec leurs trois navires pouvant renfermer au plus trois cents guerriers ([4]). Ils descendirent sur cette côte, sinon déjà assaillie du moins menacée par

qu'*Occo Scharlensis*, l'annaliste frison, suivit Geoffroy de Monmouth. Comparez l'ouvrage à citer p. 27 (3), *The Cat-Stone*, p. 28 (4).

([1]) M. Nissen, *De Freske Sjemstin* (*le Miroir frison*, littéralement *sjem* ou *sjenstin*, la pierre qui luit où l'on se voit). Altona, 1868, p. 35. L'excellente carte se trouvant à la fin de l'ouvrage recommandable de notre ami C.-P. Hansen (à Sylt, une des îles nord-frisonnes), *Das Schleswigsche Wattenmeer und die friesischen Inseln*. Glogau, 1863, indique, au sud du *Lister-Tief*, mentionné dans notre texte, un banc de sable nommé *Hengist*. Plus au sud se trouve le *Horsbuller Steert*, un banc semblable.

([2]) « De Jutarum origine sunt Cantuarii et Victuarii; hoc est ea gens, quæ Vectam (Wight) tenet insulam et ea quæ usque hodie (anno 731), in provincia occidentalium Saxonum (Essex), Jutarum natio nominatur, posita contra ipsam insulam Vectam. » Beda, *Monumenta*, I, p. 121.

([3]) Bosworth, préface, *Dict.*, p. xv, p. xxi. Leurs possessions en Bretagne étaient en rapport avec leur nombre.

([4]) Turner, *l. l.*, I, 255 (11).

les Pictes, qui occupaient déjà la partie septentrionale de l'île.

On objecte leurs noms Horsa et Hengist, comme éponymiques (¹) ou sentant des épithètes poétiques, car Hengist est le *cheval de bataille,* et Horsa (Ross) *le cheval ordinaire.* Mais outre que nous avons déjà dit que l'on trouve encore ces noms dans leur patrie, ils se retrouvent aussi dans une quantité de noms locaux de l'Angleterre (²), ainsi que ceux de leur famille et contemporains mentionnés dans ces mêmes annales plus ou moins apocryphes (³). Si l'on rejette toute l'histoire de la première descente des Jutes, Horsa et Hengist, à cause de leurs noms chevaleresques, ou du moins si l'on s'en sert comme arguments contre la probabilité des faits mentionnés, on peut de même nier la découverte de l'Amérique par un Colomb, ou les recherches, voyages et aventures d'un Drake et Hawkins, ou les

(¹) Wright, *l. l.*, p. 391; Taylor, *l. l.*, p. 309; Palsgrave, *l. l.*, I, p. 394. On y trouva même une allusion au cheval sacré des Germains (Tacite, *Germ.*, cap. X), et au cheval blanc des armoiries de Kent. Lappenberg, I, p. 79. Ce cheval sur la bannière aurait fourni l'origine de la légende, et ainsi de suite aux narrations de Geoffroy de Monmouth. Thierry, *Histoire de la conquête*, etc., I, p. 16, y trouve au contraire un emblème de bannière conforme aux noms des deux chefs.

(²) Taylor, *l. l.*, pp. 309-310. et surtout Haigh, *l. l.*, pp. 150-151.

(³) Taylor, *l. l.*, pp. 151 et suivantes, et surtout un petit ouvrage très-intéressant : *The Cat-Stone* (Édimburgshire) : *is it not the tombstone of the Grandfather of Hengist and Horsa?* by J.-Y. Simpson. Édimburg, 1862. Le savant auteur s'attache à prouver que ce *Cat-Stone* (pierre ou monument, souvenir d'une bataille, *Cat*), à Kirklisten, avec l'inscription In (h)oc tvmvlo iacet vetta : victv, a été érigé en l'honneur du grand-père de *Horsa et Hengist.* Cfr. Haigh, *l. l.*, pp. 141-142.

exploits du général Wolf, etc. ([1]). Bède nous assure que, de son temps (673-735), on montrait encore dans le duché de Kent un monument (Cat-Stone?) érigé à la mémoire de Horsa (tué l'an 436 dans la bataille d'Épisford ([2]).

Les historiens anglais, même ceux qui rejettent les récits poétiques([3]), sont d'accord que la première possession des Jutes dans la partie méridionale de la Bretagne fut une île nommée en langue bretonne Ruichin ([4]) et dans la langue des nouveaux possesseurs Taneth ou Thanet. Selon Taylor ([5]), c'est un nom qu'on retrouve dans Solinus, auteur qu'il croit être du ɪvᵉ siècle au plus tard.

La situation de cette île était très-favorable pour dominer la Tamise. On vante sa fertilité et son agréable climat ([6]).

Le commencement du règne jute-anglo-saxon était sans doute bien petit ([7]), mais ils avaient en leur pouvoir le

([1]) Simpson, *l. l.*, p. 29 (1).

([2]) Simpson, *l. l.*, p. 50 (2), donne le récit littéraire des recherches faites à cause de ce monument, dont Lappenberg, *l. l.*, I, p. 72 (3), fait aussi mention.

([3]) Par exemple, Palsgrave, *l. l.*, I, p. 394.

([4]) Nennius, *Monumenta*, I, p. 63 (3). Dans les variantes *l. l.*, on lit *Ruoihin, Ruiochim, Ruochin*, « quæ lingua eorum *Taneth*, Britannico sermone *Ruichin* vocatur. »

([5]) Taylor, *l. l.*, p. 138. Lappenberg, *l. l.*, I, p. 68 (2), indique un document de l'an 692, où l'on retrouve ce nom.

([6]) « Felix Thanet sua fecunditate, insula arridens, bona rerum copia, regni flos et thalamus », etc., *Jocelyn*, dans Lappenberg, I, p. 68 (2). Beda le décrit ainsi, cap. XXV (*Monumenta*, I, p. 130 (D)) : « Est autem ad orientalem Cantiæ (Kent) plagam Tanatos insula non modica, quam a continenti terra (Kent) secernit fluvius Vantsumu (Wanstum), etc » Sur la situation très-modifiée par alluvions de cette île, *voy.* Turner, I, p. 255 (12).

([7]) Beda, *l. l.*, l'indique ainsi : « Magnitudinis juxta consuetudinem,

port par lequel leurs compatriotes pouvaient entrer dans la Bretagne, comme autrefois les Romains par celui de Rutupia (Richborough) dans la même ile ([1]).

Quand l'apôtre Augustin, plus tard archevêque de Canterbury, arriva, en l'an 597, en Kent, le roi Ethelbert (560-616), quoique encore payen, l'accueillit favorablement et lui indiqua l'île de Thanet pour demeure ([2]).

Il est remarquable que feu M. Rethaan Macaré ([3]) nous ait donné un petit denier ou *sceatta,* selon lui, avec la légende TANVM, dans laquelle il lit par syncope Tanetum, et qu'il attribue au roi prénommé.

Il va sans dire que, dès que les Jutes eurent le pied ferme sur cette partie riche ([4]) et déjà civilisée d'une immense île, ils se hâtèrent d'appeler à leur aide des compatriotes ([5]);

æstimationis Anglorum (*o*) familiarum sexcentarum. » L'éditeur de Beda, M. S(HARPE), note (*o*), observe « Hidarum sive carrucatarum. Portio terræ est centum circiter acrarum (*acres*), cujus cultura familiæ alendæ sufficiat. »

([1]) Les Jutes descendirent à Ebbs-fleet ou Ypwines-fleet. TURNER, *l. l.*, I, p. 255 (12), près de Richborough. Cfr. WRIGHT, *l. l.*, p. 121.

([2]) BEDA, *l. l.*

([3]) *Tweede verhandeling over de by Domburg gevonden romeinsche, frankische, brittanische en andere munten* (*). Middelburg, 1856, p. 37, pl. I, n° 24, reproduite par nous sur la pl. F, n° 4.

([4]) WRIGHT, *l. l.*, p. 411. « Kent's discoveries show a greater degree of wealth and refinement than the other Saxon or Anglian kingdoms. *Voy.* la pl. *l. l.*

([5]) NENNIUS, cap. XXXVII. « Qui reversi sunt cum chiulis (kielen =

(*) Nous recommandons ces dissertations sur les monnaies anciennes, etc., trouvées sur le rivage de Domburg (Zélande-Pays-Bas), à l'attention de nos lecteurs. Les monnaies franques et anglo-saxonnes sont presque toutes reproduites dans le dernier volume du grand ouvrage de M. Van der Chijs.

mais, comme nous l'avons précédemment indiqué, il est impossible, ou du moins très-difficile, d'indiquer toutes les circonstances qui accompagnèrent leur conquête du pays de Kent, de l'île de Wight et d'une partie du Hampshire ([1]). Horsa a succombé dans une bataille l'an 435. Hengist est mis à mort en l'an 443, mais leurs successeurs continuent à régner sur le territoire indiqué, et parmi les huit royaumes qui forment enfin, dans l'an 586, l'Heptarchie ou plutôt l'Octarchie, si connue, on ne compte qu'un seul royaume jute ([2]).

Il serait trop long et assez fastidieux pour nos lecteurs d'entrer ici dans des détails pour esquisser l'occupation par les Saxons et les Angles du reste de la Bretagne, et pour

vaisseaux). » XVII. Cfr. *ibid.*, cap. XLVI. « Vocando chiulas cum ingenti numero virorum bellatorum et fortium. » *Monumenta*, I, pp. 65 et 67 ; TURNER, *l. l.*, I, p. 326 (6).

([1]) TURNER, *l. l.*, I, 258.

([2]) Un passage remarquable et qui prouve que, longtemps après, les Jutes n'étaient pas encore oubliés, se trouve dans les lois d'Édouard le Confesseur (1042-1066), « Guti cum veniunt suscipi debent et protegi in regno nostro *sicut conjuncti fratres, sicut propinqui et proprii cives* regni hujus. Exierunt nempe quondam de nobile sanguine Anglorum, scilicet de Engra civitate et Anglici de sanguine illorum et *semper efficiuntur populus unus et gens una.* » BOSWORTH, *Dict.*, p. L (§), et l'article très-intéressant de M. KARL MARCK, *Die Insel der Nerthus*, dans la revue *Germania*, 1859, IV, p. 395. Il fixe l'attention sur la découverte faite par le professeur Henri Leo, près de Heidelberg, d'une grande quantité de noms synonymes de lieux en Kent, domicile des Jutes émigrés. Il donne, pp. 396-399, une liste contenant vingt-six de ces noms synonymes. HAIGH, *l. l.*, p. 109 (2), dit : « The law of Gavelkind, we are said to have been indebted to the Jutes, who settled mainly in Kent : and in *Kent, where the Jutish custom of gafelkind exists, the rule still continues to be observed that an heir comes of age at fifteen.*

indiquer la formation des huit royaumes, savoir : un jute, trois saxons et quatre angles, existant dans l'année indiquée, 586.

Le premier royaume saxon paraît avoir été établi par Ella, dans le voisinage de celui des Jutes, sous le nom de royaume des Sud-Saxons, *South-Sax*, maintenant Sussex.

Dans l'an 494, une colonie puissante arriva conduite par Cerdic et se fixa à l'ouest du Sussex. Après leur établissement définitif, en 519, on nomma ces colons les West-(Ouest) Saxons (Wessex). Leur territoire embrassait la partie septentrionale du Hampshire, les comtés de Berks, Wilts, Dorset, Somerset et Devonshire, et une partie des Cornouailles.

Le troisième royaume saxon, datant de l'an 521, est fondé dans l'Essex et le Middlesex et la partie méridionale de Hertfordshire, sous le nom de East-Saxons, East-Sax ou Essex, Saxons de l'orient (1).

On voit que le territoire saxon avait une grande étendue. Pourtant il était moins vague que le nom saxon à l'égard de la Grande-Bretagne.

Thrupp (2) observe très-judicieusement que l'on confond ordinairement dans ce nom général tous les Anglais vivant entre les années 445-1066, espace aussi long, dit-il, que celui qui nous sépare maintenant du roi Henri III (1216-1272). On se représente ordinairement tous les Saxons, comme tous les anciens, vivant simultanément et que

(1) Bosworth, *Dict.*, p. xv, donne cet aperçu ainsi que le suivant sur le temps des établissements des royaumes saxons et angles dans la Bretagne, comme le résumé de ses recherches.

(2) *L. l.*, p. 3 (1).

Hengist (428) et Harold (1066) étaient des amis intimes. Pourtant, il y avait une aussi grande différence entre les idées morales, les mœurs et les usages du temps de Hengist et ceux du règne d'Édouard le Confesseur (1042-1066) qu'entre ce qui existait en Angleterre sous Henri VII (1465-1509) et l'Angleterre d'aujourd'hui ([1]).

La conquête de la Bretagne, d'abord commencée par les Jutes, puis continuée par les Saxons et terminée par les Angles, ne se fit que successivement et pendant un grand laps de temps. Elle ne pouvait se faire que très-lentement, car les forces des assaillants n'étaient pas égales à celles des Bretons attaqués. La division du territoire, les guerres continuelles des petits états bretons entre eux, leur jalousie mutuelle les livraient séparément à la merci de leurs agresseurs d'outre-mer. Ceux-ci n'avaient pas à combattre des forces nationales réunies, mais des forces jalouses et séparées ([2]). Ce fut la cause principale de leur triomphe final.

Mais d'où venaient ces Saxons? En partie de l'Allemagne et en partie de la Gaule, du *Littus Saxonicnm Gallicum* renforçant ceux du *Littus Saxonicum Britannicum*.

La Confédération germanique, connue sous le nom de Confédération des Saxons, occupa la plus grande partie de la Germanie inférieure, basse ou septentrionale où l'on parle encore aujourd'hui ce dialecte dit *plat-deutsch* ou vieux saxon ([3]). Elle comprit : 1° les Estphaliens sur les bords

([1]) Thrupp, *l. l.*, p. 2.

([2]) Turner, *l. l.*, I, p. 318.

([3]) « De Saxonibus, id est ea regione quæ nunc antiquorum Saxonum

orientaux du Wéser (la Visurge); 2° les Westphaliens longeant les bords occidentaux de la Visurge jusqu'au Rhin et jusqu'au Zuiderzee; 3° les Angravariens placés entre les deux premiers et sur les côtes de la mer du Nord; 4° les Nord-Albingiens, depuis l'Elbe jusqu'au Danemark, et, enfin, 5° les Trancs Albingiens, en partie.

Une faible partie seulement de ces peuples se transplanta dans la Grande-Bretagne. Le nom saxon resta en Allemagne, et le petit royaume de Saxe est encore aujourd'hui un débris de l'immense territoire que la Confédération couvrit autrefois de ce nom.

Les Angles, leurs voisins du Nord, au contraire, comme nous l'indiquerons, quittèrent complétement et presque sans exception leur territoire, à tel point que leur nom s'évanouit parmi les peuples germains.

Mais il surgit plus glorieux de l'autre côté de la mer du Nord, pour se faire connaître et respecter sur presque tous les points du globe, d'un pôle à l'autre!

La plus grande part à l'honneur d'avoir fondé trois royaumes saxons dans la Bretagne, paraît pourtant revenir aux Saxons d'outre-Manche, c'est-à-dire les Saxons *ex littore Saxonico Gallico*. Réunis aux Saxons déjà sédentaires dans le *littus Saxonicum Britannicum*, ils créaient les royaumes de Sussex, de Wessex et d'Essex.

Pour prouver cette thèse, nous renvoyons nos lecteurs à

cognominatur venere *Orientales* Saxones (*Essex*), *Meridiani* Saxones (*Sussex*), *Occidani* Saxones (*Wessex*). Beda, *l. l.*, *Monumenta*, p. 121. Les nouvelles de M. Fritz Reuter ont fixé l'attention sur ce dialecte parlé encore de nos jours par des millions d'Allemands.

quelques pages précédentes, et surtout à l'opuscule déjà souvent cité du professeur Schaumann ([1]). Il indique que le savant Vignerius, dans son *Tractatus de origine veterum Francorum* ([2]), avait déjà très-bien soupçonné qu'une grande partie des faits attribués aux peuplades saxonnes de l'Allemagne appartenait aux Saxons du littoral. La découverte d'un *littus saxonicum* dans la *Notitia dignitatum* fit depuis ouvrir les yeux et les fixer sur les relations entre les côtes opposées, déjà florissantes au temps de Jules-César ([3]), et entretenues depuis comme nous l'avons indiqué.

De telles relations n'existaient nullement alors avec les Saxons de la Germanie, plus éloignés des Bretons et presque inconnus à ceux-ci. Assaillis par leurs barbares mais vaillants voisins du nord, les Pictes, ils eurent recours à leurs voisins d'outre-Manche, guerriers qu'ils connaissaient, et demandèrent leur assistance.

Le souvenir du grand pirate Carausius, régnant des deux côtés de la Manche, ne peut pas être déjà complétement effacé alors chez les Saxons du *littus Saxonicum Britannicum*, affaiblis par leurs divisions et leurs querelles. On implora leur aide; c'étaient d'anciens alliés. Ils répondirent à l'appel, mais le secours prêté d'abord et consistant en un petit nombre d'hommes fut suivi d'une émigration générale et terminée par la prépondérance des deux peuples.

([1]) *Zur Geschichte der Eroberung Englands, durch germanische Stämme*, §§ 1 et 2.

([2]) Duchesne, I, pp. 160 et suiv.

([3]) *Bellum Gallicum*, III, 2.

Quant aux Saxons établis dans la Gaule, leur émigration successive ([1]) et non spontanée et par suite d'une seule conquête, comme plus tard celle des Normands (1066), coïncide avec l'envahissement toujours croissant de la Gaule romaine par les Francs.

A mesure que ceux-ci pressent les Saxons du *littus Saxonicum Gallicum*, ces derniers passent la Manche, jusqu'à ce qu'à la fin le nom saxon disparait de la Gaule ([2]) et est remplacé par celui des Francs, vers la fin du VIe siéle([3]).

Les faits suivent et s'accordent ainsi parfaitement.

Nous verrons plus tard que la numismatique ne s'y oppose pas, qu'elle confirme, au contraire, cette suite d'événements accomplis dans ces temps reculés et obscurs.

([1]) PALSGRAVE, *l. l.*, I, p. 396, les nomme « distinct enterprises of independent aventurers. »

([2]) SCHAUMANN, *l. l.*, p. 28, indique que les *Gesta regum Francorum* nomment une fois le *Pagus Suessionensis*, *Pagus Saxonegus*, et que FREDEGAIRE, dans son *Chronicon*, nomme la ville de Soissons *Saxonis*.

Voici le commencement du poème *l'Estorie des Engles solum la translation Maistre Geffrei Gaimar*. *Monumenta Britannica*, 1, p. 764.

Li Angleis tuz jurs acreisseient;
Car de ultre mer sovent venaient.
Cil de Seissogne et de Alemaigne,
S'ajustent à lur compaigne.
Pur Dan Hengis, lur ancessur,
Les altres firent d'els seignur.
Tuz jurs si com il conqueraent,
Des Engleis la reconnuissaient :
La terre kil vont conquérant,
Si l'apelent Engeland.

([3]) LELEWEL, *Réapparitions du type gaulois*, p. 11. « Les Francs s'emparèrent, 486-507, du centre et du nord de la Gaule. »

Les troisièmes envahisseurs, arrivés en dernier lieu, mais avec des forces tellement supérieures, qu'ils purent donner leur nom à toute la Bretagne, furent les Angles.

On dérive leur nom du mot *angel, aculeus hamatus* (1), joint au nom saxon, comme Anglo-Saxon; la première partie dénote le *species,* la seconde le *genus* (2).

Tous les Angles étaient des Saxons, faisant partie de la Confédération saxonne, mais tous les Saxons n'étaient pas des Angles (3).

Jusqu'au milieu du VIe siècle de notre ère, ce fut un peuple très-obscur, qui, comme un brillant météore (4), apparut subitement à l'orient pour se diriger vers l'occident et s'éteindre dans la Bretagne.

Leur teint est blanc, leur visage agréable et leur chevelure longue et soyeuse (5). Leur langue était plus aiguë et plus plate que la langue ouest-saxonne et s'appelait autrefois le dialecte dano-saxon. Puisqu'ils se fixaient dans l'Est-Anglia, la Northumbria et la partie méridionale de l'Écosse, il faudrait plutôt le nommer le dialecte northumbrien ou est-anglian (6).

(1) Bosworth, *l. l.*, p, LI, § 48. Taylor, *l. l.*, p. 82

(2) Id., § 46.

(3) Latham, *l. l.*, pp 191-195, cité dans Taylor, *l. l.*, p. 82.

(4) Latham, *l. l.*, pp. 143-145.

(5) Angli candidi corporis ac venusti vultûs, capillorum quoque forma egregia angelicam habent formam. Ainsi jugea le pape Grégoire (*de visu*), Année 592-596, comme Bède l'atteste Voy. *Monumenta*, pp. 148-149.

(6) Bosworth, pp. XXI et XXII. Les dialectes jute, saxon et angle ne différaient probablement pas beaucoup De même, les Francs avaient un langage communiquant avec celui des Anglo-Saxons. « Naturalis ergo lingua Francorum communicat cum Anglis, » dit Guilielmus Malmes-

Quantité d'écrits anglo-saxons ont bravé les temps.

Presque tous sont maintenant imprimés et conservés pour la postérité.

On parla l'anglo-saxon en Angleterre jusqu'à l'année 1258 (1).

D'où venaient ces Angles? Bèda Venerabilis nous indique leurs demeures comme situées entre celles des Jutes et celles des Saxons (2). Ils occupaient donc la plus grande partie de la Chersonèse cymbrique, probablement longeant au sud l'Eider. La capitale de ce pays fut plus tard Haddeby ou Haithaby, en langue anglo-saxonne Haeðe, dans le Schleswig (3).

Les Jutes étaient leurs voisins au nord : les Nord-Frisons demeurant sur les îles à l'ouest (4).

buriensis, cité par Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, Bruxelles, 1835. in-12, t. I, p. 53, en rappelant la mission évangélique du pape Grégoire (année 596) en Angleterre.

(1) Bosworth, *l. l.*, p. xvii.

(2) Advenerunt autem de tribus Germaniæ populis fortioribus, id est de Saxonibus. Porro de Anglis hoc est de illa patria, quæ Angulus dicitur *et ab eo tempore usque hodie manere desertus* inter provincias Jutarum et Saxonum » Lappenberg, *l. l.*, t. 1, p. 89, observe que ce témoignage de Bède, vivant lui-même dans un royaume angle et à peine un siècle après sa fondation, est ici très-valable.

(3) Bosworth, *l. l.*, p. xlvii, § 35.

(4) Karl Marck, *Germania*, IV, p. 388, combat victorieusement, pp. 388-392, l'opinion du professeur Dahlmann, *Geschichte Dänemarks*, t. 1, p. 15, qui place la demeure primitive des Angles, leur *ursitz*, au sud, sur l'Elbe, et les fait partir *de là au Schleswig*, tandis que M. Marck les fait partir *du Schleswig pour la Bretagne, les Pays-Bas, la Belgique et les environs de Heidelberg*. Il leur fait occuper les îles d'Alsen, Fuhnen, etc., jusqu'au Grand-Belt, p. 388. Ce qui, dit Latham, *l. l.*,

Le nom des Angles s'est conservé jusqu'à nos jours dans la petite province Angeln, située entre le Schlei et le golfe de Flensbourg ([1]).

Leur émigration vers la Bretagne, dont on fixe ordinairement le commencement à l'an 527, était tellement complète (jointe probablement à d'autres émigrations vers le sud, avant ou après cette date) que leur sol natal fut dépourvu d'habitants ([2]).

Wright ([3]) observe que la relation du premier débarquement, dit de Hengist et Horsa, est fondée sur des traditions de Kent, au sud de la Bretagne. Il suppose que ces Jutes (il les nomme Angles) étaient précédés par d'autres Angles dans le Nord. Nous n'en avons de connaissance historique que quand, depuis longtemps, ils sont en possession paisible de toute la contrée comprise entre l'Humber jusqu'au Vallum ou rempart, mur d'Antonin, formant les deux royaumes de Bernicie (au nord) et celui de Deira (au sud). Il suppose que, peu de temps après que les Romains avaient quitté la Bretagne (410), les villes romaines importantes septentrionales Eburacum (Eofor-wic-York) Pons Ælii (Munucesceaster, Monkschester) et d'autres ont appelé les Angles pour les assister

pp. 148-153, semble tiré de l'ouvrage de M. de Dahlmann et ne sert qu'à rendre la question plus confuse.

([1]) Karl Marck, *l. l.*, p. 389.

([2]) *Voy.* Bède, dans notre note (*) de la page précédente. Le lieu désigné par Nennius « ita ut insulas de quibus venerunt absque habitatore relinquerunt. » C. 38, cité par Turner, *l. l.*, I, p. 326(6), regarde les Jutes, qui possèdent encore des îles, celle de Röm, par exemple.

([3]) *L. l.*, p. 390.

contre les Pictes, qui avaient déjà dévasté les autres villes septentrionales.

Comme nous l'avons déjà dit, on place ordinairement le commencement des invasions des Angles à l'an 527 ([1]), lorsqu'ils commençaient à former le royaume d'Est-Anglia comprenant le Norfolk, le Suffolk, Cambridge et une partie du Bedfordshire ([2]). La colonisation était faite par deux grandes tribus, appellées le North Folk et le South Folk, peuplade du nord et du sud ([3]).

Le chef de clan Ida commença l'an 547 à s'établir dans la Bernicie, comprenant le Northumberland et la partie méridionale de l'Écosse entre le Tweed et le Firth (ou baye) de Forth ([4]).

Un autre chef de clan, Ella, conquit, vers l'an 559, le royaume de Deira (Deoramaeyd), situé entre l'Humber et le Tweed, comprenant les comtés de York, Durham, Northumberland, Westmoreland et Lancashire ([5]).

Le quatrième royaume angle, dit de Mercie, était formé par Crida, vers l'an 586, et comprenait les comtés de Chester, Derby, Nottingham, Lincoln, Leicester, Northampton, Rutland, Huntingdon, la partie septentrionale de Bedshire, ainsi que Hertford, Warwich, Bucks, Oxon,

([1]) Turner, *l. l.*, I, p. 398, se fiant à Mathieu de Westminster. *Voy.* l'index au mot *Angeli*, à la fin des *Monumenta britannica*, vol. I.

([2]) Bosworth, *l. l.*, p. xvi.

([3]). Palsgrave, tom. I, p. 413. Étaient-ce des Angles venant directement du Nord (Schleswig-Holstein-Elbe) et des Angles déjà antérieurement émigrés vers les Pays-Bas, situés plus au sud?

([4]) Bosworth, *l. l.*, p. xvi.

([5]) Id.

Worcester, Hereford, Gloucester, Stafford et Salop ([1]).

L'Octarchie était donc complète en l'an 586 ([2]), mais elle ne dura pas longtemps. Dès que les Saxons, les Angles et les Jutes devinrent sédentaires, ils commencèrent à guerroyer entre eux et à se rendre maîtres des royaumes adjacents.

Ce que firent les Anglo-Saxons-Jutes est en sens inverse de ce que firent plus tard les Espagnols, les Portugais, les Anglais et les Hollandais dans les Indes. Mais là ce sont des barbares qui subjuguent un peuple romanisé : ici ce sont des peuples civilisés qui domptent par leur science et leur esprit supérieur des peuples moins civilisés.

Les deux catégories de conquérants mettent pourtant presque toujours les mêmes moyens en pratique pour obtenir les effets désirés. Une seule petite île (Thanet), un

([1]) Id. Beda, *l. l.*, lib. I, cap. XV, *Mon.*, I, p. 121, les énumère ainsi : « Porro de Anglis. . Orientales Angli, Mediterranei Angli, Merci, tota Nordanhymbrorum progenies, id est illarum gentium quae ad Boream Humbri fluminis inhabitant, caeterique Anglorum populi sunt orti. »

([2]) Bosworth, *l. l.*, p. xvi. L'Octarchie se forma : 1° Kent par Hengist, année 428 et suivantes; 2° Sussex, avant l'année 500, par Ella; 3° Wessex, année 519, par Cerdic; 4° East-Anglia; 5° Essex; 6° Bernicie, année 547, par Ida: 7° Deira au sud du Tee, par Ella; 8° Mercie au sud du Humber. Turner. vol. I, p. 323. Il observe à propos *l. l.*, I, p. 276, que, sans l'aide puissante des Angles, qui se jetaient en masse sur la Bretagne, les Saxons, restés à peu près seuls, auraient été chassés à la longue, comme cela arriva déjà une fois lors de la faible colonisation jute, ou du moins qu'ils ne se seraient pas rendus maîtres de tout le pays. Resserrés sur les côtes d'une grande île, comme les Hollandais actuellement aux îles Bornéo, Célèbes, etc., ils auraient joué le même rôle que les Normands dans la Gaule.

seul port occupé chez les uns : un seul comptoir fortifié peu à peu, forçant *Jacatra,* la ville du sultan javanais, depuis devenue Batavia, la capitale des Indes néerlandaises. Ou, si l'on veut une comparaison plus frappante, que l'on observe alors la carte intéressante, coloriée, du livre de M. Taylor, et l'on verra comment des noms anglo-saxons couvrent la Bretagne. Le Wallis, le nord de l'Écosse et le sud du Cornouailles seuls ont conservé leurs noms celtiques, puisque les anciens Bretons et Pictes qui s'y retiraient, n'étaient domptés ni par les Romains ni par les Anglo-Saxons ([1]). La même chose se voit encore dans l'Amérique, où, de jour en jour, les Indiens se retirent et leurs pays se couvrent de noms de lieux étrangers.

Il nous reste encore à dire un mot sur deux peuples intimement liés avec les Angles et dont des membres ou des familles paraissent avoir précédé, accompagné ou suivi leurs pérégrinations sur la mer du Nord. Ce sont les Frisons et les Varini ou Warners.

Procope, dans son important ouvrage sur la guerre

([1]) La même carte indique par ses couleurs comment les éléments danois et norvégien se répandirent dans l'île, renversant l'élément anglo-saxon. Comparez TAYLOR, *l. l.*, p. 160(3), qui dit qu'on a tâché de déterminer les districts saxons-angles au moyen de leurs dialectes ; mais que c'était chose très-difficile à faire « The Saxon pecularities pass into those of the Anglians, the Anglians into those of the Danes and these again in those of the Norwegians. The Danish inroads were the continuation, under another name of the earlier angio-saxon expeditions. »

contre les Goths (1), écrit à peu près cent vingt ans après la première descente des Jutes dans la Bretagne, dit que la Bretagne, de son temps († l'an 535), était habitée par trois peuples nombreux, les Bretons, les Angles et les Frisons. Il omet donc les Saxons, tandis que Bède, qui vivait beaucoup plus tard (l'an 673-735), omet les Frisons et les remplace par les Saxons et les Jutes. Les noms des trois royaumes d'Essex, Wessex et Sussex indiquent pourtant que l'élément saxon était fortement représenté dans l'immigration, et puisqu'on ne trouve pas un royaume frison, comme un royaume jute (Kent), il est à supposer que les Frisons immigrés dans la Bretagne ont disparu entre les Angles et les Jutes.

Ils étaient les voisins de ceux-ci; car il faut ici laisser de côté les Frisons proprement dits, ceux de la Frise majeure, *Frisia major*, la Frise de nos jours, notre pays natal, ceux de l'Est-Frise ou ceux de l'Ouest-Frise (West-Friesland, Noord-Holland), mais chercher ces Frisons dans le Nord. Ils longeaient comme Strand-Frisons (Frisons du rivage) (2) les côtes occidentales du Schleswig, et habitaient alors et habitent encore aujourd'hui des îles jadis beaucoup plus grandes, mais depuis rongées, déchirées par le terrible Océan qui se brise sur leurs côtes.

S'associant à leurs voisins, les Jutes et les Angles, des familles nord-frisonnes doivent avoir passé la mer, puisque des traces de leur séjour en Angleterre se retrou-

(1) Libro IV, cap. XX (*Monumenta*, I, p. LXXXIV), *βριττίαν δὲ τὴν νῆσον ἔθνη τρία πολυανθρωπότατα ἔχουσι.... Ἀγγίλοι τε καὶ Φρίσσονες καὶ οἱ τῇ νήσῳ ὁμώνυμοι Βρίττωνες.*

(2) TURNER, *l. l.*, I, p. 319-320.

vent encore ([1]), soit dans des noms synonymes (*patronymica*) ([2]), soit dans des noms de lieux ([3]) ou dans des usages encore communs ([4]).

([1]) Taylor, *l. l.*, p. 123(5) et pp. 138-139. Il retrouve des Frisons surtout dans le district de Holderness (Yorkshire), près de la ville de Hull, entre le Humber, la mer et les forêts (the wolds). Holderness est la seule partie de l'Angleterre où la terminaison frisonne *um* au lieu de la terminaison usitée anglaise *ham*, se retrouve dans des noms de lieux. De plus, on retrouve dans le Holderness, les villages Arram, Rysom, Ulrom, comme Arum, Reitsum, Ulrum en Frise. Taylor, *l. l.*, veut même retrouver dans les Παρίσοι (en lisant Farisioi, des Frisii, que Ptolémée place justement dans le Holderness), d'anciens colons frisons. L'ouvrage important de M. Georges Poulson, *the History and Antiquities of the seigneury of Holderness*, 2 forts volumes in-4°, Hull, 1840-1843, consulté par nous, n'aborde pas encore cette question.

Wright, *l. l.*, p. 252, dit que Mancunium (Manchester) était une colonie d'une cohorte de Frisons, appelés dans les inscriptions Frisingi, Frisones et Frisavi. Consultez l'ouvrage de Thomas Dunham Whitaker, *the History of Manchester*, London, 1773, I, p. 160, et l'ouvrage cité par Simpson, *the Cat Stone*, p. 38, *Memoir of the roman garnison at Manchester*, by Dr Black, Manchester, 1849. Sur des inscriptions funéraires de légionnaires frisons morts en Bretagne, *voy.* la collection qu'a publiée la Société frisonne d'histoire, etc., dans le *Vrije Fries*, III, pp. 1-7, IX. pp. 327-328.

([2]) Bosworth, *l. l.*, p. lix, § 53. Sa liste est susceptible de grands développements.

([3]) Taylor, *l. l.*, p. 138-139 et p. 268(3). On retrouve un Friesthorp (Lincolnshire), deux Frisbys (Leicestershire), Frieston (Lincestershire et Sussex, deux en Suffolk), Frystone (Yorkshire), Friesden (Bucks), Frisdom (Wilts), Frismerth autrefois en Yorshire. Cf. Haigh, *l. l.*, p. 137. Il dit même, p. 142 : « The Frisians who migrated hither in large number. » Plus tard, on les rencontre encore dans les annalistes ; par exemple, dans l'an 679, un marchand d'esclaves frison, Wright, p. 442, ou se battant avec les Saxons contre les Danois.

([4]) Bosworth, *l. l.*, pp. liv et lv, §§ 54 et 55, donne un exemple

Les relations intimes des Angles et des Frisons avec le continent, résultent du fait qu'ils avaient un législateur commun, dit Wulemar ([1]).

Les relations intimes des Angles et Werini (Warners) résultent de la loi qui porte le titre de *lex Angliorum et Werinornm* hoc est *Thuringorum*. M. H. Muller ([2]) dit que cette loi a été composée vers l'an 556. Les Angles et les Werini (les 'Ονίρουνοι de Ptolémée) étaient des voisins, ils longeaient la rive droite de l'Elbe.

Quelques noms de lieux ([3]), en Angleterre, paraissent indiquer que des Warners ont aussi passé la mer du Nord, soit primitivement, lorsque les Angles quittaient leurs demeures dans la Chersonèse Cimbrique, soit plus tard, partant des ports des Pays-Bas. Comme nous retrouvons

très-remarquable. Comme on sait, l'anglo-saxon se rapproche infiniment de la langue frisonne, encore parlée et ayant une littérature intéressante, digne d'être plus connue des étrangers. LATHAM, *l. l.*, pouvait dire : « The Germean genuine and typical is not to be found within the four seas (of Britannia), *the nearest approach being the Frisian of Friesland.*

([1]) PALSGRAVE, *l. l.*, I, p. 42. La *Lex Frisionum* a une *Additio Sapientum*, inscrite avec le nom de Wulemarus aux titres I, II, III et VIII, de même que la *Lex Angliorum et Werinorum*, tit. V, § 12. *Voy.* aussi : *Lex Frisionum, edente Karolo, libero barone de Richthofen, repetita curis Societatis frisiacae.* Leovardiae, 1866, pp. XLII–L et p. 87.

([2]) KARL MARCK, *Germania*, IV, p. 391, où il traite, pp. 392-395, des *Warners*. L'ouvrage de M. MULLER est intitulé *Der Lex Salica und der Lex Angliorum et Werinorum Alter und Heimat.* Würzburg, 1840.

([3]) Deux Warnborough's en Hampshire, Warrington (Lancashire et Bucks), Werrington (Devonshire et Northamptonshire). TAYLOR, *l. l.*, p. 129.

des Angles délogés dans la Gueldre (*Englanderholt*), etc. ([1]), nous rencontrons des Warners à l'embouchure du Rhin près de Leyde ([2]) et Procope nous a conservé une légende très-curieuse de ce séjour ([3]), datant à peu près de l'an 548.

Terminons la partie historique de notre *Essai* par des observations sur l'introduction du christianisme dans la

([1]) *Voy.* les recherches savantes et intéressantes de feu M. P. C. Molhuysen, citées déjà par nous dans cette Revue, 4e série, t. I, p. 394. Molhuysen pensa que la plus grande partie des Angles traversa les Pays-Bas. Il donne dans les *Bijdragen*, 1861, II, pp. 185-194, et *ibid.*, pp. 1-6, *Boekbeschouwing*, un grand nombre de lieux dans l'Angleterre tirés des *Public Records*, conformes à des noms de lieux dans les Pays-Bas. L'opinion que l'invasion des Anglo-Saxons partit des côtes des Pays-Bas est aussi celle de M. Pearson, *The early and middle ages of England*, London, 1861, p. 61, cité dans M. W. Moll, *Kerkgeschiedenis van Nederland*, Arnhem, 1864, I, p. 11 (4).

Lappenberg, dit Schaumann, p. 38, a prouvé par la comparaison et par la conformité des lois anglo-saxonnes et la *Lex Angliorum* et *Werinorum* que ces débris appartenaient à un seul et même peuple.

([2]) Warmond, village près de Leyde. Mond, Munde, château, schloss.

([3]) Procopius, *de Bello Gothico*, liv. IV, cap. XX. *Monumenta Britannica*, I, pp. LXXXIII-LXXXVII, et quantité d'auteurs cités à l'article *Radigis*, dans le *Biographisch woordenboek*, de Van der Aa, vol. R. Cfr, Turner, *l. l.*, I, p. 348. Latham, *l. l.*, p. 213, assure hardiment : « That this tale in all its details at least, is devoid of accuracy. » M. W. Moll, professeur à Amsterdam, dans son excellent ouvrage *Kerkgeschiedenis van Nederland*, vol. I, p. 39, le trouve au contraire très-remarquable. Molhuysen l'accepte principalement. *Bijdragen*, III, p. 64.

Bretagne. Nous en rencontrons aussi des traces sur les *sceattas*.

Sans doute, les légions romaines et le commerce transportaient déjà avant que Constantin le Grand regnât (306-337) et fût le premier empereur chrétien, les germes du christianisme dans les îles Britanniques. Pendant un laps de temps d'un siècle, au moins, il avait eu le temps d'éclore. Quoique les Jutes, Saxons et Angles payens ne détruisent pas tout ce qu'ils occupent et qu'ils n'extirpent pas les Bretons romanisés, il paraît pourtant assez constaté que le christianisme devait, durant un siècle et demi, se tenir à l'écart, ou qu'il s'était réfugié dans l'Irlande et en l'île de Jona.

Les rois barbares restent payens. Ce n'est que vers la fin du VIe siècle, que le pape Grégoire (596) envoie des missionnaires chrétiens dans la Bretagne. Les Est-Saxons embrassent le christianisme l'an 604 (1). Il pénètre dans l'ouest de l'île en l'an 607. Le Northumberland l'accepte l'an 625 ou 626. Les Est-Angles en l'an 632. Les Ouest-Saxons en l'an 635. Les Angles du milieu (*Middle Angles*) en l'an 653. Le Sussex en l'an 681. Les derniers Anglo-Saxons qui gardaient leur ancien culte, dit Thierry (2),

(1) Wright, *l. l.*, p. 397, aussi pour les dates suivantes. Il observe que la conversion entière de la Bretagne fut retardée par l'apostasie de plusieurs chrétiens ; par exemple, l'an 619, des habitants de Londres redevinrent payens !! Quand un roi converti au christianisme venait à mourir, immédiatement la cour et le peuple se livraient de nouveau au paganisme qu'ils ne pouvaient se résoudre à rejeter.

(2) *L. l.*, I, p. 78 (3). M. Moll, *Kerkgeschiedenis van Nederland*, I, pp 65-66, cite à peu près les mêmes dates que Wright, suivant Hardwich, *An history of the christian church in the middle age*. Cam-

furent ceux du côté du sud : ils n'y renoncèrent qu'à la fin du VIIe siècle (688).

Il faut retenir ces dates : en rencontrant plus tard des *sceattas* munis d'attributs chrétiens, ils serviront à leur chronologie.

Il faut noter encore les années 617-633, pendant lesquelles Edwin Bretwalda, roi des Northumbriens, ou chef suprême, soumit sous son sceptre tous les royaumes Saxons, excepté celui des Jutes de Kent ([1]). Marié à une fille du roi Athelbert de Kent, qui lui-même avait épousé une chrétienne, fille d'un roi de France, sa conversion eut lieu en l'an 626. Après lui, Oswald de Northumbrie († 642) est reconnu Bretwalda par les quatre nations alors prédominantes de l'île, savoir les Angles, les Bretons, les Scots et les Pictes ([2]).

L'Angleterre, totalement convertie au christianisme à la fin du VIIe siècle, jouissait, dans le siècle suivant, d'une paix et d'une prospérité qu'elle ne revit pas pendant des siècles ([3]). Assaillie par les Danois-Norwégiens et enfin subjuguée par eux (1016-1042), et ne respirant en liberté

bridge, 1863, et Soames, *The anglo-saxon church*, 4th edit. London, 1856, etc.

([1]) Palsgrave, *l. l.*, I, p. 429.

([2]) Palsgrave, *l. l.*, I, p. 433. Il y a eu huit Bredwalda's ou chefs suprêmes avant qu'Egbert (827) devint le premier monarque absolu ; mais la liste tout entière n'est pas authentique. *The Britons and the Saxons*. London, 12e, p. 54 (livre populaire).

([3]) Haigh, *l. l.*, p. 340. Moll, *l. l.*, I, pp. 66 et suiv., indique l'influence de cette paix sur la conversion de la Frise pendant cette période par des Anglo-Saxons.

(1042-1066); elle fut asservie par les Normands sous le conquérant Guillaume de Normandie (1066) (1).

(1) *Voy.* Th. Miller, *History of the Anglo-Saxons from the earlier period to the Norman conquest.* London, 1848, pp. 57-338. (Livre populaire.)

J. Dirks.

(*Pour être continué.*)

LE TIR FÉDÉRAL A ZOUG. 1869.

PLANCHE II.

Le mémoire que j'ai donné sur les tirs fédéraux de la Suisse et sur leurs médailles, publié dans le tome VI, 4e série de la *Revue de la numismatique belge*, m'engage à le continuer, en disant quelques mots du tir fédéral qui vient d'être célébré à Zoug, en juillet 1869. C'est le vingt-quatrième depuis l'année 1824. Les notices suivantes sont principalement tirées de quelques journaux.

Le comité d'organisation de ce tir a adressé aux sociétés de tir de l'Italie, de la France, de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Angleterre, des États-Unis de l'Amérique du Nord, l'invitation cordiale de prendre part aux fêtes de Zoug, par des délégations, auxquelles le meilleur accueil fut assuré d'avance.

« L'emplacement du tir est superbe, son organisation « excellente. Une cantine haute et vaste, encombrée de « consommateurs, un *stand* confortable, un pavillon de « prix très-visité par les promeneurs, les réceptions de « drapeaux, les saluts, les vivats, les accolades, les coupes « circulant pleines d'un vin généreux, tout à l'entour un « cercle de boutiques et de bateleurs, des bannières sur « les toits, les fenêtres ornées; enfin, l'attrait et le prix de « ces fêtes internationales ne consistent pas seulement en « quelques coups de carabines, elles conduisent les Suisses

« de canton en canton, leur apprennent à se connaître, à « s'apprécier et à resserrer le lien fédéral. Les tirs fédé- « raux ont leur signification historique et politique, ils « excitent l'enthousiasme pour la liberté et le progrès. »

Le *stand* mesure en longueur sept cent quatre-vingts pieds, et en largeur quarante et un pieds; en face sont disposées cent vingt-quatre cibles.

La cantine compte trois cents pieds de long sur cent trente de large, elle est construite sur le plan d'une basilique, avec sa nef principale et ses bas-côtés, elle contient soixante-huit tables, autour desquelles il y a place pour trois mille quatre cents convives. Le soir, éclairée par quatre cents lampes de pétrole et en particulier par un lustre central de quatre-vingts flammes, elle offre un aspect des plus animé.

La partie centrale du temple des prix (*Gaben-Tempel*) est une tour ronde surmontée d'une petite coupole et entourée d'un passage, où les prix sont exposés aux regards de tous; c'est là que les différentes députations sont reçues, et c'est un moment solennel que celui de la remise d'un drapeau cantonal au tir fédéral, c'est le salut de bienvenue d'un canton confédéré, l'expression de ses sympathies au peuple suisse. C'est encore là qu'on distribue les prix aux vainqueurs. Disons que les Américains ont témoigné leurs sentiments sympathiques par les dons remarquables dont ils ont enrichi le pavillon des prix.

C'est autour de la coupole que flottent les couleurs variées des drapeaux des sociétés cantonales, que surmonte la bannière fédérale arborée sur le faîte.

C'est au comité du tir fédéral que l'on remet les

coupes d'honneur; on remarque sur un des côtés de ces coupes Jean Landwing tenant de la main gauche la grande bannière, et de la droite une hache d'armes; sur le côté opposé sont représentées les armoiries de la Confédération et du canton de Zoug. Nous reviendrons sur ces emblèmes en décrivant la médaille du tir.

La salle du festin (*Festhalle*) est superbe et grandiose; elle rappelle les constructions des Normands en Sicile. Sur un de ses murs, il y a trois peintures : celle du milieu représente la Suisse, l'épée à la main; à sa gauche et à sa droite, on a placé deux personnages célèbres dans le canton de Zoug, Jean Kolin et Jean Schwarzmurer, qui tous les deux se sont distingués dans les guerres d'Italie, au commencement du XVIe siècle. Au milieu du bâtiment, se trouve la tribune sur laquelle on lit cette inscription :

WORT UND THAT DEM VATERLAND.

(PAROLES ET ACTIONS POUR LA PATRIE.)

Ne manquons pas de mentionner que l'assemblée fédérale a fait son entrée au tir. La députation se composait de cinquante membres environ.

Quant à la ville de Zoug, nous dit Picot, dans la statistique de la Suisse, on ne sait ni quand ni par qui elle a été fondée; pendant le moyen âge, elle appartint successivement, ainsi que son territoire, aux comtes de Lentzbourg, de Kibourg et de Hapsbourg, et en 1352, elle fut reçue dans la Confédération suisse.

Avant de continuer, je dois relever ici une erreur de mots commise dans la description du revers de la médaille du

tir fédéral célébré dans le canton d'Argovie, en 1849. Le mot allemand Aar signifie bien un aigle, un oiseau de proie, mais dans la description de la susdite médaille, Aar est le nom de la rivière qui a donné son nom au canton, en allemand Aargau. Gau, Gow (*pagus*), est un vieux mot allemand qui signifie district, vallée, canton, ainsi : Aargau, Thurgau, Brisgau.

Je n'avais aucune connaissance de la médaille frappée à Berne pour le tir fédéral qui s'y est célébré en 1830; c'est la seule qui existe avant la série complète depuis 1842. En ayant fait l'acquisition, j'en offre ici le dessin et la description.

Z. ANDENKEN A . D . EIDSG . FREYSCHIESSEN
IN BERN V. 12 — 17 IUL. 1830.

(SOUVENIR DU TIR FÉDÉRAL A BERNE, LES 12 — 17 JUILLET 1830.)

Au milieu d'une couronne de chêne, et sur deux lignes horizontales :

IMMER
BEREIT

(TOUJOURS PRÊTS)

Rev. ALLE NACH — EINEM ZIELE

(TOUS POUR UN MÊME BUT.)

Trophée d'armes; dans le fond un paysage alpestre.

Tranche lisse. Pl. II, fig. 1.

Passons à la médaille frappée pour le tir fédéral de Zoug.

EIDGENOSSISCHES SCHUTZENFEST 1869 IN ZUG

(TIR FÉDÉRAL A ZOUG EN 1869.)

Deux écussons accolés aux armes de la Confédération et du canton de Zoug, brochants sur deux carabines en sautoir, sommés d'un chapeau de carabinier, entourés d'une branche de chène et d'une branche de laurier réunies au bas par un nœud de ruban.

Au-dessous 5 Fr(*anken*).

Rev. HANS LANDWING RETTET DAS PANNER BEI ARBEDO.

(JEAN LANDWING SAUVE LA BANNIÈRE A ARBEDO.)

Ce héros de Zoug est représenté debout, armé, tenant de la main droite une hache d'armes, et de la gauche la bannière. A l'exergue 1422.

Tranche cannelée. Pl. II, fig. 2.

La bataille d'Arbédo eut lieu le 30 juin 1422. Voici à cet égard un passage extrait de l'aperçu de l'histoire de la Suisse, par Etlin.

L'année 1421, le duc de Milan reprit aux confédérés Domo d'Ossola, Bellinzone et la Lévantine. Les cantons firent passer le Saint-Gothard à leurs troupes. Les trois mille confédérés placés sous les ordres de l'avoyer de Lucerne, Ulric Walker, furent attaqués à l'improviste le

30 juin 1422 à Arbédo, non loin de Bellinzone, par l'armée milanaise forte de vingt-quatre mille hommes. La bataille fut sanglante et dura toute une journée. Les confédérés perdirent près de quatre cents hommes, les Lucernois eurent à déplorer, entre autres, la mort de leur chef, Peter Kolin, blessé mortellement, et qui tomba sur la bannière, Son fils Jean la releva et la déploya au-dessus des bandes de Zoug; au moment de mourir, il s'en enveloppa le corps et se jeta dans un fossé. Jean Landwing l'aperçut et la lui arracha de ses mains mourantes. La bannière flotta de nouveau au-dessus de la tête des combattants.

En 1827, Zoug a célébré un tir cantonal auquel plusieurs cantons prirent part, à en juger d'après les armes de divers cantons qui sont représentés sur la médaille. On lit d'un côté :

SCHUTZENGESELLSCH : DER STADT ZUG.

(SOCIÉTÉ DU TIR DE LA VILLE DE ZOUG.)

C'est à la complaisance de M. Trachsel que je suis redevable de cette notice et des suivantes.

En 1834, il y eut un tir cantonal à Altstetten, canton de Saint-Gall; à cette occasion la Société du tir fit don de quelques médailles ayant au droit l'inscription suivante :

PRAEMIE
VON DER
SCHUTZEN
GESELLSCHAFT
* IN *
ALTSTETTEN
1834

Le revers a pour devise :

VATERLAND — FREIHEIT — EINTRACHT

(PATRIE, LIBERTÉ, CONCORDE.)

En 1846, il y eut un tir cantonal à Bellinzone, dont on a une médaille en argent fort rare. Elle offre au droit :

TIRO
CANTONALE
IN
BELLINZONE
1846

Je me borne à ce peu de notices, sans décrire complétement ces médailles. En attendant, il serait certainement intéressant d'avoir autant que possible une monographie des médailles des tirs cantonaux ainsi que des jetons émis à cette occasion. Je crois difficile, peut-être impossible, d'en former une collection complète.

F. Seguin.

Genève, le 14 septembre 1869.

Le premier mémoire de notre honorable collaborateur, M. F. Séguin, sur les médailles des tirs de la Suisse, avait engagé la *Revue* à parler des tirs de Bruxelles et de Wimbledon, en 1866 et 1867. Nous profiterons également de

sa nouvelle notice pour dire quelques mots de trois médailles de ce genre qui ont paru récemment en Belgique, à l'occasion du tir international et des fêtes de Liége, du mois de septembre dernier.

La première (pl. II, n° 3) est une espèce de décoration, souvenir offert par la ville aux tireurs étrangers. Les plus élégantes, les plus jolies dames de Liége, convoquées à cet effet, remettaient elles-mêmes les médailles aux *Rifflemen*, lors de leur réception solennelle à l'hôtel de ville.

Cette décoration commémorative a été fabriquée par M. Lambotte-Doucet, de Bruxelles, au nombre de 3,050 exemplaires d'argent à huit dixièmes. On la portait suspendue à un ruban moiré aux couleurs nationales. Quarante exemplaires de chrysocale, ou dorés, suspendus à des rosettes de soie verte, distinguaient les membres du *comité du tir*.

La deuxième (pl. II, n° 4) est, comme la pièce le dit elle-même, un souvenir offert aux Maçons étrangers qui assistaient au tir, par notre honorable confrère en numismatique, M. le contrôleur de la Monnaie, A. Brichaut.

La dernière (pl. II, n° 5), qu'on vendait dans les rues et qu'on portait aussi à un ruban rouge, jaune et noir, est le début très-réussi d'un graveur liégeois, M. J. Danse. Cet artiste était connu depuis longtemps par d'autres genres de travaux. Ses ciselures et ses incrustations sur les armes de luxe avaient obtenu le premier prix à l'exposition des *arts industriels* à Bruxelles, en 1857. Il avait remporté, en 1861, une médaille décernée par la Société des arts industriels, pour des bronzes et des orfévreries gravées. Enfin ses camées tendres et ses camées trans-

parents, dont il est l'inventeur, avaient figuré avec succès à l'exposition universelle de Paris, en 1867.

Sa médaille du tir a été frappée en métal blanc, dit métal anglais, mais il en existe quelques rares exemplaires d'argent et de bronze, sans bélière, spécialement destinés aux collections.

U. C.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. le B[on] DE CHESTRET DE HANEFFE *à* M. CHALON, *président de la Société royale de numismatique.*

Blankenberg, 23 octobre 1869.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous avez publié, dans le t. V, 2e série, de la Revue, un article sur les seigneurs de Schönau, à propos d'une monnaie de cuivre, frappée par le baron de Blanche, dans cette localité. Permettez-moi d'y ajouter quelques observations, qui m'ont été suggérées par suite de l'acquisition du thaler de 1542, dont vous donnez la description.

Je vois dans Fahne (1) que Thierry de Milendonck reçut, le 12 décembre 1523, la seigneurie de Schönau comme fief immédiat de l'Empire, et qu'il battit monnaie. Or, ce Thierry, qui avait épousé Agnès de Drachenfels, mourut le 15 mai 1549 (2). C'est évidemment le même personnage qui nous est signalé sous le nom de Théodore dans le tableau généalogique de la maison de Milendonck, et auquel doit être attribué le thaler en question.

(1) Première partie, p. 392.

(2) *Ibid.*, p. 81.



A.

Quant à ce thaler, il présente, au droit, d'une exécution barbare, un buste cuirassé, tourné à gauche, devant lequel apparait le bout d'un plumail : * THEOD · D · IN · MILENDONCK · Z · SCHONAWE.

Rev. Un écusson entouré de lambrequins et timbré d'un heaume, avec deux proboscides pour cimier ; écartelé aux 1 et 4 de Milendonck ; aux 2 et 3 de Drachenfels : MONE · NO · DOM · SCHONAWENSIS. 1542.

Arg. Gr. 30.43.

En effet, les Drachenfels portaient d'or au dragon d'argent; et je trouve, en confrontant ces armoiries avec un passage de l'article inséré par M. Habets dans les publications de la *Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg,* t. IV, pp. 300 et 301, que les Milendonck portaient fascé d'or et de sable de six pièces. Le même auteur, après avoir dit que Thierry vivait encore en 1547, et que son fils Godefroid ou Godart lui succéda dans la seigneurie de Schönau, nous apprend enfin que Balthazar mourut en 1629.

Il reste à expliquer la qualification de *monnaie nouvelle,*

que vous aurez sans doute remarquée. Était-ce une feinte purement diplomatique, une légende copiée servilement, ou bien notre petit dynaste avait-il déjà lancé dans le monde d'autres spécimens de son atelier monétaire?

En attendant la solution de ces graves questions, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

B[on] J. de Chestret de Haneffe.

Lettre à M. Chalon, *président de la Société royale belge de numismatique, au sujet des monnaies de Florent de Kuilenburg.*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre quelques doutes au sujet de l'attribution qu'a faite M. de Coster, d'un écu portant de face : SANCTVS CAROLVS MAGNVS, et de revers : MONETA NOVA ARGENTEA. D : I : P, à Florent de Pallant, comte de Kuilenburg [1], dont l'hôtel à Bruxelles joua un si grand rôle dans notre révolution du

[1] Orthographes diverses du nom : *Culemborg*, monnaies et actes du xvi[e] siècle; *Culemborch*, signature de la liste des nobles confédérés et médaillon de Van Loon, cité ci-après; *Culenbergk*, Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, 2[e] série, t. II, p. 557; *Cuilenburg*, Van Spaan, *Inleiding tot de historie van Gelderland; Culenbourg, Culembourg, Cuylenbourg*, chez les différents historiens qui se sont occupés du xvi[e] siècle.

Deux auteurs de monographies : Voet van Oudheusden, *Historische beschryvingen van Culemborg* (Utrecht, 1853), et Nyhoff, *Bydragen*, etc., t. I, p. 1 (*Oversicht van het archief afkomstig van het graafschap Kuilenburg*), ont, comme on le voit par les titres de leurs ouvrages, adopté des orthographes différentes : Nyhoff, comme le plus récent, et comme ayant eu sous les yeux le plus de documents originaux, a été suivi ici.

Les archives de Kuilenburg, scrutées par Nyhoff, ont été réunies par arrêté royal du 12 mai 1835, au dépôt des archives de l'État, à Arnhem.

xvi[e] siècle, comme théâtre du *Compromis des nobles*, du *Banquet des gueux*, et enfin de l'arrestation du comte d'Egmont par le duc d'Albe (au moins selon Strada).

Voici comment s'exprime M. de Coster (*Revue de la numismatique belge*, 2[e] série, t. III, p. 332, pl. XII, fig. 3) : « Je n'hésite pas à restituer ce bel écu à Florent « de Culembourg, l'associé de Louis de Nassau, d'Henri « de Bréderode et de Guillaume de Bergues, ces quatre « zélés provocateurs de la ligue qui surgit en 1566 contre « Philippe II. Or le seigneur de Culembourg avait été « créé seigneur libre de Pallant en 1520 ; dès lors, les « chefs de cette maison ont pu battre monnaie comme « seigneurs de Pallant. Je lis donc D : I : P, *Dominus in* « *Pallant*. La légende vocative *Sanctus Carolus Magnus* « confirme encore cette hypothèse ; elle semble être un « témoignage de reconnaissance envers Charles-Quint, « qui éleva la maison du seigneur de Pallant à un si haut « degré de splendeur. »

M. de Coster est dans le vrai en citant le fait de l'érection de la terre de Pallant, en une seigneurie libre depuis 1520 ; mais il en était déjà de même de la seigneurie de Kuilenburg, avant son érection en comté, car, disent les auteurs, les seigneurs de Kuilenburg s'appelaient *Nos*, et en conséquence étaient intitulés *Edele Heeren* (1).

Mais en 1520, Florent (*Floris*) I[er] n'était seigneur, ni de Pallant, ni de Kuilenburg, et cela par une raison bien

(1) Van Spaan, t. III, p. 235 : « Die Heeren schreeven altyd *Nos*, «en weerden doorgaans *Edele Heeren* genoemd. » « *Regulus Cuylemburgensis*, » dit Teschenmacher, *Annales Cliviae*, p. 476.

simple et qui dispenserait d'en fournir aucune autre, parce qu'il naquit en 1537 ([1]); ensuite, parce qu'il succéda seulement en 1540 à son père Éverard (*Erard*), comme seigneur de Pallant, et en 1555, à sa grand'tante maternelle Élisabeth de Kuilenburg, veuve d'Antoine de Lalaing, comme seigneur de Kuilenburg, en même temps créé comte au même titre.

Si donc les sigles D. I. P. pouvaient indiquer *Dominus in Pallant*, l'auteur de la monnaie serait vraisemblablement Éverard de Pallant (le père de Florent), qui fut seigneur libre de Pallant depuis 1520 jusqu'en 1540.

A la vérité, Florent Ier, qui a réellement battu monnaie, en qualité de comte de Kuilenburg (*Voy.* plus loin), aurait

([1]) Groen van Prinsterer, 1re série, t. II, p. 45; Vost van Oudheusden, pp. 178 et 195; Te Water, *Historie van het verbond en de smeekschriften der nederlandsche edelen*, etc., t. III, p. 223, lequel critique Wagenaar, *Den tegenwoordigen staat van Gelderland*, p. 311, d'avoir écrit que Florent Ier, à sa mort en 1598, avait environ soixante-dix ans. Un croquis généalogique présenté par Nyhoff, place Florent Ier comme quatrième de dix enfants qu'Everard de Pallant eut en treize ans de son mariage avec Elisabeth de Lalaing (1527 à 1540), ce qui reporterait la naissance de Florent Ier vers 1532; mais la liste de Nyhoff semble suivre un ordre tout à fait arbitraire, en nommant d'abord les enfants mâles, et parmi les filles même en plaçant après une première Marguerite qui survécut a son père, une seconde Marguerite, morte jeune; en outre, si Marie, nommée la sixième, était réellement le sixième enfant d'Everard, elle eût dû naître vers 1535, au plus tôt, et on la mentionne déjà comme mariée en 1549, c'est-à-dire à quatorze ans.

Florent a donc été sans doute le huitième des dix enfants, dont cinq seulement (lui, seul mâle), ont survécu à leur père; il avait donc vingt-huit ans lors du *Compromis* en 1565, et vingt-neuf, lors du *Banquet des Gueux*, l'année suivante. Il s'était marié en 1564, par conséquent à vingt-sept ans, avec Elisabeth de Manderscheid.

pu, de 1540 à 1555, émettre des pièces à titre de libre seigneur de Pallant ; mais il était âgé seulement de trois ans, en 1540, et il n'avait que dix-huit ans, en 1555, lorsqu'il fut créé comte de Kuilenburg (¹).

Dès lors, le « haut degré de splendeur à laquelle la « maison de Pallant fut appelée, » et la reconnaissance envers Charles-Quint dont cette élévation aurait été l'objet, d'après M. de Coster, se rapportent plutôt à la nomination de Florent Iᵉʳ comme comte de Kuilenburg en 1555, qu'à la transformation subie en 1520, par la seigneurie de Pallant ; toute monnaie battue par Florent Iᵉʳ n'eût pas mis exclusivement en lumière le titre héréditaire de seigneur de Pallant, qu'il avait trouvé dans son berceau, et qui était déjà pour lui de l'histoire ancienne ; dès 1540, il était du reste, par suite d'un arrangement de sa famille, et du décès d'Antoine de Lalaing (²), nu-propriétaire de la seigneurie de Kuilenburg ; et celle-ci reconnue seigneurie indépendante par Charles-Quint lui-même, avait un rang prééminent que Florent a soin de faire remarquer dans sa protestation (³) contre le décret d'assignation du duc

(¹) D'après Voet van Oudheusden, p. 179, « Floris van Pallant, dus nog een kind, word den 6 october 1541, van keizer Karel, als grave van Holland, beleent met Gasparden, Everdingen, Golberdingen, Tulle, Honswyk, etc. » Mais d'après Van Spaan, p. 232, cette inféodation daterait d'un siècle plus tôt ; il est inutile de faire remarquer que les mots *als grave van Holland* se rapportent dans le passage de Voet à Charles-Quint et non à Florent Iᵉʳ.

(²) Voet van Oudheusden, p. 175.

(³) « Dat hy ten deele gewoont had en woonte in zyn eigen land van Witthem en *Pallant*, ten deele van Cuelen, behoorende onder het roomsche ryk, ende geenzins onder het gebiet van Spanje ; dat *Culen-*

d'Albe, et que ses successeurs n'ont pas manqué de faire valoir par la suite contre les États de Gueldre; Pallant était du reste une simple seigneurie tandis que Kuilenburg était une ville, et même une place forte ([1]).

Mais ne voilà-t-il pas qu'un rapprochement curieux de dates fait formellement obstacle à la manifestation de la reconnaissance de Florent de Pallant envers Charles-Quint, à titre de comte de Kuilenburg :

C'est le 21 *octobre* 1555 ([2]) que Florent I[er], armé chevalier par Charles-Quint le 24 *du même mois* ([3]), reçut son investiture comme comte de Kuilenburg, du vivant même de sa grand'tante Élisabeth, veuve de Lalaing, qui mourut à quatre-vingt et un ans, le 9 décembre suivant.

C'est le 25 *octobre* 1555, que Charles-Quint fait solennellement son abdication à Bruxelles.

Si Florent I[er], le nouveau comte de Kuilenburg, encore nu-propriétaire, avait voulu battre une monnaie de reconnaissance, ce qui ne se fait ni en un jour, ni même en quatre, ce n'aurait plus été à titre d'hommage au prédécesseur de Philippe II, mais à Philippe II lui-même, alors régnant, et n'ayant pas encore suscité les réclamations dont il fut l'objet dix ans plus tard.

Les invraisemblances s'accumulent donc pour faire repousser l'attribution de M. de Coster, et c'est à quelque

borg altyd een *territoir* was geweest, *van alle juridictie gescheiden, en van niemand beroepelyk.* »

([1]) Nyhoff, p. 1. « *Castrum dictum Culemburg,* dit certain acte de 1281, rapporté par Pontanus, *Historia Gelrica,* t. VI, p. 158.

([2]) Voet van Oudheusden, p. 195.

([3]) Nyhoff, p. 24.

autre seigneurie dont le nom commence en P, qu'il faut rapporter la monnaie. A laquelle? C'est ce qu'il ne m'appartient pas de décider, et ce que, du reste, je suis impuissant à déterminer.

Quant à la monnaie : HENRICVS COMES(*s*), au revers IN C | VEL | DCI | DVS, où le baron de Pfaffenhoffen avait cru d'abord reconnaître une monnaie de CUEL(*enburg*), il a fait observer avec raison qu'*à l'époque de cette pièce,* il n'y avait pas de comte *Henri* de Kuilenburg (*Revue de la numismatique belge,* 4e série, t. V, p. 479); en effet, la monnaie, par la forme des caractères, indique une époque antérieure à la majorité de Charles-Quint, date où, d'après les observations que vous avez bien voulu me communiquer, l'usage de ces caractères a cessé dans nos contrées. Or, il n'y a eu d'autre Henri, dans la série des comtes de Kuilenburg, que *Henri*-Wolrad de Waldeck-Pyrmont, en plein XVIIe siècle.

Il y a donc lieu de se contenter, comme seules monnaies *connues* de Florent Ier de Kuilenburg, des quatre pièces frappées en 1590 et 1591, qui portent de revers (avec l'écu) :

FLORENTIVS · CO : D : CVLEMBORG.
FLORENTIVS · COMES · D : CVLEMBOR'.
FLORENTIVS · COMES · D · CVLEMBOR.
(deux exemplaires).

Et de face, après P II ou P IIII, cette devise caractéristique encadrée dans le champ :

LIBER | TAS · VI | TA · CA | RIOR

Ces quatre pièces sont données par Van Loon ([1]), après un médaillon ovale auquel a fait allusion M. de Coster, en son article. Le monétaire de Kuilenburg s'appelait Hevick Kraeyvangen ([2]).

Van Loon, d'après De Groot, Van Meteren, Aubéry, etc., a injustement accusé Florent I[er] d'être rentré dans la vie privée, « où il fit voir qu'il n'était pas l'homme qu'il fallait « pour soutenir avec vigueur le dessein de délivrer sa « patrie. » On a depuis vengé à cet égard la mémoire du comte Florent de Kuilenburg, qui a continué à prendre une part très-active aux affaires de son pays ([3]).

Agréez, etc.

H. Schuermans.

Liége, 15 novembre 1869.

([1]) *Histoire métallique des Pays-Bas*, t. I, p. 114; *voy.* aussi Voet van Oudheusden, p. 249, qui cite Bizot, *Medalische historie*, p. 97.

([2]) Voet, *l. cit.*, donne des détails sur l'emplacement de la Monnaie de Kuilenburg.

([3]) Te Water, t. III, p. 212; Groen van Prinsterer, 1re série, t. V, p. 377; Nyhoff, *l. cit.*, etc.

MÉLANGES.

M. Cellier, archiviste à Valenciennes, vient de répondre, par 12 pages in-8° (1), aux quelques lignes que nous avions insérées dans cette Revue (2) sur sa brochure intitulée : *Essai sur l'atelier monétaire de Valenciennes.* La conclusion de cette réponse est : « Nous maintenons qu'il n'y a » jamais eu de monnaie du Hainaut, mais bien une mon- » naie de Valenciennes adoptée par les souverains du » Hainaut. »

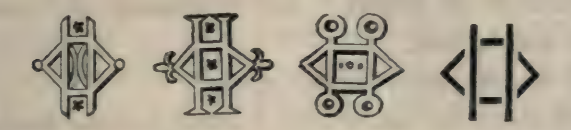
Nous maintenons, c'est facile à dire ; mais nous pouvons aussi maintenir la question que nous avons posée et à laquelle M. Cellier s'est abstenu de répondre : que faites-vous alors, s'il n'y a jamais eu de monnaie du Hainaut, des nombreux esterlins de Jean d'Avesnes, frappés à Mons et à Maubeuge, des pièces de ses successeurs portant *moneta hanoniæ, moneta montensis ?* Nous n'ignorons pas que les comtes de Hainaut ont principalement employé l'atelier de Valenciennes pour la *blanche monnoie,* comme pour les monnaies noires et les monnaies d'or. Mais ces pièces, forgées à Valenciennes, n'étaient-elles pas les monnaies du Hainaut, des comtes de Hainaut? La légende *moneta valen-*

(2) *Revue agricole et industrielle.* Valenciennes, t. XXIII, n° 9, septembre 1869.

(3) 5e série, t. I, p. 371.

cenensis, indique le lieu où les pièces ont été frappées, comme *moneta montensis, gandavensis, alostensis, bruxellensis, lovaniensis*, etc., etc., rien de plus.

La grande découverte de M. Cellier, découverte qu'il a faite dans le chroniqueur Wicart, c'est le nom à donner à cette figure singulière



qui sert de type aux monnaies du Hainaut, et qu'on apposait comme marque distinctive sur les marchandises vendues au libre marché, à l'étape de Valenciennes. Ce nom c'est l'ESTAPLE. Mais que représente cette figure baroque? Elle provient de la dégénéressence du type carlovingien du temple à double fronton, comme nous l'avions dit, comme l'a prouvé M. Robert.





Et ce temple qu'est-il devenu? Une *hoière* (en français une hie ou mouton à enfoncer les pilotis), dit le Valenciennois Doultreman (¹); une *eschelle*, disent Simon Le Boucq, Coquiau et une charte de Marguerite, de 1353; une *chose quarrée*, dit un manuscrit de 1465, et enfin une *estaple*,

(¹) Ou d'Outreman.

selon Wicart. Nous avouons humblement ne pas comprendre comment cette figure,



ou une figure quelconque pourrait représenter une *estaple*, à moins qu'elle ne soit le plan du bâtiment où se tenait cette franche foire.

A cela, M. Cellier indigné répond :

En vérité, les savants de la Belgique jouissent de singuliers priviléges! Ce n'est pas un Français qui oserait, dans un recueil sérieux, hasarder de semblables badinages. Il trouverait bientôt quelqu'un pour lui dire que les questions archéologiques ne se résolvent pas par des concetti.

Cet argument, aussi sérieux qu'international, devrait seul nous réduire au silence. Mais cela ne suffit pas. L'auteur revient à la charge, et pour prouver, que la fameuse marque de l'*estaple* n'est pas celle des comtes de Hainaut, il nous apprend qu'elle se trouve sur des étalons de mesures, au Musée de Valenciennes, et sur une antique ferraille servant d'ancrage sous la porte du Quesnoy. Cela prouve-t-il, le moins du monde, que cette marque, ainsi que le veut M. Cellier, n'ait rien de commun avec le Hainaut? Les comtes de Hainaut étaient souverains à Valenciennes, et leur marque a pu figurer là comme ailleurs, comme elle figure, au reste, sur une monnaie de Mons.

Les numismates modernes, depuis Tobiesen Duby, jusqu'à M. Robert, ont cru voir, comme nous, dans ce double temple, déformé et retourné, l'intention de représenter l'initiale de *Hannonia*. Nous persistons à préférer cette

explication à l'*hoière*, à l'*eschelle*, à la *chose quarrée* et même à l'*estaple* de Wicart.

Quant à la question de savoir à quel titre nos comtes possédaient Valenciennes, si le Grand-Bailly y exerçait son autorité *parce que* ou *quoique* Grand-Bailly, etc., etc., nous nous abstiendrons de la discuter ici; elle remplirait des volumes ([1]), et, résolue dans le sens de M. Cellier, elle n'empêcherait pas que la monnaie des comtes de Hainaut, frappée à Valenciennes, de même que les monnaies faites à Maubeuge et à Mons, ne soit une monnaie du Hainaut.

M. Cellier paraît surtout préoccupé du désir de prouver que les Valenciennois n'ont jamais eu rien de commun avec les Montois; qu'ils sont restés Valenciennois, rien que Valenciennois, jusqu'au jour où Louis XIV leur fit l'honneur de les réunir, à coups de canon, à la *grande famille* française. Les Montois, eux, sont demeurés attachés à leur *petite* et *modeste famille* belge, et ce n'est pas moi qui me plaindrai de notre lot.

M. Cellier, avec sa *grande famille*, ne semble-t-il pas un peu nous traiter comme font les bourgeois anoblis qui ne veulent plus connaître leurs cousins restés dans la roture?

R. Ch.

([1]) « Il est bien vrai, dit M. Cellier, qu'en maintes circonstances, les « Montois ont intenté des procès, accumulé mémoires sur mémoires..... « Ces chicanes perpétuelles se renouvelèrent, même en 1793, lorsque « la Belgique se trouva momentanément réunie à la France, etc. » Ceci n'est pas exact. Ce n'est pas quand la Belgique se trouva réunie à la France — il ne s'agissait plus alors ni d'états, ni de Hainaut — que les états du Hainaut réclamèrent leur autorité sur Valenciennes, mais bien quand cette ville eut été prise par les armées alliées, au nom de l'Empereur, comte de Hainaut, le 28 juillet 1793.

M. Jules Borgnet, archiviste de l'État à Namur, vient d'ajouter un quatrième volume à la collection qu'il publie, par ordre du conseil provincial, des *documents inédits relatifs à l'histoire de la province de Namur*. Ce volume, de 452 pages, renferme le *cartulaire de la commune de Ciney*, cartulaire que M. Borgnet a été obligé de recomposer d'emprunts faits à divers dépôts d'archives; car les Cinésiens, qui avaient commencé, en l'an V, à brûler leurs titres sur l'autel de la déesse Raison (1), continuèrent leur destruction systématique, en vendant le reste aux épiciers de l'endroit.

M. Borgnet fait précéder son cartulaire d'une histoire de Ciney, en 128 pages. Nous avons lu, avec un vif intérêt, cette histoire locale (dans laquelle il est aussi question de monnaie), ce tableau simple mais vrai de ce qu'était ce beau moyen âge auquel certaines gens voudraient nous ramener; alors que Bouvignes se battait contre Dinant, Dinant contre Ciney, Ciney contre Huy, ravageant, pillant, brûlant tout dans leurs territoires respectifs, et alors que chaque château n'était qu'un repaire de brigands, qui détroussaient, rançonnaient et massacraient les vilains, quand ils ne s'égorgeaient pas entre eux.

R. Ch.

(1) Cette déesse était représentée, en chair et en os, par une citoyenne nommée *Grossier*. Singulier nom pour une déesse.

Progetto di riordinamento delle collezioni numismatiche in Italia, per l'ab. GUIDO CIABATTI. Firenze, 1869, in-8°, 29 pages.

C'est sous le patronage de M. le marquis Carlo Strozzi, directeur du *Periodico di Numismatica*, que M. l'abbé G. Ciabatti fait paraître son projet de réorganisation des collections numismatiques de son pays, appartenant aux villes ou à l'État. La première mesure que l'auteur propose de prendre, c'est de former un inventaire général de toutes ces collections, inventaire qui donnerait, avec la description de chaque pièce, son état de conservation, sa provenance (quand la chose est possible), son poids, sa valeur intrinsèque, son module, son âge, et, s'il s'agit d'une monnaie inédite, les raisons qui militent pour ou contre son authenticité.

Cet inventaire servirait de base pour les échanges à faire ensuite entre les divers cabinets.

Ce sont précisément les mêmes mesures qu'on a souvent préconisées pour les bibliothèques publiques, en France et ailleurs, mais qui, croyons-nous, n'ont jamais abouti à une exécution réelle.

R. CH.

Le deuxième volume de l'*Histoire numismatique du règne de S. M. Léopold I*[er], par M. GUIOTH, paraîtra à la fin de janvier prochain. Ce volume coûtera 30 francs par souscription.

R. CH.

Notre savant confrère, M. J.-F.-G. Meyer, conservateur du cabinet royal des médailles, à La Haye, vient de faire paraître, en 16 pages in-8°, la notice sommaire des accroissements de la collection confiée à ses soins, pendant l'année 1868.

R. Ch.

La *Revue archéologique*, de Paris, contient, dans le n° XI de novembre dernier, une nouvelle note de M. F. de Saulcy sur les *contremarques appliquées aux monnaies impériales romaines*. Il s'agit cette fois des contremarques au nom de Vespasien, qu'on rencontre, entre autres, sur des deniers consulaires, et, chose plus étonnante, sur un denier d'argent frappé à Ephèse, à l'effigie de Domitien.

R. Ch.

M. Gustave Vallier, correspondant de la Société française de numismatique et d'archéologie, a donné récemment lecture, à l'Académie Delphinale, d'une courte notice sur *deux tiers de sol mérovingiens, au nom de Graciano-polis*. Cette notice, publiée d'abord dans les bulletins de l'Académie, a été reproduite, avec le consentement de l'auteur, par la revue de Grenoble, intitulée *le Dauphiné*, numéro du 31 octobre 1869. Elle sera, de plus, insérée, mais avec de grands développements, dans le prochain Annuaire de la Société française. Voici la description de ces deux *triens* :

Buste imberbe, diadémé, à droite : ✠ GRACIA NOPOLEꝰ.

— Croix pattée dans un grènetis : ✠ FLAVINVꝰ (le A et le V forment monogramme, ꟿ) MNT.

Buste imberbe, diadémé, à droite : ✠ GRACINOPL.

— Croix pattée dans un grènetis et cantonnée, au 3 et 4, des lettres G R : ✠ FLAVINVS MONTA.

R. Ch.

Currency of the isle of Man, from its earliest appearance to its assimilation with the british coinage, in 1840 ; *with the laws and other circumstances connected with its history*. Edited by Charles Clay, M. D., etc. Douglas, printed for the Manx Society, 1869, in-8°, xii et 228 pages.

L'île de Man, qu'on a quelquefois qualifiée de royaume, est située entre l'Angleterre et l'Irlande. Elle appartient à l'empire britannique, mais, de même que Jersey et Guernesey, elle a conservé ses lois et son administration particulière. Ce n'est même que depuis 1840 qu'elle a perdu son autonomie monétaire, pour adopter la monnaie anglaise.

M. Charles Clay, président de la Société numismatique de Manchester, a fait, des monnaies de Man, de celles qui ont eu cours dans l'île (comme les ducatons belges de Philippe IV), des jetons, *tokens*, médailles, sceaux, etc., et enfin des assignats ou papiers-monnaies, une monographie

très-intéressante et publiée avec le soin et le luxe qui distinguent les beaux livres anglais. Les planches sont photographiées avec une telle perfection qu'on croit avoir les pièces elles-mêmes sous les yeux.

Ce volume forme le tome XVII des mémoires de la Société historique de l'île de Man (*the Manx Society*).

R. Ch.

On lit dans la *Correspondance générale de Paris :*

« Un ordre significatif vient d'être envoyé à la Monnaie. Cet ordre porte que, à dater du 1er avril prochain, la double effigie de Napoléon III et de son fils figureront (*sic*) sur toutes espèces de monnaie. Nous disons qu'il est significatif parce qu'il semble indiquer, conformément à nos renseignements d'hier, que l'association du prince impérial à l'empire aura lieu dans le courant du mois d'avril. Sur le projet de modèle, joint à l'avis qu'on nous dit avoir été adressé à la Monnaie, le profil du jeune prince figure à la droite de celui du chef de l'État : la couronne de laurier traditionnelle ceint les deux fronts. »

Cette association de têtes impériales est tout à fait dans le goût du Bas-Empire, et rappelle les Héraclius aux moustaches horizontales, et les Héracléonas. Mais la nouvelle en est-elle bien sérieuse? La date du *premier avril,* qu'on assigne à son exécution permet au moins d'en douter.

R. Ch.

Notices sur Rome, les noms romains et les dignités mentionnées dans les légendes des monnaies impériales romaines, par l'abbé J. Marchant, membre de la Société française de numismatique et d'archéologie, Paris, Rollin, 1869, in-8°, de 669 pages.

Excellent traité d'antiquités romaines, dans lequel l'auteur, à propos des légendes et des types monétaires, explique ce que c'était que ces nombreuses magistratures romaines dont la réunion, le cumul, forma le pouvoir impérial.

R. Ch.

Nous lisons dans le rapport de la Société archéologique de Namur, pour 1865.

« L'étude de tout ce qui se rattache à l'histoire de la province est un but que nous ne cessons de poursuivre. Pénétré de l'utilité de pareilles travaux, M. le gouverneur a bien voulu nous consulter sur un projet tendant à demander, à chaque commune de la province, un mémorial historique destiné à conserver le souvenir des faits principaux dont elle a été le théâtre. Ce serait là une œuvre excellente et que nous ne pouvons qu'appuyer de tous nos vœux ; mais il semble nécessaire de la circonscrire dans certaines limites, si l'on veut obtenir des résultats pratiques. Nous avons, en conséquence, exprimé à M. le gouverneur l'opinion que l'on devrait confier le travail demandé à un ou plusieurs hommes spéciaux, convenablement rétribués, et qu'il importerait de se borner à consulter les documents

imprimés, car, si l'on devait consulter les manuscrits, l'ouvrage deviendrait long et à peu près impossibles. »

C'est pour répondre à ce programme que M. A. Lecatte, après avoir fait paraître l'histoire de Givet, en un volume in-12, vient de publier une notice de quelques pages, intitulée : *Les deux Vireux* [1]; deux villages qui nous ont été enlevés par la France, mais qui appartiennent historiquement au comté de Namur.

Nous engageons M. Lecatte à poursuivre ses recherches et à les diriger particulièrement sur des localités restées belges. L'archéologie et la numismatique peuvent souvent faire leur profit de ces petites histoires locales. On y trouve des renseignements qu'on chercherait en vain ailleurs.

R. Ch.

Zur österreichischen Münzkunde des XIII. *und* XIV. *Jahrhunderts. Ein kritischer Versuch,* von Dr Arnold Luschin. Wien, 1869, in-8°, 50 pages et 2 planches.

Ce mémoire, tiré à part du XLIe volume des « Archive für Kunde österreichischer Geschichtsquellen, » traite de ces affreuses petites monnaies, grossières, informes, la plupart sans légendes, et dont il faut deviner les empreintes. Mais, de même qu'il n'y a rien de répugnant, ni de sale pour un chimiste, il n'y a rien de laid pour un numismate.

R. Ch.

[1] Givet — imp. de F. Choppin, 12 pages.

Kurze Abhandlung über die Münzen, Medaillen und Orden der Souverainen Fürsten von Monaco, von C.-Ch. Hoffmann von Russelsheim. Homburg vor der Höhe, 1870, in-8°, 14 pages.

Simple catalogue des monnaies des princes souverains de Monaco, de leurs médailles, au nombre de deux : l'une de Louis Ier, en 1683, l'autre d'Honoré V, en 1838. Ce que les amateurs recherchent surtout, dans les livres de numismatique, ce sont les planches; elles font ici complétement défaut. Seulement, la pièce de 5 francs de 1837 sert de fleuron de titre (1).

R. Ch.

Recueil spécial de grandes curiosités inédites et peu connues, dans le champ de l'archéologie, de la numismatique et de l'épigraphie, publié par A.-P. Boutkowski, 1re livraison. Saint-Pétersbourg, 1868, in-8°, 38 pages et une planche phototypée.

Cette publication, annoncée comme devant être périodique, sera-t-elle contiuée? Nous n'en avons rien vu paraître depuis plus d'un an. M. Boutkowski est l'auteur d'une brochure dont la Revue a eu occasion de parler, dans le volume de 1869, page 104. Nous y renvoyons le lecteur.

R. Ch.

(1) *Voir*, pour les monnaies de Monaco, l'ouvrage de M. Girolamo Rossi, dont nous avons parlé dans le volume de 1869, p. 375.

Zur mittelalterlichen Münzkunde Tirols, in-8°, 10 pages et une planche.

Cet article du Dr Arnold Luschin est extrait de la nouvelle revue numismatique de Vienne, et a pour objet de compléter et de rectifier l'ouvrage de Ladurner sur la numismatique du Tirol (1).

R. Ch.

La Zecca e le monete di Milano. Dissertazione di B. Biondelli. Milano, 1869, in-8°, 140 pages.

Origine de la monnaie milanaise. — Liste des princes dont on connait des pièces frappées à Milan. — Système monétaire. — Noms donnés aux monnaies de Milan, aux différentes époques. — Empreintes ou types des monnaies milanaises. — Légendes. — Rareté des monnaies et importance de l'atelier de Milan. Telles sont les différentes questions auxquelles répond l'ouvrage de M. Biondelli. On voit que l'auteur n'a négligé aucune partie du sujet qu'il avait à traiter. Malheureusement, le livre n'a pas de planches.

R. Ch.

(1) *Ueber die Münze und das Münzwesen in Tirol vom 13 Jahrhundert bis zum Ableben K. Maximilians 1519.* Innsbruck, 1868, in-8°.

Dichiarazione delle Monete antiche dell' isola di Lipari, raccolte dal barone di MANDRALISCA ENRICO PIRAJNO, in-4°, 12 pages.

Cette notice posthume de C. Cavedoni est tirée à part du volume V des actes et mémoires de la commission royale d'histoire, pour les provinces de Modène et de Parme, 1869.

R. CH.

Dans une lettre que nous a écrite M. Herman Odelberg, de Stockholm, il nous donne la traduction de quelques extraits d'un ouvrage contenant les généalogies de la noblesse suédoise (*Svenska Adelns Altartaflor*), qui a été publié à Stockholm, de 1857 à 1864, en quatre volumes. Ces extraits concernent les directeurs de la monnaie en Suède pendant les XVIe et XVIIe siècles, et sont de nature à intéresser les lecteurs de la *Revue*. Voici les notes que nous avons reçues relatives à ces fonctionnaires :

« I. Gilles Coyet, né aux environs de Gembloux, en Brabant, où son père, le chevalier Gilles Coyet, possédait un château. Refugié en Suède à cause de ses opinions religieuses. Orfévre du roi, et maître de la monnaie de 1576 à 1599. Mort à Stockholm en 1600.

» II. Antoine Grooth, né en Brabant, fils d'Antoine et de Magdelaine Habedanck. Refugié en Suède, du temps du duc d'Albe. Orfévre du roi et maître de la monnaie de 1599

à 1614, date de sa mort. Il épousa Anne Coyet, fille du précédent.

» III. Gilles Coyet, fils de Gilles et de N... Van Huffoen, d'Anvers. Maître de la monnaie de 1614 à 1626. Il partit pour la Russie en 1629 et mourut à Moscou en 1634.

» IV. Marc Kock, fils de Daniel et de Catherine Havens, de Limbourg. Il naquit à Liége, le 14 janvier 1585. Maître de la monnaie à Bromberg en 1613, à Königsberg en 1621, à Berlin en 1622?, à Stockholm en 1626, et à Avesta, en Suède, en 1637. Mort le 20 novembre 1657. Il épousa à Dantzig, le 28 juillet 1614, Élisabeth Van Eyck, née le 21 octobre 1598, morte le 3 mai 1665. Elle était fille d'Isaac Van Eyck, natif du Brabant, directeur de la monnaie à Dantzig.

» V. Antoine Grooth, fils d'Antoine, qui précède. Orfévre et directeur de la monnaie de 1641 à 1645. »

Alex. P.

Dans une publication récente (Stockholm, 1869), intitulée *Frän jernäldern* (Sur l'âge de fer), par M. Oscar Montelius, et dont il n'a paru encore que la première partie, on trouve à la suite d'une dissertation sur les découvertes d'armes faites en Suède, des tableaux qui décrivent les trouvailles de monnaies romaines et byzantines, avec l'indication des localités et les règnes auxquels elles appartiennent. Une planche est jointe à ce fascicule, sur laquelle sont représentées vingt-cinq bractéates, dont plu-

sieurs sont des plus curieuses au point de vue de l'art. Cette partie numismatique de l'ouvrage est écrite en anglais, le reste est en suédois.

ALEX. P.

Le n° XXXV de la Revue anglaise de numismatique, qui forme la 3e livraison du volume de 1869, se compose des articles suivants :

1° Monnaies des successeurs d'Alexandre, en Orient, par le major-général, A. CUNNINGHAM. (*Suite.*) 31 pages et 2 planches.

On remarque parmis ces monnaies, un tétradrachme d'Eucratides d'un type absolument semblable, sauf la dimension, au fameux *Eucratidion* d'or du cabinet de France.

2° Sur un dépôt de monnaies trouvé à Tower Hill, par M. JOHN EVANS, Esq. 11 pages.

3° Ce qui distingue les monnaies d'argent de Henry IV, Henry V et Henry VI, par M. W. HYLTON DYER LONGSTAFFE, Esq. 25 pages.

4° Publications nouvelles, 3 pages.

5° Mélanges. Médailles romaines trouvées à Poole. — Nettoyage des monnaies d'argent. — Ventes publiques de médailles, etc. — 10 pages.

Une planche, *Old english coins,* qui devait accompagner l'article de M. HAIGH dans le numéro précédent, est jointe à cette livraison.

R. CH.

La direction du *Bullettino di numismatica italiana* annonce, en terminant la troisième série, que ce recueil continuera à paraître aux mêmes conditions que par le passé et que le premier numéro de la quatrième année sera distribué en janvier prochain. Un artiste de mérite a été chargé de la gravure des planches dont la confection sera beaucoup améliorée. Elle se plaint, enfin, de la négligence que mettent certains abonnés à payer leur cotisation, malgré les demandes qui leur ont été adressées, dans le journal même et par lettres particulières.

R. Ch.

La double livraison (mai-août) de la *Revue numismatique française* contient les mémoires suivants :

1° Tétradrachme inédit de Delphes, par M. Henri de Longpérier. 24 pages et 4 vignettes dans le texte.

2° Médailles grecques inédites de sa collection, par M. A.-G. Soutzo. 11 pages et 3 planches.

3° Monnaies et bulles inédites de Néopatras et de Carytaena, par M. P. Lambros. 10 pages et 1 planche.

4° Monnaies inédites de Jean IV, duc de Bretagne, par M. L. Chauffier. 27 pages et 1 planche.

5° Mélanges de numismatique, numéro V. — Trouvaille de monnaies du xiv° siècle. France, Bourgogne, Bar, Savoie, Vaud, Bretagne ; par M. Ch. Robert. 17 pages et 1 planche.

6° Florin d'or de Bar, émis sous le duc Robert, par M. J. Laurent. 5 pages, 3 vignettes.

7° Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison d'Autriche, et classement de leurs monnaies (1482-1556), 2e article; par M. L. Deschamps de Pas. 24 pages.

8° Chronique. 17 pages.

Les amateurs, qui n'ont pas le bonheur d'être millionnaires, y verront, avec stupéfaction, la liste des prix auxquels ont été adjugées les monnaies de M. C.-J. Dassy, dans la vente faite à Paris, le 3 mai dernier et jours suivants.

R. Ch.

Le second fascicule du t. II de la Revue numismatique italienne, de M. le marquis Strozzi, se compose de quatre mémoires :

1° Monnaie inédite de Caius Marcus Claudius Tacitus, par M. C. Strozzi. 7 pages et une vignette.

2° Suppléments au mémoire du père Irenée Affò, sur l'atelier monétaire et sur les monnaies parmesanes. Études, par le commandeur M. Lopez, ancien directeur du musée de Parme. 11 pages.

3° Le musée Bottacin, annexé à la bibliothèque et au musée de Padoue (*suite*), par M. Carlo Kunz. 22 pages et une planche.

4° Sceau des cardinaux Jules et Hippolite Medicis, à la collection du musée national de Florence, par M. Luigi Passerini. 4 pages et une planche.

R. Ch.

Les journaux ont, plusieurs fois, fait remarquer, et cela avec raison, qu'il paraissait peu convenable de placer la tête du souverain sur les timbres-poste, destinés par leur usage à être outrageusement maculés. Il paraît qu'on commence à avoir égard à ces justes observations. Sur les nouveaux timbres de notre pays, le portrait de Sa Majesté a été remplacé par le profil du ministre des travaux publics.

C'est bien là une application plastique de nos institutions parlementaires. Le ministre couvrant de son masque constitutionnel la figure inviolable du Roi.

V. D. B.

La troisième livraison (juillet-septembre) de la nouvelle Revue numismatique de Vienne (*Numismatische Zeitschrift*) se compose des mémoires suivants :

1° De l'ancienne numismatique de l'Egypte, Ptolemée IV Philopator, Arsinoe III Philopator, par M. C.-M. Huber. 46 pages.

2° Sur la numismatique des Arsacides, par M. Von Prokesch-Osten. 11 pages.

3° L'*Aes grave* de la Campanie, par M. le Dr Julius Friedlaender. 9 pages.

4° Sur les monnaies musulmanes dites *Vicariats-Münzen* et sur des drachmes de cuivre du XIIe et du XIIIe siècle, par M. le Dr Joseph Karabacek. 37 pages.

Il existe de ce Mémoire un tirage à part dont il sera rendu compte dans le numéro prochain.

5° Médaille de bronze du cardinal Mercurius Arborio de Gattinara, chancelier de Charles-Quint, etc., par M. le Dr Jos. Von Bergmann. 6 pages.

6 Monnaies du Tirol au moyen âge (*suite et fin*), par M. le Dr Arnold Luschin. 38 pages.

7° Thalers inédits de la ville de Reval et du roi de Pologne Michel Koribut, par M. le Dr Kupido. 5 pages.

8° Mélanges — ouvrages nouveaux sur la numismatique. 31 pages.

Trois planches sont jointes à cette livraison.

R. Ch.

NÉCROLOGIE.

La Société royale de Numismatique vient de faire une grande et douloureuse perte ! M. le sénateur comte Maurice de Robiano, son vice-président, élu pour 1870, est décédé à Bruxelles, le 17 décembre dernier, à l'âge de cinquante-quatre ans, après une longue et douloureuse maladie.

M. de Robiano était un des fondateurs de notre Société dont il fut à diverses reprises vice-président. Plusieurs articles de lui figurent avec distinction dans notre Recueil.

Il laisse une collection considérable de médailles et surtout de monnaies du moyen âge. Les suites qu'il avait spécialement cherché à compléter, sont celles des comtes de Namur et des comtes-ducs de Luxembourg ; il réunissait aussi volontiers, dans ses cartons les pièces *rares* et *inédites* de tous les pays. Son intention était de les publier successivement dans notre Revue ; mais ses occupations, ses voyages et surtout la maladie qui le minait depuis plusieurs années, l'en empêchaient toujours. Il y a là des trésors perdus, peut-être pendant bien longtemps, pour la numismatique.

Par une coïncidence singulière, le jour même du décès de M. le comte de Robiano, mourut, à Paris, le vice-président de la Société française de numismatique, M. J. Sabatier, membre honoraire de notre société.

Une notice nécrologique spéciale sera consacrée, dans le numéro prochain, à cet éminent numismate qui a rendu tant de services à la science.

On nous annonce aussi la mort récente de M. C.-R. Hermans, archiviste du Brabant septentrional, auteur de divers travaux sur les monnaies de sa province et qui a fourni plusieurs articles dans les premiers volumes de notre Revue.

R. Ch.

SOCIÉTE ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 10 décembre 1869.

Sur la proposition du président, le titre d'associé étranger est conféré à M. le marquis Carlo Strozzi, directeur du *Periodico di numismatica e sfragistica,* à Florence.

Le secrétaire, CAM. PICQUÉ.

Le président, R. CHALON.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1869.

Revue bibliographique universelle, 2e année, t. IV, 3e, 4e, 5e et 6e livraisons, septembre-décembre 1869. Paris.

Le Cabinet historique, revue mensuelle, 15e année, 7e, 8e 9e et 10e livraisons. Paris, 1869.

Bibliothèque de l'école des chartes, revue d'érudition consacrée spécialement à l'étude du moyen âge, 30e année, 6e série, t. V, 4e et 5e livraisons. Paris, 1869.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1868, nos 3 et 4; 1869, nos 1 et 2. Amiens. 1869.

Revue numismatique, publiée par MM. de Witte et de Longpérier. Nouvelle série, t. XIV, nos 3 et 4, mai et août 1869.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, etc., de Belgique, 38e année, 2e série, t. XXVIII, nos 8, 9 et 10, 1869.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. VIII, 3e et dernière livraison 1868; t. IX, 2e et dernière livraison 1869.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 6e année, novembre et décembre 1867.

Annales de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, t. IV, 1re et 2e livraisons, 1869.

Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai, t. XIII, 1869.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, t. VI, 1869, 3e et 4e livraisons.

Les deux Vireux (notices), par M. A. Le Catte.

Berliner Blätter für Münz-, Siegel- und Wappenkunde. XIII Heft. (Fünften Bandes erstes Heft.) Berlin, 1869.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Heft 46, 1869. Bonn.

Kurze Abhandlung über die Münzen, Medaillen und Orden der Souveraienen Fürsten von Monaco, von C. Ch. Hoffmann von Russelsheim, 1870. (Hommage de l'auteur.)

Currency of the isle of Man, by Charles Clay. Douglas ; printed for the manx Society, 1869, in-8°. (Hommage de l'auteur.)

A Guide to the study and arrangement of english coins, etc. ; by Henry William Henfrey, 2e et 3e partie, 1869. (Hommage de l'auteur.)

Le temple de Jupiter Capitolin, d'après les médailles, par le baron B. de Koehne, in-8°. (Hommage de l'auteur.)

CABINET NUMISMATIQUE.

DONS FAITS PAR M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Le baron Leys. Hommage du Cercle artistique et littéraire d'Anvers, 1868 ; Léopold Wiener, bronze, 68 millim.

Inauguration en Belgique du premier festival annuel de musique classique, 1869 ; Alex. Geefs et Ed. Geerts, bronze, 65 millim.

A.-J. Lebeau, né à Huy, le 3 janvier 1794, mort le 19 mars 1865 ; C. Jehotte, bronze, 60 millim.

DON FAIT PAR M. A. LE CATTE.

Petite médaille à belière, distribuée à Namur à l'occasion de l'inauguration de la statue de Léopold Ier ; similore, 13 millim.

DON FAIT PAR M. MESDACH DE TERKIELE.

Découverte de la planète Neptune, par Alphée Dubois, bronze, 60 millim. *Voir* page 483, 5e série, tome I.

Le Bibliothécaire,
A. Brichaut.

Bruxelles, le 31 décembre 1869.

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

DIX-SEPTIÈME ARTICLE.

Monnaies de cuivre qui devaient avoir cours comme si elles étaient d'argent.

d. 12. *Demi-rouble.* — (Légende en vieux caractères russes, signifiant : *Par la grâce de Dieu, le grand gossoudar czar et grand-duc Alexis-Michaelowitz de toute la Russie.*) Le czar couronné revêtu du manteau royal, à cheval, allant au pas, à droite; tenant de la droite le sceptre posé contre l'épaule, dans un cercle de grènetis. *Rev.* — Aigle à deux têtes, dans un cadre carré, entouré d'ornements et d'un cercle de grènetis; au-dessus et au-dessous des caractères en vieux russe, signifiant : *an* 7162 *ou* 1654 *et Poltinnik*).

Cuivre. Bon de Chaudoir, idem, n° 426.
Pl. I, 7, n° 7.

d. 12². *Demi-rouble.* — Presque semblable au n° 12, mais avec une différence dans le mot russe qui se trouve au revers au bas de la pièce.

Cuivre. Bon de Chaudoir, idem, n° 427.
Pl. II, 7, n° 7.

13. *Altin.* — Le czar couronné, à cheval, allant au pas, à droite, tenant la pique baissée; sous le cheval M̊ (Moscou).

Rev. — Dans le champ, en six lignes, on lit une légende en vieux caractères russes.

Cuivre.

Monnaie suspecte.
Bon de Chaudoir, idem, no 428.

13². *Altin.* — Le czar couronné à cheval, allant à droite, tenant d'une main un sceptre; sans lettre sous le cheval.

Rev. — Dans le champ, on lit une légende en vieux caractères russes.

Cuivre.

Monnaie suspecte.
Bon de Chaudoir, idem, no 429.

13³. *Altin.* — Semblable au no 13², mais derrière le czar : П (*Pskof*).

Rev. — Dans le champ, on lit une légende en vieux caractères russes.

Cuivre.

Monnaie suspecte.
Bon de Chaudoir, idem, no 430.

13⁴. *Altin.* — Semblable au no 13², mais sous le cheval : П.

Rev. — Dans le champ, on lit une légende en vieux caractères russes.

Cuivre. Bon de Chaudoir, idem, no 431.

14. *Groche ou 2 copeks.* — Le czar couronné à cheval allant à droite, tenant la pique baissée ; sous le cheval : M̊.

Rev. — Dans le champ, on lit une légende en vieux caractères russes.

Cuivre.

Monnaie suspecte.
Bon de Chaudoir, idem, no 432.

14². *Groche ou 2 copeks.* — Le czar couronné, à cheval, allant à droite, tenant le sceptre ; sous le cheval : П (*Pskof*).

Rev. — Dans le champ, on lit une légende en vieux caractères russes.

Cuivre.

Monnaie suspecte.
Bon de Chaudoir, idem, no 433.

14³. *Groche ou 2 copeks.* — Semblable au no 14², mais à côté du czar : П.

Rev. — Semblable au no 14².

Cuivre. Bon de Chaudoir, idem, no 434.

15. *Copek.* — Le czar couronné, revêtu d'une cuirasse, à cheval, allant à droite, tenant la pique baissée ; sous le cheval : M̊.

Rev. — Dans le champ, on lit une légende en vieux caractères russes.

Cuivre.

Grandeur d'un copek d'argent.
Bon de Chaudoir, idem, no 435.

15². *Copek.* — En tout semblable au n° 15, mais sans lettre sous le cheval.

d. 15³. *Copek.* — Semblable au n° 15.

Rev. — Dans le champ, on lit une légende en vieux caractères russes.

Cuivre.

Bon de Chaudoir, idem, n° 436.
Pl. II, 9, n° 3.

15⁴. *Copek.* — Semblable au n° 15, mais sous le cheval deux vieux caractères russes.

Rev. — Semblable au n° 15³.

Cuivre. Bon de Chaudoir, idem, n° 437.

15⁵. *Copek.* — Semblable au n° 15, mais sous le cheval deux caractères russes, signifiant Novgorod.

Rev. — Dans le champ, on lit une légende en vieux caractères russes, plus ou moins frustes.

Cuivre. Bon de Chaudoir, idem, n° 438.

15⁶. *Copek.* — Semblable au n° 15, mais sous le cheval deux caractères russes différents de ceux de n° 15⁴ et 15⁵).

Rev. — Dans le champ, on lit une légende fruste en vieux caractères russes.

Cuivre. Bon de Chaudoir, idem, n° 439.

15⁷. *Copek.* — Le czar couronné, revêtu du manteau royal, à cheval, à droite, tenant le sceptre; sous le cheval, П (*Pskof*).

Rev. — Dans le champ, on lit une légende en vieux caractères russes, signifiant : *Le czar et grand-duc Alexis-Michaelowitz, autocrate de toute la grande, petite et blanche Russie*).

Cuivre. Bon de Chaudoir, idem, n° 440.

15[8]. La même pièce, sans lettre sous le cheval.

Cuivre.

15[9]. *Copek.* — Semblable au n° 15[7].

Rev. — Dans le champ, on lit une légende fruste en vieux caractères russes.

Cuivre. Bon de Chaudoir, idem, n° 441.

15[10]. *Copek.* — Semblable au n° 15[7].

Rev. — Dans le champ, on lit une légende un peu fruste en vieux caractères russes.

Cuivre. Bon de Chaudoir, idem, n° 442.

15[11]. *Copek.* — Semblable au n° 15[7], mais sous le cheval, ПС.

Rev. — Semblable au n° 15[10].

Cuivre. Bon de Chaudoir, idem, n° 443.

SABIONETA.

Bloquée par les Impériaux en 1707.

Pendant le blocus de cette ville, le général D.-Gaspar de Zuniga, manquant d'argent pour payer ses troupes, fit frapper des lires et des demi-lires en cuivre.

Carlo Morbio, p. 242.

SAINT-DOMINGUE.

Monnaie de nécessité frappée pendant la guerre de l'indépendance (¹).

d. 1. *Cuarto.* — Dans le champ, sous une couronne royale, les caractères F · 7 ·

Rev. — Dans le champ, entourées d'une guirlande de laurier, les lettres S D · Au-dessous, la valeur ¼.

Cuivre. Cabinet de M. Vidal-Ramon, à Barcelone.

SANTA-MARTA.

Monnaies de nécessité frappées pendant la guerre de l'indépendance.

d. 1. . . . . ? — Dans le champ, les caractères F · VII; au-dessous, la date 1818, le tout entouré d'un segment de globules.

Rev. — Dans le champ, les lettres S M, entourées d'un segment de globules.

Cuivre. Cabinet de M. Vidal-Ramon, à Barcelone.

* 2. *Cuarto.* — Croix équilatérale cantonnée aux 1er et 2e des lettres S — M, au 3e de Castille et au 4e d'une épée inclinée sur une pile de boulets; le tout entouré de feuillages.

(¹) M. Barthelemy, dans son *Manuel complet de numismatique*, indique cette pièce pl. X, n° 485, comme appartenant à Saragosse, assiégée par les Français en 1809.

Rev. — Dans le champ, sous une couronne, la valeur ½ accostée de Castille et d'une épée inclinée sur une pile de boulets. Au-dessous, la date 1820 ; plus bas, un petit ornement.

Cuivre.

SAINT-MARTIN (Ile de).

Monnaie de nécessité frappée en 1816?

* 1. . . . . . . ? — Morceau triangulaire d'une piastre, sur lequel il y a deux estampilles, l'une avec le nom de S^T^ MARTIN, l'autre paraît être un soleil.

Arg. — Triangulaire.

Catalogue Théod. Bom, du 24 septembre 1866, n° 5680.

SAINT-OMER.

Assiégée par les Français, en 1477.

d. 1. 12 *deniers.* — Autour de l'écusson aux trois pommes de pin, on lit : PRO PATRIA. L'écu est surmonté de la date 1477. Au-dessous, le nombre 1Z indiquant la valeur.

Étain. — Uniface.

A. Dewisme [1], p. 329.

[1] *Catalogue raisonné des monnaies du comté d'Artois.*

N. B. Nous regrettons de ne pouvoir partager la confiance de l'auteur dans l'authenticité de cette monnaie.

2. 9 *deniers.* — Probablement semblable au n° 1, sauf l'indication de la valeur.

Étain. — Uniface.

Alex. Hermand (1), p. 40.

Assiégée par les Français, en 1638.

3. *Patagon.* — AVDOMARVM OBSESSVM · 1638. Les armes de la ville.

Arg. — Uniface.

Alex. Hermand, p. 43.

* 4. *Sol.* — AVDO ⊙ OBSE. Dans le champ, la croix dite de Lorraine. Au-dessous, la date 1638.

Cuivre. — Uniface.

Alex. Hermand, pl. I, n° 2.

SAINT-QUENTIN.

Monnaies de nécessité frappées par Henri d'Orléans, duc de Longueville, pour fournir aux frais de la guerre qu'il faisait pour le roi et la religion, en 1589.

d. 1. 1/4 *d'écu.* — ✠ HENRICVS III · D · G · FRAN ET POL · REX. Croix à triples bandes, fleurdelisée et évidée en cœur.

Rev. — ✠ H · DORLEANS D A LONGVAVIL FACIEBAT. Dans le champ, on lit : PRO — CHRISTO — ET REGE — S Q — 1589.

Arg. Leblanc, pl. LIII, n° 4.
Klotz, p. 303, n° 22.

(1) *Recherches sur les monnaies, médailles et jetons dont la ville de Saint-Omer a été l'objet.*

d. 2. 15 *sols.* — Semblable au n° 1.

Rev. — ✠ SANCTVS QVINTINVS · 1589 (*trois hermelines*). Dans le champ, on lit : PRO — CHRISTO — ET REGE — XV.

Arg. Leblanc, pl. LIII, n° 5.
Klotz, idem.

d. 2². 15 *sols.* — ✠ HENRICVS · III · D · G · FR · · · · · POL · REX. Croix fleurdelisée portant en cœur une rosace.

Rev. — ✠ SANCTVS QVINTINVS · 1589 · .T. · Dans le champ, sous deux points, on lit : · PRO · — CRISTO · (*sic*) — ET · REGE · — · XV ·

Arg. Cabinet de M. Desains, à Saint-Quentin.

SAINT-VENANT.

Assiégée par M. de Turenne, en 1657.

d. 1. 30 *sols.* — Dans le champ, on lit l'inscription suivante gravée au burin : · POVR · 30 · SOLZ · DE · — . LA VAISSELLE · DV — . MAR^AL. DE · — · TVRENNE · — · ASSIEGEANT · — · S^T. VENANT · — · 1657 · La pièce est timbrée sur le côté d'une grande fleur de lis dans un cercle perlé.

Rev. — Le champ est timbré d'une grande fleur de lis dans un cercle perlé.

Arg. — Rectangulaire, irrégulière.

Duby, pl. XVI, n° 9.

d. 2. 20 *sols.* — Le champ est timbré d'une grande fleur de lis dans un cercle perlé.

Arg. — Uniface, carrée, irrégulière.

Adolphe Dewisme, pl. XIV, n° 160.

SALZBOURG.

Monnaies de nécessité frappées par Wolfgang Théodore von Raltenau, évêque de Salzbourg, en 1593, pour payer les trois enseignes d'infanterie qu'il avait enrôlées pour faire la guerre aux Turcs.

1. *Demi-thaler.* — SANCTVS · RVDBE — RTVS · EPS · SALISBV : Le saint assis de face, mitré et nimbé, regardant légèrement à gauche; il tient de la main droite la bénate et la crosse de la gauche. Devant lui, un écusson ovale et orné, à six quartiers, renfermant : en haut, les armoiries à deux quartiers de l'archevêché, et dessous, celles de la famille avec un écu au besant en cœur, surmonté d'une croix et du chapeau de cardinal entre deux croisettes.

Rev. — IN · DNO · SPERANS · NON · INFIRMAMABOR —. Une forte tour au milieu de la mer est assaillie par les flots et les vents, et battue par la grêle.

Arg. — Carrée.

Von Schulthess-Rechberg (1), t. III, n° 3786.

(1) *Thaler Cabinet.*

* 1². *Demi-thaler.* — Semblable au n° 1, mais sans le chapeau de cardinal et les deux croisettes au-dessus de l'écusson.

Rev. — Semblable au n° 1.

Arg. — Carrée.

2. *Thaler.* — SANCTVS : RVDBERTVS : EPS : SALZBVRG : Le saint avec ses attributions comme sur la pièce précédente, mais d'un dessin très-différent; devant lui, un écusson renfermant aux 1er et 4e les armoiries de l'archevêché, aux 2e et 3e les besants des armoiries de la famille.

Rev. — IMMOTA × — RESISTIT ✠ M : D : XCIII ✠ La tour comme ci-dessus, mais d'un dessin différent en ceci qu'on ne voit ni la porte ni les meurtrières.

Arg. — Carrée.

Von Schulthess-Rechberg, t. III, n° 3787.

2². *Thaler.* — Semblable au n° 2.

Rev. — IMMOTA · — · RESISTIT ✱ M · D : XCIII ✱ Semblable au n° 2.

Arg. — Carrée.

Idem, idem.

2³. *Thaler.* — Semblable au n° 1, mais plus épaisse et d'un autre dessin.

Rev. — IMMOTA · — · RESISTIT ✠ M · D : XCIII ✠ Semblable au n° 2.

Arg. — Carrée.

Idem, n° 3788.

2[4]. *Thaler.* — SANCTVS · RVDB — ERTVS · EPS · SALISBV : Semblable au n° 2.

Rev. — Semblable au n° 2.

Arg. — Carrée.

Idem, n° 3789.

2[5]. *Thaler.* – SANCTVS · RVDBE — RTVS · EPS · SALISBVR — Semblable au n° 1.

Rev. — Semblable au n° 2[3].

Arg. — Carrée.

Idem, n° 3790.

2[6]. *Thaler.* — Semblable au n° 1, mais avec SALISB ·

Rev. — IMMOTA · RESISTIT · M · D : XCIII · Semblable au n° 1.

Arg. — Carrée.

Wellenheim, n° 10366.

3. *Demi-thaler.* — SANCTVS · RVDBERTVS · EPS · SALISB : Dans le champ, deux écussons accolés.

Rev. — Semblable au n° 1.

Arg. — Carrée.

Idem, n° 10388.

3[2]. *Demi-thaler.* — Semblable au n° 3, mais avec une contre-marque au-dessus des armoiries de Salzbourg.

Rev. — Semblable au n° 1.

Arg. — Carrée.

Idem, n° 10385.

Monnaies de nécessité frappées par Paris, archevêque de Salzbourg, pendant la guerre de Trente-Ans (?)

4. *Thaler.* — MONETA · NOVA · SALZBVRGE : Deux écussons accolés et ornés; celui de droite aux armes de l'archevêché, celui de gauche aux armes de la famille.

Rev. — ÷ – SANCTVS · RVDBERTVS · EPS · 1621 · Le saint assis de face, mitré et nimbé; il tient de la main droite la bénate et la crosse de la gauche.

Arg. — Carrée.

Von Schultess-Rechberg, t. III, n° 3826.

4². *Thaler.* — Semblable au n° 4, mais avec SALISBVR :

Rev. — Semblable au n° 4.

Arg. — Carrée.

Idem, n° 3827.

4³. *Thaler.* — Semblable au n° 4; la fin de la légende est fruste.

Rev. — SANCTVS · RVDBERTVS : EPISC : 1622. Semblable au n° 4.

Arg. — Carrée.

Idem, n° 3832.

5. *Demi-thaler.* — ÷ — · MONETA · NOVA · SALIS-BVRGE : — ÷. Écusson ovale, orné, surmonté de la croix et du chapeau de cardinal.

Rev. — SANCTVS ∘ RVD — BERTVS ∘ EPS ∘ Semblable au n° 4.

Arg. — Carrée.

Idem, n° 3833.

* 5². *Demi-thaler.* — SANCTVS · RVDBERTVS · EPS · SALISBVRG : 1620. Semblable au revers du n° 4.

Rev. — PARIS · D · G : ARCH — EPS · SALZ · SE : AP : L : Semblable au n° 5.

Arg. — Carrée.

* 6. 1/9 de *thaler.* — SANCT : RVDBER — TVS · EPS : SALZ : 1644. Semblable au n° 4.

Rev. — PARIS · D : — G : ARCHIEPS : SAL — SE : AP : L : Semblable au n° 5.

Arg. — Carrée.

SANAHUJA.

Monnaie de nécessité frappée par la ville au nom de Louis XIII, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 1. *Sixain.* — LVD XIII D G R F E CO BAR —. Tête laurée du roi à droite.

Rev. — VILLA SA — NAVI 164 · —. Écu losangé aux armes de la ville, placé sur une croix coupant la légende.

Cuivre. *Memorial Numismatico Español* de 1868, pl. V, n° 10.

SCARBOROUGH.

Assiégée par les parlementaires, en 1645.

d. 1. ½ *couronne*. — Dans le champ, un château fort à deux tours. Au-dessous, la valeur $\frac{S\ D}{II\ VI}$.

Rev. — Dans le champ, on lit : OBS — *Scarborough* — 1645.

Arg. — Oblongue.

Ruding, pl. XXIX, n° 4.
Duby, pl. XV, n° 6.

d. 2. 2 *shilling*. — Semblable au n° 1, mais avec la valeur $\frac{S}{II}$.

Arg. — Uniface, oblongue, irrégulière.

Ruding, pl. VI, suppl., n° 7.
Duby, pl. XIV, n° 2.

d. 3. 18 *sols*. — Semblable au n° 1, mais avec la valeur $\frac{S}{I\ VI}$.

Arg. — Uniface, octogonale, irrégulière.

Ruding, pl. VI, suppl., n° 9.
Duby, pl. XIV, n° 3.

d. 4. *Gros ou 4 sols*. — Semblable au n° 1, mais avec la valeur $\frac{D}{IV}$.

Arg. — Uniface, carrée, un angle coupé.

Ruding, pl. VI, suppl., n° 8.
Duby, pl. XIV, n° 4.

SCHEMNITZ.

Monnaies de nécessité frappées pendant la guerre contre les Turcs, de 1695 à 1703.

1\. . . . .? — Dans une couronne de feuillage, la lettre L couronnée.

Rev. — Dans le champ, les lettres C S (*Civitas Schemnitz*), accostées de la date 16-95.

Cuivre. Catalogue Wellenheim, nº 1016.

2\. . . . .? — Semblable au nº 1, mais de l'année 16-96.

Cuivre. Catalogue Wellenheim, nº 1017.

3\. . . . .? — Semblable au nº 1, mais de l'année 16-97.

Cuivre. *Numismatische Zeitung* de 1847, p. 189, nº 47.

4\. . . . .? — Semblable au nº 1.

Rev. — Dans le champ, une grande S renfermant dans la courbe supérieure la lettre A et dans l'inférieure la lettre C. Des deux côtés 16-97.

Cuivre. *Idem*, p. 190, nº 54.

5\. . . . .? — Semblable au nº 1.

Rev. — Dans le champ, trois C entrelacés, accostés de la date 16-99.

Cuivre. *Idem*, p. 190, nº 55.

6\. . . . .? — Semblable au nº 1.

Rev. — Semblable au nº 1, mais de l'année 16-99, et sur la lettre S, on a frappé le chiffre 9.

Cuivre. Catalogue Wellenheim, nº 1018.

7\. . . . . .? — Semblable au n° 1.

Rev. — Dans le champ, les lettres S-O accostées de la date 17-00.

Cuivre. Catalogue Wellenheim, n° 1019.

8\. . . . . .? — Semblable au n° 1, mais la couronne de feuillage est plus simple.

Rev. — Semblable au n° 7, mais de l'année 17-01.

Cuivre. Catalogue Wellenheim, n° 1021.

9\. . . . . .? — Semblable au n° 8.

Rev. — Semblable au n° 7, mais de l'année 17-01 et une contre-marque.

Cuivre. Catalogue Wellenheim, n° 1024.

10\. . . . . .? — Semblable au n° 1.

Rev. — Semblable au n° 7, mais de l'année 17-02.

Cuivre. Catalogue Wellenheim, n° 1020.

11\. . . . . .? — Semblable au n° 8.

Rev. — Semblable au n° 10.

Cuivre. Catalogue Wellenheim, n° 1023.

12\. . . . . .? — Semblable au n° 8, mais avec une contre-marque près de la couronne.

Rev. — Semblable au n° 7, mais de l'année 1702.

Cuivre. Catalogue Wellenheim, n° 1025.

* 13. . . . . .? — Dans une couronne de feuillage, la lettre L couronnée.

Rev. — Dans le champ, les lettres C S entrelacées accostées de la date 17-02.

Cuivre.

* 14. 3 *kreutzer.* — Dans le champ, entre deux branches de feuillage très-maigres, la lettre S couronnée. Au-dessous le chiffre 3.

Cuivre. — Uniface.

SCHOONHOVEN.

Assiégée par les Espagnols, en 1575.

* 1. 12 *sols.* — Au milieu d'une couronne de feuillage, la lettre S retournée. Au-dessus, la valeur : XII. Au-dessous, la date 1575.

Étain. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 206, n° 1.
Duby, pl. V, n° 8.

* 2. 6 *sols.* — Au milieu de deux cercles concentriques, la lettre S retournée. Au-dessus, la valeur : VI. Au-dessous, la date 1575.

Étain. — Uniface, losange.

Van Loon, t. I, p. 206, n° 2.

* 3. 4 *sols.* — Au milieu de deux cercles concentriques, la lettre S. Au-dessus, la valeur : IIII. Au-dessous, la date 1575.

Étain. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 206, n° 3.

* 4. 3 *sols.* — Au milieu de deux cercles concentriques dont le cercle intérieur est festonné, la lettre S. Au-dessus la valeur : III, au-dessous la date 1575.

Étain. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 206, nº 4.

* 5. 2 *sols.* — Semblable au nº 3, mais avec la valeur : II.

Étain. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 206, nº 5.

* 6. *Sol.* — Semblable au nº 3, mais avec la valeur : I.

Étain. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 206, nº 6.

* 6². *Sol.* — Au milieu d'un grènetis entouré de deux cercles, les sigles S I.

Étain. — Uniface, carrée.

SAN-SEVERINO.

Monnaie de nécessité frappée en 1797.

* 1. 5 *baiocques.* — SANCTA DEI · — GENITRIX — Buste nimbé et drapé de la Sainte-Vierge, à gauche. Sous le buste les lettres S . M.

Rev. — PIVS PAPA SEXTVS ANNO XXIII — 1797 =. Dans le champ, sous une petite étoile, on lit : — BAIOC — CINQVE — SEVERI — NO —

Cuivre.

SILESIE.

Monnaies de nécessité frappées par les princes ligués de la Silésie, en 1621.

d. 1. 25 *thaler*. — Au milieu d'une couronne de laurier, l'aigle éployée de Silésie, portant au cou un croissant.

Rev. — Au milieu d'une couronne de laurier, un cartouche orné, renfermant l'inscription suivante : MO · AVRE — SILESIÆ — XXV · IOA — CHIMIC — ORVM; au-dessous du cartouche, 16 — HR — 21.

Or. Duby, pl. XXIV, n° 1.
Godfrid de Werdeck [1], pl. XXXVIII, n° 8.

d. 2. 12 *thaler et demi*. — MONETA · AVREA · SILESIÆ 12½ TALERO. L'aigle éployée de Silésie, accostée de la date 16-21. La pièce porte quatre contre-marques, savoir : en haut $\frac{4}{M}$, à droite; à gauche et en bas ♣.

Or. — Uniface, carrée.
Catalogue Théod. Bom, du 24 septembre 1866, n° 5368.

3. 10 *thaler*. — ✱ MONETA · ARGENTEA · SILESIÆ · X TALERO. L'aigle éployée de Silésie, portant au cou un croissant et accostée de la date

[1] *Silesia numismatica.*

16-21. La pièce porte deux contre-marques, savoir : en haut $\frac{4}{M}$, en bas Æ.

Arg. — Uniface, carrée.

Catalogue Trumper, nº 1834.

* 4. 6 *thaler.* — ✱ MONETA ARGENTEA SILESIÆ · SEX · TALERO : L'aigle éployée de Silésie, portant au cou le croissant surmonté d'une petite croix et accostée de la date 16-21. Entre les plumes de la queue de l'aigle, on voit les lettres H — R. La pièce porte les mêmes contre-marques que le nº 3.

Arg. — Uniface, carrée.

Ruder, nº 164.
Godfrid de Werdeck, pl. XXXVIII, nº 4.

* 5. 3 *thaler.* — ✕ MONETA · ARGENTEA · SILESIÆ · III · TALERO —. Semblable au nº 4.

Arg. — Uniface, carrée.

Duby, pl. XXIII, nº 9.
Godfrid de Werdeck, pl. XXXVIII, nº 5.

6. 2 *thaler.*

Arg. — Uniface, carrée.

Catalogue Théod. Bom, du 24 septembre 1866, nº 5392.

d. 7. 1 *thaler et demi.* — ✱ MONETA · ARGENTEA · SILESIÆ · 1½ · TALERO : Semblable au nº 5.

La pièce porte à gauche une troisième contre-marque avec P.

Arg. — Uniface, carrée.

Ruder, n° 166.
Godfrid de Werdeck, pl. XXXVIII, n° 6.

* 7ª. 1 *thaler et demi.* — Semblable au n° 7, mais ayant à droite une quatrième contre-marque avec P.

Arg. — Uniface, carrée.

Catalogue Callenfels, n° 321.

8. 1 ¼ *thaler.*

Arg. — Uniface, carrée.

Catalogue Van Duren, n° 1647.

* 9. ¾ *de thaler.* — ✱ MONETA · ARGENTEA · SILESIÆ · ½ · TALERO. Semblable au n° 7ª.

Arg. — Uniface, carrée.

Catalogue Trumper, n° 1836.

10. ¼ *de thaler.*

Arg. — Uniface, carrée.

d. 11. 30 *kreutzer.* — Semblable au n° 1.

Rev. Dans une couronne de feuillage, un cartouche orné renfermant l'inscription suivante : MONETA — ARGENT — SILESIÆ — XXX · CRV. Sous le cartouche la date 16 — 21.

Arg.

Ruder, n° 167.
Godfrid de Werdeck, pl. XXXVIII n° 9.

SOLSONA.

Monnaies de nécessité frappées par la ville, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 1. *Sixain.* — PRINCIPATO CATALO. Les armes couronnées de Catalogne.

Rev. — CŒLSO — CIVI 1642. Écu losangé aux armes de la ville, posé sur la croix de Sainte-Eulalie.

Cuivre. Salat, pl. V, n° 2.

2. *Menut.* — ✠ COLCONA. Autour d'une croix patriarcale.

Rev. — CIVI · · · · · 1641.

Cuivre. Salat, p. 290.

SOMBRERETE.

Monnaie de nécessité frappée pendant la guerre de l'indépendance.

N. B. Les pièces décrites p. 401 de la *Revue numismatique belge*, 4e série, t. V, ou p. 158 du tiré à part et représentées sur la pl. XLI, nos 1 et 2, sous la dénomination de Galicie (nouvelle), appartiennent à Sombrerete.

d. 1. *Réal.* — FERDIN · VII — SBRERETE. Dans le champ, deux globules sous une couronne royale.

Rev. — VARGAS. Au centre de la pièce un écusson ovale aux trois fleurs de lis accosté de la valeur : I — R. Au-dessous la date 1811.

Arg. Cabinet de M. Vidal Ramon, à Barcelone.

STEENWYCK.

Assiégée par les Français, en 1580.

Vu la pénurie d'argent, les magistrats de la ville prirent la résolution de mettre les armes de la ville, qui sont une ancre, sur l'argent comptant qui restait dans la caisse, ainsi marqué, cet argent devait avoir cours pour le double de sa valeur ordinaire.

d. 1. ½ *daalder, valant un daalder.* — PHILIPPVS · D · G · REX · HISP · Buste armé et lauré du roi, à droite. Derrière la tête du roi, une estampille avec une ancre, armes de la ville.

Rev. — * PAX MVLTA DILIGENTIBVS · LEG · TV. Les armes de la Gueldre posées sur la croix de Bourgogne, accostées de deux croisettes surmontées de briquets et de deux petites croix. Une troisième croisette se trouve sous l'écusson. Même estampille que sur la face.

Arg. Van Loon, t. I, p. 286.
Duby, pl. VIII, nº 9.

STRALSUND.

Assiégée par le général Wallenstein, en 1628.

d. 1. . . . . .? — Dans le champ, deux estampilles aux armes de la ville, accostées de la date 16-28 et des lettres S — G.

Cuivre. — Uniface, rectangulaire aux angles coupés.
Cabinet de M. Westermann, à Bielefeld.

Assiégée par les Danois, les Saxons et les Prussiens, en 1715.

* 2. 16 *schilling*. — STRALSVND. Dans le champ, les armes de la ville.

Rev. — Dans le champ, on lit la valeur : XVI — SCHIL — LING — 1715.

Arg. Klotz, p. 350, nº 70[1].

3. *Schilling*. — Semblable au nº 1.

Rev. — 48 EINE REICHSDALER. Dans le champ, on lit : SCHILLING — STVCK —.

Cuivre. Klotz, p. 350, nº 70[2].

STRASBOURG.

Monnaies de nécessité frappées par Jean-George de Brandebourg, pendant la guerre contre le cardinal de Lorraine, en 1592.

* 1. 80 *kreutzer*. — Dans le champ, trois écussons ; le premier à quatre quartiers ; dans le 1er sont les armes de l'évêché de Strasbourg ; dans le 2e celles du burgraviat de Nuremberg ; dans le 3e les armes de Brandebourg, et dans le 4e celles du landgraviat d'Alsace. Le second écusson est aux armes du chapitre de Strasbourg et le troisième aux armes de la ville. Le premier écusson est accosté de la date 15-92. En bas, la valeur : 80. Le tout entouré d'une guirlande de feuillage.

Arg. — Uniface, carrée.

Duby, pl. X, nº 4.

d. 2. 40 *kreutzer*. — Semblable au n° 1, avec cette différence que les écussons sont plus petits et ont une autre forme. En bas la valeur 40.

Arg. — Uniface, carrée.

Cabinet de M. Van Gelder, à Velp.
Luckius, p. 336.

3. 20 *kreutzer?*

4. 10 *kreutzer?*

Bloquée par les alliés, en 1814 et 1815.

* 5. *Un décime.* — Au milieu d'une couronne de chêne, la lettre N surmontée d'une couronne impériale.
Rev. — Au milieu d'une couronne de chêne, on lit : UN — DECIME · — 1814 · — BB.

Cuivre. Millin et Millingen, pl. LXXIII, n° 495.

* 5². *Un décime.* — Au milieu d'une couronne de chêne, la lettre L surmontée d'une couronne royale et entourée de trois fleurs de lis.
Rev. — Semblable au n° 5.

Cuivre. Millin et Millingen, pl. LXXIII, n° 497.

* 5³. *Un décime.* — Semblable au n° 5 mais avec la date 1815.

Cuivre.

* 5⁴. *Un décime.* — Semblable au n° 5² mais avec la date 1815.

Cuivre.

SUDERMANIE.

Voy. à la Suède, Charles, duc de Sudermanie.

SUÈDE.

Monnaies de nécessité frappées par Gustave Ier, roi de Suède, en guerre contre Christian II, roi de Danemark, en 1521.

d. 1. . . . . ? — Le roi à mi-corps, de face, armé, la tête nue, les épaules couvertes du manteau royal, il tient une épée de la main droite et le globe crucigère de la gauche.

Rev. — Dans un écusson accosté des chiffres I — II, deux flèches en sautoir, armes de la Dalécarlie, cantonnées de la lettre G et de trois couronnes.

Arg. — Carrée, irrégulière.

Duby, pl. XX, n° 1.
E. Brenner, pl. I, n° 1.

d. 2. . . . . ? — Le roi à mi-corps, de face, armé, la tête nue, il tient une épée de la main droite et la gauche appuyée sur sa hanche.

Rev. — Les armes de la Dalécarlie comme au n° 1, sauf que la lettre G se trouve en bas au lieu d'être en haut, et que l'écusson n'est pas accosté des chiffres I — II. En bas, on lit : ERISON.

Arg. — Carrée, irrégulière.

Duby, pl. XX, n° 2.
E. Brenner, pl. II, n° 2.

d. 3. . . . . ? — Semblable au n° 1, d'un autre coin, avec une légère différence dans la pose du roi.

Rev. — Semblable au n° 1.

Arg. — Carrée, irrégulière.

E. Brenner, pl. II, n° 1.

Monnaies de nécessité frappées par Gustave Ier, roi de Suède, de 1535 à 1557.

4. . . . . ? — Dans le champ, la lettre G, accostée de la date 3 — 5 (1535). Au-dessous les armes de la Dalécarlie. Dans la lettre G, une figure, peut-être la gerbe de blé, armes de Waza.

Arg. — Uniface.

Dariske Myntcabinet, B. I, pl. II, n° 2.

d. 5. 16 *ör.* — Dans le champ, un grand G couronné, des deux côtés la date 15 — 56.

Rev. — Dans le champ, trois couronnes posées (2 - 1), celle d'en bas est accostée de la valeur : 16 — ÖR.

Arg. — Carrée.

E. Brenner, p. 70, n° 2.

d. 6. 15 *ör.* — Semblable au n° 5, mais de l'année : 15 — 43.

Rev. — Semblable au n° 5, mais avec la valeur : 15 — ÖR.

Arg. — Carrée.

E. Brenner, p. 70, n° 3.

d. 7. 12 *ör.* — Semblable au n° 5, mais de l'année : 15 — 43.

Rev. — Semblable au n° 5, mais avec la valeur : 1Z — ȮR.

Cuivre. — Carrée.

E. Brenner, p. 71, n° 1.

d. 8. 8 *ör.* — Semblable au n° 5.

Rev. — Semblable au n° 5, mais avec la valeur : 8 — ȮR.

Cuivre. — Carrée.

E. Brenner, p. 71, n° 2.

d. 9. 4 *ör.* — Semblable au n° 5.

Rev. — Dans le champ, les trois couronnes posées (2 - 1). Au-dessous, la valeur : 4 — ȮR.

Cuivre. — Carrée.

E. Brenner, p. 71, n° 3.

d. 10. 2 *ör.* — Semblable au n° 5.

Rev. — Semblable au n° 9, mais avec la valeur : 2 : ȮRE.

Cuivre. — Carrée.

E. Brenner, p. 71, n° 4.

d. 11. 16 *ör.* — Dans le champ, les armes couronnées de la Suède, accostées de la date ∘ 15 — 57 ∘.

Rev. — Dans le champ, les armes couronnées de Wasa, accostées de la valeur : ∘ 16 — ȮRE ∘.

Arg. — Carrée.

E. Brenner, p. 72, n° 1.

d. 12. 8 *ör*. — Semblable au n° 11.

Rev. — Semblable au n° 11, mais avec la valeur : * 8 ∘ — ÖRE.

Cuivre. — Carrée.

E. Brenner, pl. 72, n° 2.

d. 13. 4 *ör*. — Semblable au n° 11, mais l'écu est accosté de la valeur : ∘ 4 — ÖR.

Rev. — Semblable au n° 11, mais l'écu est accosté de la date 15 — 57.

Cuivre. — Carrée.

E. Brenner, pl. 72, n° 3.

Monnaies de nécessité frappées par Éric XIV, roi de Suède, pendant la guerre contre Frédéric II, roi de Danemarck, de 1562 à 1565.

14. 46 *ör*. — Dans le champ, écu couronné renfermant les lettres ER, il est accosté de la valeur : 46 — ÖR.

Rev. — Dans le champ, les armes couronnées de la Suède, accostées de la date 15 — 65.

Arg. — Carrée.

Madai, n° 6130.

* 15. 16 *ör*. — Dans le champ, écu couronné et orné renfermant les lettres E ⁝ R, accosté de deux croisettes et de la valeur : ∘ 16 — ÖR ∘

Rev. — Dans le champ, écu couronné et orné aux armes de la Suède, accosté de la date 15 — 64.

Arg. — Carrée.

E. Brenner, p. 81, n° 2.

d. 16. 8 *ör.* — Semblable au n° 15, mais avec la valeur : 8 Ö — RE.

Rev. — Semblable au n° 15, mais avec la date 15 — 62.

Arg. — Carrée.

E. Brenner, p. 82, n° 1.

d. 17. 4 *ör.* — Semblable au n° 15, mais avec la valeur : 4 — ÖR.

Rev. — Semblable au n° 15.

Cuivre. — Carrée.

E. Brenner, p. 82, n° 2.

d. 18. 2 *ör.* — Semblable au n° 15, mais avec la valeur : Z — ÖR.

Rev. — Semblable au n° 15.

Cuivre. — Carrée.

E. Brenner, p. 82, n° 3.

Monnaies de nécessité frappées à Wadstena, par Jean, duc de Finlande, et Charles, duc de Sudermanie, pendant la guerre contre Éric XIV, en 1568.

d. 19. 8 *marcs.* — Dans un encadrement orné de tréfeuilles, la gerbe de blé couronnée (armes de Wasa), accostées des lettres I — C liées à la gerbe par un lien, et de la date : 6 — 8 (1568).

Rev. — Dans un encadrement orné de tréfeuilles, les trois couronnes posées (2 — 1), les deux premières séparées par un point. Dans le champ, la valeur : 8 — M.

Arg. — Carrée.

E. Brenner, p. 86, n° 1.

d. 20. 4 *marcs.* — Semblable au nº 19, mais sans l'encadrement orné.

Rev. — Semblable au nº 19, mais sans l'encadrement orné et avec la valeur : 4 — M.

Arg. — Carrée.

E. Brenner, p. 86, nº 2.

d. 21. 2 *marcs.* — Semblable au nº 20.

Rev. — Semblable au nº 20, mais avec la valeur : Z — M.

Arg. — Carrée.

E. Brenner, p. 86, nº 3.

P. Mailliet.

(*Pour être continué.*)

LES

ATELIERS MONÉTAIRES

DE LA

FAMILLE DES TRIVULZIO,

comtes de Misocco, seigneurs de Rheinwald et de Saxien, marquis de Vigevano, princes de la vallée de Misolcino et de Retegno impériale, etc.

LETTRE A M. R. CHALON,

Président de la Société royale de numismatique.

Monsieur le Président,

Le vif plaisir que j'ai éprouvé en trouvant, dans un livre fort rare et peu connu hors de l'Italie, de nouveaux renseignements de la plus haute importance pour la numismatique en général et particulièrement intéressants pour l'ouvrage que j'ai entrepris de publier, en allemand, sur les monnaies des Grisons, ainsi que le désir de faire connaître à un nouveau cercle d'amateurs le résultat de quelques-unes de mes recherches sur ce sujet, contenues tant dans l'ouvrage même, dont deux livraisons ont déjà paru, que dans plusieurs articles imprimés dans différents journaux numismatiques, m'ont suggéré l'idée d'écrire pour votre

Revue une notice sur les ateliers monétaires de la famille des *Trivulzio* (1). Ce nouveau travail contient une confirmation de quelques détails publiés dans le journal numismatique de Berlin (2), mais en même temps il renferme un grand nombre de faits qui m'étaient inconnus alors et qui, si je ne me trompe, sont encore ignorés d'un grand nombre de collectionneurs. Ils pourront en faire leur profit dans le classement de mainte pièce attribuée faussement à un atelier monétaire imaginaire qui n'a jamais existé à *Vigevano* (Vigère); les pièces portant le nom de ce marquisat italien ayant été frappées au château de *Misocco*, dans le canton actuel des *Grisons* en Suisse.

Veuillez parcourir mon modeste essai et si vous trouvez qu'il soit digne de figurer dans votre excellent journal, je vous serai très-reconnaissant de l'honneur que vous me ferez en le publiant sous vos auspices.

LES ATELIERS MONÉTAIRES

DE LA FAMILLE DES TRIVULZIO.

Vers la fin du XVe siècle, un riche milanais, l'illustre *Jean-Jacques Trivulzio,* qui, après s'être distingué comme

(1) Je n'ignore pas qu'une foule de noms italiens sont ordinairement francisés par les auteurs français qui s'en servent, mais ne voyant pas la nécessité de faire ces mutilations, j'ai conservé à dessein l'orthographe italienne, par exemple, *Trivulzio* et *Vigevano*, au lieu de *Trivulce* et de *Vigère*.

(2) *Die angeblichen Muenzen von Missoco* im Wellenheim'schen. Catalog. Berliner Blätter für Münz- Siegel- u. Wapenkunde, 11, 12 (IV, 2, 3).

capitaine du duc de Milan, continua sa brillante carrière militaire sous Ferdinand I, roi de Naples et sous trois rois de France, Charles VIII, Louis XII et François I, et qui, enfin, en 1499, fut même élevé à la dignité de *maréchal de France* et de *marquis de Vigevano,* avait acheté vers l'année 1482, pour la somme de 10,000 florins, la vallée de *Misolcino* (*Vallis Mesauca*) avec le château de *Misocco* (*Mesaucum*) à un comte de *Sacco*, en allemand : *Sax zu Masax.*

Les préliminaires du contrat de vente furent faits avec le comte *Henri de Sacco.* Après quelques retards, l'achat se conclut définitivement avec le comte *Jean-Pierre de Sacco, comte de Belmont* dans les Grisons, surnommé par ses contemporains *le Prodigue,* vraisemblablement fils d'Henri et petit-fils du célèbre *comte de Sacco,* dont l'histoire conserve le nom comme un des fondateurs de la *Ligue Grise.*

Telle fut l'origine de l'influence de la famille des *Trivulzio* sur l'histoire de l'antique et valeureuse république des Grisons dans la Rétie supérieure ([1]). Un simple contrat de vente pour une somme qui suffirait à peine pour acquérir une petite maison élégante dans une de nos grandes villes modernes.

Cependant quelques points litigieux s'étant élevés entre l'acquéreur et le vendeur, et les habitants de la contrée en étant venus aux voies de faits, *Jean-Jacques Trivulzio,*

([1]) En rejetant la lettre *h* qui est entièrement inutile et absolument fausse d'après l'étymologie la plus ancienne des mots RAETIA et CVRIA, je ne fais que me conformer à l'usage suivi par les savants qui ont publié des documents relatifs aux Grisons.

alors occupé à faire la guerre aux *Rossi* de Parme et aux *Vénitiens,* pour le duc de Milan, s'adressa à ce dernier en lui demandant son appui. Le duc envoya dans la vallée de Misolcino *Renée Trivulzio,* frère de *Jean-Jacques,* avec des troupes armées. Le pape Sixte IV adressa aux habitants un bref, daté du 4 août 1483, leur enjoignant de laisser à Jean-Jacques Trivulzio la libre possession de son château de Misocco. En 1493, le nouveau comte de Misocco augmenta encore son influence dans les Grisons en achetant du comte *George de Werdenberg* des droits seigneuriaux sur les vallées de *Rheinwald* (*Vallis Rheni*) et de *Stussavien* (*Stussavia*) (1).

La tranquillité étant rétablie, Jean-Jacques songea dès lors à obtenir une faveur que les empereurs d'Allemagne accordaient avec assez de libéralité, c'est-à-dire le droit de frapper monnaie dans sa nouvelle seigneurie, privilége ambitionné par les plus petits barons de l'époque, qui réussissaient à s'établir sur un territoire d'une certaine étendue et dont les revenus étaient assez considérables pour leur permettre de s'adonner à un luxe qui devenait pour les plus heureux une spéculation commerciale lucrative et une source de nouvelles richesses, mais qui accélerait aussi souvent la ruine des moins fortunés et surtout de ceux qui s'obstinaient à exploiter des veines d'or et d'argent

(1) Vanotti, *Geschichte der Grafen von* Montfort *und von* Werdenberg, p. 354. Zschokke, I, p. 167. D'après une note manuscrite du maréchal, de 1518, publiée dans le volume supplémentaire de l'ouvrage de C. Rosmini, il paraît que les revenus de *Misocho, Stusavia* et *Valdarno* se montaient alors à 1,000 ducats.

improductives qu'ils avaient eu le malheur de trouver dans quelque coin de leurs domaines.

Les ouvrages historiques de *Jean de Müller*, de *Zschokke* et de *Vanòtti* m'ont fourni quelques-uns des détails qui précèdent, mais la source la plus riche est l'excellente biographie du grand-maréchal, écrite par le chevalier *Carlo de' Rosmini* ([1]). Cet ouvrage est enrichi d'un supplément écrit par le docteur *Pietro Mazzucchelli* sur les ateliers monétaires de la famille des *Trivulzio* et sur les monnaies et les médailles conservées dans le *Musée Trivulziano*.

On trouve, à la vérité, des détails biographiques et historiques sur J.-J. Trivulzio dans une foule d'ouvrages contemporains et postérieurs, mais il y en a fort peu qui soient exempts des plus grandes erreurs. Pour n'en citer rapidement que quelques-unes, nous lisons, par exemple, dans les *Vies des hommes illustres*, par *Thevet*, que le roi Charles VIII nomma J.-J. Trivulzio gouverneur de Milan en 1495. Le *Nouveau dictionnaire historique, par L.-M. Chaudon et F.-B. Delandine*, imprimé à Lyon en 1804, nous dit que *Trivulce n'avoit point été marié*. Un autre ouvrage, publié à Paris en 1808, prétend que *Trivulce naquit à Florence en 1436*. Imhoff enfin nous apprend *que la première femme* de Jean-Jacques *fut stérile*.

D'après ce qui précède nous pensons que quelques renseignements exacts seront bien accueillis de nos lecteurs.

([1]) *Dell' istoria intorno alle militari imprese e alla vita di Gian-Jacopo Trivulzio detto il Magno ec. libri XV ec. Milano* 1815.

Jean-Jacques fils du *Magnifico Antonio Trivulzio* et de *Francesca Visconti,* naquit à Milan, vers l'an 1441. Il épousa en premières noces *Marguerite Coleona,* alors âgée de douze ans et qui mourut en 1483. La seconde femme de Jean-Jacques Trivulzio fut la comtesse *Béatrice d'Avalos,* qu'il épousa à Naples en 1487, et qui lui apporta une dot de 10,000 ducats, somme alors assez considérable. Il n'eut qu'un fils légitime de son premier lit, *Jean-Nicolas, comte de Misocco,* qui naquit en 1479. Le 8 juillet 1495, à la bataille de *Fornovo,* connue dans l'histoire de France sous le nom de bataille de *Val di Taro,* n'ayant alors que seize ans, le jeune héros sauva le roi Charles VIII des mains du duc de Mantoue. Le roi voulut savoir le nom de ce valeureux jouvenceau et le créa chevalier sur le champ de bataille avec toutes les cérémonies d'usage. En 1499, J.-J. Trivulzio confia la garde du château de Milan à son jeune fils *Jean-Nicolas,* qui épousa *Paule Gonzaga,* vers l'année 1504, et mourut à Turin, au mois de juillet 1512, âgé d'environ trente-trois ans.

Outre ce fils, le maréchal eut huit enfants illégitimes qu'il aimait et qu'il fit élever avec soin, cinq filles et trois fils, dont l'un nommé *Ambroise* fut évêque de Bobbio.

Après que J.-J. Trivulzio, en 1499, eut conquis en peu de jours toute la Lombardie pour Louis XII, le roi, en partie à titre de reconnaissance et en partie comme dédommagement, à la place du butin qui, selon un ancien usage, revenait de droit au général en chef, et qui était évalué à 150,000 écus, le nomma *maréchal de France* et l'investit du marquisat de *Vigevano* (Vigère) qui lui faisait un revenu

de dix mille ducats d'or [1]. Ce n'est par conséquent que postérieurement à 1499 que furent frappées toutes les monnaies et les médailles sur lesquelles il porte le titre de *marquis de Vigevano*, tandis que celles qu'il émit pour la vallée de Misolcino ne portent que le titre de *comte*.

Pour se faire une idée de la valeur relative de l'argent vers la fin du xve siècle, on lira avec intérêt les détails suivants. Cinquante bouches mangeaient à la table du maréchal. La dépense était évaluée à huit lires par mois pour chaque personne. Les écuries contenaient cent chevaux, y compris ceux de *Mme la maréchale* et du *comte de Misocco*. L'entretien de ces chevaux coûtait 600 lires par mois, ou 7,200 lires par an [2], c'est-à-dire moins que n'en coûte de nos jours l'entretien d'une voiture à deux chevaux.

Les ateliers monétaires des *Trivulzio* sont au nombre de quatre : *Misocco, Roveredo, Musso* et *Retegno*. Mais avant d'entrer dans les détails relatifs à chacun d'eux, il importe de démontrer que, contrairement à l'opinion généralement répandue et appuyée par des noms fort respectables dans la science numismatique, il n'y a jamais eu d'atelier monétaire à *Vigevano* (Vigère).

Suivons donc notre docte abbé *don Pietro Mazzucchelli* dans ses preuves et ses conclusions irréfutables, qui possèdent tout le charme de la nouveauté pour le grand nombre de ceux qui n'ont pas encore consulté son traité

(1) Rosmini, I, p. 332.
(2) Id., p. 664.

numismatique, digne à tous les égards d'être porté à la connaissance des amateurs de la science pour enrichir leur répertoire.

Muratori, le premier investigateur italien scientifique de la numismatique du moyen âge, mentionne un atelier monétaire établi à Vigevano. L'autorité de ce savant entraîna ses successeurs et surtout *Argelati*, *Carli*, *Gradenigo*, *Zanetti* et même l'auteur des mémoires de la ville de Vigevano, *P.-G. Biffignandi Buccella*, en 1810, et leur fit croire à l'existence de cet atelier monétaire imaginaire.

Antérieurement à *Muratori*, *Egidio Sacchetti* avait parlé d'un atelier monétaire de Vigevano, sans cependant appuyer son opinion d'une preuve quelconque. Les archives de la famille de Trivulzio, si riches en documents relatifs aux autres ateliers, ne contiennent nulle trace d'un atelier établi à Vigevano. Une seconde preuve négative fort importante vient à l'appui de la précédente, la voici : En 1513, le *cardinal Matthieu Schiner*, évêque de Sion et prince du Valais, fut investi du marquisat de Vigevano par *Maximilien Sforza*, qui avait été remis sur le trône de Milan par ce prince de l'Église avec l'assistance des Suisses. Or, si un atelier monétaire avait existé à Vigevano, le cardinal n'aurait certainement pas manqué, comme tant d'autres l'ont fait en pareille circonstance, de continuer à y frapper des monnaies à son coin et de profiter d'un droit dont il savait faire usage dans le Valais.

Examinons maintenant les priviléges accordés à J.-J. Trivulzio pour les autres ateliers.

En 1485, le duc *Jean Galeazzo* accorda à J.-J. Trivul-

zio la permission de s'adresser à l'empereur d'Allemagne pour obtenir la ratification de son acquisition dans le pays des Grisons. L'empereur Frédéric III, en date de Nuremberg, le 18 novembre 1487, daigna non-seulement ratifier le contrat d'achat, mais accorda encore à l'acquéreur *le droit de frapper des monnaies d'or et d'argent dans le susdit château de Misocco ou dans tout autre endroit de son domaine.*

« *Ivi specialmente,* » poursuit le Dr Mazzucchelli, « *e non altrove debbon essere battute tutte le monete d'ar-* « *gento e di metallo inferiore,* etc., etc., *parte delle quali* « *hanno dall' un lato in mezzo una M, iniziale di* « *Musocco.* »

« C'est ici et non ailleurs que doivent avoir été frappées « toutes les monnaies d'argent et de métal inférieur, etc., « dont quelques-unes portent d'un côté dans le champ « un M majuscule, initiale de *Misocco.* »

Le second privilége de frapper monnaie accordé à Jean-Jacques Trivulzio émane de Louis, duc d'Orléans, qui, dans le document, daté d'Amboise, le 2 mars 1495, more Gallicano computando, correspondant à 1496, prend les titres de duc de Milan et de Valois, comte de Blois, de Pavie, d'Asti, etc., etc.

Ce document accorde au comte de Misocco le droit de frapper dans son atelier monétaire de Misocco des monnaies au titre de celles d'Asti et de France.

Une preuve de l'activité de l'atelier de Misocco vers la fin du xve siècle est une lettre écrite par *Leonardo Botta* au duc *Louis-Marie Sforza,* surnommé *le Maure,* en date du 12 février 1499, dont l'original se trouve dans les

archives des ducs de Milan. Voici le passage de cette lettre qui nous intéresse, transcrit avec son orthographe surannée et surchargée de lettres inutiles. « *Heri sera allogiò qui* « *in Angleria uno mulatero de M. Zo. Jacomo de Trivul-* « *cio cum muli doi et chasse* (1) *quattro mercantile piene* « *de croxoli da fondere argento; et parlando cum luy me* « *disse che M. Zo. Jacomo era in Asti : et mandava dicti* « *croxoli* (2) *ad Misocho per adoperarli a la Cecha et* « *maxime* (3) *che l'haveva trovato in quelli paesi una* « *vena di arzento.* »

« Hier soir logea ici à Angera un muletier de messire « J.-J. Trivulzio avec deux mulets et quatre caisses à « marchandises pleines de creusets à fondre l'argent, et « dans le courant de la conversation, il me dit que messire « Jean-Jacques était à Asti et qu'il envoyait à Misocco ces « creusets dont on se sert dans l'atelier monétaire et il « ajouta surtout qu'il avait trouvé une veine d'argent dans « ce pays. »

Un arrêté relatif aux monnaies ayant cours, publié à Milan en 1500, contient ce passage : *Ainsi que toutes les monnaies de l'illustrissime seigneur Jean-Jacques Trivulzio.* Or le maréchal, à cette époque, n'ayant pas encore établi d'autre atelier monétaire, il s'ensuit que les monnaies mentionnées dans cet arrêté doivent avoir été frappées à Misocco.

Le troisième diplôme accordé au marquis de Vigevano

(1) *Chasse* au lieu de *casse*, caisses.

(2) *Croxolo* au lieu de *crociuolo*, creuset, en anglais *crucible*.

(3) *Maxime* au lieu de *massimamente*, surtout.

est de Maximilien I, empereur d'Allemagne. La date est omise à la copie de ce document que le docteur Mazzucchelli avait sous les yeux. Cependant les titres de *marquis* et de *maréchal* donnés à Jean-Jacques dans cette pièce, ainsi que la considération des circonstances politiques, nous permettent d'en fixer la date avec assez d'exactitude pour notre but. Comme il n'est guère possible que le maréchal ait eu recours à l'empereur d'Allemagne avant la réconciliation de ce monarque avec le roi de France, événement qui eut lieu en 1505, on peut, par conséquent, fixer à cette époque la date du document qui accorde à Jean-Jacques Trivulzio, comte de Misocco, le droit de frapper des monnaies dans son château de *Misocco* et dans la vallée de *Misolcino*.

Ces nombreux documents prouvent l'importance que l'illustre maréchal attachait à son atelier de *Misocco*.

Une quatrième pièce qui sera citée plus bas, fait encore mention de l'atelier de Misocco en 1512.

Avant de passer à celui de *Musso*, il nous reste encore à parler de deux manuscrits qui entrent dans le détail des légendes des pièces frappées dans l'atelier de *Misocco*.

Le premier, écrit par un habitant de Vigevano dans le siècle où le maréchal mourut, est intitulé : *Dell' Origine e del Principio di Vigevano*, etc., 1582, et fait partie du musée Trivulziano. Il contient ce passage : « *Gio Giacobo* « *Trivultio, godendo il Marchisato di Vigevano con* ec. ec. « *teneva in Vigevano residentia a ricevere li suoi redditi* « *et altri negotii pertinenti al suo dominio; faceva stam-* « *par monete à Musocco, nelle quali era scritto :* Jo Jaco- « bus Trivultius Marchio Viglevani et Francie Mares-

« CALCUS ; *teneva in Vigevano li Magistrati con un* « *Dottore ec.* »

« Lorsque J.-J. Trivulzio jouissait du marquisat de « Vigevano, il avait sa résidence à Vigevano où il recevait « ses revenus et s'occupait d'autres affaires concernant ses « domaines ; il faisait frapper à Misocco des monnaies qui « portaient la légende : *Jo. Jacobus Trivultius Marchio* « *Viglevani et Francie Marescalcus,* » etc., etc.

Le second manuscrit, également conservé dans le musée Trivulziano, est écrit par *Lazzaro Agostino Cotta.* Dans un supplément de son *Museo Novarese,* il confirme ce que nous apprend Nubilonio. On trouve dans son ouvrage le passage suivant : « *Fu da questo Gio Giacomo Trivulzio* « *introdotta la fabbrica degli arazzi e tapezzarie di Fian-* « *dra. In Misocco di suo dominio fece batter moneta legi-* « *tima di liga* (1) *della grandezza e valore del soldo* « *Milanese, e si chiamava soldo Trivulzino, nel circolo di* « *una parte del quale si legge* IO · IAC · TRIVVLT · « MARCH · VIGLEV *e nel centro le insegne di sua fa-* « *miglia, cioè tre haste. Nel circolo dell' altra* MARES · « FRANC. Nubilonio. »

Il cite donc ici son prédécesseur en ajoutant quelques détails justifiés par les circonstances et sa propre connaissance des faits qu'il corrobore de son chef par le passage suivant : « *Altra sua moneta d'argento della grandezza e* « *valore del Giulio Romano ha dalla parte anteriore nel* « *circolo* IO · IAC · TRIVL · MAR · VIGLE · ET · F · « MARE *con lo stemma gentilizzio, e nel rovescio l'ima-*

(1) *Liga* au lieu de *lega,* alliage, billon.

« *gine di San Giorgio a piedi in atto di uccidere il*
« *Drago, e nel contorno :* SANCTVS GEORGIVS. »

Afin de suivre l'ordre chronologique, nous passerons au second atelier établi au château de *Musso* sur le lac de Côme. D'après les preuves données par le docteur Mazzucchelli qui appuyent les assertions de Fortunatus Sprecher, il est de fait historique que J.-J. Trivulzio obtint de *Biagio Malacrida* le château en ruines de Musso, en 1508. Après avoir fait rebâtir ce château, J.-J. Trivulzio le confia à la garde de ce même *Malacrida* qui en fut le fidèle châtelain jusqu'à ce qu'il fut obligé de le céder à *J.-J. Medici*, le 7 février 1523. Zschokke n'est pas d'accord avec les historiens italiens sur les moyens employés par Medici pour se mettre en possession de ce château. Mettons cette question de côté puisqu'elle est étrangère à notre sujet.

Ayant eu déjà quelques démêlés avec ses sujets grisons, le maréchal désira établir un nouvel atelier à Musso. A cet effet, il s'adressa au roi de France, Louis XII, qui, en date de Blois, le 1er mai 1512, ancien style, lui accorda le privilége « *de frapper des monnaies d'or et d'argent dans* « *son château de* Musso, *ainsi qu'il l'avait fait jusqu'alors* « *dans celui de Misocco*. »

Ce privilége est mentionné par *Savot* et *Patin*.

Mais les événements politiques ayant forcé le *maréchal* de se réfugier en France, pendant que l'évêque de Sion était en possession de son marquisat, il obtint plus tard, en 1515, du nouveau roi de France, François Ier, une confirmation du privilége accordé par Louis XII pour l'atelier de *Musso*.

Plusieurs arrêtés du temps prouvent que cet atelier

fonctionna jusqu'en 1523, époque où *J.-J. Medici* s'empara du château, et, ayant trouvé tous les ustensiles nécessaires, y fit frapper quelques pièces qui portent son nom et qu'il ne faut pas confondre avec celles du maréchal et encore moins avec les monnaies frappées à *Misocco,* ainsi que l'a fait par erreur l'auteur du catalogue de la collection de Wellenheim.

Occupons-nous à présent du troisième atelier monétaire. Jean-Jacques mourut de la pierre à Chartres, en France, le 5 décembre 1518. Son neveu *Jean-François Trivulzio,* qui lui succéda, au lieu de tâcher de se concilier l'affection des Grisons, préféra favoriser le parti de leur ennemi *Jean-Jacques Medici,* dans la guerre que celui-ci leur fit et qui est connue dans l'histoire suisse sous le nom de *guerre de Musso* « *Müsser Krieg.* »

Les habitants de la vallée de *Misolcino,* aidés par les Grisons, démolirent le château de *Misocco,* en 1526.

C'est alors que *Jean-François Trivulzio* transféra son atelier monétaire à *Roveredo* ou *Rogoredo* (*Rogoretum*), bourg considérable situé à l'extrémité méridionale de la vallée ([1]). L'existence de cet atelier est constatée par les comptes rendus des années 1529 et 1530, ainsi que par le contrat fait entre *Jean-François Trivulzio* et son maître monnayeur, *Giambattista d'Appiano,* le 15 septembre 1537, pièces conservées dans les archives de la famille.

Le quatrième atelier monétaire dont nous avons à parler est celui de *Retegno,* dans lequel *Théodore Trivulzio*

([1]) Il ne faut pas confondre ce bourg avec la ville de *Roveredo* sur l'Adige, ni avec le village du même nom dans le canton du Tessin.

et ses successeurs firent frapper leurs monnaies vers la fin du XVIIe siècle.

D'après une carte spéciale que j'ai consultée à cet effet, *Retegno* est situé au nord de *Plaisance*, à un kilomètre au-dessous de *Codogno*. A un kilomètre et demi de ce dernier endroit, on en voit un autre nommé *Trivulza*.

C'est donc dans cette région que les successeurs de Jean-Jacques firent frapper leurs monnaies, mais malheureusement, faute de sources, il m'est impossible de donner de plus amples renseignements sur cette localité et sur l'atelier de *Retegno*. Cependant j'espère pouvoir remplir cette lacune plus tard. Je terminerai ce petit essai en transcrivant la légende d'un demi-scudo de 1676, de ma collection, frappé à Retegno, et que je crois inédit :

Droit : · THEODORVS · TRIVL · S · R · I · ET · VAL · MISOL · PRINC ·

Revers : CO · MVSOCHI · XI · BARO · RETENY · IMPERIA · XIV · ET · C

Il faut observer que sur cette pièce *Théodore* est nommé onzième comte de Misocco; c'est une faute faite par le graveur du coin, car sur trois simples scudi, ainsi que sur trois doubles scudi du même prince, qui font également partie de ma collection et qui sont tous différents les uns des autres, il y a toujours CO · MVSOCHI · X · Sur ces six dernières pièces, quoique plus grandes que le demi-scudo, on lit seulement RET ·; sur d'autres pièces figurées dans l'ouvrage intitulé : « *Monnoies en or* » et « *Monnoies en argent* » du cabinet impérial de Vienne, on trouve aussi : RETENNII · Ce sont celles d'*Antoine-*

Cajetan de Trivulzio, frère de Théodore, qui mourut en 1707. Enfin, sur un scudo de 1726, d'*Antoine-Ptolémée de Trivulzio*, on retrouve RETENY.

C.-F. Trachsel.

Berlin, dans les vacances de Noël 1869.

DÉCOUVERTES

RÉCENTES

DE MONNAIES KOUFIQUES, EN SUÈDE.

PLANCHE IV.

Les découvertes de dépôts de monnaies, dans les pays scandinaves, au lieu de diminuer, semblent au contraire devenir de plus en plus fréquentes et considérables. Du moins les deux dernières années 1868 et 1869 ont été très-riches sous ce rapport en Suède ; car une grande masse de monnaies antiques et du moyen âge en or et en argent, bractéates en or, ornements, armes et outils en ces mêmes métaux, aussi bien qu'en bronze, en fer et en pierre, ont été exhumés dans différents endroits sur la terre ferme et dans les îles de Gotland et d'Oeland. Parmi les monnaies, les orientales, ou les *dirhems* koufiques furent très-nombreuses, en sorte que j'ai pu en examiner plus de trois mille, entre lesquelles plus d'une centaine manquaient encore au cabinet royal de Stockholm, dont la partie koufique est d'ailleurs bien considérable. J'ai cru faire quelque plaisir aux amateurs de ce genre de numismatique, en donnant une courte description de ces trésors qui, à peu d'exceptions près, sont déposés au cabinet susdit, et proviennent de douze dépôts. Plusieurs de ces dirhems sont déjà publiés ; mais j'ai voulu suivre aussi ici la même méthode

que dans mes *Symbolæ* (fasc. 1-IV) et dans la notice que j'ai donnée dans la *Revue de la société orientale d'Allemagne,* vol. XXII, pp. 286 et suiv., en me reportant, pour la classification et quelquefois pour la description, à mon ouvrage : *Numi cufici numophylacii holmiensis.* Les numismates sauront ainsi où trouver les pièces en question. Ils pourront aussi, je l'espère, très-souvent corriger mes assertions. Dans la numismatique orientale, où l'histoire nous fait défaut sur un grand nombre de questions essentielles, il n'y a pas d'infaillibilité, et la réunion d'efforts combinés réussira seule à résoudre les énigmes que nous rencontrons partout.

Omayyades.

1. La moitié d'un dirhem frappé .. بالسوس فى سنة تس *à al-Sous, dans l'année quatre-vingt-dixième.*

Cette ville, située dans l'ancienne *Susiana*, rare dans la liste des endroits monétaires, est déjà signalée par M. Blau (*Revue de la soc. orient. d'Allemagne*, vol. IX, p. 835) pour l'année 94, comme existante dans le cabinet d'Ismaël Pacha, et dans le musée Britannique elle se trouve sur les deux dirhems, avec les dates 90 et 94, provenant des fouilles de M. Loftus dans l'emplacement de la ville de *Susa* (Voy. *Transactions of the royal Society of literature,* vol. V, new serie). Comme l'an 99 n'est pas encore trouvé pour cette localité, je crois pouvoir attribuer la monnaie en question à l'année 90, surtout parce qu'elle ressemble parfaitement à celle du Musée Britanniqne. Un autre dirhem, si je ne me trompe pas, appartenant aussi aux

trouvailles de M. Loftus, existe dans le même musée; il portait la date 92, mais fut à tort attribué à *el-Sous*. Au lieu de ce nom, j'y ai trouvé, en l'examinant bien attentivement سرخس *Sarakhs* ou *Sarkhas*, ville de Khorasân entre Nejsapour et Merw, qui paraît ici pour la première fois sur une monnaie de l'Orient. Notre exemplaire a été trouvé tout près d'Upsal et est conservé dans le cabinet des médailles de l'université de cette ville.

2. بكرمان فى سنة ثمان وتسعين *en Kirmân* (c'est-à-dire dans la capitale de cette province *al-Sirdjân*), l'an 98.

La monnaie est déjà décrite par Fraehn, aussi bien qu'une autre (3) de la même localité, mais qui porte l'année 103. Cette dernière, trouvée près d'Upsal, appartient au cabinet susdit.

II. Abbasides.

4. بسر من راى *à Samirra,* l'an 239.

Le droit porte au-dessous du symbole le nom d'*Abou Abd-allah*, fils d'al-Moutawakkil et prince héréditaire, qui, devenu khalife, prit le titre d'*al-Moutezz billâh*; et le revers montre le nom du khalife régnant *al-Moutawakkil al' allâh*. *Voy*. Fraehn, *N. Kuf. Münz. Cherson.*, n° 8.

5. بالمحمدية *à al-Mouhammedia* (c'est-à-dire *Al-Rayy*), l'an 263.

Au droit se trouve le nom d'*al-Movaffiq billâh,* frère du khalife *al-Motamid al' allâh*, dont le nom figure sur le revers. Cette année manquait encore pour cette localité qui, depuis 148 jusqu'à 361, se retrouve si souvent sur les monnaies koufiques. La pièce est conservée dans le cabinet d'Upsal.

6. بالاهواز *à al-Ahvâz,* l'an 267.

Semblable au n° 5, mais sous le nom, au revers, on voit un ح. Le dirhem est dans le même cabinet.

7. بمدينة السلام *dans la ville de la paix* (c'est-à-dire *Baghdâdh*), l'an 270.

Le n° 410 de la classe deuxième dans *Numi cufici numoph. holm.*, qui porte la même date, diffère de celui-ci, en ce que, au lieu du nom d'al-Movaffiq billâh, on a ici la marque ع.

8. Est la moitié d'un dirhem, frappé بسمرقند *à Samarqand,* sur lequel on distingue de la date seulement سنة خمس و س, qui pourrait être ou 365 ou 375.

Il ressemble complétement au n° 5, et appartient ainsi au khalife *al-Motamid* qui régnait entre 256 et 279. Dans le cabinet du feu M. Soret il y avait un *dinâr* de l'année 365, mais le dirhem n'était connu, ni de 365, ni de 375. Cette pièce appartient au cabinet d'Upsal.

9. Un autre fragment dans la même collection est d'*Ispahân,* اصبهان, mais de la date il ne reste que سنة ثلث qui doit être 363 ou 373, à cause du nom du kalife *Al-Motamid,* qui se lit sur le revers.

10. بمرو *à Merw,* l'an 276.

Tout à fait semblable au n° 5.

11. بسر من راى *à Samirra,* l'an 274. Après le symbole sur le droit on lit الناصر لدين الله *al-Nâsir liddin-illâhi,* et au revers, sous le nom d'*al-Motamid al' allâh :* احمد بن الموفق بالله *Ahmed, fils d'al-Movaffiq billâh. Al-Nâsir lidîn-illâhi* (le défenseur de la religion d'Allah) fut le titre que le frère du khalife, al-Movaffiq, reçut, lorsqu'il fut déclaré successeur après Djafar, fils d'*al Motamid. Ahmed,* le fils d'al-Movaffiq,

dont le nom figure sur le revers, devint ensuite khalife et prit le titre d'*al-Motadhed billâh.*

Son apparition sur ce dirhem est très-remarquable. Bien qu'il prit une part active aux guerres contre les rebelles de ce temps, il n'avait aucun droit de mettre son nom sur une monnaie, et seulement, en 278, après la mort de son père, il fut déclaré successeur malgré le khalife. Son nom cependant occupe ici la même place que les dynastes s'appropriaient ordinairement sur leurs monnaies. L'histoire ne nous aide pas à résoudre cette énigme.

12. بالشاش *à al-Schâch,* l'an 279.

Semblable au n° 5. L'année suivante, la dynastie samanide, à laquelle ce dirhem appartient aussi peut-être, s'arrogea le droit d'émettre des monnaies en or et en argent, prérogative du souverain suprême.

13. بسرمن راى *à Samirra,* l'an 281.

Sur le droit, il n'y a que le symbole; le revers offre المعتضد بالله *al-Motadhid billâh,* khalife qui succéda à son oncle al-Motamid, en 279, et régna jusqu'à 289.

14. بمدينة السلام *à Baghdâdh,* l'an 288.

Semblable au n° 13. Un autre exemplaire se trouve dans le cabinet royal de Copenhague.

15. ببرذعة *à Berdha'a,* même année 288.

Ressemble au précédent, mais au-dessous du nom du khalife on remarque un ر. La capitale de l'Arménie, exprimée ici, se cache ordinairement sous le nom de la province, comme par exemple sur le dirhem publié dans mes *Symbolae,* II, n° 58.

16. بالمحمدية *à al-Mouhammedia*, l'an 289.

Tout à fait semblable au nº 14.

17. براس العين *à Râs al-Aïjn*, l'an 291. Sur le revers on lit المكتفى بالله *al-Mouktafi billâh*, khalife qui régnait entre 289-295.

Cette localité, grande ville de la Mésopotamie, entre Harrân et Nisibin, se rencontre rarement nommée sur les monnaies. Le cabinet royal de Copenhague possède un dirhem frappé ici, mais sur lequel l'unité manque dans la date, dont il ne reste que 29.

18. بواسط *à Vâsit*, l'an 298. Après le symbole on lit sur le droit ابو العباس بن | امير المومنين *Abou-l-Abbâs, fils du prince des croyants*, et le revers porte المقتدر بالله *al-Moqtadir billâh*.

Cet Abou-l-Abbâs, qui, déclaré successeur, obtint l'honneur d'être nommé sur la monnaie, ne fut khalife qu'après *al-Qâhir*, en 322, et prit alors le titre d'*al-Râdhi-billâh*.

19. ببدليس *à Bedlîs*, l'an 301.

Cette ville, qui entre ici pour la première fois dans la liste de places monétaires abbasides, était située dans l'Arménie, non loin de Khilât. Sur le droit, il n'y a que le symbole. Le revers montre en haut le mot لله en lettres très-minces. Le nom qui suit ici le symbole est illisible. Autour de l'aréa est un cercle grossier.

20. بالرافقة *à l-Rafiqâh*, l'an 302.

Cette ville monétaire, d'ailleurs très-rare, est maintenant représentée dans le cabinet de Stockholm par seize différents dirhems, frappés entre les années 183 et 356. La monnaie ressemble au nº 18.

21. براس العين *à Râs-al-Aijn,* l'an 305.

Semblable au n° 18.

22. بالبصرة سنة ...ع وثلثماية *à al-Basra,* l'an 307 ou 309; mais 304 est impossible, car le premier trait de l'unité est distinctement ou un ت ou un س.

Comme n° 18.

23. بسرمن راى *à Samirra,* l'an 308.

Pour le reste, comme le précédent. La même monnaie existe aussi dans le cabinet de Copenhague.

24. بماه البصرة *à Mâh-al-Basra,* l'an 308.

Les légendes comme sur le n° 18. Cette ville, qui s'appelle ordinairement *Nehavend,* située dans l'Irâq persique, se trouve si rarement sur les monnaies, que je ne l'ai trouvée que sur un dirhem d'al-Qâhir de l'an 321 (Cl. II, 300 *Numi cuf. numoph. Holm.*) et sur un autre de 292, dans le Musée britannique.

25. بحران *à Harrân,* la même année 308.

Je ne me souviens pas d'avoir vu cette ville nommée sur une monnaie abbaside. Les Hamdanides qui la possédaient y frappèrent des dirhems; car deux de cette classe dans le cabinet de Copenhague, de 327 et 332, et un autre dans le cabinet de Paris, de 327, portent le nom de cet endroit. Celui-ci ressemble parfaitement au n° 18.

26. بواسط *à Vâsit,* l'an 309.

Comme le précédent. Cette ville appartint longtemps au domaine du khalife, de plus en plus circonscrit, même après le temps que les Emirs-al-Omera lui avaient arraché presque toutes ses autres possessions.

27. بواسط *à Vasit,* l'an 310.

Comme les six suivants, semblable au n° 18.

28. بمدينة السلام *à Baghdâdh,* la même année 310, qui manquait encore dans la série des années pour cette ville.

29. بالبصرة *à al-Basra,* aussi l'an 310.

Le nom du khalife sur le revers, presque effacé, semble être المعتضد بالله *al-Motadhed billâh,* qui s'explique en supposant que le coin de ce côté a appartenu à la monnaie de ce prince.

30. ببدخشان *à Badakhschân,* le même an 310.

Le nom de cette ville (la moderne Feyzabâd, *voy.* Ritter, *Erdk.*, VII, pp. 793 suiv.) apparait, mais très-rarement, sur les monnaies samanides. Je ne crois pas trop présumer en supposant que le khalife n'ait fait frapper des dirhems en son nom dans une place où son autorité ne signifiait rien. Probablement celui-ci est un dirhem samanide, sur le coin duquel le graveur a mis le nom du dynaste.

31. ..يراز *à Schirâz,* l'an 314.

32. بنصيبين *à Nesibîn,* l'an 318.

33. بشيراز *à Schirâz,* la même année 318.

34. بمدينة السلام *à Bagdadh,* l'an 321.

Le revers offre le nom du khalife القاهر بالله *al-Qâhir billâh* ; mais le droit n'a que le symbole, chose exceptionnelle pour les monnaies de cette année, qui d'ailleurs, comme le n° 35 suivant, montre ici le nom d'*Aboul-Qasim,* fils du khalife et successeur déclaré au trône. Ce dirhem-ci doit donc avoir été émis avant la nomination de ce fils à la succession.

35. بالاهواز *à al-Ahvâz,* la même année 321.

Avec le nom d'*Abou-l-Qâsim,* au droit, et, au revers, *al-Qâhir billâh.*

36. بشيراز *à Schirâz,* aussi l'an 321, ressemble au précédent.

Dans mes *Symbolae,* II, n. 66, j'ai publié un autre dirhem de Schirâz avec la même date, sur le revers duquel le khalife se glorifie, sous le masque de la religion, de sa victoire sur ses ennemis Moûnis, Boulaïq, Alî fils de celui-ci et Navbakhti (voy. *Ibn-el-Athîri Chronicon,* de mon éd., vol. VIII, pag. ١٩٢). Il est probable, que cette pièce a été frappée avant ce fait, signalé sur l'autre.

37. ...بر *à Râs al-Aijn* (je lis ainsi sans hésitation), l'an 323.

Le droit ne montre que le symbole ordinaire. Au revers, on voit le nom du khalife الراضى بالله *al-Râdhi billâh.*

38. ببرذعة *à Berda'a* l'an 326.

Sur le droit, il n'y a que le symbole. Au revers, après le nom du khalife *al-Râhdi billâh,* se trouve un autre, peut-être celui du gouverneur de l'Arménie, qui par la mauvaise fabrique de la monnaie est très-difficile à déchiffrer. Je propose, mais en hésitant : ابو احمد ou العوير ابن

39. بواسط *à Vâsit,* l'an 330. Après le symbole du droit ابو منصور بن | امير المومنين *Abou Mansour, fils du prince des croyants,* qui cependant ne succéda jamais au trône. Le revers porte le nom du khalife المتقى لله *al Mottaqi lillâh,* qui régnait entre 329 et 333.

40. بارمينية *dans l'Arménie* (c'est-à-dire à Berdha'a), l'an 333. Aux deux côtés du droit on voit ; , et sous le symbole il y a : محمد بن م.. | الملك *Mohammed, fils de M... le roi.*

Par un anachronisme semblable à celui que nous avons remarqué au nº 29, le revers porte le nom du khalife *al-Moqtadir billâh.* La personne qui figure sur le droit m'est entièrement inconnue.

41. بنصيبين *à Nisibin,* l'an 334. Le droit n'a que le symbole, et au revers se trouve المستكفى بالله *al-Moustekfi billâh,* qui porta le titre de khalife à peine une année.

C'est le dernier Abbaside dont les monnaies autonomes se rencontrent dans les trouvailles suédoises.

VI. Tahirides.

42. باصبهان *Ispahân,* l'an 234. Sur le droit il n'y a que le symbole. Au revers المتوكل على الله *al-Moutavekkil al-allâhi.*

A l'exception de Talha, ces dynastes ne mirent pas leur nom sur leurs monnaies. Ce sont ainsi seulement les villes, qui étaient sous leur domination, qui déterminent la classe, et séparent la monnaie des Tahirides de celle des Abbasides. Ce dirhem est conservé dans le cabinet d'Upsal.

43. بفارس *en Fâris* (c'est-à-dire en Perse, pour la capitale Ispahân), l'an 235.

Le revers est presque effacé. Le même dirhem se trouve dans le cabinet de Copenhague.

44. بفارس *en Fâris,* l'an 253. Sur le droit, seulement le symbole. Au revers المعتز بالله | امير المومنين *al-Moutezz billâh, Prince de croyants.*

Dans le cabinet d'Upsal.

45. بفارس en même lieu, l'an 254. Sous le symbole du

droit : ابو عبد الله بن | امير المومنين *Abou-Abd alláh, fils du prince des croyants,* et en bas تنز.

Le revers ressemble au précédent. Il faut remarquer le fait singulier que le nom du khalife se trouve deux fois, au droit, comme il s'appelait sous le règne de son père, ou prince successeur, au revers avec le titre qu'il prenait à son avénement au trône. *Voy.* Fræhn, *Recensio*, p. 417.

VII. Saffaride.

46. بفارس *en Fáris* (*voy.* nº 42), l'an 296. Au droit طاهر بن محمد *Tahir ben Mohammed.* Le revers porte المقتدر بالله *al-Moqtadir billáh.*

Les monnaies de ce dynaste, dernier de sa maison, sont très-rares.

IX. Samanides.

47. بسمرقند *à Samarqand*, l'an 218 (ثمان عشرة). Le droit n'a que le symbole. Le revers, où le nom du khalife est omis, porte اسماعيل بن احمد *Ismaïl ben-Ahmed*, et en bas la lettre س que je n'ai jamais remarqué sur aucun dirhem de ce dynaste.

Cependant nous avons bien ici cet Ismaïl Samanide, si bien connu, et le coin du droit appartient sans doute à une monnaie abbaside.

48. باندرابة *à Enderába*, l'an 290.

Le nº 50 de la classe IX (*Numi cufici numoph. Holm.*) de la même ville, et avec la même date, diffère de celui-ci, qui au droit n'a pas l'inscription circulaire extérieure, et

au-dessus du symboble il y a un ∘. Le revers est conforme au n° 50 en question.

49. بالشاش *à al-Schásch*, l'an 296.

Ressemble au n° 17 de la classe IX, *l. l.;* mais au lieu de ست, ce millésime est écrit ici ستة !

50. ببلخ *à Balkh*, l'an 315. Sous le symbole du droit, نوح بن نصر *Nouh ben Nasr.*

Le revers est semblable au n° 370, *l. l.;* mais au bas il y a ∘.

51. بنيسابور *à Nejsabour*, l'an 318.

Ce dirhem de *Nasr ben Ahmed* est déjà publié par Fræhn. *Recensio*, p. 466.

52. بسم الله ضرب هذا الدرهم باندربة ست وعشرين وثلثها *au nom de Dieu! ce dirhem est frappé à Enderába, l'an* 326. En bas, sur le droit ∴; au revers, après le nom du khalife *al-Rádhi billáh*, نوح بن نصر *Nouh ben Nasr.*

Le travail est très-mauvais, chose qui n'est pas rare pour les monnaies de cette localité où, près des mines d'argent, on semble avoir fabriqué des dirhems en masses énormes et n'avoir pas toujours employés des graveurs bien habiles.

53. ببلخ سنة ... عشرين وثلثماية *à Balkh*, l'année 32· (l'unité est effacée). Sur le droit, en haut .·., et en bas يوسف كر. Au revers, après le nom du khalife, *al-Rádhi billáh*, نصر بن احمد *Nasr ben Ahmed*, en bas بلدكين (*Beldeghín?*).

Voy. Fræhn, *Opuscula posth.*, I, p. 40, n° 229[aaa].

54. بسمرقند *à Samarqande*. l'an 333. Au droit on voit en

haut °, et en bas ع ع. Le revers porte المتقى لله | نوح بن نصر *al-Mottaqi lillâh | Nouh ben Nasr.*

Voy. n° 493. (*Numi cuf. numoph. Holm.*)

55. باندرابة *à Enderâba,* l'an 336. Au droit, en bas, رند (ربد?). Le revers المستكفى بالله | نوح بن نصر *al-Moustekfi billâh Nouh ben Nasr.*

Le khalife nommé ici avait été deposé déjà en 334, mais le dynaste retenait encore longtemps son nom sur les monnaies, probablement pour montrer sa désapprobation des révolutions qui à Baghdâdh se renouvelaient continuellement.

56. بالمحمدية *à al-Mouhammedia,* l'an 337.

Le droit n'a que le symbole, et le revers ressemble au précédent. Si le nom de cette ville désigne ici, comme sur les monnaies des Abbasides, al-Rayy, il faut croire que le dynaste la possédait du moins dans cette année.

57. ببخارا *à Boukhâra,* l'an 338. Sur le droit en haut ˙, et en bas, en lettres minces, نصر نصر, *victoire! victoire!* Au revers المطيع لله | نوح بن نصر *al-Motia' lillâh | Nouh ben Nasr.*

Voy. la figure I.

58. بسمرقند *à Samarqande,* l'an 356. Le droit, en haut, فايق *Faïq;* le revers المطيع لله | منصور بن نوح *al-Motia' lillâh | Mansour ben Nouh.*

Voy. Fræhn, *Recensio,* p. 580.

59. بالشاش *à al-Schasch,* l'an 357.

Conforme au précédent. *Voy.* Fræhn, *l. l.,* p. 497.

60. ببخارا *à Boukhâra*, l'an 359. Le droit, en haut, ل ., et en bas بكبك *Bekibek*, sans doute nom turc. Le revers comme le nº 58.

Voy. Fræhn, *l. l.*, p. 582.

61. ببلخ *à Balkh*, la même année 359. Au-dessus du symbole du droit, الملك المظفر *le prince victorieux*, et en bas, en lettres très-minces, بهک با کن? Sur le revers, après le nom du khalife *al-Motia lillâh*, منصور بن نوح, en deux lignes.

62. باندرابة *à Enderâba*, l'an 360. Au droit, en haut, مكتوم بن حرب *Maktoum ben Harb*. Le revers est conforme au nº 58.

Voy. Fræhn, *Opusc. posth.*, p. 244, nº 316ᵒ.

63. بالشاش *à al-Schâsch*, l'an 361 (سنة احد). Le droit a en haut عدل *justice*, et en bas فايق *Faïq*. Le revers comme nº 61.

Ce dirhem est déjà publié par Fræhn, dans *Recensio*, et il se trouve aussi dans le cabinet de Copenhague.

X. Benou Abi-Daoud.

64. باندرابة سنة سبعينهاتين *à Enderâba*, l'an 270. Après le symbole du droit محمد بن احمد *Mohammed ben Ahmed* (qui s'appelait aussi *Abou Daoûd*).

(*Voy*. Fræhn, *Neue Samml. kl. Abhandl.*, pp. 121 et suiv.). Au revers المعتمد على الله *al-Motamid al-allâh*.

65. L'an 274. La ville monétaire est omise. Au droit, en bas, ابو داود *Abou Daoûd*.

Le reste conforme au nº 64.

XI. Boulghar.

66. بلا ... سنة ...وسبعين وثلثماية à *Boulghâr* (?), l'an 37. (l'unité est effacée). Le droit. | عدل | لا اله الا الله | وحده لا شريك له Le symbole ordinaire, au-dessus duquel *justice*. Au revers المطيع لله | مومن بن الحسن *alMotia lillâh* | *Moumen ben al-Hasan.*

Voy. la fig. II et Fræhn, *Opusc. posth.*, p. 247, n° 3ª. La ville, ici désignée, est probablement *Boulghâr*, de laquelle Jacoût (*Geogr. Wörterbuch*, éd. Wüstenfeld) a donné une description détaillée et fort intéressante.

XII. Emir al-Omera Touzoun.

67- بواسط *à Vâsit*, l'an 333. Après le symbole, sur le droit, المظفر | ابو الوفاء *al-Modhaffer* | *Abou-l-Vefa*, les titres honorifiques de l'émir. Au revers | لله | محمد رسول | الله صلى الله عليه وسلم المستكفى بالله | الخليفة *à Dieu! Mohammed est l'apôtre de Dieu. Que Dieu le bénisse et lui soit bénigne! Al-Moustekfi billâh, le khalife.*

XIII. Benou-Vedjîh.

68. بعمان *en Omân* (la province pour la capitale *Sohâr*), l'an 326. Le droit يوسف بن وجيه | محمد *Jousouf ben Wedjîh* | *Mohammed*. Au revers الراضى بالله *al-Rhâdhi billâh.*

Le nom du dynaste occupe ici la place que celui du prince successeur a ordinairement sur les monnaies. *Mohammed* fut le fils et successeur de Jousouf. Cette

dynastie, dont les dirhems fort rares n'ont été trouvés jusqu'ici qu'en Suède, est maintenant représentée dans le cabinet de Stockholm par cinq monnaies remarquables, frappées entre 320 et 340. *Voy.* mes *Symbolae*, III, pp. 43 et suiv.

XIV. Bouvayhides.

69. بشيراز *à Schirâz*, l'an 322.

Il ressemble tout à fait au n° 2 de cette classe (*Numi cuf. numoph. Holm.*). Le khalife al-Qâhir a aussi frappé des monnaies ici dans la même année en son nom (*voy.* mes *Symbolæ*, IV, n° 48, p. 18), sans doute avant qu'Imâd al-daula occupât la ville.

70. بارجان *à Arradjân*, l'an 327.

Conforme au n° 69. Un autre exemplaire se trouve dans le cabinet de Copenhague.

71. بمدينة السلام *à Bâghdadh*, l'an 330. Après le symbole du droit ابو العباس بن | امير المومنين *Abou-l-Abbâs, fils du prince des croyants*. Le revers porte المقتدر بالله | عماد الدولة *Al-Moqtadir billâh, Imâd al-Daula.*

72. بالبصرة *à al-Busra*, l'an 335.

Semblable au n° 7 de cette classe (*N. cuf. numoph. Holm.*)

73. بفسا *à Fesa*, l'an 336.

Ressemble au n° 4, *l. l.*

74. بسابور *à Sâboûr*, l'an 340. Au-dessous du symbole du droit ابو شجاع *Abou Schoudjâ* (fils de Roukn-al-daula, nommé

dans la suite *Adhed-el daula*). Le revers المطيع لله | ركن الدولة | ابوعلى | بويه *al-Motia' lillâh. Roukn-al-daula Abu-Ali Bouvejh.*

La ville de *Sâboûr*, située en Perse, se rencontre quelquesfois sur les monnaies des Ommayyades, mais n'a pas paru auparavant sur celles des autres dynasties.

75. برامهرمز *à Râmhormuz*, la même année 340. Le droit معز الدولة | ابو الحسين بويه *Moizz-al-daula, Abou-l-Hosaïn Bouvejh.*

Le revers est conforme au nº 15 de cette classe. (*N. cuf. holm.*)

76. بكرد فنا خسرو *à Guirde Fenna Khosrou*, aussi l'an 340. Après le symbole du droit ركن الدولة ابو على *Roukn-al-daula Abou Ali.* En haut ابن et en bas بويه, c'est-à-dire ابن بويه, *fils de Bouvejh.* L'inscription circulaire intérieure manque. Le revers محمد رسول الله | المطيع لله | الامير العدل | عضد الدولة | ابو شجاع *Mohammed est l'apôtre de Dieu. Al-Motia' lillâh. Le prince juste, Adhed-al-daula, Abou Schoudja'.* En haut on voit ق.

Cette ville monétaire, déjà signalée par Fraehn, fut fondée par *Adhed-al-Daula*, à un demi-parasangue de Schiraz, et reçut le nom du fondateur (c'est-à-dire *la cour de Fenna Khosrou*) qui portait aussi celui de Fenna-Khosrou. Le dirhem est d'un travail exquis.

77. بشيراز *à Schirâz*, l'an 357.

Conforme au précédent.

XV. Hamdanides.

78. بمدينة السلام *à Bagdâdh*, l'an 330.

La pièce ressemble au nº 1 de cette classe (*Numi cuf-*

numoph. holm.), mais, au droit, le nom de *Saïf-al-Daula Abou-l-Hasan* est omis ici.

79. بالموصل *à al-Mavsil*, le même an 330.

Tout-à-fait conforme au nº 1 cité.

80. بالموصل *à al-Mavsil*, le même an 330. Au droit, après le symbole, écrit en trois lignes, ناصر الدولة | الا... لله *Násir-al-daula*... Au revers المتقى لله | منصور بن | امير المومنين *al-Mouttaqi-lillâh. Mansoûr, fils du prince des croyants.*

C'est chose remarquable que le nom du prince successeur est placé au-dessus de celui du khalife.

81. بنصيبين *à Nisibîn*, l'an 339.

Comme le nº 4 de cette classe, *l. l.*

82. بالكوفة *à al-Koufa*, l'an 340.

Conforme au nº 2, *l. l.*

83. بالموصل سنة... ع واربعين وثلثماية *à al-Mavsil*, l'an 344 ou 347 ou bien 349.

De toutes ces années, il y avait des spécimens dans la collection de feu M. Soret. Le dirhem ressemble au nº 6, *l. l.*, mais le mot حرق, au bas du droit, est omis ici.

84. بنصيبين *à Nisibîn*, l'an 355. Après le symbole, tracé en deux lignes : سيف الدولة | ابو الحسن مظفر *Saïf-al-daula Abou-l-Hasan Modhaffer*, et en bas حرف *destiné au commerce.*

Sur un autre exemplaire ce dernier mot manque. Le droit est comme sur le nº 5, *l. l.*

85. بنصيبين *à Nisibîn*, l'an 356.

Comme le nº 7, *l. l.* Ce dirhem se trouvait dans la collection Soret.

86. بنصيبين *à Nisibin*, l'an 347.

Semblable au n° 1, *l. l.*

87. بنصيبين *à Nisibin*, l'an 365. Le symbole du droit est écrit ainsi : لا اله الا | الله وحده لا | شريك له. Le revers لله | محمد رسول الله | صلى الله عليه وسلم | الطايع لله | عدة الدولة | ابوتغلب ... *al-Tâi' lillâh. Oddet-al-daula Abou-Taghlib.*

Ce dynaste, fils aîné de Nâsir-al-daula, fut en vérité le dernier régnant de cette ligne des Hamdanides.

XVII. ILEKS.

88. بسمرقند *à Samarqande*, l'an 395.

Tout à fait semblable au n° 1 de cette classe, *l. l.*

89. La même année 395. De la localité il ne reste que ـد qui peut bien être la trace de la lettre finale de بخارا ou plutôt de سمرقند.

Le revers ressemble au précédent, mais en bas il y a un mot que je ne comprend pas. *Voyez* la figure n° 3, et Fraehn, *Opusc. posth.*, I, page 53, n° 8b.

90. L'an 396. De la ville on lit seulement : كو كواد, éléments qui ne me donnent aucune clef pour déterminer le nom. Au droit, en bas, il se trouve un mot qui peut être داود. Le revers : لله | محمد رسول الله | القادر بالله | العدل | الملك المويد ايلك *al-Qâdir billah. Le juste, le prince aidé par Dieu, Ilek. Voy.* la fig. 4.

Ces trois pièces sont d'une élégance remarquable.

XVIII. OCAYLIDES.

91. بالكوفة *à al-Koufa*, l'an 380. Au droit, après le sym-

bole, tracé en deux lignes : القادر بالله | حسام الدولة | ابو حسان *al-Qâdir billâh. Housâm al-daula Abou-Hassân*. En haut : عزعللر ?, à droite : منك, et en bas : ب. Le revers, après le symbole, comme sur le n° 87 : الملك المويد بهاء | الدولة وضياء الملة | ابو نصر. *Le prince aidé par Dieu, Behâ-al-daula et Dhiyâ al-Millah, Abou Nasr*. En bas : بويه, à peine lisible.

92. بالموصل *à al-Mavsil*, l'an 388. Le symbole du droit, sur deux lignes, suit : الملك بها الدولة | حسام الدولة ابو حسان *Le prince Behâ al-daula. Housâm al-daula Abou-l-Hassan*. En bas : ح. Le revers : لله | محمد رسول الله | صلى لله اعليه | القادر بالله | جناح الدولة ابو الحسن *al-Qâdir billâh. Djannâh-al-daula Abou-l-Hassan*. En bas ح.

Cf. n° 1° de cette classe, *l. l.*

93. بالموصل *à al-Mavsil*, l'an 389.

Comme le précédent. *Voyez* Fraehn, *Recensio*, p, 151.

94. بالموصل *à al-Mavsil*, l'an 390.

Conforme au n° 2 de cette classe, *l. l.* Il se trouvait dans le cabinet Soret.

95. ببلد سنة تس ... ماية *à Beled*, l'an 390 (?). Après le symbole, en deux lignes, sur le droit : الملك بهاء الدولة | سنان الدولة | ابو عامر *le prince Behâ al-daula. Sinân al-daula Abou Amir*. En haut ب, et en bas ∇. Le revers لله | محمد رسول الله | صلى الله عليه القادر | بالله جناح الدولة | ابو نصر حسام الدولة ابو حسان | *al-Qâdir billâh. Djannâh al-daula Abou-Nasr. Housâm al-daula Abou-Hassân*.

En bas ح. Ce dirhem, notable sous bien des rapports, porte pour la première fois le nom de la ville de *Beled*, située auprès de Tigris, sept parasangues au nord de Mossoul. L'histoire de ces petits princes, comme celle de Mer-

vanides, n'est pas encore assez débrouillée pour nous fournir une explication satisfaisante des légendes sur leurs monnaies. Comme ils ne prirent pas grande part aux événements les plus saillants du temps, les chroniques générales les nomment seulement en passant et nous laissent trop souvent dans les ténèbres sur leurs destinées.

96. بالموصل *à al-Mavsil,* l'an 393. Au droit, après le symbole, écrit en deux lignes : | الملك بهاء الدولة | ابو المنيع بن حسام الدولة *le prince Behâ-al-daula. Abou-l-Monia' fils de Housâm al-daula.* Le revers : لله | محمد رسول الله | صلى الله عليه .... *al-Qâdir billâh. Nour-al-daula Abou Mosa'b.* القادر بالله نور الدولة | ابو مصعب En bas ح.

97. ... بنصيبين سنة خمس *à Nisibin,* l'an 395. Au droit, après le symbole, en deux lignes : الملك بهاء الدولة | قطب الملة | ابو نصر *le prince Behâ el-daula. Qotb-al-Milla Abou Nasr.* En bas حرف. Le revers لله محمد رسول الله | صلى الله عليه واله | القادر بالله | الامير ابو الحسن | على بن المسيب ... *al-Qâdir billâh. Le prince Abou-l-Hasan Ali ben al-Mousayyib.*

98. بنصيبين ... عين وثلثماية *à Nisibin,* l'an 39·. Le droit comme sur le précédent ; mais le mot حرف manque ici. Le revers, après le symbole, comme n° 87 : ابو الذواد | محمد بن المسيب *Abou-l-Dhowâd Mohammed, fils d'al-Mosayyib.* En bas مصفا.

XIX. MERVANIDES.

99. بميافارقين *à Meyyafareqîn.* L'année est effacée. Sur le droit, après le symbole, tracé en deux lignes : | الغالب بالله ممهد الدولة | ابو منصور *al-Ghâlib billâh Moumehhid-al-daula Abou-Mansoûr.* En haut ـــ. Le revers, après le symbole, écrit comme au n° 87 : القادر بالله | الملك بهاء الدولة | وضياء الملة

Al-Qâdir billâh. Le prince Behâ al-daula et Dhiyâ al-Milla.
Voyez Fraehn, *Opusc. posth.*, I, p. 263, n° 3.

100. بالموصل *à al-Mavsil*, l'an 385. Au droit, le symbole en deux lignes et ensuite : الملك العدل و... | بهاء الدولة وضياء الملة | وعنان الامراء ابو نصر | *le prince juste et ... Behâ al-daula et Dhiyâ al-Milla et la bride des émirs Abou-Nasr*. En haut •: Au revers il ne reste que le symbole, comme au n° 99, et القادر بالله *al-Qâdir billâh.*

Le reste est effacé. Il se peut, que ce dirhem appartienne aux Oqaylides.

101. بميافارقين *à Meyyafareqîn,* l'an 386. Le droit, après le symbole : الملك بهاء الدولة | قطب الملة | ابو نصر *le prince Behâ al-daula, Qotb al-Millah Abou-Nasr*. En bas حرف. Le revers, après le symbole, comme au n° 97 : القادر بالله | الامير ابو منصور | سعيد بن مروان *al-Qâdir-billâh. L'émir Abou Mansour Saîd ben Mervân.*

102. بميافارقين *à Meyyafareqîn,* l'an 387.

Comme le précédent.

103. بالبصرة *à al-Basra,* l'an 388. Au droit, le symbole est suivi de : القادر بالله الملك | بهاء الدولة وضياء الملة | ابو نصر *al-Qâdir billâh. Le prince Behâ al-daula et Dhiyâ al-Milla Abu Nasr*. En haut عدل. Le revers, après le symbole, comme sur le n° 87 : الامير الملك | مهذب الدولة ابو الحسن | بهاء الدين ابو دلف *l'émir, le prince Mohidhdheb al-daula Abou-l-Hasan, Behâ al-dîn Abou Dolaf.*

Autour va un cercle en grènetis.

104. بالبصرة سنه ... وثمنين وثلثماية *à al-Basra, l'an 38·* (l'unité effacée). Après le symbole du droit : الملك بهاء الدولة وضياء الملة. Le revers a le symbole comme au n° 97 et après :

القادر بالله | الحسن بن مروان *al-Qâdir billâh. Al-Hasan ben Mervân.*

105. بيافارقين *à Meyyafareqîn*, l'an 391.

Conforme au n° 6a de cette classe (*Numi cuf. numoph. holm.*) qu'il complète. Un autre exemplaire dans le cabinet Soret.

106. بيافارقين *à Meyyafareqîn*, l'an 395. Le droit n'a que le symbole. Le revers, après le symbole, comme sur le n° 87 : الطايع لله | نصر الدولة | ابو العا ... *al-Tâi' billâh. Nasr al-daula Abou-l-A....*

107. بيافارقين *à Meyyafareqîn*, l'an 397. Au droit, après le symbole : الملك بهاء الدولة | قطب الملة | ابو نصر. En bas بردة ? Le revers, après le symbole, comme au n° 87 : القادر بالله | الامير ابو على | الحسن بن مروان *al-Qâdir-billâh. L'émir Abou Ali al-Hasan ben Mervân.*

DYNASTES INCONNUS.

108. بالروذبار سنة احد ... ثمانية *à al-Roudhbâr*, l'an 361. Au droit, après le symbole : المطيع لله *al-Motîa' lillâh.* Le revers : لله | محمد رسول | الله الملك | خسره شاه | بن ماتاكن *le prince Khosrou-Schâh ben Mâtâken.* En bas ∘ ب ∘.

Voyez la fig. 5. Dans la collection précieuse du baron Chaudoir il se trouva un *dinâr* aux mêmes légendes et de la même localité que ce dirhem-ci, et au Musée britanique j'ai examiné deux autres semblables dirhems, dont l'un était le même que le présent, et l'autre conforme au dinâr. La ville était située, sans doute, dans une province, voisine de

la mer Caspienne, et mon ami, feu M. Millies, qui, si je ne me trompe pas, possédait aussi une de ces pièces problématiques, attribua le dynaste à la maison Deïlemide de Vahsoudân. Vainement j'ai cherché partout dans l'histoire de ce temps, un appui à cette hypothèse, et j'espère qu'un autre, plus heureux que moi, trouvera la solution de cet énigme numismatique.

109. بالعلر سنة سد le reste se fond avec بسم الله. Le droit porte seulement le symbole. Le revers, après le symbole : المستكفى بالله | عبد الله بن م ... al-Moustekfi billâh. Abd-allâh ben M....

Vu le nom du khalife, l'année doit être 333 ou 334. Mais la ville (j'ai pensé d'abord à *Tiflis*), ainsi que la dynastie, défie tous mes efforts.

ABOU-L-SARAJA LE REBELLE.

110. بالكوفة *à al-Koufa*, l'an 199.

De ce dirhem unique et remarquable, j'ai déjà traité dans le *Zeitschr. d. deutsch. Morgenl. Gesellsch.*, vol. XXII, pp. 706 et 707, et vol. XXIII, p. 313.

DIRHEM AUX LÉGENDES PEHLVITIQUES.

111. Le même que Mordtmann, n° 846, a attribué à *Mohalleb ben Abi Sofra*.

Comme appendice, j'ai cru devoir ajouter ici un dirhem qui n'a pas été trouvé en Suède, mais apporté de l'Orient,

et conservé dans le cabinet de Stockholm. Il appartient aux Abbasides, dont la monnaie semble avoir cessé avec le commencement du cinquième siècle de l'hégire, si non plutôt. Du moins, leurs dirhems et leurs dinârs disparaissent, jusqu'au temps des derniers khalifes, dont les pièces se trouvent mais rarement dans les cabinets. C'est pourquoi ce dirhem-ci, de l'avant-dernier khalife Al-Mostansir billâh, qui occupait le trône depuis 623 jusqu'à 640, mérite l'attention des numismates.

112. ضرب بمدينة السلام سنة ثمان وثلثين وستماية *frappé à Baghdâdh, l'an* 638 (un autre semblable est de 639). Le droit a les deux symboles réunis ainsi : لا اله الا | الله محمد | رسول الله. Le revers الامام المستنصر | بالله امير المومنين *l'imân al-Mostansir billâh le prince des croyants.* La légende circulaire, prise du Coran, 61, v. 13 : نصر من الله وفتح قريب وبشر المومنين *l'aide vient de Dieu, et la victoire est prête. Annonce aux fidèles cette nouvelle heureuse!*

L'aréa des deux cotés est entouré d'un ornement composé de quatre arcs réunis, avec un trêfle dans chacun d'eux. *Voyez* la fig. 6.

C.-J. Tornberg.

Après l'envoi de l'article ci-dessus, j'ai remarqué que quelques autres monnaies avaient été déjà publiées, comme les n°s 9, 34, 37, 78 et 79, dans les Mélanges asiatiques de Saint-Pétersbourg, t. III, p. 223 et suiv., par M. Bartholomæi, et n° 112 même dans cette Revue (1856), par mon regrettable ami Soret (3e lettre, n° 31).

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

PIÈCES RARES OU INÉDITES.

(QUINZIÈME ARTICLE.)

PL. VII.

Noble de Waleran de Ligny.—Jeton de la Monnaie de Gand.—Bractéate de Campen.—Monnaie d'Anholt.—Monnaie de Zonhoven.—Renaud de Fauquemont.

I

Type ordinaire des *Nobles* d'Edward III d'Angleterre. Le prince, debout dans le navire, porte l'écusson écartelé de France et d'Angleterre, sans aucun changement : E ✱ × · GO WALLERD ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ COM ⁝ DE × LYNE × IO ⁝.

— Reproduction complète de la pièce anglaise, y compris le E au centre de la croix : ✠ IhC ⁝ AVTEM ⁝ TRANSIENS ⁝ PER ⁝ MEDIV ⁝ ILLORVM ⁝ IBAT.

Or. Gr. 7.60. Chez M. Justen.

Waleran III (1371—1413 ou 15), second comte de Ligny, fut un fécond et intrépide imitateur des monnaies

royales françaises contemporaines. Voici maintenant la preuve qu'il a même été chercher ses modèles de l'autre côté du détroit. Notre honorable ami M. Cuypers van Velthoven a donné, dans ce Recueil, 2e série, t. II, p. 170, sur les seigneurs de Ligny et sur leurs monnaies, une excellente notice, à laquelle nous ne pouvons que renvoyer le lecteur.

Parmi les *pièces à retrouver* de Waleran de Ligny, mentionnons le *franc à cheval* dont l'existence est constatée par un document que nous avons publié dans le premier supplément à nos *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*, p. 56.

Remarquons aussi la manière bizarre dont est coupé le mot LYNEIO. Les deux dernières lettres sont séparées par un sautoir LYNE × IO. Sur le *mouton* du même seigneur, la coupure existe aussi, mais avant les trois dernières lettres LIN ⁑ EIO. Ces singularités, qu'on a prises pour des caprices de graveur, avaient souvent pour but de distinguer les diverses émissions d'une même pièce. Nous en avons donné plus d'un exemple dans nos monnaies du Hainaut.

II

La pucelle de Gand assise et tenant l'écusson aux armes de la ville : ✠ LEGhPEN ⁑ OM ⁑ DE ⁑ MVNTE ⁑ VAN ⁑ GhENDT.

— Armoiries de Philippe le Beau, portant en cœur le lion de Flandre : VA × DE × hTOGhE × PhS × GRAVE × VA × VLAEN●.

C. Collection de M. Durand, aux Courtillets.

Ce joli jeton de la monnaie de Gand, frappé au nom du duc (archiduc) Philippe le Beau, se trouvait dans la collection de M. Baart de la Faille (n° 839, p. 29 du catalogue). Il n'est cité ni par Van Mieris, ni par Van Orden, et M. Durand, qui en a été l'heureux acquéreur, ne l'a rencontré dans aucun catalogue.

Trois maîtres de la monnaie de Gand se sont succédé sous Philippe le Beau.

1° Nicolas le Bungneteur, du 18 juillet 1482 au 21 mai 1484. Il avait eu précédemment la Monnaie de Bruges, et était, sans doute, le frère ou le fils de Marc, dont M. Durand posséde aussi deux jetons. (Voy. *Revue de la Numismatique belge*, 2e série, t. III, p. 124, et 4e série, t. VI, p. 177.

2° Jean Clays, du 2 juin 1484 au juin 1485; et

3° Mathieu de Tilly, du 9 juillet au 9 décembre 1489.

En l'absence de date et de tout autre indication, il serait, nous parait-il, impossible de dire pour lequel de ces trois maîtres le jeton a été frappé.

III

Cette petite bractéate, en billon noir et d'une légèreté extrême (elle ne pèse que 12 centigrammes), n'offre qu'un type assez banal, un château à trois tours. Sa détermination ne pourra donc jamais être que conjecturale. M. Hooft van Iddekinge l'attribue à Campen, dans l'Overyssel, et voici les motifs qu'il allègue à l'appui de son opinion. On connait, dit-il, des monnaies semblables de Groningue, de Deventer et de Nimègue. Ces trois villes, qui se prétendaient libres et impériales, copiaient volontiers les mon-

naies allemandes. On sait que l'Allemagne est la patrie des bractéates et des *hellers* unifaces. Il n'y aurait donc rien d'étonnant que Campen eût aussi ses *hellers*. Si, maintenant, on retrouvait ceux de Zwolle, nous en aurions de toutes les villes impériales situées dans les Pays-Bas.

Les *hellers* de Groningue sont les plus nombreux, comme les plus variés. On en connait une soixantaine de différents types, toujours plus ou moins imités des autres monnaies de la même ville, ce qui permet, jusqu'à un certain point, d'en faire un classement rationnel.

IV

Saint Charlemagne assis et ayant devant lui l'écusson à l'aigle (type des gros d'Aix-la-Chapelle) : * S · KAR : GISEB · ER . . . . . . A.

— Croix pattée, dans un cercle, légende intérieure : ✠ MONETA : DE : AENHOL'. Légende extérieure : ✠ ANNO : DOMINI . . . . LESIMO : CCCC . . . VII.

Arg. Gr. 1.20. — Chez M. X.... Pièce en mauvais état et qui doit avoir perdu beaucoup de son poids.

Le propriétaire de cette monnaie l'attribue, d'après M. Van der Chijs et en complétant la date MCCCCXXVII, à Gisbert II de Bronckhorst, premier seigneur d'Anholt du chef de sa femme, Marguerite de Gemen. Ce Gisbert mourut en 1432.

La Revue s'est occupée, à diverses reprises, des seigneurs et des monnaies d'Anholt. (*Voy.* 2e série, t. II, p. 165, *ib.*, t. IV, p. 259, et 4e série, t. I, p. 431.)

V

Ecusson écartelé, aux 1 et 4 bandé de huit pièces, aux 2 et 3, un lion : ✠ HERDEBASTI DNS SONVE. — Croix pattée dans un cercle : ✠ MONETA NOVA SONVEN.

B. N. Gr. 1.00. Collection de S. A. S. le duc d'Arenberg.

Cette imitation des doubles mites de Flandre a été frappée par Henri de Bastogne, fils de Gérard de Bastogne, chatelain de Durbuy, qui avait acquis les seigneuries de Zolder et de Zonhoven, du chef de sa femme, fille d'Engelbert de la Mark, seigneur de Louverval.

M. Perreau, notre regretté confrère, a donné dans cette Revue, t. III, p. 75, deux monnaies du même Henri, mais frappées à Zolder (*moneta Sulrensis*). Il n'a pas connu de monnaie de Zonhoven.

VI

Écu triangulaire au lion à queue fourchue : REINOLT . . . . BOR' (VALKEN BOR' ?). — Croix pattée coupant la légende intérieure : BN | DI | CT | VS. Légende extérieure illisible.

Arg. Pièce ébréchée. Chez M. X....

A qui attribuer cette pièce? Peut-être à Renaud III, de Gueldre (1343—1361). Mais notre savant confrère, M. Meyer, de La Haye, conservateur du cabinet des médailles de Sa Majesté, consulté à ce sujet par son collègue de

Leyde, notre excellent ami M. Hooft van Iddekinge, propose, à cause des deux dernières lettres OR', très-visibles, de la donner à Renaud de Schoonvorst, seigneur de Fauquemont (Valkenburg), qui posséda la seigneurie de Fauquemont, pendant moins d'un an (1354).

M. Van der Chijs a attribué au même Renaud de Schoonvorst, le beau florin d'or au type de Florence, que M. Perreau a décrit dans cette Revue (2e série, t. I, p. 384), et qu'il a donné, selon nous, avec toute probabilité, à Renaud I (1305—1332). La pièce d'argent ne pourrait-elle pas être aussi du même seigneur?

R. Chalon.

HISTOIRE MONÉTAIRE
DE LAUSANNE.

[FRAGMENT.]

GUY DE PRANGINS (1375-1394).

Pl. V.

Guy de Prangins, promu à l'épiscopat vers le commencement de l'année 1375, apporta tout d'abord une diligente attention au fait de la monnaie. Prévôt de Lausanne depuis quinze ans déjà au moment de son élection, et par conséquent profondément initié aux besoins du diocèse, il reconnut sans peine que l'ancien système monétaire demandait à être modifié et que le denier et l'obole, seules monnaies réelles alors existantes, ne suffisaient plus aux transactions du pays.

En effet, l'absence d'une monnaie supérieure au denier faisait recourir à une foule d'espèces étrangères dont le titre variable et mal connu, causait de fréquents dommages au peuple. Peu à peu ce numéraire tendait à se substituer à la monnaie épiscopale, et, en présence d'une fabrication amoindrie déjà par la cause que je viens d'indiquer, peut-être même compromise, le nouvel évêque pouvait entrevoir, dans un avenir prochain, la ruine de sa monnaie et par suite une diminution notable dans ses revenus.

A un pareil état de choses, le remède était tout indi-

qué ; il ne se fit pas attendre. Au lieu de se borner comme ses prédécesseurs à émettre seulement des deniers et des oboles, Guy résolut de lutter avec la concurrence étrangère, et dans ce but, il manda à Lausanne un maître de monnaie d'origine flamande et nommé Pierre Manfrez ou Manfred. Dès le 3 octobre 1375, il lui ordonnait de fabriquer, non-seulement des deniers et des mailles, mais aussi des pièces de demi-gros, c'est-à-dire de six deniers et qui de là prirent communément le nom de *sesens*, en latin *sexti*.

L'acte relatif à cette convention entre l'évêque et son maître de monnaie est un des rares documents qui ont échappé à l'anéantissement systématique de nos archives monétaires. Comme il constitue l'unique renseignement que nous possédions sur la révolution monétaire opérée par Guy de Prangins, j'ai pensé qu'on me saurait gré de le rapporter ici *in extenso* on le trouvera à la fin de ce travail. (*Voy.* pièces justificatives, lettre *A*.)

Nommé maître de la monnaie de Lausanne pour une période de trois années commençant à la date précitée, Pierre Manfrez dut frapper une grande quantité de ces nouveaux demi-gros, car aujourd'hui même il n'est pas difficile d'en rencontrer. La plupart des collections en possèdent au moins un exemplaire, sept variétés se trouvent au musée cantonal de Lausanne ; il en existe d'autres enfin au médaillier impérial de France, dans les musées de Lyon et de Genève et surtout dans la magnifique collection de M. Imhoof-Blumer à Winterthur ([1]).

([1]) Cette collection a précédemment appartenu à M. l'ancien land-

La création de ce demi-gros ou demi-sol fut, à n'en pas douter, une heureuse et profitable innovation. En dotant les sujets de l'évêque d'un multiple du denier, elle les délivrait désormais de l'obligation de recourir à la monnaie étrangère : ce n'est pas tout, cette mesure allait apporter d'amples modifications au régime monétaire de l'évêché[1].

Guy, ayant à fabriquer une monnaie toute nouvelle et sans précédents à Lausanne, se trouvait affranchi de la tradition qui, depuis des siècles, immobilisait le type du denier et de l'obole ; il pouvait choisir à sa guise le dessin et l'arrangement du futur demi-gros, lui imprimer un caractère original et nouveau, ou, tout au contraire, le composer à l'imitation plus ou moins complète de la monnaie de quelque État voisin.

Si je ne me trompe, une considération toute naturelle dut influer sur son choix. Pour combattre avec succès l'envahissement des espèces étrangères, il fallait offrir au

ammann Lohner de Thoune. Déjà considérable alors et précieuse pour l'étude de la monnaie suisse, elle a pris un nouvel accroissement par les soins de son nouveau possesseur.

(1) La circulation de quelques-unes de ces monnaies étrangères, celle de Milan, entre autres, entravée peut-être au premier moment de l'émission du demi-gros de Guy, n'éprouva pas une opposition durable, il y a mieux, elle obtint même sur quelques points du diocèse de Lausanne une préférence marquée. Ainsi à Fribourg, en 1390, le conseil des deux cents, continuant à refuser la monnaie trop faible de l'évêque de Lausanne, autorise le cours des *ambrosaynes* (ambrosini) de Milan, les taxe à 10 deniers lausannois et les reconnaît comme monnaie légale que personne n'a le droit de refuser sous peine de 60 sols d'amende (Conf. *Recueil diplomatique du canton de Fribourg*, vol. V, p. 64).

peuple un équivalent, et même, à cette époque peu lettrée où on *lisait* plus volontiers le type d'une monnaie que ses légendes, il fallait présenter cet équivalent sous une forme accréditée déjà.

Deux modèles se présentaient, dans cette conjoncture, avec des chances à peu près égales, la monnaie des comtes de Savoie et celle des ducs de Milan; toutes deux circulaient abondamment dans le diocèse, l'habitude en était prise depuis longtemps.

La monnaie de Milan me paraît avoir obtenu la préférence et cela se comprend, car, indépendamment de la faveur avec laquelle elle avait cours chez les Suisses, elle se recommandait au choix de l'évêque par la nature toute religieuse du type qui représente saint Ambroise vu de face et assis sur le siége épiscopal (1).

Ce fut donc cette monnaie que Guy de Prangins prit pour modèle, et, transportant la figure du saint patron de Milan sur son demi-gros, il l'entoura d'une légende à son propre nom et plaça à ses pieds un écusson aux armes de son illustre famille (2).

(1) Quelques personnes assimilant Pierre Manfrez à un certain Petrus Malfredus qui fabriquait, en 1358, la monnaie d'Aymar VI, comte de Valentinois (1345–1373), prétendent que c'est à ce maître de monnaie qu'il faut attribuer le type du demi-gros de Lausanne, imité, dit-on, des monnaies de son ancien seigneur. Il suffit de comparer les diverses pièces en question pour voir qu'il n'existe qu'un rapport éloigné entre la monnaie de Guy et ce prétendu prototype, et, d'ailleurs, il ne faut pas oublier que le monnayeur d'Aymar VI est appelé dans les actes Petrus Malfredus de Marcilia. (Conf. Duboin, *Racolta delle leggi di Savoia*, t. XVIII, vol. XX, p. 751.)

(2) On ne connait pas avec certitude les émaux de l'écu des sires de

Désormais la période anonyme du monnayage de Lausanne était arrivée à son terme, et bien que nous devions rencontrer encore quelques deniers de ce genre sous les successeurs immédiats de Guy de Prangins, on peut dire que l'œuvre était accomplie et en rapporter tout le mérite à ce prélat.

Les améliorations apportées à la monnaie épiscopale ne s'étendirent malheureusement pas à sa qualité, et il paraît constant que le titre en fut notablement affaibli. Ruchat qui écrivait vers le milieu du siècle dernier et à qui l'on doit une histoire monétaire du pays de Vaud, s'exprime ainsi à ce sujet :

« L'an 1375, Guy de Prangins, étant monté sur le « siége épiscopal affaiblit encore sa monnaie de la propor- « tion de 7 à 6... (1). »

Je ne sais si Ruchat possédait quelque document relatif à la monnaie d'Aymon de Cossonay, prédécesseur de Guy; cela est difficile à vérifier, puisque cet auteur ne cite presque jamais les sources auxquelles il puisait ses renseignements. Je crois plutôt qu'il a établi la proportion indiquée ci-dessus, en comparant la valeur du florin d'or évalué, en 1389, à 14 sols lausannois. Dans ce cas cette estimation ne serait pas exacte, car, à son dire même, le florin valait

Prangins et de Cossonay, mais on a des raisons pour croire que cet écu était de gueules à l'aigle d'or. L. de Charrière, *Recherches sur les sires de Cossonay et de Prangins*, p. 22. La monnaie ne fournit aucun renseignement à cet égard.

(1) Abram Ruchat. *Essai historique sur les monnoyes du canton de Berne et en particulier sur celles des anciens évêques de Lausanne.* Mss. Chap. II, § 5.

13 sols, en 1370 ([1]). L'affaiblissement de la monnaie de Lausanne ne serait donc que dans le rapport de 13 à 14.

Quoi qu'il en soit, l'infériorité du titre provoqua dans le diocèse de vives résistances contre la circulation de la nouvelle monnaie. On a vu plus haut que Fribourg la refusait encore en 1390. On trouvera aux pièces justificatives, lettre *B*, l'ordonnance par laquelle le conseil de cette ville défendait l'introduction de la monnaie de Lausanne, en l'année 1375, c'est-à-dire dès les premiers jours de son émission.

La série complète des monnaies de Guy se compose du demi-gros, du denier et de la maille. Je vais en donner la description détaillée.

DEMI-GROS.

GVIDO : ЄΠS LΛVSΛΠ. L'évêque vu de face et assis ; il donne la bénédiction de la main droite et tient une crosse dans la gauche. A ses pieds un écusson aux armes de Prangins.

SIT * ΠOMЄ DΠI * ΒΠDICTV *. Croix pattée inscrite dans quatre doubles demi-cercles qui portent, à leur jonction, un quintefeuille au dehors, et une sorte de trèfle au dedans. L'aigle de Prangins est placé au commencement de la légende.

Poids. Gr. 1.95 à 2. — Musée cantonal de Lausanne. (Planche, nº 1. Quatre variétés.

([1]) Cibrario, *Economia politica*, t. II, p. 184, confirme ce chiffre pour la valeur du florin en 1369.

Un autre exemplaire du musée porte les mots de la légende séparés par deux quintefeuilles.

Poids. Gr. 1.95. Musée cantonal.

Autre variété. La tête de l'évèque est dépourvue des larges boucles de cheveux qui se rencontrent sur les pièces précédentes.

Poids. Gr. 2.05. Musée cantonal.

Un exemplaire avec un fer de flèche au revers après le mot DNI.

Musée de Genève, cliché communiqué par feu Frédéric Soret.

Autre variété.

SIT * NOMEN * DNI * BNDICTV *.

Poids. Gr. 1.92. Collection Imhoof Blumer, à Winterthur. (Planche, nº 2.)

Cette dernière variété se distingue des précédentes par la correction des légendes. On a pu remarquer qu'à l'exception de cet exemplaire, tous les demi-gros que je viens d'énumérer portent ENS, aulieu de EPS, et au revers RNDICTVM au lieu de BNDICTVM. L'habitude constante de ces deux lettres N pour P et R pour B, me fait croire qu'elles ne sont pas le résultat d'une méprise du graveur, mais bien plutôt un arrangement volontaire et calculé, en un mot une sorte de différent monétaire. Ce qui me confirme dans cette idée, c'est que nous retrouverons par la suite d'autres monnaies portant des barbarismes de ce genre, et trop soutenus pour être l'unique effet du hasard ou de l'ignorance des graveurs.

Le demi-gros ou demi-sol, quarantième partie de la livre, devait, d'après la convention entre Guy de Prangins et Pierre Manfrez, se fabriquer à 7 deniers de fin, argent le roi, et se tailler à 10 sols, c'est-à-dire à raison de 120 pièces au marc. En conséquence le poids normal devrait être pour chaque pièce, de 2gr.,0396. Or, si l'on tient compte de la circulation assez prolongée de la plupart de ces monnaies, on verra que les exemplaires décrits plus haut se rapprochent beaucoup du poids officiel.

DENIER.

SEDES LAVSANE. Temple à cinq colonnes surmonté de l'aigle de Prangins ; au-dessous, un annelet entre deux besants.

✠ CIVITAS EQ'STRI. Croix cantonnée au 1 d'un annelet et au 4 d'une pointe barbelée?

Poids. Gr. 0.80 faible. Musée cantonal. (Planche, n° 3)

Un autre exemplaire se trouve au musée de Genève.

Poids. Gr. 0.796. Conf. Blavignac, *Trouvaille de Feygères.*

Cette rare et jolie monnaie est le denier ou *lausannez* que P. Manfrez devait frapper au titre de 3 deniers et 3 grains argent le roi et à 25 sols et 6 deniers, soit 306 pièces au marc. Cette taille donne pour le poids de chaque denier 0gr.,7998. Les deux exemplaires décrits ci-dessus correspondent exactement à ce chiffre.

MAILLE.

Mêmes types et légendes que pour le denier.

Poids. Gr. 0.45. Musée cantonal. (Planche, nº 4.)

Cette monnaie unique et inédite est fortement usée, comme cela arrive fréquemment pour les pièces de cette petite valeur. De là son poids si faible, car d'après l'ordonnance la *meylie* doit être à 2 deniers argent le roi et à la taille de 36 sols 4 oboles, soit 436 pièces au marc, ce qui donnerait pour chacune 0gr.,5613.

En voyant la rareté singulière de ce denier et de cette maille pour un épiscopat dont la durée a été de vingt ans, on est amené à penser que ces monnaies divisionnaires ornées des armes de l'évêque, ne représentent qu'une faible partie des émissions de Guy de Prangins, et qu'il a dû frapper, avant ou après, des deniers et des mailles anonymes en rapport avec l'abondante fabrication de ses demi-gros.

On peut supposer que Guy a frappé les basses monnaies à ses armes, dès le début de son épiscopat, et qu'il y a promptement renoncé pour retourner à l'anonyme, ou bien, ce qui serait plus acceptable, qu'après avoir longtemps suivi la tradition de ses prédécesseurs, il se serait avisé, sur la fin de sa vie seulement, de signer toutes ses monnaies.

Ceci m'a conduit à rechercher si dans la masse des deniers anonymes connus, il en existait qui pussent, avec quelque probabilité, lui être attribués.

Cet examen, je le dis tout d'abord, et je vais le dé-

montrer, m'a amené à des conclusions purement négatives.

Les deniers et les mailles appartenant avec certitude à Guy de Prangins, c'est-à-dire ceux qui portent ses armes, se distinguent par un petit temple placé au-dessus d'un annelet accosté de deux besants; la légende du revers est CIVITAS EQ'STRI(*um*), tandis que les deniers que les diverses trouvailles monétaires très-récentes nous permettent d'attribuer sans aucun doute aux successeurs de Guy ont, indépendamment d'une modification assez marquée dans le type, la légende toute nouvelle CIVITAS LAVSANE.

Ce fait bien établi nous permet déjà d'éliminer toutes les pièces qui ne portent pas les mots CIVITAS EQ'STRI(*um*), et la question, dès lors, se réduit à chercher parmi ces deniers, ceux qui, par la forme des lettres et par le caractère de la fabrique, peuvent appartenir à la fin du XIVe siècle.

Or je ne trouve qu'une classe de deniers, et elle existe en grande abondance dans les cartons du médaillier de Lausanne, qui puisse rentrer dans cette catégorie, mais ces monnaies ornées, comme toutes celles de Guy, de l'annelet entre deux besants, ont été frappées par son prédécesseur Aymon de Cossonay, de 1355 à 1375 (1).

Il faut donc regarder les deniers et les mailles aux armes de Guy de Prangins comme le type unique de son épiscopat et expliquer leur insigne rareté par une fabrication très-

(1) Ces derniers ne peuvent, à cause de leur poids, convenir à Guy de Prangins. Ils pèsent pour la plupart au-delà de 0gr.85, plusieurs atteignent le chiffre de 0gr.95, et nous savons que le denier de P. Manfred etait à peine de 0gr.80 au sortir des coins.

restreinte, motivée peut-être par la surabondance de monnaies analogues émises antérieurement. Une autre cause d'ailleurs peut avoir concouru au même résultat ; si l'on se rappelle ce que j'ai dit plus haut du mauvais accueil fait à une monnaie que l'on trouvait trop affaiblie, on pourra facilement admettre l'hypothèse d'un retrait ou d'une refonte générale d'espèces décriées partout.

Je me sers ici du mot hypothèse et j'aurai trop souvent occasion de l'employer en écrivant l'histoire monétaire de Lausanne. La *razzia* bernoise de 1536, étendant ses longues et puissantes mains sur l'évèché, lui a tout pris. « Messeigneurs de Berne réservent à eux la souveraineté « assavoir la monnoye » dit la Petite Largition, ils se sont réservé bien d'autres choses, hélas, mais que ne nous laissaient-ils au moins nos pauvres archives ! Tout a pris le chemin de Berne, rien, ou à peu près, n'en est revenu.

A. Morel Fatio.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A

Convention entre Guy de Prangins, évêque de Lausanne et Pierre Manfrez, maître de monnaie, du 3 octobre 1375.

In nomine Domini, amen. Per hoc presens publicum instrumentum cunctis appareat evidenter, quod die tercia mensis octobris anno eiusdem millesimo ccc^{mo} septuagesimo quinto, Indicione decima quarta, pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri domini Gregorii, divina favente clemencia pape, et anno quinto, infra capitulum ecclesie lausannensis, in mea notarii publici et testium subscriptorum presencia propter infrascripta personaliter constitutis Reverendo in Christo patre et domino domino Guidone, Dei et sedis apostolice gracia lausannensi episcopo, ab una parte, et magistro Petro dicto Manfrez, de Andewaria, Leodiensis dyocesis, ab altera : Prefatus dominus episcopus de consilio, voluntate et assensu venerabilium virorum dominorum prepositi et capituli predicte lausannensis ecclesie propter hoc specialiter convocatorum et more solito pariter capitulancium, habitaque diligenti et matura deliberacione cum eisdem, considerataque utilitate sua et suorum subditorum, voluit et ordinavit quod in Lausanna per spacium trium annorum proxime futurorum cudatur moneta modo et forma inferius adnotatis, pro quaquidem moneta cudenda idem dominus episcopus elegit prefatum magistrum Petrum, qui de mandato et voluntate dicti domini episcopi potest et debet dictam monetam cudere per spacium

predictum, hoc addito quod in casu quo huiusmodi monetam cudere non esset utile prodicto domino episcopo aut subditis suis, dictus magister Petrus non possit nec debeat dictam monetam cudere nisi per unum annum proxime venturum dumtaxat; et quod durantibus dictis tribus annis dictus dominus episcopus non possit nec debeat eligere nec recipere alium magistrum pro moneta cudenda nisi prefatum magistrum Petrum.

Et fuit primo actum et ordinatum, quod dictus magister Petrus debet cudere monetam vocatam sesens, que debet valere sex denarios lausannenses, et debet esse legis septem denariorum argenti regis et ad decem solidos de tallie sine remedio legis. Item debet idem magister Petrus cudere monetam vocatam lausannez, que debet esse ad tres denarios argenti regis et tres granos et ad viginti quinque solidos et sex denarios de tallie sine remedio legis. Item debet idem magister Petrus cudere monetam vocatam meÿliez, que debet esse ad duos denarios argenti regis et ad triginta sex solidos de tallie et quatuor obolos ad pondus sine remedio legis. Item fuit actum et ordinatum, quod facta dicta moneta per magistrum Petrum predictum custos monete aut specialis nuncius dicti domini episcopi super hoc deputandus debet ipsam monetam examinare et probare, prout inferius continetur, et si legitima inveniatur secundum valorem et formam predictos, dictus dominus episcopus debet et tenetur eandem a prefato magistro Petro recipere, et tunc non potest nec debet idem dominus episcopus ab eodem magistro Petro aliud petere causa dicte monete. Et si forte dicta moneta non esset forme et legis predictarum, idem magister Petrus tenetur ipsam monetam refondere et cudere, ut sit sufficiens, suis missionibus et expensis. Item fuit ordinatum quod idem magister Petrus et familiares sui possint uti moneta predicta, dummodo sit sufficiens et probata, in tota terra dicti domini episcopi tam in victuabilus

quam in mercaturis et aliis quibuscunque negociis. Item fuit ordinatum, quod in casu quo dicta moneta cassaretur, dummodo non esset culpa dicti magistri Petri, dictus dominus episcopus eo casu debet et tenetur restituere eidem magistro Petro dampna, deperdita et missiones quascunque quas dictus magister Petrus sustineret racione cassacionis huiusmodi monete. Et hec restitutio, si dictus casus contingeret, debet fieri ad arbitrium domini Stephani Guerrici, militis, ballivi Lausannensis, et Berardi Lombardi, vel aliorum duorum proborum hominum per dictum dominum episcopum eligendorum in absencia dictorum ballivi et Berardi. Et hoc in casu quo dictus magister Petrus non tantum cuderet de moneta predicta, racione dicte cassacionis, quod sibi non posset fieri compensacio de utilitate ad dampnum. Item debet dictus dominus episcopus suis missionibus et expensis administrare domum et custodem dicte monete. Item fuit ordinatum quod pro huiusmodi missionibus et expensis dictus dominus episcopus percipiat et habeat pro qualibet marcha unum grossum veterem. Item fuit ordinatum quod in casu quo dictus magister Petrus cuderet monetam de suo argento proprio, ipse non possit nec debeat cudere de singulis quatuor marchis argenti nisi unam marcham de sesens et alias tres marchas de lausannez. Preterea fuit ordinatum, quod quando dictus magister Petrus tradet les *verges* monete operariis pro moneta cudenda et les *fion* monetario, custos monete sit presens cum ipso magistro Petro tam tradendo quam recipiendo. Preterea fuit ordinatum quod quando moneta erit facta, monetarius tradat et expediat eam custodi monete ad examinandum eam : et hoc prius quam tradatur magistro Petro predicto. Rursus fuit ordinatum, quod quandocunque custos monete aut specialis nuncius dicti domini episcopi voluerit intrare locum in quo dicta moneta cuderetur causa videndi opus sive materiam dicte monete,

dictus magister Petrus teneatur ipsum custodem sive nuncium recipere et permictat eundem visitare et capere de materia dicte monete ad faciendum examen ipsius, utrum legitime cudatur. Amplius fuit ordinatum, quod fiat una archa in qua sint due claves, quarum dictus magister Petrus habeat unam et custos monete habeat aliam, in qua archa ponatur et custodiatur argentum mercatorum et aliorum quorumcumque, ut unicuique quod suum erit restituatur, preterea fuit ordinatum quod operarii et monetarius non debeant nec possint petere sive recipere eorum salarium sive mercedem nisi de moneta perfecte fabricata. Pretereat fuit ordinatum quod dictus magister Petrus teneatur reddere dicto domino episcopo et omnibus et singulis canonicis, presbiteris, clericis et burgensibus lausannensibus proqualibet marcha argenti regis sibi ad cudendum monetam tradita quatuor libras et decem solidos lausannenses, hoc addito quod nullus emat argentum ad vendendum dicto magistro Petro, et eo casu quo aliquis hoc faceret, dictus magister Petrus ad dictum precium tradendum taliter ementi minime teneatur. Rursus fuit ordinatum quod fiant duo libri papiri quorum custos monete habeat unum, et dictus magister Petrus habeat alium : inquibus libris scribatur tota moneta quam dictus magister Petrus cudet. Et pro singulis quatuor marchis custos et magister predicti ponant unum denarium lausannensem in una pisside, in qua sint due claves quarum unam habeat dictus dominus episcopus, et dictus magister Petrus habeat aliam : ita quod dictus dominus episcopus possit et debeat dictos denarios capere quandocunque placebit eidem et facere fieri examen dicte monete, utrum moneta per dictos custodem et magistrum expedita fuerit legitima. Preterea fuit ordinatum quod dictus magister Petrus teneatur facere omnes et singulas missiones et expensas dicte monete, exceptis domo et custode quos dictus episcopus eidem magistro ut supra dic-

tum est tenetur ministrare. Amplius fuit ordinatum quod dictus magister Petrus et sui familiares habeant tot privilegia et libertates quot habere debent et hactenus habuerunt monetarii lausannenses. Preterea vero omnia et singula prout superius sunt expressa et narrata promisit dictus dominus episcopus bona fide sua et per apposicionem manuum ad pectus loco juramenti et sub expressa obligacione omnium et singulorum bonorum suorum et ecclesie sue, mobilium et immobilium, presencium et futurorum quorumcunque, in quantum ipsum tangunt aut in posterum tangere poterunt, firmiter actendere, complere et inviolabiliter observare et non contra facere vel venire per se vel per alium aliqualiter in futurum. Promisit siquidem dictus magister Petrus juramento suo ad sacrosancta Dei Evvangelia preposita in manu dicti domini episcopi corporaliter et flexis genibus prestito et sub expressa obligacione omnium bonorum suorum, mobilium et immobilium, presencium et futurorum quorumcunque prefatam monetam modo, forma et condicionibus superius expressis et adnotatis bene et legaliter cudere ac omnia et singula superius enarrata et sibi exposita firmiter actendere, complere et inviolabiliter observare et non contra facere, vel venire per se vel per alium aliqualiter in futurum. Et ad predicta facienda, complenda meliusque et firmius actendenda dictus magister Petrus subposuit se et bona sua omnia et singula juridicioni, cohercioni, potestati et compulsioni curie domini auditoris camere apostolice parvi sigilli, Montis Pessullani et omnium et singularum aliarum curiarum tam secularium quam ecclesiasticarum. De quibus omnibus et singulis supradictis dominus episcopus et magister Petrus predicti petierunt a me notario publico infrascripto sibi fieri publicum instrumentum una cum sigillis dicti domini episcopi et curie officialatus lausannensis. Testibus ibidem presentibus, videlicet nobili viro domino Stephano Guerrici, milite, ballivo

lausannensi, Francisco de Biongye, Perrodo de Villar, domicellis, Aymone de Foro, Perroneto de Sancto Sulpicio, civibus ausannensibus, et Berardo Rascherii de Querio, Lombardo, cum pluribus aliis fidedignis ad premissa vocatis.

Ego vero Cono Pudraul, de Paterniaco, lausannensis diocesis clericus, publicus auctoritate imperiali notarius et curie lausannensis juratus, predictis omnibus et singulis, dum sic agerentur, una cum testibus supradictis interfui, presens instrumentum recepi et in hanc formam publicam redegi, per alium feci scribi meque subscripsi et signo meo consueto signavi una cum sigillis predictis in testimonium premissorum vocatus. Datum et actum anno, die, loco et presentibus quibus supra.

(Titres du bailliage de Lausanne, nº 1520.)

B

Li Borgeis hont ordoney per cummunaul accort que nyon de noutre vile ou de le segnyorie, et terrin de Fribor, ne pregnye ne delivreyt per luy ne per utruy monee nouve que li evesque de Lausane fayt battre et que li quez qui la recevreyt ou delivrereyt per maniere qui soyt est chacone foys por lx. s. laus. et un meys deyt jureir furs de noutre ville, ou termes, etc. Donei le jor de Saint-Martin, anno lxxv.

(Archives cantonales de Fribourg, 1re collection des lois, nº 75, fol. 21.)

LES ANGLO-SAXONS

ET

LEURS PETITS DENIERS DITS SCEATTAS.

ESSAI HISTORIQUE ET NUMISMATIQUE.

DEUXIÈME ARTICLE.

Ook munten openbaren soms meerals gansche boekwerken den geest en het leven der voorgeslachten, Dr W. Moll, *Kerkgeschiedenis van Nederland*, 1864, I, p. XXXIII.

II. Numismatique.

Des petits deniers (sceattas) anglo-saxons et des deniers francs (saigas), provenant de trouvailles faites dans les Pays-Bas, et spécialement dans la Frise.

Nous nous abstiendrons de décrire minutieusement, pièce par pièce, les monnaies représentées sur nos planches A-G. Une telle description de variétés infinies serait très-fastidieuse et n'offrirait pas les résultats désirés par nous (1). On observera aussi mieux les variétés d'un type

(1) Die Beschreibung der Varietäten hat kein grosses Interesse und sind summarische Angaben über die Funde mit allgemeiner aber genauer Bestimmung der Typen dem wissenschaftlichen Forscher durchaus genügend. *Berliner Blätter*, III, p. 156.

en examinant soi-même attentivement les planches, qu'en lisant la description dans le texte, description d'ailleurs difficile pour ce genre de pièces. — Il faudrait, en tous cas, comparer les descriptions avec les figures, pour pouvoir se former une idée juste des monnaies représentées sur les planches.

Les définitions exactes des types, considérés dans leurs origines, leurs dégradations, et quelquefois leurs réapparitions, sont les choses principales que le numismate et l'historien doivent chercher à développer ([1]), surtout pour les monnaies muettes ou sans légendes. En le faisant, nous disons avec M. Jeuffrain : « C'est toujours sous la forme de l'hésitation que je désire qu'elles soient, n'étant pas en position d'user d'un langage tranchant dans des questions difficiles » ([2]).

Nous avons vu, dans la partie historique de notre Essai, que trois peuples principalement envahirent la Bretagne. Dans l'ordre chronologique et numérique, ce furent les Jutes, les Saxons et les Angles. — Les Jutes, peuple lui-même assez faible, ne possèdent qu'un seul petit royaume, enclavé par terre dans des royaumes saxons ; les Saxons trois et les Angles quatre. Il serait à présumer que ces différents peuples, ces trois tribus, représentant trois entreprises d'aventuriers-conquérants, indépendants les uns des autres ([3]),

([1]) « J'ai eu bien souvent l'occasion de me convaincre que des mon-
« naies isolées étaient d'un faible secours, et qu'il était indispensable
« de voir des suites pour faire des rapprochements et prendre une idée
« vraie des sujets. » Jeuffrain, *l. l.*, p. 29.

([2]) *L. l.*, p. 57.

([3]) Les Saxons, surtout du *Litus Saxonicum Gallicum*, n'avaient rien

en monnayant, représenteront aussi, en ajoutant les Jutes aux Saxons, deux types différents et indépendants dans leurs sceattas pris ensemble, et qu'un troisième type s'y joindra quand les trois tribus, à la fin, auront des rois chrétiens ou se seront réunies sous un maître (Bretwalda).

Sans vouloir, déjà d'avance, indiquer définitivement un type spécial à deux des trois tribus nommées, puisque les Jutes n'étaient pas nombreux et entourés de tribus plus puissantes, il est curieux que *trois types très-distincts,* dont *deux anglo-saxons* et *un franc, en un grand nombre de pièces,* se présentent dans les trouvailles frisonnes, et qu'un quatrième type royal y est représenté par quelques pièces isolées. Ce sont les types : 1° *louve-étendard;* 2° *Wodan-monstre;* 3° *sigillum Davidis* ou *type d'Herstal;* 4° *type royal à profil.*

Evidemment, ce dernier est un des plus jeunes, à cause des légendes et des signes ostensiblement chrétiens.

La grande question est celle de savoir à quelle tribu ou à quel peuple il faut attribuer ces types différents. En en indiquant un, le plus probable, et en continuant ainsi, détachant successivement un second du reste, nous tâcherons de répondre à cette question; en procédant de cette manière, la solution deviendra plus facile.

Nous avons groupé, à peu près [1], dans le même ordre les pièces des trouvailles frisonnes, afin de faciliter l'interprétation des types. « La condition qui me paraissait

de commun avec les Jutes, les Angles et leurs homonymes partis de l'Elbe.

[1] Il était nécessaire de faire des exceptions, puisque le droit est quelquefois revers; par exemple, chez C, 14, F, 4 et 7.

« devoir primer toutes les autres était de découvrir le type « original. Ce type reconnu, il ne serait besoin que de « suivre la marche des dégénérations successives pour « ranger ces pièces dans l'ordre qui devait les com- « prendre. » Suivant cette simple règle, indiquée par M. Jeuffrain [1], nous avons fait précéder le droit d'un des types principaux, *louve-étendard*, représenté sur les planches A 1-12, B 13-27, C 1-13, E *a* et *g*, E 1-3, F 4 et 7, 13-19, 21-22 et 24, des prototypes qui se voient pl. A, n° I, III-VII, que nous avons fait suivre des réapparitions ou post-types, des Ethilberhts pl. D, n° VIII-IX. De même, nous avons indiqué, pl. G, n° X, le prototype du revers *étendard* qu'on voit sur les monnaies de la planche A 1-12, B 13-27, C 1-12, 13, D 19-21, E *a, e, f, g, o, q, r, s* et 1-3, F 6, 8-11, 13-15, 17-24, G 40, et *Hallum inédits*, G 32-33.

§ 1. *Trouvailles de sceattas.*

Quoique des sceattas aient été aussi trouvés en grand nombre en France et dans les Iles britanniques [2], nous

(1) *L. l.*, p. 91.

(2) The sceattas have been found in considerable numbers at Richborough, Reculver and other places in East Kent, as well as in the north of England. WRIGHT, *l. l.*, p. 431, où il a donné deux pièces, reproduites par nous, pl. A, n° VII, et G, n° X. On en trouve, entre autres, chez :

1. R. RUDING, *Annals of the coinage of Great Britain*. London, 1840, 4°, vol. I, pl. I, nos 1-36, pl. II, nos 1-37.

En tout soixante et treize pièces, auxquelles il faut en joindre une de la pl. III, attribuée par Ruding au roi de Kent, Éthilbert I, au type *louve*, reproduite par nous, D. n° VIII.

pensons pourtant que les dépôts compactes, isolés, découverts en Frise dans ces dernières années, joints aux trouvailles plus mêlées de Dombourg et de Duurstede, surpassent celles desdits pays en importance, d'autant plus qu'elles n'ont pas été dispersées.

Rappelons-les brièvement. Ce sont trois localités, dans les Pays-Bas, qui ont surtout fourni des sceattas : Dombourg, Dorestate ou Duurstede et la Frise, par ordre chronologique. — Pourtant il faut distinguer : Dombourg, village de la Zélande, vis-à-vis de l'Angleterre, et *Duur-*

II. E. Hawkins, *The silver coins of England*. London, 1841. in-8°, pl. III, n°s 32-49, et pl. IV, n° 50. Il dit : « They are not of common occurrence, nor does it appear that many of them have been discovered within the limits of this island.

III. J. Lelewel, *Numismatique du moyen âge*. Paris, 1835, pl. III, n°s 20, 20*bis*, 21-24. A la demi-douzaine il faut joindre les onze pièces de la pl. XII de l'*Atlas du type gaulois ou celtique*. Bruxelles, 1840, conformes à celles de l'extrait de cet ouvrage, intitulé : *Réapparition du type gaulois*. Bruxelles, 1841. Lelewel dit, *Numismatique du moyen âge*, 1835, t. I, p. 53 et 55 : « Je le répète, je crois que cette monnaie n'est pas aussi ancienne qu'on l'a communément supposé, et qu'elle fut forgée *avec les autres, par les monétaires des derniers rois fainéants* (??) ». Pourtant il range (pl. X, n° 1) la monnaie reproduite par nous (pl. G, n° XI) parmi les monnaies anglaises sous Kent.

IV. G. Combrouse, dans son ouvrage diffus, in-4°, *Monnaies nationales*, Paris, 1840, pl. 28, donne un amalgame de *sceattas*, de *saigas*, etc. figurés, comme il dit (p. 5), d'après Ruding, le marquis de Lagoy, Macaré, et la *Revue numismatique* (*), et, pl. 156, encore seize véritables *sceattas* à la louve défigurée.

(*) Probablement d'après la pl. XVII de l'année 1839, illustrant l'article de M. E. Cartier, *Nouvelles considérations sur les monnaies mérovingiennes*, pp. 417-440. Les n°s 2, 3, 4 de cette planche (*sceattas* à la *louve-étendard*) furent trouvés dans le Hanovre (Ost-Frise ?). Le n° 4, *profil-étendard*, avec lettres latines et runes, est remarquable. Le n° 1 est pris de Ruding, (*voy.* notre pl. D n° VIII), et le n° 6 se retrouva à Hallum, pl. D, 18. Les autres monnaies d'argent de cette planche sont probablement des *saigas* mérovingiens.

stede, *Dorestatus, Dorestate,* très-ancienne ville de commerce sur le Rhin, à l'est d'Utrecht, ne fournirent pas des trouvailles compactes et isolées de sceattas. Ils y ont été trouvés assez dispersés ou mêlés avec des monnaies romaines d'argent ou franques, tandis que les quatre trouvailles à indiquer de la Frise étaient assez grandes, séparées, peu mêlées, formant des touts, circonstances dignes d'être remarquées et retenues.

Ce fut feu M. C. A. Rethaan Macaré qui fit graver, en l'an 1838, dans la première partie d'un mémoire écrit en hollandais [1] sur les monnaies romaines, franques-britaniques, etc., déposées dans le cabinet de la Société zélandaise des arts et sciences, à Middelbourg, aux pl. II et III, une trentaine de sceattas, suivis, dans la seconde partie [2] de ses communications intéressantes, à la pl. I-II, de quelques autres, tous trouvés à Dombourg.

Feu M. le professeur P.-O. Van der Chijs, dans le dernier volume de son immense ouvrage [3], les a reproduits

[1] *Verhandeling gehouden den 9 october 1837, over de by Domburg gevondene munten.* Middelburg, 1838, avec cinq planches.

[2] *Tweede Verhandeling,* 3 april 1854. Archief II. Middelburg 1856, avec quatre planches.

[3] *De munten der Frankische en Duitsch-Nederlandsche Vorsten.* Haarlem, 1866, pl. III-VI, XX-XXI.

Quelques-uns des plus curieux reparaissent sur nos planches E 1–3, F 4-12.

Les voici : E 1 = pl. III, n° 15.
E 2 = pl. III, n° 16.
E 3 = pl. IV, n° 20.
F 4 = pl. IV, n° 21.
F 5 = pl. IV, n° 35.
F 6 = pl. IV, n° 51.

presque tous, en y ajoutant d'autres, provenant aussi de Dombourg, Duurstede ou Bolsward, et qui se trouvent dans le cabinet numismatique de l'université de Leyde (1), ou dans sa propre collection (2).

Les fouilles intéressantes faites à Wyk by Duurstede, surtout dans les années 1841-1842 et plus tard (3), fournissent aussi plusieurs sceattas, mais presque tous d'une conservation inférieure et portant, du moins en partie, des traces de brûlures.

F 7 = pl. V, n° 49.
F 8 = pl. V, n° 50.
F 9 = pl. V, n° 52.
F 10 = pl. V, n° 53.
F 11 = pl. V, n° 55.
F 12 = pl. VI, n° 59.

Presque toutes ces pièces sont indiquées comme ayant été trouvées a Dombourg. Il n'y en a que quelques-unes dont feu M. Van der Chijs ne donna que cette indication :

« Cabinet de Leyde » ; ce sont : E 3 = pl. IV, n° 20 et
F 9 = pl. V, n° 52.

(1) Pendant que j'écris ces lignes (27 septembre 1869), S. M. le roi des Pays-Bas a daigné en confier le soin, comme directeur, à notre jeune ami J.-E.-H. Hooft van Iddekinge, *the right man on the right place.*

(2) Cette collection se vendra cette année à Amsterdam. Les monnaies du moyen-âge, etc., sont décrites dans le catalogue, qui va paraître, par M. Hooft van Iddekinge.

(3) Les sceattas, pl. E *a–d* de la collection de M. le comte Maurin Nahuys, à Utrecht, proviennent de Duurstede. Ceux du cabinet royal de la Haye, que M. le directeur J.-F.-G. Meyer nous a fournis, pl. E *g–s*, probablement, soit de Domburg, soit de Duurstede. Sur les fouilles de l'an 1841, 1842, *voy.* L.-A.-F. Janssen, *Oudheidkundige mededeelingen.* Leyden, 1843. Le sceatta qui y est représenté et décrit, t. II, pp. 157 et 209, pl. IV, n° 17, est à peu près semblable à notre E *b*, trouvé aussi à Duurstede.

Aussi ceux de Dombourg, trouvés dans les dernières années, et que nous avons pu examiner, grâce aux soins de M. A.-H.-G. Fokker, conservateur du cabinet de la Société zélandaise susdite de Middelbourg, présentent ordinairement les traces d'un long séjour sous terre ou dans la mer, exposés séparément à l'influence de l'humidité et des flots (1).

Les trouvailles de Hallum (1866) et de Franeker (1868), au contraire, et surtout la dernière, présentent quantité de pièces à fleur de coin. La première, d'environ deux cent cinquante pièces, fut conservée dans une urne simple (2).

(1) Les acquisitions de sceattas faites par le cabinet de Middelbourg, depuis l'apparition de la seconde partie des communications de M. Rethaan Macaré, (1856-1868) sont importantes. M. Fokker a obligé la science et moi, en les examinant et en les comparant aux pièces déjà décrites. Le fruit de ses recherches fut l'envoi d'un paquet contenant septante-six enveloppes ou cent cinquante-six pièces. J'en ai choisi les plus intéressantes, les nos 13-39 gravés sur les planches F-G. Le *Catalogus* du cabinet, 1869, pp. 65-69, indique, sous les nos 545-686, cent-quarante-deux sceattas.

(2) Gravée sur la planche II de la brochure citée de MM. de Haan et Eekhoff. Presque toute la trouvaille de Hallum fut achetée par M. F. de Haan, à Leeuwarden (deux cent vingt-trois pièces). Quelques autres sont dans la collection de la Société frisonne d'histoire, etc., (3), et dans celle de M. R. Bloembergen Santée, à Leeuwarden (21). Nous en avons pris comme inédits les revers pl. G, nos 32-33.

Dans la vente de la collection Stenzel-Pistorius à Zerbst, 15 septembre 1869, étaient quelques-uns des sceattas provenant de Hallum, parmi lesquels des variétés, *voy.* p. 41, nos 1059-1088. — MM. F. de Haan et W. Eekhoff ont décrit et élucidé la trouvaille de Hallum, dans une brochure (avec deux planches) intitulée : *Angelsaksische munten in 1866 gevonden in Friesland, beschreven en historisch toegelicht.* Leeuwarden, 1866, annoncée par M. le comte Maurin Nahuys, dans la *Revue*

La seconde, probablement dans une petite caisse ou boite de bois détruite par le temps, contenait, outre les monnaies, aussi quelques autres objets en argent, tels que, petites cuillers, aiguilles, anneaux, anses, etc., déposés au musée archéologique de Leyde.

La troisième trouvaille, celle de Terwispel (1863), pl. D *a-b*, contenait aussi des objets en argent, qui ont été indiqués dans la *Revue de la numismatique belge*, 1863, pp. 393-394. La conservation des monnaies n'était pas aussi bonne que celle des sceattas de Francker et de Hallum.

de la numismatique belge, 1867, pp. 65-74, dans son article : *Considérations sur quelques monnaies anglo-saxonnes*. Tournant le droit des monnaies, décrites par M. de Haan, au type *galère*, et en formant le type *louve*, changeant l'ordre, nous les avons reproduits sur nos planches C-D, dans l'ordre suivant ; le deuxième chiffre indique le nombre des pièces de chaque variété obtenue par M. de Haan :

C 1 =	DE HAAN. 12 (1).	D 16 =	8 (2).
C 2 =	— 13 (1).	D 17 =	24 (1).
C 3 =	— 22 (1).	D 18 =	25 (2).
C 4 =	— 18 (1).	D 19 =	29 (1).
C 5 =	— 20 (1).	D 20 =	28 (1).
C 6 =	— 19 (1).	D 21 =	27 (1).
C 7 =	— 17 (1).	D 22 =	5 (9).
C 8 =	— 16 (1).	D 23 =	6 (15).
C 9 =	— 14 (1).	D 24 =	7 (2).
C 10 =	— 15 (1).	D 25 =	3 (1).
C 11 =	— 21 (1).	D 26 =	4 (1).
C 12 =	— 10 (1).	D 27 =	30 (1).
C 13 =	— 9 (1).	D 28 =	2 (10).
C 14 =	— 23 (1).	D 29 =	1 (140).
C 15 =	— 11 (1).	D 30 =	31 (1).
		D 31 =	26 (20).

M. Vander Chijs fait mention d'une quatrième trouvaille frisonne de sceattas, mais il ne pouvait pas indiquer exactement le lieu : elle lui venait, environ l'an 1836, de Bolsward [1], ville hanséatique de la Frise, et connue des numismates par des monnaies du XIe siècle.

Ayant décrit la trouvaille de Terwispel [2], le désir nous prit de décrire aussi en entier celle de Franeker [3]; mais,

[1] Vander Chijs, *l. l.*, pl. IV, n° 22, p. 33, type *Oiseau-Étendard*, et pl. IV, n° 30, pp. 35-36, type *Wodan-Monstre.*

[2] *Voy.* notre article : *Monnaies anciennes trouvées en Frise* (*Revue de la Numismatique belge*, 1860, 4e série, t. I, pp. 393-399), traduit et annoté par M. John Evans, dans *the Numismatic chronicle*, 1864, new series, vol. IV, pp. 12 et suiv. Cette trouvaille se composait uniquement de monnaies au type *Wodan-Monstre*, gravées, pl. D, *a-b ;* de lingots d'argent, etc., desquels nous disons avec Turner, *l. l.*, II, p. 494, « I think that silver was (also as gold) passed in an uncoined state, from such intimations as these: » *twa pund mere hwiles seolfres and sex pondus electi argenti.*

[3] La trouvaille de Franeker fut malheureusement divisée en deux lots à peu près égaux. M. J.-F. Fontein, de Harlingue, le propriétaire du terrain de la trouvaille, céda gracieusement l'une moitié, en se réservant quelques pièces, à la Société frisonne. L'autre moitié est déposée dans le cabinet numismatique de l'Académie de Leyde. La Société frisonne possède les pièces suivantes, gravées pl. A-C, nos 1-37. Le nombre de ces pièces est indiqué par le deuxième chiffre. En tout cent quatre-vingt-neuf pièces.

1 (1)	11 (1)	21 (4)	31 (3)	
2 (1)	12 (3)	22 (2)	32 (5)	
3 (1)	13 (1)	23 (2)	33 (1)	
4 (1)	14 (1)	24 (16)	34 (1)	
5 (1)	15 (9)	25 (12)	35 (1)	
6 (1)	16 (37)	26 (29)	36 (2)	
7 (4)	17 (16)	27 (3)	37 (1)	
8 (3)	18 (9)	28 (1)	38 (1)	Au cabinet
9 (1)	19 (7)	29 (3)	39 (1)	de Leyde.
10 (1)	20 (2)	30 (3)		

persuadé qu'il était nécessaire de la comparer avec d'autres sceattas qui ne se trouvent pas dans le dépôt de Franeker, nos notes firent peu à peu naître cet *Essai* et les pl. A-G.

Nos planches donneront quelque idée de l'énorme quantité des coins des sceattas. Elle est si grande, que M. de Haan, le possesseur de la trouvaille de Hallum, m'a assuré qu'ayant examiné toutes ses pièces, il oserait presque assurer que chaque pièce provenait d'un autre coin. La trouvaille de Francker fit voir la même chose. Notre exact et excellent graveur, M. Calfsbeek, de Leeuwarde, nous a donné, spontanément, à peu près la même assurance, quand il a examiné, pièce par pièce, les monnaies de la partie de cette trouvaille déposée dans la collection de la Société frisonne, afin d'y choisir, pour être gravé, l'exemplaire le mieux conservé. Le même résultat s'obtint par l'examen exact fait par M. Th.-M. Roest, à Leyde, de l'autre moitié de la trouvaille susdite ([1]).

Quelles sont les causes de ces variétés infinies ([2])?

Faisons d'abord observer que l'on retrouve aussi ces

([1]) Les variétés se trouvent surtout dans le type *sigillum Davidis*, au nombre de cinquante-six pièces, mais aussi dans le type *louve-étendard*, comme nous l'indique la liste composée par M. Roest, mais trop longue pour être insérée ici dans une note

([2]) M. Jeuffrain, *l. l.*, p. 9, dit « Les monnaies gauloises (décrites par lui) offrent aussi cette particularité commune à toutes les monnaies antiques, et qui est un sujet d'étonnement pour tous les numismates, *c'est que les pièces aux mêmes types, paraissent néanmoins avoir été frappées avec des coins différents.* On sait que deux monnaies antiques de coin identique sont une rareté à laquelle les antiquaires attribuent d'autant plus de prix, qu'ils ont plus de peine à en trouver la cause. »

variétés sur les monnaies de la Norwége, frappées au XIVe siècle, et que les Danois et les Norwégiens, envahissant la Bretagne, dans le XIe siècle, doivent avoir connu les *sceattas* et leur immense variété. Un juge compétent en cette matière ([1]) explique cette variété sur les monnaies norwégiennes, par l'intention qu'on avait de pouvoir reconnaître à des signes divers les lieux de monnayage, les monétaires, les graveurs et même le titre ou valeur.

Il se peut que les graveurs des coins des sceattas avaient seulement l'intention de graver sur leurs coins de telles figures ou de tels traits ou signes, auxquels ils pouvaient d'abord, d'un seul coup d'œil, reconnaître leurs propres monnaies.

Remarquons aussi que la Bretagne, pendant le règne des sceattas, était composée d'une quantité de petits États et de villes plus ou moins indépendantes, et qu'un grand nombre de ses villes, avec leurs évêques ou archevêques (comme les deniers anglo-saxons postérieurs le prouvent), frappaient des monnaies. Un seul royaume, un seul État et même une seule ville avaient ordinairement plusieurs monétaires. C'est ainsi que nous expliquons l'énorme quantité des variétés des sceattas.

Une autre question préalable est celle-ci : *Comment cette quantité de sceattas a-t-elle trouvé son chemin vers les Pays-Bas?*

Les sceattas trouvés à Dorestate; ville de commerce très-

([1]) C.-A. Holmboe (de Christiania), *Zeitschrift für Münz-, Siegel- und Wappenkunde,* VI, 1846, pp. 80-81. Il donne, p. 81, des exemples, de points secrets tirés de la *Revue Numismatique* (de Blois), 1838, pp. 373 et suiv.

ancienne, connue des numismates par ses tiers de sol et ses intéressants deniers, plusieurs fois détruite par les Normans, y ont été apportés sans doute par le commerce. De même, ceux trouvés à Domburg sont des témoignages du trajet direct et fréquent des rivages de la Bretagne vers ceux de la Zélande.

En ce qui regarde les sceattas trouvés dans la Frise, on peut indiquer très-positivement, de trois des quatre trouvailles, le contenu, le lieu, le temps et les circonstances, savoir : 1° de celle de l'an 1863 à Terwispel ; 2° de celle de l'an 1866 à Hallum, et 3° de celle de l'an 1868 près de Franeker. Le premier lieu (comme nous l'avons indiqué dans la *Revue de la numismatique belge,* 1863, p. 393) pouvait être un lieu de débarquement dans la Frise ou d'embarquement pour la Bretagne. La trouvaille de cent soixante et une pièces se compose, chose digne de remarque, *d'un seul type,* le type *Wodan-monstre* (pl. D, *a-b*). Elles furent trouvées enveloppées d'une substance grasse, dite *adipocira,* probablement les restes d'un corps humain, et couvertes de la partie supérieure d'une tourbière où le corps du noyé, emporté par les flots, s'était enfoncé ou dans laquelle le malheureux Anglo-Saxon, voulant passer sur ce terrain trompeur, avait péri, noyé dans la vase. La circonstance remarquable qu'il n'avait sur lui que des monnaies d'un seul type, semble indiquer que le voyageur venait de quitter directement et depuis peu de temps, lorsqu'il périt, le pays où ces monnaies étaient frappées. S'il venait du côté de l'Est, avec l'intention de s'embarquer pour la Bretagne, cette circonstance indiquerait que les monnaies étaient frappées par un peuple voisin, probablement

les Angles, avant leur trajet en Bretagne [1], fixés alors encore dans la Gueldre et les pays adjacents. — Si, au contraire, il venait de débarquer, venant de la Bretagne, ces monnaies indiquent un embarquement dans un des ports *vis-à-vis le Boerdiep, fluvius Burdo,* ce bras de mer divisant la Frise antique, au fond duquel on trouva le pécule et les restes du malheureux marchand anglo-saxon. — Ce *vis-à-vis* nous indique les royaumes angles des Est-Angles (527), de la Bernicie (547), de Deira (559) et de Mercie (586). En tout cas, la thèse (que nous développerons plus tard) que ces monnaies au type *Wodan-Monstre* sont des monnaies des Angles, trouve un argument dans les circonstances de la trouvaille de Terwispel.

La seconde trouvaille, celle de Hallum, n'était pas composée, comme celle de Terwispel, d'un seul type. Pourtant elle était composée pour sept neuvièmes du même type *Wodan-Monstre* (D, 25-30). Les sceattas étaient pour un neuvième du type *Louve-Étendard* (C, 1-11; G. 32-33; et le restant, un neuvième à peu près, était composé de sceattas au type *sigillum Davidis*, sceau de David (D, 22-23), avec sa dérivation, D, 24, à trois exemplaires, dit *type Herstal,* par M. L. de Coster, comme nous verrons plus tard.

Les types *a. oiseau-étendard,* dégénération du type *louve-étendard* (C, 12 et 15), *b. louve-guerriers* (?), *co-régents* (?) ou *ecclésiastiques* (*missionnaires?*) (C, 13), ou

(1) Nous avons soutenu cette thèse dans la *Revue de la numismatique belge* de l'an 1863, p. 396. Nous ne la défendrons pas aujourd'hui, comme l'on verra par la suite.

c. au *profil* (C, 14, D, 16-21), avec revers différents *louve, nœud, bouclier, oiseau, juché* ou *étendard,* ne se présentent, dans cette trouvaille, qu'en exemplaires uniques.

L'ensevelissement profond dans un tertre élevé, le dépôt dans une urne, indiquent des dangers que redoutait le possesseur, ainsi que sa mort survenue probablement bientôt après. Hallum n'était pas un port d'embarquement ni de débarquement ; le propriétaire était probablement quelque marchand fixé dans ce lieu, comme celui qui enfouit, aussi dans un tertre, prés de Franeker, les sceattas découverts en l'an 1868 et représentés sur nos planches A, B, C, n°s 1-39.

Il est très-remarquable que cette dernière trouvaille ne contienne aucune monnaie au type *Wodan-Monstre,* dont celle de Terwispel était entièrement composée et celle de Hallum pour sept neuvièmes, comme nous l'avons dit. Au contraire, les quatre cent dix pièces de Franeker se composaient ainsi : sept huitièmes du type *louve-étendard* (1) (A-B, 1-27), et à peu près un huitième du type *sigillum Davidis,* dit d'*Herstal* (B, 28-33). Les pièces B-C, 34-39, ne sont que des *rari nantes in gurgite vasto* ou pièces isolées, uniques, quant à cette trouvaille importante.

Le propriétaire du dépôt de Hallum doit avoir eu des relations avec les habitants de l'Est-Anglia (port Norwich), où le numéraire mêlé anglo-saxon, aux types *Wodan-*

(1) Dans ce type *louve-étendard,* les n°s 15 à 22 pièces, n° 16 à 80, n° 17 à 38, n° 24 à 34, n° 25 à 26 et n° 26 à 60 pièces dominent.

Monstre, dominait sept fois ou pour sept neuvièmes celui de la *louve-étendard*, représenté pour un neuvième dans cette trouvaille. — Celui qui cacha son pécule près de Franeker doit avoir eu des relations avec l'Essex ou le Sussex (Londres) où le numéraire pur saxon à la *louve-étendard* dominait. Le lien commun des deux trouvailles, l'identité de temps se voient dans le type dit d'*Herstal* et dans les quelques sceattas à profil et à légendes. Ils indiquent des relations de la Frise avec la Gaule Belgique, de même qu'avec les parties méridionales de la Bretagne (Kent, etc.), plus développées aussi, dans leur type monétaire, que les royaumes plus barbares du nord de la Bretagne.

Les deux dernières trouvailles présentent aussi des signes chrétiens, par exemple, les croix très-prononcées et longues placées dans les étendards (A, nos 11, 12, B, 13, 14 et 22); la croix *ancrée* (C, 36); la croix *pattée* (C, 39) [Franeker]; ou (C, 13); la croix érigée par les deux co-régents, missionnaires ou compagnons d'armes; ou (D, 18) l'oiseau perché sur une croix; ou (D, 17, 19-21) les croix en signe d'autorité posées devant les bustes (Hallum). La pièce D, 31 (Hallum) au droit chrétien, vu la croix, et au revers payen, est très-remarquable. Ce sceatta nage entre deux eaux.

Une autre question se présente : *Quand ces dépôts de sceattas furent-ils confiés à la terre dans la Frise?*

(1) On pourrait objecter que le type, original, *un étendard d'un empereur chrétien*, par exemple, Constantin-le-Grand, était copié d'après ses monnaies par un graveur payen ; mais, dans les C 36 et 39 (Franeker), la croix est la figure principale du revers.

Nous avons vu que l'Angleterre ne fut convertie totalement au christianisme qu'à la fin du septième siècle. Les Frisons restèrent encore plus longtemps entièrement payens. L'évêque Wilfrid, chassé d'York, aborda, dans son voyage à Rome, en l'hiver de l'an 678, les côtes de la Frise, pour éviter son débarquement sur celles de la France, qui lui étaient hostiles.

Le roi de la Frise Adgild le reçut hospitalièrement et lui permit de prêcher le christianisme ([1]), ce qu'il fit avec un succès immense jusqu'au printemps de l'an 679. Bientôt après son départ pour Rome, le bienveillant Adgild Ier mourut et eut pour successeur le fameux Radbod I, ce type d'un prince païen, qui sévit cruellement contre les néo-chrétiens pendant dix ans, jusqu'à ce que le majordome franc, Pepin de Herstal (689), vainquit Radbod I et le rendit tributaire. A diverses reprises (696), et surtout immédiatement après la mort de Pepin de Herstal (16 décembre 714) ([2]), Radbod I secoua le joug pesant de ses épaules, mais il mourut en l'an 719, et eut Adgild II (ou le duc Poppo) pour successeur. Les Frisons, attachés à leur liberté politique et religieuse, se soulevaient dès que la main vaillante de Charles Martel était occupée dans des contrées lointaines. La grande expédition du grand vainqueur des Arabes au sud, faite en l'an 734 contre les Frisons, au nord de la Gaule, y mit fin pour longtemps. Charles Martel entra alors avec une

([1]) Wilfrid in Friesland preached in the intelligible dialect of the Anglo-Saxons. Lappenberg, *l. l*, I, p. 181.

([2]) *Voy.* Théod. Breysig, *Die Zeit Karl Martells : Jahrbücher des fränkischen Reiches*, 714-741. Leipsig, 1869, p. 1-74, Breysig nomme *Adgild* p. 35, *Aldgisl* et *Popo* (en frison *Poppe*), *Bobo*, p. 73.

grande flotte chargée d'une armée puissante dans le Boerdiep, déjà nommé et décrit comme divisant encore la Frise. C'est en vain que les Frisons résistent : leur duc Poppo et ses vaillants compagnons succombent ; l'ennemi bat la campagne des deux côtés du bras de mer, dévaste les temples, brise les idoles, et, chargé de gros butin, regagne ses vaisseaux ([1]). — Nous pensons que les sceattas et saigas de Hallum et de Franeker furent enfouis alors, et qu'ils composaient les capitaux numéraires de deux marchands frisons, habitants des tertres ([2]), d'où ces pièces furent exhumées et rendues à la lumière, après 1132 et 1134 ans.

C'étaient probablement des marchands de bétail, de chevaux ou d'esclaves, comme ce Frison à Londres auquel on vendit un esclave en l'an 679 ([3]) ; car les Frisons païens firent encore longtemps après ce commerce ([4]). Tous les deux devaient avoir eu des relations pécuniaires avec la Gaule Belgique, car le type Herstal se rencontre

([1]) *Voy.* les auteurs cités dans la *Revue de la numismatique belge*, 1863, p. 394 (1), et, sur les richesses de la Frise dans le VIIIe siècle, les lieux cités dans notre Mémoire (écrit en hollandais), sur le commerce des Frisons jusqu'à la mort de Charlemagne (✝ 814). Utrecht, 1846, pp. 124 (1), 140 (1), 147 (1) et G.-H. Pertz, *Die Geschichte der merowingischen Hausmeier*, Hannover, 1819, p. 78-79 et 185.

([2]) Les tertres de Hallum et de Franeker, assez élevés, doivent déjà avoir existé dans l'an 734, puisqu'on loue déjà le roi frison Adgild I, (✝ 679) pour ses soins à élever des tertres et des digues.

([3]) Beda, *Hist. ecclés.*, liv. IV, cap. XXII, *Monumenta*, I, p. 233 (D), Lappenberg, *l. l.*, II, p. 366 (2), *Both at London and York we find Frisian merchants as early as the eighth century.*

([4]) La loi frisonne, *Lex Frisionum*, rédigée beaucoup plus tard, dit encore, tit. XXI : Si quis hominem *extra patriam* vendiderit, etc. *Voy.* notre mémoire cité *Koophandel der Friezen*, p. 138 (2).

dans les deux trouvailles; mais, puisque le type Wodan-monstre manque totalement dans les trouvailles de Franeker, ce marchand aura fréquenté les royaumes de Wessex-Sussex (Londres), et l'autre, dont le numéraire se composa pour sept neuvièmes du type Wodan-monstre, aura fréquenté le royaume de Mercie, où ce type angle avait cours comme monnaie native des royaumes angles, mais mêlée à celle des royaumes saxons voisins. La trouvaille de Terwispel, entièrement formée du type Wodan-monstre, paraît confirmer cette conjecture, que le possesseur marchand, qui a succombé en route, venait de la Northumbrie (York), où le mélange des deux types indiqués n'avait pas cours et ne se rencontrait pas, à cause de la distance, alors grande.

Observons encore que ces sceattas ne peuvent avoir été enfouis beaucoup plus tard, puisqu'on n'y rencontre aucun type *Herstal* de *Pepin Rex* (752-768), découvert par M. L. de Coster, ni aucun exemplaire des premiers *pence* ou deniers anglo-saxons [1] datant du milieu du VIII[e] siècle.

2. *Sceatta : Valeur. Nom. Poids. Alloi.*

Nous avons déjà tant de fois employé le mot de *sceatta* pour indiquer les petits deniers anglo-saxons, qu'une explication de ce mot étranger n'est pas hors de propos. C'est un mot anglo-saxon, qui a des significations très-

[1] Presque jamais on ne trouve dans la Frise des pence ou deniers anglo-saxons déjà en usage au milieu du VIII[e] siècle.

variées. On l'écrit, selon Bosworth ([1]), *sceat, sceatt*. Mais le mot *sceatta* est aussi en usage, et signifie généralement *pecunia, thesaurus,* et même *pretium*, comme le mot *pecunia* (en ancien français, *pécune*), dérivé de *pecus*, bétail, indique de l'argent, de la valeur, de la monnaie ([2]), puisque le bétail était le capital principal ([3]).

Ainsi le mot *sceat*, *schet* dans l'ancienne langue frisonne, qui correspond si bien à la langue anglo-saxonne, signifie en même temps de l'argent, de la valeur et du bétail. Il s'est conservé dans les mots néerlandais : *schat,* trésor, *bruidschat*, dot ([4]). Chez les Anglo-Saxons, le *sceatta* étant le numéraire ordinaire, c'était aussi le terme général pour indiquer *monnaie* ([5]). Plus tard, payer son *sceat* signifiait payer son *compte* ([6]), comme on parle encore dans les

([1]) *Dictionary*, p. 50 (*b*).

([2]) En langue anglo-saxonne, *feoh*, *fea*, bétail, monnaie. Bosworth, *Dictionn.*, p. 25, X. Haigh, *l. l.*, pp. 30 et 106.

([3]) Holmboe, dans le *Zeitschrift*, VI, p. 92 : « Unter Nomaden sind Viehheerden das wesentlichst Vermögen und jeder andere Werth selbst der der edlen Metalle berüht auf der Werth des Viehes. So ist es also natürlich, dass die ältesten Münzen ihren Namen von der Benennungen des Viehes entlehnen, etc.

([4]) *Voy.* M. W. Eekhoff, dans ses notes ajoutées à l'opuscule de M. de Haan, p. 19, où il cite une phrase frisonne du grand linguiste frison feu M. Halbertsma « Een schat op it Hollôansk is it ald Frieske sket, dat scot-, hok- of stôalfe, eak wol hoklingen, betjut.

([5]) M. John Evans s'exprime ainsi « The use of the term *sceat* or *sceatt* in the laws of Æthilbirtht I, King of Kent, proves that coins probably as those to which the name of *sceatha* has been given by antiquaries, were in circulation in England at the end of the sixth sentury. *Num. Chronicle*, IV, 1864, pp. 25-26.

([6]) Wright, *l. l.*, p. 430 : (†) « This has been by course of time corrupted into the modern ale house phrase *of paying your schot.*

Pays-Bas de *schatting,* tribut, et *schatten* veut dire *priser*.
—Originairement, le *sceatta* paraît avoir eu la même valeur que le *penny* ([1]), son successeur. S'il était plus petit que le *penny,* il était au contraire plus épais.

Ruding affirme ([2]) que, pendant le règne d'Ethilberht II (749-760), ou un peu plus tôt, on quitta la forme du sceatta et qu'on prit celle du penny, bien plus grand en circonférence, mais aussi moins épais. L'augmentation du poids était donc assez minime.

Bosworth dit qu'au temps d'Ethilberth I (565-615), le sceat était la vingtième partie d'un shilling, coin nominal comme la livre ou pound sterling. Il se fonde sur un passage des lois de ce roi de Kent ([3]).

Nous ne nous occuperons pas de la valeur du sceatta postérieurement au temps du dépôt de nos trouvailles ([4]). Observons seulement encore que Turner ([5]) pense même que les Anglo-Saxons apprirent du clergé romain l'usage des monnaies frappées, puisque les mots *mynet*, coin, monnaie; *mynetian,* frapper de la monnaie, et *myneter*, monétaire, sont dérivés des mots latins *moneta* et *monetarius*. Mais comment alors expliquer le *Wodan-Monstre* sur leurs monnaies?

([1]) *Pennigr* (en Norwége) bezeichnet theils Vieh (*besonderes kleineres*) theis Gewicht, theils Münze. Holmboe, *Zeitschrift,* VI, p. 92, et sur la dérivation de ce mot du sanscrit, p. 92-93.

([2]) L. *l.*, p. 116.

([3]) Dictionary, *l. l*, p. 59 (*b*).

([4]) Comparez Turner, II, p. 492. Bosworth, *l. l.*, p. 59 (*b*). Hawkins, *l. l.*, p. 18.

([5]) L. *l.*, II, p. 499.

Qu'on se servait aussi, à l'époque de l'enfouissement des dépôts frisons, d'argent non monnayé dans les transactions commerciales, c'est ce que prouvent les petits lingots d'argent trouvés à Terwispel, mêlés aux sceattas [1]. On pesait l'argent encore beaucoup plus tard, quand un payement avait quelque importance [2]. Le poids des sceattas différait aussi trop [3] pour pouvoir se borner à les compter dans de forts payements. La note ci-jointe [4], qui donne le

(1) « That bullion was not deficient in the country, appears », etc. TURNER, III, p. 241.

(2) Voy. VON KÖHNE, *Ueber die im Russischen Reiche gefundenen Abendländischen Münzen.* St Petersburg, 1850, p. 6.

(3) The average weight of about 70 of these coins, which were put into the scale, was about 17 grains, some weighing as much as 20 grains, others not more than 12 or 13.

The value, it is difficult to ascertain. HAWKINS, *l. l.*, p. 18.

(4) Pl. A, VI, type *louve-étendard,* 0.97. Condition ordinaire. Mauvais argent.

		Poids.		
A 1	(1)	1,025.		
A 2	(1)	1,100.		
A 3	(1)	1,060.		
A 4	(1)	1,125.		
A 5	(1)	1,000.		
A 6	(1)	1,035.		
A 7	(3)	*a.* 1,150, *b.* 1,260, *c.* 1,235, en moyenne de 1,215.		
A 8	(2)	1,135.		
		1,010 brisé.		
A 9	(1)	1,060.		
A 10	(1)	1,225.		
A 11	(1)	1,050.		
A 12	(3)		*a.* 1,135	1,145
B 13	(1)	1,250,	*b.* 1,155	
B 14	(7)	1,240,	*c.* 1,110	Variété inédite.
B 15	(9)	1,240.		
B 16	(37)	1,285.		
B 17	(16)	1,210 et 1,240.		

poids d'une grande partie des sceattas gravés sur nos planches, indique une assez grande différence : M. Macaré pense même que quelques-unes de ces pièces paraissent n'avoir été que des demis ([1]) et même des quarts ([2])

B 18 } (9) Parmi ceux-ci, deux variétés inédites, 1,075.
B 19 } id. 1,210.
B 20 (2) 1,170 } Deux variétés.
1,110 }
B 21 (4) 1,260.
B 22 (2) *a.* 1,160, *b.* 1,180.
B 23 (2) *a.* 1,240, *b.* 1,075.
B 24 (16) 1,225.
B 25 (12) 1,100.
B 26 (29) 1,050.
B 27 (3) *a.* 1,060.
b. 1,180.
c. 1,260. Toutes les pièces, surtout B 15–27, de conservation parfaite, à fleur de coin et d'argent très-pur.
E *a.* 1,100 de Duurstede, bien conservés.
E *b.* 1,150 Id.
G 32 1,220 de Hallum.
G 33 1,250 Id.

([1]) M. Macaré fit peser cent vingt-sept sceattas du même type *louve-étendard.*

65 entiers, poids moyen	. . . .	0.87
46 demis, —	. . . .	0.50
16 quarts, —	. . . .	0.25

Verhandeling, II, p. 40. Le demi est figuré chez lui, pl I, n° 25, et chez Van der Chijs, pl. IV, n° 19, chez nous F. 10. Le quart, pl. I, n° 26, se trouve sur notre E, 3.

([2]) M. Macaré donne les alois suivants, *l. l*, I, p. 21 :

A. Type *louve-étendard*, II, p. 40. Poids, 0.943. Alloi, 0.5387; argent, 0.0060; or, 0,4553; cuivre et quelques traces d'étain.

B. Type *profil royal-étendard*, Macaré, I, pl. II, n° 41 = F, 11, et II, pl. I, n° 27 = F, 10.

Poids moyen de 6 pièces, 0.900, et de 3 demis (F, 10), 0.400. Alloi : 0.9165, argent : 0.0090, or : 0.0745, cuivre et quelques traces d'étain

C. Type *Profil royal.— Croix*=Macaré, I, pl. II, n° 42-46, et notre

§ 3. *Quelques idées générales sur les temps, les lieux et les monétaires des sceattas.*

Nous abordons maintenant des questions graves et extrêmement difficiles à résoudre, si même elles peuvent être résolues.

Turner disait déjà (1)que le monnayage anglo-saxon était une chose très-obscure; mais la partie qui est le plus privée de lumière, c'est l'indication des temps, des lieux et des personnes par qui les sceattas ont été frappés, puisque la plus grande partie manque tout-à-fait de légendes, et que seulement quelques-uns ont des légendes tronquées. Notre tâche est d'autant plus difficile, que même les numismates anglais, ces éminents archéologues, ne nous ont pas devancé dans leur classification (2).

Ruding (3) dit même que nous n'avons pas les moyens

planche G, 25-37; poids moyen (25) entiers, 0.935; (18) demi 0.500; (9) quarts 0.240; alloi, 0.0160 or, 0.9252 argent, 0.0588 cuivre et quelques traces d'étain.

Cf. Holmboe, dans le *Zeitschrift*, VI, p. 74, sur l'aloi des monnaies norwégiennes.

(1) *L. l.*, II, p. 497.

(2) J. Y. Akerman, *Num. chron.*, 1841, IV. « Their appropriation, a « matter of considerable difficulty. The early history of the Anglo-Saxon « coinage is very obscure. »

(3) *L. l.*, I, p. 115. Wright, *l. l.*, p. 430. « These early Saxon coins, « for the classification of which very little had yet been done, are « called *sceattas*. »

M. Head, en l'an 1868, dit encore (*Num. chron.*, 1868, p. 77) :

« The great series of the sceattas is still a sealed book to us; we know literally nothing about them : we cannot even determine whether they were first struck by the Saxons after their settlement in this coun-

de déterminer l'époque, ou d'indiquer les lieux où ils sont frappés. Son éditeur (1840) fait observer aussi que plusieurs sceattas offrent une fabrication toute séparée des autres, la pièce étant plus épaisse, les figures et les lettres plus en relief que les monnaies véritablement anglo-saxonnes; circonstances qui font incliner des numismates à déclarer que l'origine de ces pièces est entièrement enveloppée de nuages ([1]).

Pourtant il y a des choses à leur égard qu'on peut regarder comme constatées; par exemple.— Les sceattas sont les plus anciens produits du monnayage anglo-saxon. Il y en a qui manquent non-seulement entièrement des signes monétaires chrétiens, mais qui présentent positivement des signes païens ([2]) : *Wodan-Monstre*. La transgression du paganisme au christianisme y est quelquefois visible, pl. C. 13. Le triomphe du christianisme de même. — Les sceattas les plus anciens sont sans légendes. — Que l'imitation de monnaies romaines avait alors encore cours dans la Bretagne, c'est ce qui semble démontré par le type *louve-étendard*. Peu à peu des légendes ou fragments de légendes se présentent. — Les sceattas à profil ne sont pas contemporains des sceattas sans légendes. Leur rareté extrême dans les grandes trouvailles frisonnes fait déjà

try, or whether they were already in circulation among the Northern nations, and introduced by them into Britain. »

([1]) Ruding, I, p. 115 (8).

([2]) Ruding, *l. l.*, p. 115. « Some of them are obvious prior to the introduction of Christianity, as it cannot be supposed *that the cross would ever be omitted after it had once been impressed as a religious symbol upon their coins.* »

présumer que ce sont des pièces provenant d'autres ateliers monétaires que ceux où les sceattas, dont le type domine dans ces trouvailles, ont été frappés.

Le temps de la frappe des anciens sceattas anglo-saxons, sans profil, types *louve-étendard* et *Wodan-Monstre*, date du milieu du sixième jusqu'à la fin du septième ou le commencement du huitième siècle. Les sceattas des *rois au profil* leur succèdent. Ils sont frappés : *a.* par les rois nombreux des huit royaumes, jutes (Kent), saxons et angles, ou *b.* par les Bretwaldas ([1]) ou empereurs anglo-saxons.

Quelquefois on peut distinguer parfaitement les véritables sceattas des saigas mérovingiens, par les revers sceattiques, même runiques des premiers, par exemple, chez E *e*, *f*, *o*. Avec des sceattas royaux anglais des saigas royaux mérovingiens se trouvent mêlés, dans les trouvailles éparses de Dombourg et de Dorestate, réunis dans des cabinets. Ils ne manquaient pas entièrement aussi dans la trouvaille de Franeker, pl. C 36.

On les distingue à leur ressemblance avec les triens (d'or) mérovingiens (pl. C 36 et 39), etc. Un type non anglo-saxon, dit type *Herstal*, découvert par M. L. de Coster, se présente aussi en assez grand nombre dans les trouvailles des Pays-Bas, excepté dans celle de Terwispel, qui est tout-à-fait isolée. *Il manque entièrement dans les trouvailles anglaises : ce qui prouve que ce type*

([1]) Palgrave, *l. l.*, I, p. 785, observa déjà que les monnaies de Carausius l'empereur étaient copiées par Ethilbert II (725-760), « the « Bretwalda or Anglo-Saxon emperor of Britain. »

est un type continental. Il faut donc séparer les deux derniers types, le type *Herstal* et le type au *profil*, des deux autres qui les précèdent, dits *a.* à la *louve-étendard, b.* au *Wodan-monstre.*

Le premier (*a*), c'est le type des ateliers monétaires saxons; le second (*b*), des ateliers monétaires angles. Ils sont fixés dans la Bretagne. La question, si une partie des anciens sceattas fut déjà frappée sur le continent par les envahisseurs, controversée par des numismates, nous paraît maintenant devoir être résolue négativement ([1]). — Une autre question est, si les Saxons se sont servis des établissements monétaires romains dans la Brétagne ([2])? Nous y répondons négativement, puisque les invasions des Pictes avant, mais surtout pendant les années 410-429 et plus tard, avaient détruit de fond en comble les établissements monétaires romains. Les Normans faisaient plus tard de même à Dorestate. L'art difficile de graver des coins est bientôt perdu, si une seule génération ne s'en occupe pas et ne forme pas des disciples successeurs. Un tel laps de temps s'écoula entre l'évacuation de la Bretagne (410) par les Romains et le temps que les

([1]) Ruding, *l. l.*, p. 101; Hawkins, p. 17; Dirks, *Revue de la Numismatique Belge*, 1863, p. 396; J. Evans *Num. Chron.*, 1864, p. 27. Après un plus mûr examen, nous y répondons négativement, contrairement à notre opinion énoncée en 1863, n'ayant examiné alors qu'une seule trouvaille frisonne composée d'un seul type. Il nous semble que les Angles, rudes païens, n'étaient pas déjà assez civilisés sur le continent *pour avoir besoin d'une monnaie nationale propre.*

([2]) Wright, *l. l.*, p. 430, ne croit pas ce fait « *improbable.* » La raison tirée de l'aversion des Saxons pour les Romains que Ruding donne, *l. l.*, p. 101, est très-invraisemblable.

Saxons étaient devenus maîtres assez absolus et assez sédentaires pour songer à faire frapper une monnaie propre nationale. Leurs imitations barbares des monnaies romaines indiquent assez la longue période qui s'écoula entre la chute des établissements monétaires romains et l'apparition des sceattas saxons.

§ 4. *Types comparés ou déduits.*

Si nous consultons l'excellent ouvrage de M. John Evans, *The coins of the ancient Britons* (¹), et ses gravures superbes, de la main de M. F.-W. Fairholt, nous y trouvons une quantité de monnaies des anciens Bretons, frappées avant ou pendant le commencement de la domination romaine. En comparant leurs types avec ceux des sceattas, il ne nous semble pas que les types des sceattas, beaucoup plus récents, aient quelque analogie avec ceux de ces monnaies si anciennes. Nous faisons très-positivement cette conclusion, au moins pour le type *louve-étendard,* si l'on pense, comme feu notre grand maître Lelewel, que ces sceattas présentent aussi des réapparitions du type gaulois (²).

C'est une règle générale, qu'un peuple sans instruction n'accepte que la monnaie dont le type lui est familier, c'est-à-dire qu'il reconnait tout de suite par son fréquent usage. Ne sachant pas lire, les légendes et les inscriptions

(¹) London, 1864, in-8°, ou Hawkins *l. l.*, pl. I-II, *Monumenta*, I, pl. I et suiv.

(²) Lelewel, dans son *Type Gaulois*, a consacré le § 165 à la *Réapparition des images gauloises sur les sceattas des Anglo-Saxons*, p. 425-428; *Extrait*, p. 13-16.

ne lui font rien. Il ne regarde que le type, les figures ([1]), qui lui donnent quelquefois l'occasion de faire des sobriquets et d'en changer totalement les noms officiels ([2]). Eh bien! quand les Saxons prirent pied à pied possession, pendant un grand laps de temps, surtout de la partie méridionale et sud-orientale de la Bretagne, plusieurs siècles s'étaient écoulés depuis l'apparition des monnaies anciennes, bretonnes et gauloises. Il est même à présumer que les premières, dont la quantité ne parait pas avoir été très-grande ([3]), étaient déjà totalement retirées du commerce, après un laps de temps de quatre siècles, et remplacées aussi, comme ne cadrant pas, dans le système monétaire romain dans la Bretagne romanisée, par les abondantes monnaies romaines ([4]).

([1]) Dans l'Afrique centrale les écus de *Marie-Thérèse* ont encore cours. Dans les Indes on préfère les anciens piastres à deux piliers ou colonnes.

([2]) Ce serait un travail numismatique assez instructif et amusant de rassembler et illustrer les monnaies qui portent des sobriquets, par exemple, *kromsteert, vuuryzer, mager manneke,* etc., etc., dans les chartes et livres anciens.

([3]) Les monnaies bretonnes antiques ne sont pas communes. Les monnaies gauloises auraient dû être apportées par le commerce de la Gaule avec la Bretagne avant ou dans le premier siècle de notre ère.

([4]) Turner, *l. l.*, III, p. 241, dit. « That gold and silver had abounded in the island, while it was possessed by the Romans and Britons, the coins that have been found at every period since, almost every year, sufficiently testify; and it was the frequency of these emerging to view which made treasure trove an important part of our ancient laws, and which is mentioned by Alfred (Cf. Turner, III, p. 103) as one of the means of becoming wealthy. Ruding *l. l*, I, p. 101, dit : « The current species of the island must necessarily have been composed of Roman money with *possibly* a small intermixture of the British. » Mais il va trop loin en y ajoutant « neither of which could have been

Nous osons d'autant plus poser cette thèse, que nous avons déjà indiqué le nombre immense des monnaies frappées par les empereurs ou despotes bretons, Carausius et Allectus (A° 281-296). Ces monnaies avaient encore cours en Bretagne, lorsque les Jutes, tribu faible, se fixèrent (A° 429) dans le Kent. La même chose eut lieu lorsque les Saxons, après une très-longue lutte, sans être ou devenir maîtres absolus de la Bretagne comme les Angles subséquents (*qui lui imposaient même un nouveau nom pris d'eux-mêmes*), y devenaient vainqueurs sédentaires. Lorsqu'à la fin ils se sont accaparés pied à pied de trois royaumes, ils ne sont point encore si bien les maîtres absolus de la Bretagne que de pouvoir en changer le nom, comme font les Angles. Il ne créent pas, comme ceux-ci, en maîtres absolus, une monnaie totalement différente en type des monnaies ayant cours dans les royaumes soumis à

the prototype of the Saxon. » Il y fait lui-même exception à la même page 101 (4), et il est très-curieux que ce grand numismate, ayant saisi l'idée d'un prototype romain d'une grande partie des sceattas, ne l'a pas élaborée. Il prend le fil et le laisse tomber tout de suite, disant, p. 101. (4) : « Amongst the almost innumerably various types which are found upon the Anglo-Saxon money, *they are only two known which can, with any possibility, be derived from the Romans*); these are a *sceatta*, unappropriated (plate I, n° 25 ; chez nous, pl. A. VII) and a penny of Ethelbert II (plate III ; chez nous pl. D. IX) « *both of which bear on the reverse an uncouth representation of the wolf with Romulus and Remus.* » Ruding ferma ses yeux pour les dégradations successives de la louve, pl. 3 (chez nous, pl. D. VIII) et pl. 1-2, n° 5-16. Il dit même, p. 116, du sceatta dit d'Ethilbert I, pl. 3 (D. VIII) « a rude figure *which occurs on many of the sceattas* and which is supposed to be intended to represent *a bird* (!). »

leur pouvoir. Non, ils frappent bien des monnaies propres, mais copiées de loin d'après des types romains connus et ayant cours. On soupçonnerait d'avance, en se recueillant, un tel ordre de faits.

Voyons maintenant si le soupçon est vérifié par les monnaies.

§ 5. *Prototypes des sceattas à la louve-étendard et leurs dégénérations successives. — Réapparition.*

Nous demandons grâce à nos lecteurs, si, en recherchant l'explication des types des sceattas dits à la *louve-étendard*, nous commmençons *ab ovo*. Mais, passant le déluge, nous les ferons rétrograder un instant dans les temps les plus reculés et les plus nébuleux de l'histoire de la ville de Rome. — Ils verront, à notre planche A, *sub* n° I, une louve tournée à gauche du spectateur. Nous l'avons copiée d'après la planche III, 1 *a*, du Ve volume du *Zeitschrift* de M. de Koehne, *für Münz-, Siegel- und Wappenkunde*, Berlin, 1845, où l'on trouve un article très-intéressant de l'éditeur de ce journal estimé, intitulé : *Die Typen römischer Münzen*, S. 65-74. — Cette louve est copiée d'après une louve de bronze conservée, à Rome, dans le palazzo de Conservatori. C'est la louve *Capitoline*, un chef-d'œuvre de l'ancien art italien ou étrusque. La louve a l'air indifférent ; elle ne se soucie pas des jumeaux, Romulus et Rémus, placés sous elle ([1]). Elle regarde tout droit

([1]) La gravure ajoutée à l'article de M. de Koehne les a omis, à cause que ces figures sont de dates plus récentes que la louve.

devant elle et ne tourne pas la tête comme la louve représentée sur notre planche A, III-IV. C'est la louve *Ogulnique*, datant de l'an 457 ou 458, de la ville de Rome, lorsque les édiles, Cn. et Q. Ogulnius, firent fondre du produit des amendes une louve de bronze placée sous le figuier *ruminale* (1). Cette louve tournant, plus ou moins, avec une tendresse maternelle, sa tête vers les jumeaux placés sous elle, se retrouve sur des monnaies romaines et grecques.

Citons-en quelques unes :

1° Celle de SEX. POM. FOSTLVS, d'environ l'an de Rome 717. (Argent, pl. A, n° III) (2).

2° De la famille Terentia; la louve regardant les jumeaux (bronze), *a*. P. TER; *b*. M. TERENT. VARRO LVCVLIVS, et à l'exergue : ROM. Argent (3).

3° Sous Domitien, Cos. V (l'an 76 de J.-C.) Or. (4).

(1) *Ruma* signifie teton de vache, de louve. Le mot *mamma* est plus usité.

(2) La monnaie pl. A III est copiée d'après la planche III, 1, de l'article de M. de Koehne. L'histoire mythique y est représentée au grand complet. La louve *Ilia* s'intéressant aux jumeaux placés sous elle et les nourrissant Derrière elle, le pasteur du roi d'Albe, Amulius, dit *Fostlvs*, qui enlèvera les jumeaux pour les élever. Il porte le pileus et la tunique. Au fond, le figuier ruminale à trois branches, sur lesquelles sont perchés deux étourneaux, oiseaux consacrés à Mars, le père des jumeaux. La légende SEX. POM. FOSTLVS peut indiquer le consul du même nom de l'an 767 de Rome, DE KOEHNE, *l. l*, p. 72-73.

(3) J. VAILLANT, *Nummi Antiqui familiarum Romanarum*. Amst. 1703. Vol. II, tab. CXXXVII, n° 5 et 8; p. 403 et p. 466-467 « ad Terentiorum familiam sub Romulo Romam venisse, indicandum.

(4) COHEN, I, p. 390, n° 24.

4° Sous Antonin, Tr. Pot. Cos. III (de l'an 140-143 de J.-C.) ([1]).

a. La louve indifférente, à droite, dans une grotte. (Argent) ([2]).

b. La louve indifférente, à gauche. (Argent) ([3]).

c. Sur le grand bronze d'Antonin, de l'an 148, gravé chez Cohen, pl. XIII, t. III, p. 342, n° 450.

d. Sur les médailles de grand et moyen bronze du même empereur, année 140-143. Cohen, II, p. 367, n°s 627, 628, 629, la dernière de l'an 158. On trouve encore chez Cohen, t. III, p. 367, n° 630, une médaille moyen bronze de l'an 140-143, avec :

e. Une truie accroupie à droite, *allaitant quatre petits*, devant elle deux autres. Gravée chez Cohen, t. II, pl. XII, n° 630, et reproduite par nous, pl. A II, puisque sur les sceattas on trouve très-rarement deux, plusieurs fois trois, et ordinairement quatre figures sous la louve défigurée.

5° Sous Septime-Sevère (année 193-211), sur une monnaie de bronze d'Éphèse ([4]).

([1]) Cohen, I, p. 390, n° 24.

([2]) Cohen, I, p. 315, n° 292, gravée planche III et reproduite sur notre planche A n° V.

([3]) Cohen, t. II, p. 315, n° 293.

([4]) *Num. Chron.*, IV, 1841, p. 106-107. M. J.-Y Akerman y observe : « The type of the founders of Rome is probably intended as a compliment to Geta and Caracalla, the sons of Severus ; but it may merely signify the respect which the Ephesians affected to feel for their Roman masters ; for imperial Greek coins of other emperors bear the type of the wolf and twins, a type which was revived in the days of Constantin the Great, as is shewn by innumerable examples preserved

Remarquons surtout la fréquence de ce type sur les monnaies de :

6° Carausius (287-293), ce fondateur du *Litus Saxonicum*, figurées dans les *Monumenta*, I, pl. V, 1 (or), pl. V, n°s 30 33, p. CLVIII (petit bronze), pl. XII, n° 15, p. CLXVI, et indiquées et taxées par M. Cohen, t. V, p. 507. comme, n° 31-36.

N° 31. RENOVAT. ROMA — RSR. Arg. fr. 300.

N° 32. RENOVAT. ROMANO. — RSR =

N° 33. ROMANO RENOV. — RSR =

N° 34. *Droit* VIRTVS CARAVSI.
Rev. = n° 33, fr. 350.

N° 35 *Droit* = n° 34, mais le bouclier est orné d'un griffon.
Rev. = (Or). fr. 1200. Gravée, pl. XIV, et reproduite pl. A. IV (Musée Hunter).

N° 36. IMP. CARAVSIV. AVG.
Rev : VORIVIVA (*sic*). Arg. fr. 250.

Ces mots ou ce mot sans signification indique déjà une copie dégradée ([1]) : c'est la première dégradation, qui devient ensuite si forte, qu'on peut à peine, à la longue, y reconnaître le type primitif.

to our times. We learn from Livy (Lib. X) that these images were erected over the public buildings at Rome and we known that they are figured on the divisions of the Roman As, as well as on the coins of Campania (*).

([1]) Le n° 31 des *Monumenta* est aussi une semblable contre-façon.

(*) JOBERT dans son ouvrage connu (texte holl. Leiden 1728 p. 203) y trouve un signe des droits civiques obtenus par les villes devenues colonies romaines. Cf. *ibid.*, p. 82 et 248, et OUDAEN, *Roomsche Mogentheyt*. Leiden, 1722, pl. XXXIII, 2.

Ce type se renouvela sous Constantin le Grand (années 306-337).

M. Cohen, *l. l.*, t. VI, p. 178, indique trois médailles de grand bronze, n[os] 4-6.

Droit. Buste casqué de Rome, à gauche. VRBS ROMA.

Rev. Sans legende. La louve à gauche, allaitant Romulus et Remus, et les regardant ; en haut, deux étoiles.

Le n° 7, grand bronze, aussi sans légende, représente la louve dans un antre, à droite, allaitant Romulus et Remus, et les regardant ; en dehors de l'antre, de chaque côté, un berger tenant une houlette ; en haut, deux étoiles (1).

Le type des n[os] 4-6 se retrouve aussi en petit bronze du même empereur, chez Cohen VI, p. 179, n° 73. Cette monnaie était très-commune (2), et le numéro excédant (16) des signes monétaires énumérés p. 180, indique quelle immense quantité de ces monnaies au type de la louve doivent avoir été frappées. Ce type était à peu près ce que les armoiries sont maintenant sur les monnaies, et indiquait spécialement la ville de Rome (3).

Ces monnaies avec ce type abondaient aussi en Angle-

(1) Gravée chez COHEN, t. VI, pl. IV.

(2) COHEN, *l. l.*, p. 180, n° 314, indique une variété évaluée à fr. 2.

(3) DE KOEHNE, *l. l.*, t. V, p. 74 : « Die Darstellung der Zwillinge unter die Wolfin, *ohne den Feigenbaum und den Hirten,* ist eine so häufige gewesen dass sie gewissermassen *als Wappen der Weltstadt angesehen werden darf* und wird so als solches auch heute noch vielfach angewendet.

Urbem fecisti, quod prius orbis erat. RUTIL. NUM. *Itin.* chez AM. THIERRY, *Récits de l'hist. Romaine au V[e] siècle,* 1860, p. XVIII.

terre (1). On en a retrouvé encore beaucoup dans ces derniers temps (2).

Ce type se voit aussi sous Constantin le Jeune, année 337-340 (3), et sous Valens, année 364-378 (4).

Nous voilà déjà assez rapprochés du commencement des invasions jutes dans la Bretagne, à l'an 429, et suivies de celles des Saxons, et plus tard des grandes invasions des Angles. La lacune entre le type romain *louve* de Valens, année 378, et celui du type *louve,* dégénéré Saxon, vers 550, se rétrécit encore par la copie du revers de ces sceattas *l'étendard,* pris de monnaies d'Arcadius (année 383-408) et d'Honorius (année 390-423), comme nous verrons plus tard.

Mais le type *louve* se retrouve encore dans l'intervalle indiqué sur de petites monnaies aussi en argent (sceattas), les nos VI et VII de notre planche A.

(1) *Num. Chron.*, 1841, IV. p. 32. *This coin is constantly found in England, and there is no doubt that in the time of the lower empire immense numbers were in circulation in Gaul and Britannia* » C'est-à-dire, tant sur *le litus Saxonicum Gallicum* que sur *le litus Saxonicum Brittannicum.* Les habitants de ces contrées connaissaient donc ce type.

(2) Le *Num. Chron.*, 1844, IV, p. 192, indique 10 pièces de ce type trouvées dans le lit de la Tamise, et p. 163, *un demi-denier* remarquable au même type. L'exergue a L. C. M. COHEN, VI, p. 592 l'indique L. LN. *Londinium?* Ces très-petits deniers (pesant 0.34) sont décrits dans le *Wiener Numismatische Monathefte;* 1867; III, p. 31. *Rev.* La louve aux deux jumeaux : en haut deux étoiles et un rameau. Dans l'exergue, CONS.

(3) A SENCKLER. *Die Darstellungen auf römischen Münzen zur Zeit und unter dem Einflusse der Einführung des Christenthums.—Jahrbücher des Vereins von Alterthums Freunden im Rheinlande,* 1851, p. 94, pl. III.

(4) *Num. Chron.*, IV, 1841, p. 163 (argent) du lit de la Tamise.

La première, le n° VI, se trouve dans le cabinet royal à la Haye, placée à la tête des sceattas à la louve.

La pauvre bête, qui subit plus tard encore tant de déformations, y est déjà bien défigurée. Elle a la tête lourde de chagrin (?), et prend un air indifférent; mais les jumeaux se distinguent très-bien.

La seconde pièce, pl. A VII (aussi un sceatta), est copiée d'après le *Num. Chron.*, 1841, IV, n° 3 ([1]).

La représentation des jumeaux y est encore parfaite, mais le corps de la louve devient déjà très-mince, s'allonge, ainsi que le poil, *et touche précisement, comme sur les sceattas suivants* (pl. A, 1 et suivants), *le bord supérieur de la pièce.*

Les globules se voyant entre les jumeaux sont des gouttes de lait qui découlent de la *ruma, mamma* ou téton. Nous retrouverons l'un et l'autre sur les défigurations. — Nous voyons dans ces sceattas une preuve évidente que des graveurs ont imité, selon leurs moyens, le type romain à la louve aux jumeaux ([2]), après l'évacuation de la Bretagne par les Romains, A° 410. Ce type original ([3]) va en se

([1]) Aussi varié chez Ruding, pl. I, n° 25. Hawkins, n° 41 (varié), comme revers. Il y en a plusieurs dans le Musée Britannique. L'exemplaire du *Num. Chronicle* fut trouvé à Richborough, *l. l.*, p. 32. Cf. Wright, *l. l.*, p. 431. « The origin of the figure on the reverse of this sceatta is not so easy to discover. » Il rappelle les profils d'oiseaux chez Lelewel, *Type gaulois*, pl. VII, n° 3, 57-58, pages 146 et 178.

([2]) Akerman, *Num. Chron.*, IV, 1841, p. 32. « The Saxon moneyers would have imitated the Roman coins had they possessed sufficient skill. » Hawkins, *l. l.*, p. 17. « The wolf suckling the founders of Rome is clearly copied from a common coin of Constantin. »

([3]) On le trouve aussi maintefois gravé sur des pierres précieuses, par exemple, *Lupa con Romulo et Remo in corniola*, dans l'ouvrage :

dégradant, mais on peut constater que le mythe même n'est pas encore perdu, et qu'il a pénétré jusque chez les Angles de la Northumbrie.

M. Haigh nous informe ([1]) qu'une boite d'os de baleine fut produite dans le congrès de l'Institut archéologique, à Carlisle, avec des figures et des inscriptions en dialecte northumbrien et en runes. Parmi les figures se présente le mythe de Romulus et Remus avec une légende à l'entour ([3]).

Jetons maintenant un coup d'œil sur les planches pour suivre la dégénération du type louve-jumeaux.

Nous retrouvons les deux lignes ou jumeaux encore distinctement pl. E, 3. (Dombourg.) C. 14, louve tournée à gauche, et F 13, louve tournée à droite, toutes deux à tête déjà défigurée.

La monnaie C, 1 présente, à côté des deux lignes ou jumeaux, un œil, reste de la tête de la louve tournée à gauche comme C, 14.

Trois lignes remplacent les deux lignes où les jumeaux se voient, sans accessoires, chez A. 1, 3, 5, C. 6, E. 2, F. 22. Les accessoires commencent déjà à se faire voir,

Gemmæ et sculpturæ antiquæ depictæ ab Leon : Augustino, etc. Amstol., 1685, in-4°, n° 181.

([1]) La légende se lit ainsi : OTHLÆUN NEG ROMWALUS END REUMWALUS TWOEGENI GIBROTHÆRÆ FOEDDÆ HLÆ WYLIF IN ROMÆ CÆSTRI. Romwalus and Reumwalus, twin brothers, lay out near (together): a wolf fed them in Rome city, *l. l.*, pp. 42-44.

C. 3-5, en formes de lettres renversées, détachées. C. 3 : ΛΛ, C. 4 : ⊥, C. 5 : Λ, etc.

Les quatre lignes, sans accessoires, se voient pl. A. 9-10, B. 15-19, F. 15, 19. Les accessoires détachés se font voir dans C. 9, comme Λ+.

D'où vient cette augmentation jusqu'à quatre des deux figures des jumeaux défigurés?

Il nous semble que cette augmentation prend son origine dans un autre type secondaire, le type *galère renversée*. Une quantité de monnaies romaines, précédant les sceattas et connues dans la Bretagne, ont le type de la *galère*. Les *Monumenta* nous les font voir sur les monnaies de Carausius (287-293), pl. V, 15-19; VII, 9; VIII, 18-21, et surtout sur celles de son successeur Allectus (A° 293-296), pl. XV, 25-30; XVIII, 18-38 ([1]).

La louve à jumeaux, augmentés ou doublés, II-III-IIII, renversée, représente assez bien un vaisseau, mais sans mât ni cordages, avec II, III ou IIII rameurs.

Cette figure y fit voir à quelques-uns une galère ([2]).

([1]) Genebrier, dans son *Histoire de Carausius*, Paris, 1740, in-4°, en expliquant, pp. 66-74, les monnaies de cet empereur, reproduites sur les planches I, 4, III, 4, y voit le vaisseau prétorien. On y distingue aisément quelques rameurs qui tiennent leurs rames abattues et plongées presque à fleur d'eau. La poupe est fort élevée. La proue est en saillie sur la mer. Elle est surmontée (pl III, 4) d'une espèce d'ornement qui s'élève et se recourbe aussi un peu au-dedans du vaisseau.

([2]) Comme M. Macaré, dans son deuxième mémoire, 1856, p 37, où il décrit la monnaie de sa planche I, n° 24, reproduite sur notre planche F, 4, et par Van der Chijs, IV, 21. Celui-ci trouva la figure d'une signification incertaine, *l. l.*, p. 32. Le demi-sceatta de la pl. I, n° 25. (Macaré, *Verh.*, II), présente aussi la forme galère; mais son voisin dit

Pour mieux faire voir l'origine de cette méprise, de ce trompe-l'œil, nous avons fait graver, en forme type *galère*, le sceatta superbe et remarquable de Dombourg, F. 4. Renversez la figure (la galère), et vous avez la louve à jumeaux doublés. Ce sceatta au profil et à légende est certainement postérieur aux sceattas sans légendes.

Voici encore des observations pour prouver que la figure courbée représente une louve défigurée.

En premier lieu, on voit sur la planche A, I-II-IV, très-distinctement la *ruma-mamma* ou le tèton. Sur la monnaie pl. A, n° V, les tètins prennent la forme de globules très-petits qu'on retrouve comme des perles très-fines, détachées en demi-cercle double sous le ventre, pl. A 1, A 6, B 15-20, C 13, E 1, F 15. Les sceattas, B 15-20, sont très-bien gravés, comme presque tous les sceattas de la trouvaille de Franeker, à fleur de coin, et y sont représentés en grande quantité. Les tètins manquent d'abord, dès que la louve commence à prendre la forme oiseau, pl. A 7, etc.

un *quart*, pl. I, nᵉ 26) reprend la figure à demi renversée, comme les autres sceattas de ce type chez M. Macaré, I, 1835, pl. II, 24-40.

M. Van der Chijs, en 1866, pl. III, 1-17, IV, 18-20, les a fait graver *a demi renversés*. Seulement la louve, transformée en oiseau, a chez lui, pl. IV, 22-23, la pose *courbée*. M. de Haan (1866), pl I, 9, 12-14, pl. II, 15-23, les a fait graver en forme de galère; mais il commença à douter, en disant, pp. 6-7, « cette figure qu'on prend pour une galère. » — La louve-oiseau, pl. I, 10-11, chez lui, est recourbée. Ruding (1840), pl. I, nᵒˢ 15-16, Hawkins (1841), pl. III, n° 42, ont la pose *louve courbée*. Combrouse, 1841, pl. 28 et pl. 136, la pose latérale. Cartier, *Revue de Blois*, 1839, pl. XVII, n° 2, à la pose latérale, n° 3, la pose *galère*, n° 4, la pose *louve courbée*.

En second lieu, les gouttes de lait tombant se voyant, pl. A VII, sur ce sceatta très-rapproché de ceux qui suivent, se retrouvent, pl. A 6, B 18, sur des coins à têtins.

De même, nous les croyons retrouver plusieurs fois comme des souvenirs là où la *mamma* manque déjà; par exemple, A 7, 11, 12, B 13-14, 20-23, et même là où la louve commence déjà à se changer en oiseau, comme chez B 24-27, ou même quand l'oiseau est déjà très-distinct, C 12, les globules se voient encore.

La déformation graduelle, la transfiguration successive d'une louve en un oiseau se laisse aussi voir sur des sceattas mis en certain ordre. Les jumeaux dessous la louve sont remplacés peu à peu par d'autres figures; par exemple, A 2 et C 2, par une figure têtante et une petite croix : +, ou par trois lignes réunies transversalement, pl. A 4, 8. Bientôt paraît la figure Δ, un triangle ou delta, détaché, placé sous les figures à trois : pl. A 7, 11-12, B 13-14, B 22 (Franeker). (Les cinq derniers sceattas montrent dans leurs revers, dans les étendards, une croix longue †.) Le Δ s'attache ensuite à la tête disparue de la louve et la remplace, B 24-27, C 10-11, 13, E *a*, *g*, F 24. Il se complète au sceatta F. 7, au droit au profil lettré. Là, le revers ne peut pas bien représenter une face humaine, puisque le droit en montre déjà une de belle laideur, mais la louve-oiseau au grand œil commence à paraître F. 7. L'œil se revoit détaché C 15, F 21; mais il manque C 12. Surtout la figure, F 21, réunit les figures *louve-jumeaux, oiseau-œil, gouttes de lait*. Ce n'est pas un *loup-garou*, mais un *loup-griffon*.

C'est ainsi que nous expliquons l'extrême variété du type *louve-jumeaux* au droit de tant de sceattas. Sur nos planches et aussi chez Ruding, Combrouse, etc., ils présentent quelquefois des figures ne rentrant pas dans les cadres tracés jusqu'ici, par exemple, F. 14, avec la figure d'un trèfle ou d'un pignon.

Quelquefois les cheveux ou le poil de la louve semblent s'attacher à quelque chose qui laisse percer un profil humain ([1]), C, 37, D, 16, *b;* toujours au revers aux quatre lettres V, ou quelques figures semblables, qui, D, 17, prennent la forme de quatre *boucliers* joints ensemble, avec le droit au profil humain complet, perlé et ayant devant lui la croix d'autorité. Ce droit n'est pas copié d'après celui qui le précède, D, 16, mais les cheveux grossiers, de D, 16, se retrouvent encore sur les profils D, 18-21, de la même trouvaille (Hallum).

Pour terminer nos observations sur le type *louve,* nous ferons encore mention d'une chose très-remarquable. C'est la réapparition de ce type, après que le règne des véritables sceattas vient à finir et que les *pence* apparaissent. On n'a qu'à regarder les pièces VIII et IX en bas de la planche D. La première est encore un véritable sceatta copié d'après

([1]) Peut-être le graveur inhabile a-t-il voulu, de son propre élan, graver un profil royal. Il y a parmi les autres pièces des essais assez barbares, par exemple, G., 25-26, 30-31-33-34, 37-39, 42-43, où des profils (s'il y en a) sont à peine à reconnaître. Mais la gravure des coins de ces pièces paraît avoir été très-légère et peu profonde, tandis que pour les pièces C 37 (Franeker), D. 16 (Hallum), E. 6 (Dorestate), les coins doivent tous avoir été gravés profondément, comme notre habile graveur, M. Calfsbeek, l'a fait très-bien voir. Le droit du D. 17 avait beaucoup souffert.

Ruding, pl. 3, et Hawkins, pl. IV, n° 50, et attribué par ces numismates ([1]) au roi de Kent, jute, Ethilbert I, (A° 568-615), puisque le nom et le titre de ce roi s'y voient, selon eux, en runes : On y lit en deux lignes :

ETHILID REX.

C'est une bonne fortune, pour l'interprétation du type des sceattas à la louve, que quelques exemplaires de cette petite pièce précieuse se soient conservés.

La seconde pièce (pl. D, IX) est un penny, copié d'après Ruding, pl, 3, et Hawkins, pl. IV, n° 51. Le droit au profil droit du roi de Kent (Jute) Ethilbert II, (A° 725-760), comme l'indique son nom ETHILBERHT, suivi de trois Runes ᚳᛖᚳ, *lul*. Le revers nous offre les jumeaux sous la louve dans un carré perlé et le mot REX. Hawkins, *l. l.*, p. 19-20, dit que le prix faible (L. 1.8) donné pour cette pièce par le musée britannique, à la vente de Barker, en l'an 1803, serait une preuve suffisante de ce que les numismates d'alors doutaient de l'authenticité de cette

([1]) M. Hawkins (1841) continua encore à attribuer ce sceatta à Ethilbert, quoique M. Barclay V. Head cite le *Num. Chron.*, de l'an 1840. (first series, vol. II, p. 155), où M. Haigh (V. *Num. Chron.*, 1868, p. 75 (1), l'a attribué à Aethelraed, roi de Mercie, A° 675-704. M. Head donne, pl. IV; n° 11-13, trois des revers de ce sceatta, dont l'un à l'inscription rétrograde et le TH de forme spéciale : Il dit de l'attribution « *Now* (1868) *universally admitted that they should be attribed to Aethelraed, king of Mercia* (A. D. 675-704).

([2]) Les Jutes avaient donc adopté, comme les Saxons, le type *louve* et n'avaient pas de type original séparé, jusqu'à *Ethilbert I*, (568-615).

pièce. Il ne peut pas se faire une idée pourquoi ce roi Jute aurait copié un coin romain. — Mais, si tant de sceattas, représentant encore la louve défigurée, avaient alors cours; si son prédécesseur, Ethilbert Ier (568-615), copia encore ce type, pourquoi le second Ethelbert n'aurait-il pas fait figurer de nouveau la louve à jumeaux, restituée sur la monnaie nouvelle (le penny), pour la faire d'autant plus facilement accepter par le peuple, connaissant à peu près ce type défiguré, mais maintenant restitué d'après des monnaies de Carausius, Allectus ou Constantin-le-Grand, et ayant encore cours? Le contraire ferait plutôt naître des doutes (1).

N'oublions pas que cet Aethelberht II de Kent était un Bretwalda, et que les jumeaux sous la louve, comme nous l'avons déjà dit, étaient à peu près les armoiries de la ville de Rome, la ville d'autorité par excellence (*urbs=orbis*).

Il ne fit que copier de loin la monnaie de ses collègues despotes, Carausius, Allectus *e tutti quanti* (2).

(1) Ruding, p. 116, dit seulement : « Its genuineness has been suspected, chiefly on account of this imitation of a Roman device ; but it is by no means singular in that respect as will appear on examination of n° 25 in the first plate of sceattas. » (notre planche A. n° VII). — M. D. H. Haigh. *Num. Chron.*, vol. IV, p. 35, en dit : « That the genuineness of this piece now before us should have been questioned merely from the occurrence of the wolf and twins on its reverse appears strange, when we consider not only the different imitations of Roman types upon Saxon coins, but the frequent finding in this island of the small bras money of the lower empire impressed with the same device. »

(2) Lappenberg *l. l.*, I, p. 46 (1) dit : « That the coins of Carausius, bearing the impress of the wolf and twins, were copied by the Bretwalda

Observons encore que les Anglo-Saxons étaient grands admirateurs du loup. Il était l'animal le plus brave, le plus fort, le plus agile, le plus vagabond de l'Angleterre; qualités que les rudes Anglo-Saxons appréciaient hautement. *Etre comme un loup*, était alors censé être *honorable*, comme, deux siècles plus tard, être *terrible*.

On donna des noms empruntés du loup aux enfants nouveau-nés, et même plus tard, quoique devenus chrétiens, les Saxons les leur donnaient comme noms de baptême : *Ulph*, le loup; *Ethelwolf*, le noble loup; *Berntwolf*, le loup splendide; *Edwulf*, le loup heureux; *Ealdwulf*, le loup ancien; *Sigwulf*, le loup victorieux; *Weallendewulf*, le loup errant (¹).

La louve romaine mythique *Ilia* se rencontre en Angleterre avec le loup mythique *Fenris* de l'Edda (²).

Le revers des sceattas au type de la louve représente ordinairement (³) un carré perlé, rempli de figures diffé-

(Potentat) Aethalberbt of Kent, *can hardly be placed to the account of mere caprice*. Cf. Palsgrave, *l. l.*, I, p. 376.

(¹) Thrupp, *l. l.*, p. 89-90. Les loups étaient alors très-abondants en Angleterre. Palsgrave, *l. l.*, vol. I, p. 459, parle encore d'un tribut de têtes de loups, en l'an 1063.

(²) Voyez au mot *Loup* de l'article l'*Edda*, de M. Maurin comte Nahuys, dans *le Héraut des armes*. Bruxelles et Utrecht, 1869, I, p. 24-25.

(³) Exceptions sur nos planches 1° C. 13. *Rev.* deux personnes (rois,

rentes, globules, croix à branches égales, +, croix longues, †, clous, bâtons, demi-cercles ou fers de cheval (E, 1), ou figures prenant la forme de lettres, T, I, V, L, etc., mais, sur les sceattas avec le droit *la louve*, toujours placées autour d'un œil ou cercle, avec ou quelquefois ([1]) sans un point au milieu.

Cet œil se voit encore quand la louve devient oiseau, C. 12. Il se retrouve sur le droit des sceattas-oiseau, C. 15, F. 21, une fois, et sur leurs revers cinq fois dans le carré. Le carré est quelquefois entouré de globules ou de fragments de lettres dont nous nous occuperons plus tard.

On a voulu voir dans ce carré un fort, et spécialement le

guerriers, évêques, missionnaires?) tenant ensemble une croix longue †; à côté d'eux, une petite croix à branches égales +.

2° C. 14. Droit, profil tourné à gauche, couvert d'un bonnet royal ou diadême. Légende.

DONIM (*sic*), pour DOMINVS?

Le commencement de la légende manque : il aura contenu le nom d'un *Bretwalda, Cæsar* ou *Dominus* du septième siècle ou du premier quart du huitième siècle, si le dépôt de Hallum (où cette monnaie curieuse se trouva en un exemplaire) fut confié à la terre en l'an 734.

Chez Ruding, pl. 1, n° 15-16, on trouve aussi deux sceattas au revers *louve* et, au droit, au profil royal, diadème ou bonnet perlé.

3° n° 15. Légende † L⊖V.

4° n° 16. Légende plus complète † L⊖VNG.

5° Le sceatta déjà indiqué dit d'Ethelbert I, roi de Kent, A 560-615, au revers en runes, Pl. D, en bas ou n° VIII.

([1]) Le gros point du milieu manque quelquefois, quand ce n'est pas la louve, mais un profil qui se présente sur le droit, par exemple, pl. E. *e*, F. 6 et 10.

fort que les frères Hengist ([1]) et Horsa auraient érigé ensemble sur l'île de Thanet ([2]).

Mais il faut y voir un étendard ([3]) carré, plus ou moins défiguré, une allusion en même temps par sa forme à la *Roma quadrata*, la Rome quarrée, du temps de Romulus et Rémus, les héros du droit ([4]). Les *fondateurs* et la *fondation* sont représentés.—Pour indiquer ostensiblement cette conjecture, nous avons fait graver, à la planche G, n° X, un sceatta anglo-saxon trouvé à Richborough en Angleterre, ainsi que le sceatta, pl. A, n° VII, et publiés par

([1]) *Hengist* « It may be observed that, whilst the Latin chroniclers invariably write the name of *Hencgest* with a final *t*, the Geographer of Ravenna (Venantius Fortunatus), in the seventh century, gives the form *Anschis;* Layamon (in the earlier version), *Hœnges* and *Henges*, as well as *Hœngest*, and Gaimar, uniformly *Henges* and *Hengis*. (Observation de M. D. H. Haigh, dans *the Num. chron.*, 1869, p. 172 (1)).

([2]) Comme M. Rethaan Macaré, I, p. 35, Van der Chijs, *l. l.*, p. 27, dit que certains numismates y trouvent un camp. M. de Haan, *l. l.* p. 7, le nomme un *carré*. On a même vu, dans ce point de milieu, le O, la citadelle, dernière retraite, ou le puits du fort ou château.

([3]) M Maurin comte Nahuys a déjà dit (*Revue de la Numismatique belge*, 1863, p. 69) : « Peut-être est-ce un étendard. » Il cite un passage de l'ouvrage de Joseph Strutt, pour indiquer que les étendards anglo-saxons petits étaient carrés, non flexibles, attachés au haut d'un long bâton. *Tableau complet des costumes et vêtements des Anglais*. Éd. de *Londres*, 1797, vol. I, p 84. Strutt dit aussi, *Angleterre ancienne*, éd. de Paris, 1789, p. 15, que la bannière des Anglo-Saxons était nommée par les Romains *tufan*, et par les Saxons, *tpha*(?) tufa. Lappenberg, *l. l.*, I, p. 154, en parle aussi.

([4]) Romulus, pour tracer l'enceinte sacrée du *pomœrium* de la capitale future, attela à la charrue une génisse avec un taureau sans taches; puis il établit sa muraille sur les sillons que le soc avait creusés entre le lever et le coucher du soleil. Bien que ces lignes avaient décrit

Wright ([1]). Le profil du droit est copié sur une monnaie byzantine, peut-être d'Arcadius (A° 383-408). Le revers représente distinctement un étendard attaché d'en bas à sa perche et surmonté d'une croix grande à branches égales +. Ces deux attaches se distinguent aussi sur un autre sceatta, dont nous avons mis le revers à côté du précédent, pl. G, n° XI ([2]), et de même le revers d'un sceatta inédit de Hallum ([3]), G 32, qui nous montre très-distinctement une grande croix à branches égales + ([4]). On voit cette croix, détachée plus ou moins, aussi C 3, C 7, 9, 12, F 23, et les attaches E *g* (renversé) au-dessous et F 23 des quatre côtés ([5]).

Il faut observer encore que des monnaies de Carausius

un trapèze allongé, avec une brisure à l'est, la ville de Romulus est redevable à cette enceinte de la qualification de *Roma quadrata*. *Voy.* le plan de Francis Wey, *Rome* dans *le Tour du monde*, X, n° 482, p. 239, et la citation, p. 225.

([1]) *L. l.*, p. 431.

([2]) Le seul sceatta que Lelewel, pl. X, 1, attribue à l'Angleterre, et spécialement à Kent.

([3]) Collection de M. Santée, à Leeuwarden.

([4]) Ce sceatta, pl. G, 32, à la louve, a dans l'étendard aussi les mêmes lettres TTII que le sceatta G n° X.

([5]) Un étendard plus grand, ayant la forme d'un trapèze, à quatre compartiments, ⊏⊥⊥⊥⊐ rempli des lettres VVX, surmonté d'une grande croix et attaché, se voit sur le sceatta du *Num. Chron.*, IV., 1846, pl. n° 1, décrit, p. 33. A l'avers « A galeated head which appear to be a rude though spirited copy of the roman small brass coin of Constantine », comme dit M. Akerman. — Un guidon chargé seulement d'une croix × se voit sur la monnaie du roi des Est Angles, *Beonna*, d'environ l'an 750. Hawkins, pl. VII, n° 88. Comparez M. Maurin Nahuys, *in voce étendard, l. l.*

(A° 287-293) (1), de Crispe († 326) (2) et surtout de Constantin le Grand († 337) (3), représentent des autels assez carrés portant des inscriptions.

Dans l'ordre des idées développées jusqu'ici, le peuple n'accepte de la monnaie qu'à figures connues. Le carré ou revers des sceattas pouvait ainsi passer pour le type *étendard* et le type *autel*, tous deux connus et ayant cours.

Il serait fastidieux d'indiquer, en les décrivant, toutes les variétés que l'*étendard* nous présente. Sont-ce des marques secrètes pour désigner les lieux et les monétaires, ou employées par ceux-ci pour pouvoir distinguer leurs monnaies des autres?

Cette conjecture fondée sur ce que nous avons déjà dit, ne nous semble pas entièrement à rejetter.

La plus grande partie des étendards manque totalement de signes chrétiens dont certainement les empereurs byzantins ornaient les leurs. Nous n'osons pas encore, sans hésiter, les voir dans les petites croix + d'autorité des très-jolis sceattas, à fleur de coin, B, n° 15-19, etc. Mais les croix longues † des sceattas de la même trouvaille,

(1) *Monumenta*, pl V, nos 42-43. Genebrier, pl. III, n° 10. On y lit :

MVL TIS XX, IMP.

(2) Cohen, VI, pl. V, nos 37-48. On y lit :

VO TA XX.

(3) J. Sabatier, *Iconographie d'une collection de 5,000 médailles*, pl. XCIII, nos 1, 4, 5 et 6. Cohen, VI, p. 123, nos 190-200.

A 11-12, B 13, 14, 22. etc., sont des signes chrétiens véritables.

Il faut pourtant se rappeler que ces revers étaient copiés d'après des revers de monnaies chrétiennes représentant des étendards chrétiens. Il n'était donc pas absolument nécessaire que le graveur ou son chef, roi ou monétaire fussent des chrétiens.

Quelquefois les figures dans l'étendard prennent la forme de lettres. Surtout les I, les L, les T, les V s'y voient, la forme TT y domine.

M. Barclay V. Head, dans son article très-intéressant du *Num. Chron.*, 1868, intitulé : *Anglo-Saxon coins with rune legends,* indiqua déjà, *l. l.*, p. 81, l'identité de ces revers avec les revers des pièces de Constantin II (337-340), et de Crispe (316-326) frappées à Londres (pl. IV, n° 4-5). Il dit que sur les pièces les mieux gravées on voit ces lettres :

TT TT
I̊ \ X̊X

copiées de l'inscription de l'étendard de Constantin II, ou de l'autel sur les monnaies de Crispe, où l'on voit :

VOT
XX

(Comp. Sabatier, *l. l.*, pl. XCII, n° 8, XCIII, n° 3 (*étendard*), n° 4 (*autel*) de Crispe.

Quelquefois ces figures prennent la forme de clous ou plutôt de boulons, B 26-27, F 18, etc. ; de demi-cercles ou fers de cheval ; E 1, de points, E 2, etc.

L'étendard du sceatta F 19 contient huit lettres très-distinctes, posées en forme de croix à branches égales : VIVTVIVI ou TVIVTVIV, répétition du mot TVIV, VIVT, VTVI ou IVTV. — Mais nous ne nous occupons pas encore des légendes et nous abandonnons momentanément les recherches de ces spécialités pour reprendre les indications générales.

Schaumann, par exemple (1), dit que l'on a déjà, depuis Stukeley (2), fait l'observation que chez les bretwaldas anglais existait l'amour d'imiter les monnaies de leur précurseur *Carausius*. Deux choses me paraissent avoir conduit ces bretwaldas et leurs monétaires saxons à copier ces monnaies (3). La première (nous l'avons déjà plusieurs indiquée) que leur type était connu chez les Bretons envahis et vaincus; la seconde, que le type était également connu aux Saxons, envahisseurs vainqueurs, venant du *Litus Saxonicum Gallicum* fondé par *Carausius*.

(1) *L. l.*, p. 45 ; Die Sache erklärt sich aus einer Anhänglichkeit der Sachsen an Carausius als Stifter des Gebietes ihres neuen Vaterlandes, das litus Saxonicum in England und Frankreich. Er gehörte zu gleichzeitig der sächischen und der britschen Nationalität an.

(2) L'auteur du *Medallic history of Carausius.*

(3) Nous retrouvons ces imitations encore plus tard en Angleterre. Voy. *Num. chron.*, 1867, p. 72, où l'on dit d'une monnaie d'Eadwerdus : « The obverse of this type is probably imitated from the last silver roman coins current in England, those of Valentinian II (376-392), Theodosius I (379-395), Arcadius (383-408), and Eugenius (392-394), numbers of which must have remained and been in circulation long after the departure of the Romans; and though of course they could not have circulated largerly after a lapse of centuries, they would have been probably well known, and formed a good model for an entirely new style of type. » (BARCLAY V. HEAD.)

Tout ceci nous conduit à ces conclusions : 1° *que les sceattas au type louve-étendard sont frappés dans les royaumes saxons de l'Angleterre, y compris le petit royaume jute (Kent) entouré, par terre, de royaumes saxons ;* 2° *que ces sceattas sont des imitations de monnaies romaines ;* 3° *qu'ils ont été frappés pendant la seconde moitié du sixième, pendant le septième et au commencement du huitième siècle* (1).

(1) Lelewel, *Moyen âge*, t. I, p. 1 : « A la chute de l'empire romain en occident, 460-480 (en Bretagne 410), les barbares érigèrent des états organisés. Cependant leur monnaie ne s'affranchit de la dépendance de la monnaie romaine que vers 550 (en Bretagne vers 670). — M. Head, *Num. chron.*, 1868, p. 77 : « Rude imitations of well known roman types. » Il penche, *l. l.*, vers l'origine continentale, puisqu'on trouve des sceattas aussi dans la Frise.

J. Dirks.

(*Pour être continué.*)

UNE MÉDAILLE QUI A ÉCHAPPÉ A VAN LOON.

JACQUES DENNETIÈRES.

(1668-1669.)

PLANCHE VI.

Jacques Dennetières ou d'Ennetières, seigneur de Harlebois, fut nommé conseiller et maître ordinaire de la chambre des comptes à Lille, le 13 décembre 1617; il prêta serment le 23 février suivant. Par commission du roi Philippe IV, du 21 mars 1633, il fut investi de la présidence de cette chambre.

Il devint ensuite conseiller d'État et trésorier général des finances des Pays-Bas espagnols.

Créé chevalier par lettres patentes du 29 décembre 1626, et baron de la Berlière par lettres du 23 mai 1664, il mourut à Bruxelles, le 9 octobre 1677, à l'âge de quatre-vingt et un ans, et fut enterré à Sainte-Gudule. Il avait épousé Marie de Baudequin, décédée le 11 septembre 1663 et inhumée à Saint-Piat à Tournai.

Les traits de ce seigneur nous sont conservés par une médaille ciselée. D'un côté, elle présente le buste de Jacques Dennetières ; sur le bras tronqué est gravé : AETAT 72; derrière l'épaule se trouvent, dans le champ, les lettres D W F; le revers est rempli par les armoiries

de Dennetières ([1]), avec la devise *Stella Duce,* sommées d'une couronne perlée. Les légendes des deux côtés n'en font qu'une seule :

JACOBUS DENNETIÈRES EQ. BARO DE LA BERLIÈRE D. D. HARLEB. REG. A CONS. STAT. ET FINANT. THES. GÑALIS.

Cette pièce est d'argent, d'un fini remarquable, et si son style ne suffisait pas pour nous convaincre qu'elle est de la main de Denis Waterloos, les initiales de cet éminent artiste seraient là pour faire cesser le doute. Elle se trouve dans le cabinet de M. O.-B. 't Hooft van Benthuizen, ancien membre de la première chambre des états généraux, à Dordrecht, dont elle est un des ornements les plus précieux.

J.-W. Van der Noordaa.
avocat.

Dordrecht, 31 janvier 1870.

([1]) D'argent à trois écussons d'azur, chargés chacun d'une étoile d'or. (Rietstap.)

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. H. Eltz *à M.* Chalon, *président de la Société royale de Numismatique.*

Luxembourg, le 6 février 1870

Monsieur le Président,

Après la lecture, qui m'a instruit autant qu'intéressé, de la livraison récemment publiée (1re livr., tome II de la 5e série) de la *Revue numismatique belge,* je viens vous demander la permission de soumettre à votre appréciation quelques réflexions que m'ont suggérées deux monnaies inédites y décrites (pp. 67 à 70, pl. I, nos 2 et 4), qui appartiennent à l'histoire monétaire du pays de Luxembourg, l'une du roi Jean de Bohême, frappée à Marche, et l'autre de l'empereur Charles IV, ou plutôt du duc Wenceslas I.

La pièce de Jean de Bohême est, à votre avis, une monnaie frappée à Marche et la première qu'on ait signalée de cet atelier. D'abord, est-ce réellement une monnaie de Marche? Il est permis d'en douter en présence de l'état de conservation de la pièce dont il s'agit. Une partie de la légende du revers en est fruste, et c'est la terminaison du mot Mar.... qui est illisible. Vous la complétez par les

lettres *chie* pour former Marchie. Or, on pourrait tout aussi bien supposer *tue*, pour former Martue. Dans sa Monographie des monnaies luxembourgeoises, M. de la Fontaine fait connaître trois pièces différentes frappées par Jean l'Aveugle à Martue. En voici la description :

1° REX-BOHE-MIE. Esterlin aux quatre lions, ceux des 1er et 4e quartiers, de Bohême, ceux des 2e et 3e quartiers, de Luxembourg.

Rev. ✠ MONETA : MARTVE. Croix fleuronnée, au centre.

Arg. Diam. 0.018. De la Fontaine, pl. IV, n° 41.

2° ✠ JOHANE ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ REX ⁝ BOHEMIE. Écusson aux quatre lions, comme ci-dessus, dans une épicycloïde à quatre lobes, ornées de trèfles aux quatre angles rentrants.

Rev. Légende intérieure : ✠ MONETA MARTVE. Légende extérieure : ✠ BNDICTV ⁝ SIT ⁝ NOME ⁝ DNI ⁝ NRI ⁝ DE. Croix au centre.

Arg. Diam. 0.021. De la Fontaine, pl. V, n° 66.

3° ✠ JOHANNES ⁝ D ⁝ GRA ⁝ REX ⁝ BOHEMIE. Type comme à la pièce précédente.

Rev. Mêmes légendes et type comme à la pièce précédente.

Arg. Diam. 0.021. De la Fontaine, pl. XXI, n° 257.

Il s'agit maintenant de savoir quel est l'endroit désigné sur ces trois pièces par le nom de Martue. Je l'ignore. J'ai demandé à ce sujet des renseignements à M. de la Fontaine, mais lui non plus ne sait trancher la question.

Serait-ce Martué, dépendance de la commune de Lacuisine, près de Florenville? ou bien, serait-ce une autre dénomination équivalente à celles de Marchie, Marcie, Marciensis, dont dérive le nom de Marche?

Revenons à la pièce que vous avez décrite. Vous émettez l'opinion que cette pièce est la première monnaie de Marche qu'on ait signalée. On sera très-porté à le croire, tant que la Monographie des monnaies des comtes et ducs de Luxembourg n'a pas vu le jour. Je serais également de votre avis, Monsieur le Président, si un pur hasard ne m'avait pas fait connaître les planches des monnaies luxembourgeoises qu'a fait graver le vénérable doyen de la numismatique du pays, l'ancien gouverneur M. de la Fontaine. Ces planches existent au nombre de vingt-trois et donnent le dessin de 290 monnaies. Elles n'ont jamais été publiées; M. de la Fontaine n'en a fait tirer que quelques exemplaires en guise d'épreuves. Au dire de l'auteur, le texte qui doit compléter cette intéressante publication est encore à faire. Parmi les nombreux types qui y sont représentés, on remarque à la pl. IV, n[os] 39, 40 et 42, les dessins de trois monnaies de Marche, dont voici la description :

1° ✠ JOH' ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ RIX, à l'intérieur. Légende extérieure : ✠ BNDICTV ⁝ SIT ⁝ NOME ⁝ NRI ⁝ DH;V X. Croix pattée au centre.

Rev. ✠ MONETA ⸽ NOVA ⸽ MARCIENSIS. Écusson aux quatre lions dans une épicycloïde à quatre lobes ornées de trois besants.

Arg. Diam. 0.026. Gr. 2.177. De la Fontaine, pl. IV, n° 39.

2° ✠ JOH' ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ REX, en légende intérieure. Légende extérieure : ✠ BNDICTV ⁝ SIT ⁝ NOIE ⁝ NRI ⁝ JHV. Croix pattée au centre.

Rev. ✠ MONETA : NOVA : MARCIENSIS. Écusson à quatre lions dans une épicycloïde à quatre lobes dont les angles rentrants sont garnis de quatre annelets. (Subdivision de la pièce précédente.)

Arg. Diam. 0.020. De la Fontaine, pl. IV, n° 40.

3° Dans le champ, I, entre un tréfeuille, de chaque côté, et six besants, disposés par trois, en haut et en bas de cette initiale du nom ✠ OHANNES. . . . BOEM.

Rev. MON-ETA-MAR-CN'. Grande croix traversant la légende.

Billon. Diam. 0.018. De la Fontaine, pl. IV, n° 42.

Quant à l'autre monnaie précitée, il me semble que son attribution ne peut souffrir le moindre doute, bien qu'elle ne porte pas le nom du souverain qui l'a fait frapper. Je n'hésite point à la revendiquer en faveur de Wenceslas I.

Cette monnaie porte au revers la légende intérieure : DVX LOCEMBOVR. Or Charles IV (1346-1353) n'a jamais porté le titre de *duc* de Luxembourg. Ce n'est qu'en 1354, sous le règne du comte Wenceslas, demi-frère de Charles et successeur de ce dernier au comté de Luxembourg, que notre pays fut érigé en duché. Cette jolie petite pièce de M. Justen ne pourra donc être attribuée ni à Charles IV, ni à aucun de ses ancêtres. Je ne crois pas non plus qu'elle ait une date postérieure au règne de Wenceslas, premier duc de Luxembourg. A l'appui de cette

conjecture, j'avance et l'orthographe du mot Locem*bour* dont la dernière syllabe ne se rencontre (avec *ou*) que sur des monnaies de ce prince, et la forme des lettres qui composent les légendes de la pièce et qui sont toutes ressemblantes aux inscriptions des monnaies du même souverain.

Mon opinion se trouve en outre confirmée par l'observation judicieuse que vous avez faite au sujet de l'attribution de cette pièce, en disant que la petite monnaie en question est une imitation parfaite d'un tiers de gros ou de *blanc au lion* de Louis de Male, comte de Flandre (1346-1384), contemporain du duc de Wenceslas I de Luxembourg (1353-1383). C'est donc indubitablement à ce dernier, me paraît-il, qu'il faut attribuer ladite monnaie inédite.

Telles sont, Monsieur le Président, les réflexions que, dans l'intérêt de la science, j'ai cru devoir vous soumettre au sujet de deux monnaies d'un pays dont l'histoire monétaire est malheureusement fort peu connue encore.

Veuillez agréer, etc.

H. Eltz.

Membre effectif de la section historique de l'Institut du grand-duché de Luxembourg.

Cette lettre nous fournit l'occasion de témoigner, encore une fois, le regret si souvent exprimé par tous les numismates, de ne pas voir paraître l'ouvrage de notre honorable confrère, M. le Bon de la Fontaine, sur les *monnaies de Luxembourg*, ouvrage annoncé depuis bientôt vingt ans !

R. Ch.

Lettre de M. W. de Voogt *à M.* R. Chalon, *président de la Société royale de Numismatique.*

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous soumettre aussi quelques lignes au sujet d'un écu attribué par M. de Coster à Florent de Pallant, comte de Culemborg ou, comme on dit maintenant, « Kuilenburg ».

M. Schuermans a fait voir récemment que cette attribution est trop hasardée et peu fondée, et qu'il serait convenable de chercher un autre lieu d'émission pour cette monnaie.

Quelle est la seigneurie qui se cache sous l'initiale P.?

Quant à moi, j'avoue que je l'ignore, mais en attendant j'ai réuni quelques variétés, dont voici l'énumération :

Buste couronné, à droite (couronne ouverte, à fleurons), tenant un sceptre dans la main droite, et la gauche appuyée sur le pommeau de l'épée.

Rev. Dans le champ : grand lion à queue fourchue, debout et tourné à gauche.

Seulement sur notre variété n° 1, on voit une marque monétaire (la pointe d'une lance?) qui diffère, sur mon exemplaire, du dessin que M. de Coster en a donné.

N° 1. ⁑ SANCTVS ⁑ CAROLVS ⁑ MAGNVS ⁑*
*⁑ MONETA ⁑ NOVA ⁑ ARGENTEA ⁑ D ⁑ I ⁑ P.

Arg. Ma collection. *Revue belge*, 1853, pl. XII, n° 3.

N° 2. ⁘ SANCTVS : CAROLVS : MAGN'.
.·. MONETA : NOVA : ARGENTE : D : I : P.

Sur cet exemplaire la couronne est *fermée*.

Arg. Ma collection.

N° 3. Comme n° 2.
.·. MONETA : NOVA : ARGENTEA : D : I : P.

Couronne fermée.

Arg. Collection N. N.

N° 4. : SANCTVS : CAROLVS : MAGNVS
.·. MONETA : NOVA : ARGENTEA · D · I · P

Couronne *ouverte* comme sur tous les numéros suivants.

Arg. Catalogue Van Cleef, n° 277.

N° 5. SANCTVS : CAROLVS : MAGNVS
MONETA : ARGENTEA : D IN P

Arg. Madai, n° 1949.

N° 6. ⁘ SANCTVS : CAROLVS : MAGNVS :
.·. MONETA : NOVA : ARGENT : D : I : P

Arg. Ma collection.

N° 7. : SANCTVS : CAROLVS : MANGNVS (*sic*).
.·. MONETA : NOVA : ARGENTEA · D · I · P

Arg. Ma collection.

N° 8. : CAROLVS : MAGNVS SANCTVS
· MONETA · NOVA · ARGENT · D · I · P

Arg. Collection N. N.

N° 9. Comme n° 8.

.·. MONETA · NOVA · ARGEN · D · I · P.

Arg. Ma collection.

N° 10. Comme n° 8.

.·. MONET · NOVA · ARGEN · D · I · P

Arg. Collection N. N.

N° 11. : CAROLVS · MAGNVS · SANCTVS

.·. MONETA · NOVA · ARGENT · D · I · P.

Arg. Ma collection.

Un exemplaire de cet écu est figuré dans le livre connu de Stürmer, qui parut, à Leipzig, en 1572.

La grande multitude de coins fait présumer un atelier assez actif. De plus, la gravure très-peu soignée, et le métal de bas alloi, surtout des n°s 2 à 11, nous font croire que le seigneur qui a fait frapper ces pièces, a usé du monnayage plutôt comme spéculation, que comme manifestation d'un droit régalien.

Le type indique suffisamment que la pièce en question date de 1560 à 1570, lorsque Florent ne s'intitulait plus seigneur de Pallant, mais comte de Culemborg. Tout, jusqu'au métal, a un certain *air de famille* avec les écus que j'ai proposé d'attribuer à un seigneur de Baar [1], qui aussi cachait son nom et faisait deviner par une initiale le nom de sa seigneurie.

Pour moi, je ne désespère pas qu'on retrouvera un jour

[1] *Bijdragen tot de Numismatiek van Gelderland*, 2e stuk. Arnhem, 1869, pl. III, n° 1 et 2.

le seigneur de P... parmi les nobles de Gueldre ou des environs. Mais il faudra le chercher parmi ces nombreux petits barons qui, au XVIe siècle, inondaient le pays d'un numéraire à bas titre.

Quant au bagage numismatique de Florent, 1er comte de Culemborg (1555—1598, M. Schuermans parait ne pas avoir eu connaissance de la brochure intéressante de M. Feith sur le monnayage des Groninger Ommelanden (1). Alors il aurait énuméré plus de pièces. Permettez-moi d'en donner une liste complète. Mentionnons encore ici que le maitre de la monnaie s'appelait Hendrik Craaijvanger.

DUCAT D'OR (TYPE HONGROIS).

N° 1. Les armes du comte (2). FLORENTIVS COMES DE CVLEMBORGH.

Rev. Guerrier debout. LIBERTAS VITA CARIOR.

Or. — On n'en connait aucun exemplaire en original.

PIÈCE DE QUATRE PENNINGEN.

N° 2. Armes couronnées. FLORENTIVS · COMES · D : CVLEMBOR.

Rev. Dans un encadrement orné. LIBER - TAS .·. VI - TA : CA - RIOR ; au-dessus P IIII ; au-dessous 1590.

Cuivre. — Ma collection. Van Loon, I, p. 416, n° 1.

(1) H. O. FEITH, *Het muntregt der Ommelanden*. Groningue, 1857, p. 38.

(2) Écartelé 1 et 4 de Culenborg, 2 et 3 de Van der Lek : sur le tout Pallant.

N° 2b. Variété. LIBERT - AS .·. VIT - A · CHA - RIOR.

Cuivre. Ma collection. Verkade, pl. XXXII, n° 5.

N° 2c. Variété. LIBER - TAS .·. VI - TA · CHA - RIOR.

Cuivre. Ma collection.

Pièce de deux penningen.

N° 3. Armes couronnées entre deux rosettes. FLORENTIVS · COMES · D : CVLEMBOR'.

Rev. Type du n° 2. Au-dessus, P II; au-dessous, 1590. LIBER - TAS · VI - TA · CA - RIOR.

Cuivre. Ma collection. Van Loon, n° 3.

N° 3b. Variété. FLORENTIVS · COM : D : CVLEMBORCH.

Rev. LIBER - TAS · VI - TA : CA - RIOR.

Cuivre. Ma collection.

N° 3c. Variété. FLORENTIVS · COMES · D : CVLEMBORCH.

Rev. Comme 3b.

Cuivre. Verkade, pl. XXXII, n° 6.

N° 3d. Variété de n° 3c. CVLEMBOR'.

Rev. LIBER - TAS · VI - TA · CHA - RIOR.

Cuivre. Ma collection.

Un exemplaire frappé en argent de la pièce de 1590 est mentionné dans le Catalogue du Bois van Vroylande; Anvers, 1828.

Pièce de deux penningen de 1591.

N° 4. Type de n° 3. FLORENTIVS · COMES · D · CVLEMBOR.

Rev. LIBER - TAS · VI - TA · CA - RIOR.

Cuivre. Van Loon, n° 4.

N° 4b. Variété. FLORENTIVS · COM : D : CVLEMBORCH.

Rev. Comme n° 4.

Cuivre. Ma collection.

La pièce que van Loon a figurée, tom. Ier, pag. 116, n° 2, est un jeton. Le type est celui des monnaies précédentes et la gravure est très-soignée.

Armes couronnées. FLORENTIVS · CO : D : CVLEMBORG.

Rev. Dans un encadrement orné, LIBER - TAS · VITA · CA - RIOR · - · 1591.

Cuivre. Ma collection.

Un exemplaire frappé en argent est mentionné Catalogue Backer, n° 1221. Dans le cabinet royal, à La Haye, l'exemplaire en argent est coulé.

Outre une médaille superbe et très-rare de Florent Ier (van Loon, pag. 115), qui nous montre ses traits, avec la légende . FLORIS · GRA · VA · CVLENBORGH · VRIH · VAN PALANT · Z; et ses armes au revers, avec sa devise : FAVENTE DEO, on connaît encore de Culemborg

un méreau de 1656, figuré par M. Dirks, dans cette Revue (1866, pl. VII, n° 2).

Veuillez agréer, etc.

W. de Voogt.

Amsterdam, 15 janvier 1870.

MÉLANGES.

Collection Giovanni di Demetrio. — Numismatique. — Égypte ancienne, première partie. — Monnaies des rois, par F. Feuardent, membre de la Société des antiquaires de Normandie. Paris, Rollin (1870), in-8°, xxviii et 159 pages et 12 planches sur cuivre.

Le classement des monnaies des Lagides, aux types immobilisés, aux noms presque toujours les mêmes, était naguère encore un véritable chaos, dans lequel on ne prenait pour guide qu'une routine nullement raisonnée. MM. Lenormant père et fils, en France; M. R. Stuart Poole, en Angleterre, et M. J.-P. Six, d'Amsterdam, avaient, dans les derniers temps, commencé à porter la lumière dans ces épaisses ténèbres. M. Feuardent, qui avait sur ses devanciers l'avantage d'une longue pratique et la bonne fortune d'avoir à décrire une des plus riches et des plus belles collections de monnaies égyptiennes qu'on eût encore formées, a voulu tenter un nouveau classement fondé, en grande partie, sur les différents caractères de têtes et le style des pièces. Pour y parvenir et rompre tout d'un coup avec la routine, il prit un parti héroïque.

La collection de M. di Demetrio était classée d'après l'ancien système. M. Feuardent renversa et vida les cartons, fit de tout un seul bloc, un seul tas, le bouleversa et le mêla complétement, puis il se mit à trier et à réunir les pièces

à la tête, perpétuée si longtemps, de Ptolémée Soter. Ces pièces, attentivement examinées, lui parurent former douze groupes bien distincts, se rattachant à autant de règnes différents. Dans ce nouveau classement, tout se range, tout s'enchaîne sans difficultés. Les dates inscrites sur les pièces concordent avec la durée de chacun des règnes relatés par l'histoire. Le travail d'art suit, sans interruption, sa marche vers une dégradation toujours croissante, depuis le premier Ptolémée, jusqu'à la fameuse Cléopâtre.

On se figure volontiers cette courtisane couronnée, qui captiva César, Antoine et autres, comme le type d'une beauté parfaite. Et cependant ses médailles — qui doivent être des portraits ressemblants — nous offrent, au lieu d'une Vénus, le profil anguleux d'une vieille Anglaise au nez en bec de perroquet. Il y a là un mystère, Pour l'expliquer, il faudrait supposer que Cléopâtre avait d'autres beautés cachées que les médailles étaient impuissantes à révéler, ou bien qu'elle possédait cette espèce de charme, indéfinissable et sans nom, que la *langue verte,* le français de l'avenir, appelle « avoir du chien. »

Les douze planches qui ornent ce beau volume, gravées sur cuivre par M. A. Masson, sont de véritables chefs-d'œuvre. Nous ne croyons pas qu'on soit jamais parvenu à rendre mieux que ne l'a fait cet artiste le caractère d'une médaille antique.

R. Ch.

Traité de la composition et de la lecture de toutes les inscriptions monétaires, monogrammes, symboles et emblèmes, depuis l'époque mérovingienne jusqu'à l'apparition des armoiries, par J.-M.-R. LECOQ-KERNEVEN. Rennes, chez l'auteur, boulevard Sévigné, 22. 1869, in-8°, 422 pages, 9 tableaux et 12 planches

Voici bien l'un des livres les plus singuliers que la numismatique ait produits ! L'analyse en serait impossible, cherchons-en la synthèse. L'auteur établit en principe que, dans la gravure, si grossière et si maladroite des monnaies du haut moyen âge, rien n'a été laissé à la fantaisie, au caprice de l'artiste, rien n'est dû à son inexpérience, à son incapacité. Le moindre fleuron, le moindre trait, les virgules, les points, les abréviations, les lettres omises ou interverties, tout cela se traduit en phrases mystiques, symboliques et apocalyptiques de la plus haute portée. Une pièce muette, même, offre pour lui une longue légende... qu'il faut savoir déchiffrer. Tout cela est démontré dans un style inspiré, entrelardé de citations latines, comme un sermon de curé de village, et saupoudré d'axiomes tellement incontestables qu'on les croirait empruntés au célèbre poème de feu M. de la Palisse. Comme, par exemple (page 49) :

« Déterminer une attribution est souvent l'une des « choses les plus difficiles de la numismatique. »

Ou bien encore, même page :

« La classification dérive de l'attribution. »

Puis, page 48 :

« La classification importe donc beaucoup à l'ordre et à « la bonne harmonie d'une collection, » etc.

Voilà des choses dont, certes, on ne s'était jamais douté, et qui ne pouvaient être révélées que par un numismate inspiré d'en haut!!

L'auteur, pour compléter l'originalité de son livre, en a fixé le prix à 35 francs. Il en était le maître. Mais il faut convenir qu'en cela il se montre plus matérialiste, plus positiviste que mystique.

R. Ch.

Bröholtfundet. Mynter fra xte *og* xite *Aarhundrede, beskrevne* af C. A. Holmboe. 1868, in-8°, 45 pages et 5 plauches.

Le grand nombre de dépôts monétaires trouvés dans les régions scandinaves, le Danemark, la Suède et la Norwége, et l'importance de ces dépôts, au point de vue de la numismatique, est un fait généralement connu. C'est du Danemark que nous viennent les monnaies les plus anciennes de nos comtes et de nos ducs, les pièces qu'on n'a pas encore trouvées dans nos contrées. Le trésor exhumé près du château de Bröholt et que décrit le savant numismate, M. Holmboe, a été déposé dans la collection de l'université royale à Christiania. Il se compose d'environ 400 pièces, la plupart allemandes ou anglaises. Notre pays n'y est positivement représenté que par la pièce d'Albert de Namur, avec MONE. Nous disons positivement, car parmi les indéterminées, assez nombreuses, il en est bien encore quelques-unes qu'on pourrait, avec un peu de bonne volonté, attribuer à Namur, à Huy, etc.

R. Ch.

Om Vildsvüntypen paa galliske og indiske Mynter, af C.-A. Holmboe. 1868, in-8°, 11 pages et 1 planche.

Le type du porc sauvage (du sanglier?), sur les monnaies gauloises et sur les monnaies indiennes, tel est le sujet de cette courte dissertation. Ce rapprochement pourrait-il être donné comme une preuve de plus que les Celtes sont venus de la haute Asie? La mode est aux généalogies, et on a poussé la chose jusqu'à vouloir établir que nos ancêtres n'étaient que de grands singes : singulier quartier à insérer dans notre blason.

R. Ch.

Om nogle norske Pengetegn, af C.-A. Holmboe. 1868, in-8°, 7 pages et 1 planche.

De même que les deux mémoires précédents, cette notice, « sur quelques méreaux norwégiens, » est extraite et tirée à part des mémoires de l'académie de Christiania.

R. Ch.

Berliner Blätter für Münz-, Siegel- und Wappenkunde. XIV Heft. (Fünften Bandes, zweites Heft.) Berlin, W. Weber, 1870, in-8°, avec 4 planches.

La dernière livraison de la *Revue de Berlin* contient les articles suivants :

1° Les deux trouvailles d'Eibenschitz et le droit de

monnayage des princes de Moravie au XIe siècle, par M. le Dr Kupido.

Bohême : Wratislas II, Moravie : Othon Ier le Beau, Othon Ier et Conrad Ier, Conrad Ier seul; Wratislas II, comme duc d'Olmütz, Wratislas et Boleslas, à Olmütz, Conrad Ier et Svatoplouk.

2° La trouvaille de Lommersoum, dans la régence de Cologne, par M. H. Dannenberg.

La trouvaille consiste en des monnaies de Mayence, de Trèves, du Palatinat, du Palatinat et Deux-Ponts, de la Hesse, de Cologne, de Juliers et Berg, de Clèves, de Meurs : Groschen de Vincent, 1466-1493. Lég. *Vince. co'. moe', z. sa.* Le comte tenant une épée et une bannière. C'est la monnaie la plus rare de la trouvaille. On ne connaissait de ce comte qu'une monnaie entièrement différente de celle-ci. M. le Dr Grote prépare, dit-on, une Histoire monétaire de Meurs.

Les autres monnaies, presque toutes de la seconde moitié du XVe siècle, sont de Werden, Siegbourg, de la ville de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, de Neuss, de Dortmound, du comté de la Mark, de Munster, de l'Ostfrise, de Saxe, du Brabant, de la Flandre, du Luxembourg, de Liége, de la Geldre, d'Utrecht, de Groningue, de Metz, de Dombes, de la Bretagne et de Henri V ou VI d'Angleterre.

3° Notes pour servir à l'histoire monétaire de la ville de Berlin, par M. Vossberg.

Cet article, qui sera continué, décrit non-seulement lés monnaies berlinoises, mais encore les jetons et les monnaies commémoratives.

4° Médaillon de Pierre le Grand, par M. le Bon de Koehne.

Une pièce de cinq francs du dernier duc de Bouillon, par le même.

Ce duc est l'amiral anglais, Philippe d'Auvergne qui se fit duc de Bouillon, le 1er janvier 1815, et posséda le duché pendant six mois.

Enfin des *Mélanges*, la description des dernières médailles et une revue bibliographique très-étendue.

CAM. P.

Ueber muhammedanische Vicariatsmünzen und Kupferdrachmen des XII — XIII Jahrhunderts, von Dr JOSEPH KARABACEK, Wien, 1869, in-8°, avec une planche.

M. le docteur Karabacek commence sa *Notice sur les monnaies mahométanes du Vicariat et les drachmes de cuivre du* XIIe *et du* XIIIe *siècle*, par la description d'une monnaie de cuivre au type de Constantin Doukas et Eudoxie. Le revers représente le Christ debout. Il existe cinq exemplaires de cette monnaie, portant cinq contremarques arabes que M. Karabacek essaye d'expliquer et de classer. Ces marques locales et de légalisation, comme l'auteur les appelle, sont particulières aux pièces de cuivre datées du règne de l'empereur byzantin Constantin XIII Doukas et de sa femme Eudoxie, 1059—1067 av. J. C. Ce sont là les pièces que l'on imita et que l'on contremarqua de préférence. Pour les déterminer avec précision, il faut d'abord se demander si les contremarques datent du temps même de la frappe de la monnaie, ou si elles sont d'une époque postérieure. Les faits précédemment acquis à la science peuvent servir à élucider ce point important. C'est en partant de l'examen des monnaies arabes faites d'après

la monnaie de cuivre de Constantin XIII, cent ans après l'émission de celle-ci, que M. Karabacek arrive à fixer la date des monnaies inexpliquées. Les pièces connues ont trait au meurtre du redoutable Zengi (1146), meurtre qui fut le commencement du *long* interrègne de trente-quatre jours dans la principauté de Mossoul. Il y eut en conséquence un vicariat dans les pays de l'Islam. Nous ne pouvons suivre M. Karabacek dans le développement de ses intéressantes observations. Ce que nous en avons présenté, engagera les orientalistes à lire le travail du savant collaboratenr de la Revue numismatique de Vienne.

Cam. P.

L'Inscription de la Haute-Borne à Fontaines-sur-Marne. Un médaillon des deux Victorinus, par P. Herbert. Albi, Ernest Desrue, 1870, in-8°, avec une planche photogr.

« Oui, Monsieur Thomas, voilà une belle trouvaille! « Votre médaillon des Victorinus est, à mes yeux du « moins, une pièce rare et précieuse, peut-être unique; « et c'est une heureuse idée que d'en avoir confié la repro- « duction par la photographie à M. Prompt. Cette fidèle « reproduction fait autant de plaisir à voir que l'original!

« Votre médaillon à deux pouces de diamètre, avec « une épaisseur proportionnée ; il est dentelé, *serratus,* « comme dit Tacite. Indubitablement, il a été cloué à la « hampe d'une enseigne : témoin le trou pratiqué au-des- « sus de la tête de Victorinus père; témoin, sur la tranche, « à droite et à gauche de l'orifice, les deux entailles desti-

« nées à fixer immobile le méreau à l'aide de chevilles » de laiton. »

La notice de M. Herbert commence, on le voit, par un cri de joie. Et il y a de quoi exulter. Le médaillon est simplement magnifique. Victorin est un empereur des Gaules à qui le grand bronze n'a pas été prodigué; les types, l'inscription, tout concourt enfin à faire de la pièce découverte par M. Thomas un de ces monuments pour lesquels la langue française n'a pas de qualificatifs assez sonores; c'est presque, si nous osons dire, le pendant de l'*Eucratidion!*

La légende est VICTORI GLORI \ MAIOR ERIT. Mais il faut lire VICTORINO avec M. Herbert « en revenant sur ses pas, en tenant compte, cette fois de l'N (d'un plus faible relief) dont le deuxième jambage se rattache au premier (que fournit l'I) par le bas, et, au troisième (emprunté à l'O) par le haut....... » Nous voudrions pouvoir tout citer ici, malheureusement la place nous manque. Nous nous contenterons donc d'emprunter à l'archéologue albigeois un exemple frappant à l'appui de son argumentation :

« A pareille distance de Joinville et de Saint-Dizier.... se dresse un menhir de plus de six mètres de haut, portant cette légende :

VIROMARVS
ISTA ✠ ILIIF

« A Fontaines-sur-Marne, l'œil doit plusieurs fois revenir sur ses pas et lire :

ista (justa)
sta fili(o)
fili(o).
f.(ecit).

« Ce qui se pourrait traduire (les noms appellatifs étant significatifs) :

Vertealllure
arendusonfilsPlacideles
derniersdevoirs.

« Aimez-vous mieux, pour le père, Vertluron, Vert-galant, Brin-d'amour, etc., etc., et, pour le fils, Benin, Benoît, Benigne, ou encore, Bombenin, Bombenat, Bombeniguet, Thomas (Diafoirus), etc., etc.? Ma foi, choisissez . . . .

« Quoi qu'il en soit, le baladinage était analogue a Victori Victorino. »

Donc, le médaillon est bien de Victorinus père et fils. Nous regrettons seulement que M. Herbert n'ait pas parlé de la *decursio circensis* de Néron, qui ressemble beaucoup au médaillon de Victorinus, qu'il n'ait pas expliqué la forme singulière des lettres de la légende, qu'il ne soit pas étonné de rencontrer les sigles S. C. sur son cuivre . . . . Il l'a bien regardé cependant, car il y découvre mille nuances qui auraient échappé à notre œil distrait :

« Dans le champ, l'empereur Victorinus, dont le cour-
« sier est au galop, lève fièrement le front, tenant de la
« main droite, sa lance horizontalement. Il va sans dire
« que le nez est fortement aquilin. A deux pas en arrière,
« le jeune Victorinus, la tête haute, comme son père,

« à cheval, comme son père, et comme son père, « portant le *paludamentum*, fait, par les grâces de l'ado- « lescence, sa taille élégante et svelte, la délicatesse des « linéaments du visage, contraste avec le torse vigoureux, « le bras musculeux et les traits énergiquement accen- « tués du vainqueur de Lollianus. Un chêne incline « ses rameaux feuillus au-dessus du prince impérial. « A l'exergue : S. C. »

Cam. P.

Dans la dernière livraison de la *Revue de Berlin*, un des rédacteurs signale à l'indignation des amateurs de monnaies l'édifiante association de quelques marchands d'Allemagne, appelés par lui *sangsues numismatiques*. C'est dans les ventes publiques que se produit cette entente cordiale et intéressée : grâce à elle, vendeurs et acheteurs sont déroutés et couverts de confusion. La *Revue de la numismatique belge* a eu déjà l'occasion d'appeler l'attention du public sur cette fraude, connue en France sous le nom de *révision*, d'*aboza* et de *graffinade*. Nous engageons sincèrement les fidèles de l'*aboza* à lire et à méditer certaine fable du bonhomme La Fontaine, intitulée *la Poule aux œufs d'or*.

Cam. P.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, il a été frappé à la Monnaie de Bruxelles : En pièces d'or de 20 francs 24,689,480 francs; en pièces d'argent de 5 francs, 63,287,710 francs, en pièces d'un franc, 1,393,608 francs;

en monnaies de cuivre, de deux centimes 33,852 francs 60 centimes; de 1 centime, 30,643 francs 41 centimes.

A toutes ces fabrications il faut ajouter, 945,998 kilogrammes 980 grammes de pièces de 20 et de 10 reis pour l'empire du Brésil.

Enfin le total général de toutes les pièces de monnaies sorties de l'Hôtel des Monnaies, en 1869, est de 203,006,365.

A. Bri.

Notre compatriote, M. Jh. Van Peteghem, résidant à Paris et membre de la Société française de Numismatique, après de longues et incessantes recherches, poursuivies depuis longtemps, tant à Paris qu'en Belgique, est parvenu à réunir une très-belle suite de monnaies de Flandre. Il a formé également une bibliothèque aussi nombreuse et aussi riche que possible sur cette partie spéciale de la Numismatique.

Maintenant il visite les cabinets des amateurs, pour obtenir les empreintes des pièces qu'il ne possède pas, et réunir ainsi les éléments nécessaires pour publier une *Description complète des monnaies de Flandre*.

Nous invitons les amateurs qui possèdent des pièces uniques ou inédites à en faire parvenir le dessin ou les empreintes à M. Jh. Van Peteghem, 26, rue des Grands-Augustins, à Paris, ou bien au siége de la Société française de Numismatique, 58, rue de l'Université.

R. Ch.

Les démonstrations sympathiques avec lesquelles notre roi fut accueilli en Angleterre, l'arrivée en Belgique d'une députation anglaise, chargée de remettre à Léopold II une riche cassette contenant les adresses que les municipalités de la Grande-Bretagne lui avaient votées, sont des faits dont la numismatique doit conserver le souvenir. La médaille d'argent dont nous donnons le dessin, pl. VI, n° 2, et que les maires anglais portaient à la boutonnière pendant leur séjour parmi nous, a été frappée en Angleterre, mais elle est devenue belge par sa destination et par le ruban aux couleurs belges auquel elle était suspendue. Elle prendra donc place parmi les médailles historiques de notre pays.

A. Bri.





La loge maçonnique *la Bonne Amitié* de Namur, célébrait spendidement, le 12 février 1870, le 100e anniversaire de son existence.

L'histoire de cette loge se lie à la politique.

Joseph II en ordonna la fermeture en même temps

qu'il supprimait les couvents, réglementait les processions ([1]), le chant des capucins et le costume des chanoinesses. Mais laissant de côté toutes considérations indifférentes à la numismatique et, scrupuleux indicateur des faits qui lui sont spéciaux, bornons-nous à donner place ici à la médaille commémorative de l'anniversaire auquel le centenaire de la loge namuroise convia les représentants des loges étrangères et nationales.

A. Le C.

A l'exemple de ce qui se fait à Rome et à Paris, la ville de Genève se propose d'organiser la refrappe des coins de médailles, au nombre d'environ deux cents, qui se trouvent en sa possession. Ces médailles seraient livrées aux amateurs à un prix très-modéré; ou par échange, aux collections publiques des autres villes et pays.

R. Ch.

On nous signale une erreur qui a échappé dans le dernier numéro du précédent volume, page 471; le *carolin*, ou pièce de 10 francs d'or, n'est pas une monnaie de *Norwége*, mais une monnaie de *Suède*. La Norwége n'a pas accédé jusqu'à présent à la proposition d'émettre de la monnaie d'or.

R. Ch.

([1]) *Voy.* Galliot, *Histoire de Namur*, t. V.

Numismatischer Anzeiger, — Organ des Münzforscher-Vereins zu Hannover. Herausgegeben von H. Grote et H. Walte. Hanovre, éditeur H. Walte, in-8° (du 15 juillet 1868 au 15 septembre 1869).

Le recueil de M. le Dr Grote, connu sous le nom de « Münzstudien, » ne publie plus que des monographies monétaires. Ce n'est plus un journal de numismatique donnant les nouvelles de la science. Le nouveau « Moniteur des numismates, » que nous avons annoncé il y a un an et demi, continue de paraître deux fois par mois. Il traite des monnaies nouvelles, des découvertes récentes, des ventes, de quelques points obscurs de numismatique et donne fidèlement le procès-verbal du Cercle numismatique de Hanovre.

Nous y avons encore trouvé la liste de tous les amateurs de monnaies que compte l'Allemagne, avec l'indication de leurs adresses. Au n° 16 de l'année 1869 était joint un programme de traité de sphragistique, composé par M. H. Grotefend. La matière à traiter s'y trouve classée sous les rubriques : 1° de *Characteristica somatica*, qui comprend la *ratio annexionis*, la *ratio materiæ*, la *ratio formæ* et la *ratio impressionis*, et 2° de *Characteristica typica*, qui comprend l'épigraphie, l'*imaginale*, l'*effigiale* et le *heraldicum*. Nous croyons que le système de terminologie et de classement sphragistique proposé par M. Grotefend est judicieux et complet.

Le rédacteur du « Moniteur » forme le vœu de voir paraître bientôt un manuel de numismatique moderne qui soit à la hauteur de la science. C'est pour les monnaies

d'Allemagne surtout que le besoin d'un bon traité se fait sentir.

CAM. P.

Wiener numismatische Monatshefte. Redigirt und herausgegeben von Dr G. A. EGGER. Heft 7, 8, 9, 10, 11 et 12, de juillet 1868 à janvier 1869. Wien, im Selbstverlage der Redaction, Herrengasse, 5.

Les six cahiers, 7 à 12, de 1868, de la *Revue numismatique de Vienne* contiennent les articles suivants :

Sur la numismatique ancienne de l'Égypte, par M. CHRISTIAN-GUILLAUME HUBER.

Le fort bronze d'Evergète Ier ; Bérénice II, femme de Ptolémée III Evergète.

Un *aureus* inédit de l'empereur romain M. Aur. Probus, 276-282, par M. le Dr ALEXANDRE MISSONG.

Découverte de siliques romaines des années 360-367 ap. J.-C., décrite par M. le Dr ALEXANDRE MISSONG.

Les monnaies du canton d'Appenzell, par M.-E. FORCHHEIMER.

Médaillon d'argent destiné à rappeler l'avénement au trône de Haidar Ali, premier roi d'Aoude, dans l'Hindoustan, par M. le Dr KARABACEK.

Tétradrachmes de Pacorus, roi parthe, des années 391, 392, 394, 404, 405, 406 et 407, par M. LOUIS MEYER, de Smyrne.

Deux monnaies de la ville de Leucas, aux effigies de Macrin et d'Hélagabale, par M. H.-C. REICHARDT.

Médaillon inédit de la ville de Tarse, en Cilicie, datant

du règne de l'empereur Septime Sévère, par M. le D[r] MISSONG.

Un Antoninianus inédit de l'empereur Probus, 276-282 ap. J.-C., par M. le D[r] MISSONG.

La numismatique des chevaliers de Saint-Jean à Rhodes, par M. P. NORBERT DECHANT.

Villeneuve, Gozon, R. de Pins, J.-J. d'Heredia, Naillac, Lastic, Aubusson, E. d'Amboise, Caretto, et petites monnaies sans le nom du grand-maître.

Une monnaie d'essai styrienne, au nom de l'empereur Frédéric III, par M. le D[r] LOUSCHIN.

Réponse à une question de M. le D[r] Karabacek, par M. le D[r] J. FRIEDLAENDER.

Il s'agissait d'une monnaie de Rhodes, datant du XIII[e] siècle et portant le nom de César Gavalla.

Médaille transylvanienne, au nom de Georges-Thierry de Tekendorf, par M. LÉON HOLLAENDER.

Monnaies hongroises de 20 et de 10 kreutzer frappées en 1868.

CAM. P.

D. URBANI. *Segni di cartiere antiche. — Dieci tavole.* Venezia, prem. stab. tipografico di P. Naratovich, 1870, petit in-8° de 47 pages et 10 planches.

Les anciennes marques ou filigranes du papier ont fait, depuis quelques années surtout, en France et en Angleterre, l'objet de recherches curieuses. L'histoire, toujours obscure, des origines de la typographie, y trouvera peut-

être des éclaircissements utiles, et les amateurs d'*autographes* des garanties contre les spéculations dans le genre de celles dont un savant académicien a été récemment la victime.

M. le chevalier Dominique Urbani, vice-directeur du musée municipal de Venise, vient à son tour de réunir les marques des anciens papiers qui ont servi aux éditions de Venise jusqu'à l'an 1500, ainsi que des papiers des archives de Padoue, au XIVe et au XVe siècle.

Voici maintenant en quoi l'ouvrage de M. Urbani se rattache à la numismatique et ce qui nous autorise à en parler ici :

Il existe tout une série de jetons ou de méreaux de cuivre jaune. assez grossièrement exécutés, et dont le style les reporte au XIVe siècle. Ces pièces, sans légendes, n'ont jamais eu d'attributions certaines. M. Urbani, ayant remarqué sur plusieurs de ces jetons les mêmes types que sur certains papiers, propose de reconnaître en eux des méreaux ayant servi, dans les usines ou fabriques de papier, soit au payement des ouvriers, soit à établir une comptabilité quelconque. Voilà une idée nouvelle et qu'il ne faut pas rejeter *à priori*. C'est ainsi qu'il y a quelques années nous sommes parvenu à rattacher aux fonctions municipales de Bruxelles toute une série de jetons qu'on reléguait, auparavant, parmi les pièces indéterminées.

R. Ch.

Par un arrêté royal, en date du 3 février dernier, notre confrère M. Cam. Picqué, sous-chef de section à la biblio-

thèque royale, a été promu, à titre personnel, au grade de conservateur-adjoint. M. Picqué reste spécialement chargé de la direction du cabinet des monnaies et médailles.

R. Ch.

Le xve catalogue, publié récemment, de livres *à prix marqués,* du libraire Frédéric Muller, à Amsterdam, se compose de près de six cents articles concernant la numismatique. On y remarque un assez grand nombre d'ouvrages importants et difficiles à trouver.

R. Ch.

M. le Dr Grote, de Hanovre, fait paraître, depuis le 15 juillet 1868, un petit journal bi-mensuel intitulé : *Numismatischer Anzeiger. Zeitung für Münz-, Siegel- und Wappenkunde. Neue Folge der Blätter für Münzkunde; Beiblatt der Münzstudien. Organ des Münzforscher-Vereins zu Hannover.* Le n° 24, le dernier de l'année 1869, annonçait la continuation de ce même journal en 1870.

Voici que nous venons de recevoir, sous la date du 1er février, le n° 1 d'un autre *Anzeiger*, sous ce titre légèrement modifié : *Numismatisch-sphragistischer Anzeiger Zeitung fur Münz-, Siegel- und Wappenkunde. Organ des Münzforscher-Vereins zu Hannover.* Un avis, placé en tête du nouveau journal, nous apprend que M. le Dr Grote a cessé d'être l'organe de la Société, qui n'en

reconnaît plus d'autre que celui dont la direction est confiée à M. H. Walte, Canalstrasse, 3, Hanovre.

Le format, le papier, la disposition du journal, tout est resté le même, sauf que le caractère ordinaire a remplacé les lettres pointues et épineuses des Allemands.

R. Ch.

Épigraphie de la Moselle. Étude par Charles Robert, correspondant de l'Institut, membre de la Société des antiquaires de France. Paris, A. Lévy, éditeur, 1869, grand in-4° (premier fascicule), 40 pages et 3 planches.

On se demandera, sans doute, comment M. Robert, au milieu des occupations nombreuses que doivent exiger ses hautes fonctions administratives ([1]), peut trouver le temps de se livrer aux études sérieuses dont témoignent tant de savants travaux. Sa prodigieuse activité répond à cette question.

Dans ce nouvel ouvrage, ainsi que l'annonce le titre, l'auteur s'est proposé de réunir et d'expliquer les monuments épigraphiques romains et gallo-romains qui se trouvent encore ou qui ont existé dans le département actuel de la Moselle.

Il eût été, peut-être, plus logique de ne pas s'arrêter à une circonscription administrative toute moderne et qui n'a rien de commun avec les Romains et les Gaulois : M. Robert n'en disconvient pas ; mais, dit-il, « en embras-

([1]) M. Robert est intendant général, attaché au ministère de la guerre.

sant la cité des Mediomatrici tout entière, l'entreprise eût été trop vaste ; et d'ailleurs, les limites primitives des cités gauloises sont mal connues, l'on sait qu'elles ont varié, plus d'une fois, pendant la durée de l'empire. »

Après avoir indiqué les sources de l'ouvrage — qui sont principalement les pierres elles-mêmes conservées au Musée de Metz ou dans des collections particulières, — M. Robert en donne le plan. Son livre sera divisé en quatre grandes parties distinctes. Les monuments élevés aux dieux, aux déesses, aux génies et aux *matres* forment la première ; viendront ensuite les dédicaces sans nom divin, puis les pierres tombales; enfin divers spécimens, qui ne se rattachent directement à aucun des trois premiers groupes, formeront un dernier chapitre.

Le premier fascicule contient des inscriptions relatives aux dieux placées par ordre alphabétique : ÆSCVLAPIVS. — APOLLO. — APOLLO SIRONA ET NYMPHÆ. — CASTOR ET POLLVX. — EPONA. — EPONA ET GENIVS LEVCORVM. — GENIVS C. AVR. MATERNI. — HERCLES. — ISIS ET SERAPIS. — JVPITER OPTIMVS MAXIMVS. — JVPITER, JVNO MAGNA, HERCOLES ET GENIVS LOCI.

Trois planches magnifiques accompagnent cette livraison. Ces planches, produites par la *photogravure*, donnent la représentation directe et authentique des monuments, elles ont de plus un immense avantage sur les photographies, elles sont aussi inaltérables que des gravures au burin.

R. CH.

Le *Bulletino di numismatica italiana* de M. Caucich, dans le n° 1 de la quatrième année (novembre et décembre 1869), signale l'apparition de trois nouvelles médailles italiennes :

1° La médaille que la municipalité de Turin a fait frapper pour être remise aux organisateurs du sixième congrès pédagogique, réuni dans cette ex-capitale, au mois de septembre dernier. Cette pièce est l'œuvre du graveur Thermignon, déjà connu par d'autres travaux ;

2° La médaille de l'anti-concile qui devait se réunir à Naples dans le courant de décembre 1869. Cette pièce, due au burin de Giani, de Turin, porte, d'un côté, la vue du Vésuve, avec la légende : POST TENEBRAS LVX ; à l'exergue : G. Ricciardi promosse Napoli, 8 dicembre 1869. Au revers, une inscription de onze lignes : A. Roma — Pio IX coi Vescovi — a sancire il sillabo — l'infallibilita del Papa — il potere temporale. A Napoli — i liberi pensatori — contro il fanatismo — l'intolleranza — l'inquisizione — convenivano ;

3° La troisième — toute musicale et sans couleur politique — a été faite en l'honneur de Rossini, par le comité rossinien de Pesaro. Elle offre, d'un côté, l'effigie du grand compositeur et, de l'autre, les armes de Pesaro avec la légende : Al cittadino, al genio, la patria e l'arte. Agosto MDCCCLXIX.

R. Ch.

La *Revue numismatique* du Rév. J. Leitzmann, vient de commencer sa trente-septième année ! !

R. Ch.

NÉCROLOGIE.

PIERRE-JUSTIN SABATIER.

Je n'ai pas d'autres titres à la mission qu'a bien voulu me confier notre cher Président, que l'affection sincère que je portais à M. Sabatier. Mais quelques années d'un commerce intime et une communauté d'études sont-elles suffisantes pour une tâche aussi délicate, et peuvent-elles suppléer l'esprit de critique et la science nécessaires pour parler d'un homme qui laisse des œuvres si nombreuses, et pour en apprécier les mérites?

Abandonnant à d'autres plus autorisés le soin d'étudier en détail chacun de ses ouvrages, nous nous contenterons de juger son œuvre en général et d'en dire en peu de mots le caractère et le but. Du reste, sa modestie se serait sans doute effrayée à l'idée d'un éloge. — Mais ne devions-nous pas, comme ces Romains dont il connaissait si bien les usages, reproduire ses traits et les montrer à ceux qui ne les connurent pas?

M. Sabatier naquit à Toulouse en juillet 1792; il fit ses études en cette ville. Le prestige de Napoléon et l'éclat de ses victoires frappèrent et exaltèrent bientôt sa jeune imagination, il voulut suivre la carrière des armes, et malgré les instances de son père dont il était l'unique fils, il entra à l'école militaire de Saint-Cyr.

A peine âgé de vingt ans, il fut envoyé dans les armées d'Allemagne, en qualité de sous-lieutenant, et prit une part active aux rudes et désastreuses campagnes qui devaient livrer la France à l'étranger. Il rentra dans ses foyers en 1815, mais il n'y jouit pas longtemps du bonheur de la vie de famille : son enthousiasme pour le captif de Sainte-Hélène l'entraîna dans des luttes politiques ; il faillit y perdre la vie et il y dissipa sa fortune. C'est de ce moment que commence pour M. Sabatier cette longue série de revers et de souffrances morales que nous ne pouvons raconter ici ; nature énergique et forte, il se roidit contre le sort, il lutta et sortit victorieux de ces terribles épreuves. Il avait émigré en Russie, il y demeura quarante ans : tous ceux qui l'ont connu pendant ce long exil peuvent témoigner qu'il sut conquérir l'estime des hommes qu'il fréquenta et la conserver ; nous n'en voulons d'autres preuves que ses honorables et nombreux amis de Saint-Pétersbourg, dont l'affection fut assez profonde et assez vive pour résister à une longue séparation après son retour en France.

Un esprit observateur et facile permit à M. Sabatier de suppléer à cette lacune des premières études classiques qui doivent être la base de toute solide érudition ; il aimait à rappeler ce que dans sa modestie il nommait son ignorance, mais son exemple suffirait au contraire pour démontrer d'une manière incontestable, ce que peut la volonté d'un homme intelligent, et devrait par cela même encourager tous ceux qui hésitent à s'adonner un peu tard aux recherches numismatiques. Il nous dit souvent qu'il avait ressenti dès son jeune âge un goût assez prononcé pour l'antiquité ; les circonstances dont nous avons parlé le

détournèrent longtemps de cette voie, mais ces premières tendances de son esprit devaient se réveiller un jour.

Ses relations avec des savants et des collectionneurs, pendant son séjour en Russie, et particulièrement son intimité avec notre cher et savant confrère Son Excellence le baron de Kœhne, le ramenèrent au culte des lettres et lui donnèrent le goût de la numismatique et de l'archéologie. Dès l'année 1840, nous le voyons se livrer avec ardeur aux recherches scientifiques sur l'antiquité : peu de temps après son choix était fait dans le vaste domaine que nous ont légué les anciens, et il écrivait en 1849 (1) : « Je me suis exclusivement voué au culte de la numismatique romaine et byzantine ; la modicité de ma fortune aussi bien que mon peu de science m'ont prescrit la loi de me renfermer dans ces deux spécialités déjà bien lourdes pour moi. »

Il entreprit à ce moment de longs voyages et acquit à Kertsch de nombreuses médailles, ainsi que beaucoup d'objets précieux extraits des *tumuli* de l'ancienne Panticapée qu'il offrit au comte Ouvaroff dont la belle collection est si connue. Ce voyage fut pour M. Sabatier l'occasion d'une publication importante. En décrivant les objets qu'il découvrit sur le littoral de la mer Noire, il s'était surtout proposé d'apporter des éclaircissements à *la Chronologie du Bosphore Cimmérien*, il espérait « que des inscriptions et la nomenclature générale des médailles avec date, frappées par les rois du Bosphore, fourniraient un corps de preuves solides qui légitimeraient aux yeux du lecteur un système nouveau de chronologie, » et il avoue que ce système se

(1) *Souvenirs de Kertsch*, etc. Préface. Saint-Pétersbourg.

trouve en désaccord complet avec tous ceux qu'on a proposés jusqu'à ce jour.

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher l'exactitude des conclusions que l'auteur déduit des monuments et des faits qu'il étudie, disons seulement que son œuvre est consciencieusement élaborée et qu'elle abonde en documents du plus grand intérêt au point de vue numismatique.

M. Sabatier eut bientôt réuni une nombreuse et importante collection de médailles grecques, romaines et byzantines; elle fut le charme et la passion des meilleures années de son existence. Un jour vint où il fallut se séparer de ces chers objets. Ce dut être pour lui un bien grand regret, mais il était depuis longtemps habitué aux cruelles épreuves. Il vendit sa collection au comte Strogonoff moyennant une rente viagère de mille roubles argent, dont le change réduisit bientôt la valeur à 3,500 francs. Les monnaies anciennes n'avaient pas encore atteint le prix élevé malgré lequel on se les dispute aujourd'hui, et nous avons souvent entendu répéter par M. Sabatier que sa collection aurait valu de nos jours environ 150,000 francs.

En 1847, il avait publié l'*Iconographie de* 5,000 *médailles grecques, romaines et byzantines*, ouvrage considérable et d'une grande importance, si on tient compte de l'époque où il parut, ainsi que de l'exactitude de ses descriptions. Il écrivit aussi, avant de quitter Saint-Pétersbourg, quelques notices sur l'*Iconographie sacrée en Russie*, et un petit traité sur la *production de l'or, de l'argent et du cuivre chez les anciens* (1850). Mais la plupart de ses publications sont datées de Paris ou de Bruxelles, nous en donnons en note une liste à peu près complète

et nous citons dans le texte même les plus importantes ([1]).

Nous désignerons particulièrement une étude sur le *Prix et la vente des monnaies antiques*, qui fut fort remarquée (Paris 1859) ; la *Description générale des médaillons contorniates* (Paris 1860), dont l'intérêt est indiscutable, et surtout les deux volumes dans lesquels il fait la *Description générale des monnaies byzantines* (Paris 1862) ; c'est là une de ses principales œuvres, et nous n'insisterons pas

([1]) Monnaies impériales grecques en bronze et inédites . . . . (Paris, 1859).
Quelques médailles inédites impériales ou autonomes (Bruxelles).
Médailles romaines et impériales grecques. . . . (Bruxelles).
Monnaies inédites impériales romaines, grecques et byzantines . . . . (Bruxelles, 1861).
Causerie sur l'as romain. . . . . (Paris, 1866).
Médailles inédites de Fulvia Plautiana.
Lettre sur quelques monnaies romaines inédites. . (Bruxelles, 1860).
Monnaies romaines de bronze. . . . . (Paris, 1867).
Médailles romaines inédites . . . . (Paris, 1866).
Médailles romaines, poids byzantins, monnaies byzantines . . . . (Bruxelles, 1863).
Notions générales sur la numismatique byzantine . (Paris, 1858).
Monnaies byzantines inédites. . . . . (Bruxelles, 1859).
Plombs, bulles et sceaux byzantins. . . . . . (Paris, 1859).
Poids antiques de bronze. . . . . (Paris, 1867).
Géographie numismatique . . . . (Bruxelles).
Rapport sur la collection des monnaies portugaises figurant à l'exposition universelle. . . . . . (Paris, 1867).
Billets de confiance et assignats des communes de France.
Mouvement des collections et des musées. . . . (Paris, 1867).
Encyclopédie des noms propres . . . . (Paris, 1865).
Etc., etc.

sur ses qualités, puisque nous nous adressons à des numismates.

M. Sabatier laisse encore plusieurs travaux inédits ou en voie d'exécution, entre autres un *Traité sur le système monétaire de Russie.*

Malgré ses nombreuses publications, M. Sabatier n'avait aucune prétention scientifique, il se considérait plutôt comme un pionnier, comme un éclaireur, préparant les documents, accumulant les recherches, et, dans cette voie, il a rendu des services signalés à la numismatique. Esprit très-littéraire, il se faisait remarquer par sa connaissance de notre langue, il est même juste de dire que la facilité avec laquelle il écrivait, que son abondance ont nui parfois à certains de ses travaux qui perdaient en précision ce qu'ils gagnaient en agrément littéraire : c'est là un fréquent écueil pour les savants.

A un goût épuré il joignait le sentiment des beautés artistiques, deux conditions indispensables à tout collectionneur; il posséda toujours cet enthousiasme juvénile qui encourage l'homme dans ses travaux et l'excite dans ses recherches. Nous ne pensons pas qu'on puisse lui reprocher certaines témérités scientifiques dont les savants se rendent si souvent coupables; il blâmait lui-même hautement ces hardiesses et ces excès, ne forçait jamais les interprétations, n'abusait pas enfin de ces conjectures qui diminuent si justement le crédit d'un auteur.

Les principales qualités de son esprit étaient la lucidité et l'exactitude. Nous ne saurions trop insister sur ce mérite d'autant plus apprécié des travailleurs que les ouvrages

relatifs aux descriptions des monnaies ne brillent pas toujours par ces côtés.

Un autre trait caractéristique est le peu de souci qu'il prenait de sa réputation scientifique; il travaillait par goût, pour sa propre satisfaction et obéissait bien plus à un penchant naturel qu'au besoin qu'éprouvent certaines natures d'attirer l'attention autour de leur nom et d'arriver ainsi aux honneurs ou à la renommée.

Les distinctions et les titres ne lui manquèrent pas cependant, son mérite réel le désigna bientôt à l'attention des sociétés savantes; le plus grand nombre tint à honneur de le compter parmi ses membres, et la Société française de numismatique et d'archéologie, dont il fut un des fondateurs, lui décerna toujours à l'unanimité le titre de vice-président [1]. Les gouvernements de Russie, de Prusse, de Grèce, de Portugal, etc., etc., voulurent aussi récompenser ses travaux par l'envoi de nombreuses décorations.

Depuis bien des années, M. Sabatier avait sacrifié toute autre occupation à ses goûts et à ses habitudes de travail, trouvant dans ses études de prédilection une ample compensation aux autres jouissances de la vie. Il travaillait avec tant d'assiduité et d'ardeur qu'il semblait vouloir reconquérir sur le passé les années de sa jeunesse et de son âge

[1] Voici la liste de quelques sociétés savantes dont M. Sabatier faisait partie comme titulaire ou correspondant : Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg ; Société géographique de Saint-Pétersbourg; Société d'histoire et d'antiquités d'Odessa ; Société royale de la numismatique belge ; Société numismatique de Berlin ; Société royale des antiquaires du Nord de Copenhague ; Société impériale des antiquaires de France, etc., etc.

mur qu'il avait dû consacrer à une autre carrière. Il était du reste merveilleusement organisé pour ces rudes labeurs, ses forces physiques ne trahissaient jamais ses facultés intellectuelles, et douze heures de travail accompli en un jour n'enlevaient rien au charme et à la vivacité de son esprit. Levé avant l'aurore, il préferait les études matinales à celles du soir.

Beaucoup d'entre nous n'ont sans doute pas perdu le souvenir des vers charmants dont il égayait nos réunions intimes.

Du jour ou naquit en lui le goût des études d'antiquités, il ne cessa plus de les cultiver et la mort l'a surpris, alors que plein de force encore il préparait de beaux et longs travaux : il oubliait son âge, sa santé lui en donnait le droit, mais la mort ne l'a pas oublié.

Ai-je besoin de rappeler à tous ceux qui l'ont connu son caractère charmant et sympathique, son commerce agréable, son obligeance, l'aménité de son esprit et surtout l'abandon avec lequel il communiquait ses recherches, fournissait des indications et donnait des conseils aux débutants ; il était de ceux qui aiment à obliger, et il avait su conserver toutes ces qualités de l'esprit et du cœur que l'âge, les travaux et les déceptions de la vie font si souvent oublier.

Sa mort a laissé un grand vide parmi nous ; son assiduité aux séances, ses intéressantes communications, ses observations pleines de finesse et d'à-propos, nous font plus vivement ressentir la perte que viennent de faire les numismates : nous ne doutons pas que nos confrères de la Société royale de Bruxelles ne partagent tous nos regrets.

M. Sabatier n'était-il pas, en effet, un des collaborateurs les plus assidus et les plus appréciés de la *Revue numismatique belge?*

LABATUT.

Paris, 6 janvier 1870.

Un ami et disciple de Joachim Lelewel, M. L.-L. SAWASKIEWICZ, est mort le 19 février dernier, à Bruxelles, qu'il habitait depuis longtemps. M. Sawaskiewicz est l'auteur d'un ouvrage de numismatique orientale, publié en 1846 et intitulé LE GÉNIE DE L'ORIENT, COMMENTÉ PAR SES MONUMENTS MONÉTAIRES. — *Études historiques, numismatiques, politiques et critiques sur le cabinet musulman de M. Ignace Pietraszewski (contenant 2,683 médailles), accompagnées de plusieurs planches.* Bruxelles, A. Van Dale, in-8°. M. Sawaskiewicz s'était encore fait connaître du monde savant par d'intéressants travaux sur la littérature arménienne.

P.

SOCIÉTE ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 5 janvier 1870.

Sur la proposition du Président, le titre d'*associé étranger* est conféré à MM. Gustave Vallier, de Grenoble, membre de plusieurs sociétés savantes, et Charles Clay, M. D., président de la Société numismatique de Manchester.

Le Secrétaire,	*Le Président,*
CAM. PICQUÉ.	R. CHALON.

Réunion du bureau du 27 janvier 1870.

Sur la proposition du Président et de M. le colonel Mailliet, le titre d'*associé étranger* est conféré à M. le Dr Ludwig Schultze, à Gotha.

Le Secrétaire,	*Le Président,*
CAM. PICQUÉ.	R. CHALON.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1870.

Allemagne.

Auctions-Katalog. : 1° Polnische Münzen und Medaillen; 2° Antike Münzen und der Kreuzfahrer, eines General-Consuls im Oriente: 3° Ungarische und Siebenburgische Münzen. Wien. 1869.

Archiv des Vereins für Geschichte und Alterthümer der Herzogthümer Bremen und Verden, etc. N° 3. Stade, 1869, in-8°.

Neues Lausitzisches Magasin, 46er Band, 1te und 2de Abtheilung. Görlitz, 1869.

Angleterre.

A Guide to the Study and arrangement of english coins, etc.; by Henry William Henfrey, 4e et 5e parties. 1870. (Hommage de l'auteur.)

The Numismatic Chronicle, and journal of the Numismatic Society. 1869. Part. 3e, new series n° 35. London.

Proceedings of the Manchester Numismatic Society, 1869. Part. 7e.

Belgique.

Portrait de T. V. Van Berckel, gravé par Ch. Onghena. (Don de M. A. Brichaut.)

Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique, t. VII, 1870. 1re livraison.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 38e année, 2e série, tome XXVIII. Nos 11 et 12, 1869, et 39e année, 2e série, tome XXIX. N° 1, 1870.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1870.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. Bruxelles, 7e année, janvier-décembre, 1868; 8e année, nos 1-6, 1869.

Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique. Année 1869, 3e et 4e livraisons. Gand, 1869.

France.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. 3e année, tome V, 1re, 2e et 3e livraisons. Paris, 1870.

Le Cabinet historique. Revue mensuelle, 15e année. 11e et 12e livraisons. Paris, 1869.

Bibliothèque de l'école des Chartres, revue d'érudition, consacrée spécialement à l'étude du moyen âge, 30e année, 6e série, tome V, 6 livraisons. Paris, 1869.

La légende de la ville d'Ars en Dauphiné, par G. Vallier. (Hommage de l'auteur.)

Mémoires de la Société française de numismatique et d'archéologie. Instructions pour l'exercice 1870.

La disette de l'hiver 1786 en Poitou et M. Boula de Nanteuil; discours d'ouverture de la séance publique de la Société des antiquaires de l'Ouest, du 28 décembre 1868, par M. Lecointre-Dupont, président.

Pays-Bas.

Catalogue de livres sur l'histoire numismatique, l'art héraldique, etc. 1870.

Suisse.

Monuments de l'histoire du comté de Gruyère, etc., tome II. Lausanne, 1869.

Du passage des Alpes par Annibal, par Ed. Sécretan, professeur. Lausanne, 1869. (Hommage de l'auteur.)

CABINET NUMISMATIQUE.

DON FAIT PAR M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Médaille pour les Conservatoires royaux de musique. Effigie de Léopold II, par Jéhotte. Bronze, 61 millimètres.

DON FAIT PAR M. A. LE CATTE.

Médaille-souvenir du jubilé séculaire de la loge *la Bonne Amitié*, de Namur. Bronze, 38 millimètres.

Le Bibliothécaire,

A. Brichaut.

Bruxelles, le 20 mars 1870.

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

DIX-HUITIÈME ARTICLE.

d. 22. 1 *marc.* — Semblable au n° 20.

Rev. — Semblable au n° 20, mais avec la valeur : I — M et pas de point entre les couronnes.

Arg. — Carrée.

E. Brenner, p. 86, n° 4.

d. 23. 4 *ör.* — Semblable au n° 20.

Rev. — Semblable au n° 20, mais avec la valeur : 4 — ÖR.

Arg. — Carrée.

E. Brenner, p. 85, n° 5.

Monnaies de nécessité frappées par Jean III, roi de Suède de 1569 à 1592.

d. 24. 8 *marcs.* — Dans un encadrement de feuilles de laurier, la gerbe couronnée accostée des caractères ⋄ 8 ⋄ I — R · M —. En bas, la lettre · S ·

Rev. — Dans un encadrement semblable à celui de la face, on lit sous une feuille de trèfle : DEVS — PROTECTOR · — NOSTR, en trois lignes séparées par les trois couronnes. En bas, la date 70 (1570).

Arg. — Carrée.

E. Brenner, p. 105.

* 25. 4 *marcs.* — Semblable au nº 24, mais sans l'encadrement de feuilles de laurier, et avec la valeur : 4 · — · M.

Rev. — Semblable au nº 24, mais sans l'encadrement et avec la date 69 (1569).

Arg. — Carrée.

E. Brenner, p. 106, nº 1.

d. 26. 2 *marcs.* — Semblable au nº 25, mais avec la valeur : + Z + — M +.

Rev. — Semblable au nº 25, mais avec la date 70 (1570).

Arg. — Carrée.

E. Brenner, p 106, nº 2.

d. 27. *Un marc.* — Semblable au nº 25, mais avec la valeur : + I — M.

Rev. — Dans le champ, sous une feuille de trèfle, les trois couronnes (posées 2 — 1) séparées par la légende : · DE · PRO · NOS · En bas, la date 70 · (1570).

Arg. — Carrée.

E. Brenner, p. 106, nº 3.

d. 28. 4 *ör*. — Dans le champ, les lettres IR couronnées, accostées de la valeur : + 4 + — + ÖR. En bas la lettre + S +.

Rev. — Semblable au n° 27, mais avec DE · PRO · NO · et la date 69 (1569).

Arg. — Carrée.

E. Brenner, p. 106, n° 4.

* 29. 8 *ör*. — Dans le champ, la gerbe couronnée des Waza, accostée en haut de la date 9 — 1 (1591). En bas des lettres I — R.

Rev. — Dans le champ, les trois couronnes (posées 2 — 1). Au-dessous, la valeur : 8 + ÖR.

Cuivre. — Carrée.

E. Brenner, p. 107, n° 1.

* 30. 4 *ör*. — Semblable au n° 29.

Rev. — Semblable au n° 29, mais avec la valeur 4 + ÖR.

Cuivre. — Carrée.

E. Brenner, p. 107, n° 2.

Monnaies de nécessité frappées par Charles, duc de Sudermanie, de 1589 à 1602.

d. 31. 2 *ducats*. — Dans le champ, le nom hébreu de Jéhovah, entouré d'une gloire. Aux quatre coins de la pièce, la date 1 — 5 — 9 — 9.

Rev. — Dans le champ, la gerbe des Waza, ac-

costée des lettres C — D. Au-dessous, la lettre · S ·

Or. — Carrée.

Luckius, p. 377.

d. 32. *Ducat.* — Semblable au n° 31, mais d'un module plus petit, et avec la date 1 — 5 — 8 · 9.

Rev. — Semblable au n° 31.

Or. — Carrée.

E. Brenner, p. 117, n° 2.
Duby, pl. XXIII, n° 8.

33. 8 *marcs.* — Dans le champ, la gerbe des Waza, accostée des lettres C — D. Au-desous, la date 1603.

Rev. — Dans le champ, les trois couronnes (posées 2 — 1) et la valeur : 8 — M.

Or. — Carrée.

E. Brenner, p. 118.

d. 34. 4 *marcs.* — Dans le champ, les lettres CDS surmontées d'une couronne royale, accostée de deux petits annelets. Au-dessous, la valeur : 4 · M.

Rev. — Dans le champ, la gerbe couronnée des Waza, avec la date ainsi disposée : 1 — 6 / 0 — 3.

Arg. — Carrée.

E. Brenner, pl. II, n° 1.

d. 35. 2 *marcs.* — Semblable au n° 34, mais avec la valeur Z ∘ M.

Rev. — Semblable au n° 34.

Arg. — Carrée.

E. Brenner, pl. II, n° 3.

d. 36. *Un marc.* — Semblable au n° 34, mais avec la valeur 1 ∴ M.

Rev. — Semblable au n° 34, mais avec la date
1 — 5
9 — 8·

Arg. — Carrée.

E. Brenner, pl. II, n° 4.

Monnaies de nécessité frappées par Charles IX, roi de Suède, de 1610 à 1611.

d. 37. 10 *marcs.* — Dans le champ, la gerbe couronnée des Waza, accostée des lettres C — R, et, plus bas, de la valeur : X — M.

Rev. — Dans le champ, le nom hébreu de Jéhovah, entouré d'une gloire. Aux quatre coins de la pièce, 1 — 6 — 1 — 0.

Or. — Carrée.

E. Brenner, p. 135, n° 2.

d. 38. 5 *marcs.* — Semblable au n° 37, mais avec la valeur : V — M.

Rev. — Semblable au n° 37, mais avec la date 1 — 6 — 1 — 1.

Or. — Carrée.

E. Brenner, p. 135, n° 3.

Monnaies de nécessité frappées par Gustave II Adolphe, roi de Suède, de 1611 à 1632.

d. 39. 10 *marcs.* — Dans le champ, la gerbe couronnée des Waza, accostée des lettres G — A, et, plus

bas, de la valeur :*X — M. Sous la gerbe, la lettre R. Au-dessus de la couronne, une petite croix.

Rev. — Dans le champ, le nom hébreu de Jéhovah, entouré d'une gloire. Aux quatre coins de la pièce, la date 1 — 6 — Z — 6.

Or. — Carrée.

E. Brenner, p. 165.

* 39². 10 *marcs.* — Semblable au n° 39, mais sur flan en argent.

* 40. 2 *ör.* — Dans le champ, sous une couronne royale, les lettres G ∘ A ∘ R. Au-dessous, la lettre S.

Rev. — Dans le champ, la gerbe des Waza, accostée de la valeur : Z — ÖR. Sous la gerbe, la date 16Z6.

Cuivre. — Carrée.

E. Brenner, p. 177, n° 1.

* 41. *Un ör.* — Dans le champ, les trois couronnes (posées 2 — 1), et les lettres G — A — R. Au-dessous, la date 16Z5.

Rev. — Dans le champ, les armes de la Dalécarlie, surmontées d'une couronne et accostées de la valeur : I — ÖR ; le tout dans un écusson.

Cuivre. — Carrée.

E. Brenner, p. 177, n° 2.

* 41². 1 *ör.* — Semblable au n° 41, d'un autre coin, avec cette différence que les couronnes ont une autre forme et que la date est 16Z6.

Rev. — Semblable au n° 41, d'un autre coin, avec cette différence que la couronne a une autre forme et qu'il n'y a pas d'écusson.

Cuivre. — Carrée.

E. Brenner, p. 177, n° 3.

d. 42. $^1/_2$ *ör.* — Dans le champ, la gerbe des Waza, accostée des lettres C — R. Au-dessus de la gerbe, la lettre A.

Rev. — Dans le champ, les deux flèches en sautoir, cantonnées de la valeur $\frac{1}{2}$ — ÖR, d'une couronne et de la date Z5 (1625).

Cuivre. — Carrée.

E. Brenner, p. 78, n° 1.

d. 43. *Pfenning.* — Semblable au n° 42.

Rev. — Dans le champ, sous la date 1625, les trois couronnes (posées 2 — 1). La troisième est accostée de la valeur I — F.

Cuivre. — Carrée.

E. Brenner, p. 178, n° 2.

Monnaies de nécessité frappées sous Charles XII, roi de Suède, 1700 à 1719.

44. 4 *daler.* — Grande pièce estampillée aux quatre coins de deux C entrelacés et couronnés. Audessous, $\frac{\text{I}}{\text{XII}}$ séparant la date 17 — 17; au centre, une autre estampille renfermant la valeur : — 4 — DALER — S · M —

Cuivre. — Uniface, carrée.

Cat. H. Salm, n° 360.

45. *Un daler.* — Semblable au n° 44, mais de la valeur — 1 — DALER — S · M —

Cuivre. — Uniface, carrée, irrégulière.

Même catalogue, n° 359.

* 46. 2 *daler.* — Grande pièce estampillée aux quatre coins d'une couronne royale placée au-dessus de la date 1711 et entourée de la légende : ✱ CAROLVS · XII · D : G : SVE : GOT : WAN : REX · Au centre, une autre estampille renfermant la valeur : — ✿ 2 ✿ — DALER — SÖLFF : MỸT — Au-dessous, deux petites flèches en sautoir.

Cuivre. — Uniface, carrée, irrégulière.

* 47. *Un daler.* — Semblable au n° 46, mais de l'année 1713. Au centre, une autre estampille renfermant la valeur : — ✿ I ✿ — DALER — SÖLFF : MỸT — Au-dessous, deux petites flèches en sautoir.

Cuivre. — Uniface, carrée.

48. 1/2 *ou* 3/4 *de daler.* — Grande pièce estampillée aux quatre coins des lettres CRS couronnées; au-dessous, la date 1712. Au centre, une autre estampille renfermant la valeur : — ½ — DALER — SÖLFF MYNT. Sur le côté, une autre estampille avec la valeur : — ¾ — DALER — SM — 1718 —

Cuivre. — Uniface, carrée, irrégulière.

Cat. H. Salm, n° 358.

* 49. $^1/_2$ *daler*. — Semblable au n° 48, mais de l'année 1713. Au centre, une autre estampille renfermant la valeur : — ☘ $^1/_2$ ☘ — DALER — SÖLFF : MŸT—Au-dessous, deux petites flèches en sautoir.

Cuivre. — Uniface, carrée, aux angles coupés.

50. 10 *daler*. — Trois sceaux recouverts en papier, qui sont ceux des présidents du sénat, du consistoire et de la cour supérieure de justice. Au verso, leurs signatures : Carl von Polas, Nicolaus Sternel, Andreas Stomborg. Au-dessous on lit : TYO DALER SILFWER MYNT · ANNO 1717.

Papier. Ruder, n° 239.

Monnaies de nécessité frappées par le baron Von Görtz, sous Charles XII, roi de Suède, de 1715 à 1719.

* 51. *Un daler*. — Dans le champ, une grande couronne royale. Au-dessous, la date 1715.

Rev. — Dans le champ, on lit : I · — DALER — S · M.

Cuivre. Duby, pl. XXVI, n° 6.

* 51². *Un daler*. — PVBLICA · — FIDES. La Suède représentée sous la figure de Pallas, assise, à gauche, tenant de la droite une fleur et de la gauche une lance. Elle a le coude gauche appuyé sur l'écu de Suède.

Exergue. La date 1716.

Rev. — Semblable au n° 44.

Cuivre. Duby, pl. XXVI, n° 7.

* 51^{3}. *Un daler.* — WETT — OCH — WAPEN. Un guerrier debout, à gauche, armé, dans la position d'un combattant. Il tient une épée de la main droite et un bouclier aux armes de Suède de la main gauche.

Exergue. La date 1717.

Rev. — Dans un écusson posé sur un trophé d'armes, on lit : I · — DALER — S · M.

Cuivre. Duby, pl. XXVI, n° 8.

* 51^{4}. *Un daler.* — IVPITER. Dans le champ, ce dieu tenant un foudre, à côté de lui l'aigle.

Exergue. La date 1718.

Rev. — Au milieu d'une couronne de feuillage, sur laquelle on voit trois couronnes, un écusson rond sur lequel on lit : I · — DALER — S · M.

Cuivre. Duby, pl. XXVI, n° 9.

* 51^{5}. *Un daler.* — MARS. Dans le champ, ce dieu debout, à gauche, le casque en tête, le bouclier au bras gauche et la lance dans la main droite.

Exergue. La date 1718.

Rev. — Dans un écusson rond, orné et couronné, on lit : I · DALER — S · M.

Cuivre. Duby, pl. XXVII, n° 1.

* 51⁶. *Un daler.* — MERCVRIVS. Dans le champ, ce dieu debout, de face; qu'on reconnait à son pétase ailé, à ses talonnières et à son caducée.

Exergue. La date 1718.

Rev. — Dans un écusson rond, orné, on lit : I · DALER — S · M.

Cuivre. Duby, pl. XXVII, nº 2.

* 51⁷. *Un daler.* — SATVRNVS. Dans le champ, ce dieu debout, à gauche, sous la figure d'un vieillard, tient sa faux de la main gauche et un enfant dans le bras droit.

Exergue. La date 1718.

Rev. — Dans un écusson rond, orné, on lit : I · — DALER — S · M.

Cuivre. Duby, pl. XXVII, nº 3.

* 51⁸. *Un daler.* — PHŒBVS. Dans le champ, ce dieu debout, de face, entouré d'une gloire, tient de la main droite un sceptre terminé par un soleil, et de la gauche, une branche de laurier.

Exergue. La date 1718.

Rev. — Dans un écusson rond, orné, on lit : I · — DALER — S · M.

Cuivre. Duby, pl. XXVII, nº 4.

* 51⁹. *Un daler.* — FLINK — OCH — FARDIG. Dans le champ, un guerrier, debout, de face, armé et casqué, l'épée à la main droite, s'appuie de la

gauche sur sa lance. Derrière lui, un lion passant.

Exergue. La date 1718.

Rev. — Dans un écusson rond, entouré d'armes, de drapeaux et de fleurs, on lit : I · DALER — S · M.

Cuivre. Duby, pl. XXVII, n° 5.

* 51[10]. *Un daler.* — HOPPET. Dans le champ, l'Espérance debout, de face, les mains jointes. A ses pieds une ancre.

Exergue. La date 1719.

Rev. — Dans un écusson rond, orné, on lit : ∗ I ∗ — DALER — S ∗ M.

Cuivre. Duby, pl. XXVII, n° 6.

* 51[11]. *Un daler.* — GEORG · HEINR · — BARO DE GÖRTZ. Son buste à gauche.

Rev. — ❋ NECESSITAS · CARET LEGE. — Dans le champ, on lit : A̤ I D̤ — DALER — S · M — DE A · 15 · INCL · — 1719.

Cuivre.

Monnaies de nécessité frappées par Frédéric Ier, roi de Suède, de 1719 à 1751.

d. 56. *4 daler.* — Grande pièce, estampillée aux quatre coins des lettres F R S surmontées d'une couronne, au-dessous, la date 1733. Au centre, une autre estampille avec la valeur : 4 — DALER

— SILF : MYNT et deux petites flèches en sautoir.

Cuivre. — Uniface, carrée, irrégulière.

Cat. Van Bockel, nº 2643.

* 53. 2 *daler.* — Semblable au nº 49, mais avec la valeur : 2 — DALER S.

Cuivre. — Uniface, carrée, irrégulière.

Même catalogue, nº 2645.

* 54. *Un daler.* — Semblable au nº 49, mais avec la date 1743 et la valeur : I — DALER S.

Cuivre. — Uniface, rectangulaire, irrégulière.

Même catalogue, nº 2646.

* 55. 1/2 *daler.* — Semblable au nº 49, mais le date 1730 et la valeur : $\frac{1}{2}$ — DALER S.

Cuivre. — Uniface, carrée, irrégulière.

Même catalogue, nº 2650.

Monnaies de nécessité frappées par Adolphe-Frédéric, roi de Suède, de 1751 à 1771.

d. 56. 4 *daler.* — Grande pièce, estampillée aux quatre coins des lettres : A F R S surmontées d'une couronne ; au-dessous, la date 1755. Au centre, une autre estampille avec la valeur : 4 — DALER — SILF : MYNT. Au-dessous deux petites flèches en sautoir.

Cuivre. — Uniface, carrée, irrégulière.

d. 57. 2 *daler*. — Semblable au nº 53, mais avec la valeur : 2 — DALER — ȣ.

Cuivre. — Uniface, carrée, irrégulière.

d. 58. *Un daler*. — Semblable au nº 53, mais avec la valeur : I — DALER — ȣ.

Cuivre. — Uniface, rectangulaire, irrégulière.

* 59. $^1/_2$ *daler*. — Semblable au nº 53, mais avec la date 1763 et la valeur : $\frac{1}{2}$ — DALER — ȣ.

Cuivre. — Uniface, carrée.

TAGAMANENT.

Monnaies frappées par la ville, pendant l'occupation française de la Catologne, de 1641 à 1643.

1. *Sixain*. — PRINCIPAT : CATALO. Écu couronné de Catalogne.
Rev. — CASTRVM — TACA — 1641. Écu losangé aux armes de la députation de Catalogne, posé sur la croix de sainte Eulalie.

Cuivre. Achille Colson, *Revue numismatique française* de 1855.

d. 1². *Sixain*. — ....:.. TALO. Semblable au nº 1.
Rev. — CASTRM — T — ACA····· Semblable au nº 1.

Cuivre. — Irrégulière.
Salat, pl. V, nº 3.

d. 1³. *Sixain*. — PRINCIPAT —. Semblable au nº 1, mais avec un point de chaque côté de l'écu.

Rev. — CASTRVM — T — ARCA —

Cuivre. Heiss [1], pl. XCIV, nº 2.

TARRAGONE.

Monnaies frappées pendant la guerre contre la France, en 1809 et 1810.

* 1. 5 *pesetas.* — Dans le champ, entouré d'une guirlande de feuillage, quatre estampilles renfermant : la 1re, en haut, la valeur : 5 · Ps, les 2e et 3e, à droite et à gauche du milieu de la pièce, FER · — VII · et la 4e, en bas, la date 1809 ·

Rev. — Dans le champ, entouré d'une guirlande de feuillage, les armes couronnées de Catalogne.

Arg.

d. 1². 5 *pesetas.* — Variété du nº 1, consistant en ce que la guirlande de feuillage est remplacée par une torsade.

Arg. Cabinet de M. Ludwig Schultze, à Gotha.

d. 1³. 5 *pesetas.* — Variété du nº 1, consistant en ce qu'il n'y a pas de point après le mot FER et que l'écusson du revers est plus large et la couronne plus grande.

Arg. Même cabinet.

(1) *Description general de las monedas Hispano-Cristianas, desde la invasion de los Arabes.* Madrid, 1867.

TARRASSA.

Monnaies frappées par la ville, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 1. 5 *réaux*. — PRINSIPA — TV — S CATA···
Écu couronné de Catalogne, posé sur la croix de sainte Eulalie et accosté de la valeur : V— R.

Rev. — CAST — RV : TA — RRAS — 1641. Croix barcelonaise, coupant la légende et cantonnée aux 1er et 4e d'un annelet, aux 2e et 3e de trois besants.

Arg. — Irrégulière.

Cabinet de M. Vidal-Ramon, à Barcelone.

d. 1ᵃ. 5 *réaux*. — PRINCIPA — T — VS CATAL. Semblable au n° 1.

Rev. — Semblable au n° 1, mais de l'année 1642.

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

d. 2. . . . . .? — PRINCIPAT · CATALO — Les armes de Barcelone.

Rev. — VNIVERCI — S — TARACA— Les armes de la députation de Catalogne, posées sur la croix de sainte Eulalie.

Cuivre. Heiss, pl. XCIV, n° 3.

TARREGA.

Monnaies frappées par la ville, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1642.

d. 1. 5 *réaux.* — PRINCIPAT ····· LON · Écu couronné de Catalogne, posé sur la croix de sainte Eulalie et accosté de la valeur : V̇ — Ṛ.

Rev. — VILL — A : TAR — REG · — 1642. Croix barcelonaise, coupant la légende et cantonnée aux 1[er] et 4[e] d'un annelet, aux 2[e] et 3[e] de trois besants.

Arg. — Irrégulière.

Cabinet de M. Vidal-Ramon, à Barcelone.

d. 1². 5 *réaux.* — ······· TVS — CATHALO. Semblable au n° 1.

Rev. — ···· — · : TAR — REGE · — · 164 · Semblable au n° 1.

Arg. — Irrégulière.

Même cabinet.

d. 2. *Sixain.* — PRINCIPAT' CATAL. Les armes de Barcelone.

Rev. — VILLAT — A — RREG · 1641. Écu losangé, aux armes de la ville, posé sur la croix de sainte Eulalie.

Cuivre. Heiss, pl. XCV, n° 3.

d. 2³. *Sixain.* — PRINCIPATo CATAL. Semblable au n° 2.

Rev. — ✠ — VILLAT — A — RRE · 1641. Semblable au n° 2.

Cuivre. — Irrégulière.

Salat, pl. V, n° 6.

Monnaies frappées par la ville, au nom de Louis XIII, pendant l'occupation française, de 1641 à 1643.

d. 3. *Sixain.* — LVD · XIII : D : G · R · F · ET · C — Tête laurée du roi, à droite.

Rev. — VILLAT — A — RREG 1641 — Les armes de la ville posées sur la croix de Sainte-Eulalie.

Cuivre. Heiss, pl. XCV, n° 2.

P. Mailliet.

(*Pour être continué.*)

LES ANGLO-SAXONS

ET

LEURS PETITS DENIERS DITS SCEATTAS.

ESSAI HISTORIQUE ET NUMISMATIQUE.

TROISIÈME ARTICLE.

§ 6. *Type du sceau de David ou sigillum Davidis* (1).

Deux des trouvailles de la Frise nous offrent, mêlées au type louve-étendard, des pièces d'un type tout à fait différent de celui qui nous a occupé si longtemps. Il est représenté sur nos planches B, 28-33 (Franeker), D, 22-23 (Hallum). Duurstede en offre aussi des spécimens, pl. E, *c*, ainsi que Domburg (2).

Dans les quatre cent dix pièces environ de Franeker, ce type est représenté par 36 ou un onzième, dans les 250 de Hallum, par 25 ou un dixième.

Il est assez difficile de dire quel est le droit ou le revers de ce type, puisque les légendes y manquent totalement.

(1) Aussi « das sogenannte Siegel Salomonis. » *Wiener Numismatische Monatshefte,* III, p. 37.

(2) Chez Rethaan Macaré, I, pl. III, n° 54; Van der Chijs, pl. IV, n° 28, p. 35.

D'un côté, ces pièces nous présentent au centre une croix entourée de quelques bâtons entremêlés de points ou de boules en nombre différent ([1]), et d'une seconde croix (B, 28-32, D, 22-23). Sur quelques-unes, la croix du milieu et les bâtons se rangent en étoile difforme, à feuilles entrecoupées de points, pl. B, 33 (Franeker), E, *c* (Duurstede).

Le revers nous offre « deux triangles équilatéraux, superposés en sens contraire, formant une étoile à six pointes » ([2]). Au centre, une croix et à l'entour quelques points.

Lelewel trouva déjà cette figure sur les monnaies gauloises ([3]). On la voit aussi sur certaines pièces d'*Offa*, roi de Mercie (737-796 ([4]), et Lelewel observa déjà que quelques pièces de Pépin (752-768) et de Charles le Simple (896-922) la présentent aussi ([5]). On la retrouve au moyen âge sur des monnaies de Déols, du roi Philippe-Auguste (1187-1195 ([6]). A la première vue, on les prendrait même pour des monnaies du Maroc, de nos jours, qui ont ce type déjà en usage chez les Arabes du IXe siècle ([7]).

([1]) M. de Haan, *l. l.*, p. 5, assure que toutes les vingt-quatre pièces de son cabinet diffèrent.

([2]) La *Revue de Blois*, 1839, p. 134. Lelewel dit : une étoile formée de deux triangles ou angles cléchés à six pointes. *Réapparition du type Gaulois*, p. 20.

([3]) *L. l.*, p. 20 (31).

([4]) Ruding, pl. V, no 39 (4).

([5]) *L. l.*, p. 20.

([6]) *Revue de Blois*, 1839, pl. VIII, nos 3-4, pp. 133-134; 1841, pl. XV, nos 9-10, p. 283.

([7]) Dans le *Wiener Numismatische Monatshefte*, III, p. 37, on trouve une monnaie arabe (813-833) avec le triangle enlacé.

Nous retrouvons aussi *à peu près* ce *sigillum Davidis,* mais à *cinq* pointes sur la pièce intéressante, unique dans la trouvaille de Franeker, pl. C, 35, au revers à légende où se voient des lettres, dont nous nous occuperons plus tard.

A ce type se rattachent les petites monnaies, pl. C. 34 (Franeker) et pl. D, 24 (Hallum), dont seulement deux exemplaires se sont rencontrés dans chacune de ces deux trouvailles [1].

M. de Coster, dans ses intéressantes *Considérations à propos de quelques deniers inédits de Pépin le Bref et de*

[1] Le poids de ces pièces est le suivant : le nombre est celui de la collection de la Société frisonne.

B 28 (1)		1,325	
B 29 (3)	(*a*)	1,140	
—	(*b*)	1,200	
—	(*c*)	1,210	
B 30 (2)	(*a*)	1,250	
—	(*b*)	1,270	
B 31 (3)	(*a*)	0,935	
—	(*b*)	1,080	
—	(*c*)	1,110	
B 32 (5)	à	5,790	
		——	un à 1,235
Poids moyen		1,160	
B 33 (1)		1,210	
C 34 (1)		1,115	usé.
C 35 (1)		1,025	
E c. (1)		0,942	

Dans l'ouvrage de M. Van der Chijs, I, p. 35, sont indiqués trois poids.

a. 0,950 de Duurstede.

b. 0,800 —

c. 0,300 mutilé, que l'auteur prend pour une obole.

Charlemagne, nous donne sur ses planches, VII, nos 1-4 ([1]) une série de monnaies qui offrent déjà à la première vue de la ressemblance avec les nôtres. Les figures de ces pièces sont si simples que la description donnée par M. de Coster suffit et qu'on n'a presque pas besoin de confronter sa planche VII. Les voici : n° I (de Coster) :

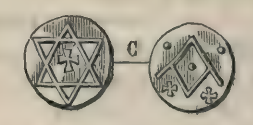
Deux triangles enlacés : au milieu une croix ressemblant plus ou moins à B, 30 et 33 et E, *c*. Mais les globules ou points manquent.

Rev. B, 31. Mais les bâtons sont plus courts, ils ne s'approchent pas autant de la croix du milieu.

M. de Coster dit, *l. l.*, p. 213, que ce *saiga* ([2]) est trouvé fréquemment le long de la Meuse *et en Hollande.*

M. Van der Chijs n'a pourtant pas ce type varié et il manque aussi chez Macaré.

Le n° II de M. de Coster, déterré à Maestricht, a, d'un côté, le *sigillum Davidis,* mais un peu oblique; de l'autre côté, un grand A avec deux petites croix + — + entre les jambes, et trois points comme la pièce chez Van der Chijs, pl. IV, n° 26, p. 34, provenant de Duurstede.



Cet A se revoit sur le denier (de Coster, n° III) trouvé dans les environs de Liége, mais placé au lieu de la petite croix dans le *sigillum Davidis* : et ce qui est très-remar-

([1]) *Revue belge,* 3e série, t. III, 1859, pp. 213-217.

([2]) La *Revue de Blois* indique ce que c'est, I, 336; II, 194.

quable, le droit de ce denier nous donne par les lettres initiales connues R P, l'indication du roi Pépin le Bref, le premier roi de la race carlovingienne, 752-768, qui non-seulement changea entièrement le type monétaire mais même le système monétaire mérovingien en remplaçant l'or par l'argent. — Suit un denier trouvé à Duurstede (de Coster, n° 4), qui nous offre, au droit, les mêmes initiales R P, mais auxquels se joignent, au revers, les initiales du lieu de monnayage AR joints, précédés d'une longue croix d'autorité. M. de Coster pense que cet A sur les n°s 2 et 3 et surtout les initiales AR sur le n° 4, indiquent suffisamment le lieu Aristal ou Herstal, où se trouvait un *palatium regium* ou palais royal, un des lieux où la monnaie palatine était frappée ([1]).

Par la comparaison de nos monnaies B, 28-33, D, 22-23 et E, c, avec la monnaie de M. de Coster, pl. VII, 1, l'identité du type nous paraît certaine et non pas fortuite. Pour leur origine continentale, quoique trouvées mêlées, en Frise, avec des sceattas anglo-saxons, plaide une circonstance très-remarquable, savoir celle *qu'on ne les trouve pas en Angleterre*, à notre connaissance, et surtout pas mêlées avec des sceattas. Ruding, Hawkins, etc., ne les ont pas représentées sur leurs planches et n'en font aucune mention. — Les lieux le long de la Meuse, Liége, Maestricht, où ont été trouvés les n^os^ I-III, à peu de distance d'*Aristallium, Herstal*, confirment cette origine dans le nord-

([1]) Dans la *Revue, l. l.*, 1859, p. 215, se trouvent une quantité de citations tirées de diplômes, pour indiquer que l'on écrivit dans ces siècles *Aristalium* et *Heristalium*, etc., par exemple : A° 752. Actum *Aristalio palatio publico*. (Dom Bouquet, t. VI, p. 698, etc.).

est de la Gaule. Le commerce aura porté nos monnaies en Frise, comme le n° IV (de Coster), d'origine postérieure, à Duurstede, si riche en monnaies carlovingiennes. Elles sont des témoins, selon nous, des relations commerciales des Frisons, dans la première moitié du VIIIe siècle, avec les Francs leurs voisins, car Domburg et Duurstede étaient compris alors dans le territoire frison. Leur petit nombre dans les trouvailles de Franeker et de Hallum s'explique suffisamment par l'observation de M. de Coster, *l. l.*, p. 218-219 : « C'est qu'à ces époques, nous n'avions pas « nos routes et canaux, en un mot, il nous manquait les « moyens de communication nécessaires au développe- « ment du commerce et des relations internationales; *le « numéraire franchissait lentement les limites de sa con- « trée originaire.* »

Ajoutons-y que ces triangles enlacés se voient sur les monnaies anciennes de la Gaule, sur celles de Pépin, de Charles le Simple et de Philippe-Auguste, et leur origine franque nous paraît assez constatée. Comme les sceattas muets précèdent les pence anglo-saxons, à légendes ou inscriptions, ainsi ces *saigas* ou petits deniers muets précèdent les deniers carlovingiens à légendes ou inscriptions. Un examen attentif de nos pièces l'indiquera encore, quand on compare le n° 1 de la pl. VII de M. de Coster avec nos pièces *B*, 33, E, c, et aussi les autres indiquées. On verra dans la première déjà une gravure plus nette, moins rude. Il en est de même des n^os suivants 2-4 où l'A se montre premièrement détaché, puis uni, au droit, R(*ex*) P(*ipinus*); recevant par cette conjonction (style notaire) une date certaine (752-768). Enfin, l'A, au droit RP, s'accroche avec un R, pour indi-

quer par AR, le lieu de monnayage, selon nous, aussi *Aristallium, Herstal* ([2]). (752-768.)

Notre date posée conjecturalement (l'an 734) pour l'enfouissement des dépôts de Hallum et de Franeker s'accorde avec une telle origine dans la première moitié du VIIIe siècle. En soustrayant une cinquantaine d'années de la date 752, année de l'avénement du roi Pépin le Bref *où le type*, pl. VII, n° 3-4 (de Coster) au droit R(*ex*) P(*ipinus*) *doit commencer*, nous pouvons fixer approximativement le monnayage des pièces B, 33, E, c, les plus rudes, au commencement du VIIIe siècle; celles de B, 28-32, D 22-23 un peu plus tard. Rappelons-nous encore que le majordomus Pépin de Herstal mourut l'an 714. — Mais nous devons encore fixer notre attention sur les pièces C, 34 (Franeker), D, 24 et le n° 27, pl. IV, Van der Chijs.

Nous y trouverons des arguments pour corroborer la thèse avancée dernièrement. La formation de l'A (ristallium) se séparant ou plutôt se délaçant des deux triangles entrelacés △ s'y voit distinctement. Les deux triangles △ ne sont plus fermés : ils deviennent des A entrelacés. Cet A entrelacé, mais se combinant, se voit aussi sur la pièce D, n° 24 (Hallum). A l'A s'accrochent deux demi-cercles qui en forment deux P : ce monogramme du n° 24, pl. D, contient donc les premières lettres d'un nom commençant par A P, en monogramme double AP ([1]).

([1]) M. Nahuijs, *l. l.*, p. 5, *Revue*, 1868, p. 69, y voit aussi un monogramme composé des lettres : ARVI, « peut-être *Arverni*. » Il aura suivi les traces de Lelewel (*Moyen âge*, I, pp. 40-41), disant : « AR(*vernis*), pl. IV, n° 52. AR(*les*). » Une monnaie d'argent, pl. IV, n° 55, chez lui a d'un côté CLA, et de l'autre AR, ce qui, selon lui, veut dire tout sim-

En décomposant tout le monogramme double on aurait même les lettres I P A ou I A P ; I(n) A(*ristallio*) P(*alatio*. Si l'on voit dans ce P accroché le R (grec) ou un R, comme M. de Coster le donne, pl. VII, n° 4, ce serait alors le monogramme A R.

Mais assez de conjectures, grâce encore pour une sur le droit de la pièce C, 34, et les *revers retournés* de D, 24, et Van der Chijs, IV, 27. Le droit du n° 34, pl. C, nous semble offrir une charpente ou toit d'édifice. Est-ce le *palatium*, indiqué aussi par l'A du revers, d'*Aristallium?* Sept globules, étoiles, l'entourent en haut. Qu'on doive y voir des étoiles, le globule plus grand de D, 24, où les commencements des rayons sont encore perceptibles, l'indique.

Quand on retourne le n° 24, pl. D, la charpente défigurée avec trois étoiles à droite, une croix et un fragment de la lettre F(*ranciæ?*), à gauche, s'y voient. La pièce de M. Van der Chijs, pl. IV, 27 (trouvée le 8 février 1776 au rivage de Domburg, et ayant beaucoup souffert), retournée comme le D, n° 24, laisse aussi voir des restes du toit (charpente) et d'une croix.

Quoi qu'il en soit, les trois pièces indiquées nous semblent être des transitions du type *sigillum Davidis* au type pur de Herstal avec le monogramme comme M. de Coster, pl. VII, n° 3-4, les donne.

plement *Clarus mons Arvernis* (Clermont), p. 32. Il observe encore que l'usage de l'A (*alpha*), combiné avec l'Ω (*oméga*) en figure monogramme s'unissant à la croix haussée, forme la croix ancrée (Cf. notre pl. C, 36, *Franeker*), qui naquit à Paris, vers l'an 630, p. 56. Dans sa table, XXI, il fixe la croix ancrée à l'an 600–700.

§ 7. *Type Wodan-Monstre.*

Nous passons maintenant (laissant encore intactes les quelques pièces isolées dans les trouvailles de Franeker et de Hallum) à la troisième catégorie des trouvailles Terwispel et Hallum, aux sceattas du type Wodan-Monstre.

Comme nous l'avons déjà dit, toute la trouvaille de Terwispel en était composée et celle de Hallum pour les deux tiers, tandis que ce type manquait totalement dans celle de Franeker.

Nous répétons encore notre explication conjecturale de cette circonstance remarquable, en supposant que celui qui perdit la vie à Terwispel sera venu directement d'un royaume nord-angle, par exemple, Bernicie aux confins de l'Ecosse ([1]), où la monnaie Wodan-Monstre était le numéraire ordinaire. Au contraire, celui de Hallum avait eu des relations avec un royaume angle situé plus au sud, par exemple, Mercie ([2]), aux confins d'Essex, où les monnaies angles (Wodan-Monstre) et saxonnes (Louve-Étendard) avaient cours toutes les deux. Dans ce dépôt, on trouva aussi quel-

([1]) Nous n'avons pas rencontré sur les cent trente-huit planches magnifiques de l'ouvrage rare et précieux (hors de commerce), *Sculptured stones of Scotland* (publié par le *Spalding club*), Aberdeen, 1856, in-folio; le *monstre* du revers de nos sceattas parmi la grande quantité de monstres qui se présentent sur les pierres très-antiques, payennes, sémi-payennes et chrétiennes de l'Écosse. Pourtant une figure très-bizarre, signe royal ou de chef de clan, et se rapprochant un peu de notre monstre, s'y fait voir fréquemment, par exemple pl. LXVII, LXXI, etc.

([2]) Macaré, *l. l.*, II, p. 42, les attribue à la Mercie, puisque ces sceattas étaient mêlés en si grand nombre à des sceattas de Kent. Comparez *Num. chron.*, 1864, IV, p. 24.

ques sceattas solitaires des bretwaldas, pl. D, 17-21, et des pièces au type de Herstal.

Celui de Franeker avait reçu la plupart de ses pièces du Wessex, où la monnaie Louve-Étendard, ayant aussi plus de poids spécifique ([1]), avait cours. Mais, comme celui de Hallum, il avait eu des relations avec le nord-est de la Gaule, et même le type pur mérovingien paraît se présenter, pl. C, 36, 38 et 39, dans son pécule.

La trouvaille de Hallum nous donna six variétés du type Wodan-Monstre.

Celle de Terwispel deux, mais l'état assez fruste des exemplaires de cette trouvaille pourrait bien cacher aussi d'autres variétés ([2]).

Pour constater que Duurstede, Domburg et Bolswerd les fournissent aussi, nous renvoyons nos lecteurs à notre planche E, *d*, et E, *h* (superbe exemplaire), et aux planches IV, 29 (Duurstede), IV, 30 (Bolswerd), IV, 31-32 (3 pièces) (Domburg), chez Van der Chijs ([3]).

([1]) M. MACARÉ, *l. l.*, II, p. 42, donne le poids de son n° 65, comme 0.8985 l'alloi, 0.8475 argent, 0.0100 or, 0.1425 cuivre et un peu d'étain. Onze pièces de Terwispel pèsent 11,350 = 1,135.

Le poids varie de : *a*. 1,200
b. 1,170
jusqu'à *c*. 0,905 usé.

Celui de Dorestate, pl. E, *d*, pèse 0,950.

([2]) Après la découverte, on les a frottés, probablement avec du sable, pour voir si c'était de l'argent. Quelques pièces sont aussi brisées ou rognées par la même cause.

([3]) Le n° 32, pl. IV, est indiqué par M. VAN DER CHIJS comme un *demi-sceatta*, p. 36, ne pesant que 0,600. Comparez M. MACARÉ, I, pl. III, n° 65, p. 30; II, pl. II, n°s 5-6, p. 42. RUDING n'en donne qu'un seul très-petit, pl. II (7). *Voy.* aussi HAWKINS, pl. III, n° 44; LELEWEL, pl I,

Observons encore que, dans la trouvaille de Hallum, le type Wodan-monstre ne se combine pas avec le type louve-étendard ou avec le type Herstal. Il n'y a dans cette trouvaille qu'une pièce unique, pl. D, 31 (de Haan, n° 26), qui présente, au droit, un profil royal à diadème, et, au revers, le monstre prenant la forme *dragon*.

Puisque ce roi a devant lui une croix grande en signe d'autorité et que des pièces avec des droits indubitablement chrétiens aux revers dragons se voyent aussi, la pièce pl. D, 31 est une pièce de transition.

En décrivant la trouvaille de Terwispel, dans la *Revue de la numismatique belge*, 4e série, t. Ier, pp. 392-399, 1863, nous avons demandé si la tête en face des pièces de cette trouvaille ne pouvait pas indiquer le fameux héros-dieu Wodan ou Odin. — En examinant depuis des livres traitant des Anglo-Saxons, nous y avons vu que tous les rois anglo-saxons et ceux du Nord tirent leur origine de ce personnage mystérieux (1), en ligne directe, qu'on peut

n° 11, *de la Réapp.*, 1841, et pl. XII, n° 11, p. 426, du *Type gaulois.* Il ne l'a pas fait figurer dans son *Moyen âge*, pl. III, 1835. Combrouse, pl. XXVIII, n° 23, a ce type. Il plaça le revers de côté.

(1) Turner. *l. l.*, I, p. 218. « Wodan was the great ancestor from « whom they deduced their genealogies. » *Voy.* chez lui, t. I, pp. 277-280, les généalogies saxonnes, par exemple, *Wodan-Wecta-Witta-Wihtgils-Hengist-Horsa*, etc., et chez Lappenberg, *l. l.*, I, pp. 285-292, les tables généalogiques intéressantes des rois de Kent, Wessex, Essex, East-Anglia, Bernicia, Deira et Mercia. Toutes ces généalogies commencent avec *Wodan.*—*Voy.* aussi Haigh, *l. l.*, pp 127-134, à son chap. III, *The Anglo-Saxons genealogies*, pp. 115-148, et Palsgrave, *l. l.*, I, p. 10, qui dit : « It may be admitted, that their proud genealogies had no « foundation in truth. »

poursuivre jusqu'à la reine Victoria régnante et remonter jusqu'à Noé !!

Wodan ou Odin était la souche, le héros déifié ([1]) sous la protection duquel la monnaie, en acceptant son buste, était placée.

Ce type nous paraît appartenir à quelque type primordial, un *ur-type*. C'est un visage de face, barbu, aux grands yeux, renfermé dans un cercle de grènetis. Le buste de Wodan offre des variétés. Il a, par exemple, la moustache très-prononcée (D, 25-27), où celle-ci se rattache à la barbe et s'y unit, formant un tout (pl. D, 28-30, Terwispel, D, *a-b*, Duurstede pl. E, *d*). — On voit distinctement la transition sur le sceatta (fleur de coin) à visage très-prononcé (E, *h*). Une autre variété se voit dans les cheveux prenant quelquefois la forme de rayons d'auréole partant ou se rapprochant de la tête. Comme des cheveux hérissés, ils partent immédiatement de la tête (pl. D, 26-29); en forme presque horizontale (pl. D, 28, Terwispel, D, *a-b*); se terminant en globules, on les voit, pl. D, 27; détachés, à globules, ou en auréole (E, *h*); en auréole renversée (D, 30, E *d*).

Quelques-unes des pièces de la trouvaille de Terwispel présentent à peine la forme d'un visage humain (pl. D, *a*).

([1]) Moll, *l. l.*, 1, p. 31, le nomme le père d'une multitude de dieux et des plus anciens rois et familles. *La grande ourse* aux cieux s'appelle *Woenswagen*, le chariot de Wodan et le *Woensdag*, est le mercredi. Haigh, *l. l.*, p. 88, rappelle l'identité de Mercure et de Wodan indiquée par Tacite. Il était présumé être l'inventeur des *runes*. Haigh, pp. 122-123, fixe l'existence du Wodan, conquérant, *comme personnage historique*, au IIIe (?) siècle et le commencement du IVe.

Probablement ces pièces sont les plus anciennes, les premiers essais de formation du type. L'isolement de la trouvaille, composée seulement de ces pièces mal formées, peut aussi confirmer notre conjecture que le propriétaire venait des provinces les plus barbares, ou du moins les moins civilisées de la Bretagne, situées au Nord aux confins de l'Écosse.

Quel est le type primordial de cette face sur les monnaies angles? Nous retrouvons (pour ne pas remonter dans la haute antiquité grecque) cette tête humaine, vue de face, à grands yeux et à moustaches, déjà sur les monnaies celtiques (1) que M. André Jeuffrain a publiées; elles forment le commencement, la 1re division de la 1re classe de ses monnaies celtiques. Elles se transforment sans cesse sur ses planches, tant qu'à la fin le type primitif devient peu à peu méconnaissable.

Les monnaies anciennes britanniques et gauloises ne nous offrent pas ce visage *de face*, très-prononcé. Le buste ou visage y est toujours tourné à gauche ou à droite. — Il nous semble que l'on a copié ou pris ce visage de face d'après l'image rubiconde du soleil. Nous voyons au moins sur nos sceattas l'auréole, les rayons de ce corps céleste, et il est toujours accompagné de deux + +, qui ne peuvent être des signes chrétiens, mais bien des signes d'autorité

(1) *L. l.*, p. 1. Comparez *Revue num. de Blois*, 1840, pl. XVII, n° 5. M. Jeuffrain décrit ainsi la première de ses pièces, p. 13. « Tête hu-« maine, vue de face... Les moustaches sont figurées par un arc... La « lèvre supérieure de la bouche a pour signe un petit arc concentrique « à l'arc des moustaches... Ce type est renfermé dans un cercle de « grènetis. »

ou des étoiles. Ces + + se présentent aussi sur les monnaies gauloises et sur d'autres avant l'introduction du christianisme (¹). Le revers tout païen de nos sceattas s'oppose aussi positivement à y voir des signes chrétiens.

Le revers de ces sceattas nous représente un animal difforme, mythologique ou fantastique, en un mot, un monstre. Les variétés de ce revers consistent dans la pose du monstre, tourné à gauche ou à droite. Les monnaies de Terwispel sont toutes tournées à gauche, pl. D, *a-b*. L'orbite de l'œil présente quelquefois très-distinctement la prunelle, planches D, 25, 27, pl. E, *h*. La pointe de la queue se termine très-différemment, ordinairement en forme de trèfle (²), D, 26, 29, pl. E, *d, h ;* en carré ou guidon à la gauloise, pl. D, 25; en croix longue †, pl. D, 30. Les pattes sont bifurquées ou à trois griffes. Que faut-il voir dans cette figure?

Dans la *Revue de la numismatique belge*, 1863, p. 397, nous avons proposé d'y voir un *cheval couché* et nous avons allégué, pour corroborer cette opinion, l'indication tirée de la *Germania* de Tacite (cap. 10) sur le cheval comme objet sacré chez les Germains, puis les noms chevaleresques de Hengist et Horsa, etc.

(¹) Lelewel les nomme « Emblême druidique » *Réapparition du type gaulois*, p. 26, et l'index alphabétique des *Études num.*, I, à l'article *Croix :* « Devant le sanglier est une croix à branches égales. On « aurait tort de voir dans cette croix un indice de christianisme, » comme dit Jeuffrain, *l. l.*, p. 25. Les *Jahrbücher des Vereins von Alterthums Freunden im Rheinlande,* 1866, pp. 116–145, contiennent un article intéressant de M. le Dr E. Rapp, intitulé : *Das Labarum und der Sonnencultus*, où la croix est aussi discutée comme un symbole pré-chrétien.

M. John Evans, dans la *Num. Chron.*, 1864, t. IV, pp. 22-27, après avoir donné un aperçu de notre article, dit n'y pouvoir voir un cheval puisque la figure a des pieds trifurqués ou à trois griffes. Il dit que son ami M.-C. Roach Smith y voit un *chien*, et comme ce chien se retrouve sur des ouvrages saxons très-primitifs, M. Smith conjecture que ces sceattas ne sont point frappés dans la Frise mais dans l'Angleterre. Son ami pense que ces pièces datent au moins du VIIe ou du VIIIe siècle, ou de plus tôt, à cause de la monnaie avec l'inscription Edild rex (568-615), pl. D, VIII.

En finissant notre article cité, p. 399, nous avons dit « que du choc des opinions jaillit la vérité » et que nous laissions aux numismates allemands et anglais à décider la question si, avec Lelewel, ce type nous montre un *bouc* (t. I, p. 426), ou s'il faut y voir, selon M. Van der Chijs, un *dragon*, etc.— Maintenant après avoir étudié plus à fond cette question grave (!), et aidé depuis par la trouvaille de Terwispel (1865), par la trouvaille de Hallum (1866), etc., notre opinion émise en 1863 s'est modifiée. S'il faut décider entre Rome et Carthage, entre chien et bouc, ou entre cheval et dragon, le mieux sera de suivre la règle : « dans le doute abstiens-toi, » et de nommer cette figure un *monstre*, un animal mythologique se rapprochant du *dragon* connu du moyen âge [1].

Avec de telles figures monstrueuses, les Anglo-Saxons

[1] M. Evans, *l. l.*, p. 25, assure lui-même : « It seem beyond the « power of either naturalist or palaeontologist to refer it with certainty « from the form shown on these coins, to any known genus. »

payens ornaient les proues de leurs vaisseaux pour effraier leurs ennemis en haute mer et les habitants des contrées où ils débarquaient. Les Chinois-Japonnais-Siamois le font encore. Au lieu de batteries, les habitants du Céleste-Empire avaient munis les bords du fleuve de Canton de figures grotesques, de dragons énormes à bouches béantes, lorsque la première attaque de la Chine par les Anglais eut lieu dans ce siècle.

Rien de leurs possessions n'était aussi plus sacré aux pirates Anglo-Saxons que leurs vaisseaux. Le navire était leur hameau, leur forteresse, leur asile, leur tout, aussi longtemps qu'ils n'avaient pas obtenu une possession fixe dans la Bretagne. Quoi de plus naturel, après avoir fait figurer leur dieu Wodan au droit, que d'emprunter à la proue du vaisseau le revers de leurs monnaies primitives.

Quoi qu'il en soit, nous disons avec Lelewel (*Réapp.*, p. 16) : « Les adorateurs du dieu Odin façonnaient des « quadrupèdes, croix, serpents ou dragons, même dans « des siècles postérieurs aux sceattas. »

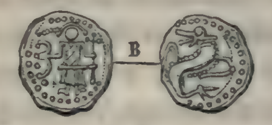
Le *dragon* un peu réformé de la pièce unique de la trouvaille de Hallum, pl. D, 31, sera une pièce postérieure aux autres sceattas, type monstre de quelque bretwalda ou roi angle.

En conservant le revers modifié mais restant encore payen, quoique l'associant à son buste chrétien, ces pièces pouvaient encore avoir cours partout où les sceattas au type Wodan-Monstre étaient jusque-là connus et acceptés.

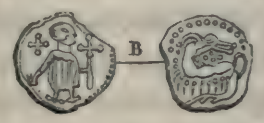
On retrouve ces dragons sur des petites monnaies en billon trouvées en Angleterre ([1]) associés à des types chré-

([1]) *Num. chron.*, 1841-1842, n°s 4 et 11.

tiens. L'une de ces pièces remarquables nous présente un guerrier vu de face, couvert d'un heaume et cuirassé. Il tient dans la main gauche une longue croix et dans la main droite un arc.



L'autre nous fait voir, au droit, un prélat ou ecclésiastique tourné à droite, à tête découverte, tenant dans sa main gauche une croix longue †; derrière lui se voit une petite croix (¹).



Sur des sceattas trouvés à Dombourg (²) le dragon se roule en serpent de mer à la gueule béante, au revers du *profil-brethwalda*.



Mais partout le monstre de mer primitif est encore reconnaissable (³).

(¹) Comparez Ruding, *l. l.*, pl. I, nos 27, 32-34. Lelewel, *Réapp.*, pl. I, n° 5.

(²) Macaré, *l. l.*, I, pl. III, n° 53. Comparez Ruding, *l. l.*, pl. I, nos 35-36. Lelewel, pl. I, n° 6. Van der Chijs, pl. IV, n° 33.

(³) M. Nahuijs, *Revue belge*, 1868, p. 67, paraît y voir aussi un dragon ou monstre de mer. Un dragon d'or était, selon lui (citant Strutt),

Le peuple, quoique déjà un peu christianisé, aimait encore ce type payen, comme il aima encore longtemps ses idoles. Il le connaissait depuis trop longtemps pour vouloir accepter tout de suite, d'un seul coup, un autre type purement chrétien. La transition devait durer nombre d'années. Elle se voit distinctement sur d'autres sceattas publiés par M. Hawkins, par exemple, n° 45 : Wodan, à auréole retournée, mais au cou allongé; revers : deux personnages dont l'un tient un bâton et l'autre une croix. Ils portent des chapeaux à larges bords; n° 46, Wodan, à peu près comme le sceatta pl. E, *h;* au revers, à peu près celui de la pl. C, 13 (*Louve-guerriers*), mais les deux personnes, tenant la croix longue ┼, placée entre eux, sont en capuchon.

Au contraire, le n° 49, chez Hawkins, combine le dragon avec un personnage portant deux croix longues ([1]).

C'est assez pour prouver que Lelewel avait raison de dire ([2]) « que les sceattas jusqu'au dernier jour de leur « existence ne se sont pas débarrassés de marques singu-

l'étendard de *Cuthred,* roi des East-Saxons (*), et l'Edda nous parle, dit-il, d'un serpent embrassant le monde entier dans les replis de son corps; il était procréé par *Loke,* l'opprobre des dieux et des hommes, chez la géante *Angerbode.* M. Nahuijs ne trouve pas étonnant de voir Wodan ou Odin, le père, le dieu suprême, le génie du bien, représenté sur le droit de ces sceattas, et le génie du mal sur le revers « dans le « but d'apaiser sa colère et de conjurer ainsi le mal. »

([1]) Chez Lelewel, *Réapp.,* pl. II, n° 38 *a,* avec le revers à peu près égal à celui de Hawkins, n° 45, à deux personnes.

([2]) *Réapparition,* p. 13.

(*) The golden dragon was the royal standard of Wessex. Lappenberg, *l. l.,* I, p. 92 (4).

« lières provenant du paganisme. » Même quand le règne des sceattas païens est déjà passé, on en trouve encore des restes, par exemple, sur les sceattas de Kent d'Egberht (794-798) selon Ruding, pl. III, n° 3-10, à la bête marchant (comparez Lelewel, *Réapp.*, pl. I, n° 9-10), mais que M. Hawkins attribue (*tout conforme à nos résultats de n'y voir pas des sceattas saxons-jutes, mais des sceattas angles*), non à Kent, mais à un roi de Northumberland, Eadberht (737-758), et d'autres au même type, n° 100-101, à son prédécesseur Aldfrid (685-705) ou à ses successeurs, Alchred (765-774), pl. VIII, n° 105, et Elfwald (779-788), n° 106-108.

Ce n'est qu'à la fin du VIIIe siècle que le monstre réformé prend congé de la monnaie de Northumberland.

Parmi les sceattas exhumés à Franeker et à Hallum, il y a encore un type, trouvé dans les deux dépôts, chacun à deux exemplaires. Ce sont les pièces C, 37 [1], D, 16. On la rencontra aussi à Duurstede (E, *b*) et à Domburg. (Van der Chijs, pl. IV, 24).

Le droit, très-prononcé et fortement gravé (à fleur de coin), paraît indiquer le commencement d'un profil humain tourné à gauche. Les quatre sceattas superbes au même revers de Macaré, *l. l.*, I, pl. III, n° 66, et II, p. 43, ont un profil aussi tourné à gauche, mais beaucoup plus achevé. La croix d'autorité [2] est placée devant le buste,

[1] Poids de C, 31 et E, 6, chacun 1,200.

[2] LELEWEL, *Réapp.*, p. 39. Les anciens sceattas ont devant le buste une croix en signe d'autorité. Comparez *ibidem*, pp. 25-26. On les voit chez STRUTT, pl. XXV, n°s 17-18. Il les déclare, p. 14 du *Détail des planches*, être des *sceptres*.

qui se voit de même, mais sur un exemplaire usé, planche D, 17 (Hallum); profil à gauche, diadème perlé, mais la croix y est beaucoup plus grande.

Le revers paraît composé de quatre *boucliers*, se distinguant le mieux sur la planche D, 17. Macaré y voit (II, p. 43) un type de Northumberland (¹). On n'y peut voir un nœud gordien, comme sur d'autres monnaies postérieures de l'Angleterre, puisque le nœud manque (²).

Un autre revers intéressant se voit sur la sceatta de Hallum, D, 18 (2 exemplaires), au profil très-prononcé, à droite, à diadème perlé (³). Revers : un oiseau perché sur une croix longue, ayant à gauche un œil de bœuf et trois points (.·.) et à droite un œil de bœuf et deux groupes de points (·:·) (.·.). Il se montre de même sur les sceattas de Domburg, F, 12; Macaré, I, pl. III, nos 49-51, *ibid.*, Van der Chijs, V, 57-58, VI, 59; Ruding, pl. 2, nos 27-37; Hawkins, nos 32 et 34; M. Cartier dans la *Revue de Blois*, 1839, pl. XVII (⁴), n° 6; Lelewel, *Réappar.*, pl. I, n° 4;

(¹) Il cite les monnaies de *Reinald* ou *Reynald* (912-944), Hawkins, n° 126. On trouve ces boucliers aussi sur les monnaies d'*Anluf*, roi de Northumberland (941-945), chez Ruding, *l. l.*, pl. XI, n° 2. Hawkins, *l. l.*, pp. 44-45, les nomme pourtant « a *trefoil* formed ornament. » En vérité, ces monnaies n'ont que *trois* boucliers tres-distincts. On les voit aussi sur les monnaies de *Harold* (1047-1066), roi de Norwége, dans le *Zeitschrift* de M. de Koehne, VI, pl. III, n° 5.

(²) On le voit sur les monnaies de *Harthacnut* (1040-1042), Hawkins, n° 216.

(³) Lelewel, table XX, fixe ce diadème en France jusqu'à *Clovis II* (638-656). En Angleterre les bretwaldas et rois le portent beaucoup plus longtemps.

(⁴) Dans la *Revue* citée, *l. l.*, le profil a le même air brut que pl. D, 18, et est sans légende.

Combrouse, pl. 28, n° 10, etc., avec plus ou moins de variétés.

Ce revers, oiseau perché sur une croix, a attiré l'attention des numismates. Lelewel (*Réappar.*, p. 14; *Études*, p. 426), en dit : « M. Rigollot (d'Amiens), en la faisant « connaître, la rapportait au règne de Clovis Ier (481-511) « et y voyait l'oiseau, la colombe apportant la sainte « ampoule pour le sacre. Cartier, (*Revue numismatique « de Blois*, 1839, t. IV, p. 420) n'ose y croire, mais la « pièce lui paraît plus mérovingienne que les autres « publiées par lui (*Revue* citée, 1839, pl. XVII). » Mais notre maître en numismatique y ajoute cette observation importante : « *Cette pièce* (pl. XVII, n° 6) *se retrouve aussi « fréquemment en Angleterre que les autres* (pl. XVII, 2-4, « *type louve-étendard*), *quoiqu'on n'y trouve pas des tiers « de sol mérovingiens : or, cette pièce appartient au sol « bretano-saxon* (à un des royaumes saxon-jutes, Kent, « Sussex, Essex, Wessex). Si même cette pièce était « mérovingienne, la fable de l'ampoule ne pourrait se « rapporter à une pièce aussi ancienne. Pendant les trois « siècles qui ont suivi la conversion de Clovis, aucun « auteur n'a rapporté cette fable. Hincmar et quelques « auteurs du IXe et du Xe siècle, parlent les premiers de « la fiole d'huile céleste. Or, la fable est postérieure à la « monnaie, il serait difficile même de lui assigner une « existence contemporaine [1]. »

[1] M. Macaré, *l. l.*, II, p. 46, indique l'opinion de M. le Dr Voillemier, *Revue de Blois*, 1841, p. 110. Celui-ci disait déjà : « L'opinion de « M. Rigollot est ingénieuse, mais elle aurait peut-être besoin de quel- « ques faits à l'appui pour les confirmer. » Macaré la défend encore, en

Le droit de ces pièces est une imitation de monnaies romaines du ve siècle et suivant ([1]). On serait aussi tenté de retrouver dans cet oiseau posé sur une croix une imitation de l'*aigle* ([2]), l'étendard connu des armées romaines. Mais comme M. Nahuys ([3]) dit tout justement : « L'oiseau « est un symbole qu'on retrouve souvent chez les Saxons. « Pharaon recevant Jacob porte un sceptre surmonté d'une « colombe, dans un manuscrit saxon du viiie siècle ([4]). » Des rois postérieurs d'Angleterre sont aussi représentés tenant dans la main gauche le globe avec la croix surmontée d'un oiseau.

Le revers de ces monnaies nous présente donc le sceptre royal postérieur, à la *colombe-perchée* sur une croix, D, 18, suivant le sceptre royal simple, D, 17 au revers *bouclier*, D, 19-21, ou au revers *étendard*. La colombe, symbole du Saint-Esprit, chassa les corbeaux de Wodan : si elle n'en

observant que, si des auteurs précédant Hincmar n'en ont pas fait mention, le peuple aura su et cru le fait, et que la sainte ampoule était à Reims. Il produit, II, pl. II, n° 10, une obole trouvée à Dombourg, où se voit un prince en buste en costume très-riche, perlé, levant de sa main gauche une ampoule, comme s'il avait l'intention de la verser sur sa tête. Le revers le présente de nouveau sur pied, tenant dans la main droite une croix ornée et dans la main gauche une colombe (?) : au-dessus, la lettre T. Il l'attribue à *Theodebert I*, A° 534, ou *Theodebald*, A° 548. Comparez pourtant le T sur la pl. D, 21.

([1]) Hawkins, p. 17. « The heads are clearly roman from the peculiar « form of the diadem. »

([2]) *Voy.* les monnaies chez Cohen, t. I, pl. XIII, n° 5, et 101, pp. 216 et 228. Oudaen, *l. l.*, pl. CX, n° 5, p. 525.

([3]) *Revue de la Num. belge*, 1868, p. 71.

([4]) *Voy.* Strutt, *Angleterre ancienne*, Paris, 1789, pl. VIII, fig. 4, et pl. XXII, n° 21, le sceptre tout seul surmonté d'un oiseau.

est pas encore un souvenir païen, et le symbole du revers une figure semi-chrétienne-païenne ([1]). Pourtant, nous aimons à y voir un symbole purement chrétien.

J. Dirks.

(*Pour être continué.*)

([1]) M. le comte Nahuijs, *l. l.*, dit : « Il se pourrait aussi que l'oiseau sur « le sceptre royal fasse allusion aux corbeaux d'Odin, qui, tous les soirs « après avoir parcouru le monde se perchaient sur ses épaules pour lui « conter les événements. »

DÉCOUVERTES

DE

MONNAIES ANCIENNES EN BELGIQUE (1).

Troisième lettre à M. Chalon, président de la Société royale de numismatique.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je continue ma revue des manuscrits pour y trouver quelques mentions inédites au sujet de découvertes de monnaies anciennes, faites en Belgique, et, cette fois, c'est à un collègue, M. Ulysse Capitaine, que je dois l'objet principal de la présente communication. Il a bien voulu me confier un manuscrit du commencement du XIXe siècle, d'où j'extrais ce qui suit, et j'y ajoute des notes extraites de catalogues de ventes, etc., dont une bonne partie m'a été prêtée par vous-même : les bibliophiles ne sont donc pas aussi intraitables qu'on le dit, et je suis, en tout cas, très-fier de la confiance que vous et M. Capitaine avez bien voulu placer en moi.

(1) Voy. *Revue de la numismatique belge*, 5e série, t. I, pp. 206 et 301.

Voici mes extraits :

— « (¹) Dans le cours de l'an X, un jardinier de la commune de Modave, fouillant au pied d'une haie de son jardin, trouva un vase de cuivre de forme ronde, assez semblable à une bouilloire, et tellement altéré par la vétusté, qu'en voulant l'enlever, le fond tomba, et, avec lui, près de douze cents médailles, presque toutes en petit bronze, parmi lesquelles on en remarque un petit nombre en argent de mauvais aloi et en cuivre qui paraît argenté ou plutôt étamé ; toutes ou presque toutes sont bien conservées.

« La plus ancienne est d'Alexandre Sévère, et, comme il résulte de la légende qu'elle fut frappée sous le troisième consulat de cet empereur, on peut la faire remonter au moins à l'an 235, époque de sa mort.

« Les dernières sont de Gallien, mort en 268; elles parcourent donc un espace de trente-trois ans, et précisément celui sur lequel on trouve le plus de confusion et d'obscurité dans les historiens.

« Tous les empereurs qui ont régné dans ce court intervalle, se trouvent dans cette collection, à l'exception de Maximus, des Gordiens père et fils, et de Maxime et Balbin. Mais on sait que le Sénat avait ordonné de détruire tout ce qui pouvait rappeler la mémoire odieuse de

(¹) *Notice sur les médailles qui se trouvent dans le cabinet du préfet du département de l'Ourte, l'an 1804,* à la suite de : *Notice des produits de l'industrie réunis dans le cabinet du préfet du département de l'Ourte, en 1804,* MS., in-4°, non paginé, appartenant à M. Ulysse Capitaine. Il a paru inutile de conserver l'orthographe de l'époque.

Maximin ; que les Gordiens ont régné en Afrique, ne sont jamais venus en Italie et ont vécu à peine trois mois après avoir revêtu la pourpre ; enfin Maxime et Balbin n'ont joui que très-peu de temps du titre d'Auguste.

« Les médailles de Modave présentent donc aux curieux Alexandre Sévère, Gordien III, Philippe père et fils, Dèce, Hostilien, Trébonien, Volusien, Æmilien, Valérien père, son épouse Mariniana et son fils Valérien le jeune, Gallien, Salonina, son épouse, et Valérien Salonin, leur fils; il y a, en outre, un très-grand nombre de Postumus.

« Alexandre Sévère ne s'y trouve qu'une fois, Gordien n'est répété qu'un petit nombre de fois, ainsi que Philippe, Dèce, Trébonien, Volusien et Émilien. Les Valérien, Salonine et Gallien sont les plus nombreux après Postumus; plusieurs offrent des revers rares ou inconnus.

« En réfléchissant sur ces circonstances, on croit pouvoir déterminer l'époque à laquelle ces médailles ont été enterrées : Postumus, général de Gallien, chargé de former son fils Salonin à l'art de la guerre, et de défendre les Gaules contre les incursions des Franks et des Germains, tua, en 259, le fils de l'empereur, prit la pourpre et régna pendant sept ans. Les historiens s'accordent à dire qu'il usa glorieusement du pouvoir qu'il avait usurpé. Sa résidence ordinaire était à Cologne et à Trèves. On battait monnaie à cette époque dans cette dernière ville ; les médailles de Postumus sont incomparablement plus nombreuses que les autres; plusieurs paraissent avoir été neuves quand on les enterra ; on peut donc conjecturer qu'une partie ont été frappées dans ce pays, qu'elles ont été enfouies vers l'an 267, ou peu de temps après la mort

de Postumus, puisqu'on n'en trouve point de postérieures, enfin on peut ajouter, quoique avec moins de vraisemblance, que probablement les Romains avaient un poste militaire à Modave ou dans les environs, et, en effet, il se trouve là une position très-avantageuse, et, suivant quelques habitants, on y voit les traces d'une voie romaine qui traversait le ci-devant Condroz ([1]). »

— Trouvailles de monnaies d'or, faites aux environs d'Alost, en 1813, à Oordeghem (entre Alost et Gand), en 1817, et à Dixmude, en 1826. Ces monnaies furent déposées dans la collection de M. Van Hulthem ([2]), et, depuis, passèrent à l'héritier de celui-ci, M. de Bremmaeker, au château de Saffelaere, et de la collection de ce dernier en la collection du prince de Ligne ([3]).

— Médailles romaines, monnaies gauloises, monnaies anciennes des Pays-Bas, de la France et de l'Angleterre, découvertes aux environs d'Audenarde ([4]).

([1]) Il est intéressant de comparer à ce qui précède, un travail intitulé *Promenade archéologique sur les bords du Hoyoux*, par M. Caumartin. (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. VI, pp. 1 à 18.)

([2]) *Catalogue d'une très-belle et riche collection de médailles romaines et modernes, de monnaies du moyen âge, etc., en partie délaissée par feu M. Charles-Jean-François de Bremmaeker, propriétaire à Saffelaere* (vente à Gand, par Verhulst, lundi 7 juillet 1845), Gand, Vander Meersch, 70 pages in-8°, préface qui cite les *Nouveaux mémoires de l'Académie de Bruxelles*, t. II, pp. 13 et 14.

([3]) Serrure, *Notice sur le cabinet monétaire de M. le prince de Ligne, d'Amblise et d'Épinoy*, p. 73, qui cite la *Revue de la numismatique belge*, t. II, p. 205.

([4]) Mention insérée au verso du titre du *Catalogue d'une collection de médailles et monnaies antiques et modernes, la plupart en or et en argent, suivie de quelques objets curieux délaissés par feu M. J.-B. Vander*

— Médailles en argent du règne de Valérien le jeune, trouvées dans une cruche, près de la nouvelle chaussée de Tongres à Saint-Trond ([1]).

- Médailles remplissant une cuvette trouvée en construisant la chaussée de Namur ([2]). On ne dit pas de quelle époque étaient ces médailles.

— Médailles romaines trouvées, en 1847, en construisant le port de Grognon à Namur.

Jetons gothiques, trouvés dans la Sambre à Namur ([3]).

— Monnaies du moyen-âge en or, trouvées à Louvain, le 29 septembre 1851 ([4]).

Meersch, en son vivant orfèvre à Audenarde (vente le 3 février 1830, à la maison du défunt), Audenarde, Bevernaege, 16 pages in-8°.

([1]) *Catalogue d'une superbe collection d'antiquités romaines, grecques, celtes, germaines, gauloises, etc., faisant partie du magnifique cabinet délaissé par le comte Clément-Wenceslas de Renesse-Breidbach* (vente à Anvers, par Ter Bruggen, le 31 mai 1836), imp. d'Ancelle, 32 pages in-8°, p. 6, n° 64. A la p. 16, n° 220, on parle d'un médaillon, orné d'émaux, etc.; mais on n'en détermine pas l'attribution.

([2]) *Catalogue d'une très-belle et riche collection d'antiquités, curiosités, camées, pierres précieuses, armes, tableaux, manuscrits, livres, etc., délaissée par feu M. le baron d'Auvin d'Hodoumont* (vente à Anvers, par Ter Bruggen, en 1838), Anvers, imp. d'Ancelle, 36 pages in-8°, p. 3, n° 93. M. d'Auvin était de Namur.

([3]) *Catalogue d'une très-belle collection de : 1° médailles et monnaies en or, en argent, en bronze, etc., romaines, grecques, moyen âge, de divers pays; 2° d'antiquités, objets de curiosité et de fantaisie; 3° de tableaux anciens et modernes, délaissés par feu M. Frédéric Lacour* (vente au café des Arts, à Namur, par Cassart, le lundi 24 juillet 1848), Namur, imp. Misson, 18 pages in-8°, p. 9, n°s 172 et 176.

([4]) *Catalogue d'une tres-belle collection de monnaies du moyen âge, en or, pour la Belgique, la France, l'Allemagne et l'Angleterre, etc.* (vente à l'hôtel de ville de Louvain, le lundi 19 septembre 1853, par

— Monnaie gauloise trouvée près d'Audenarde. Or (1).

— Postume. *Rev.* Femme debout tenant une balance : MONETA AVG, pièce trouvée à Synghem, en 1858 (2).

— Philippe père . . .	5	pièces.	Revers différents.
— fils.	2	—	—
Etruscille, Trébonien .	2	—	—
Volusien, Valérien. .	2	—	—
Mariniane	1	—	—
Gallien	6	—	—
Salonin, Valérien . .	4	—	—
Postume.	7	—	—
—	7	—	—
—	7	—	—
—	10	—	—
—	10	—	—
—	8	—	—
— Victorien, etc.	8	—	—

Toutes ces pièces faisaient partie d'un dépôt de médailles découvert, en 1831, à Ellezelles; elles sont fourrées (3).

Hollanders, notaire), 7 pages in-8°, sans nom d'imprimeur. (Le *Messager des sciences historiques* de Gand, 1840, p. 453, parle d'une autre trouvaille de monnaies faite à Louvain.)

(1) *Catalogue d'une belle collection de médailles et monnaies ayant formé le cabinet de M. le docteur D.-J. Vander Meersch, à Audenarde* (vente à Gand, par Verhulst, 27 octobre 1865), Gand, imp. de Vander Haeghen, 15 pages in-8, p. 3, n° 1.

(2) *Ibid.*, p. 2.

(3) *Ibid.*, nos 77 à 90.

— Monnaies en argent et en bronze, trouvées à Juslenville, et possédées par M. de Thier, de Theux ([1]).

— Médailles gauloises, trouvées aux environs de Renaix, 6 pièces argent et potin ([2]).

Je continuerai, à l'occasion, Monsieur le Président, la série de mes extraits, et j'ai l'honneur, etc.

H. Schuermans.

Liége, 15 janvier 1870.

([1]) *Exposition de tableaux et objets d'art au bénéfice des pauvres honteux. Société royale de philanthropie, septembre et octobre 1856. — Catalogue des tableaux et objets d'art réunis par les soins de la Société royale de philanthropie, en l'hôtel de M. Jules de Grand-Ry, Thier de la mère Dieu, au bénéfice des pauvres honteux, et liste de bijoux composant les lots de la tombola*, imp. de Remacle, p. 8, nos 123 et 124. *Supplément*, pp. 3 et 4, nos 248 à 264. Cfr. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. VIII, p. 105; t. IX, pp. 134 et 383.

([2]) *Catalogue de médailles. Catalogue d'une superbe collection de médailles et monnaies de la Flandre et de l'Artois, comprenant aussi quelques romaines rares, formée par un amateur distingué* (Tournai, par le notaire Ed. Macau, le 16 juin 1869, hôtel de l'Impératrice), Tournai, Casterman, 36 pages in-8o, p. 33, no 434.

MONNAIES DÉCOUVERTES A GLISY [1].

A MESSIEURS LES DIRECTEURS DE LA REVUE BELGE.

Messieurs,

Vous me demandez ce qu'est devenu le trésor de Glisy ; rassurez-vous, il n'est point perdu pour la science. Déjà il a fait l'objet d'un excellent article dans l'annuaire de la Société française de numismatique, et aujourd'hui, un peu tardivement, je vous adresse les derniers renseignements (il n'y a plus rien à espérer); je désire et j'espère qu'ils seront bien vus de vos nombreux lecteurs.

La découverte de Glisy, comme vous le savez, eut lieu vers les premiers jours d'avril 1865 ; à peine cette découverte fut-elle connue dans le canton, que le musée d'Amiens voulut se l'approprier ; si, quoique prévenus les premiers, quelques pièces seulement figurent aujourd'hui dans la collection de cette ville, la faute en est aux conservateurs, qui, en cette circonstance, ont fait preuve de maladresse et de trop de zèle ; ils ont oublié le mot toujours vrai de Talleyrand.

Pour acquérir, ou plutôt pour conquérir ce dépôt,

[1] Glisy, petit village (Somme), à 9 kilomètres sud-est d'Amiens.

amené au grand jour par une taupe, l'administration d'Amiens a usé de tous les moyens; aussi est-ce pour avoir voulu substituer l'arbitraire à la justice que les conservateurs ont laissé échapper la plus grande partie du trésor qu'ils convoitaient.

En effet, pour arriver à leur but, ces savants trop habiles ont employé, m'a-t-on dit, le maire et les gendarmes; ils ont fait agir, comme pour les candidatures officielles, l'autorité administrative et l'autorité militaire, aussi l'autorité religieuse! Pour annexer pacifiquement une nouvelle province à la France, on n'eût pas procédé autrement.

A la rigueur, je comprends encore l'intervention du maire dans cette affaire. Ce digne magistrat n'eût pas été fâché de voir attacher un ruban rouge à sa boutonnière, car telle eût été probablement la récompense du zèle qu'il a déployé; le succès n'a pas répondu à son attente, mais un maire ne pouvait laisser échapper une aussi belle occasion de se signaler à l'attention du préfet, grand dispensateur des grâces et des honneurs dans le département; et qui sait si ses administrés eux-mêmes n'eussent pas été fiers d'avoir à leur tête un maire décoré! L'honneur en eû rejailli sur la commune, c'eût été comme la croix qu'on attache au drapeau du régiment. Voici donc le maire excusé; quant aux gendarmes, je n'en parle que pour mémoire; en France, rien ne se fait sans eux, argument péremptoire : la raison du plus fort n'est-elle pas toujours la meilleure? Je me garderai donc bien de blâmer ces inestimables fonctionnaires d'avoir répondu, lorsque M. le maire ordonnait :

« Brigadier vous avez raison. »

Le bras n'est pas responsable des sottises de la tête; mais un personnage qu'on ne s'attendait pas à voir en cette affaire, c'est le curé. Qu'est-ce que l'Église a donc à démêler avec la numismatique? Passe encore, s'il se fût agi du denier de Saint-Pierre! mais non, nos deniers sont purement français; le curé n'est pas chargé, que je sache, des intérêts temporels de la commune; qu'il s'occupe du salut de ses paroissiens, c'est son affaire. Le desservant de la commune de Glisy était donc tout à fait en dehors de son ministère en mettant sa chaire et sa parole au service d'une mauvaise cause; aussi, par ce zèle maladroit, n'a-t-il réussi qu'à compromettre son caractère sacré. Je regrette néanmoins que l'on n'ait pas conservé le sermon prononcé en cette circonstance; c'était certainement un morceau digne de passer à la postérité.

Mais revenons à nos moutons ou à notre taupe. L'affaire de la découverte était très-simple comme partage, la taupe se désistant, ou se faisant représenter par le vacher, ce dernier n'a pas tardé à connaître ses droits; c'est, d'ailleurs, un de ces villageois rusés et défiants comme il en existe beaucoup en France, surtout en Picardie. L'article de notre code, qu'il s'agissait d'appliquer ici, est ainsi conçu : « La propriété d'un trésor appartient à celui qui le trouve dans son propre fonds; si le trésor est trouvé dans le fonds d'autrui, il appartient pour moitié à l'inventeur, et pour l'autre moitié au propriétaire du fonds. » Contrairement à son habitude, la loi est ici très-claire; une seule question pouvait embarrasser les jurisconsultes, savoir : quel était l'inventeur, de la taupe ou du vacher? Mais la première ne réclamant pas, nous le répétons, le vacher seul pouvait

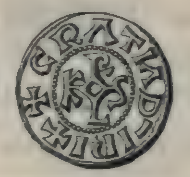
faire valoir ses droits; dès lors, il conservait la moitié de sa découverte, l'autre revenait à la commune. Pour arriver à un partage équitable, il n'était donc besoin ni des gendarmes ni des menaces du maire, encore moins des sermons du curé. En voulant tout prendre et tromper l'inventeur sur ses droits, ces messieurs lui ont inspiré l'idée de les tromper sur la quantité; c'était justice. En France, cela se passe toujours ainsi; aussi les découvertes disparaissent-elles promptement des provinces où elles ont été faites; le paysan craint les tracasseries et redoute les gendarmes; toujours il se hâte de se défaire de ses découvertes en les vendant au loin et à des étrangers : c'est plus sage, pense-t-il, et plus fructueux.

La découverte date du mois d'avril 1865. Ce n'est qu'une année après que j'en ai eu connaissance. Aussitôt je mis mes limiers en chasse, munis de bonnes espèces sonnantes, et voici le résultat de mes investigations. Vous ne trouverez dans ces notes qu'une simple description ; je laisse à de plus érudits à tirer les conséquences utiles aux classements de nos monnaies carlovingiennes.

J. Charvet.

MONNAIES AU NOM DE CHARLES.





N° 1. Aire? ✠ GRATIA D-I RIX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ AIRASI CIVITAS. Croix.

Denier. Poids 1gr.70. — Coll. Gariel. 1 pièce.

N° 2. Amiens. ✠ GRATIA DI REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ AMBIANIS : CIVI. Croix.

Denier avec nombreuses et légères variétés.
Poids de 1gr.50 à 1gr.70. 50 pièces.

N° 3. — ✠ GRATIA D-I. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ AMBIANIS. Croix.

Obole. Poids 0gr.70 à 0gr.75. 4 pièces.

N° 4. ✠ GRATIA D-I. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ AM · BI · A · NIS. Croix.

Obole. Poids 0gr.70. 1 pièce.

N° 5. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ AMBIANIS CIVI. Croix.

Obole. Poids 0gr.65. 2 pièces.

N° 6. Angers. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ ANDEGAVIS CIVITAS. Croix.

Denier. Poids 1gr.65. 1 pièce.

N° 7. Arras. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ ATREB · ATIS CIVITAS. Croix.

Denier avec légère variété. Poids 1 gr.60 à 1 gr.65. 8 pièces.

N° 8. Attigny. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ ANTINIACOIPA. Croix.

Denier. Poids 1gr.50. — Coll. Gariel et Vernier. 2 pièces.





N° 9. Autun? ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ OSTEVNIS CIVITAS. Croix.

Denier. Poids 1gr.70.— Coll. Gariel et Vernier. 2 pièces.

N° 10. Auxerre. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ AVTISIODIRO CIVITAS. Croix.

Denier. Poids 1gr.65. 1 pièce.

N° 11. — ✠ GRATIA D- REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ AVTISIODIRA CIVI. Croix.

Denier. Poids 1gr.50. 1 pièce.

N° 12. — ✠ GRATIA D- REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ ATISIODIRO IVITS. Croix.

Obole du poids de 0gr.80. — Coll. Gariel. 1 pièce.

N° 13. Avallon. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ CASTIS AVALONIS. Croix.

Denier. Poids 1gr.55. 1 pièce.

N° 14. Auxonne? ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ HCVRTISASONIEN. Croix.

Denier. Poids 1gr.70 à 1gr.75. 3 pièces.

Ce dernier a souvent été publié et a été classé à Courtsessin (Normandie). Je pencherai volontiers pour une autre attribution; M. Gariel la donne à Auxonne et je suis son exemple. Voici les raisons que je puis ajouter à celles qui ont fait adopter ce nouveau classement; en 1852, on a trouvé, près d'Autun, environ 1,500 monnaies carlovingiennes, parmi lesquelles ces deniers à la légende ✠HCVRTISASONIEN figuraient au nombre de 500 (3 ou 4 oboles); les autres pièces figurant en grand nombre appartenaient à Bourges et à Nevers; au nombre d'environ 40 deniers et oboles se trouvait aussi une pièce de Saint-Nazaire d'Autun, que l'on classe sans bonne raison à Carloman. En voici le dessin; aux érudits à trouver une meilleure attribution.



Au moment de cette découverte (1852) j'étais jeune, je débutais dans la numismatique et n'ai pas pris de note relative à ce dépôt, mais je ne me rappelle pas avoir vu figurer dans ce trésor des deniers appartenant aux villes du nord de la France, c'est déjà une raison valable pour chercher une localité peu éloignée du lieu de la découverte. J'ajoute encore qu'il y a une dizaine d'années j'ai aussi fait à Beaune l'acquisition d'un denier de Raoul au même type, le monogramme seul diffère puisqu'il porte bien distinctement le monogramme de Radulfus. Cette monnaie a été publiée pour la première fois dans ma description de monnaies françaises, l'exemplaire est resté unique et il est aujourd'hui dans les cartons de la Bibliothèque impériale.




Enfin, et pour terminer cette longue note, en 1857, j'ai acquis à Courbanton (Loir-et-Cher) un dépôt d'environ 1,200 deniers carlovingiens, parmi lesquels figuraient en grand nombre les noms des villes suivantes : Bayeux, Rouen, Evreux, Le Mans, Chartres, Angers, Tours, Orléans, Blois, Laon, Paris, Saint-Denis, Amiens, Beauvais, Saint-Quentin, Soissons. Des villes de Dijon, Nevers, Auxerre, Avallon, Château-Landon, Melun, Langres, nous n'avons eu qu'un ou deux exemplaires; quant au denier d'Auxonne, il était au nombre de trois de même nature ou fabrication que le denier de Dijon, ces trois dernières

pièces diffèrent des pièces ordinaires à la légende ✠HCVRTISASONIEN; ici la légende suit immédiatement la croisette et les lettres sont bien plus grasses, comme on pourra facilement en juger en comparant les pièces ordinaires avec notre dessin.



N° 15. Bar-sur-Seine. ✠ GRACIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ HBAR CASTELS. Croix.

Denier. Poids 1gr.50. 2 pièces.

Ces deniers étaient les plus barbares de toute la découverte : les lettres sont grêles, mal formées et le monogramme de Karolus est renversé ; deux autres deniers appartenant, sans doute, aussi à Bar-sur-Seine faisaient partie de ce dépôt : les légendes de ces deux dernières pièces se devinaient plus qu'elles ne se lisaient ; aussi ne les décrivons-nous pas.

N° 16. Beauvais. ✠ CAROLVS REX FR. Croix.

Rev. ✠ BELGEVACVS CI. Monogramme dégénéré de Karolus.

Denier. Poids 1gr.50. 2 pièces.

N° 17. Bayeux. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ HBAIOCAS CIVITAS. Croix.

Denier. Poids 1gr.65 et 1gr.70. 3 pièces.




N° 18. Bruges. ✠ GRATIA ᗡI REX. Monogramme retourné de Karolus.

Rev. ✠ BRVCCAS MON. Croix.

Denier. Poids 1gr.55. — Coll. Gariel et Vernier. 2 pièces.




N° 19. Bruges?? ✠ ODATA-OIIIEX. Monogramme dégénéré de Karolus.

Rev. ✠ BRVDONSONT. Croix.

Denier. Poids 1gr.75. 1 pièce.




N° 20. —?? ✠ OVᗡITVOIVƎ ✠. Monogramme dégénéré de Karolus.

Rev. ✠ BRVƆVNSVT. Croix.

Deniers. Poids 1gr.50 et 1gr.80. 2 pièces.

Ces trois dernières pièces sont, comme on le voit par les

dessins, très-dégénérées, les lettres sont renversées, de même que les monogrammes. Mais il existe dans le faire de ces deniers une certaine analogie qui me porte à croire qu'ils appartiennent à Bruges.

N° 21. Cambrai. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.
Rev. ✠ CAMARACVS CIVIS. Croix.
Denier. Poids 1gr.65. 1 pièce.

N° 22. Châlons-sur-Marne. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.
Rev. ✠ CATALAVNIS CI. Croix.
Deniers. Poids 1gr.50 et 1gr.70. 2 pièces.

N° 23. Chartres. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.
Rev. ✠ CARNOTIS CIVITAS. Croix.
Deniers. Poids 1gr.60 à 1gr.75. 9 pièces.

N° 24. Château-Landon. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.
Rev. ✠ CASTIS NANDONIS. Croix.
Deniers. Poids 1gr.20 et 1gr.40. 2 pièces.

N° 25. Chelles. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.
Rev. ✠ KLAMNTR. Croix.
Denier. Poids 1gr.60. 1 pièce.

N° 26. — Oboles semblables.
Poids 0gr.80. 2 pièces.




N° 27. — ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ KALA MONASTE. Croix.

Obole. Poids 0gr.70. — Coll. Gariel. 1 pièce.

N° 28. Compiègne. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ COMPENDIO PALACIO. Croix.

Deniers. Poids 1gr.60. 2 pièces.

N° 29. Dinant. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ EN VICO DEONIT. Croix.

Denier. Poids 1gr.65. — Coll. Gariel. 1 pièce.

N° 30. Autre exemplaire, à légende barbare et au monogramme renversé. Mauvaise conservation.

Poids 1gr.55. 1 pièce.

N° 31. Gand. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ GANDAVVM. Croix.

Deniers. Poids 1gr.70 et 1gr.75. 3 pièces.




N° 32. Gembloux? (Gemblacum), sur l'Orneau, province de Namur. ✠ GRACIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ GENCLIACO POR. Croix.

Denier. Poids 1gr.60. — Musée de Bruxelles. 1 pièce.




N° 33. Huy. ✠ CRITIA DI REX. Monogramme de Karolus dégénéré.

Rev. ✠ XIN VICO HOIO. Croix.

Denier. Poids 1gr.60. — Musée de Bruxelles et coll. Vernier. 2 pièces.

N° 34. Laon. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ LVGDVNI CLAVATI. Croix.

Deniers. Poids 1gr.60 à 1gr.65. 11 pièces.




N° 35. — ✠ CRATIA Ↄ-I EX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ LVCDVNO CIA. Croix.

Obole. Poids 1gr.05. — Coll. Vernier. 1 pièce.

N° 36. Lens. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme dégénéré de Karolus.

Rev. ✠ AƎNƆIANIS ƎIƧƆ. Croix.

Denier. Poids 1gr.80. — Coll. Gariel. 1 pièce.

N° 37. Le Mans. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ CINOMANIS CIVITAS. Croix.

Deniers. Poids 1gr.55 à 1gr.70. Variétés à l'◇ crucifère. 5 pièces.

N° 38. Maestricht. ✠ GRACIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ TRIIETTENSI MOI. Croix.

Denier. Poids 1gr.50. – Coll. Gariel. 1 pièce.

N° 39. Maurienval. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ MAVRIINANEVN. Croix.

Deniers. Poids 1gr.50. 2 pièces.

N° 40. Meaux. ✠ GRACIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ MELDIS CIVITAS. Croix.

Deniers. Poids 1gr.65. 3 pièces.

N° 41. Meaux et Troyes. ✠ TꓶIƆƆA ∾ MƎ. Croix.

Pev. ✠ DISIƆIAƆ—◇I. Monogramme dégénéré de Karolus.

Denier. Poids 1gr.60. — Coll. Gariel. 1 pièce.




N° 42. Mons. ✠ CAROLVS INRAT. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ CASTRALOCIMO Croix.

Deniers. Poids 1gr.60. — Musée de Bruxelles et coll. Gariel. 2 pièces.

N° 43. Mouzon. ✠ GRATIA D-RIX. Monogramme dégénéré de Karolus.

Rev. ✠ MOSOMO MONE. Croix.

Denier. Poids 1gr.30. 1 pièce.




N° 44. Namur. ✠ GRATIA D-I REZX. Monogramme dégénéré de Karolus.

Rev. ✠ NVICO NAMVCO. Croix.

Denier. Poids 1gr.35. — Musée de Bruxelles. 1 pièce.

N° 45. Nevers. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ NEVERNIS CIVITAS. Croix.

Denier. Poids 1gr.70. 1 pièce.

N° 46. Nivelles. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ NIVIALLA VICVV. Croix.

Denier. Poids 1gr.40. — Musee de Bruxelles. 1 pièce.



N° 47. — ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme dégénéré de Karolus.

Rev. ✠ NIVIELIA VICVS. Croix.

Denier. Poids 1gr.60. — Coll. Gariel. 1 pièce.

N° 48. Noyon. ✠ CARLVS REX FR. Croix.

Rev. ✠ NOVI◇M. Monogramme de Karolus.

Denier. Poids 1gr.75. — Coll. Gariel. 1 pièce.

N° 49. Même légende et type.

Rev. ✠ NIOVIIV◇M. Monogramme de Karolus.

Obole. Poids 0gr.50. — Coll. Gariel. 1 pièce.

N° 50. Orléans. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ AVRELIANIS CIVITAS. Croix.

Deniers. Poids 1gr.70. 3 pièces.

N° 51. Obole au même type.

Très-mauvaise conservation. 1 pièce.

N° 52. Le Palais. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ PALATINA MONETA. Croix.

Deniers. Nombreuses variétés. Poids 1gr.70 à 1gr.85. 25 pièces.

N° 53. — ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ PALATINA MONE. Croix.

Obole. Poids 0gr.70. — Collection Gariel. 1 pièce.

N° 54. — ✠ CAROLVS REX. Croix.

Rev. ✠ PALATINA MONETA. Monogramme de Karolus.

Deniers. Poids 1gr.65. 8 pièces.



N° 55. Paris. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ PARISII CIVITAS. Croix.

Deniers. Poids 1gr.65. 20 pièces.



N° 56. Quentovic. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ ꝗVVNTOVVICI. Croix cantonnée au 1er et au 3e.

Deniers variés, du poids de 1gr.60 à 1gr.70. Env. 50 pièces.

N° 57. — ✠ GRATIA D-IE. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ ꝗVENTOVICI. Croix.

Oboles variées, du poids de 0gr.65 à 0gr.70. 6 pièces.

N° 58. Reims. ✳ C·R·ATIA·D⁝— RƎX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ RI·MIS·CIV·I·TAS. Croix.

Deniers variés, du poids de 1gr.20 à 1gr.70. 20 pièces.

N° 59. Rennes. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ HRED◇NIS CIVITAS. Croix.

Denier. Poids 1gr.50. 1 pièce.

N° 60. Rouen. ✠ GRATIA DI REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ ROTVMACVS CIVII. Croix.

Deniers. Poids 1gr.60. 15 pièces.

N° 61. Roucy. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ RAVCIO PALACCI. Croix.

Deniers. Poids 1gr 55. 3 pièces.

N° 62. — ✠ CARLVS NEEPATOR. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ RAVCI PALATINA. Croix.

Denier. Poids 1gr.55. — Coll. Gariel. 1 pièce.

N° 63. — ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ RAVDIO PALAƵ. Croix.

Obole. Poids 0gr.70. — Coll. Gariel. 1 pièce.

N° 64. Saint-Denis. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ SCIΔIONVSIIṀ. Croix.

Deniers. Poids 1gr.70. 18 pièces.

N° 65. — ✠ GRATIA D-I R.·.EX. Monogramme de Karolus.

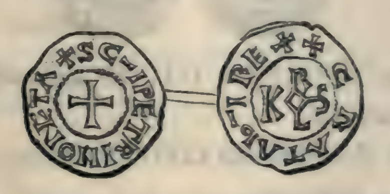
Rev. ✠ SCIΔIONVSIIṀ. Croix.

Obole. Poids 0gr.70. 1 pièce.

N° 66. Saint-Géry (de Cambrai). ✠ GRACIA DI REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ SCI GAVGERICIM. Croix.

Denier. Poids 1gr.60. — Coll. Vernier. 1 pièce.



N° 67. Saint-Pierre (de?). ✠ GRATA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ SC-I PETRI MOMETA. Croix.

Denier. Poids 1gr.20 — Coll. Gariel. 1 pièce.

N° 68. Saint-Quentin. ✠GRATIA D-I RE. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ SCIqVITIN MOET. Croix.

Oboles. Poids 0gr.55 et 0gr.75. 2 pièces.

N° 69. — ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ SC-I qVINTINI MO. Croix.

Deniers variés. Poids 1gr.65. 12 pièces.

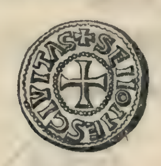




N° 70. Semur? ✠ CN∽ AIRIE ✠ ER. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ HRI ∽EIIVRO. Croix.

Denier. Poids 1gr.30. — Coll. Gariel. 1 pièce.





N° 71. Sens. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ SENONES CIVITAS. Croix.

Oboles. Poids 0gr.95. 2 pièces.

N° 72. Denier au même type.

1 pièce.

N° 73. Soissons. ✠ GRATIA DI REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ SVESSIO CIVITAS. Croix.

Deniers. Poids 1gr.50. 14 pièces.

N° 74. Térouanne. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ TARVENNA CIV. Croix.

Denier très-fruste. 1 pièce.

N° 75. Tongres. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ TVNIERAS CIVITAS. Croix.

Deniers. Poids 1gr.65 et 1gr.90. 4 pièces.





N° 76. Tournai. ✠ CPATIIADWPER. Monogramme de Karolus et légende GRACIA DI RE, dégénéré.

Rev. ✠ TORIIAIIDORT. Croix.

Denier. Poids 1gr.70. — Musée de Bruxelles. 1 pièce.

N° 77. Troyes. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ TRECAS CIVITAS. Croix.

Deniers. Poids 1gr.50 et 1gr.70. 2 pièces.

N° 78. Valenciennes. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. VALENCIANIS PT. Croix.

Deniers. Poids 1gr.50, 1gr.60 et 1gr.80 3 pièces.

N° 79. — Même type au droit.

Rev. ✠ VALENCIANIS. Croix.

Denier. Poids 1gr.60. 1 pièce.



N° 80. Viset. ✠ GRATIA D-I REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ INVICO VIOTO. Croix.

Obole. Poids 0gr.55. 1 pièce.

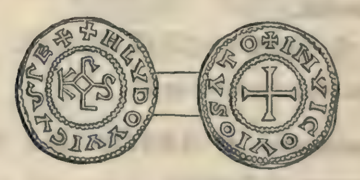
MONNAIES AU NOM DE LOUIS.



N° 81. Marsal. ✠ GRATIA D-I REX. Dans le champ, au centre, une croix, autour : LVDOVVICVS.

Rev. ✠ MARSALLO VICO. Croix.

Denier. Poids 1gr.50. — Coll. Gariel. 1 pièce.



N° 82. Viset. ✠ HLVDOVVICVS REX. Monogramme de Karolus.

Rev. ✠ INVICO VIOSATO. Croix.

Deniers. Poids 1gr.50. 2 pièces.

N° 83. — Obole semblable.

Poids 0gr.70. 1 pièce.

C'est donc 370 pièces que nous avons encore pu glaner. Dans ce nombre figurent 82 variétés de type; avec celles qui sont passées à Amiens et dans d'autres mains, le trésor de Glisy a largement donné 100 variétés de type : c'est certes une des plus belles découvertes du siècle. Il serait à désirer, et je forme des vœux pour que tous les numismates décrivent ainsi les trésors qui peuvent leur passer par les mains; ce serait pour les travailleurs de l'avenir d'excellents matériaux à consulter [1].

J. Charvet.

Paris, janvier 1870.

[1] Pour ne pas multiplier les indicatious de collection, j'en ai souvent omis la mention, mais comme M. Gariel a acquis toutes les variétés de la découverte, les curieux qui désireraient étudier le trésor de Glisy dans son ensemble pourront s'adresser à ce savant amateur. Cette découverte forme un carton spécial dans sa riche collection.

MÉDAILLE

DE

SAINT-FRANÇOIS DE BORGIA,

DUC DE GANDIE,

TROISIÈME GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Pl. VIII, n° 1.

Ce qui arrivait à nos prédécesseurs, — nous n'avons qu'à citer Van Mieris et Van Loon, ces écrivains classiques de la science numismatique, — peut nous arriver encore, c'est-à-dire que nous proposons parfois, pour quelque pièce, soit médaille ou bien monnaie, une explication ingénieusement combinée et d'abord acceptée par tout le monde comme irréfutable, qui, plus tard, ne paraît pas seulement insuffisante, mais entièrement erronée. Et si cela arrive quand il s'agit d'une pièce à deux faces, la chose est, à plus forte raison, possible lorsqu'un des côtés, et notamment le côté principal fait défaut.

Voilà ce qui, en même temps, explique et excuse une erreur dans laquelle notre confrère et ami, M. Dirks, est tombé, mais qui, maintenant encore, il faut le dire, ne fait qu'honneur à sa sagacité.

Quand, en 1863, la collection de feu M. Boonzajer fut

mise aux enchères, M. Dirks y fit l'acquisition du n° 1433, médaille uniface placée à l'année 1671, qu'il publia ensuite dans ce recueil ([1]), comme étant frappée, en 1621, pour rappeler que l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, fille du roi d'Espagne Philippe II et d'Élisabeth de France, mariée à l'archiduc Albert d'Autriche, prit le voile après avoir perdu son époux, mort sans postérité.

On doit reconnaître que cette attribution semblait bien fondée. La légende : *Satis mortali principi datvm est*, assez donné au prince mortel, ou, traduction plus libre : j'ai servi assez de temps un prince de ce monde pour ne plus m'occuper que de l'immortel, se prêtait à merveille à l'explication proposée par notre ami. De plus, son exemplaire ayant un peu souffert, permettait la lecture : ISABEL · IHP — 16Z1 (*Isabella infans hispaniarum* 1621). Au lieu de : ISABEL · IMP — 1671 (*Isabella imperatrix* 1671), comme le prouve un autre exemplaire acquis par nous à la vente du cabinet numismatique délaissé par feu M. le professeur Baart de la Faille. ([2]). Cette médaille, ovale comme celle de M. Dirks, se compose de deux pièces en argent repoussé enchassées dans un cercle en laiton, qui, à son tour, est encadré par un anneau à bélière en acier. En voici la description :

Buste de trois quarts, tourné à gauche, en costume de religieux, la tête couronnée d'une auréole. A peine visibles,

([1]) *Revue de la numismatique belge*, 4e série, t. III, pl. XVI, n° 6 et p. 446.

([2]) *Catalogue de la collection intéressante, précieuse et universelle de monnaies, etc., délaissées par feu M. J. Baart de la Faille.* Amsterdam, 1869, p. 45, n° 1293.

on distingue, au-dessous du buste, les initiales du graveur : I · V · H · 1671. F(*ecit*.

Légende : FRAИC · BORGIA · SOC · IESV · III · GEИ · CANOИ · XII · APR · François Borgia, troisième général de la société de Jésus, canonisé le 12 avril (1671).

Rev. Tête de mort, couronnée d'une grande couronne impériale, posée sur deux tibias croisés. En bas, entre deux rubans flottants formant cartouche, l'inscription : ISABEL · IMP — 1671.

Légende : · SATIS · MORTALI · — PRIИCIPI · — DATVM · EST ·

La lettre N toujours ainsi И faite.

Cette médaille fut sans doute frappée et peut-être portée à l'occasion de la canonisation de François Borgia par le pape Clément X, en 1671. Les articles suivants, que nous citons ici d'après le *Dictionnaire universel historique* (1), l'expliqueront tout à fait.

« François Borgia (saint), duc de Gandie et vice-roi de Catalogne, entra chez les jésuites après la mort de son épouse, et en fut le troisième général. Il mourut à Rome, le 30 septembre 1572, à 62 ans, après avoir rendu les services les plus signalés à sa compagnie, qu'il préféra à tout. Ce saint, canonisé en 1671 par Clément X, laissa plusieurs ouvrages traduits de l'espagnol en latin par le père Alfonze Deza, jésuite, à Bruxelles, 1675, in-fol. »

« Elisabeth ou Isabelle de Portugal, impératrice et reine d'Espagne, fille aînée d'Emmanuel, roi de Portugal,

(1) *Dictionnaire universel historique*, 9e édition. Paris, 1810, t. VII et t. VI.

et de Marie de Castille, sa seconde femme, née à Lisbonne en 1503, fut mariée, à Seville, avec l'empereur Charles-Quint, qui lui donna pour devise les trois grâces, dont l'une portait des roses, l'autre une branche de myrthe et la troisième une branche de chêne avec son fruit. Ce groupe ingénieux était le symbole de sa beauté, de l'amour qu'on avait pour elle, et de sa fécondité. On l'orna de ces paroles : *Hæc habet et superat* (¹). Élisabeth mourut en couches à Tolède, en 1538. François de Borgia, duc de Gandie, qui eut ordre d'accompagner son corps de Tolède à Grenade, fut si touché de voir son visage, autrefois plein d'attraits, entièrement défiguré par la paleur de la mort, qu'il quitta le monde pour se retirer dans la compagnie de Jésus. »

JERONIMO DE VRIES JERONIMO ZOON.

Amsterdam, février 1870.

(¹) Comparez la médaille, publiée par Van Loon, dans son ouvrage : *Hedendaagsche Penningkunde*, p. 68, avec les trois grâces et l'inscription *has* (non *haec*) *habet et svperat*. Van Loon fixe la date de décès d'Élisabeth à 1539.

MEDAILLE

DE

SAINT-GOMMAIRE,

DE LIERRE.

Pl. VIII, no 3.

Cette médaille représente, d'un côté, un prêtre à genoux devant un autel et célébrant le saint sacrifice de la messe; un évêque ou un cardinal se tient debout à la droite du prêtre, et dans le fond l'on aperçoit divers personnages, l'un d'eux a la tête ceinte d'une couronne. Au-dessus de l'autel, on a représenté la résurrection du Christ, ainsi que les instruments et les emblèmes de sa passion.

Légende : O · FILI · REDEMPTOR · MVNDI · DEVS · MISERERE · NOBIS.

Au revers de la médaille, on voit saint Gommaire, la tête nimbée, tenant à la main un bâton et faisant jaillir de terre une source, qui coule à ses pieds; à la droite du saint, les armes de la ville de Lierre (d'argent à trois chevrons de gueules), à sa gauche, celles du chapitre de Lierre (d'argent à la croix de gueules), suspendues à un arbre dont le tronc est entouré d'un lien. La légende indique que cette médaille a été faite en l'honneur de saint Gommaire, le patron de la ville de Lierre. ✠ O · GVMMARE · PAVPERVM · MEMOR · SIS · IN · CVLMINI.

Cette pièce est d'argent.

Le graveur a voulu rappeler ici divers épisodes dont il est fait mention dans la légende des miracles qui ont été attribués à notre saint [1]. On y lit qu'un jour que Grimmar ou Grimvar, épouse de saint Gommaire, avait conduit ses ouvriers aux champs, pour y travailler à la moisson, ceux-ci, altérés par la grande chaleur et par leur travail, avaient demandé à Grimvar de pouvoir aller chercher de l'eau pour se rafraichir ; mais elle leur répondit par des reproches. Ils s'adressèrent alors à saint Gommaire, qui, après avoir fait des observations à sa femme, fit jaillir une source abondante en frappant la terre de son bâton. Cette fontaine existe encore à Emblehem, village situé à une lieue de Lierre, et elle se trouve sur le penchant d'une colline près de la petite rivière de la Nèthe. On a bâti près de là une chapelle, qui est, avec la fontaine, le but d'un pélerinage très-fréquenté pendant l'octave de la Saint-Gommaire. On montrait jadis encore, dans les environs, un puits dans lequel on prétendait que l'irascible épouse du saint avait été jetée à cause de ses débordements, et l'on disait que son corps n'avait jamais pu être retrouvé.

L'arbre mis à la gauche du saint rappelle un autre miracle, qui lui a été également attribué. Saint Gommaire,

[1] Voy. *Acta Sanctorum*, t. LIII. *Die undecima octobris.* — Van Lom, *Beschryving der stad Lier in Brabant.* S'Gravenhage, 1740. — Le Poittevin de la Croix, *Essai historique sur la ville de Lierre.* Anvers, 1848. — *Kortbondig beschryf van het leven van den H. belyder Gummarus.* Tot Lier, by J.-H. Le Tellier. — Ch. Cahier, *Caractéristique des Saints.* — Baron de Reinsberg-Duringsfeld, *Calendrier belge*, t. II.

après avoir servi quelque temps dans les armées du roi Pepin, avait résolu de se rendre en pélerinage à Rome; le soir du jour de son départ, en cherchant un endroit pour y passer la nuit, il avait ordonné aux gens de sa suite d'abattre un arbre qui lui avait paru bon pour dresser sa tente. Le propriétaire de l'arbre vint se plaindre au saint, qui fait aussitôt réunir les fragments de l'arbre, et, pour les maintenir, il les fait entourer de son ceinturon, l'arbre fut remis en place et continua à pousser, sans se ressentir en rien de cette opération. C'est pour cette raison que saint Gommaire est parfois représenté tenant à la main une hache ou une coignée. Sur le sceau dont se servait le chapitre de Lierre, en 1310, on voit saint Gommaire à cheval, tenant à la main une hache ou une coignée; quelques auteurs ont cru y voir une hache d'armes qu'on lui aurait attribuée en souvenir de son ancienne profession. Le sceau portait la légende suivante : *Sigillum S. Gummari pretiosi militis Christi.* Le sceau moderne du chapitre portait pour emblême l'arbre auquel le saint avait fait reprendre racine.

En 1478, on fonda à Lierre une chambre de rhétorique qui prit le nom de l'arbre croissant, *den Groyenden Boom*, et qui se plaça sous la protection de saint Gommaire.

Son blason, que l'on vit figurer au *Landjuweel* donné à Anvers, en 1568, représentait notre saint plantant son bâton qui devint un arbre. L'écu des confrères porte aussi le même emblême, mais avec cette différence que c'est une main sortant des nuages qui plante le bâton; au pied de l'arbre coule la fontaine dont nous avons parlé, et l'arbre est accosté des écussons reproduits sur la médaille. Cette

description, que j'emprunte à un ouvrage récent [1], me fait croire que la légende de ce fait miraculeux avait subi quelque altération, ou que l'on a voulu faire allusion à un autre fait du même genre mentionné dans la vie de saint Gommaire; à l'entretien qu'il eut avec saint Rombaut, à mi-chemin de Malines et de Lierre, entretien pendant lequel les bâtons dont ils se servaient avaient pris racine et avaient reverdi.

Il est plus difficile d'expliquer la scène reproduite sur l'autre côté de la médaille. Peut-être a-t-on voulu y rappeler le martyre du prêtre Frédégaire, mis à mort par les Normands, dans l'église de Lierre, au pied de l'autel. En 835, des pirates normands, sous la conduite de leurs rois ou chefs Réolfe et Réginaire, après avoir incendié Anvers et plusieurs villes ou villages voisins, vinrent attaquer le couvent fondé à Lierre, par notre saint, et firent périr Frédégaire pendant qu'il célébrait le sacrifice de la messe, dans l'église du monastère. Réolfe mourut peu de temps après d'une manière étrange, son compagnon Réginaire fut privé de la vie;la tradition populaire a cru voir dans ces événements l'effet de la vengeance divine. Ce seront apparemment ces chefs que l'on a voulu désigner parmi les personnes que l'on voit derrière l'autel, en les représentant la tête ceinte d'une couronne.

Reste à expliquer la présence du prélat que l'on voit au premier plan; à moins que ce ne soit le patron de Frédégaire.

Le corps de saint Gommaire reposa pendant une qua-

[1] Van Even, *het Landjuweel van Antwerpen in 1568*. Leuven, 1861.

rantaine d'années à Emblehem, il fut ensuite transporté à Lierre, dans la chapelle de Saint-Pierre, dont notre saint avait été le fondateur, et enfin transféré, le 17 mars 1475, avec grande pompe, dans la nouvelle collégiale, qui fut mise sous son invocation. A cette occasion, on fit une exposition de ces reliques; c'était la quatrième dont on ait conservé le souvenir. Les traditions populaires parlent d'événements extraordinaires qui eurent lieu cette même année, et qui signalèrent la reprise des travaux de la collégiale, travaux que l'on était sur le point d'abandonner faute de ressources.

La médaille que nous avons décrite semble avoir été frappée vers cette époque, peut-être pourrait-on la faire remonter aux premières année du XVIe siècle.

Saint Gommaire, Gommar ou Gomer naquit au VIIIe siècle, à Emblehem, dans la province d'Anvers actuelle, il construisit, vers l'année 764, dans un lieu nommé Nieuw-Donck, un monastère qui donna naissance à la ville de Lierre. Il mourut en 775; sa fête se célèbre le 11 octobre, jour anniversaire de sa mort.

Cte DE L. ST.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. de Moré *à M.* Chalon, *président de la Société royale de* Numismatique.

Monsieur,

Faisant une étude spéciale des monnaies du Gévaudan (mon pays natal), je suis dans la nécessité de visiter les différents musées et les collections particulières pour prendre des empreintes. Ne pouvant, en ce moment, me rendre en Belgique, je voudrais vous prier de me dire si vous avez des monnaies ayant pour légende Gavaletano, Bannaciaco, Bannacaco, ou simplement Ban. Calice, au revers. Il y a une autre monnaie qui est très-rare et dont voici la description : tête d'évêque mitrée, S. Privatus *Rev.* mimas civitas. Si vous avez de ces monnaies, je voudrais vous prier de vouloir bien m'en donner la description. J'ai commencé un travail sur ces monnaies et je voudrais le terminer.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

E. de Moré.

Rue Vaubecour, 14, Lyon (Rhône).

9 février 1870.

Nous engageons MM. les amateurs à communiquer à

M. de Moré les renseignements qu'il demande. Ils peuvent nous charger de transmettre les empreintes ou les adresser directement à Lyon.

R. Ch.

ACTES OFFICIELS.

Fabrication des monnaies. — Prix des coins et viroles. — Vérification.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu la loi du 21 juillet 1866, ainsi que les arrêtés royaux du 30 décembre 1848 et du 25 mars 1867;

Voulant désintéresser le trésor public dans les frais de fabrication des monnaies courantes d'or et d'argent et régler le mode de payement des coins et viroles de monnayage, et des frais de vérification du poids et des empreintes desdites espèces courantes d'or et d'argent;

Sur la proposition de Notre Ministre des finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Le prix des coins et viroles de monnayage, ainsi que la dépense nécessitée par la vérification individuelle du poids et des empreintes des monnaies courantes d'or et d'argent, seront prélevés sur les frais alloués pour la fabrication de ces monnaies; ce prix et cette dépense seront payés par le directeur de la fabrication d'après le mode à prescrire par Notre Ministre des finances.

Art. 2. L'art. 1er de l'arrêté royal du 16 octobre 1832 est abrogé.

Art. 3. Notre Ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 28 mars 1870.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des finances,

Frère-Orban.

Le Ministre des finances,

Vu les lois du 22 vendémiaire an iv et du 21 juillet 1866, ainsi que les arrêtés royaux du 30 décembre 1848 et du 28 mars 1870 ;

Voulant régler :

A. Le prix des coins et viroles nécessaires à la frappe des espèces courantes d'or et d'argent ;

B. Les frais de vérification individuelle du poids et des empreintes desdites espèces présentées en délivrance ;

C. Le mode de payement de ces fournitures et de ces frais ;

Sur la proposition du Commisssaire des monnaies, le Secrétaire général entendu,

Arrête :

Art. 1er. Les coins et viroles, soumis à l'épreuve normale du balancier et acceptés par l'administration des monnaies, sont payés par kilogramme de pièces fabriquées.

Art. 2. Il est alloué :

Pour les coins :

A. Des monnaies d'or :

1° Quinze francs (fr. 15) par 100 kilogrammes de pièces de vingt francs ;

2° Vingt francs (fr. 20) par 100 kilogrammes de pièces de dix francs.

B. De la monnaie d'argent courante, cinq francs (fr. 5) par 100 kilogrammes de pièces de cinq francs.

Pour les viroles brisées :

1° Trois francs vingt-deux centimes (fr. 3-22) par 100 kilogrammes de pièces de vingt francs.

2° Quatre-vingts centimes (c. 80) par 100 kilogrammes de pièces de cinq francs d'argent.

Art. 3. Ces prix sont payés au graveur, par le directeur de la fabrication, sur état dressé par le contrôleur au change et au monnayage et approuvé par le Commissaire des monnaies.

Art. 4. Les frais de vérification individuelle du poids et des empreintes des espèces courantes d'or et d'argent sont payés par kilogramme de pièces présentées en délivrance.

Art. 5. Il est alloué,

A. Pour monnaies d'or :

1° Sept francs quatre-vingts centimes (fr. 7-80) par 100 kilogrammes de pièces de 20 francs ;

2° Quinze francs soixante centimes (fr. 15-60) par 100 kilogrammes de pièces de dix francs.

B. Pour monnaies d'argent :

Un franc cinquante centimes (fr. 1-50) par 100 kilogrammes de pièces de cinq francs.

Art. 6. Ces frais sont payés au contrôleur au change et au monnayage par le directeur de la fabrication sur état dressé par ledit contrôleur et approuvé par le Commissaire des monnaies.

Art. 7. Les dispositions de nos arrêtés du 4 décembre 1865 et du 11 juin 1868, qui sont contraires au présent arrêté, sont abrogées.

Art. 8. Le Secrétaire général et le Commissaire des mon-

naies sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 29 mars 1870.

Le Ministre des finances,

Frère-Orban.

MÉLANGES.

Periodico di numismatica e sfragistica per la storia d'Italia, diretto dal march. Carlo Strozzi. Firenze, 1870, in-8°.

Le quatrième fascicule de cette publication bi-mensuelle, deuxième année, se compose des mémoires suivants :

1° Un dépôt de monnaies d'or de l'époque du Haut-Empire, par M. Gennaro Riccio ;

2° Suppléments à l'histoire de la monnaie de Parme du R. P. Ireneo Affò. — Études du commandeur M. Lopez, ancien directeur du Musée royal de Parme (*suite*);

3° Le Musée Bottacin, annexé à la bibliothèque de la ville de Padoue, par M. Carlo Kunz (*suite*);

4° Sceaux italiens du Musée de Parme, par M. Luigi Pigorini.

Deux magnifiques planches accompagnent cette livraison.

R. Ch.

---

*Encore et pour une dernière fois l'*Estaple. (*Voy.* Revue, 1869, p. 371, et 1870, p. 148.)

Nous avons reçu de M. Cellier, de Valenciennes, une très-longue lettre, avec prière de l'insérer dans la Revue. Comme cette lettre n'est que la reproduction, plus ou

moins délayée, de ses deux précédents plaidoyers, nous croyons inutile, en accédant à sa demande, d'éterniser ainsi une discussion qui pourrait devenir fastidieuse à nos lecteurs. M. Cellier a cependant trouvé un argument nouveau que nous ne pouvons passer sous silence.

La pièce de Marguerite II, au monogramme et avec MONETA MONTEN (nº 90 des *Recherches*, etc.), l'embarrasse. « Cette pièce unique, dit-il, dont vous pos- « sédez le seul exemplaire connu, est une exception qui « confirme la règle ([1]). Pouvez-vous garantir qu'elle n'est « pas le produit d'une fabrication, non pas exceptionnelle « mais clandestine? » Voilà le grand mot lâché! Quand une pièce est gênante pour un système, on se demande — sans l'avoir vue — n'est-elle pas fausse? Elle doit être fausse. C'est une espèce d'argument auquel nous ont déjà habitué d'autres numismates français. A cela nous n'avons qu'une réponse à faire : La pièce est parfaitement authentique, indiscutable; elle n'est plus unique, on en a retrouvé un second exemplaire de coins différents, et tous les deux font partie de la collection de la Bibliothèque royale, où M. Cellier peut les examiner à son aise.

([1]) *Une exception qui confirme la règle* est un adage d'avocat dont nous ne comprenons pas bien la justesse. Il semblerait plus rationnel de dire qu'une exception infirme la règle. Puis, quelle règle? Qui a décrété cette fameuse règle? Voici comment procèdent ordinairement à cet égard les législateurs-numismates. Ils ont remarqué, par exemple, de courtes croix sur deux, trois ou quatre monnaies du XIIe siècle. Règle : Le XIIe siècle n'a connu que des croix courtes. Viennent, maintenant, d'autres pièces, avec des croix longues, ils n'y verront pas le moindre embarras; ce seront « des exceptions qui confirmeront la règle. » Ce n'est pas plus difficile que cela.

L'auteur valenciennois revient ensuite à la charge à propos de la forme non gothique de ce que nous croyons être la lettre initiale de H*annonia*. Mais à l'époque où cette lettre a remplacé le temple à double fronton, la forme carrée de la lettre H était encore en usage. Puis, il était facile, en faisant faire au type du temple un quart de conversion, — ce qui est bien intentionnel et non l'effet du hasard — d'y voir la lettre H ; il était, au contraire, impossible d'en faire un ɦ. La double barre transversale ne devrait pas non plus effaroucher M. Cellier ; cette forme de la lettre H n'est pas sans exemple. Dans une inscription qui se trouve à Liége, sur un curieux monument, dit *la pierre Bourdon*, et qui date de 1100 à 1150, on voit le mot HONOR écrit avec un H à doubles traverses, tout comme sur les monnaies du Hainaut [1]. Et sans aller si loin, sans sortir de son cabinet, il suffirait à M. Cellier d'ouvrir le *Nouveau traité de diplomatique*, t. III, pl. XXXIV, pour dissiper, là-dessus, tous ses scrupules.

Résumons. M. Cellier a trouvé, dans ses archives, que les marchandises exposées et vendues à la franche foire de Valenciennes étaient marquées de l'*estaple*, ce qui veut dire, recevaient la marque de l'*estaple*, de l'étape, de la foire ou franç-marché.

Mais, était-ce bien là le nom de la marque elle-même, de la chose représentée sur cette marque, chose que M. Cellier se garde de définir?

Pour nous, comme pour le *vieux* Duby, ainsi que l'appelle M. Cellier, qui sans doute est jeune, c'est la lettre H

[1] *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. X, p. 26.

et rien de plus, la lettre H qu'on a fait ressembler autant que possible à l'ancien type carlovingien du temple. On peut, au reste, citer de nombreux exemples de l'initiale, plus ou moins ornée, du nom de la ville ou du pays, formant le type de la monnaie. Ainsi A, pour Ancône, L, pour Lucques. P, pour Pise, S, pour Sienne, etc., et, dans notre pays, N, sur des monnaies de Namur, FL, sur des monnaies de Flandre, etc. Pourquoi tant se récrier, alors, à l'idée de voir un H sur les monnaies des comtes de Hainaut?

Nous devons encore, et pour finir, protester contre cette expression d'*incultes graveurs* dont se sert l'auteur en parlant des artistes à qui l'on doit les élégantes monnaies du Hainaut. Les graveurs de cette époque auraient-ils bien pu, dit M. Cellier, « s'aviser de renverser l'image du tem-« ple traditionnel, d'en transformer les degrés et la frise « en jambages perpendiculaires, les piliers en barres trans-« versales, le tout pour obtenir la figure approximative de « la huitième lettre de l'alphabet? » Nous les en croyons parfaitement capables. Voyez donc ce qu'ils ont su faire de notre monogramme sur des monnaies épiscopales de Cambrai, un trompe-l'œil dans lequel on trouve des crosses, des mitres, etc., etc.

N'était-ce pas là une *dégénérescence préméditée;* deux mots qui, selon M. Cellier, hurlent de se trouver ensemble?

R. Ch.

Nihil sub sole novum. M. le Dr W. Flight a communiqué à la Société numismatique de Londres les recherches

qu'il a faites sur la composition chimique d'une monnaie bactriane du roi Euthydemos. Cette pièce, qui remonte à deux siècles avant J.-C., est formée d'un alliage de cuivre et de nickel, absolument identique à celui des monnaies belges.

R. Ch.

Le n° XXXVI de la revue anglaise (*the Numismatic Chronicle*) se compose des articles suivants :

1° Monnaies des successeurs d'Alexandre, en Orient (*suite*), par le major général A. Cunningham; 27 pages et deux planches;

2° Notice sur un dépôt d'anciennes monnaies anglaises trouvé à Santon-Downham, au comté de Suffolk, par M. John Evans, Esq.; 9 pages;

3° La monnaie de Stamfort, par M. Samuel Sharp, Esq. 41 pages;

4° Note sur les récentes publications relatives à la numismatique, et mélanges; 7 pages.

A ce numéro sont joints le titre et la table du volume IX, les procès-verbaux de la Société numismatique, session de 1868-1869, enfin la liste des membres, en décembre 1869.

R. Ch.

Notre compatriote, M. Charles Wiener, vient de terminer, pour l'exposition prochaine de Saint-Pétersbourg, une médaille qui a obtenu en Russie, et qui obtiendra partout le plus légitime succès.

Cette médaille, de 51 millimètres de diamètre, représente, d'un côté, *l'Industrie* sous la figure d'une femme assise, en costume national moscovite, et entourée des emblèmes et des attributs ordinaires. Ce côté n'a d'autres légendes que le nom de l'artiste, à l'exergue et en petits caractères latins.

Au revers, le Génie de la science et le Génie de la lumière, appuyés sur un cartouche rond, portant (en caractères russes) S. PETERSBOURG, 1870. Au bas, les armes de cette capitale, et deux mains unies, puis le nom du graveur en lettres russes. Sur une banderole qui se noue gracieusement au-dessus du cartouche, ces trois mots grecs : ΤΟ ΧΡΗΣΙΜΟΝ. ΤΟ ΑΓΑΘΟΝ. ΤΟ ΚΑΛΟΝ (l'utile, le bon et le beau), les trois buts où doit tendre l'industrie [1].

La légende circulaire est en russe :

EXPOSITION INDUSTRIELLE DE TOUTES LES RUSSIES.

Nous ferons remarquer, à propos de cette médaille, qu'en Russie, la tête du souverain ne se trouve ni sur la monnaie, ni sur les timbres-poste. On ne la prodigue pas sur toutes les médailles comme l'on fait dans certains pays, et spécialement en Belgique, où l'on trouve la tête du roi réellement mise à toutes sauces : Exposition de bestiaux, exposition de fleurs, concours d'arbalète, concours de chiens, etc., etc. La coutume russe nous paraît réellement plus convenable et plus digne.

R. CH.

[1] Sans compter celui de gagner de l'argent.

M. J. Friedlaender publie, dans le « Journal archéologique de Berlin » (*Neue Folge, zweiter Band, viertes Heft*), un bel article sur les dernières acquisitions du cabinet des médailles. Partant de ce principe, que les monnaies antiques, manifestations de l'art aux différentes époques de leur frappe, ne font souvent que reproduire sur une échelle réduite les grandes pensées de la statuaire, M. Friedlaender expose l'esthétique et l'histoire de quelques types numismatiques remarquables. Et, à ce propos, l'on peut dire que la monnaie, dans une certaine mesure, rend souvent mieux le caractère des monuments de la sculpture que bien des médiocres copies de marbre exécutées par les artistes de la période romaine.

Parmi les types décrits par M. Friedlaender, nous citerons la monnaie frappée à Nicée sous Commode, et représentant, au revers, le satyre ivre du musée de Naples. La monnaie ayant été frappée sous Commode, n'a pu servir de modèle au bronze d'Herculanum. Il doit y avoir eu une autre statue du satyre à Nicée. Deux monnaies frappées à Césarée-Paneas de Palestine, sous Marc-Aurèle et Elagabale, sont copiées de la statue de Pan jouant de la flûte. Nommons encore un Apollon Sauroktone de Nikopolis, une Vénus attachant sa sandale, d'Aphrodisias de Carie; une Vénus accroupie, une Vénus de Médicis, une statue d'Esculape d'Epidaure, la monnaie d'Argos, au type de Kléobis et Biton traînant le char de leur mère, et un Apollon Leukatès tenant un flambeau.

CAM. P.

Notre honorable confrère, M. Asselin, de Cherbourg, nous écrit : « Je viens de lire, dans le dernier numéro de votre Revue, votre article intitulé *Curiosités numismatiques*. Vous dites que le Franc-à-cheval de Waleran de Ligny est à retrouver. Il est retrouvé, Monsieur, j'en ai donné la description dans la Revue de Blois, de 1853, p. 446, etc., etc. »

La pièce dont parle M. Asselin et qu'il a décrite, dans la Revue de Blois, n'est pas le Franc-à-cheval de Waleran, mais bien celui de son prédécesseur Gui. Celui de Waleran reste donc à retrouver. Un jour ou l'autre, notre ami de Coster, cet heureux dénicheur de merles blancs, parviendra bien à mettre la main là-dessus.

R. Ch.

Parmi les médailles qui ont paru, dans les dernières années, chez nos voisins du Nord, nous devons citer celle du poëte Vondel, par M. J.-P. Van der Kellen, d'Utrecht.

Cette médaille porte, d'un côté, la tête de profil, à droite et couronnée de laurier, du prince des poëtes hollandais, avec la légende : JOOST VAN DEN VONDEL GEB. TE KEULEN 17 NOV. 1587. OVERL. TE AMSTERDAM 5 FEB. 1679.

Au revers, sa statue érigée à Amsterdam, en 1867. On lit autour : VAN NEERLANDS DICHTEREN DE VADER EN DE VORST. A l'exergue : ONTHULD TE AMSTERDAM 18 OCTOBER 1867.

R. Ch.

Die wichtigsten Exemplare in meiner Sammlung römischer Münzen, vom Dr Elberling. — II. Abtheilung. — *Münzen des römischen Kaiserreichs.* Sechste Fortsetzung (pl. XI, XII, XIII). Luxemburg, V. Buck, 1869, in-4°.

M. le Dr Elberling, dans ce sixième cahier de ses monnaies des empereurs romains, publie des pièces rares et intéressantes frappées depuis le règne de Gallien jusqu'au règne d'Aurélien inclusivement. Il possède et décrit quarante-huit monnaies de ce premier empereur. Viennent ensuite Salonine, Salonin, Valérien jeune, Macrien jeune, Quiétus, Posthume, Lélien, Victorin, Marius, Claudius Gothicus, Quintillus et Aurélien. Les trois planches qui accompagnent cette description, donnent les dessins des monnaies dont la représentation manque dans les livres que M. Elberling a pu consulter.

Cam. P.

La pl. VIII, n° 2, offre à la sagacité des lecteurs une énigme dont nous avouons humblement n'avoir pas pu trouver le mot.

Cette pièce, qui appartient au cabinet de Leyde, est de cuivre jaune, d'une gravure délicate et fine. Son peu de relief la fait ressembler plutôt à une monnaie qu'à une médaille. Le personnage qu'elle représente — prince de la terre ou de l'Église — est décoré de la Toison d'or et de la plaque du Saint-Esprit (?). Les légendes et l'inscription, du côté de la tête et au revers de la pièce, n'appartiennent

à aucune langue. Elles sont évidemment formées au moyen d'un alphabet de convention produit par des lettres ordinaires dont on a interverti la valeur. Ce procédé enfantin se laisse assez facilement déchiffrer, quand on a affaire à un texte un peu long et quand on peut présumer dans quelle langue il est écrit. Mais, ici, la chose serait assez difficile.

Est-ce un caprice d'artiste, un essai?

La médaille provient-elle de quelque société secrète, maçonnique ou agathopédique ? Peut-être.

R. Ch.

Dans les quelques lignes qui servent d'introduction à un article sur des monnaies grecques inédites tirées de sa collection, M. de Rauch parle d'un catalogue, fait par M. Friedlaender, de toutes les médailles anciennes qui ont vu le jour, depuis la publication du grand ouvrage de Mionnet. On voit d'ici quel travail énorme ç'a été de rechercher dans des milliers de publications éparses dans le vieux monde, toutes les monnaies découvertes depuis un demi-siècle. M. de Rauch estime qu'il importe grandement à la science que l'œuvre du savant conservateur du cabinet de Berlin soit livrée à l'impression. Nous partageons cet espoir. Le temps que l'on doit passer à s'assurer de la non-publication d'une monnaie est souvent un obstacle aux travaux numismatiques. Quand la patience ne fait pas défaut au chercheur, c'est le manque de livres spéciaux qui vient décourager son esprit. Il serait donc

extrêmement important que les numismates eussent à leur disposition un répertoire, fait avec la science et la méthode que M. Friedlaender peut y mettre.

CAM. P.

Par un décret en date du 9 janvier dernier, S. M. l'empereur du Brésil a conféré la décoration de chevalier de la Rose à notre honorable confrère, M. Auguste Brichaut, contrôleur à la monnaie.

R. CH.

Une ordonnance royale vient de supprimer les fabriques de monnaie qui existaient à Turin, Naples et Venise. La fabrication des monnaies d'or et d'argent et des médailles, qui avait été affermée à la Banque nationale par un décret en date du 20 octobre 1861, est désormais concentrée à Milan. C'est également dans cette ville que seront gravés et préparés les types, les poinçons et les matrices nécessaires à cette opération.

(*Echo du Parlement du* 25 *avril* 1870.)

M. Henry William Henfrey, membre de la Société numismatique de Londres, vient de faire paraître la sixième et dernière partie de son Guide pour l'étude et le classement des monnaies anglaises. Ce petit manuel, d'un prix

peu élevé et d'un usage facile, ne peut manquer d'avoir un succès complet.

R. Ch.





L'Association pour l'abolition du timbre des journaux (1867-1869) vient de remettre une médaille en or de grand module à M. Maurice H. Van Lee, qui a tant contribué au succès de cette réforme en Hollande.

Les frais de la médaille ont été couverts au moyen d'une souscription publique.

Elle porte d'un côté ces mots : *Règne du roi Guillaume III; développement de la nation, abolition du timbre des journaux dans les Pays-Bas,* 1869.

Deux génies portant des branches de laurier et de chêne.

Au revers : M. P.-P. van Bosse, ministre des finances. Loi du 9 avril 1869. États-Généraux, 2e chambre, 13 mars; 1re chambre, 7 avril 1867.

A Maurice H. van Lee, le champion désintéressé, éminent et infatigable; 9e congrès littéraire, Gand, 1867.

Association pour l'abolition du droit du timbre, 1867-1869.

La médaille a été gravée par M. Ch. Wiener.

(*Écho du Parlement.*)

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion extraordinaire du 5 juin 1870, à Ypres.

Présents : MM. Chalon, président ; Dr Dugniolle, vice-président; Ed. Vanden Broeck, trésorier; Brichaut, bibliothécaire; Picqué, secrétaire; Alp. Vandenpeereboom, Meyers, Vander Auwera, Mailliet, Maus, Pinchart, Geelhand, membres effectifs et A. Le Catte, correspondant regnicole.

MM. Herry de Cocquéau, Léop. Wiener, Serrure fils, le chanoine Béthune, le Bon de Chestret, Wystman et Pasquier, s'excusent de ne pouvoir assister à la réunion.

M. Guioth, membre effectif, informe la Société que son grand âge le force à donner sa démission.

M. le président revient sur la perte regrettable que la Société a faite par la mort de son vice-président, M. le comte de Robiano.

L'assemblée forme des listes de candidats :

1° A la place de *membre honoraire,* devenue vacante par la mort de M. Sabatier;

2° Aux trois places de *membres effectifs*, devenues vacantes par la mort de M. de Robiano, la démission de M. Guioth et le changement de titre de M. le baron de la Fontaine qui n'habite pas la Belgique;

Et 3° à trois places de *correspondants regnicoles*.

Les candidats présentés pour cette dernière place sont :

MM. Alp. Le Roy, professeur à l'université, à Liége;
Vander Looy, numismate, à Molenbeek-Saint-Jean;
Blommaert, littérateur, à Gand;
De Schot, directeur au ministère des Finances, à Bruxelles;
Derre, architecte, à Bruxelles;
Epiphane Martial, avocat, à Liége;
Hauzeur, juge de paix, à Ciney;
Karl Versnaeyen, littérateur, à Bruges;
A. de Roissart, avocat, à Bruxelles.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

M. Chalon exhibe une belle médaille uniface en plomb, portant le buste du Brugeois don Juan Perès (*sic*), 1568. Il donne ensuite lecture d'une notice sur le personnage représenté par la médaille.

M. Vander Auwera communique à l'assemblée une trouvaille de petits deniers du Brabant, faite à Louvain, dans le courant de mai dernier, et contenant des pièces aux types du cavalier, du temple flanqué de tours, de l'aignel et du bateau.

M. le lieutenant-colonel Mailliet exhibe un cinquième

d'écu de Philippe II, frappé en 1563, pour le Brabant, sans marque monétaire;

M. Picqué, au nom de M. Wystman, soumet à l'appréciation de ses confrères un *auréus* de Julia Domna;

M. Brichaut 1° exhibe une médaille du module de près de 90 millim , gravée lors du dernier soulèvement de la Pologne. *Lég.* A Z KRWI WASZEJ POWSTANIE, etc., 1861; 2° distribue à ses confrères des exemplaires de la nouvelle pièce égyptienne de 40 *paras,* frappée à la Monnaie de Bruxelles.

M. Geelhand communique à l'assemblée : 1° Une belle médaille de bronze représentant, d'un côté, le buste de Louis XIV. *Rev.*, PAX ET CONNUBIUM, 1660. Mariage du Roi. Cette médaille de grand module a été gravée par Molart.

2° Un écu de Charles-Quint, frappé à l'occasion de la prise de possession, par l'empereur, du duché de Juliers.

La légende du revers est : MON :... CIVI :... WERDA : 43.

Le Secrétaire. — *Le Président,*

CAMILLE PICQUÉ. — R. CHALON.

Réunion du bureau du 5 juin 1870, à Ypres.

Sur la proposition de M. Camille Picqué, le titre d'*Associé étranger* est conféré à M. le Dr Arnold Luschin, à Gratz.

A la demande de M. le comte M. Nahuys, le même titre est conféré à M. Vander Kellen, graveur en médailles, à Utrecht.

Le Secrétaire,	*Le Président,*
Camille Picqué.	R. Chalon.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1870.

Allemagne.

Neues Lausitzisches Magasin. Görlitz, 1870, 47er Band, erstes Heft.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. Bonn, 1869. Heft XLVII u. XLVIII.

Numismatischer Verkehr. Leipzig, 1870. Avril. nos 3 u 4.

Angleterre.

The Numismatic Chronicle, and journal of the Numismatic Society. London, 1869, part. IV, new series, no XXXVI, et 1870, part. I, new series, no XXXVII.

Belgique.

Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique, t. VII, 1870. 2e livraison.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. IX. Mons, 1869.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. X, 4e livr. Namur, 1870.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, t. X. Tongres, 1869.

Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 8e année, nos 7 à 12. Bruxelles, 1869.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 39e année, 2e série, t. XXIX, nos 2, 3 et 4. Bruxelles, 1870.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. X, 1re livr. Liége, 1870.

Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique. Année 1870, 1re livraison. Gand, 1870.

France.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1869, nos 3 et 4. Amiens, 1869.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1er, 2e, 3e et 4e trimestres 1868, Paris, 1869.

Mémoire de la Société impériale des antiquaires de France. T. XXXI, 4e série. T. Ier.

Bibliothèque de l'école des Chartres. Revue d'érudition, consacrée spécialement à l'étude du moyen âge, t. XXXI, année 1870. Paris, 1re et 2e livraisons.

Le Cabinet historique. Revue mensuelle, 16e année. 1re, 2e, 3e et 4e livraisons, janvier-mai 1870. Paris.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle. 3e année, t. V, 4e et 5e livraisons, avril et mai.

Jetons municipaux de la ville de Paris au xve siècle, par M. J. Rouyer. Paris, 1869.

Comptes rendus de la Société française de numismatique et d'archéologie. T. II, année 1870. Paris.

Luxembourg.

Publications de la Société historique de l'institut (ci-devant Société archéologique du grand-duché, vol. XXIV (II), Luxembourg, 1869.

Die wichtigsten Exemplare in meiner Sammlung römischer Münzen, vom Dr Elberling. II Abtheilung, Münzen des römischen Kaiserreichs. Sechste Fortsetzung (pl. XI, XII, XIII). Luxembourg, 1869.

Suisse.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. T. XVII, 1re livraison. Genève, 1870.

CABINET NUMISMATIQUE.

DON FAIT PAR L'UNIVERSITÉ ROYALE DE NORWÈGE, A CHRISTIANIA.

Nouvelle monnaie norwégienne.
3 skilling, argent, 17 millimètres.
½ skilling, cuivre, 18½ millimètres.

DON FAIT PAR M. VANDER KELLEN, D'UTRECHT.

Médaille frappée en l'honneur de Joost Van den Vondel, célèbre poëte hollandais, par J.-P. Vander Kellen; bronze, 58½ millimètres.

DON FAIT PAR M. BRICHAUT, CONTROLEUR DE LA MONNAIE DE BRUXELLES.

Pièce de 20 reis de l'empire du Brésil, bronze . . . . 25 mm.
— 10 — — . . . . 20 —
— 40 paras, égyptienne, bronze . . . . 37 —
— 10 centimes du grand-duché de Luxembourg, bronze. 31 —
— 5 — — — 25 —
— 2½ — — — 21 —

Toutes ces pièces ont été frappées à la Monnaie de Bruxelles.

Le Bibliothécaire,

Bruxelles, le 20 juin 1870. A. Brichaut.

CATALOGUE

DES

MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ.

DIX-NEUVIÈME ARTICLE.

d. 4. *Menut.*—VILLA · 1642 · Tête laurée de Louis XIII, à droite.

Rev. — TA — RR — EG — E. Croix barcelonaise cantonnée de deux annelets et de six besants.

Cuivre. Heiss, pl. XCV, nº 4.

4². *Menut.*—VILLA · 1642. Tête laurée de Louis XIII, à gauche.

Rev. — Semblable au nº 4.

Cuivre. Achille Colson, *Revue numismatique française* de 1855.

TEGUCIGALPA.

Monnaies de nécessité frappées pendant les guerres de l'indépendance.

d. 1. 2 *réaux.* — TEGU — SIGAL — PA — Aº 1823 I — 2 R · M · Écu couronné entre deux colonnes.

Rev. — Croix équilatérale, cantonnée aux 1er et 4e de Léon, aux 2e et 3e de Castille et quatre petits arcs de cercle concentriques. Aux extrémités de la croix, les caractères — 2 — R — M — P.

Arg. *Memorial numismatico español*, de 1868, pl. [illegible] n° 9.

d. 12. 2 *réaux*. — Semblable au n° 1.

Rev. — Aigle mexicaine posée sur une branche de figuier, des deux côtés — M · P · — 2 R ·

Arg. *Idem*, idem, n° 10.

TERCÈRE (ILE DE).

Bloquée par les Espagnols, de 1582 à 1583 (1).

d. 1. 5 *tostoes*. — ANTONIVS · I · D · G · R · P · ET · AL. Écu aux armes de Portugal, sommé de la couronne royale fermée, et accosté, à gauche, d'un A, et, à droite, d'un faucon, signe monétaire des îles Açores.

Rev. — + IN ⋎ HOC ⋎ SIGNO ⋎ VINCES. Croix de l'ordre militaire de Saint-Benoît d'Aviz, anglée du millésime 1 — 5 — 8 — 2. (La contremarque du faucon, imprimée dans le 2e canton, était destinée à doubler la valeur de la pièce et la porter à 1,000 reis.)

Or. R. Chalon (2), pl. I, n° 1.
Collection de Sa Majesté (catalogue, n° 673).

(1) *Revue numismatique belge*, 4e série, t. VI, 1868.

(2) *Don Antonio, roi de Portugal, son histoire et ses monnaies.*

d. 2. *Crusado.* — ANTONIVS · I · D · G · REX · POR · ET · ALG. Écu aux armes de Portugal, sommé d'une couronne royale fermée, et accosté de deux faucons.

Rev. — ✠ IN · HOC · SIGNO · VICES (*sic*). Croix de l'ordre du Christ. (Contre-marque du faucon pour doubler la valeur.)

Arg. R. Chalon, pl. I, n° 2.
Même collection (catalogue, n° 674).

2². *Crusado.* — ANTONIVS · I · D · G · R · P · ET A · Semblable au n° 2, d'un autre coin, avec cette différence que la couronne interrompt la légende.

Rev. — Semblable au n° 2.

Arg. Idem, p. 54.

d. 2³. *Crusado.* — ANTONIVS · D · G · REX · POR · ET · ALGAR. Variété du n° 2, la pièce est plus grande et les faucons ne posent pas sur un cordage tressé.

Rev. — ·⁝· IN · HOC · SIGN · VINCES · Semblable au n° 2.

Arg. Luckius, p. 287.

d. 3. *Tostao.* — ANTONIVS · I · D · G · REX · P · ET · ALG · Écu aux armes de Portugal, sommé de la couronne royale fermée, accosté de la lettre A et d'un faucon.

Rev. — ✠ IN : HOC : SIGNO : VINCES. Croix de l'ordre du Christ.

Arg. R. Chalon, pl. II, n° 3.
Même collection (catalogue, n° 675).

d. 3[2]. *Tostao.* — ANTONIVS · I · D · G · REX · POR · ET · ALG. Écu aux armes de Portugal, sommé de la couronne royale fermée, accosté de la lettre A et d'un faucon.

Rev. — ✠ IN HOC : SIGNO VINCES. Croix de l'ordre du Christ. (Contre-marque du faucon pour doubler la valeur.)

Arg. R. Chalon, pl. II, nº 4.
Même collection (catalogue, nº 676).

d. 4. *Demi-tostao.* — ANTONIVS · I · D : G · R · P · ET · A. Écu aux armes de Portugal, sommé de la couronne ouverte.

Rev. — ✠ IN HOC : SIGNO VINCES. Croix de l'ordre du Christ.

Arg. R. Chalon, pl. II, nº 5.
Même collection (catalogue, nº 677).

N. B. On prétend qu'il a été aussi fabriqué à Tercère des pièces de 4 *vintens*, de 2 et d'un *vintem*, mais elles n'ont pas encore été retrouvées.

d. 5. *4 reis.* — ANTONIVS · I · D · G · R · P · ET · A : Écu aux armes de Portugal, sommé d'une couronne fermée, accosté de la lettre A et d'un faucon.

Rev. — ✠ IN HOC SIGNO VINCES. La croix de l'ordre de Saint-Jacques-de-l'Épée.

Cuivre. R. Chalon, pl. II, nº 6.
Même collection (catalogue, nº 678).

d. 6. .....? — ANTONIVS · I · D · G · R · P · ET · A · Écu aux armes de Portugal, sommé de la couronne royale fermée.

Rev. — Une sphère armillaire portant au centre le mot SPERO et autour la continuation de la légende : IN — DEO.

(L'exemplaire, usé ou mal frappé, ne laisse plus lire le mot *spero*.)

Cuivre. R. Chalon, pl. II, nº 7.
Même collection (catalogue, nº 679).

d. 7. *Réal.* — ✠ ANTONIVS : D : G · R · P · ET · A. Écu aux armes de Portugal, sommé d'une couronne ouverte.

Rev. — ✠ IN · HOC · SIGNO VINCES. Croix haussée, plantée sur un rocher (le Calvaire).

Cuivre. R. Chalon, pl. II, nº 8.
Même collection (catalogue, nº 680).

THORN.

Monnaies frappées à propos de la levée du siége de la ville, en 1629.

* 1. *Thaler.* — Dans le champ, un ange les ailes éployées, au milieu des nuages, tient devant lui un petit écusson aux armes de la ville. Au-dessous, on lit : · THORVNIA · — HOSTILITER · OPPVGNATA — · ET · DEI · O · AVXILIO · — FORTR · A · CIVIB · DEFENSA — · XVI : FEBR · — ANNO — ° M ° DC ° XXIX. En bas un ornement.

Rev. — ✻ FIDES ✻ ET · CONSTANTIA ✻ PER ✻ IGNEM ✻ PROBATA. Le champ représente la ville de Thorn en feu; le soleil paraît au-dessus de l'embrasement. Devant la ville, la Vistule couverte d'embarcations; un pont relie la ville à des jardins coupés par un bras de la Vistule.

Arg.

d. 2. *Thaler*. — Dans le champ, un ange les ailes éployées, tient devant lui un écu orné aux armes de la ville. Des deux côtés un ornement. Au-dessous, on lit : THORVNIA — HOSTILITER ✻ OPPVGNA — TA · ET · DEI · AVXILIO · FOR — TITER · A · CIVIBVS · DE — FENSA · DIE · XVI · FEBR — ✻ ANNO · MDCXXIX. En bas, les lettres H — L ·, séparées par un ornement.

Rev. — Légende semblable au n° 1. Le champ représente la ville de Thorn en feu, vue d'un autre point que sur la pièce précédente. Devant la ville, la Vistule avec son pont et des navires.

Arg. Cabinet royal des médailles, à Berlin.

3. *Thaler*. — Dans le champ, au milieu d'une couronne de laurier, le nom hébreu Jéhovah entre deux ornements. Au-dessous, on lit : THORVN · — HOSTILITER · OP — PVGNATA · ET · ACI — VIB, FORTITER — DEFENSA · XVI — FEBR : AN : — · M · D · C · X · X · I · X. — H—L.

Rev. — * FIDES * ET * CONSTANTIA * PER * IGNEM * PROBATA · Dans le champ, une tour à trois petits clochers, ainsi que les armes de la ville, entourées de flammes.

Arg. Bon Koehne, *Zeitschrift für*, etc., t. V, p. 133, no 270.

TORTOLA.

Monnaie de nécessité frappée pendant la guerre contre la France, de 1808 à 1811.

1. . . . . . ? — Un morceau triangulaire, coupé d'un réal d'Espagne, sur lequel on a estampillé le mot TORTOLA.

Arg. Cat. Wellenheim, no 292.

TORTOSE.

Assiégée par les Français, en 1811?

d. 1. *Duro.* — Dans le champ, en haut, une tour couronnée entourée de laurier. Trois estampilles renfermant : 1° à gauche, le chiffre 1 ; 2° à droite, DURO ; 3° en bas, TOR · SA.

Arg. — Uniface.

Wellenheim, no 363.
Heiss, pl. LXIII, no 18.

TOURNAI.

Assiégée par les Impériaux, en 1521.

* 1. 6 *gros.* — Dans une épicycloïde à quatre lobes, les armes de la ville surmontées d'une fleur de lis

et accostées de deux F couronnées. Au-dessous, la date 1521.

Rev. — Dans une épicycloïde à quatre lobes, dont les angles intérieurs sont ornés d'annelets et les extérieurs de globules, croix cléchée, fleurdelisée, portant en cœur une fleur de lis et un point sur chaque branche de la croix.

Arg. Van Mieris, t. II, p. 136, nº 1.
Duby, pl. XX, nº 3.

d. 2. . . . . . ? — Semblable au nº 1, d'un autre coin, avec cette différence que les deux F couronnées et l'année ne s'y trouvent pas.

Rev. — Semblable au nº 1, d'un autre coin, avec cette différence que la fleur de lis placée au cœur de la croix est accostée de deux points et que sur chaque branche de la croix il y a trois points.

Arg. Van Mieris, t. II, p. 136, nº 2.
Duby, pl. XX, nº 4.

* 3. . . . . . ? — ✠ DIV ✠ NOVS ✠ DOIN ✠ PAIS ✠ Dans le champ, les armes de la ville, accostées de deux lis couronnés.

Rev. — ✠ ET ✠ EN ⁎ LA ⁎ FIN ⁎ SA ⁎ GRASE. Dans une épicycloïde à quatre lobes, dont les angles extérieurs sont ornés de tréfeuilles et les intérieurs de globules, croix cléchée fleurdelisée, portant en cœur une petite croix et sur les branches des globules.

Cuivre. Van Mieris, t. II, p. 136, nº 3.
Duby, pl. XX, nº 5.

* 4. . . . . .? — Semblable au n° 3, d'un autre coin, avec une légère différence dans la forme de la tour.

Rev. — ✠ ET ✲ EN ✲ LA ✲ FIN ✲ SA ✲ GRASSE. Dans le champ, trois fleurs de lis, dont les sommités sont tournées vers le centre et dont les pieds sortent de six ogives fleuronnées.

Cuivre. Cte de Nédonchel [1], pl. XII, n° 4.

d. 5. . . . . .? — Semblable au n° 3, d'un autre coin, avec une légère différence dans la forme de la tour.

Rev. — ✠ ET ✲ EN ✲ LA ✲ FIN ✲ SA ✲ GRASE. Croix ancrée portant en cœur une rosace, et cantonnée aux 1er et 4e d'un lis, aux 2e et 3e d'un dauphin.

Cuivre. Cte de Nédonchel [2], pl. IV, n° 3.

d. 6. . . . . .? — DIEV .·. NOS ✲ DOIN ✱ PAIS ✲ SAMOVR ·.· Dans le champ, une tour crénelée à deux donjons, accostée de deux fleurs de lis.

Rev. — Semblable au n° 5, mais dans le champ, croix pattée, cantonnée aux 1er et 4e d'une rose, aux 2e et 3e d'une fleur de lis.

Cuivre [3]. Cte de Nédonchel, pl. XII, n° 3.

(1) *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. VI.

(2) *Id.*, t. V.

(3) J'ai rangé parmi les monnaies obsidionales de Tournai les pièces portant les nos 4, 5 et 6, à cause de l'analogie qui existe entre elles et une prétendue monnaie du siège de Tournai de 1521, publiée par Van Mieris et Duby. A mon avis, ces trois variétés, ainsi qu'une le n° 3 précité, sont tout simplement des jetons de Tournai.

Assiégée par les Espagnols, en 1581.

ÉMISSION DU 20 OCTOBRE 1581.

* 7. 5 *livres de Flandre.* — ✠ · TORNACO : OBSESSO · 5 · OCT · Dans le champ, les armes de la ville, accostées de la date 15-81. Dans l'angle supérieur de la pièce, une estampille renfermant les armes couronnées du prince d'Épinoy, gouverneur de la ville.

Arg. — Uniface, rectangulaire.

Van Loon, t. I, p. 298, n° 1.
Duby, pl. IX, n° 3.

* 8. 50 *gros.* — ✠ · TORN · OBSESSO · 5 · OCT · Semblable au n° 7, mais la légende se trouve entre deux cercles.

Arg. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 298, n° 2.

* 9. 25 *gros.* — ✠ · TORN · OBSESSO · 5 · OCT · Semblable au n° 7.

Arg. — Uniface, carrée.

Cabinet de M. Serrure.

ÉMISSION DU 21 NOVEMBRE 1581.

d. 10. 40 *gros.* — ✠ VRGENTE · OBSID · TORN · 1581. Dans un écusson orné, les armes de la ville. A l'angle supérieur de la pièce, une estampille renfermant les armes couronnées du prince d'Épinoy. A l'angle inférieur, un petit cartouche orné, renfermant la valeur : · XL · S ·

Cuivre. — Uniface, carrée.

Même cabinet.

* 11. 20 *gros*. — ✠ VRGEN · OBSID · TORN · 1581. Semblable au n° 10, mais avec la valeur : XX · S.

Cuivre. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 298, n° 3.
Duby, pl. IX, n° 4.

d. 12. 10 *gros*. — ✠ VRGEN · OBS · TORN · 1581. Semblable au n° 10, mais avec la valeur : X · S.

Cuivre. — Uniface, carrée.

Cabinet de M. Serrure.

* 13. . . . . . ? — ⁘ TOVRAY · OBSESSO · 5 · OCT. Les armes de la ville accostées de la date 1581. Dans l'angle supérieur de la pièce, une estampille renfermant un écusson couronné avec armoiries particulières.

Cuivre. — Uniface, carrée.

Van Loon, t. I, p. 298, n° 4.
Duby, pl. IX, n° 5.

Monnaie suspecte.

Assiégée par les alliés, en 1709.

ÉMISSION DU 13 JUILLET 1709.

* 14. 20 *sols*. — M · DESVRVILLE. Buste lauré, à gauche. Au-dessus, la valeur : 20. Au-dessous, une petite tour, marque monétaire de Tournai.

Arg. — Uniface, rectangulaire.

Cocheteux [1], pl. I, n° 1.

[1] *Du marquis de Surville et des monnaies obsidionales frappées à Tournai, en 1709.* Revue de la numismatique belge, 2e série, t. V, 1855.

d. 14^2. 20 *sols*. — Semblable au n° 14, d'un autre coin, avec quelques légères différences, surtout dans le grènetis.

Arg. — Uniface, rectangulaire.

Van Loon, t. V, p. 139, n° 1.
Duby, pl. XVIII, n° 10.
Cocheteux, pl. I, n° 2.

d. 14^3. 20 *sols*. — Semblable au n° 14, d'un autre coin, avec cette différence que la tête est légèrement penchée en arrière.

Arg. — Uniface, carrée, irrégulière.

Cocheteux, pl. I, n° 3.

* 14^4. 20 *sols*. — Semblable au n° 14, d'un autre coin, avec une légère différence dans la position de la tête.

Arg. — Uniface, rectangulaire.

Cocheteux, pl. I, n° 4.

* 14^5. 20 *sols*. — Semblable au n° 14, mais le premier chiffre du nombre 20 est un 3 renversé.

Rev. — On a gravé : DOR : N : — Q : SLA' : — OU : QV̄G : — 28 JUL · — 1709.

Arg. — Rectangulaire.

ÉMISSION DU 20 JUILLET 1709.

* 15. 8 *sols*. — Dans le champ, les armes couronnées du marquis de Surville, dans une couronne obsidionale, accostées de la valeur : 8-S.

Rev. — Dans le champ, on lit le chronogramme : MONETA — IN — OBSIDIONE — TORNACENSI — CVSA.

Cuivre. Duby, pl. XVIII, n° 11.
Cocheteux, pl. I, n° 5.

* 15². 8 *sols.* — Semblable au n° 15, d'un autre coin, avec cette différence que la couronne est plus petite et que la valeur 8 se trouve sous l'écusson.

Cuivre. Van Loon, t. V, p. 139, n° 2.
Cocheteux, pl. II, n° 6.

d. 16. 2 *sols.* — TORNACO—OBSESSO. Une tour avec une herse. Au-dessus la valeur : 2. Au-dessous, la date 1709.

Cuivre. — Uniface.

Cocheteux, pl. II, n° 7.

d. 16². 2 *sols.* — Semblable au n° 16, d'un autre coin, avec quelques différences dans les assises et pas de herse.

Cuivre. — Uniface.

Cocheteux, pl. II, n° 8.

* 16³. 2 *sols.* — Semblable au n° 16, d'un autre coin, avec cette différence que la tour est plus petite.

Cuivre. — Uniface.

Van Loon, t. V, p. 139, n° 3.
Duby, pl. XIX, n° 1.
Cocheteux, pl. II, n° 9.

* 16⁴. 2 *sols.* — Semblable au n° 16, mais sans herse.

Cuivre. — Uniface.

Cocheteux, pl. II, n° 10.

TRANSYLVANIE.

Monnaies de nécessité frappées par Christophe Bathori, pendant la guerre contre les Turcs, en 1580.

d. 1. *Thaler.* — Les armes de la famille Bathori, dans un écusson orné tenu par deux anges. Au-dessus, sur un liston, la date 1580, et plus haut, les lettres C : B : D : S :. (C*hristophorus* B*attori* D*e* S*omlgo,* ou D*ominus* S*iculorum.*)

Arg. — Uniface.

Ruder, nº 115.

* 1². *Thaler.* — Les armes de la famille Bathori, dans un écusson orné. Au-dessus, sur un liston, la date · 1 : 5 :: 8 : 0, et plus haut les lettres C : B ⚜ D : S : S :

Arg. — Uniface, carrée.

d. 1³. *Thaler.* — Les armes de la famille Bathori, surmontées d'un liston, renfermant les lettres ∗ C ∗ B ∗ D ∗ S ∗. L'écusson a deux espèces d'oreillons renfermant la date 15-80.

Arg. — Uniface.

Cabinet de M. Egger, à Pesth.

Monnaie frappée par les mécontents, de 1704 à 1707?

d. 2. *Ducat.* — MONETA NOVA AVREA TRANS : Écusson orné et couronné.

Rev. — TANDEM OPRESSA RESVRGET. Un

palmier, planté au milieu de trois monticules, accosté des lettres K · — V · et de la date 17-05.

Or. Cabinet de M. Whaites, à Boon.

TRÈVES.

Monnaies de nécessité frappées par Clément-Wenceslas, archevêque et électeur de Trèves, pendant l'occupation française, de 1794 à 1796.

* 1. *Thaler.* — CLEM · WENC · D : G · A · EP & EL TREV · EP · AVG . P · PR · ELV · ADM · PRVM · P · P · R · POL · D · SAX · Buste du prince-évêque, électeur de Trèves, à droite.

Rev. — * eX VasIs argenteIs In VsVM patrIae sIne CensIbVs DatIs a CLero et prIVatIs. La réunion des grandes lettres forme le chronogramme (1794). Les armes couronnées de l'électeur de Trèves, la décoration qui est attachée au bas de l'écusson, excède le manteau. En bas, X · EINE MARK FEIN. Dans le champ : les lettres G — M.

Arg. Hennin, pl. LXV, nº 656.

d. 1². *Thaler.* — Semblable au nº 1, d'un autre coin, avec de légères différences. Le buste est plus grand et plus large.

Rev. — Semblable au nº 1, d'un autre coin, avec quelques légères différences; la principale est que la décoration attachée au bas de l'écusson, n'excède pas le manteau.

Arg. Hennin, pl. LXV, nº 657.

TRÉVISE.

Assiégée par . . . . . .?

M. Ebn. Thaber, dans sa lettre critique à M. Schweitzer (*Notizie peregrine di numismatica e d'archeologia publicate per cura di F. Schweitzer. Decade seconda,* 1854, p. 81), dit, à propos des monnaies suivantes, trouvées dans la petite rivière le Sile, « que, si c'est un fait reconnu que ces « pièces ont été battues en temps de siége, l'époque en est « en revanche très-incertaine. La ville de Trévise, depuis sa « reddition aux Vénitiens (1394), fut tour à tour assiégée « par les Hongrois, les Carrarais et les Turcs.

« Les monnaies de plomb de notre trouvaille accusent « certainement un de ces épisodes de guerre et de détresse « publique, le vil métal faisant foi du manque absolu de « matières précieuses. Il serait bien difficile d'en préciser « la date, cependant je suis incliné à croire qu'elles remon- « tent au xvie siècle et je soumets les trois pièces suivantes « à votre jugement [1]. »

d. 1. . . . . . ? — ✠ DAVID ME FECIT — Croix dans un grènetis. Légende posée à rebours, écrite en lettres du caractère mélangé gothico-latin. David est probablement le nom du monnayeur.

Rev. — Une grande rosace, entourée d'un grènetis.

Plomb. Schweitzer, pl. II, nº 11.

d. 2. . . . . . ? — Dans le champ, l'écusson d'une famille patricienne.

Rev. — Étoile à cinq rais, cantonnée de douze annelets, et portant un annelet en cœur.

[1] Je ne connais pas l'avis de M. Schweitzer, mais, à mon sens, ces trois pièces sont simplement des méreaux.

d. 3. . . . . . ? — Dans le champ, l'écusson d'une autre famille patricienne.

Rev. — Dans le champ une rose à six feuilles.

Plomb. Idem, pl. II, n° 13.

TYROL.

Monnaies de nécessité frappées pendant la guerre contre la France, en 1809.

* 1. 20 *kreutzer.* — GEFURSTETE GRAFSCHAFT TIROL · Dans le champ, une aigle éployée et couronnée, ayant la tête entourée d'une couronne de laurier.

Rev. — NACH DEM CONVENTIONS FUSS · ✱ 1809 ✱ Dans le champ, on lit : 20 · — KREUZER · Au-dessous, une branche de laurier et une branche de palmier en sautoir.

Arg.

* 2. *Kreutzer.* — Semblable au n° 1.

Rev. — Au milieu d'une couronne formée d'une branche de palmier et d'une branche de myrte, on lit : EIN — KREUZER — 1809 ·

Cuivre.

ULM.

Monnaie appelée Regimentsthaler frappée par la ville pendant la guerre de Trente ans.

* 1. *Thaler.* — Vue de la ville du côté nord, au-dessus dans un encadrement, on lit : VLMA · A l'exer-

gue, entre les écussons de Jean Von Schad et de Sigismond Schleicher, membres du conseil et députés de la monnaie, on lit : — DIVINI — NVMINIS — PRÆSIDIO — TVTISSIMA — En dehors des écussons l'année 16—zz et les lettres D—S (*Daniel Sailer*).

Rev. — * PRO * PATRIA * CVNCTA * ET * FACERE * ET * FERRE * PARATI * 1622 — Un ange de face, à mi-corps, tient de chaque main par un ruban les huit écussons des conseillers secrets.

Arg. Cat. Schulthess-Rechberg, nº 7253.

Assiégée par les Impériaux, en 1704.

d. 2. 6 *ducats.* — Dans le champ, les armes ornées de la ville entourées d'un double cercle.

Rev. — Dans le champ, entouré d'une guirlande de fleurs de tulipe entre deux cercles, on lit : — NUMUS — AUREUS — REIPUBL : — VLMENSIS — 1704 —

Or. — Carrée, aux angles coupés.
Cabinet de M. Schultze, à Gotha.

d. 3. 21 *florins de Bavière.* — Semblable au nº 2, sauf que les armes de la ville sont entourées d'un cercle avec hachures.

Rev. — Semblable au nº 2, mais entouré comme la face.

Or. Van Loon, t. IV, p. 435, nº 2.
Duby, pl. XVIII, nº 5.

* 4. *Florin.* — ✱ MONETA · ARGENT : REIP : VL-MENSIS — Les armes ornées de la ville.

Rev. — DA · PACEM · NOBIS · DOMINE · 1704 — La double aigle impériale, portant sur la poitrine le globe crucigère surmonté d'une couronne.

Arg. — Carrée, aux angles arrondis.

Van Loon, t. IV, p. 435, nº 1.

d. 4[2]. *Florin.* — Semblable au nº 4, d'un autre coin : la pièce est plus petite, le champ supérieur des armes de la ville est un carré long, et elle est entourée d'un grènetis.

Arg. — Carrée.

Cabinet de M. Schultze, à Gotha.

* 4[3]. *Florin.* — Semblable au nº 4, d'un autre coin : les caractères de la légende sont plus rapprochés.

Arg. — Rectangulaire.

Catalogue Wellenheim, nº 3553.

URBANO (FORT DANS LE BOLONAIS).

Bloqué par les Impériaux, de 1706 à 1709.

d. 1. .....? — Dans le champ, deux clefs en sautoir sous la tiare pontificale. Au-dessous, les lettres · F · V (*Forte Vrbano*).

Plomb. — Uniface, ovale.

Promis [1], pl. II, nº 29.

[1] *Monete di zecche Italiane inedite o corrette,* 1867.

VALENCE.

Assiégée par les Français, en 1823.

* 1. *4 réaux.* — FERN · 7º · POR LA G · -DE DIOS Y · LA CONST. — Buste drapé du roi, les cheveux courts, à droite; en bas, la date · 1823.

Rev. — ✻ VAL · SITIADA POR LOS ENEMIGOS DE LA LIBERTAD. — Les armes couronnées d'Aragon, accostées de deux L surmontées de la valeur 4-R.

Cuivre. Barthélemy, pl. X, nº 489.

VALENCIENNES.

Assiégée par les Espagnols, en 1567.

* 1. .....? — Dans le champ, un briquet couronné, posé sur une croix de Bourgogne, accosté de la date 15-67. En bas des étincelles.

Plomb. — Uniface, octogonale, irrégulière.

Van Loon, t. I, p. 94.
Duby, pl. II, nº 1.

* 1²: La même pièce sur flan d'argent.

Assiégée par le duc d'York, en 1793.

* 2. 3 *livres.* — SIÉGE DE VALENCIENNES. — Dans le champ, une couronne de laurier renfermant la date 1793.

Rev. — Le long des côtés d'un triangle, renfermant le bonnet de la liberté, on lit : LIBERTÉ — ÉGALITÉ — 3 LIV.

Métal de cloche.

VALLS.

Monnaie frappée par la ville au nom de Louis XIII, pendant l'occupation française de la Catalogne, de 1641 à 1643.

d. 1. *Sixain.* — LVDOV · XIII · D · G · FRAN · R · C·BA — Buste lauré du roi, à droite.

Rev. — VNIVERS — ITA — S · VALS · I — 642— Écu losangé aux armes de la députation de Catalogne posé sur la croix de Sainte-Eulalie.

Cuivre. Heiss, pl. XCV, nº 1.

VARADIN (Grand-).

Monnaies de nécessité frappées de 1706 à 1710.

* 1. . . . . . ? — Dans le champ, la lettre I (*initiale de l'empereur Joseph*) surmontée d'une couronne et accostée de la date 17—06.

Rev. — Dans le champ, on lit : PRO—NECES—SITATE · — VARAD :

Cuivre.

P. Mailliet.

(*Pour être continué.*)

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

PIÈCES RARES OU INÉDITES.

(SEIZIÈME ARTICLE.)

PL. IX ET X, Nos 1 A 13.

Demi-daldre de Tournai, 1581. — Crown de Henri VIII. — Florin d'or de Marguerite, abbesse de Thorn. — Testao de don Antonio. — Denier de Tongres. — Gros de Henri, abbé de Werden. — Monnaie de Henri de Brederode. — Médaillon de Melchior Lorichs. — Méreau de Marchiennes. — Pièce inédite de Deventer. — Contrefaçon reckheimoise. — Un triens barbare. — Un triens de Cornilio.

I

Buste à droite et cuirassé : PHS · DG · HISP · Z · REX · DNS · TORNA; à l'exergue, 1581.

Écusson ordinaire de Philippe II, couronné, accosté de deux briquets et posé sur une croix de Bourgogne : · DOMINVS : MICHI : ADIVTOR ☩.

A. Gr. 16.80 (demi-daldre). Coll. de M. Serrure fils.

La date de cette pièce, qui est, dit-on, de la plus grande rareté, doit étonner, au premier moment. On sait que

Tournai, que défendait énergiquement la princesse d'Épinoy, ne capitula que le 30 novembre 1581. On aurait tort d'en conclure, cependant, que cette monnaie a été frappée dans les derniers jours de décembre, après la prise de possession de la ville par le prince de Parme.

Les Etats, pour qui la princesse d'Épinoy tenait à Tournai, n'avaient pas encore déclaré la déchéance du roi, et c'était toujours au nom de Philippe II qu'ils se battaient contre son lieutenant. Leurs monnaies, de 1577 à 1579, portent toujours la tête ou le nom du roi.

Mais, dès 1580, dans les provinces révoltées, à Anvers, Bruges, Tournai, Middelbourg, on avait repris l'ancien type royal uniquement comme nécessité financière et nullement en signe de soumission.

L'exemplaire que nous décrivons ici provient d'une vente faite à Tournai, par le notaire Macau, le 19 mai dernier.

II

Rose couronnée, accostée des lettres h et K également couronnées : ✠ hENRIC × VIII × RVTILANS × ROSA × SIE × (*sine*) SPI (*na*).

— Écu écartelé de France et d'Angleterre, couronné et accosté des lettres h et I également couronnées : ✠ DEI × G × R × AGLIE × Z × FRANC × DNS × hIBERNIE ×.

Or. Gr. 3.65. Coll. de M. Serrure fils.

Cette *crown* de Henry VIII offre une particularité singulière. Les lettres couronnées dont le royal Barbe-Bleue

accostait le type de ses monnaies, sont H (Henricus), et les initiales de ses épouses successives : K (Katherine d'Aragon sa première femme) ; A (Anna Boleyn, sa seconde femme), et I (Jeanne Seymour sa troisième). Il remplace aussi, quelquefois, dit M. Henfrey (1), l'initiale du nom de la reine par la lettre R (*Rex*), sans doute pendant les *sede vacante* de ses nombreux veuvages. Au surplus, comme il a eu trois femmes du nom de Catherine et deux du nom de Jeanne, on ne voit pas trop pourquoi M. Henfrey donne exclusivement les K et les A, aux deux premières.

On sait que Henry VIII, quand il était fatigué d'une de ses femmes, trouvait, dans sa magistrature debout comme dans sa magistrature assise un moyen facile et rapide de s'en débarrasser. La hache du bourreau ne se faisait pas attendre.

Jeanne Seymour avait eu la chance de mourir en couches, le 14 octobre 1537. Elle eut pour successeur, en janvier 1540, Anne de Clèves, répudiée la même année, puis le 8 août 1540, Katherine Howard, décapitée six mois après.

La *crown* ci-dessus décrite est évidemment le produit d'une confusion de coins. Les monnayeurs les usaient moins vite que le roi ne faisait de ses femmes ; et un coin à l'initiale de Jeanne a dû, par distraction, avoir été employé avec un coin de Katherine Howard, distraction qui pouvait coûter cher au malheureux ouvrier, car elle tendait à faire croire que le *défenseur de la foi* s'était rendu cou-

(1) H.-W. Henfrey, *A Guide to the study of english coins.* London, 1869, p. 38.

pable de bigamie, et Henry VIII, en grand théologien qu'il était, n'entendait pas la plaisanterie sur de telles matières.

III

L'empereur à mi-corps, tenant le sceptre de la main droite, la tête couronnée : FERDI * ROMA * IMPE * SEM * AVGVS.

— Écusson aux quatre lions : ♁ MARGA * D * BREDROD * AB * THORENS.

Or. Gr. 3.25. Coll. de M. Serrure fils.

Ce florin d'or de Marguerite de Brederode, abbesse de Thorn, morte en 1577, est une variété notable de la pièce décrite et gravée par M. Vander Chijs, pl. XXXI, n° 4, de son livre sur les monnaies des seigneuries du Brabant et du Limbourg. Nous renvoyons, pour l'histoire de ce chapitre noble, à la notice de M. Wolters, Gand, 1850, in-8°, et à divers articles de la *Revue numismatique*.

IV

Écusson couronné aux armes de Portugal : ✠ ANTONIVS : I : REX : PORTVG · ET · AL.

— Croix de l'ordre du Christ anglée de quatre annelets : ✠ IN ▲ HOC ▲ SIGNO ▲ VINCES.

A. Gr. 8.10. Coll. de M. Serrure fils.

Voilà donc, enfin, un de ces *testons* de Gorcum, dont on possède encore trois coins du droit, légèrement variés, mais dont le coin du revers n'existe plus. Nous avons décrit

un de ces coins dans notre *Notice sur don Antonio.* (*Revue de la Numismatique belge*, 1868, pl. IV, n° 7.) D'après des documents recueillis par notre excellent ami M. P. Cuypers Van Velthoven, les états de Hollande, pour s'opposer à la fabrication de ces pièces, prétendaient qu'elles ne contenaient, en valeur intrinsèque, qu'environ la moitié de leur valeur nominale. Nous devons faire remarquer que le teston ci-dessus ne semble pas justifier cette accusation, ni par son poids, ni par le titre de l'argent qui paraît être très-élevé. Peut-être en a-t-il été de ces pièces comme des *francs* du pape qu'on a quelque peu calomniés.

V

Tête impériale de face. — Type employé par les empereurs Conrad II (1024-1039) et Henri III (1039-1056). Légende illisible à défaut d'une frappe suffisante.

— Guerrier court vêtu, debout et de face, tenant, de la main droite, une lance, et de la gauche, un bouclier rond dont une partie seulement est empreinte. Dans le champ, une croisette et une épée large et courte. On distingue dans la légende les lettres : **TVIEKV** ?

A. Gr. 0.85. Collect. de W. de Voogt.

Cette singulière petite pièce a été trouvée, il y a deux ans, près de Tiel, dans la Gueldre. Le côté de la tête impériale la reporte aux règnes des empereurs Conrad II et Henri III, mais ce type a subi, ici, une singulière altération. Le nez est remplacé ou est recouvert par une tête plus petite, placée, ainsi, en abyme de l'autre, comme on dit en

langage héraldique. Le revers offre la plus grande analogie avec les nos 35 et 36, pl. XXI de cette Revue, année 1856.

Ces deux pièces, sœurs de celle de M. de Voogt, faisaient partie de l'importante trouvaille de Maestricht, si bien décrite et si bien expliquée par notre excellent confrère M. de Coster. Ce numismate, avec sa sagacité ordinaire, proposait de les donner à l'atelier de Tongres, « dont, disait-il, il serait surprenant que la monnaie ne fût point représentée dans ce trésor. »

La légende, malheureusement incomplète, de la pièce que nous décrivons ne vient pas à l'encontre de cette opinion, bien au contraire, puisqu'on peut la lire avec assez de probabilité : TVIERV, ce qui ferait, avec le I dur des langues du Nord, TVGERV ou TVNGERVS.

Attendons, cependant, et espérons un exemplaire plus complet.

VI

Type ordinaire du gros tournois français; bordure de douze fleurs de lis : TVRONV · S · CIVIS.

—· Croix pattée dans un cercle; légende intérieure : ✠ HEN ∘ WERDH · ABB. Légende extérieure : ⁘ BHDICTV ⁝ SIT ⁝ HOME ⁝ DHI ⁝ DEI ⁝ IhVXPI.

A. Gr. 3.08. Coll. de M. Serrure fils.

Werden est aujourd'hui une petite ville de 2.500 habitants, sur la rive gauche de la Ruhr, à cinq lieues N.-E. de Düsseldorf, dans la province prussienne de Clèves-Berg. Jadis enclavée dans le comté de la Mark, elle appar-

tenait à une abbaye impériale et libre de bénédictins, fondée, au VIIIe siècle, par saint Ludgerus, premier évêque de Munster.

Comme princes de l'empire, les abbés de Werden, qui prenaient le titre d'abbés de Werden et d'Helmstadt, avaient joui du droit régalien de battre monnaie. Mais un petit nombre de ces prélats semblent en avoir usé; car les monnaies de Werden se rencontrent bien rarement, surtout pour les abbés antérieurs au XVIIe siècle.

Le catalogue de l'immense collection Reichel n'en mentionne pas d'antérieures à l'abbé Hugo von Assindia (1615-1646), et la pièce la plus récente qu'on y trouve est un thaler d'Anselme Sonius, de l'année 1765.

Le *Repertorium* d'Appel cite trois bractéates sans nom d'abbé; un petit denier d'argent au type impérial, de Wilhelmus de Hartenberg (1310-1330), que donne également Mader, t. I, p. 176, pl. n° 100; une monnaie d'argent (également d'après Mader, t. VI, p. 104) de Conrad von Gleichen (1454-1477), et trois ou quatre pièces plus récentes que nous croyons inutile de mentionner ici.

Deux abbés du nom de Henri et tous les deux des comtes de Wildenberg, ont gouverné l'abbaye de Werden. Le premier, de 1288 à 1310; le second, de 1360 à 1382. C'est à ce dernier que nous pensons devoir attribuer la pièce de M. Serrure. Les imitations des gros tournois, dans les provinces rhénanes et la Westphalie, se rapprochent plus, par leur date, de la fin du XIVe siècle que du commencement. Témoin les *gros* de l'abbesse d'Essen, voisine des abbés de Werden.

Nous avons cherché, sans pouvoir y parvenir, à deviner

la signification des trois roses quintefeuilles, ou fleurs de néflier, qui marquent le commencement de la légende du revers. Il semblait rationnel d'y voir les armes de l'abbé ou celles de l'abbaye; mais ces trois fleurons, qui ressemblent parfaitement aux armes des d'Arenberg, ne sont, d'après Rietstap, ni celles des Wildenberg, ni celles de l'abbaye de Werden. Les premiers portent *d'hermine à l'écusson de gueules en abîme;* l'abbaye, *d'argent au chevron de sable accosté de trois têtes de more tortillées d'argent.*

On trouve dans la *Germania sacra*, de Bucelin, t. II, pp. 306 à 322, une histoire assez étendue de l'abbaye de Werden. Nous y renvoyons le lecteur.

VII

Buste d'évêque en chape et barbu : ✱ PETRVS · APOS · PON · MAX ·

— Lion debout et tenant un drapeau : · MONE NOVA · ARGENTE · · D · I · VY ·

A. Gr. 3.90. Coll. de M. Serrure fils.

Nouvelle variété de la monnaie de Henri de Brederode, seigneur de Vianen ou Vyanen, que nous avons donnée dans le neuvième article des *Curiosités numismatiques* (Revue; année 1866), et dont M. Serrure avait déjà décrit trois autres variétés dans le troisième volume du *Vaderlandsche Museum,* p. 72.

VIII

Melchior Lorichs, qu'on trouve aussi nommé Lorch, Lorich et Lorick, peintre du xvie siècle, bien connu, naquit

à Flensbourg, dans le Holstein, en 1527. Il s'adonna d'abord à la gravure sur métaux et sur bois et se mit en apprentissage chez un orfèvre de Lubeck. On ignore qui lui enseigna la peinture, et tout fait supposer qu'il fut en grande partie son propre maître. Lorichs parcourut ensuite l'Allemagne et l'Italie, visita à Vienne la cour impériale; à Augsbourg, le comte palatin Othon le prit à son service, au temps où la diète se tenait dans cette ville. Il paraît y avoir peint surtout des portraits.

Muni de lettres de recommandation, il parcourut, alors, les Pays-Bas, puis l'Italie, fit le voyage de Constantinople avec l'envoyé de l'empereur. Il y peignit, dit-on, ou plutôt dessina les portraits du Sultan, des sultanes favorites et de l'ambassadeur persan, Ismaël.

Pendant une fête que donnait l'envoyé impérial, Lorichs eut l'occasion de dessiner divers costumes, qu'il fit connaître, plus tard, par la gravure sur bois. Après être resté plusieurs années en Turquie, il devint, en 1582, peintre de la cour de Frédéric II, à Copenhague.

On ignore l'année de sa mort; mais une de ses gravures sur bois prouve, par la date qu'elle porte, que notre artiste vivait encore en 1590.

Le médaillon de plomb, que nous avons fait reproduire sous le n° VIII, appartient à la collection de l'université de Leyde. Comme on n'y voit ni signature ni monogramme, il serait très-hasardeux d'en rechercher l'auteur. Peut-être est-il de Lorichs lui-même. La date semble devoir se lire 1563, mais le dernier chiffre est douteux et pourrait être un 7.

Melchior Lorichs est l'un des ancêtres de Gustave-Daniel

de Lorichs, chambellan et chargé d'affaires de S. M. le roi de Suède et de Norwége, en Espagne, qui publia, en 1852, un volume in-4° sur les monnaies celtibériennes, ouvrage considérable mais resté inachevé.

IX

L'abbaye de Marchiennes sur la Scarpe, à trois lieues de Douai, dans l'Ostrevant et le diocèse d'Arras, fut fondée, dit Gazet, vers l'an 640, par le conseil de saint Amand, et dotée par sainte Rictrude, femme du duc Adabalde, frère d'Erquembalde, maire du palais du roi Clovis. Elle fut d'abord occupée par des moines de Saint-Benoit, mais bientôt après, ces moines furent remplacés par des nonnes, et Rictrude, devenue veuve, y prit le voile avec ses trois filles.

L'abbaye ayant été saccagée par les Normands, le comte Bauduin le Barbu, qui la rétablit, vers l'an 1028, y plaça de nouveau des moines bénédictins.

Le méreau qui figure sous le n° IX, et qui porte en toutes lettres le nom de Marchiennes, offre, d'un côté, les armes du quarante-huitième abbé, Jean du Joncquoy, qui portait : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à trois roues d'argent posées 2 et 1 ; aux 2 et 3, d'argent à trois losanges de gueules, posées 2 et 1, celle du premier canton couverte par un franc-quartier fascé d'or et d'azur de quatre pièces.*

L'escarboucle fleurdelisée, dans le champ du revers, figure comme pièce principale dans les armoiries de l'abbaye dont le nom, du reste, forme la légende.

La *Gallia christiana* n'indique pas la date de la promo-

tion de Jean du Joncquoy. On trouve que son prédécesseur, Pierre Piérart, assista, comme commissaire, à l'élection de Pierre Loyens à l'abbaye de Saint-Martin de Tournai, en 1604; et que du Joncquoy, lui-même, assista, en 1622, à l'élection d'un autre abbé de Saint-Martin, Antoine de Roore.

La date de l'élection de du Joncquoy, qui doit être fixée entre les années 1604 et 1622, est très-probablement celle que porte le méreau, 1615.

Notre abbé se démit de sa dignité en faveur de son neveu, l'an 1650, et mourut l'année d'après.

Le méreau que nous avons fait reproduire par la gravure appartient aussi au cabinet de Leyde. Il est de cuivre coulé, mais paraît être ancien. Le moulage était du reste un procédé de fabrication fort souvent employé pour les méreaux, principalement dans les localités où il n'y avait pas d'atelier monétaire.

M. Dancoisnes, maire d'Henin-Liétard, possède, dit-on, un exemplaire de plomb de ce même méreau. Il serait curieux de pouvoir le comparer avec celui de cuivre, et de s'assurer si le méreau de plomb est également coulé.

X

Armoïries de la ville de Deventer : * MON × NO × CIVIT × IMPER × DAV.

— Le globe impérial portant le chiffre de la valeur de la pièce, 24 (deniers), et accosté du millésime 1602 : × RVDOL × II × ROM × IMP × SEM × AV ×.

A. Gr. 1.80. Cabinet de Leyde.

Cette pièce de 2 sous, de la ville impériale de Deventer, n'a pas été connue de P. Verkade qui, dans son *Muntboek*, pl. 177, n° 4, a donné une pièce frappée pour la ville de Zwolle, aux mêmes types et à la date de 1601.

XI

Écu tranché pour simuler les armes d'Utrecht, ayant en pointe une aigle. Sans légende.

— En trois lignes : IN REC KVM.

C. Cabinet de Leyde.

Ceci est encore une variété nouvelle des supercheries des seigneurs de Reckheim. L'intention d'imiter les *dutes* d'Utrecht est évidente.

M. Wolters, dans sa *Notice sur Reckheim*, avait donné, sous les nos 55 à 59 de ses planches, cinq variétés de ces fausses *dutes* d'Utrecht, et nous-même, dans la Revue, en 1853, deux nouvelles variétés de la même pièce.

XII

Tête de profil, à droite, sommée d'un croissant et d'une boule (comme sur les monnaies sassanides), au devant, une croix sur un globe ; par derrière, les lemnisques de la couronne détachées et dans le champ. Un simulacre de légende composé de points triangulaires ou cunéiformes.

— Croix potencée. Légende simulée, illisible.

Or. *Triens*. Communiqué par M. Hooft van Iddekinge.

Dans l'impossibilité où je me trouvais de rien comprendre à cette énigme, j'en ai demandé le mot à notre savant confrère, M. le vicomte d'Amécourt, président de la Société française de numismatique, et possesseur de la plus nombreuse collection de *triens* qu'on ait jamais réunie. Je ne puis mieux faire que de transcrire sa réponse.

« Je ne puis vous donner aucun éclaircissement sur le *triens* dont vous m'envoyez l'empreinte et que je classe parmi les tiers de sol barbares des bords du Rhin. La croix potencée appartient à toute la région du Rhin, depuis Worms jusqu'à la mer. Je ferai plus tard des études pour mieux les localiser.

« Le croissant est une dégénérescence d'un type qui appartenait dans l'origine à la Séquanaise. C'est le fleuron du diadème qui, de face, est une espèce de rose, et, de profil, est figuré par une espèce de croissant sur les monnaies de Besançon et des localités voisines.

« On a cessé de comprendre ces détails en les reproduisant, et, sur le triens que vous me communiquez, le fleuron n'est plus à sa place ; il est séparé de la couronne et ne tient plus à la tête. Le nœud des lemnisques n'est pas mieux compris ; il est détaché du diadème et placé trop haut.

« En somme, c'est une grossière immobilisation dans laquelle il est difficile de voir poindre la renaissance d'un type nouveau. Il est probable que le copiste ignorant n'a pas mieux compris les légendes qu'il n'a compris le diadème, et qu'on n'en pourra pas tirer grand'chose pour la science, etc. »

XIII

Buste de profil, à droite, la tête ornée d'une couronne ou bandeau royal : ✠ CORNILIO.

— Deux personnages debout se tenant par la main, et tenant chacun, de l'autre main, un objet indéterminé : ✠ ⊥ENE — SM.

Or. Gr. 1.32. Cabinet de Leyde.

Une belière soudée à cette pièce prouve qu'elle a été portée comme amulette ou comme bijou. Quelle est la localité que désigne le mot *Cornilio* très-lisible? Peut-être Corneillan, *Cornelianum*, bourg à deux lieues d'Aire, dans le midi de la France. Le nom du monétaire doit-il se lire TENE — S M(onetarius) ou LENE — S? Ces deux noms sont également inconnus dans la liste formée par M. Cartier.

R. Chalon.

QUELQUES

MONNAIES ET MÉDAILLES INÉDITES.

Pl. XI, XII et XIII.

I

Droit. Écusson de Nimègue. Après une rosette : ... ЄTTA ∘ NOVA ∘ NOVIMA.

Rev. Croix à doubles bandes qui se terminent en globules : PAX — SIT — ··· — NOB.

Billon blanc. Gr. 0.55.

Au premier abord, on serait tenté de prendre cette monnaie pour celle que M. Vander Chijs a figurée pl. II, n° 21 [1], mais, en l'examinant de plus près, le revers nous offre une variété notable, puisque non-seulement la croix a une tout autre forme, mais encore les lettres sont d'une époque postérieure. Je serais donc assez porté à y voir une monnaie frappée par cette ville, pendant ou après la contestation de l'empire, parce que le titre du métal en est meilleur et que la forme de la croix ainsi que les lettres du revers sont analogues aux monnaies de Ruremonde [2] et de Groningue [3], qui datent de cette époque.

[1] *De Munten der heeren en steden van Gelderland.*

[2] Même ouvrage, pl. VI, nos 2, 3 et 6.

[3] *De Munten van Friesland, Groningue*, etc., pl. XVI, nos 138-140

II

Droit. Heaume couronné portant pour cimier une queue de paon : ΛELBERT : DVX : COM'

Rev. Croix pattée coupant la légende : MON — ETΛ — HOL — ΛND.

Arg. Gr. 0.45.

Huitième du gros décrit par M. Vander Chijs, pl. VII, n° 6.

III

Droit. Écusson incliné, écartelé de Palatinat et de Bavière, surmonté d'un heaume couronné, timbré d'une queue de paon et orné de ses lambrequins : ΛLBERT ⁝ DVX ⁝ COM ⁝ HOL.

Rev. Croix pattée traversant la légende : ⁝ NOVΛ — MONE — TΛ ·· — OL'Λ.

Arg. Gr. 0.3.

Cette monnaie est probablement le denier ou huitième du gros figuré par M. Vander Chijs, dans son Mémoire sur les monnaies des comtes de Hollande, pl. VII, n° 8, et qui fut frappée, selon lui, en vertu de l'ordonnance de l'an 1404.

IV

Droit. Écusson incliné à l'aigle, timbré d'un heaume, le tout dans un entourage de huit demi-cercles : REI-NΛLDV — DEI ⁝ GRΛC'

Rev. Une croix pattée traverse la légende intérieure : I · N — OI — · D — NI', la légende extérieure est : ✠ HOHETA ❋ K···(ovo)RDEHSIS.

Demi-gros. Arg. Gr. 1.

A qui attribuer cette pièce intéressante? Fut-elle frappée par Renaud III ou bien par son neveu Renaud IV? C'est là un problème que je n'oserais résoudre. Toutefois il me semble que l'attribution à Renaud III offre plus de vraisemblance, puisque le type date d'une époque antérieure au règne de Renaud IV. Comme les monnaies des ducs de Gueldre servaient souvent de modèle à celles des seigneurs de Batenbourg et de 's Heerenberg, de même les seigneurs de Coevorde auront imité celles des évêques d'Utrecht auxquels ils ressortissaient en quelque sorte.

Dans notre monnaie, on ne peut retrouver qu'une copie des monnaies de Jean de Virnebourg (1364-1371), et puisque, à cette époque, Renaud III était seigneur de Coevorde, il est presque certain qu'elle fut frappée par lui. Cependant l'orthographe du nom de Renaud correspond parfaitement avec celle du gros heaumé que M. Vander Chijs [1] attribue à Renaud IV, ce qui prouverait qu'elle appartient à ce seigneur; mais, quoiqu'il soit bien hardi de ma part de réfuter l'opinion d'un aussi savant numismate, je crois pouvoir contester cette hypothèse.

En comparant les dates du règne des dynastes dont nous connaissons des gros heaumés ou *botdragers*, l'époque de 1346-1379 est celle qui en produit le plus grand nombre. Albert de Bavière n'en frappait plus pour le comté de

[1] *De munten van Groningen, Friesland en Drenthe*, pl. XXII, n° 21.

Hollande, après la mort de son frère Guillaume; l'évêque Arnould de Horne est le dernier de qui nous en connaissions pour l'évêché d'Utrecht; ceux des princes de Gueldre comme Mathilde, Marie, Guillaume le mambour et Guillaume I ont été frappés probablement de même avant la dernière année, et puisque les seigneurs de Coevorde ont, sans doute, marché, quant à leurs monnaies, autant que possible, de front avec les autres dynastes, je crois au moins fort douteux que la pièce en question soit de Renaud IV, qui était non-seulement mineur à cette époque, mais qui n'était en outre pas encore seigneur de Coevorde, puisqu'il ne succéda à son père Jean qu'en 1382 [1].

Le poids du gros de Jean est de 3.1 gr., tandis que celui de Renaud pèse 3.8 gr., ce qui mène à croire que le dernier est d'une émission antérieure, surtout puisque le titre de l'argent en paraît aussi meilleur.

L'argument qui a induit M. Vander Chijs à attribuer cette pièce à Renaud IV se trouve spécialement dans le titre de comte, qui paraît sur cette monnaie, titre qui figure, selon lui, pour la première fois sur les monnaies de Jean, son père. Mais puisque l'empereur des Romains Charles IV accorda, en 1357, par une charte [2] (document qui a échappé aux recherches de M. Vander Chijs), ce titre à Renaud III, cet argument n'a plus de raison d'être et prouve, au contraire, en faveur de notre opinion. Il est, en effet, peu présumable qu'ayant le droit de porter ce titre, il ne s'en soit pas servi sur ses monnaies, alors que

(1) *De Munten*, etc., pp. 588, 600.
(2) Idsinga, *Staatsregt der Nederlanden*, p. 416.

les seigneurs de cette époque ne savaient que faire pour augmenter leurs splendeurs.

Ce sont ces raisons qui m'ont conduit à restituer le gros heaumé à Renaud III et à émettre la supposition que notre demi-gros lui appartient de même. Me suis-je trompé? Je suis tout prêt à reconnaître mon erreur, et, dans ce cas, je demande pardon à mes lecteurs obligeants pour les instants que je leur ai fait perdre.

V

Droit. Mêmes figures que la gravure de de Vries et de Jonge, pl. II, nº 8 ([1]), seulement la légende : SVSTINET · HANC · CVM · PALLADE · IVNO, est ici en toutes lettres : en exergue, un cheval qui se cabre contre un monticule ; marque monétaire de Johannes Hensbergen.

Rev. · * ·

NOBILISSIMIS
AMPLISSIMIS · GRAVIS
SIMIS · DVCATVS · GELRIÆ ·
ET · COMITATVS · ZVTPHANIÆ
SENATORIBVS · NEC · NON ·
RATIONIBVS · PVBLICIS · ET ·
ÆRARIO · PRINCIPIS · PRÆFE
CTIS · HOC · MAIESTATIS · REIPV
BLICÆ · SIGNVM · SACRVM · FACIT
IOHANNES · HENSBERGEN ·
MONETÆ · PVBLCÆ · SOLEMNI
DECRETO · PRÆPOSITVS
14 · NOVEMB ·
MDCCXXXI ·

([1]) De Vries et De Jonge, *Nederlandsche gedenkpenningen verklaard.*

Cette médaille ayant échappé aux recherches des auteurs de la première continuation de l'ouvrage de G. Van Loon, ainsi qu'à celles de MM. de Vries et de Jonge, je l'offre ici dans l'espoir d'être agréable aux amateurs qui collectionnent cette série.

Si cette médaille est une heureuse découverte, à plus forte raison les œuvres d'Étienne van Hollant peuvent être cités comme telles. Je suis à même d'ajouter trois pièces à la liste que M. Pinchart a publiée dans cette Revue, série III, t. IV, et que M. de Voogt a augmentée série IV, t. V. La première est une médaille d'argent, coulée et ciselée, que j'ai acquise il y a quelque temps, tandis que je dois les deux autres, dont l'une est de plomb et l'autre de cuivre jaune, à la bonté de M. Hooft van Iddekinge, directeur du cabinet des monnaies et médailles de l'université de Leyde, qui a eu l'extrême obligeance de me permettre de les publier ici.

VI

Droit. Le buste, à droite, en pourpoint et nu tête, de Pierre Panhuis : · PETER · PA(*n*) · HVIS · ÆT · 30 · A° 1559.

Rev. L'écu de ses armes, d'argent à trois macles de sable, ayant pour cimier une hure de sanglier et orné de ses lambrequins également d'argent et de sable, et sous lequel STE · H · F, le tout entouré de la devise : EN · ESPOIR · VIVE.

Luiscius ([1]) cite un Pierre van Panhuis, seigneur d'Yse-

([1]) Luiscius, *Historisch woordenboek*, à la lettre P, p. 85.

laar et de Soolhof, premier trésorier et échevin de la ville d'Anvers, qui se maria avec Margaretha van Eiklenberg, et dont il eut son premier enfant en 1563. Il était fils de Servaas van Panhuis et de Johanna van Blois. Les armoiries de cette ancienne et noble famille, qui florissait déjà au XIIIe siècle et habitait le duché de Limbourg, étant conformes à celles de notre médaille, il est probable qu'elle fut faite en son honneur.

VII

Droit. Buste barbu, en profil et à tête découverte : ANTOINE · DE · BLOCKLANT · ÆT · Z6 · NIET · SONDE ; RẼD (*non sans raison*), sous le bras : STE · H un peu plus loin : 1560.

Rev. Un petit garçon nu qui se balance aux feuilles d'un palmier, dans le fond, à gauche, sur une colline, un bourg, à droite, un rocher : PERFER · ET · OBDVRA.

Si nous consultons de Chalmot[1], nous voyons, qu'après vingt ans de résidence à Delft, le peintre Anthony van Montfoort, dit Blocklandt, s'établit à Utrecht où il mourut en 1583, tandis qu'il fixe la date de sa naissance à l'an 1532; mais Van Mander [2] nous apprend qu'il n'était âgé que de quarante-neuf ans lors de sa mort, qu'il fixe de même à l'an 1583, ce qui s'accorde bien mieux avec notre médaille, selon laquelle il naquit en 1534, puisqu'il était en 1560, seulement âgé de vingt-six ans.

[1] De Chalmot, *Biographisch woordenboek.*

[2] Van Mander, *het Schilderboek,* année 1604, p. 253.

C'est donc bien à lui qu'appartient cette médaille, car, quant à l'obstacle de l'orthographe, il est assez connu qu'à cette époque on n'y regardait pas de si près.

M. Vander Chijs ([1]) supposa, lorsqu'il décrivit le droit, que la devise *non sans raison* est un témoignage du mérite de ce peintre qui était déjà renommé dans sa jeunesse.

L'enfant, que le graveur a figuré au revers, fait allusion au genre de peinture de Van Blocklandt, qui excellait à représenter le nu.

VIII

Buste à trois quarts et à mi-corps d'un jeune homme aux cheveux crêpus, vêtu d'un pourpoint aux revers brodés : · THOMAS · THERLAEN ·, à gauche du buste : STE · H. et à droite : 1561.

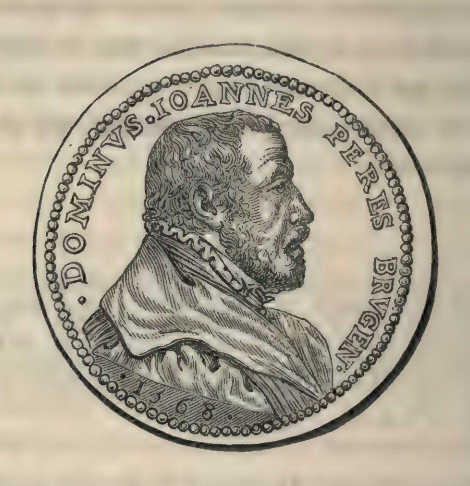
Qui fut ce Thomas Therlaen? Voilà une question que je dois poser ici, car malgré toutes mes recherches je n'ai pu rien découvrir de lui. Toutes les biographies que j'ai consultées gardent à son égard un silence absolu; peut-être qu'un autre retrouvera la médaille elle-même et qu'alors le revers complétera ce qui nous manque pour restituer cette pièce à qui de droit.

Th.-M. Roest.

Leyde, 4 avril 1870.

([1]) *Tydschrift voor munt en penningkunde*, t. II, p 953.

DON JUAN PERÈS.



Le Brugeois, dont ce médaillon nous a conservé les traits, n'a pas trouvé place dans la *Biographie,* en quatre volumes in-8°, *des hommes remarquables de la Flandre occidentale.* Et, cependant, don Juan Perès avait, au XVIe siècle et à l'époque des troubles, joué à Bruges un rôle assez important. Il est vrai qu'on entre dans ces panthéons de papier, nommés *Biographies,* moins pour ce qu'on a fait que pour ce qu'on a confié à la lettre moulée. Un grand et habile administrateur, un magistrat distingué seront facilement omis; mais, qu'on trouve, sous le nom de quelque moine obscur, une vieille rapsodie théologique *imprimée,* que personne ne comprend ni ne lit, vite une notice biographique! Comme on ne sait absolument rien du person-

nage, les archivistes se mettront en campagne, et, après avoir avalé quelques kilogrammes de poussière, ils apprendront à l'univers entier à quel âge l'auteur a fait sa première communion, dans quel monastère il a reçu la tonsure et l'habit; ils parviendront même, quelquefois et par de judicieuses inductions, jusqu'à préciser, approximativement, la date de sa mort.

Le nom de don Juan Perès de Malvenda ou de Maluenda (¹) est cité deux fois dans les *Annales de la Société d'Emulation*. On trouve d'abord, dans le volume de 1840, page 49, qu'il avait été commis par « ceux des Finances » à l'administration des ouvrages de la tombe de Charles le Téméraire, dans l'église de Notre-Dame, à Bruges. Le compte, très-détaillé, qu'il rendit de sa mission, le 14 juin 1566, a été reproduit en entier dans les *Annales*. Il contient des renseignements précieux pour l'histoire des arts.

Lorsqu'en 1578, François de la Kethulle, seigneur de Ryhove, pénétra dans Bruges à la tête d'une bande d'iconoclastes gantois, don Juan Perès de Malvenda était premier marguillier de la chapelle du Saint-Sang. Il parvint à soustraire au pillage la précieuse relique, le palladium de Bruges, et la cacha successivement dans différents endroits. Après que le duc de Parme eut rétabli à Bruges et dans toute la Flandre le gouvernement de Philippe II, Perès remit à l'évêque, en présence du chapitre et avec les cérémonies d'usage, le 30 novembre 1584, la relique qu'il avait conservée pendant six ans.

(¹) *Maluenda*, dans le *Recueil héraldique* de Van Dycke; *Malvenda*, dans les *Annales de la Société d'Émulation*. *Perès* ou *Perez*, ad libitum.

Appartenant à une famille espagnole, comme son nom l'indique, Perès était naturellement porté pour ses compatriotes d'origine. Il aimait Philippe II, le duc d'Albe peut-être, et devait détester les révolutionnaires qu'il confondait, sans doute, avec les iconoclastes et les pillards. C'était un conservateur d'alors.

Là se bornait tout ce que nous savions sur Perès, quand notre savant et obligeant collègue de la commission royale des monuments, M. le chanoine Van de Putte, à qui nous nous étions adressé pour avoir des renseignements sur le personnage brugeois du médaillon, voulut bien nous communiquer quelques notes généalogiques qui le concernent. On sait que, à notre époque soi-disant démocratique, les recherches de ce genre sont devenues extrêmement à la mode, que jamais, dans aucun temps, les ouvrages héraldiques n'ont été plus recherchés, plus compulsés, plus chers. Nous croyons donc faire chose agréable aux lecteurs en disant que :

« Jean Perès de Malvenda, né en 1511, était *fils* de Diego Perès, qui vint, en 1493, s'établir à Bruges, en qualité de premier consul d'Espagne, et de Marguerite d'Anneron, fille de Jean; qu'il était *petit-fils* de Diego Perès de Soria, corrégidor à Burgos, et de dona Catherine de Malvenda, fille de don Henri, capitaine au service de S. M. Ferdinand d'Arragon, et de dona Cariel de la Torre.

« Jean Perès épousa Madeleine de Chantraines dite de Broucqsault. On le trouve comme prévôt de la confrérie du Saint-Sang, en 1539, et comme bourgmestre de la commune de Bruges, en 1557-1558. »

Cette famille portait, d'après Van Dycke, *écartelé aux 1 et 4 de gueules à la tour d'or ; aux 2 et 3, d'azur au lis d'argent, le tout à la bordure d'azur, chargée de sept coquilles d'argent.* Cimier : *une tour.*

Les belles médailles, belges ou allemandes, du XVIe siècle, auxquelles les amateurs ont donné le nom, incorrect mais bien mérité, de *Médailles artistiques* et qui se payent, aujourd'hui, au poids de l'or, étaient coulées en sable et repassées à la main, souvent avec un art merveilleux, charmant. On les produisait d'abord en plomb, et cette pièce de plomb servait à faire le moule pour l'or, l'argent ou le bronze. Ce procédé n'est, du reste, pas tout à fait abandonné. Les orfèvres de province y ont encore recours, quand il s'agit de confectionner une pièce unique destinée à être donnée en hommage à quelqu'un. Notre confrère, M. Guioth, possède ainsi le *modèle en plomb* d'une médaille offerte, en 1838, à un vicaire de Wavre qui avait fondé, dans cette ville, un hôpital. Il en a donné le dessin, planche VIII du tome Ier de son *Histoire numismatique du règne de Léopold*. Le médaillon de Jean Perès est évidemment le modèle d'une médaille inconnue et dont on n'a pas le revers.

La grande rareté des médailles artistiques s'explique facilement. On ne les frappait pas à la douzaine comme nos pièces modernes. Il fallait les produire une à une et après un long et difficile travail. Aussi, nous l'avons vu de la médaille d'Enzinas, n'en faisait-on qu'un très-petit

nombre, surtout quand il s'agissait d'un particulier. C'était des souvenirs de famille ou d'amitié qu'on ne prodiguait pas.

Le médaillon de Perès appartient au cabinet de l'université de Leyde, qui a bien voulu nous permettre de le publier.

R. Chalon.

LES ANGLO-SAXONS

ET

LEURS PETITS DENIERS DITS SCEATTAS.

ESSAI HISTORIQUE ET NUMISMATIQUE.

QUATRIÈME ARTICLE.

Die sprechenden Münzen haben für die stummen Zeugenschaft abzulegen

C.-W. HUBER, *Wiener Numismatische Monatshefte*. 1867, p. 9?.

Dans les trois articles précédents de notre *Essai*, nous avons donné en premier lieu une introduction historique sur les Anglo-Saxons, pour éclaircir les trouvailles de sceattas, etc., faites en Frise dans les dernières années.

Trois des types principaux qui s'y présentent en grand nombre d'exemplaires nous ont occupé successivement, savoir le type *saxon-jute* (*Louve-étendard*), le type *franc d'Herstal* (*Sceau de David*) et le type *angle* (*Wodan-Monstre*). Il nous reste à dire encore quelques mots des pièces isolées des trouvailles frisonnes susdites, et à nous occuper de quelques pièces figurées aux pl. E-G, et provenant de Duurstede et de Domburg.

§ 8. *Pièces isolées des trouvailles de Hallum et de Franeker.*

Il serait superflu de nous occuper de nouveau de quelques pièces isolées au type royal, comprises dans les trouvailles de Hallum et de Franeker, mais déjà indiquées dans le deuxième et le troisième article de notre travail.

Dans ce cadre rentrent :

a) Les sceattas à physionomie-monstre, pl. C, 37; D, 16 et E, *b*, aux revers aux *boucliers,* plus ou moins décrits p. 310.

b) Le sceatta au profil humain, tourné à gauche, complet, perlé et au revers aux *boucliers,* pl. D, 17, décrit à la même page.

c) Les sceattas intéressants au profil très-prononcé, à droite, à diadème perlé, et au revers à l'*oiseau perché*, pl. D, 18, et F, 12, dans lequel nous avons reconnu le *sceptre royal*, pp. 406-409.

Un de ces derniers sceattas nous présente, pl. F, 12, des lettres que feu M. Vander Chijs, auquel nous empruntions cette pièce assez jolie, trouvée à Dombourg [1], déclare illisibles.

C'est un essai, d'un graveur inhabile, cherchant à copier la légende de quelque pièce originale, probablement romaine [2].

Quelques lettres s'y voient assez distinctement, mais ce

(1) *L. l.*, t. IX, p. 48.

(2) The struggling letters appears to be attempts to copy legends. *Num. chron.*, IV, p. 33.

ne sont que celles que l'on grave le plus facilement comme composées de lignes droites, le I, V, Λ ou A défiguré, et il serait trop hardi d'en former un nom, par exemple *Justinianus, Justinus*, etc.

Observons les règles sages posées par un numismate anglais : « Soyons des numismates prudents et critiques (*critical*). Mettons le frein à notre imagination et ne nous hâtons pas d'attribuer chaque pièce sujette à caution, de laquelle deux ou trois lettres sont lisibles, à quelque personnage historique connu. Lisons seulement ce que nous voyons sur une pièce, non ce que nous désirions y voir. Si nous-mêmes nous ne pouvons pas les expliquer, un autre, muni de plus de moyens ou mieux inspiré, le fera peut-être (1).

La trouvaille de Hallum contenait encore trois sceattas isolés :

a) Pl. D, 19 = de Haan, n° 29. *Droit.* Buste à diadème (duquel dépendent des houppes) (2), tourné à droite, ayant devant soi la croix longue d'autorité. *Rev.* L'étendard ayant dans son champ trois petites croix et trois

(1) We must, however, be cautious and critical; we must keep our imaginations in check, and not be too eager to ascribe every doubtful coin on which a letter or two only may be legible to same known historical personage. Let us read what we see upon a coin, and only what we see, not what we would wish to see; if we ourselves cannot explain it, some one else, with better means of doing so at his disposal, may. Barclay V. Head, *Anglo-Saxon coins with runic legends.* — *Num. chron.*, 1868, p. 76.

(2) Les monnaies du roi de Kent, *Cuthred* (798-805), ont encore ce diadème. « Costume copied from those of the later Roman Emperors, who held rule in Britain. » Hawkins, *l. l.*, p. 21.

globules (.·.) autour d'un gros point central, et deux globules isolés.

b) Pl. D, n° 20 (= n° 28, de Haan). ***Droit*** = pl. D, n° 19, mais la croix d'autorité est plus petite. ***Rev.*** L'étendard = n° 19, mais à quatre petites croix et quatre globules dans le champ et au-dessus un cinquième.

c) Pl. D, n° 21 (= n° 27, de Haan). ***Droit*** = n° 19, mais au-dessus de la croix d'autorité, on voit un T renversé, et, à gauche d'elle, trois perles ou globules. ***Rev.*** = pl. D, 20, mais sans la croix au-dessus de l'étendard.

Le T renversé est remarquable puisqu'il ne se trouve pas dans le carré perlé du revers, comme sur d'autres sceattas trouvés aussi à Hallum (pl. C, 2, 3, 6, 7-11), mais tout isolé sur le droit de la pièce. On sait que les noms commençant par *Thor*, par exemple *Thorolf, Thorstein*, etc., étaient chéris des Anglo-Saxons ([1]). Ou faut-il plutôt y voir le signe du dieu scandinave *Thor*, vénéré par les Anglo-Saxons ([2])? La longue croix n'est pas un obstacle, étant un signe d'autorité.

([1]) Thrupp, *l. l.*, p. 92. One of their favorite names beginning with *Thor* was *Thorolf*, and whose father was *Thorstein*, would be called *Thorolf Thorsteinson*, etc. Parmi les rois de Bernicie, de la fin du VIe siècle, nous trouvons un *Theodric*; un peu plus tard un *Theodbald*, mais la monnaie pl. D, 21, n'est pas si ancienne. Les généalogies de Lappenberg des rois de Kent, Wessex, East Anglia, Essex, Bernicia et Deira ne nous offrent pas des noms de rois commençant par un T, ayant vécu dans le VIIIe siècle. Celle de Mercie contient un *Thingferth*, qui précéda *Offa* (757-796).

([2]) Taylor, *Words and places*, p. 323, dit : « The Scandinavian Thor = T was worshipped by the Anglo-Saxons under the name of *Thunor*. » Comparez ce que dit M. le professeur W. Moll, *l. l.*, I, p. 43,

Parmi les pièces trouvées à Dombourg, que M. A. H. G. Fokker a eu la bonté de nous envoyer, se trouve aussi un sceatta rentrant dans la classe des trois pièces précédentes. On le voit pl. G, 40. *Droit* = D, 20. *Rev.* = D, 19, tous deux de Hallum.

Remarquons qu'excepté les pièces au type de Herstal, pl. D, 22-24, la trouvaille de Hallum ne nous offre pas des monnaies d'origine franque ni des saigas mérovingiens.

Enfin, la trouvaille de Franeker nous offre quatre pièces, pl. C, 35-36, 38-39, qui doivent séparément fixer notre attention.

a) Pl. C, 35. *Droit.* Point central entouré de douze globules ou un grènetis. Légende, de droite à gauche, en lettres plus ou moins défigurées : ✠ IOTDODV, ou TOTDODV, si la première lettre est le *tir* ou ↑ (T) anglo-saxon renversé.

et ce que contiennent les *Berliner Blätter*, t. III, p. 155, où l'on trouve, *l. l.*, p. 154, l'opinion de M. Knabl, qui voit tout simplement dans le T sur des monnaies, etc., un marteau d'un ouvrier travaillant dans les mines. Mais l'un n'empêche pas l'autre, et cet ustensile placé dans la main d'un Dieu devient sacré ou honoré, comme plus tard la *jarretière.* M. Jonathan Rasleigh, dans son article intéressant, « *Coins of Northumbria* » (*Num. chron.*, 1869), le voit encore sur des monnaies northumbriennes du commencement du xe siècle (pl. II, n° 19), de York de Saint-Pierre. Il en dit, *l. l.*, p. 79 : « I may well explain the device which appears on some of the coins of *Sitric* (914-926), *Regnald* (I, 919) (923? comparez *l. l.*, p. 81), St Peter and St Martin, and which has been called sometimes a *tau*, and sometimes a hammer. I believe that it represents *the hammer of the god Thor,* the chief God of the old Teutonic race. » Remarquons pourtant que ces monnaies étaient des pièces frappées après l'invasion des Danois dans la Northumbrie, et que le sceatta, pl. D. 21, est une pièce purement anglo-saxonne.

Rev. Dans un grènetis, un pentagone formé de deux boucliers de formes différentes, ou représentant une étoile à cinq pointes ([1]). Au milieu, un globule : des fragments de lettres non lisibles au bord.

Le cercle perlé du droit se voit sur les sceattas du roi de Northumbrie, *Aldfrid* (685-705) ([2]). Plus tard, *Beonna*, roi des Est-Angles (750) ([3]), le fait voir sur son sceatta. Il se voit aussi sur un saiga ([4]) mérovingien, avec la légende IOHTNT, mais le revers de ce saiga diffère entièrement de celui de la pièce figurée à la pl. C, 35.

M. Benjamin Fillon, dans ses *Lettres sur quelques monnaies françaises inédites,* Paris, 1853, nous donne deux pièces d'argent de Poitiers « *de la fin du premier* « *tiers du VIII*e *siècle* ([5]) », dont les figures, pl. III, nos 10-11, *des deux côtés* (*Voy.* n° 10) s'accordent assez bien avec notre pièce C, 35. Il les décrit ainsi, *l. l.*, p. 71 :
« *a*) Légende : PECTAVO, globe entouré d'un cercle perlé.
« *Rev.* Grande étoile à six branches cantonnée de points « et ayant un globe au centre. Poids : 11 gr. ([6]). Denier « de la ville de Poitiers, cuivre recouvert d'une feuille « d'argent. *b*) ···· CTA. Même type que le denier précé- « dent, mais bractéate en argent, ouvrant la série des

([1]) Comp. pl. D, 17, et p. 406 en haut.

([2]) Chez Hawkins, *l. l.*, pl. VIII, nos 100 et 101, et *Num. journal.*, I, pp. 18 et 78.

([3]) Hawkins, *l. l.*, pl. VII, n° 89.

([4]) *Monétaires des rois mérovingiens.* Paris, 1843, pl. XXVI, n° 13

([5]) Cette date (725-730) s'accorde parfaitement aussi avec notre conjecture de l'enfouissement du saiga, C. 35, avec les autres pièces de la trouvaille de Franeker, à l'an 734.

([6]) La pièce C. 35 pèse 1.025, mais elle est rognée.

« nombreuses pièces de ce genre, fabriquées dans la cité « poitevine et ayant donné naissance aux demi-deniers « ou oboles. »

La légende PECTAVO ne se trouve pas sur la pièce C, 35, mais remarquons que la légende du revers n'y est guère lisible, et que celle du droit peut être un nom tronqué d'un monétaire.

Pour nous résumer, il ne nous paraît pas invraisemblable que cette pièce soit un saiga du nord ou du milieu de la France.

b) Pl. C, 36 (Franeker). *Droit*. Buste couronné, perlé, tourné à droite. La croix d'autorité semble posée en haut, devant lui. Ce côté de la pièce ayant beaucoup souffert, quelques lettres lisibles seulement s'y présentent, parmi lesquelles, sous la croix, les lettres H V .....

Rev. Croix ancrée et cramponnée, comme elle se voit à peu près sur les saigas de Leudeville ([1]) et que Lelewel ([2]) décrit ainsi : « Croix ancrée, son croison (*sic*) cramponné » en bas, entouré et cantonné de perles et de boules, sans » aucune légende. » Lelewel dit : ([3]) que l'usage de cette figure de la croix unie avec l'oméga, faiblement éparse au loin, s'est multipliée et concentrée près de Paris.

Nous avons donc ici probablement un saiga du nord de la France ou des environs de Paris, égaré parmi les pièces de

([1]) Lelewel, *Moyen âge*, vol. I, p. 77, pl. III, n° 16. *Monétaires des rois mérovingiens*, pl. XXVIII, n° 12, et B. Fillon, *Lettres sur quelques monnaies françaises inédites*. Paris, 1853, pl. V, n°s 16 et 17, pp. 102-103.

([2]) *L. l.*, I, p. 54.

([3]) *L. l.*, pp. 32 et 77.

Herstal. Il date, comme la précédente pièce, du premier tiers du VIIIe siècle (700-733), où la croix ancrée, dégénérée, se présente ([1]) sous cette forme singulière.

c) Pl. C, nº 38 (Franeker). *Droit.* Au champ, quelques lettres majuscules, parmi lesquelles on distingue un B uni à un R allongé, en forme de monogramme, avec des fragments d'autres lettres à côté. Le sens nous en échappe. — *Rev.* Un pentagone rempli de sept globules. Nous renonçons à déterminer les signes indéchiffrables pour nous qui l'entourent.

Est-ce un saiga bourguignon lettré, précurseur des deniers lettrés postérieurs de Pepin et de Charlemagne?

d) Pl. C, 39 (Franeker). Pièce tronquée ou frappée sur un flan carré et trop petit. *Droit.* Profil tourné à droite, à diadème. De la légende ne se distingue qu'un M majuscule. — *Rev.* Croix pattée à branches égales, avec deux globules au-dessus des branches supérieures, entourée d'un grènetis.

Légende très-tronquée, on n'en voit que les lettres H. I.

Lelewel, *Moyen âge,* table XXI, fixe l'emploi de la croix à branches égales à l'an 650-700 et 700-752. Notre date conjecturale 734 de l'enfouissement s'accorde aussi avec la date 700-752.

Nous n'avons rencontré ce saiga franc mutilé, plus au complet, dans aucun ouvrage consulté ([2]).

([1]) B. Fillon, *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France.* Fontenay-Vendée, 1851, pp. 37 et 39, et *Lettres* du même, p. 102.

([2]) Comparez pourtant chez les *Monétaires mérovingiens* (pl. XXI, nº 18), un triens de Sens et un autre (pl. XLIII, nº 6) de la Lorraine, tous

Il nous reste encore à dire quelques mots des pièces trouvées à Dombourg et à Duurstede, figurées, comme des appendices aux pièces provenant des trouvailles de Terwispel, Hallum et Franeker, aux planches E.-G.

Avant de nous en occuper, nous devons faire observer que toutes les pièces ne proviennent pas d'une ou de plusieurs trouvailles proprement dites; c'est-à-dire des trouvailles séparées et compactes. Ce sont des pièces isolées, trouvées au fur et à mesure qu'elles se présentaient. On ne peut donc pas en tirer les mêmes conclusions que celles qu'on peut tirer de l'ensemble d'une trouvaille, telles que nous avons taché de les déduire de l'ensemble des trouvailles frisonnes. Le temps de leur enfouissement nous échappe donc totalement; celui de leur découverte est pour plusieurs pièces incertain ou inconnu, surtout pour celles tirées du cabinet royal de la Haye, pl. E.

Pour y mettre pourtant un peu d'ordre, nous les rangeons ainsi :

a) Sceattas *Louve-Étendard,* E. *a. g. r. s.*, E. 1-3, F. 13-19, 21, 22, 24.

b) Au *droit*: Lettres autour d'une croix. *Rev.* Étendard, E. *q*, F. 20, F. 8, (comparez pl. G. XI.)

c) Au buste royal à diadème, tourné à droite, sans légende. *Rev.* Étendard, pl. G, 40.

d) Au buste royal couronné, tourné à droite, à légende

deux de *Theodeberciaco,* et surtout le revers des pièces de *Trajectum,* pl. XLV, nos 1, 9 et 10. Des saigas au type des triens du même lieu existent, par exemple, le triens connu de DORESTAT-FIT. *Rev.* MADELINVS M, se trouve aussi *en argent. Voy.* Fillon, *Lettres,* p. 90.

runique et au revers étendard, pl. E. *e*=F. 6, E. *o*, F. 11, et peut-être aussi F. 23 (défiguré).

e) Au buste royal, tourné à droite, à légende runique et au revers Louve très-défigurée, F. 7.

f) Au buste royal, couronné, tourné à droite, à légende aux lettres latines et au revers étendard. E. f., F. 9, 10.

g) Au buste royal, tourné à droite, à légende en lettres latines et au revers Louve. F. 4.

h) Au buste royal, tourné à *droite*, à légende aux lettres runiques, passant en légendes aux lettres latines. Au revers $\frac{\cdot|\cdot}{\cdot|\cdot}$, entourée de lettres latines, pl. G. 29, E. *k*. G. 28, 35, 30, 37. — G. 25, E. *l. i. n.*, G. 33, 27, 34, F. *m.*, G. 36 (défiguré), G. 31 (très-défiguré), F. 5, 26, G. 41, 42.

i) Au buste royal, tourné à *gauche*, à légende aux lettres semi-runiques-latines, au revers $\frac{\cdot|\cdot}{\cdot|\cdot}$, entourée de lettres latines. G. 32 et 39.

k) Au type breton-gaulois, pl. E. *p*.

Nous ne ferons que quelques observations sur ces pièces. Les voici :

a) Droit. *Louve*. Revers. *Étendard*.

1) Pl. E. *a*., bien conservé. Poids 1,10. L'étendard porte les lettres VIVI.

2) Pl. E. *g*. Les lettres ILT se voient assez distinctes autour de l'étendard.

3/4) Pl. E., *r*. et *s*. La louve est devenue à peu près une mouche. L'étendard présente quatre I ou clous.

5) Pl. E. 1. Le cercle perlé sous la louve et les fers de cheval dans et hors de l'étendard sont à observer.

6) Pl. E. 2. Avec trois bâtons de maréchal sous la louve.

7) Pl. E. 3. Demi-sceatta à jumeaux. Dans l'étendard TITI.

8) Pl. F. 13. Probablement aussi un demi-sceatta comme plusieurs des suivants, p. e. F. 14, 16, etc.

Dans l'étendard VIVV.

9) Pl. F. 14. La figure à pinacle sous la louve est à observer.

10) Pl. F. 15. Les lettres VLCT (*Victoria?*) dans l'étendard et les lettres VIVI à l'entour sont distinctes.

11) Pl. F. 16. L'étendard carré a fait place à une figure radiée, soleil ou étoile à quatre flammes, brodée probablement autrefois sur l'étendard.

12) Pl. F. 17. A observer les lettres TVL ou TLV, sous la louve.

13) Pl. F. 18. La louve prend l'air d'une grande mouche ou écrevisse à pattes longues, s'il n'y faut voir des runes. Si notre conjecture est juste, on pourrait y voir transmis en lettres latines le mot ou nom : OSEV.

14) Pl. F. 19. Huit lettres distinctes dans le carré de l'étendard VIVTVIVT, restes, à ce qu'il nous semble, des mots répétés VIVAT [1].

[1] M. Théoph. Friedlaender, dans sa brochure *Numismata medii aevi inedita*, part. I. Berolini, 1835, 4to, pl. I, 7-8, nous donne des monnaies de Pise du IXe siècle dont les revers contiennent le syllabe VI dix ou huit fois répété. Lucques et Pise paraissent déjà avoir frappé de telles monnaies dans le VIIIe siècle. Friedlaender, *l. l.*, pp. 18-19, cite divers auteurs qui y voient VIVAT ou le nombre *six* (VI) répété.

15) Pl. F. 21. Louve-oiseau à l'œil détaché et aux gouttes de lait. Fleur de coin. Très-joli sceatta.

16) Pl. F. 22. Joli sceatta, à deux figures ❬ ❭ et quatre globules dans l'étendard.

17) Pl. F. 24. Les lettres ILI se voient assez distinctes hors de l'étendard, puisque le coin a glissé.

b) Il y a des sceattas où le droit louve défigurée est remplacé par un droit à lettres, mais dont le revers étendard reste. Les voici :

1) Pl. E. *q*. Croix à branches égales, pommetées, entourée de quatre globules et les lettres VH-LV : .. ou VH.LV.. ou rétrograde.. VL:NV. Remarquons que ces lettres sont aussi pommetées. Les attaches de l'étendard méritent aussi notre attention.

2) Pl. F. 20. Cinq globules autour de la croix. Légende VH.OV... ou VO. HV. La première lettre avant le H peut aussi être un L.

3) Pl. F. 8. Une seconde petite croix est placée sous la croix du milieu, s'il faut commencer à lire la légende, par là on obtient le mot : ✠ VYՈOAZ. Rev. Étendard autour duquel : VO. (?) ([1]).

c) La trouvaille de Hallum, pl. D, 19-21, nous a fourni quelques sceattas au buste royal à diadème, tourné à droite, sans légende et au revers étendard. Le sceatta plus rude, inédit, pl. G, 40, de Dombourg, les aura devancés. On y remarquera la croix très-petite devant le buste.

d) Les trouvailles frisonnes manquent totalement des

([1]) Comparez avec ce type la pièce publiée par Lelewel et d'autres, et reproduite à notre planche G. XI.

sceattas rares au buste royal, à légendes runiques et au revers étendard. Duurstede et Dombourg en ont fourni quelques pièces. Elles sont aussi rares en Angleterre [1].

Les runes qui s'y voient prouvent que ces pièces ne sont pas frappées sur le continent. Elles ont aussi une plus grande valeur pour l'interprétation de la légende que les lettres latines qui se trouvent sur la plupart des sceattas à l'étendard. Celles-ci ne sont que des lettres prises au hasard par le graveur du coin ; copies défigurées, tronquées de figures se voyant sur des monnaies romaines et probablement inconnues à celui qui mania le burin.

Les runes, au contraire, sont des lettres positives, d'indication certaine et ainsi capables d'être interprétées [2].

Dans cette interprétation, il faut pourtant ne pas perdre de vue une observation faite par M. Francis Palsgrave, et corroborée par M. Barclay V. Head, qu'elle ne doit être faite que par celui qui a la pièce en mains, qui déchiffre lettre par lettre soi-même, de vue, les signes ou runes. Une copie faite par un dessinateur qui n'entend pas la signification de chaque rune est toujours sujet à caution. Celui qui veut

[1] The collection of sceattas with Runic legends in the British Museum is, unfortunately, a very poor one. Barclay V. Head, *Anglo-Saxon coins with runic legends.* (*Num. chron.*, 1868, p. 79.)

[2] A very slight knowledge of the common Roman types will suffice to convince the student that the majority of these sceattas are only imitations, and that the Latin letters legible upon them are also imitations, and have no distinct meaning of their own. — Not so the Runes. The old Northern Futhorc was the native alphabet of the people who struck these coins. *Every Runic legend must therefore be capable of interpretation. Every letter hats its meaning, if we could but discover it.* Barclay V. Head, *l. l.*, pp. 78-79.

solidement interpréter les runes ne peut s'y fier tout à fait. Un trait simple ajouté ou omis, par ci par là, suffit pour changer totalement la signification de la légende [1].

Donc, quoique nous ayons mis tous les soins à faire copier les sceattas à légendes runiques, figurées sur nos planches, nous nous abstiendrons de tâcher de les interpréter positivement, d'autant plus que nous n'avons plus en mains une partie des pièces mêmes, rentrées dans les divers cabinets auxquels elles avaient été empruntées, et que les autres sont copiées d'après les planches de MM. Rethaan Macaré et Van der Chijs.

Mais même lorsque notre translation des runes en lettres latines serait parfaite, il serait téméraire pour nous d'en donner ici, tout de suite, l'attribution à quelque personnage anglo-saxon, ou le sens du nom ou mot. Laissons-en plutôt le soin à MM. les numismates anglais, plus versés dans les généalogies de ces princes et mieux munis de livres imprimés ou manuscrits où il faut les chercher.

[1] M. Barclay V. Head, *l. l.*, p. 79, transcrit un passage de l'ouvrage de M. Francis Palsgrave, *History of the Anglo-Saxons* (London, 1867, p. 123). Nous en empruntons ce qui suit : « I doubt whether in those and similar instances any true reading can ever be obtained, unless the object itself (or a cast from it) be inspected by those who undertake the task of interpretation. No draughtsmann's copy, however skilful he may be, will ever be accurate, unless he can read the inscription and his mind guides the pencil. If he be ignorant of its meaning, he may mistake an accidental indentation or flaw for a letter; — he will omit the line nearly effaced by time which joined the parts; he will lengthen a curve that has been broken, and shorten a limb which has been partly filled up; and the aggregate of these errors, though each may be trifling in itself, will cast an impenetrable veil over features which, under the most favourable circumstances, were sufficiently obscure. »

Sous ces réserves, nous dirons un mot de cette catégorie intéressante de sceattas, en indiquant les pièces trouvées dans les Pays-Bas et connues de nous.

1) Pl. E, *e* (de Duurstede). *Droit.* Buste royal, tourné à droite, en habit riche, perlé, posé sur un bouclier rond ou ovale, ou porté par ce guerrier. Légende de haut en bas, traduite en lettres latines, probablement APO, mais la lettre du milieu n'est pas un *peorth* ou *p* anglo-saxon complet.

Rev. Étendard, portant croix avec les lettres LL JJ et à l'entour I (défiguré), L et T, et six globules.

2) Pl. F, 6 (de Dombourg). Ces pièces 1-2, quoique provenant de deux lieux différents, sont à peu près identiques.

3) Pl. E, *o*. *Droit.* Buste tourné à droite, portant une couronne perlée, en habit riche, perlé. En bas, le bord du bouclier rond ou ovale qu'il porte. Légende de haut en bas EPA ([1]).

Rev. Étendard à croix, rempli des lettres TITI, surmonté de perles en forme de couronne et entouré des lettres VITVVT, plus ou moins visibles.

4) Pl. F, 11. Buste à droite avec couronne perlée : une partie de la cuirasse est visible. Devant le buste les quatre

([1]) *Num. chron.*, 1868, pp. 80-81. p. IV, nos 1-3. Ruding, *l. l.*, pl. II, n° 9. Il nous est agréable de retrouver notre interprétation *Epa* chez M. Barclay V. Head, qui nous communique, *l. l.*, un on dit, selon lequel cet *Epa* aurait été un frère du roi mercien *Peada*, tué dans la bataille de Maserfield, en l'année 642. Mais il fait observer qu'on n'indique pas l'autorité sur laquelle se fonde cette assertion. Il paraît préférer de les attribuer à Eba « dux Merciorum. »

runes : *taka*. Derrière le buste, un ᴀ = un *Yr* anglo-saxon (y) et le fragment d'une seconde rune.

Rev. Étendard aux lettres TITI.

Peut-être faut-il encore ajouter à cette catégorie :

5) Pl. F, 23, un sceatta inédit de Dombourg. *Droit.* Buste très-difforme tourné à droite : en bas, restes d'un bouclier moins ovale que celui de E, *e* et F, 6, 9 et 10, etc. Légende : quelques traits de runes ou lettres latines.

Rev. Étendard, LLII, entouré de quatre petites croix.

e) Pl. F, 7. Buste royal, tourné à droite; au cou long, cuirassé, posé sur un bouclier ou par ce guerrier porté. Devant le buste les lettres : *pa*, derrière le buste, ᴀ ou *Y*, avec un annelet.

Rev. Louve à grand œil ou à demi tournée, visage difforme.

M. Head attribue ([1]) tous les sceattas de ce type, avec légendes runiques ou latines, à la Mercie et à la fin du VIIᵉ siècle.

f) Des lettres latines autour d'un buste royal à couronne perlée, tourné à droite, et avec bouclier rond ou ovale, se font voir sur :

1) Pl. F, 9, où quelques lettres tronquées devant le buste se montrent. Derrière le buste, un grand V. Des deux côtés, un globule. — *Rev.* Sur l'étendard attaché, à

([1]) We may attribute to Mercia, if not with absolute certainty, assuredly with a high degree of probability, all the coins of this type, be their legends Latin or Runic. *Num. chron.*, 1868, p. 82. M. Haigh, *l. l.*, p. 192 (*Notes on the Old English Coinage*), dit aussi : « I do not remember a Runic legend of any piece of West Saxon mintage. »

ce qu'il parait, un M (ᗰ) allongé, qu'on voit aussi sur les monnaies de la Mercie. Au champ, TITI (¹).

2 et 3) Pl. E, *f* et F, 10. Bustes à couronnes perlées, à droite, posés sur ou portant des boucliers ronds; ayant devant soi les lettres latines TIC, et, derrière le buste, comme le précédent, un V et un annelet. Le buste de F, 10 est assez barbare.

Les revers de E, *f* et F, 10 diffèrent, quoique tous les deux à l'étendard. E, *f* est mieux gravé, les lettres

T T
°
I I

s'y font voir distinctement, ainsi que l'attache et la touffe perlée en haut de l'étendard où se voit, F, 10, une croix et des lettres.

L'apparition des lettres TIC sur ces deux pièces est remarquable (²). M. Head, *l. l.*, p. 77, nous indique que M. Lindsay, dans son livre *the Coinage of the Heptarchy*, a trouvé dans ce TIC, les initiales de la sentence : *Teneo*

(¹) On the best examples these letters are usualy

TT TT
/°\ X°X

Now I take this device to be simply a copy of the roman legend

VOT
XX

which we frequently find written on the square military standard. The similarity in the arrangement of the letters is very striking. Head, *Num. chron.*, 1868, p. 82.

(²) Il faut comparer le F. 10, avec le sceatta de Hawkins, pl. III, 37; on y lit aussi TIC, précédé d'un annelet. L'A dans le buste paraît être un A(y) entre deux annelets.

Jesu Christo. Avec lui, nous trouvons cette explication extrêmement « fanciful. » Il faut nous abstenir de donner la reprise du père Harduin.

g) Pour prouver qu'il n'y a pas de règle sans exception, aussi au type buste-étendard, on peut voir les sceattas pl. F, 4, et C, 14, aux droits *buste* à légendes, revers *louve*.

Le C, 14 (Hallum) a un buste à diadème parfaitement conservé. La légende, comme nous l'avons déjà dit, nous paraît être DONIM(*vs*) pour DOMINVS, traduction de *Bretwalda* ([1]).

M. Rathaan Macaré, qui a produit le sceatta F, 4 ([2]), lisait autour du buste tourné à droite le mot TΛNVM, syncope, selon lui, pour *Tanetum*, l'île connue où abordaient Hengist et Horsa. — Nous devons confesser que le commencement du nom TΛN (dont tout dépend) ne se fait pas voir distinctement ; s'il y a des lettres, elles sont étrangement formées de perles. Ne serait-ce pas plutôt une agglomération de perles posées sur la tête du prince représenté ?

h) Il y a encore une catégorie de sceattas au buste royal, tourné à droite ou à gauche, avec légende runique et au revers une ou deux croix entourées de globules et lettres latines.

La légende plus ou moins runique de ces pièces nous

([1]) Sur une monnaie d'argent du roi ostrogoth Theia (552), on lit, au lieu de DN, DOMNVS. J. FRIEDLAENDER, *Die Münzen der Ostgothen*, p. 15.

([2]) *Tweede verhandeling*, pl. I, n° 24, p. 37. Le revers *louve* n'est pas retourné, mais on l'a laissé à la pose *galère*, pour mieux faire comprendre la méprise de précurseurs qui y voyaient cette figure.

indique indubitablement que nous avons affaire à des *sceattas* et non à des *saigas*, quoique ces légendes runiques se changent peu à peu en légendes latines.

Remarquons encore que les légendes latines des revers contiennent tous à peu près les mêmes lettres que les sceattas *b*, au droit, à lettres et au revers étendard.

1) Pl. G, 29. Buste royal, tourné à droite, posé sur un bouclier énorme ou le portant. Devant le buste, trois ou quatre runes. On y voit, à ce qu'il nous semble, le mot ou le nom *apa*. Derrière le buste, VO ou une figure. *Rev.* Croix entourée de quatre globules : · · · · VVNO.

2) Pl. E, *k*. Buste couronné, tourné à droite. On y voit en-dessous le bout du bouclier. Devant le buste, en trois runes, *apa*, un fragment d'un quatrième rune précède *apa*. Derrière le buste, un V. Revers comme le précédent. Légende à peu près VIOVVLLI, en lettres mutilées.

3) Pl. G, 28. Buste probablement couronné, tourné à droite, au bouclier. Devant le buste, trois runes fragmentaires mais indiquant probablement le nom *apa*. Les restes d'un V se voient aussi derrière le buste. Revers comme n° 1-2, mais, en haut, une seconde petite croix. Légende : · · · VTΛ.

4) Pl. G, 33. Buste à couronne énorme, tourné à droite, et à bouclier. Au devant du buste des fragments de runes *paa?* Derrière le buste un V. Revers comme le n° 3, avec les lettres MOL ou MOΛ.

5) Pl. G, 30. Buste à couronne élancée, tourné à droite. Devant le buste, trois lettres runiques ou latines, défigurées. *Rev.* = 1-3 à une croix. Légende : VLOVΛVI.

6) Pl. G, 32. Buste tourné à gauche, très-difforme, au bouclier, ayant devant soi des lettres difformes runiques ou latines. Derrière le buste, un V. *Rev.* = 1-3. Légende : VΛVL.

7) G, 39. Buste tourné à gauche, très-difforme, soit au bouclier, soit posé sur un treillis. Un ᴀ runique = Y est placé derrière le buste : de petits fragments de lettres se voient devant le buste. *Rev.* A deux croix non pattées mais tressées. Légende : ✠ · VΛO.

Ces dernières pièces prennent le type ou l'air de saigas. La dégradation successive de la légende runique, G, 29 et suivantes (n°s 1-7), nous prouve pourtant que ce sont encore tous des sceattas.

k) Il nous reste encore à indiquer la pièce argent au type gaulois que nous avons rencontré parmi les sceattas dans le cabinet royal de la Haye, pl. E, *p*; et que M. Hawkins, pl. III, 59, range aussi sans la décrire, parmi les sceattas. Est-ce un souvenir d'un ancien type breton ou gaulois du nord de la Gaule? Beaucoup plus tard, la ville d'Arras nous fait voir sur ses monnaies des bêtes ressemblant à celles du revers.

Ayant fini la tâche que nous nous étions proposé d'élaborer, il nous reste encore à implorer l'indulgence surtout de messieurs les numismates anglais et français. Nous les prions de vouloir prendre en considération que l'auteur, résidant dans la Frise, a écrit cet *Essai*, dépourvu de beaucoup de livres ou d'écrits qu'il n'a pu se procurer et dont il ne connaît que les titres. Sans doute, s'il les eût eus sous la main, ces documents l'auraient aidé dans son tra-

vail et lui auraient permis de combler les lacunes qui s'y trouvent, ou de réparer des erreurs que d'autres y découvriront, sans doute.

Rien, dans tous les cas, ne lui serait plus agréable que de voir signaler les erreurs qu'il peut avoir commises, et ce qu'il désire davantage encore, c'est qu'elles soient redressées.

Amicus Socrates, amicus Plato, sed magis amica veritas.

J. Dirks.
de l'Académie royale des sciences des Pays-Bas, etc.

Leeuwarde, 5 août 1870.

ERRATA ET ADDENDA.

P. 84. « La numismatique est une science trop réelle. » Le *Num. Zeitschrift,* Wien, 1869, dit tout justement : « Die Numismatik ist eine reale Wissenschaft. Wo sie spricht und wo ihre Leuchte, zum Durchbruck kommt, wird es helle Tag im Verständniss der Geschichte und der Culturzustände vergangener Zeiten. Die auf numismatischen Wege festgestellten historischen Daten und die auf demselben Wege erlangten geogr. etnogr. und kunstgeschichlichen Erklärungen bleiben der Gedächtnisse tief eingepragt. »

P. 97. Monnaie I(*n*)CURTI SASONIEN. *Voy.* LE BLANC, édit. Amst., 1692, dit, p. 126-127, « Curtisson dans l'Hyemois. Ce pays s'appelait anciennement la Saxe. » *Lisez* ses citations remarquables qui suivent, *l. l.* LELEWEL, = I, p. 111, mais M. CHARVET, dans la *Revue num. belge,* 1870, p. 423, l'indique comme une pièce d'Auxonne. *Courtsessin* (Normandie) nous paraît pourtant plus conforme à HCVRTI-SASONIEN qu'AVSSONA (Auxonne).

P. 84, ligne 13, an 68, *lisez* 55.

P. 87, » 10, an 68, » 55.

P. 91, » 11, l'Escaut, » la Seine.

P. 103, A°451. THIERRY, *Histoire d'Attila* (Paris, 1856), t. I., p. 170, nous dit, sur l'autorité de JORNANDES, *Rerum Geticarum* 36 ([1]), qu'*Aetius* fut aidé dans sa campagne contre

([1]) Liciani-Sarmatae-*Saxones.*

Attila, l'an 451, par des détachements de colons saxons fixés entre l'embouchure de la Seine et celle de la Loire.

P. 104, ligne 4 d'en bas : dulty attended to followed, *lisez* duly attended to, followed, etc.

P. 110,	ligne 9	d'en bas,	MARCK,	*lisez :*	MACK.
P. 117,	»	4 et 7	»	MARCK,	»	MACK.
P. 118,	»	6	»	MARCK,	»	MACK.
P. 127,	»	3/8 d'en haut,	sous son,	»	à son.	

P. 269. *Motto's.* The whole class of sceattas requires to be taken in hand by some competent numismatist, before we shall be able to assign a definite home and parentage to the various types comprised under the general name of sceattas. *Num. Chron.*, 1867, p. 53.

L'étude de la numismatique est appelée à éclaircir bien des faits peu connus et c'est surtout pour les premiers temps de nos annales, qu'on doit la considérer comme une source précieuse de découvertes historiques. C. A. SERRURE. *Les monnaies de Canut et de Sifroid*, p. 23.

P. 272. *Simple règle* (des dégénérations successives). « Durch die Zusammenstellung ähnlicher Gepräge wurdt oft einzig und allein die Bestimmung der schwierigen Mittelaltermünzen ermöghlicht. Es ist ja eben ein Vorzug der neueren Zeit die vergleichende Forschung u. s. w. *Wiener Num. Monathefte*, 1867, f. 133. »

P. 276, ligne 11, « urne simple. » M. Evans, dans le *Num. Chron.*, 1867, dit de cette urne de Hallum : « The « urn is much like those found in *Saxon cemeteries in the* « *eastern counties*, though devoid of ornament. »

P. 279. *Causes des variétés infinies.* Bei den Art der alten Münzpragung muss die Abnützung und der Ver-

brauch der Stempel sehr stark gewesen sein. Hieraus erklärt sich auch die unendlich grosse Mannigfaltigkeit der alten Münzen, bei der es schwer fallen dürfte, zwei in allen Einzelheiten vollkommen überein stimmende Exemplare herauszu finden. *Wiener Num. Monathefte,* 1867, p. 167.

P. 289. *Au temps d'Éthilberth.* M. Head, *Num. Chron.*, 1868, p. 86, pense aux temps d'*Offa* (757-796), roi de Mercie.

P. 301, ligne 3 d'en bas. « Imperial greek coins bear the type of the wolf and twins. » Très-remarquables sont des médaillons et monnaies avec ce type d'*Aelia Capitolina* (Jérusalem). Le *Numismat. Zeitschrift*, 1869, indique p. 84-85, un médaillon d'*Heliogabale* (A° 218-222), Tab. III, 7, et une petite monnaie du même empereur au même type. On y observe que, sous *Lucius Verus,* ce type se présente la première fois (160-169) sur les monnaies de cette ville, etc.

P. 304, pl. A, ajoutez (s) Eckhel, *Doctrina*, VIII, 216. cité par Friedlaender, *die Münzen der Ostgothen*, Berlin, 1844, pp. 37-59, où il décrit des monnaies autonomes de Rome et de Ravenne (493-553). Celles de Rome montrent au revers la louve avec les jumeaux (Rome) ou l'aigle (l'empire) selon Eckhel. Comp. notre monnaie pl. A, VII, qui réunit ces deux figures au droit et au revers.

Dans les *Wiener Num. Monathefte,* 1867, pp. 30 et suivantes, on trouve un article, *Roma und Constantinopolis, Denare kleinster Form aus dem Ende des funften Jahrhunderts.* Elles nous présentent aussi encore la louve avec les jumeaux. « Die Pragung dieser Stücke wurde vielleicht

noch durch ganse zwei Jahrhunderte bis zu die Zeiten Justinians I (527-565) fortgesetzt. Comp. aussi *Jahrbucher,* etc. Bonn, 1851, p. 94, pl. III, n° 5 et 7.

P. 310, ligne 9 d'en haut, *au lieu de* D, 16, *b*, *lisez* D, 16, E *b*.

P. 310. *Dégénérations*. M. Fillon, *Lettres*, p. 89, dit : « Lorsqu'une légende, une figure quelconque, est souvent « recopiée, elle perd chaque fois de son type originel, « jusqu'à ce que, étant arrivée à une altération complète, les « lettres ou les autres caractères soient remplacés par de « simples traits ou par des points systématiquement répé- « tés. Exemples : MVNVS DIVINVM : Statères de Philippe de « Macédoine. L'esprit de l'homme aime l'ordre, même « dans la barbarie et son œil lui dit de tout harmoniser. »

P. 317. « *Le peuple n'accepte de la monnaie qu'à figures* « *connues*. FILLON, *Les monnaies de France,* p. 22. Voilà « pourquoi les monnaies des rois francs ne les représen- « tent pas avec les longs cheveux que l'histoire leur donne. « Les artistes peu habiles, copièrent seulement les têtes « impériales. Ils faisaient en cela acte de bonne politique ; « car le peuple, habitué de longue main aux espèces « romaines, eût éprouvé de la défiance pour les nouvelles « pièces, par suite de ce respect.... On n'a pas tenu assez « compte de ces traditions populaires. »

Wiener Num. Monatberichte, 1867, p. 133 : « Denn es ist bekannt, wie sehr Handel und Wandel unter halb civilisirten Völkern die einmal beliebt gewordene Münze festhalt, wer erinnert sich nicht da die Levantinerthaler? »

P. 387. *Motto.*

« Beaucoup de personnes paraissent croire que le sys-

« tème carlovingien remplaça brusquement celui des « Mérovingiens. Elles méconnaissent de la sorte la règle « des transitions qui existe en toutes choses. A partir de « 700 environ, l'or commence à être abandonné; l'usage « de l'argent devient plus fréquent, les flans s'élargissent, « les têtes disparaissent, les légendes se simplifient et « cèdent là place aux monogrammes et aux initiales qui « apparaissent sur les pièces de Pépin. » FILLON, *Les monnaies de France*, p. 29.

P. 391. « *On ne les trouve pas en Angleterre.* »

M. EVANS, *Num. Chron.*, 1867, p. 53, dit de la trouvaille de Hallum qu'il y avait « 3 or 4 types which do not « appear in English numismatic works, *and may possibly « be continental.* »

P. 391 (1). FILLON, *Lettres*, p. 61. « Le monogramme « des monnaies de Rhodez (pl. II, 12) prouve que des « noms de lieux ont été souvent, à cette époque, inscrits « sous cette forme graphique, ainsi que l'avaient déjà fait « pressentir ceux des petites monnaies bourguignonnes. »

P. 399. « *Accompagné de deux* ✠ ✠. » *Wiener Num. Monathefte,* 1866, p. 151. « Das Zeichen ✱ stellt die beiden Pfeilen des Belus dar, wie es auf die Münze n° 3 und auf einer andern Goldmünze ersichtlich ist, die den keltischen Gott laufend in einer Zickzackeinfassung (die Sonnenstrahlen bezeichnend) diese Pfeile haltend zeigt. Ich weise diese Münze dem herkynischen Bojern des 3ten Jahrhunderts vor Chr. G. zu. »

P. 409. « Souvenir païen. » « Die Enstehungszeit (des Beowulfs) nicht allzu lange nach die Bekehrung der Angelsachsen zum christenthum brachte es naturgemäss

mit sich, dass neben das vorwiegen der Christlichen Welt- und Lebensanschauung die heidnische auch noch gar oft durch blickt und beide oftmals in wunderlichem Contrast unvermittell neben einander erscheinen. » Ces mots tirés du journal supérieur « *Germania* (Neue Reihe), I, p. 129, de l'article de M. Arthur Köhler, *Germanische Alterthumer im Beorulf* », s'adaptent parfaitement à plusieurs sceattas payens-chrétiens.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. Hora-Siccama, *membre de la cour des monnaies, à M.* R. Chalon, *président de la Société royale de numismatique.*

Utrecht, 9 juin 1870.

Monsieur,

Les fonctions que je remplis auprès de la Monnaie néerlandaise, ont dirigé de temps en temps mon attention sur divers points d'histoire monétaire. Malheureusement l'état incomplet et mal soigné de nos archives arrête à chaque instant mes recherches. Pour y réussir, je dois avoir recours à la bonne volonté de MM. les numismates. C'est dans ce but que je prends la liberté de m'adresser à vous, Monsieur, dont les publications numismatiques m'ont plus d'une fois mis sur la voie.

Ce qui m'occupe pour le moment, c'est l'histoire de la commission des monnaies (conseillers et maîtres généraux), qui a surveillé et dirigé les hôtels monétaires de mon pays, depuis 1576 jusqu'en 1795/8.

Je n'ai pu jusqu'ici découvrir les documents relatifs à l'institution primitive de cette commission. Peut-être faut-il la considérer comme faisant suite à une commission analogue, instituée précédemment pour les Provinces-Unies,

et qui reçut des instructions de la reine régente Marie, sous la date du 1er mai 1544.

C'est dans le but de posséder cette pièce, que je prends la liberté, Monsieur, de recourir à votre obligeance, présumant qu'elle se trouve dans les archives belges, et qu'il vous sera possible de m'en faire parvenir une copie.

Si, en revanche, je puis vous être agréable en offrant à la collection de la Société de très-beaux clichés des coins monétaires dont on s'est servi à Zalt-Bommel, en 1582, je m'empresserai de vous les faire parvenir, ainsi que des clichés de quelque pièces, soit rares, soit inconnues, frappées à Gorcum et à Deventer, dont on a conservé les coins.

Veuillez agréer, etc.

HORA-SICCAMA.

Utrecht, 5 juillet 1870.

MONSIEUR,

J'ai à vous remercier des recherches auxquelles on a bien voulu se livrer à mon intention, quoiqu'elles aient été infructueuses. Je n'insiste pas, pour le moment, la Société des sciences de cette ville, venant de nommer une commission, chargée de s'occuper de l'histoire monétaire des Pays-Bas, depuis 1576 (date où s'arrête l'ouvrage de Vander Chijs) jusqu'en 1815. Je prévois que cette commission, que j'ai l'honneur de présider, aura sous peu

l'avantage de se mettre en relation avec votre Société, afin de traiter et de voir éclaircir plusieurs questions relatives à notre numismatique, dont j'ai déjà fait provision. Je vous prie d'en prévenir M. Pinchart, en lui transmettant mes remercîments.

En attendant, j'ai l'honneur, Monsieur, de vous adresser les clichés que votre Société veut bien accepter de ma part.

Veuillez agréer, etc.

HORA-SICCAMA.

P. S. Il paraît que les archives de Gorcum ne font aucune mention de ces coins. Mais je trouve aux extraits des actes des états généraux, relatifs à la monnaie, à la date du 9 décembre 1589 :

. . . . dat de voorsz. Muntmeesters, sonder eenig consent, hebben doen slaan, niet alleen, op den naam van don Antonio, maer ook van Sebastiaan, en daarin gepleegt gelyke vervalsching van gewigt en alloy.

. . . . dat. . . . . hebben gemaakt Compagnie en tot een gemaakt de munten van Chimay en don Antonio; en aldaar gedaan munten dobbele en enkele rose nobels, op den name, titul en wapens van Eduardus en Elisabeth van Engeland. Item, groote crusades van Portugal op den naam van Emmanuel, dobbloenen van Spanjen, vlaamse nobels, geldersche en utrechtse nobels, testoenen, francken en andere, alle van onsekere alloy.

Tous ces coins constituent les premiers sujets dont notre histoire monétaire aura à s'occuper. Il est à présumer que

leur histoire s'éclaircira à cette occasion. En attendant, je prends la liberté de me recommander pour les éclaircissements que vous pourriez me fournir.

MÉLANGES.

Nous sommes tellement en retard de faire connaître les publications nouvelles relatives à la numismatique, que, pour nous remettre au courant, il faudra, cette fois, se borner à en donner une énumération succincte :

Ch. Robert. État actuel de la numismatique de Toul, in-8°, 16 pages et une planche. — Tirage à part de la *Revue numismatique française*, 1868.

Ch. F. Trachsel. Monnaies de l'évêché de Coire, du XIe au XVIe siècle, in-8°, 15 pages et une planche. — Tirage à part de la même revue, 1868.

Proceedings of the Manchester numismatic Society. Part. VII et VIII. Manchester, A. Ireland et Ce, 1869, petit in-4°.

A. Guichon de Grandpont. Carmina nummaria. Brest, imp. Gadreau, 1869, in-8°, 87 pages. — Réimpression de deux poëmes latins : Christiani Esschalager S. J. *Synopsis rei nummariæ veterum;* et Georgii Vionnet S. J. *Musæum nummarium*.

Feer-Herzog. L'unification monétaire internationale; ses conditions et ses perspectives. Genève, Cherbuliez, 1869, in-8°, 78 pages.

Ch. Bouchet. Une médaille et un livre vendomois. Extrait du Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendomois, 9 pages, in-8°.

La pièce dont il s'agit dans cette notice est un jeton de Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme et de Saint-Pol.

C. Ch. Hoffmann von Russelheim. Die Münzen u. Medaillen der souv. Landgrafen zu Hessen-Homburg. Homburg, 1870, in-8°, 16 pages.

Theodor Rohde. Die Münzen des Kaisers Aurelianus und seiner Frau Severina römische und griechische prägungen. Weissensee 1870, petit in-8° de 114 pages. — Tirage à part de « Numismatische Zeitung. »

Jahresbericht über das Köllnische Gymnasium für das Schuljahr 1869-1870. Berlin, in-4°, 28 pages et 4 planches.

Ce programme est précédé d'une dissertation du Dr Gräser « sur la forme des plus anciens navires, d'après les médailles antiques. »

C. F. Trachsel. Die Münzen und Medaillen Graubündens. Dritte Lieferung. Berlin, 1869, in-8°, 32 pages.

Ernest Lehr. Les écus de cinq francs au point de vue de la numismatique et de l'histoire. Avec 16 planches en relief. Paris et Strasbourg, in-8°, 111 pages.

J. Rouyer. Jetons municipaux de la ville de Paris au xve siècle. (Extrait du tome XXXI des Mémoires des antiquaires de France), in-8°, 19 pages et une planche.

Bon J. de Witte. Histoire de la monnaie romaine, par Théodore Mommsen, traduite de l'allemand, par le duc de Blacas et publiée par —. Tome second. Paris, Rollin, 1870, in-8°, 559 pages.

Les planches de cet important ouvrage paraitront avec le troisième volume.

A. von Rauch. Inedita der von Rauch'schen Sammlung. Griechische Münzen, in-8°, 20 pages et 2 planches. (Extrait de la Revue numismatique de Berlin.)

Edward Thomas, Esq. Indo-Parthian coins. London, 1870, in-8°, 19 pages.

F. P. Tonini. Topografia generale delle zecche italiane. Con tavole geografiche. Firenze, 1869, grand in-8°, 123 pages, avec une planche et 2 cartes.

Alex. Pinchart. Histoire de la gravure des médailles, en Belgique, depuis le xve siècle jusqu'en 1794. Bruxelles, 1870, in-4° de 92 pages.

Ce mémoire a été couronné par l'Académie royale, le 25 septembre 1868.

A. Morel-Fatio. Histoire monétaire de Neuchâtel. Lausanne, 1870, in-8°, 8 pages et une planche.

Feer-Herzog. La France et ses alliés monétaires en présence de l'unification universelle des monnaies. Déposition faite devant le conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie de France, etc. Paris, 1870, in-8°, 116 pages.

Ch. F. Trachsel. Les monnaies de l'abbaye de Disentis, dans le canton des Grisons, en Suisse. 1869, in-8°, 8 pages et 2 vignettes. — Tiré à part de la *Revue numismatique*, de Paris. Tome XIV.

G. Vallier. Numismatique féodale du Dauphiné, pièces inédites. Grenoble, 1870, in-8°, 11 pages et une planche. (Extrait, à 100 exemplaires, du *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère.*)

G. Vallier. Numismatique mérovingienne de Grenoble. Lettre de M. le vicomte d'Amécourt. Paris, 1870,

in-8°, 16 pages et une planche. (Extrait de l'*Annuaire de la Société française de numismatique.*)

G. Vallier. Découverte de monnaies romaines et d'un bracelet d'argent, à Saint-Vincent-de-Mercuze (Isère). Grenoble, in-8°, 16 pages et une planche. (Extrait du *Bulletin de la Société de statistique de l'Isère.*)

Ce dépôt de monnaies romaines se composait de cinquante-quatre deniers d'argent ou de billon, cent vingt-trois moyen bronze, cent dix-sept petit bronze et dix pièces dispersées; il comprenait les règnes de Caracalla à Constantin le Grand.

La Revue savoisienne du 25 septembre 1867 contient une notice assez étendue de M. Vallier, sur un trésor trouvé aux Fins d'Annecy. Ce dépôt considérable se composait de dix mille sept cents monnaies romaines, depuis Caracalla jusqu'à Probus.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES :

Blätter für Münzfreunde, de Leipzig, est parvenu à son 23e numéro;

Periodico di numismatica italiana, de M. le marquis Carlo Strozzi, au n° VI, 2e année;

Bullettino di numismatica italiana, au n° 4 de la 4e année;

Numismatische Zeitung, du Rev. Leitzmann, au n° 17 de la 37e année;

Numismatische Zeitschrift, de Vienne, au n° 4 (octobre-décembre) 1869;

The numismatic chronicle, au n° XXXVIII, 1re de 1870;

Berliner Blätter, au n° XIV (2e livraison du 5e volume);

Anzeiger de Hanovre, au n° 15. R. Ch.

L'Académie des inscriptions et belles lettres, dans sa séance du 24 juin dernier, a décerné le *prix de Numismatique* à M. Feuardent, pour son ouvrage intitulé : *Égypte ancienne. 1re partie, Monnaies des rois.*

R. Ch.

On s'occupait, depuis quelque temps, à la Monnaie ci-devant impériale de Paris, de la gravure des pièces de 25 francs en or, comme base du système monétaire international. Ces pièces devaient porter pour inscription M. AUR. IN. (*Moneta Aurea Internationalis*), monnaie d'or internationale; et par un hasard assez curieux cette inscription forme le prénom du Hollandais qui, plus que tout autre, a combattu pour la réalisation du système monétaire international, c'est-à-dire le comte Maurin Nahuys, à Utrecht.

(*Écho du Parlement.*)

La Revue archéologique de Paris, qui traite assez rarement de numismatique, contient, dans le numéro de juillet dernier, un curieux mémoire de M. Anatole de Barthélemy, sur les *Monnaies antiques recueillies au Mont-Beuvray, en* 1867, 1868 *et* 1869.

R. Ch.

Les monnaies de Charles de Blois, par le vicomte Édouard de Kersabiec. (*Extrait de la Revue de Bretagne et de Vendée*) Nantes, 1869, in-8°, 52 pages.

Plusieurs numismates modernes ont accusé Charles de Blois, duc de Bretagne, le compétiteur de Jean de Montfort, d'avoir contrefait ou imité la monnaie royale en altérant le titre et redressant le poids de ces monnaies; en un mot, d'avoir frauduleusement spéculé sur la fabrication du numéraire. M. le vicomte Édouard de Kersabiec, dans un éloquent et savant plaidoyer, entreprend de venger la mémoire d'un prince qui fut sur le point d'être jadis canonisé. Les imitations des monnaies royales, qu'on lui reproche, ont été faites, dit-il, du consentement du roi; et quant à la valeur intrinsèque de la monnaie, il appartenait au prince de la déterminer comme il le jugeait utile, sauf aux vendeurs à élever, en proportion, le prix des choses.

Voici, dans ce mémoire, une phrase qui nous a frappé et que nous soumettons respectueusement à MM. les promoteurs de l'*unification monétaire* : « . . . à notre époque, « plus d'un traité douanier, plus d'une convention moné- « taire ont préludé et préludent à plus d'une annexion; « c'est leur but le plus certain et le moins avoué. »

R. Ch.

Croix de Saint-Feuillen. — Les administrations communales ont-elles le droit de décerner des décorations? Ce droit fait-il partie de ce que l'on appelle les libertés, les

priviléges de la commune? On a quelque peu discuté cette question dans le volume de l'année dernière, pages 427 et suivantes; nous n'essaierons pas de la résoudre. En attendant que MM. les jurisconsultes l'embrouillent de plus en plus, nous nous contenterons de faire connaître aux lecteurs de la Revue une décoration de ce genre, et qui n'est pas la moins curieuse. Elle consiste en une croix d'argent, pattée, bordée d'un listel, sommée d'une couronne à peu près royale, et portant sur la branche horizontale les mots St FEUILLEN. On la suspend à la boutonnière par un ruban violet, couleur épiscopale. Voici son origine.

Saint Feuillen, Irlandais, évêque et martyr, est le patron de l'église et de la petite ville de Fosses, aujourd'hui province de Namur. Tous les sept ans, une procession-monstre et *armée*, faite en l'honneur du saint patron, attire à Fosses un nombre considérable de pèlerins et de curieux [1].

La décoration de Saint-Feuillen, précieuse à plus d'un titre pour les heureux titulaires de l'ordre, est alors distribuée publiquement par M. le bourgmestre de Fosses à *tous* les membres des nombreuses compagnies armées qui assistent à la fête. Voilà du moins une croix qui, comme la médaille de Sainte-Hélène, a l'avantage de ne pas faire de jaloux.

La plus ancienne procession, dont on ait gardé la mémoire, remonte à l'année 1569, la dernière date de 1865.

[1] *Notice historique sur la ville de Fosses*, par Ch. Kairis. Liége, 1858, in-8°. — *Vie de saint Feuillen*, par E.-C. Delchambre, curé. Namur, 1861, in-8°.

Dans deux ans, donc, ceux qui ont l'envie de se faire décorer en trouveront l'occasion à Fosses. Assister à une procession vaut une campagne à ces grenadiers, à ces zouaves improvisés. Campagne pacifique dont personne ne souffre, dont tout le monde profite, au contraire ; surtout les cabaretiers, grands partisans des solennités de ce genre.

J'allais oublier de dire que les décorés reçoivent un diplôme imprimé, signé Franceschini, bourgmestre, et contresigné Coppée, secrétaire. Rien n'y manque.

Mentionnons encore que les croix de 1865 ont été faites, ou du moins fournies, par un orfévre de Châtelet.

A. Le Catte.

Recherches sur les monnaies des comtes de Namur, par Renier Chalon, membre de l'Académie royale de Belgique. Suppléments. — Bruxelles, A. Decq, 1870, in-4° avec 2 pl.

L'auteur des *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*, publiées il y a tout juste dix ans, vient de compléter son travail par un premier cahier de *Suppléments*. C'est ainsi qu'il procéda pour ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut*. Vingt-huit nouveaux numéros figurent sur les deux planches qui accompagnent le texte. Les simples variétés de coins, qui n'ont pas été dessinées, portent les numéros des pièces du premier mémoire, auxquelles ces variétés se rapportent.

M. Chalon restitue à Albert III (1037 à 1105) la monnaie à la tête nue de profil, au droit, et à la façade d'église, à deux tours terminées par des croix, au revers. Cette pièce a été attribuée à l'archevêque Albert I, de Mayence, par MM. Dannenberg et Cappe, qui ont lu *M — og — cia,* au revers, au lieu de *namvc.*

A propos de la pièce n° IX de Henri l'Aveugle, auquel M. Chalon, dans son grand mémoire, donne neuf deniers, présentant entre eux certaines similitudes de types, nous relevons cette observation : « Si on lit NA, la pièce sera positivement de Namur (*comes namurci*); s'il y a ME, alors ce sera un comte quelconque (*comes ?*). En attendant, comme les comtes de Namur semblent avoir le privilége du marquis de Carabas, à qui le Chat botté attribuait toutes les propriétés visibles à l'horizon, nous laissons cette pièce à Henri l'Aveugle, et nous la plaçons à la suite de ses autres monnaies douteuses. »

Pour finir, mentionnons un essai sur cuivre d'une monnaie d'or imitée des louis de Louis XIV, à l'effigie de Philippe V et portant la marque monétaire du lion.

CAM. P.

NÉCROLOGIE. — Charles-Edouard LAMBERT, auteur de divers articles insérés dans la *Revue numismatique française* et d'un *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France* [1], est décédé à Bayeux, le 23 juillet

[1] Caen, 1849, in-4°, avec treize planches. *Ibid.*, seconde partie, Bayeux, 1864, in-4°, avec vingt planches. On a aussi du même auteur :

dernier, à l'âge de près de quatre-vingts ans. M. Lambert faisait partie de cette pléiade d'archéologues et d'érudits dont s'honore la Normandie, et qui formèrent en France l'une des premières et des plus importantes sociétés archéologiques du pays, la *Société des antiquaires de Normandie*.

R. CH.

Réponse à la dissertation de M. A. de Ville, sur un symbole gaulois figuré sur les médailles de l'Armorique, etc., 1848, in-4°, avec une planche. Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.*



SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale annuelle du 3 juillet 1870, à Bruxelles.

Présents : MM. Chalon, président; Dugniolle, vice-président; Ed. Van den Broeck, trésorier; Brichaut, bibliothécaire; Herry de Cocquéau, contrôleur; Picqué, secrétaire; Maus, Mailliet, Bon de Pitteurs, Meyers, Cocheteux, Vte de Jonghe, Vander Auwera, L. de Coster, de Brou, L. Geelhand, Léop. Wiener, membres effectifs; Am. Liedts, Bon J. de Chestret, V. Pasquier, A. Le Catte et Edw. Van Even, correspondants regnicoles.

MM. Pinchart, Schuermans, Kl. Wytsman et le chanoine Béthune s'excusent, par lettres, de ne pouvoir assister à l'assemblée.

M. le secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente, lequel est approuvé.

M. le trésorier donne lecture de son compte, lequel est arrêté et approuvé jusqu'à la date du 1er janvier 1870.

Le bureau, par l'organe du président, propose le maintien de la cotisation annuelle, ce qui est accepté à l'unanimité.

M. le secrétaire expose, au nom du bureau, l'état du coucours triennal pour le meilleur mémoire de numismatique grecque ou romaine, inséré dans la Revue, depuis le 1er juillet 1868 jusqu'au 1er juillet 1870. Il examine les divers travaux publiés dans cet intervalle, et propose à l'assemblée de remettre à l'année 1872 l'attribution du prix de numismatique ancienne.

L'assemblée se rallie à la proposition de M. le secrétaire.

Une collection complète de la Revue est offerte à l'auteur du meilleur article de numismatique grecque ou romaine qui sera inséré dans notre recueil avant le 1er juillet 1872.

M. Dugniolle, vice-président intérimaire, fait connaître aux numismates qu'il offre en prix une médaille d'or de deux cents francs à l'auteur du meilleur travail manuscrit et inédit sur des monnaies ou sur des médailles et des jetons appartenants aux dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas.

Les mémoires devront être rédigés en français, afin qu'ils puissent être insérés dans la Revue de la numismatique belge, si la Société le juge convenable, et devront être adressés, francs de port, avant le 1er mai 1872, à M. Chalon, président, 40, rue de la Senne, à Bruxelles.

En cas de publication de son mémoire dans la Revue, l'auteur aura droit à cent exemplaires tirés à part.

M. le secrétaire lit un rapport sur les travaux de la Société royale de numismatique, pendant l'année 1869.

Le scrutin pour l'élection de trois membres effectifs, en remplacement de MM. le comte M. de Robiano, Guioth et le baron de la Fontaine qui n'habite pas la Belgique, confère

ce titre à MM. V. Pasquier, Hipp. Kluyskens et Amédée Liedts.

MM. Hauzeur, de Ciney, de Schodt et Derre, de Bruxelles, sont nommés membres correspondants regnicoles.

M. le baron de la Fontaine, de Luxembourg, est nommé membre honoraire.

Le scrutin, pour le renouvellement du bureau et de la commission directrice de la Revue, donne les résultats suivants :

Président :	M. R. Chalon ;
Vice-président :	M. L. de Coster ;
Trésorier :	M. Edouard Van den Broeck ;
Bibliothécaire :	M. Brichaut ;
Contrôleur :	M. Herry de Cocquéau ;
Secrétaire :	M. Cam. Picqué.

MM. Chalon, de Coster et Picqué sont élus directeurs de la Revue pour 1871.

M. le trésorier distribue, aux membres présents à la réunion, un exemplaire du jeton de la Société, frappé spécialement pour cette séance.





COMMUNICATIONS ET LECTURES.

M. Hora Siccama, membre de la commission des monnaies, à Utrecht, offre au médaillier de la Société, de beaux clichés des coins monétaires dont on s'est servi à Zalt-Bommel, en 1582, ainsi que des clichés de monnaies rares et inédites, frappées à Gorcum et à Deventer.

M. le président fait hommage à la bibliothèque de la Société du volume de ses *Suppléments* aux *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*.

M. Vander Auwera exhibe trois jetons inédits aux armoiries du duc Philippe le Bon de Bourgogne.

M. L. Geelhand communique à ses confrères une belle médaille ciselée à l'effigie de l'amiral M.-A. Ruyter. Cette médaille est inédite.

M. le docteur Dugniolle exhibe un sol inédit de Charles-Quint, pour Maestricht, sans date, et un demi-sol inédit de Philippe II, pour Bois-le-Duc, frappé en 1597.

M. L. Geelhand communique à la réunion un exemplaire du rare *Louis à la corne,* frappé en 1786, et donne lecture d'une notice explicative de la pièce.

M. Le Catte exhibe la nouvelle médaille frappée, au nom de la crèche de Namur, pour ses donateurs les plus généreux.

Le Secrétaire,
CAMILLE PICQUÉ.

Le Président,
R. CHALON.

Réunion du bureau du 18 juillet 1870.

Sur la proposition de M. Chalon, le titre d'associé étranger est conféré à M. Hora Siccama, membre de la cour des monnaies, à Utrecht; sur la proposition de MM. Chalon et Brichaut, le titre d'associé étranger est conféré à M. Albert Barre, graveur général des monnaies de France, à Paris.

Le Secrétaire,
CAMILLE PICQUÉ.

Le Président,
R. CHALON.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

AU 1er OCTOBRE 1870.

MEMBRES HONORAIRES (1).

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Yong-Akerman (John), secrétaire de la Société des antiquaires de Londres..................	4 juillet 1841.
De Longpérier (Adrien), membre de l'Institut de France, etc............................	—
De Saulcy (le baron Frédéric), membre de l'Institut de France, etc....................	—
De Koehne (S. E. le commandeur baron), conseiller d'État actuel, directeur du bureau héraldique, etc., à Saint-Pétersbourg..............	—
De Pfaffenhoffen (le baron), chambellan de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Donaueschingen.	—
De Meyer (le docteur), conservateur du cabinet des médailles, à Zurich......................	—
Meyer (J.-F.-G.), conservateur du cabinet royal des médailles, à La Haye..................	—
Promis (le commandeur Dominique), conservateur des musées royaux, etc., à Turin............	20 septembre 1846.

(1) Le nombre des membres honoraires est fixé à vingt-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
De la Saussaye (L.), ex-directeur de la *Revue numismatique*, recteur de l'Académie de Lyon...	20 septembre 1846.
Castellanos (don Basilio Sebastian), président de l'Académie royale d'archéologie, à Madrid..	6 juillet 1851.
Fustagueras y Fuster (don Jaime), archéologue, à Barcelone........................	—
De Bernabé (don Ramon Polo), président du séminaire de Saragosse....................	—
Dirks (J.), avocat, à Leeuwarden, membre des états généraux et de l'Académie royale des Pays-Bas..............................	—
Hildebrand (B.-E.), conservateur du musée des antiques, à Stockholm.....................	—
Leitzmann (le révérend J.), directeur de la *Revue numismatique de Weissensée*...............	—
Mantellier (P.), secrétaire général du ministère de la justice, à Paris.......................	—
Tornberg, professeur à l'université de Lund......	—
Robert (Charles), intendant général, à Paris....	5 juillet 1863.
De Rauch (A.), chambellan de S. M., secrétaire de la Société numismatique, etc., à Berlin.......	—
Nahuys (le comte Maurin), archéologue, à Utrecht.	2 juillet 1865.
Deschamps de Pas (L.), ingénieur, à Saint-Omer..	1 juillet 1866.
Morel-Fatio, archéologue, etc., à Paris.........	—
Muller (le docteur L.), archéologue, à Copenhague.	7 juillet 1867.
Ponton d'Amécourt (vicomte de), président de la Société française de numismatique, à Paris.	5 juillet 1868.
De la Fontaine (le baron), président du conseil d'État du grand-duché, à Luxembourg......	3 juillet 1870.

MEMBRES EFFECTIFS [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Chalon (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale, etc., à Bruxelles..........	Fondateur.
De Béthune (le chanoine), secrétaire de l'évêché, à Bruges	—
De Coster (Louis), membre de plusieurs sociétés savantes, au château de Schaltin.............	—
De Pitteurs de Budingen (le baron), propriétaire, à Namur.............................	—
Meyers (M.-B.), colonel du génie, à Liége........	—
Serrure (C.-P.), docteur en droit, correspondant de l'Académie royale, à Moortzeele...........	—
Herry de Cocqueau (François), docteur en droit, à Bruxelles...............................	6 octobre 1844.
Nothomb (le baron), membre de l'Académie royale, ministre plénipotentiaire de Belgique, à Berlin.	20 septembre 1846.
Lefevre (E.-C.), rentier, à Gand...............	—
Pinchart (Alexandre), chef de section aux archives de l'État, à Ixelles.................	1 juillet 1849.
Pety de Thozée (J.), propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Grune..........	4 juillet 1852.
De Witte (le baron **J.**), membre de l'Académie royale, associé de l'Institut de France, etc., à Wommelghem	5 juillet 1857.
Cocheteux (C.), major du génie, à Anvers	—
Dugniolle, docteur en médecine, à Ixelles.......	—
Vander Auwera, conseiller provincial, receveur de la ville, à Louvain..........................	5 juillet 1858.
Capitaine (Ulysse), secrétaire de l'institut archéologique, à Liége...........................	8 juillet 1860.

[1] Le nombre des membres effectifs est fixé à trente-cinq.

MM. NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
Picqué (Camille), conservateur-adjoint, chargé du cabinet de numismatique à la Bibliothèque royale, à Bruxelles	8 juillet 1860.
Vandenpeereboom (Alph.), ministre d'État, président de la Société archéologique d'Ypres.	5 juillet 1863.
De Nédonchel (le comte Georges), membre de la Société historique de Tournay	—
Cajot (le chanoine), membre de la Société archéologique de Namur	—
Vanden Broeck (Ed.), agent de change, à Bruxelles	3 juillet 1864.
Mailliet (P.), lieutenant-colonel pensionné, à St-Josse-ten-Noode	—
Wiener (Léopold), statuaire et graveur en chef des monnaies, etc., à Bruxelles	—
Wytsman (Clément), notaire et archéologue, à Termonde	—
Surmont (le baron), archéologue, à Gand	2 juillet 1865.
Maus (C.), conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.	7 juillet 1867.
De Limburg-Stirum (le comte), à Gand	—
Brichaut (Auguste), contrôleur des monnaies, à Bruxelles	5 juillet 1868.
Geelhand (Louis), homme de lettres et archéologue, à Bruxelles	—
De Brou (Charles), archéologue, etc., à Bruxelles.	4 juillet 1869.
De Jonghe (le vicomte Baudouin), à Bruxelles	—
Schuermans (Henri), conseiller, etc., à Liége	—
Kluyskens (Hippolyte), professeur, à Gand	3 juillet 1870.
Liedts (Amédée), docteur en droit, à Bruxelles	—
Pasquier (Victor), à Bruxelles	—

CORRESPONDANTS REGNICOLES (¹).

MM. NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
Helbig (Henri), archéologue, à Liége...........	7 juillet 1861.
Serrure (C.-A.), avocat, etc., à Gand	5 juillet 1863.
Onghena (Charles), graveur, etc., à Gand.......	3 juillet 1864.
Coubeaux (Hippolyte), archéologue, à Bruxelles.	—
De Chestret (le baron J.-R.-M. Jules), à Liége.	4 juillet 1869.
Le Catte (Auguste), à Namur.................	—
Van Even (Edward), archiviste à Louvain.......	—
Hauzeur (Nicolas), juge, à Ciney	3 juillet 1870.
De Schodt (A.), directeur, etc., à Ixelles........	—
Derre (François), architecte, à Bruxelles........	—

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

Nijhoff (Martinus), libraire, à la Haye.........	14 octobre 1856.
Duquenelle (Victor), membre de l'Académie de Reims, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Reims.................	28 octobre 1856.
Saubinet (Étienne), trésorier de l'Académie, etc., à Reims..................................	—
Boulanger (G.), ingénieur, à Paris.............	3 novembre 1856.
Penon (Casimir), conservateur du musée des Antiques, au château Borely, à Marseille......	—
Morin-Pons, fils, banquier, à Lyon	—
Bretagne, directeur des contributions directes, à Nancy..................................	—
Salmon (Philippe), avocat, à Paris.............	—
Dancoisnes (L.), notaire, à Henin-Liétard.......	—
Minart, conseiller, à Douai.....................	—
De Vete de Burine, général, à Utrecht	—
Hucher (E.), magistrat, au Mans................	10 avril 1857.

(¹) Le nombre des correspondants regnicoles est limité à dix.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION
MM.	
De Voogt (W.-J.), à Amsterdam	10 avril 1857.
Dumoulin (F.-J.-L.), notaire, à Maestricht.......	—
Bascle de Lagrèze (G.), conseiller, à Pau.......	30 août 1857.
Boudard (P.-A.), archéologue, à Béziers.........	5 octobre 1857.
Colson (Alex.), docteur en médecine, à Noyon...	15 avril 1859.
Van Geuns, à Dieren, près d'Arnhem............	—
Roach Smith (sir Ch.), à Strood, comté de Kent.	6 septembre 1860.
Preux, avocat général, à Douai.................	—
De Roemer (le baron), membre de la première Chambre du royaume de Saxe, à Dresde.......	4 juin 1861.
Van Hende (Édouard), auteur de la *Numismatique lilloise,* à Lille......................	—
De Wismes, archéologue, à Saint-Omer..........	29 novembre 1861.
Bazot (A.), notaire, à Amiens, membre de la Société des antiquaires de Picardie, etc.............	2 novembre 1862.
Durand (A.), à Lancy, près de Genève...........	27 février 1863.
Rouyer (Jules), directeur des postes, à Nancy...	20 mars 1863.
Friedlaender (le docteur D.-J.), archéologue, à Berlin..................................	10 décembre 1863.
Compère (Amédée), consul de Belgique, à Oléron.	—
Beale-Poste, Esq., archéologue, à Maidstone (Kent)..................................	—
Pauly (Henri), recteur de l'école supérieure, à Montjoie..................................	3 juillet 1864.
Elberling (le docteur), numismate, etc., à Luxembourg..................................	19 novembre 1864.
Maggiora-Vergano-Brichetti (le chevalier), à Asti..................................	14 janvier 1865.
S. A. S. Monseigneur le prince de **Hohenlohe-Waldenbourg**, au château de Kupferzell (Wurtemberg)..............................	14 janvier 1865.
Barozzi (Nicolas), directeur du musée Correr, à Venise..................................	27 octobre 1865.

MM. NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MADDEN (W. Frédéric), du British Museum, secrétaire de la Société numismatique de Londres.	27 octobre 1865.
HOOFT VAN IDDEKINGE (LE CHEVALIER J.-E.-H.), directeur du cabinet des médailles, à Leyde...	4 août 1866.
DON ALVARO CAMPANER Y FUERTES, directeur du *Memorial numismatico,* à Barcelone	18 décembre 1866.
CAUCICH (A.-R.), directeur du *Bullettino,* etc., à Florence..................................	18 janvier 1867.
SEGUIN (F.), à Genève........................	—
BERGMANN (LE Dr JOS.), conservateur du cabinet des médailles, etc., à Vienne...............	19 avril 1867.
HEISS (Aloïs), archéologue et numismate, à Madrid.	—
PIGORINI (Louis), directeur du musée royal des antiquités, à Parme.........................	28 août 1867.
RICARD (Adolphe), archéologue, à Montpellier...	7 octobre 1867.
BRAMBILLA (Camille), archéologue, à Pavie......	—
BARALIS (LE CHEVALIER), directeur de la Monnaie de Naples................................	22 avril 1868.
RAMON (Vidal), numismate, à Barcelone........	24 mai 1868
DE LABATUT (Édouard), docteur en droit, secrétaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, à Paris	17 juillet 1868.
TEIXEIRA DE ARAGAO, conservateur du cabinet des médailles de Sa Majesté, à Lisbonne..........	11 janvier 1869.
VOLTOLIN (Achille), secrétaire de la Monnaie, à Venise	8 avril 1869.
CLÉROT (Paul), conservateur du musée monétaire à la Monnaie de Paris......................	4 juillet 1869.
MESDACH DE TER KIELE (Louis), directeur des usines monétaires de Biache, à Paris	—
FREMANTLE (Charles), délégué du grand maître des monnaies d'Angleterre, etc., à Londres.......	23 juillet 1869.
KARABACEK (Josef, LE Dr), directeur du *Numismatische Zeitschrift,* à Vienne.................	4 août 1869.
CARLO STROZZI (MARQUIS), directeur du *Periodico di numismatica,* à Florence	10 décembre 1869.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
VALLIER (Gustave), archéologue, à Grenoble.....	5 janvier 1870.
CLAY (Charles), M. D., président de la Société numismatique, à Manchester	—
SCHULTZE (Ludwig, LE Dr), à Gotha.............	27 janvier 1870.
LUSCHIN (Arnold, LE Dr), à Gratz...............	5 juin 1870.
VANDER KELLEN (P.), graveur, à Utrecht........	—
HORA-SICCAMA (H. L.), membre de la cour des monnaies, à Utrecht..........................	18 juillet 1870.
BARRE (Albert), graveur général des monnaies de France, à Paris..........................	—

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1871.

Président : M. Renier CHALON.
Vice-Président : M. Louis DE COSTER.
Contrôleur : M. HERRY DE COCQUEAU.
Trésorier : M. VANDEN BROECK.
Bibliothécaire : M. A. BRICHAUT.
Secrétaire : M. Camille PICQUÉ.

COMMISSION DE LA REVUE.

MM. Renier CHALON.
Louis DE COSTER.
Camille PICQUÉ.

SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1870.

Angleterre.

A Guide to the study and arrangement of english coins; by Henri William Henfrey. No 6, 1870.

The Numismatic Chronicle, and journal of the Numismatic Society. 1870, part. II, new series, no XXXVIII.

Pistrucci's Great Waterloo medal. (*Prospectus.*)

Belgique.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 39e année, 2e série, t. XXIX, nos 5 et 6. Bruxelles, 1870.

Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique. Année 1870, 2e livraison. Gand, 1870.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. XI, 1re livr. Namur, 1870.

Académie royale des lettres, des sciences et des beaux-arts de Belgique. Programmes des concours pour 1871 et 1872.

Recherches sur les monnaies des comtes de Namur, par Renier Chalon. Suppléments. Bruxelles, 1870.

France.

Revue bibliographique universelle. 3e année, t. V, 6e livraison, juin 1870, t. VI, 1re et 2e livraisons, juillet-août 1870, Paris.

Le Cabinet historique. Revue mensuelle, 16e année. 5e et 6e livraisons, mai-juin. Paris, 1870.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1870, nos 1 et 2. Amiens.

Bibliothèque de l'école des Chartres. Revue d'érudition, consacrée spécia-

lement à l'étude du moyen âge, t. XXXI, année 1870, 3e livraison. Paris, 1870.

Mémoires de la Société des antiquaires de France. T. XXX, 3e série, t. X. Paris, 1868.

Revue savoisienne. 8e année, no 9 (25 septembre 1867).

Mémoire de la Société académique de Maine-et-Loire. 17e–22e volumes. Angers, 1865-1868.

Découverte de monnaies romaines et d'un bracelet d'argent à Saint-Vincent de Mercuze (Isère), par M. Vallier. Grenoble, 1870.

Essai de rapprochement entre les monnaies celtiques du Danube et quelques monnaies anépigraphes de la Gaule cis-rhénane.

Bulletins de la Société archéologique de l'Orléanais. T. IV, nos 40–59; t. V, nos 60-63, 1862-1869.

Suède.

Fortechning öfver Mynt och Medaljer till salu hos H. Selling i Göteborg. Janvier 1870.

Suisse.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. T. XVII, 2e livraison, 1870.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. Des premiers monuments chrétiens de Genève et spécialement d'une lampe en terre cuite avec l'effigie des douze apôtres, par J.-B. de Rossi. T. Ier, cahier 1. Genève, 1870.

CABINET NUMISMATIQUE.

DON FAIT PAR M. LE CATTE DE NAMUR.

Croix d'argent de Saint Feuillen, avec bélière.

Médaille des petits enfants de la crèche de Namur à leurs protecteurs. R. M. Bronze, 50 millimètres.

Médaille du festival de Namur, par A. Fisch. Bronze, 48 millimètres.

DON DE M. HORA-SICCAMA, MEMBRE DE LA COUR DES MONNAIES, A UTRECHT.

Clichés des coins conservés aux archives de Gorcum.

1. Double rose noble aux armes d'Arkel (DOM. DE AR.).
2. Rose noble d'Édouard. F · P · AR · D N S · I B · et revers.
3. Rose noble d'Édouard. M · D N I · AR A · V B · D N S I B · et revers.
4. Écu d'Overyssel de 1590. Face et revers.
5. Écu de Brandenbourg, sans revers.
6. Demi-crusade, et revers. . . . .
7. Quart de crusade, et revers . . .
8. Huitième de crusade (sans face).
9. Seixième de crusade, et revers. .
10. Trois revers de monn. portugaises.

(Nos 6 à 10 :) Pièces frappées à la requête du roi de Portugal, don Antonio, réfugié en Hollande.

11. Deux revers de pièces portugaises de Sébastien.
12. Revue numismatique belge, t. VI, p. 58, pl. III, n° 2.
13. *Droit.* V. A. (*Van Arkel?*). *Rev.* NOMVA (*NOva Moneta Van Arkel?*).
14. Monnaie espagnole.
15. Double ducat. N · A · R · P · (*Nummus Arkelensis Rei Publicae?*). Gaillard, p. 441.
16. Vander Chijs, VIII, p. 49, pl. III, nos 19 et 20. Revue belge, série II, t. I, p. 186, pl. XII, nos 4 et 5.
17. Dute de Gorcum.

Coins dont on s'est servi à Zalt-Bommel, en 1582, au nombre de sept empreintes.

Coins de pièces frappées à Deventer, trouvées à Hasselt, au nombre de six empreintes.

Le Bibliothécaire,
A. Brichaut.

Bruxelles, le 8 septembre 1870.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

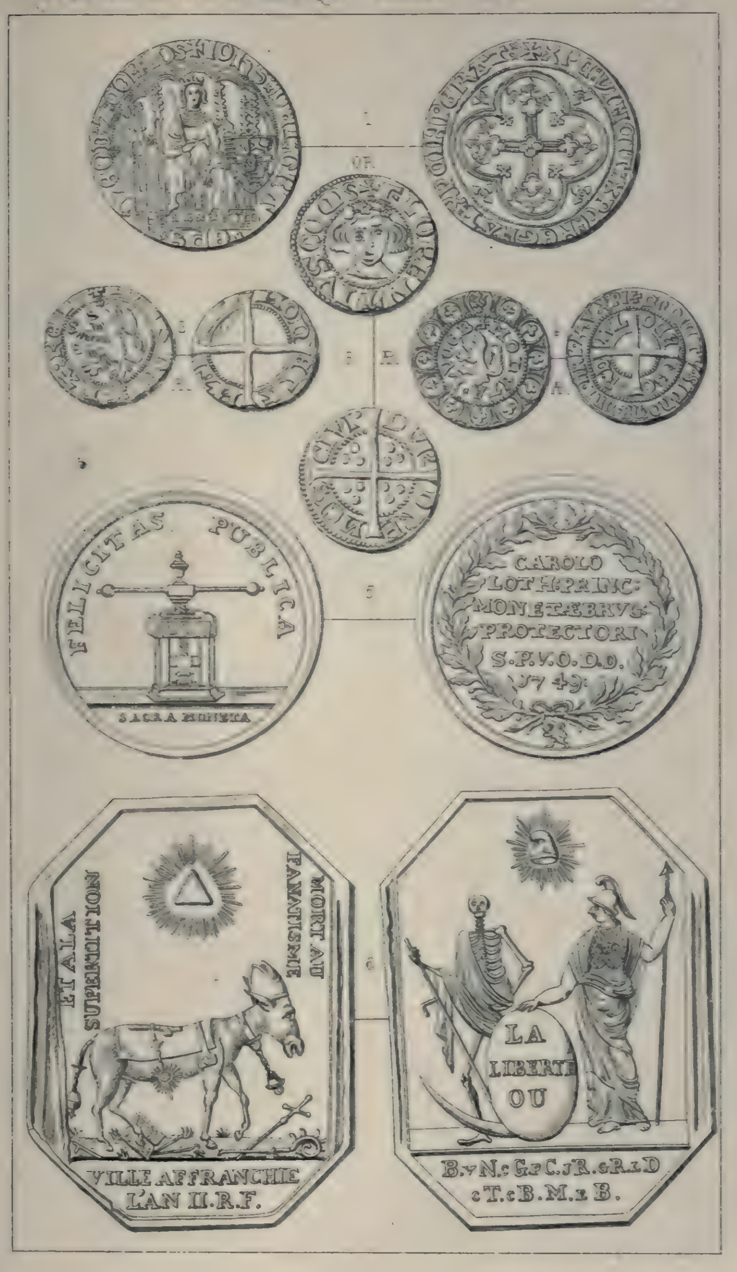
CORRESPONDANCE.

ACTES OFFICIELS.

MÉLANGES.

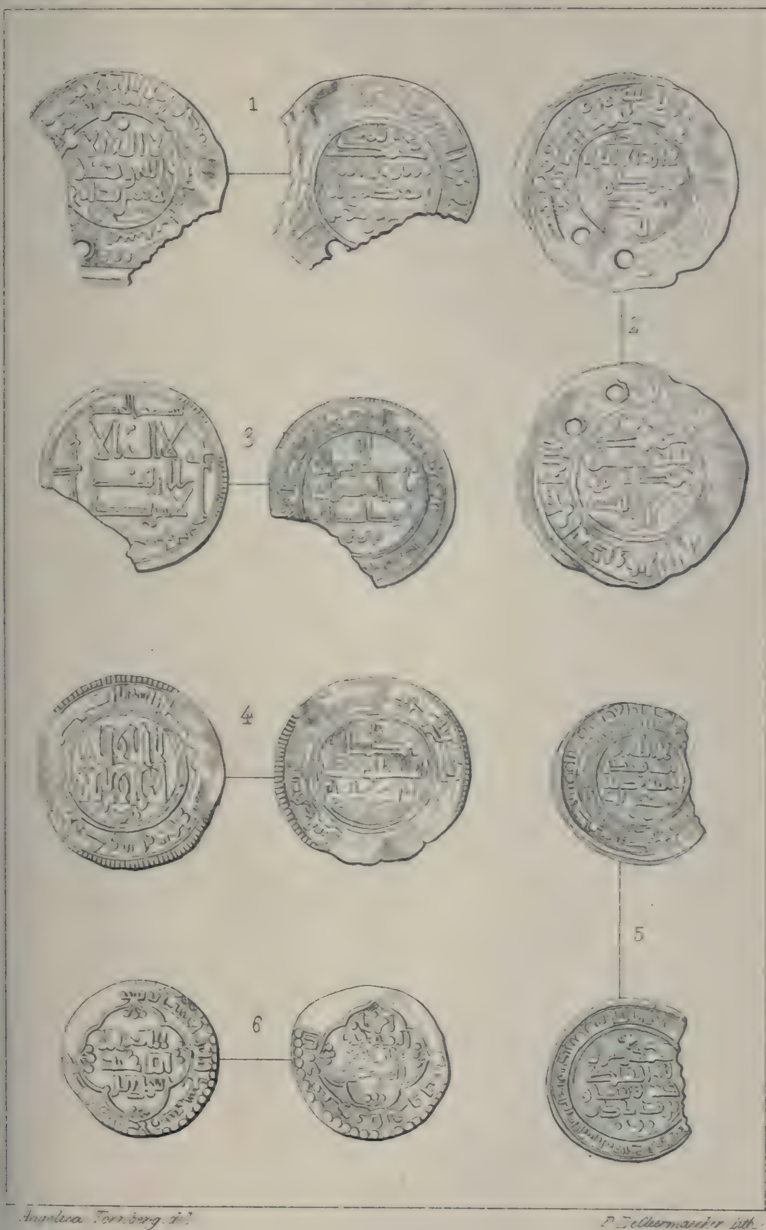
TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OU ELLES SONT EXPLIQUÉES.


FELICITAS PUBLICA
SACRA MONETA
5
CAROLO
LOTH: PRINC:
MONETÆ BRVG:
PROTECTORI
S.P.Q.O.D.D.
1749
6
MORT AU FANATISME
ET A LA SUPERSTITION
VILLE AFFRANCHIE
L'AN II.R.F.
LA
LIBERTE
OU


ALLE NACH EINEM ZIELE
IMMER BEREIT
BERN V.12-17 JUL.1830 Z.ANDENKEN A.D.EIDSG.FREYSCHIESSEN IN
EIDGENÖSSISCHES SCHÜTZENFEST 1869 IN ZUG.
5 Fr.
HANS LANDWING RETTET DAS PANNER BEI ARBEDO
1428
TIR INTERNATIONAL LIÉGE 1869
OR∴ DE LIÉGE
7°.M∴5869
AUX TTT∴ CCC∴ FFF∴
ETRANG∴
LEOPOLD II ROI DES BELGES
J. DANSE F
TIR INTERNATIONAL
FETE DE LIEGE SEPT. 1869
1
2
3
4
5

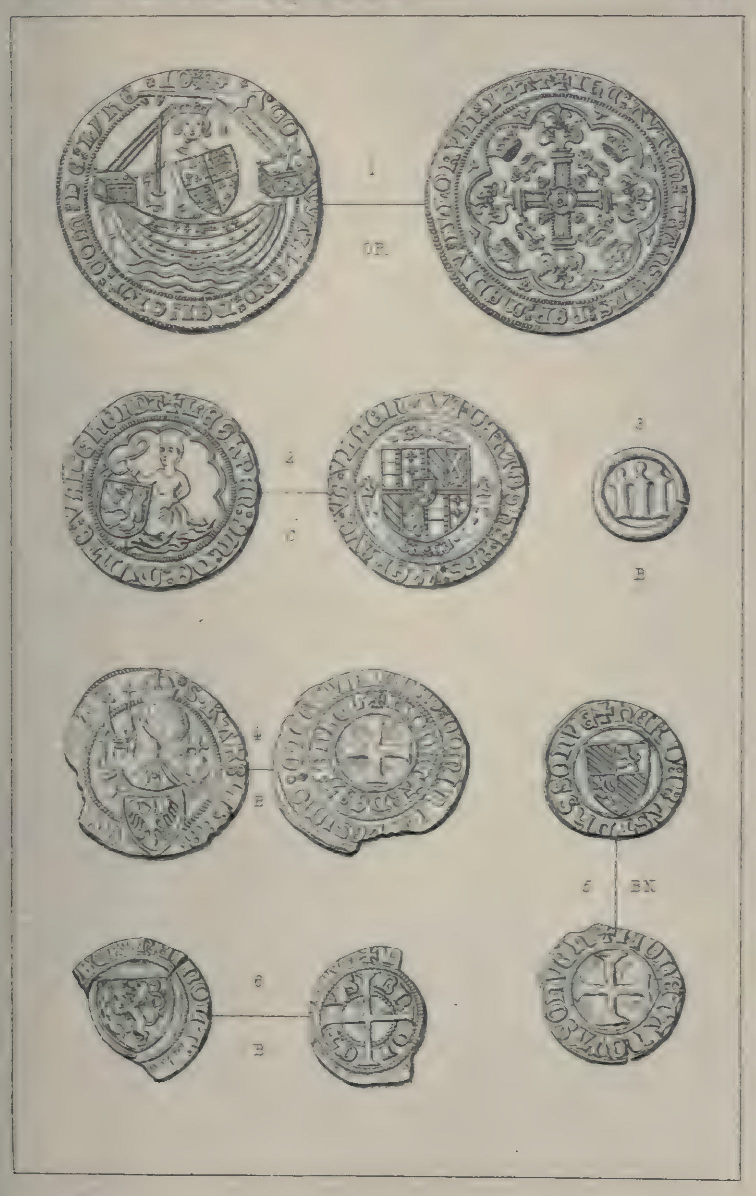


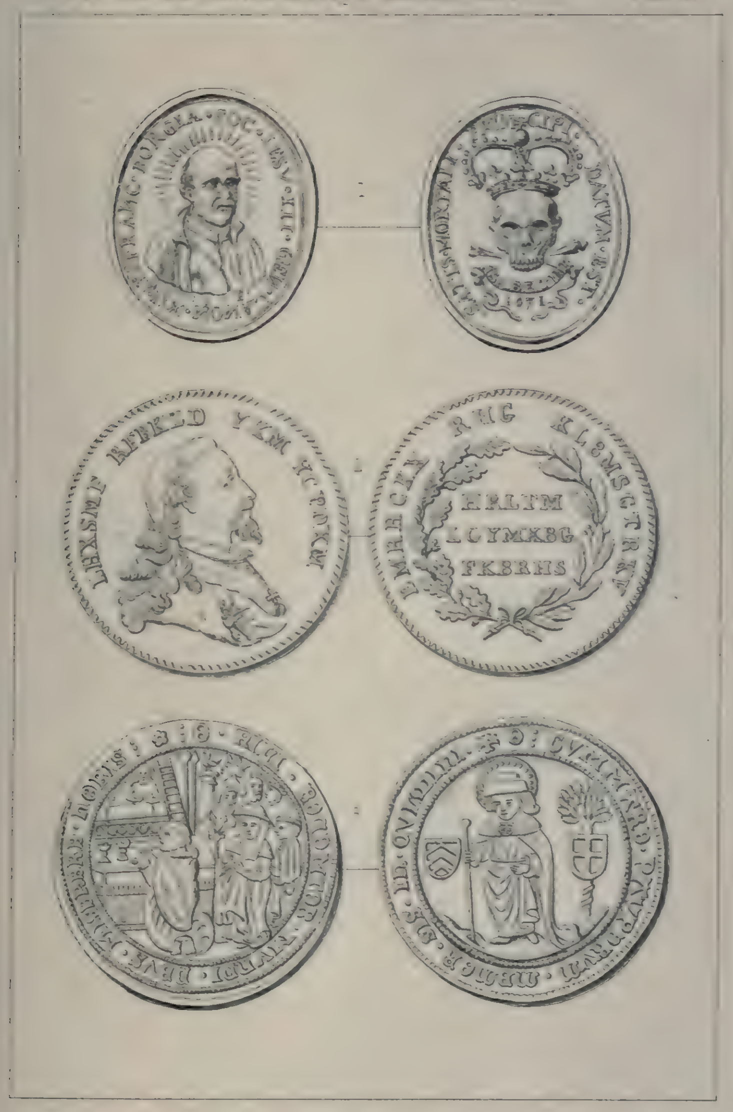


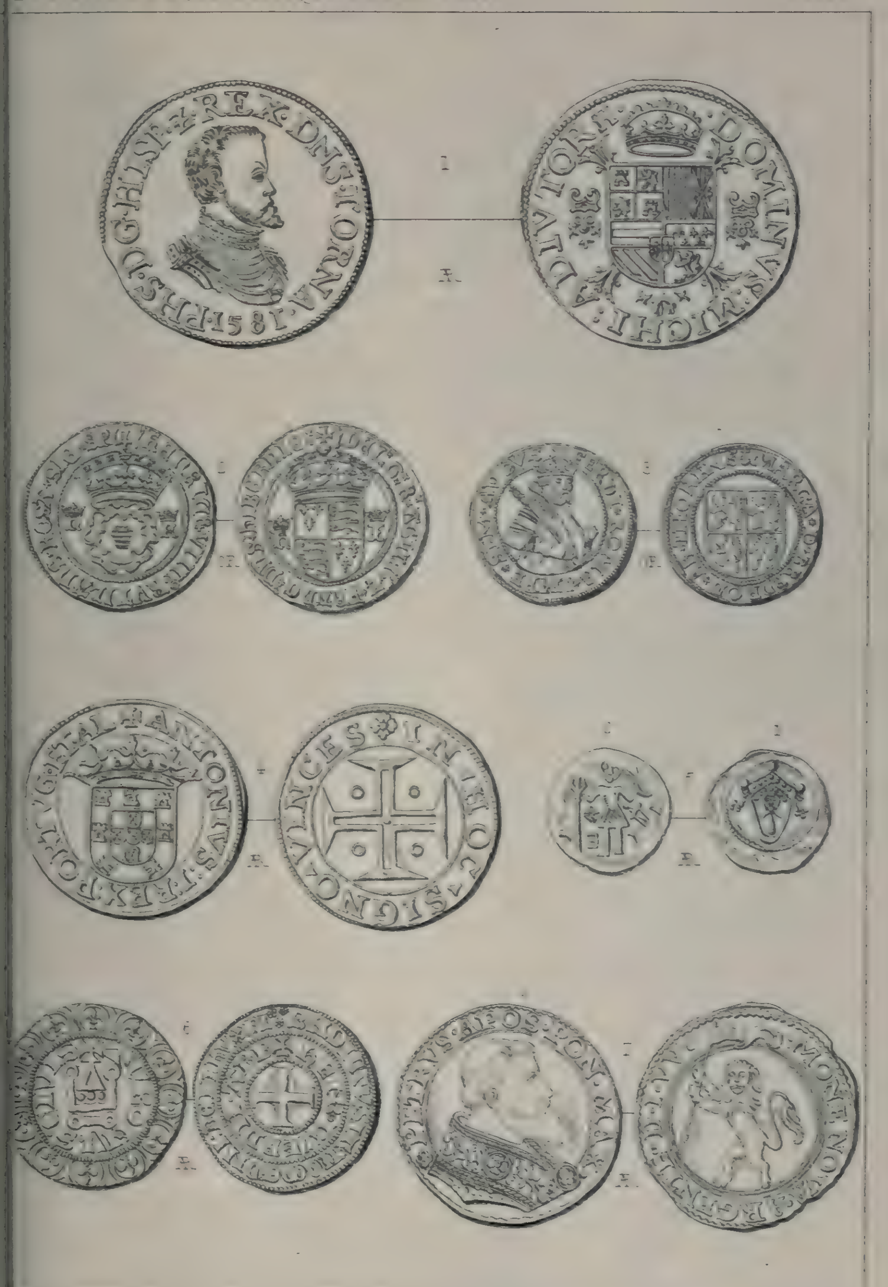
Angelica Tornberg del. P. Degeermaecker lith.

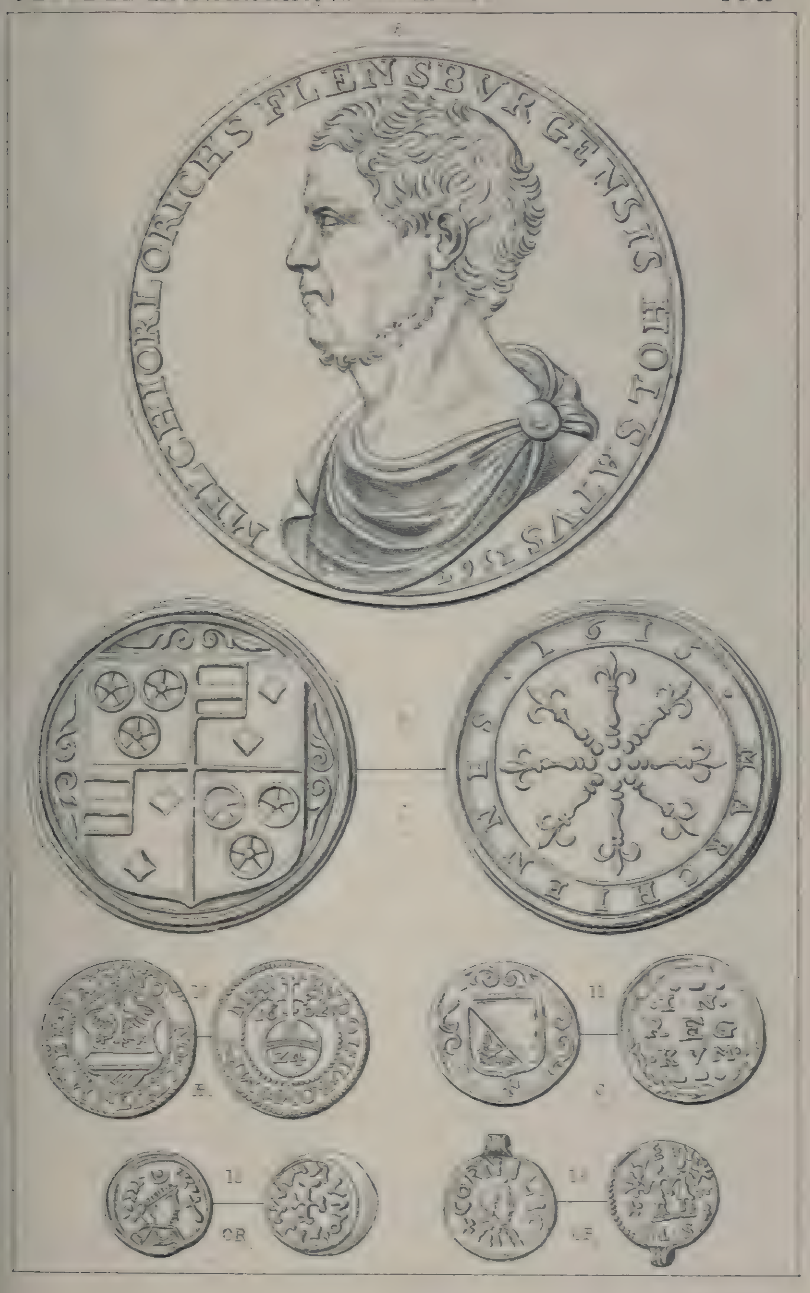

1
2
3
4

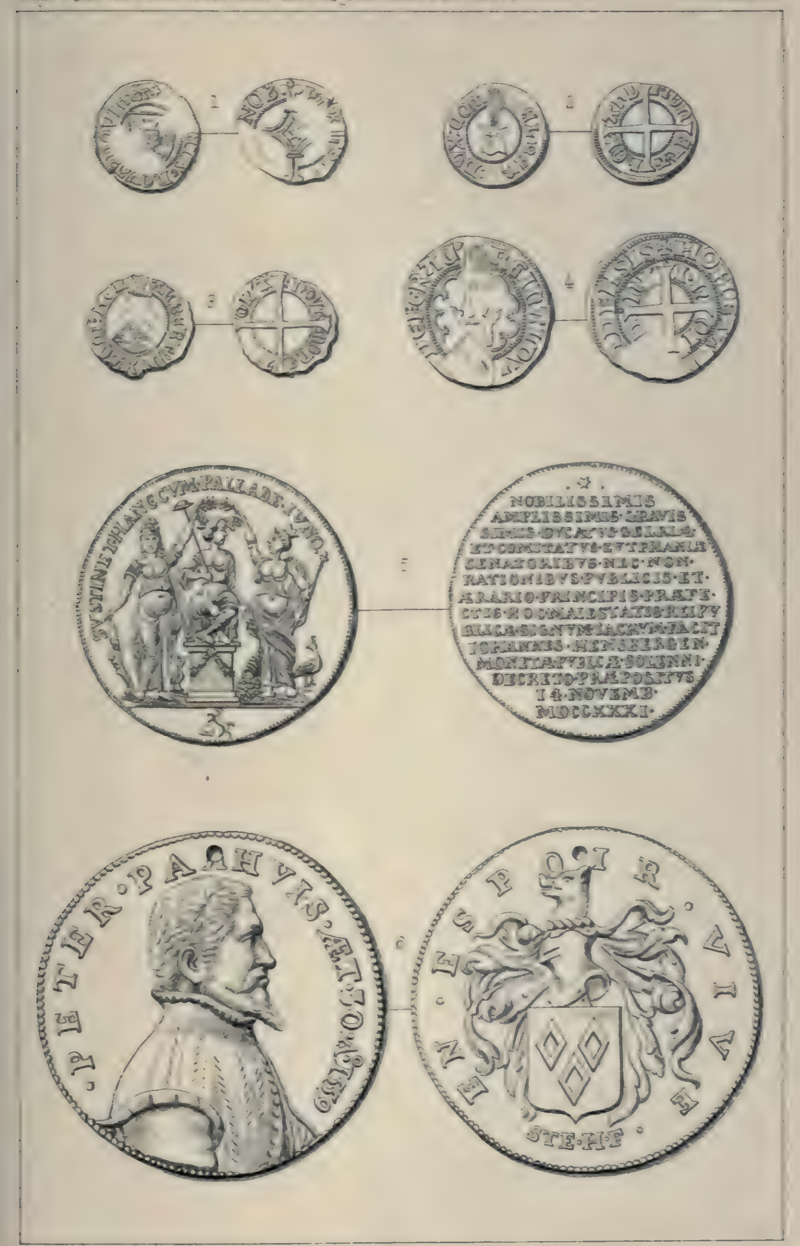

IACOBVS·DENNETIERES·EQ·BARO·DE·LA·BERLIERE
STELLA DVCE
1
2
A
OF
NATIONAL
SILVER
CASKET


1
OR.
2
C
3
B
4
B
5
BN
6
B


1671
HELTM
LCYMXBG
FKBRHS




MELCHIOR LORICHS FLENSBVRGENSIS


1
2
3
4
5
NOBILISSIMIS
14·NOVEMB·
MDCCXXXI·
6
STE·H·F·


7
ANTHOINE·DE·BLOCKLANT
NIET·SONDE·RED
PERFER · ET · OBDVRA ·


6
THOMAS THERLAEN
1567
STE.H

PL. A.



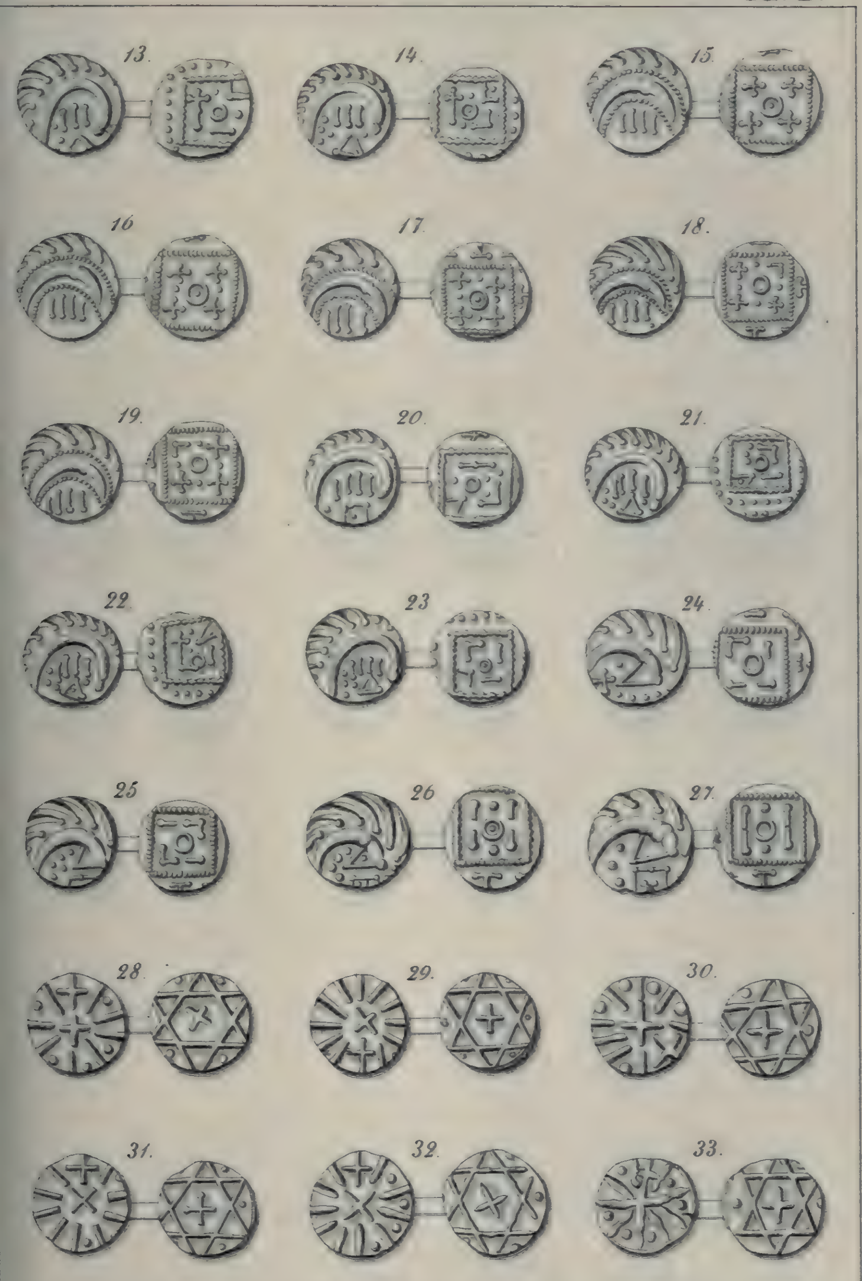
Franeker 1868.

1. 2. 3.

4. 5. 6.

7. 8. 9.

10. 11. 12



Lith. van A. van [illegible]



PL. C.



Lith. van A. Calcbeek te Leeuwarden


16.
17.
18.
19.
20.
21.
22.
23.
24
25
26.
27.
28.
29.
30
31.
Terwispel 1863.
Ethilberht I.
Ethilberht II.
REX

Dorestate. – Duurstede.



Cabinet Royal de la Haye.

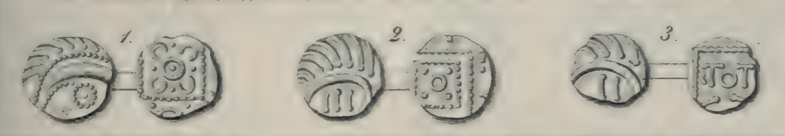
g. h i.

k. l. m.

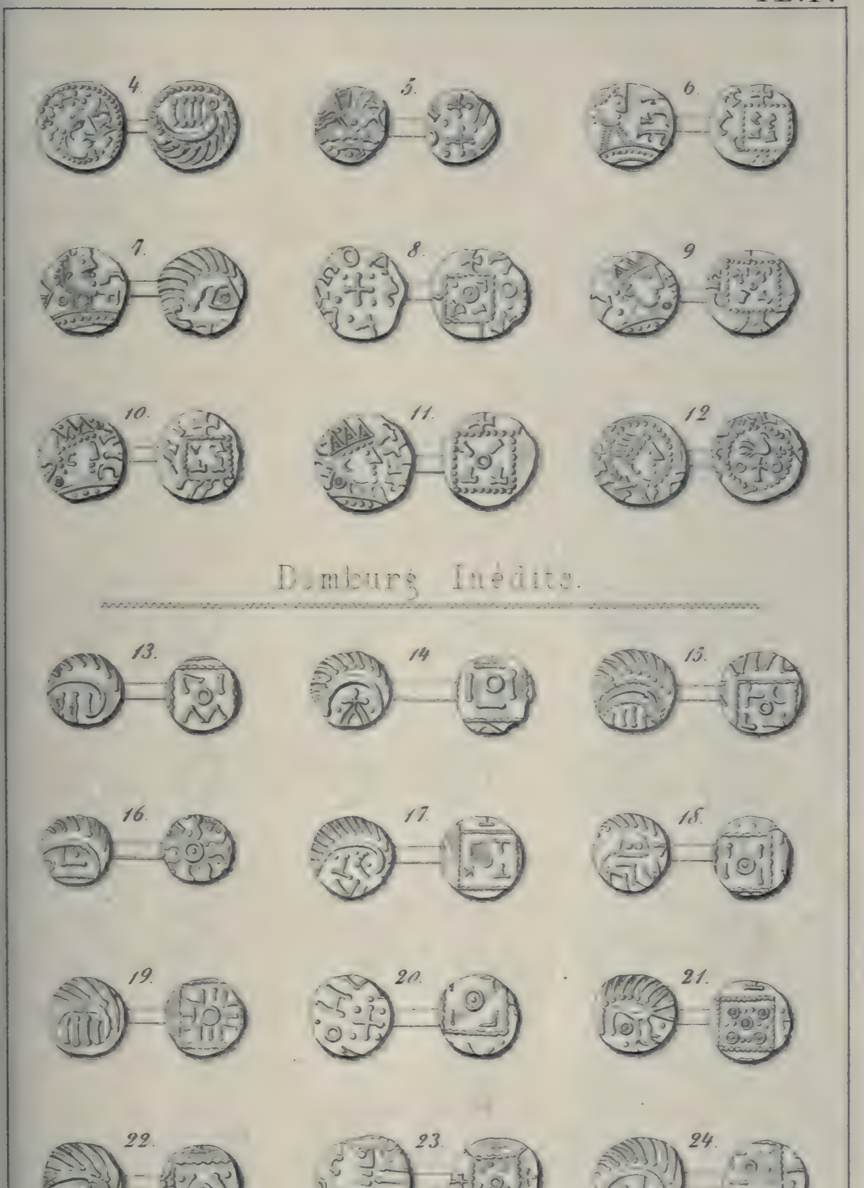
n. o. p

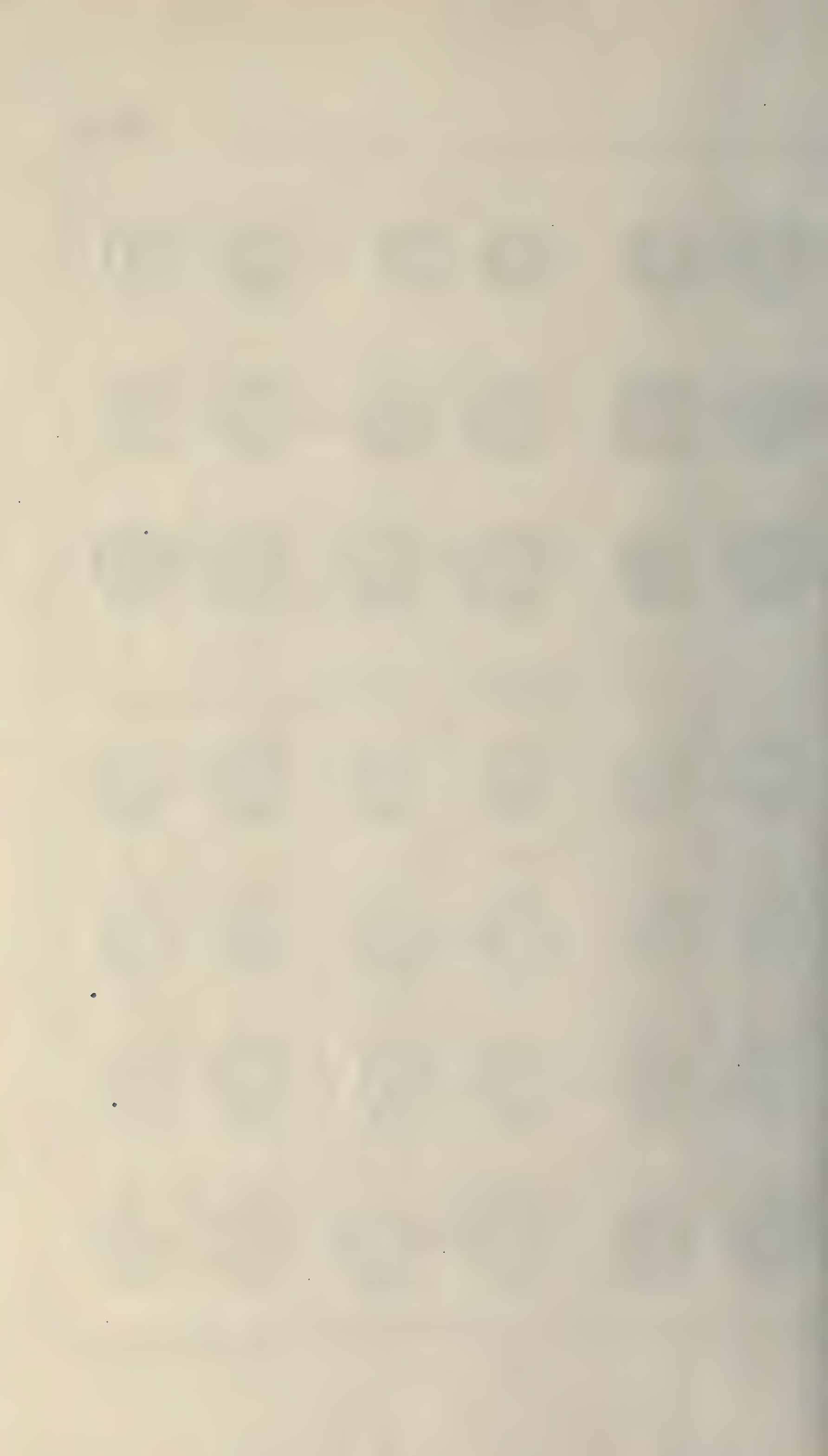
q. r. s.

Domburg.

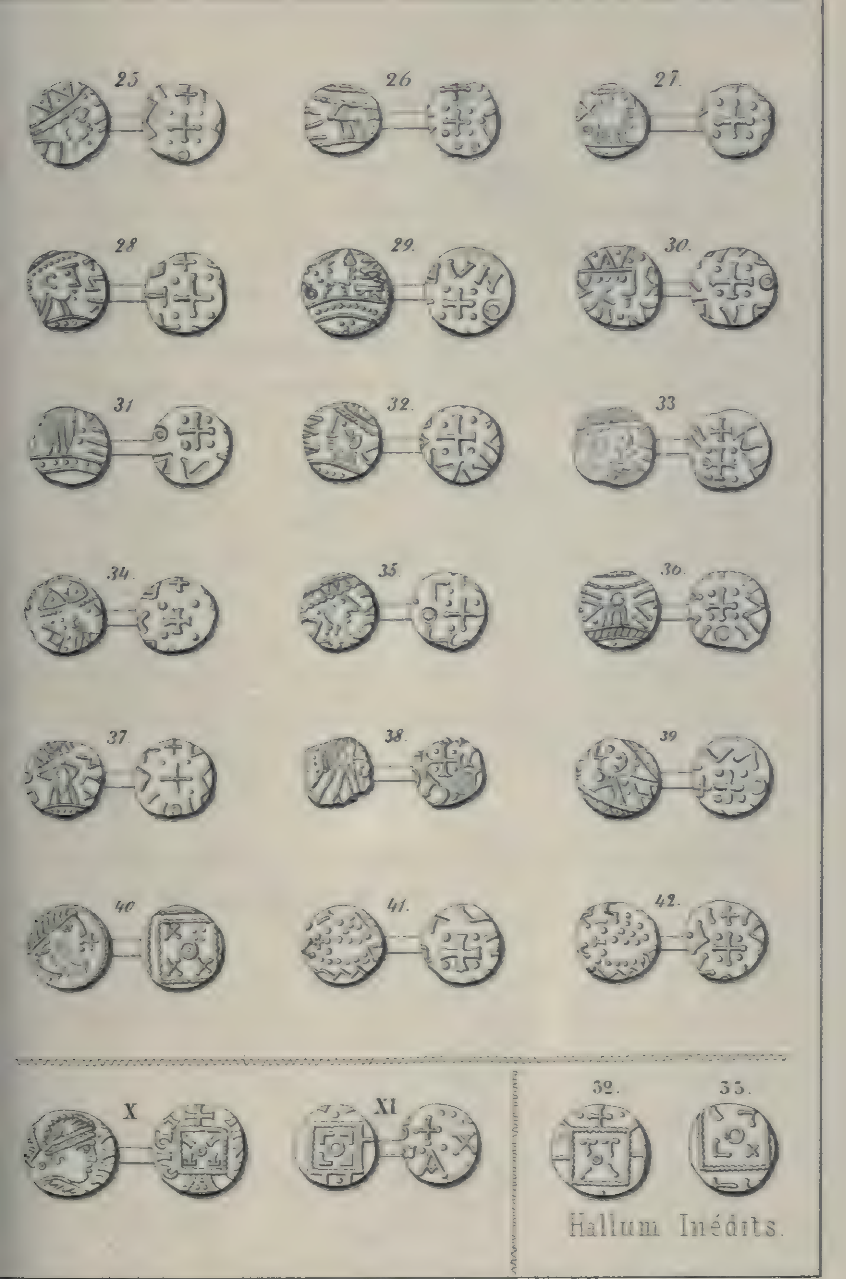


Lith van A. Calsbeek te Leeuwarden


4.
5.
6.
7.
8.
9
10.
11.
12
Domburg Inédits.
13.
14
15.
16.
17.
18.
19.
20.
21.
22.
23.
24.



PL. G.



Lith. ... te Leeuwarden

N° 6, pl. VI. Une femme personnifiant les âges passés dépouille ses voiles; d'une main, elle tient une lampe antique. Derrière elle, divers monuments anciens : un sphinx, un *lécythos* couvert de figures, un chapiteau corinthien, une arcade ogivale et un candélabre sur un socle aux armes d'Anvers.

Lég. ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE. A gauche, sous les figures : J. HERMAN INV. ; dans l'exergue : LÉOP. WIENER SCULP.

Le Congrès archéologique international, organisé par l'Académie d'archéologie de Belgique, avec le concours de la Société française d'archéologie, ouvrit ses séances le 25 août 1867. Il était divisé en deux sections : la section d'archéologie et la section d'histoire. Convoquée d'abord pour le mois d'août 1866, cette réunion avait été retardée à cause de l'épidémie cholérique qui ravageait la ville d'Anvers. La séance de clôture du Congrès se tint le 1er septembre 1867.

Rev. Dans une couronne formée d'une branche de palmier et d'une branche de laurier :

CONGRÈS
INTERNATIONAL
D'ARCHÉOLOGIE
ANVERS
AOUT 1866.

N° 7. pl. VII. Tête du lieutenant général, baron Chazal, à gauche.

Lég. BARON F.-EMM. CHAZAL, NÉ A TARBES, LE 1er JANVIER 1808; sous la tête, A. JOUVENEL.

Pierre-Emmanuel-Félix, baron Chazal, est né le 1er janvier 1808, à Tarbes (Hautes-Pyrénées). Il reçut la grande naturalisation par la loi du 9 juin 1844. Nommé munitionnaire général de l'armée belge, par arrêté du gouvernement provisoire, le 1er octobre 1830, il devint successivement intendant général de l'armée assimilé aux généraux de division, colonel de cavalerie, commandant de province, général-major, aide-de-camp du roi, lieutenant général dans la section d'activité, ministre de la guerre par arrêté royal du 11 août 1847, — il sortit du ministère le 15 juillet 1850, — et gouverneur militaire de la résidence royale. Un arrêté royal du 22 janvier 1851 le mit en disponibilité; le 6 juillet de la même année, un arrêté le rappela à l'activité, et le lieutenant-général Chazal reprit le commandement de la deuxième division territoriale et de la deuxième division d'infanterie. Le 6 avril 1859, le roi lui confia le portefeuille de la guerre. Il donna sa démission le 12 novembre 1866 et fut nommé ministre d'État. Depuis le 5 juillet 1868, il est gouverneur de la résidence royale et commande la quatrième division territoriale.

Rev. INTENDANT GÉNÉRAL
DE
L'ARMÉE BELGE
EN 1830

MINISTRE DE LA GUERRE
EN 1847 ET 1859
MINISTRE D'ÉTAT
EN 1866.

N° 8, pl. VIII, Tête de M. Alexandre Rodenbach, à gauche.

Lég. ALEXANDRE RODENBACH, NÉ A ROULERS, LE 28 SEPTEMBRE 1786; sous la tête, CHARLES WIENER.

M. Alexandre Rodenbach, ancien membre du Congrès national, ancien représentant, est mort le 18 août dernier, à Rumbeke-lez-Roulers, commune qu'il a longtemps administrée, en qualité de bourgmestre.

M. Rodenbach a été un touchant exemple de ce que peut la force de volonté unie à l'intelligence. Frappé de cécité dès sa tendre jeunesse, il réussit pourtant à se donner une instruction des plus solides. Ce fut lui qui, sous le roi Louis, initia l'école des aveugles d'Amsterdam aux bienfaits de la méthode de V. Haüy, le célèbre fondateur de l'institution des jeunes aveugles. Revenu en Belgique, M. Rodenbach, tout en s'occupant de commerce et d'industrie, continua ses études scientifiques et littéraires. En 1828, il publia sa *Lettre sur les aveugles*, qui fut suivie du *Coup d'œil d'un aveugle sur les sourds-muets*. Ces deux livres firent sa réputation. En 1830, il prit part au mouvement révolutionnaire et fut nommé député au Congrès national par les électeurs du district de Roulers. Son mandat n'a pas cessé d'être renouvelé jusqu'en 1868,

année où le roi Léopold II nomma M. Rodenbach commandeur de son ordre. Au même moment, les électeurs de l'arrondissement de Roulers lui offraient la médaille que nous publions comme un témoignage de leur gratitude pour les services rendus au pays par le représentant de Roulers, pendant sa longue et honorable carrière parlementaire.

Rev. Dans une couronne de chêne :

HOMMAGE

DE

RECONNAISSANCE

NATIONALE

A L'AVEUGLE

DE ROULERS

1828-1868.

Sur le ruban qui s'enroule autour des branches de chêne : DIEU, RELIGION, PATRIE, LIBERTÉ.

Cette médaille fait honneur au talent de M. Charles Wiener. La tête de M. Rodenbach, empreinte d'un grand sentiment de réalité, est traitée d'une manière large et dans le goût des médaillons de la Renaissance. La couronne de chêne du revers a beaucoup de relief et est tordue avec art.

N° 9, pl. IX. Tête du baron H. Leys, à gauche.

Sous la tête : LÉOPOLD WIENER.

Lég. EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1867.
BARON H. LEYS.

Rev. Saint Luc, patron des peintres et de la célèbre *gilde* des artistes d'Anvers, assis et méditant son évangile. Il a un livre ouvert sur ses genoux; la main, sur laquelle le saint laisse reposer sa tête, tient une plume. Derrière l'évangéliste, son emblème, un bœuf couché. Dans le fond de la chambre, une table couverte en partie de papiers et de livres.

Lég. HOMMAGE DU CERCLE ART · LITT · ET SCIENT · D'ANVERS · 1868.

Sous le saint : L. WIENER D'APRÈS LEYS.

Henri Leys était né à Anvers, le 18 février 1815. Il y mourut le 25 août 1869. Deux fois, en 1855 et en 1867, Leys remporta la grande médaille d'or aux expositions de Paris. A la suite du premier triomphe, la population d'Anvers lui décerna une couronne d'or ; lorsque l'artiste obtint pour la seconde fois la médaille d'honneur, le Cercle artistique d'Anvers lui vota une médaille d'or, dont la remise fut fixée à l'année suivante. Des circonstances malheureuses s'opposèrent à ce qu'elle eût lieu. Le jour des funérailles, le Cercle artistique arriva le premier, afin de déposer sur le cercueil de Leys la médaille que nous publions aujourd'hui.

Le revers est gravé d'après la figure de grandeur natu-

relle peinte à la fresque dans la frise de la salle à manger du peintre, rue Leys, à Anvers. L'esquisse originale de cette peinture a été acquise par M. Haghemans.

Nº 10, pl. X. Un enfant, tenant d'une main une balance dans laquelle il pèse une crosse épiscopale et une main de justice, s'appuie contre une stèle, qui cache en partie le lion belge marchant à gauche. La stèle porte une inscription : CONSTITUT(*ion*) BELG(*e*), et un écu dont le lion héraldique est représenté dans un triangle. Au-dessus du groupe, des éclairs crèvent la nue.

Dans l'exergue : CH. WIENER.

Rev. Lég. CIMETIÈRE COMMUMAL
1867-1868.

Dans le champ :

HOMMAGE
A
J. A. MULLIÉ
BOURGM^tre DE S^t. GENOIS
POUR AVOIR MAINTENU
COURAGEUSEMENT
LES DROITS DE LA COMMUNE
CONTRE
LES PRÉTENTIONS
DE
L'ÉPISCOPAT.

La foudre qui éclate au-dessus du groupe du droit de la médaille, fait allusion aux incendies qui désolèrent, pendant quelque temps, la commune de Saint-Genois, dans la Flandre occidentale. C'est un comité de libéraux bruxellois qui a fait frapper cette médaille. Elle a été remise à M. Mullié, dans une séance solennelle du comité de Bruxelles et du comité de Saint-Genois, le 25 août 1869.

N° 11, pl. X. Tête de M. le chevalier E. Pycke, à droite.

Sous la tête : CH. WIENER.

Rev. SÉANCE DU CONSEIL PROVINCIAL D'ANVERS DU 29 JUILLET 1868.

AU CHEVALIER
E. PYCKE
D'IDEGHEM
GOUVERNEUR DE LA PROVINCE
D'ANVERS
POUR AVOIR
COURAGEUSEMENT DÉFENDU
L'INDÉPENDANCE
DU
POUVOIR CIVIL.

La fermeté de conduite du gouverneur d'Anvers et président du conseil provincial, dans la discussion d'un subside extraordinaire pour les besoins généraux de l'instruction primaire, est rappelée par l'inscription de la médaille de M. Ch. Wiener. C'est l'Association libérale d'Anvers qui l'a fait frapper.

N° 12, pl. XI. Tête du Roi, à gauche; sous la tête : LÉOP. WIENER.

Lég. LÉOPOLD II ROI DES BELGES.

Rev. Quatre génies, représentant les arts plastiques, sont occupés à mesurer un chapiteau de colonne, à peindre, à dessiner et à sculpter. Le buste que taille le génie placé à droite, à l'arrière-plan, est celui du duc Charles-Alexandre de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas.

Un peu au-dessus de la ligne de l'exergue : L. W. D'APRÈS T. V. B.

Cette médaille a été gravée pour servir de récompense aux élèves des écoles de dessin. Elle est copiée sur une médaille, d'un module à peu près égal, de Théodore-Victor Van Berckel (1739-1808), graveur général des monnaies des Pays-Bas.

Le droit représente le buste tourné à gauche du duc Charles-Alexandre de Lorraine et de Bar. La légende du revers est ARTIUM LIBERALIUM TUTELA AC PRÆSIDIUM; dans l'exergue, on lit : ACADEMIÆ BELGICÆ. Avant cet excellent artiste, un autre graveur général des monnaies des Pays-Bas, Jacques Roettiers, nommé en 1733, avait placé, au revers d'une médaille destinée à être donnée en prix aux élèves de l'Académie d'Anvers, la composition que l'on voit sur un des côtés d'une médaille de Louis XIV. Celle-ci rappelle la création de l'Académie royale de peinture et de sculpture, en 1667. Trois petits génies sculptent, peignent et dessinent dans les mêmes attitudes que sur la médaille de Van Berckel et la nôtre. Seulement le torse antique de l'avant-plan, à droite, est remplacé par le génie mesurant un chapiteau.

N° 13, pl. XI. Tête à droite, sans inscription; sous la tête : CH. WIENER.

Rev. Dans un cercle autour du champ :

P.·. VAN HUMBÉECK. GR.·. M.·. NAT.·. DE BELGIQUE.

Dans le champ :

LE GOUV^{t}
DE LA FR.·. MAÇ.·. BELGE
DOIT ÊTRE MODÉRÉ :
LA VIE ET L'ACTION
DOIVENT VENIR DES LOGES;
POUR DONNER A LEUR INITIATIVE
UNE GRANDE PUISSANCE,
IL FAUT LEUR LAISSER
LA LIBERTÉ LA PLUS ÉTENDUE.
LA SEULE LIMITE
A L'INDÉPENDANCE
DE CHACUNE D'ELLES
EST DANS LES INTÉRÊTS
GÉNÉRAUX
DE L'INSTITUTION.

et plus bas :

EXTRAIT DU DISCOURS D'INSTALLATION,
17e.·. j.·. 2e.·. M.·. 5869.

N° 14, pl. XII. Tête à gauche.

Lég. JOSEPH LEBEAU; sous la tête : C. JÉHOTTE F.

Rev. Dans le champ :

A
JOSEPH LEBEAU
16 AOUT 1869

Dans un cercle autour du champ :

NÉ A HUY LE 3 JANVIER 1794. MORT A HUY LE 19 MARS 1865.

L'année dernière, la ville de Huy inaugurait la statue de Joseph Lebeau, un de ses enfants. Le statuaire M. Guillaume Geefs a représenté l'ancien ministre debout et la tête fièrement levée.

M. Joseph Lebeau a été membre du Congrès national, ministre des affaires étrangères et de la justice, gouverneur de province, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. Il faisait partie de la députation qui offrit la couronne au duc de Saxe-Cobourg. Il entra à la Chambre des Représentants, en 1831, et y siégea sans interruption, tantôt pour Huy, tantôt pour Bruxelles, jusque vers la fin de sa vie.

N° 15, pl. XIII. Tête du Roi, à gauche.

Leg. LÉOPOLD II, ROI DES BELGES ; sous la tête : ED. GEERTS. FEC. ALEX. GEEFS SCULP.

Rev. La Belgique assise et tenant un sceptre, entre une Victoire et la ville de Bruxelles. La Victoire grave sur une table 1er FESTIVAL ANNUEL A BRUXELLES 28 SEPT. 1869. La ville de Bruxelles reçoit de la Belgique un rouleau sur lequel est écrit : FESTIVAL ANNUEL DE MUSIQUE CLASSIQUE DÉCRÉTÉ EN 1868. Sur le premier degré, au pied des figures symboliques : ALEX. GEEFS FEC.

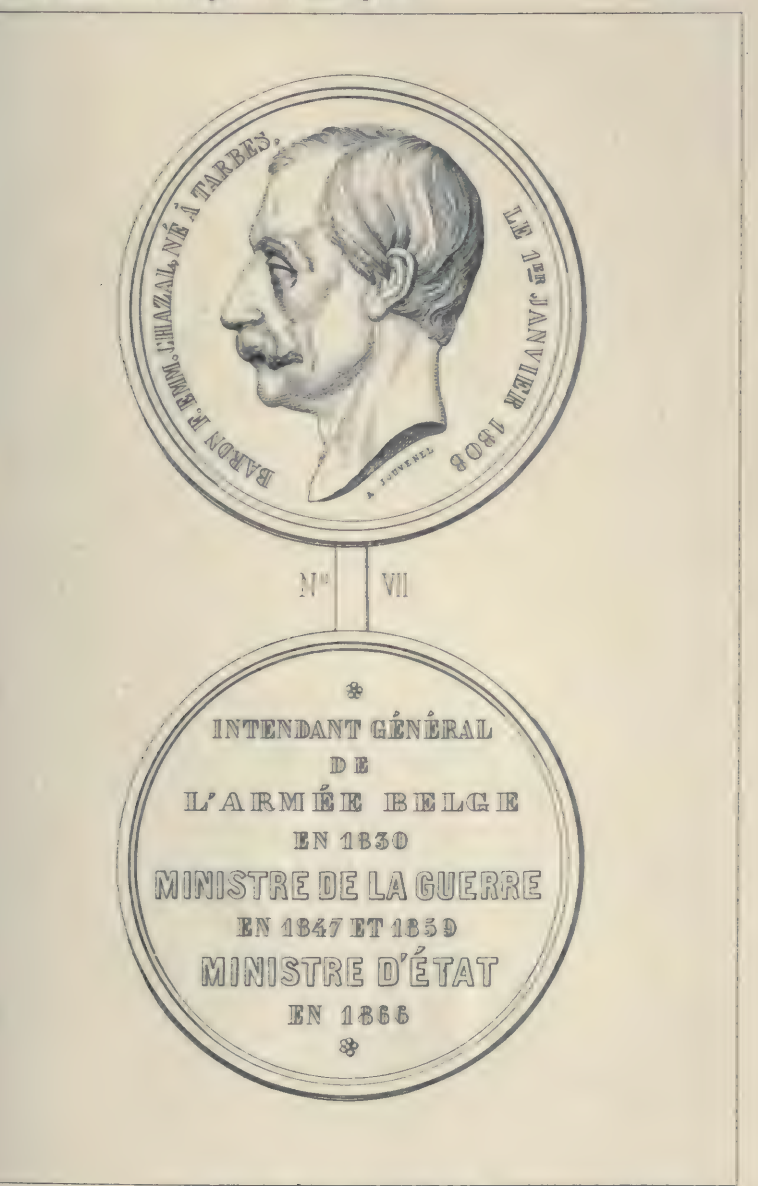
Dans le dessein de constituer une fédération des sociétés musicales de Belgique, le gouvernement, en 1867, fit porter au budget un subside destiné à l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique. On sait l'importance que ces belles solennités artistiques ont acquise en Allemagne. Les grandes villes dotées de conservatoires, comme Bruxelles, Anvers, Liége et Gand, et les provinces dont elles sont les chefs-lieux, donnèrent leur concours au gouvernement. Le premier festival eut lieu l'année dernière, en septembre, à Bruxelles.

La médaille publiée par nous, a été remise, en souvenir de la solennité, à tous les exécutants, choristes et instrumentistes. Son auteur mourut avant de l'avoir terminée. C'est un jeune artiste, M. Ed. Geerts, qui a achevé l'œuvre commencée par M. Alex. Geefs.



Règne de Léopold II

Ch. Onghena Sc



Règne de Léopold II.

Ch. Onghena Sc.



Ch. Onghena Sc.

Règne de Léopold II



Ch.Onghena Sc.

Régne de Léopold II.



Règne de Léopold II.

Ch. Onghena Sc.



Ch. Onghena Sc.

Règne de Léopold II.



Règne de Léopold II.

Ch. Onghena Sc



Ch Onghena Sc

Règne de Léopold II.

